



HAL
open science

La Guyane et le Brésil, ou la quête d'intégration continentale d'un département français d'Amérique

Stéphane Granger

► **To cite this version:**

Stéphane Granger. La Guyane et le Brésil, ou la quête d'intégration continentale d'un département français d'Amérique. Géographie. Université Paris III-Sorbonne nouvelle, 2012. Français. NNT : 2012PA030046 . tel-00707041

HAL Id: tel-00707041

<https://theses.hal.science/tel-00707041>

Submitted on 11 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3

**INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES
DE L'AMÉRIQUE LATINE**

ECOLE DOCTORALE 122 : EUROPE ET AMERIQUE LATINES

Thèse de doctorat de Géographie-Aménagement

Stéphane GRANGER

**LA GUYANE ET LE BRÉSIL,
OU LA QUÊTE D'INTÉGRATION
CONTINENTALE D'UN DÉPARTEMENT
FRANÇAIS D'AMÉRIQUE**



Thèse dirigée par M. Hervé THÉRY (2012)

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3

**INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES
DE L'AMÉRIQUE LATINE**

ECOLE DOCTORALE 122 : EUROPE ET AMERIQUE LATINES

Thèse de doctorat de Géographie-Aménagement

Stéphane GRANGER

**LA GUYANE ET LE BRÉSIL,
OU LA QUÊTE D'INTÉGRATION
CONTINENTALE D'UN DÉPARTEMENT
FRANÇAIS D'AMÉRIQUE**

**Thèse dirigée par M. Hervé THÉRY
Soutenue le 16 mai 2012**

Jury :

Mme Marie-France PREVOT-SCHAPIRA, présidente

Mme Françoise GRENAND

M. André CALMONT

M. Hervé THERY

M. Sébastien VELUT

Résumé

L'objectif général de ce travail est d'expliquer la nature des relations particulières entre une région française d'Amérique du Sud, la Guyane, et le Brésil, que l'histoire coloniale a rendus frontaliers, au moment où dans un contexte général d'intégrations continentales s'amorce entre eux un rapprochement institutionnel mettant un terme à quatre siècles de rivalités et d'ignorance réciproque.

Or la Guyane subit une forte pression migratoire et environnementale de la part d'un Brésil particulièrement dynamique, ainsi que les contraintes d'une appartenance française et européenne perçue comme étouffante en dépit des avantages qu'elle procure. En pleine quête identitaire, elle aimerait s'intégrer à un environnement géopolitique que le Brésil cherche de son côté à organiser à son profit dans sa stratégie d'affirmation continentale.

Au moment où se construit un pont sur l'Oyapock entre les deux voisins, les récents accords de coopération régionale visent à une « continentalisation » de la Guyane, dans une Amérique du Sud dans laquelle elle était jusque là peu intégrée, mais elle doit se débattre entre de multiples enjeux régionaux, nationaux voire supranationaux qui la dépassent.

Mots clés : Guyane, Amapá, Amazonie, Brésil, frontières, continentalisation, coopération et intégration régionales, immigration, géopolitique.

Abstract

The overall objective of this paper is to explain the nature of the special relationship between a French region of South America, French Guiana, and Brazil that colonial history made neighbors, at the time when in a general context of continental integration these two countries are starting to knit closer institutional links putting an end to four centuries of rivalry and mutual ignorance.

But French Guiana is undergoing high migration and environmental pressure on the part of a particularly dynamic Brazil, as well as the constraints of a french and european membership felt as choking in spite of the benefits it provides. In the midst of its search for its own identity quest, French Guiana would like to integrate into a geopolitical environment than Brazil on its side seeks to organize to its benefit, as part of its strategy for continental assertion.

At the time when a bridge over the Oyapock river between the two neighboring is being built, recent regional cooperation agreements are aimed at "continentalization" French Guiana, in South America which it has so far been little integrated, but it must struggle between of multiple regional, national or supranational issues, which it is far too small.

Keywords : *French Guiana, Amapá, Amazonia, Brazil, boundaries, continentalization, regional cooperation and integration, migrations, geopolitics.*

Resumo

O objetivo geral deste trabalho é explicar as relações particulares que existem entre uma região francesa na América do Sul, Guiana Francesa, e o Brasil, que a história colonial tornou vizinhos, enquanto, dentro de um contexto geral de integrações continentais, começa entre eles um processo de aproximação institucional pondo fim a quatro séculos de rivalidades e ignorância mútua.

Porém, a Guiana Francesa é vítima de uma forte pressão migratória e ambiental por conta de um Brasil especialmente dinâmico, como dos constrangimentos decorrendo de uma situação de região francesa e europeia vista como sufocante apesar das vantagens. Em busca de uma identidade própria, a Guiana queria integrar-se dentro de um conjunto geopolítico que o Brasil tenta organizar no quadro de uma estratégia de afirmação continental.

Enquanto está se erguendo uma ponte sobre o rio Oiapoque ligando os dois vizinhos, os recentes acordos de cooperação regional buscam uma "continentalização" da Guiana Francesa dentro de uma América do Sul na qual se encontrava pouco integrada. Mas ela tem que se debater entre numerosos alvos regionais, nacionais, e até supranacionais que estão superando-a.

Palavras-chave: *Guiana Francesa, Amapá, Amazônia, Brasil, fronteiras, continentalização, cooperação e integração regionais, migrações, geopolítica.*

*A Charles des VAUX, gentilhomme de Sainte-Maure († 1619),
initiateur de la France Équinoxiale qui s'est poursuivie en Guyane,
et qui le premier jeta un pont entre la Touraine et le Maranhão.*

*A la mémoire de mes amis Ronaldo de Camargo AROUCK (1956-2001) et Francinete dos Santos
CARDOSO-GALANT (1972-2005), tragiquement disparus au moment où, pionniers en la matière,
ils s'impliquaient dans la coopération scientifique entre le Brésil et la Guyane.*

*A mes grands-parents, si fiers de voir leur petit-fils entamer ce travail, mais qui n'en auront pas vu
l'aboutissement.*

Remerciements

Réaliser pendant près de dix ans une thèse de doctorat en Guyane, dans des conditions particulières d'isolement et de manque de disponibilités, ne fut pas chose facile. Aussi me dois-je d'adresser ma gratitude à un certain nombre de personnes ;

Tout d'abord à mon directeur **Hervé THÉRY**, pour ses conseils, ses encouragements et, ce qui n'est pas mince compte tenu des conditions dans lesquelles j'ai travaillé, sa patience et son humour.

Au professeur **André CALMONT**, de l'UAG, qui au vu de mon parcours brésilien me conseilla ce thème de recherche lorsque je le sollicitai à mon arrivée en Guyane. Au professeur **Christian GIRAULT** (CNRS), pour ses encouragements depuis Paris quand je commençai ce travail.

A **mes parents** aussi, géographiquement éloignés mais toujours présents dans les périodes de doute.

A mes camarades thésards géographes de Guyane **Rémi AUBURTIN** et **Stan AYANGMA**, mon collègue historien **Richard TOUCHET**, ainsi que **Frédéric PIANTONI** pour les nombreuses et enrichissantes discussions, leurs informations, conseils et encouragements.

Aux journalistes **Laurent MAROT** (RFO), **Frédéric FARINE** (RFI et *La Semaine Guyanaise*) et **Denis VANNIER** (*France-Guyane*), dont l'aide, les enquêtes et les commentaires me furent précieux. Merci à **Jean SOUBLIN** de m'avoir reçu à Paris et confié de précieux documents. Et, d'une façon générale, à tous ceux qui ont bien voulu me recevoir.

A tous mes amis, collègues, doctorants et I.P.R. de Guyane, pour leurs encouragements et certaines discussions, que je ne peux tous citer mais ils se reconnaîtront (notamment mes camarades de la revue *Guaïana*).

A **Gutemberg de Vilhena SILVA**, géographe amapaense devenu un ami très cher, pour nos discussions sur la géographie de l'Amapá et de la Guyane autour d'une bonne *cerveja* au bord de l'Amazone... A Macapá toujours, merci à **Lidiane VIEIRA** et **Carla Amorim da SILVA** (ADAP), **Carmentilla das Chagas MARTINS** (UNIFAP) ainsi que **Manoel de Souza PINTO** (UNIFAP et CNRS) pour leurs informations. A Belém et Salvador, **Catherine (Cathy) PROST**, géographe franco-brésilienne, m'a gentiment reçu et conseillé. **Frédéric BOURDIER**, anthropologue alors en mission à Belém, m'a également fourni de précieuses informations.

A **Antoine KARAM**, ancien président du Conseil régional de Guyane, qui m'a fait confiance depuis le début de ce travail et m'a fourni témoignages et documents originaux.

Aux différents consuls du Brésil en Guyane, particulièrement Mme **Ana Lélia BELTRAME** et M. **Carlos REIS** pour la confiance qu'ils m'ont accordée. A **Jean-François LE CORNEC**, consul de France à Macapá pour ses informations. L'aide et l'amitié de l'ex-attachée culturelle du Consulat du Brésil à Cayenne, **Ana Fátima Pinheiro KOHLER**, me furent également précieuses.

En Guyane toujours, **Jacqueline ZONZON** et **Philippe GUYOT** aux Archives départementales de Guyane, dont je salue le personnel sympathique et dévoué, l'Association des Amis des Archives de Guyane et l'APHG de Guyane, le CRDP et l'IRD de Cayenne, particulièrement **Laurent POLIDORI** et **Arthur OTHILY**, m'ont permis localement de valoriser mes travaux.

Enfin je n'oublie pas **Mme PAPPALARDO**, directrice de la Bibliothèque Franconie à Cayenne, pour avoir mis à ma disposition (et celle de la Guyane) les mémoires du baron de Rio Branco, ni les patients bibliothécaires de l'IHEAL, et encore moins **Ivete Castro BOTELHO**, documentaliste à la Commission de Démarcation des Frontières à Belém, pour sa gentillesse et son efficacité.

Et **Cristina** bien sûr, dans le Maranhão, l'ancienne France Equinoxiale. Sans eux ce projet n'aurait sans doute jamais pu être mené à bien. Qu'ils reçoivent ce témoignage de ma reconnaissance.

SOMMAIRE :

INTRODUCTION. La Guyane entre appartenance européenne, repositionnement sud-américain et stratégie continentale brésilienne	7
<u>1^{ERE} PARTIE : LA GUYANE, UNE RÉGION FRANÇAISE D'AMÉRIQUE SOUS LA PRESSION BRÉSILIENNE</u>	21
CHAPITRE I – LA GUYANE FRANÇAISE, UNE EXCEPTION POLITIQUE ET ECONOMIQUE AU SEIN DU SOUS-CONTINENT SUD-AMERICAIN	25
I – Un territoire européen en Amérique du Sud	26
II – Un isolat en voie de continentalisation ?	51
Conclusion du 1 ^{er} chapitre : une région française et européenne en Amérique du Sud.....	96
CHAPITRE II – LA GUYANE DANS LA NOUVELLE DYNAMIQUE D'EXTERNALISATION DU BRÉSIL	99
I – L'impact de la pression migratoire brésilienne sur la Guyane.....	100
II – L'État d'Amapá : un miroir brésilien en rapide expansion	151
III – Le contexte brésilien : entre externalisation et continentalisation des activités et des tensions	196
Conclusion du second chapitre : une pression moindre qu'aux autres frontières	229
Conclusion de la première partie : la Guyane, une région française sous la pression brésilienne	232
<u>2^{EME} PARTIE : LA GUYANE ENTRE MENACE ET ENJEU POUR LE BRÉSIL</u>	235
CHAPITRE I – LA DIFFICILE FIXATION DES FRONTIERES	239
I – Les Guyanes et le Brésil, enjeu des convoitises européennes	240
II – Le cas particulier de la frontière guyano-brésilienne	301
Conclusion du premier chapitre : des légitimités mutuellement contestées	431
CHAPITRE II – LA GUYANE DANS LA PROJECTION CONTINENTALE DU BRÉSIL	435
I – La <i>Geopolítica</i> brésilienne et les frontières amazoniennes : une géopolitique essentiellement défensive	436
II – Les Guyanes dans la zone de sécurité du Brésil	488
III – Réalité des convoitises brésiennes sur la Guyane	535
Conclusion du second chapitre : une Guyane plus menaçante que convoitée pour le Brésil	567
Conclusion de la deuxième partie : entre Guyane et Brésil, des convoitises et peurs mutuelles	568

<u>3^{EME} PARTIE : LA COOPÉRATION RÉGIONALE, UN ENJEU D'INTÉGRATION ET D'AFFIRMATION</u>	571
CHAPITRE I – ENJEUX, REPRESENTATIONS ET OUTILS DE LA COOPERATION GUYANE-AMAPA	575
I – Vers un rapprochement institutionnel	576
II – La coopération régionale transfrontalière : principes et exemples	621
Conclusion du premier chapitre : la coopération régionale, un enjeu qui va au-delà d'un simple accord transfrontalier	675
CHAPITRE II – L'AMAZONIE, UNE NOUVELLE TERRITORIALITE POUR LA GUYANE ?	679
I – Le Programme Opérationnel Amazonie : un nouvel enjeu de pouvoir local	680
II – Les limites de l'intégration régionale	701
Conclusion du second chapitre : une division « nord-sud » encore insurmontable	759
Conclusion de la troisième partie : la Guyane et l'Amérique du Sud : des enjeux trop contradictoires	762
CONCLUSION GÉNÉRALE. La Guyane dans l'Amérique du Sud, une impossible continentalisation ?	765
ANNEXES	771
BIBLIOGRAPHIE	807
TABLE DES DOCUMENTS	843
TABLE DES MATIÈRES	847

**INTRODUCTION : LA GUYANE ENTRE APPARTENANCE EUROPÉENNE,
REPOSITIONNEMENT SUD-AMÉRICAIN
ET STRATÉGIE CONTINENTALE BRÉSILIENNE**

Un territoire du « Nord » en Amérique du Sud

2012 devrait voir l'inauguration d'un pont inédit sur le fleuve Oyapock en Amérique du Sud, reliant un département-région français d'outre-mer, la Guyane, au Brésil. Symbole de l'excellence des relations bilatérales franco-brésiliennes mais aussi de l'ouverture de la Guyane sur son environnement, il concrétise une dynamique d'intégration régionale amorcée depuis une vingtaine d'année par cette dernière, mais qui n'est rien moins qu'évidente.

En effet, le 8 décembre 2004 était signé à Cuzco, au Pérou, un accord d'intégration entre les 12 pays d'Amérique du Sud : la Communauté Sud-américaine des Nations, qui devait devenir l'Unasud¹ en 2008. Mais toute l'Amérique du Sud n'était pas représentée : la Guyane justement, seul ensemble non souverain du continent en tant que collectivité régionale de la République française, ne fut pas conviée. Cette marginalisation n'était pas pour autant totale : parrainée par le Brésil, la Guyane avait été admise en cette même année 2004 comme membre observateur au nom de la France de l'Organisation du Traité de Coopération Amazonien, signé par les huit pays concernés par l'écosystème amazonien, et participait peu après dans ce cadre au projet *Orellana* de découverte scientifique de l'Amazonie, première implication du département français d'Amérique dans un projet international sud-américain.

Longtemps ostracisée, encore perçue par de nombreux Sud-américains comme le résidu anachronique d'une histoire coloniale révolue, la Guyane est ainsi coupée de son environnement régional par son statut de département français, n'entretenant de relations pratiquement qu'avec l'Hexagone (appelé improprement Métropole), les Antilles françaises et l'Union Européenne. Elle se trouve de même physiquement isolée par la quasi absence de voies de communication la reliant au reste du continent. Néanmoins, son haut niveau de vie, permis par son insertion française et européenne, ainsi que sa faible population au sein d'un continent pauvre provoquent toutes sortes de flux illicites : contrebande, immigration clandestine, orpaillage illégal... qui la relie informellement à des pays comme le Surinam, le Guyana et surtout le Brésil bien sûr, mais aussi de plus en plus la Colombie et le Pérou. La prise de conscience de cette situation par les autorités

¹ Union des Nations Sud-Américaines. En espagnol, *Unasur* ; en portugais *Unasul*. Nous avons choisi d'adopter le compromis francophone *Unasud*.

locales et nationales, qui comprennent qu'elles ne peuvent plus s'abstraire de leur environnement géographique et géopolitique, ainsi que l'intérêt manifesté par le Brésil pour les territoires voisins, ont permis depuis les années 1990 un repositionnement de la Guyane comme un territoire sud-américain par la signature d'un certain nombre d'accords allant jusqu'à la construction d'un pont international, alors qu'elle semblait jusqu'ici exclusivement française et européenne.

Mais c'est également une quête identitaire qui conduit les Guyanais à se rapprocher d'un monde sud-américain avec lequel ils partagent les écosystèmes amazoniens, et qui leur semble plus prometteur et prestigieux, au détriment du traditionnel tropisme antillais et hexagonal induit par leur appartenance française. Représentative à cet égard, mais en même temps novatrice est la déclaration récurrente de l'ancien président du Conseil régional, grand artisan de l'ouverture vers le Brésil, Antoine Karam : « *la Guyane n'est pas caraïbe, elle est sud-américaine !* »

Partie orientale du Plateau des Guyanes, espace longtemps marginalisé par ses difficultés d'accès entre les fleuves Orénoque et Amazone, la Guyane se trouve de fait dans une espèce d'angle mort du sous-continent sud-américain négligé par les colonisateurs ibériques. Les puissances de l'Europe du Nord-ouest, Grande Bretagne, France et Pays-Bas, s'en emparèrent et en firent une extension de leur domaine caraïbe. Seuls territoires non ibériques du sous-continent, les Guyanes tournèrent ainsi le dos au reste du monde sud-américain, de colonisation espagnole et portugaise.

La Guyane cependant, unique collectivité française d'outre-mer continentale, partage plus de 700 km de frontière avec le Brésil, il s'agit même de la plus importante frontière terrestre française. Aussi l'une des marques les plus visibles de son appartenance sud-américaine, en dehors bien sûr des éléments naturels, est la présence de fortes communautés immigrées issues des pays voisins, notamment les Brésiliens, qui constitueraient environ 10 % de la population. De sorte que l'on n'y retrouve pas l'attraction mutuelle qui caractérise les relations entre la France et le Brésil : seuls Français frontaliers de ce pays, les Guyanais éprouvent encore un sentiment de crainte mêlée de condescendance et de fascination qui caractérise souvent les représentations frontalières, face à un pays toujours considéré comme un envahisseur potentiel.

En effet, comme région française et européenne la Guyane est un territoire « du Nord » car partie intégrante d'un pays industrialisé, au sein d'un « Sud » auquel appartient encore l'Amérique du Sud, qui comprend néanmoins des pays « émergents » comme l'Argentine, le Chili ou surtout le Brésil. Les frontières Guyane-Brésil et Guyane-Surinam sont parmi les très rares endroits au monde où « Nord » et « Sud », pays industrialisés et « pays en développement » ne sont séparés que par une frontière terrestre, comme plus au nord le Rio Grande entre États-Unis et Mexique.



Carte 1. La Guyane au sein du monde américain, à la croisée du Plateau des Guyanes, du monde caraïbe et de l'Amazonie (d'après carte parue dans l'Atlas de Médecins du Monde).



Carte 2. La Guyane (source : Conseil général de Guyane). Un département français classique, avec arrondissements, cantons et communes.

Mais la Guyane, plus petite et moins peuplée que ses voisins, est contrairement aux États-Unis bien vulnérable face à ces flots migratoires incessants. Faiblement productrice, elle est d'autre part menacée par une possible invasion de marchandises produites ailleurs à moindres coûts. D'où une pression plus forte, et la peur d'un englobement qui renforce la fermeture d'une frontière jusque là fort poreuse... On assiste alors à l'opposition entre une volonté régionale et européenne d'ouverture vers les pays voisins, qui se traduit par des accords de coopération et une participation croissante à des schémas et des regroupements sud-américains, et une crispation française sur les frontières guyanaises, partagée d'ailleurs par la population locale pour mieux assurer une souveraineté apparaissant menacée alors qu'un pont franchira bientôt le fleuve-frontière. Les appartenances multiples de la Guyane semblent l'écarteler entre enjeux et intérêts régionaux, nationaux et supranationaux : elle intéresse le Brésil parce qu'elle est française et européenne, mais c'est aussi pour cette raison que la France en dépit des discours d'ouverture veut la protéger des flux en provenance du reste du continent....

Alors que ses voisins et en premier lieu le Brésil l'avaient marginalisée pour son appartenance européenne, la Guyane, périphérie de la France, les attire désormais pour cette même raison, dans un contexte de globalisation des échanges qui provoque des recompositions territoriales sur l'ensemble de la planète, mais aussi le réveil identitaire de peuples menacés par la mondialisation. Ces différentes observations nous amènent à nous interroger sur les enjeux et les moteurs de ce repositionnement si tardif de la Guyane en Amérique du Sud, et le rôle particulier qu'y joue le Brésil en tant que grande puissance régionale et frontalière.

La Guyane et son environnement dans la recherche actuelle

L'isolement de la Guyane comme son début d'intégration actuel dans l'Amérique du Sud résultent de choix et décisions politiques, à différents niveaux : régional (Guyane et États fédérés brésiliens voisins comme l'Amapá), national (essentiellement France et Brésil), et supranational (Union Européenne et, d'une certaine manière, Mercosud² et Unasud). Cette situation et son évolution se doivent, d'autre part, à une histoire coloniale et politique tourmentée qui ont fait de la Guyane une périphérie de la France et une marge isolée de l'Amérique du Sud. Aussi, si ces thèmes de l'intégration, des rapports centre-périphérie et de la recomposition territoriale sont éminemment géographiques, ils ont des implications historiques, diplomatiques et politiques. Nous avons donc choisi de les traiter sous l'angle de la géographie politique, de la géopolitique et de la géohistoire,

² Marché commun de l'Amérique du Sud. En espagnol, le plus couramment admis, *Mercosur* ; en portugais *Mercosul*. Nous avons là encore choisi d'adopter le compromis francophone *Mercosud*.

branches de la géographie qui nous paraissent les plus à mêmes d'interpréter et d'expliquer l'évolution en cours dans cette partie des Amériques, par leur nature et l'interdisciplinarité qu'elles impliquent. La géographie politique est, pour André-Louis Sanguin (1977) l'analyse des conséquences spatiales du processus politique et des relations entre les facteurs géographiques et les entités politiques³, alors que la géopolitique est l'analyse des « enjeux de pouvoir sur des territoires⁴ » pour reprendre la définition d'Yves Lacoste (1976). Enfin, la géohistoire dans son acception commune étudie la construction des espaces sur la longue durée. Ces disciplines paraissent ainsi les mieux à même de nous faire comprendre la formation et la problématique actuelle de ces territoires, et leurs multiples enjeux.

L'espace concerné, qui va donc être le cadre et l'enjeu de ces décisions politiques et rivalités de pouvoir, est la Guyane française mais également l'État frontalier de l'Amapá, au Brésil, qui doit son existence au voisinage avec le territoire français, et qui fut son premier partenaire sud-américain. Mais, derrière, les décisions sont prises par les États nationaux, France et Brésil, voire un regroupement supranational comme l'Union Européenne.

La Guyane longtemps n'intéressa que peu les chercheurs en sciences humaines. En histoire et en anthropologie, Serge Mam Lam Fouck⁵ et Marie-José Jolivet⁶ ont montré, le premier l'origine de la volonté guyanaise d'intégration renforcée à la France, la seconde l'ambivalence qui en découla sur l'identité guyanaise. En géographie, il fallut attendre 1975 pour qu'un jeune professeur de Cayenne, André Calmont, réalise une thèse sur la Guyane, mais centrée sur le chef-lieu, Cayenne⁷.

Mais depuis le mouvement est lancé, et semble même s'accélérer depuis la fin des années 1990. 1998 a vu en effet la soutenance de deux thèses particulières : celle d'Antoinette Masteau sur l'Oyapock⁸, montrant la particularité, avant les accords de coopération régionale, de la frontière avec le Brésil, et celle d'Emmanuel Lézy sur l'organisation et la perception des Guyanes⁹, les abordant tant sous l'angle proprement géographique qu'également mental et imaginaire... Ces travaux ont pour caractéristique de davantage présenter la Guyane dans son contexte régional voire continental, en embrassant toutes les branches de la géographie, depuis la géomorphologie jusqu'à la géographie culturelle et des représentations.

³ André-Louis Sanguin, *La géographie politique*, PUF 1977.

⁴ Yves Lacoste, *La géographie ça sert d'abord à faire la guerre*, Maspero, 1976.

⁵ Serge Mam Lam Fouck : *Société et économie de la Guyane française, de l'esclavage à la départementalisation*, Montpellier 1985, et *Les mutations économiques, sociales et politiques de la Guyane française de 1940 à 1982*, Paris X 1991.

⁶ Marie-José Jolivet : *La question créole, essai de sociologie sur la Guyane française*, Paris V 1978.

⁷ André Calmont, *La croissance urbaine dans les pays tropicaux : Cayenne, la ville et sa région*, Bordeaux 1975.

⁸ Antoinette Masteau, 1998. La frontière franco-brésilienne de l'Oyapock Guyane-Amapá, essai de géographie politique et culturelle. IHEAL Paris III, 1998.

⁹ Emmanuel Lézy, *Guyane Guyanes, perception et organisation de l'espace entre Orénoque et Amazone*, Paris X 1998.

D'autres, plus spécialisés, se sont depuis intéressés aux problématiques migratoires et frontalières : Sabine Miévilly (2000) étudiant l'intérêt pour la France de la possession des DOM à travers le cas de la Guyane¹⁰, Frédéric Piantoni (2002) les enjeux politiques des migrations notamment dans la Guyane occidentale, espace en marge d'un territoire lui-même périphérique¹¹. Jean-François Orru (2001) a montré les rapports tant avec l'État qu'avec les territoires frontaliers des communes isolées¹², et Stanislas Ayangma (2009) la reterritorialisation induite notamment sur l'Oyapock par la politique des parcs nationaux¹³. Mentionnons par ailleurs le DEA de Madeleine Boudoux d'Hautefeuille (2008) sur les enjeux multiscales et contradictoires du pont de l'Oyapock¹⁴, suivi d'une thèse dont la soutenance est prévue en 2012 à l'université des Antilles-Guyane. La notoriété croissante de la situation exceptionnelle de la Guyane provoque bien à l'heure actuelle un essor des travaux de recherche en cours sur ce territoire, et notamment sur ces problématiques frontalières ou migratoires comme le montre la création par le CNRS de l'Observatoire Hommes-Milieus (OHM), « l'Oyapock, un fleuve en partage », piloté par l'anthropologue Françoise Grenand, puis le géographe Hervé Théry.

Le Brésil n'est pas en reste, incité sans doute par l'ouverture prochaine du pont sur l'Oyapock, et plusieurs monographies ont récemment été soutenues en géographie sur la frontière guyanaise et ses dynamiques particulières, notamment par Guilherme Carvalho da Silva¹⁵ (2006) et Gutemberg de Vilhena Silva (2008), lequel prolonge actuellement son travail par une thèse à l'Université fédérale de Rio de Janeiro¹⁶. Tous deux insistent sur le rôle de la mondialisation et de la volonté d'externalisation du Brésil dans l'intérêt nouveau suscité par la Guyane en tant que région européenne. En sciences sociales, Carmentilla Martins (2008), également doctorante, a travaillé sur les enjeux politiques et économiques de la coopération transfrontalière entre la Guyane et l'État

¹⁰ Sabine Miévilly, *Des enjeux géopolitiques aux mutations institutionnelles de l'outre-mer français : le cas de la Guyane*, UAG 2000.

¹¹ Frédéric Piantoni, *Pouvoir national et acteurs locaux en Guyane française, l'enjeu des mobilités dans un espace en marges*, Poitiers 2002.

¹² Jean-François Orru, *Les communautés isolées de Guyane et la France, de la colonisation à la globalisation*, IHEAL Paris III, 2001.

¹³ Stanislas Ayangma, *La prise en compte des patrimoines des communautés amérindiennes dans le projet de Parc national en Guyane Française*, Paris VII 2009.

¹⁴ Madeleine Boudoux d'Hautefeuille, *La frontière, lieu de pouvoir multi-scalaire. Réflexion autour des enjeux géopolitiques pour les échelles nationale, régionale et locale françaises dans le franchissement de la frontière franco-brésilienne de l'Oyapock*, DEA Paris XII, 2008.

¹⁵ Guilherme Carvalho da Silva, *Oiapoque, uma parabólica na floresta. Estado, integração e conflitos no extremo norte da Amazônia brasileira, mestrado UFPA* 2006.

¹⁶ Gutemberg de Vilhena Silva, *Usos contemporaneos da fronteira franco-brasileira: entre os ditames globais e as articulações locais, mestrado UFRGS*, 2008.

d'Amapá au Brésil, en les raccordant aussi au contexte de la mondialisation des échanges dont l'interface guyanaise est un élément¹⁷.

Notre étude se propose d'aborder ce thème de l'intégration de la Guyane dans l'Amérique du Sud sous un angle plus historique, en montrant comment l'espace frontalier et les rapports entre la Guyane et le Brésil découlent de l'histoire particulière de leurs relations et de leurs perceptions, avec le va-et-vient et ses conséquences pendant trois siècles d'une frontière mal définie et jamais respectée. Mais l'angle se veut aussi géopolitique, en étudiant la place et l'enjeu qu'a occupé la Guyane dans les théories de géopoliticiens brésiliens obsédés tant par la défense des frontières que par l'intégration continentale sous la houlette d'un Brésil soupçonné de tentations expansionnistes ; d'autre part, les géographes brésiliens voient la mondialisation comme le moteur essentiel des nouvelles relations économiques impliquant la Guyane, alors que nous voudrions y voir aussi des enjeux d'affirmation identitaire et politique côté Guyane et Amapá, et de puissance régionale pour le Brésil et la France. L'histoire nous apparaît ici indissociable de la géographie, en ce sens que l'on ne peut comprendre la situation et les évolutions actuelles sans plonger dans l'histoire particulière des relations entre Guyanais et Brésiliens, et les conséquences qu'elles ont eues sur l'espace, les mentalités et les décisions politiques.

Le cadre conceptuel, la problématique et les hypothèses

En tant que région française d'outre-mer doté d'un statut d'autonomie limitée, la Guyane se trouve dans une situation de périphérie distante d'un centre politique, Paris, situé dans ce que l'on nomme désormais la France hexagonale. De l'État central proviennent la plupart des lois et règlements, décisions (sauf au niveau local, néanmoins contrôlées par le Préfet), transferts financiers voire un grand nombre de fonctionnaires, donnant aux Guyanais un sentiment certain de domination accru par leur faible visibilité dans les médias nationaux.

Lévy et Lussault (2003) définissent ainsi le centre comme le « lieu de concentration de population, de richesses, d'informations, de capacités d'innovation, de moyens d'action et de pouvoirs de décision », la périphérie étant elle marquée par « une absence d'autonomie en matière décisionnelle¹⁸ ». En ce sens, par cette relation de subordination au nom de l'égalité républicaine dans un cadre jacobin, la Guyane est clairement une périphérie non seulement de la France, mais

¹⁷ Carmentilla das Chagas Martins, *Relações bilaterais Brasil-França: a nova perspectiva brasileira para a fronteira Amapá-Guiana francesa no contexto global*, mestrado UnB, 2008.

¹⁸ J. Lévy et M. Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin 2003, p. 142.

aussi de l'Union Européenne dont elle constitue officiellement une région « ultrapériphérique », et d'où proviennent également règlements et transferts financiers.

Cette périphérie française et européenne se trouve située sur un continent, l'Amérique du Sud, avec lequel les relations physiques, politiques et économiques sont très réduites : la Guyane est, en somme, en marge du monde sud-américain. Mais cette situation d'isolat en fait désormais un enjeu d'affirmation de pouvoir régional tant pour le centre français qui perçoit depuis peu l'importance de sa situation amazonienne, que pour le Brésil, soucieux d'étendre son influence sur des Guyanes jusque ici à l'écart du monde sud-américain, mais intégrées à un autre centre que sont les Caraïbes pour le Guyana et le Surinam, et la France et l'Europe pour la Guyane française. Quant à cette dernière, son objectif est d'assumer ces appartenances multiples afin de tenter de constituer une nouvelle centralité par une position d'interface entre Europe, Caraïbes et Mercosud, qui passe aussi par l'acquisition d'un nouveau statut lui laissant une plus grande marge de manœuvre au sein de l'ensemble français.

L'enjeu commun à tous les acteurs va ainsi consister en la continentalisation de la Guyane, processus que le juriste Jean-Michel Blanquer (2005) définit comme une association croissante à des projets d'intégration sous-continentaux¹⁹. En somme, un processus d'intégration régionale dans un continent duquel la Guyane était exclue tant physiquement que par son statut de département français, mais aussi par ses propres représentations. D'autre part, on peut considérer qu'elle fut de même ostracisée par des États sud-américains au nationalisme sourcilleux, qui n'admettaient pas ce vestige de la colonisation européenne dans un continent têt émancipé de la tutelle coloniale, mais qui découvrent dans ce contexte de mondialisation l'intérêt d'un territoire européen à leur porte. Cela s'est traduit dans un premier temps par des accords de coopération régionale entre Guyane et Amapá signés en 1996, et élargis en 2008 à d'autres territoires amazoniens dans le cadre d'un projet de coopération transfrontalière financé par l'Union Européenne.

Ceci confirme Stéphane Rosière (2008), pour qui la coopération, y compris transfrontalière, apparaît par les nouvelles solidarités induites comme un moteur des recompositions territoriales actuelles²⁰. De fait, montrant combien le thème des intégrations devient pleinement un sujet d'études pour les géographes, Michel Bussi a tout récemment coordonné un ouvrage général sur la question : *Un monde en recomposition, géographie des coopérations territoriales*²¹. Comme l'écrit l'auteur à propos de ces projets toujours plus nombreux d'intercommunalités ou, dans le cas qui

¹⁹ J.M. Blanquer, « Les Guyanes et les Amériques entre continentalisation et "océanisation" », *Etudes de la Documentation Française, Amérique Latine*, pp. 69-79.

²⁰ S. Rosière, « Coopération », in : *Dictionnaire de l'espace politique, géographie politique et géopolitique*. Armand Colin, 2008.

²¹ Publications des universités de Rouen et du Havre, 2009.

nous intéresse, de régions transfrontalières (par ailleurs assez peu représentées dans cet ouvrage), « *la géographie politique s'est jusqu'à présent peu intéressée à ces enjeux coopératifs*²². »

De même, l'économiste martiniquais Jean Crusol, notamment avec *Les Antilles-Guyane et la Caraïbe, coopération régionale et globalisation*²³, s'interroge depuis près de vingt ans sur la place que peuvent occuper dans une Caraïbe en pleine recomposition des départements français d'Amérique encore très dépendants de leur appartenance française. Cette préoccupation franco-caribéenne apparaît également, mais partiellement, dans l'ouvrage collectif coordonné par François Taglioni et Jean-Marie Théodat, *Coopération et intégrations, perspectives panaméricaines*²⁴, qui s'attache surtout au mouvement plus général d'intégration caractérisant l'ensemble du monde américain, mais qui laisse relativement à l'écart les départements français d'Amérique.

L'intégration sud-américaine en cours a quant à elle récemment suscité la rédaction d'un ouvrage coordonné par le géographe Christian Girault, *Intégrations en Amérique du Sud*²⁵, qui évoque bien le rôle moteur du Brésil, mais pas la place – encore insignifiante il est vrai – qu'y occupe la Guyane.

Ces intégrations régionales constituent donc des thèmes et des préoccupations très actuels, et il sera intéressant de voir comment s'intègre un territoire aussi atypique que la Guyane, qui n'est pas l'objet principal de ces travaux loin s'en faut, dans ces différents schémas. De fait, sa continentalisation va s'accompagner d'un repositionnement comme une région également amazonienne, au moyen d'accords de coopération qui se doivent à la politique définie par la France, l'Union Européenne, le Brésil, et la périphérie de ce dernier constituée par l'État d'Amapá, frontalier de la Guyane mais non relié par voie terrestre au reste du Brésil. Mais elle est, d'abord, une volonté des élus guyanais, et participe ainsi d'un processus de reterritorialisation, c'est-à-dire d'un nouveau rapport entre les Guyanais et le positionnement de leur espace, qui se doit autant à des motifs économiques qu'idéologiques, dans la foulée du tiers-mondisme des années 70. Aussi allons-nous nous interroger sur les raisons de cette reterritorialisation, et les enjeux qu'elle constitue pour des acteurs aussi divers que la France, l'Union Européenne et le Brésil, dans un contexte d'intégration continentale sud-américaine grandement impulsé par ce dernier.

Marge sud-américaine et périphérie européenne, la Guyane est-elle en mesure de jouer le rôle d'interface que lui attribuent tous ces acteurs ? En ce cas, les enjeux contradictoires de ces derniers et leurs écarts de développement, ainsi que les conséquences psychologiques et politiques de

²² Op. cit., 4^{ème} page de couverture.

²³ L'Harmattan, 2003.

²⁴ L'Harmattan, 2007.

²⁵ Presses de la Sorbonne nouvelle, 2009.

l'histoire de la frontière, du statut au sein de la République française et de la forte pression exercée par les émigrants et les *garimpeiros* brésiliens, ne sont-ils pas de nature à faire échouer une continentalisation qui pourrait à terme submerger un territoire jusque là tourné quasi exclusivement vers la France et l'Europe ? D'autre part, quelle est la réalité des rumeurs d'invasion de la Guyane par le Brésil, qui longtemps freina leur rapprochement ?

Pour répondre à ces questions, notre objectif sera d'étudier si les tensions entre les divers acteurs politiques et économiques dues aux différences de statut et aux écarts socio-économiques entre la Guyane et ses voisins sont de nature à empêcher une véritable intégration. Car il semble que la France essaie d'acquérir par la Guyane une nouvelle identité amazonienne, alors que cette dernière aimerait au contraire s'affranchir davantage de la tutelle nationale et s'affirmer par une meilleure intégration régionale. Pour le Brésil, après une longue période d'indifférence voire de crainte diffuse du fait de l'influence européenne, c'est cette même appartenance européenne de la Guyane qui la rend désormais attractive et en fait un élément de sa stratégie d'affirmation régionale.

Méthodologie et plan adopté

La spécificité de la situation guyanaise et la nature des différents enjeux qu'elle pouvait constituer nous ont fait recourir à une démarche comparative et multiscalaire, avec une forte dimension historique pour comprendre d'une part l'origine de ces relations particulières entre Guyane et Brésil, d'autre part comment elles s'insèrent dans la dynamique générale déjà ancienne des relations entre le Brésil et ses voisins, notamment les autres Guyanes.

Il a d'abord fallu analyser et identifier la situation de la Guyane par rapport au Brésil et à l'Amérique du Sud pour expliquer son isolement, sa place dans l'ensemble français et dans l'Union Européenne, pour comprendre tant la réalité de son intégration sud-américaine que la pression du Brésil qui s'y exerce, et l'enjeu pour ce dernier. Cela a nécessité la lecture de nombreux ouvrages scientifiques ou universitaires français et brésiliens, pour beaucoup inédits, des rapports, des articles de presse, des entretiens avec des acteurs, des statistiques... afin de corroborer des observations personnelles recoupées par des témoignages locaux sur la perception en Guyane de cette pression brésilienne, de voir comment elle s'exerce aux autres frontières brésiliennes, et comment s'y insère l'État brésilien d'Amapá, le premier à signer des accords de coopération avec la Guyane. L'objectif était aussi de construire une typologie des frontières et des émigrations brésiliennes pour expliquer la place qu'y prenait la Guyane et relativiser – ou non - le sentiment d'invasion qui s'y exerce.

Nous avons à partir de ces éléments réalisé plusieurs croquis et figures afin de modéliser la situation particulière à la frontière (long enclavement, frontière « Nord-Sud »), la pression exercée

par les Brésiliens et par l'État d'Amapá, et de mettre cette situation en perspective par rapport à l'émigration brésilienne en général et à la situation sur tout le pourtour du territoire brésilien, pour voir comment s'insère la Guyane dans la dynamique plus générale du Brésil et de l'Amérique du Sud.

Il fallait ensuite expliquer l'origine historique de ce voisinage si particulier d'une région française avec le Brésil, et surtout ces représentations plutôt négatives alors que le Brésil a toujours joui d'une excellente image en France, et réciproquement. Par l'analyse comparative des historiographies nationales, très foisonnante du côté brésilien, la consultation de nombreux documents originaux tant français que brésiliens notamment aux Archives départementales de Guyane, au Consulat du Brésil à Cayenne ou encore au ministère des Affaires étrangères à Brasilia, à l'École supérieure de Guerre à Rio de Janeiro ou à la Commission de Démarcation des Frontières à Belém, nous avons tenté de revisiter l'origine et d'étudier les conséquences du long conflit frontalier sur la perception et les représentations du voisin, ainsi que le long isolement entre Guyane et Brésil, indépendamment des décisions politiques nationales. Ces thèmes ayant jusqu'alors été traités presque exclusivement à partir de sources mononationales détaillées dans le cœur de notre travail, l'objectif était également d'apporter une vision nouvelle de l'histoire de la frontière et des relations bilatérales Guyane-Brésil par l'analyse croisée des deux historiographies. En outre, la géopolitique brésilienne ayant toujours eu en Amérique du Sud une réputation expansionniste, il nous fallait voir la place qu'occupait la Guyane dans les théories et projets de géopoliticiens brésiliens tels Golbery do Couto e Silva et Carlos de Meira Mattos entre autres, qui furent les grands inspirateurs des politiques amazoniennes et intégrationnistes apparues dès les années 50, afin de voir l'enjeu voire la cible que pouvait constituer le petit territoire français aux marges d'une partie sensible du Brésil. Étudier la réalité des revendications frontalières et des thèses annexionnistes brésiliennes, à l'origine de nombreux fantasmes, permettait aussi de justifier ou d'infirmer les craintes guyanaises.

Mais pour le Brésil désormais l'heure n'est plus aux contestations territoriales mais à l'intégration continentale. Il fallait donc analyser les contenus et motifs de convergence de l'actuelle politique de rapprochement entre Guyane et Brésil, les objectifs d'affirmation identitaire et politique du côté guyanais et amapéen, et économiques de la part des deux grands ensembles nationaux, avec les jeux et enjeux de pouvoir qui s'exercent sur ces territoires périphériques, mais dont la contiguïté se révèle – enfin – source d'intérêt(s) en pleine mondialisation. Ceci alors que l'Amazonie et l'Amérique du Sud d'une façon générale connaissent un processus d'intégration en grande partie sous la houlette du Brésil, qui ne pouvait plus laisser la Guyane à l'écart.

Pour cela, l'étude de nombreux rapports et statistiques, des articles de presse interrogeant les acteurs ou évoquant les principales manifestations de la coopération dans l'immédiateté, des entretiens avec certains des principaux acteurs ont permis d'étudier les multiples difficultés et contradictions d'une coopération aux ambitions assez précises, mais quelquefois opposées selon les échelles de pouvoir, alors que la lecture d'ouvrages récents sur les intégrations dans les mondes caraïbes et sud-américains permettaient de replacer cette politique dans un contexte et une perspective plus vastes.

Car l'objectif est également de montrer que la Guyane commence à se repositionner comme une région sud-américaine par son intégration à des schémas continentaux, ce qui doit mieux être pris en compte dans un statut appelé à une évolution future, afin qu'elle bénéficie au mieux de cette situation au lieu de la subir, et que les différents enjeux finissent par converger plutôt que s'opposer. De territoire périphérique et négligé, la Guyane peut en effet devenir la synapse entre deux des principaux regroupements économiques de la planète, à condition que le pont sur l'Oyapock, qui est le symbole de cette redécouverte d'une frontière franco-brésilienne longtemps oubliée, « ne parte pas de rien pour aller nulle part », pour reprendre une expression consacrée au Brésil...

Aussi, la première partie de notre travail prétend montrer la situation atypique de la Guyane et les conditions dans lesquelles elle est devenue un « associé » français et européen en Amérique du Sud, relié néanmoins au reste du continent par des frontières terrestres ; nous nous attacherons alors plus particulièrement au point de passage que constitue la frontière brésilienne (chapitre un). La pression brésilienne qui en découle a des conséquences sur les flux migratoires et l'espace et la société guyanaises, avec un fort impact culturel et environnemental (orpaillage clandestin), qui rattachent bel et bien mais informellement la Guyane à l'Amérique du sud ; mais cette pression est en fait bien plus faible que celle qui s'exerce aux frontières méridionales du Brésil (chapitre deux). La deuxième partie cherchera les explications historiques de ce voisinage et de ces relations. Loin des soupçons d'invasion qu'on lui prête, même s'ils se sont quelquefois concrétisés, le Brésil a au contraire toléré la présence des Guyanes à condition que sa souveraineté sur le bassin hydrographique amazonien soit reconnue, ce qui n'aboutit qu'après plusieurs siècles de rivalités et de contestations (chapitre un). Du coup, plus qu'un enjeu, la Guyane française et son appartenance à une puissance coloniale européenne ont longtemps constitué une menace pour une géopolitique brésilienne marquée par la Guerre froide et la nécessité de maîtriser l'ensemble de son territoire notamment dans ses marges amazoniennes, ce qui passe aussi par une intégration impliquant les États et territoires voisins (chapitre deux).

La troisième partie évoquera alors les dynamiques permises par l'évolution du contexte mondial vers la globalisation et les intégrations continentales, ainsi que les enjeux et représentations identitaires du rapprochement inédit que constituent dans cette optique les accords de coopération Guyane-Amapá de 1996 (chapitre un). Il faudra alors voir si les accords de coopération régionale plus élargis qui ont suivi, comme le Programme Opérationnel Amazonie de 2008 qui implique également l'Union Européenne, le Surinam et deux autres États du Brésil, permettront une meilleure « continentalisation » de la Guyane dans une Amérique du Sud dans laquelle elle était jusque là peu intégrée, au milieu d'enjeux nationaux voire supranationaux qui la dépassent (chapitre deux).

Notre objectif général est ainsi de fournir les éléments de compréhension des relations entre la Guyane et le Brésil et de leurs dynamiques, à l'image de ce que Claude Raffestin, grand spécialiste des frontières, écrivait en 1979 :

« Le géographe n'est pas un juge et il n'a pas à jouer un rôle normatif, encore moins un rôle de censeur ; il doit expliciter les connaissances et les pratiques qui circulent dans les relations. Il doit fournir les éléments théoriques pour apprécier le caractère symétrique ou dissymétrique de ces relations²⁶. »

²⁶ Claude Raffestin, *Pour une géographie du pouvoir*, Litec 1979, p. 244.

PREMIÈRE PARTIE :

LA GUYANE,

UNE RÉGION

FRANÇAISE

D'AMÉRIQUE SOUS

LA PRESSION

BRÉSILIENNE



« *On ne va pas en Guyane. On y est envoyé*¹. »

Dans une Amérique du Sud très largement ibérique et catholique, tôt émancipée, seuls trois petits territoires, peu attractifs et en marge des ensembles attribués par le Pape aux puissances ibériques, ont échappé à la colonisation exercée par les Espagnols et les Portugais : les Guyanes française, anglaise et hollandaise. D'où des liens plus étroits, tant historiques que culturels et économiques avec la Caraïbe qui a connu les mêmes colonisateurs et dont elles constituent un prolongement, et des métropoles européennes. Celles-ci sont en effet restées plus longtemps puisque Guyanes britannique et hollandaise se sont émancipées tardivement : 1966 pour la première, 1975 pour la seconde. La Guyane française, seule, a fait le choix contraire de renforcer son intégration en devenant partie intégrante de la République par la loi de départementalisation du 19 mars 1946.

La conséquence en a été un isolement continental durable. Entre conflits frontaliers toujours non résolus et faibles affinités culturelles, tropisme européen et caribéen et méfiance vis-à-vis des grands voisins que sont le Venezuela et surtout le Brésil due à des représentations issues d'une histoire coloniale quelquefois mal digérée, ce n'est que récemment que les Guyanes ont amorcé, à l'initiative du Brésil qui s'affirme comme la grande puissance régionale, un mouvement de rapprochement vers un sous-continent sud-américain duquel elles étaient toujours restées en marge.

Mais la Guyane française reste encore, en apparence, à l'écart de cette dynamique d'intégration, prisonnière d'un statut à la fois français et européen qui l'incorpore à un ensemble régional distant de plusieurs milliers de kilomètres, au détriment de son environnement proche. Lequel est précisément composé d'un Brésil actuellement en plein processus d'externalisation : économique par des investissements dans de nombreux pays voisins tels le Paraguay ou la Bolivie, territoriale par le rachat et l'exploitation de terres

¹ Daniel Bourmaud, préface de l'ouvrage de P. Mouren-Lascaux, *La Guyane*, Karthala 1990, p. 7.

agricoles au-delà de ses frontières méridionales, humaine enfin par l'émigration de deux millions de Brésiliens, peut-être davantage, vers des destinations lointaines et prometteuses, ou encore à la recherche d'un eldorado agricole ou aurifère dans les pays voisins.

C'est donc par la pression causée par des flux migratoires et aurifères brésiliens informels que la Guyane va prendre conscience de sa sud-américanité, et amorcer à son tour un processus de continentalisation, terme que nous emploierons dans le sens d'un mouvement d'intégration progressive dans son continent d'appartenance géographique. Mais cette continentalisation, même voulue par ses autorités tant nationales que régionales avec d'ailleurs des enjeux différents, va entrer en contradiction avec une appartenance française et surtout européenne, provoquant un certain nombre de tensions paraissant encore insolubles. Cela amènera sans doute la Guyane à faire des choix cruciaux entre ces différentes appartenances qu'elle ne pourra probablement pas toutes assumer.

Aussi allons-nous commencer par étudier la situation, les avantages et les inconvénients que procurent ces appartenances, et comment elles agissent face à une pression brésilienne de plus en plus prégnante, alors que la Guyane est encore très faiblement intégrée tant dans son environnement que dans le système-monde.

CHAPITRE I – LA GUYANE FRANÇAISE, **UNE EXCEPTION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE** **AU SEIN DU SOUS-CONTINENT SUD-AMÉRICAIN**

La situation de la Guyane française peut paraître en effet assez schizophrénique : département français et région européenne, territoire amazonien aux fortes influences caribéennes... Outre les faibles liaisons routières et aériennes, c'est ce statut atypique dans un monde largement décolonisé qui l'isole de ses voisins : en tant que département et région d'outre-mer elle n'a que peu de compétences internationales, celles-ci faisant partie des compétences régaliennes de l'État, d'autre part le haut niveau de vie et de coûts de production induits ainsi que les protectionnismes propres aux ensembles régionaux (Union Européenne dans son cas, CARICOM et Mercosud pour ses voisins) empêchent l'établissement de véritables relations économiques.

Mais ce même statut français et européen la rend attractive d'abord pour des dizaines de milliers d'immigrants à la recherche du rêve européen, ou bien d'un filon aurifère à exploiter en toute tranquillité dans le vide de l'Amazonie guyanaise... Mais aussi pour des États voisins, et en premier lieu le Brésil, désireux de mieux l'intégrer aux accords régionaux afin de profiter de ce voisinage avec une région encore oubliée de l'Union Européenne en pleine Amérique du Sud. Les immigrants ont-ils alors été les pionniers de la continentalisation de la Guyane française, par l'intégration informelle de cette dernière dans leur stratégie territoriale, et la prise de conscience qu'ils ont provoqué de part et d'autres du fleuve Oyapock de cette interface potentielle mais encore grandement inexploitée entre Europe, Caraïbes et Amérique du Sud ?

Il faudra donc dans un premier temps montrer en quoi ce statut politique original, désiré au départ par la classe politique locale, est responsable de l'isolement structurel, politique et économique de la Guyane au sein du monde sud-américain, même s'il n'a fait que renforcer une tendance très ancienne, en raison de l'orientation océanique et de la culture majoritairement caribéenne de la Guyane française comme de ses voisines anciennement hollandaise et britannique.

I - UN TERRITOIRE EUROPÉEN EN AMÉRIQUE DU SUD

Seul territoire non souverain de l'Amérique continentale depuis l'indépendance du Belize en 1981, la Guyane est en même temps un département français et une région européenne. Cela lui confère une faible marge d'autonomie tout en lui assurant un niveau de vie unique en Amérique du Sud. Mais ce statut politique qui fonde sa singularité dans le monde sud-américain et les coûts élevés de production qui en découlent freinent les échanges avec son environnement géographique, qui longtemps l'a ostracisé à cause de son appartenance française. La Guyane constitue aussi un espace singulier pour la France et l'Union Européenne par sa situation ultra-marine et ultrapériphérique, mais elle en constitue malgré tout une extension territoriale dans une Amérique du Sud à laquelle elle paraît de prime abord totalement étrangère. Cette double singularité explique un isolement tant vis-à-vis du monde sud-américain que du monde européen, faisant de la Guyane un espace totalement marginal, alors que les autres Guyanes sont soit partie intégrante d'un État continental (le Venezuela et le Brésil), soit des États souverains, le Guyana et le Surinam, rattachés à un regroupement économique régional (le CARICOM) ou politique (AEC et Unasud).

A – UN DEPARTEMENT ET UNE REGION DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

1. Les contradictions d'une périphérie de la France en Amérique du Sud

a) Outre-mer et ultrapériphérie

Seul territoire d'Amérique du sud sous tutelle européenne, la Guyane appartient à une catégorie particulière au sein de l'ensemble français et européen : celle des départements-régions d'outre-mer et des régions ultrapériphériques. Un statut de forte intégration à double tranchant, qui lui assure par les transferts et la redistribution nationale le plus haut niveau de vie de la région, mais l'en isole par les faibles compétences en matière de relations internationales.

Depuis 1946 et la départementalisation des vieilles colonies, la Guyane constitue ainsi une extension territoriale de l'Hexagone, désormais improprement qualifié de « métropole » puisque toutes les lois nationales s'y appliquent, et que la Guyane y jouit d'une stricte égalité juridique avec les autres départements. Mais cet Hexagone, où se situe la capitale nationale, centre des décisions politiques et économiques et de la redistribution financière, constitue un

centre éloigné de plus de 7.000 kilomètres, qui évolue dans un autre cadre mental et géographique.

En 1982 les lois de décentralisation ont donné une personnalité juridique aux nouvelles régions qui se superposent désormais à chacun des départements d'outre-mer, avec un budget propre et des compétences accrues en matière de développement et d'aménagement du territoire. Ces compétences étaient encore augmentées par la loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) de 2000 qui permet aux régions d'outre-mer d'adapter la législation nationale, de proposer des « lois-pays » et de signer des accords avec des États voisins de leur zone géographique, en accord avec l'État, donc un début de compétences législatives et internationales.

Au titre de départements et régions français, les quatre DOM furent de fait intégrés dans l'Union Européenne dès sa création, ce qui fut institutionnellement confirmé par l'arrêt Hansen de 1978, et elles constituent désormais, avec les archipels portugais de Madère et des Açores et espagnol des Canaries, les « Régions ultrapériphériques » (RUP), territoires politiquement européens mais situés géographiquement hors de ce continent, définis par le traité de Maastricht en 1992. Marginaux dans un ensemble lui-même très disparate, ils bénéficient d'une politique spéciale permettant de pallier ce handicap par davantage de subventions et de dérogations aux dispositions communautaires.

Il est à noter que trois autres pays européens possèdent des territoires dans le monde américain : le Danemark avec le Groenland, les Pays-Bas avec les Antilles néerlandaises, la Grande-Bretagne avec les Iles Vierges, les Bermudes et autres petites îles de l'archipel antillais. Mais dans tous ces cas le statut de large autonomie interne dont ils disposent fait qu'à l'image de la Nouvelle-Calédonie ou de la Polynésie pour la France, ils ne sont pas intégrés dans l'Union Européenne même s'ils jouissent d'un accès privilégié au marché européen en tant que PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer). Antilles françaises et Guyane constituent donc avec la Réunion, et dans l'attente de Mayotte, un cas unique de rattachement politique et d'intégration pleine et entière à un continent éloigné, mis à part l'exemple d'Hawaii, cinquantième État des États-Unis mais situé en plein monde océanien... Cependant, la transformation prévue mais plusieurs fois repoussée des îles antillo-néerlandaises de Saba, Bonaire et Saint-Eustache en communes des Pays-Bas les ferait *ipso facto* passer par rapport à l'Union Européenne du statut de PTOM à celui de régions ultrapériphériques, et donc bénéficier des précieux fonds européens. Face aux incertitudes de la mondialisation, dans le monde désormais post-colonial, certaines anciennes colonies faiblement peuplées et n'ayant pas tout à fait coupé le cordon ombilical semblent donc préférer une intégration renforcée à leur ancienne métropole.

Cette intégration pleine et entière, même géographiquement périphérique, fait de la Guyane un territoire au niveau de vie et d'équipement quasiment européen, au milieu d'un monde caraïbe et amazonien aux indices de développement et aux salaires encore bien faibles. L'incitation à l'immigration que cela constitue pour les pays pauvres voisins est source de tensions qui plongent la Guyane dans ses contradictions politiques et sociales : périphérie de la France et de l'Europe, elle constitue un eldorado facilement accessible pour des pays voisins moins favorisés auxquels elle a longtemps tourné le dos.

b) Une périphérie intégrée ? Limites et contradictions du « système domien »

Partie intégrante de la France et de l'Union Européenne, la Guyane comme les autres DOM bénéficie donc de nombreux transferts au titre de la redistribution nationale, ainsi que de la manne européenne en tant que région « en retard de développement » et géographiquement éloignée. On peut donc raisonnablement la qualifier de périphérie intégrée par cette redistribution financière et les investissements en provenant.

Si cela en fait le territoire à plus haut niveau de vie de l'Amérique latine avec un IDH de 0,85, dépassée dans la grande région seulement par les autres départements français d'Amérique, Martinique et Guadeloupe, la Barbade, l'Argentine et le Chili, cette prospérité, qui attire nombre de migrants venus tant de la Caraïbe que de l'Amérique du Sud, est néanmoins relativement artificielle car basée presque exclusivement sur ces transferts, mais aussi sur la présence d'un centre spatial fonctionnant encore grandement en vase clos. L'intégration croissante de ce dernier est désormais incontestable, à travers la Mission Guyane qui le lie aux collectivités locales par des partenariats divers, mais la Guyane attend encore un véritable développement économique endogène alors qu'elle est presque totalement dépendante des importations européennes, et que les transferts comme le système social et économique découragent d'éventuels investisseurs à cause d'un marché encore trop étroit et d'une sous-valorisation de l'emploi privé.

Il est vrai que les indicateurs sociodémographiques montrent une situation bien plus favorable que dans les pays voisins en termes de revenus par habitant ou d'espérance de vie, mais la fécondité et la mortalité infantile relativement élevées rappellent davantage l'Amérique du Sud que la France et l'Europe (tableau 1). La Guyane ne s'est jamais remise de l'économie esclavagiste, et les diverses tentatives de mise en valeur, à l'exception du spatial dont ce n'était d'ailleurs pas le but, se sont révélées des échecs. Elle peine actuellement à faire face à une forte explosion démographique due à une fécondité moyenne de 4 enfants par femme, qui s'avère

être la plus forte du sous-continent, alors que celle-ci est normalement inversement proportionnelle au développement.

	GUYANE	FRANCE
Taux de natalité (‰)	30,5	12,7
Taux de mortalité (‰)	4,4	9,0
Mortalité infantile (‰)	14,2	4,1
Indice de fécondité	3,9	1,9
Espérance de vie (années)	72/78	76/83
Taux de chômage (%)	24,3	9,0
PIB/an/habitant (\$)	15.839	22.514
IDH	0,850	0,924

Tableau 1 : Les différences de développement entre la Guyane et la France hexagonale. (Source : INSEE, 2008).

On peut expliquer ces forts taux et indices de natalité et de mortalité infantile par la présence d'une abondante et jeune population souvent issue de pays voisins en développement, reproduisant voire accentuant les comportements démographiques de leur pays d'origine, peut-être encouragés par les allocations familiales comme on les en accuse souvent puisque plus féconds, les étrangers en sont les principaux bénéficiaires. On peut aussi évoquer l'espoir de régularisation par la naissance d'un enfant sur le sol français, ce qui d'ailleurs ne constitue pas une condition suffisante.

Cela montre bien d'une part l'impact de certains transferts (comme les allocations familiales), et d'autre part la permanence de modèles culturels propres aux pays en développement, plus de la moitié des naissances (56 %) étant le fait de mères de nationalité étrangère (haïtiennes, surinamiennes et brésiliennes pour l'essentiel)². Justement, l'ampleur des flux migratoires découlant de cette situation de territoire riche au milieu du monde en développement fait que plus de la moitié de la population du département est née en dehors, territoires français compris.

D'autre part, le suivi médical plus faible des populations étrangères voire des populations autochtones, à l'origine d'une mortalité infantile plus élevée que dans l'Hexagone, s'explique à la fois par un manque d'équipements suffisants et des raisons culturelles, mais aussi par la peur de la répression policière pour des femmes en situation irrégulière qui éviteront le plus possible de s'exposer. Ce chiffre montre donc l'impact dans la démographie guyanaise de ces populations marginalisées.

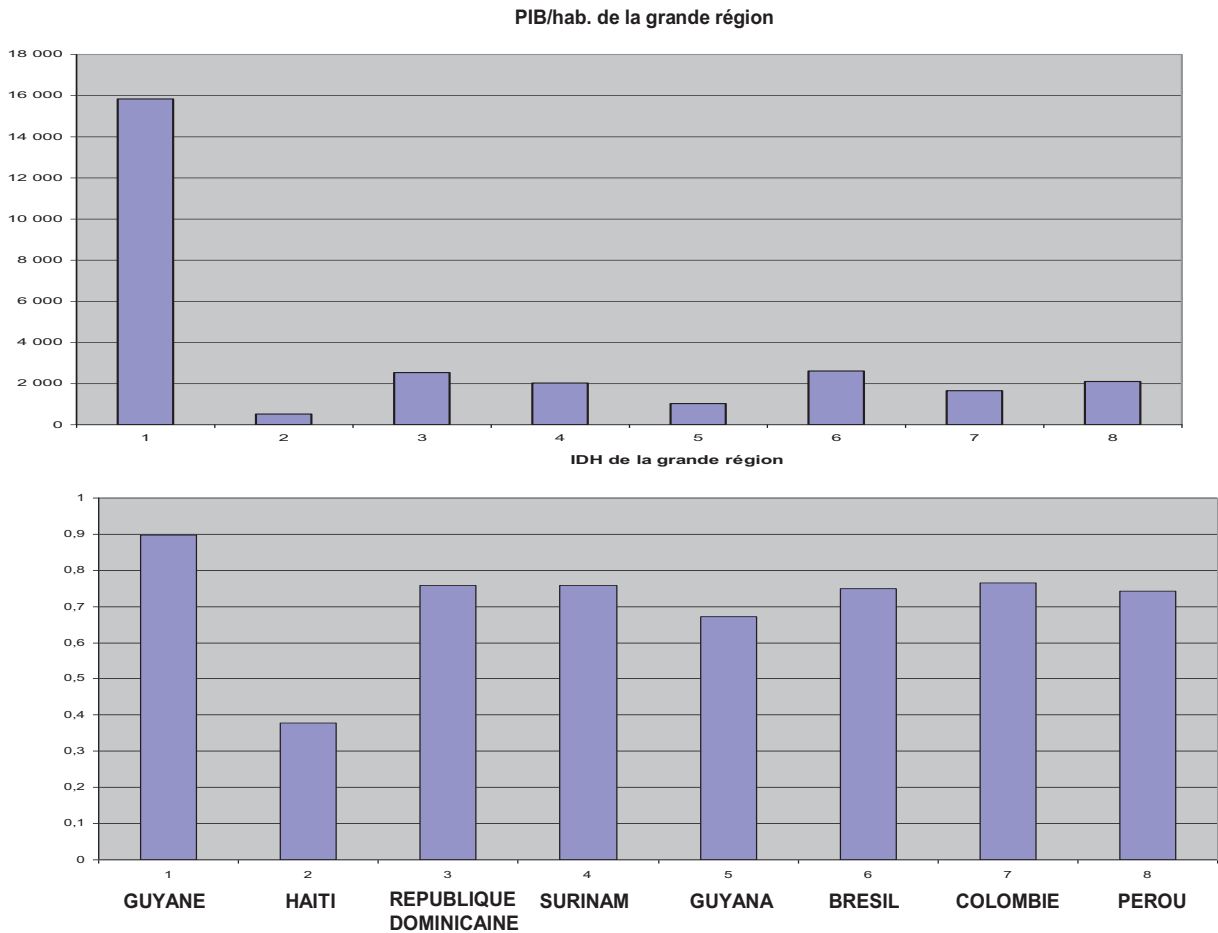
² INSEE et fiches statistiques de l'État civil, cité dans *La Semaine Guyanaise* n° 1402, 3 novembre 2010, p. 13.

Tout cela est source ou indicateur pour la Guyane d'un sous-équipement chronique en matière scolaire, sanitaire, social ou de logements... causé par un rattrapage quasi impossible tant sont rapides les évolutions. Quartiers informels ou autochtones sans eau courante, enfants non scolarisés, pandémies propres aux pays en développement, forte délinquance urbaine... qui caractérisent les pays voisins d'Amérique du Sud, sont ainsi monnaie courante dans ce pourtant bout d'Europe en Amazonie. Ni l'État ni les collectivités locales ne semblent en mesure de résorber une fracture qui s'avère non seulement sociale mais aussi en grande partie ethnique, alors même que leurs politiques, également du fait du sous-peuplement du territoire, n'ont pu raccommo­der un territoire qui s'apparente encore à un *patchwork*.

La Guyane illustre bien les contradictions du système « domien » : haut niveau de vie et exclusion³, équipements « européens » mais grandement insuffisants, importants flux financiers en provenance de l'Hexagone et de l'Europe mais sous-emploi et sous-équipement chroniques (expliqués aussi, malgré les transferts, par les faibles rentrées fiscales de communes ou collectivités dont nombre d'habitants échappent légalement ou non à l'impôt), économie de comptoir avec très faible taux de couverture, macrocéphalie urbaine et enclavement au sein de déserts humains, intégration européenne et enclavement continental, vie politique dominée par une forte abstention, sentiment de périphéricité et de domination lié à des centres de décision et d'impulsion lointains, entraînant complexe et volonté d'affirmation identitaire et politique... L'intégration pourtant incontestable à la France et à l'Union Européenne est ainsi diversement perçue par les habitants, les uns l'estimant incomplète, d'autres la rejetant...

Trop pauvre donc pour une région européenne (tout au moins jusqu'à la récente arrivée des pays d'Europe centrale et orientale), la Guyane constitue néanmoins un îlot de prospérité au sein du monde caribéen et amazonien qui en fait une destination recherchée par les flux illicites en provenant alors qu'elle y est très mal intégrée, tout en peinant à s'affirmer dans le monde européen... Comment un tel territoire a-t-il pu voir le jour au sein d'un continent américain têt émancipé de la tutelle coloniale européenne, composé d'États au nationalisme ombrageux ?

³ Sans les prestations sociales le taux de pauvreté serait de 37 % au lieu de 25 actuellement, ces prestations constituant 60 % des ressources des populations à bas revenus (*Migrations et soins en Guyane*, INSERM, rapport final à l'AFD, septembre 2009, p. 18).



Figures 1 et 2 : PIB par habitant et indices de développement humain de la Guyane et des pays de la grande région (source : INSEE, chiffres 2005).

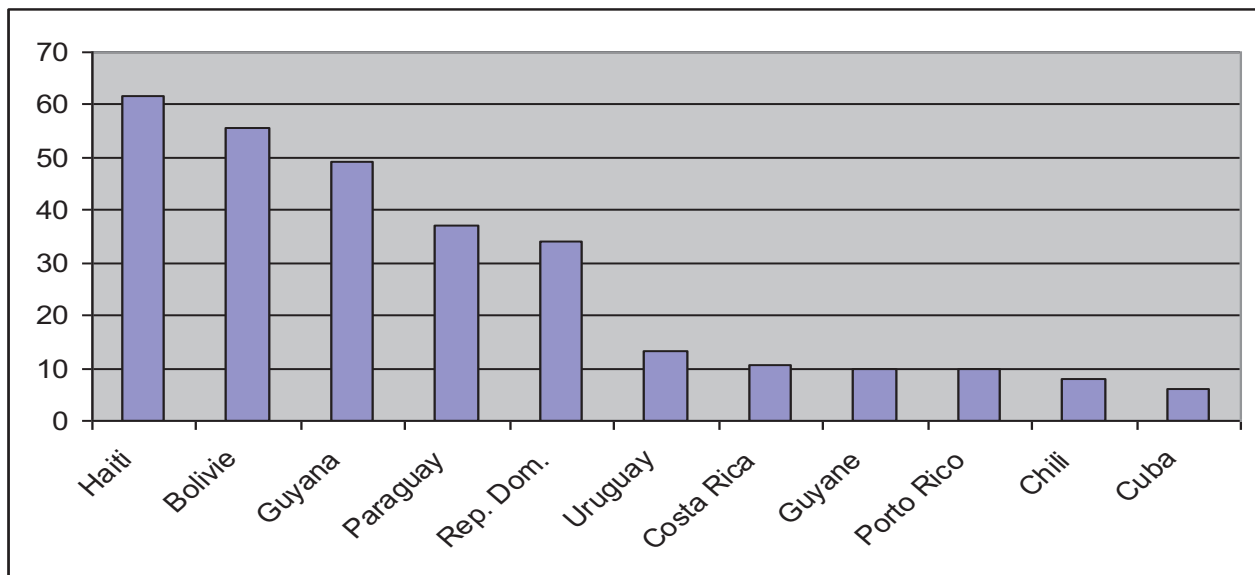


Figure 3 : les extrêmes pour la mortalité infantile en Amérique latine et dans la Caraïbe. Malgré son taux élevé par rapport à la France, la Guyane a l'un des plus faibles taux du monde latino-américain (source : INED, chiffres 2005).

2. Un département et une région d'outre-mer

a) Une départementalisation demandée

Depuis l'abolition de l'esclavage en 1848 qui fit de tous les Guyanais, Amérindiens du littoral et anciens esclaves noirs compris, des citoyens français, la revendication assimilationniste et départementaliste prit de plus en plus corps auprès d'une certaine élite de couleur qui avait supplanté les colons blancs, très majoritairement partis après l'abolition (Mam Lam Fouck, 1987). D'une part, le statut indigène n'existant pas en Guyane (tout au moins sur le littoral), contrairement aux colonies plus récentes telles l'Algérie, l'Afrique noire, l'Indochine..., tous les Guyanais étaient citoyens français comme dans n'importe quel département de la Métropole, et élisaient à ce titre un député, un sénateur à l'Assemblée nationale, et même un Conseil général. Mais les lois votées ne s'appliquaient en Guyane qu'en fonction du bon vouloir du gouverneur de la colonie. Les Guyanais le ressentaient d'autant plus comme une discrimination qu'au sein de cette colonie existaient deux pouvoirs parallèles : le colonial représenté par le gouverneur, et le local représenté par le conseil général, exactement comme un département. Sans compter, d'ailleurs, l'Administration pénitentiaire qui exerçait un pouvoir total sur Saint-Laurent et les différents bagnes établis dans la colonie. Mais, en dehors des bagnes, le véritable homme fort était bien le gouverneur, qui n'hésitait pas à souvent truquer les élections pour faire élire des personnalités plus dociles ou bienveillantes quant aux intérêts de la France – ou aux siens. Françaises à part entière, les élites créoles guyanaises estimaient que cet échelon colonial devait disparaître, et le gouverneur remplacé par un Préfet. Très bien analysée par l'historien guyanais Serge Mam Lam Fouck⁴, la revendication assimilationniste en politique vient donc d'une peur des Guyanais d'être discriminés, traités comme des Français à part avec ce statut colonial passablement humiliant, alors que la France leur avait fait l'honneur de les élever à cette condition de citoyens d'une république qui ne faisait pas officiellement de distinctions de race, fait extrêmement rare à l'époque...

Mais il y avait aussi un désir de sécurité, et une peur de retomber sous la coupe des planteurs blancs, à l'image des *Békés* des Antilles françaises, où ceux-ci contrairement à la Guyane étaient restés très puissants, gardant la haute main sur l'économie de leurs îles. L'appartenance pleine et entière à la République comme département était donc la garantie d'être totalement sous la protection de cette dernière. Rappelons qu'à l'époque esclavagiste, depuis l'abolition définitive du servage par François Ier, tout esclave « qui touchait la terre de France » était *ipso*

⁴ *Histoire de la société guyanaise. Les années cruciales : 1848-1946*, Editions Caribéennes, 1987.

facto libéré. La demande d'assimilation et de départementalisation était aussi une garantie contre un éventuel retour de l'esclavage, comme cela s'était produit en 1802⁵ (Mam Lam Fouck, 1987).

L'incontestable patriotisme manifesté par les Guyanais lors des deux guerres mondiales (nombreux engagés volontaires devant l'appel en 1914, ralliement à la France libre en 1943), la présence d'un Guyanais dans un gouvernement du Front Populaire (Gaston Monnerville, sous-secrétaire d'Etat aux colonies en 1937), le rôle éminent du guyanais Félix Eboué dans la constitution de la France libre, remirent sur le tapis cette revendication également portée par les trois autres « vieilles colonies » (Guadeloupe, Martinique et Réunion) à travers des leaders charismatiques : Gaston Monnerville en Guyane, Aimé Césaire et Léopold Bissol en Martinique, Raymond Vergès à la Réunion, et qui avait fait l'objet de plusieurs propositions de lois refusées sous la IIIe République.

Dans un contexte de tensions dans l'Empire colonial (émeutes meurtrières à Sétif en 1945, déclaration unilatérale d'indépendance de l'Indochine, situation tendue à Madagascar qui explosa un peu plus tard), l'Assemblée constituante vota à l'unanimité en 1946 la départementalisation des quatre « vieilles colonies », malgré l'avis défavorable du ministre de l'outre-mer Marius Moutet, qui craignait un coût incommensurable pour l'État en raison du retard structurel à rattraper.

Cependant, même si ce changement statutaire émanait des élus tant guyanais qu'antillais ou réunionnais, jamais le peuple ne fut consulté par référendum. Revendication des élites créoles, pour lesquelles de par leur assimilation culturelle le modèle français était l'idéal de civilisation, la départementalisation ne fut votée, à l'échelle locale, que par les parlementaires issus de ces mêmes élites. Mais l'État y trouvait son compte, ainsi pour Marie-José Jolivet, auteur d'une thèse remarquée sur la sociologie du monde créole en Guyane (1982) :

« Par la départementalisation, le gouvernement français entend donc se démarquer aussi nettement que possible de la précédente régie colonialiste – où il trouvera même un excellent bouc émissaire pour ses erreurs et ses échecs transformés en autant de séquelles – tout en renforçant le lien entre ces pays et la métropole. La départementalisation peut être dès lors définie comme une opération politique qui correspond à une volonté de manipulation idéologique⁶. »

La départementalisation était finalement un moyen de renforcer la domination sur cette colonie lointaine mais dont l'aspect stratégique n'était pas encore perçu. Ce lien politique renforcé avec

5 L'esclavage avait été aboli une première fois par la Convention en 1794. Mais Napoléon Bonaparte, sous l'influence de sa femme dit-on, l'avait rétabli huit ans plus tard pour remettre sur pied les colonies sucrières françaises en pleine déconfiture économique. Les révoltes qui s'ensuivirent (les esclaves libérés étaient en outre devenus citoyens français) amenèrent l'indépendance d'Haïti en 1804.

6 Marie-José Jolivet, *La question créole, essai de sociologie sur la Guyane française*. ORSTOM, 1982, p. 228.

la « Métropole », terme que l'on continue d'employer par commodité, écarta davantage la Guyane de son environnement géographique tout en permettant un meilleur contrôle, ou une reprise en main, par l'État. La France à travers la Guyane désormais département se retrouvait frontalière de la Guyane hollandaise (laquelle venait d'obtenir un statut d'autonomie assez large), et surtout du Brésil à travers sa plus longue frontière terrestre : 730 km. La Guyane faisait donc de la France... une puissance également sud-américaine, ce qui longtemps ne fut pas admis par les autres États de la région, ni même reconnu – ou perçu – par la France pourtant une et indivisible. Ayant davantage intégré la Guyane à son ensemble national, l'État ne l'utilisa jamais pour des relations (trans)frontalières qui ne semblaient pas non plus prioritaires à ce moment pour les élus.

Une forme originale de décolonisation venait pourtant de voir le jour : la décolonisation par intégration pleine et entière à la Métropole, qui fait qu'au grand dam des indépendantistes les départements d'Outre-mer ne figurent pas dans la liste des territoires à décoloniser de l'ONU.

Les services départementaux des administrations nationales s'implantèrent alors en Guyane sous la conduite de son premier préfet, le dynamique Robert Vignon : agriculture et forêt, équipement, santé, jeunesse et sports... mais, pour certaines autres, dépendait des Antilles. Ainsi pour l'enseignement, la Guyane dépendait dans un premier temps de l'académie de Bordeaux comme au temps de la colonie, puis se retrouva englobée en 1973 dans une académie « des Antilles-Guyane » dont la majorité des cadres résidaient en Guadeloupe, la Guyane devant se contenter d'une inspection académique pour l'enseignement primaire. Elle subissait également la centralisation propre à l'Hexagone, des programmes mais aussi des dates de vacances scolaires similaires, des cadres administratifs originaires de là ou des Antilles à cause de la tradition pour les hauts fonctionnaires ou responsables de services publics de ne pas exercer dans le département d'origine, au nom d'une certaine neutralité républicaine... L'appartenance géographique mais aussi culturelle, ainsi que la situation socio-économique semblaient niées au profit d'une assimilation totale, dont la revendication ne concernait au départ que l'aspect politique et statutaire. Ainsi, pour Jolivet (1982), « *la négation implicite de la spécificité du D.O.M. est le point de départ de la série de blocages qui figera le processus de départementalisation économique*⁷. » Blocages sur lesquels nous aurons largement l'occasion de revenir tant ils expliquent l'actuel isolement.

Mais la Guyane en tant que département bénéficie du coup de la redistribution nationale : la France est un État unitaire, et cet autre aspect du jacobinisme, dans lequel on ne voit à tort que la centralisation administrative, fait qu'elle bénéficie grâce aux impôts des entreprises, des

⁷ Id.

contribuables et des régions riches de l'Hexagone des mêmes équipements et salaires que la France hexagonale (même si les allocations n'ont été alignées qu'assez récemment), puisque tout est financé par la Nation en fonction des besoins de chaque collectivité. Pour certains c'est un juste retour des choses puisque c'est la Guyane qui fait de la France une puissance spatiale, il n'en est pas moins vrai que cela a renforcé la dépendance de la Guyane par rapport au statut colonial, le gouverneur disposant autrefois d'une marge de manœuvre plus large que celle du préfet y compris dans les relations avec les pays voisins. Ce statut départemental, avec les avantages qu'il procure, conjugué à une forte défiance vis-à-vis de la classe politique, n'a pas été remis en cause lors des derniers referendums statutaires en janvier 2010 ; les électeurs ont néanmoins approuvé la fusion du département et de la Région. Car la Guyane est aussi, pour quelques années encore, une Région d'outre-mer.

b) Une région monodépartementale en quête d'évolution

Les lois de décentralisation, dites « lois Defferre », du nom du ministre de l'Intérieur de l'époque qui fut par ailleurs un des artisans de la décolonisation, votées en 1982, s'appliquèrent naturellement aux départements d'outre-mer. Donnant un pouvoir certain aux 22 régions de programme de l'Hexagone, elles amenèrent également la régionalisation de l'outre-mer. Outre le cas de la Réunion très isolée dans l'océan indien, il n'apparaissait pas opportun tant pour des raisons géographiques que politiques de regrouper Antilles et Guyane au sein d'une même région de programme. Le projet de collectivités territoriales à assemblée unique substituant conseils général et régional fut refusé par le Conseil constitutionnel au motif notamment que les autres départements n'en bénéficiaient pas. Les DOM, après avoir tant désiré l'assimilation législative, en percevaient une fois de plus les limites : les quatre DOM devinrent ainsi des régions monodépartementales, des DROM (départements-régions d'outre-mer), où pouvoir départemental et pouvoir régional se chevauchaient, même si leurs compétences respectives étaient distinctes.

Aiguillonné par les statuts d'indépendance du Surinam et de relative autonomie de l'État brésilien voisin d'Amapá, ainsi que d'autres régions européennes, Antoine Karam, président du Conseil régional de 1992 à 2010, n'eut de cesse de réclamer un nouveau statut de collectivité territoriale dans la République, qui seul selon lui serait en mesure de faire décoller économiquement la Guyane et de mieux l'insérer dans son environnement par des compétences accrues en matière de relations internationales. La consultation populaire sur une modification statutaire du 10 janvier 2010, dont l'une des justifications était pour les élus la possibilité de

faciliter les échanges internationaux, vit les électeurs rejeter le statut d'autonomie accrue (cadre défini par l'article 74 de la Constitution), mais approuver comme en Martinique la fusion des deux conseils, général et régional, dans une Assemblée unique toujours régie par l'article 73, c'est-à-dire ce que le Conseil constitutionnel avait rejeté en 1982...

La Guyane connaît donc pour quelques années encore deux assemblées locales, la politique de coopération, le développement économique et l'aménagement du territoire étant du ressort du Conseil régional comme partout ailleurs dans l'Hexagone. Le projet d'assemblée unique qui devrait voir le jour en 2014 permettra un renforcement de l'exécutif guyanais par un regroupement et une extension des compétences jusque là partagées entre deux assemblées au poids relativement limité, ainsi qu'une plus grande clarté pour les partenaires étrangers, troublés par l'empilement des échelons administratifs et ne percevant pas forcément les compétences respectives du Préfet et des présidents des deux collectivités.

Toujours est-il que les Guyanais par ce vote n'ont pas remis en cause en dépit d'une forte abstention chronique l'appartenance à la Nation française, ni souhaité un relâchement des liens avec l'État. Pour longtemps encore normalement, la Guyane restera sinon une région, du moins une collectivité partie intégrante du territoire français en Amérique du Sud. Mais si l'on a perçu l'enjeu que cela pouvait représenter pour la population guyanaise, on peut aussi voir quels avantages tire la France d'être, de fait, une puissance également sud-américaine.

3. Un élément de projection de la puissance française

a) Une appartenance jamais remise en cause

La France n'est pas l'unique pays à posséder des territoires outre-mer : le statut des quatre DOM-ROM est largement comparable avec celui d'Hawaii, cinquantième État des États-Unis d'Amérique, et plusieurs îles de la Caraïbe relèvent encore des couronnes britannique et néerlandaise. Mais l'originalité de la Guyane est d'être la seule possession continentale d'importance entièrement rattachée à un territoire européen, ou tout au moins lointain, elle constitue en ce sens un cas unique au monde d'associat continental. On peut cependant la comparer à Gibraltar et Kaliningrad, ou surtout aux enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla sur le littoral marocain, nous y reviendrons dans notre troisième partie, mais il s'agit ici de minuscules territoires peu éloignés géographiquement de leur « métropole » dont ils constituent en fait une extension territoriale et de peuplement débordant sur un autre continent.

En dépit des mouvements sociaux survenus dans les quatre départements d'outre-mer en 2008-2009 et qui étaient partis de Guyane, du quasi *black out* médiatique subi par cette dernière au début de son mouvement en novembre 2008 qui a occasionné certains ressentiments et des soupçons de largage de la part de l'État, l'appartenance de la Guyane à la France fait encore l'objet d'un quasi consensus, comme l'a bien montré le débat statutaire de 2010 dans lequel les tenants du statut d'autonomie, indépendantistes compris, insistaient auprès des électeurs sur le maintien de l'appartenance à la République qu'il conférerait...

En effet, quoi qu'en pensent les autres pays d'Amérique latine, qui ont du mal à admettre qu'un pays européen puisse encore avoir des possessions d'origine coloniale, les Guyanais ne semblent pas vouloir remettre en cause le lien qui les relie à la France, dont l'historien Serge Mam Lam Fouck précédemment cité a expliqué l'origine et le désir d'intégration qui en résulta. D'autre part, par leur rôle dans les deux guerres mondiales, les Guyanais ont fait preuve d'un indéniable patriotisme envers la « mère patrie », qui, s'il s'est fortement émoussé par la suite, n'a jamais cependant abouti à une demande majoritaire de séparation d'avec la France. Il reste un indéniable lien affectif, et l'explication courante dans l'Hexagone de la volonté de maintien dans la France uniquement par le niveau de vie élevé qu'il procure n'est pas fausse, mais néanmoins un rien rapide. Les Guyanais s'honorent d'avoir un des leurs, Félix Éboué, petit-fils d'esclaves, enterré au Panthéon pour son rôle décisif dans la constitution de la France libre. Et que dire de l'autre grande gloire guyanaise, l'ancien député-maire de Cayenne Gaston Monnerville, président du Conseil de la République puis du Sénat de 1947 à 1958 et donc deuxième personnage de l'État, fonction qu'il occupa jusqu'en 1968... Il faillit donc à quelques mois près assurer l'intérim du général de Gaulle après la démission de celui-ci ! Ces exemples, pour peu nombreux qu'ils soient, contribuent à ancrer un sentiment d'appartenance bien réel à la France, et une preuve que la République pouvait promouvoir aux plus hautes fonctions des hommes de couleur descendants d'esclaves, même s'ils sont aussi les arbres cachant la forêt quasi amazonienne de leur sous-représentation politique et médiatique dans l'Hexagone.

Mais ces appartenances françaises et guyanaises, plus ou moins bien assumées, s'opposent assez souvent, et ces relations d'amour/haine, d'attente/déception et d'affirmation vis-à-vis de la France amènent par leurs contradictions un malaise identitaire bien réel (Jolivet, 1982). Certains intériorisent le fait que sans la France la Guyane ne peut s'en sortir, d'où un certain complexe d'infériorité que le maintien désiré dans l'ensemble français ne peut, dans le contexte actuel, que prolonger alors que les pays voisins sont, à l'exception récente du Brésil, plongés dans le marasme... En effet, le niveau de vie permis par l'appartenance française est un élément indéniable dans cette volonté très majoritaire de rester dans l'ensemble français. Mais comme

l'explique l'administrateur régional Pierre-Yves Chicot (2005) :

« La norme qui possède à la fois la capacité de gommer les différences en proclamant l'égalité, qui peut réduire l'éloignement en cultivant l'uniformité, a incontestablement permis à cette volonté politique étatique de connaître un succès durable⁸. »

Ces contradictions mal assumées, cette uniformité désormais mal acceptée alors que l'assimilation trouve ces limites en matière économique, sont à l'origine d'un malaise identitaire qui sera partiellement à l'origine de la volonté des élus régionaux de s'ouvrir aux pays voisins et notamment au Brésil.

Colonie française depuis 1622 avec l'installation des premiers colons à Sinnamary, la Guyane est d'ailleurs la plus ancienne des terres françaises d'Amérique et rejoint, certes à son corps défendant, la France avant l'Alsace, la Lorraine, la Corse et la Savoie ... Et elle ne figure pas parmi le programme des territoires à décoloniser de l'ONU, celle-ci ayant admis la départementalisation comme une forme de décolonisation par la résolution 1514 de 1960. Mais cela n'exclut évidemment pas l'existence d'un mouvement indépendantiste non négligeable apparu dans les années 60, tournant aux alentours de 10 %, et qui joue maintenant la carte de la participation aux scrutins démocratiques : obtenant quelques élus dans les conseils municipaux et au Conseil général⁹, les indépendantistes, que l'on qualifiera plutôt de nationalistes, reconnaissent en général que la pleine souveraineté est un objectif lointain... et qu'il faut d'abord en passer par une autonomie accrue dans le cadre de la République.

b) Mais quel enjeu pour la France ?

Mais que gagne maintenant la France avec ce territoire immense qu'elle n'a jamais su maîtriser, après l'extinction d'un baigneur qui endommagera gravement son image comme celle de la Guyane ? Celle-ci possède une position stratégique, même si l'échec de son extension jusqu'à l'Amazonie relativement proche (cf. deuxième partie) la rendit moins intéressante et attractive pour la Métropole. Certes la France possède, et l'Union Européenne avec elle, un site de lancement de satellites parmi les mieux placés au monde grâce à sa situation équatoriale, mais elle pourrait tout aussi bien le louer à un pays indépendant, comme ce fut envisagé au début. Cela confère néanmoins à son département d'Amérique une utilité impliquant une quasi-monoactivité stratégique, comme la Polynésie avec le lagon de Moruroa pour les essais

⁸ P.Y. Chicot, *La compétence internationale des collectivités territoriales françaises*. L'Harmattan, 2005, p. 7.

⁹ Le premier vice-président du Conseil général est issu de ce mouvement, et le président lui-même, officiellement sans étiquette mais fortement nationaliste, n'a jamais caché ses sympathies pour ce parti...

atomiques, et donc vivement contesté par les nationalistes qui y voient d'autant plus l'application d'une politique coloniale que la Guyane ne reçut au départ que les miettes de la politique spatiale. Si l'État ne paie pas d'impôts locaux pour son immense domaine privé, le CSG contrairement à une opinion courante en Guyane s'acquitte bien lui de ses taxes foncières, mais l'Agence spatiale européenne malgré son chiffre d'affaires est exonérée des autres taxes en raison de son caractère stratégique et extraterritorial. Quant à la population, même si elle n'en était pas la première destinataire, elle profite largement des travaux et équipements (ponts, élargissements des routes) qui furent au départ construits dans les années 60 et 70 pour faciliter l'acheminement de la fusée, sans oublier le barrage hydroélectrique de Petit-Saut...

Pour Marie-José Jolivet (1982), la redistribution nationale vise à faire de la Guyane une « vitrine française », ce qui semble montrer une préoccupation des autorités nationales sinon pour des relations avec les pays et territoires voisins, tout au moins pour que ces derniers en aient une représentation positive. Ce sera d'ailleurs l'un des moteurs de l'immigration frontalière, qui au début faisait bien les affaires de tous à cause des besoins en main d'œuvre pour la construction... Mais, toujours pour Jolivet, « *cette espèce d'intégration qui se veut promotion a pour contrepartie inévitable la totale dépendance du D.O.M. vis-à-vis de sa métropole*¹⁰ », donc de mieux contrôler, ne serait-ce que par l'approvisionnement, ce territoire au voisinage parfois sensible, tout en assurant le monopole de la France, puis de l'Union Européenne dans les relations économiques. Pourtant, nous y reviendrons largement, malgré ces liens avec l'Amérique latine la France n'a jusqu'à présent que peu utilisé la Guyane pour développer ses liens commerciaux avec elle.

Alors, un poids pour la Métropole, pour laquelle la possession de ces confetti de l'Empire comme on a souvent tendance à les qualifier semble relever du luxe ? De fait, avec ses 220.000 habitants, c'est un faible marché qu'apporte la Guyane aux produits français, malgré le quasi monopole des produits européens. Mais comme les autres DOM elle comporte un intérêt géopolitique, avec un espace maritime à vocation internationale, source de richesses naturelles de tous types, sur des voies stratégiques de passage entre grands ensembles mondiaux. Ainsi, pour Rauzduel (1995), les DFA sont

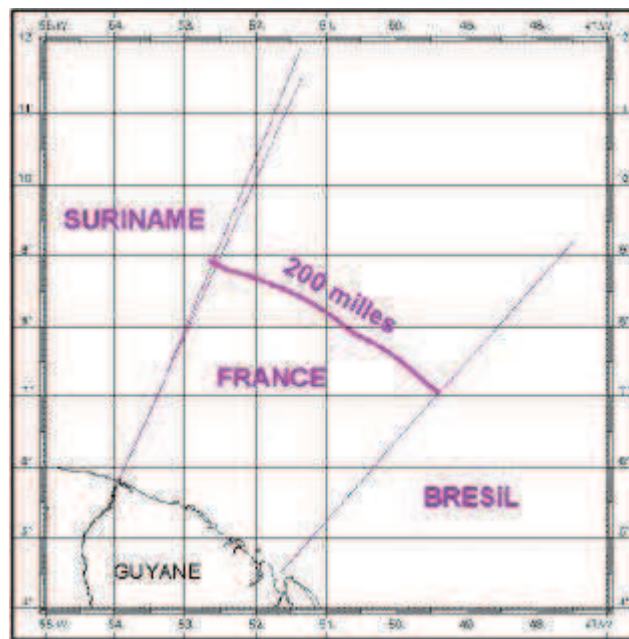
« point de départ des projections géopolitiques, océano-politiques, économique et technologique vers l'Atlantique, le Pacifique et le continent antarctique [...] L'excentralité par rapport aux grandes lignes de transport, communications et commerce mondial peut devenir centralité sur les plans énergétiques, scientifiques, géopolitiques et océano-politiques¹¹ ».

¹⁰ Jolivet, op. cit., p. 229.

¹¹ Rosan Rauzduel, *Introduction à la sociologie du développement de la Guadeloupe*, Publisud 1995, p. 39.

L'aspect stratégique et l'avantage de la situation géographique de la Guyane malgré son apparent isolement, entre Caraïbes et Amérique du Sud, terres stratégiquement situées et en pleine émergence politique et économique, et Europe étaient ainsi bien perçus, mais pas encore forcément bien exploités : il faudra attendre la dernière décennie du XXe siècle pour que la France prenne la pleine mesure de la possession d'un département sud-américain.

La possession de la Guyane assure ainsi à la France, sur le plan économique, une extension non négligeable de sa superficie et de sa ZEE (130.000 km² pour 350 km de côtes), les eaux territoriales allant jusqu'à 200 milles marins, soit 360 kilomètres. Rappelons que l'Outre-mer, dans sa totalité permet à la France de bénéficier de la deuxième ZEE du monde, derrière les États-Unis et devant le Royaume-Uni ! Avec la diversité halieutique qui en résulte en Guyane : requins, crevettes et vivaneaux... pourtant rarement exploités par des pêcheurs français faute d'attractivité de la filière et d'une concurrence affectant la rentabilité. Aussi les eaux territoriales sont-elles constamment exploitées par des navires surinamiens ou brésiliens...



Carte 3 : la ZEE de la Guyane. (source : www.extraplac.fr/.../position/guyane.jpg). Mais une souveraineté contestée de fait sino *de jure* par les voisins.

Elle possède d'autre part, avec le Parc national amazonien de Guyane, le plus grand parc naturel de France mais aussi de l'Union Européenne. Promesse du président Mitterrand au sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, il mit plus d'une décennie à éclore tant à cause d'une relativement faible implication nationale que d'une opposition des élus guyanais, qui n'avaient pas été consultés et étaient mis devant le fait accompli, alors qu'ils voyaient une autre vocation à cet immense ensemble forestier qu'ils comptaient bien exploiter. Sans préciser comment ni avec qui, mais exemple parmi tant d'autres de tensions entre les enjeux régionaux et nationaux.

Enfin, comme tous les territoires d'outre-mer, la Guyane est une pièce maîtresse du système français de défense, présent ainsi sur tous les océans. Les forces armées s'y composent de 2.600 hommes, dont près de 800 au titre du Service militaire adapté. Le 3^{ème} Régiment étranger d'infanterie, les 2^{ème} et 9^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine, la Gendarmerie et la Marine nationale sont chargés de veiller à la sécurité du Centre spatial et d'assurer la souveraineté de la France dans cette portion d'Amazonie, notamment par la surveillance des frontières et la lutte contre l'orpaillage clandestin. L'aspect stratégique de la Guyane et les menaces sur la souveraineté française sont reconnues par le fait qu'elle est probablement la seule région française à voir ses effectifs militaires augmenter, alors que partout ailleurs, Antilles comprises, les restrictions budgétaires amènent à la tendance inverse. Il y a bien un coût induit par la situation géographique particulière de la Guyane, que l'État est prêt à assumer.

Cet aspect stratégique ne passa pas inaperçu aux yeux des puissances de la région : l'ancien député communiste guadeloupéen Ernest Moutoussamy rappelle ainsi que les stratèges de l'OTAN s'étaient inquiétés de l'évolution statutaire des DOM permise par les lois de décentralisation, car en pleine guerre froide ceux-ci constituaient des pièces importantes du dispositif de sécurité de l'Occident¹². Remarque que firent aussi, au même moment, les militaires brésiliens comme nous le verrons en deuxième partie. Et l'on constate alors un autre paradoxe concernant les DOM-TOM : États fédéraux, anticolonialistes déclarés de par leur histoire, États-Unis et Brésil préféraient finalement pour leur propre sécurité le statut plus rassurant, mais fortement dépendant, de département d'un État centralisé jacobin – mais allié dans cette Guerre froide - pour ces territoires français d'Amérique !

C'est donc cet aspect stratégique internationalement reconnu qui fait de la Guyane une pièce maîtresse de la politique de la France, non seulement spatiale (cette dernière étant désormais plutôt européenne), mais également en termes de défense nationale et de défense de l'environnement et de la biodiversité, domaines dans lesquels elle est désormais recherchée par les autres pays amazoniens. En effet, ce statut français, contesté autrefois, présente un certain attrait pour les pays voisins qui apprécient le voisinage qu'il confère avec l'Union Européenne. Car la Guyane n'est pas seulement française et sud-américaine, elle est aussi... européenne.

¹² E. Moutoussamy, *Les DOM-TOM, enjeu géopolitique, économique et stratégique*. L'Harmattan, Paris, 1988.

1. Les enjeux d'une Guyane européenne

a) Une région sud-américaine dans l'Europe

Chroniquement sous-peuplée et sous-développée, la Guyane comptait beaucoup sur la départementalisation acquise en 1946 pour rattraper son retard par une intégration accrue à la France. Mais l'intégration à l'Europe allait également contribuer à son développement. C'est comme département français qu'avec les trois autres DOM elle se retrouva intégrée à la CEE lors de sa création en 1957 ; leur admission avait été pour la France une condition à la signature du Traité de Rome. Si d'autres États ont encore des possessions ultramarines, seuls la France, l'Espagne et le Portugal ont réellement intégré à leur ensemble national certains de leurs territoires lointains, qui sont ainsi devenus politiquement européens. Ce sont, outre les quatre départements français d'outre-mer, Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion : les îles Canaries (Espagne), Madère et les Açores (Portugal). La départementalisation, qui avait donc totalement arrimé la Guyane à la France, permit également son intégration à l'Europe au détriment de son environnement régional caribéen et sud-américain.

Mais les avantages de la situation européenne de la Guyane sont réciproques, celle-ci s'impose à plusieurs titres comme un élément de projection de la puissance européenne, comme l'illustre un des slogans de la Région lors des grandes manifestations économiques : « La Guyane : l'Europe bat au cœur de l'Amazonie ». Les RUP donnent une dimension mondiale à l'Europe, et notamment sud-américaine puisque grâce à la Guyane, seul territoire continental ultra-marin, cet ensemble comprend officiellement une partie de l'Amazonie et de l'Amérique du Sud ! Ce dernier fait pourtant a longtemps été négligé tant des autorités nationales que communautaires. Mais ce voisinage pourtant original de la Guyane avec le Brésil fut longtemps inexploitable parce qu'impliquant un département français lointain, trop faiblement peuplé et développé et un nord du Brésil lui-même périphérique, trop peu peuplé et stratégiquement sensible.

Mais grâce à sa situation géographique équatoriale la Guyane abrite les installations du programme spatial européen, le premier du monde pour le lancement de satellites, et qui concerne un tiers des emplois guyanais, directs, indirects ou induits. En effet, avec la construction progressive de la CEE et face à la nécessité de nouveaux partenaires, le programme spatial français de national devenait européen avec le projet de la première fusée Europa en 1967, puis la création en 1973 de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) qui prenait

en main les destinées du spatial. Kourou était alors sacré « port spatial de l'Europe », aux ingénieurs et techniciens français s'ajoutent désormais des ressortissants des autres nations européennes impliquées dans l'ESA, et des entreprises allemandes et italiennes se sont installées sur le site du CSG pour produire certains composants (carburant notamment) sur place. Kourou est ainsi à plusieurs égards une ville « européenne ».

Ensuite, avec le Parc national de Guyane elle possède le plus grand parc national d'Europe, qui bien que géré par la France au niveau national permettra à l'Union Européenne d'avoir un laboratoire en matière de politique environnementale, tout en faisant de certains produits typiquement amazoniens des produits européens.

Ainsi, avec la mondialisation croissante des échanges et l'ouverture des frontières économiques des grands regroupements, la Guyane acquiert un intérêt nouveau pour l'Union Européenne. Son rôle d'interface avec les marchés émergents des mondes caraïbe et sud-américain, regroupés au sein du CARICOM et du Mercosud est désormais reconnu, comme le montre sa récente implication dans la politique de coopération transfrontalière avec le Surinam et le Brésil, à travers le Programme Opérationnel Amazonie qu'elle finance à 75 % et qui sera l'objet de notre troisième partie.

Mais cela ne suffit pas pour garantir la place de la Guyane dans l'Europe : celle-ci pourrait tout aussi bien louer les installations spatiales, comme la France prévoyait de le faire avec les pays envisagés pour l'installation du centre, avant que le choix ne se porte, pour des raisons aussi bien politiques que géographiques (position sur l'équateur et absence de catastrophes naturelles d'envergure), sur la Guyane.

Il fallut attendre l'arrêt Hansen de 1978 pour que la Communauté Européenne reconnaisse la pleine et entière appartenance des départements français d'outre-mer. L'enjeu était de taille : ceux-ci pouvaient désormais bénéficier de toutes les aides communautaires en faveur des régions européennes les plus déshéritées, alors même qu'ils étaient géographiquement situés... hors d'Europe, ce qui allait contribuer à leur isolement géographique.

b) La politique communautaire à l'égard de l'outre-mer

Figurant donc parmi les régions les plus pauvres de l'UE, la Guyane a été classée avec les autres DOM parmi les régions dites à « Objectif de convergence n° 1 » dans la politique de cohésion communautaire visant à réduire les disparités sociales et spatiales internes. Situées essentiellement outre-mer, en Grèce, au Portugal et au sud de l'Espagne (figure 4), ces régions ont un PIB par habitant inférieur aux trois quarts de la moyenne communautaire, et reçoivent à

ce titre une enveloppe de plusieurs centaines de millions d'euros à travers les financements spécifiques du FEDER¹³, du FSE¹⁴, ou encore de l'IFOP¹⁵ pour la pêche, qui a également permis la certification de la crevette guyanaise...

On trouve dans cette politique une volonté d'extension des marchés par élévation du niveau de vie des régions les plus pauvres, mais la Communauté Européenne a également perçu l'intérêt de toutes ces régions périphériques amenées à devenir des interfaces avec d'autres régions du monde déjà engagées dans un partenariat économique avec elle.

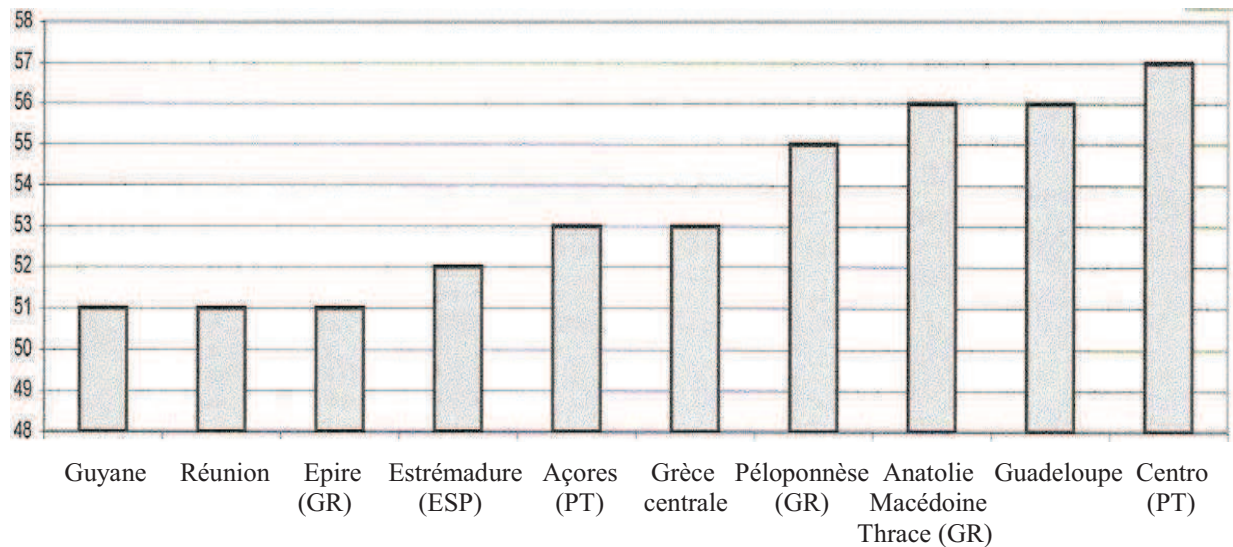


Figure 4 : les dix régions européennes les plus pauvres en 1999 (indice du revenu moyen par habitant, moyenne UE = 100). D'après sources statistiques fournies par Claude Plenet, *Les fonds structurels européens*, Ibis Rouge 2005.

Ainsi les territoires ultra-marins français, espagnols et portugais bénéficiaient à travers ces fonds structurels des mêmes aides que les autres régions pauvres de l'Europe, sans appartenir géographiquement au continent européen. Or les terres lointaines ont des spécificités que n'ont pas les régions continentales de l'Europe (tableau 2). La Guyane en fait est distante de plus de 7.000 kilomètres de l'Hexagone et de l'Europe, et les territoires européens les plus proches, sont à plus de 1.500 kilomètres pour la Martinique et la Guadeloupe, 4.000 pour les archipels portugais et espagnols.

Les DOM, Madère, les Açores et les Canaries furent alors regroupés en 1994 par une annexe au traité de Maastricht sous le vocable de Régions ultrapériphériques (RUP), l'ultrapériphéricité étant définie comme un « retard structurel important aggravé par plusieurs phénomènes : grand éloignement, insularité, faible superficie, dépendance économique », donnant droit à des mesures spécifiques pour « viser l'objectif de l'achèvement du marché intérieur [...] en vue de

13 Fonds européen de Développement régional
 14 Fonds social européen
 15 Instrument financier d'Orientation de la Pêche

permettre à ces régions de rattraper le niveau économique et social moyen de la Communauté. » De tous ces territoires communautaires extra-européens, seule la Guyane n'est pas une île et jouit d'une importante superficie (égale à l'Autriche ou au double de la région Aquitaine), mais son isolement, son éloignement et la faible occupation humaine, essentiellement littorale, font que les problèmes et handicaps comme le manque de débouchés sur le marché local et les coûts de production élevés y sont les mêmes que dans les régions insulaires. C'est cette spécificité ultra-marine admise dans le cadre d'une appartenance européenne reconnue qui allait, en plus de la redistribution nationale, radicalement éloigner la Guyane de ses voisins géographiques sur le plan politique et socio-économique.

	Superficie (milliers km ²)	Densité (hab./km ²)	Evol. pop. % (ann. 90-99)	Tx chômage (%, def. BIT)	PIB/hab 1994 (ind. UE= 100)	Distance/ continent européen
Guyane	83,5	2	+ 3,6	26,5	49	7.100 km
Guadeloupe	1,7	238	+ 1,0	30,7	49	6.800 km
Martinique	1,1	338	+ 0,7	29,3	52	6.800 km
Réunion	2,5	281	+ 1,9	37,7	45	9.200 km
Canaries	7,4	215	+ 0,8	20,9	75	1.300 km
Açores	2,3	104	- 0,2	5,4	48	1.500 km
Madère	0,8	323	0,0	5,4	52	900 km
Europe des 15	3 191,1	107	+ 0,3	10,7	100	-

sources : INSEE

Tableau 2 : tableau des caractéristiques des RUP lors de leur création.

2. La Guyane « région ultrapériphérique de l'Union Européenne »

a) Un effet bénéfique

Ainsi, outre les financements permis par l'objectif 1, l'ultrapériphéricité lui permet de bénéficier d'autres fonds structurels, spécifiques : REGIS (régions isolées) et surtout POSEIDOM¹⁶, qui lui ont également permis de déroger à certaines dispositions communautaires inadaptées et de conserver son impôt particulier : l'octroi de mer, donc un privilège douanier dont ne bénéficient pas les régions continentales. Les sept RUP ont reçu 33 % de fonds structurels en plus que les autres régions d'objectif 1 sises dans le continent européen ; en tout pour la Guyane 370 millions d'euros inscrits au contrat de plan 2000-2006,

¹⁶ Programme d'Actions spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des DOM.

et 406 millions prévus pour le prochain. Ces fonds financent désormais 51 % du montant des travaux de construction de routes et d'édifices publics, tout cela s'ajoutant bien sûr aux transferts de l'État.

Les conséquences se font d'ores et déjà sentir. La Guyane, et pas seulement sa partie littorale, a vu surgir de nombreux chantiers dont les panneaux arborent le drapeau européen : construction ou amélioration d'équipements structurants (ports et aéroport), établissements scolaires, sportifs et culturels (photo 1)... L'Union Européenne est désormais un partenaire indispensable, et apprécié pour sa non-ingérence dans la politique interne de la Guyane.

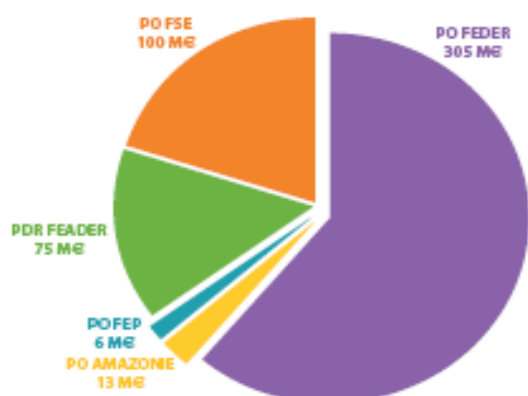
En 1994 le PIB par habitant de la Guyane ne représentait que 49 % de la moyenne européenne, en 2002 il atteignait 57 % mais connaît depuis une érosion à cause de l'augmentation trop rapide de la population, même si l'IDH (indicateur de développement humain) progresse légèrement (0,850). Son intégration européenne en est renforcée : elle réalise désormais 10 % de son commerce extérieur avec les autres États de l'Union (les deux-tiers l'étant évidemment avec la France), avec garantie d'accès et de prix sur le marché européen, et partage avec ces pays la même monnaie depuis 2002. Mais les normes européennes sont quelquefois inadaptées à un environnement équatorial, et le chômage, 22 % officiellement, bien plus officieusement, n'a pas diminué : il est pratiquement trois fois plus élevé que la moyenne communautaire alors que la proportion de moins de 20 ans en est le double. La Guyane est toujours l'une des plus pauvres régions européennes, même si elle est depuis 2004 « dépassée » par plusieurs régions de l'Est européen (figure 6) : ainsi elle ne figure plus dans les dix régions européennes les plus pauvres, désormais situées en Roumanie, Bulgarie et Pologne.

b) Mais des effets pervers

Pourtant, pour indispensables qu'ils soient (ils se montent à 2.000 euros par habitant pour la Guyane, contre 300 pour une région d'objectif 2), ces financements ne sont pas la panacée. D'abord parce qu'ils habituent encore les Guyanais à une source de financements extérieure alors que les investissements n'affluent pas, au contraire de ce qui se passe en Irlande ou au Portugal, que les aides européennes ont transformés momentanément en territoires économiquement très attractifs. L'argent ne corrige pas la géographie, et la Guyane souffre toujours de son isolement et de son éloignement : ce n'est que tout récemment par exemple que s'est produite une relative libéralisation de l'espace aérien communautaire avec une compagnie brisant le monopole d'Air France entre la Guyane et l'Europe, dont la conséquence était un prix

Le financement des programmes

La participation financière de l'Union européenne est de 500 millions €



L'enveloppe des fonds européens 2007-2013 (500 M€) est supérieure de 28 % par rapport au DOCUP (DOCUMENT Unique de Programmation) 2000-2006 (390 M€)

La participation financière de l'ensemble des partenaires est d'environ 1 milliard €

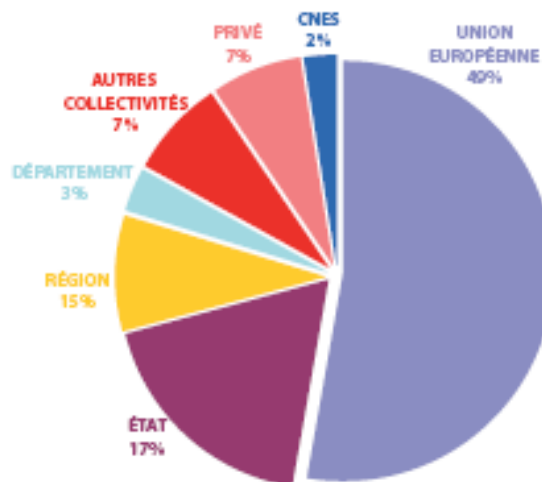


Figure 5: les financements européens pour la Guyane. (Source : Union Européenne)



Photo 1. L'Union Européenne jusque dans ses marges les plus surprenantes : ici à Saint-Georges, avec, en arrière-plan... le Brésil (cliché S. Granger, mai 2002).

élevé pour les voyages aériens entre Cayenne et Paris. Mais les autres compagnies européennes ne semblent toujours pas intéressées, ou concernées...

D'autre part ces aides, qui font des DFA les territoires les plus riches de la Caraïbe et de l'Amérique du sud, entraînent un effet pervers, en aggravant le côté artificiel de la prospérité guyanaise tout en accentuant l'écart d'équipement et de niveau de vie avec les pays voisins : coûts, prix et salaires sont quatre à dix fois supérieurs à ceux du Brésil et du Surinam. Le riz guyanais en est un exemple : subventionné par les fonds européens, il est pourtant toujours moins productif et moins rentable et que celui du Surinam et du Guyana.

Ainsi, en européanisant chaque fois plus la Guyane court-on le risque de rendre insurmontables les différences avec ses voisins et de l'isoler définitivement de son environnement géographique. Or tant que ces pays ne connaîtront pas une certaine stabilité économique, ils ne pourront constituer un marché pour la Guyane qui continuera d'être pour eux très attractive par ses hauts salaires et ses sporadiques besoins de main d'œuvre, et l'ampleur des flux d'immigration clandestine, surtout frontalière, se maintiendra comme un véritable tonneau des Danaïdes. La présence de nombreux bidonvilles, occupés par des populations étrangères fréquemment en situation irrégulière, montre que nous assistons dans cette région à une interpénétration du monde « en développement » et d'une société aux modes et niveau de vie largement européanisés, expliquée par la proximité géographique d'une ultrapériphérie européenne et de marges brésilienne et caraïbe.

Autre problème, la récente entrée de douze nouveaux pays également en retard de développement, comportant plusieurs régions encore plus pauvres que la Guyane au sein de l'UE (figure 6), entraînera à terme, sinon une remise en cause, du moins une diminution des financements européens, dont le maintien a déjà donné lieu à d'âpres négociations. Ils reçoivent désormais 70 % des fonds structurels. Or avec l'intégration des Pays d'Europe centrale et orientale la Guyane ne figure même plus parmi les dix régions les plus pauvres des désormais 268 régions de l'Union Européenne, sans qu'elle se soit enrichie pour autant. Et Mayotte devrait prochainement y être intégrée à son tour, quand le Parlement français aura entériné sa transformation en département, sans parler des pays balkaniques ou de la Turquie... Autant de « concurrents » potentiels pour la Guyane et les RUP, qui devraient voir se réduire à l'avenir l'assiette des fonds communautaires.

Nombreux sont du coup les députés au Parlement européen qui aimeraient que la France « assume son passé colonial » et que les aides soient réservées à des régions ou pays véritablement européens plutôt qu'aux poussières de l'empire colonial français. Les Guyanais, qui n'ont été que 10 % à voter lors des dernières élections européennes de 2009 alors qu'ils ne

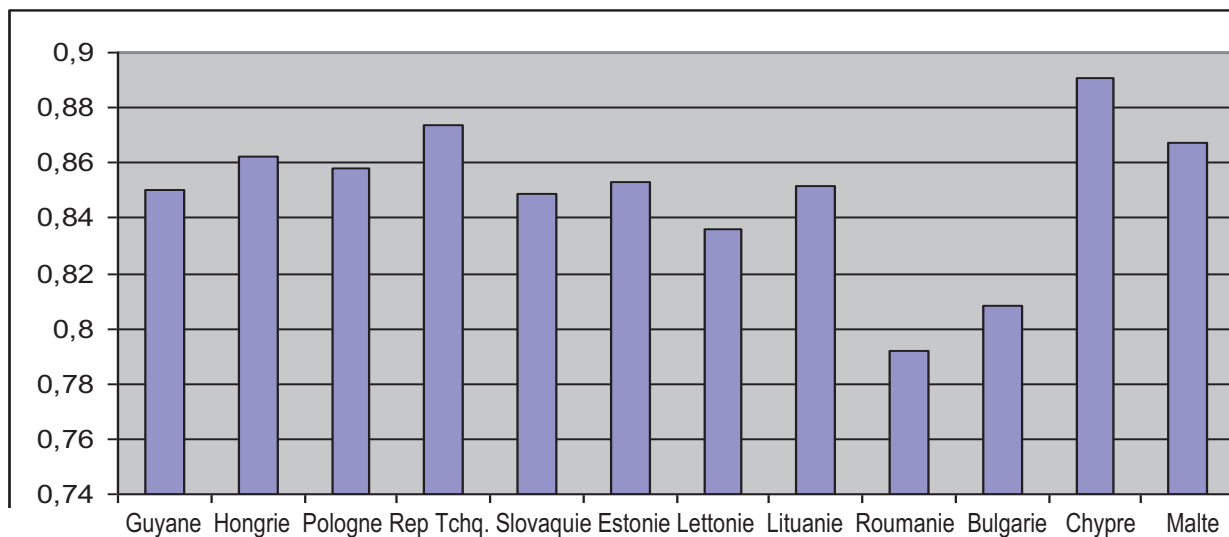
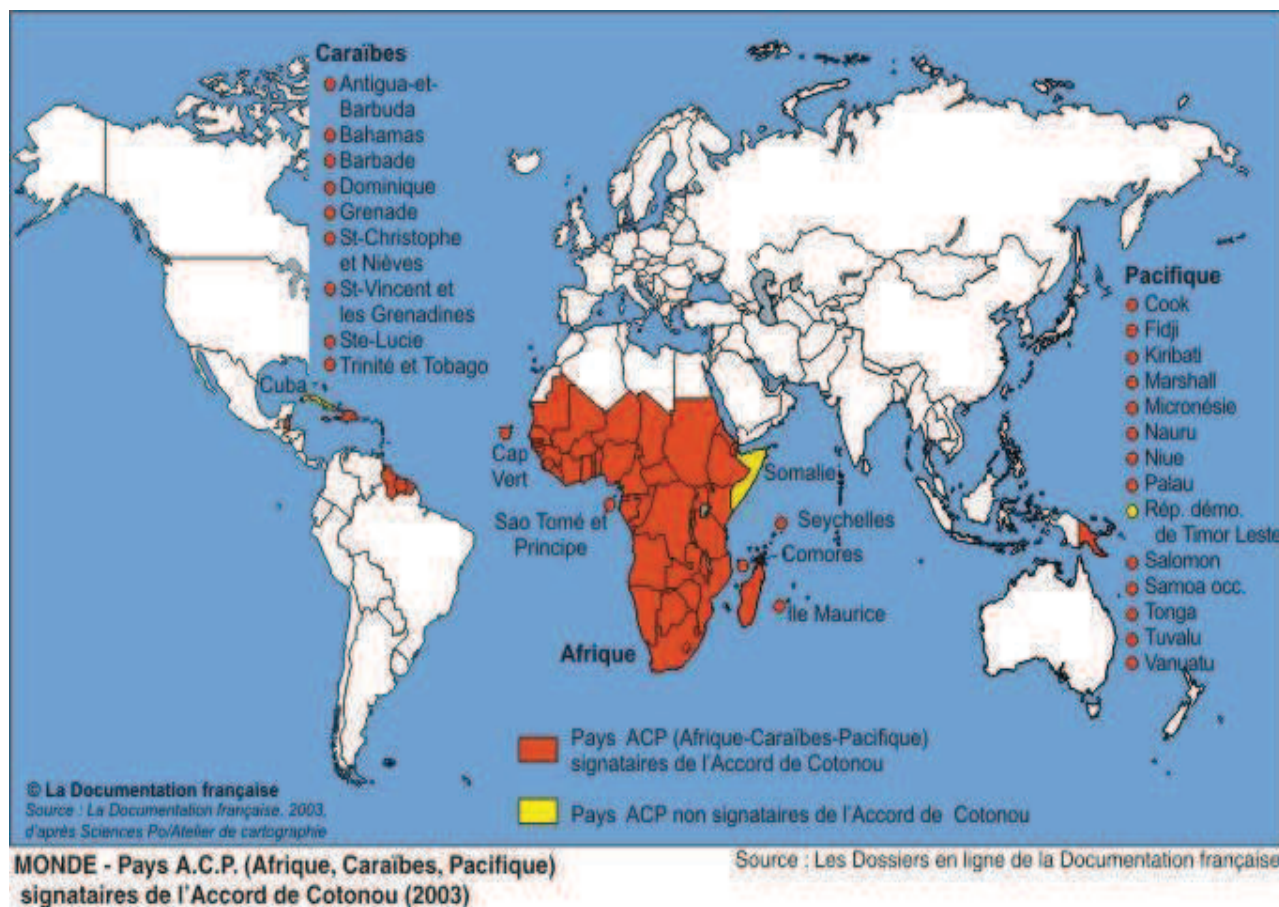


Figure 6 : IDH de la Guyane comparé à celui des nouveaux pays membres de l'Union Européenne (source : INSEE) : un niveau de développement similaire pouvant à terme réduire ses financements spécifiques.



Carte 4 : les pays ACP (source : la Documentation française). La Guyane y est représentée par erreur, mais Guyana et Surinam en sont bien membres, ce qui en fait des concurrents potentiels sur le marché européen.

sont toujours pas représentés au Parlement européen, et 23 % au référendum de 2005 sur la constitution européenne, même s'ils l'ont approuvée à 60 %, montrent que leur sentiment européen n'est pas très développé, sauf dans la classe politique pour des raisons d'intérêt.

Car grande est la peur de se faire absorber, sinon submerger dans ce grand ensemble de près de 500 millions d'habitants. D'autant plus qu'avec la citoyenneté européenne tout Européen de l'Union peut s'établir et travailler librement en Guyane comme n'importe quel Français. Mais pour que la Guyane puisse un jour se passer des financements européens, elle devra continuer d'en bénéficier pendant encore un certain temps, alors que la protection de l'emploi et du marché local, considérée nécessaire pour certains, est incompatible avec des aides européennes sans doute encore plus nécessaires... Aussi les tenants de la transformation de la Guyane en collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 (autonomie), qui contrairement au 73 n'en fait pas automatiquement une région de l'Union Européenne, avaient dû dans leur projet, pour continuer à bénéficier de l'appartenance communautaire et des fonds qui vont de pair, renoncer à certains objectifs de « préférence régionale » pour continuer d'assurer la libre circulation des hommes et marchandises européennes, qui en est la condition *sine qua non*.

D'autre part la Guyane doit composer avec la concurrence des pays ACP, situés sous des latitudes semblables (le Surinam et le Guyana en font d'ailleurs partie), ou connaissant les mêmes milieux géographiques, et proposant des produits similaires tels la crevette, fleuron de la pêche guyanaise. Depuis les accords de Lomé leurs productions parviennent aussi sur le marché européen avec les mêmes conditions avantageuses que s'ils étaient européens (carte 4).

L'Europe en outre, dans le cadre de sa lutte contre le trafic de drogue, exonère de droits de douane les pays andins pour favoriser leur reconversion. Or l'Equateur et la Colombie, concernés, constituent là encore de sérieux concurrents dans le domaine de la pêche crevettière (Miévilley, 2002). La Guyane est donc de plus en plus concurrencée, et même contestée en raison d'une légitimité européenne due à l'histoire et non à la géographie, et pour cela remise en cause par certains législateurs voire, de façon plus discrète, par des fonctionnaires européens.

Néanmoins, et en dépit d'insistantes rumeurs, il n'est aucunement question d'un largage de la Guyane par l'Europe, celle-ci au contraire s'y implique davantage pour l'interface qu'elle constitue avec un Brésil et un monde amazonien en pleine émergence, et cette situation marginale qui a longtemps handicapé la Guyane pourrait enfin se révéler être sa chance : région européenne donc, la Guyane est comme enclavée dans une Amérique du Sud à laquelle elle a pratiquement toujours tourné le dos. Or le statut n'est pas seul en cause.

II – UN ISOLAT EN VOIE DE CONTINENTALISATION ?

Avec la signature d'accords de coopération avec le Brésil voisin, l'admission même partielle à certaines structures amazoniennes telles l'OTCA ou l'Union des Universités Amazoniennes et un programme de développement transfrontalier financé par l'Union Européenne, l'originalité de la situation guyanaise paraît de plus en plus être prise en compte dans un contexte de mondialisation des échanges qui valorise les territoires les mieux connectés. Mais simple région française dotée de compétences relativement réduites, sans même véritable pouvoir fiscal ni législatif et encore moins diplomatique, tributaire de l'appartenance à une Europe géographiquement très lointaine mais quasi monopolistique pour les échanges, pour la Guyane les obstacles sont encore nombreux vers une intégration continentale pas forcément toujours désirée alors qu'elle est déjà une réalité pour de nombreux Guyanais, Brésiliens ou autres. En effet, la porosité des frontières avec le Brésil et le Surinam fait de celles-ci de véritables synapses permettant l'écoulement vers la Guyane de flux migratoires et matériels le plus souvent illicites, mais qui recomposent partiellement son territoire en l'intégrant informellement dans des stratégies économiques ou migratoires décidées dans d'autres États d'Amérique du sud, du Brésil au Pérou en passant par le Surinam et la Colombie.

A – DE L'EXCLUSIF COLONIAL A L'ENCLAVEMENT CONTINENTAL

1. Des relations quasi exclusives avec la Métropole et l'Union Européenne

a) L'associat : une conséquence de la départementalisation

Si la départementalisation survenue en 1946 fut l'aboutissement d'un long combat en faveur de l'assimilation voulu par les élites créoles depuis l'abolition de l'esclavage, voire la Révolution française, la transformation de colonie à partie intégrante de la France allait avoir des répercussions sur les relations extérieures de la Guyane, puisque longtemps celles-ci lui échappèrent totalement.

Cette situation particulière de la Guyane, département d'un État européen unitaire dont elle constitue une extension territoriale dans un continent géographiquement éloigné, répond à la définition d'*associat* selon la terminologie d'Alain Reynaud. Pour cet auteur :

« Un associat est un sous-ensemble territorial en situation de périphérie intégrée,

qui présente la particularité d'être très éloigné du centre dont il dépend. L'associat a pourtant des liens beaucoup plus intenses avec son centre qu'avec les territoires voisins, au milieu desquels il fait figure d'enclave¹⁷. »

Les Antilles sont citées en exemple, chacune d'elles étant mieux reliée à sa métropole ou ex-métropole qu'aux îles voisines. Mais ce concept s'applique parfaitement à la Guyane, qui ne connaît même plus de liaisons aériennes avec les territoires voisins. Or cette situation d'associat peut-elle perdurer dans un monde où les recompositions territoriales s'effectuent dans le sens de plus grandes intégrations régionales et continentales ?

Si pour des raisons historiques que nous verrons dans la partie suivante, mais aussi géographiques puisque la frontière n'était pas accessible par la route au reste du territoire, ces relations furent relativement faibles avec le voisin brésilien, elles ne furent pas pour autant inexistantes. Ce dernier contribua à l'approvisionnement notamment en viande de la Guyane, et ce bien avant la Seconde Guerre mondiale, qui vit entre 1940 et 1942 la colonie française dépendre quasi totalement des importations en provenance du Brésil (Alexandre, 2003). Les relations étaient en revanche plus étroites avec la « grande sœur », la Guyane hollandaise, bien plus développée et où nombre de Guyanais allaient acheter ou consulter marchandises et services faisant défaut dans la colonie française. Le gouverneur de la colonie avait en outre une marge de manœuvre lui permettant d'être un véritable souverain, ce qui lui permettait selon son bon vouloir de nouer des relations avec ses homologues des colonies voisines, dans le respect bien sûr de la politique diplomatique de la France. La Guyane développa également des relations avec les États-Unis, qui pour des raisons stratégiques suppléèrent les Brésiliens de 1942 à 1945, construisant même l'actuel aéroport de Cayenne-Rochambeau. Les Antilles britanniques, d'où étaient originaires de nombreux Guyanais venus au début du XXe siècle, et hollandaises, avaient également noué des liens étroits avec la Guyane française.

Les débuts de la départementalisation ne remirent pas cette tendance en cause, du moins au début. Robert Vignon, le premier Préfet, qui y resta sept ans, un record, continuait d'établir des relations avec la Guyane hollandaise et le territoire d'Amapá au Brésil. Des bœufs venant du Brésil par cabotage furent d'ailleurs déchargés à Cayenne jusque dans les années soixante... Mais petit à petit, dans sa torpeur de département oublié, la Guyane prit l'habitude de se refermer sur elle-même pour n'avoir de relations qu'à l'intérieur de l'ensemble français : Hexagone et Antilles françaises, puisque le statut départemental excluait des relations avec des territoires étrangers, sauf sur la base de programmes de coopération et de jumelage ne

¹⁷ Alain Reynaud, « Centre et périphéries », in Bailly, Ferras et Pumain (org.) : *Encyclopédie de géographie*, Economica 1995, p. 592.

permettant de relations que dans le domaine culturel. Comme l'écrit Pierre-Yves Chicot (2005), « *la volonté d'un rattachement permanent de ces collectivités locales [d'outre-mer] à la République française a conduit l'Etat à ignorer pendant très longtemps la géographie*¹⁸. »

Des relations existèrent toujours néanmoins, par l'immigration planifiée. Trop faiblement peuplée après le rapatriement des derniers bagnards, et alors qu'elle connaissait un fort déficit de main d'œuvre à cause de l'émigration de sa jeunesse vers l'Hexagone, les autorités favorisèrent dans les années cinquante l'installation à Sinnamary de plusieurs familles surinamiennes d'origine javanaise afin qu'elles y pratiquent la riziculture.

De même, en 1964, quand fut décidée l'implantation d'un centre spatial en Guyane suite à l'indépendance de l'Algérie, face au manque de main d'œuvre sur place c'est vers des ouvriers sud-américains que se tournèrent les autorités françaises, montrant bien une prise en compte de la situation géographique de la Guyane. Des contrats furent signés avec le Brésil et la Colombie pour l'emploi temporaire de ressortissants de ces deux pays, afin que ceux-ci y repartent après la fin des travaux. Malgré son désir de peupler la Guyane, la France craignait en effet que Kourou, site de la base spatiale, ne soit ceinturée de bidonvilles à l'exemple de Brasilia, dont les milliers d'ouvriers originaires principalement du Nordeste se fixèrent dans des « villes-satellites » au départ plus ou moins informelles et spontanées autour de la nouvelle capitale brésilienne, plus prometteuse que leur région d'origine. Seuls les ressortissants français ou néerlandais de Guyane ayant participé à la construction, Saramakas et Amérindiens principalement, restèrent à Kourou où le « village Saramaka » et le « village amérindien » constituèrent en périphérie de la ville spatiale des quartiers insalubres qui choquèrent le président Mitterrand lors de sa visite en 1985¹⁹, et ne furent résorbés que très récemment. Après des décennies voire des siècles d'ignorance, Colombiens et surtout Brésiliens avaient découvert les possibilités d'une Guyane proche et à l'expansion alors prometteuse, et les flux provenant du reste du sous-continent sud-américain, inexistant avant l'installation du spatial, ne se démentirent plus, mais cette fois de façon spontanée.

Ce début de « continentalisation » par l'immigration s'effectuait dans un contexte politique de périphérisation totale de la Guyane par manque de marge de manœuvre des autorités locales. Les Guyanais ont donc connu un sentiment d'invasion d'autant plus aigu qu'ils n'avaient en ce domaine aucun pouvoir de décision, et notamment vis-à-vis des pays voisins. Ce n'est que récemment, comme nous le verrons, que dans le cadre européen les régions françaises ont reçu

¹⁸ P.Y. Chicot, *La compétence internationale des collectivités territoriales françaises*. L'Harmattan, 2005, p. 7.

¹⁹ Il avait remarqué qu'on envoyait la fusée « sur fonds de bidonvilles », en assistant à un décollage d'Ariane cette année-là. Ce lancement fut d'ailleurs un échec qui entama quelques temps la crédibilité du programme Ariane, et François Mitterrand ne revint jamais en Guyane.

des compétences accrues en matière de coopération régionale, et depuis la loi d'orientation pour l'Outre-mer de 2000 peuvent signer des accords avec des États voisins, sous le contrôle de la France. Ce sont finalement la régionalisation et la politique communautaire européenne qui permirent à la Guyane de sortir de cet « enfermement » français pour s'ouvrir à nouveau aux pays voisins, concrétisant la quête identitaire d'une partie de la gauche guyanaise.

Ainsi, dès la fin des années 80 le Conseil régional de la Guyane avait tenté un rapprochement économique avec l'État du Pará, puis un autre par des visites au Guyana au Surinam. Ces dernières restèrent de toutes façons sans lendemain, à cause de problèmes politiques internes à ces pays, mais aussi parce que, déjà intégrés au CARICOM et ayant signé des accords commerciaux et militaires avec le Brésil, la Guyane française n'était pas pour eux prioritaire, ni la France. Même avec des possibilités accrues en matière d'accords internationaux, les possibilités offertes par la Guyane n'intéressaient pas plus l'État que les voisins immédiats de la Guyane, alors que sur le plan des relations internationales la Guyane restait en liberté très surveillée.

b) La Guyane dans le protectionnisme communautaire européen

Pour ce qui est des relations économiques, l'exclusif colonial, à l'époque de la colonisation, voulait qu'une colonie ne commerçât qu'avec sa métropole, son rôle étant d'approvisionner cette dernière en denrées tropicales et de servir de débouchés aux productions métropolitaines. La Guyane longtemps n'eut ainsi de relations économiques qu'avec la métropole française, et la tradition est restée. Toujours fortement dépendante des importations en provenance du vieux continent, l'essentiel de ses échanges se fait encore avec la France hexagonale, secondairement avec l'Union Européenne dont elle est également partie intégrante, avec le protectionnisme qui en résulte.

Elle constitue cependant, avec 250.000 habitants estimés, dont beaucoup en dehors des circuits de consommation, un très faible marché pour la France, même s'il est quasiment captif. Le poids des monopoles de distribution a été largement dénoncé lors des mouvements sociaux de novembre 2008, accusés d'empêcher l'émergence d'une production spécifiquement guyanaise. Ainsi les haricots rouges en conserve produits dans le Lot-et-Garonne seront vendus en Guyane à meilleur prix qu'une éventuelle production locale, handicapée par des coûts de production plus lourds que dans l'Hexagone... Mais le protectionnisme français a vécu depuis le traité de Rome : c'est dans le cadre européen que s'exerce désormais un exclusif de plus en plus mis à mal par les accords de libre échange.

Exclue des échanges et des réseaux économiques régionaux de par sa situation juridique de région française, la Guyane se trouve intégrée à l'Union Européenne dont elle constitue une région ultrapériphérique, faisant de ce regroupement au départ économique son fournisseur quasi exclusif et un marché protégé, comme pour toute autre région européenne, dans le cadre de l'ouverture des frontières douanières communautaires. De fait, l'essentiel de ses échanges économiques se fait avec la France hexagonale et l'Union Européenne : les territoires européens, France et Antilles françaises comprises, constituent sept des dix premiers fournisseurs et cinq des dix premiers clients (figures 7 et 8).

Jusqu'au début des années 2000 néanmoins Trinité-et-Tobago était l'un des principaux exportateurs (environ 8 %), du fait de la fourniture d'hydrocarbures qui constituait un des rares exemples d'échange économique induit par la proximité géographique. Mais depuis même ce commerce s'est tari à cause de l'obligation pour les DFA d'adopter un carburant aux normes européennes. Du coup la revendication guyanaise de s'approvisionner dans la grande région, aux coûts moindres, est récurrente et semble partiellement satisfaite par la déclaration du président Sarkozy en novembre 2009, qui néanmoins n'a pas précisé les moyens d'y parvenir.

La préférence européenne au détriment de l'environnement régional joue donc à plein, et une étude du Ministère de l'Équipement de 1998²⁰ s'étonnait à ce propos de l'engouement soi-disant manifesté alors par les industriels brésiliens pour le marché guyanais : réglementations douanières, normes européennes d'étiquetage et d'information pas forcément connues des producteurs brésiliens, s'ajoutaient aux difficultés d'accès à ce marché protégé ne représentant qu'une partie peu significative de leur production à l'exportation.

Mais les accords bilatéraux avec l'Amérique du Sud, ceux plus conséquents avec les pays ACP et la politique de coopération régionale pour l'Outre-mer français encouragée par l'État depuis 1990 permettent des brèches dans ce quasi-monopole, également désirées par les élus locaux afin de permettre un approvisionnement de la Guyane à meilleur coût par les pays voisins. Les produits agro-alimentaires surinamiens, trinidiens ou brésiliens sont bien moins chers que leurs équivalents européens en raison de coûts de production moins élevés, mais plus lourdement taxés, ils sont vendus à un prix équivalent et donc élevé sur le marché guyanais. Les produits européens sont ainsi – pour quelques temps encore – favorisés, mais renchérissés par les coûts de transports et les monopoles de distribution.

Outre son héritage colonial et son statut de département français et de région européenne, ce sont aussi des normes européennes strictes et pas toujours adaptées localement, et des coûts

²⁰ Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. *Impact socio-économique de la continuité routière Saint-Georges de l'Oyapock Saint-Laurent du Maroni*. OGEFA-AU&S, Strasbourg, juin 1998, p. 85.

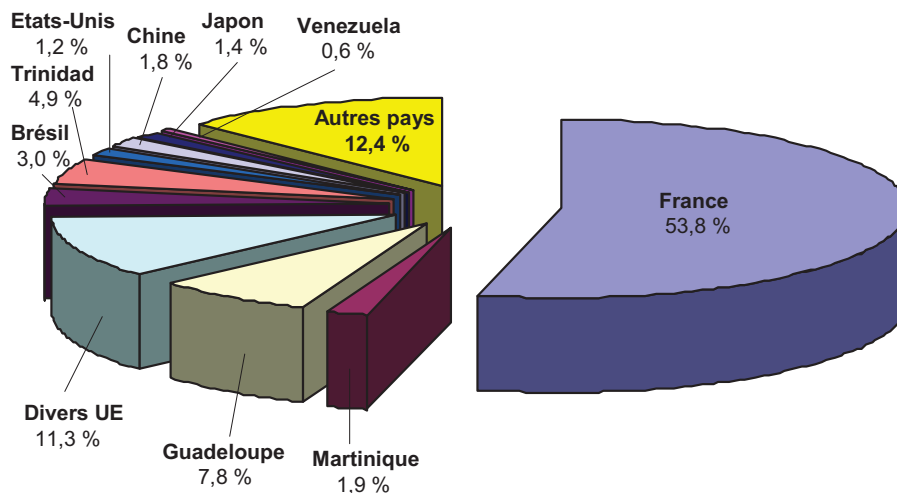


Figure 7. Structure des importations de la Guyane en 2007 (sources : Douanes et CCIG). La Guyane se fournit pour plus de 60 % dans l'ensemble français.

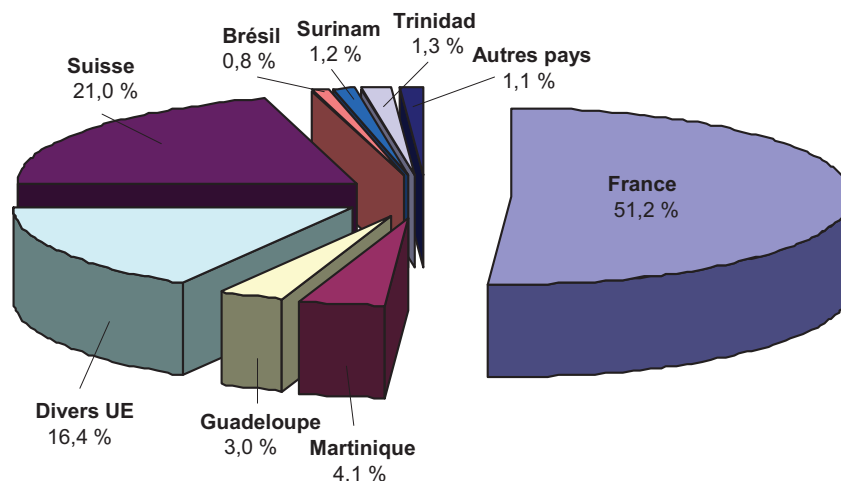


Figure 8. Structure des exportations de la Guyane en 2007 (sources : Douanes et CCIG). Une part importante de la Suisse pour l'or, lequel n'apparaît pas dans le commerce avec le Brésil, sous-estimé de par l'ampleur des flux illicites...

Pays	Importations	Exportations
France métropolitaine	53,8 %	51,2 %
Antilles françaises	9,6 %	7,1 %
Reste Union Européenne	11,3 %	16,4 %
Total Europe	74,7 %	95,7 %
Amériques	9,7 %	3,2 %

Tableau 3 : structure géographique des échanges de la Guyane par grandes régions en 2007 (sources : Douanes et CCIG). On voit là encore le poids des regroupements régionaux, le peu que fournit la Guyane va essentiellement en Europe, les pays voisins ayant des productions similaires.

élevés de salaires et de production découlant de ces statuts et altérant sa compétitivité, qui font que la Guyane n'échange pratiquement pas avec ses voisins. En revanche, et nombreux sont les producteurs guyanais à tirer la sonnette d'alarme, une trop grande ouverture des frontières aux productions des pays voisins submergerait par des coûts inférieurs la fragile et à peine émergente production guyanaise, notamment agricole. Le protectionnisme français et européen révèle ainsi une autre contradiction de la Guyane, entre décideurs désireux d'étendre leurs marchés, et d'autres conscients que le respect des normes salariales et environnementales françaises et européennes ne leur permettra pas de lutter à armes égales contre la forte compétitivité de pays voisins aux productions similaires. L'Europe est un frein, mais aussi un bouclier face à une intégration au monde sud-américain, voire au système-monde en général, qui pourrait être fatale à la Guyane du fait de son manque de compétitivité.

c) Du concept de continentalisation

Cette dépendance institutionnelle d'un territoire continental comme la Guyane est unique depuis l'indépendance du Surinam et de Bêlize. On trouve cependant des territoires qui, sans être des dépendances d'origine coloniale, n'ont entretenu jusqu'à une époque récente que peu de relations avec le reste du continent auquel ils appartenaient : ainsi l'Albanie en Europe, et le Québec en Amérique du Nord. Ce dernier, très isolé culturellement tout en subissant une certaine domination politique et économique de la part du Canada et des États-Unis, se voit davantage intégré à son continent d'origine à travers l'ALENA. Plusieurs géographes québécois ont alors développé la notion de *continentalisation* pour évoquer d'une part l'étalement continental de l'économie états-unienne, mais aussi l'ouverture de la Belle Province au reste de l'Amérique du Nord et la nouvelle territorialité qui en a découlé.

Ce terme de continentalisation est récent et n'apparaît pas encore dans les dictionnaires. Seul le dictionnaire Reverso en ligne en donne une définition par ailleurs assez réductrice : « fait de rendre conforme aux habitudes, aux normes du continent », allant de pair avec un verbe « continentaliser ». En géographie, le *Dictionnaire de géographie* de Baud, Bourgeat et Bras de 2003 n'en donnait qu'une définition climatique, à propos de masses d'air subissant une influence continentale²¹.

Cependant, dès les années 90 et l'étude du phénomène de mondialisation, Marie-Françoise Durand, Jacques Lévy et Denis Retailé en donnaient une définition précise dans *Le monde*,

²¹ Pascal Baud, Serge Bourgeat et Catherine Bras, *Dictionnaire de géographie*, Hatier 2003, p. 60.

espace et systèmes (1993) :

« La continentalisation est la construction d'une nouvelle territorialité économique qui permet de gérer à la fois les besoins des entreprises et cette coupure fondamentale de la planète entre démographie et richesse qui passe aussi en Méditerranée quelque part dans le sud de l'ex-URSS et entre l'Indonésie et l'Australie.

N'est-elle qu'une étape vers l'établissement de relations privilégiées avec les marchés communs en formation en Amérique du sud et un élargissement du libre-échange²² ? »

Cette définition venait après une analyse du processus d'intégration économique en cours en Amérique du Nord, qui entraînait un élargissement à l'échelle continentale du marché et des stratégies d'entreprises états-uniens, par la construction de l'espace de libre-échange qu'est l'ALENA. Les États-Unis se pensent désormais non plus à l'échelle de leur État mais à celle de l'ensemble de l'Amérique du Nord, à travers les *maquiladoras* et la satellisation économique du Mexique et du Canada, qui aboutit à la formation de véritables agglomérations transfrontalières telles les doublets frontaliers de part et d'autre de la frontière mexicaine, ou encore la *Main Street* reliant les métropoles des Grands Lacs à celles du Saint-Laurent. Durand, Lévy et Retailé appliquaient aussi ce concept aux autres regroupements économiques régionaux, voire à la stratégie continentale des entreprises japonaises.

De même pour Laurent Carroué (2002), autre grand spécialiste français de la mondialisation, la continentalisation est l'application à l'échelle continentale des définitions de la mondialisation, les États devant rechercher de nouvelles modalités d'intégration avec le système-monde :

« Les grands pôles d'attraction et la proximité géographique, fonctionnelle, culturelle et géopolitique gardent toute leur pertinence : plus de la moitié du commerce mondial s'effectue à l'intérieur de chaque continent et la grande majorité des transnationales organisent leurs activités mondiales à partir d'un découpage continental du monde²³. »

Ainsi, pour Carroué « *l'organisation des firmes transnationales se fait souvent sur des bases continentales de partage et d'organisation* », comme le montrent les exemples de l'ALENA ou de l'entreprise japonaise Toyota, dont les activités se déploient désormais à l'échelle du continent asiatique avec répartition des tâches. De même que l'Europe, qui est « est un enjeu majeur de la continentalisation ». Du coup, « *la continentalisation est bien une réponse à la fois stratégique et fonctionnelle à la mondialisation* » sur la base d'unions régionales « réunissant des pays au développement de plus en plus inégal ». L'Amérique du Sud en fournit ici un bon exemple, entre pays émergents tels le Brésil, l'Argentine ou encore le Chili, et périphéries plus ou moins bien intégrées – ou dominées - comme le Paraguay ou la Bolivie.

²² Durand-Lévy-Retailé, *Le monde, espace et systèmes*, Presses de la FNSP et Dalloz, 1993, p. 337.

²³ *Géographie de la mondialisation*, Armand Colin 2002, p. 101.

Mais ce sont donc des universitaires québécois qui vont chercher à développer ce concept dans un sens plus précis, autour de Dorval Brunelle, de l'université du Québec à Montréal, qui dès 1989 publiait *Continentalisation et continentalisme*, sur l'émergence des blocs économiques régionaux. La continentalisation y était définie comme le déploiement du mouvement d'ouverture progressive des économies nationales à l'intérieur du continent nord-américain, et l'intégration des économies des trois pays de l'ALENA à l'échelle continentale²⁴.

Ainsi, pour de nombreux chercheurs québécois, géographes, sociologues et économistes, la continentalisation est un fait territorial et économique qui consiste en un recentrage du processus de mondialisation (libéralisation mondiale des marchés) à l'échelle continentale, voire en une manifestation régionale de la mondialisation, comme l'ALENA. Diane-Gabrielle Tremblay (2002), par exemple, dit préférer ce terme de « continentalisation » à celui de « mondialisation » car les échanges sont surtout intracontinentaux, même s'il s'applique mieux à l'Europe qu'à l'Amérique du Nord en raison des faibles relations bilatérales entre Mexique et Canada²⁵.

On retrouve donc, initialement, la définition donnée par les chercheurs français précédemment cités. Mais les Canadiens se sont également beaucoup attachés aux conséquences de cette continentalisation sur l'économie et la société du Québec, en montrant que la perception et l'identité nord-américaine désormais assumées des Québécois en sont issues, tant leur originalité linguistique et religieuse en fit longtemps un îlot de résistance francophone et catholique dans une Amérique du Nord perçue comme un océan anglo-saxon et protestant. Le Québec, assez isolé au sein de la fédération canadienne et dominé économiquement par le monde anglophone, s'est vu davantage raccordé à l'Amérique du Nord, continentalisé donc, par le biais des accords de libre-échange impliquant le Canada, sans avoir pour autant l'impression de perdre son âme. L'une des revendications du nationalisme québécois étant même de bénéficier de relations plus directes avec les États-Unis...

Alors, peut-on employer ce concept de continentalisation pour évoquer l'intégration croissante, mais plus démographique voire politique qu'économique, de la Guyane dans l'Amérique du Sud, impliquant une nouvelle territorialité, une « sud-américanisation » en quelque sorte ; et de continentalisme pour un Brésil qui voudrait jouer un rôle similaire à celui des États-Unis dans l'autre hémisphère ? Comme le Québec, de nombreux territoires sont en effet peu intégrés à leur continent d'appartenance, pour des raisons historiques et/ou culturelles, quand ils ne s'en

²⁴ Dorval Brunelle, *Continentalisation et continentalisme*, UQAM, 1989, pp. 3-4.

http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

²⁵ Diane-Gabrielle Tremblay, « Mondialisation et continentalisation du travail », in : *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail*. Presses de l'Université de Québec, 2002, pp. 1-24.

excluent pas par leurs propres représentations. Ainsi la Guyane, qui longtemps en raison de la politique d'assimilation propre au système français et sa proximité culturelle et politique avec les Antilles, ne s'est pas complètement perçue comme sud-américaine, pas plus qu'elle ne l'était par ses voisins qui y voyaient une survivance coloniale.

Aussi, pour Jean-Michel Blanquer (2005), par ailleurs ancien recteur de l'Académie de Guyane, il existe un processus de continentalisation des Guyanes qui repose sur le fait que le Guyana et le Surinam malgré leur appartenance et leur tropisme caraïbe à travers le CARICOM et l'AEC, la Guyane française malgré son appartenance européenne, anciens « angles morts du système sud-américain d'intégration » se voient de plus en plus associés à des projets d'intégration sous-continentaux, participant à la stratégie brésilienne d'ouverture vers le monde caraïbe. Ce qui lui fait écrire, constatant le rôle d'interface qu'elles seront amenées à exercer : « dans la tectonique des plaques de l'intégration continentale, la « sud-américanisation » des Guyanes est un signal de rapprochement entre le sous-continent et les Caraïbes²⁶. »

Le terme de continentalisation s'emploie donc, dans ce cas précis, pour évoquer une intégration continentale non pas seulement économique mais aussi physique et politique. La Guyane en effet, même si elle subit toujours une préférence européenne, se voit grâce à des accords régionaux avec le nord du Brésil petit à petit admise, intégrée à des projets impliquant tant l'Amazonie que l'Amérique du Sud dans sa globalité. Elle ne connaît pourtant depuis toujours que les deux connexions fonctionnant telles des synapses avec ce sous-continent : l'une sur le Maroni avec une autre Guyane un peu jumelle, plutôt caraïbe et non ibérique, le Surinam ; mais l'autre sur l'Oyapock avec la plus grande puissance de l'Amérique du Sud, géant en mal d'affirmation régionale et soucieux de mieux intégrer ses voisins ne serait-ce que pour des raisons de sécurité : le Brésil, auquel un pont la reliera bientôt.

La continentalisation de la Guyane est-elle alors un fait inéluctable et, pour reprendre l'idée de Laurent Carroué, une réponse à son isolement continental ? Le « continentalisme » du Brésil, par sa pression migratoire et ses initiatives diplomatiques, a fait que la Guyane est désormais de plus en plus raccordée au sous-continent sud-américain, qui commence certes à reconnaître sa situation d'interface européenne, mais qui surtout ne peut négliger sa position incontournable pour relier l'ouest et l'est du littoral septentrional sud-américain. Cela permettra-t-il la constitution d'une territorialité désormais pleinement sud-américaine pour les Guyanais, à la fois victimes de cette pression migratoire en grande partie brésilienne, et attirés par des relations avec un voisin qui leur permettra une meilleure insertion dans un continent auquel ils ont toujours tourné le dos, mais dont l'appartenance leur est rappelée par ces milliers

²⁶ J.M. Blanquer, « Les Guyanes et les Amériques entre continentalisation et « océanisation », *Etudes de la Documentation Française, Amérique Latine*, Paris, 2005, p. 70.

d'immigrants sur leur sol ? Ou au contraire, par l'aspect perçu négativement de cette pression, le continentalisme du Brésil effarouchera-t-il la France et la Guyane, qui ont des enjeux et des objectifs différents dans cette continentalisation, qui consiste surtout pour cette dernière en un désenclavement ?

2. Un espace français enclavé en Amérique du Sud

a) Le rôle limité des facteurs physiques

Cet isolement de la Guyane se doit peu aux facteurs physiques, ce qui pourrait faciliter une intégration éventuelle. Elle ne constitue effectivement pas une exception géographique en Amérique du Sud : elle forme une petite partie (6 %) d'un vaste ensemble géologique entre fleuves Orénoque et Amazone, le bouclier précambrien des Guyanes. Lequel, avec une superficie d'un million et demi de kilomètres carrés, n'occupe rien moins que 8,5 % de l'Amérique du sud, et 20 % de l'Amazonie.

Emmanuel Lézy dans sa thèse de 1998²⁷ a montré tous les aspects, y compris imaginaires, de cette insularité du Plateau des Guyanes, mais ce ne sont pas les aspects physiques qui expliquent celle de la Guyane française, puisqu'elle la partage avec ses voisins. Certes le courant équatorial des Guyanes, fonctionnant selon un axe est-ouest, amène sur les côtes des Guyanes les sédiments charriés par l'Amazone, et l'envasement qui en résulte amoindrit les possibilités maritimes du littoral guyanais, rendu grandement inutilisable dans son rôle d'interface de par la difficulté d'y établir des ports. Ce même courant, gênant les relations maritimes entre le nord et l'est du Brésil, avait occasionné autrefois la séparation de la colonie portugaise en deux, le nord du Brésil devenant la colonie de Maranhão et Grand-Pará, étant plus facilement accessible depuis Lisbonne que depuis Salvador ou Rio de Janeiro.

En outre les Guyanes sont à cheval sur deux ensembles hydrographiques : le bassin amazonien et le versant atlantique, sur lequel se trouvent situées les Guyane côtières. La navigation fluviale ayant longtemps été le moyen de transport le plus aisé sinon le seul possible, les affluents guyanais de l'Amazone comme le Rio Negro ou le Rio Branco ont ainsi permis une intégration progressive des marges guyanaises du Brésil au reste de l'ensemble amazonien. En

²⁷ E. Lézy, *Guyane Guyanes, perception et organisation de l'espace entre Orénoque et Amazone*, thèse de géographie, Paris X, 1998.

revanche, elles les ont séparées des Guyanes côtières qui ont du coup été évitées par les explorateurs espagnols et brésiliens. Guyanes côtières et Guyanes amazoniennes (hydrographiquement parlant) sont donc séparées par une ligne de crête qui a déterminé ensuite des frontières politiques. Le cours relativement réduit et la faible navigabilité des fleuves n'ont pas non plus permis une exploration en profondeur et un peuplement depuis le littoral, alors que la densité de la forêt la rendait impénétrable aux Européens. Ainsi, il est incontestable que les contraintes physiques ont constitué une entrave aux échanges : le littoral guyanais est séparé du reste du continent par le rideau quasi impénétrable de la forêt amazonienne (en tout cas pour les Européens), et de la côte orientale par l'orientation des courants marins. Mais ces contraintes sont désormais facilement surmontables ; cette insularité est donc, à l'heure actuelle, surtout une conséquence des rivalités coloniales, du morcellement politique et des difficultés de peuplement, comme le montre la structure spatiale de la Guyane française.

b) Les dynamiques internes : un territoire éclaté

Continentalement isolée par les faibles relations politiques et économiques, la Guyane est d'autre part un territoire sans cohérence interne, composé lui-même de parties également isolées, un archipel continental en somme. Pour l'*Atlas des Outre-Mers* (1998) :

« L'ensemble du territoire présente une structure en bandes latitudinales qui oppose une sorte d'« île-corridor » coïncée entre océan Atlantique et forêt amazonienne, à un immense intérieur lui-même subdivisé en une périphérie forestière, relativement accessible et exploitée [...] et une marge forestière, presque vide d'hommes et ignorée (aire protégée)²⁸ ».

Jusqu'à l'installation du Centre spatial à Kourou en 1964, la Guyane fut en effet toujours le parent pauvre des colonies françaises, et les échecs des politiques de peuplement en firent une colonie pénitentiaire pendant un siècle, jusqu'en 1938. Peuplée (officiellement) d'un peu plus de 220.000 habitants, la Guyane ne connaît qu'une densité d'à peine 2,5 habitants au km², le littoral, la partie « utile », de 20 habitants au km². Le coût des infrastructures allié à un faible peuplement (nous avons coutume d'affirmer autrefois que tous les Guyanais tenaient dans le stade du Maracanã à Rio, dont la contenance était jusqu'aux récents travaux de sécurisation de 200.000 personnes !) rendent quasiment insurmontables les tentatives de désenclavement de l'intérieur par voie routière.

Ce faible peuplement s'explique aussi par les conditions naturelles du littoral guyanais :

²⁸ Atlas de France vol. 13, *Les Outre-Mers*, sous la direction d'Henry Godard, GIP Reclus et La Documentation Française, 1998, p. 114.

courants et vents contraires, sans compter l'envasement récurrent, rendaient l'accostage fréquemment impossible, les bateaux négriers préféraient souvent éviter cette colonie trop peu accessible au profit des Antilles françaises. Ces particularités du littoral, qui concentre pourtant plus de 80 % de la population « *accroissent le caractère frontalier de la côte : l'interface terre-mer ne joue qu'imparfaitement son rôle* » (Privat, 2003). La Guyane tourne ainsi le dos à la mer, laquelle est le long du littoral le plus souvent cachée par la mangrove, sauf à la hauteur de Cayenne et de Kourou, et d'où vient pourtant l'essentiel de son approvisionnement, et par lequel s'effectue les échanges avec la France et l'Union Européenne. Cette faible intégration au système-monde déjà constatée se retrouve ainsi dans la faiblesse de sa façade maritime et des infrastructures afférentes.

Mais elle ne regarde pas non plus vers la forêt, et assez peu encore vers les deux États avec lesquels elle partage une dyade, Brésil et Surinam. A ces synapses plus théoriques ou informelles que véritablement exploitées, la Guyane n'ajoute par le port et l'aéroport international de Cayenne qu'une interface assez limitée vers l'Union Européenne. Elle fut ainsi toujours trop peu peuplée pour espérer un véritable développement même limité à sa portion littorale du fait d'un marché trop étroit, la mise en valeur de la forêt étant pour les mêmes raisons encore moins envisageable, malgré un éphémère peuplement dû à une ruée vers l'or au début du XXe siècle.

Faiblement intégrée à la mondialisation, la Guyane pourtant, du XVIIe jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848, fut un espace réservé à la production spécialisée et à l'exportation (sucre, épices), même limitées à la France. Elle en a hérité, à l'instar de ses voisines surinamienne et brésilienne, une organisation spatiale structurée et hiérarchisée en fonction des besoins de la Métropole, caractérisée par la prééminence du littoral productif, et centralisée autour d'une capitale qui était à la fois un centre administratif et l'interface avec la France pour les exportations et le ravitaillement, même si Saint-Laurent avec l'Administration pénitentiaire acquit une relative autonomie au milieu du XIXe siècle. Alors que le peuplement originel amérindien se répartissait dans tout le territoire, la colonisation française provoqua comme partout dans l'Amérique latine et la Caraïbe une littoralisation du peuplement et des activités. L'« océanisation », pour reprendre l'expression de Jean-Michel Blanquer (2005), de Guyanes tournées exclusivement vers les métropoles européennes engendra une séparation avec le reste du sous-continent, auquel les rattachaient des marges longtemps inexplorées.

La départementalisation n'a fait qu'accélérer le processus, par l'importance donnée au secteur administratif au détriment d'une économie productive trop peu rentable. Le rôle de Cayenne, devenue préfecture, en a été renforcé, ce qui a aspiré une partie de la population issue des



1 – Les inégalités du territoire

A – Inégalités de peuplement

- CCCL (aire urbaine de Cayenne), 60 % de la pop. et 70 % des emplois
- Autres communes importantes
- Communes rurales

B – Inégalités économiques

- Balance commerciale déficitaire
- Bases spatiales européenne et russe (CSG et base Soyouz)
- Port de pêche
- Agriculture commerciale
- Orpaillage
- Les pôles d'emploi (surtout tertiaire)

2 – Les facteurs du déséquilibre

A – Une terre d'immigration

- La colonisation française du littoral
- L'explosion actuelle de l'immigration

B – Des contraintes naturelles fortes

- Les fleuves
- La forêt

C – Des infrastructures de communication vitales

- Routes principales
- Port de commerce
- Aéroport international
- Aérodrome desservi par une ligne régulière

3 – Les défis de l'aménagement du territoire

A – Des subventions nécessaires

- Transferts nationaux et flux financiers européens

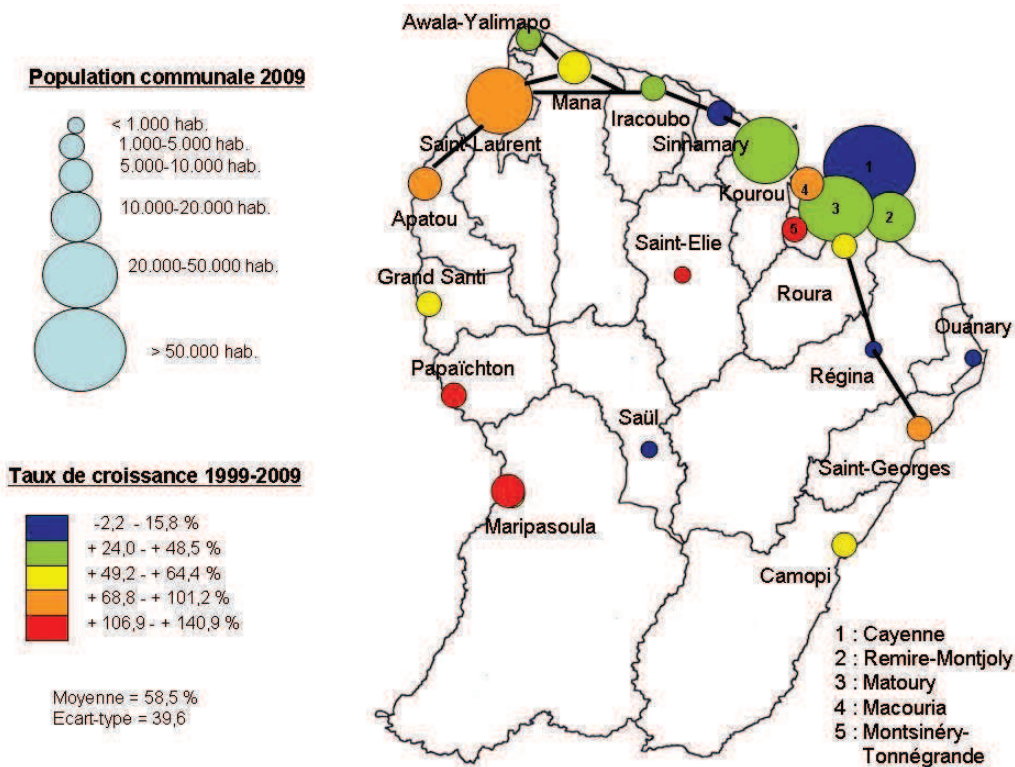
B – Les atouts du développement durable

- Le Parc national amazonien (limite nord)

C – Une nécessaire intégration régionale

- Programme européen transfrontalier (POA)
- Pont franco-brésilien sur la Panaméricaine

Carte 5. L'organisation régionale de la Guyane (croquis M. Arnaud et S. Granger). Un territoire encore peu maîtrisé et intégré.



Carte 6. Évolution de la population guyanaise 1999-2009 par communes (S. Granger, d'après INSEE, données complètes en annexe XVI).

L'insularité à l'échelle mondiale

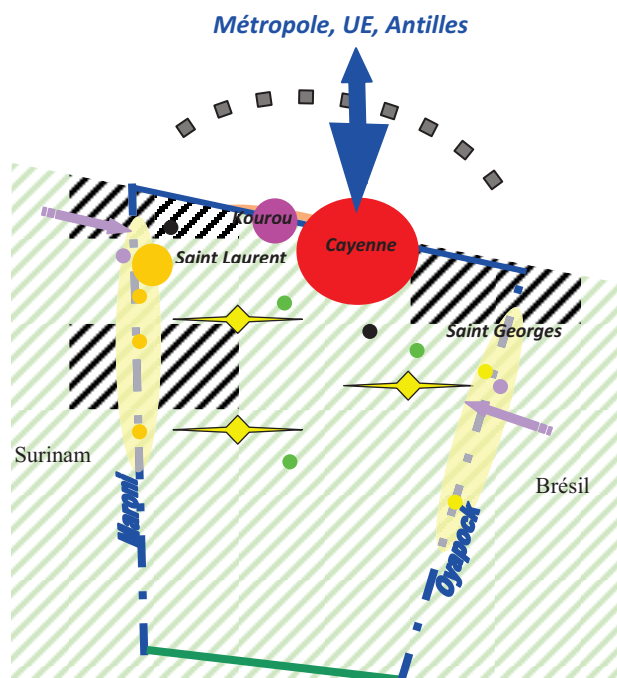
- L'ouverture officielle
- ➔ Les flux légaux
- La synapse
- Kourou, « l'île spatiale »

L'archipel guyanais

- Îlot de peuplement intérieur
- Îlot maraîcher (H'mong)
- Îlot des fleuves (noirs-marrons et amérindiens)
- ◆ Îlot aurifère

Des éléments de continentalité

- Frontière sud
- Frontière fluviale
- Tête de pont de la continentalité
- Unité culturelle transfrontalière
- ▨ L'Amazonie
- ➔ Flux migratoires souvent illégaux



Carte 7. La Guyane entre insularité et continentalité (conception : F. Barbier, J.-Cl. Drapeau, F. Marchitto et P. Quémon, lycée Léon-Gontran Damas de Rémire-Montjoly).

communes rurales, créant un phénomène de macrocéphalie (Calmont, 1975). Le recensement de 2006 (annexe XVI et carte 6)) fait apparaître la poursuite d'un processus de métropolisation de la capitale macrocéphale par la formation d'une conurbation de Cayenne à Kourou, en passant par Macouria, centre intermédiaire, en pleine explosion.

Mais l'on assiste aussi à un certain rééquilibrage, notamment à l'ouest sur le fleuve Maroni, et par le développement des deux villes frontalières, Saint-Laurent (l'unique sous-préfecture) face au Surinam, et Saint-Georges face au Brésil. La proximité de ces pays explique leur dynamisme démographique, surtout pour la « capitale » de l'ouest : les flux migratoires d'une population majoritairement *bushinenge* (descendante des esclaves ayant fui la Guyane hollandaise) jeune et féconde (mais provenant cela dit des deux rives du Maroni) engendrent à leur tour un important solde naturel permettant la plus forte croissance naturelle de toute la Guyane. La rive française du Maroni concentre désormais près du tiers de la population.

	Population 1999	Population 2009	Variation
Saint-Georges	2.096	4.218	+ 101,2 %
Saint-Laurent	19.167	37.755	+ 97,0 %
Guyane	156.790	226.426	+ 44,4 %

Tableau 4 : évolution démographique des deux communes frontalières connectées au pays voisin (source : INSEE).

Un certain dynamisme, à peine moins accentué, se vérifie aussi du côté de la frontière opposée, vers le Brésil à l'est. Ce n'est qu'en 2003 que Saint-Georges, à la frontière brésilienne, a été rejoint par la route venant de Cayenne : en effet la construction de celle-ci fut longtemps sacrifiée par les décideurs nationaux qui craignaient qu'elle ne facilitât une invasion brésilienne... qui ne l'avait pas attendue, laissant tout l'est de la Guyane complètement à l'écart. Bien qu'étant depuis longtemps un objectif du Conseil régional pour « conquérir le territoire », ce sont les accords de coopération régionale avec l'Amapá en 1996 qui en ont permis l'achèvement, assuré par les services de l'État. C'est donc par ses possibilités d'interface avec un Brésil longtemps redouté que dans un contexte d'échanges croissants cette marge s'est retrouvée récemment connectée au centre.

Mais dans l'intérieur, la création en 2004 du Parc national amazonien de Guyane fait à nouveau échapper, plus de quarante ans après l'extinction du territoire de l'Inini²⁹, une grande partie du territoire guyanais à l'autorité directe des élus, alors que déjà s'amorcent en son sein des rivalités entre Amérindiens, Bushinenge, populations de l'intérieur et cadres de la côte, sans compter l'État, quant à l'utilisation d'un territoire déjà passablement mis à sac par l'orpillage

²⁹ Tout l'intérieur de la Guyane fit l'objet en tant que « territoire d'Inini » d'une administration distincte du littoral guyanais jusqu'en 1969, échappant ainsi à la compétence des élus et survivant même à la départementalisation de 1946.

clandestin. L'État malgré cette tentative de reprise en main peine à y affirmer sa souveraineté, faute de moyens, ou d'enjeux à la hauteur de moyens qui restent prioritairement déployés pour le secteur spatial... Les enjeux de pouvoir recouvrent ici des réalités ethniques qui contribuent à ce morcellement de la Guyane (Piantoni, 2002).

La Guyane connaît donc un peuplement déséquilibré au sein de ce que l'on pourrait qualifier d'angle mort de l'Amérique du Sud. A l'éclatement interne s'ajoute un enclavement au niveau continental, expliqué par les rivalités coloniales, les politiques nationales, les distances et le sous-peuplement des régions voisines, ce dont essaient de profiter de nombreux ressortissants des États voisins. L'enjeu est maintenant pour les autorités tant nationales que régionales de raccommoder cet ensemble, que l'éclatement fragilise face aux assauts d'une pression brésilienne très assurée même si elle s'exerce le plus souvent de manière illicite. C'est aussi pour cette raison que de nombreux élus et décideurs, s'estimant délaissés par un État moins motivé qui n'en aurait pas perçu les véritables enjeux, demandent une autonomie accrue afin d'assurer une meilleure intégration de la Guyane, à la fois interne et régionale.

c) Un impossible désenclavement externe ?

Seul territoire français – et même européen – d'outre-mer continental, la Guyane offre donc des frontières terrestres avec des pays contigus, Brésil et Surinam, bien moins développés, à l'instar des États-Unis jouxtant le Mexique. Mais la méfiance due à de longs litiges frontaliers, les logiques coloniales et la crainte d'un flot migratoire incessant ont fait que jusqu'à une époque récente les liaisons transfrontalières furent négligées par les États.

Ainsi, outre le rideau de la forêt amazonienne, ce sont des réseaux de communication réduits qui l'isolent du reste du continent : les rares connexions existantes sont une route vers le Surinam, la RN1 reliant Cayenne à Saint-Laurent, prolongée par un bac fréquemment en réparation pour franchir le Maroni, alors que la route côté surinamien vers Paramaribo connaît encore les séquelles de la guerre civile dans ce pays et est actuellement remise en état avec des fonds européens.

De l'autre côté, la route toute récente vers le Brésil, achevée en 2003, est interrompue à Saint-Georges par le fleuve-frontière Oyapock que les véhicules ne peuvent franchir qu'au moyen d'une barge onéreuse et non homologuée par la France. Côté Brésil, elle n'est prolongée vers Macapá que par une route progressivement asphaltée mais encore souvent impraticable en saison des pluies, et interrompue par l'Amazone dans la capitale de l'Amapá. La connexion

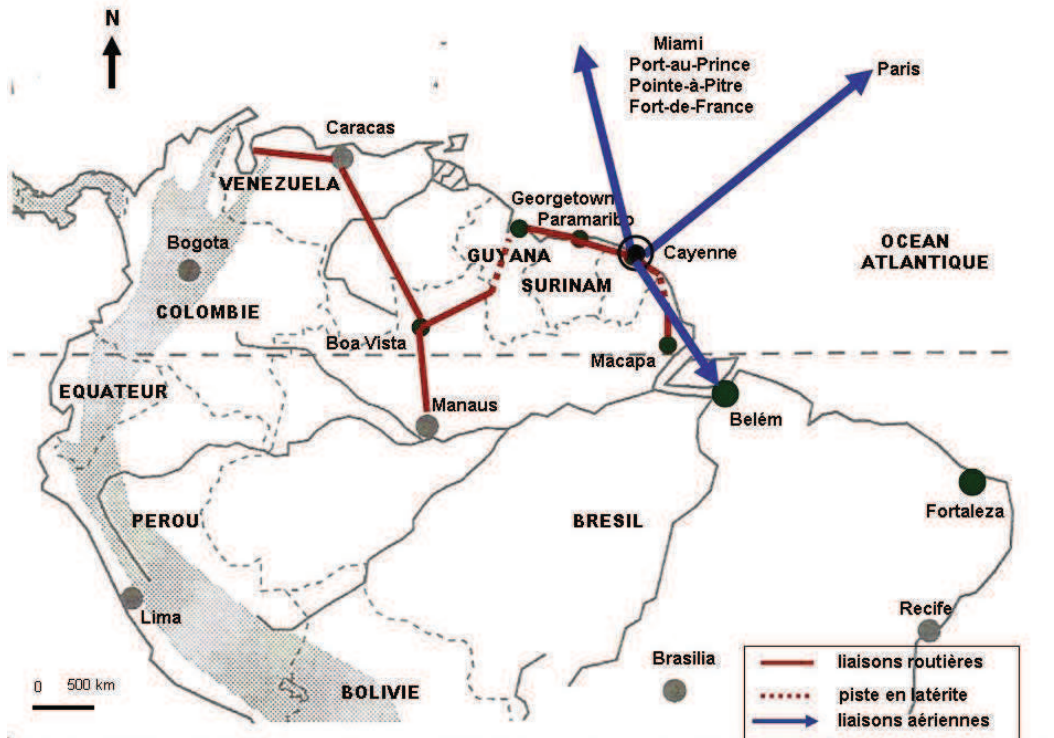
routière de la Guyane au reste du continent est donc fort relative et théorique, les ruptures de charge sont nombreuses, et l'Amazone à l'est comme l'enclavement intérieur de fait du Guyana à l'ouest, la route reliant Georgetown au Brésil étant généralement impraticable, font que malgré les projets de route Transguyanaise la Guyane n'est reliée qu'à des territoires eux-mêmes enclavés...

Les liaisons aériennes ne sont guère plus développées (carte 8 et 9) : elles ont même tendance à régresser. De 1947 à 1963 Cayenne fut comme dans les années 30 une escale de la Pan American sur la ligne New York-Buenos Aires (l'aéroport de Cayenne appartenait aux États-Unis). Dans les années 70-80, Air France en avait fait une escale, mais trop peu fréquentée, des lignes Paris-Bogotá et Paris-Lima via Manaus, puis via Quito. L'avantage de la situation géographique de Cayenne apparaissait alors évident, mais l'escale était trop coûteuse pour le nombre de passagers concernés, aussi fut-elle abandonnée alors qu'augmentait l'autonomie en carburant des avions. Cayenne fut alors la destination unique d'une ligne spécifique depuis Paris également exploitée par AOM.

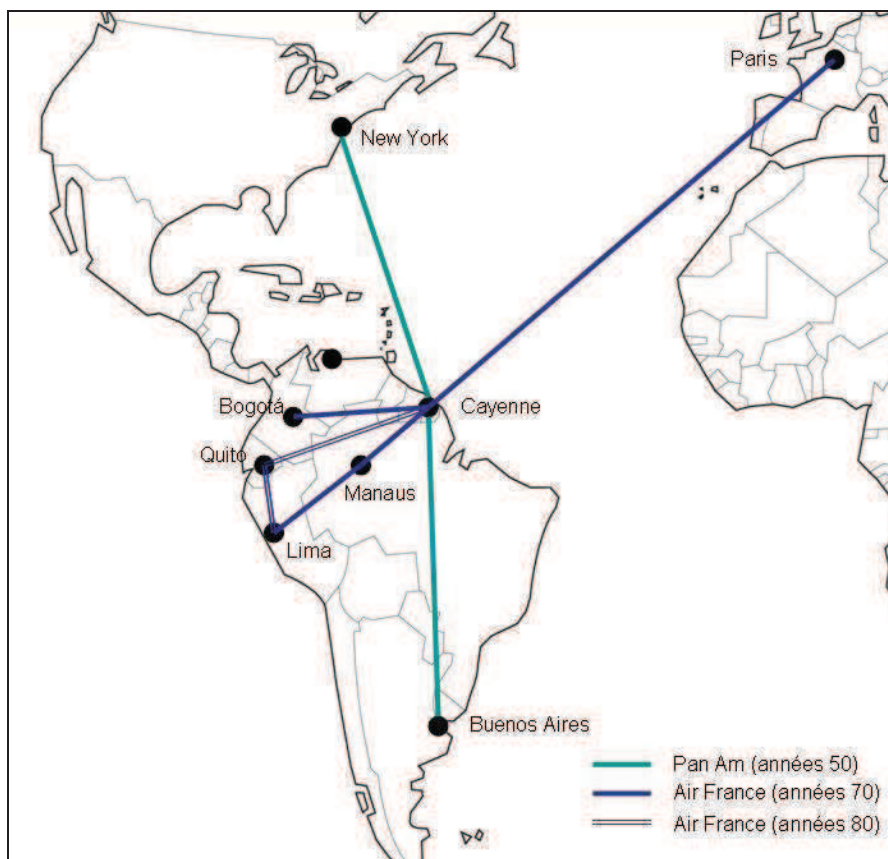
Récemment, faute d'une clientèle suffisante, ont été abandonnées les dessertes aériennes du Surinam et de l'importante ville brésilienne de Fortaleza. D'autre part, la compagnie française Air Caraïbes n'a repris la liaison Cayenne-Belém qu'avec un unique avion à la contenance limitée (brésilien, d'ailleurs : un Embraer) desservant également les Antilles, de sorte que l'on ne peut plus désormais atteindre Belém que deux fois par semaine quand la liaison était autrefois assurée quotidiennement par une compagnie brésilienne aujourd'hui disparue. La liaison directe vers Manaus, prévue pour mai 2006, et qui aurait pu mieux connecter Cayenne au reste du continent, n'a elle jamais vu le jour, faute de respect des normes européennes par la compagnie brésilienne pressentie, mais aussi en raison d'une rentabilité aléatoire.

Surtout, et plus emblématique de cette situation : distante d'environ 800 kilomètres, Macapá, la capitale de l'État brésilien d'Amapá avec lequel la Guyane a signé en 1996 d'importants accords de coopération, n'est plus desservie par voie aérienne depuis 2009³⁰. Il faut préciser que cette situation est propre à l'ensemble du Plateau des Guyanes : ainsi aucune des capitales guyanaises n'est reliée aux autres par la voie aérienne : Manaus n'a aucune relation avec elles, Georgetown n'est reliée à Paramaribo que par un détour par Trinidad, Cayenne n'est plus reliée à Paramaribo ni à Macapá, et la liaison Cayenne-Belém par Air-Caraïbes par un unique avion venant de Guadeloupe est souvent interrompue pour des raisons techniques ou des problèmes touchant les aéroports antillais... Aussi, en raison des coûts et des faibles possibilités offertes

³⁰ Fin 2010-début 2011, une tentative d'Air Caraïbes d'exploitation hebdomadaire d'une ligne spécifique Cayenne-Macapá, autrefois escale sur la ligne de Belém, échoua par manque de clientèle, mais aussi de gestion rationnelle...



Carte 8 : liaisons routières et aériennes depuis la Guyane. Les capitales voisines, Macapá et Paramaribo, ne sont plus desservies par voie aérienne depuis 2009.



Carte 9. Anciennes liaisons aériennes transitant par Cayenne. Un rôle de carrefour potentiel en Amérique du Sud qui n'a jamais été exploité, faute d'intérêt perçu et d'un marché suffisant.

	Départs	%	Arrivées	%
Paris	102.410	58,3 %	100.779	58,3 %
Fort de France	33.594	19,1 %	32.590	18,9 %
Pointe à Pitre Saint-Martin	24.757	14,1 %	24.848	14,4 %
Port au Prince Santo Domingo	3.150	1,8 %	2.426	1,4 %
Panamá San José (Costa Rica)	166	0,1 %	198	0,1 %
Miami	1.237	0,7 %	1.964	1,1 %
Brésil (Macapá-Belém-Fortaleza)	10.493	5,9 %	10.017	5,8 %
Total	175.807	100	172.822	100

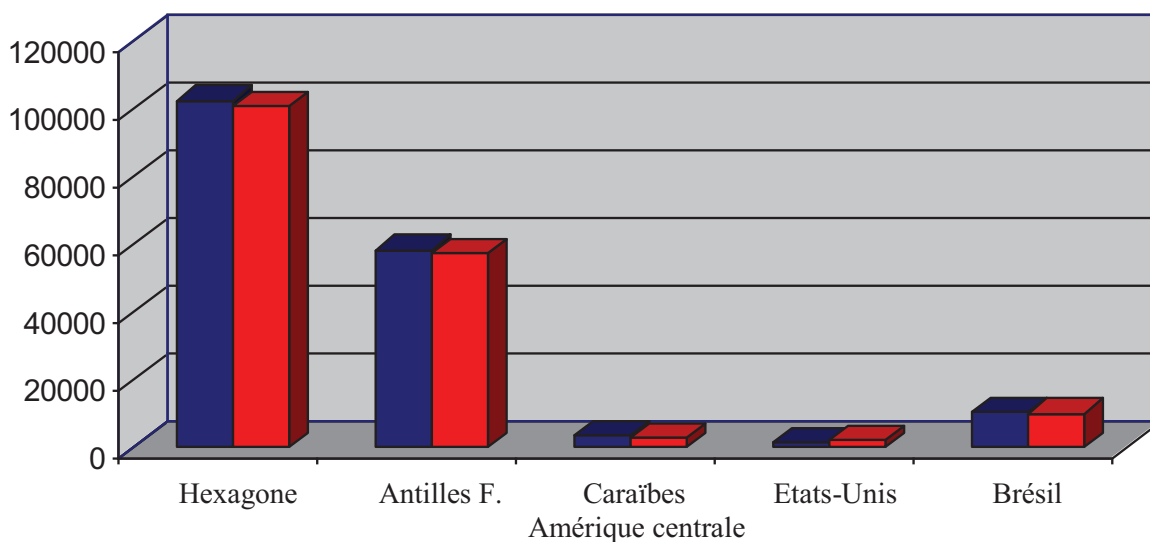


Tableau 5 et figure 9. Trafic aérien passagers par destination au départ (en bleu) et à l'arrivée (en rouge) de Cayenne en 2008 (source : CCIG). Enorme prééminence de la Métropole, et secondairement des Antilles françaises, très faible poids de l'environnement régional, souvent plus accessible depuis les aéroports voisins.

par l'aéroport de Cayenne, nombreux sont les Guyanais à se rendre par la route vers les aéroports de Paramaribo et Macapá et gagner Miami, les Pays-Bas ou le Brésil, échappant ainsi aux statistiques. Cela fait de ces villes de véritables plates-formes multimodales pour le tourisme régional, rôle que Cayenne ne peut tenir pour les raisons évoquées. Nous évoquerons en troisième partie l'avantage que comporterait pour la Guyane l'ouverture – finalement abandonnée - d'une ligne Cayenne-Manaus, qui aurait véritablement fait de Cayenne la tête de pont européenne en Amérique du sud, par les nombreuses connexions permises vers le reste du continent.

Ce fractionnement du plateau des Guyanes, visible à travers l'isolement de ses capitales, outre de vieilles rivalités politiques sur lesquelles nous reviendrons, s'explique par un trop faible peuplement qui empêche la rentabilisation de l'exploitation des liaisons aériennes, et les rend peu prioritaires pour des compagnies bénéficiant de concessions de service public (et même d'une priorité de droit pour les compagnies françaises), mais alléguant un trop faible nombre d'appareils, maintenus en priorité sur les lignes plus rentables. C'est le cas d'Air Caraïbes par exemple, qui préfère exploiter l'avion utilisé autrefois pour le Brésil pour la ligne Antilles françaises-Panamá. L'enclavement des Guyanes les sacrifie donc dans les stratégies d'entreprise des compagnies aériennes, et ce dans une relative indifférence des États concernés : Guyana et Surinam préfèrent se projeter vers un monde caraïbe plus proche et accessible, la Guyane française étant elle tributaire de son statut européen.

d) Une intégration régionale progressive à l'ombre du Brésil

Guyane française, Surinam et Guyana constituent en effet les « Guyanes côtières », dont la caractéristique est d'être les seuls territoires d'Amérique du Sud à n'avoir pas été colonisés par les puissances ibériques. A ce titre leur intégration dans le reste du sous-continent reste encore très faible : séparées par la forêt amazonienne et leur longue appartenance européenne, peuplées essentiellement sur leur façade atlantique, pratiquant des langues parlées en Europe et aux Antilles mais inconnues ailleurs en Amérique du Sud, les Guyanes appartiennent incontestablement à l'aire caraïbe vers laquelle elles sont davantage tournées, et dont elles constituèrent longtemps une extension continentale protectrice pour les puissances coloniales d'Europe de l'ouest. De même, les liens plus profonds avec leurs métropoles européennes, leur indépendance tardive ou au contraire, dans le cas de la Guyane française, une intégration renforcée à la métropole, et des conflits frontaliers toujours non résolus les ont longtemps

isolées du reste de l'Amérique du Sud. Tournées vers l'océan, intégrées au CARICOM et à l'Association des États de la Caraïbe, ou à l'Union Européenne dans le cas de la Guyane française, les Guyanes ont ainsi constitué une espèce d'enclave européenne et caraïbe dans une région majoritairement ibérique et tôt émancipée. Mais ces faibles relations s'observent également entre elles : frontières encore contestées, rivalités économiques (leurs productions et leurs marchés sont similaires), langues différentes, tensions ethniques internes, intérieur quasi vide et mal intégré. L'intégration du Surinam et du Guyana au sein du CARICOM, dont le siège est d'ailleurs à Georgetown, et à l'AEC, montre qu'ils partagent d'abord des solidarités avec le monde caraïbe avec lequel les lie une histoire et une culture communes. Les relations avec une Guyane française constituant un marché potentiel mais quasi exclusivement approvisionné par l'Europe devenaient du coup très secondaires.

Ces handicaps structurels sont à la fois la cause et la conséquence des faibles relations entre ces pays voisins, qui se trouvent prises ainsi dans le piège d'un cercle vicieux renforçant leur situation d'angle mort d'une Amérique du Sud et même d'une Amazonie en plein processus d'intégration. Mais une intégration croissante, qui s'effectue grandement sous la houlette d'un Brésil frontalier des trois Guyanes, et désireux d'améliorer ses relations tant économiques que physiques avec des voisins lui offrant une interface avec les Caraïbes et l'Europe. Ainsi, c'est sous l'impulsion de ce pays que Guyana et Surinam ont été invités à rejoindre l'Organisation du Traité de Coopération amazonien, signé en 1978 entre tous les pays du bassin amazonien, à l'exception de la Guyane pour son « statut colonial » dépendant d'une puissance européenne. Guyana et Surinam ont par la suite également été intégrés dans la récente Unasud, créée en 2004 là encore à l'initiative du Brésil, qui réunit dans une alliance politique encore relativement informelle tous les pays du sous-continent. Cette alliance a vocation à devenir un grand marché commun par l'association du Mercosud et de la Communauté andine, et l'invitation faite en 2005 par le président brésilien Lula au CARICOM, dont les Guyanes constituent l'interface. Mais la Guyane française en est là encore absente du fait de son statut français et européen, qui l'exclut des accords politiques et des échanges économiques, ainsi, et c'est très symbolique, que des dispositions visant à la suppression du visa et l'obligation du passeport entre pays du sous-continent, dont elle sera seule à l'écart.

Mais l'Unasud a également repris un gigantesque programme d'intégration routière et énergétique de l'ensemble du continent, faisant de l'Amazonie un véritable nœud routier : l'IIRSA (Initiative d'Intégration Routière Sud-Américaine), sur lequel nous reviendrons. Or cette fois la Guyane est impliquée : celle-ci est en effet une voie de passage obligée sur le littoral septentrional de l'Amérique du Sud, permettant la liaison routière entre les deux pointes



Carte 10. Accords d'intégration économique en Amérique du Sud (source : *Atlas de l'Amérique latine*, sous la direction d'O. Dabène, éditions Autrement, 2006, p. 58).



11. Les Etats membres de l'OTCA.



12. Les Etats membres de l'UNASUD

Cartes 10, 11 et 12. Les différents accords d'intégration en Amérique du Sud. La Guyane française en est systématiquement exclue.

nord du Brésil, et plus lointainement, la liaison entre la route Panaméricaine et le littoral brésilien, dite Transguyanaise. Le pont sur l'Oyapock, dont l'achèvement est prévu pour fin 2011, s'intègre dans ce programme et dans le réseau de ponts transfrontaliers construits progressivement à l'initiative du Brésil tout autour de son territoire.

Même si son intégration au sein du programme de l'IIRSA se doit à une initiative surinamienne qui la nécessitait pour son propre désenclavement routier, la Guyane s'insère ainsi comme ses voisins dans cette stratégie brésilienne d'affirmation continentale. Ignorée du fait de son statut politique, les évidences de la géographie et les nécessités de l'intégration régionale ne pouvaient la laisser à l'écart. Ce sont des compagnies aériennes brésiennes (Penta et TAF) qui assuraient jusqu'en 2009 l'essentiel des liaisons entre la Guyane et le Brésil, la TAF desservant même São Luis et Fortaleza, c'est une autre compagnie brésilienne (Total) qui était intéressée par la liaison mort-née Cayenne-Manaus. Mais toutes se heurtèrent au manque de rentabilité et à la rigueur des normes européennes.

En 2004, à partir d'une demande guyanaise puis nationale relayée par le Brésil, l'Organisation du Traité de Coopération Amazonien (OTCA) admettait la France comme membre observateur à travers la Guyane, dont l'intérêt comme potentielle interface européenne était alors reconnu par le grand voisin sud-américain. Le président brésilien Lula, désireux de projeter son pays sur la scène internationale, a compris plus encore peut-être que son prédécesseur Fernando Henrique Cardoso l'intérêt de ce voisinage incongru avec la France et l'Union Européenne, qui lui donne l'occasion de nouer de nouveaux partenariats dont il espère tirer des bénéfices diplomatiques et économiques. Après des siècles de relégation de la Guyane comme « appendice colonial », ce spectaculaire revirement permettra peut-être à la Région française une plus grande visibilité au sein de l'Amérique du sud, que nous étudierons en troisième partie, à l'ombre à la fois de la France et d'une puissance régionale en pleine affirmation.

B – UNE COUTURE ATYPIQUE ET RECENTE AVEC LE BRESIL

Associat continental, la Guyane est reliée par deux dyades avec des pays d'Amérique du Sud, Surinam et Brésil, et les deux communes frontalières fonctionnent en doublet avec des agglomérations sises de l'autre côté. Elle est donc connectée même imparfaitement avec ses voisins. La connexion avec le Surinam est peut-être la plus dynamique, mais relie la Guyane avec un territoire qui est lui-même une extension continentale du monde caraïbe, alors que celle avec le Brésil n'est reliée que depuis peu à Cayenne.

La frontière Guyane-Brésil et la région de l'Oyapock avant sa connexion avec Cayenne ont constitué l'objet de la thèse d'Antoinette Masteau³¹, et est actuellement l'objet de plusieurs programmes d'étude du CNRS et de l'IRD associés à l'Institut Goeldi et aux universités fédérales du Pará et de l'Amapá : désormais les démarches d'études sont transfrontalières. Plus qu'aux dynamiques particulières désormais connues, nous verrons de notre côté comment s'établissent les connexions, afin de voir si la frontière fonctionne comme une coupure ou une synapse avec le Brésil et le reste du continent.

1. Une frontière en évolution : de la marge à l'interface ?

a) La frontière, un espace encore enclavé

Dans la définition qu'il donnait dans son dictionnaire de la géographie en 2003³², Jacques Lévy mettait en évidence trois types d'effets spatiaux des frontières : la barrière, sa raison d'être ; l'interface, mais elle ne fait que filtrer et canaliser des relations entre espaces qui existeraient de manière plus diffuse sans elle ; le territoire, en créant un territoire frontalier dupliqué de chaque côté de la ligne, c'est à dire, au bout du compte, « des confins d'un genre particulier ». Si cela se vérifie sur l'Oyapock, qui sépare donc la Guyane du Brésil, nous nous trouvons cependant dans une situation un peu atypique. Pour chacun de ces ensembles la zone frontalière constitue de véritables confins qui n'ont été que récemment intégrés à leur ensemble régional et national, mais pour des motifs opposés : la Guyane, après moult tergiversations, pour intégrer cette portion de territoire mais aussi se rapprocher du Brésil et donc mettre un terme à la situation de tampon avec ce pays ; celui-ci au contraire pour arracher sa frontière à une trop forte influence française... D'autre part, les frontières de la Guyane de par sa situation juridique ne sont pas celles d'un État mais d'un associé dont le véritable centre est situé dans un autre continent, ce qui longtemps mit un frein à l'établissement de véritables relations officielles.

La Guyane, et la France à travers elle, sont donc géographiquement et officiellement séparées et reliées tout à la fois à l'Amérique du sud ibérique par le fleuve Oyapock sur 430 kilomètres, et l'interfluve Amazone/Atlantique sur 300. Plus longue frontière terrestre de France, cette

³¹ A. Masteau, *La frontière franco-brésilienne de l'Oyapock Guyane-Amapá, essai de géographie politique et culturelle*. Thèse de géographie IHEAL Paris III, 1998.

³² « Frontière », entrée de J. Lévy in Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin 2003, pp. 384-385.

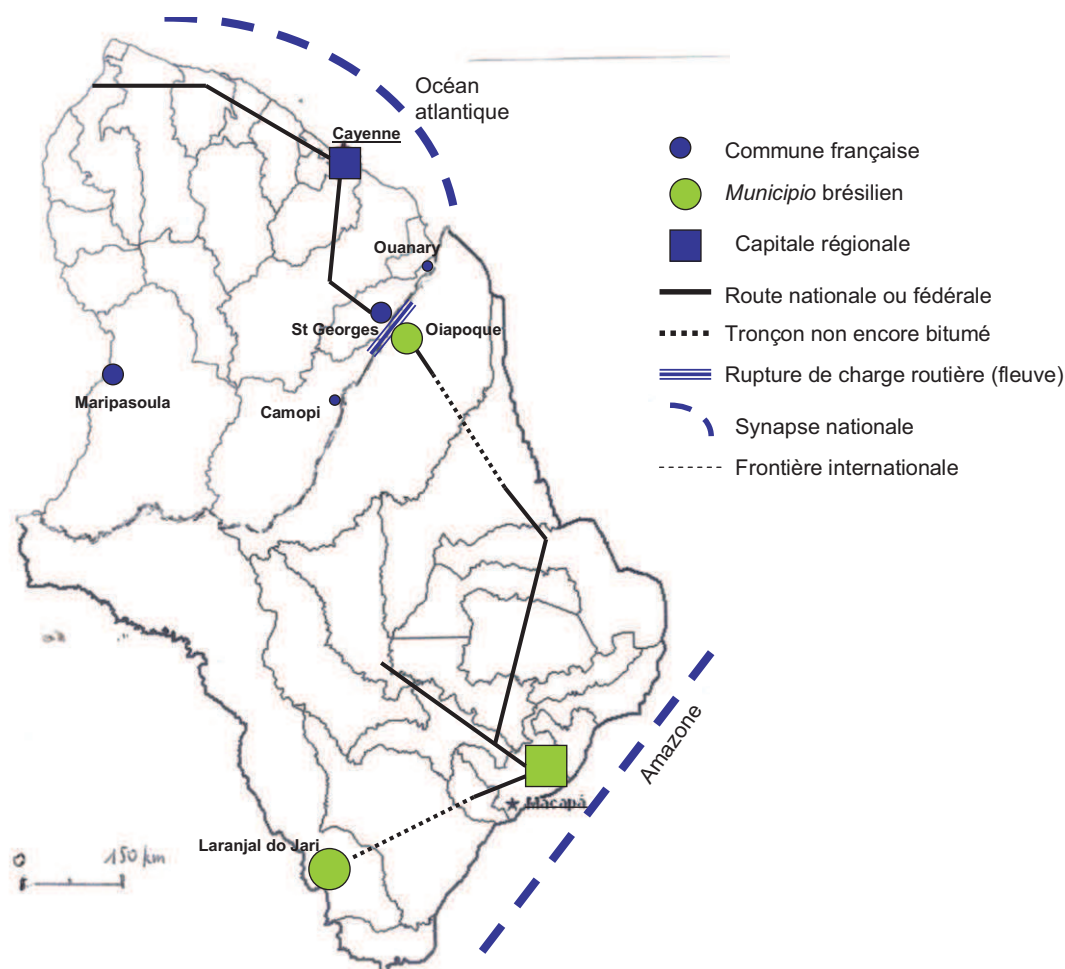
dyade ne fut définie qu'en 1900 et délimitée en 1956 et 1962 par une commission mixte franco-brésilienne, au terme d'un long conflit frontalier qui nous occupera dans notre deuxième partie, tant furent importantes les conséquences dans les représentations mutuelles.

Ainsi, si la frontière méridionale, sur l'interfluve, peut être qualifiée de totalement morte par l'absence de peuplement y compris amérindien, il en va tout autrement de l'Oyapock, qui n'est officiellement reconnu comme frontière que depuis à peine plus de cent ans, mais constitue un point de contention entre les avancées françaises vers l'Amazone, et luso-brésiliennes à partir du grand fleuve. Frontière « naturelle » en ce sens qu'elle est matérialisée par un élément naturel, un fleuve, mais en fait totalement artificielle et arbitraire compte tenu des conditions de sa détermination, elle ne constitue en aucune façon une barrière naturelle tant sont importants les échanges entre les deux rives. Une frontière grandement marginale tant elle est inaccessible du côté français comme brésilien, en tout cas par voie terrestre, mais un unique point y fonctionne comme un seuil par la complémentarité et les solidarités longtemps informelles qui s'exercent de part et d'autres : Saint-Georges et Oiapoque, situées sur l'unique axe de communication transfrontalier, à la jonction des routes nationale n° 2 Cayenne-Saint-Georges côté français, et BR 156 Macapá-Oiapoque côté brésilien, chacune reliée à la synapse nationale constituée de l'océan Atlantique et de l'Amazone (carte 13), et bientôt jointes par un pont international. Cela illustre les propos de Christian Pradeau, pour qui « *les espaces frontaliers sont des périphéries où chaque réseau national se greffe avec prudence sinon restriction sur le réseau du voisin*³³. »

Cette frontière paraît plutôt ouverte à ce niveau, de même qu'entre les deux bourgs de Camopi et Vila Brasil plus en amont, elle est néanmoins jalousement gardée par un détachement de la Légion étrangère côté français et l'important peloton de frontière de Clevelândia do Norte côté brésilien, qui entretiennent par ailleurs des relations amicales. Le rôle répressif est plutôt assuré par la Police aux Frontières de Saint-Georges, alors que Douanes françaises et police fédérale brésilienne ont une approche et une gestion plus débonnaires de cette frontière. Malgré les contentieux historiques sur cet endroit, France et Brésil ont toujours entretenu d'excellentes relations, si bien que jamais cette frontière n'a été fermée. Tout au plus a-t-elle été militarisée par le Brésil en raison du contexte particulier de la Seconde Guerre mondiale dans laquelle la France était impliquée.

Mais si le peuplement amérindien est quasiment le même de part et d'autres, trois communes françaises font face à un *município* brésilien, avec un rapport de force démographique en faveur du Brésil (tableau 6). En effet, reliée seulement au reste de l'Amapá depuis le début de la

³³ C. Pradeau, *Jeux et enjeux des frontières*, Presses Universitaires de Bordeaux 1994, p. 288.



Carte 13. Articulation des communes frontalières avec les capitales régionales. A noter qu'aucune de ces dernières n'est reliée par la route aux capitales nationales, même si océan et Amazone constituent des synapses.

GUYANE (FRANCE)			AMAPÁ (BRESIL)		
communes	Population (2009)	Connexion à la capitale (route)	<i>municípios</i>	Population (2010)	Connexion à la capitale (route)
Ouanary	90 hab.	non	Oiapoque	20.962 hab.	oui
St Georges	4.218 hab.	oui			
Camopi	1.623 hab.	non			
Maripasoula	7.615 hab.	non	Laranjal do Jari	39.942 hab.	oui

Tableau 6. Situation des communes frontalières (source : INSEE et IBGE). Frontière morte sur l'interfluve, mais dans la partie « vive », trois communes françaises peu peuplées face à un *município* brésilien unique en pleine expansion.

décennie 1990, on peut qualifier la ville brésilienne d’Oiapoque de véritable front pionnier : les défrichements s’accélérent le long de la route fédérale BR 156, et la population déborde largement la frontière pour chercher du travail – ou de l’or – en Guyane française. Une frontière en extension donc pour le peuplement, correspondant à la notion de *frontier* dans la typologie classique des frontières. A l’inverse, la frontière guyanaise est plutôt une marge, seule la commune de Saint-Georges étant reliée à la capitale régionale, et ce depuis seulement 2003 : avant les accords de coopération régionale les autorités tant nationales que régionales craignaient qu’une liaison routière entre le littoral guyanais et la frontière ne favorisât l’immigration brésilienne. Le désenclavement de la partie frontalière permet une liaison routière uniquement en saison sèche de Manaus à Macapá via les capitales guyanaises (Georgetown, Paramaribo et Cayenne), mais dans des conditions difficiles, les ruptures de charge routière causées par les fleuves guyanais étant comblées par des bacs. Les accords de coopération régionale Guyane-Amapá sont bien à l’origine d’une véritable intégration routière, encore bien théorique cependant, insérant mieux la Guyane dans son environnement régional.

Mais l’espace frontalier reste encore très enclavé, les pirogues sur le fleuve étant le seul mode de transport régulier pour les communes de Camopi et Ouanary, et les différentes communautés autochtones qui s’étagent des deux côtés de la frontière.

Côté français, outre Saint-Georges l’on trouve deux communes mono-ethniques : la minuscule commune créole d’Ouanary à une cinquantaine de kilomètres vers l’estuaire, et à une centaine de kilomètres en amont de Saint-Georges, la commune amérindienne (Waiampis et Émérillons) de Camopi, avec sa dépendance de Trois-Sauts à l’extrême sud-est, à une centaine de kilomètres également. La population y vit essentiellement d’activités traditionnelles et d’autosubsistance favorisées par l’enclavement, et bien entendu des transferts de l’État ; Camopi nous le verrons fait aussi face à une irruption de la modernité apportée par le système d’assistance français, mais aussi par l’influence brésilienne due à l’orpaillage clandestin.

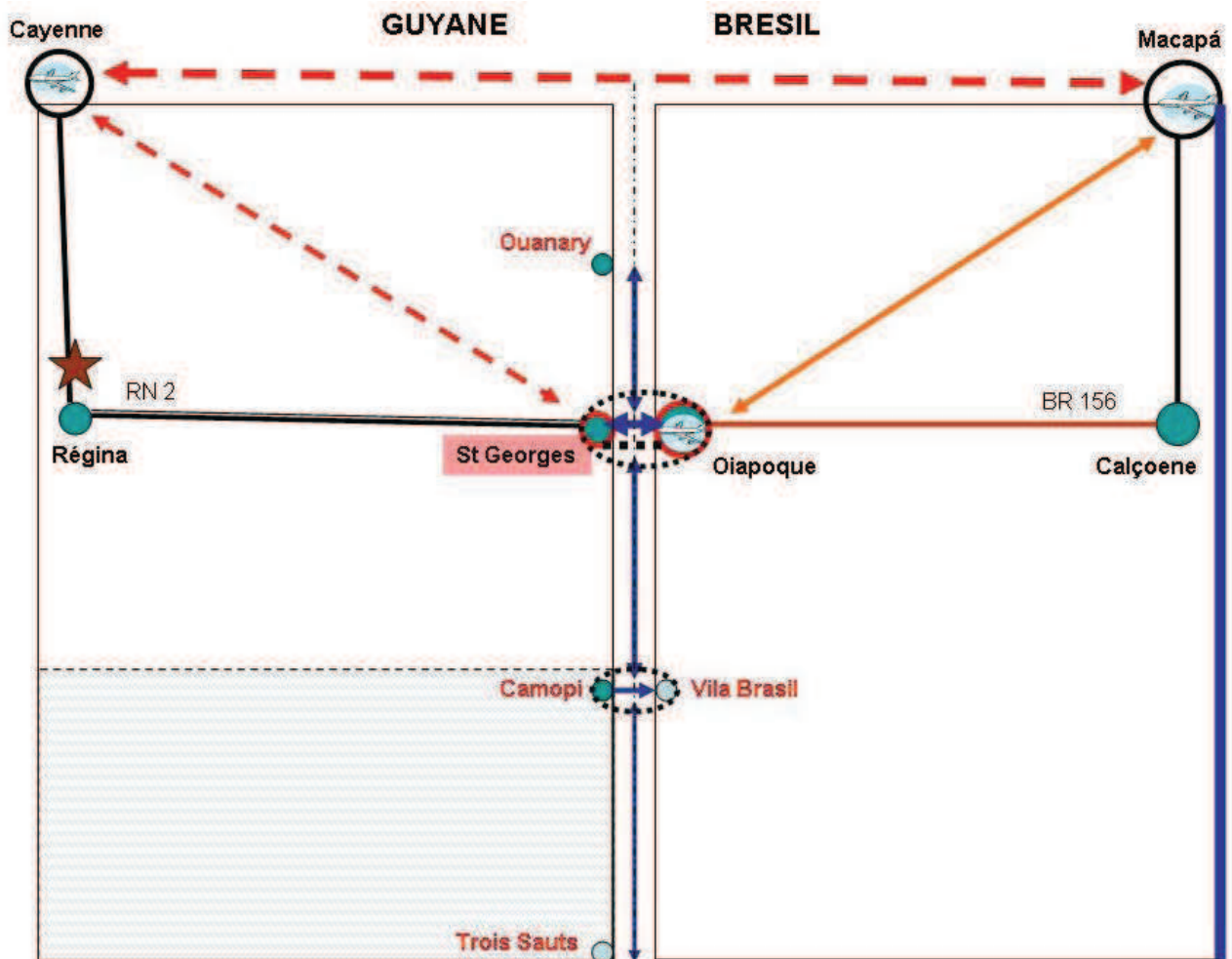
Malgré leur éloignement relatif (Ouanary n’est qu’à 120 kilomètres de Cayenne à vol d’oiseau), ces communes ne sont reliées à Cayenne que par des avions et hélicoptères ponctuels d’initiative privée, et à Saint-Georges par des pirogues qui mettront de nombreuses heures, surtout en saison sèche où les affleurements rocheux rendront le voyage plus difficile et périlleux³⁴ : de deux heures pour Ouanary à une journée entière pour Camopi. Mais le sous-équipement de ces communes dû à leur faible population les rend dépendantes de Saint-Georges à défaut de Cayenne. Elles ne disposent que d’écoles primaires et de dispensaires

³⁴ On aime bien conter à Saint-Georges les cas de ces enseignants qui attendent à la gare routière « l’autocar pour Camopi », où ils viennent d’être affectés.

quand Saint-Georges, véritable capitale de l'Oyapock français en tant que chef-lieu de canton, comprend notamment une annexe de l'hôpital de Cayenne, un bureau de poste et un collège intégrant même une classe de seconde. Pour le reste, Cayenne n'est désormais plus qu'à près de trois heures de route.

Saint-Georges également, bourg de 3.500 habitants enclavé jusqu'à la fin 2003, a longtemps vécu quasiment en vase clos, ravitaillée deux fois par mois par un caboteur venu de Cayenne et passé par Ouanary. L'ouverture de la route vers Régina l'a mise désormais dans l'orbite de Cayenne, distante d'à peine 200 kilomètres, alors qu'outre les dépendances excentrées de Tampac (peuplée de Saramakas et d'Indiens Palikours venus du Brésil) et de Trois-Palétuviers (Palikours) toutes sur l'Oyapock en direction d'Ouanary, le bourg de Saint-Georges s'accroît également par des quartiers périphériques peuplés notamment d'Amérindiens venus du Brésil (Orru, 2001). Mais de par la proximité d'une frontière vivifiée par la présence d'une agglomération brésilienne au terminus d'une route fédérale, c'est dans cette commune que l'on trouve les attributions d'une ville frontalière : douanes et Police aux Frontières, dont le zèle contribue actuellement à un certain renfermement vis-à-vis du Brésil. Saint-Georges vit par ailleurs beaucoup de la fonction publique et des transferts de l'État : cette commune est touchée par un fort chômage dû au manque d'activités économiques (45 % de la population active en 1999), alors que 80 % des emplois relèvent de la fonction publique (Emeraude, 2001). D'où une certaine crainte inspirée par le dynamisme conquérant du voisin, lequel vit davantage de la frontière, grâce à ses attraits et ses coûts avantageux pour les voisins et touristes guyanais. Sans compter son rôle dans l'orpaillage que nous verrons un peu plus loin. La frontière côté français, plus que du côté brésilien qui a moins à craindre, constitue bien une « zone de compression de souveraineté » par la présence de tous ces appareils de contrôle gênant ou interrompant les flux (Pradeau, 1994).

Côté brésilien, justement, une commune unique, Oiapoque. Le système brésilien du *município* rappelle celui français de la commune, mais avec un territoire souvent plus étendu pouvant comporter plusieurs agglomérations. Outre le bourg d'Oiapoque on trouve de nombreuses communautés amérindiennes dans les terres, quelquefois longées par la route BR 156, ou le long du fleuve comme Taparabu, de même que les bourgs commerçants de Vila Velha et Vila Brasil face à Camopi. Tous sont uniquement accessibles par voie fluviale, par des pirogues non régulières. Donc un enclavement similaire à celui que l'on trouve du côté français, qui là concerne des communautés autochtones, mais aussi des agglomérations non officielles comme les deux dernières citées.



1. Peuplement et infrastructures de transports

- | | |
|--------------------------|--|
| ○ Capitale régionale | — Route |
| ● Commune administrative | — Piste en cours de goudronnage |
| ○ Bourg | ↔ Liaisons aériennes + ou - régulières |
| | ✈ Aéroport ou aérodrome |
| | ↔ Liaisons par pirogues |

2. Enclavement et fermeture

- | | |
|---|---|
| Ouanary Agglomération totalement enclavée | ↔ Ligne aérienne abandonnée |
| ○ Douane et police (PAF, police fédérale) | — Rupture de charge routière (fleuve Amazone) |
| ★ Poste permanent de gendarmerie | ⊞ Zone d'accès réglementé |
| --- Frontière internationale | |

3. Désenclavement et intégration

- | | |
|--|--------------------------------------|
| — Route récemment prolongée | ⊞ Zone de flux transfrontaliers |
| St Georges Commune récemment désenclavée par voie routière | ⋯ Pont international en construction |

Carte 14. Les dynamiques du désenclavement de la frontière (croquis S. Granger, librement inspiré d'un croquis SARL Emeraude de 2001). Abandon de certaines liaisons aériennes au profit des routes.

Le bourg d’Oiapoque est une agglomération de plus de 20.000 habitants particulièrement animée et commerçante, mais connaissant un sous-équipement chronique d’une fait d’une trop forte croissance démographique par rapport aux faibles ressources de la commune et de ses administrés : certains estiment même la population à 30 voire 35.000 habitants³⁵ (Silva, 2006). On y trouve néanmoins des équipements scolaires allant jusqu’au lycée, un centre de santé, considéré grandement insuffisant... et surtout de très nombreux commerces et hôtels dans le but de satisfaire la clientèle venue de Guyane comme celle des orpailleurs, qui viennent s’y ravitailler en vivres et en machines. Oiapoque a connu en outre un désenclavement plus ancien que Saint-Georges par rapport à sa capitale régionale, mais les liaisons sont encore difficiles principalement en saison des pluies, quand les nombreux bourbiers sur la partie non asphaltée (encore le tiers de la longueur, de 560 km) peuvent multiplier par deux la durée du voyage (11 heures, en temps normal), ce qui a également une incidence sur les prix : on peut ainsi parler, avec le riche marché de la clientèle guyanaise, d’un « coût-frontière » pour Oiapoque, qui est réputée une des villes les plus chères du Brésil. Mais, après des années de tergiversations comme du côté français mais dans ce cas précis pour des raisons budgétaires, le Brésil termine l’asphaltage de cette route qui sera à partir de 2012 connectée à la Guyane au moyen d’un pont sur l’Oyapock : la marge se transformera en voie de passage, et grâce à Oiapoque et Saint-Georges ainsi transformées en synapse et lieux d’une nouvelle centralité pour leur environnement (Silva/Oliveira, 2008), Macapá ne sera plus un terminus pour le reste du Brésil.

b) Une coupure artificielle due à l’histoire

Ces frontières nous rappellent que nous sommes ici dans des territoires qui sont le produit d’une histoire coloniale. Arbitrairement tracées sur des éléments naturels par les Européens ou leurs descendants en fonction de leurs intérêts stratégiques ou économiques et des rapports de force, elles séparent politiquement des territoires autochtones préétablis, dont les habitants joueront ensuite sur les nationalités conférées (surtout dans le cas de la Guyane française, avec les avantages sociaux afférents) tout en se déplaçant indifféremment d’un côté ou de l’autre en fonction de leurs relations familiales ou intérêts divers.

Les fleuves frontaliers, qui occasionnèrent plusieurs siècles de conflits entre puissances coloniales européennes, «*relie plus qu’ils ne séparent*», pour Biancodini et Tabarly (2010), alors que les espaces frontaliers «*sont moins des marges que des espaces centraux où*

³⁵ Le recensement de 2010 au Brésil lui attribue une population de 20.426 habitants.

*s'organisent des sociétés vivant souvent indifféremment de part et d'autres des fleuves*³⁶. » L'Oyapock sépare ainsi des peuples amérindiens Kali'na, Palikours et Waiampis pour lesquels il constitue depuis toujours une voie de communication plus qu'une séparation. Les communautés amérindiennes de Trois-Palétuviers, Tampac ainsi que les quartiers amérindiens de Saint-Georges font face sur la rive guyanaise au territoire amérindien du Uaçá géré par la FUNAI³⁷ du côté brésilien, constitué de nombreux villages d'ethnies similaires et où la langue créole, souvenir du Contesté franco-brésilien, est encore souvent vernaculaire, étant même devenue la langue maternelle des Karipunas pour lesquels elle est enseignée dans les écoles primaires. Plus en amont, sur la rive guyanaise, Camopi, commune de droit français presque exclusivement peuplée tout comme sa lointaine dépendance méridionale de Trois-Sauts d'Amérindiens Wayampis et Émérillons, voient ceux-ci franchir quotidiennement le fleuve frontière car leur territoire de chasse et de pêche se prolonge en territoire brésilien, alors que le lien avec le reste de la Guyane, en dehors de relations aériennes non régulières, ne s'effectue que par l'Oyapock...

Mais cette frontière politique est également une frontière ethnique et culturelle du fait de l'histoire coloniale, ce qui en renforce son aspect faussement naturel. L'Oyapock sépare sur la rive occidentale Ouanary et surtout Saint-Georges, peuplées de créolophones et francophones issus du métissage entre descendants d'Africains et de Français avec des apports amérindiens et saramakas³⁸, sans compter la présence d'une population française de Métropole non négligeable ; et sur la rive orientale, à Oiapoque, un autre peuple, issu lui du mélange entre Amérindiens et Portugais, avec quelques apports afro-descendants, et pratiquant la langue portugaise. Une frontière ethnoculturelle bien marquée donc, avec des phénotypes bien identifiables (à tel point qu'un Brésilien blanc ou au contraire au teint très noir, assez rare à Oiapoque, y sera souvent perçu comme français), même si l'on assiste de plus en plus à un débordement du peuplement brésilien sur la rive franco-guyanaise. En outre, jusqu'à la détermination définitive de l'Oyapock comme frontière en 1900, le peuplement créole semble avoir été majoritaire jusqu'à Calçoene, à 200 km de l'Oyapock, du côté désormais brésilien, mais a dû refluer ensuite jusqu'à la frontière actuelle. Ce sont donc l'histoire et la diplomatie qui en ont fait une frontière aussi contrastée sur les plans ethniques et culturels.

Mais son franchissement est particulièrement aisé : un quart d'heure de pirogue à moteur seulement (les deux noyaux urbains, distants de 5 à 6 km, ne se font pas tout à fait face) sépare

³⁶ P. Biancodini et S. Tabarly, « Les frontières externes et les limites internes en Guyane, entre fragmentation, ruptures et interfaces », *Géococonfluences*, juin 2010.

³⁷ Organisme national brésilien de protection des Amérindiens.

³⁸ Les Saramakas sont une ethnie noire-marronne originaire du Surinam, dont de nombreux membres émigrèrent dans la région de l'Oyapock lors des ruées vers l'or des XIXe et XXe siècles.

la petite ville française d'Amazonie de son homologue brésilienne. Or, rappelons-le, Saint-Georges et la frontière ne sont connectées au littoral et donc au Centre guyanais que depuis décembre 2003. La zone frontalière avec le Brésil a donc longtemps constitué une espèce de *no man's land* déconnecté du reste du monde guyanais, mais entretenant nombre de relations commerciales et informelles avec la rive brésilienne.

c) *Une région transfrontalière informelle*

Peut-on alors parler de la constitution ancienne d'une région transfrontalière sur l'Oyapock, par les nécessaires solidarités qui se sont formées de part et d'autre ? Pour reprendre la définition de Christian Pradeau (1993) :

« La notion de « région frontalière » met l'accent sur l'aspect de zone périphérique nationale, et celle de « région transfrontalière » suppose une liaison entre deux espaces séparés et liés en même temps par une frontière³⁹ ».

Cette observation se justifie particulièrement pour la frontière du Maroni entre Surinam, où l'ancienneté des relations transfrontalières le plus souvent illicites et la similitude du peuplement amérindien et noir-marron de part et d'autres font de ce fleuve une voie de passage plus qu'une coupure qui s'avère surtout symbolique tant lois et règlements sont contournés...

Mais la situation est moins nette sur l'Oyapock. Longtemps les régions de Saint-Georges et d'Oiapoque ont constitué des marges lointaines et pourtant disputées de leurs ensembles régionaux et nationaux, d'autant plus isolées qu'elles n'étaient pas reliées par voie terrestre à leur capitale respective. Cela se retrouvait même au niveau des formalités de police, manifestation pourtant symbolique des souverainetés nationales : ainsi un étranger ne fera tamponner son passeport côté Brésil que s'il voyage au-delà d'Oiapoque, et longtemps les Brésiliens pouvaient baguenauder dans Saint-Georges sans visa puisqu'ils ne pouvaient aller au-delà faute de route vers le reste de la Guyane. L'Oyapock a bien constitué un *no man's land* où quelle que soit la rive aucun passeport ni visa n'était exigé...

Aussi, avant l'arrivée de la route en 2003, la rive française, tributaire de ravitaillements nationaux bimensuels, pouvait compter sur sa voisine brésilienne pour les achats et fournitures divers, notamment alimentaires. Les Brésiliens de leur côté venaient s'approvisionner dans les épiceries de Saint-Georges en vins et parfums français, bien moins chers qu'au Brésil puisque moins taxés. De même, le marché de Saint-Georges propose-t-il, pour des raisons de coûts et de

³⁹ Christian Pradeau, *Jeux et enjeux des frontières*, Presses universitaires de Bordeaux 1993, p. 167.

faible développement de l'agriculture à Saint-Georges, presque exclusivement des productions avicoles ou maraîchères venant d'Oiapoque ou même du reste du Brésil.

En outre, jusque dans les années 80, Saint-Georges ne capta que la télévision brésilienne. Ce relatif oubli pour la rive guyanaise des autorités régionales et nationales s'explique en partie par ce rôle de tampon qu'on a voulu lui faire jouer. Le portugais est ainsi facilement parlé et compris à Saint-Georges, plus en tout cas que le créole et le français à Oiapoque, qui paraît moins influencée par sa voisine. L'euro est en revanche plus facilement accepté dans cette dernière que le real à Saint-Georges. Cela pourrait symboliser la réalité économique (Guyane rattachée au « nord ») et culturelle (dynamisme culturel et assurance identitaire brésilienne). La pression est brésilienne, la richesse franco-guyanaise, et celle-ci profite donc, de façon licite ou non, à la rive brésilienne.

D'ailleurs, c'est dans cette dernière ville que Saint-Georges vient chercher sa main d'œuvre au mépris de toute législation française : fait bien connu, « *les chefs d'entreprise sous-traitent avec des artisans brésiliens qui vont chercher les clandestins au Brésil*⁴⁰ ». Dans cette ville, la main d'œuvre est effectivement brésilienne, alors que près de la moitié de la population active est au chômage et vit des allocations diverses. C'est donc le « nord », avec à la fois la couverture sociale et un chômage endémique, alors qu'à Oiapoque, donc au « sud », on trouvera des gens prêts à travailler à n'importe quel prix sans garanties ni couverture sociale, et qui iront donc le faire... là où les employeurs rêvent d'une main d'œuvre à bas prix et corvéable à merci, qu'ils ne peuvent trouver chez eux, au « nord ».

Mais de l'autre côté, c'est d'Oiapoque que partent les orpailleurs clandestins vers la Guyane, c'est Oiapoque qui est à la fois le centre de ravitaillement et l'espace des commanditaires, où arrive et se « blanchit » l'or extrait en Guyane française. Carvalho da Silva, dans l'étude géographique qu'il fit de cette ville⁴¹, ainsi que plusieurs articles de la presse guyanaise, font remarquer l'impact négatif de la répression française contre l'orpaillage sur les activités commerciales de la cité brésilienne. Celle-ci se retrouve ainsi complètement dépendante de la conjoncture politique ou économique de la rive d'en face.

Ces deux agglomérations presque complémentaires vivaient d'autant plus en symbiose que leurs liaisons étaient plus faciles qu'avec leurs capitales respectives quasi inaccessibles, même si de là proviennent les lois et règlements, programmes scolaires, subventions... De fait, les déplacements d'une rive à l'autre sont aisés : un quart d'heure de pirogue à moteur (dénommée

⁴⁰ Propos d'un clandestin brésilien travaillant depuis vingt ans à Saint-Georges cités par F. Farine, « Du Brésil à la Guyane, la route des pionniers », *Antilla*, 18 janvier 2001.

⁴¹ G. Carvalho da Silva, *Oiapoque, uma parabólica na floresta. Estado, integração e conflitos no extremo norte da Amazônia brasileira*. Mestrado de géographie, UFPA, 2006.

catraia au Brésil) suffit pour relier Saint-Georges et Oiapoque. Moins d'une centaine de piroguiers déclarés, tous brésiliens, assurent ce service, transportant une moyenne quotidienne de 567 voyageurs dans les deux sens, à laquelle on peut ajouter 52 voyages quotidiens pour le fret. Par ailleurs, une compagnie basée à Oiapoque transporte sur demande les véhicules par barge, dont la fréquence va de un à quatre selon les saisons, à 60 % pour des Brésiliens résidant en Guyane (Rogié, 2009, et observations de terrain).

Les solidarités s'exercent donc essentiellement à travers des complémentarités informelles tant pour le ravitaillement que les emplois, mais aussi, nous le verrons, dans les secteurs scolaires et sanitaires, expliquées par les gradients de développement de régions marginales et périphériques, et permises pour cela par une certaine mais variable tolérance de la part des dépositaires de l'autorité. Des solidarités transfrontalières bien plus informelles liées à l'orpillage ou à des caractéristiques sociales locales se développent également, au détriment cette fois de la Guyane.

Ainsi, à une centaine de kilomètres en amont, à Camopi, la population amérindienne répond aux conditions pour toucher allocations familiales et RMI puisqu'il s'agit de citoyens français habitant une commune de plein droit. Mais l'introduction du système social et économique national, sans préparation, participe à l'acculturation d'une population qui reçoit déjà, pour le meilleur et pour le pire, un enseignement primaire en français et quasi totalement calqué sur le modèle métropolitain en dépit des efforts des enseignants, tous originaires de l'Hexagone, pour l'adapter aux conditions locales.

En face, du côté brésilien, Vila Brasil est un quartier au départ informel et excentré dépendant d'Oiapoque, une « communauté d'habitants » selon la terminologie officielle, destinée à devenir un jour peut-être un *município*. La création du parc national des Tumucumaque au Brésil, au sein de laquelle elle est englobée, risque cependant de mettre à mal cette ambition. Bâtie à la fin des années 70 sur les ruines d'un ancien village créole abandonné sans doute suite à la rectification frontalière, Vila Brasil avait pour vocation première d'être un centre de ravitaillement de l'orpillage sur l'Oyapock, puis sur les affluents de l'Approuague. Depuis les années 90 et l'institution du RMI, les habitants de Camopi viennent à leur tour s'approvisionner auprès des commerçants brésiliens, fournissant désormais l'essentiel de la clientèle depuis l'éloignement des activités aurifères vers des zones plus intérieures en Guyane. L'activité de Vila Brasil comme de sa jumelle Vila Velha qui l'aurait même supplantée est ainsi exclusivement tournée vers la satisfaction de besoins, ceux des habitants traditionnels et des orpilleurs, situés en Guyane française mais totalement isolés dans ces marges, sans taxe ni réinjection dans l'économie guyanaise.

Or si les hasards de l'histoire ont séparé politiquement Saint-Georges de sa voisine d'Oiapoque, celle-ci ayant été fondée à l'époque de la neutralisation diplomatique du territoire contesté par un orpailleur martiniquais dans le dernier quart du XIXe siècle, Vila Brasil est bien une conséquence de la situation frontalière, créée par et pour les liens économiques étroits entretenus avec sa voisine française du fait de son pouvoir d'achat, expliqué par le versement d'allocations et prestations sociales propres au système français, dont 70 % repartiraient au Brésil, selon Gérard Police (2010).

Ces solidarités, qui s'exercent surtout au profit du Brésil, paraissent d'autant plus nécessaires que ces petits pôles frontaliers constituent les véritables marges d'ensembles régionaux eux-mêmes périphériques, au sein desquels elles sont peu intégrées par la déficience des infrastructures les reliant à leur capitale respective.

d) De nouvelles fonctions assignées à la frontière

Or, en dépit, ou paradoxalement à cause des accords de coopération régionale sur lesquels nous reviendrons, c'est l'intégration physique de ces périphéries frontalières oubliées et le rôle d'interface que l'on veut leur attribuer qui a fait se refermer la frontière et renforcer son rôle de coupure, tout en ayant le projet d'en faire une couture. Ce paradoxe illustre les propos de Jean-Michel Hoerner (1996) :

« Alors que la frontière n'est plus une coupure et devient plutôt une couture, son ancienne ligne juxtapose des confins qui désormais s'ignorent ; la zone frontière qui avait son économie propre peut devenir une zone de passage sans intérêt, presque sans culture et souvent déshumanisée avec la disparition progressive des emplois induits par le contact frontalier⁴². »

En effet, la construction du pont sur l'Oyapock, dont l'ouverture est prévue courant 2012, entraîne d'un côté le contournement de Saint-Georges par la voie d'accès, confirmant finalement pour cette dernière sa situation de cul de sac puisque le franchissement s'effectuera à plusieurs kilomètres alors qu'il passera à proximité immédiate de la ville brésilienne, d'autre part il risque d'affecter la situation professionnelle de la centaine de piroguiers organisant quotidiennement la liaison entre les deux communes frontalières. Enfin, il s'accompagne comme nous le verrons à la fin d'un renforcement des contrôles par la Police de l'Air et des Frontières dans Saint-Georges même, à la surprise des Brésiliens et à la fureur des habitants habitués à d'amicales relations avec leurs voisins. Ce qui entraîne du coup un durcissement de

⁴² Jean-Michel Hoerner, *Géopolitique des territoires, de l'espace approprié à la suprématie des États-nations*. Presses universitaires de Perpignan, 1996, p. 197.

la police fédérale brésilienne sur son territoire... Mais qui ne peut aller trop loin pour ne pas se couper de la manne que constituent les touristes venus de Guyane. Oiapoque se montre finalement plus dépendante de sa voisine désormais que Saint-Georges, traduisant bien la situation d'une ville « du Sud ».

D'autre part, les habitants de Saint-Georges s'équipent maintenant davantage à Cayenne avec laquelle les liaisons sont facilitées⁴³, ne serait-ce que pour des questions de normes dans le cas des appareils électroménagers, toutes les automobiles en proviennent... Olivier Rogié remarquait dans son étude de 2009 que « *les habitants de souche de Saint-Georges ne se déplacent que très rarement à Oiapoque* » sauf pour des besoins ponctuels (matériaux, soins dentaires, etc. ...) faisant effectivement défaut dans la ville française, « *mais contrairement aux populations de souche brésilienne, il n'y a pas a priori de pratiques spécifiques les caractérisant*⁴⁴. » Cayenne a désormais remplacé la ville brésilienne comme centre d'approvisionnement, la route nationale lui permettant depuis fin 2003 d'affirmer son rôle de capitale régionale dans cette marge longtemps à l'écart.

De même, les vendeurs et producteurs brésiliens au marché de la petite ville frontière sont désormais sérieusement limités. Comme si Cayenne, et la France d'une façon générale, tout comme le Brésil avec la BR 156 auparavant, avaient grâce à la prolongation de la route nationale récupéré la région de l'Oyapock qui leur échappait de fait jusque là, et cherchaient à la préserver d'une submersion frontalière risquant de remettre en cause leur souveraineté, cette crispation côté français étant aussi une réponse au dynamisme conquérant des Brésiliens. Saint-Georges dépend moins du Brésil, les Brésiliens ne peuvent plus s'y rendre comme auparavant : la route en intégrant Saint-Georges au littoral guyanais a renforcé le rôle de la frontière comme coupure.

Mais de marge longtemps utilisée comme tampon par la France, et de marche militarisée pour assurer sa sécurité par le Brésil, la frontière de l'Oyapock est destinée à changer de rôle : comme le font remarquer Carvalho da Silva (2006) et Vilhena Silva (2008), la Guerre froide a fait place à la mondialisation des échanges. Aussi, pour le premier :

« A fronteira passa a ser compreendida como um fator de potencialização da integração de mercados em um momento histórico de abertura comercial e de aprofundamento da interdependência econômica. A segurança nacional não é o único aspecto a orientar as ações do Estado brasileiro para as suas fronteiras, posto que estas assumiram a condição de áreas propícias à realização de negócios entre o Brasil e seus vizinhos⁴⁵. »

⁴³ Ce serait aussi le cas de Camopi désormais, mieux approvisionné depuis Cayenne.

⁴⁴ O. Rogié, *Etude sur le transport frontalier entre Saint-Georges de l'Oyapock en Guyane et Oiapoque au Brésil*, ORC SARL/DDE Guyane, 2009, p. 15.

⁴⁵ « La frontière doit alors être comprise comme un facteur de potentialisation de l'intégration des marchés dans

Toujours pragmatique, le Brésil s'adapte à la situation géoéconomique mondiale pour en tirer les bénéfices qu'il n'a peut-être pas retirés de son rôle dans la confrontation Est-Ouest. De points de contention d'une menace désormais nulle, les frontières sont appelées à devenir les points de passage de l'écoulement des marchandises vers les marchés internationaux et, dans le cas présent, en utilisant le gradient qui fait de la Guyane un marché potentiel au fort pouvoir d'achat. Ecoulement des marchandises et passage éventuel du capital, mais pas des hommes comme nous venons de le voir...

Nous étudierons les effets de cette « transfrontièrité » accrue par l'amélioration des relations routières et économiques entre les deux voisins dans notre dernière partie. L'on peut cependant expliquer le durcissement et la répression actuels envers les Brésiliens du côté guyanais par le retour à une certaine méfiance au niveau local, mais due aux autorités nationales et non locales, par la peur des flux migratoires venus du Brésil à cause de ce fort gradient de développement entre les deux territoires. Rappelons-le : l'Oyapock est d'abord une frontière « Nord-Sud », l'un des rares contacts physiques de cette nature à l'échelle de la planète, puisque la Guyane est une région française. Et une synapse entre une région française riche mais peu développée économiquement et un pays jeune et conquérant pourrait s'avérer fatale à la première.

2. Une frontière séparant de forts gradients de développement

a) Des flux typiques de relations « Nord-Sud »

Avec un indicateur de développement humain de 0,85 pour la Guyane pour 0,78 pour l'Amapá et 0,80 pour le Brésil, la différence est en effet frappante même s'il s'agit du plus faible indice pour une région française, équivalent néanmoins à celui du Portugal, pays membre de l'Union Européenne. L'Amapá est lui l'un des Etats les plus pauvres du Brésil. Alors, comme le remarquent Renard et Picouet (1993), « *quand la frontière sépare « le Nord et le Sud », l'attraction du « Nord », déjà forte dans le domaine de l'emploi, est renforcée par la qualité et la densité des infrastructures médicales, sociales et culturelles*⁴⁶. » Incontestable dans le cas de la frontière américano-mexicaine, cela se vérifie-t-il sur l'Oyapock ?

un contexte historique d'ouverture commerciale et d'approfondissement de l'interdépendance économique. La sécurité nationale n'est plus l'unique fait qui oriente les actions de l'Etat brésilien envers ses frontières, vu que celles-ci se retrouvent à assumer la situation d'aires propices à la réalisation d'affaires entre le Brésil et ses voisins. » G.. C. da Silva, op. cit., p. 54.

⁴⁶ Jean-Pierre Renard et Patrick Picouet, « Frontières et territoires », *La Documentation Photographique* n° 7016, avril 1993, p. 12.

Tout d'abord nous avons bien des relations asymétriques car les produits échangés viennent essentiellement du « Sud », donc du Brésil, bien moins cher en raison de coûts de production inférieurs, malgré le « coût-frontière » déjà évoqué. Les flux Brésil-Guyane sont également migratoires ou de travail, à cause des conditions salariales et sociales avantageuses offertes par la France, donc « Sud-Nord » à l'instar de la plupart des migrations internationales.

Les flux « Nord-Sud », de Guyane vers le Brésil, confirment cette relation « riches-pauvres » : produits de luxe ou considérés prestigieux (parfums et vins) et flux touristiques. Justement, le visa exigé en Guyane pour les Brésiliens (alors qu'il ne l'est pas pour l'Hexagone) n'a pas de réciprocité côté brésilien. France et Brésil ont supprimé la mutuelle obligation du visa en 1995, mais la France l'a conservé pour les Brésiliens se rendant dans les départements français d'Amérique, ce qui au passage montre bien qu'ils dérogent souvent au droit commun. Le Brésil n'a pas établi de réciprocité pour les ressortissants français de Guyane : il a en effet trop besoin des devises et de la clientèle du riche voisin venu du « Nord », ces flux étant essentiellement touristiques, et les rares flux migratoires ne menacent pas sa cohésion ethnique et encore moins son marché du travail : assez nombreux sont les Français qui, exerçant un emploi côté français, préféreront pour des raisons financières ou plus personnelles s'établir du côté brésilien, à Oiapoque qui profitera ainsi de leur capacité de consommation, non sans exercer une certaine pression sur les prix, dénoncée par plusieurs habitants étant donné la rareté de l'offre immobilière...

	Guyane	Amapá	France	Brésil
superficie	83.991 km ²	143.453 km ²	550.980 km ²	8.547.403 km ²
population	226.426 (2009)	669.526 (2010)	65,0 millions (2010)	191 millions (2010)
capitale	Cayenne 57.318 hab. (2009)	Macapá 398.204 hab. (2010)	Paris	Brasilia
distance/capitales régionales et nationales	7.100 km	1.600 km	-	-
PIB/hab. (\$)	13.764 (2004)	5.837 (2007)	29.316 (2005)	8.554 (2005)
IDH	0,850	0,786	0,924	0,797

Tableau 7. Le déséquilibre des territoires frontaliers concernés (source : INSEE et IBGE).

Mais ces flux proviennent également de migrations pendulaires dues à la présence d'équipements français réputés plus performants dans les domaines scolaires et sanitaires, malgré les problèmes inhérents à une explosion démographique en Guyane qui en aggrave le sous-équipement. En dépit de sa population officiellement quatre fois inférieure, Saint-Georges

offre des écoles et un collège épargnés contrairement à Oiapoque par la violence, dont profitent de nombreux jeunes Brésiliens qui franchissent tous les jours le fleuve pour venir étudier, grâce à une adresse fictive. Au moins la commune espère-t-elle en tirer un bénéfice sur le plan du prestige avec la possibilité que cela offre d'ouverture d'un lycée international, prévu initialement pour la rentrée 2011⁴⁷. Ainsi la présence d'une forte population lusophone, consécutive à cette situation frontalière et ces fameux et tant redoutés flux migratoires transfrontaliers, transforme-t-elle en atout la présence d'une population allogène habituellement perçue comme facteur de retard scolaire. En revanche, au niveau de la Guyane en général, l'offre scolaire n'est pas nécessairement plus abondante que celle de l'Amapá, celui-ci disposant même, contrairement à la première, de deux universités de plein exercice, une fédérale et une locale, avec même une antenne à Oiapoque.

Pour ce qui est de l'offre sanitaire, du fait de son statut de département français la Guyane est relativement bien pourvue, les soins de qualité sont gratuits, de même que le suivi médical, pré et post-natal... alors que l'accès en sera payant au Brésil à partir d'un certain niveau de qualité. Saint-Georges a vu ainsi dans les années 2000 son simple dispensaire se transformer en annexe de l'hôpital de Cayenne, alors qu'à Oiapoque la faiblesse des structures de santé, constamment en travaux qui ne s'achèvent jamais, oblige les habitants à se rendre à Macapá même pour un simple examen. Les services publics comme les habitants doivent par ailleurs subir de chroniques coupures d'eau et d'électricité, dues à des fonctionnements défectueux par manque d'entretien et à une inadéquation des réseaux à l'explosion démographique de la ville brésilienne, voire, dans le cas des centres médicaux, à cause du non-paiement de certaines factures⁴⁸... Or Oiapoque, pôle d'attraction de jeunes migrants venus du nord ou du nord-est du Brésil, a des besoins particuliers, expliqués par l'anthropologue Frédéric Bourdier dans un rapport sur les liens entre migrations et épidémies en Amazonie (2002) :

« Les déplacements [vers la rive guyanaise] constituent sans aucun doute des atouts puissants pour le migrant qui profite de l'occasion pour augmenter un capital financier, bénéficier des services de santé et, éventuellement, s'accommoder peu à peu d'un nouvel environnement en vue d'une installation future plus durable, en même temps qu'ils l'exposent à de nouvelles situations d'irrégularité et de fragilité vis-à-vis de la population locale qui ne voit pas toujours d'un bon œil cet « entrisme » brésilien. [...] [A Oiapoque] le faible déploiement des structures médicales, le peu d'attention par les autorités accordée jusqu'à présent au risque épidémique, le fréquent éloignement de la famille, l'incroyable développement de la prostitution organisée ou en free lance [...] sont autant de facteurs susceptibles

⁴⁷ Ce sera finalement une section internationale du collège, le lycée concerné se trouvant à Cayenne.

⁴⁸ Cela s'est particulièrement vérifié quand un pont sur la route fédérale BR 156 Macapá-Oiapoque a brûlé en novembre 2010, coupant la ville-frontière brésilienne du reste de l'Amapá et du Brésil et occasionnant de nombreux problèmes d'approvisionnement.

d'aggraver la réceptivité au sida au sein d'une population fluctuante⁴⁹. »

Ville frontalière donc mais aussi centre névralgique des activités aurifères dans la région facteur de violence et de prostitution, destination prisée du tourisme sexuel en provenance de Guyane, autre manifestation caractéristique d'un rapport « Nord-Sud », Oiapoque serait ainsi la ville de l'Amapá la plus touchée par le sida⁵⁰, 80 % des cas de sida traités à Macapá en provenant, étant donnée l'absence de structure adaptée dans cette ville⁵¹. Cette pression, pour des raisons de proximité, s'exerce aussi sur les équipements médicaux de Saint-Georges, ce qui entraîne une certaine concurrence due à la saturation de ces services de santé côté guyanais.

De même, les habitants de Vila Brasil, non équipés, viennent se faire soigner au centre de santé de Camopi où exercent des infirmiers français. Cette supériorité des équipements sanitaires français face à un supposé abandon par les autorités brésiliennes est depuis longtemps dénoncée au Brésil, exerçant même sur les Amérindiens de l'Amapá une pression centrifuge les amenant à préférer les structures françaises, qui même limitées ont le mérite d'exister et de les accueillir⁵². La Guyane exerce ainsi une attraction expliquée par un niveau d'équipement et de compétences rendu obligatoire par sa situation de département français qui en font, en pleine Amérique du Sud, l'extension d'un pays « du Nord », à haut niveau de vie et de développement. Cela pourrait-il se traduire par des forces centrifuges dans cet État périphérique qu'est l'Amapá, à l'image des habitants de l'île comorienne d'Anjouan demandant le rattachement à la France à la fin des années 90, pour bénéficier d'équipements équivalents à ceux de l'île française voisine de Mayotte ?

b) Un concept pertinent ?

Mais ici le contexte est bien différent : si Mayotte et la Guyane sont des collectivités françaises d'outre-mer en dépit de statuts différents, les Comores ne sont pas le Brésil. Et avec le sous-équipement chronique constaté au début, la Guyane n'a-t-elle réellement à offrir que des prestations du « Nord » à un voisin qui s'affirme déjà comme l'une de premières puissances économiques du globe, et la deuxième du « Sud » ? Ces disparités de part et d'autres de

⁴⁹ F. Bourdier, *Rapport intermédiaire du projet « Flux migratoires, réceptivité au sida et interventions sanitaires en Amapá, nord du Pará (Brésil) et en Guyane française »*, Université Bordeaux 2/Museu Goeldi, Belém, p. 22.

⁵⁰ D. Vannier, « A Oiapoque, une prostitution sans âge ni frontière », *France-Guyane*, 21-22 janvier 2006.

⁵¹ Témoignage de Rozenita Chagas, infirmière au centre médical d'Oiapoque, fourni par Denis Vannier, ancien journaliste à *France-Guyane*, 7 mars 2003.

⁵² « A invasão estrangeira na região indígena do Amapá », *Enfoque Amazônico* n° 1, 10 mai 1986.

l'Oyapock s'expliquent d'abord par le fait que l'Amapá est une des régions pauvres et périphériques du Brésil, elles ne se vérifieraient peut-être pas si le voisinage s'effectuait avec un des États du sud comme São Paulo ou le Rio Grande du Sud par exemple, dont l'IDH est voisin de celui de la Guyane et qui connaissent eux aussi des flux migratoires issus de voisins plus pauvres tels le Paraguay ou la Bolivie, mais nous y reviendrons.

La Guyane est d'autre part moins intéressante pour les conditions de travail qu'elle offre. L'ère des grands travaux est terminée, le BTP ne recrute plus, du moins officiellement, et le chômage dépasse les 20 % de la population active. Aussi les emplois que peuvent espérer les immigrants brésiliens seront généralement informels, sans s'accompagner du niveau de salaire et de prestations sociales d'un pays du nord puisqu'ils ne seront pas déclarés, et les emplois clandestins font depuis peu l'objet d'une répression accrue. Vu le prix du passeur, cela explique que la majorité des Brésiliens récemment expulsés exerçaient dans le domaine de l'orpaillage clandestin, qui paraît bien plus rentable qu'un emploi informel dont les conditions ne seront finalement pas meilleures que dans un Amapá connaissant un certain essor de la construction, avec le risque de plus en plus grand d'une expulsion du territoire à cause des contrôles accrus... Les Amapéens candidats à un emploi sinon formel du moins relativement qualifié en dehors de l'orpaillage semblent davantage regarder à présent vers Manaus ou d'autres grandes villes industrielles brésiliennes, qui ne nécessitent pas les services d'un passeur et offriront finalement une certaine sécurité par la présence légale qu'elles permettent.

En outre, l'animation diurne et la foisonnante vie nocturne d'Oiapoque et Macapá contrastent avec la relative apathie que connaissent encore leurs homologues guyanais, Saint-Georges particulièrement. Oiapoque est par ailleurs desservie par plusieurs liaisons quotidiennes interurbaines à la capitale amapéenne via la BR 156, et Macapá étonne par la densité du réseau urbain de transports en commun, concept pratiquement inconnu en Guyane où seuls des taxis collectifs de faible capacité et aux horaires totalement irréguliers relient les principales agglomérations à la capitale régionale, laquelle ne connaît même pas un réseau de transports urbains et interurbains digne de ce nom⁵³.

Enfin, malgré la présence de l'annexe du Centre hospitalier de Cayenne, l'absence de médecins libéraux et de dentistes à Saint-Georges fait que nombre de ses habitants préféreront franchir le fleuve pour se faire soigner à Oiapoque, où l'offre est plus abondante et de bonne qualité (mais onéreuse pour les Brésiliens qui préféreront bénéficier des structures gratuites de la rive française), quitte à sacrifier ou différer le remboursement par la Sécurité sociale...

⁵³ Une amélioration spectaculaire se produit cependant depuis le début de l'année 2010 : mise en place d'horaires et trajets fixes pour les taxis collectifs (mais peu respectés), extension suburbaine de certaines lignes d'autobus...

Cela confère une certaine ambiguïté à cette notion de frontière « Nord-Sud » entre Guyane et Amapá, où la vérité des chiffres est contrebalancée par une apparence de vie sociale, culturelle et économique bien plus développée du côté brésilien, lequel est lui-même bien plus peuplé. Nécessité oblige, le dynamisme est bel et bien du côté brésilien, même si cela se doit en grande partie à des activités informelles et à une législation moins tatillonne pour la création d'activités dont beaucoup relèvent du domaine de la survie, et du coup également moins protectrice pour les plus fragiles. Or cette informalité s'étend beaucoup en Guyane, profitant tant du vide démographique que d'une présence juridique et policière insuffisante pour des besoins à la croissance exponentielle ; mais elle fonctionne aussi, comme au Brésil, comme une soupape de sécurité pour un territoire exposé à un fort échec scolaire et un chômage endémique et soumis donc à de fortes tensions, d'un côté comme de l'autre de l'Oyapock.

C'est précisément ce déséquilibre entre le peuplement et le dynamisme d'Oiapoque et de l'Amapá d'un côté, voire du Brésil dans son ensemble, face à celui de Saint-Georges et de la Guyane, qui retentit comme une menace pour le département français, peuplé d'à peine plus de 200.000 habitants (soit l'équivalent de l'agglomération d'Angers ou du Havre) à l'ombre d'un géant en pleine affirmation politique et territoriale. D'ailleurs un nouveau quartier excentré d'Oiapoque, Vila Vitória, a poussé bien en face de Saint-Georges et serait déjà peuplé de 3.000 personnes, soit presque autant que la population officielle de la petite ville guyanaise. Les parcelles, vendues cher pour la région, sont souvent occupées par des frontaliers ou des candidats à l'émigration et rendent encore plus visible cette pression brésilienne (photo 2).

Avec l'Amapá, c'est un des États les plus pauvres et enclavés du Brésil qui jouxte la Guyane, mais un État démographiquement dynamique, qui lui ressemble à bien des égards, ce qui fait que nombre de Brésiliens la considèrent comme son prolongement naturel. Et qui participe à cette dynamique d'externalisation du Brésil à laquelle la Guyane n'échappe pas plus que les autres voisins du géant sud-américain, que plus rien désormais ne semble vouloir arrêter. La situation de débordement que la France essaie de contenir à Saint-Georges préfigure-t-elle ce qui attend la Guyane dans les décennies à venir ?

années	Saint-Georges		années	Oiapoque	
	pop.	croissance annuelle		pop.	croissance annuelle
1990	1.523 hab.		1991	7.555 hab.	
1999	2.096	+ 4,2 %	2000	12.886	+ 7,8 %
2006	3.503	+ 9,6 %	2007	16.568	+ 4,1 %
2009	4.218	+ 6,8 %	2010	20.962	+ 13,0 %

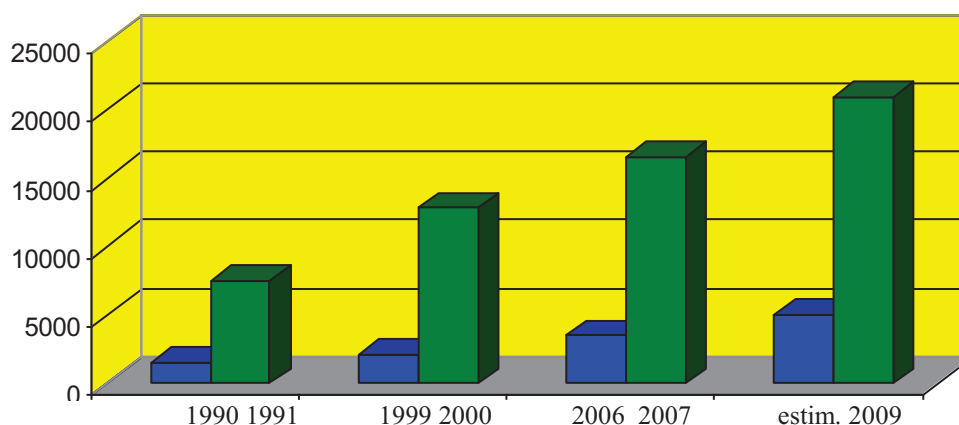
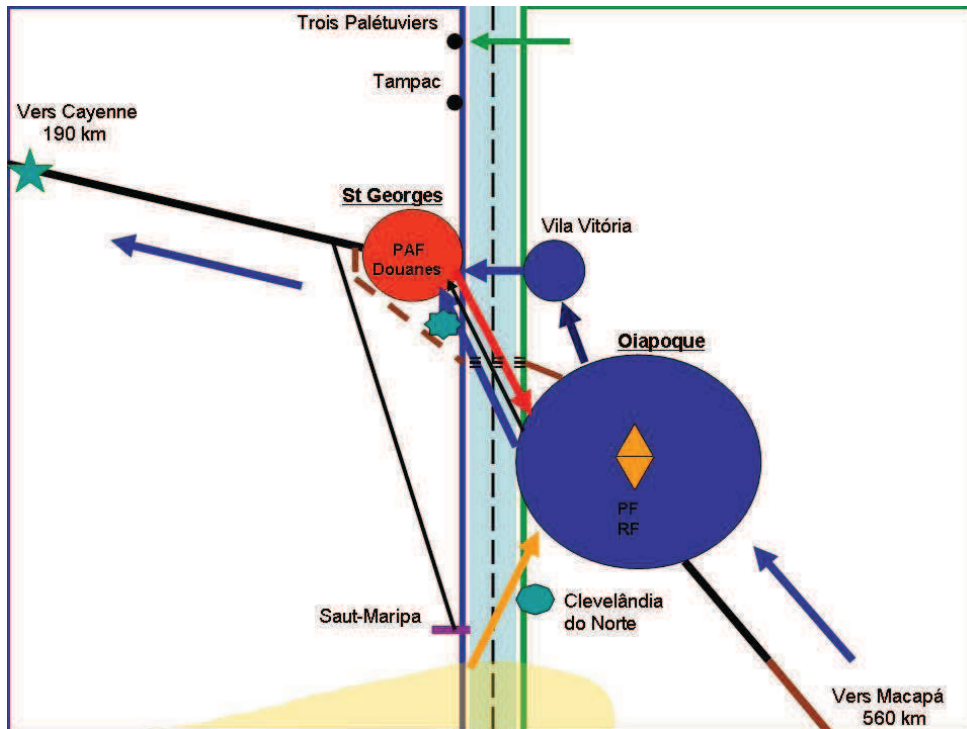


Tableau 8 et figure 10 : évolution comparée de la population officielle de Saint-Georges (en bleu) et d’Oiapoque (en vert). (Sources : INSEE et IBGE). La poussée brésilienne explique aussi la croissance de la rive française : les deux communes ont vu doubler leur population en 16 ans, mais le rapport est toujours de 1 à 4 en faveur d’Oiapoque.



Photo 2. La commune française de Saint-Georges au premier plan, et sur l’autre rive de l’Oyapock la « communauté » de Vila Vitória, quartier d’habitations spontanées créé en 2006 et dépendant du *município* d’Oiapoque (cliché S. Granger, août 2010).



1 – Une périphérie en voie d'intégration

A – Les éléments naturels

Le fleuve

B – Le cadre politique

La France (Guyane)

Le Brésil (Amapá)

Frontière internationale

St Georges Commune administrative

C – Implantations, infrastructures et équipements

Pôle urbain

Communautés traditionnelles

Route

Piste en latérite en cours de goudronnage

Centrale hydro-électrique

PF Police fédérale

RF Recette fédérale

Garnison militaire

2 – Des flux causés par le gradient de développement

A – Un inégal développement humain

Développement assez élevé (0,85)

Développement assez faible (0,78)

B – Des flux typiques « nord-sud »

Flux touristiques

Flux migratoires

Migrations amérindiennes anciennes

Dynamique urbaine en direction du pôle guyanais

Déplacements temporaires vers les équipements guyanais (santé, éducation)

3 – Une frontière qui s'ouvre et se ferme

A – L'orpaillage clandestin, conséquence de la porosité

Zone orpaillée

Commanditaires et comptoirs d'or

Flux aurifères illicites

B – Les promesses d'ouverture

Pont international en construction

C – Mais une frontière fermée au « sud »

PAF Police aux frontières

Barrage permanent de gendarmerie

Carte 15. L'Oyapock, une frontière « Nord-Sud » ? Les dynamiques frontalières du doublet Saint-Georges et Oiapoque, entre ouverture et fermeture. Croquis S. Granger.

Conclusion du premier chapitre : une région française et européenne en Amérique du Sud

Extension territoriale dans le monde en développement d'un État situé dans un continent du monde développé, à plus de 7.000 kilomètres, la Guyane constitue un cas à peu près unique au monde, que l'on peut cependant rapprocher, à l'instar des autres départements-régions français d'outre-mer, de celui d'Hawaï, cinquantième État des États-Unis d'Amérique. Or si l'origine de cette situation « d'associat » est bien coloniale, jamais les Guyanais, au grand étonnement voire à la fureur des autres pays sud-américains, n'ont majoritairement remis en cause le choix de l'intégration à la France, qui outre un cadre démocratique leur assure pratiquement le plus haut niveau de vie du sous-continent.

Mais cette intégration comporte des limites, notamment par l'isolement régional qui en résulte, et l'appartenance exclusive à un regroupement économique certes performant et généreux mais lointain enferme la Guyane dans cette situation de dépendance, en accentuant les coûts et les disparités avec les pays de la zone, rendant plus difficiles les échanges avec eux, et qui obère à la longue toute possibilité de développement endogène. Les activités spatiales, qui sont sa meilleure carte de visite, constituent une activité presque totalement déconnectée de son environnement proche ou moins proche, mais lui confèrent au moins une importance stratégique qui oblige la France et l'Union Européenne à particulièrement soigner ce petit bout d'Europe en Amazonie, alors que les fonds structurels communautaires se réduiront à l'avenir, car destinés désormais à un nombre croissant de pays plus pauvres encore depuis les récents élargissements européens.

La Guyane comporte donc pour la France et l'Europe un aspect stratégique qui risque de la maintenir dans cette situation de dépendance. La possession d'un grand domaine ultramarin par ailleurs assez peu exploité permet à la France de posséder des bases militaires sur tous les océans, alors que la situation équatoriale de la Guyane lui permet également de jouir d'une des meilleures bases de lancement de satellites possibles. Mais, comme aux États-Unis, une certaine déterritorialisation fait que ces bases n'ont plus besoin d'être situées sur le sol même de la France, elles seraient tout aussi efficaces et moins coûteuses en étant situées dans des pays indépendants à condition bien sûr qu'une certaine stabilité soit assurée. Rien ne prédispose donc la Guyane à rester éternellement dans un ensemble français et même européen qui paraît quelquefois vouloir se désengager.

Au milieu de pays officiellement souverains mais très dépendants économiquement, souveraineté d'ailleurs passablement mise à mal lors de la Guerre froide par les États-Unis mais également par le Brésil comme nous le verrons en deuxième partie, les Guyanais

n'entendent pas pour le moment remettre en cause un choix dicté au départ par un authentique patriotisme à l'égard de la « mère-patrie ». Ils se méfient en effet d'un trop grand rapprochement avec des États plus pauvres déjà pourvoyeurs d'importants flux migratoires, qui risquent à terme de déstabiliser ce petit territoire par la rupture de la relative harmonie ethnique qui prévalait encore il y a peu. La Guyane se trouve ainsi, à l'inverse du Guyana et du Surinam, encore à l'écart des politiques d'intégration continentale largement impulsées par le Brésil.

Mais les Brésiliens commencent à percevoir l'intérêt de cette appartenance française et européenne de la Guyane, après l'avoir tant combattue, discrètement il est vrai. Or c'est avec le Brésil que la France à travers la Guyane connaît sa plus longue frontière terrestre, frontière qui sépare ainsi une région certes périphérique mais partie intégrante d'un État riche et développé, donc du « Nord », la France, d'un pays émergent mais mal développé et très inégalitaire, le Brésil, notamment dans sa partie frontalière de la Guyane. Cette proximité, cette contiguïté même à travers des régions frontalières très marginales sujettes à des flux fréquemment illicites, amèneront des recompositions territoriales inédites lorsqu'un pont les reliera très prochainement par dessus le fleuve frontière Oyapock. Ces régions excentrées seront alors au centre d'une interface finalement transcontinentale puisqu'elle les intégrera dans la mondialisation en unissant l'Europe à l'Amérique du Sud, l'Union Européenne au Mercosud, et même ce dernier au CARICOM. Cela leur conférera certainement une importance économique et stratégique nouvelle, quand elles n'étaient jusque là que des tampons protégeant, l'un le Brésil d'une pernicieuse influence française favorisée par ses équipements et ses salaires européens, l'autre la Guyane française de flux migratoires incessants risquant de la submerger à cause d'un sous-peuplement manifeste, notamment dans sa zone frontalière.

En effet, le Brésil n'est pas un voisin quelconque : plus grande puissance du sous-continent, il connaît à l'heure actuelle un processus d'externalisation et d'expansion démographique qui se traduit à la fois par une forte émigration, un certain débordement des frontières et des offensives diplomatiques visant notamment à étendre son influence sur l'ensemble de l'Amérique du sud. Peu étendue, peu peuplée mais intégrée par la France au sein d'une grande puissance et du plus grand ensemble économique mondial, comment la Guyane, à la fois fragilisée et protégée par ce statut subit-elle cette pression brésilienne, et celle-ci est-elle similaire à celle qui s'exerce aux autres frontières brésiliennes ? A moins que cette situation peu commune d'« associat » n'engendre des spécificités propres à cette frontière et à cet enjeu migratoire...

CHAPITRE II – LA GUYANE DANS LA NOUVELLE

DYNAMIQUE D'EXTERNALISATION DU BRÉSIL

Les intenses flux migratoires vers la Guyane provenant tant des Caraïbes (Haïti, République Dominicaine, Sainte-Lucie autrefois), que du Plateau des Guyanes (Surinam, Guyana) et du reste de l'Amérique du Sud (Brésil essentiellement, et depuis peu Pérou et à nouveau Colombie), qui découlent de ces gradients de développement, lui rappellent qu'elle ne peut s'abstraire de sa situation géographique, qui en fait comme nous venons de le voir une des très rares zones de contacts terrestres directs entre monde riche et pays en développement. La pression exercée par ces immigrants et leur visibilité en font un des rares signes tangibles de l'appartenance de la Guyane au monde sud-américain, appartenance qui longtemps fut sinon niée, du moins négligée ou tout simplement oubliée.

Et à cet égard c'est le Brésil qui paraît le plus inquiétant : officiellement ses ressortissants ne sont qu'en troisième position derrière les Haïtiens et les Surinamiens, mais d'une part sa pression paraît plus importante du fait de sa proximité, de son gigantisme et de la porosité de la frontière, tout comme celle avec le Surinam d'ailleurs, mais en outre sa population par son phénotype particulier, sa visibilité, son affirmation identitaire, son exubérance aussi, procure un sentiment d'invasion pour des Guyanais à l'affirmation moins nette, peu nombreux sur un territoire qu'ils maîtrisent mal et qu'ils pensent à tort ou à raison leur échapper au profit de l'État. Le destin de la Guyane est-il vraiment de devenir une extension de l'Amapá, alors que ce dernier paraît le miroir d'une Guyane qui partage un même isolement et une même situation marginale au sein de son ensemble national ?

Mais la Guyane n'est pas seule à subir ce débordement de frontières, c'est même le lot commun de tous les pays limitrophes du Brésil tant ce pays paraît ne pas se contenter de frontières qui furent pourtant presque toujours négociées à son avantage. L'émigration brésilienne vers la Guyane est cependant l'unique frontalière de type « Sud-Nord » (recherche de meilleurs revenus dans un pays à haut niveau de vie), ce qui constitue à la fois une force pour le Brésil par la pression désespérée exercée par des hommes à la recherche d'un Eldorado proche, et une faiblesse car contrairement aux émigrants achetant par milliers les terres agricoles des pays limitrophes du sud, les émigrants en Guyane ne possèdent que leur force de travail et n'exercent donc (pour l'instant) aucune colonisation agricole ou économique. C'est néanmoins cette pression qui allait amener la France et le Brésil à se retrouver...

I – L’IMPACT DE LA PRESSION MIGRATOIRE BRÉSILIENNE SUR LA GUYANE

L’immigration est depuis longtemps l’un des sujets les plus sensibles en Guyane. Îlot de 200.000 habitants préservé dans son cocon français et européen au milieu de millions de Caribéens et Sud-Américains au niveau de vie bien moins élevé, la Guyane se voit un peu comme une forteresse assiégée, alors que son sous-peuplement chronique a fréquemment amené l’État à établir pour elle, et le plus souvent sans concertation, des plans de peuplement qui auraient noyé la population guyanaise dans la masse. Ainsi le Plan Vert de 1975 qui visait, sans l’avoir concrétisé, à l’installation de 30.000 Français, notamment ultra-marins, mais aussi de réfugiés indochinois, sur une population qui en comptait à peine le double¹ (Jolivet, 1982 ; Mam Lam Fouck, 1992). On comprend dès lors l’inquiétude de ces mêmes Guyanais face au voisinage du géant géographique et démographique de l’Amérique du Sud : avec ses 191 millions d’habitants recensés en 2010, le Brésil offre une population près de 900 fois supérieure, dont la tendance est à l’heure actuelle au débordement de ses frontières.

Le voisinage de la Guyane et du Brésil à travers l’État d’Amapá se voit donc essentiellement par l’importante présence brésilienne dans le département français, mais une présence somme toute assez récente compte tenu de la proximité géographique. En effet, si l’appartenance caribéenne de la Guyane a été renforcée par l’origine d’une partie des flux migratoires, en provenance des Antilles françaises et britanniques (Sainte-Lucie surtout), puis d’Haïti et désormais de République Dominicaine, ce n’est que depuis quatre décennies seulement que l’on assiste à l’arrivée de flux massifs en provenance du reste du sous-continent sud-américain : Brésil bien sûr, mais aussi depuis peu d’autres pays comme le Pérou. Or cette évolution migratoire va de pair avec une évolution de la géopolitique et de la diplomatie dans la région qui sera l’objet de nos deuxième et troisième parties : intérêt croissant du Brésil pour les Guyanes et la zone caraïbe, mais aussi volonté de se poser comme charnière entre cette région et le continent sud-américain, en utilisant son poids politique et démographique. Les immigrants brésiliens ont ainsi été les pionniers d’une intégration de la Guyane dans l’Amérique du Sud et lui ont permis de prendre conscience de cette situation d’interface entre Caraïbes et Amérique ibérique.

¹ L’installation des Hmongs en Guyane en 1977 en fut un corollaire. Le plan avorta suite à divers problèmes économiques extérieurs tels la baisse des cours du papier, quand son objectif était notamment de mieux intégrer la Guyane à la mondialisation par l’industrialisation à partir de la filière-bois. Seul le volet agricole connut un très relatif succès.

A – EVOLUTION DES FLUX ET DE LA POPULATION BRÉSILIENNE EN GUYANE

Longtemps négligée, l'immigration brésilienne en Guyane a cependant été évoquée dans plusieurs travaux aux objectifs plus larges : la thèse de géographie d'André Calmont sur Cayenne en 1975², celle de Marie-José Jolivet sur la question créole en Guyane en 1982³ ; elle faisait également l'objet d'une première étude urbanistique par Catherine Gorgeon en 1985⁴ et d'un travail anthropologique par Bernard Chérubini dans son ouvrage sur Cayenne en 1988⁵, mais elle n'était dans ces travaux qu'un élément parmi d'autres, qui a quand même donné matière à quelques articles. Plus récemment, outre un article de Marie-Odile Géraud⁶, le principal travail universitaire côté français est le très complet mémoire de maîtrise de géographie de Pierre Zecchini⁷, alors que plusieurs mémoires et thèses d'urbanisme (Fanny Brulhet, Aix-Marseille I) ou de sociologie et anthropologie (Dorothee Serges, IHEAL) sont en cours de réalisation. Du côté des organismes scientifiques, l'anthropologue français Frédéric Bourdier a entrepris dans les années 2000 avec l'université de Bordeaux, le musée Goeldi et l'UFPa une étude de l'immigration brésilienne principalement sous l'angle de la santé⁸, et une étude est actuellement menée par l'IRD autour de Luc Cambrézy.

Cela se vérifie également côté brésilien, où pourtant cette contiguïté est un fait là encore grandement ignoré. Mais avec sans doute près de 10 % de sa population venue d'outre-Oyapock, la Guyane est avec le Paraguay le territoire où la présence brésilienne est la plus importante en proportion. Aussi la recherche brésilienne sur le sujet est-elle dynamique, comme le montre le *mestrado* d'anthropologie de Ronaldo Arouck, de l'UFPa⁹ : ce dernier, malheureusement décédé peu avant sa soutenance, montrait l'impact du statut de la Guyane sur les rapports sociaux et interethniques, distincts en cela des autres situations de migrations amazoniennes. Les *mestrados* d'Ana Paulina Aguiar Soares et Rosiane Ferreira Martins, ainsi que la thèse de Manoel de Souza Pinto¹⁰, insistent eux davantage sur la situation et les stratégies

² A. Calmont, *Cayenne, la ville et sa région*, Bordeaux III 1975.

³ M. J. Jolivet, *La question créole, essai de sociologie sur la Guyane française*, ORSTOM 1982.

⁴ C. Gorgeon, *Gestion urbaine d'une immigration : l'île de Cayenne*. Thèse d'urbanisme, IAR Aix-Marseille III, 1985.

⁵ B. Chérubini, *Cayenne, ville créole et polyethnique*. Karthala, 1988.

⁶ M.O. Géraud, « Destination Amazonie, le modèle brésilien dans la société guyanaise », *Miroirs identitaires* n° 2, printemps, 2001.

⁷ P. Zecchini, *Dynamique d'une immigration : les Brésiliens en Guyane française*. Mémoire de maîtrise de géographie, Aix-Marseille I, 2001.

⁸ F. Bourdier, 2002. *Rapport intermédiaire du projet « Flux migratoires, réceptivité au sida et interventions sanitaires en Amapá, nord du Pará (Brésil) et en Guyane française »*, Université Bordeaux 2/Museu Goeldi, Belém, 74 p. Un travail plus complet a été publié aux éditions Ibis Rouge (cf. bibliographie).

⁹ R. de Camargo Arouck, *Brasileiros na Guiana francesa, fronteiras e construções de alteridades*. NAEA/UFPa, Belém, 2002.

¹⁰ A. P. Aguiar Soares, *Travessia : análise de uma situação de passagem entre Oiapoque e Guiana francesa*, USP

des clandestins, montrant notamment l'association nécessité/rejet pour la population locale.

Si nous nous sommes appuyés sur une grande partie de ces travaux publiés et les échanges avec certains des auteurs, les développements qui suivent sont également inspirés par des observations et notes personnelles de terrain, voire des enquêtes réalisées dans le cadre de notre fonction d'enseignant. Certaines de ces observations peuvent paraître subjectives, elles n'en ont pas moins été corroborées par les spécialistes et les différents consuls du Brésil, et sont également le fruit de l'étude des visions tant française que brésilienne. L'objectif cependant n'est pas de compiler et de fournir une information exhaustive sur la population brésilienne de Guyane, mais de montrer comment elle s'inscrit dans l'évolution des migrations régionales, et son impact tant culturel que démographique et spatial, afin d'expliquer son implantation récente et ses conséquences quant à la perception du Brésil et les relations qui se développent entre les deux territoires voisins.

1. Une immigration davantage en provenance d'Amérique du Sud

a) Permanence et mutation des migrations caraïbes

Avec 226.000 habitants officiellement recensés en 2009, 231.000 estimés en 2011, la Guyane est toujours le moins peuplé des départements d'outre-mer et des territoires du Plateau des Guyanes, même si elle a vu croître sa population de 44 % de 1999 à 2009. Elle bat toujours, et depuis longtemps, les records de France pour la croissance de la population et la proportion de population étrangère : 37,2 % en 2008 selon l'INSEE, soit 81.597 personnes, mais une grande partie clandestine, sans doute sous-évaluée, avec 44 % de sa population née « hors du département » selon la formule consacrée, dont 31,6 % à l'étranger. Pour ce qui est de la population clandestine, le rapport Othily estimait en 2006 à 30 à 35.000 le nombre d'étrangers en situation irrégulière en Guyane, soit 20 à 25 % de la population à eux-seuls. La contribution de la population étrangère à cette augmentation est énorme, et joue également sur le solde naturel, puisque, nous l'avons vu, 54 % des naissances sont le fait de mères étrangères. Ces migrations continuent de croître : selon un rapport de l'INSERM, en 2006 5 % des habitants de Guyane résidaient à l'étranger 5 ans plus tôt¹¹.

1995. R. Ferreira Martins, *Brasileiros em situação clandestina na Guiana francesa: uma etnografia das relações e representações sociais entre migrantes*, NAEA/UFPA 2010. M. de Souza Pinto, *O fetiche do emprego : relações de trabalho de brasileiros na Guiana francesa*, NAEA/UFPA 2008.

¹¹ *Migrations et soins en Guyane, rapport final à l'AFD*. Cayenne, p. 16.

Cette situation, qui n'est pas sans rappeler celle des pays du Golfe arabo-persique où la population étrangère est majoritaire et également ethniquement stratifiée, explique l'une des dérogations que connaît la Guyane par rapport au droit commun des autres collectivités françaises : l'article 73 de la Constitution, qui régit les DOM, permet une adaptation des politiques migratoires dans ce cadre spécifique, facilitant les modalités de contrôle et de reconduite à la frontière et instituant l'obligation du visa pour des pays normalement exemptés tels le Brésil.

La Guyane subit en effet depuis les années 1960 d'intenses flux migratoires, d'origines diverses. Si l'on s'en tient aux seuls chiffres officiels par nationalité, on peut constater que les migrations frontalières restent majoritaires en Guyane : originaires du Guyana, du Surinam et du Brésil composaient 67,8 % des étrangers recensés en 2008 contre 58,4 % 1999 (tableau 9), et 57,5 % des étrangers en règle en 2007 selon la Préfecture (tableau 10). Ces chiffres sont pourtant à relativiser : aussi bien l'INSEE que les Consulats des pays concernés, ou encore les associations caritatives ou communautaires, estiment qu'il faut au moins multiplier par deux, voire trois les étrangers recensés à l'intérieur de chaque nationalité, à l'exception des Surinamiens : les plus nombreux seraient ainsi les Haïtiens et les Brésiliens (tableau 10). En outre, les chiffres publiés par l'INSEE ne distinguaient pas jusqu'en 2008 certaines nationalités pourtant de plus en plus présentes comme les Péruviens.

En effet, par rapport aux migrations traditionnelles caribéennes en Guyane, l'un des grands enseignements du recensement de 1999 fut l'effacement quasi total des Sainte-Luciens et Antillais britanniques en général, après une très longue hégémonie sur la population étrangère remontant à la ruée aurifère de 1870 à 1920 qui vit l'arrivée de plus de 10.000 d'entre eux : en 1954 les Antillais britanniques, encore première communauté étrangère, formaient 67 % des étrangers recensés en Guyane, passaient à 1,1 % en 1999 et n'étaient même plus comptabilisés en 2008 (tableau 29). Désormais, pour les migrations caraïbes, les originaires des deux États de l'île d'Hispaniola ont pris le relais. Ces migrations sont communes à l'ensemble de la Caraïbe, mais en dehors peut-être de Saint-Martin c'est en Guyane qu'elles prennent le plus d'ampleur par rapport à la population autochtone. Longtemps peu significative, l'immigration haïtienne est désormais prépondérante en Guyane. De moins de 500 recensés en 1974, les Haïtiens passaient à 5.500 en 1982, 8.899 en 1990, puis 20.471 en 2008. Mais ces chiffres reflètent-ils la réalité, quand l'on sait que la population d'origine haïtienne vient le plus souvent de façon irrégulière ? La Préfecture en dénombrait 13.487 en 2007, mais les estimations de l'INSEE, des organisations caritatives et du Consulat d'Haïti évoquent des chiffres allant de 25 à 30.000

	1954	1961	1967	1974	1982	1990	1999	2008
Pop. totale	27.863	33.295	44.392	55. 125	73.012	114.808	156.790	219.266
étrangers % dans la pop	3.449 12,4 %	3.664 11,0 %	7.958 23,9 %	5.939 (4) 10,8 %	16.979 23,3 %	34.002 29,6 %	46.576 29,7 %	81.597 37,2 %
Antilles GB % des étrangers	(1)	2.385 63,5 %	2.481 31,3 %	1.727 (5) 29,1 %	(6)	-	-	-
dont Sainte Lucie %	-	-	-	1.550 26,1 %	(6)	835 2,5 %	525 1,1 %	
Haïti %	-	-	(3)	479 8,1 %	5.500 32,4 %	8.899 26,2 %	14.143 30,4 %	20.471 25,1 %
République Dominicaine %	-	-	(3)	-	-	392 1,2 %	673 1,4 %	751 0,9 %
Surinam %	(2)	307 8,2 %	3.407 42,8 %	1.237 20,9 %	(6)	13.296 39,1 %	17.654 37,9 %	31.223 38,3 %
Guyana %	(1)	-	-	-	-	1.648 4,8 %	2.372 5,1 %	3.966 4,9 %
Brésil %	63 1,8 %	83 2,2 %	897 11,3 %	1.559 26,3 %	3.360 19,8 %	5.615 16,5 %	7.171 15,4 %	20.071 24,6 %
autres Amériques %			268 3,4 %	151 2,6 %		398 1,2 %	582 1,3 %	1.202 0,5 %

Tableau 9 : l'évolution des principales nationalités recensées en Guyane et leur proportion dans la population étrangère (source : INSEE).

notes :

- (1) 2 271 ressortissants britanniques recensés en 1954, essentiellement antillais
- (2) 194 ressortissants néerlandais recensés en 1954
- (3) 60 Haïtiens et Dominicains, regroupés dans le recensement de 1967.
- (4) de l'avis général ce recensement a largement sous-évalué les étrangers
- (5) y compris les Sainte-Luciens, distingués après
- (6) ces nationalités n'ont pas été distinguées dans le recensement de 1982.

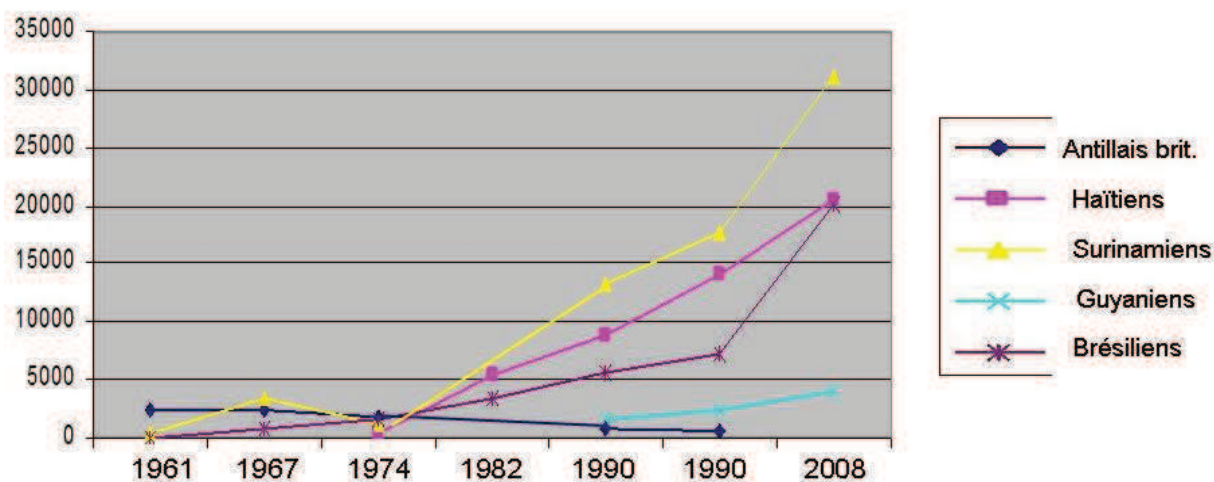
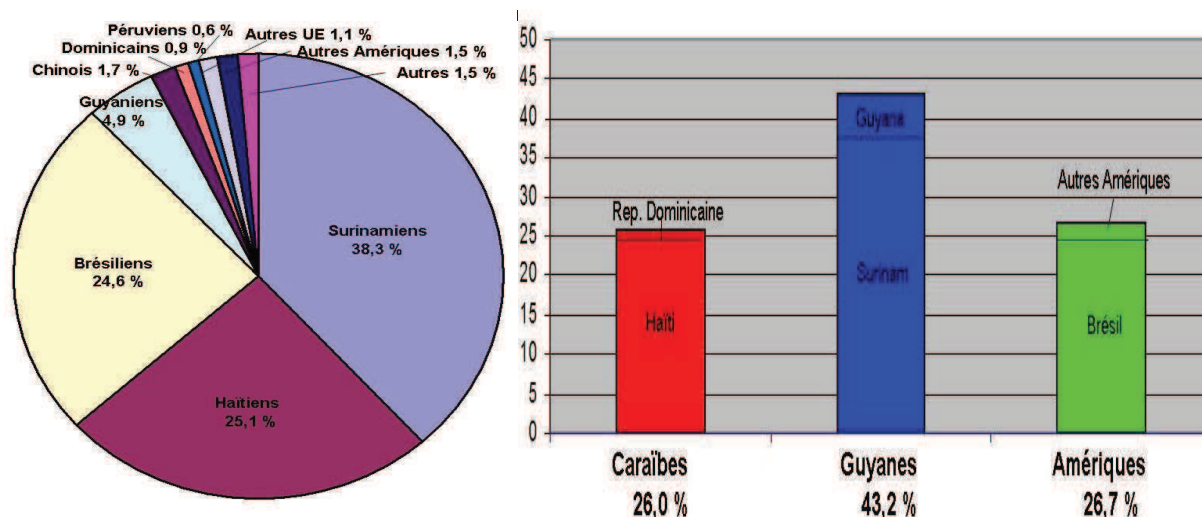


Figure 11. Courbe de l'évolution de la population immigrée par nationalités. La rupture à partir de 1974 s'explique par les grands travaux, le regroupement familial puis la guerre civile au Surinam (source : INSEE).

	Chiffres Préfecture 2007 (étrangers en règle)	% des étrangers	Croissance 2005-2007	Croisement des estimations de l'INSEE, des associations et des consulats
Haïtiens	13.487	30,2 %	+ 8,34 %	30 à 40.000
Surinamiens	12.547	28,1 %	+ 7,2 %	15 à 20.000
Brésiliens	10.110	22,7 %	+ 17,35 %	20 à 25.000
Guyaniens	2.995	6,7 %	+ 1,7 %	5 à 10.000
Dominicains				2 à 3.000
Péruviens				1.000 ?
Colombiens				1.000 à 2.000 ?
Total étrangers	44.624	100	+ 8,37 %	

Tableau 10. Estimations par nationalité croisées avec les chiffres de la Préfecture. De la difficulté de travailler sur des sources officielles mais notoirement sous-estimées...



Figures 12 et 13. La population étrangère en 2008 et sa répartition par zones d'origine (source : INSEE). Le poids prépondérant de l'immigration frontalière.

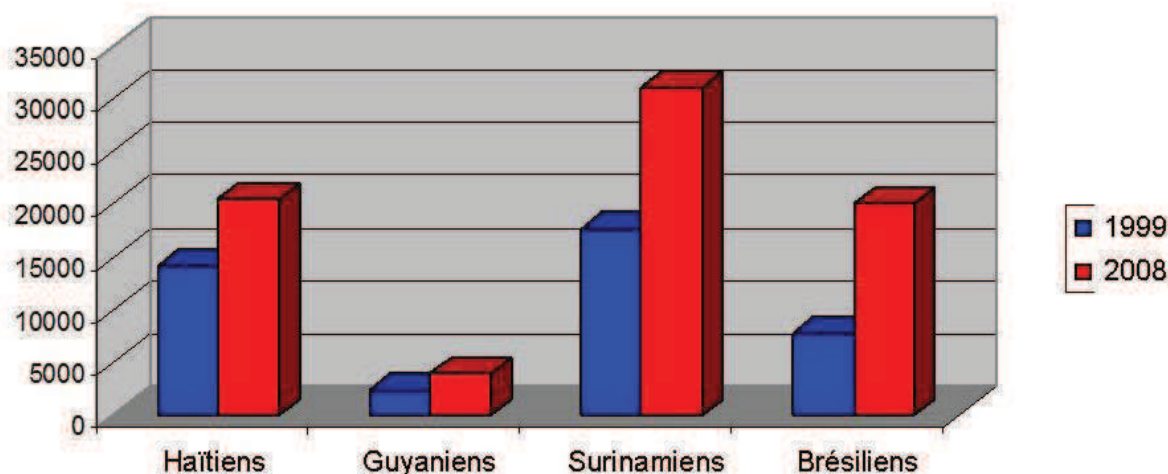


Figure 14. Evolution 1999-2008 des quatre principales nationalités étrangères en Guyane (source : INSEE). La population originaire du Brésil connaît la plus forte croissance.

Haïtiens sur le sol guyanais, ils constitueraient ainsi près de 20 % de la population guyanaise (tableau 30). Si les élites, souvent en délicatesse avec le pouvoir, pouvaient assez facilement aller vers les États-Unis, le Canada ou la France, les paysans pauvres voyaient dans la Guyane un territoire relativement proche et sous-peuplé, offrant des potentialités par les activités spatiales, également de culture créole française, et surtout accessible : ils arrivaient autrefois avec un simple visa de tourisme, les autorités étant à l'époque peu regardantes en raison de l'immense besoin de main d'œuvre dû aux grands travaux des années 80. Après le durcissement consécutif à la montée de chômage, ils sont arrivés par le Surinam, qui accorde facilement ces mêmes visas, en profitant de la porosité de la frontière avec la Guyane.

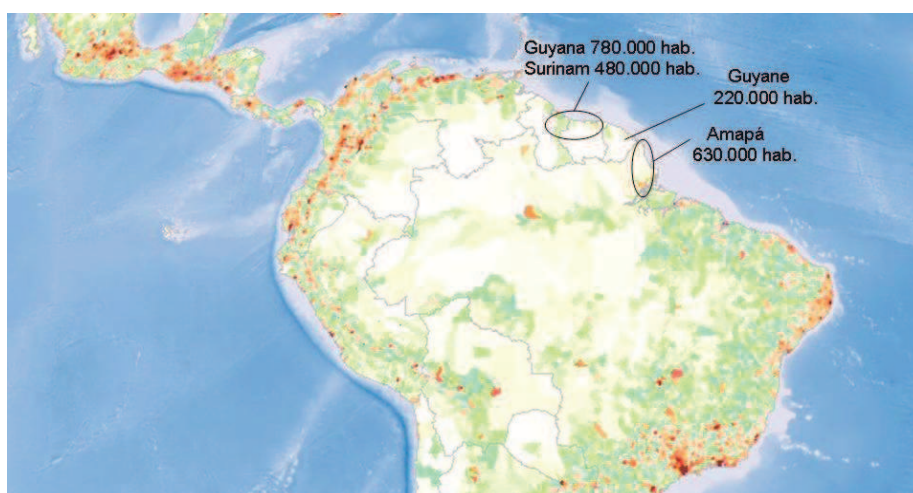
Depuis quelques années cependant on assiste à une baisse régulière des interpellations et reconduites de Haïtiens. Cela ne s'explique pas nécessairement ou seulement par une diminution des flux, mais par le fait que très structurés au sein d'un réseau associatif dense, souvent défendus par des employeurs informels mais influents et des avocats reconnus, ils parviennent à éviter une expulsion qui en outre se révèle onéreuse pour les finances publiques car elle s'effectue en avion vers une destination relativement lointaine : ainsi en 2008, pour 353 Haïtiens interpellés en situation irrégulière, seuls 154 (44 %) ont été effectivement reconduits à la frontière (Farine, 2009b)¹²...

Autre nationalité caraïbe récemment apparue en Guyane, les Dominicains ne sont donc recensés que depuis peu (tableau 29) : ils sont passés de 392 personnes en 1990 à 673 en 1999, et 930 adultes étaient en situation régulière en 2009 alors qu'ils n'étaient que 751 recensés en 2008. S'ils constituent une immigration récente et une proportion relativement faible de la population étrangère (0,9 %), ils n'en ont pas moins connu un quasi doublement de 1990 à 2008, et encore pour la seule population recensée : des sources associatives les évaluent à près de 3.000, ce qui en ferait la 5^{ème} communauté étrangère de Guyane. Originalités par rapport aux autres nationalités : c'est celle où la proportion d'artisans et petits commerçants est la plus importante (14 %), et où le taux de masculinité est le plus faible : 86 % étaient des femmes en 1990, 76 % en 1999. Les hommes sont souvent mécaniciens ou cordonniers, mais les femmes fréquemment déclarées comme coiffeuses, qui devient même la profession dominicaine par excellence. La

¹² La distance du pays d'origine joue effectivement en faveur des étrangers arrêtés : ainsi, à propos des Péruviens, est-il écrit dans le rapport Othily que « *certaines éloignements peuvent avoir un coût prohibitif. A titre d'anecdote, la commission d'enquête s'est vu rapporter le cas des Péruviens qui arrivent certes en nombre très réduit en Guyane (moins de 10 par an) mais dont l'éloignement entraîne des coûts particulièrement lourds : pour assurer le retour du clandestin dans son pays d'origine, il faut en effet le présenter au consulat du Pérou à Paris avant de l'éloigner par un vol Paris-Madrid-Lima. En général, il reviendra quelques semaines plus tard en Guyane par le bus...* » G. Othily (pdt), *Rapport de la commission d'enquête sur l'immigration clandestine*, Sénat, 2006, p. 217. Sans compter ceux qu'il faudra relâcher faute d'un avion immédiat pour le pays d'origine. D'où le « paquet » mis sur les frontaliers, de l'aveu même de la PAF.

prédominance des femmes, en Guyane comme au Surinam, est un phénomène qui se retrouve dans d'autres parties de la Caraïbe, notamment les Antilles françaises, et l'on sait malheureusement qu'elle s'explique grandement, mais pas seulement, par la prostitution.

La Guyane apparaît donc bien comme une extension du monde caraïbe par l'origine d'une part importante des flux migratoires, qui s'expliquent tant par une relative proximité géographique que culturelle. Parmi les autres ressortissants caraïbes interpellés ou reconduits donc présents en Guyane, on note aussi, mais en nombre infime, des Jamaïcains, des Trinidiens et quelques Barbadiens (tableau 11). Or ces migrants présentent un point commun : ils sont venus par le Surinam ; c'est donc par le biais d'un pays frontalier sud-américain que s'effectuent désormais ces migrations caraïbes.



Carte 16. Foyers d'émigration vers la Guyane et densités de population en Amérique du Sud septentrionale. Le quasi angle mort du sous-continent dans lequel se trouve la Guyane et d'où provient l'immigration frontalière peut expliquer une pression migratoire relativement peu élevée à l'échelle continentale.

(source carte : <http://www.cosmovisions.com/qAmeriqueSudDensitePopulation.htm>).

b) Le Surinam plaque tournante

Voisin occidental de la Guyane, offrant avec elle une frontière vive et qui fut contrairement à celle avec le Brésil toujours ouverte, le Surinam reste officiellement le plus grand pourvoyeur d'immigrants : 31.223 ressortissants recensés en 2008, loin devant les Haïtiens. Mais d'après les chiffres de la Préfecture, ils seraient 12.547, derrière les Haïtiens cette fois : la guerre civile au Surinam de 1986-1992 a vu plus de 10.000 d'entre eux se réfugier en Guyane, mais beaucoup sont repartis après la stabilisation politique, alors qu'un flux strictement frontalier continue vers la rive française du Maroni : la majorité des Surinamiens de Guyane semblent

bien être des *Bushinenges*, dont beaucoup ont de la parenté de l'autre côté d'une frontière qui pour eux n'en est pas une. Mais les chiffres de 2008 ont révélé une sous-estimation de cette population notamment clandestine (tableau 10).

Le Surinam offre d'autres points communs avec la Guyane : longue colonisation européenne, économie longtemps basée sur les plantations et l'esclavage... Mais se relevant à peine d'une désastreuse guerre civile, mosaïque de langues peu pratiquées ailleurs dans la Caraïbe (néerlandais, indonésien, hindoustani, sranan-tongo...), il n'est pas spécialement un pays attractif. Cependant, les visas touristiques facilement accordés permettent à de très nombreux Haïtiens, Dominicains ou autres immigrants de la Caraïbe de se poser sur son sol, et là de travailler clandestinement dans des conditions somme toute meilleures qu'en Haïti par exemple. Les Haïtiens y étaient ainsi en 2002, d'après le Consulat d'Haïti à Curaçao (qui a compétence sur le Surinam) de 15 à 17.000, dont 9.000 seraient régularisés, sur une population totale de 430.000 habitants¹³. Les Guyaniens issus de l'ancienne Guyane britannique seraient à peu près autant.

En fait, la motivation principale de ces immigrants est très souvent de passer la frontière pour profiter des possibilités et des avantageux salaires de la Guyane toute proche. Il existe ainsi de nombreuses filières, y compris aériennes, pour rallier Paramaribo à la frontière guyanaise. Le Surinam est peu regardant sur les visas qu'il délivre, mais il n'accepte pas en revanche les Guyaniens que la France renvoie. Or c'est par lui que passe désormais la quasi totalité des immigrants haïtiens, dominicains ou des autres îles caraïbes qui se rendent en Guyane, en plus d'être le passage obligé pour les Guyaniens ; il joue ainsi comme un rôle de plaque tournante pour les migrations caraïbes de par sa situation de pays frontalier d'un territoire à haut niveau de vie, et subit les effets d'une situation d'interface entre le « Sud » et l'Europe représentée par la Guyane, laquelle n'est souvent vue elle-même que comme un passage vers la France hexagonale. Ainsi, selon la police aux frontières de Saint-Laurent du Maroni, 40 % des personnes faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière sont déjà connues des services de police (Othily, 2006).

Le Surinam constitue également une nouvelle destination de l'émigration brésilienne, comme nous le verrons ultérieurement, mais pour une activité très précise : l'orpaillage. La porosité et l'aspect théorique de la frontière avec la Guyane font que ces orpailleurs, arrivés souvent en avion à Paramaribo, la franchissent aisément à la recherche du précieux métal, en pirogue ou même en avion par des lignes et des pistes clandestines. Surinam et Guyane constituent ainsi les

¹³ Information obtenue auprès du chargé d'affaires haïtien à Curaçao (qui avait à l'époque compétence sur la zone) en mars 2002.

prolongements des fronts pionniers aurifères clandestins du nord de l'Amazonie, le Surinam étant même la base arrière de nombreux *garimpeiros* exerçant en Guyane. C'est aussi par le Surinam que passent certains migrants brésiliens mais aussi colombiens et péruviens à la recherche d'un emploi sur le littoral guyanais.

L'immigration sud-américaine dans le département français profite en fait des zones de non-droit qui caractérisent tant le sud du Surinam que celui de la Guyane, et des facilités d'accès au Surinam même si certains ressortissants du sous-continent (les Colombiens et les Péruviens, justement) sont encore soumis à l'obligation du visa et préféreront passer par le Brésil. L'État surinamien fermera de toutes façons les yeux sur le transit de personnes qui ne feront que passer sur son territoire, même si les déboires récents impliquant des Brésiliens l'amènent à plus de vigilance. Guyane et Surinam se retrouvent ainsi à la croisée de migrations caraïbes déjà anciennes et amazoniennes plus récentes, ce qui les repositionne davantage comme des territoires sud-américains (Granger, 2007a).

c) Une continentalisation par l'immigration ?

L'immigration relativement faible autrefois et surtout masculine faisait que l'immigrant se fondait dans la société créole à laquelle il s'assimilait. Ce n'est pas la moindre caractéristique de la Guyane que l'abondance de personnes dites créoles, de phénotype plutôt africain mais plus ou moins métissé, et portant des patronymes chinois, vietnamiens, indiens, alsaciens, bretons ou corses, sans compter les très nombreux noms britanniques amenés par les Saint-Luciens : la famille, venue de loin au cours des XIX^e et XX^e siècles avait subi un « processus de créolisation » tant biologique que culturel. Mais l'importance numérique de l'immigration par rapport à la population originelle depuis les années 1960 fait que les communautés ont tendance maintenant à rester entre elles pour ne se mélanger, souvent, qu'à l'école. Or elles sont de plus en plus originaires d'autres pays d'Amérique du Sud.

La tendance actuelle est en effet à la reprise voire la diversification d'une immigration plus continentale, venue essentiellement – si l'on excepte le Surinam et le Guyana plus caraïbes et aux flux plus anciens - du Brésil, de la Colombie et du Pérou.

Les Brésiliens, que nous étudierons plus loin, ne sont donc plus les seuls Ibéro-américains en Guyane. L'INSEE ne distingue que depuis 2008 les Péruviens des autres nationalités, regroupées sous la catégorie « autres Américains » : ils ne sont officiellement que 1.718 (voir

tableau 9 et annexe XVI) mais ont connu de 1999 à 2008 un quasi triplement. La grande nouveauté réside depuis une quinzaine d'années dans l'apparition assez soudaine des Péruviens et le retour de l'immigration colombienne, tendances confirmées par le Rectorat de la Guyane¹⁴ et par le CASNAV¹⁵ de Cayenne.

Dans le cas des Colombiens, plusieurs demandes d'asiles ont été déposées par des familles affirmant fuir les exactions de groupes paramilitaires. Ce n'est que le retour, informel cette fois, d'une situation ancienne : historiquement en effet, les premiers immigrants hispano-américains officiels en Guyane, outre les Brésiliens, furent les 400 Colombiens recrutés par le CNES via l'Office des Migrations Internationales (OMI) pour la construction du Centre spatial, mais qui avaient dû par contrat repartir après les travaux, même si quelques uns se sont par la suite repliés sur Cayenne (Calmont, 1992). Si les Brésiliens étaient ensuite revenus, proximité de la frontière oblige, les Colombiens sont longtemps restés absents des processus de migration vers la Guyane, jusqu'à ces dernières années. La situation politique et économique de la Colombie semble pourtant en voie d'amélioration depuis quelques années, mais ces nouveaux migrants invoquent les risques causés par la guerre civile. Peut-être est-ce aussi la traduction d'une plus grande notoriété de la Guyane dans la grande région, mieux perçue désormais comme un Eldorado potentiel, ou une porte d'entrée vers l'Union Européenne dans des régions où elle était encore complètement inconnue il y a peu...

Curieusement, le Venezuela pourtant plus proche et affecté lui aussi par des problèmes économiques et sociaux ne semble pas connaître une telle tendance, probablement faute d'une tradition ancienne d'émigration vers les autres pays du sous-continent. Suite à la concession de droits de pêche à des navires vénézuéliens dans les eaux guyanaises, plusieurs pêcheurs de ce pays font escale à Cayenne mais aucun visiblement ne semble s'y être fixé.

La nouveauté réside surtout dans la présence de plus en plus visible de Péruviens. Signalés en nombre seulement depuis les années 90, ils seraient selon les deux associations communautaires près d'un millier, alors qu'ils sont 516 à être recensés en 2008. Maçons, agriculteurs, orpailleurs, artisans, « jobeurs¹⁶ »... ils s'emploient comme les autres nationalités dans les activités délaissées par les Guyanais. Ces migrants viennent de tout le Pérou, mais tous sont entrés illégalement en Guyane en passant par l'Amazone depuis Iquitos, puis Macapá et

¹⁴ Académie de la Guyane, SSA, 2003. *Elèves du second degré par nationalité détaillée, année scolaire 2000-2001*. Etude malheureusement partielle et jamais reconduite, mais qui montrait l'importance relative prise par les Péruviens, 1^{ère} nationalité latino-américaine représentée après les Brésiliens.

¹⁵ Centre d'Accueil et de Scolarisation des Nouveaux Arrivants et Gens du Voyage, organisme chargé de répartir les enfants néo-arrivants dans des classes d'accueil en fonction de leurs compétences alphabétiques et linguistiques (anciennement CEFISEM).

¹⁶ En Guyane, personne qui exerce un « petit boulot », généralement informel.

Oiapoque. La Guyane n'était d'ailleurs pas forcément la destination prévue, celle-ci était fréquemment Manaus et sa zone franche, ou les villes pionnières de l'Amazonie brésilienne. Mais l'existence des avantages offerts par la Guyane se transmet par le bouche à oreille une fois au Brésil, ce qui montre que l'immigration sud-américaine en Guyane serait certainement bien plus importante si ce territoire était mieux connu des pays de la région. Les Péruviens bénéficient en outre d'un milieu associatif très dynamique, et on les a vus par exemple participer un moment à la Grande Parade du Carnaval de Cayenne. Ils s'affichent ainsi plus ouvertement que d'autres communautés comme les Haïtiens, ce qui semble montrer une certaine assurance identitaire.

Les autres nationalités sud-américaines sont peu représentatives : on trouve quelques Boliviens qui ne seraient selon les intéressés que quelques dizaines, il s'agirait d'une population plutôt instruite et urbaine, issue des villes de l'Amazonie bolivienne comme Santa Cruz, et venue délibérément et légalement en Guyane grâce à des réseaux familiaux ou matrimoniaux, mais chômage et désillusions entraînent une importante rotation car à travers la Guyane c'est la France qui était recherchée. En plus infime quantité encore, des Equatoriens et des Vénézuéliens dont les motivations et les conditions sont semblables à celles des Péruviens. On trouve désormais un consulat du Pérou et de l'Equateur, ce dernier honoraire et refusant la prise en compte d'une quelconque population clandestine : il veille sur les quelques Equatoriens régulièrement enregistrés, généralement des conjoints de ressortissants français, mais les clandestins seraient à peine le double. La présence de quelques familles de Chiliens et d'Argentins, en situation régulière et complètement intégrées, s'explique par l'asile politique accordé suite aux coups d'Etat de 1973 et 1974 dans ces pays à des familles ayant d'abord transité par d'autres pays de la région.

Autres statistiques intéressantes montrant la présence sud-américaine, celles des interpellations et des reconduites à la frontière d'étrangers en situation irrégulière. Quelques dizaines de Péruviens chaque année, mais aussi quelques rares Argentins, Boliviens, Chiliens, Colombiens et Vénézuéliens (tableau 11). Ces Sud-Américains passent donc désormais par le Surinam, mais transitaient jusqu'à une époque récente par le Brésil, premier lieu de passage obligé de l'immigration sud-américaine en Guyane. Ce qui est somme toute normal pour un pays ayant une frontière commune avec 11 des 13 pays du continent, Guyane française comprise. C'est d'ailleurs aussi par le Brésil qu'étaient arrivés, venant de Bolivie, les quelques Tziganes roumains qui avaient défrayé la chronique à Cayenne en novembre 2001, alors qu'un autre groupe issu du même flux migratoire parvenait en Argentine.

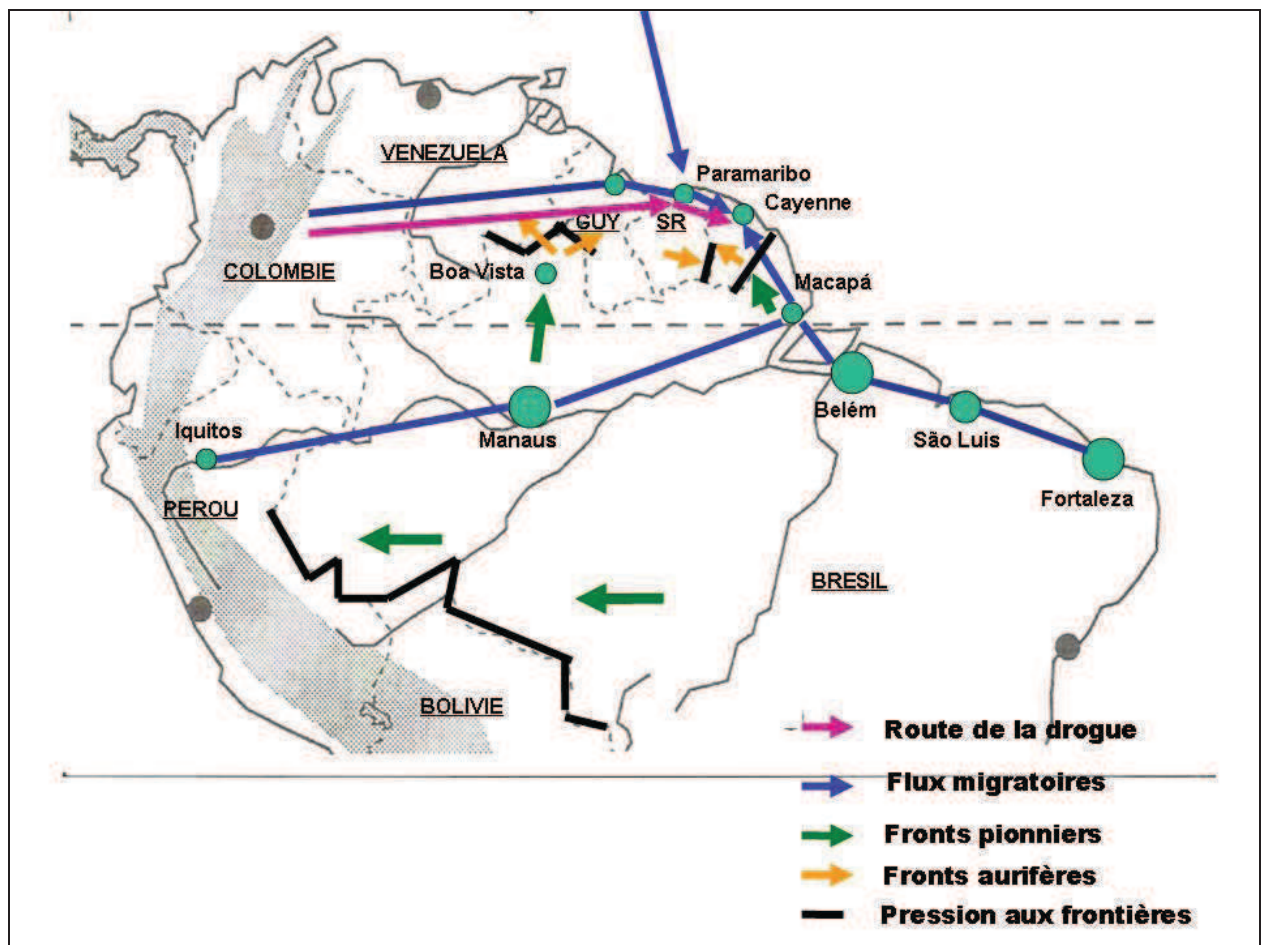
Cette diversification des migrations sud-américaines, qui restent cependant essentiellement amazoniennes (Péruviens et Colombiens peuvent venir de régions andines, mais traverseront les régions amazoniennes pour parvenir en Guyane) traduirait une plus grande notoriété de celle-ci dans le reste de l'Amérique du sud, et elle permet de voir à quel point le rapprochement auquel on semble assister désormais entre celle-ci et les autres pays du monde amazonien voire andin a d'abord été initié par les immigrants clandestins. Ceux-ci furent en quelque sorte les éclaireurs de cette continentalisation de la Guyane. En effet ces immigrants, par la facilité avec laquelle ils parviennent en Guyane, passant par le Surinam ou le Brésil, font prendre conscience à ses habitants qu'ils sont bel et bien de ce continent, les amenant progressivement à construire une nouvelle territorialité. La Guyane grâce à son immensité, à la porosité de ses frontières et au marché qu'elle constitue, est également une plaque tournante pour la drogue venue de Colombie via le Surinam, et son immensité non maîtrisée attise la convoitise de milliers de *garimpeiros* brésiliens dans le sud du territoire, où ils créent de véritables agglomérations équipées en bars et magasins... Cela se retrouve d'ailleurs aussi au Surinam, au Guyana, au Venezuela et en Colombie, portant de fréquentes atteintes à la souveraineté de ces pays et montrant l'aspect virtuel des frontières politiques en Amazonie. On évoque même désormais une délinquance de type sud-américain en Guyane, car les délits commis par des immigrants clandestins rappellent par leur nature et leur violence ceux du Brésil ou de la Colombie. Tout comme le reste du nord de l'Amazonie, la Guyane se retrouve ainsi comme un prolongement imprévu des fronts pionniers ou aurifères brésiliens.

Ainsi, c'est d'abord par l'immigration et les activités illicites (drogue, contrebande, orpaillage) que la Guyane s'est intégrée au sous-continent. Mais les hommes suivent : d'une part un quart des couples comportant au moins une personne immigrée sont des couples « mixtes » : l'autre conjoint est de nationalité française, alors que 51 % des enfants vivent dans une famille immigrée. D'autre part, les responsables politiques locaux, grâce aux évolutions statutaires leur donnant plus d'initiative (lois de Décentralisation en France, nouvelle constitution au Brésil...) allaient alors suivre le mouvement à partir des années 1990 et chercher à se rapprocher, les uns dans l'espoir qu'une politique de coopération avec les pays voisins atténue les flux migratoires vers la Guyane, les autres que des accords permettent un désenclavement et l'accès à de nouveaux marchés. Or la pression migratoire a été pour le Brésil un moyen d'imposer ses vues pour la délimitation des États et des zones d'influence dans une Amazonie particulièrement vide d'hommes, et dont les frontières ne sont pas physiquement matérialisées. Et Surinam et Guyane présentent un certain intérêt géopolitique pour le Brésil...

	1994	1997	1998	2000	2006
Barbadiens	1	-	1	-	-
Dominicains	28	102	169	88	107
Haïtiens	248	609	487	157	190
Jamaïcains	5	6	2	1	-
Sainte-Luciens	1	5	4	2	-
Trinidadiens	5	2	1	1	-
Guyaniens	399	347	338	518	138
Surinamiens	1.255	3.282	1.638	2.075	3.593
Brésiliens	786	706	1.158	1.788	4.036
Argentins	3	1	-	1	-
Boliviens	-	-	3	-	-
Chiliens	1	1	10	2	-
Colombiens	-	6	6	9	-
Péruviens	21	21	31	30	34
Vénézuéliens	-	1	2	-	-

Source : DDPAF GUYANE

Tableau 11. Reconduites de Latino-Américains (Caribéens compris) à la frontière en Guyane. Une explosion des frontaliers « directs », plus facilement expulsables.



Carte 17. Une continentalisation par l'illicite ? La Guyane à la convergence des flux pionniers et illicites en Amazonie.

2. La population brésilienne : des flux en augmentation apparente

a) Une immigration récente

A l'exception notable des Amérindiens, pour lesquels les frontières tracées par les Européens n'ont pas vraiment de significations même si l'Oyapock a pu servir de refuge pendant le conflit frontalier (XVIIIe-XIXe siècles), l'immigration des Brésiliens en Guyane malgré la contiguïté des deux pays ne remonte qu'à une quarantaine d'années, avec la construction du Centre spatial à Kourou. Ainsi, les quelques dizaines de Brésiliens recensés en 1954 vivaient pour moitié à Saint-Georges. Mais confrontées au manque de main d'œuvre locale, les autorités françaises recrutaient à partir de 1964, à travers l'OMI, plusieurs centaines de Brésiliens principalement originaires des États proches du Pará et de l'Amapá, et qui restèrent pour la plupart en Guyane à l'expiration de leur contrat. L'aspect frontalier de cette immigration choisie s'explique par la présence d'un bassin de main d'œuvre potentielle dans cette région Nord, ce qui permettait de diminuer le coût de la prise en charge du transport. Ces Brésiliens furent bientôt rejoints par des milliers de compatriotes qui découvraient un nouvel eldorado à leur porte, relativement facile d'accès : les salaires, conformes à la législation sociale française, étaient effectivement supérieurs de 600 % aux salaires brésiliens (Arouck, 2002). Ainsi, selon Bourdier (2002) :

« L'incitation à la migration fut néanmoins difficile au début car elle apparut au moment même où le Brésil accélérât son développement industriel (Minas Gerais, São Paulo, Bello Horizonte). Les migrants vinrent alors essentiellement du nord : Macapá, Belém et Santarem. Ce fut d'abord une main-d'œuvre masculine importée pour les nécessités du bâtiment : planification des nouveaux quartiers de Saint Laurent, aménagement de la base aérospatiale de Kourou et construction des principaux édifices de Cayenne¹⁷. Étant donné la durée des chantiers, les familles arrivèrent peu de temps après dans le cadre du regroupement familial et furent même promptement encouragées à s'installer en Guyane avec parfois des contrats de travail à la main, pour pallier la venue « incontrôlable » des prostituées brésiliennes qui, pour reprendre la belle expression d'un immigré de l'époque, tenaient le respectable rôle d'assistante sociale.

À côté de ces grands ouvrages de longue haleine qui drainèrent près de 100 000 Brésiliens en l'espace de vingt ans et au terme desquels un peu moins de cinq mille Brésiliens obtinrent soit la nationalité française (rare), soit la carte de résidence de 10 ans (plus fréquent), viennent se rajouter périodiquement des migrations ponctuelles comme par exemple celles suscitées en 1989-90 par EDF qui sous-traita à des compagnies embauchant de préférence des brésiliens et celles à l'occasion de la construction du barrage Petit-Saut. Les entrepreneurs allèrent dans le nord du Brésil afin de recruter ouvriers et techniciens en proposant des salaires très élevés.

¹⁷ Les Brésiliens ont ainsi construit environ 90% de la ville de Kourou, la majeure partie des bâtiments modernes publics et privés de Cayenne et une partie non négligeable du centre aérospatial.

Les candidats à l'embauche arrivaient à l'aéroport, étaient emmenés illico presto par bus sur le site et étaient interdits de sortir de la zone de travail. Une fois le labeur achevé, ils durent effectuer la trajectoire inverse¹⁸. »

L'on voit donc à quel point cette migration obéissait à des enjeux économiques mais non de peuplement, d'où des changements d'attitude de la part des autorités françaises. Ainsi, en 1974, les besoins brésiliens en main d'œuvre et la fin des grands travaux du spatial en Guyane avaient abouti à une opération franco-brésilienne de rapatriement massif, l'opération REBRACA (REtornos dos BRAsileiros de CAiena), montrant que le Brésil ne s'était pas toujours accommodé de cet exode vers le département français, et qu'une coopération avec la France dans ce domaine était donc possible : les « *retornados* » étaient rapatriés par un bâtiment de la Marine brésilienne. Mais ce fut un échec : déçus par les perspectives offertes par le Brésil pour peupler l'Amazonie et construire la Transamazonienne, la moitié au moins des 1.129 Brésiliens ainsi déportés (soit la moitié des Brésiliens de Cayenne) étaient déjà revenus l'année suivante (Calmont, 1975), et le recensement suivant (1982) montrait un doublement de la population brésilienne. L'appel d'air offert par le CSG allait permettre une tendance jamais démentie depuis grâce aux grands travaux d'équipement des années 80-90 permis par l'application des lois de Décentralisation, comme le montre le tableau 11.

C'est donc à partir du recensement de 1967 que les Brésiliens prennent une certaine importance, mais la fin des travaux du CSG n'a pas tari le flux, bien au contraire. Leur nombre en 1974 a augmenté de 74 %, de 115 % entre 1974 et 1982, période de grands travaux en Guyane mais aussi de rapprochement familial facilité, puis de 67 % en 1990, de 28 % en 1999, enfin de 180 % en 2008, expliqué sans doute par de meilleures facilités d'accès (RN2) et une meilleure prise en compte par les agents recenseurs. Il faut noter qu'à partir de l'année 1974 le regroupement familial a considérablement rajeuni et féminisé la population brésilienne en Guyane.

Si cette population connaît la plus forte croissance, son poids dans la population étrangère fluctue : de 25 % en 1974 les Brésiliens n'en constituaient plus que 15 % depuis les années 90 à cause du flot de réfugiés du Surinam et de l'ampleur de l'immigration haïtienne (INSEE, 2006). Ils constituaient en 2008, avec 20.071 personnes (24,6 % de la population étrangère), la 3^{ème} communauté après les Surinamiens et les Haïtiens. Si le Consulat du Brésil les estime à 20 à 25.000 sans les orpailleurs, certaines organisations jusqu'à 30.000, ce qui ferait des voisins d'outre-Oyapock la deuxième nationalité après les Surinamiens, avec environ 10 % de la population totale de la Guyane. Ils constituent aussi la population étrangère à la plus forte

¹⁸ F. Bourdier, op. cit. , p. 39.

croissance avec 179,9 % constatés entre 1999 et 2008. En outre, plus de la moitié des nouveaux arrivants étrangers en Guyane vivaient au Brésil en 2001, contre un quart en Haïti et 12 % au Surinam. Cela pourrait à terme renverser l'équilibre en faveur du Brésil, dont le poids dans la population étrangère est encore relativement peu important (tableau 12 et figure 16). Rappelons néanmoins que la Guyane est, avec le Paraguay, le territoire où la population brésilienne est la plus importante par rapport à la population locale.

Compte tenu des différences de niveau de vie et d'équipement à l'avantage de la Guyane, on peut s'interroger sur l'aspect tardif de cette immigration frontalière, alors que les contacts migratoires ont toujours existé avec le Surinam. En effet, depuis la fin du XIXe siècle la Guyane reçut des milliers d'immigrants originaires de Chine, de Sainte-Lucie ou, de façon planifiée, de la Guyane hollandaise, mais l'émigration brésilienne resta extrêmement marginale et concerna surtout des Amérindiens. Non seulement la Guyane a toujours souffert d'une faible notoriété dans le reste du continent, mais les relations de toutes sortes avec son grand voisin ont été fortement handicapées par l'absence de liaison routière et le vide démographique de la région frontalière. La partie du Brésil frontalière de la Guyane, l'Amapá, qualifié aussi de « Guyane brésilienne », fut longtemps un espace vide et quasiment ignoré des gouvernements brésiliens depuis l'arbitrage suisse qui l'attribua au Brésil en 1900 (cf. deuxième partie). Mais la présence sur son sol de l'une des plus grandes mines de manganèse du monde, Serra do Navio, en faisait jusque dans les années 70 un État plus demandeur que pourvoyeur de main d'œuvre. Il n'est cependant toujours pas relié par la route au reste du Brésil, la Guyane est plus accessible, or elle offre pour les Amazoniens un niveau de vie quatre fois supérieur, un salaire minimum six à dix fois plus important en cas de régularisation, et un refuge en cas de crise économique : l'augmentation des reconduites à la frontière coïncide souvent avec des périodes de chute de la monnaie brésilienne, le passage au réal en avait entraîné la diminution de moitié mais l'arrivée de l'euro aurait provoqué une reprise du flux...

L'absence de route entre la frontière et Cayenne jusqu'à 2003 n'a aucunement empêché l'immigration : les candidats déjoueront plus facilement gendarmes et douaniers français par la mer malgré les dangers, mais l'augmentation régulière des interpellations et reconduites à la frontière coïncide bien avec l'ouverture de la RN2 : par sa facilité apparente elle provoque un appel d'air, et ce sont souvent les mêmes candidats à l'émigration qui se feront attraper plusieurs fois.... Selon les propres mots d'un Brésilien confiés à Frédéric Bourdier (2004), « *pénétrer en Guyane sans visa n'est pas compliqué, le plus dur consiste à y rester*¹⁹. »

¹⁹ F. Bourdier, *Migration et sida en Amazonie française et brésilienne*, Ibis Rouge 2004, p. 112.

	1954	1961	1967	1974	1982	1990	1999	2008
Brésiliens	63	83	897	1.559	3.360	5.615	7.171	20.071
Taux d'accr.		+31,7%	+980,7%	+73,8%	+115,5%	+67,1%	+27,7%	+179,9 %

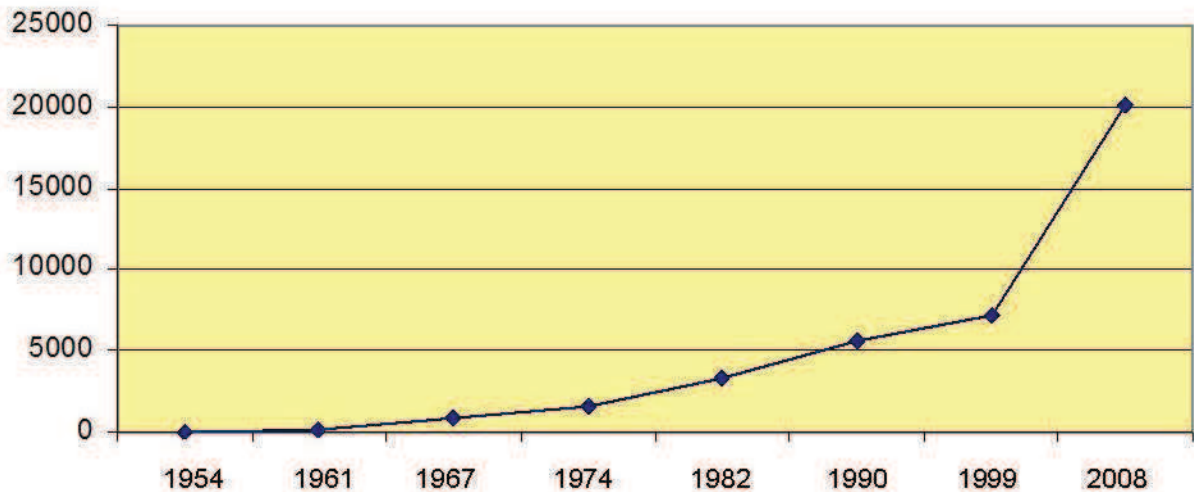


Tableau 12 et figure 15. Evolution de la population brésilienne en Guyane (sources : INSEE). Des pics expliqués par les grands travaux des années 60-80, l'accès facilité (route) mais aussi une meilleure prise en compte par rapport aux estimations lors du dernier recensement.

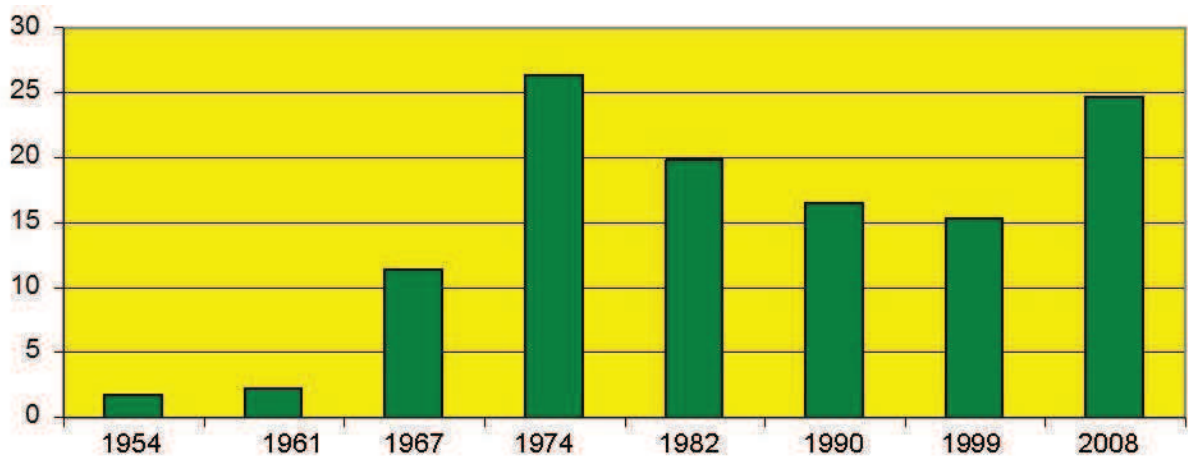


Figure 16. Evolution de la proportion des Brésiliens dans la population étrangère totale en Guyane (en %). Des fluctuations malgré l'augmentation constante, expliquées par le contexte politique difficile d'Haïti et du Surinam qui a accru les flux en provenance de ces pays. Mais le Brésil reprend actuellement son importance passée.

b) Une immigration généralement frontalière et souvent provisoire

C'est bien l'aspect frontalier qui rend difficile une estimation : les Brésiliens de Guyane sont très majoritairement originaires de l'État d'Amapá, et dans une moindre mesure de celui, également proche, du Pará. Selon une estimation du Consulat du Brésil à Cayenne 90 % des Brésiliens de Guyane proviendraient de ces deux États²⁰. Plusieurs viennent d'Amazonas ou d'autres États du Nordeste (Maranhão et Ceará essentiellement, dans le domaine de l'orpaillage), mais toujours en ayant migré en Amapá dans un premier temps, attirés par les possibilités offertes par cet État ; ce n'est qu'une fois là, bien souvent, que les possibilités d'émigrer en Guyane se sont offertes à eux.

La Guyane offre en effet un salaire minimum bien plus important que celui pratiqué au Brésil, mais elle est ignorée sauf des Brésiliens du nord, qui profitent de la proximité d'un territoire où ils espèrent trouver le travail bien rémunéré et les équipements sociaux et médicaux performants qui font défaut chez eux. Souvent au péril de leur vie : nombre de candidats à l'émigration ont péri dans le chavirage d'embarcations surchargées tentant de rejoindre le littoral cayennais (le point de débarquement est généralement la pointe du Mahury, et nombre de Brésiliens se sont installés effectivement sur cette portion de la côte, le long de la Route des Plages, cf. carte 21). Cette situation rappelle celle des Comoriens ou des Africains tentant également de rejoindre le mirage européen représenté par Mayotte, l'Andalousie ou la Sicile, et montre à des Guyanais souvent prompts à dénigrer leur pays que certains sont prêts à mourir pour y parvenir...

C'est également la proximité de la frontière qui fait des Brésiliens des immigrants à part en Guyane : contrairement aux Haïtiens vivant loin de leur pays et qui ont payé fort cher pour venir, ou des Surinamiens fuyant la guerre civile, les originaires de l'Amapá ou du Pará ne sont souvent que temporairement en Guyane, le temps d'amasser un pécule qui leur permettra d'acheter un taxi ou un magasin à Macapá ou à Belém, ou pour fuir temporairement une aggravation de la crise. Ainsi, pour l'anthropologue Frédéric Bourdier (2002) :

« Les stratégies d'implantation durables ne sont à priori les plus fréquentes : on espère trouver mieux et il est plus courant d'observer des migrations successives, familiales ou individuelles. Dans le cas de celles individuelles, les membres de la famille élargie forment un grand réseau au sein duquel se font et se défont des liens de proximité, d'où la tendance des migrations en chaîne : un premier part en éclaireur ou va rejoindre des connaissances qui l'aident provisoirement à se loger, à trouver un endroit pour bâtir une maison de bois. Une fois l'installation réalisée et

²⁰ Entretien avec Paulo Traballi Bozzi, consul du Brésil en Guyane, Cayenne, septembre 2005.

une fois envisagée les possibilités de stratégie quotidienne de survie, d'autres personnes de la famille peuvent venir s'adjoindre et ainsi de suite. [...] Enfin, un autre type de déplacement correspond aux migrations retour : une famille ou le plus souvent une portion restreinte de la famille (une mère célibataire, le père accompagné du fils, deux frères, un couple) est partie travailler durant un certain temps et revient une fois un pactole suffisant mis de côté afin de monter une affaire, un commerce ou une petite entreprise pour les plus chanceux.²¹. »

Cet aspect fréquemment temporaire, permis précisément par la proximité entre la Guyane et l'Amapá, peut amener à relativiser la menace d'invasion migratoire que ressentent les Guyanais. Or cette même proximité rend la répression inopérante malgré l'importance croissante des reconduites à la frontière : même après une expulsion les Brésiliens reviendront assez facilement en Guyane, d'où un certain mouvement de va-et-vient, un statut fréquemment clandestin et une présence massive dans la ville frontière de Saint-Georges. La traversée du fleuve Oyapock est aisée, mais les Brésiliens viennent aussi par tapouilles jusqu'au Mahury en payant le passage au prix fort, ou par la route de Regina, dont l'ouverture a correspondu à une explosion des reconduites à la frontière. Le renforcement de la répression amène cependant la population sur place à se fixer en Guyane²², alors que la relative embellie économique que connaissent le Brésil et l'Amapá, contrairement au fort chômage guyanais, limiterait désormais l'émigration surtout aux orpailleurs. Pierre Zecchini le pressentait déjà en 2001 :

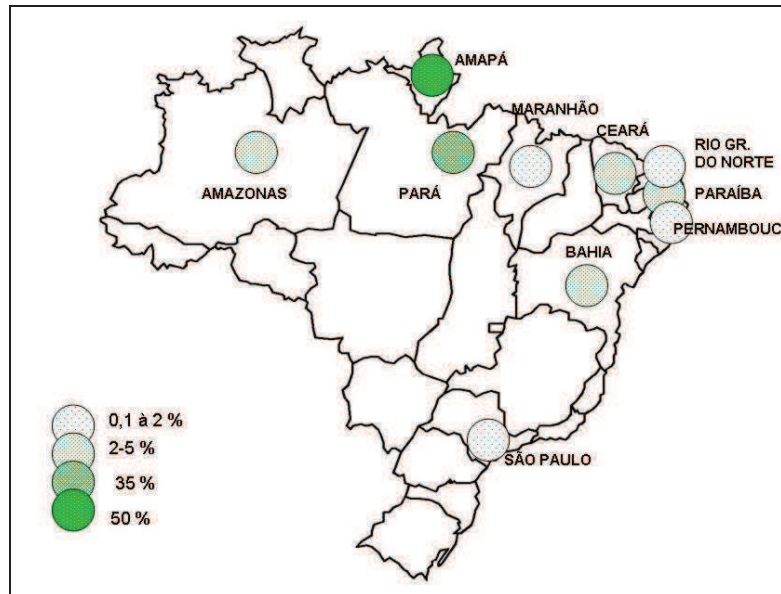
« A l'heure actuelle, il est plus avantageux pour un Brésilien de chercher du travail en Amapá que d'aller tenter une chance, très aléatoire, en Guyane. En outre, si la Guyane lutte contre l'immigration clandestine, l'Amapá cherche à fixer sa population, par la redistribution de terres, dans le but d'asseoir son développement. Si l'on considère que l'immigration brésilienne en Guyane est directement liée à des facteurs économiques et sociaux, il n'y a pas lieu de craindre une « invasion » brésilienne²³. »

Mais même temporaires et assez peu nombreux comparativement aux Haïtiens, plus visibles surtout, ils exercent un impact culturel et spatial non négligeable qui renforce les craintes des Guyanais quant à une invasion toujours redoutée de leur petite région par le grand voisin brésilien, invasion dont les immigrants seraient les éclaireurs.

²¹ Frédéric Bourdier, op. cit., p. 28.

²² Entretien avec André Genteuil, délégué régional de l'Office des Migrations Internationales, Cayenne, 4 septembre 1998.

²³ P. Zecchini, *Dynamique d'une immigration : les Brésiliens en Guyane française*. Mémoire de géographie Université de Provence, 2001, p. 278.



Carte 18. Origine géographique des Brésiliens de Guyane en 2000 (d'après A. Calmont et enquête de terrain de P. Zecchini, 2001). Des flux provenant de l'Amapá et du Pará à 85 %. Le Maranhão paraît étrangement sous-estimé, mais les flux en provenant, essentiellement pour l'orpaillage, sont le plus souvent clandestins.



Carte 19. Parcours géographique et mode de transport de l'immigration clandestine brésilienne en Guyane (P. Zecchini, 2001, actualisé par S. Granger). Le barrage de gendarmerie permanent de Bélizón se contourne aisément par la forêt.

B – UN IMPACT CULTUREL ET SPATIAL SUR LA GUYANE

1. Une identité spécifique et affirmée

a) Spécialisation professionnelle et spatiale

Cette population est tout comme les Haïtiens fortement communautarisée : quartiers spontanés à l'écart, spécialisations professionnelles (construction, travaux du bois, emplois manuels qualifiés, souvent informels) fort échec scolaire, assurance identitaire renforcée par la proximité géographique du pays d'origine. Il existe pourtant une deuxième génération, élevée et scolarisée en Guyane, maintenant assez nombreuse, une petite bourgeoisie de commerçants, de restaurateurs, d'agents de change et d'enseignants apparaît, s'assimilant plus facilement à la société créole (Zecchini, 2001, confirmé par observations personnelles).

Réputés pour leur débrouillardise et leur savoir-faire, souvent qualifiés (charpentiers, constructeurs de bateaux, mécaniciens, électriciens, orpailleurs) même si 80 % n'ont aucun diplôme, les Brésiliens de Guyane exercent essentiellement des métiers manuels, qu'ils pratiquaient déjà au Brésil : outre ceux déjà cités on peut également mentionner la pêche, le BTP (pour 24 % d'entre eux en 1999, plus fort taux par nationalité, fournissant 40 % des ouvriers de ce secteur), la bijouterie, la cuisine et les *jobs* divers surtout pour ceux en situation irrégulière, mais qu'ils trouveront assez facilement grâce à leurs réseaux et leur réputation. A Cayenne, quand on aura besoin d'un bricoleur au noir pour une réparation d'automobile ou une installation quelconque dans son domicile, on ira « chercher un Brésilien »... qui pourra même s'avérer finalement colombien ou péruvien !

Ils sont cependant majoritairement dans le tertiaire (36,9 %, plus faible taux par nationalité), ce qui se doit grandement aux emplois féminins. Pourtant, par rapport aux autres communautés on peut remarquer une surreprésentation du secteur secondaire, notamment dans la construction, et une sous-représentation du secteur tertiaire. Moins actives officiellement (34 %, contre 57 % pour les hommes), les femmes sont quant à elles très appréciées dans le commerce et la restauration pour leur présentation... ou d'autres activités moins honorables mais dont l'importance relève souvent du fantasme. Mais les relatives facilités d'emploi pour les femmes expliquent, avec le regroupement familial, qu'elles constituent la moitié de la population brésilienne recensée en Guyane (contre 42 % en 1990), alors qu'ailleurs (chez les Dominicains exceptés) le taux de masculinité est plus fort.

Victimes cependant d'un marché du travail aléatoire dans leurs spécialités (ils sont travailleurs précaires à 46 %, taux plus fort que pour les autres nationalités, la moyenne étant de 34 %) les Brésiliens en situation régulière sont particulièrement touchés par le chômage : 45 %, contre 23 % des actifs à la même époque pour la Guyane (1999), les femmes étant plus touchées que les hommes : 66 % contre 33 %. Cependant ils travaillent fréquemment au noir tout en étant déclarés au chômage. Ainsi, pour Zecchini (2001) :

« Les Brésiliens ont une vision très pragmatique de leur propre immigration : le travail constituant la raison essentielle de leur venue en Guyane, ce sont de très gros « bosseurs ». Ils sont prêts à accepter n'importe quelles conditions de travail et ne ménagent pas leurs efforts pour pouvoir gagner de l'argent²⁴. »

Raison pour laquelle on les voit aussi fréquemment travailler dimanches et jours fériés. Mais cette docilité apparente, se contentant de n'importe quel emploi fut-il le plus précaire, a permis aussi au secteur du bâtiment « de faire face aux aléas conjoncturels de la crise en palliant les rigidités du marché de l'emploi » (Gorgeon, 1985). C'est bien aussi ce qui attire les Brésiliens en Guyane : la quasi certitude de trouver un travail au noir, ce qui leur suffit. L'impact sur l'économie guyanaise n'est donc pas négligeable, en lui conférant une certaine souplesse en termes de flexibilité des emplois ; la légalisation de cette flexibilité étant d'ailleurs une revendication du patronat local au nom des spécificités socio-économiques de la Guyane. Elle permettrait aussi selon eux de réduire les tensions ethniques dues au sentiment de concurrence déloyale ainsi exercée par les Brésiliens et ressentie par des Créoles plus instruits, syndiqués et revendicatifs.

Cela se traduit aussi sur l'espace, comme le montre Zecchini (2001) :

« Si la notion de proximité géographique a une influence certaine sur les lieux où se fixent les Brésiliens en Guyane, ceux-ci sont surtout en rapport avec la répartition de l'activité économique en Guyane : les Brésiliens s'installent là où il y a du travail. Cela confirme qu'il s'agit d'une immigration de travail et montre aussi l'adaptabilité des Brésiliens à la répartition de l'activité économique guyanaise²⁵. »

Ainsi, d'après les chiffres officiels on les trouve à 56,6 % dans l'aire urbaine de Cayenne, où ils occupent des quartiers spécifiques souvent autoconstruits comme la Digue Leblond à Cayenne, en voie d'urbanisation mais qui voit poindre une extension spontanée et récente à Matinha, la pointe Mahury ou la BP 134 (Cabassou) à Rémire-Montjoly, mais petit à petit équipés des réseaux d'assainissement (carte 21). La moitié des Brésiliens de l'Ile de Cayenne habiterait un quartier mono-ethnique, et 40 % un quartier d'habitat spontané (Zecchini, 2001). Ils sont

²⁴ P. Zecchini, op. cit., p. 143.

²⁵ Id., p. 54.

cependant nombreux dans le centre de Cayenne et les quartiers populaires plus mélangés ethniquement.

15,3 % d'entre eux environ vivent à Kourou, qu'ils ont en grande partie construit et où leur poids dans la population étrangère est sensiblement égal à celui de l'île de Cayenne (18 %). Mais pour des raisons de proximité c'est dans l'est de la Guyane, où vivaient 19,5 % des Brésiliens en 2006, que leur poids est le plus fort : ils constituent, avec 69 % des étrangers, entre le tiers et le quart de la population de Régina et Saint-Georges : en effet le visa, toujours demandé pour les ressortissants brésiliens se rendant en Guyane alors qu'il ne l'est plus pour l'Hexagone, n'était jusqu'à une époque récente exigé qu'à la sortie de Saint-Georges, on pouvait donc accoster librement dans cette commune en venant du Brésil. Aubaine pour des milliers de Brésiliens de la région frontalière d'Oiapoque, pouvant ainsi venir y travailler, ou même s'y installer. Le portugais paraît ainsi la langue la plus pratiquée à Saint-Georges...

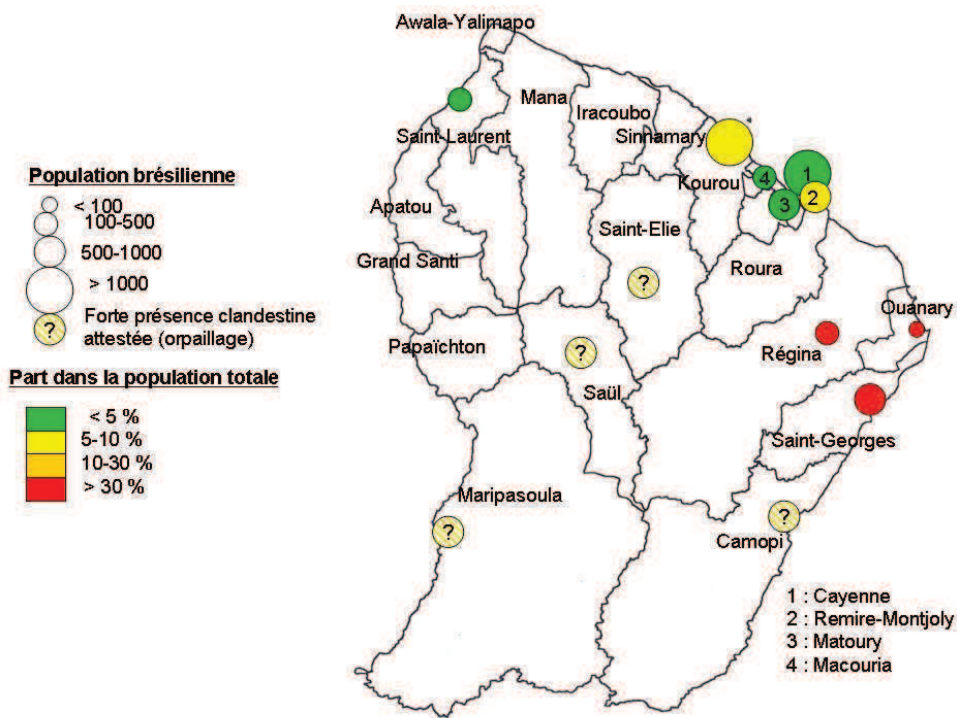
Enfin, 10 % des Brésiliens vivaient à Maripasoula, essentiellement dans le domaine de l'orpaillage mais le chiffre est probablement sous-estimé étant donné l'aspect grandement informel et illicite de cette activité.

Les Brésiliens vivent ainsi le plus fréquemment regroupés, à l'image de nombreuses communautés immigrées. Mais, en outre, la similitude du milieu naturel, des fruits et légumes, évidemment les mêmes qu'en Amapá, avec notamment le jus du fameux palmier *açaí* typique du Nord, dénommé *wassai* en Guyane, la possibilité de recevoir les chaînes de la télévision brésilienne par le biais d'une antenne parabolique... tout ceci fait qu'il peuvent vivre en dehors du milieu professionnel totalement en vase clos, « comme à la maison », comme le fait remarquer Arouck (2002) qui mentionne que la Guyane pour de nombreux Brésiliens n'est « qu'une espèce d'Amapá qui parle autrement » ou « qui paie mieux²⁶ ». Le département français est ainsi perçu par des gens peu instruits comme un prolongement du Brésil, ce qui explique que nombre de Brésiliens, s'estimant en outre de passage, ne feront pas d'effort d'intégration, contribuant parfois à la construction d'une image négative de la part de Guyanais prompts à dénoncer leur communautarisme, alliée à un certain sentiment d'invasion.

b) Une perception ambiguë par la population guyanaise

Cela peut effectivement entraîner des comportements souvent mal perçus par la population

²⁶ R. Arouck, *Brasileiros na Guiana Francesa*, UFPA/NAEA 2002, pp. 112 et 164.



Carte 20. La population brésilienne en Guyane en 1999, et sa part dans la population totale (S. Granger, d'après INSEE). Poids des villes du littoral (en nombre) et de la proximité géographique (en proportion).



Carte 21. Principaux quartiers informels d'habitat brésilien dans l'île de Cayenne (d'après carte IGN). Souvent des terres marécageuses délaissées.

guyanaise : repli communautaire, surabondance de drapeaux et de symboles brésiliens devant les maisons, dans les automobiles, musique brésilienne à fond en toutes circonstances... comme s'ils voulaient affirmer qu'ils étaient effectivement chez eux et faisaient donc ce que bon leur semblait. Alors que cette population a longtemps souffert des clichés liés à la pauvreté de leur pays d'origine, de l'image de voleurs et de prostituées... d'ailleurs intériorisée : nombreux sont les Brésiliens à comprendre le bien-fondé de cette perception et à admettre la répression policière à l'égard de personnes rendues responsables de cette image, même si elle s'abat aussi sur des innocents²⁷.

De fait, selon Marie-José Jolivet (1982), l'immigration brésilienne concentra au début le plus d'hostilité de la part des Créoles²⁸, alors que d'autres études effectuées dans les années 70-90 (notamment A. Calmont, 1975 ; Gorgeon, 1985 ; Cherubini, 1988 ; R. Calmont, 1994) montrent qu'elle fut ensuite préférée à l'haïtienne car les Brésiliens, au moins, étaient réputés dépenser sur place au lieu d'envoyer l'argent dans leur pays. Bourdier confirme (2002) :

« Les représentations qui concernent les Brésiliens sont encore plus confuses et contradictoires [que pour les Haïtiens]. D'un côté, on leur reconnaît leur mérite en tant que travailleurs chevronnés et doués, ne reculant pas devant l'effort [...] D'une manière générale, la représentation des immigrés dépend de leur capacité à suppléer une force de travail non disponible sur le territoire. La main d'œuvre brésilienne vient combler les déficiences locales à l'égard d'un savoir-faire relatif à des travaux exténuants. L'adaptation des Brésiliens à des contextes et des conditions de vie pénibles renforce l'image de marque d'une population « vigoureuse » dont on peut tirer parti. Mais elle devient gênante une fois qu'elle déborde de ce cadre précis²⁹. »

Cette perception est donc variable en fonction du taux de chômage et de l'impression que le travail des Guyanais est « volé » par des Brésiliens. Pourtant, comme vu précédemment, c'est bien eux que l'on ira chercher pour un petit travail au noir...

Mais cette « peur » qu'inspirent les Brésiliens réside bien, pour Zecchini (2001) dans leur assurance identitaire face à des Créoles d'autant moins affirmés qu'ils doivent trouver leur place entre culture française dominante et créole assumée mais encore sous-valorisée, alors que

²⁷ Carvalho da Silva cite par exemple un Brésilien de Saint-Georges confiant : « quand il y en a trois ou quatre qui traversent [l'Oyapock] pour travailler honnêtement, il en entre cinq ou dix pour voler », et attribue la répression policière accrue à la violence pratiquée sur les sites d'orpaillage (op. cit., p. 105). Nous avons nous-mêmes recueillis des témoignages similaires défendant les forces de l'ordre françaises contre les clandestins, accusés d'attirer la répression sur l'ensemble de la communauté.

²⁸ Marie-José Jolivet établit ainsi plusieurs parallèles avec l'immigration maghrébine en France métropolitaine et ses représentations négatives dues à des stéréotypes racistes, aux modes de vie perçus comme trop éloignés et « inférieurs » mais aussi aux rivalités économiques et à la concurrence sur le marché du travail. Ils jouaient ainsi le rôle, au début, de l'immigré « négatif » alors que les Sainte-Luciens, plus intégrés, plus assimilés même, étaient perçus plus positivement (pp. 406-408).

²⁹ F. Bourdier, op. cit., p. 118-119.

leur poids démographique a évolué négativement³⁰ :

« Malgré l'ancienneté de la migration brésilienne, les Brésiliens continuent d'être des boucs émissaires en raison d'un contexte économique défavorable et surtout, la culture brésilienne est très forte et le pays tout proche. Les Créoles étant devenus minoritaires (40 % de la population) dans leur propre pays, ils ont peur d'être niés culturellement, économiquement et politiquement, peur pour leur identité. Ils ressentent parfois comme une menace le fait de devoir accepter plusieurs cultures ; ils rejettent donc les cultures fortes comme la culture brésilienne qui s'expose davantage que la culture chinoise par exemple³¹. »

Le comportement plus affirmé, plus visible des Brésiliens tranche avec celui plus discret des Haïtiens, qui savent eux que leur pays est très loin. Mais cette attitude de nombreux Brésiliens, qui se cachent d'autant moins qu'ils savent qu'une reconduite à la frontière dans le cas des clandestins ne les écarterait que momentanément du territoire guyanais, n'est pas pour rien dans ce sentiment d'invasion et de vulnérabilité qu'éprouvent les Guyanais à l'égard de leur grand voisin. Ainsi, Bourdier évoque cette attitude passive voire compréhensive en cas d'arrestation :

« Pour la plus grande joie de ceux qui les arrêtent, les Brésiliens n'opposent pas de résistance quand ils se font prendre et jouent le jeu, sachant pertinemment qu'ils reviendront. Ce n'est pas le cas pour d'autres groupes comme les Surinamais et les Georgetowniens³² qui se montrent plus violents. Encore faut-il rappeler que l'enjeu n'est pas le même entre les Brésiliens qui n'ont pas grand-chose à perdre et les populations anglophones qui, elles, sont menacées de toute part notamment dans leur propre pays, et savent le droit tacite que les autres ont de les supprimer impunément³³. »

La situation intérieure plus favorable du Brésil explique aussi ce fait, néanmoins les Brésiliens refoulés se plaignent souvent d'exactions ou de vexations de leur propre police à leur égard. Mais cette apparente docilité n'est actuellement plus de mise, par l'apparition d'un grand banditisme brésilien attribué d'une part à des orpailleurs chassés par la répression française, d'autre part par des repris de justice ou évadés brésiliens ayant franchi la frontière pour fuir la justice de leur pays, comme à l'époque du Contesté franco-brésilien. En outre, à plusieurs reprises les gendarmes français ont essuyé des coups de feu tirés par des orpailleurs brésiliens³⁴. Il y a donc une attitude de plus en plus violente au détriment de la société guyanaise, quand cette violence était autrefois interne à la communauté.

³⁰ Cette confrontation entre des identités plus ou moins bien affirmées peut expliquer la fin de non-recevoir infligée par un élu municipal de l'île de Cayenne à un responsable associatif brésilien venu proposer des manifestations dans le cadre de l'année du Brésil en France, en 2005, au motif « qu'ici on n'est pas en France. »

³¹ P. Zecchini, op. cit., p. 186.

³² Ainsi dénomme-t-on en Guyane les ressortissants du Guyana ex-britannique (capitale : Georgetown).

³³ F. Bourdier, op. cit., 2004, p. 115.

³⁴ Deux gendarmes et militaires français ont péri récemment dans deux opérations séparées, après que leur pirogue ait été éperonnée par des orpailleurs tentant de forcer le barrage fluvial.

Si au cours de différentes enquêtes les Brésiliens affirment souffrir de discriminations, ce qui aux dires des différents consuls constitue une bonne partie de leur travail, très rarement ce racisme est exprimé de façon violente, sur le littoral en tout cas. En revanche, tout comme au Surinam, de véritables pogroms anti-brésiliens ont eu lieu à Maripasoula en 1995 et 2001, liés à des règlements de compte autour de l'orpaillage, mais dont fut victime toute la population d'origine brésilienne, une partie fut même évacuée sur le littoral par la Gendarmerie. Ce qui n'empêche pas la presse amapéenne de fustiger la répression violente dont sont victimes les Brésiliens, pourtant presque unanimes à reconnaître que contrairement à la leur, la police française « ne frappe pas ».

Cette perception ambivalente des Brésiliens les rend-elle vraiment si dangereux pour la cohésion et l'identité guyanaises, quand l'on voit par ailleurs l'importance croissante des mariages mixtes ?

c) Une communauté affirmée mais peu organisée

Autre conséquence de cette proximité du pays d'origine, le très fort individualisme de cette communauté brésilienne. Pour Arouck (2002) et Bourdier (2002), la grande majorité des Brésiliens de Guyane s'estime de passage et ne prétend pas se fixer définitivement, elle cherche surtout à s'en sortir le mieux et le plus rapidement possible. Aussi vivent-ils beaucoup entre eux dans des quartiers mono-ethniques reliés au Brésil par la télévision via une antenne parabolique. Nombre d'entre eux pourtant présents en Guyane depuis plusieurs années ne connaissent que les quelques mots de français nécessaires à leur travail (mais connaissent davantage le créole), et ignorent totalement l'actualité guyanaise. Pour ceux-là, c'est le travail qui est le but en soi, non l'intégration. D'autres feront le choix inverse.

D'où aussi une certaine absence de solidarité ; d'ailleurs, les Brésiliens n'ont-ils pas la réputation de souvent jouer du couteau entre eux ? La majorité de ceux internés à la prison de Rémire-Montjoly le sont effectivement pour des violences internes à la communauté³⁵, même si des ressortissants brésiliens sont de plus en plus impliqués dans des braquages violents commis contre la population. Rien de comparable avec la paisible population haïtienne caractérisée par une forte solidarité et un réseau dense d'associations, peut-être justement en raison de l'éloignement.

³⁵ Fait mentionné par les différents consuls en poste à Cayenne. Mais les détenus de nationalité brésilienne constituent désormais 20 % de l'effectif de la prison de Remire-Montjoly, derrière les Guyaniens et les Français

En outre les Brésiliens ne sont pas si homogènes qu'il y paraît : il existe ainsi une petite bourgeoisie formée de commerçants, de chefs d'entreprise (restaurants et transferts de fonds notamment), d'enseignants, dans ce dernier cas souvent des Brésiliens de la deuxième génération, mais d'autres aussi originaires d'États du sud, et qui reprochent aux Amazoniens de donner par leur comportement – ou leur présence ! - une image déplorable et faussée du Brésil (Chérubini, 1988, confirmé par des témoignages plus récents). Bourdier (2002) renchérit :

« Il y a peu d'entraide avec les brésiliens ayant pénétré le système. Soucieux de montrer une image de citoyen respectable et inséré, ces derniers évitent de se mélanger et d'avoir affaire à la « mauvaise graine » issue de leur pays. Les discours les plus répressifs envers les brésiliens sont tenus par des brésiliens. La notion de communauté ethnique n'existe pas et il est des brésiliens, plus nationalistes que les créoles d'extrême droite, à exiger la déportation radicale de leurs compatriotes. Ces derniers ternissent outrageusement la couche de probité et de respectabilité dont les représentants de l'insertion réussie tiennent à se parer [...]

Une autre particularité est que le brésilien « intégré » en Guyane n'est pas à la recherche systématique des avantages sociaux et des prestations du genre RMI ; celle-ci reste une aide mal vue au sein des immigrés résidants qui prônent des valeurs comme celle du travail, de l'honnêteté et de la réussite sociale par l'assiduité.³⁶ »

Nos propres observations et discussions confirment totalement ces assertions. Cela explique aussi la faible implication associative des Brésiliens, malgré l'existence d'associations comme l'ASC Job, à finalités sportives et culturelles, créée en 1993 à la BP 134, travaillant en partenariat avec le Consulat. Pour Bourdier (2004), « *l'immigré brésilien entreprend de justifier sa présence par le labeur, non par la revendication légale au droit de rester, encore moins par des stratégies de mobilisation collective*³⁷. » En effet, contrairement là encore aux Haïtiens les Brésiliens s'impliquent peu dans les luttes sociales ou urbaines, pour l'amélioration de leurs quartiers par exemple, peut-être justement parce qu'ils ne se considèrent que comme résidents temporaires, et fréquemment sacrifieront l'investissement dans un logement à l'achat d'une automobile, qu'ils n'auraient probablement pu s'offrir au Brésil.

Traditionnellement catholique, la communauté brésilienne comme tous les Brésiliens des classes pauvres est très sensible aux sirènes des nombreuses églises évangéliques, dont certaines comme l'Eglise universelle du Royaume de Dieu sont spécifiquement brésiennes. Pourtant, le *Cirió de Nazaré*, fête catholique typique de Belém et plus grande fête religieuse de toute l'Amérique du sud, connaît une extension en Guyane désormais célébrée par l'évêque de Cayenne (photo 3 p. 130), mais peu de prêtres catholiques en Guyane peuvent s'exprimer en

(28 %) mais devant les Surinamiens (16 %). D'après chiffres fournis par le GISTI, 2006.

³⁶ F. Bourdier, op. cit., 2002, pp. 40-41.

³⁷ F. Bourdier, op. cit., 2004, p. 119.

portugais, alors que nombreux sont les pasteurs évangéliques d'origine brésilienne, ce qui peut expliquer l'importance des conversions dans une communauté ressentant à la fois un grand besoin spirituel et un certain isolement.

Les Brésiliens contribuent pour une bonne part à l'explosion de la population guyanaise et à la jeunesse qui en résulte : ainsi une mère brésilienne donne naissance à plus d'enfants en Guyane qu'au Brésil (INSEE, 2006) : on peut évoquer bien sûr le rôle des allocations familiales, mais toutes n'y ont pas accès puisqu'il faut être en règle pour les percevoir. Peut-être alors peut-on aussi évoquer un modèle brésilien qui ne se diffuse pas en Guyane même si quasiment tous les Brésiliens reçoivent la télévision brésilienne : le rôle des telenovelas et du modèle familial qu'elles véhiculent dans la baisse de la fécondité des mères brésiliennes de condition modeste est bien connu, et le taux de fécondité des Brésiliennes (1,9) est désormais inférieur à celui des Françaises (2,0).

Quant aux jeunes, en dehors de ceux nés en Guyane, ils arrivent généralement à la faveur du regroupement familial après la régularisation du père, il est rare qu'ils émigrent avec leurs parents. Une étude du Rectorat de Guyane, réalisée en 2003, montrait que les 1.484 élèves brésiliens recensés dans le primaire, essentiellement originaires de l'Amapá, représentaient 16,5 % de la population étrangère scolarisée, et 5 % du total des effectifs³⁸. La majorité viennent de familles dont les parents n'ont pas été – ou peu – scolarisés, ce qui peut expliquer un comportement contradictoire : à la fois une certaine attente vis à vis de l'école et une volonté de profiter de l'enseignement français, et en même temps un très fort absentéisme fréquemment couvert par des parents n'estimant être que de passage en Guyane et considérant donc la scolarisation dans le système français comme secondaire. Les absences s'expliquent souvent par des retours temporaires au Brésil, mais aussi par les tâches domestiques demandées aux jeunes : s'occuper de la maison ou des petits frères pour les filles, aider le père dans son travail pour les garçons... Ce qui se traduira aussi par un certain laxisme qui permettra par exemple à nombre d'enfants de regarder fort tard la télévision, brésilienne bien sûr grâce à la présence d'une antenne parabolique, ou de danser dans les bals jusqu'à une heure avancée comme les adultes. Chérubini (1988) remarquait déjà, il y a plus de vingt ans, que tant les femmes que les hommes jouissaient d'une plus grande liberté en Guyane qu'au Brésil. L'une des conséquences en est un important retard scolaire, que l'on peut également attribuer à une certaine instabilité familiale. Selon le Rectorat de Guyane en 1999 près de la moitié des enfants (43 %) étaient

³⁸ Académie de la Guyane, SSA, 2003. Elèves du second degré par nationalité détaillée, année scolaire 2000-2001.

considérés en difficulté surtout à cause de la maîtrise de la langue, pour le reste ils ne se distinguaient pas des autres élèves de même niveau social. Néanmoins, 59 % des Brésiliens de moins de 25 ans étaient encore scolarisés, ce qui est nettement inférieur aux 72 % de jeunes Haïtiens (INSEE, 2006). Là encore cela traduit un rapport différent à l'école, plus consumériste peut-être dans le cas des Brésiliens.

Une autre enquête réalisée par nos soins en 1999 auprès d'élèves d'origine brésilienne scolarisés au collège Eugène-Nonnon de Cayenne et au lycée Léon-Gontran Damas de Rémire-Montjoly montrait un fort sentiment d'exclusion et une identité brésilienne affirmée ou revendiquée. Certains disaient ensuite se sentir français mais pas ou peu guyanais, d'autres, moins nombreux, guyanais mais pas ou peu français, malgré une connaissance à peu près générale du créole. Cela peut s'expliquer, d'après les intéressés, par le racisme ressenti par ces jeunes Brésiliens qui pourtant affirmaient se sentir peu différents des autres jeunes Guyanais même s'ils ne pratiquent pas les mêmes loisirs (la plage est peu prisée des jeunes Créoles, qui préfèrent en outre souvent le basket au football), et le prestige exercé par la France qui les fait bénéficier de prestations inconnues ou inaccessibles au Brésil. Les affinités linguistiques et culturelles, le fort sentiment identitaire et des quartiers souvent cloisonnés font que les jeunes Brésiliens restent fréquemment entre eux, mais cela est propre à toutes les communautés et va en s'amenuisant avec la scolarisation. D'autant que selon Arouck (2002), confirmant l'enquête précédente, la moitié des jeunes Brésiliens consultés ne tenait pas spécialement à rentrer au Brésil, l'autre moitié ne l'acceptant le cas échéant qu'en tant que décision de la famille³⁹.

Pourtant malgré les difficultés des régularisations les familles sont plus nombreuses à se fixer, alors qu'autrefois la durée moyenne de séjour était d'environ six ans. La victoire française à la Coupe du Monde de football de 1998 avait permis de belles scènes de fraternisation dans Cayenne, et nombre de Brésiliens portaient sur leur visage les couleurs de la France peintes aux côtés de celles du Brésil. Cela malheureusement n'a pas toujours été confirmé à la coupe du monde de 2006, où des débordements violents ont été constatés, un drapeau français ayant même été brûlé par des supporters brésiliens éméchés. Les bars brésiliens et les fêtes comme la Saint-Jean à la BP 134 ou surtout les célèbres dimanches de carnaval dits du « Domino » le soir place Mentel attirent maintenant des populations de toutes origines, et naturalisations et mariages mixtes se multiplient. Mais ces nouvelles générations tardent à s'engager dans la vie politique, encore dans son immense majorité dominée par les Créoles, alors qu'émergent de nouvelles personnalités d'origine amérindienne ou *bushinenge*, voire métropolitaine, mais rarement issues de l'immigration proprement dite.

d) Un impact culturel croissant

C'est donc essentiellement, grâce à cette identité bien affirmée et entretenue, dans le domaine culturel que se manifeste le dynamisme brésilien sur la société guyanaise, avec par exemple le succès des restaurants, *churrascaria* (grillades à volonté) ou *self-services* « *ao kilo* » (on paie l'assortiment au poids), très appréciés à l'heure du déjeuner, certains restaurateurs chinois ayant même adopté ce concept, et la présence quasi obligatoire depuis peu de la *caipirinha* (le célèbre apéritif brésilien) dans les cartes des bars et restaurants...

On assiste d'autre part au développement des écoles de capoeira et des blocs carnavalesques, différents d'ailleurs par le recrutement social. La capoeira, art martial venu d'Angola avec les esclaves déportés au Brésil, suscite un engouement croissant y compris auprès des jeunes Guyanais, et offre aux jeunes Brésiliens des occasions de se mettre en valeur dans des clubs et manifestations de plus en plus nombreuses. L'un des plus récents groupes carnavalesques de Cayenne est ainsi une école de capoeira qui se produit pendant le traditionnel défilé du dimanche, non sans susciter certains commentaires négatifs car « hors de la tradition », sous-entendu carnavalesque créole...

Le carnaval est précisément le moment de gloire des Brésiliens de Cayenne et Kourou, qui font tout pour faire ressembler leurs groupes à ceux du carnaval de Rio : nombreux percussionnistes, porte-drapeaux, chars richement décorés et... femmes dénudées qui suscitent souvent là encore des commentaires acerbes de la part de spectateurs locaux encore fort pudibonds.

Mais ces groupes eux-mêmes furent à une époque porteurs de tensions intra-communautaires, ce qui se traduisit par la présence au début des années 2000 de deux groupes brésiliens au carnaval de Cayenne, mais l'un, plus « bourgeois » dans son recrutement et fameux pour ses costumes (*Coração do Brasil*), considérait l'autre comme trop déshabillé et vulgaire (*Pinguim*, parrainé par un commerçant d'origine métropolitaine amoureux du Brésil et promoteur de fêtes brésiliennes). Ces groupes ont disparu depuis mais ont été remplacés, la rotation et les tensions internes se retrouvant également au niveau des groupes carnavalesques.

S'il est clair que ces groupes procurent son identité au carnaval de Cayenne, nombreux sont ceux, à l'image de l'anthropologue et spécialiste des relations intercommunautaires Isabelle Hidair⁴⁰, à se demander pourquoi les Brésiliens n'intègrent pas les groupes traditionnels locaux, comme dans le cas du football (il n'existe pas d'équipe spécifiquement brésilienne) au lieu de

³⁹ Arouck, op. cit., p. 128.

⁴⁰ Isabelle Hidair, *Anthropologie du carnaval guyanais, une reproduction en réduction de la société créole guyanaise*. Publibook, Paris, 2005.

créer des « blocs » communautaires (apparus pour la première fois en 1993) dont nombre de participants sont d'ailleurs d'origine métropolitaine... Autant qu'une manifestation de communautarisme, il s'agit d'affirmer la spécificité culturelle brésilienne, dans ce cas précis porteuse d'une image valorisante, tout en manifestant malgré tout un désir d'intégration par la participation au plus grand événement culturel guyanais. Ainsi, pour l'anthropologue brésilien Ronaldo Arouck (2002), c'est cette situation en bas de l'échelle sociale des Brésiliens qui exacerbe leur affirmation identitaire, comme un désir de revanche.

Cependant, lors des notations des défilés de Cayenne et Kourou, pour ne pas léser les groupes carnavalesques plus traditionnels (entendons : créoles, même si le recrutement est de plus en plus diversifié), les groupes brésiliens sont regroupés dans une catégorie à part pour éviter qu'ils ne raflent tous les prix pour les costumes, chars et défilés !

Outre le goût pour le carnaval, les Brésiliens partagent avec les Guyanais une forte religiosité. Le *Cirió* de Cayenne que nous avons déjà évoqué, lancé au départ de façon spontanée par des fidèles brésiliens nostalgiques de celui de Belém, attire ainsi des catholiques de toutes origines. Fêté désormais par l'évêque de Cayenne, il s'est imposé comme l'un des grands rendez-vous du catholicisme guyanais.

Moins discrets que les Haïtiens, les Brésiliens malgré l'important renouvellement de population ont imposé leur marque, et ce en dépit des craintes suscitées par leur nombre (relatif) et leur visibilité, ainsi que des commentaires négatifs suscités par leur comportement bruyant et perçu comme irrespectueux, d'une sensualité féminine perçue comme provocatrice... Une certaine stabilité s'est opérée à cause de conditions d'entrée plus difficiles, et l'école républicaine a malgré tout imposé son moule à des élèves brésiliens scolarisés de plus en plus longtemps, comme le montre le nombre croissant d'étudiants d'origine brésilienne à l'Institut universitaire de Cayenne. Persuadés d'être indispensables à la société guyanaise en étant les seuls à accepter certaines tâches (une récrimination qui fait l'unanimité, toutes professions et classes d'âge confondues), ils doivent cependant, pour Arouck (2002), trouver leurs marques entre un appareil de l'État français leur demandant une assimilation à la société nationale et une société créole nostalgique du creuset qu'elle représentait autrefois, dépositaire d'une certaine légitimité culturelle malgré son questionnement et ses doutes identitaires, et souvent concurrente sur un marché du travail réduit.

Mais les Guyanais de toutes origines, de plus en plus jaloux de leur identité vis-à-vis d'une culture française métropolitaine dont le quasi monopole est moins accepté qu'auparavant, sont davantage attirés par un pays désormais reconnu comme frontalier, et ont adopté nombre de



Le groupe *Coração do Brasil* au carnaval de Cayenne, et char brésilien au carnaval de Kourou, 2004.



Le *Cirió* à Cayenne en 2005. L'évêque est au centre. Temple évangélique à Cayenne (2010)



Restaurant brésilien à Cayenne (2010)

Panneau en portugais annonçant des travaux sur la RN2 en direction du Brésil (2004).

Photos 3. Quelques aperçus de l'impact culturel du Brésil en Guyane (photos S. Granger). Une influence culturelle croissante et finalement de mieux en mieux acceptée.

traditions culinaires, musicales, festives et religieuses venues du Brésil, réduisant d'autant la frontière culturelle et psychologique qui longtemps sépara les deux voisins. Représentative est, à cet égard, la réflexion d'une personnalité de la vie culturelle guyanaise, nous confiant lors de la première « Semaine guyanaise » organisée à Macapá en 1999 : « *Heureusement que les Brésiliens sont là pour nous faire comprendre qui nous sommes.* » Par leur identité assumée, leur proximité culturelle aussi, les Brésiliens participent à la quête identitaire de Guyanais encore assez incertains, et comme nous le verrons en troisième partie la politique de coopération régionale fait partie de ce processus.

Cependant, si l'impact culturel est plus sympathique par sa contribution au *melting-pot* guyanais, l'impact spatial avec les conséquences de l'orpaillage clandestin est lui porteur de plus de tensions... Or les représentations qui en découlent sont extrêmement importantes pour les politiques de coopération régionale, le degré de popularité de celles-ci étant fonction de la perception du peuple ou du pays partenaire.

2. La pression la plus forte : l'orpaillage brésilien

Les problèmes de l'orpaillage clandestin, généralement attribué à des ressortissants brésiliens, ont fait l'objet de nombreuses analyses et rapports, tant universitaires que politiques : les travaux de recherche universitaires de Jean-François Orru (2001), Réjane Mouillot (2001) et Frédéric Bourdier (2002), les rapports de la députée de Guyane Christiane Taubira-Delannon (2000) et de Romain Taravella pour le WWF (2009), sans compter les ouvrages historiques de Jean Petot (1986). Les journalistes guyanais Laurent Marot (*RFO-Guyane* et *Le Monde*), Frédéric Farine (*RFI* et *La Semaine Guyanaise*) et Denis Vannier (*France-Guyane*) se sont quant à eux grandement spécialisés dans cette problématique qu'ils ont illustrée par de nombreux reportages sur le terrain. Le sujet, assez médiatisé d'ailleurs dans l'Hexagone (nombreux articles dans *Le Monde*, *Le Monde diplomatique*, *Libération*, des films documentaires et ouvrages grand public...), ayant même fait l'objet du premier film long-métrage de fiction réalisé par un Guyanais (*Orpailleur*, de Marc Barrat, 2009), suivi l'année suivante d'un long métrage français d'aventures avec quelques vedettes du cinéma français (*600 kilos d'or pur*, Eric Besnard, 2010), a été grandement défriché, à l'image de la forêt guyanaise par les orpailleurs. Ce thème constitue désormais l'aspect le plus connu de la

Guyane, avec le spatial, mais contribue aussi à renforcer son image négative.

a) Une activité traditionnellement brésilienne

Avec le renforcement de la répression sur le littoral et l'amélioration récente de la situation économique et sociale, alors même que l'on assiste à de nombreux cas de retour volontaire de Brésiliens dans leur pays⁴¹, c'est bien l'orpaillage qui semble maintenant attirer ces derniers en Guyane, si l'on en croit la nature des expulsions : on estime qu'actuellement la majorité des Brésiliens qui passent clandestinement la frontière sont des chercheurs d'or. Des milliers de *garimpeiros* clandestins exploitent ainsi des sites aurifères légaux ou non dans l'intérieur, mais contrairement aux catégories précédentes ils viennent de régions très diverses du Brésil : si les originaires du Maranhão semblent de sources brésiliennes concordantes les plus nombreux, la présence de plusieurs *mineiros* et *gauchos*⁴², par exemple, a été attestée. Il ne s'agit pas, dans ce cas précis, d'une migration de proximité mais d'une extension des fronts aurifères brésiliens après l'épuisement des mines de Serra Pelada ou de la région d'Itaituba, dans le Pará, qui avaient attiré des candidats à l'Eldorado provenant de tout le Brésil. Les *garimpeiros* de Guyane sont ainsi fréquemment passés par d'autres *garimpos* du Brésil, notamment du Roraima (Silva, 2006).

A la différence de l'émigration traditionnelle vers le littoral guyanais, ici ce n'est pas la Guyane en tant que région française et européenne qui attire les Brésiliens, mais tout comme dans le sud du Guyana, du Venezuela et du Surinam, le territoire vide qu'elle constitue au-delà du Brésil et dont la population ne cherche même pas à exploiter la richesse qui s'y trouve. « *Une logique imparable soutient le garimpeiro : si les Français ne savent pas faire autre chose de leur or que le laisser enterré, lui s'en occupe* » écrit Gérard Police⁴³. Mais il ne s'agit aucunement d'une agression contre la France ou la Guyane en tant que telles, c'est une recherche désespérée de l'Eldorado justement quel que soit le côté de la frontière où on peut le trouver :

« Dans l'orpaillage [les émigrants] sont majoritairement des aventuriers qui ont peu fréquenté l'école, qui n'ont pas de notion de ce que sont un État, des frontières : le ciel et la forêt ont ici la même couleur que chez eux ! La souveraineté est pour eux une notion abstraite. Ils ne viennent pas dans le but de léser ou d'affronter l'État français. Et ils viendront ou repartiront en fonction de l'importance de la répression

⁴¹ Entretien avec Mme Ana Lélia Beltrame, consule-générale du Brésil à Cayenne, 30 juin 2009.

⁴² Originaires des Etats de Minas Gerais, centre-sud-est du pays, et du Rio Grande do Sul, Etat le plus méridional du Brésil.

⁴³ G. Police, *Eldorado : le discours brésilien sur la Guyane française*. Ibis Rouge, 2010, p. 56.

et des conditions économiques dont ils pourraient profiter au Brésil⁴⁴. »

Cette déclaration d'un ancien consul du Brésil à Cayenne peut sonner comme une façon d'expliquer sinon excuser l'intrusion des *garimpeiros*. On y retrouve cette idée d'une Guyane déterritorialisée, vue comme un prolongement naturel du Brésil (comme les autres fronts aurifères au-delà du Roraima), mais les orpailleurs ont parfaitement conscience d'être dans un autre État ; mieux même, ils en jouent. L'un des attraits de la Guyane, outre le vide de la quasi-totalité de son territoire, est une répression militaire française contre l'orpaillage réputée moins violente que celle exercée par la police brésilienne ou l'Armée vénézuélienne, et la possibilité d'être évacué et soigné sur le littoral bien équipé, d'où en retour une certaine coopération avec la Gendarmerie en cas de meurtre par exemple ; le Surinam de son côté attirera davantage par la relative tolérance (monnayée il est vrai) de cet État envers cette activité.

L'orpaillage est en effet une activité ancienne pour les Brésiliens : c'est à l'un d'entre eux d'origine amérindienne, Paoline, que l'on doit la découverte de l'or en Guyane en 1853. Il était venu dans la région de Régina où s'était établie une colonie d'Indiens du Pará dans le village de Guisambourg, sur l'Approuague. De nombreux Indiens et métis brésiliens travaillaient d'ailleurs pour des négociants guyanais impliqués dans l'activité aurifère (Petot, 1986), tant étaient imprécises encore, surtout pour les Amérindiens, les frontières entre Guyane et Brésil. Mais l'orpaillage fut ensuite rapidement pratiqué par des Guyanais et des Antillais, les Brésiliens travaillant les filons du Contesté, puis de l'Amapá et du Pará.

Depuis les années 1980 et la remontée des cours de l'or, l'extraction aurifère a repris dans une grande partie de l'Amérique du sud, et le monde amazonien n'y a pas échappé, à l'exemple de la célèbre mine de Serra Pelada, dans le Pará. Mais les filons s'épuisent vite, et les frontières étatiques bien imprécises et surtout invisibles dans ces régions. Attirés par les potentialités et le vide démographique des régions aurifères du centre de la Guyane (criques Sikini et Ipoucin, Saint-Elie, Dorlin, haute-Mana...), de nombreux orpailleurs clandestins sont alors venus du Brésil, pour beaucoup du Nordeste et notamment du Maranhão, troisième État le plus pauvre du Brésil, en passant par l'Amapá, voire le Surinam dans la région du Maroni. D'autres venaient des chantiers du Mato Grosso, du Roraima et du Pará, ils ont alors relancé l'exploitation aurifère en apportant avec eux de nouveaux outils : dragues suceuses, lance monitor (Orru, 2001). Mais ils n'y venaient pas par hasard : toujours selon Bourdier,

« Les *garimpeiros* qui arrivent à Oyapoque connaissent déjà un parent, un ami, une personne qui les recommande et qui saura les introduire dans un site aurifère.

⁴⁴ Entretien avec Paulo Traballi Bozzi, consul du Brésil en Guyane, Cayenne, septembre 2005.

D'autres ont travaillé dans les sites du Pará, du Mato Grosso et de l'Amapá et y ont développé des liens privilégiés avec un propriétaire détenant du matériel qui s'est maintenant installé en Guyane. Car n'importe qui n'entre pas comme ça et celui qui arrive sans appartenir à aucune filière risque d'avoir tout le mal du monde à se faire accepter y compris parmi ses propres concitoyens⁴⁵. »

Particulièrement appréciés donc en raison de leur expérience, de leur savoir-faire et de leur « motivation », acceptant pour cela des conditions de vie et de travail extrêmement difficiles, beaucoup employés au départ illégalement sur des sites légaux en manque de main d'œuvre ont fini par obtenir une régularisation demandée par leur employeur⁴⁶. Mais la plupart travaillent désormais sur des centaines de chantiers clandestins prenant la Guyane en écharpe entre Maroni et Oyapock, qui étant donné les investissements nécessaires bénéficieront de l'appui logistique de commanditaires plutôt fortunés plutôt basés sur le littoral ou au Brésil. Bien qu'assez ancien (1996), ce témoignage particulièrement imagé d'un agent de sécurité d'une société minière paru dans l'hebdomadaire *Paris-Match*, expliquant cette spécialisation brésilienne mais aussi l'organisation qui en découle, est toujours d'actualité :

« Quand tu veux ramasser de l'or, tu vas chercher les Brésiliens, il n'y a qu'eux pour bosser dans cet enfer : douze heures par jour dans un trou, de la boue jusqu'à la ceinture, juste du riz, des sardines et quelques oignons à bouffer ; ils dorment sous des bâches en plastique, avec les moustiques, les orages et tout le reste [...] Et comme un fait exprès, il n'y a jamais d'accidents du travail sur ces chantiers, mais seulement de bons porte-flingues pour dissuader les désertions et empêcher les rackets des bandes, elles aussi venues du Brésil et du Surinam⁴⁷. »

Cela nous rappelle l'une des caractéristiques vues précédemment des immigrants sur le littoral, ce sacrifice accepté pour ramener l'argent (ou l'or) qui nourrira la famille. Ces orpailleurs seraient ainsi estimés, selon diverses sources (ONF, DIREN, Consulat général du Brésil, rapports, enquêtes journalistiques), entre 5 et 10.000 dont 80 % de clandestins (Taubira-Delannon, 2000). Il faut cependant mentionner l'intense rotation et les nombreuses reconduites à la frontière faisant suite aux récentes opérations de gendarmerie Anaconda et Harpie ; mais ces dernières n'aboutissent, bien souvent, qu'à des injonctions à quitter le territoire faute de moyens coercitifs et de contrôle ...

L'illégalité et l'inapplication des lois de la République font de ces zones un véritable *Far-West*, où des milliers de pauvres hères corvéables à merci et souvent endettés travaillent dans des conditions effroyables pour des « propriétaires » de sites eux-mêmes brésiliens (la ville

⁴⁵ Bourdier, op. cit. , 2002, p. 27.

⁴⁶ Entretien avec André Genteuil, délégué régional de l'Office des Migrations Internationales, Cayenne, 4 septembre 1998.

⁴⁷ J. P. Biot, "Guyane, le département le plus menacé par les clandestins", *Paris-Match* n° 2434, 18 janvier 1996.

frontalière brésilienne d'Oiapoque vit grandement de l'activité aurifère clandestine en Guyane), mais aussi guyanais, *bushinenge* notamment. Pour de nombreux observateurs, le développement d'une filière aurifère légale aurait un impact sur l'exploitation clandestine, notamment par l'occupation du terrain qui en résulterait, et l'embauche nécessaire d'une population qualifiée, avantageant ainsi les Brésiliens. Le projet de la multinationale d'origine canadienne Cambior sur la montagne de Kaw, refusé par l'Etat en 2009 après avoir été contesté par plusieurs élus plutôt favorables au départ, promettait ainsi 300 emplois, mais qui n'auraient probablement que peu concerné la population locale au chômage, au détriment de ressortissants brésiliens plus qualifiés et expérimentés, ce qui n'aurait pas manqué d'engendrer tensions et rancœurs. Malgré la promesse d'emplois induits, n'est-ce pas ce dernier fait et la crainte d'un renforcement de l'immigration brésilienne provoqué par cet appel d'air qui auraient provoqué la prise de conscience d'une gauche guyanaise « développementiste », d'abord favorable au projet avant de se découvrir sur le tard des préoccupations environnementales ?

b) L'impact spatial et environnemental

Hommes et chantiers sont donc le plus fréquemment clandestins, mais en outre les techniques qu'ils utilisent, barges et usage du mercure pour amalgamer l'or, sont interdites, alors qu'un arrêté du 22 septembre 1994 interdit la prospection dans le lit mineur des cours d'eau (Taubira-Delannon, 2000). Il existe donc au cœur d'un territoire français des activités totalement illégales, commises par des milliers d'hommes eux-mêmes clandestins, vivant dans des agglomérations informelles toutes équipées...

En effet cette présence massive de Brésiliens dans un centre de la Guyane dépeuplé n'est pas sans conséquences sur cette partie du territoire où la souveraineté de la France s'avère bien théorique. Des communes comme Saint-Elie, Saül, totalement enclavées par l'absence de liaisons routières et fluviales (Saül est néanmoins desservi par une ligne régulière d'Air Guyane), ou la commune amérindienne de Camopi sur l'Oyapock à la frontière brésilienne, sont désormais majoritairement peuplées de ressortissants brésiliens en situation irrégulière que la forte rotation, la clandestinité et la répression rendent difficilement quantifiables. Cela fait de toute cette région, en dépit de la présence de quelques services et administrations (mairie, école, dispensaire), une immense zone de non-droit que la Gendarmerie et l'Armée tentent temporairement de récupérer sans que leur présence se pérennise.

Car nous assistons de fait à de nouvelles territorialités en plein centre d'un département français, où des ressortissants étrangers créent non seulement des activités, mais également des agglomérations clandestines où se reconstitue un petit Brésil avec produits alimentaires, mécaniques et agro-alimentaires brésiliennes et même, pour les plus élaborés, la réception des chaînes de télévision brésilienne en pleine forêt guyanaise dont ils constituent sur une grande superficie les seuls habitants. Ainsi, le rapport Othily sur l'immigration clandestine en France, mentionne que

« Outre les bidonvilles autour des agglomérations, des villages entiers d'orpailleurs clandestins sont parfois découverts, dans la jungle guyanaise, par les patrouilles de gendarmerie. En juin 2004, la gendarmerie a détruit le site d'orpillage clandestin de Dorlin, situé sur le territoire de la commune de Maripa-Soula. Une population, estimée à près de 800 personnes, vivait à proximité du site : une vie de village s'était reconstituée autour des « garimpeiros » (qui travaillent le lit des cours d'eaux), venus parfois avec leur famille⁴⁸. »

De fait plusieurs dizaines d'agglomérations reconstituent les activités et attributions traditionnelles d'une petite ville : les quartiers d'habitation (sous la forme de carbets), les commerces (alimentation et électroménager...), les bars où se pratique également la prostitution, et les chantiers... même si toutes n'ont pas l'importance de Dorlin, qui, avec son millier d'habitants (voire plus) estimés, fut longtemps à cet égard emblématique de l'impuissance de l'État à empêcher un peuplement sauvage, avec ses lois, en plein cœur d'un territoire français...



Photo 4. Le site de Dorlin avant sa destruction par la Gendarmerie nationale (cliché S. Granger, octobre 2002). Une véritable agglomération clandestine en pleine forêt.

⁴⁸ Rapport Othily (2006), op. cit., p. 66.

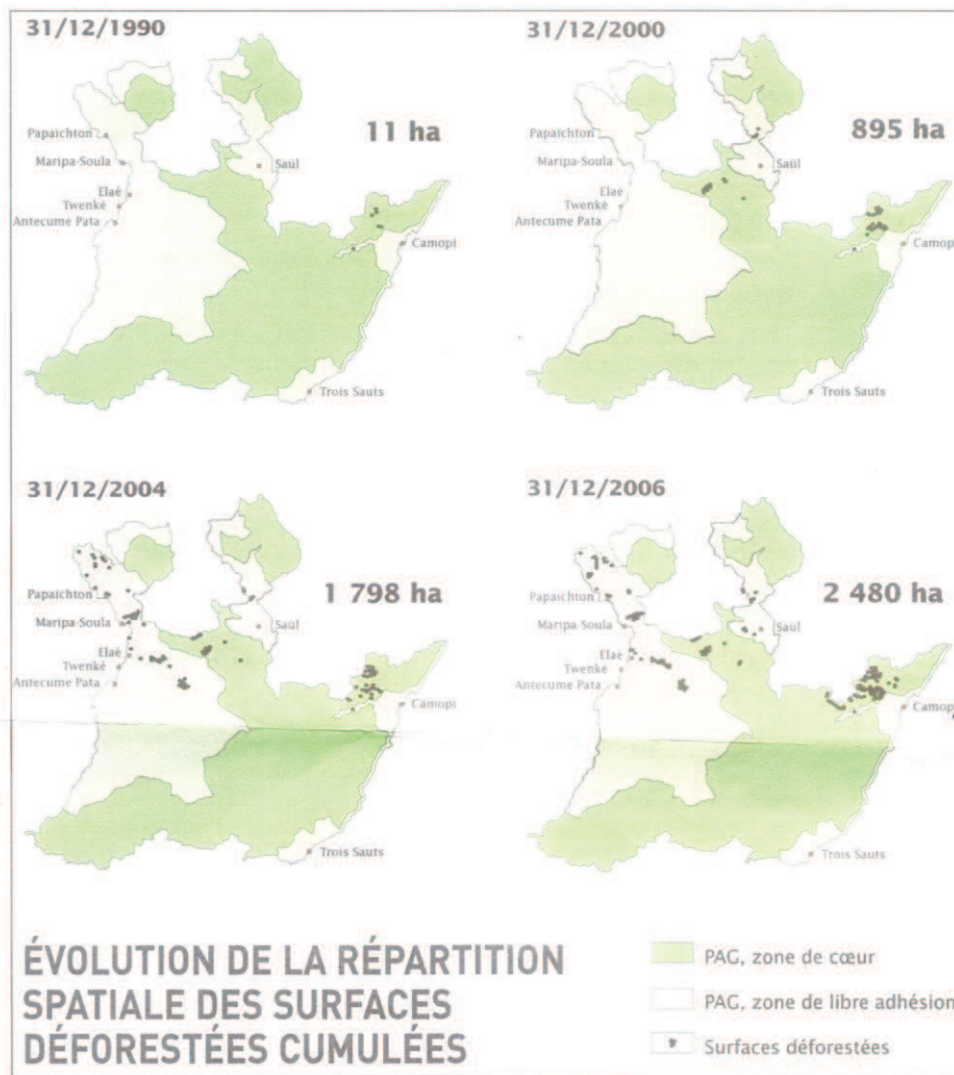
Ce peuplement se veut, cependant, provisoire, il est en tout cas fortement renouvelé. Mais il a malgré tout un impact non négligeable sinon sur le peuplement, du moins sur l'environnement. Les chantiers clandestins n'étant par définition pas astreints à respecter les règles en matière de respect de l'environnement et devant se protéger des incursions de la Gendarmerie, tout est fait de la manière la plus rentable et rapide possible au détriment des cours d'eau et de la forêt... et des populations traditionnelles qui y vivent. Ainsi, les atteintes les plus fréquentes à l'environnement sont la déforestation, la pollution des cours d'eau par le mercure et les rejets de boues et de matières en suspension, très visibles sur les images satellitales et qui empoisonnent par ailleurs les poissons consommés par les Amérindiens, les perturbations de la faune et de l'écosystème en général par le bruit et la chasse pratiquée de façon prédatrice, ainsi que la densification du maillage du territoire forestier par les pistes de quad qui relient entre eux les principaux sites et points d'approvisionnement (Taubira-Delannon, 2000 ; Taravella, 2009). Selon un rapport de l'ONF cité par le quotidien *France-Guyane*⁴⁹, plus de 3.000 hectares auraient déjà été orpaillés, avec une évolution annuelle quasi exponentielle des destructions comme le montre la carte 22 et la figure 18, et plus de 1.100 km de cours d'eau pollués par les rejets.

D'autre part, les orpailleurs, mal soignés et en constants déplacements, sont également un facteur de transmission tant de MST que de paludisme (Bourdier 2002). Comme le remarquait en 2008 un responsable de l'Institut Pasteur de Cayenne : « *Avant les années 2000, le paludisme, c'était le Maroni, et l'Oyapock, et puis, avec l'orpaillage clandestin, le parasite a progressé sur l'Approuague, à Régina, à Saül, ou encore sur la Mana*⁵⁰ », régions jusque là préservées. L'orpaillage clandestin constitue donc non seulement un véritable désastre écologique, mais également sanitaire et humain : extension du paludisme, mais aussi dégâts causés par le mercure : les Amérindiens Wayana présentent des cas de surexposition aux effets du mercure, et de nombreux cas d'enfants malformés sont avérés⁵¹ ; certains spécialistes estiment cependant qu'il est encore prématuré, vu le nombre relativement faible de cas, d'en déduire automatiquement un lien avec les effets des rejets de mercure. Cela rappelle néanmoins, toutes proportions gardées, le drame de Minamata au Japon dans les années 1960, où les rejets d'une usine de mercure avaient occasionné de nombreux décès et malformations, provoquant

⁴⁹ « Les dégâts de l'orpaillage s'étendent », *France-Guyane*, 6 février 2009.

⁵⁰ Eric Legrand, responsable du laboratoire de parasitologie de l'Institut Pasteur de Guyane, interviewé dans l'article « Veille sur le paludisme, un niveau préoccupant », *France-Guyane* du 19 décembre 2008.

⁵¹ L. Charlet et A. Boudou, « Cet or qui file un mauvais mercure », *La Recherche* n° 359, dec. 2002, pp. 52-59.



Carte 22. L'extension des dégâts de l'orpaillage sur le sol guyanais (source : *France-Guyane*, 6 février 2009, d'après ONF).

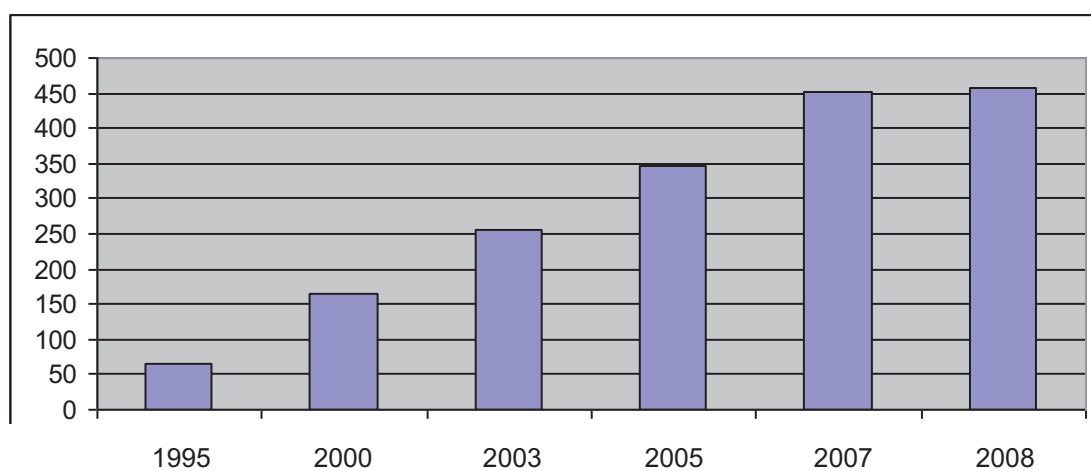


Figure 17. Evolution de la déforestation annuelle par hectare en Guyane du fait de l'orpaillage (d'après chiffres d'un rapport ONF cité par *France-Guyane*, 6 février 2009).

même un scandale international alors que le phénomène semble ne susciter que peu d'intérêt en France malgré quelques articles dans la presse nationale.

Mais l'orpaillage profite finalement aux commanditaires installés sur le littoral ou à Oiapoque. L'intérieur de la Guyane est donc sacrifié à des intérêts extérieurs à cette portion oubliée (mais pas pour tout le monde) du territoire guyanais, en attente d'un véritable plan de mise en valeur, plus efficace peut-être que le récent Parc national qui ne réussit pas à juguler le fléau de l'orpaillage clandestin faute de moyens, ni à proposer une véritable alternative de préservation et de développement durable. D'autant plus que c'est bien l'enclavement par rapport au littoral, centre de décisions en Guyane, conjugué à la proximité du Brésil où vivent de nombreux commanditaires et d'où proviennent les *garimpeiros*, qui facilite cette situation.

On assiste donc à une mise en valeur sauvage et prédatrice, selon d'autres logiques que celles obéissant aux normes et volontés du pouvoir central et des autorités régionales, s'exerçant de façon souterraine au profit, sinon du Brésil, qui ne perçoit les taxes sur l'or extrait en Guyane que lorsqu'il est déclaré (dans ce cas il est officiellement extrait du sous-sol brésilien), du moins au profit de la ville frontalière d'Oiapoque qui profite grandement de ces trafics et activités. La France au contraire non seulement ne touche rien sur cet or, mais la lutte contre l'orpaillage clandestin est même source de dépenses puisque outre les effets directs, il faut mentionner la charge induite par près de 300 fonctionnaires de la police, de la Gendarmerie et de l'Armée spécialement chargés de la répression de cette activité. Or, comme nous l'a récemment fait remarquer un haut gradé de l'État-major des Forces armées en Guyane, « *il n'y a pas beaucoup d'électeurs en Guyane* », façon de reconnaître que la lutte contre l'orpaillage pourrait être sacrifiée aux restrictions budgétaires nationales, voire au commerce avec le Brésil. L'orpaillage clandestin en Guyane est bien un effet de débordement de frontière, une extension des fronts aurifères brésiliens qui profitent de la porosité de la frontière avec la Guyane et d'un espace mal approprié par la puissance de tutelle.

c) Une pression frontalière

Nombre de « propriétaires » des chantiers clandestins, en fait des commanditaires puisque toute cette partie de la Guyane relève du domaine privé de l'État, sont basés à Oiapoque. Là, de nombreux magasins vendent les outils nécessaires à la pratique de l'orpaillage, l'activité n'étant pas répréhensible en soi. L'actuel maire lui-même est le gérant d'un de ces magasins.

Mais derrière cette façade légale, sachant que la proximité du Parc national brésilien des Tumucumaque interdit toute pratique d'orpaillage, c'est bien la Guyane qui est le théâtre où s'exerceront ces outils, aussi les opérations de la Gendarmerie française ont-elles un impact certain sur ces commerces au Brésil, à condition qu'elles se pérennisent. Ainsi, selon le rapport de Romain Taravella pour le WWF (2009) :

« Ce blanchiment s'effectue au grand jour dans la ville d'Oiapoque, située à la frontière franco-brésilienne, qui vit au rythme de l'orpaillage illégal perpétré en Guyane [...]. C'est en effet là que bon nombre de *garimpeiros* vendent librement leur or auprès de négociants (« *casa de ouro* » ou « *comprador de ouro* ») qui ont pignon sur rue. Les informations qui concernent l'origine de l'or vendu et l'identité du vendeur n'ont aucune place dans la négociation. Afin de pouvoir expédier légalement l'or acheté vers les principales plaques tournantes de l'économie brésilienne (São Paulo, Rio de Janeiro), le négociant n'aura qu'à se rendre dans le bureau local de la *Secretaria da Receita Federal* (SRF), le fisc brésilien. Là, il spécifiera aux services administratifs que la quantité d'or déclarée et imposée est d'origine locale, ce que les agents enregistreront comme tel. C'est ce qui figurera explicitement sur le justificatif d'imposition délivrée par la SRF. Grâce à ce processus d'une remarquable simplicité, l'or produit illégalement en Guyane intègre la filière légale brésilienne. Ce procédé routinier de blanchiment est d'autant plus criant que la commune d'Oiapoque ne présente pas d'exploitation minière sur son territoire. Les premières mines, situées à plusieurs centaines de kilomètres au sud, expédient directement leur or vers la capitale de l'état, Macapá (pour des raisons techniques et économiques).

Ainsi, entre 2003 et 2008, plus de 7 tonnes d'or ont officiellement été déclarées au bureau du fisc brésilien situé à Oiapoque⁵². »

Il y a donc clairement le pillage d'une ressource guyanaise au profit du pays voisin. En effet, l'or extrait en Guyane l'est majoritairement de façon illicite : 10 tonnes envoyées clandestinement au Brésil pour 3 ou 4 tonnes extraites légalement, selon la DRIRE. Le journaliste guyanais Laurent Marot, dans le journal *Le Monde* dont il est correspondant, est encore plus précis :

« Au bord du fleuve, à Oiapoque, une douzaine de comptoirs achètent l'or extrait - illégalement ou non - dans la forêt guyanaise. A l'approche d'un journaliste, les visages se ferment, les gérants sont systématiquement absents. A la *receita federal* - les douanes -, l'accueil est meilleur. "L'or est déclaré auprès de nos services par les cinq comptoirs d'Oiapoque autorisés par la banque centrale du Brésil, explique un agent. A partir de là, la marchandise devient officielle."

Sur les documents fournis par les comptoirs, l'origine de l'or déclaré est "Oiapoque", une commune où, pourtant, il n'y a pas d'orpaillage. "Nous savons bien que cet or n'est pas extrait au Brésil, mais en Guyane", reconnaît le douanier, qui montre un tableau récapitulatif : depuis 2003, près de sept tonnes d'or ont été déclarées à Oiapoque. Au passage, l'Etat fédéral prélève une taxe de 1 %. Et avant 2003 ? "Nous n'avons pas de statistiques", répond-il.

⁵² R. Taravella, *De la mine à la vitrine, état des lieux et perspectives de la traçabilité de l'or guyanais*. WWF, Cayenne, 2009, p. 12.

"Pratiquement tout l'équipement pour les chantiers clandestins part d'Oiapoque", reconnaît-on aux douanes. "La majorité du matériel franchit la frontière sans documents officiels, sa sortie est donc illégale", indique l'agent des douanes, qui souligne la faiblesse des moyens de contrôle sur place⁵³. »

L'importance dans l'économie locale d'une ressource illégalement prélevée en Guyane et des autorités impuissantes expliquent aussi l'acharnement d'une certaine presse amapéenne, relayant des parlementaires locaux prompts à dénoncer les exactions des gendarmes français. Cela n'est pas seulement la manifestation d'un *ufanismo* (chauvinisme extrême) spécifiquement brésilien, pour lequel l'or extrait par des Brésiliens est forcément brésilien, c'est surtout que la défense de la souveraineté française en Guyane, déjà mal acceptée en Amérique du Sud et sur laquelle nous reviendrons, lèse de nombreux intérêts y compris politiques locaux. Ainsi, toujours selon l'article du *Monde*, la multiplication des opérations Harpie et Anaconda depuis 2008 aurait fait baisser le chiffre d'affaires des magasins d'outils et des comptoirs d'or à Oiapoque de 90 %...



Photo 5. Un magasin à Oiapoque spécialisé dans la vente de matériel d'orpillage (photo S. Granger, décembre 2009).

La violence quasi désespérée du récent accostage par des Brésiliens sur l'Oyapock, en mars 2010, d'une pirogue de la Gendarmerie qui venait d'appréhender plusieurs *garimpeiros* avec le produit de leur activité, est également un signe de l'extrême importance que revêt l'orpillage pour la rive brésilienne : selon la police française, les agresseurs, bien armés, étaient d'autant plus violents qu'ils étaient envoyés par des commanditaires puissants situés à Oiapoque : ils ont effectivement réussi à récupérer au terme d'une véritable bataille navale une partie du butin et des prisonniers. Plusieurs parlementaires amapéens connus pour leur soutien aux orpailleurs ont

⁵³ L. Marot, « Oiapoque, base arrière de l'orpillage illégal en Guyane », *Le Monde*, 13 octobre 2009.

alors promis de donner une suite gouvernementale et diplomatique... qui tarde encore. L'or est ainsi d'autant plus un enjeu de souveraineté qu'il est également un prétexte à contester celle de la France, jamais véritablement acceptée par nombre de ces politiciens car elle gêne notoirement leurs intérêts comme nous le verrons en troisième partie. Ce qui suffit à accréditer l'idée chez les Guyanais d'une volonté brésilienne de s'approprier véritablement leur pays et ses ressources.

Mais la France n'est pas seule visée, l'Etat fédéral l'est aussi ; ainsi, à propos de ce événement, selon le site guyanais spécialisé sur le Brésil *Brasilyane.com* :

« L'épisode d'avant-hier opposant gendarmes français et piroguiers-orpailleurs oiapoquenses sur le fleuve n'est qu'un nouvel acte d'une guerre qui met les commanditaires de l'orpaillage clandestin en Guyane sur les dents. Ils ont en effet recruté un avocat pour les défendre contre les interventions, non seulement des gendarmes français (qu'ils accusent d'intervenir du côté brésilien du fleuve) mais aussi contre l'armée brésilienne, l'Ibama et l'Institut Chico Mendes, gestionnaire du parc des Tumuc-Humac (dont l'existence même a récemment été contestée par voie judiciaire). Ils estiment en effet qu'au nom de la lutte contre l'orpaillage, on empêche tout commerce "innocent" entre Oiapoque et Vila Brasil ou Ilha Bela. L'argument est évidemment fallacieux, puisque tant Vila Brasil qu'Ilha Bela n'existent que pour servir de base arrière aux orpailleurs, d'une part, et parce qu'elles sont situées dans une zone de parc naturel protégé (les Tumuc Humac), où personne n'est censé s'installer, d'autre part (un plan prévoyait de déménager les familles installées à Vila Brasil mais n'a jamais été mis en pratique). Ceci dit, les médias amapaenses et certains hommes politiques de l'Amapá relaient volontiers les plaintes du milieu des orpailleurs d'Oiapoque, qui représenteraient 70% de l'activité économique de la ville-frontière. (Source : *Chicoterra*.)

Parallèlement, et ceci peut contribuer à expliquer la nervosité des orpailleurs, la Police Fédérale a récemment désactivé (comprendre dynamité) trois pistes d'atterrissage clandestines aménagées dans le parc des Tumuc Humac, essentiellement utilisées par les trafiquants de drogue et les orpailleurs. (Police Fédérale)⁵⁴. »

Cette pression des orpailleurs clandestins s'exerce également en territoire brésilien, bafouant tant la souveraineté française que la brésilienne, et montrant qu'il s'agit d'une activité faisant fi des frontières, la Guyane étant bien l'extension d'un front aurifère brésilien. La France et le Brésil ont alors signé en décembre 2008 un accord de lutte conjointe contre l'orpaillage sur l'Oyapock... que le Parlement brésilien n'a toujours pas ratifié (v. annexe XI), alimentant en Guyane les soupçons de connivence de l'État brésilien avec ces filières de l'immigration et de l'orpaillage clandestins dont il profiterait au détriment du territoire français.

Vila Brasil, évoqué dans l'extrait, vient effectivement d'être dédoublée un peu plus loin d'un

⁵⁴ « Oiapoque : lobbying des orpailleurs contre les forces de l'ordre », www.brasilyane.com, 13 mars 2010.

Vila Brasil 2, auquel s'ajoute la base de ravitaillement d'Ilha Bela, alors qu'elle contrevient à la réglementation du parc national des Tumucumaque.

Dans ce dernier cas, l'impact du Brésil, s'il n'est pas démographique, est social et sanitaire, voire culturel : maladies diverses et alcoolisme, dont les Brésiliens ne sont certes pas les seuls responsables (ils sont surtout la conséquence de la perversion d'une politique assistanciale, qui a néanmoins permis d'éviter dans un premier temps l'extinction de ces populations) contribuent à la déstructuration de ces sociétés traditionnelles pour lesquelles le fleuve est davantage une ressource et un moyen de transport qu'une frontière. La meilleure preuve en fut fournie en 2008 par le maire de Camopi de l'époque, l'Amérindien émerillon Joseph Chanel, celui-là même qui, vêtu du *kalimbé* traditionnel et de l'écharpe tricolore, avait reçu dans sa commune le président Sarkozy. Après avoir ravitaillé des *garimpeiros*, il finit par s'adonner lui-même à l'orpaillage illicite. Inculpé pour revente illégale d'or, il argua pour sa défense de l'abandon dans lequel l'État laissait sa commune face aux orpailleurs, ce qui l'incita à vouloir finalement sa part du gâteau... Condamné à une légère peine avec sursis, il fut battu aux élections municipales de cette année-là. L'impact de la population clandestine d'origine brésilienne a donc également, par les activités souterraines qui en découlent, des effets non seulement sur l'espace mais aussi sur la société guyanaise.

d) Un enjeu de souveraineté nationale

De fait, la propagation de certaines maladies ainsi qu'une grande partie des meurtres sur le sol guyanais sont liés à l'orpaillage (50 % des crimes et délits seraient attribués à des clandestins, pas nécessairement orpailleurs), et de nombreux braquages récemment survenus sur la route nationale n° 2 entre Cayenne et Saint-Georges sont attribués à des orpailleurs brésiliens chassés par les opérations de gendarmerie, amenant même l'installation d'un poste permanent de gendarmerie à Bélizon, peu avant Régina. Cela a d'ailleurs créé une nouvelle frontière, puisque les documents d'identité seront demandés sur une route traversant le territoire français, alors que l'Approuague paraît de fait une nouvelle limite du peuplement brésilien : le barrage de Bélizon est ainsi comme une espèce de point de contention de la pression brésilienne...

L'enjeu est bien que la France ne soit pas dépossédée de sa souveraineté par l'importance et l'impact de ces flux migratoires, crainte récurrente de la population guyanaise. Cette lutte pour le pouvoir dans le centre de la Guyane se retrouve également dans les territoires urbains : la

situation « n'est pas sans rappeler celle des favelas de Rio, devenues quasiment extraterritoriales », comme l'indiquait à la commission d'enquête menée par Georges Othily le général Claude Vicaire, sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière à la direction générale de la gendarmerie nationale, en l'invitant à se demander

« ce que deviendrait Cayenne et, plus spécifiquement, Kourou, dès lors que nous laisserions s'organiser autour de ces deux villes des zones de favelas telles qu'elles existent au Brésil, et dans lesquelles l'armée a des difficultés à entrer actuellement, alors que c'est un lieu considéré comme stratégique pour notre pays⁵⁵. »

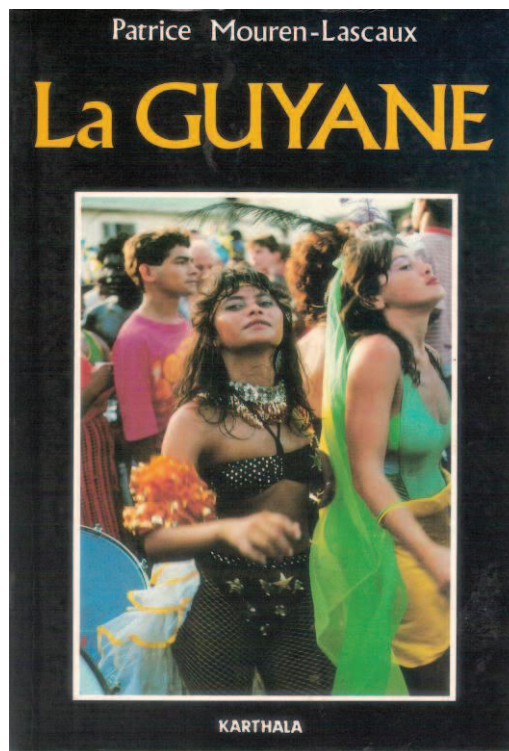
C'est donc bien à une lutte pour l'appropriation d'un territoire que l'on semble assister, où est en jeu la souveraineté territoriale de la France sur une de ses dernières possessions ultramarines, même si l'objectif des Brésiliens, contrairement à leurs ancêtres *bandeirantes* et pionniers en Amazonie, n'est pas de se fixer mais bien d'en partir fortune faite, et donc de l'exploiter au maximum. Mais les zones de non-droit qui en résultent également dans les villes du littoral ont cette fois des risques plus précis puisque s'exerçant dans des zones en principe maîtrisées par la souveraineté française, et qui plus est stratégiques par les activités économiques et la présence des installations du Centre spatial... Rappelons que les ouvriers colombiens et brésiliens ayant participé à la construction du Centre spatial devaient par contrat rentrer dans leur pays à la fin des travaux précisément pour éviter ce genre de situation.

Mais cette pression, si elle est plus spontanée que désirée par le Brésil, comporte quelques avantages pour ce dernier pays, en le faisant bénéficier de certaines aides publiques françaises au développement, notamment de l'Agence Française de Développement, implantée en Amapá, dans le but avoué d'atténuer les flux migratoires vers la Guyane française : 5 millions de dollars par exemple en 1999, suite à une visite du gouverneur Capiberibe à Paris selon la revue *Veja*, et 25 millions prévus ensuite⁵⁶. Et le récent projet brésilien de reconversion des orpailleurs dans des activités agricoles demande l'aide financière de la France... La pression migratoire s'avère finalement un moyen pour le Brésil d'obtenir des financements étrangers, notamment du voisin européen, pour développer ses régions les plus déshéritées et enclavées. L'Amapá bénéficie bien dans le cas présent des avantages de la possession d'une frontière commune avec le monde riche...

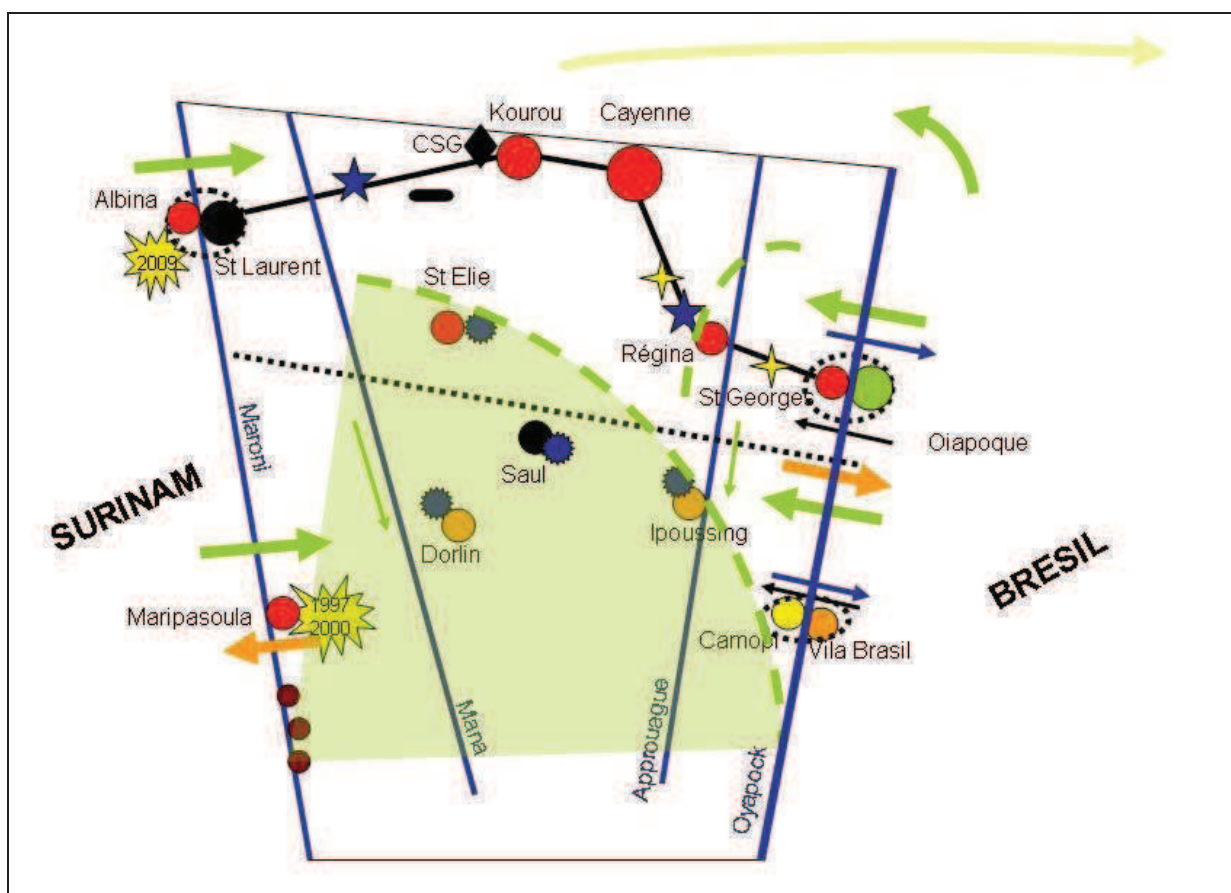
L'Amapá comme les États du sud et du sud-ouest du Brésil exerce une pression forte sur un territoire voisin au point d'y reproduire une véritable situation de colonisation. Est-ce un hasard si la photographie de couverture d'un ouvrage grand public de présentation de la Guyane, paru

⁵⁵ G. Othily, op. cit., p. 69.

⁵⁶ M. Lima, « Milagre na floresta », *Veja*, 1^{er} décembre 1999.





Reproduction n° 1. Couverture de l'ouvrage *La Guyane* de Patrice Mouren-Lascaux (Karthala, 1990). Seuls des Brésiliens (un groupe carnavalesque) figurent sur la photographie.





Carte 23. La pression brésilienne en Guyane (croquis S. Granger, légende ci-contre). Un impact démographique, spatial, social et environnemental plus qu'économique.

1. Un espace ouvert et attractif



A. Éléments de continuité physique favorisant les migrations

-  fleuve
-  axe routier

B. Des pôles attractifs




-  Pôle urbain ou agglomération à forte population brésilienne
-  Autre pôle urbain

C. Grands équipements ayant nécessité une main d'œuvre étrangère




-  Centre spatial guyanais
-  Barrage de Petit-Saut

2. Les dynamiques sociales et économiques

A. Flux humains






-  Flux migratoires brésiliens
-  Remontée des fleuves par les orpailleurs
-  Flux de consommateurs

B. Flux économiques





-  Exportation illégale d'or
-  Exportation de devises (« remessas »)
-  Flux informels de marchandises

3. Un espace de confrontation




A. Conséquences spatiales

-  Doublets frontaliers
-  Point de départ des migrations et centre d'accueil des flux aurifères
-  Poussées de peuplement et des fronts aurifères
-  Agglomération informelle liée à l'orpaillage et centre de ravitaillement
-  Zone où le peuplement brésilien tend à devenir majoritaire

B. Des tensions ethno-sociales

-  Commune amérindienne satellisée par les réseaux de l'orpaillage brésilien
-  Communautés amérindiennes contaminées par le mercure
-  Nombreuses agressions par des ressortissants brésiliens
-  Exactions commises contre des Brésiliens

C. Tentatives françaises d'affirmation de souveraineté

-  Limite nord du Parc national
-  Barrage de gendarmerie permanent
-  Zone de fréquentes incursions de la Gendarmerie (opérations Anaconda et Harpie)

il y a une vingtaine d'années⁵⁷, a choisi de montrer des Brésiliens défilant au carnaval de Cayenne (reproduction n° 1) ? Comme si cette présence et cette pression brésiliennes préfiguraient un futur en jaune et vert pour un territoire encore perçu comme caraïbe, comme le suggère d'ailleurs l'auteur du fait de l'ampleur des flux migratoires. A moins qu'il ne s'agisse de reconnaître les Brésiliens comme une composante essentielle de la société guyanaise, s'exprimant notamment à travers le carnaval ?

Que cette couverture soit prémonitoire ou non, il paraît clair que la Guyane ne peut plus s'abstraire de la présence sur son flanc sud-oriental non seulement d'une puissance régionale émergente, mais d'un État d'Amapá particulièrement dynamique et pionnier. Un État en même temps qui, par son histoire et sa situation géographique, offre de nombreux points communs, souvent insoupçonnés, avec la Guyane, mais sans bénéficier comme celle-ci de l'incorporation dans un pays du Nord. On peut alors se demander si l'inquiétude que le Brésil a longtemps suscitée chez les Guyanais ne résulte pas, aussi, du fait que la situation de pauvreté de l'Amapá évoque ce qu'aurait pu être celle de la Guyane sans l'appartenance française, comme un miroir tendu par un proche voisin qui assume lui son identité et sa localisation géographique...

⁵⁷ Patrice Mouren-Lascaux, *La Guyane*, Karthala 1990.

II – L'ÉTAT D'AMAPÁ : UN MIROIR BRÉSILIEN EN RAPIDE EXPANSION

« L'État d'Amapá, dont Macapá est la capitale, avec une superficie d'un tiers en plus présente avec la Guyane bien des analogies : même climat, même végétation, même démographie et aussi même degré de développement économique, et s'il n'y avait le ruban argenté de l'Oyapoc pour séparer les deux territoires, le voyageur aérien aurait quelque embarras pour situer la frontière⁵⁸. »

Ces impressions de voyage furent écrites en 1954 et sont toujours actuelles. L'Amapá offre effectivement de nombreuses similitudes avec la Guyane, et pas seulement sur le plan naturel, la frontière entre la Guyane française et la brésilienne étant nous le savons totalement artificielle. Ainsi José Sarney, ancien président de la République du Brésil et sénateur de l'Amapá, peu suspect pourtant de sympathie envers une Guyane considérée « coloniale », déclarait-il au Sénat en 1992 : « *O Amapá é a parte caribenha do Brasil [...] Macapá está mais próximo socio-cultural e economicamente de Caiena do que do Brasil*⁵⁹. »

Histoire politique et statutaire, rôle décisif de certaines personnalités imposées par le pouvoir central, enclavement, éloignement du reste de l'ensemble national, macrocéphalie urbaine, forte croissance démographique et imposant solde migratoire... sont de même des caractéristiques que l'on retrouve de part et d'autre de l'Oyapock, à tel point que l'on pourrait se demander jusqu'à quel point l'Amapá est un miroir de la Guyane. Mais le déséquilibre démographique en sa faveur, son activité fébrile et ses relativement faibles indices de développement font que celui-ci exerce une pression de plus en plus forte sur une Guyane qui ne survit de son côté que grâce aux subsides nationaux et européens.

A – UN ESPACE EN MARGE DU BRÉSIL MAIS PROLONGEANT LES GUYANES

L'Amapá fut longtemps dénommé « Guyane portugaise », ou plus tard « Guyane brésilienne » : il constitue effectivement la partie la plus orientale du Plateau des Guyanes, bordé à l'est par l'Amazone qui en est une des limites. Son éloignement et son aspect stratégique par la présence de ce fleuve et d'une frontière longtemps problématique sont responsables à la fois d'un faible peuplement et d'une certaine militarisation, parallèlement à une gestion fédérale de cet espace dont la population locale fut relativement exclue pendant de nombreuses années.

⁵⁸ M. Lohier, « Impressions d'un voyage au Brésil », *Parallèle 5*, Cayenne, 1^{er} février 1954.

⁵⁹ « L'Amapá est la partie caribéenne du Brésil [...] Macapá est plus proche socio-économiquement et économiquement de Cayenne que du Brésil. » José Sarney, discours prononcé le 17 mars 1992 au Sénat, in *O*

1. Une périphérie du Brésil en voie d'intégration politique

a) Du Territoire fédéral à l'État fédéré

L'Amapá est l'un des plus récents États de la fédération brésilienne : détaché du Pará en 1943 pour constituer un Territoire fédéral, il ne devint État fédéré à part entière qu'en 1988. Nous étudierons dans la partie suivante les conditions dans lesquelles il fut créé, trois ans avant la départementalisation de la Guyane, et les conséquences sur les relations avec son voisin d'outre-Oyapock. Mais l'on peut d'ores et déjà pointer un point commun : le choix des personnalités chargées d'administrer ces nouveaux territoires. Ainsi pour la mise en route du Territoire fédéral d'Amapá faut-il mentionner le rôle fondamental du premier gouverneur nommé, le Paraense Janary Nunes, à l'image du premier préfet de Guyane Robert Vignon : l'ampleur de la tâche, leur relative jeunesse, leur volontarisme, l'éloignement et la durée exceptionnelle de leur mission (13 ans pour Nunes, 7 ans pour Vignon) en ont fait de véritables proconsuls dont le dynamisme mettait en exergue une certaine inertie des services des États centraux... On peut d'ailleurs faire remarquer qu'à l'image des préfets de Guyane, tous les gouverneurs qui succédèrent à Janary Nunes jusqu'à la fin du Territoire fédéral furent, à l'exception d'un autre Paraense en 1956, recrutés hors d'Amazonie. Cela contribua beaucoup au sentiment de domination et de sujétion à l'État fédéral qu'éprouvèrent longtemps les Amapéens, surtout quand ces gouverneurs amenaient avec eux toute une cohorte de hauts fonctionnaires originaires de leurs États respectifs, faisant croire ou prendre conscience à la population locale de l'absence de compétences sur place⁶⁰.

Mais tout comme la Guyane l'Amapá allait lui aussi connaître bien plus tard une évolution statutaire lui laissant une plus grande marge de manœuvre, à défaut d'une autonomie proprement dite : la constitution de la *República Nova* du 5 octobre 1988 l'élevait au rang d'État de la Fédération brésilienne, alors même que comme le Roraima, qui subissait la même évolution, le seuil nécessaire de population n'était pas encore atteint. La nouvelle démocratie brésilienne voulait ainsi en finir avec les derniers vestiges des régimes dictatoriaux, le statut de territoire fédéral ayant été sinon inventé du moins mis en pratique par Getúlio Vargas en 1943. Mais suite à des problèmes politiques et administratifs, notamment la contestation de l'ancien gouverneur nommé, ce n'est qu'en 1992 que l'Amapá accédait pour de bon à ce statut, qui lui permettait l'élection du gouverneur au suffrage universel et le vote de budget et de lois propres.

Amapá vai ser forte, Brasília 1992.

Cette revendication, destinée à faire de l'Amapá un État comme un autre de la fédération, était tout comme celle de la départementalisation en Guyane très ancienne et aux motivations comparables. Ainsi fut élu cette même année élu Aníbal Barcelos, qui avait auparavant déjà exercé la fonction mais nommé par le Gouvernement fédéral.

Mais les faibles ressources du nouvel État ainsi que l'ampleur des terres relevant de l'État fédéral (86 %) le rendent encore tributaire comme la Guyane de la manne nationale et empêchent une véritable autonomie ; le gouverneur Capiberibe se plaignait par exemple qu'avec un budget provenant à 92 % de l'État fédéral qui pouvait de ce fait « imposer ses conditions⁶¹ », il n'avait pas les moyens d'assumer son nouveau statut.

On peut rapprocher cette évolution de celle qu'avait connue la Guyane avec le vote des lois de Décentralisation en 1982, créant un Conseil régional pour les départements d'outre-mer avec des compétences accrues dans les domaines économiques, d'aménagement du territoire et de formation, et un budget propre. Cela allait précisément permettre un rapprochement entre ces deux voisins partageant une même situation périphérique au sein de leurs ensembles nationaux. Les stratégies des pouvoirs locaux divergèrent cependant : si le gouverneur amapéen Capiberibe (1994-2002) privilégia l'intégration au Plateau des Guyanes et par là même avec l'Europe, son successeur Waldez Góes (2002-2010) essaya au contraire de rapprocher son État de l'ensemble national au détriment de son environnement géographique proche.

b) Un État « d'outre-Amazone »

En effet, de même que la Guyane, département-région d'outre-mer, est distante de plus de 7.000 kilomètres des centres de décision et de financement, l'Amapá, tout en étant situé dans la continuité territoriale du reste du Brésil, n'en est pas moins séparé par deux importantes coupures : la forêt amazonienne et surtout, mais seulement pour les liaisons terrestres, l'estuaire de l'Amazone. Cet État se trouve ainsi être le seul à ne pas être relié par la route au reste du Brésil, et seules les voies fluviales et aériennes s'offrent à lui pour rejoindre le reste du pays. Les routes amazoniennes ne se prolongent donc pas vers l'Amapá, celles de cet État sont strictement internes et ne permettent toujours pas d'en sortir, faisant de celui-ci une véritable île dans son ensemble national, un « Etat d'outre-Amazone » enclavé et isolé du reste du pays, alors que la capitale fédérale, Brasilia, est distante de 1.600 kilomètres (carte 25).

⁶⁰ Paulo Dias Morais, *Governadores do Amapá, principais realizações*. JM Editora, Macapá, 2009.

⁶¹ « Amapá : développer autrement. » *Courrier de la Planète* n° 35, Montpellier, juillet-août 1996.



Carte 24. L’Amapá dans le Brésil (source : <http://lusotopia.no.sapo.pt/BrasilMapa.jpg>). Rattaché statistiquement à la région Nord, mais sans liaison terrestre avec le reste du territoire.



Carte 25. Distances des capitales régionales par rapport aux capitales nationales. Macapá paraît plus proche de sa capitale, mais en est séparée par l’Amazone et la forêt.

L'ancien projet de route Périmétrale Norte, du temps où le gouvernement militaire voulait désenclaver l'Amazonie dans les années soixante-dix, aurait relié Macapá à la route Manaus-Boa Vista alors en construction, lui offrant même une porte de sortie jusqu'à Bogotá. Mais le projet s'avéra pharaonique à cause des conditions naturelles, du sol fortement marécageux, et de la crise économique qui survint dans les années 70. La route finalement ne dépassa pas Serra do Navio, l'ancienne cité minière au cœur de l'Etat : peu peuplé, voisin d'une Guyane française moins problématique que ses voisines comme nous le verrons en deuxième partie, l'Amapá s'avérait peu prioritaire tant que la souveraineté du Brésil y était affirmée. Son rôle de tampon en sortit renforcé au détriment d'une véritable intégration nationale.

C'est ce sentiment d'abandon que José Sarney dans le discours précédemment cité rendait responsable de l'exode des Amapéens vers la Guyane, en évoquant un voisinage avec une région européenne qui désavantageait son État qui ne pouvait rivaliser en terme de niveau de vie : « *As mesmas razões que valorizam o Chuí desvalorizam o Oiapoque, tanto antes como 200 anos depois da independência*⁶². » Il faisait ici la comparaison avec l'autre frontière extrême du Brésil (selon la fameuse expression *Brasil do Oiapoque ao Chuí*), le petit fleuve côtier qui sépare le Rio Grande du Sud de l'Uruguay : celui-ci met en contact deux régions frontalières d'égal développement, unies même au sein du Mercosud, et où le débordement de Brésiliens auquel on assiste permet par les investissements et l'achat de terres une extension de l'influence économique et culturelle du Brésil, causant une véritable satellisation du nord de l'Uruguay. L'Amapá au contraire, sans capitaux et oublié du Brésil, n'est qu'un réservoir de main d'œuvre pour le riche département français voisin avec lequel la frontière fut assez mouvante. Mais ce que demandait Sarney, plutôt hostile par ailleurs à la présence française en Guyane, n'était pas tant une politique de coopération qu'un engagement de l'État fédéral en faveur d'une meilleure intégration nationale.

Peut-être est-ce parce que l'État central précisément a tardé à répondre à cette demande, avec les énormes délais pris par le goudronnage de la route BR 156 Macapá-Oiapoque, que les responsables exécutifs de l'Amapá ont depuis longtemps déjà cherché à se rapprocher des Guyanes, vers lesquelles le débouché routier était plus envisageable : malgré les ruptures de charge dues aux fleuves frontaliers seulement franchissables par bac (Oyapock, Maroni, Corentyne), on peut théoriquement se rendre par la route de Macapá à Manaus en longeant tout le littoral guyanais jusqu'à Georgetown, puis en obliquant vers Boa Vista. Cette liaison routière est d'ailleurs appelée à se développer dans le cadre du projet *Arco Norte*, avalisé par le

⁶² « Les mêmes raisons qui valorisent le Chuí dévalorisent l'Oyapock, tant avant l'indépendance comme jusqu'à

programme d'intégration sud-américaine des infrastructures (IIRSA), nous y reviendrons. A défaut d'une sortie vers le reste du Brésil, l'Amapá se voit ainsi raccordé au reste du plateau des Guyanes dont il constitue bien l'extension territoriale, situation inédite au Brésil.

Or la liaison routière de Cayenne à la frontière de l'Oyapock n'est opérationnelle que depuis fin 2003. Cet achèvement, que la France retarda longtemps par peur de faciliter les flux migratoires venus du Brésil, fut décidé lors de la rencontre des chefs d'État français et brésilien à Saint-Georges en novembre 1997, où fut également annoncée la construction d'un pont sur l'Oyapock. Si cela parut une décision décidée par les États sans consultation des populations et élus concernés (Boudoux d'Hautefeuille, 2008 ; Silva/Rückert, 2009), ce pont était néanmoins une revendication manifestée depuis longtemps lors des rencontres transfrontalières par les exécutifs régionaux tant guyanais qu'amapéens⁶³ : il représente pour l'Amapá la seule porte de sortie terrestre vers le reste du continent. Mais hormis les nombreux effets d'annonce autour du pont et de la coopération avec la France dont nous verrons les enjeux, l'État brésilien s'est souvent fait tirer l'oreille pour libérer les crédits nécessaires au goudronnage de la route fédérale BR 156 Macapá-Oiapoque, constituée en fait d'une piste en latérite à l'époque sur la majeure partie de son extension. En dehors des aspects budgétaires évoqués et politiques soutendus, n'y avait-il pas une certaine crainte du Brésil de voir lui échapper cet État périphérique mais stratégique, aux portes de l'Amazonie, si dur à arracher aux Français qui le revendiquèrent longtemps, aspiré par une Guyane française plus prospère et plus accessibles aux portes d'un monde caraïbe en pleine émergence ? De fait, l'isolement de la région d'Oiapoque qui en résulte, la route étant souvent impraticable en saison des pluies, en fait carrément une « ultrapériphérie » brésilienne, menacée par une attraction française renforcée par l'ouverture de la route Cayenne-Saint-Georges. C'est cet aspect stratégique qui longtemps mit l'Amapá dans l'orbite directe du gouvernement fédéral, afin de prémunir la frontière d'une éventuelle invasion française, par un statut de Territoire fédéral dont il ne sortit qu'en 1988, avec la nouvelle constitution fédérale issue du retour à la démocratie. Mais l'évolution du contexte géopolitique mondial (fin de la Guerre froide, mondialisation croissante des échanges), fait que les enjeux et les perceptions des frontières et des régions-tampons se modifient en conséquence.

200 après. » J. Sarney, discours au Sénat, 17 mars 1992.

⁶³ L'étude pour la réalisation d'un pont est ainsi expressément demandée par le gouverneur Capiberibe et le président du Conseil régional Karam lors d'une de ces rencontres transfrontalières en 1997, quelques mois avant la rencontre des deux chefs d'État à Saint-Georges. Cf. Annexes au procès-verbal des premières consultations franco-brésiliennes en matière de coopération transfrontalière Guyane-Amapá (Brasília, 17-18 septembre 1997).

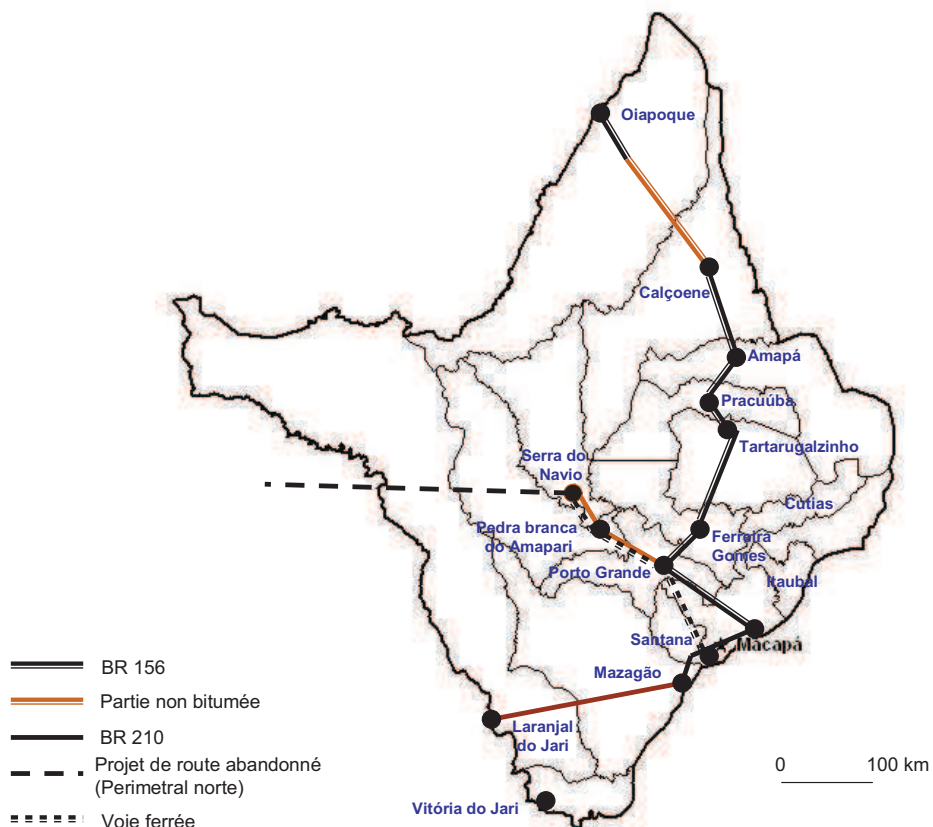
c) Un État enclavé

L'Amapá connaît donc une situation périphérique au sein du Brésil pour en être l'unique État non relié par la route au reste du pays, duquel le sépare l'estuaire de l'Amazone au sud-est et le rideau de l'Amazonie au sud-ouest, la rivière Jari, affluent de l'Amazone faisant la limite avec une partie dépeuplée du Pará. Les liaisons avec le reste du pays se font uniquement par voies fluviale et aérienne, aussi le pont sur l'Oyapock représente-t-il l'opportunité d'un désenclavement routier vers le plateau des Guyanes et une autre partie du Brésil : le Roraima.

Quand l'on connaît l'importance des fleuves dans la pénétration et l'exploitation de l'Amazonie, cet enclavement n'est en fait que relatif : l'Amapá était considéré autrefois comme le moins isolé des territoires fédéraux, grâce à l'Amazone qui en a toujours fait une sorte de synapse vers Belém (24 heures de voyage), mais aussi Manaus et l'Amérique du Nord. Le problème concerne en fait les voies routières ; celles-ci constituaient dans les politiques d'aménagement des années 60-70 l'élément essentiel de l'intégration à l'ensemble national.

Or, outre cet isolement par rapport à son ensemble national, l'Amapá connaît une autre caractéristique similaire à la Guyane, ainsi qu'au Surinam et au Guyana : une unique route comme épine dorsale de la région, qui s'explique par un peuplement littoral dans le cas des Guyanes, mais dans le cas amapéen par une nécessité de relier la capitale à sa frontière pour des raisons stratégiques. Commencée en 1946 peu après la création du Territoire fédéral, achevée (sans être forcément praticable) dans les années 70, cette route fédérale BR 156 de 789 kilomètres relie d'un côté Macapá à la commune de Laranjal do Jari, qui fit l'objet d'un ambitieux mais avorté projet d'exploitation du bois et de la cellulose dans les années 70 (le projet Jari du financier états-unien Ludwig), de l'autre dans son tronçon le plus long (560 kilomètres) la capitale amapéenne à la ville frontalière d'Oiapoque en desservant plusieurs bourgs comme Tartarugalzinho, Amapá et Calçoene, vestiges anciens d'une éphémère ruée vers l'or qui faillit mettre à mal les relations entre la France et le Brésil à la fin du XIXe siècle (cf. deuxième partie).

Cette route est toujours constituée d'une piste en latérite entre Oiapoque et Calçoene, le bitumage se poursuivant plus ou moins lentement mais dans l'espoir qu'il coïncide avec l'ouverture du pont sur l'Oyapock en 2012. Fréquemment impraticable en saison des pluies (photo 6), elle contribue au sentiment d'éloignement du *município* d'Oiapoque, et nous avons vu comment cette situation similaire à celle qui prévalait à Saint-Georges avant l'ouverture de la RN 2 fin 2003 avait permis une certaine solidarité entre les deux noyaux frontaliers.



Carte 26. Le réseau routier et ferroviaire de l’Amapá (croquis S. Granger). La BR 156 est l’épine dorsale mais n’irrigue pas toutes les communes, à l’image de la RN1/RN2 en Guyane. Surtout, ce réseau routier n’est pas prolongé hors des limites de l’Etat.



Photo 6. La BR 156 entre Oiapoque et Calçoene (avant Cassiporé) en saison des pluies. Les véhicules doivent attendre plusieurs heures pour que les tractopelles les sortent un par un des bourbiers (cliché S. Granger, juillet 2008).

Or cette route est fédérale et n'est donc pas du ressort de l'État d'Amapá, qui n'a de toute façon pas les crédits pour lui-même l'asphalter et l'entretenir. Ce n'est que depuis peu que l'État brésilien lui a trouvé une vocation prioritaire grâce aux accords avec la France, comprenant l'intérêt qu'elle pouvait représenter pour l'écoulement des productions locales vers les marchés guyanais, caribéens et européens. Auparavant, le développement de la région et le nécessaire désenclavement des populations locales n'étaient pas une priorité pour l'État tant que la frontière était bien gardée. Comme le montre Guilherme Carvalho da Silva⁶⁴, c'est la nécessité d'inclure cette partie du Brésil dans le processus de globalisation qui a permis que l'État finance son désenclavement, pour satisfaire plutôt les marchés extérieurs qu'intérieurs, et sans en étudier l'impact et les conséquences sur les communes et territoires ainsi traversés. Un conflit là encore entre intérêts régionaux et nationaux ou finalement les seconds rejoignent les premiers, mais comme en Guyane pour des enjeux différents qui donnent l'impression à ces territoires de n'être que des pions dans les enjeux du commerce international. Mais nous verrons que l'économie et la mondialisation ne sont pas seuls en cause, les stratégies nationales d'affirmation territoriale sur des espaces vides et périphériques s'imposent également, même si les temps sont désormais plus propices aux échanges et à l'intégration qu'aux craintes de dépossession de l'Amazonie par les pays voisins...

Il faut cependant signaler un autre axe routier fédéral reliant Macapá à Serra do Navio, l'ancienne grande mine de manganèse : la BR 210. En fait cette voie se sépare de la BR 156 à la hauteur de Porto Grande et constitue la seule partie matérialisée de la route *Perimetral Norte*, le fameux projet de la dictature militaire dans le cadre de sa politique d'affirmation de la souveraineté brésilienne sur l'Amazonie. Tout comme la BR 156 et la route transamazonienne, cet axe permet l'extension des fronts pionniers généralement illicites et plonge l'Amapá dans le contexte des tensions foncières et environnementales propres à l'Amazonie brésilienne.

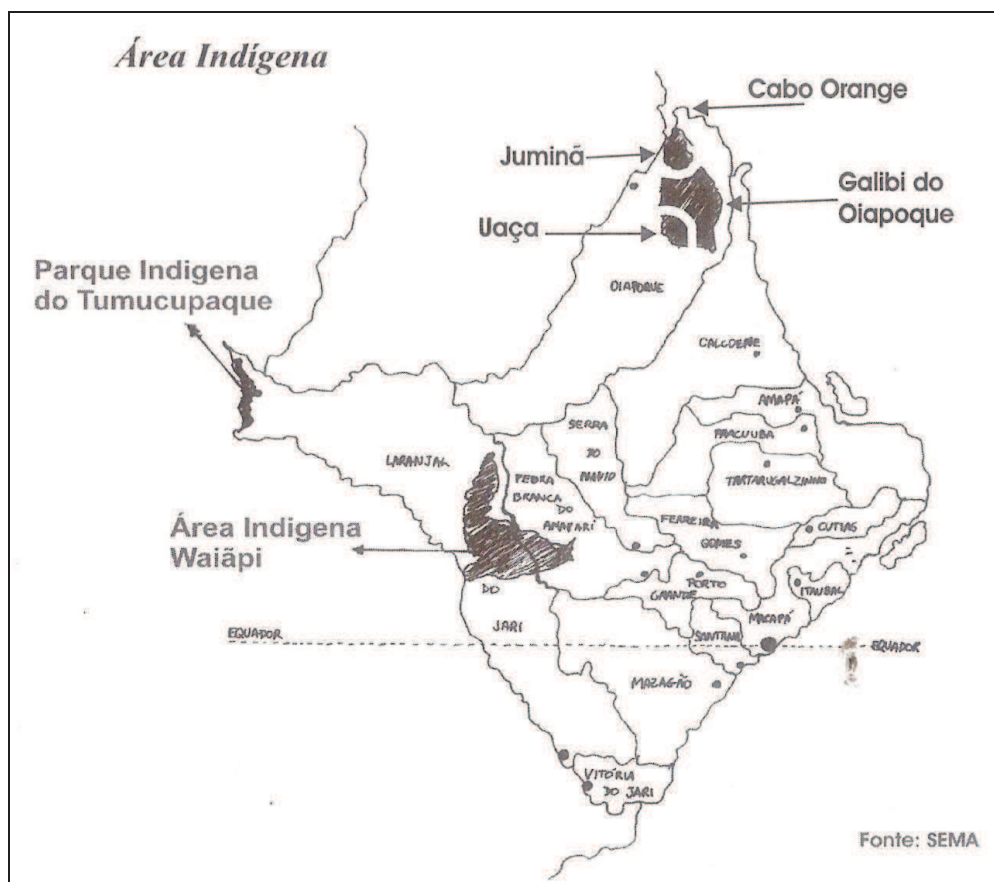
2. Un prolongement des Guyanes en territoire brésilien

En effet la situation géographique et statutaire n'est que l'un des nombreux points communs entre les deux territoires voisins qui appartiennent à un même ensemble géologique et bioclimatique ; l'on y retrouve de même sensiblement le même peuplement amérindien. Ce qui explique certaines solidarités naturelles, de part et d'autres de la frontière.

⁶⁴ G. Carvalho da Silva, *Oiapoque, uma parabólica na floresta, mestrado de géographie, UFPA 2006.*

a) Un même peuplement amérindien, un métissage inégalement partagé

Comme nous l'avons vu les fleuves guyanais n'ont jamais constitué de barrières pour les différentes ethnies amérindiennes réparties sur le littoral et dans l'intérieur. Non seulement les groupes amérindiens présents en Guyane et en Amapá sont les mêmes, mais de plus les migrations continuent de part et d'autres de l'Oyapock. Actuellement l'Amapá compte cinq réserves indigènes protégées, comprenant 8,6 % du territoire de l'Etat (carte 27).



Carte 27. Carte des réserves indigènes en Amapá (source : Morais, 2009, p. 84). Un espace échappant à la compétence de l'exécutif local.

Ainsi les Galibis ou Kali'nas, la plus importante des ethnies amérindiennes de Guyane française, apparentée au groupe Karib ou caraïbe, est-elle présente de façon importante sur la rive droite de l'Oyapock, dans la région du Uaçá, où ils bénéficient comme les autres groupes d'un territoire bien démarqué. Ces deux groupes, Galibis dits de l'Oyapock et Galibis Marworno, sont venus de Guyane, des régions de Cayenne et Mana, au cours du XVII^e siècle, regroupés par des missions jésuites présentes dans la région (Morais, 2009). Leur langue *karib* est mâtinée de créole, dialecte que par ailleurs ils possèdent par leurs contacts fréquents avec l'autre rive de l'Oyapock depuis l'époque du Contesté franco-brésilien.

Toujours sur l'Oyapock mais aussi plus dans l'intérieur on trouve des Amérindiens du groupe Waiãpis, également présents sur la rive guyanaise où les autorités françaises ont créé pour eux la commune de Camopi qu'ils partagent avec des Emérillons. Ces deux ethnies relèvent du groupe *tupi-guarani*, le plus important des groupes amérindiens au Brésil mais assez marginal dans les Guyanes côtières. On trouve également dans le sud-ouest quelques Wayanas, une ethnie d'origine caraïbe bien présente en Guyane dans le Haut-Maroni. Tous sont menacés, à l'image de leurs frères de Guyane, par les incursions de *garimpeiros* et les projets des entreprises minières.

Les Palikours forment également, et de façon encore plus conséquente, un trait d'union entre la Guyane et l'Amapá. Souvent pourchassés par les Portugais du fait de leurs contacts avec les autres Européens, leur arrivée en Guyane est relativement récente (XVIII^e siècle) mais s'est poursuivie jusqu'à nos jours, les flux migratoires s'étant accrus ces dernières années. On les trouve en Amapá essentiellement dans les environs d'Oiapoque, et eux aussi pratiquent souvent la langue créole.

Enfin il faut mentionner le cas particulier des Karipunas, une ethnie elle spécifiquement amapéenne mais... de langue créole. Présente près d'Oiapoque sur le Curupi, affluent de l'Uaçá, il s'agirait en effet d'une ethnie « artificielle », créée par les missionnaires portugais puis brésiliens à partir d'individus provenant de diverses communautés et qui par leur contact avec les missionnaires, colons et orpailleurs français ou anglo-antillais n'avaient comme langue de communication que leur créole. Au nom de la politique d'enseignement voulue par le gouvernement brésilien pour les Amérindiens, les Karipunas sont scolarisés en créole dans l'enseignement primaire, provoquant un certain intérêt de la part des milieux nationalistes et culturels guyanais qui dénoncent l'enseignement colonial français...

Avec près de 3.883 Amérindiens sur les 4.500 recensés en Amapá, Oiapoque est ainsi la commune amapéenne à la plus forte représentation autochtone (plus du quart de la population officielle), elle s'honore d'être d'ailleurs le premier *município* brésilien à s'être doté autrefois d'un maire amérindien. Mais il n'existe pas au Brésil, contrairement à la Guyane voisine, de commune quasi exclusivement amérindienne à l'image de Camopi et d'Awala-Yalimapo : les « aires indigènes », gérées par la FUNAI⁶⁵, échappent tout comme les parcs nationaux à l'autorité du gouvernement de l'Amapá.

Depuis les deux mandats du gouverneur Capiberibe pourtant la participation amérindienne au peuplement et au patrimoine humain et culturel de l'Amapá est largement valorisée, les caractéristiques historiques et culturelles sont prises en compte dans l'enseignement, plus que

dans le territoire français voisin où les élus comme l'État craignent les manifestations d'un trop grand communautarisme, au sein d'une Guyane et d'une France qui se voudraient toutes deux unes et indivisibles... Peut-être est-ce pour cela que le mouvement amérindien est bien moins unitaire que du côté français, réduisant du coup sa force de pression quand celle-ci commence de plus en plus à s'affirmer en Guyane. Mais la politique de l'Amapá a été saluée par la Fédération des Organisations Amérindiennes de Guyane, et Oiapoque est désormais le théâtre de rencontres régulières d'organisations amérindiennes du plateau des Guyanes.

En outre, tout comme la Guyane l'Amapá connaît un peuplement « Noir-marron » avec les *quilombos* (villages anciennement peuplés d'esclaves fugitifs) : de nombreux esclaves noirs furent amenés pour la construction de la forteresse de Macapá au milieu du XVIII^e siècle, d'autres s'enfuirent, souvent attirés par la proximité d'une Guyane française protégeant à partir de 1848 les esclaves fugitifs, créant des *quilombos* tels le Curiaú⁶⁶ près de Macapá, où la population présente des traits nettement africains à l'image des Bushinenge de Guyane et du Surinam. La danse du *Marabaixo* présente d'ailleurs de nombreuses similitudes avec les danses traditionnelles créoles guyanaises, et la culture noire est également valorisée par la politique régionale, qui tout comme l'amérindienne possède à Macapá un centre qui lui est dédié.

L'élément amérindien chez les Brésiliens de l'Amapá est ainsi bien plus visible que chez les Créoles guyanais : au contraire de la France qui a plus cherché à « préserver » les Amérindiens qu'à les intégrer y compris physiquement à la société coloniale (Hurault, 1972), mais qui les laissa de fait dépérir jusqu'au milieu du XX^e siècle, les Brésiliens ont pratiqué un métissage important mais souvent de manière forcée. On dit en Amapá que les Portugais encourageaient ainsi les unions entre Noirs et Amérindiens dans le but d'en faire une population ayant la robustesse des premiers et l'adaptation des seconds⁶⁷...

Cela aboutit à des phénotypes dominants finalement si différenciés que l'on parlera à Cayenne de « type brésilien » pour définir une personne à l'apparence *cabocla*⁶⁸, même s'il s'agit - et le cas est fréquent ! - d'un Guyanais métis créole-amérindien... L'Oyapock sépare ainsi, nous l'avons vu, deux populations aux phénotypes généralement bien différenciés, visibles et reconnaissables : le « Créole » et le « Brésilien », alors même que les apports et origines

⁶⁵ Organisme fédéral chargé de la protection des Amérindiens et de la gestion des territoires indigènes.

⁶⁶ Selon certaines sources le Curiaú aurait été en fait un territoire « donné » à des esclaves libérés. Mais de nombreux *quilombos* se sont néanmoins constitués dans la région, et la population noire est relativement importante autour de Macapá.

⁶⁷ Tradition orale communément acceptée, reprise notamment par les guides de la forteresse.

⁶⁸ Ainsi désigne-t-on au Brésil les populations métissées du Nord et du Nordeste, où Portugais, Amérindiens et Noirs se sont mélangés dans des proportions inégales selon les régions.

communes à ces peuples, mais dans des proportions différentes, font que cela relève plus de la perception que d'une réalité ethnographique. Mais on ne peut nier ni sous-estimer cet élément qui rend l'altérité des Brésiliens plus « visible » en Guyane, et fait que longtemps le Guyanais, créole en tout cas, s'est considéré plus frère de l'Antillais ou même du Surinamien malgré la différence de langue, que du Brésilien de l'Amapá⁶⁹. Cette autre image mentale a pu contribuer à l'éloignement entre Guyane et Brésil et au sentiment d'invasion ressenti par les Guyanais malgré cet aspect purement subjectif, mais qu'on ne peut négliger étant donné le rôle des représentations dans le rapport avec l'autre.

Cette représentation négative des Amapéens se vérifie également au niveau national au Brésil, où le Sudeste dominant a longtemps méprisé tout ce qui venait du Nordeste et d'Amazonie. Le meurtre du célèbre navigateur néo-zélandais Peter Blake à Macapá en 2001, tué lors d'un assaut par des pirates locaux, avait donné lieu dans la presse à des considérations assez méprisantes sur ce petit État méconnu, qui faisait honte à un Brésil dont il était à peine reconnu comme membre⁷⁰. Il fut pourtant un peu plus tard choisi comme thème par une école de samba lors du carnaval de Rio pour sa richesse écologique... qu'il incarne parallèlement à l'archaïsme supposé des régions du Nord.

b) Le milieu naturel : une Guyane brésilienne

L'Amapá est en effet un État fortement préservé, qui avec une superficie de 142.815 km² est presque deux fois plus étendu que son voisin français. Il ne constitue pas une région naturelle, mais seulement la partie conquise par les Portugais outre-Amazone, et qu'ils disputèrent aux Français pendant trois siècles. Si la souveraineté portugaise, puis brésilienne, sur la rive gauche de l'Amazone fut quasiment toujours effective malgré les tentatives des Français, des Anglais et des Hollandais, en revanche la plus grande partie du territoire de cet État, entre les fleuves Araguari et Oyapock, ne fut incorporée définitivement au Brésil qu'en 1900. L'Amapá est donc, géographiquement, le prolongement du territoire brésilien sur l'est du Plateau des Guyanes, entre l'Amazone et l'Oyapock, limite imposée par l'histoire et la colonisation portugaise.

Aussi, tout comme les autres Guyanes, l'Amapá est-il constitué d'un socle cristallin riche en

⁶⁹Et l'Haïtien malgré son histoire constitue en revanche le « repoussoir » par sa pauvreté et le sous-développement chronique de son pays Cf. les travaux de M. J. Jolivet, déjà cités.

⁷⁰Des chroniqueurs satiriques, estimant cet État non viable, avaient même pour l'occasion proposé dans la presse de le céder aux Palestiniens, ou de le vendre aux Français pour payer la dette du Brésil... Cf. annexe VII.

ressources naturelles, culminant à 500 mètres dans les monts Tumucumaque le séparant d'une Guyane guère plus élevée, et limité par le bassin et la plaine alluviale de l'Amazone, qui le sépare du reste du Brésil. Macapá se trouve en effet au bord de ce fleuve, là où commence l'estuaire proprement dit, avec une eau saumâtre et la marée qui fait déjà sentir ses effets. L'estuaire atteint alors une largeur de 500 km, et malgré les nombreuses îles qui lui font face, dont celle de Marajó qui constitue la plus grande île fluviale du monde, il est tout à fait exclu d'y construire un pont reliant l'Amapá à Belém.

Mais le fleuve n'est pas l'unique élément de séparation : tout comme la Guyane l'Amapá est séparé du reste du continent par le « rideau de l'Amazonie », 75 % de son territoire (contre près de 90 % pour la Guyane) étant constitué d'une portion de la forêt amazonienne encore grandement préservée, l'Amapá se targuant d'ailleurs d'être l'État le mieux préservé du Brésil malgré la progression spectaculaire des fronts pionniers le long des rares axes routiers.

Autour de Macapá la région connaît néanmoins d'importantes savanes (sur 18 % du territoire), dues à un climat légèrement plus sec vers l'intérieur du continent. Vers Amapá et Macapá (notamment la région de Curiaú), les marais où paissent les buffles rappellent, en plus étendu, les marais de Kaw en Guyane, qui sont en fait une savane inondée. Cette similitude de végétation s'explique par celle des sols et du climat : équatorial, donc chaud et humide, mais tributaire des ondulations de la zone intertropicale de convergence, qui dans toute la région lui amène une saison sèche (ou été, d'août à décembre) et une saison des pluies (ou hiver, de janvier à juillet), aux différences moins marquées cependant que sous les latitudes plus tropicales.

Enfin, les sédiments apportés par l'Amazone et déposés le long des côtes guyanaises par le courant des Guyanes fait que l'Amapá connaît tout comme le reste du littoral guyanais une côte envahie par la mangrove, empêchant généralement toute activité balnéaire ou strictement littorale. Le littoral guyanais (au sens large) est le plus mouvant du monde, et l'Amapá n'y fait pas exception. Aussi les agglomérations, souvent de petits ports de pêche, ne sont pas véritablement côtières mais sises au fond des estuaires de fleuves dont elles portent quelquefois le nom : Oiapoque, Cassiporé, Cunani, Calçoene, Amapá... alors que le grand port en eau profonde de Santana, à 20 kilomètres au sud de Macapá, est largement enfoncé dans l'estuaire de l'Amazone.

Mais en dépit de ces facteurs naturels communs, en bon morceau du Plateau des Guyanes, l'Amapá connaît un réseau hydrographique l'isolant du reste de cette région et de l'Amazonie

d'une façon générale. Cristallin et pluvieux, le Plateau des Guyanes se caractérise en effet par un réseau hydrographique coulant selon un axe sud-nord, permis par la pente de cet ensemble vers l'océan Atlantique, coupés de nombreux biefs et aux estuaires soumis à l'envasement récurrent du fait des sédiments déposés par l'Amazone.

C'est la présence de l'Amazone qui fit de l'Amapá un territoire stratégique disputé entre toutes les puissances coloniales de l'Europe de l'Ouest. L'est de cet État est donc contrairement aux trois Guyanes non ibériques englobé dans le bassin amazonien, avec des fleuves comme le Jari. Macapá s'enorgueillit même d'être la seule capitale brésilienne sise sur l'Amazone, en tout cas sur la rive gauche : Manaus se trouve sur le rio Negro, et Belém sur le fleuve Pará, à la confluence du Tocantins et du Guamá, lequel est en fait le bras oriental de l'Amazone enserrant l'île de Marajó.

Ainsi deux systèmes fluviaux cohabitent en Amapá : les fleuves proprement dits, atlantiques : Oiapoque, Uaçá, Cassiporé, Cunani, Calçoene, Amapá Grande ; et les rivières se jetant dans l'Amazone, donc tributaires de ce bassin qui embrasse 39 % de l'aire hydrographique totale de l'État : Pedreira, Matapi, Vila Nova, Maracá-Cupu et le Jari, frontière avec l'Etat du Pará.

Un cas particulier est celui de l'Araguari. Plus long fleuve de l'État après l'Amazone mais compris comme les autres cours d'eau entièrement dans les limites de l'Amapá (si l'on excepte bien sûr l'Oyapock partagé avec la France et le Jari avec le Pará), il se jette à proximité de l'estuaire de l'Amazone au niveau du Cap Nord après avoir été rejoint par l'importante rivière Amapari. Aussi malgré sa proximité n'est-il pas considéré comme relevant du bassin hydrographique amazonien, mais comme un fleuve atlantique. C'est néanmoins l'argument de la confluence dans l'estuaire amazonien qu'utilisèrent les Portugais, puis les Brésiliens, pour s'opposer à sa détermination comme frontière avec les Français. Il faut préciser, et cet argument ne manqua pas d'être relevé, qu'à l'image de tous les fleuves du Plateau des Guyanes son estuaire a plusieurs fois été modifié au cours des siècles, en raison des bancs de vase qui détournent l'écoulement à l'embouchure et en modifient quelquefois spectaculairement le tracé. En outre, tout comme l'Amazone ce fleuve connaît un phénomène de mascaret : la *pororoca*.

Ainsi, en dehors de l'Oyapock dont le talweg forme la frontière avec la Guyane française sur plus de 600 km de long, cette dernière ne partage aucun fleuve commun avec le Brésil, et l'Amapá en est bien distinct par son système hydrographique. La Guyane pas plus que le Guyana ou le Surinam n'appartient au bassin hydrographique amazonien, contrairement à une grande partie de l'Amapá ; c'est l'une des caractéristiques, nous le verrons en deuxième partie, qui fit que Portugais et Brésiliens, à la suite des Espagnols auxquels le Pape avait pourtant

attribué ce territoire en 1494, ne s'intéressèrent jamais vraiment à la région des Guyanes, Amapá excepté car longé par l'Amazone.

Mais cette marginalisation par la géographie, la présence d'une frontière longtemps réputée sensible et d'une nombreuse population amérindienne, ses faibles ressources humaines et économiques font de l'Amapá un État dominé, où tant les décisions politiques qu'économiques se prennent très souvent en dehors.

B – UNE PERIPHERIE DOMINEE

L'Amapá en effet n'est pas seulement victime de sa situation marginale et frontalière et de son statut politique longtemps contraignant. Stratégique par la présence de l'Amazone et d'une frontière avec la France, il doit son existence aux exigences de la sécurité nationale qui aboutit à la création des Territoires fédéraux aux frontières les plus sensibles (cf. deuxième partie). D'autre part, il possède à l'instar des autres Guyanes une grande richesse tant dans le domaine de la biodiversité que de ressources naturelles très recherchées. Si la gestion des zones frontalières reste une compétence jalousement gardée de l'État central, les activités extractives ont souvent nécessité des capitaux extérieurs, qui longtemps exercèrent une véritable tutelle sur la région. Là encore, cette situation allait permettre une certaine identification des responsables amapéens à leurs homologues guyanais par la situation de domination qui en a résulté.

1. Un État extraverti, encore tributaire de ses ressources naturelles

La nécessaire exploitation, tant pour des raisons politiques d'occupation de l'espace qu'économiques dans le cadre d'une économie depuis toujours extravertie, a nécessité le recours à de grands groupes économiques paulistes ou transnationaux, favorisés dans le cadre des politiques de valorisation et de développement de l'Amazonie à partir des années cinquante (Santos, 2009). Grâce au bois, à la cellulose et aux minerais, des exportations s'effectuant pour plus de la moitié vers les États-Unis, l'Amapá connaît une balance commerciale excédentaire mais se retrouve ainsi dépendant de marchés extérieurs fluctuants, dans lesquels il se retrouve en concurrence avec des pays aux coûts de main d'œuvre encore inférieurs, alors que le Brésil a su diversifier ses exportations vers des produits industriels à forte valeur ajoutée.

a) Exploitation intensive des ressources minérales

Tout comme le reste du plateau des Guyanes l'Amapá fut très riche en ressources minérales : or et manganèse surtout, désormais épuisées suite à l'exploitation intensive depuis le XIXe siècle par des compagnies souvent transnationales. Les matières premières minérales comptent pour 79 % des exportations de l'Amapá en 2009 (SEICOM⁷¹, 2009).

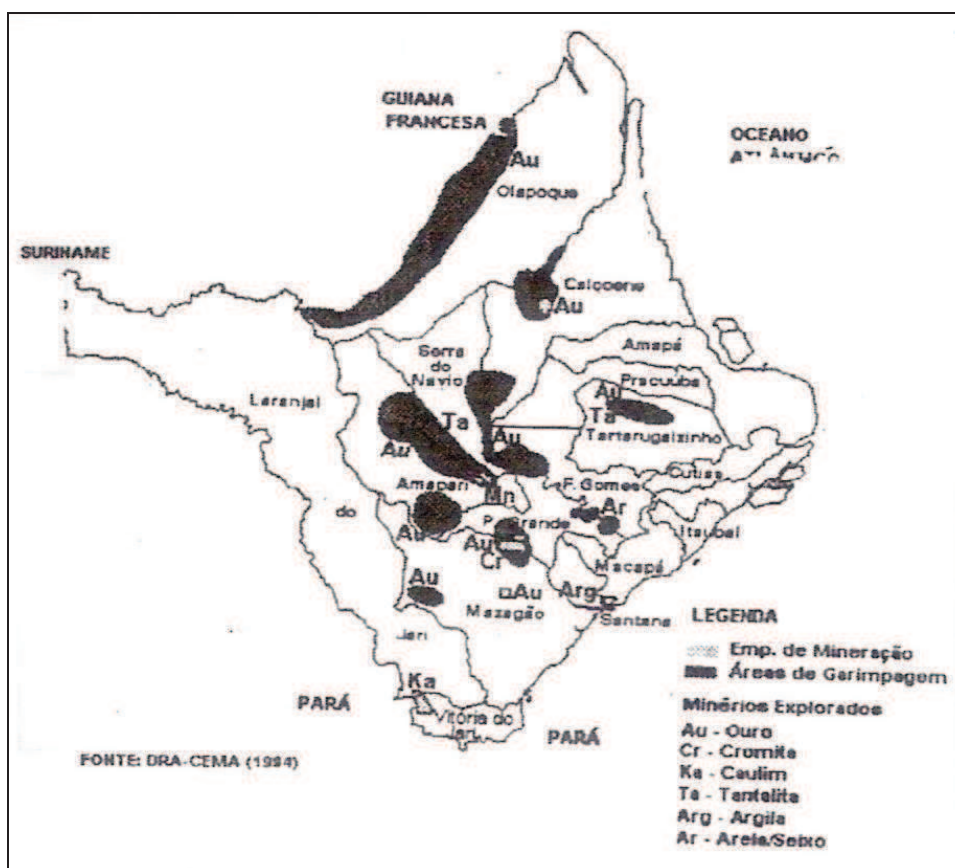
Mais l'exploitation de l'or au début fut artisanale, quoiqu'intensive dans la région du Contesté, autour de Calçoene, et l'épuisement fut rapide. Un projet assez ambitieux existe actuellement dans le centre de l'Etat, à Pedra Branca do Amapari, associant la multinationale Anglogold à l'entreprise brésilienne Mineração Itajobi. Il est néanmoins contesté à cause des expropriations foncières qu'il suppose (Santos, 2009). Les autres potentialités aurifères de l'Amapá, notamment dans la région de l'Oyapock, sont remises en question par la création d'aires préservées avec les parcs nationaux. Ainsi, la création du Parc national des Tumucumaque interdisant toute exploitation aurifère dans la zone a contribué à l'accroissement des flux de *garimpeiros* vers la Guyane.

Mais la grande ressource amapéenne au cours du XXe siècle fut le manganèse, qui fit l'objet d'une quasi mono-activité. Découvert en 1946 et d'une teneur exceptionnelle, il fut exploité de 1953 à 1998 dans la mine de Serra do Navio, à 200 kilomètres de Macapá en plein cœur de l'État, par une compagnie à capitaux mixtes brésiliens et états-uniens, filiale de la Bethlehem Steel, l'ICOMI. L'exploitation intensive nuit et jour, facilitée par la présence du port minéralier de Santana, relié à Macapá relié par 20 kilomètres de chemin de fer, permit certaines années l'exportation de plus d'un million de tonnes du précieux minerai vers les États-Unis et la Grande-Bretagne ; mais la mine s'épuisa du coup en 1998, cinq ans avant la date prévue pour la fin de la concession. Le manganèse fut ainsi longtemps l'activité dominante du Territoire fédéral, et permit un doublement de la population dans les années 60.

Il en résulta un certain chômage après la désactivation, et la fin progressive de cette activité n'est bien sûr pas étrangère à l'accroissement des flux migratoires, qu'elle permit longtemps de contenir, vers la Guyane ou d'autres sites aurifères. Le site de Serra do Navio est maintenant transformé en écomusée, un recyclage est actuellement tenté dans les domaines de la recherche scientifique et du tourisme : les paysages, les fleuves et la ligne de train de l'ICOMI Santana-Serra do Navio, qui serpente encore à travers la savane et la forêt amazonienne, donnent d'immenses potentialités touristiques encore non exploitées.

⁷¹ Governo do Estado do Amapá, Secretaria de Estado da Indústria, Comércio e Mineração, 2009.

Un fait montre cependant la situation délicate de l'État d'Amapá vis-à-vis de ces activités pour lui fondamentales : en 2004 la compagnie Mineração Alto Tocantins racheta l'ICOMI pour un réel symbolique dans le but d'exploiter les mines restantes dans le centre de l'État. Le gouvernement régional de l'Amapá tenta de s'y opposer en alléguant en être le propriétaire, mais l'État central brésilien permit la vente, car la concession avait été accordée en 1953 à l'époque où l'Amapá n'était qu'un territoire fédéral (Santos, 2009). Pour être un État récent de la Fédération, l'Amapá souffre ainsi, tout comme la Guyane, des conséquences d'une monoactivité ainsi que d'un manque criant de compétence politique et de marge de manœuvre quant à l'utilisation de son sol et de son sous-sol.



Carte 30. Implantation des activités minières (source : Santos, 2009).

Actuellement sont encore exploités le kaolin et l'or (près de Calçoene), la tantalite, ainsi que le charbon végétal, alors que la présence d'uranium est avérée. Mais c'est l'exploitation du fer, à Pedra Branca do Amapari, non loin du site de Serra do Navio dont est utilisée la logistique ferroviaire et portuaire, qui s'avère la plus porteuse : la compagnie MMX Mineração (propriété du fameux magnat brésilien Eike Batista) espère porter prochainement la production de 2 à 6 millions de tonnes, alors que ce minerai concerne déjà 62 % des exportations de l'Amapá, essentiellement vers les États-Unis et Bahreïn (SEICOM, 2009).

Quasiment toutes ces exploitations sont le fait d'entreprises multinationales mais à participation brésilienne (obligatoire), et sont accusées notamment par la Commission pastorale de la Terre de spoliations de terres attribuées à de petits paysans. Plus que la Guyane donc l'Amapá produit des richesses minérales, mais par des compagnies extérieures à cet État fédéré qui se voit quasiment pillé et abandonné en cas d'épuisement, comme l'a montré le cas du manganèse de Serra do Navio. C'est d'ailleurs ce dernier fait qui amena la prise de conscience de certains élus amapéens vers un développement « durable » : depuis sa création dans les années quarante l'Amapá a en effet basé son développement sur l'extraction de ressources épuisables, sans trop de souci d'une diversification qui n'était pas la préoccupation première de l'État central lorsque celui-ci le gérait directement comme Territoire fédéral.

Ce dernier était en effet mû par une nécessité stratégique de développer cet État marginal potentiellement menacé. Le recours partiel au capital international en était l'un des moyens, et pour attirer celui-ci, la situation marginale de l'Amapá était un argument. Ainsi pour l'historien amapéen fort critique Osvaldino Raiol (1992) :

« A exploração do ouro, do manganês, do caulim, da madeira pelos grupos econômicos nacionais e internacionais é mais fácil em áreas, como o Amapá-Território, sem autoridade político-administrativa, sem sindicatos, sem organização social conciente, sem politização camponesa. As regiões mais rarefeitas demograficamente respondem melhor aos interesses escusos do capital internacional e nacional, mesmo porque a infra-estrutura sempre se realiza por programas especiais do governo, face ao próprio modelo econômico vigente e o poder de determinação política dos grandes grupos econômicos. A mão de obra é sempre a mesma : aviltada e das áreas miseráveis do Nordeste, da zona rural e da periferia dos centros urbanos da Região⁷². »

Ce statut longtemps inférieur de l'Amapá et son absence de peuplement ancien et conscientisé, contrairement aux régions industrielles anciennes comme São Paulo, ont ainsi permis et facilité une domination politique nationale, qui a elle-même engendré une domination économique internationale (ou plutôt multinationale) plus marquée qu'ailleurs, dont les conséquences se font sentir sur l'Amapá sans que celui-ci puisse les influencer. Or cette domination se manifeste également dans les autres activités économiques, qui même si elles

⁷² « L'exploitation de l'or, du manganèse, du kaolin, du bois par les groupes économiques nationaux et internationaux est plus facile dans des espaces comme le Territoire d'Amapá, sans autorité politico-administrative, sans syndicat, sans organisation sociale consciente, sans politisation paysanne. Ces régions démographiquement peu occupées répondent mieux aux intérêts occultes du capital international et national, y compris parce que les infrastructures se réalisent toujours à travers des programmes spéciaux du Gouvernement, face au propre modèle économique en vigueur et au pouvoir de détermination politique des grands groupes économiques. La main d'œuvre est toujours la même : infériorisée et provenant des aires misérables du Nordeste, de la zone rurale et de la périphérie des centres urbains de la région. » O. Raiol, *A utopia da terra na Amazônia (a geopolítica no Amapá)*, Gráfica Ltda, Macapá 1992, p. 31.

sont plus durables, témoignent de la faiblesse de sa marge de manœuvre.

b) L'exploitation des ressources forestières, agricoles et halieutiques

Les ressources naturelles renouvelables comptent également beaucoup : richesses de la forêt comme le bois mais aussi la pharmacopée traditionnelle de plus en plus exploitée, et l'hydro-électricité sur le fleuve Araguari, avec l'usine de Coroacy Nunes près de Ferreira Gomes. Or la plus grande partie du sol amapéen, tout comme en Guyane, appartient à l'État, 11,3 % seulement relevant directement de l'État d'Amapá, qui ne peut ainsi s'opposer à certains projets en apparence peu conformes avec ses propres intérêts.

L'exploitation de la cellulose amène par exemple certains dangers par la monoculture de l'eucalyptus, plante importée et donc exogène, gourmande en eau dans la partie la plus sèche de l'Amapá (les savanes de l'intérieur), et donc pas forcément adaptée aux conditions géographiques locales. Plusieurs entreprises à participation étrangère (AMCEL, Champion, CODEPA...) se partagent la sylviculture pour cette production, dont le gouverneur socialiste à la sensibilité écologiste João Capiberibe ne put empêcher l'implantation car les terres avaient été vendues par son prédécesseur. D'autre part, toutes ces entreprises font l'objet d'accusations d'appropriations illégales de terres en dépit du soutien de l'État fédéral (Santos, 2009).

Un exemple emblématique des conséquences environnementales et sociales de ces projets exogènes encouragés par le pouvoir central est le fameux projet Jari, qui fut initié en 1967 par l'états-unien Daniel Ludwig : il s'agissait d'un projet intégré d'exploitation de cellulose et de production de pâte à papier, comportant un volet agricole, dans la vallée du Jari, à la frontière du Pará, ce qui n'est pas sans rappeler le Plan Vert en Guyane en 1975. Il fut approuvé par les autorités nationales (SUDAM) qui en espéraient les retombées sur le développement d'une zone encore dépeuplée. Mais victime de mauvaises conditions naturelles, techniques et financières, il fut nationalisé par le gouvernement militaire dans les années 70, puis concédé au groupe CAEMI, alors que la population attirée par ce projet peuple désormais ce qui est devenu, à Laranjal do Jari, la plus grande *favela* fluviale du monde...

L'agriculture reste un secteur très important, notamment l'élevage pratiqué essentiellement pour l'exportation (bovins, buffles) : rappelons qu'une longue tradition d'exportation vers la Guyane française perdura jusque dans les années 1960. De même sont cultivés et exploités la châtaigne du Pará, le palmier à huile, ou le latex encore présent, qui permit au début du siècle le

peuplement du sud de l'État. Il est à noter que le palmier à huile avait fait l'objet de l'un des premiers projets de coopération avec la Guyane pour une mise aux normes européennes facilitant l'exportation vers le marché communautaire, mais faute d'intérêts économiques suffisants c'est vers une entreprise provençale que s'est tourné le producteur amapéen.

L'Amapá, contrairement à la Guyane, est pratiquement autosuffisant pour certaines cultures maraîchères, mais l'agriculture n'a pas pour seule finalité d'alimenter le marché interne. Actuellement les fronts pionniers le long de la BR 156 et de la route de Serra do Navio se multiplient, pour l'élevage bien sûr mais également pour le soja, désormais le produit agricole phare du Brésil, et notamment dans les régions de savanes où il devient monoculture. Mais il semble que cette exploitation importe en Amapá les tensions foncières présentes dans le reste de l'Amazonie, par l'extension de latifundios plus ou moins légaux et l'expulsion des petits exploitants locaux, peu contrôlés par l'État fédéral qui est propriétaire de la majeure partie des terres (Santos, 2009). Aussi cette culture est-elle fortement contestée, notamment par l'ancien gouverneur Capiberibe, pour lequel l'insertion dans la mondialisation néo-libérale et la déforestation qui en ont résulté dans le Maranhão et le Roraima ne se sont pas accompagnées du développement social attendu étant donné l'extraversion de l'activité⁷³.

Enfin, il ne faut pas négliger le domaine de la pêche. Plusieurs projets de pêcheries en association avec la Guyane apparus au moment de la signature des accords de coopération peinent à voir le jour faute de moyens de conservation, alors qu'une grande partie des prises locales est réalisée par des navires venant d'autres États du Brésil, et régulièrement des bateaux brésiliens sont arraisonnés pour pêche illégale dans les eaux territoriales de la Guyane...

Cette dernière activité, encore insuffisamment développée en Amapá, est donc source de tensions internationales, quand l'agriculture malgré l'aspect illicite de nombreuses appropriations foncières n'engendre en apparence que peu de conflits, comparativement au Pará ou au Roraima en tout cas, à cause de l'éloignement des zones de tension selon Silva (2006). Ainsi l'Amapá, à cause de son histoire, de sa fonction de marge à développer longtemps attribuée par l'État fédéral et sa faiblesse structurelle, voit lui échapper la maîtrise de la plus grande partie de ces activités économiques. Mais il doit pourtant en gérer les conséquences sociales et environnementales qui se font sentir sur son économie et sa population.

⁷³ « João Capiberibe, em nome do desenvolvimento humano com respeito ao meio ambiente », *Folha do Amapá*, 172

2. Une forte dépendance de l'État central

a) Une compétence limitée de l'Amapá sur ses propres terres

De plus, aggravant cette faiblesse politique causée par la fragmentation et l'enclavement, une grande partie de l'Amapá échappe à l'autorité de ses élus. 86 % de son territoire est en effet constitué d'aires protégées ou relevant de l'État : parcs naturels et aires indigènes, les terres relevant directement de l'État d'Amapá n'en constituant que 11 % (tableau 13) :

La propriété directe de la plus grande partie des terres amapéennes, situation héritée de l'ancien statut de Territoire fédéral, a permis à l'État de les concéder à des entreprises souvent multinationales dont le but premier répondait à des intérêts privés ou nationaux pas forcément compatibles avec ceux des élus et habitants de l'Amapá. Mais l'État fédéral a également des préoccupations environnementalistes s'exprimant à travers la politique des parcs nationaux. Or ceux-ci ont en matière d'activités une législation bien plus contraignante que les Parcs nationaux français, qui permettent de leur côté la pratique d'activités économiques agricoles et extractrices sévèrement encadrées.

Le premier parc national sur le sol amapéen a vu le jour dès 1980 : le Parc national de Cap Orange, situé à l'est de l'estuaire de l'Oyapock et comprenant de nombreuses aires amérindiennes. Mais l'équivalent véritable du Parc national amazonien de Guyane, le Parc national des Tumucumaque, fut créé par décision gouvernementale le 22 août 2002, sur des terres cédées par l'INCRA (cf. tableau 13). Il concerne 28.464 km², soit 20 % de la superficie de l'Amapá, ou encore une aire équivalente à la Belgique, répartis à 22,7 % sur la commune d'Oiapoque, 10,7 % sur Calçoene, 8,7 % sur Pedra Branca do Amapari, 41,8% sur Serra do Navio, 1,2 % sur Almeirim (Pará). Il est ainsi le plus grand parc de forêt tropicale du monde.

Et là encore, à l'image du Parc national amazonien de Guyane, il s'agit d'un projet contesté par les élus amapéens pour lesquels le développement propre de l'intérieur semble sacrifié à des intérêts supérieurs. Ainsi pour le géographe A.C. Rodrigues dos Santos (2009) :

« A criação do Parque é de grande importância para a proteção da biodiversidade, porém é necessário que o Governo Federal crie medidas compensatórias para a situação de alguns municípios, que ficarão com pouca área para promover seu desenvolvimento, como Laranjal do Jari, um município que apresenta índices alarmantes de miséria e favelização e que ficará somente com 10 % de seu território fora das unidades de conservação⁷⁴. »

Macapá, 11 mars 2005.

⁷⁴ « La création du Parc est d'une grande importance pour la protection de la biodiversité, cela dit il est nécessaire

INCRA (Institut national de colonisation et de Réforme agraire)	65,35 %
IBAMA (Institut brésilien de l'Environnement : zones protégées)	14,19 %
FUNAI (Fondation nationale de l'Indien, aires indigènes)	7,05 %
Total organismes fédéraux	86,59 %
TERRAP (Terres de l'Amapá)	11,33 %
Propriétés particulières	2,08 %
Total	100 %

Tableau 13. Répartition des terres de l'Amapá selon le statut administratif (source : Santos, 2009). Près de 87 % dépendent d'organismes fédéraux.



Carte 31. Les aires préservées en Amapá : Plus des deux-tiers du territoire échappent à l'autorité directe du pouvoir régional (source : Santos, 2009). Une situation presque similaire à celle de la Guyane.

que le Gouvernement Fédéral prenne des mesures compensatoires pour la situation de certaines communes, qui se retrouvent avec une faible surface pour promouvoir leur développement, à l'image de Laranjal do Jari, une commune qui présente d'alarmants indices de misère et de bidonvilisation, et dont 10 % seulement du territoire restera en dehors des unités de conservation. » Antônio Carlos Rodrigues dos Santos, *Geografia do Amapá*, Macapá 2009, p. 69.

Ces intérêts tout comme en Guyane s'imposent sans concertation aux volontés locales :

« Estamos diante de mais um ato arbitrário do Governo Federal na Amazônia: a imposição de projetos e ações traçadas para a região sem uma discussão com a população regional, que é aquela diretamente afetada. Não se trata de ser contrário à criação de um parque ecológico, mas da maneira como o Estado Brasileiro tem criado políticas para a região sem discuti-las com a população regional e seus agentes representativos [...] A influência da comunidade internacional poderá agilizar também o processo de implementação do parque na prática, já que existem interesses do governo francês de estender o corredor biológico das Montanhas do Tumucumaque, através da criação de uma unidade de conservação na Guiana Francesa⁷⁵. »

Ici pourtant point de contentieux ou de rancœurs coloniales comme en Guyane, mais un même sentiment d'oubli et de mépris de la part d'un État lointain jaloux de ses seuls intérêts nationaux et internationaux. Pour les Amapéens il ne s'agit évidemment pas d'abdiquer la souveraineté brésilienne sur l'Amazonie, mais l'objectif de l'État semble pour eux de satisfaire des intérêts étrangers et des préoccupations écologistes internationales sans se soucier de ceux des populations locales. Idée que l'on peut rapprocher de la déclaration du président du Conseil régional de Guyane, Antoine Karam, pour qui la création du Parc national côté français était davantage destinée « à donner une caution internationale à la France qu'à assurer à la Guyane un développement réel et durable⁷⁶. »

Or c'est aussi pour faire face à une forte immigration issue du Pará et du Nordeste que l'Amapá voudrait récupérer la compétence sur ces terres, afin de créer sur 3,5 d'hectares disponibles des pôles de développement par des activités productives dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. Le secrétaire de l'État au Développement l'exprimait de façon assez directe :

« Tudo mundo quer vir para cá, mas nós não podemos simplesmente abrir as portas e dizer venham. Nós temos que dar prioridade para o nosso pessoal, que tem a nossa cultura, que sabe lidar com a terra. Isso logicamente incomoda muitas pessoas. Isso pode mexer com situações de poder que não estão centradas na legalidade⁷⁷. »

⁷⁵ « Nous sommes en face d'un acte arbitraire de plus de la part du Gouvernement Fédéral en Amazonie : l'imposition de projets et d'actions prévues pour la région sans discussions avec la population régionale, qui est directement concernée. Il ne s'agit pas de s'opposer à la création d'un parc écologique, mais à la manière avec laquelle l'État brésilien lance des politiques pour la région sans concertation avec la population régionale et ses représentants [...] L'influence de la communauté internationale pourra faciliter le processus d'implantation du Parc dans la pratique, vu qu'il existe un intérêt du gouvernement français d'étendre le couloir écologique des monts Tumuc-Humac, à travers la création d'une unité de conservation en Guyane française. » Santos, op. cit., p. 69.

⁷⁶ Interrogé dans *Le Développement* n° 98, CCIG Cayenne, avril 2007.

⁷⁷ « Tout le monde veut venir ici, mais nous ne pouvons pas ouvrir les portes et simplement dire venez. Nous devons donner la priorité aux gens de chez nous, qui possèdent notre culture, qui savent s'occuper de la terre. Ceci logiquement gêne beaucoup de personnes. Cela peut contrarier des situations de pouvoir qui ne sont pas dans la légalité. » Alberto Góes, cité dans le *Diário do Amapá*, 14 juillet 2004 (in Santos, 2009, p. 69).

Les arguments sont exactement les mêmes que ceux invoqués en Guyane : priorité aux « locaux », qui savent exploiter la terre... Mais la dénonciation ici n'est pas contre l'État accusé de mettre sous cloche la plus grande partie du territoire, mais contre son inaction face à des appropriations foncières illicites, communes d'ailleurs à toute l'Amazonie, qui ne lui profitent pas plus qu'à sa population, et qui peuvent être le fait de certains intérêts étrangers avec des complicités haut placées... Le transfert de la compétence aux autorités régionales permettrait donc une meilleure appropriation et un meilleur contrôle de l'utilisation de ces terres.

Les élus amapéens ont dû batailler pour obtenir des concessions sous la forme d'aides financières pour leur État qu'ils estimaient pénalisés par cette « perte territoriale⁷⁸ ». C'est pour cela que dans une tribune parue en 2005 dans le quotidien amapéen *Diário do Amapá*⁷⁹, le président de la FINAMA (Fundação Amazônica de Migrações e Meio Ambiente), Antônio Feijão, allait jusqu'à évoquer un retour en arrière en matière d'autonomie locale en affirmant : « *O Amapá tornou-se um Território Federal Ambiental. Só a União detem 54 % de todo o nosso espaço territorial e econômico transformados em áreas ambientais e terras legitimamente indígenas*⁸⁰. » Et invoquant la lutte des Brésiliens pendant l'époque du Contesté, il demandait au président Lula de signer un décret du même type que celui qui avait permis la création du Parc national des Tumucumaque.

On le voit, même dans un contexte (apparemment) non colonial la possession de terres par l'État est remise en cause au nom d'objectifs de politique économique locale par des élus et techniciens fort jaloux des prérogatives locales. L'État central est alors accusé d'entraver le développement de l'Amapá en prenant prétexte d'un contexte particulier (des terres anciennement neutralisées) pour satisfaire des intérêts éloignés des préoccupations locales, et peut-être même étrangers. On retrouve, avec la phrase « *Sem o direito de administrarmos a ocupação econômica e o uso sustentável de nossas terras jamais seremos sujeitos de nossa própria história*⁸¹ » les mêmes arguments que les élus guyanais pour refuser ou contester le projet de Parc national décidé sans concertation apparente par le président Mitterrand en 1992. Les autorités locales et municipales estiment en effet que cette mise sous cloche obère les possibilités de développement en gelant des terres, alors que la population et ses besoins

⁷⁸ « Criado o maior parque de floresta tropical do mundo », *Jornal do Dia*, 23 août 2002.

⁷⁹ A. Feijão, « Amapá : do Barão à União o Contestado não se extinguiu », *Diário do Amapá*, Macapá, 3 janvier 2005.

⁸⁰ « L'Amapá est devenu un Territoire fédéral écologique. L'Union à elle seule détient 54 % de tout notre espace territorial et économique, transformé en zones de préservation environnementale et en terres légitimement indigènes. » Feijão, op. cit.

⁸¹ « Sans le droit pour nous de gérer l'exploitation économique et l'utilisation « durable » (soutenable) de nos terres nous ne serons jamais les acteurs de notre propre histoire. » Feijão, op. cit.

s'accroissent.

En outre, parmi les espaces échappant à la souveraineté directe de l'Amapá, il ne faut pas oublier la *faixa de fronteira*, cette bande frontalière de près de 100 kilomètres de large gérée directement par l'État et l'Armée. Les parcs y sont inclus, c'est d'ailleurs pour cette raison que l'Armée aurait préféré un plan de colonisation à une aire de protection. Au moins y bénéficie-t-elle, comme la police fédérale, d'un libre accès pour y assurer contrôle et défense de la souveraineté⁸². Malgré sa transformation en État fédéré, l'ancien Territoire fédéral voit encore lui échapper une grande partie de son espace du fait de son aspect stratégique : par sa situation frontalière, bien sûr, mais aussi à cause de sa biodiversité encore peu atteinte, dont le Brésil voudrait faire une vitrine de sa politique environnementale.

C'est aussi ce sentiment de domination d'un État considéré lointain qui allait amener les deux voisins victimes de ce même phénomène à chercher à coopérer, indépendamment de ces projets de parcs relevant des seuls intérêts nationaux. Le rapprochement entre Guyane et Amapá semble bien une réponse à un centralisme national jugé étouffant par des territoires périphériques désireux de pallier leur éloignement par l'affirmation de leur identité et la volonté d'un pouvoir local accru.

Cependant cet État jeune et dynamique, presque davantage ouvert physiquement sur la Guyane que sur le reste du Brésil, est un voisin et un partenaire potentiellement menaçant pour la Guyane en dépit d'intentions bien pacifiques. Si la pression qu'il exerce n'est encore que démographique, elle devient de plus en plus économique et environnementale par le pillage des ressources aurifères guyanaises, et les fronts pionniers agricoles se rapprochent désormais d'Oiapoque. La rétrocession des terres aux pouvoirs locaux serait-elle une réponse possible à cette menace, par un meilleur contrôle des appropriations foncières et des emplois pour la population locale ?

La Guyane constitue de toute façon le débouché par excellence de l'Amapá : le but du pont en construction sur l'Oyapock est de faire du territoire français le marché privilégié d'exportations agricoles en plein développement, la signature d'accords bilatéraux Mercosud-Union Européenne cherchant malgré les freins mis par la France à faciliter les échanges économiques notamment agricoles entre ces deux entités désormais de moins en moins étanches. La Guyane est cependant handicapée par ses coûts de production pour des productions agricoles et agro-alimentaires similaires, alors qu'un éventuel développement de l'Amapá serait au moins susceptible – et c'est bien l'objectif côté français – de réduire les flux migratoires en sa

⁸² « Governo cria área no Parque para instalações militares », *Folha do Amapá*, 23 août 2002.

direction. Elle aura bien du mal à résister au rouleau compresseur d'un Brésil dont le centre est certes encore lointain, mais qui se trouve plongé dans un processus d'externalisation démographique et économique dans lequel l'Amapá a toute sa part.

b) La fragmentation communale : moyen de domination des élites ?

Cette domination s'exerce également à l'échelle interne, où s'applique peut-être plus qu'ailleurs le rapport centre-périphérie étant données la macrocéphalie urbaine du territoire et la centralisation propre aux États brésiliens.

Ainsi, la France est connue pour sa fragmentation communale, et avec 22 communes pour 220.000 habitants, soit une moyenne de 10.000 habitants par commune, la Guyane n'échappe pas à la règle. Mais l'Amapá de son côté comprend 16 *municípios* (pour plus de 8.000 au niveau national), donc un ratio plus élevé, de 39.000 habitants en moyenne, mais recouvrant des situations très diverses. Lors de sa départementalisation en 1946 la Guyane ne comptait que 13 communes (hors territoire d'Inini), et l'Amapá à sa création en 1943 seulement... 3 : Macapá, Amapá (l'éphémère capitale) et Mazagão. Puis furent créées au cours des années 50 les communes d'Oiapoque et de Calçoene, qui redécoupaient le territoire de la commune d'Amapá en direction de la frontière pour mieux en assurer l'occupation. La dynamique est donc d'un côté comme de l'autre de l'Oyapock vers la création de nouvelles communes, mais la démographie n'explique pas tout.

Le grand mouvement de redécoupage, tant pour donner satisfaction aux habitants souvent handicapés par la taille de la commune et l'éloignement de certaines agglomérations, que pour faciliter voire mieux contrôler l'administration, eut lieu dans les années 1980-90, soit peu avant et peu après l'élévation au rang d'État fédéré (1988). Ainsi assista-t-on en 1987 à l'émancipation de Santana, le port de Macapá, puis à celle de Tartarugalzinho et Ferreira Gomes sur la route fédérale BR 156 en direction d'Oiapoque et de la frontière guyanaise, et de Laranjal do Jari, concerné par le fameux projet Ludwig qui ne vit quasiment jamais le jour. En 1992, après la transformation de l'Amapá en État, venait le tour de Pedra Branca do Amapari, Serra do Navio, Cutias dans l'intérieur, de Porto Grande, Itaupal, Pracuúba, puis en 1994 de Vitória do Jari.

Cela avait le mérite de satisfaire l'intérêt des élites qui y voyaient davantage de fonctions électives à occuper, voire de charges à distribuer... Mais ces nouvelles communes, en majorité

peuplées de moins de 5.000 habitants, manquent de ressources financières et techniques et sont étouffées par les charges de fonctionnement (Santos, 2009). Cela les met finalement davantage dans l'orbite de la capitale régionale, Macapá, où siègent le gouverneur et l'assemblée locale chargés de redistribuer les précieuses subventions... souvent sur des critères d'appartenance politique du maire de la commune. Avec six communes sur seize comportant moins de 5.000 habitants, et dix sur seize moins de 10.000, ces redécoupages s'avèrent finalement un moyen de mieux renforcer le contrôle et la domination politique des élites de la capitale régionale, qui ont souvent tendance à favoriser les *municípios* gérés par des maires de même tendance.

Céline Broggio et Martine Droulers (2006) ont ainsi observé un triplement des *municípios* amazoniens de 1980 à 2000, qui traduit pour ces auteurs une nouvelle territorialisation de la région où le peuplement urbain s'étale. Les communes de moins de 20.000 habitants couvrent désormais 55 % de la superficie du pays, mais du fait de leur manque de capacité administrative et de ressources propres connaissent une « dépendance grandissante à l'égard du niveau fédéral ou de l'État fédéré ». Les communes peuvent depuis la Constitution de 1988 bénéficier d'un Fonds de Participation des *municípios*, cette dépendance à travers les nécessaires transferts s'exerce donc non seulement vis-à-vis de la capitale régionale, mais également fédérale, rendant l'autonomie communale et même *estaduale* (régionale) bien illusoire :

« Les États fédérés et municipes peuvent, en principe, arbitrer entre exigences du développement et contraintes de la protection de l'environnement sur leur territoire. Mais le niveau fédéral peut, de son côté, utiliser différents moyens de démarcation de terres (aires protégées, aires indigènes, aires stratégiques, etc.) pour encadrer, voire limiter l'autonomie des collectivités territoriales⁸³ ».

C'est bien ce que nous venons de constater dans le cas de l'Amapá, où les ressources propres au développement local sont encore grandement aux mains de l'État fédéral. Ainsi, pour Carvalho da Silva (1986) :

“O fato é que o processo de planejamento do desenvolvimento ainda é demasiadamente centralizado nos ministérios e nos órgãos vinculados diretamente a eles [...] situação ainda mais evidente quando tais políticas se direcionam para a Amazônia. Por outro lado, a centralização de recursos nas mãos da União contribui para o agravamento da situação financeira de Estados e Municípios com economias menos dinâmicas, que ficam completamente dependentes dos repasses definidos pela Constituição - no caso do Amapá, essa situação de dependência torna o atendimento das demandas da população ainda mais difíceis⁸⁴ .”

⁸³ C. Broggio et M. Droulers, « Démocratisation et territoire au Brésil », *Géocarrefour* vol. 81 n° 3, 2006, pp. 227.

⁸⁴ “Le fait est que le processus de planification du développement est encore exagérément centralisé dans les ministères et organismes directement concernés [...] situation encore plus évidente quand ces politiques concernent l'Amazonie. D'un autre côté, la centralisation des ressources aux mains de l'Union contribue à l'aggravation de la situation financière des Etats et communes aux économies moins dynamiques, qui se retrouvent complètement dépendantes des redistributions définies par la Constitution – dans le cas de l'Amapá,

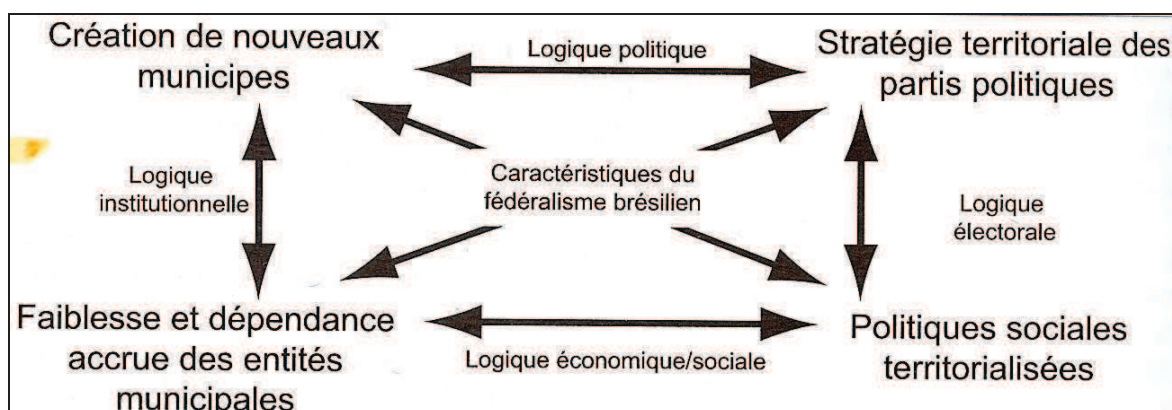
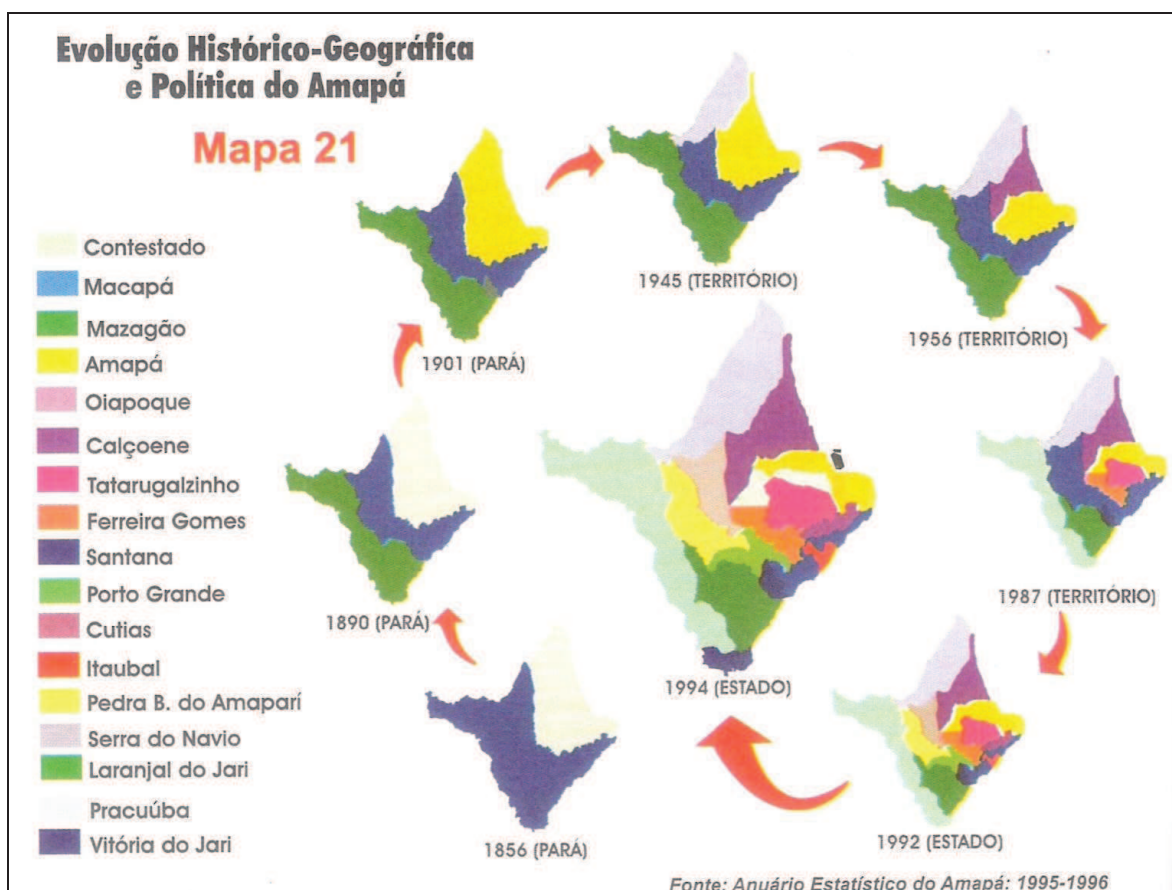


Figure 18. Démocratisation et territorialisation au Brésil (source : Broggio et Droulers, 2006). Un redécoupage communal qui satisfait plus certaines élites que les vrais enjeux de développement faute de ressources et de compétences propres.



Carte 32 : fractionnement du pouvoir : la création de *municípios* en Amapá (source : Santos, 2009). Les nouvelles communes permettent (souvent) une distribution de prébendes et de subventions sur des critères politiques.

cette situation rend la satisfaction des besoins de la population encore plus difficiles. » G.C. da Silva, op. cit., p. 109.

Mais ces rapports État fédéral/État fédéré ou *município* sont bien entendu fonction de l'importance des États, d'autant plus que les plus importants sont contrairement à l'Amapá souvent gérés par des personnalités politiques de premier plan, qui même dans l'opposition gèrent un énorme budget et jouissent pour cela d'une certaine marge de manœuvre par rapport au pouvoir central. C'est également pour cette raison que l'ancien gouverneur Capiberibe (1994-2002), opposant au président Cardoso, avait tenté de donner une aura internationale à sa politique : la caution française permettait de le crédibiliser auprès de Brasília, voire d'exercer une certaine pression sur un pouvoir peu enclin à voir s'accroître une influence étrangère dans une région frontalière jadis si disputée...

Malgré une situation de tutelle et de dépendance commune, la démarche était assez différente en Guyane, avec la création assez récente de communes ethniques de fait : Apatou (aloukou), et les autres communes du Maroni : Grand-Santi et Papaïchton (Djukas), et Awala-Yalimapo (amérindien Kali'na). L'argument était certes de rapprocher les habitants d'un siège administratif souvent fort lointain et mal (voire pas) relié⁸⁵. Mais l'objectif était aussi de donner, de la part de la Préfecture, satisfaction à des revendications communautaires ou ethniques se plaignant à tort ou à raison d'une discrimination de la part de l'ethnie dominante créole, ou bien pour éviter des rivalités au sein des différents peuples *bushinenge*. Pour ces mêmes raisons fut élaboré un projet similaire pour Cacao, village *hmong* dépendant de la commune de Roura, au centre particulièrement éloigné. Mais désormais ces redécoupages sont rejetés tant les Préfets que par les élus régionaux, car ils introduisent selon eux un danger communautariste en Guyane, alors que ces exécutifs sont accusés de vouloir ainsi mieux contrôler les relations avec les ethnies minoritaires.

Cependant, l'empilement d'échelons politico-administratifs propre à la France ne se retrouve pas au Brésil, où l'administration des États fédérés est très centralisée et sans l'intervention d'un représentant de l'État pouvant apparaître comme un régulateur neutre. Les considérations politiques et la pression des capitales nationale et régionale y sont donc plus fortes, et la marge de manœuvre en dépit du statut fédéral ne paraît finalement pas plus grande qu'en Guyane, les communes y ayant même un poids moindre que leurs homologues françaises. La dépendance y est donc énorme, même si en dehors des revendications amérindiennes les tensions ethniques potentielles propres à la Guyane n'apparaissent pas en Amapá.

⁸⁵ Cette situation est propre à l'Amazonie. Rappelons que Maripasoula, plus grande commune de France avec environ 6.000 km², possède la superficie d'un département moyen de l'Hexagone. La commune la plus étendue du monde serait d'ailleurs également amazonienne, et même géographiquement assez proche puisqu'il s'agirait d'Altamira dans le Pará, 159.696 km² pour 98.750 habitants en 2009 (source : IBGE).

C – LES DYNAMIQUES SPATIALES ET DEMOGRAPHIQUES

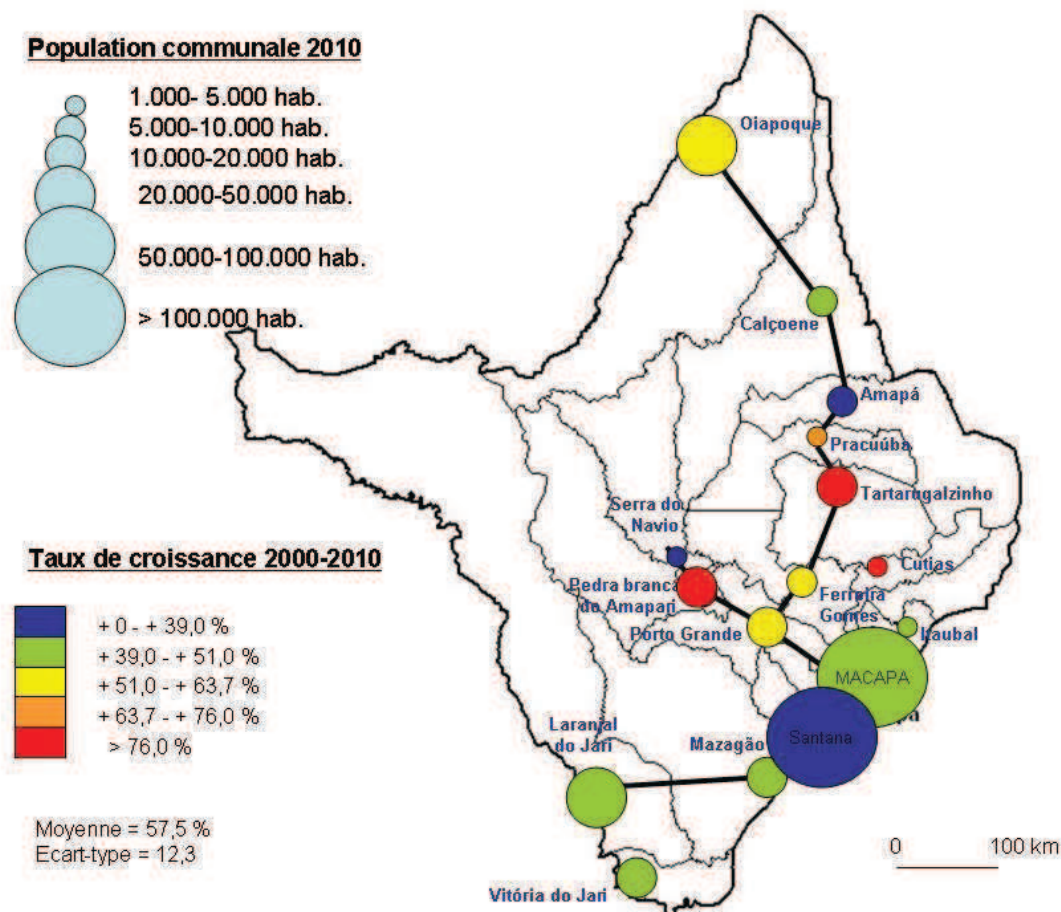
Cette relativement faible marge de manœuvre, pourtant enviée par les élus guyanais, permet difficilement à l'Amapá de gérer une démographie galopante s'accompagnant d'indices de développement et d'équipement relativement faibles. L'Amapá n'est pas seulement un espace de transit vers la Guyane proche, il est surtout l'État brésilien connaissant le plus fort accroissement démographique, un véritable État pionnier en somme.

1. Une population jeune et mobile

a) Déséquilibres démographique et sociaux

Le dernier recensement de l'IBGE (Instituto Brasileiro de Geografia e Estatísticas), a dénombré en 2010 668.689 habitants. Ce chiffre en fait l'État le moins peuplé du Brésil après le Roraima, mais le rend néanmoins trois fois plus peuplé que la Guyane. Peu dense comme sa voisine (4,7 habitants au km² contre 2,5 pour la Guyane), la population est aussi mal répartie mais se concentre moins sur le littoral, celui-ci étant inaccessible du fait d'une côte envasée et envahie par la mangrove. En dehors de l'agglomération de la capitale au bord de l'Amazone qui concentre les trois quarts de la population, celle-ci s'égrène de façon groupée le long des rares axes routiers, souvent en fonction des projets anciens ou actuels d'exploitation des ressources naturelles. Elle est d'ailleurs considérée urbaine à 89 % et est fortement touchée par l'exode rural (Morais, 2009).

En dehors de la capitale macrocéphale, les pôles principaux (plus de 20.000 habitants) sont deux communes excentrées mais reliées par la route : Laranjal do Jari et Oiapoque, l'une à la frontière du Pará, l'autre de la Guyane. La première a bénéficié des espoirs soulevés par le fameux projet Jari ; la seconde bénéficie de l'attraction due à sa situation frontalière, pas nécessairement comme espace de transit, mais parce que le tourisme des Guyanais est lui-même générateur d'emplois. Mais en dehors de cette dernière les taux d'accroissement les plus spectaculaires (carte 33) concernent deux communes où s'exercent d'importantes activités extractives, qui montrent encore un certain pouvoir d'attraction en Amapá. Les *municípios* peinent tous à faire face à un accroissement démographique pourtant appelé à se poursuivre.



Carte 33. Evolution de la population communale en Amapá, 2000-2010 (d'après sources IBGE, données complètes en annexe XVII). Comme en Guyane, une distribution très inégale et macrocéphale.

	AMAPÁ	GUYANE
Taux de natalité	28,3 ‰	30,5 ‰
Taux de mortalité	4,8 ‰	4,4 ‰
Croissance naturelle	+ 2,4 %	+ 2,6 %
Indice de fécondité	3,1	3,9
Taux de mortalité infantile	23,2 ‰	10,0 ‰
PIB par habitant	10.250 \$	15.839 \$
IDH	0,753	0,850

Tableau 14. Caractéristiques démographiques comparées de l'Amapá et de la Guyane (sources : IBGE, CCIG et INSEE, 2009). Des indicateurs semblables en apparence pour un indice de développement sensiblement différent qui se traduit au niveau de la mortalité infantile.

En effet la population est jeune : 39,4 % de la population a moins de 15 ans, avec un âge médian de 18 ans (Santos, 2009). Mais elle connaît aussi une forte fécondité : avec un taux de 3,1, celle-ci est légèrement inférieure à celle de la Guyane, mais elle est la plus élevée du Brésil, dont la moyenne (1,9) est désormais passée sous celle de la France. La transition démographique y est donc moins rapide, sans doute à cause de la pauvreté, des mentalités et d'un éloignement fatal aux campagnes d'information et de planning familial.

Le niveau de vie est en effet peu élevé. Avec un indice de développement humain estimé à 0,79 (contre 0,85 pour la Guyane), l'Amapá occupe une position moyenne dans un Brésil à l'indice moyen similaire, derrière les États du sud, du sud-est et du centre-ouest, mais plutôt loin devant les autres États amazoniens (à l'exception du Roraima) et du Nordeste.

Cette situation, a priori pas si défavorable à l'échelle du Brésil, ne peut faire oublier que d'une part, en l'an 2000, 42 % de la population se trouvait sous le seuil de pauvreté, d'autre part qu'à Macapá 28 % des logements n'ont pas l'eau courante, 13 % n'ont pas l'électricité, 11 % pas de réseau d'assainissement. En 2005, 35 % de la population n'avait toujours pas accès à l'eau potable (SEICOM, 2009).

Dans le sud de l'État, l'échec du projet Ludwig d'usine de cellulose sur la rivière Jari, à cheval sur le Pará et l'Amapá, a entraîné comme nous l'avons vu la formation à Laranjal do Jari de la plus grande *favela* fluviale du monde : là délinquance, drogue et prostitution prennent des proportions alarmantes au milieu de milliers de palafittes, montrant aussi à quel point l'Amapá est encore tributaire d'une économie extractive basée sur l'exploitation des ressources minérales qui peine à se reconverter.

Néanmoins la rapide croissance du développement humain dans les années 90 en fit selon le recensement de 2000 le 12^{ème} État brésilien, le premier de l'ensemble Nord-Nordeste, et les meilleurs indices d'espérance de vie. Ainsi dès la fin des années 90 le taux de mortalité infantile était spectaculairement réduit, devenant un des plus faibles du Brésil avec 23 ‰⁸⁶, loin cependant des 10 ‰ de la Guyane. L'une des explications est la politique volontariste du gouverneur Capiberibe, qui a formé dans les années 90 des centaines de sages-femmes envoyées ensuite jusque dans les communautés les plus reculées de l'Amapá.

De même plus de 90 % des enfants sont scolarisés alors que l'État essaie de développer l'enseignement au cœur même des communautés amérindiennes en les associant aux projets et en formant des enseignants en étant issus⁸⁷. Un enseignement d'ailleurs sur lequel l'Amapá a

⁸⁶ Maurício Lima, "Milagre na floresta", *Veja*, 1er décembre 1999.

⁸⁷ Ângela Klinke, "Estado alternativo", *Isto É*, São Paulo, 24 juin 1998.

plus de prise que la Guyane (il est de sa compétence), qui lui permet de l'adapter aux différents types de population, en intégrant histoire, géographie et biodiversité locales, et surtout les savoir-faire traditionnels ainsi valorisés. Aussi nombre d'élus guyanais aimeraient disposer de cette marge de manœuvre qui leur permettrait, selon eux, de réduire un échec scolaire qu'ils imputent largement à une inadaptation d'un enseignement trop calqué sur la Métropole.

L'Amapá serait néanmoins l'un des très rares États à avoir vu depuis ces dernières années stagner son développement humain, mais il est avantagé par le fait d'être comme la Guyane considéré comme un pays de fonctionnaires : les nécessités d'assurer la souveraineté du Brésil jusque dans ces marges et la faiblesse relative de l'emploi sur place ont fait de Macapá une ville touchée par l'hypertrophie du secteur tertiaire, administratif et commercial, ce qui est censé lui assurer un niveau de vie moyen relativement enviable.

Ainsi, une étude récente⁸⁸ a montré que les salaires étaient en Amapá plus élevés qu'ailleurs au Brésil : le salaire moyen y équivaut à 4,2 salaires minima, soit bien plus que le grand État voisin du Pará (2,8) et du Brésil (3,4). Cette étude ne prend en compte cela dit que les salaires déclarés, et l'on sait que le travail informel dans les régions du Nord concerne au moins la moitié de la population active, d'autre part elle révèle aussi d'énormes disparités selon les secteurs d'activité. L'Amapá constitue ainsi à la fois un réservoir potentiel de migrants vers la Guyane, comme un marché potentiel pour cette dernière si une production compétitive s'y développe, facilitée par des accords d'échanges économiques. A condition dans ce cas de se distinguer des produits amapéens grandement issus du secteur primaire alors que les milieux naturels sont similaires. La Guyane a d'autre part en face d'elle une population non seulement assez pauvre, jeune et féconde, mais également très mobile.

b) Dynamiques migratoires

Les migrations internes s'effectuent essentiellement vers deux pôles : le doublet Macapá-Santana et Oiapoque. Dans le premier cas il s'agit de migrations traditionnelles vers une capitale : exode rural et recherche d'emplois et d'équipements (universitaires, par exemple), dans le second nous avons affaire à un effet plus « pionnier » : Oiapoque attire tant pour les possibilités dans l'orpaillage que comme zone de transit vers le supposé eldorado guyanais, l'*Eudorado* comme le qualifie l'universitaire guyanais Gérard Police (2010)⁸⁹. En effet, en

⁸⁸ IBGE, publiée dans www.brasilyane.fr le 2 juin 2010 « Amapá : les plus hauts salaires du Brésil ».

⁸⁹ G. Police, *Eudorado, le discours brésilien sur la Guyane française*, Ibis Rouge 2010.

raison du fort chômage endémique que connaît le département français et de la répression qu'y subissent les immigrés notamment brésiliens, il semble que ce soit désormais l'orpailage qui attire l'essentiel des candidats à l'émigration, et Oiapoque par ses équipements et ses commanditaires en constitue la base arrière. Cette émigration vers la ville frontière fut d'ailleurs longtemps encouragée par les autorités nationales, comme celle vers l'Amapá en général.

La population actuelle de l'Amapá résulte donc plus de vagues migratoires (plans nationaux de peuplement de la zone frontalière, exploitation du manganèse par l'ICOMI dans les années 50, ouverture de la zone franche dans les années 90) que de la descendance des populations originelles. La forte croissance démographique des années 1991-2000 fut la plus élevée du Brésil : + 5,77 % par an, près de 25.000 personnes par an, soit deux fois celle de l'État suivant, le Roraima. Elle s'explique par des courants migratoires régionaux, venus à 84 % du Pará et notamment de l'île de Marajó (dont la ville d'Afuá, face à Macapá et bien reliée par voie fluviale, est nettement plus sous l'influence de cette dernière), et du Nord amazonien en général. Le Nordeste, Maranhão essentiellement, mais aussi le Ceará, deux des États brésiliens les plus pauvres⁹⁰, y contribue pour 11 % ; ces deux migrations sont par ailleurs très anciennes : c'est à des Maranhenses et des Cearenses que firent appel les autorités brésiliennes pour peupler un Amapá encore bien vide après l'attribution définitive au Brésil en 1900.

Une autre explication réside dans le fait que « *l'Amapá est aussi un lieu de migration-retour des Brésiliens ayant séjourné en Guyane lors des grands chantiers de construction et de l'élaboration du centre aérospatial de Kourou* » (Bourdier, 2002). Cet État reçoit également des flux provenant de Guyane avec le phénomène constaté des *retornados*, volontaires ou non et pas tous originaires de l'État, et qui s'installeront de préférence à Macapá (pour les opportunités d'emplois) et à Oiapoque (pour la proximité de la Guyane). Mais, dans un cas comme dans l'autre, ces hommes ne sont pas toujours destinés à s'y fixer.

Ainsi, près du tiers de la population (31,5 %) était né hors de l'État en 2005. Cela occasionne pour l'Amapá des difficultés similaires à la Guyane puisqu'il est tout comme elle non seulement un pays d'immigration, mais encore le territoire le plus attractif. Mais il s'agit ici de flux interrégionaux et non internationaux, les problèmes d'intégration ne sont donc pas de même nature. Toujours selon Bourdier (2002) :

« De chaque côté de la frontière, se met en place un imaginaire qui consiste à redouter les débordements humains : d'un côté, l'Amapá ne sait trop comment gérer l'arrivée des populations des États voisins du Pará et du Nordeste, tandis que

⁹⁰ Marília Carvalho Brasil, « Migração no Amapá », *Cadernos de Estudos sociais* 13,1, Recife, 1997.

Cayenne s'inquiète de la porosité de ses frontières et de son pouvoir d'attraction qui englobe à la fois la région des Caraïbes, le Brésil et le Surinam⁹¹. »

L'Amapá est donc en grande partie, comme le Surinam, un espace de transit, puisqu'il n'est pas toujours perçu comme le but de ces migrations mais comme une étape vers la Guyane. Pour d'autres encore, l'existence et les potentialités du territoire français auront pu être découvertes une fois à Macapá, comme elles le sont à Manaus pour les migrants péruviens. Ces flux contribuent ainsi au déséquilibre spatial et démographique de cet État et alimentent en partie la pression sur la Guyane.

2. Les dynamiques spatiales

a) Une macrocéphalie urbaine typique

Ainsi, si 89,03 % des Amapéens vivent en aire urbaine, proportion sensiblement égale à celle de la Guyane, l'agglomération capitale, Macapá-Santana, en contient 75 %. L'étendue des *municípios* brésiliens, notamment ceux de l'Amapá qui n'ont pour la plupart été redécoupés que récemment, fait que les noyaux périphériques des grandes villes sont généralement compris dans les limites communales, aussi l'agglomération de Macapá, capitale et plus grande ville de l'État avec 397.913 habitants en 2010, ne comprend-elle qu'une seule autre commune, le port minéralier de Santana, 101.203 habitants. Cette dernière ville est également le point de départ des lignes fluviales amazoniennes vers Belém, Santarém et Manaus, et de l'ancien chemin de fer du manganèse, une des dernières lignes ferroviaires au Brésil, la reliant désormais uniquement pour les passagers à l'ancienne ville minière de Serra do Navio, ce qui en fait un mini *hub* régional aux potentialités encore peu exploitées.

Avec près de 500.000 habitants et les trois quarts de la population de l'État, l'agglomération Macapá-Santana constitue un cas flagrant de macrocéphalie urbaine, bien plus prononcé que dans les autres capitales des Guyanes (55 % pour l'aire urbaine de Cayenne, 47 % pour Paramaribo, 36 % pour Georgetown, mais 63 % pour l'autre capitale brésilienne des Guyanes Boa Vista). Tous ces territoires se sont caractérisés par des difficultés de peuplement, une forte centralisation expliquée par le contexte colonial, avec une capitale administrative constituant

⁹¹ F. Bourdier, *Rapport intermédiaire du projet Flux migratoires, réceptivité au sida et interventions sanitaires en Amapá, nord du Pará (Brésil) et en Guyane française*, Université Bordeaux 2/Museu Goeldi, 2002, p. 39.

une véritable interface avec la métropole coloniale. Macapá, au rôle essentiellement défensif d'abord, administratif puis économique avec Santana, n'accéda qu'en 1944 au rôle de capitale. Or si le Brésil est une république fédérale, l'administration des États fédérés est particulièrement centralisée, renforçant le rôle des capitales régionales. Le poids de Macapá dans la population amapéenne montre aussi l'échec des politiques de peuplement de l'intérieur.

Le phénomène de périphérisation de Macapá s'accroît par l'exode vers la capitale de nombreux Amapéens mais aussi Paraenses et Nordestins. L'Amapá, nous venons de la voir, se révèle ainsi un point de passage pour une population en transit, mais beaucoup de candidats à l'émigration se fixeront dans la capitale amapéenne faute de réunir la somme nécessaire pour payer un passeur. Par manque de ressources suffisantes ils contribueront à agrandir la ceinture d'*invasões* (bidonvilles) et de quartiers populaires planifiés (Capilândia, Renascer, Marabaixo...) autour de la capitale.

L'essor des services, une capitale peuplée de nombreux fonctionnaires dotés d'un certain pouvoir d'achat, la présence d'une université fédérale, le *boom* de la construction et la constitution d'une zone franche à Santana ont donné à cet État périphérique un attrait autre que le voisinage avec un territoire français, et la proximité de la Guyane n'explique pas à elle seule que l'Amapá connaisse les plus forts taux de croissance migratoire du Brésil.

b) Le port de Santana et la tentative de zone franche

L'Amapá possède, avec le port minéralier de Santana situé à 20 kilomètres de Macapá, un port en eaux profondes pratiquement sur l'estuaire de l'Amazone. Assez récemment émancipé de la capitale, il constitue avec ses plus de 100.000 habitants la deuxième ville de l'Amapá, avec laquelle il exerce une complémentarité pour en accueillir également le terminus de l'unique chemin de fer de l'État.

Ce port est essentiellement utilisé par les bateaux exportant les minerais et le bois de l'Amapá vers l'extérieur. En raison de ses capacités encore réduites (il ne peut accueillir plus de deux bateaux de 40.000 tonnes), Santana n'est pas une escale très recherchée pour les bateaux se dirigeant vers Manaus, ou transportant au contraire le soja et le fer récoltés dans le Mato Grosso ou extraits en Amazonie. Sur le bras oriental contournant par l'est l'île de Marajó, Belém avec ses deux millions d'habitants sera un port plus attractif tant pour les cargos que les paquebots et navires de croisière, alors que le minerai amazonien sera plutôt exporté par le port d'Itaqui près

de São Luis, après avoir traversé le Maranhão par voie ferrée. Santana souffre donc de la concurrence de Belém, alors que l'exportation de produits minéraliers n'est pas appelée à se pérenniser du fait de l'épuisement prévisible.

Un port d'intérêt relativement local donc, mais qui permet aussi le ravitaillement de l'Amapá et les liaisons avec le reste du Brésil via Belém pour les passagers. Il est en quelque sorte la synapse, le poumon de l'Amapá, à l'image du Dégrad des Cannes près de Cayenne qui est véritablement celui de la Guyane. Mais ce dernier contrairement à Santana souffre de frais d'exploitation énormes liés au désenvasement des chenaux d'accès et aux charges salariales du personnel qui sont celles d'un pays européen et non d'Amérique du Sud. Cayenne est ainsi en termes de coûts un des ports les plus onéreux de l'Amérique du Sud, et sans doute de l'Union Européenne.

Aussi l'idée a-t-elle germé dans l'esprit de responsables économiques de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane (CCIG) d'utiliser le port de Santana une fois que la route BR 156 sera consolidée et le pont sur l'Oyapock réalisé. Cela permettrait de le valoriser en faisant de la Guyane... son arrière-pays. Ce serait alors cette dernière qui se retrouverait sous la domination et la dépendance de l'Amapá, mais cela lui permettrait aussi de diversifier ses approvisionnements et d'échapper au monopole d'un Dégrad des Cannes dispendieux et fréquemment secoué par des problèmes sociaux. Ce projet est bien loin d'aboutir, mais il montre que Santana recèle encore des possibilités non exploitées et pourrait jouer une carte davantage caraïbe et guyanaise permettant de renforcer une interface encore bien réduite. Le Brésil semble vouloir développer les transports fluviaux par les « hydrovoies » dans le cadre de l'IIRSA dans le but d'une intégration régionale concernant aussi cette région, ce qui sera l'objet de notre troisième partie.

C'est aussi en raison des potentialités de ce port, alors que la production de manganèse semblait déjà condamnée, qu'y fut instituée en 1992 une zone franche de 220 km², dont les objectifs étaient au départ de promouvoir le développement de l'État et les relations bilatérales avec les pays de la zone. Diminuer ou supprimer taxes et impôts pour susciter le développement industriel et commercial d'une ville ou d'une région est une politique abondamment pratiquée en Amazonie : l'exemple le plus célèbre est la zone franche de Manaus, décidée par le gouvernement militaire brésilien en 1967 pour redynamiser une ville autrefois ruinée par la fin du cycle du caoutchouc. En Guyane, plusieurs agences, ateliers et commerces se sont installés dans un quartier délaissé de Cayenne pourtant proche du centre-ville, attirés par des exemptions fiscales.

Ce fut donc l'objet de la Zone libre commerce (ALCMS), installée dans le port de Santana à partir de 1991, et dépendant de la superintendance de la zone franche de Manaus (SUFRAMA). On assista dans un premier temps vu à l'implantation de 64 entreprises qui permirent la création de 4.000 emplois directs et indirects, provoquant pendant plusieurs années une forte immigration provenant des États brésiliens voisins et faisant de l'Amapá l'État connaissant le plus fort solde migratoire.

Mais Macapá n'est pas Manaus, et la zone franche n'a pas tenu ses promesses : marché trop peu important difficile à étendre (essentiellement le littoral septentrional du Brésil de Belém à Fortaleza), produits de mauvaise qualité, enclavement trop fort, État sous une trop forte domination capitaliste et désireux de limiter les importations pour équilibrer la balance commerciale... Aussi peu d'entreprises sont restées, la population employée n'était déjà plus que de 1.500 personnes en 1998⁹², et la zone n'existe plus finalement que d'un point de vue administratif...

L'État d'Amapá du coup n'a pas vu les retombées des exemptions d'impôts, en revanche l'afflux de population attirée par les potentialités nouvelles a provoqué un accroissement de l'habitat informel à Macapá et Santana. Aussi, l'exécutif comme les parlementaires amapéens, échaudés, freinent le projet initialement prévu de zone franche à Oiapoque, craignant une concurrence accrue pour l'ALCMS alors que sont prévues d'autres zones franches dans les États voisins, à Barcarena près de Belém, et à Imperatriz dans le Maranhão (Silva, 2006).

Il est cependant prévu un nouveau type de zone franche en Amapá : la « zone franche verte ». Ce projet, qui attend encore la signature du chef de l'État, consiste en une exemption de taxes pour les produits fabriqués localement avec des matières premières végétales, animales ou minérales originaires d'Amapá, en vue d'une exportation vers le reste du Brésil et du monde⁹³. Un projet finalement bien dans l'esprit du « développement durable » dans lequel voulait le spécialiser le gouverneur Capiberibe...

c) Les potentialités, entre Amazone, fronts pionniers et Caraïbes

Pourtant, cette zone franche offre de nombreuses potentialités par sa situation géographique. Ainsi le doublet Macapá-Santana voit converger les voies routières intérieures, aériennes (Macapá est correctement desservi par les deux grandes compagnies brésiliennes qui la relie

⁹² A. Klinke, "Amapá, Estado alternativo", *Isto É*, 24 juin 1998.

⁹³ "As zonas francas verdes", <http://amapanocongresso.blogspot.com/2008/12/zona-franca-verde.html>. Consulté le

aux grandes villes littorales, mais reste encore un terminus) et fluvio-maritimes. Santana outre sa fonction portuaire est également le point de départ de la ligne de chemin de fer vers Serra do Navio.

Le carrefour routier se trouve cependant à une centaine de kilomètres, à Porto Grande, où se rejoignent les deux routes fédérales BR 156 et 210, aussi l'agglomération est-elle probablement amenée à s'étendre dans cette direction. Le doublet Macapá-Santana, concentrant les trois-quarts de la population de l'État, fonctionne comme une véritable synapse avec le reste du Brésil via l'Amazone. Ainsi, selon une étude de 1998 :

« Macapá est certainement amenée à jouer un rôle économique d'envergure continentale en raison des routes qui y convergeront, qu'elles soient acceuses ou non. En raison de l'absence de tout autre axe routier Est-Ouest dans la moitié Nord de l'Amazonie, cet axe routier a probablement vocation à se « brasilianiser » en drainant à terme un trafic intrabrésilien voulant également profiter des avantages multiples offerts par le port franc de Paramaribo⁹⁴. »

La liaison routière vers les Guyanes accroîtrait donc son rôle en faisant de ces dernières l'arrière-pays d'un port amené à se développer, d'où une dimension stratégique à l'échelle du continent sud-américain perçue par le Brésil : le goudronnage intégral de la BR 156 et le pont sur l'Oyapock seront un moyen d'intégrer les côtes guyanaises à son économie. On peut imaginer la constitution future d'un réseau de grands ports constituant une interface entre Amazonie et Caraïbes : Santana, Paramaribo, Georgetown, puis Maracaïbo au Venezuela malgré l'absence de liaisons de tous ordres avec le Guyana... Cayenne-Dégrad des Cannes serait en ce cas handicapé par ses conditions naturelles et ses coûts européens, et n'aurait qu'une fonction locale de relais, coincé entre deux ports en eaux profondes appelés à davantage desservir la Guyane par les accords de coopération régionale et l'amélioration des liaisons routières.

Le rôle d'interface caraïbe de l'Amapá serait ainsi valorisé, les Guyanes devenant un débouché mais aussi un fournisseur d'un État dont l'éloignement des zones de production renchérit les coûts, ce dont pourrait profiter une éventuelle production guyanaise :

« Sur le plan économique, l'État d'Amapá est en grande partie dépendant des approvisionnements provenant des États du sud brésilien, d'où la nécessité de franchir le large delta de l'Amazone, induisant un coût de transport supplétif à celui du transport terrestre initial. Aussi, n'est-il pas rare de constater un certain équilibre de prix entre ceux pratiqués en Guyane et ceux de Macapá⁹⁵. »

11 août 2010.

⁹⁴ Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, CETE Normandie-Centre, DDE de la Guyane. *Impact socio-économique de la continuité routière Saint-Georges de l'Oyapock Saint-Laurent du Maroni*. OGEFA-AU&S, Strasbourg, juin 1998, p. 19.

⁹⁵ Id., p. 84.

Cette ouverture vers la Caraïbe est l'un des objectifs actuels du Brésil, comme l'a montré l'invitation faite au CARICOM par le président Lula de rejoindre l'Unasud. Le Brésil est encore assez discret dans ce marché émergent mais peu industrialisé. Mais si les Caraïbes se posent plutôt en concurrentes du Brésil par leurs productions agricoles, l'Amapá verrait d'un bon œil un approvisionnement en riz par le Surinam, bien plus proche.

Le Brésil est d'autre part le premier exportateur mondial de viande bovine et le deuxième de soja, deux productions pour lesquelles l'Amapá peut répondre à la demande. Les plantations de soja, encore peu significatives, seraient à proximité immédiate du lieu d'écoulement vers les États-Unis. Quant à la viande, sa réputation outre-Oyapock fait que de nombreux Guyanais viennent s'approvisionner à Oiapoque en dépit des interdictions sanitaires liées à la présence de la fièvre aphteuse dans le Pará. Le cheptel guyanais est pour sa part notoirement insuffisant, et tributaire d'un ravitaillement souvent cher et aléatoire.

L'évolution actuelle allant vers une libéralisation du commerce notamment entre Mercosud, CARICOM et Union Européenne, l'élevage bovin est probablement appelé à se développer en Amapá avec l'extension prévisible des marchés guyanais et caraïbes. C'est ce qui se produit, sous la forme de fronts pionniers agricoles le long des routes fédérales, essentiellement pour l'élevage extensif, mais avec les coûts sociaux et environnementaux précédemment évoqués. D'ailleurs, même marginal dans le PIB de l'Amapá, la part occupée par le secteur primaire est en augmentation constante (4,6 % en 2007, contre 3,0 en 2003) et correspond à près de 20 % des exportations de l'Etat, dont 14 % pour le seul bois (IBGE et SEICOM, 2009).

Le front pionnier le long de la BR 156 se dirigeant vers la Guyane, le risque d'une pression accrue sur cette dernière existe-t-il ? Nous verrons un peu plus loin comment l'extension du front du soja au sud du Brésil est en train de littéralement satelliser le Paraguay, avec lequel n'existe aucune barrière naturelle. L'Oyapock serait sans doute une barrière plus difficile à franchir, d'autant plus que la France serait dans ce cas moins conciliante que le Paraguay, mais le cas très emblématique du troupeau de zébus qui traversa en 2009 la moitié du territoire guyanais depuis l'Amapá pour approvisionner un placar clandestin⁹⁶ a-t-il été créé un précédent dans le sens d'un débordement des zones d'élevage amapéennes sur la Guyane ? Il en a en tout cas montré la possibilité.

Alors que contrairement à la Guyane la balance commerciale de l'Amapá est excédentaire, tous ces projets avortés, ces mines épuisées avant l'heure, cette zone franche qui dépérit, ont laissé dettes et chômeurs à l'État, et ont fait prendre conscience à la classe politique liées à l'ancien

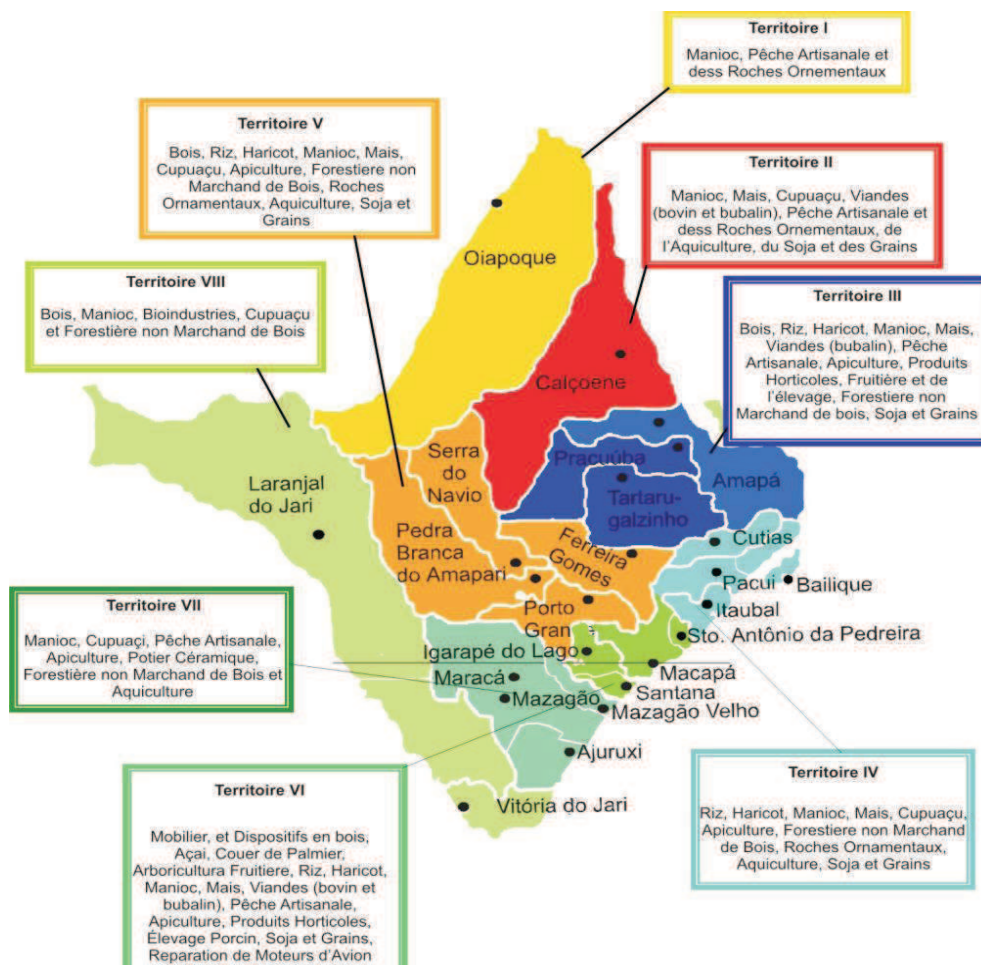
⁹⁶ « L'incroyable voyage des zébus de Guérilla », P.Y. Carlier, *France-Guyane*, 18 juin 2009.

gouverneur Capiberibe de la nécessité d'une politique moins axée sur les promesses du capitalisme et en faveur du développement durable : ici ce terme n'est pas galvaudé, l'Amapá subissant les conséquences d'activités qui ont littéralement pillé le pays jusqu'à épuisement. Cependant, la demande en viande et en soja et les potentialités agricoles entraînent de nouvelles dynamiques spatiales par l'accroissement de fronts pionniers souvent illicites le long des routes fédérales, c'est-à-dire, souvent, vers la Guyane...

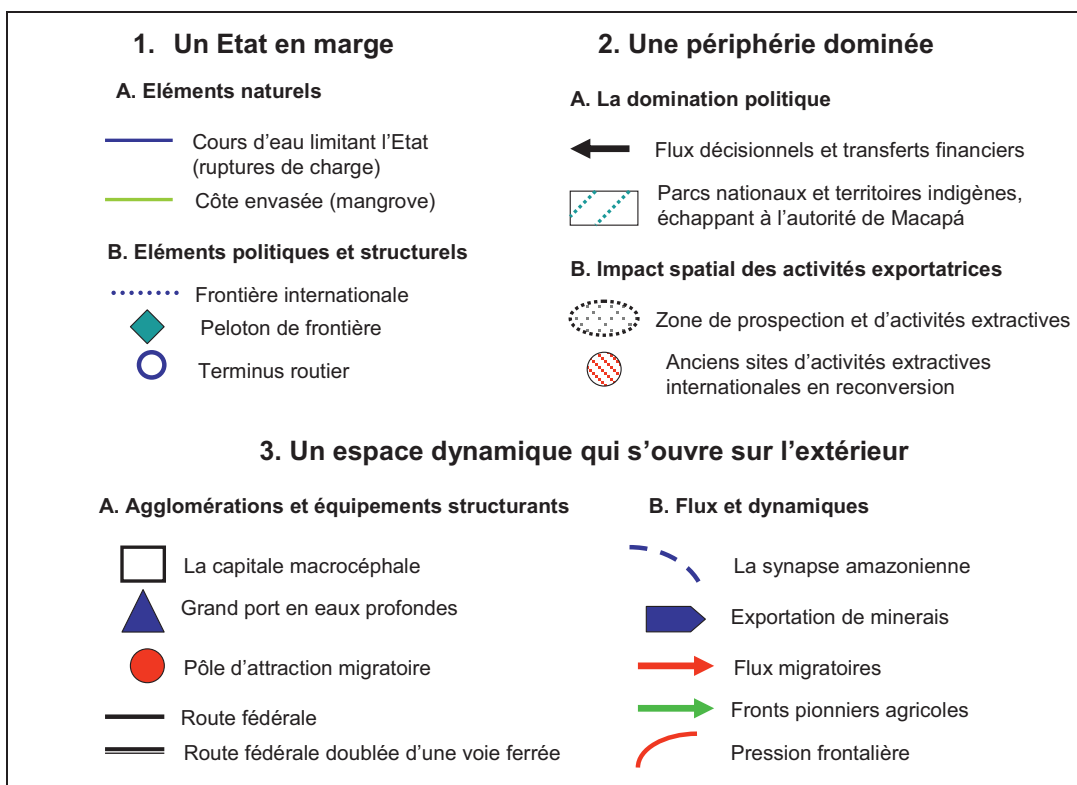
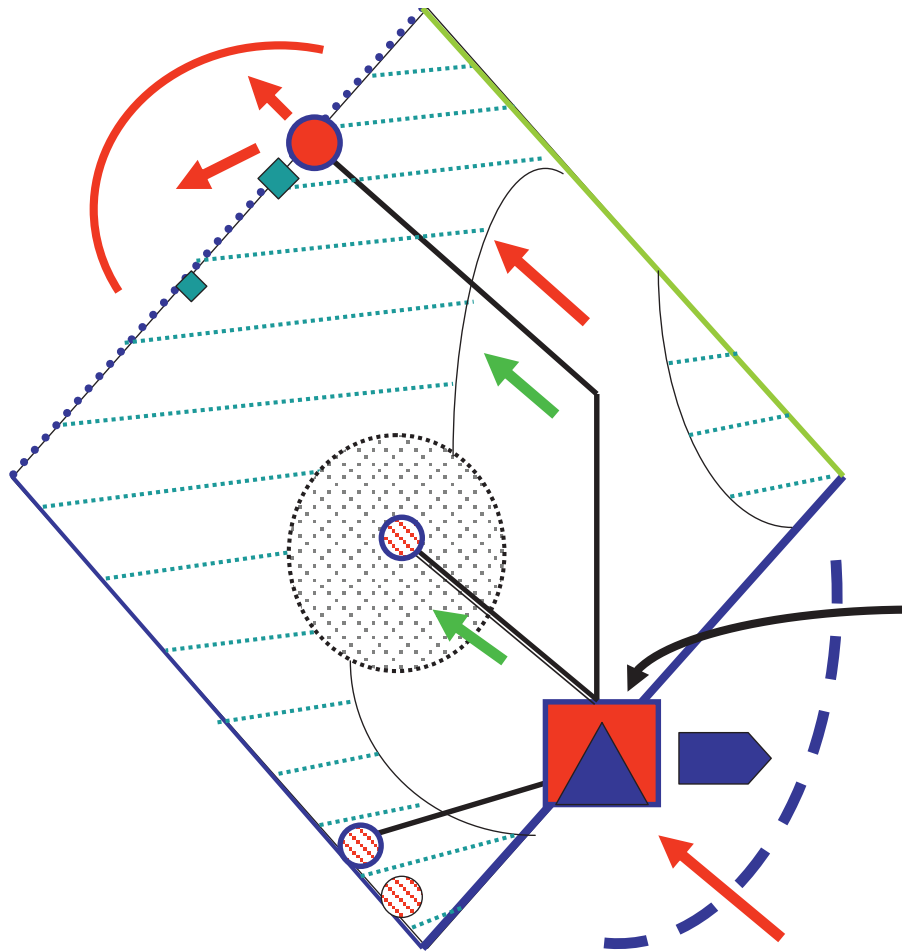
Le désenclavement routier sera donc un moyen de rendre l'Amapá plus compétitif, tout en accroissant son marché et ses fournisseurs potentiels en direction du « Nord ». Le Brésil a compris que le futur de ses États périphériques passait par l'externalisation facilitée de leur économie. Si l'Amapá donne plus que la Guyane l'impression de mieux maîtriser son développement et son destin, il le doit peut-être autant aux nécessités stratégiques nationales et au soutien du gouverneur Góes au président Lula qu'à son statut en tant que tel. C'est néanmoins un État particulièrement dynamique et ambitieux, et donc potentiellement menaçant, qui jouxte la Guyane.



Photo 7. Défrichements le long de la BR 156 près d'Oiapoque (cliché S. Granger, avril 2009). Les fronts pionniers se rapprochent de la Guyane malgré les aires protégées.



Carte 34. Les projets de pôles de développement de l'Amapá (source : CCIG, d'après SEICOM). Ils sont essentiellement basés sur l'agriculture et le bois, secteurs qui peuvent s'avérer concurrentiels pour la Guyane.



Carte 35. L'Amapá, de l'enclavement à l'ouverture (croquis S. Granger). Flux migratoires et fronts pionniers se dirigent vers la frontière guyanaise au détriment des zones protégées qui ne remplissent plus leur rôle de tampon.

III – LE CONTEXTE BRÉSILIEN : ENTRE EXTERNALISATION ET CONTINENTALISATION DES ACTIVITÉS ET DES TENSIONS

Ainsi deux territoires très voisins par la géographie et le statut périphérique, marginaux tant dans leur espace national que continental, en butte à des conflits de compétences entre pouvoir local et national pour la gestion de leurs espaces naturels comme de leurs relations internationales, se retrouvent avec des gradients de développement très élevés, ce qui montre le poids des politiques nationales voire supranationales notamment dans la redistribution. Aussi la proximité, par la Guyane, d'un espace avec des salaires et une protection sociale dignes des pays du Nord fonctionne pour l'Amapá comme un appel d'air et fait de l'Oyapock une des rares frontières terrestres « Nord-Sud », la seule avec le Maroni du sous-continent sud-américain.

Or ce pic de flux brésiliens vers la Guyane surgit dans un contexte plus général d'externalisation du Brésil par l'émigration et la satellisation d'espaces ultrafrontaliers qu'il transforme en véritables régions transfrontalières. Ce pays est d'autre part touché depuis la « décennie perdue » des années 1980 par une vague d'émigration vers les pays développés de l'hémisphère nord, qui permet de soulager certaines tensions sociales, or celle vers la Guyane est l'unique à être en même temps frontalière. En ce sens, si l'on met à part l'extension des fronts aurifères, elle diffère totalement des émigrations frontalières que connaît le sud du Brésil, par ailleurs partie la plus riche et développée du pays, qui proviennent le plus souvent de l'extension des fronts agricoles et induisent une véritable situation de colonisation.

En effet, la situation que connaît la Guyane par rapport au Brésil s'inscrit aussi dans un contexte plus général de débordement des frontières brésiliennes amenant des tensions sociales et ethniques. Ceci aboutit en dépit de ces tensions à une intégration croissante de ces frontières surtout au sud, parallèlement à une dynamique d'intégration régionale qui a subi une forte accélération depuis la création du Mercosud en 1991. Au nord en revanche, la frontière est percée des deux côtés par des activités illicites, orpaillage et contrebande, profitant du vide démographique et d'une souveraineté souvent défailante des États. Dans les deux cas, les frontières s'effacent au profit de flux et d'activités ayant un rayonnement plus continental, dynamiques auxquelles la Guyane se retrouve associée, montrant bien par là son appartenance sud-américaine en dépit d'une longue ignorance politique.

A – L'EXTERNALISATION DES TENSIONS SOCIALES PAR L'EMIGRATION

Frontalière du Brésil, la Guyane offre à ce pays une caractéristique unique : elle constitue sa seule frontière avec un territoire considéré « du Nord » du fait de son appartenance française et européenne. Or en dehors de ces émigrations frontalières pionnières, le Brésil est touché depuis les années 1980 par une émigration à caractère essentiellement économique vers les pays de l'hémisphère nord offrant de meilleures opportunités de travail et conditions de vie : États-Unis, Canada, Australie, Grande-Bretagne... mais aussi des pays en apparence plus surprenants car peu réputés jusque là comme pôles d'immigration : Japon, Portugal, Italie... s'expliquant par la proximité culturelle et des origines familiales qui aboutissent à une inversion d'anciens flux migratoires traditionnels. Les Brésiliens de Guyane constitueraient le troisième contingent frontalier et le septième au niveau mondial, même si l'on estime qu'ils sont plus nombreux encore au Surinam, mais de façon plus informelle. Cela dit, quand l'on voit la nature des flux migratoires, pourquoi la Guyane, tout à la fois un territoire riche, frontalier et, latin et catholique, culturellement proche, n'a-t-elle qu'une si faible part dans ces migrations ?

1. Une émigration économique « classique »

a) Un solde migratoire négatif

Longtemps pays d'immigration, c'est à partir des années 80, avec la fin de la croissance et les problèmes économiques qui ont marqué la fin de la dictature et la redémocratisation, que le Brésil est devenu un pays d'émigration vers les pays riches de l'hémisphère nord, tout en recevant des flux frontaliers en provenance de Colombie, du Pérou, de Bolivie et du Paraguay, pays jouxtant pour les trois derniers ses régions riches ou pionnières. On estime entre 2 à 4 millions le nombre de Brésiliens expatriés, pour un million d'étrangers environ au Brésil en 2009⁹⁷. Le solde migratoire est donc devenu négatif depuis une trentaine d'années, correspondant à 1,6 % de la population âgée de plus de dix ans pour les années 80 mais à 0,4 % seulement pour la décennie 1990⁹⁸. Si l'émigration vers la Guyane remonte aux années 1960, sa

⁹⁷ Source : *International press*, <http://www.ipcdigital.com/br/Noticias/Brasil/Numero-de-estrangeiros-no-Brasil-e-o-menor-da-historia>, 26.10.2009.

⁹⁸ J.A. Magno Carvalho et M. B. De Campos, « A variação do saldo migratório internacional do Brasil », *Estudos Avançados* n° 20 (57), São Paulo, 2006, pp. 55-58.

massification permise par le marché du travail en Guyane remonte aussi à ces années 80.

Mais les motifs de l'exil diffèrent totalement en fonction du pays d'accueil recherché. Aux traditionnelles migrations pour études vers les États-Unis ou l'Europe qui est encore restée encore une référence pour nombre de jeunes Brésiliens, s'ajoute depuis une quarantaine d'années une émigration économique vers les pays du Nord. Ainsi, pour Teresa Sales (1999) :

« Os migrantes brasileiros das duas últimas décadas, sobretudo os jovens migrantes, que são a grande maioria, buscaram lá fora essa possibilidade de ascensão social que lhes foi negada aqui no Brasil. Buscaram-na inicialmente por meio de acumulação de uma poupança que lhes permitiria voltar a se estabelecer em melhores condições no seu retorno ao Brasil. As recentes pesquisas têm mostrado um outra faceta dessas migrações, pois já estamos assistindo à emergência de um fluxo de maior durabilidade, tal como historicamente é comum acontecer a todas as correntes migratórias, temporárias ao começo e que aos poucos vão se estabelecendo como definitivas, no passar das gerações⁹⁹. »

Cette émigration brésilienne s'inscrit donc totalement dans les flux classiques « Sud-Nord » des migrations internationales qui concernent l'ensemble du monde en développement, à la différence qu'il s'agit pour le Brésil d'une inversion de ces courants migratoires, lui qui de pays récepteur est devenu émetteur, quelquefois justement vers les pays d'origine de ses sujets.

Cependant, contrairement aux autres anciennes colonies attirées pour diverses raisons par l'ancienne métropole, le Brésil assiste à une concentration des flux d'émigrants vers essentiellement trois pays, le Portugal ne venant qu'en quatrième ou cinquième position, selon les sources. Les flux fréquemment clandestins les rendent effectivement difficilement quantifiables. Ainsi, 70 à 80 % des Brésiliens de l'étranger se retrouvent aux États-Unis, migration économique classique dans toutes les Amériques, au Paraguay, migration frontalière pratiquement de « colonisation », et au Japon, où opportunités économiques s'allient à l'origine des migrants, nippo-brésiliens dans leur quasi-totalité.

Etats-Unis	Paraguay	Japon	Roy ^{me} -Uni	Portugal	Espagne
1.130.000	515.000	310.000	300.000	160.000	150.000

Tableau 15. Les principaux contingents brésiliens à l'étranger (source : Rosenfeld, Góis et alii, 2009). La Grande-Bretagne serait surévaluée.

⁹⁹ « Les migrants brésiliens des deux dernières décennies, surtout les jeunes migrants qui en constituent la grande majorité, cherchent à l'extérieur cette possibilité d'ascension sociale qui leur a été refusée ici au Brésil. Ils la cherchent d'abord par le moyen de l'accumulation d'une épargne qui leur permettrait de revenir s'établir au Brésil dans de meilleures conditions. Les récentes recherches ont montré une autre facette de ces migrations, car nous sommes en train d'assister à l'émergence d'un flux plus pérenne, comme cela s'est produit historiquement pour tous les courants migratoires, temporaires au départ, et qui petit à petit deviennent définitifs au fil des générations. » T. Sales, en introduction de R. R. Reis et T. Salles, *Cenas do Brasil migrante*, Boitempo 1999, São Paulo, pp. 7-8.

b) L'Eldorado états-unien

On ne s'étonnera donc pas que pour ces Sud-Américains le premier pays récepteur soit les Etats-Unis. Plus d'un million de Brésiliens et leurs descendants y résideraient, dont 300.000 à New York et plus de 200.000 dans la région de Boston, également destination traditionnelle de l'émigration portugaise donc lusophone. Mais près de 80 % seraient clandestins, la plupart ayant suivi le chemin des émigrants latinos traditionnels, par le Rio Grande et la frontière mexicano-états-unienne. Cette émigration provenait au départ surtout du Minas Gerais pour des raisons historiques, en particulier la ville de Governador Valladares depuis les liens tissés par l'arrivée d'ingénieurs du Massachussetts pour l'exploitation du mica dans les années 50¹⁰⁰. Mais elle s'est depuis considérablement diversifiée.

Une petite élite économique apparaît, qui a même créé une Chambre brésilienne de Commerce, mais à la différence de l'émigration en Guyane dont l'aspect temporaire est facilité par la proximité, les Brésiliens des États-Unis dans leur majorité ne pensent plus retourner au pays et cherchent à faire venir leur famille, même si les récents succès du Brésil dans les domaines économiques et même sociaux peuvent ébranler certaines certitudes. Cette communauté paraît en effet en voie d'intégration : ainsi à Boston et ses environs plus de 25.000 Brésiliens sont déjà propriétaires, il existe douze journaux brésiliens, trois grands supermarchés avec produits et employés exclusivement brésiliens, mais sans que soient coupés les liens vers le pays : les envois d'argent au pays ont quadruplé au cours de la période 2000-2005¹⁰¹.

On retrouve donc parallèlement à cette dynamique d'intégration des réflexes encore communautaires, mais avec des jeux identitaires complexes où se mêlent fierté du sentiment brésilien et complexe latino-américain à cause des connotations négatives qui les font vouloir se distinguer des « Hispaniques » et autres « Latins ». Les flux ont en effet, contrairement à ceux des autres pays latino-américains, touché d'abord des hommes jeunes et instruits issus des classes moyennes, venus avec un visa de tourisme, mais ils concernent désormais des candidats plus modestes qui comme les autres « Latins » tenteront leur chance par le Rio Grande.

Aussi, selon Frederico Menino, de l'Université de São Paulo, au recensement de l'an 2000 87 % des Brésiliens se sont reconnus comme blancs, contre 5 % seulement des autres Latino-Américains. Le sociologue évoque également les préjugés des employées domestiques brésiliennes envers leurs collègues colombiennes, mexicaines ou caribéennes qu'elles jugent

¹⁰⁰ R. Pébayle, « Un exemple d'émigration brésilienne aux Etats-Unis », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 12 n°2, 1996, Poitiers, pp. 235-239.

¹⁰¹ F. Menino, « Ah, se eu fosse americano do norte ! », *Discutindo Geografia*, 2005.

moins compétentes, les Brésiliens s'estimant en général plus proches des Américains. Ce sentiment de supériorité à l'égard des autres communautés migrantes se retrouve en Guyane, où les Brésiliens s'estiment souvent les seuls à même d'effectuer certaines tâches par tous les temps et tous les jours, mais cela s'exprimera aussi vis-à-vis de la population guyanaise qui ne semble pas jouir de la même considération que celle des États-Unis.

D'autre part, comme en Guyane la spiritualité s'exprime aussi à travers les nombreuses conversions au protestantisme évangélique, 36 % des Brésiliens se déclarent protestants pour 51 % de catholiques, proportion nettement plus importante qu'au Brésil. Les églises protestantes sont puissantes et dynamiques, mais contrairement à la Guyane s'épanouissent dans un contexte religieux favorable puisqu'aux États-Unis ces cultes sont majoritaires et la religiosité bien plus visible et valorisée.

Les autres pays du nord n'ont pas le même pouvoir d'attraction, exception faite depuis peu, comme pour toute l'Amérique du Sud d'ailleurs, de l'Australie, mais aussi du Japon, du Portugal et même de l'Italie et de l'Espagne pour des raisons culturelles et familiales, aussi étudierons-nous ces cas à part. D'assez conséquentes communautés existent aussi au Canada et en Grande-Bretagne, pour les relatives facilités d'accueil, mais aussi parce que ces pays attirent des migrants souvent qualifiés et possédant quelques rudiments au minimum de la langue anglaise. La France, Paris surtout, attire encore artistes et intellectuels. Mais cette émigration, difficilement quantifiable en Europe car nombre de Brésiliens sont venus avec des passeports portugais donc communautaires européens¹⁰², semble plus temporaire, surtout avec le récent décollage du Brésil.

La peur des discriminations et le fossé culturel paraissent intimider de nombreux Brésiliens candidats à l'émigration, qui chercheront alors un salut vers le pays de leurs ancêtres, ou tout au moins un pays culturellement proche dans lequel ils espèrent une intégration facilitée par les récents succès économiques de l'Europe du Sud.

¹⁰² Carlos Fontes, « Emigração brasileira », *Lusotopia*, lusotopia.no.sapo.pt/indexBREmigrantes.html. S. d., consulté le 8 avril 2010.

2. Une inversion des flux migratoires

a) Le retour des « Dekasseguis »

Plus surprenant parce que peu réputé comme un pays d'immigration, le Japon est en importance le troisième foyer d'accueil des Brésiliens, après en avoir été la première destination migratoire lorsque l'immigration y fut facilitée dans les années 1980. Mais il reçoit une population bien particulière, issue de l'inversion des flux migratoires consécutifs à l'évolution économique contradictoire du Japon et du Brésil. Les Brésiliens du Japon sont essentiellement issus des deuxième (*nissei*) et troisième générations (*sansei*) de l'émigration japonaise vers le Brésil au cours du XXe siècle. Exceptionnellement nés au Japon, la prospérité du pays de leurs parents ou grands-parents les a attirés à partir des années 80, grâce à des bureaux de placement à São Paulo, dans un pays dont ils ne parlaient pas toujours la langue mais où ils pensaient – souvent à tort – que leur origine faciliterait leur intégration. Il est vrai qu'ils fournissent au Japon une main d'œuvre diversement qualifiée, payée moins cher mais ne contrariant pas l'homogénéité ethnique du Japon, au contraire des Coréens ou Philippins. Rappelons en effet que ce pays conserve l'obsession d'une telle homogénéité, indissociable selon lui de la cohésion nationale. Aussi, contrairement au Portugal, le Japon n'ouvre pas automatiquement les portes de sa nationalité aux descendants étrangers (appelés *Dekasseguis*) de ses émigrants nationaux, acculturés par leur transplantation au Brésil. 26.000 Nippo-Brésiliens jouiraient déjà cependant de la double nationalité (pourtant non admise officiellement par le Japon), et ces immigrants particuliers ont également plus de facilités que les autres pour l'obtention de visas permanents. Désormais plus de 250.000, ils se concentrent surtout dans la région d'Hamamatsu, Toyohashi, Toyota, Nagoya, Okazaki... L'importance de cette communauté brésilienne fait que continuent d'arriver du Brésil des générations plus jeunes, souvent plus métissées, ne parlant pas le japonais et souvent pourvues d'un conjoint d'origine non japonaise, ce qui risque de modifier le regard et la relative bienveillance, en tout cas sur le plan du statut étranger, des autorités et de la population. Or l'on voit déjà se développer des comportements communautaristes brésiliens : magasins spécialisés, journaux communautaires, quartiers spécifiques... Ces Nippo-Brésiliens du Japon sont donc, avant tout, des Brésiliens, comme le montre la profusion de drapeaux jaune et vert notamment lors des grandes compétitions sportives internationales. Il s'agit ici d'une émigration bien spécifique, totalement liée à l'origine des personnes concernées, même si l'expression souvent employée de « migration de retour » est inappropriée

puisque les générations concernées n'avaient jamais connu le pays de leur ancêtre parti au Brésil¹⁰³.

b) Migrations d'origine coloniales et de retour en Europe

Le Portugal de son côté est moins assumé comme pays d'origine, en tant qu'ancienne puissance coloniale. Par les liens historiques, familiaux et linguistiques il offre cependant aux Brésiliens une grande facilité d'accès à sa citoyenneté, qui leur ouvre en outre les portes de l'ensemble de l'Union Européenne. Ils y seraient ainsi plus de 100.000, constituant la première communauté étrangère du pays, quoiqu'en tenant compte des estimations de la population clandestine les Cap-Verdiens, autre migration d'origine coloniale, seraient plus nombreux encore. Mais la permanence d'un certain sentiment de supériorité de nature coloniale, non reconnu par les Portugais mais ressenti par les Brésiliens, les rend victimes de certains préjugés malgré la diversité de leurs origines sociales et professionnelles. Ils sont néanmoins les immigrants « préférés » des Portugais même s'ils ressentent une certaine concurrence dans certaines professions comme dentistes, par exemple, longtemps la profession « brésilienne » par excellence. Ce sont donc, outre la langue, surtout les facilités d'accès en tant qu'originaires d'une ancienne colonie portugaise qui rend cette destination attractive malgré la faiblesse des salaires et les relativement faibles perspectives d'emploi¹⁰⁴. Aussi le Portugal ne constitue-t-il bien souvent qu'un marche-pied vers d'autres pays de l'Union Européenne.

De même, des pays comme l'Espagne (plus de 100.000 immigrants), l'Italie (67.000 immigrants), l'Allemagne (60.000) dans une moindre mesure, valorisant le droit du sang, accorderont le « retour à la nationalité » pour les descendants d'émigrés en mesure de prouver la nationalité de leurs ancêtres.

Outre cette caractéristique d'origines locales même lointaines, il s'agit souvent dans le cas européen d'une émigration de personnes plus qualifiées, plus diplômées que celles migrant vers les Etats-Unis. Ceux-ci conservent davantage une image d'eldorado pour les personnes de condition modeste, et qui souvent parviendront à destination par voie terrestre, donc moins onéreuse qu'un voyage vers l'Europe. La France quant à elle n'est plus comme autrefois une destination privilégiée des étudiants, elle a perdu ce rôle prépondérant depuis la seconde Guerre

¹⁰³ E. Sasaki, « A migração para o Japão », *Estudos Avançados* n° 20 (57), 2006, São Paulo, pp. 99-117.

¹⁰⁴ I.J. de Renó Machado, « Imigração em Portugal », *Estudos Avançados* n° 20 (57), 2006, São Paulo, pp. 119-135.

mondiale et n'abrite plus que quelques dizaines de milliers de Brésiliens. En revanche, c'est par elle qu'arrivent près du quart des candidats à l'émigration en Europe, mais elle n'est souvent qu'un espace de transit, les émigrants profiteront d'un visa Schengen pour atteindre une destination peut-être plus appréciée pour ses facilités d'emploi, comme le Royaume-Uni¹⁰⁵.

Cette émigration permet au Brésil, outre de bénéficier des *remessas*, l'argent envoyé au pays par les émigrants, de soulager certaines tensions sociales par l'éloignement volontaire de citoyens que la frustration sociale et économique aurait pu radicaliser. Bien que cela contribue à ce « complexe de pays du sud » que ressent le Brésil, il n'envisage pas contrairement à certains pays de l'empêcher, au moins accepte-t-il d'assez bonne grâce les expulsés que lui renvoient les pays de destination, Guyane comprise.

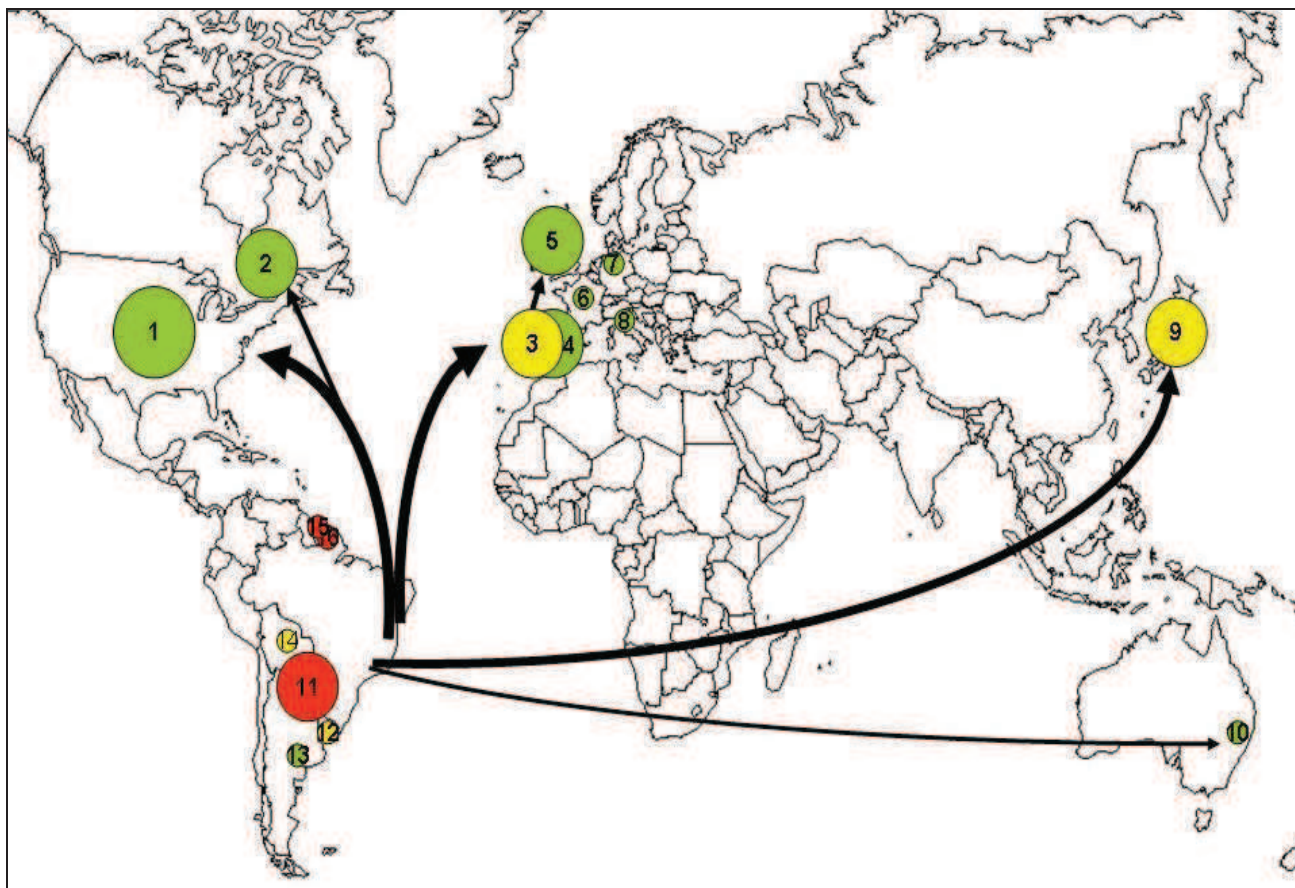
Cette dernière n'offre donc pour les Brésiliens candidats à l'émigration que l'avantage de la proximité géographique, son besoin en main d'œuvre étant désormais assouvi, les possibilités d'ascension sociale qui existent dans les autres pays du Nord sont ici faibles (sauf pour les enfants scolarisés) et ne la rendent en fait attractive que pour des frontaliers peu désireux de se fixer. La journaliste de l'hebdomadaire *Veja* Nely Caixeta arrivait déjà aux mêmes conclusions en 1985 :

« O fluxo de brasileiros para a Guiana configura o primeiro caso clássico de emigração no país – o caso de gente pobre que parte, simplesmente, em busca de uma oportunidade de trabalho. E mais: dá uma idéia, ainda que pálida, do que aconteceria se o Brasil tivesse um verdadeiro país de Primeiro Mundo encostado em suas fronteiras. Se numa região apenas raramente habitada, como a Amazônia, e tendo como polo de atração um território que nem chega a ser desenvolvido, como a Guiana, os brasileiros são atraídos pelas vantagens de cruzar a fronteira, imagine-se o que aconteceria se, como o México, o Brasil partilhasse de uma fronteira com um país como os Estados Unidos¹⁰⁶. »

C'est donc le faible peuplement du nord du Brésil et les faibles perspectives d'une Guyane pas vraiment perçue comme un territoire du « nord » qui expliqueraient alors la faiblesse relative de l'émigration brésilienne. De fait, ce sont désormais plutôt les possibilités dans l'orpaillage clandestin qui provoquent des flux vers le département français. Proximité ne signifie pas

¹⁰⁵ Rosenfeld, Góis, Lenz et alii, "Immigration brésilienne en Europe, dimensions transnationales", *Hommes et Migrations* n° 1281, septembre-octobre 2009, Paris, pp. 54-63.

¹⁰⁶ « Le flux de Brésiliens vers la Guyane illustre le premier cas classique d'émigration du pays – celui de gens pauvres qui partent simplement à la recherche d'une opportunité de travail. Plus encore : cela donne une idée, même incomplète, de ce qui arriverait si le Brésil avait un véritable pays du Premier Monde adossé à sa frontière. Si dans une région aussi faiblement habitée, comme l'Amazonie, et avec comme pôle d'attraction un territoire même pas développé, comme la Guyane, les Brésiliens sont attirés par les avantages de passer la frontière, on imagine ce qui arriverait si, comme au Mexique, le Brésil partageait une frontière avec un pays comme les Etats-Unis. » N. Caixeta, « A atração do mais forte », *Veja*, 20 février 1985, pp. 32-33



Carte 36. L'émigration brésilienne dans le monde (croquis S. Granger, sources Rosenfeld, Góis et alii, 2009, et *L'Etat du Monde*). L'émigration frontalière est celle dont l'importance est la plus forte par rapport à la population locale, montrant la puissance démographique du Brésil par rapport à ses voisins, mais elle est finalement assez faible numériquement.

accessibilité, encore moins notoriété, la Guyane étant totalement ignorée de la plupart des Brésiliens, aussi les émigrants, quitte à payer cher le passeur ou le voyage, préféreront une destination plus connue, ou considérée plus sûre et prestigieuse. La pression migratoire brésilienne aurait donc pu être bien plus forte, surtout s'il y avait eu derrière une volonté politique que les Guyanais continuent souvent de prêter au gouvernement brésilien...

B – CONTINENTALISATION DES ACTIVITES PRIMAIRES ET DES TENSIONS

L'émigration vers la Guyane est donc plus à saisir dans un contexte frontalier. Pour comprendre sa spécificité, nous distinguerons dans cette étude les frontières méridionales du Brésil, vives et où s'exerce une forte pression migratoire mais dans un contexte totalement différent de celui de la Guyane, et les frontières amazoniennes, plutôt dites « mortes » au départ, mais où les problèmes, orpaillage notamment, ne sont semblables qu'en apparence à la situation guyanaise.

1. Extension des fronts agricoles dans les frontières méridionales

a) États-tampons et dynamiques pionnières

On connaît la distinction établie par les géopoliticiens, entre frontières « vives », en zones peuplées et maîtrisées et où s'affrontent des pressions de part et d'autres susceptibles de la déplacer, et frontières « mortes », situées hors des zones de contact et de peuplement. Or le Brésil a longtemps tenté de faire coïncider ses frontières de peuplement avec ses frontières politiques, tout en encourageant l'extension des premières.

Les frontières méridionales, avec le Paraguay, l'Argentine et l'Uruguay, auxquelles nous ajouterons celles plus amazoniennes de la Bolivie pour leurs caractéristiques communes, sont celles qui posèrent le plus de problèmes au Brésil car les plus vives, offrant des contacts avec des populations hispanophones, dans une zone stratégique, le bassin de la Plata, qu'il voulut toujours contrôler. Le Mercosud (auquel la Bolivie n'est qu'associée) rapprochant désormais économiquement des voisins qui s'opposèrent jadis dans des conflits militaires ou larvés, aboutit à la création – ou plutôt à l'officialisation - de véritables régions transfrontalières, mais

où la puissance désormais incontestée du Brésil exacerbe certaines tensions et rivalités anciennes, à l'ombre d'un rival argentin qui longtemps fut en mesure de lui disputer cette prééminence.

Contrairement aux pays voisins amazoniens offrant une interface océanique pacifique ou caraïbe, les deux États qui bordent le plus le Brésil au sud, Paraguay et Uruguay, le séparent de son grand rival continental, l'Argentine, et jouèrent pour cela un rôle de tampon qui occasionna même plusieurs conflits lors des indépendances au début du XIXe siècle : leur possession permettait en effet le contrôle total du bassin de la Plata, avec celui de l'Amazone l'un des deux objectifs géopolitiques initiaux du Brésil.

Mais si le Brésil, comme nous le verrons dans la prochaine partie, s'estime cependant territorialement satisfait, du moins officiellement, avec des frontières stables et reconnues, celles-ci n'en sont pas moins de plus en plus franchies tant par des hommes que par des capitaux, qui ont littéralement satellisé ces petits États voisins dont il avait toujours convoité le contrôle, sinon la possession. Ainsi, les fronts agricoles, venus de régions plus centrales, se sont rapprochés de ces périphéries qui n'ont pu ou voulu les contenir. Cette extension se fait généralement sur des bases légales, par achat de terres dans le pays voisin. Raymond Pébayle remarquait déjà en 1989, que l'originalité de la frontière internationale du Brésil résidait « *dans le dynamisme qu'elle peut engendrer lorsqu'elle sépare deux espaces de forts gradients économiques et financiers* », les vues spéculatives pouvant être « *singulièrement exacerbées lorsque les cours des monnaies ou des terres favorisent l'expansion brésilienne sur les territoires des pays voisins*¹⁰⁷ ». Effectivement entrent ici en confrontation les régions les plus européennes du Brésil de par l'origine de la population et les structures agricoles, avec les plus hauts niveaux de vie du pays, et l'un des pays les plus pauvres de l'Amérique du Sud. Le Brésil peut ainsi y manifester sa puissance par, d'une part, la présence de nombreux petits et moyens paysans du sud victimes de la saturation des terres mais dotés d'un certain savoir-faire « à l'europpéenne », et de grand groupes agricoles capitalistes désireux d'étendre leur espace et de contrôler toute la chaîne à une échelle quasi continentale d'autre part. Savoir-faire et capital qui font défaut dans ces pays proches.

Au Paraguay par exemple, le phénomène a pris une telle ampleur que l'on parle désormais de *Brasiguayos* pour désigner les « colons » brésiliens et leur descendance. Ceux-ci seraient désormais 500.000, soit 10 % de la population du pays, et constituent en importance la deuxième communauté brésilienne à l'étranger derrière les États-Unis. Il s'agit bien comme en

¹⁰⁷ R. Pébayle, *Les Brésiliens pionniers et bâtisseurs*, Flammarion 1989, p. 217.

Guyane d'une immigration frontalière : ces agriculteurs originaires généralement des États voisins de Paraná et de Mato Grosso du sud sont venus dès les années 60, chassés par la construction du barrage d'Itaipu, par la modernisation agricole ou la saturation des terres, attirés par des terres à bas prix comparativement au Brésil, et dont la cession à des étrangers fut permise par le président paraguayen Stroessner en 1967, avec en outre l'avantage d'une faible imposition fiscale sur les exportations (Sprandel, 2006). Désirant sortir le Paraguay qui connaissait avec la Bolivie les plus forts indices de pauvreté du sous-continent, le dictateur Stroessner souhaitait une colonisation agricole blanche, pour lui facteur de modernisation du pays (Rivière d'Arc, 1981). Il s'agit donc dans ce cas d'une immigration désirée et « choisie », par rapport à des représentations ethniques jouant en faveur des Brésiliens du sud. Stroessner était issu de l'élite européo-descendante d'un pays peuplé majoritairement de métis et d'Amérindiens, et qui considérait ces derniers comme un facteur d'archaïsme et de sous-développement ; cette politique a permis une extension au Paraguay des fronts agricoles brésiliens du soja notamment au détriment de l'exploitation communautaire.

Le même phénomène se retrouve dans les provinces boliviennes de Santa Cruz et Tarija, où progresse comme au Paraguay la monoculture du soja à l'initiative de grands propriétaires terriens brésiliens, qui contribuent ainsi par leurs capitaux et leur poids économiques à une dépendance accrue de la Bolivie à l'égard du Brésil. Mais la province du Pando, voisine de l'Acre, est elle touchée par un phénomène d'un autre type, ayant par son enclavement subi une ancienne influence du Brésil, qui lui permet un débouché atlantique. La présence de 6 à 10.000 *Brasivianos* dans cet État s'explique à la fois par une concentration foncière au bénéfice des Brésiliens, mais aussi, comme « rien ne distingue les terres amazoniennes boliviennes des terres brésiliennes », par des débordements de frontière causé par « *le boom de l'élevage dans l'Acre [qui] incite les collecteurs de caoutchouc brésiliens à passer la frontière pour trouver en Bolivie des zones forestières préservées* » (Perrier-Bruslé 2007, citant une étude d'Esteves Gomes, 2001). Ce qui fait que là encore les tensions liées à la pression foncière dans l'ouest du Brésil s'exportent en Bolivie au détriment des communautés indigènes ou des petits agriculteurs locaux expropriés.

Contrairement au Paraguay et à la Bolivie qui sont, avec le Guyana, les États les plus pauvres de l'Amérique du Sud, l'Argentine et l'Uruguay présentent des niveaux de développement voisins de la Guyane, mais aussi des régions frontalières du Brésil. Si cette partie de l'Argentine semble relativement peu attirer les pionniers brésiliens du fait d'une dyade réduite et du protectionnisme argentin, le nord de l'Uruguay se voit en revanche satellisé à l'image de

l'Est paraguayen, alors que déjà existent plusieurs doublets frontaliers reliés par des ponts. On estime que depuis 2002 plus de 20 % des terres ont été vendues à des Brésiliens ou des Argentins grâce à de faibles taux d'intérêt, essentiellement pour l'élevage, car le label uruguayen permet de pénétrer certains marchés interdits au Brésil pour raisons sanitaires, mais aussi pour le riz dont 60 % de la production en Uruguay est contrôlé par des capitaux brésiliens. L'élevage uruguayen devient ainsi, pour certains investisseurs, complémentaire et non plus concurrent, alors que l'économie uruguayenne tombe de plus en plus sous le contrôle de capitaux brésiliens, ce qui est en outre facilité comme au Paraguay par l'appartenance des deux pays au Mercosud. Ce processus d'internationalisation et de concentration foncière favorisé par le Mercosud amène ainsi « un contrôle monopolistique qui peut permettre à ces entreprises de « fixer des prix au préjudice des producteurs uruguayens » (Zibechi, 2009). C'est donc bien les dangers de contrôle économique et de concurrence par le Brésil qui sont mis en avant.

Mais l'Uruguay connaît un niveau de vie similaire à la région brésilienne voisine. Aussi, contrairement aux deux exemples précédents, on assiste parallèlement à l'implantation au Brésil d'entreprises uruguayennes, alors que nombreux seraient les Uruguayens à avoir acheté un appartement dans la ville balnéaire brésilienne de Florianópolis avec le produit de la vente de leurs terres¹⁰⁸, comme sont en proportion croissante les Guyanais achetant maison ou appartement à Marajó, Mosqueiro (île « balnéaire » près de Belém) ou Fortaleza. Cette apparente interpénétration permettrait-elle à l'Uruguay de résister au rouleau compresseur brésilien ? L'usage des reals et surtout de la langue portugaise s'étend désormais jusqu'à 50 kilomètres au-delà de la frontière, et le gouvernement uruguayen en a récemment généralisé l'enseignement. Mais après tout, le Brésil ne vient-il pas d'en faire de même avec le castillan, Mercosud oblige ? Ce même Mercosud qui peut permettre à l'Uruguay de jouer un rôle-clé de par sa position centrale dans cet ensemble économique et ses nombreux services et infrastructures, alors que Bolivie et Paraguay, bien moins développés et intégrés (sauf précisément par le Brésil), sont plus marginaux, avec une souveraineté qu'ils peinent à affirmer sur l'ensemble du territoire.

¹⁰⁸ Entretien avec Mme Ana Lélia Benincá Beltrame, consule-générale du Brésil en Guyane et auparavant en poste à Rivera (Uruguay), frontière avec le Brésil. Cayenne, 30 juin 2009.

b) Dynamiques centrifuges dans des régions intégrées au système brésilien

Cela se traduit par une intégration renforcée de ces régions à un centre brésilien d'où viennent les capitaux et les hommes, et vers lequel repartent les produits récoltés. Sylvain Souchaud a analysé dans sa thèse¹⁰⁹ ce nouvel espace ainsi produit au Paraguay, consacré à la monoculture intensive du soja, où l'*openfield* a remplacé la forêt, et davantage intégré à travers le Paraguay aux circuits de la mondialisation par les raccordements aux grands axes d'exportation. Un espace plus tout à fait paraguayen mais pas politiquement brésilien, qui atténue le déséquilibre démographique en faveur de la capitale Asunción, et où se confrontent structures territoriales locales, nationales, continentales et mondiales. Mais un espace de tensions : les petits paysans paraguayens restent à l'écart, spectateurs et victimes d'un processus d'intégration à la mondialisation qui a fait du Paraguay le 4^{ème} producteur mondial de soja (derrière les États-Unis et ses voisins brésiliens et argentins), mais pour une production dépendant à 70 % de capitaux brésiliens qui contrôlent toute la filière, et renforcent la situation de périphérie dominée de ce petit État longtemps enclavé. Moins spectaculaire encore – mais pour combien de temps ? – cette situation se vérifie également pour l'est de la Bolivie où les axes routiers ont permis une intégration de ces régions enclavées « dans des réseaux transnationaux dépassant très largement le cadre bolivien » (Perrier-Bruslé, 2007) en les raccordant aux voies routières et fluviales qui les connectent avec le monde atlantique alors que l'accès à l'océan Pacifique est encore rendu difficile par la barrière des Andes.

Les conséquences sont contradictoires : un incontestable développement économique, provoquant également spoliations et exode rural et dépendance accrue à l'égard du Brésil. Car, selon Martine Droulers (1999) :

« Il s'agit partout de la confrontation entre des relations capitalistes et non capitalistes de la production ; les secondes étant plus communautaires et la notion de propriété formelle de la terre y est absente. Il s'ensuit l'apparition de territorialités différenciées¹¹⁰. »

En effet, les grandes exploitations de soja se sont quelquefois implantées sur des territoires amérindiens ou des zones de petite exploitation traditionnelle non rentable, qui ont obligé les petits paysans locaux soit à fuir, soit à s'embaucher dans des structures par ailleurs de plus en plus mécanisées donc offrant de moindres besoins de main d'œuvre. D'autre part, toujours

¹⁰⁹ S. Souchaud, *La formation d'un espace brésiguayen dans l'est du Paraguay, migrations pionnières brésiliennes et organisations socio-spatiales dans l'Orient du Paraguay*, Université de Poitiers, 2001. Editée par Karthala en 2002.

¹¹⁰ M. Droulers, « Frontières au Brésil, changement de sens », *Bulletin de l'association des Géographes français*, 209

selon Martine Droulers, ces acquisitions se sont faites grâce à « un vaste marché informel où s'opèrent vente et rachat de terres sans permis ». Légalement ou non, pacifiquement en tout cas, les Brésiliens se rendent ainsi maîtres d'espaces croissants au-delà de leurs frontières, repoussant de fait cette dernière au détriment des populations locales.

Mais les réactions suscitées allaient être fort différentes au Paraguay et en Bolivie. Dans le premier cas, cette importance massive de la population et des capitaux brésiliens dans ces régions frontalières, souvent facilitée par des incitations fiscales, provoque les rancœurs de la population d'origine, qui ne bénéficie pas des mêmes conditions d'accès à la terre, ou tout simplement n'en a pas les moyens, et se sent envahie et dépossédée. De nombreux conflits agraires s'accompagnant d'occupations voire d'exactions se sont succédés ces dernières années, qui ont provoqué un certain émoi au Brésil¹¹¹, y compris dans les milieux politiques et militaires. Or la partie du Paraguay qui a le plus subi cette dynamique se trouve être l'Est, grand réduit électoral de l'ancien évêque Fernando Lugo, récemment élu président de la République notamment par ces petits paysans spoliés ou exclus qui ont mis en lui tous leurs espoirs. Les *Brésiguayens* apparaissent ici à la fois comme les acteurs et les boucs émissaires d'une évolution économique et foncière à marche forcée voulue par l'ancien pouvoir, dont ils auront été les instruments, s'ajoutant à une politique ancienne basée sur les inégalités sociales et un trafic de propriété foncière pratiqué par les élites locales. Le nouveau président paraguayen aux convictions anti-impérialistes va devoir jongler entre les légitimes revendications de ceux qui l'ont porté au pouvoir, et un nouveau contexte économique de plus en plus intégré dont profite malgré tout l'État, mais non la population tant qu'une redistribution de la richesse ainsi produite ne sera pas effectuée.

En Bolivie, les deux provinces désormais les plus intégrées au Brésil sont en même temps les fers de lance de l'autonomisme amazonien à l'égard d'un pouvoir central jugé archaïque et trop indigéniste et andin. Santa Cruz a toujours considéré avec orgueil sa relation ancienne et privilégiée avec un Brésil jugé plus moderne et prestigieux pour des habitants ne s'identifiant guère à une Bolivie considérée trop arriérée. Le poids économique du Brésil ne fait que confirmer des forces centrifuges qui, contrairement au Paraguay voisin, ont ici l'assentiment d'une grande partie de la population d'origine, contribuant à un affaiblissement de l'État bolivien qui sert tout à fait les desseins d'un Brésil se méfiant lui des tendances au nationalisme

n° 3, 1999, p. 252.

¹¹¹ Témoin cet article de la revue brésilienne *Veja*, signé D. Teixeira, « Onde é perigoso ser brasileiro » (Où il est dangereux d'être brésilien), 10 décembre 2008, fustigeant l'archaïsme et la violence des Paraguayens, opposés au (soi-disant) progrès apporté par les Brésiliens...

économique du président Evo Morales. Celui-ci, bénéficiant du soutien politique du grand rival vénézuélien Hugo Chávez, a récemment exproprié la Petrobras, premier investisseur brésilien en Bolivie, et souhaiterait désormais en faire autant avec les terres possédées par les Brésiliens afin de les redistribuer à la population d'origine. Les agriculteurs brésiliens sont donc, ici, les éléments conscients ou non d'un affrontement entre pouvoirs locaux et nationaux, dont l'enjeu est une meilleure appropriation des ressources locales par des acteurs régionaux semblant décidés à jouer la carte du Brésil, face à un État en mal d'affirmation et qui, voyant sa souveraineté battue en brèche par son puissant voisin, cherche du soutien auprès d'une autre puissance régionale.

L'intégration des régions frontalières est amenée à croître avec le développement du Mercosud, dont c'était l'un des objectifs. L'externalisation des capitaux brésiliens qui en est facilitée se traduira par des régions de plus en plus intégrées aux circuits brésiliens sauf développement endogène propre à résister à ce tropisme brésilien. Ainsi, le Brésil, pays émergent longtemps dominé par le capital international qui en fit une « périphérie intégrée » à la Triade, devient désormais, à l'échelle régionale, un « centre » qui périphérise à son tour les pays limitrophes, exerçant sur eux une domination économique voire technologique du même type que celle que le « Sud » exerce sur le « Nord ».

Mais on est loin de cette situation en Guyane, territoire isolé sinon protégé par son appartenance géoéconomique distincte, et qui est en outre frontalière d'un État pauvre et aux faibles densités, l'Amapá. Elle paraît donc pour le moment à l'abri d'une telle pression et de telles dynamiques, l'exploitation aurifère prédatrice est malgré tout fragilisée par son statut illicite, et l'on n'assiste à aucun investissement officiel de Brésiliens à Saint-Georges ou en Guyane en général, qui reste comme une chasse gardée officielle de la France et de l'Union Européenne en tant que « terre du Spatial ». Malgré les fortes solidarités on imagine peu Saint-Georges victime de ces tentations centrifuges, alors que c'est la protection sociale et les salaires induits par le statut français qui sécurisent des habitants désireux au contraire d'une intégration renforcée¹¹², et attire les Brésiliens.

L'Amapá est le mieux préservé des Etats amazoniens, il est donc nanti d'une forte réserve d'espace mais qui reste pour l'instant, inaccessible. Cela n'empêche pas les fronts pionniers le long de la route fédérale BR 156, reliant Macapá à Oiapoque d'avancer en direction de la

¹¹² Saint-Georges a pourtant été l'une des très rares communes de Guyane à se prononcer majoritairement pour le statut d'autonomie en janvier 2010. Il ne s'agissait certainement pas de rompre le lien avec la France, mais plus probablement d'obtenir un statut facilitant les relations avec le voisin brésilien, rendues actuellement plus difficiles par le durcissement des autorités françaises.

Guyane, et qui sait si cette dernière, si vulnérable face à l'orpaillage illicite dont on pourrait presque dire qu'il organise une partie de son espace depuis Oiapoque, ne le serait pas tout autant face à un élevage pionnier entravé en Amapá par les législations environnementales ? Rappelons ce fait précédemment évoqué, où des orpailleurs brésiliens avaient mené impunément tout un troupeau de zébus depuis l'Amapá jusqu'en plein centre de la Guyane... En forêt amazonienne, en dehors des agglomérations les frontières sont en effet purement théoriques, et la présence policière et militaire française ne semble pas toujours en mesure de s'opposer à certains débordements de frontières de plus en plus fréquents et même violents, même s'ils ne s'observent pour le moment que dans le domaine de l'orpaillage.

2. L'extension transfrontalière des fronts aurifères dans les frontières amazoniennes

a) Dynamiques frontalières inverses

La « course aux frontières » évoquée par Revel-Mouroz (1979) se poursuit également au nord du Brésil, mais dans un contexte complètement différent. L'intégration ne se fait pas ici dans le cadre bien défini du Mercosud (sauf avec le Venezuela, mais admis trop récemment), mais de l'Organisation du Traité de Coopération amazonien (OTCA), aux compétences beaucoup plus lâches, et récemment réactivé après une mise en sommeil expliquée par les craintes manifestées par les pays signataires à l'égard du Brésil, et au sein duquel la France vient d'être admise à travers la Guyane comme membre observateur.

Les frontières nord-amazoniennes du Brésil se situent dans sa partie la moins peuplée et maîtrisée, mais l'immense étendue de la forêt vierge est de plus en plus traversée par endroits d'axes routiers récents qui ont relié ou donné naissance à des agglomérations aux postes de frontière, pour raisons militaires et fiscales. La pression migratoire s'exerce de deux façons : plutôt vers le Brésil dans le cas des agglomérations frontalières, qui attirent les populations voisines par un meilleur développement, des équipements et des possibilités d'emploi, alors que celle liée à l'orpaillage s'exercera comme les fronts agricoles depuis le Brésil.

C'est sans doute la présence de ces fronts aurifères qui offre les plus grandes similitudes entre la situation de la Guyane et celles des autres pays amazoniens par rapport au Brésil. Peut-être un million de *garimpeiros* (le terme portugais évoquant plutôt des orpailleurs clandestins)

seraient disséminés à la recherche de filons aurifères dans toute la forêt amazonienne, même si le chiffre semble surestimé (Droulers/Le Tourneau, 2000). On y trouvait d'ailleurs jusqu'à la fin du siècle dernier la plus grande mine d'or à ciel ouvert, Serra Pelada, dans le Pará. C'est, entre autres explications, la fermeture de celle-ci qui provoqua l'exode de dizaines de milliers de ces *garimpeiros* à la recherche de l'Eldorado dans les marges frontalières où nulle souveraineté ne s'exerçait dans les faits. Si bien que malgré une activité encore grandement située à l'intérieur des frontières brésiliennes (autour des fleuves Madeira et Tapajós, ou dans le Roraima), ces nouveaux fronts aurifères de par la proximité et l'invisibilité des frontières politiques furent fréquemment amenés à les dépasser. La France à travers la Guyane est donc loin de subir le monopole de cette situation d'atteinte à sa souveraineté par une activité aurifère prédatrice et génératrice de trafics et délits en tous genres : les orpailleurs brésiliens sont plus nombreux encore au Venezuela et au Surinam, où s'exerce également un trafic de jeunes filles mineures de plus grande ampleur...

Or cette porosité des frontières joue dans les deux sens, y compris donc contre le Brésil. Celui-ci sert en effet de base arrière pour les groupes paramilitaires colombiens en lutte contre le pouvoir central, les FARC notamment, qui ont commis plusieurs attaques armées contre des patrouilles de l'Armée brésilienne, la plus grave survenue en 2001. La frontière avec la Colombie et le Venezuela est considérée par le Brésil comme la zone la plus conflictuelle. D'autre part, en s'attaquant à des pistes d'aviation clandestines aux frontières avec le Guyana et le Surinam en octobre 2002, la Police fédérale brésilienne y découvrait des prospecteurs apparemment canadiens à la recherche d'uranium à exploiter clandestinement en territoire brésilien¹¹³. Ce sont ces failles dans la défense d'un pays aussi jaloux de sa souveraineté sur l'Amazonie qui amèneront un grand programme de développement des frontières que nous étudierons dans notre deuxième partie.

D'autre part les populations amérindiennes sont également enjeux et otages de conflits là encore de nature foncière. Outre les incursions illégales de *garimpeiros* dans les territoires ianomami, de nombreuses communautés autochtones de l'ouest brésilien doivent subir les assauts de pêcheurs péruviens et colombiens au service de grands groupes halieutiques et frigorifiques (Almeida, 1995). Les dynamiques frontalières et les tensions peuvent donc également jouer contre le Brésil, sans compter son dynamisme urbain et économique qui draine des flux migratoires en provenance précisément de ces pays qu'il satellise économiquement : Paraguay, Bolivie, Pérou, Colombie... Mais c'est bien l'activité extractive qui avec

¹¹³ « Descoberta pesquisa ilegal de urânio », *O Liberal*, Belém, 18 octobre 2002.

l'agriculture semble le plus se jouer des frontières.

b) Extension des fronts aurifères au Venezuela, Guyana et Surinam

La présence de *garimpeiros* à la frontière du Venezuela est attestée depuis 1989, alors que venait d'être démarqué en Roraima un territoire indigène ianomami promptement envahi. La Police Fédérale en réaction dynamitait cinquante pistes d'aviation clandestines et faisait évacuer sur ordre présidentiel 50.000 *garimpeiros*. Rapidement ceux-ci montrèrent que les limites nationales ne leur importaient pas plus que les limites de territoires indigènes, et après avoir annoncé par le biais de leur syndicat qu'ils « exporteraient le problème » dans les pays frontaliers¹¹⁴, prospectèrent en territoire vénézuélien, guyanien ou même surinamien, avant d'envahir ensuite le territoire guyanais au milieu des années 90, puisque rien ne matérialisait une frontière qui de toute façon n'était pas un élément de nature à éteindre la soif de l'or. Ce débordement était donc, dans certains cas au moins, clairement assumé, comme le montre le nom donné à l'une des pistes clandestines ouvertes en territoire vénézuélien : « Saddam Hussein », car ouverte par des Brésiliens en territoire vénézuélien au moment où le dictateur irakien envahissait le Koweït¹¹⁵.

Mais face à cette violation manifeste de sa souveraineté, la réaction violente et meurtrière de l'Armée vénézuélienne, peut-être d'ailleurs de sa propre initiative, provoqua des frictions diplomatiques finalement assez vite réglées alors qu'une certaine presse vénézuélienne se déchaînait avec force rappels historiques contre un supposé expansionnisme brésilien (Freitas, 1998). Cette répression violente n'est sans doute pas étrangère au déplacement de ces fronts aurifères vers le Guyana et le Surinam, États à la souveraineté moins affirmée, et où récemment encore les orpailleurs brésiliens faisaient l'objet d'une certaine bienveillance.

Selon les sources les Brésiliens seraient ainsi entre 1.200 (chiffres du *Guyana Bureau of statistics* de 2006¹¹⁶) et 5.000 au Guyana, essentiellement dans les domaines de l'orpaillage et de son corollaire la prostitution. Originaires à 65 % du Nordeste (dont 56 % pour le seul Maranhão, 2^{ème} Etat le plus pauvre du Brésil et qui paraît ainsi l'État des orpailleurs par excellence) et à 24 % des États du Nord, 46 % vivaient dans le Roraima avant de tenter leur chance au Guyana. Ce dernier pays constitue donc une extension des fronts aurifères du

¹¹⁴ J. J. Sevilla, « Fièvre de l'or dans la Sierra de Parima », *Libération*, 5 février 1992.

¹¹⁵ Id.

¹¹⁶ Cités dans le *mestrado* de Hisakhana Pahoona Corbin, *Brazilian migration to Guyana as a livelihood strategy*,

Roraima, ce qui le distingue de son voisin surinamien dont les sites orpaillés semblent davantage résulter de dynamiques venues de Guyane française.

En effet, la frontière entre Brésil et Surinam a beau être totalement morte, comme le montre d'ailleurs l'absence de doublets frontaliers, la présence brésilienne au Surinam est estimée à 20.000 personnes selon le recensement de 2004, mais à 40.000 par la presse brésilienne et l'anthropologue Marjo de Theije¹¹⁷ sur près de 500.000 habitants, soit 7 à 8 % de la population totale, elle est probablement maintenant la première communauté étrangère dans ce pays. Les concentrations de *garimpeiros* se situent plus vers la région du Maroni frontalière de la Guyane ou vers le lac Brokopondo (carte 37), ceux-ci sont plutôt soit passés par le Guyana, soit par la Guyane, mais aussi, directement, par avion depuis Belém puisque la Surinam Airways relie les deux pays. Le Surinam ne constitue donc pas vraiment une extension des fronts aurifères partis du Roraima comme le Venezuela. On peut néanmoins remarquer que l'Arc nord aurifère est ainsi parallèle à l'Arc nord routier déterminé par la route transguyanaise, et fait de la Guyane une extension des flux illicites brésiliens.

Phénomène récent car n'ayant pris de l'ampleur comme en Guyane que dans les années 90, suite à la caducité des accords de Bretton Woods qui occasionna en 1993 une flambée des cours de l'or, les Brésiliens, souvent passés par Serra Pelada exploitent des sites appartenant fréquemment à des propriétaires *bushinenge* : moyennant 200 dollars par an le gouvernement surinamien, appréciant leur savoir-faire, leur permettait autrefois de travailler et leur garantissait droit à l'éducation et la santé, tout en leur interdisant de posséder mines et machines. Cette taxe a récemment été remplacée par des conditions de permanence plus draconiennes. Les autorisations sont désormais fréquemment remises en cause, contraignant nombre d'entre eux à vivre dans la clandestinité, même s'ils sont moins pourchassés et réprimés qu'en Guyane¹¹⁸. En effet le Surinam craint une déstabilisation et une rupture des fragiles équilibres ethniques en cas de trop forte présence brésilienne, mais l'or est vital pour son économie, et les Brésiliens trop appréciés pour leur savoir-faire. Aussi, si les autorisations ne sont désormais accordées qu'avec parcimonie, les autorités ferment souvent les yeux, peut-être aussi par crainte de s'aliéner les propriétaires *bushinenge*, et de réveiller de vieilles rancœurs remontant à la guerre civile.

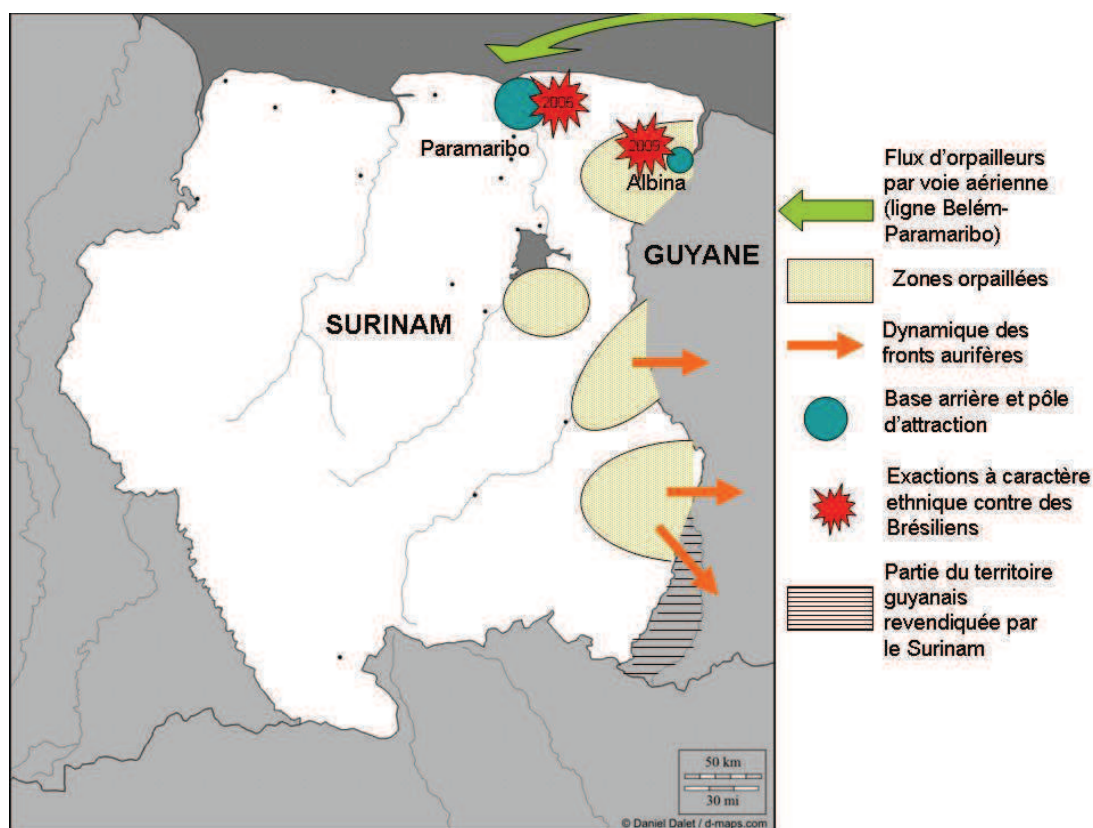
D'après les recoupements du consul du Brésil, des intéressés et des enquêtes, les hommes

a case study approach, NAEA/UFPA Belém, 2007.

¹¹⁷ M. de Theije, « Insegurança prospera: a vida dos migrantes brasileiros no Suriname », *Revista Antropológica*, ano 11, vol. 18(1), 2007.

¹¹⁸ Selon Marjo de Theije (op. cit., 2007), les conditions ne sont guère meilleures qu'en Guyane, ils ont en outre

seraient à 70 % originaires du Maranhão, État nous l'avons vu grand pourvoyeur de candidats *garimpeiros* à cause de sa misère endémique, et les femmes proviendraient essentiellement de Belém, par des réseaux liés à la prostitution organisée (Leão, 2001 ; Theije, 2007). Nous avons donc affaire à une émigration essentiellement aurifère, bien plus proche par son origine et sa spécialisation de la situation guyanienne que de la franco-guyanaise, plus variée.

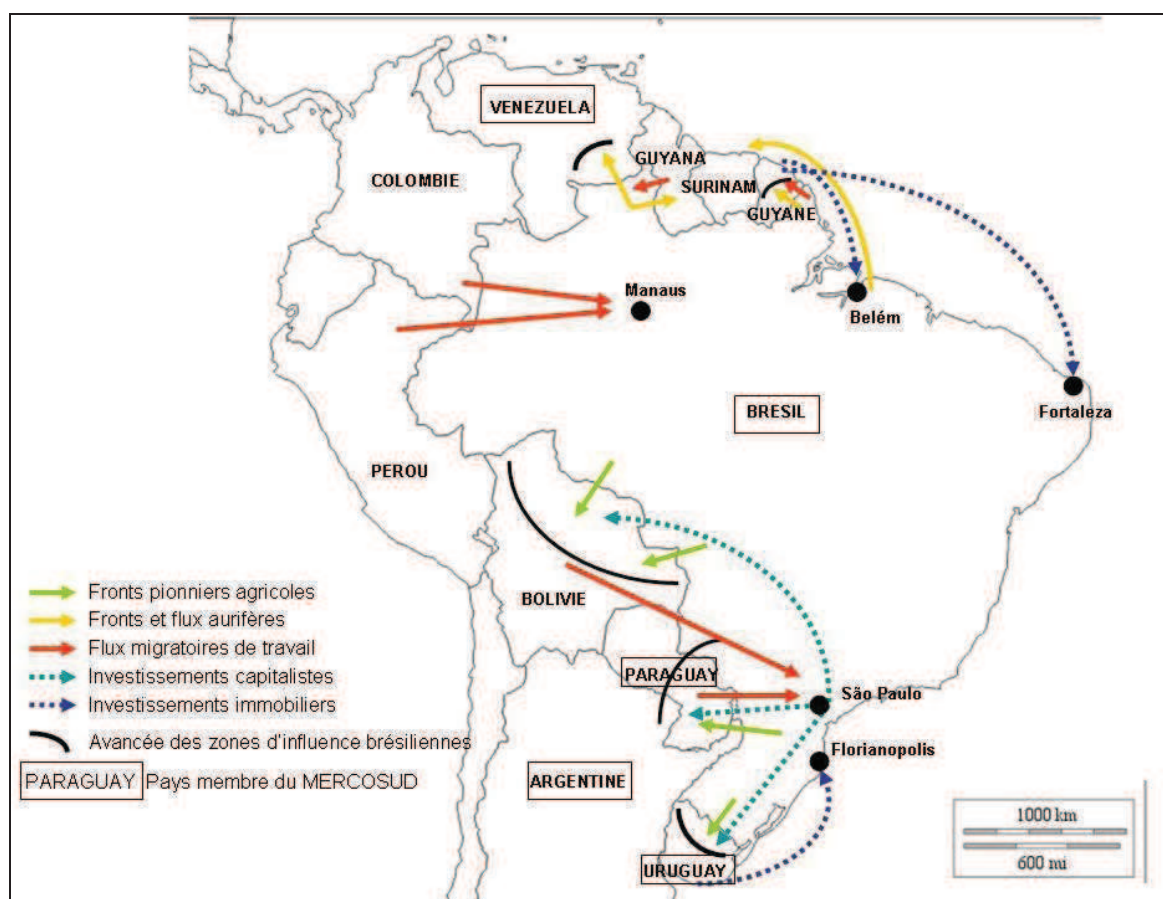


Carte 37. L'orpaillage brésilien au Surinam. La pression déborde sur la frontière guyanaise (croquis S. Granger, d'après carte des localisations de *garimpos* au Surinam parue dans *Época*, 31 janvier 2000).

A cause de trafics et de la concurrence qu'ils exerceraient sur la population locale, les Brésiliens sont la cause de nombreuses tensions ethniques de la part de la population locale, débouchant quelquefois sur de véritables pogroms comme à Paramaribo en 2005 suite au meurtre d'un policier surinamien, ou surtout à Albina le 23 décembre 2009 : ce jour là, dans cette ville frontalière face à la rive française du Maroni, plusieurs dizaines de *garimpeiros* brésiliens ont été victimes de très violentes exactions de la part de Bushinenge surinamiens même si les meurtres n'ont pas été prouvés. L'Armée de l'Air brésilienne les a rapatriés par avion jusqu'à Belém, et le gouvernement brésilien a montré à ce sujet une forte « préoccupation », pour parler diplomatiquement, qui n'a jamais eu à se manifester envers la Guyane française. Le quotidien en ligne *Folha on line* citait même le témoignage d'un Brésilien

affaire à la bureaucratie et à la corruption d'une partie de la police surinamienne.

de Guyane en affaires avec le Surinam, qui faisait un parallèle entre la situation de ses compatriotes au Surinam et en Guyane s'avérant très favorable à cette dernière¹¹⁹... Le journal ne précisait cependant pas que les Brésiliens du Surinam au contraire de ceux résidant dans le département français vivent quasi exclusivement de l'orpaillage, ce qui se traduit forcément sur la perception de cette communauté, qui devient pourtant de plus en plus visible et diversifiée comme le montre le petit carnaval qu'elle organise à Paramaribo.



Carte 38. Nature des principaux flux transfrontaliers (hors contrebande et tourisme) autour du Brésil (croquis S. Granger). La Guyane est touchée par la pression brésilienne, mais c'est elle qui investit au Brésil, même timidement, et non l'inverse.

Ces différents exemples permettent de relativiser – sans la minimiser – la situation que connaît la frontière entre la Guyane et le Brésil, mais un élément de poids se rajoute : la France est un État européen, amené à respecter certaines valeurs que les Armées des pays sud-américains auront moins de scrupules à transgresser. Ainsi, en dépit des campagnes de certains journaux amapéens politiquement orientés oubliant que la répression est bien plus violente dans les autres pays touchés par ce phénomène, la Gendarmerie et l'Armée françaises sont bien impuissantes quelquefois face à des *garimpeiros*, ou plutôt à des milices liées à certains commanditaires brésiliens, qui n'hésitent pas elles à faire usage de leurs armes. D'autre part, en

¹¹⁹ Cité dans *France-Guyane*, « Les Brésiliens d'Albina rapatriés », 29 décembre 2009.

dehors de ces opérations de gendarmerie, l'unique exemple d'exactions collectives à caractère ethnique contre des Brésiliens en Guyane se produisit dans l'intérieur, à Maripasoula en 2005, suite à un règlement de comptes ; la Gendarmerie évacua alors vers Cayenne les ressortissants brésiliens en règle menacés de lynchage. La France cherche ainsi à éviter un engrenage de la violence qu'elle craint fatal tant pour ses installations spatiales que pour son image en Amérique du Sud. C'est donc une fois encore à cette situation « européenne », impliquant par ses valeurs un traitement particulier car moins violent, et jugé par certains inadapté face à un problème typiquement amazonien, que la Guyane doit aussi sa spécificité par rapport à ses voisins, et aussi, il faut bien le reconnaître, sa faiblesse¹²⁰.

3. Intégration et dépendance : agglomérations transfrontalières, projets routiers et barrages

a) Les doublets frontaliers, des situations très diverses voire opposées

Autre caractéristique commune à la région, la frontière guyano-brésilienne sur l'Oyapock se caractérise par la présence de deux doublets frontaliers : Saint-Georges/Oiapoque et Camopi/Vila Brasil, même si cette dernière agglomération n'a pas d'existence administrative. Cette situation caractérise pratiquement l'ensemble des frontières brésiliennes, mais la pression y est cependant plus d'ordre économique que migratoire.

Le cas le plus typique de ces doublets frontaliers est celui de la frontière américano-mexicaine, où les investissements états-uniens du côté mexicain de la frontière ont abouti à la formation d'une véritable région transfrontalière, la « Mexamérique », reproduisant localement la division internationale du travail avec les investissements et la consommation au Nord, la production à bas coût de main d'œuvre au Sud. On trouve ici un point commun apparent avec la région de l'Oyapock : une frontière terrestre entre États rattachés économiquement les uns au Nord (États-Unis, France), les autres au Sud (Mexique, Brésil), avec la pression migratoire et la complémentarité qui en découlent. Mais cette frontière de l'Oyapock a longtemps été volontairement marginalisée et neutralisée tant par les Français que par les Brésiliens dans un but de sécurité nationale, sans empêcher les relations informelles. Ce doublet encore marginal

¹²⁰ L'attitude réputée trop « défensive » des forces de l'ordre est fréquemment dénoncée notamment dans les secteurs de l'or et de la pêche, victimes d'exactions de *garimpeiros* et de pirates. Un lecteur du quotidien guyanais *France-Guyane* écrivait même, pour justifier une répression plus violente qu'il appelait de ses vœux :

sera prochainement réuni par un pont international, à l'image des très nombreux doublets qui ceignent le Brésil (carte 39 et tableau 16). Mais le rapport de forces, pour ce dernier, est-il le même avec l'unique frontière le séparant d'un pays du Nord ?

Les doublets frontaliers sont en effet des centres urbains contigus ou non, de part et d'autre d'une frontière politique et connaissant de nombreuses interactions. Mais comme le montrent Silva et Oliveira (2006), loin d'être des enclaves du fait de leur éloignement des centres de décision ou de leurs relations internes privilégiées comme le sont en apparence les doublets de l'Oyapock, ces « villes jumelles », selon la terminologie brésilienne (*ciudades-gêmeas*) prolongent au contraire économiquement le Brésil par l'application des décisions et du capital prises en son centre. Elles s'articulent ainsi dans le réseau urbain du pays¹²¹.

Effectivement, dans le cas de la frontière paraguayenne, Sylvain Souchaud avait montré la restructuration démographique et urbaine que connaissait le Paraguay à travers un rééquilibrage au profit de l'Est tourné vers le Brésil ; la croissance des agglomérations de frontière bénéficiant de cette dynamique pionnière permet le désenclavement de l'espace frontalier et l'ouverture sur les marchés brésiliens et américains en général. Le développement de doublets frontaliers est ainsi un autre aspect de ces dynamiques frontalières. Revel-Mouroz remarquait déjà, en 1979, que :

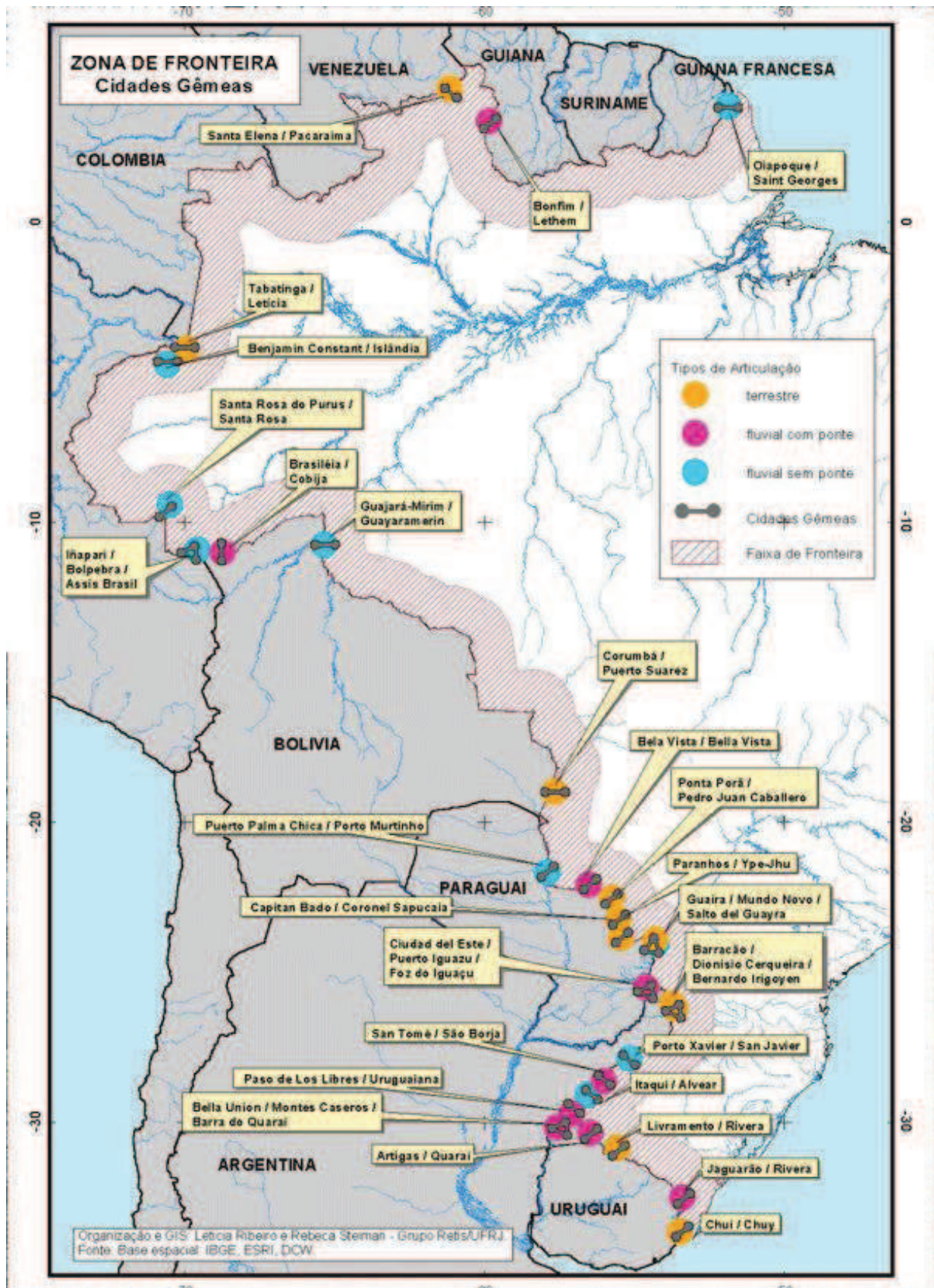
« L'économie de ces villes-frontières repose sur deux bases : d'une part sur les activités consécutives à l'inégalité socio-économique entre pays limitrophes, d'autre part sur des activités « marginales » liées aux différences de législation ou aux violations de ces dernières¹²² ».

Nous avons effectivement pu le constater dans le cas de Saint-Georges avec sa voisine brésilienne d'Oiapoque, mais cela se vérifie dans quasiment tous les cas, avec une importance particulière pour Ciudad del Leste (Paraguay) dont le marché de consommation s'étend bien au-delà de l'agglomération frontalière pour toucher tout le sud du Brésil, São Paulo compris, tradition remontant notamment au fort protectionnisme que connaissait le Brésil jusqu'aux années 90. Or Oiapoque grâce à ces dynamiques frontalières participe tout comme Ciudad del Leste au Paraguay au rééquilibrage d'un État touché par une forte macrocéphalie urbaine, en étant devenue la quatrième agglomération de l'Amapá. Mais la logique de ce développement est à rechercher dans l'attraction exercée par le voisin et non par un développement endogène propre à rééquilibrer également le territoire sur un plan économique.

« à situation sud-américaine, réponse sud-américaine. »

¹²¹ R. Marques Silva et T.C. Machado de Oliveira, « O mérito das cidades-gêmeas », revista *OIDLES*, vol. 2 n° 5, décembre 2008. www.eumed.net/rev/oidles/05/msmo.htm

¹²² J. Revel-Mouroz, « Coopération et conflits dans les zones frontalières en Amérique latine ». *Problèmes d'Amérique latine* LIII, n° 4533-4534, Paris, 1979, p. 41.



Carte 39. Les doublets frontaliers autour du Brésil (source : Silva et Oliveira, 2008, p. 7).

Villes brésiliennes (population 2009)	Villes frontalières	Etat	Connexion	Destination des flux migratoires	Destination des flux de consommateurs
Jaguarão (Rio Grande du Sud) 28.244 hab.	Rio Branco 16.241 hab.	Uruguay (Cerro Largo)	Pont 1930	Uruguay (fronts agricoles)	=
Santana do Livramento (Rio Grande du Sud) 84.079 hab.	Rivera 64.426 hab. (2004)	Uruguay (Rivera)	terrestre	Uruguay (fronts agricoles)	=
Uruguaiana (Rio Grande du Sud) 127.045 hab.	Paso de Los Libres 43.805 hab. (2001)	Argentine (Corrientes)	Pont 1945	Argentine (fronts agricoles)	=
Foz do Iguazu (Paraná) 325.137 hab.	Ciudad del Leste 239.500 hab. (2003)	Paraguay (Alto Paraná)	Pont 1965	Brésil (force de travail), Paraguay (fronts agr.)	Paraguay
	Puerto Iguazu 31.715 hab. (2001)	Argentine (Misiones)	Pont 1985		
Corumbá (Mato Grosso du Sud) 99.467 hab.	Puerto Suarez 22.000 hab.	Bolivie (Santa Cruz)	Pont 1947	Brésil	Brésil
Guajará-Mirim (Rondônia) 40.762 hab.	Guyara-Merín 36.000 hab. (2005)	Bolivie (Beni)	terrestre	Brésil	
Brasileia/Epitacio ^{lândia} (Acre) 34.462 hab.	Cobija 20.820 hab. (2001)	Bolivie (Pando)	Pont 2004	Brésil (force de travail), Bolivie (fronts agr.)	
Assis Brasil (Acre) 5.662 hab.	Iñapari 3.591 hab. (2005)	Pérou (Madre de Dios)	Pont 2005	Brésil	
Tabatinga (Amazonas) 47.948 hab.	Letícia 25.000 hab.	Colombie (Amazonas)	terrestre	Brésil	Brésil
Pacaraíma (Roraima) 9.220 hab.	Santa Elena de Uairén 29.795 hab. (2006)	Venezuela (Bolívar)	terrestre	Venezuela (orpaillage)	=
Bonfim (Roraima) 10.726 hab.	Lethem 3.000 hab.	Guyana (Tacutu-Essequibo)	Pont 2009	Brésil	Guyana
Oiapoque (Amapá) 20.962 hab.	Saint-Georges de l'Oyapock 5.400 hab. (2010)	France (Guyane)	Pont prévu 2012	Guyane	Brésil

Tableau 16 : principaux doublets frontaliers ceinturant le Brésil (sources : Silva et Oliveira, 2008, complétées par nos soins). Une ceinture de ponts transfrontaliers.

Dans le cas de ces doublets, une évidence s'impose : pratiquement tous sont plus peuplés du côté brésilien (cf. tableau 16), la pression est donc apparemment en faveur du Brésil. Mais celle-ci n'est pas migratoire, sauf dans le cas de colons agricoles qui iront au-delà : elle permet au contraire une extension de l'étroit marché voisin grâce à une clientèle brésilienne généralement plus étendue et plus solvable, surtout quand le voisin est faiblement développé comme au Paraguay ou en Bolivie. Sans compter, mais cela est valable pour toutes les frontières, un trafic et une contrebande facilités par des douanes et une police souvent déficientes dans les pays voisins plus pauvres, des fiscalités différentes... impliquant une certaine complémentarité pour des activités licites ou non.

Ainsi, dans le cas du doublet Porto Suarez (Bolivie) et Corumbá (Brésil), le gradient de population, de 1 à 5 en faveur du Brésil, est toutes proportions gardées à l'image de la situation sur l'Oyapock : 20.000 pour la ville bolivienne, plus de 100.000 pour la ville brésilienne qui dans ce cas sera le réceptacle « riche ». Corumbá fait donc figure de métropole pour la région, y compris commerciale car du fait de sa meilleure intégration à son ensemble national et, en fonction des fluctuations du real, les prix sont fréquemment moins élevés que sur la rive bolivienne. Flux de migrants et flux de consommateurs iront donc contrairement à la situation sur l'Oyapock dans le même sens, la petite ville bolivienne n'ayant rien d'autres à offrir à ses voisins brésiliens, qui pour la plupart ne s'y rendront jamais, que sa force de travail et des consommateurs potentiels.

Mais Corumbá semble attirer surtout des flux de travailleurs frontaliers. Ailleurs, l'agglomération brésilienne ne sera qu'une porte d'accès vers un reste du Brésil considéré plus prometteur : ainsi Tabatinga (Amazonas) qui forme avec Letícia (Colombie) une même agglomération de plus de 75.000 habitants en pleine forêt, isolées de leur ensemble national respectif mais vivant en totale symbiose à tel point que la frontière, à peine matérialisée par quelques plots, se franchit sans que l'on s'en aperçoive. Mais l'on ne verra les vendeurs d'essence à la sauvette que du côté colombien, montrant la permanence des logiques fiscales inhérentes à chaque État national. Tabatinga est d'ailleurs née d'une garnison, montrant son rôle de gardienne de la frontière et de la souveraineté brésilienne, ce qui ne l'empêche pas d'être considérée comme la porte d'entrée du Brésil pour de nombreux Péruviens et Colombiens malgré son enclavement par rapport au reste du pays, et est donc soumise à une forte pression migratoire¹²³, comme l'était Saint-Georges bien avant l'ouverture de la route. Elle est même devenue, depuis le terrible séisme survenu en Haïti en janvier 2010, la porte

¹²³ M. M. de Oliveira, "A mobilidade humana na tríplice fronteira: Peru, Brasil e Colômbia", *Estudos avançados* n° 20 (57), 2006, São Paulo, pp. 183-196.

d'entrée pour certains Haïtiens souhaitant se rendre clandestinement en Guyane¹²⁴ : une partie des flux caraïbes vers cette dernière empruntent désormais un chemin amazonien, montrant bien à quel point la Guyane constitue une interface entre Caraïbes et Amérique du Sud.

b) Le Roraima, un jumeau de l'Amapá ?

État récent de la fédération brésilienne puisque ayant tout comme l'Amapá obtenu son autonomie en 1988, nanti d'une population légèrement inférieure (451.227 habitants en 2010), le Roraima offre également une frontière avec un autre pays atypique d'Amérique du Sud : le Guyana, en plus du Venezuela. Mais les doublets Pacaraíma/Santa Elena de Uairén (Venezuela) et Bonfim/Lethem (Guyana) fonctionnent différemment.

Dans le premier cas, les deux villes ne sont pas contiguës mais espacées de plusieurs kilomètres de part et d'autres de la frontière. Le Venezuela, en voie d'intégration au Mercosud, fut longtemps attractif pour son industrialisation assez poussée dans sa région guyanaise (l'État de Bolívar, en l'occurrence), mais la partie brésilienne contiguë, longtemps dépeuplée, attira de son côté des colons venus du Nordeste. Les deux villes, où se rejoignent finalement deux dynamiques pionnières opposées, tant par l'orientation géographique qu'économique (industrielle pour le Venezuela, agricole pour le Brésil) sont parcourues par d'intenses flux commerciaux ; un distributeur d'essence a même vu le jour côté vénézuélien, où elle est nettement moins chère, pour approvisionner spécialement les automobilistes venus du Brésil, alors qu'une zone franche s'est récemment créée à Pacaraíma, également attractive par ses services et équipements¹²⁵. En revanche l'orpaillage suscite une pression brésilienne sur la ville frontière vénézuélienne, confrontée tant à une invasion culturelle des Brésiliens (musique, notamment) qu'au développement d'activités illicites comme la prostitution qui y est plus ou moins directement liée. A la frontière franco-guyano-brésilienne, si le dynamisme culturel brésilien s'observe pareillement, les activités illicites resteront en revanche plutôt du côté brésilien, participant de son attractivité pour les Guyanais, et dans les placers clandestins de Guyane plutôt qu'à Saint-Georges même, très contrôlé.

Le Roraima possède également une frontière commune avec le Guyana. Or, contrairement au

¹²⁴ « Emigration : des centaines d'Haïtiens émigrés dans l'Amazonas, www.brasilyane.com du 17 février 2011, et « Uma procissão de haitianos », *Veja on line*, veja.abril.com.br/.../brasil/as-desprotegidas-portas-do-brasil – 17 juin 2011.

¹²⁵ F. Rodrigues, « Migração transfronteiriça na Venezuela », *Estudos Avançados* n° 20 (57), 2006, São Paulo, pp. 197-207.

Surinam ou à la Guyane, celui-ci est traversé du nord au sud par une voie routière non bitumée le raccordant au Brésil, les villes de Lethem (Guyana) et Bonfim (Roraima) étant depuis 2009 reliées par un pont international sur la rivière Tacutu, le dernier construit à ce jour avant l'achèvement du pont sur l'Oyapock.

Etant donné le gradient de développement en faveur du Brésil, Bonfim et même Boa Vista reçoivent des flux migratoires venus du Guyana, alors que petits vendeurs et pêcheurs brésiliens, souvent autochtones, traverseront la frontière pour approvisionner Lethem sur des marchés plus ou moins formels. Mais le raccordement routier de Bonfim à Boa Vista a permis à la première un développement également commercial grâce à un approvisionnement facilité. Plus attractive tant économiquement que par ses équipements et une sécurité permise par la présence du 1^{er} peloton spécial de frontière, Bonfim serait peuplée à 70 % de Guyaniens, ce que l'IBGE ne confirme pas, ses questionnaires ne mettent pas en avant la nationalité des personnes interrogées¹²⁶. Mais l'on peut noter d'autres caractéristiques qui nous intéressent particulièrement : à Bonfim une personne de phénotype africain sera automatiquement identifiée comme guyanienne, ce qui amènera les Brésiliens à se définir différemment par la couleur, porteuse de représentation par rapport à une situation sociale supposée (Pereira, 2006). On a vu qu'en Guyane, cette représentation est plutôt défavorable aux Brésiliens...

D'autre part, avant l'ouverture du pont, les contrôles de passagers et de marchandises étaient plus fréquents entre Bonfim et Boa Vista qu'entre Bonfim et Lethem, et inexistantes vers Georgetown. Bonfim est aussi un point de passage de l'émigration guyanienne vers Boa Vista et même Manaus, et le Roraima se trouve ici dans une situation proche de la Guyane. Finalement, si on met à part le point commun de la pression aurifère s'exerçant dans les deux cas depuis le Brésil, ce doublet Bonfim/Lethem paraît l'exact inverse de Saint-Georges/Oiapoque pour le rôle tenu par la ville brésilienne, comme si le Tacutu était un Oyapock en négatif...

Le doublet Oiapoque-Saint-Georges s'impose alors comme une exception : la pression y est aussi brésilienne mais d'un tout autre type (si l'on met à part l'orpaillage, commun donc à toutes les frontières septentrionales) : des flux migratoires venus du Brésil vers Saint-Georges mais sans capitaux, dans l'espoir d'un travail saisonnier ou temporaire, et des candidats à l'émigration ayant des projets à plus long terme qui tenteront leur chance à Cayenne ou Kourou. Les flux touristiques et de consommation viennent au contraire de Guyane pour se diriger vers

¹²⁶ M. C. Pereira, « Processos migratórios na fronteira Brasil-Guiana », *Estudos Avançados* n° 20 (57), 2006, São Paulo, pp. 209-219.

la voisine brésilienne pour y déverser les précieux euros, et l'enclavement qui perdura jusqu'en 2003 côté guyanais faisait véritablement vivre les deux villes en symbiose.

On ne peut cependant dire qu'Oiapoque organise la rive guyanaise (mais davantage les régions orpaillées), la croissance de Saint-Georges, qui n'est finalement qu'un point de passage depuis l'ouverture de la route étant encore assez modeste, sans compter que la commune sera plus contournée que desservie par le futur pont sur l'Oyapock. Cependant, cette forte pression amenant une présence militaire et surtout policière importante du côté français, on peut comprendre, malgré l'importance des trafics à Oiapoque inhérents à tous ces ensembles frontaliers, pourquoi de nombreux militaires considèrent la frontière avec la Guyane française comme la plus sûre et en tout cas la moins problématique du Brésil : ici le voisin est d'autant moins dangereux qu'il est riche, peu peuplé et périphérique, donc peu en mesure de menacer et convoiter l'espace brésilien contigu.

c) Les routes et les barrages : vecteurs d'intégration ou de satellisation ?

Le Brésil n'a pas nécessairement besoin de déborder pour organiser et contrôler l'espace de ses voisins : ainsi les routes, qui connectent des régions jusque là enclavées en les intégrant dans ses axes économiques, ou la construction de barrages binationaux comme à Itaipu à la frontière paraguayenne sont également des outils de domination régionale. Or d'une part le pont sur l'Oyapock connectera directement la Guyane et l'Amapá, d'autre part le premier projet-phare des accords de coopération entre ces deux territoires était la construction d'un barrage hydroélectrique sur l'Oyapock.

Longtemps les voisins du Brésil furent réticents à prolonger les axes routiers en sa direction, craignant une accentuation de la pression d'un pays toujours considéré impérialiste et menaçant ; ces connexions étaient effectivement un des éléments de la puissance du Brésil pour les géopoliticiens et les militaires au pouvoir, et la France elle-même tarda à prolonger la route nationale n° 2 de Cayenne à Régina, de peur qu'elle ne facilitât des flux migratoires intenses et non (officiellement) désirés. Mais désormais les logiques d'intégration ont pris le dessus. De même que la France a prolongé jusqu'à la frontière sa route nationale 2 venant de Cayenne, d'autres voies de connexion s'offrent au Brésil dans des régions jusque là enclavées. Nous avons vu précédemment l'exemple du Paraguay, mais Pérou, Bolivie et Venezuela en attendant le Guyana et la Guyane française sont désormais reliés au système routier brésilien.

Or cela ne va pas sans conséquence sur le pays ainsi raccordé, mais ces impacts sont également multiscalaires car ces routes connectent l'Amazonie aux circuits traditionnels d'exportation et aux grands marchés internationaux. Bertha Becker en 1991 évoquait déjà les pressions exercées par les États-Unis sur le Japon afin qu'il ne contribue pas au financement de la route brésilienne BR 364 reliant l'Acre au Pacifique, facilitant ainsi les exportations brésiennes, concurrentes de celles des États-Unis faut-il le rappeler, vers le Pays du soleil levant¹²⁷. L'on voit ainsi les enjeux du désenclavement permis par ces routes qui s'opposent aux intérêts de grandes puissances impérialistes. Or l'Union Européenne aurait à craindre d'un approvisionnement facilité par une meilleure connexion au Brésil et au Mercosud d'une Guyane tributaire jusqu'ici quasi exclusivement de la France et de l'Europe, malgré l'étroitesse de son marché actuel.

Cette route, reliant le Brésil à l'océan Pacifique via le Pérou et la Bolivie, a néanmoins fini par voir le jour. L'État d'Acre est désormais désenclavé par la prolongation des routes fédérales BR 317 et 364, de même que les régions boliviennes du Pando et du Beni, désormais raccordées au reste de leur ensemble national. Les effets sont bénéfiques pour le développement de ces régions, reliées tant au Brésil qu'à leur capitale qui ouvrent de nouveaux marchés et sources d'approvisionnement. Mais ils peuvent aussi être pervers : le danger le plus communément souligné est que ces routes risquent d'accélérer la déforestation comme dans le reste du Brésil et de l'Amazonie en général : les fronts pionniers suivent en effet la route Transamazonienne comme les routes secondaires, transgressent souvent les frontières internationales, et l'Amapá n'échappe pas à la règle.

Mais l'intégration physique peut également connecter des régions autrefois préservées à la « mondialisation illicite », comme au Pérou, où l'on craint qu'elle n'achemine drogue et délinquants venus de l'Acre voisin¹²⁸. Cette route traverse en effet l'une des grandes régions de production de la coca et en facilite l'exportation, aussi, comme le montre Laetitia Perrier-Bruslé (2007), « *commerçants et trafiquants ouvrent la frontière et intègrent l'Amazonie dans des réseaux mondialisés qui dépassent de beaucoup le cadre national ou régional*¹²⁹. » Cela explique aussi les hésitations de nombre de responsables politiques, boliviens ou péruviens, craignant on l'a vu des forces centrifuges dans un État peinant à affirmer sa souveraineté, d'autant plus dangereuses qu'elles sont fortement déstabilisatrices pour ces mêmes États.

C'est ici qu'intervient une autre comparaison intéressante avec la situation entre Guyane et Amapá, et l'on se souvient des craintes suscitées en Guyane par le raccordement de Saint-

¹²⁷ B. Becker, « Geografia política e gestão do território no limiar do século XXI », *Revista brasileira de Geografia* n° 53 (3), 1991.

¹²⁸ C. Barbier, « Le sud du Pérou attend la route interocéanique », *Le Monde*, 9 décembre 2005.

¹²⁹ L. Perrier-Bruslé, « Intégration en Amazonie bolivienne », in : Taglioni et Théodat (org.), *Coopération et*

Georges, jusque là enclavé, au reste de la Guyane par la route, et au Brésil par le pont : en Bolivie, comme le constate encore Perrier-Bruslé :

« La construction d'axes routiers a permis d'arrimer la région [amazonienne] au reste du pays. L'amélioration des relations avec le centre du pays a fait baisser les échanges transfrontaliers de produits de base entre le Brésil et la Bolivie¹³⁰ ».

Ce qui s'est également vérifié en Guyane depuis le raccordement de Saint-Georges, permettant un meilleur approvisionnement depuis Cayenne, et où par ailleurs les contrôles douaniers ont été renforcés. Mais la route nationale n° 2 à peine ouverte a été le théâtre de plusieurs agressions commises, le fait est établi, par des ressortissants brésiliens : les uns liés aux milieux de l'orpaillage, les autres étant des repris de justice ou des évadés des prisons brésiliennes. Comme on le craignait aussi au Pérou, l'intégration routière, possible source de dépendance mais facteur de désenclavement et de développement potentiel, fait aussi de la Guyane un débouché de la délinquance traditionnelle brésilienne...

Le cas des barrages hydroélectriques transfrontaliers ne concernera que peu finalement notre frontière puisque le projet sur l'Oyapock semble désormais abandonné. Avec le cas d'Itaipu, le Brésil avait une fois de plus satellisé le « petit » Paraguay incapable de fournir une maîtrise d'œuvre technique comparable à celle du Brésil, lequel avait même imposé au début un monopole sur la distribution et la vente d'électricité, allégé depuis, tout en l'arrachant – et c'était aussi le but – à l'orbite argentine afin de mieux contrôler le bassin de la Plata. Le nouveau président paraguayen, lui-même originaire d'une région particulièrement satellisée par le Brésil, cherche actuellement à en renégocier les clauses.

Au nom de l'intégration continentale les nouveaux barrages sont désormais accompagnés de canaux de navigation. Ainsi le projet de barrage hydro-électrique impliquant le Brésil et la Bolivie sur le fleuve Madeira, qui permettra à la Bolivie d'exporter vers le Brésil une partie de son électricité, devrait comprendre l'aménagement d'une hydrovoie de près de 4.000 kilomètres à travers le Brésil, la Bolivie et le Pérou. Même si elle en bénéficiera pour amorcer ainsi son développement industriel, la Bolivie, « tenue par le Brésil entre ses mains » selon l'expression d'un responsable environnemental bolivien, est tributaire du savoir-faire et des financements brésiliens alors que son faible développement ne lui permettra pas de dédommager la population délogée ou dont l'activité ne pourra plus se poursuivre¹³¹.

Par sa puissance économique et diplomatique et sa technologie, le financement de réseaux

intégration, perspectives panaméricaines, L'Harmattan, 2007, p. 273.

¹³⁰ Id., p. 266.

¹³¹ E. Leciak, « Un barrage au Brésil divise les Boliviens », *Alternatives Internationales* n° 46, mars 2010, p. 16.

d'intégration régionaux voire continentaux, le Brésil accentue sa domination sur les États périphériques dont il organise ainsi le développement en les intégrant à ses schémas de production et d'intégration. Mais le risque est faible d'assister au même phénomène sur l'Oyapock : le cas échéant le savoir-faire français en ce domaine et le faible intérêt stratégique qu'offre la région au Brésil comparativement au bassin de la Plata ou à l'océan Pacifique devraient neutraliser une évolution « à la paraguayenne » ou « à la bolivienne » de la Guyane. Celle-ci est en fait protégée par l'absence, en dehors des projets de désenclavement routier de l'Arc Nord, de plan national d'infrastructures de grande envergure concernant un Amapá trop excentré. Cela ne la protège pas en revanche de débordements illicites de frontière mais ne narguant la souveraineté française que dans des zones périphériques et dépeuplées, et n'ayant pas un aspect forcément pérenne malgré le symbole que peut représenter le pillage presque impuni de ses ressources naturelles. La chance de la Guyane, ultra-périphérie de l'Europe, résiderait-elle paradoxalement dans son voisinage avec une ultra-périphérie du Brésil face à ces menaces de domination et de satellisation ?

Conclusion du second chapitre : une pression brésilienne moindre qu'aux autres frontières.

Le Brésil, n'étant pas véritablement environné de pays plus riches et développés, ne connaît pas un phénomène migratoire centrifuge et frontalier équivalent à celui du Mexique par rapport aux États-Unis, par exemple. Il fait office au contraire de pays récepteur pour les migrants des pays voisins : Bolivie, Pérou, Colombie, Paraguay... Mais contrairement aux Européens et Japonais de la première moitié du XXe siècle, encouragés sinon invités, ceux-ci, très pauvres, sans qualification, ont du mal à s'insérer à un pays qui peine encore à offrir le minimum vital à une grande partie de sa propre population, cas typique de migrations « Sud-Sud » permises par le gradient de développement et d'intégration caractérisant ces espaces de plus en plus hétérogènes.

En effet, le Brésil est-il vraiment un pays du Sud ? Par rapport à la Guyane française, certainement, surtout que celle-ci est frontalière de sa partie la moins développée... En revanche, la domination qu'il exerce sur ses voisins boliviens et paraguayens paraît bel et bien de nature « Nord-Sud ». On peut ainsi dresser une typologie de l'émigration frontalière brésilienne : agriculteurs des marges sud du Brésil à la recherche de terres dans les pays limitrophes (Bolivie, Paraguay, Bolivie), *garimpeiros* se jouant des frontières au nord de la forêt amazonienne et envahissant par milliers les parties sud du Venezuela, du Guyana, du Surinam et de la Guyane, où ils sentiront moins la pression des autorités brésiliennes visant à préserver la forêt comme les populations amérindiennes ; enfin, mais uniquement dans le cas de la Guyane, personnes pauvres à la recherche d'opportunités d'emplois dans un pays voisin plus riche et développé. On peut remarquer que l'Argentine et l'Uruguay sont aussi des pays frontaliers considérés comme ayant un meilleur niveau de vie que le Brésil, mais les États brésiliens jouxtant ces pays : Rio Grande du Sud, Santa Catarina, Paraná... jouissent eux mêmes d'un niveau de vie équivalent au sein du Brésil, contrairement à la situation qui prévaut entre Guyane et Amapá. La situation de la Guyane est donc assez unique, non seulement sur le continent mais par rapport au reste du monde, puisque ce territoire au statut français et européen, avec la situation économique-sociale qui en découle, n'est séparé de l'un des États les plus pauvres du Brésil, l'Amapá (et le Pará indirectement), que par un fleuve. La discontinuité n'est pas seulement (un peu) physique et (surtout) politique et sociale, elle est aussi... continentale.

Car la Guyane est officiellement une région de l'Union Européenne, la spécificité de la frontière guyano-brésilienne est donc d'être l'une des rares zones de contact terrestre entre pays développés comme la France et pays dits encore en développement comme le Brésil, puissance industrielle et économique désormais reconnue mais dont une grande partie de la population ne répond pas encore aux critères occidentaux du développement humain et social.

On pourrait dès lors s'attendre à une véritable invasion de Brésiliens sur ce petit territoire ultrapériphérique d'à peine plus de 200.000 âmes, sachant que les Brésiliens vivant à l'étranger pour raisons économiques seraient plus de deux millions. Or ils sont en Guyane sans doute autour de 20.000 (30.000 peut-être avec des *garimpeiros* très fluctuants), loin derrière les Haïtiens, peut-être même derrière les Surinamiens, ce qui permet de relativiser, à proportions égales, cette pression brésilienne par rapport à d'autres territoires frontaliers comme l'est du Paraguay et de la Bolivie, économiquement satellisés par le Brésil. La Guyane est peu connue, peu accessible, offre finalement malgré son haut niveau de vie pour la région des opportunités réduites pour le prix à payer au passeur et les dangers à affronter, aussi ne sera-t-elle le plus souvent que la destination des seuls Brésiliens frontaliers, à la recherche d'opportunités à court terme, proches et plus ou moins faciles, d'emploi et de salaires. Les mesures de plus en plus répressives de la France, loin d'en tarir le flot, ont plutôt handicapé les flux légaux, alors que les difficultés amenaient les Brésiliens à se fixer de plus en plus voire à faire venir leur famille, modifiant ainsi le profil de l'émigrant traditionnel et l'insérant davantage dans une société guyanaise qui peine encore à admettre sa multiethnicité.

Ainsi, si leur impact est fort sur le marché du travail voire sur la société guyanaise, par leurs influences culturelles, musicales ou culinaires, leur influence économique est limitée : les Brésiliens ne possèdent rien en Guyane, où ils ne comptent généralement pas se fixer définitivement, ils préfèrent investir dans leur pays d'origine en achetant ou faisant construire une maison ou faisant fructifier leur petit capital acquis par l'achat d'un commerce ou d'un taxi. Leurs implications associatives sont faibles, les implications politiques inexistantes, comme s'ils intériorisaient une situation destinée à tort ou à raison à n'être que provisoire, par l'utilisation plus ou moins ponctuelle de cette frontière proche offerte avec le « Nord ». Aussi la pression exercée par ces migrants n'est-elle absolument pas comparable avec celle constatée aux frontières méridionales du Brésil.

C'est l'orpaillage clandestin en revanche qui provoque en Guyane l'impact le plus fort, et le plus négatif de ce voisinage brésilien. Mais il n'est pas spécifique au département-région français : nous avons vu qu'il s'agissait d'un phénomène propre à toute l'Amazonie

septentrionale du fait de richesses aurifères supposées inexploitées par les autres pays. La spécificité guyanaise sera ici plus culturelle, liée à son statut français et européen, par une répression moins sévère et moins violente que dans les autres pays sud-américains, ce qui s'avère finalement un facteur de fragilité alors que la France semble ne pas pouvoir, à défaut de vouloir, mettre en œuvre tous les moyens pour faire respecter une souveraineté souvent bien bafouée dans ces marges dépeuplées.

Car le Brésil est un pays qui a la réputation de sans arrêt faire reculer ses frontières, comme nous allons le voir dans la partie suivante, et l'Amapá, État périphérique et récent de la fédération, semble rattraper son retard par le plus fort taux de croissance démographique du pays, et des potentialités économiques de mieux en mieux prises en compte. Si la pression exercée est encore faible du fait de sa situation assez marginale, elle risque d'aller en s'accroissant, et surtout de se diversifier en devenant également économique, car les barrières douanières entre les différents regroupements, Union Européenne et Mercosud, qui protègent encore la Guyane, sont appelées à disparaître progressivement.

Conclusion de la première partie : une région française d'Amérique sous la pression brésilienne.

On peut donc penser que cette situation périphérique par rapport à une métropole lointaine aux préoccupations autres est un facteur de fragilisation pour la petite Guyane, qui n'a pas les moyens de lutter à armes égales face au rouleau compresseur brésilien. Pourtant, c'est aussi ce statut français et européen, issu d'un avatar imprévu de la décolonisation (l'intégration plutôt que l'indépendance) qui lui assure ce niveau de vie exceptionnel pour la région, même s'il est de plus en plus rattrapé par les États du cône sud, et la maintient dans une sorte de cocon que les Guyanais, constatant la situation qui longtemps prévalait dans les pays voisins, n'ont jamais voulu remettre en cause.

La Guyane se retrouve face à une situation presque paradoxale : c'est parce qu'elle est française et européenne que malgré l'absence de production économique elle connaît un développement humain parmi les plus élevés du continent, mais c'est parce qu'elle est aussi sud-américaine qu'elle attire de nombreux immigrants venus de pays de plus en plus diversifiés de la grande région, dont la part s'accroît par rapport à la population locale. Surtout, de caraïbes qu'elles étaient essentiellement au départ, ces migrations proviennent de plus en plus souvent du sous-continent sud-américain, et les flux en provenance du Pérou via Iquitos et Manaus font de la Guyane un débouché désormais reconnu des migrations inter-amazoniennes.

Peu nombreux sur un territoire dont ils ne maîtrisent pratiquement que la portion littorale, les Guyanais se sentent victimes d'une invasion de peuples auxquels ils ont du mal à s'identifier culturellement, plus difficilement en tout cas qu'avec les peuples de la Caraïbe, et dont la force de travail leur est pourtant nécessaire. Cette situation n'est pas sans rappeler celle des émirats du Golfe arabo-persique, peuplés dans leur majorité de travailleurs immigrés indispensables à la bonne marche de ces États. Mais l'assimilationnisme propre au système français facilite l'intégration et permet une plus grande visibilité de ces étrangers dans la société guyanaise. Sans compter l'accès si décrié aux prestations sociales... Ainsi, pour l'universitaire guyanais Gérard Police, dans un ouvrage fort critique sur les perceptions mutuelles entre Guyane et Brésil (2010) :

« Si l'on admettait la pertinence du concept, il faudrait parler, pour la Guyane, d'un inconscient collectif taraudé par l'invasion. Celle-ci est, sous cet angle, et dans ses représentations extrêmes, obsessionnelle. La construction du pays est une succession d'occupations échelonnées sur une durée très courte à l'échelle historique. Ce qui correspond à des phases de peuplement devient invasion du point de vue de la strate populationnelle ayant eu le temps de faire sien un territoire. La

brièveté et l'accélération du processus en Guyane, et sa nature historique et économique débouchent sur une représentation incomplète et instable, traversée par des tensions endémiques mais largement assujetties aux contingences externes¹³². »

En effet, la prééminence des Haïtiens et des Brésiliens, sans parler des Surinamiens dans un contexte politique interne bien plus marqué, fut extrêmement rapide : il ne leur fallut qu'une décennie pour supplanter les migrations antillaises et asiatiques traditionnelles et composer, les premiers entre 20 et 25 % de la population totale, les seconds autour de 10 %, alors que les flux sont loin de se tarir. Pourtant, ce sentiment d'invasion sera davantage ressenti face aux Brésiliens, au phénotype souvent particulier, et à la culture bien affirmée.

Politiquement en effet, cette invasion s'est déjà produite au début du XIXe siècle, quand le Portugal, dont le siège du pouvoir se trouvait à ce moment à Rio de Janeiro, occupa la Guyane de 1809 à 1817. D'autre part les Brésiliens ont longtemps été accusés de s'être appropriés en 1900, certes légalement, tout un territoire outre-Oyapock considéré comme relevant de la Guyane française, et de ne pas s'en satisfaire, faisant des immigrants les éclaireurs d'une future réoccupation par le Brésil (Menu, 1988 ; Mouren-Lascaux, 1990 ; Miévilley, 2002). Ce n'est que récemment pourtant que l'histoire de la Guyane est enseignée aux écoliers guyanais, mais la tradition orale a maintenu dans l'inconscient collectif cette image du Brésilien comme « envahisseur » alors que les flux importants ne remontent qu'à une quarantaine d'années.

Il va donc nous falloir chercher à présent les racines historiques de cette peur et de ces représentations, non seulement à travers l'histoire de la démarcation d'une frontière particulièrement longue et douloureuse, mais aussi en croisant les historiographies qui furent elles-mêmes vectrices de ces représentations, tant par leur aspect ethnocentré que, souvent, leur objectif de propagande. Et voir aussi quel sort réservait à la Guyane cette fameuse géopolitique brésilienne à la réputation impérialiste et expansionniste. En effet, ces représentations guyanaises contrastent singulièrement avec la cote d'amour – réciproque - dont jouit le Brésil en France, et que l'on ne retrouve pas en Guyane même si le sentiment à l'égard de ce pays commence à changer positivement. De fait, France et Brésil n'ont jamais utilisé jusqu'à une époque récente leur frontière commune dans leurs relations bilatérales, celle-ci ayant été l'objet de contestations pouvant remettre en cause ces bonnes relations. Mais ce sont les Guyanais, seuls Français ayant eu à subir les implications d'un voisinage brésilien, qui en subirent les conséquences. Même si elle n'en est pas directement responsable, c'est aussi en dépassant des images souvent fausses et exagérées, et en appréhendant mieux leurs origines, que la Guyane pourra mieux s'insérer dans son continent et changer son regard sur ses voisins.

¹³² G. Police, op. cit., 2010, p. 98.

DEUXIÈME PARTIE :

**LA GUYANE
ENTRE MENACE
ET ENJEU
POUR LE BRÉSIL**

« *Les frontières sont une forme de peur*¹. »

L'une des explications des relations longtemps froides entre Guyane et Brésil réside dans les difficultés d'accepter et de démarquer la frontière, les conséquences psychologiques qui s'ensuivirent, et les représentations mutuelles négatives qui en découlèrent. Peu nombreux, sur un territoire qu'ils maîtrisent mal, les Guyanais ont toujours soupçonné les Brésiliens de volontés annexionnistes qui semblent bien en vérité n'avoir été que du domaine du fantasme, quand ces mêmes Brésiliens se représentaient la Guyane comme la colonie d'un État impérialiste servant de support potentiel à l'extension jusqu'à l'Amazone, voire pour une dépossession internationale de l'Amazonie brésilienne. Représentations qu'il est bien sûr nécessaire de dépasser dans l'optique actuelle de coopération régionale entre Guyane et Brésil, car, comme l'écrivent Renard et Picouet (1993) :

« Pour qu'il y ait coopération transfrontalière, il est nécessaire que les responsables politiques des deux territoires voisins aient la conviction d'agir dans le sens de l'intérêt commun sans aucune suspicion. Pour cela une perception convergente des espaces frontaliers est indispensable². »

Or il apparaît clairement que les éléments qui provoquent encore cette « suspicion mutuelle » au détriment de la « perception convergente » sont à rechercher du côté de ces représentations divergentes liées à une histoire douloureuse quoique peu sanglante, ainsi qu'aux théories géopolitiques brésiliennes de l'après-guerre présentées elles-mêmes comme expansionnistes, dont on s'attachera à étudier la portée concernant la Guyane française.

En effet, dans un continent dévolu par le Pape, principale autorité morale de l'époque, aux puissances ibériques en 1494, les Guyanes, conquises dans leur majeure partie par des

¹ Isabel Allende, entretien au *Correo del Sur*, Lausanne, juin 1990. Cité par P.M. Pinto Coelho, *Fronteiras na Amazônia: um espaço integrado*. IPRI 1992, p. 91.

² J.P. Renard Jean-Pierre et P. Picouet, « Frontières et territoires », *La Documentation Photographique* n° 7016, avril 1993, p. 16.

puissances plus nordiques, voire protestantes, firent non seulement figure d'anomalie mais pis encore, furent considérées illégitimes par les premières. Les rapports de force européens firent que malgré tout Espagne et Portugal durent s'accommoder de leur présence sur la côte septentrionale de l'Amérique du Sud.

Mais entre litiges frontaliers mal résolus et soupçons d'expansionnisme quelquefois justifiés, une méfiance mutuelle s'installa durablement entre les trois enclaves européennes des Guyanes et leurs voisins ibériques, principalement le Brésil. Ce dernier, première puissance politique et économique du sous-continent sud-américain, inquiétait à la fois les Guyanes mais aussi l'ensemble de ses voisins tant par son gigantisme que par le dynamisme de ses fronts pionniers et ses théories géopolitiques quelquefois perçues comme menaçantes.

Nous allons donc à présent étudier les racines historiques de ces représentations, et tenter à travers les imbroglios historiques de démêler ce qui relève, dans ces soupçons d'ailleurs mutuels d'annexionnisme, du fantasme et de la réalité dans le contexte d'une Amazonie dépeuplée qui se trouva d'abord enjeu de la colonisation européenne, puis de la Guerre froide... Nous ne séparerons pas toujours la Guyane française de ses voisines britannique et hollandaise tant leur mode de colonisation et leur culture plus euro-caraïbe qu'ibéro-américaine les a en apparence rapprochées tout en les éloignant du reste du continent. Mais si les documents originaux ayant trait à cette histoire ont déjà été largement défrichés et étudiés, tant du côté brésilien que du côté français, en revanche une analyse croisée des discours et historiographies sur le sujet restait à faire, car elle permet de voir la perception et les représentations de l'autre par chacun des voisins et protagonistes ; l'image et donc les représentations qui en découlèrent, à travers des intentions avérées ou supposées, ont eu en effet une influence décisive sur les sentiments que l'on s'est longtemps portés de part et d'autres de l'Oyapock. Et l'on verra qu'en fait le Brésil, accusé de desseins expansionnistes en direction de Guyanes qui ne s'inséraient pas dans son projet national, craignait tout autant ces dernières à cause des influences européennes mais aussi castristes qui s'y exerçaient. Si bien que la politique amazonienne de ces cinquante dernières années est essentiellement défensive, même si le peuplement voulu par le gouvernement brésilien dépasse maintenant les frontières politiques. Le Brésil réalise désormais que ces Guyanes peuvent constituer une porte d'accès vers d'autres grands regroupements économiques : CARICOM et Union Européenne. Et si elles ont longtemps constitué une menace plus qu'un enjeu pour le Brésil, qui n'a que récemment, tout comme la France d'ailleurs, saisi l'intérêt d'un voisinage qui s'avère ainsi plus intéressant qu'une éventuelle conquête, elles acquièrent du coup une dimension nouvelle en s'insérant dans sa nouvelle stratégie de *leadership* et d'intégration régionale.

CHAPITRE I – LA DIFFICILE FIXATION DES FRONTIÈRES

Les faibles relations entre les Guyanes et le reste de l'Amérique du sud, ibérique, trouvent leurs racines dans la colonisation du Nouveau Monde. C'est presque par hasard que les puissances « nordiques », France, Grande-Bretagne et Pays-Bas, allaient s'emparer d'un petit coin d'Amérique du sud, attribué aux Espagnols mais délaissés par ceux-ci, ainsi que par les Portugais qui respectaient au début les limites imposées par le traité de Tordesillas. Déjà considérées illégitimes, les Guyanes, dont les territoires théoriques se chevauchaient, eurent en outre de nombreuses difficultés entre elles et avec leurs voisins ibériques pour délimiter des frontières stables et reconnues.

Pour s'affirmer, rendre sa présence incontestable et développer le territoire, l'enjeu était donc de peupler ses conquêtes et de les marquer par des limites sûres et reconnues. Pour comprendre le problème particulier de la relation de la Guyane française avec le reste du continent, surtout son voisin brésilien, ainsi que les enjeux territoriaux et politiques, nous allons dans un premier temps revoir l'histoire des frontières des Guyanes avec leurs voisins, sous l'angle des ambitions territoriales réelles ou supposées, en croisant des sources d'historiographies française et luso-brésilienne et des discours souvent mono-nationaux, afin d'en étudier l'enjeu qu'elles ont pu constituer également pour l'affirmation régionale du Brésil. Et voir ainsi que l'une des sources de ce « malaise » des Guyanes réside dans la permanence des contestations territoriales, tant entre elles qu'avec les puissances voisines, Brésil et Venezuela, et de leurs représentations fantasmatiques. Ces derniers les voient également comme un enjeu de leur propre affirmation régionale, alors qu'elles ont constitué une menace par les influences castristes qui s'y exerçaient encore récemment, et les influences européennes qui s'y exerceraient encore.

I – LES GUYANES ET LE BRÉSIL, ENJEU DES CONVOITISES EUROPÉENNES

Le Brésil est encore de nos jours souvent perçu en Guyane comme un géant n'ayant toujours pas achevé son expansion, les milliers d'orpailleurs exploitant clandestinement le centre et le sud du territoire français étant les éclaireurs d'une annexion brésilienne depuis longtemps prévue et programmée. Cette représentation assez fantasmatique du grand voisin brésilien trouve ses racines dans la longue et tumultueuse histoire de la démarcation de la frontière et provoqua un long oubli des potentialités de ce voisinage, lui-même oublié de la puissance tutélaire française. Des représentations qui s'avèrent plus forte que la réalité puisque les territoires au-delà de l'Oyapock n'intéressèrent en fait pratiquement jamais le Brésil.

Ainsi, pour l'historien brésilien Castilhos Goycochêa³ (1891-1969), le Brésil n'eut jamais aucune vue sur la Guyane française car celle-ci avait acquis sa légitimité sud-américaine par un abandon de la souveraineté espagnole qui s'exerçait normalement sur ce territoire, hors de la zone normalement dévolue au Portugal, acquérant ainsi des droits « qui seraient respectés dans le futur ». Le problème était que cette légitimité ne s'exerçait pas selon lui sur l'ensemble du territoire que les Français revendiquèrent jusqu'au début du XXe siècle, c'est-à-dire, outre la Guyane proprement dite, le prolongement en territoire brésilien vers l'Amazone, considéré totalement français tant en Guyane qu'en Métropole. Cette notion de légitimité allait être fondamentale pour comprendre les relations qui s'exercèrent dans la région entre Français et Portugais puis Brésiliens : unilatérale au départ car conférée par le Pape au mépris bien sûr des populations autochtones, elle s'appliqua à des territoires qui n'avaient pas la même localisation ni la même étendue selon qu'on était Français ou Luso-Brésilien, et fut niée ou reconnue en fonction des rapports de forces ou de l'évolution du contexte politique et militaire européen... L'histoire des relations entre la Guyane française et le Brésil s'est ainsi toujours vécue jusqu'à une époque récente sous l'angle de la contestation provoquée par des territorialités et des représentations antagonistes. Mais, sommes toutes, comme l'ensemble des relations concernant les Empires et les territoires coloniaux de la région.

³ L.F. de C. Goycochêa, *A diplomacia de Dom João VI em Caiena*, Edições GTL, 1963, pp. 12 et 22.

1. Les conséquences du traité de Tordesillas

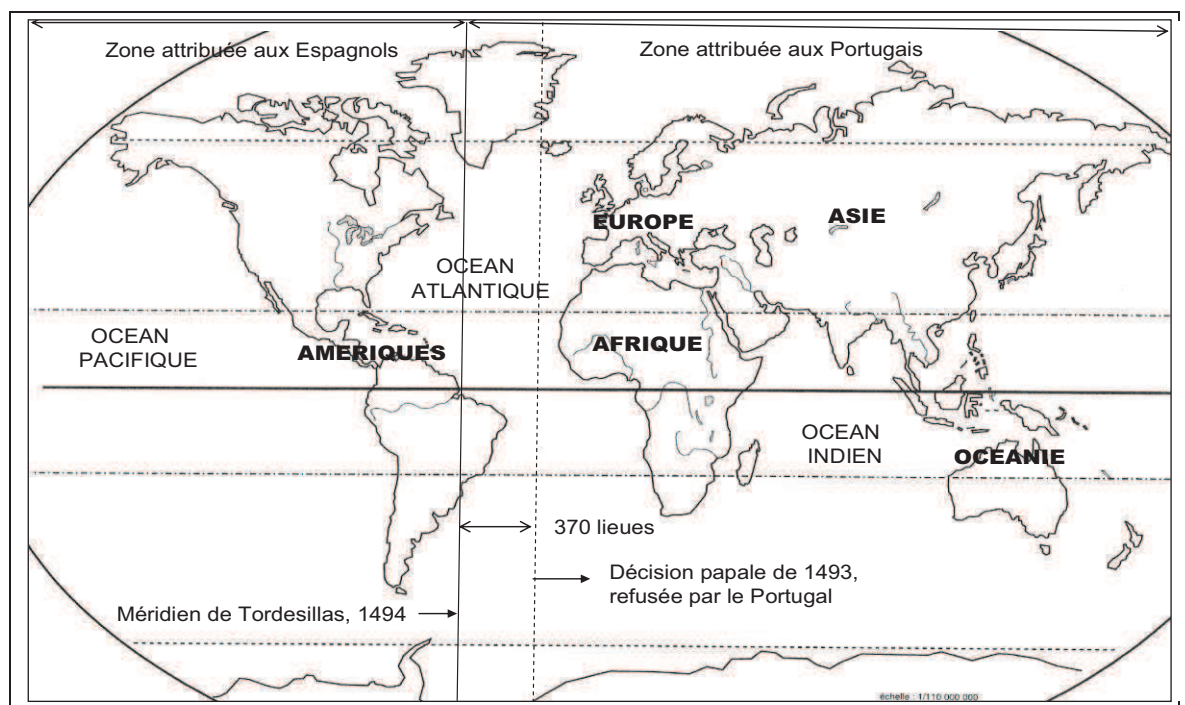
a) Les grandes découvertes et le partage du monde

La séparation politique entre les Guyanes et le Brésil résulte d'un hasard consécutif aux Grandes Découvertes et à la rivalité maritime entre Espagnols et Portugais. A la pointe du progrès dans les techniques de navigation, ayant affiné l'héritage mauresque en matière de construction de navires, grâce à la caravelle, l'astrolabe, la boussole, sans compter une certaine maîtrise cartographique, le Portugal, qui avait depuis le XIII^e siècle achevé son unification, se lançait dès le début du XV^e siècle à l'assaut des mers et des océans, sous l'impulsion de l'infant Henri le Navigateur. Les raisons étaient multiples : desserrer l'étau espagnol qui le séparait du reste de l'Europe, donc consolider sur mer un territoire exigu et menacé sur terre, chercher de nouvelles routes pour les épices orientales fort prisées de seigneurs ou de bourgeois désirant accommoder une viande quelquefois trop faisandée, chercher, autant que de nouvelles terres à conquérir, de nouvelles âmes à convertir... A partir de la conquête de Ceuta dès 1415, ces pionniers de la mondialisation capitaliste cherchèrent à parvenir aux Indes et en Orient en contournant le continent africain, ce qu'ils réussirent en 1498, ayant au passage découvert le Cap de Bonne Espérance en 1488... Mais l'histoire de ces Grandes « Découvertes » est bien connue et il n'est pas de notre propos de la retracer.

La région des Guyanes, et l'Amérique d'une façon générale, entrent en scène avec l'arrivée des Espagnols dans la course aux découvertes. Ceux-ci sont partis plus tardivement en raison d'une unité plus difficilement acquise (le dernier royaume arabe, à Grenade, ne fut vaincu qu'en 1492), mais comptent bien concurrencer leurs éternels rivaux portugais, qu'ils espèrent d'ailleurs intégrer dans leur Empire. Les Espagnols ont un objectif différent des Portugais : ils cherchent un passage vers l'ouest pour accéder en Chine et aux Indes, la sphéricité de la Terre étant désormais connue. Suite au refus du roi du Portugal, c'est au service des Espagnols que le navigateur génois Christophe Colomb réalisa ce projet, découvrant ainsi par hasard, en octobre 1492, ce qu'on appellerait plus tard les Amériques. Au cours de ses voyages successifs, il reconnut une grande partie des Antilles, mais aussi la côte de l'actuel Venezuela avec le delta de l'Orénoque, même s'il ne s'aperçut jamais avoir découvert un Nouveau Monde, se croyant à chaque fois en Asie. Or l'un des trois fameux navires de l'expédition légendaire de 1492, la *Niña*, était commandée par un certain Vincente Yañez Pinzón, qui

découvrit la côte de la Guyane française, et peut-être même l'Amazone, sept ans plus tard...

Se retrouvant de plus en plus concurrents, même si leurs chemins n'étaient pas les mêmes, Portugais et Espagnols craignant d'en arriver au conflit armé demandèrent alors l'arbitrage du Pape pour se partager le monde, existant comme à découvrir. Le 3 mars 1493, par sa *bula inter coetera*, le Pape Alexandre VI attribuait l'Atlantique occidental « avec ses terres fermes et îles découvertes ou à découvrir » aux Espagnols par un méridien passant à 100 lieues à l'ouest du Cap Vert. Les Portugais protestèrent, arguant de la nécessité de pouvoir s'écarter des côtes africaines afin de mieux prendre les vents dominants, mais aussi de leur importance dans la découverte de nouvelles terres qui avait permis de baptiser de nombreux nouveaux chrétiens. Ils obtinrent ainsi, le 7 juillet 1494, par le traité de Tordesillas, que ce méridien fût déplacé à 370 lieues à l'ouest de l'archipel du Cap Vert (carte 40).



Carte 40. Le partage du monde entre Espagnols et Portugais défini par les traités de Tolède et Tordesillas. Les Guyanes sont dans la partie dévolue aux Espagnols.

Ce traité qui de fait partageait le monde entre les deux principales puissances maritimes du moment, scellait le destin du continent américain, et du Brésil et des Guyanes en particulier, puisqu'il les séparait sans le savoir à la hauteur de l'estuaire de l'Amazone, ce qui correspondait d'ailleurs, le hasard faisant décidément bien les choses, à la limite orientale de l'ensemble géologique des Guyanes. Les deux principales puissances maritimes du moment s'accordaient ainsi tant bien que mal sur la délimitation de respectives aires d'influence, dans lesquelles elles allaient, selon l'expression du géographe brésilien Manuel Correia de Andrade (1997) appliquer leurs propres systèmes de colonisation en « *expropriant les autochtones*,

*transférant des populations africaines et construisant des territoires propres à satisfaire les intérêts des métropoles*⁴ ». Et déterminer ainsi un peuplement et un destin différent de part et d'autres de ce méridien tracé arbitrairement, avec toutes les rivalités qui s'ensuivirent et dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui. Le Brésil est ainsi, pour le diplomate brésilien Sérgio Danese (1999), « *un des rares pays dans l'Histoire universelle qui dut son origine à un acte de diplomatie pure*⁵ », mais où le hasard ne fut peut-être pas absent.

On soupçonnait déjà l'existence en 1494 de ces terres à découvrir dans l'Atlantique, et il est clair que le Pape Alexandre VI, un Borgia, avait dans le partage voulu favoriser ses compatriotes espagnols, qui cherchaient effectivement une route vers l'ouest au contraire des Portugais. Les Espagnols pourtant ne s'opposèrent pas à la réclamation portugaise pour des raisons de politique intérieure : la paix avec le Portugal était nécessaire pour appuyer leurs prétentions au trône de Naples. Les Portugais semble-t-il en savaient plus qu'ils ne le disaient, mais taisaient leurs découvertes (la *política do sigilo*, politique du secret) pour ne pas les voir attribuées aux Espagnols par un pape complice.

Mais ils s'étaient également arrangés pour que ce méridien leur reconnaisse également la possession des Moluques à l'est, à l'époque plus prometteuses que de nouvelles terres à la richesse encore hypothétiques, mais qui ne tarderaient pas à être convoitées. D'où l'image hardie employée par Emmanuel Lézy, expliquant pourquoi cela allait finalement affaiblir les positions ibériques au bénéfice ultérieur des puissances maritimes d'Europe de l'Ouest :

« On pourrait assimiler le méridien de Tordesillas, avec son jeu de failles complexes, à un double rift séparant les plaques espagnoles et portugaises. Aux Moluques, nous serions en présence d'une marge active avec subduction, alors qu'au Brésil, il s'agirait d'une marge passive, aboutissant au renforcement de zones tampons, de *no man's land* peu disputés, que se partagèrent les autres puissances européennes⁶. »

b) Les circonstances de la « découverte » du Brésil

Le méridien de Tordesillas allait donc longtemps constituer la limite théorique entre Guyanes officiellement espagnoles et Brésil portugais, mais c'est probablement par hasard que cette limite traversait le sous-continent sud-américain. Au Portugal, était ainsi laissée la domination

⁴ «Que iriam expropriar os primitivos habitantes, introduzindo populações africanas e construindo territórios que atendessem aos interesses das respectivas metropoles.» M. C. de Andrade, *Tordesilhas, um marco geopolítico*, Editora Massangana 1997, p. 15.

⁵ S. Danese, « A diplomacia no processo de formação nacional do Brasil », *Política Externa* vol. 8 n° 1, juin 1999, p. 103.

⁶ *Guyane Guyanes, perception et organisation de l'espace entre Orénoque et Amazone*. Paris X 1998, p. 320.

sur les continents africain et asiatique et l'océan indien, mais voulait-il s'en contenter ? Comme on le sait, c'est dans cette portion d'océan atlantique qui lui fut concédée par le Pape à Tordesillas que fut découvert le Brésil le 22 avril 1500 : au large de l'Afrique occidentale les bateaux de Pedro Álvares Cabral se rendant aux Indes s'étaient écartés un peu plus que d'habitude, suite à une tempête dit-on, ou afin de mieux prendre les alizés nécessaires au contournement du Cap de Bonne Espérance (ce qui avait justement été le motif officiel de la réclamation portugaise après la bulle papale de 1493), et découvraient une nouvelle « terre ferme ». Or si les Portugais n'avaient pas fait cette réclamation, la terre ainsi découverte eût bien été espagnole.

Les Portugais en connaissaient-ils déjà l'existence en 1493 ? Plusieurs historiens espagnols et portugais du XXe siècle, notamment Jaime Cortesão que nous reverrons, ou encore A.H. de Oliveira Marques (1998), affirment que compte tenu de la faible distance entre Afrique occidentale et côte orientale du Brésil et de la présence de vents favorables, les Portugais avaient forcément repéré de nouvelles terres. Pierre Chaunu (1969) confirme :

« En naviguant cap sud-ouest, porté par un alizé de côté, pour accrocher les grands frais de l'hémisphère sud, il était fatal que l'on rencontrât quelque jour la côte de l'Amérique du sud⁷. ».

Ainsi, on dit par exemple que Pero Vaz da Cunha aurait en 1488, quatre ans avant Christophe Colomb, aperçu des terres occidentales sous l'équateur en revenant d'Afrique. Aussi, pour Marques (1998), évoquant la réclamation portugaise suite à la *bula inter coetera* :

« Ce chiffre précis de 370 lieues constitue une preuve suffisante du fait que le monarque portugais savait qu'il existait des terres ailleurs dans l'Atlantique, situées à l'ouest de la limite initiale des 100 lieues proposées par le Pape⁸. »

Et ces 370 lieues font passer le méridien en plein estuaire de l'Amazone... En outre, pour les historiens brésiliens, la cartographie portugaise était suffisamment avancée pour permettre de voir que Colomb n'était pas allé en Asie mais avait bien trouvé de nouvelles terres... Cependant, pour Frédéric Mauro (1977) cette zone était si peu prioritaire pour les Portugais, contrairement à l'Afrique et l'Orient, qu'ils avaient proposé que les 370 lieues partent de l'extrémité orientale et non occidentale de l'archipel du Cap Vert afin de préserver de l'autre côté les Moluques dont ils venaient de prendre possession. Toujours est-il que ce méridien repoussé de 370 lieues fixa pour longtemps la limite coloniale théorique entre Brésil et Guyanes.

⁷ P. Chaunu, *Conquête et exploitation des Nouveaux mondes (XVIe siècle)*, PUF 1969, p. 125.

⁸ A.H. de Oliveira Marques, *Histoire du Portugal et de son empire colonial*, Karthala 1998, p. 162.

L'autre débat dans la foulée du précédent concerne les circonstances de la découverte du Brésil, entre tenants de la découverte fortuite et de la découverte intentionnelle. Ces derniers sont en recul en Europe, Portugal excepté, mais non au Brésil où ils s'expriment particulièrement dans les manuels scolaires. Selon eux, les expérimentés marins portugais n'avaient pas besoin de se dérouter autant – ou ne se seraient pas laissés dérouter – et obéissaient donc à un ordre du roi Manuel. Comme le confirme l'historien portugais Luis de Albuquerque, l'historiographie portugaise rejette complètement l'hypothèse du hasard en raison des connaissances des Portugais sur les repères des vents et des courants. Ainsi, pour Cortesão (1969), il était temps pour les Portugais de rompre avec leur politique du secret, le débarquement de 1500 était donc la prise de possession officielle d'un Brésil déjà connu.

En France cette thèse laisse plus sceptique. Pierre Chaunu (1969) et Jean Favier (1991) pensent eux que Cabral profitait de la portion d'océan ainsi attribuée pour chercher une escale plus occidentale, accrédité par le fait que toute l'expédition de Cabral (sauf précisément un navire chargé de porter au Roi la nouvelle, par la fameuse lettre de Pero Vaz de Caminha) ait continué sa route vers les Indes une fois la position de la nouvelle terre calculée avec précision. Ainsi, pour Chaunu, « *la découverte du Brésil se situe entre les deux extrêmes : le total hasard et l'attente certaine*⁹. »

Quoi qu'il en soit, tout le monde s'accorde sur des soupçons portugais concernant des terres à l'ouest, mais les preuves manquent. Le report à l'ouest du méridien de Tordesillas pour d'uniques raisons pratiques et de sécurité reste tout à fait plausible, et cette région n'était effectivement pas à l'époque prioritaire pour les Portugais qui privilégiaient l'Orient, ce dont allaient profiter les autres puissances européennes. Ce sont néanmoins ce traité et cette découverte officialisée qui donneront aux Portugais une légitimité dont ils se prévaudront ensuite face aux différentes contestations à venir, tout en cherchant à étendre leur « imprévu » domaine sud-américain, néanmoins trop « fruste et invivable » pour lui assurer de bonnes conditions de sécurité (Cortesão, 1958).

C'est de ce constat sur cette portion finalement étriquée du sous-continent sud-américain qu'allait naître entre autres la rivalité territoriale avec les autres puissances colonisatrices, les Portugais n'ayant par la suite cessé de repousser vers l'ouest le méridien défini à Tordesillas. Par l'Amazonie notamment, dont l'entrée leur était au moins garantie, et les Guyanes, qui venaient également d'être découvertes mais relevaient des Espagnols. Car si Cabral n'est peut-être pas le premier découvreur du Brésil, il est certainement le premier à y

⁹ P. Chaunu, op. cit., 1969, p. 126.

avoir accosté directement depuis l'Atlantique. Les autres découvreurs supposés y seraient arrivés avant lui... mais en longeant la côte depuis les Guyanes justement. Le Brésil aurait donc été découvert dans le prolongement des Guyanes jusqu'à l'Amazone, montrant l'aspect arbitraire de la limite imposée à Tordesillas.

c) *Le Brésil et les Guyanes : une découverte conjointe ?*

Diverses légendes circulent sur l'ancienneté de la découverte de cette portion d'Amérique du sud, et déjà les Français y avaient leur part : il était important en effet d'y marquer sa légitimité par l'ancienneté, voire la primauté de sa présence, enjeu qui allait s'avérer essentiel tout au long de ces cinq derniers siècles. Plusieurs suppositions et hypothèses veulent montrer que le Brésil a été atteint pour la première fois par des navigateurs européens en provenance des Guyanes.

On dit par exemple que lors de l'expédition victorieuse du portugais Vasco de Gama en 1498, premier navigateur à avoir atteint les Indes par la mer depuis l'Europe, le capitaine Duarte Pacheco Pereira aurait aperçu au loin « une grande terre ferme » qu'il signala au roi de Portugal. Or ce même Duarte Pacheco, qui avait par ailleurs participé aux négociations de Tordesillas, faisait partie de l'expédition de Pedro Álvares Cabral qui découvrit le Brésil deux ans plus tard... Certains prétendent qu'il y aurait même accosté, en mission secrète pour le roi de Portugal, se basant sur des interprétations de son ouvrage écrit en 1505, *Esmeraldo de situ orbis*, dans lequel il affirmait être passé en 1498 « de l'autre côté de l'océan atlantique ». Il y aurait trouvé et exploré *uma terra grande firme*, qui fut identifiée peut-être rapidement comme étant le Brésil car la cartographie médiévale portugaise avait dès le XIVe siècle signalé une île de ce nom dans l'Atlantique. L'historien portugais Luciano Pereira da Silva, dans sa thèse écrite en 1921 sur « *Duarte Pacheco Pereira, o precursor de Cabral* », affirme que celui-ci aurait longé la côte des Guyanes depuis l'archipel de Trinité et Tobago, jusqu'à l'Amapá et l'embouchure de l'Amazone. Il se basait sur ses descriptions pour identifier le territoire mentionné comme étant la côte de l'Amapá avec les îles de Bailique et Marajó (Santos, 2003). La thèse est réfutée par les historiens portugais Duarte Leite (1958) et Jaime Cortesão, bien qu'il fût l'un des négociateurs du Traité de Tordesilhas, mais pour le Brésilien Pandiá Calógeras (1930), confirmé plus tard par son compatriote Jorge Couto¹⁰, c'est bien Duarte

¹⁰ Qui, dans *A construção do Brasil* (1998) déduit que Pacheco débarqua à l'actuelle frontière du Maranhão et du Pará, puis navigua jusqu'à l'Amazone et l'île de Marajó, mais le roi lui demanda de garder le secret sur l'expédition.

Pacheco qui devait être considéré comme le véritable découvreur du Brésil. Et donc des Guyanes, si l'on s'en tient à ces arguments.

D'autre part, à la fin du XVIII^e siècle, quand la rivalité franco-portugaise était déjà bien établie au sujet de leur frontière entre Guyane et Brésil, se répandit une rumeur selon laquelle la Guyane française et le nord du Brésil jusqu'à l'Amazone (l'actuel Amapá) auraient été découverts en 1488 par le navigateur dieppois Jean Cousin qui serait ensuite revenu en longeant les côtes d'Afrique (Reis, 1993 ; Santos, 2003), mais n'aurait pas révélé ni situé sa découverte par modestie et négligence (Turot, 1908) ! L'anecdote, diffusée probablement à ce moment dans le but de légitimer la présence française sur la rive gauche de l'Amazone, est unanimement réfutée, elle montre néanmoins un autre exemple même fictif de découverte du Brésil dans le prolongement de celle de la Guyane.

En dehors de ces suppositions non avérées, les Guyanes ont tout de même été « découvertes¹¹ » officiellement avant le Brésil. Parti du Cap Vert en janvier 1500, à la tête d'une expédition de quatre navires, le navigateur espagnol Vincente Yañez Pinzón, l'ancien commandant de la *Niña*, aurait navigué le long de la côte des Guyanes, remonté l'Oyapock, et été attaqué par des Indiens au Cap Orange, qui borde à l'est l'estuaire de l'Oyapock, actuelle frontière entre Guyane française et Brésil. Cette région se trouvait dans la portion espagnole de l'Atlantique, le méridien de Tordesillas passant par hasard, puisqu'on n'en connaissait pas officiellement l'existence, par les bouches de l'Amazone, que Pinzón aurait également explorées... Cela donc quatre mois avant la découverte officielle du Brésil par Cabral. Là encore plusieurs débats divisent les historiens : dès 1498 Christophe Colomb avait navigué dans l'embouchure de l'Orénoque, limite occidentale du bouclier guyanais, d'autre part il semble que la côte guyanaise avait déjà été reconnue par l'expédition espagnole d'Alfonso de Ojeda et Américo Vespucci en mai 1499, qui aurait accosté l'actuel Surinam (Devèze, 1968). Mais Pinzón serait bien le premier à avoir longé la totalité de la côte des Guyanes, y compris les portions actuellement française et brésilienne, comme le pense également Pierre Chaunu : « *Du cap Saint-Augustin à l'embouchure de l'Orénoque, un morceau de ce que l'on n'a pas considéré tout de suite comme le Brésil et la côte de Guyane est découvert*¹². »

Vincente Yañez Pinzón serait ainsi le vrai découvreur du Brésil puisque d'une part, le Cap Orange atteint semble-t-il avec certitude par ce dernier en janvier 1500 n'est pas moins brésilien que la côte de l'actuel Porto Seguro, sur le littoral bahianais, où débarquèrent quatre mois plus tard Cabral et ses compagnons. Seulement ce cap, dont Français et Luso-Brésiliens

¹¹ Il est à noter qu'à la place du verbe *descobrir*, découvrir, les Brésiliens préfèrent employer *achar*, c'est à dire trouver. La notion de découverte est en effet européocentriste.

¹² P. Chaunu, *L'Amérique et les Amériques*, Colin 1964, p. 77.

allaient se disputer la possession pendant près de quatre siècles, ces derniers voulant en faire leur limite, n'appartenait pas à ce moment à la partie dévolue au Portugal. D'autre part certaines sources, espagnoles notamment, affirment que Pinzón se trouvait en vérité au cap Saint-Augustin, sur les côtes du Ceará, qu'il aurait baptisé Sainte Marie de la Consolation, et même du Pernambouc, quand il fut attaqué par des indigènes ; il serait ainsi le premier navigateur européen à avoir franchi l'équateur du côté américain. Mais, étant espagnol, et donc sans légitimité à s'y trouver, il continua vers l'Amazone et les Guyanes et ne conquit pas cette terre.

Mais mieux valait pour l'historiographie portugaise et brésilienne que le Brésil fût découvert par un Lusitanien. Peut-être est-ce pour cela d'ailleurs que pour l'historien portugais Duarte Leite (1958), qui défend pour cela la thèse de la découverte « cabraline », c'est l'Orénoque et non l'Amazone qu'aurait vu Pinzón. Il constate en effet des invraisemblances dans les allégations de Pinzón mais admet qu'il ait voyagé « entre les Guyanes et la côte nord faisant face à l'île de la Trinité¹³ » (Trinidad) ; A. H. de Oliveira Marques, autre historien portugais plus contemporain, écrit quant à lui (1998) :

« Il semble permis d'affirmer que les expéditions espagnoles en Amérique du sud en 1499-1500 ne sont pas allées [vers l'est] au delà de la Guyane française, si elles y sont parvenues¹⁴. »

Le voyage de Pinzón semble cependant confirmé par les dessins de Diego de Lepe, un autre espagnol qui quelques jours après aurait accosté lui aussi le nord du Brésil, et cartographié de façon crédible tout le littoral (Chaunu, 1964).

Si Pinzón n'est pas le découvreur du Brésil, au moins ces deux auteurs l'admettent-ils comme découvreur possible des Guyanes. Comme nous le verrons tout au long de ce travail, les interprétations divergent en fonction de la nationalité des historiens, montrant l'enjeu patriotique que constitue la découverte de ces terres en fait déjà peuplées... Pourtant, le nom de « Vincent-Pinçon » fut laissé semble-t-il à plusieurs cours d'eau entre Amazone et Cap Orange, probablement pas par hasard, ce qui posera d'ailleurs problème plus tard pour déterminer les frontières entre possessions françaises et portugaises : c'est l'un de ces fleuves « Vincent-Pinçon » qui fut arbitrairement choisi en 1713 comme frontière entre Guyane française et Brésil, sauf qu'il ne fut jamais localisé avec précision...

Ainsi, c'est déjà sous l'angle de la contestation suite à l'imprécision des lieux découverts et des toponymes que se construisirent dans un cadre colonial les premières relations entre

¹³ « A desencantada viagem de descoberta limitou-se ao trecho compreendido entre as Guianas e a costa norte que defronta a ilha Trinidad. » D. Leite, *História dos descobrimentos*, 1958, p. 522.

¹⁴ A.H. de Oliveira Marques, *Histoire du Portugal et de son empire colonial*, Karthala 1998, p. 163.

Guyanes et Brésil, la partie primitivement découverte de ce dernier se situant effectivement dans le prolongement géographique des premières. L'oubli de Vincent Pinzón comme découvreur du Brésil au profit de Cabral montre-t-il le peu de cas qu'a pu représenter un nord du Brésil longtemps délaissé, peut-être moins légitime, moins authentiquement brésilien avec sa portion guyanaise que le littoral oriental ? Un Brésil découvert donc en même temps que la Guyane... C'est pourtant vers cette région délaissée par les Espagnols que le Brésil allait chercher à s'étendre en repoussant le méridien de Tordesillas vers l'ouest. Or ce vide dans la colonisation ibérique allait aussi être utilisé par les puissances d'Europe de l'ouest, vers des terres guyanaises et brésiliennes finalement « découvertes », peut-être, par le même homme. Comme l'écrit Lézy (1998a) :

« A l'échelle mondiale, la Guyane occupe donc une position tout à fait particulière. Sur un axe est-ouest, elle se situe exactement entre la zone Caraïbe-Orénoque de la découverte colombienne et le Brésil de Cabral. D'autre part, elle est exactement à l'intersection des lignes imaginaires les plus fortes du moment, l'Equateur et le traité de Tordesillas [...] Pourtant, cette conjonction ne se traduit pas par une pression coloniale particulièrement forte [...], vacuité dont profitèrent les autres nations, par d'autres lignes de force internes au sous-continent sud-américain¹⁵. »

Le traité de Tordesillas, « marqueur géopolitique » pour Correia de Andrade (1997) est ainsi le point de départ de la séparation politique des Guyanes et du Brésil, tout en coïncidant – par hasard ? – avec la limite géographique orientale du Plateau des Guyanes. Mais c'est cette limite qui allait en faire une marge négligée par les puissances ibériques.

2. La conquête des Guyanes dans le contexte européen

a) L'enjeu du monopole colonial

Il nous faut maintenant, pour comprendre les enjeux futurs, revenir sur les conditions de la conquête des Guyanes par des puissances européennes n'y ayant au départ aucune légitimité. En dépit des bulles papales Portugal et Espagne n'avaient pas à l'époque le monopole de fait de la navigation, aussi France, Angleterre et Pays-Bas n'admirent pas d'être exclus du partage de Tordesillas. On connaît la fameuse phrase de François I^{er} demandant quel était le codicille du testament d'Adam l'excluant ainsi des terres du Nouveau Monde, comme si Espagne et Portugal étaient les deux seuls fils d'Adam... Mais en 1529 le pape Clément VII, un Florentin

¹⁵ Lézy, op. cit., p. 331.

allié en une Saint Ligue avec les rois de France et d'Angleterre contre Charles Quint, amenda la *bula inter coetera* de façon à permettre une « navigation sur la mer commune », et, surtout, celle-ci ne s'appliquait désormais plus qu'aux « continents connus et non plus [aux] terres ultérieurement découvertes par les autres Couronnes » (Martinière, 1999). Les trois puissances maritimes non ibériques avaient ainsi l'onction papale pour leurs futures découvertes, facilitées par un désintérêt espagnol et portugais pour la région des Guyanes.

Le Portugal au cours du XVI^e siècle s'intéressait en fait surtout à l'Océan indien, et ne maintenait que quelques comptoirs sur la côte brésilienne, comme escales sur la route des Indes mais aussi pour le commerce du bois-brésil convoité également par les Français, et qui allait dès 1503 semble-t-il donner son nom définitif au pays. Plus au nord, l'échec de tentatives de pénétration dans les Guyanes et l'Amazonie par Aires da Cunha en 1535 et Luis de Melo e Silva en 1539 sonna pour longtemps le glas des ambitions portugaises dans la région, dont allaient profiter les autres puissances européennes.

Les Espagnols quant à eux délaissaient une côte des Guyanes trop inhospitalière en raison des courants, de l'envasement et de la présence de mangrove, mais aussi trop proche de la zone attribuée aux Portugais. Il y eut bien la tentative de Diego de Ordaz en 1531 sur l'Orénoque et de spectaculaires expéditions comme celles d'Orellana en 1540 et d'Aguirre en 1560 qui descendirent l'Amazone depuis les Andes, Orellana recevant même en 1544 mission d'explorer et peupler la rive gauche de l'Amazone, dont il avait reçu de Charles-Quint concession sous la dénomination « d'Adelantado de Nueva Andaluzia » (Morais/Rosário, 1999). Mais l'échec des expéditions fit que les Espagnols préféraient conquérir un Pérou ou un Mexique bien plus prometteurs. Comme l'écrit Pierre Chaunu, « *le hasard aura voulu qu'aucun Cortès, aucun Pizarre n'ait débarqué [...] à l'embouchure de l'Orénoque*¹⁶ ». Mais ces derniers auraient-ils fait mieux, sur une côte unanimement décrite à l'époque comme inhospitalière ? Les Espagnols se contentèrent donc de la région de l'Orénoque, si bien qu'au milieu du XVI^e siècle les Guyanes entre ce fleuve et l'Amazone n'étaient toujours pas occupées. La voie semblait libre pour les trois puissances européennes exclues du partage initial. Ainsi Guy Martinière écrit (1978) :

« Cette région de l'Amérique du Sud constitue bien le « ventre mou » de la colonisation ibérique puisque l'Espagne était tout aussi absente du littoral entre Amazone et Orénoque. Français, Anglais et Hollandais se partagèrent donc ces territoires qu'une réaction tardive des puissances ibériques ne permit que partiellement de récupérer¹⁷. »

¹⁶ Cité par G. Martinière, « Frontières coloniales en Amérique du sud : entre "Tierra firme" et "Maranhão". » *Cahiers des Amériques latines* n° 18, 1978.

¹⁷ Id., p. 152.

Mais quel pouvait en être l'intérêt pour ces puissances « nordiques », si même les puissances ibériques les délaissaient ? Entre Orénoque et Amazone, le Plateau des Guyanes tiendrait son nom du caraïbe *Guaïana*, signifiant selon les uns le « pays sans nom », pour d'autres le « pays aux mille eaux », un toponyme de toutes façons probablement lié à l'élément aquatique même si on n'en connaît pas la signification exacte, s'expliquant par les centaines de fleuves coulant parallèlement vers l'océan (Lézy, 1998a). Malgré les difficultés d'accostage, une exploration de l'intérieur par les fleuves était donc possible pour des Européens du Nord-ouest qui voulaient aussi leur part du gâteau sud-américain. Celui-ci était soumis au monopole des puissances ibériques, le pape ayant déjà par la bulle *inter coetera* brisé celui du Portugal en ne l'étendant qu'à la Castille. Or ce monopole imposait aussi l'exclusivité : une colonie ne pouvait commercer qu'avec sa métropole, qu'elle ne devait d'ailleurs pas concurrencer par des produits similaires. Mais, écrit Chaunu (1969) :

« La bulle [*inter coetera*] n'est pas une gêne. Elle aura quand même joué son rôle en généralisant la notion de monopole. Ce que la France, l'Angleterre, la Hollande, les tard venus et les longs souffles de l'expansion réclament, c'est la participation au bénéfice du monopole. Les monopoles sont la condition juridique, jusqu'au XIXe siècle, de l'expansion coloniale et des constructions impériales¹⁸. »

Raison pour laquelle ces puissances allaient plus tard essayer de s'appropriier les espaces inoccupés, mais aussi de battre en brèche ce monopole ibérique dans les endroits délaissés (baie de Rio, Maragnan, Guyanes) ou non (Pernambouc), aboutissant à l'anomalie de ces territoires français, germaniques et même protestants dans un continent dont les Ibériques devaient avoir précisément le monopole. Et c'est aussi pour cette raison, et en raison de l'exclusif colonial, qu'ils n'entretenaient de relations qu'avec leur seule métropole, d'où leur isolement entre eux comme avec les colonies ibériques voisines.

b) Les puissances maritimes européennes à la conquête de l'Eldorado

Le mythe de l'Eldorado eut également sa part dans la convoitise exercée par cette région : il fut lancé par les navigateurs anglais Raleigh et Kheimis qui, ayant sans doute eu vent d'une tradition – bien réelle – de certains indigènes de se rouler dans la poussière d'or, affirmèrent l'existence d'une ville et d'un souverain (« *El Dorado* », le doré) couverts d'or à l'intérieur des terres. L'existence de cet « eldorado » et du lac Parimé qui lui était associé suscita un intérêt jamais démenti des Anglais, des Hollandais et des Français, pour lesquels ce « ventre

¹⁸ P. Chaunu, *Conquête et exploitation des nouveaux mondes*, PUF 1969, p. 254.

mou » des Amériques permettait aussi la protection de leurs colonies antillaises plus au nord.

Les Hollandais, les plus motivés et les mieux organisés, naviguaient dans la région depuis 1594 et auraient déjà en 1598, reconnu l'île de Cayenne, même si d'autres sources attribuent ce fait à l'anglais John Keymis, sans parler de Vincente Pinzón. Récemment séparés des Espagnols grâce à la Trêve de douze ans (1609-1621), ils remettaient en cause le partage de Tordesillas et décidaient à leur tour de créer des colonies dans les Amériques. Ils s'installèrent alors dans la partie occidentale des Guyanes, sur l'Essequibo en 1616, puis à Berbice en 1624, fondaient dès 1621 la Compagnie des Indes occidentales, et donnaient son nom au Cap Orange, sur la rive droite de l'Oyapock, où ils fondèrent un fort (Devèze, 1977).

Les Anglais débarquaient eux sur la côte guyanaise dès 1596 avec l'expédition de Keymis. Puis, un mois après le Français La Ravardière, Charles Leigh explorait en 1604 l'Oyapock, où il fondait une éphémère petite colonie en utilisant la rivalité entre Amérindiens Arawaks et Caraïbes. En 1609 Robert Harcourt explorait la côte de l'actuel Amapá au Maroni, et disait en prendre possession au nom du roi d'Angleterre. Il publiait en 1613 une « relation » de son voyage à Londres, évoquant les possibilités de cultiver la canne, le coton et le tabac. Il obtenait la même année la patente royale pour toute la région entre Amazone et Essequibo, mais la petite colonie fondée sur l'Oyapock n'existait déjà plus.

Après d'autres reconnaissances de la région par Thomas Roe en 1611, Raleigh puis Edward Harvey en 1617, enfin un dernier échec de Robert Harcourt avec sa *Guaiana Company*, fatal puisqu'il succombait à la fièvre avec nombre de ses colons, ce n'est qu'en 1634 que les Anglais parvenaient à prendre définitivement pied en Guyane, à l'embouchure du fleuve Surinam, avec une plantation de tabac développée par des colons aguerris venus de la Barbade (Devèze, 1968).

Les Français quant à eux, plus préoccupés par la consolidation du territoire métropolitain, et gardant encore l'espoir de s'établir sur la côte brésilienne, n'organisaient pas d'expéditions d'envergure dans la région, mais plusieurs voyages de reconnaissance furent effectués à partir de la fin du XVI^e siècle. Le navigateur normand Jacques Riffault avait en 1594 longé la région avec un gentilhomme tourangeau du nom de Charles des Vaux, qui aurait le premier évoqué et reconnu le Maragnan où il aurait été laissé onze années, établissant ainsi un fructueux contact avec les Indiens Tupinambás appelé à se pérenniser. En 1602 le roi de France Henri IV nommait le gentilhomme poitevin – et huguenot - Daniel de La Touche, seigneur de La Ravardière, lieutenant-général du Roi en Guyane, avec pour charge de conquérir les territoires entre Amazone et Orénoque.

C'est ainsi que venant de l'embouchure de l'Amazone il découvrit et explora l'île de Cayenne

en 1604, ayant eu semble-t-il un bon contact avec les Amérindiens de la région. Il en amena d'ailleurs deux en France (Fornerod, 2001). Mais s'il remonta la Rivière de Cayenne et le Montsinéry, toujours avec l'aide des Indiens, il ne put y pérenniser une première tentative de peuplement. Ce que l'historien guyanais Arthur Henry (1950) attribue à un sentiment de supériorité qui l'empêchait d'utiliser comme il fallait ces bonnes relations :

« Si La Ravardière avait été moins orgueilleux, s'il avait eu un peu plus de bon sens, il aurait dû comprendre que, seigneur en France, il n'était rien dans la forêt tropicale : que, sans les Indiens, il n'eut pas été capable de se construire un carbet, de pourvoir à sa nourriture, de se diriger, de se défendre, de connaître les produits utiles pas plus que les plantes qui guérissent. Il lui faudra Maragnon pour qu'il s'en aperçoive¹⁹. »

Allusion à la colonie de France Equinoxiale que fonda plus tard La Ravardière sur la côte nord du Brésil, allié aux Indiens Tupinambás, et sur laquelle nous reviendrons car elle eut une importance cruciale dans l'histoire de la Guyane française. Henry s'est par ailleurs beaucoup attaché à expliquer l'échec du développement économique de la Guyane par la personnalité et l'incompétence des responsables de la colonisation française.

Pourtant, selon Walter Raleigh, « *il n'y a pas de nation plus en état que les Français de pénétrer en Guyane à cause du Cap de Nord où ils se sont installés* » (cité par Devèze, 1977). S'agit-il déjà du fameux Cap Nord marquant la limite septentrionale des bouches de l'Amazone, et que les Français tentèrent vainement de faire reconnaître comme frontière avec les Portugais ? Keymis ne pouvait deviner qu'Anglais et Hollandais n'auraient eu pas trop à redouter de leurs voisins espagnols, alors que les Français, finalement pas si bien placés, allaient sans arrêt être harcelés par les Portugais motivés par la proximité pour eux stratégique de l'Amazone, malgré le fait de pratiquer contrairement aux précédents la même religion catholique.

Pour les autres puissances, Robert Harcourt écrit en effet en 1613 dans sa *Relation of a voyage to Guyana*, que les Espagnols n'étaient pas dangereux puisque « *la Guyane est du côté du vent, on arrive par là d'Europe, les courants sont contraires aux Espagnols d'Amérique* » (Devèze 1977). Il évoque ainsi l'une des explications sinon du désintérêt, du moins de la moindre implication des Espagnols dans leurs territoires sis entre Orénoque et Amazone : la position orientale, donc défavorable, des Guyanes par rapport aux autres colonies espagnoles en raison du fameux courant du même nom circulant d'est en ouest, alors que les alizés viennent du nord-est.

Toujours est-il que côté français La Ravardière ne revint pas dans la région, s'intéressant

¹⁹ A. Henry, *La Guyane française, son histoire 1604-1946*. Laporte 1950, p. 15.

désormais à des terres plus orientales, dans la zone portugaise. Mais l'échec de la France équinoxiale dans le Maragnan en 1615, en donnant aux Portugais un contrôle total des bouches de l'Amazone, fit se replier les Français dans la partie orientale de la Guyane déjà explorée par La Ravardière, dans le domaine attribué aux Espagnols. Là, à l'initiative de négociants de Rouen furent fondées Sinnamary en 1626, puis Cayenne en 1643 par Poncet de Brétigny, « lieutenant général pour le Roy au país de Cap de Nord », qui s'y maintint peu de temps mais est à l'origine du site de l'actuelle capitale guyanaise déjà reconnu en 1635 : ce dernier, en fait une presqu'île rocheuse cernée par deux estuaires, est l'un des rares affleurements rocheux dépourvu (en dehors des cycles d'envasement) de mangrove entre Orénoque et Amazone. Les Espagnols, maîtres du Portugal jusqu'en 1640 et détenteurs officiels des Guyanes, auraient là encore pu agir contre cette situation. Mais l'historien brésilien Capistrano de Abreu donne une explication :

« Expulsos do Maranhão e do Ceará, [os franceses] abrigaram-se na Guiana. Se daí não foram expulsos, como planejou Filipe III, quando concedeu a capitania do Cabo do Norte a Bento Maciel, deve-se à independência de Portugal, à guerra holandesa e as fatos supervenientes²⁰. »

Le retour à l'indépendance du Portugal en 1640, englobé depuis 1580 au sein de la couronne d'Espagne, s'avéra ainsi providentiel pour les Français, puisque les Portugais désirant surtout récupérer le Pernambouc n'avaient pas de vues à court terme sur une Guyane dévolue normalement aux Espagnols, lesquels ne l'occupaient pas pour avoir d'autres priorités. Heinrich (ou Henrique) Handelmann, historien allemand brésilien, explique comment ils allaient profiter d'une telle situation (1860) :

« Até o anno de 1644, a colonização portuguesa ao longo da costa oriental brasileira havia progredido ao Norte até mais ou menos o Cabo Norte (provincia do Pará) ; havia, portanto, occupado ambas as margens, toda a região do delta do Amazonas [...] Agora, porém, ella mudava de direcção ; em vez de proseguir pela costa, na direcção norte, tomava pela terra a dentro, no valle do Amazonas ; e assim os Portuguezes como os Espanhóes já desde muito o haviam feito, abandonaram a propria Guiana ao genio emprehendedor dos outros povos. Estes não tardariam muito ; os Holandezes, os Inglezes e os Francezes combateram pela posse do territorio sem dono, e, finalmente, conseguiram os Francezes estabelecer-se na porção mais proxima das fronteiras brasileiras²¹. »

²⁰ « Chassés du Maranhão et du Ceará, les Français se réfugièrent en Guyane. S'ils n'en furent pas expulsés, comme l'avait programmé Philippe III en concédant la capitainerie du Cap Nord à Bento Maciel, cela s'explique par l'indépendance du Portugal, la guerre avec la Hollande et des circonstances ultérieures. » Cité (sans autre précision) par G. Barroso, *Segredos e revelações da História do Brasil*, O Cruzeiro, 1958, p. 32.

²¹ « Jusqu'à l'an 1644, la colonisation portugaise avait progressé le long de la côte orientale brésilienne vers le nord jusqu'aux environs du Cap Nord (province du Pará) ; elle avait donc permis l'occupation de toutes les rives, de toute la région du delta de l'Amazone [...] A ce moment, elle changeait alors de direction ; au lieu de continuer par la côte, vers le nord, elle pénétrait l'intérieur, par la vallée de l'Amazone ; et ainsi les Portugais, comme les Espagnols l'avaient fait depuis longtemps, abandonnèrent la propre Guyane au génie entreprenant des autres peuples. Ceux-ci ne tardèrent pas ; les Hollandais, les Anglais et les Français combattirent pour la

Renonçant donc à des Guyanes déjà conquises et dont les fleuves n'appartenaient pas au bassin amazonien, les Portugais allaient finalement s'étendre par l'intérieur par l'intermédiaire de l'Amazone. Ainsi, « *en se heurtant à l'occupation française de la Guyane, les Portugais de Belém trouvaient bloquée leur politique d'expansion côtière au-delà de l'Amazone vers l'Orénoque* » (Martinière, 1987), ce qui semble montrer qu'il y avait bien eu de leur part un projet d'unification côtière des deux fleuves malgré les difficultés de navigation. Loin des Espagnols, ignorés (provisoirement) des Portugais, les Français pouvaient donc se maintenir sur ce petit bout d'Amérique du Sud, à condition néanmoins de ne pas trop s'approcher de l'Amazone, ce qui allait pourtant être leur obsession car celui-ci était considéré comme la « limite idéale de la colonie » (Hurault, 1972). En effet, pour Martinière (1987) :

« L'objectif de la politique coloniale française avait été de contrôler le même delta de l'Amazone alors que l'Angleterre et surtout les Provinces-Unies avaient occupé les régions situées à l'ouest de la Guyane française²². »

Ces puissances, moins menaçantes pour le Portugal, eurent moins à s'opposer à ce dernier, contrairement à la France dont les possessions se trouvaient trop près d'un fleuve Amazone qu'elle avait déjà dépassé avec succès.

Ainsi le Plateau des Guyanes fut-il partagé entre cinq puissances conquérantes, expliquant le morcellement actuel bien que pour le Brésilien Aimberê Freitas, reprenant comme Lézy cette conception insulaire des Guyanes, « *essa ilha é uma síntese européia na América do Sul que não encontra paralelo no mundo*²³ ». Pour le Français Pierre Chaunu « *entre l'Orénoque et l'Amazone, tout un front côtier finalement, par trahison de l'Espagne, trop lointaine en Amérique, trop chargée de travaux en Europe, échappe définitivement aux Ibériques*²⁴. » On pourrait même ajouter : échappe aux Catholiques, puisque Grande Bretagne et Hollande sont des puissances protestantes, et les compagnies françaises sont elles-mêmes dirigées par des Huguenots. L'exploitation plus mercantile et la mentalité particulière qui allait en découler furent d'autres facteurs du caractère atypique et de l'isolement de cette région dans le sous-continent (Lézy, 1998a). Mais les souverainetés sur ces terres par l'Angleterre, la Hollande et la France, toutes « entre Orénoque et Amazone », c'est à dire entre Espagnols et Portugais, se chevauchaient, avec des limites imprécises sur le terrain ; en outre, les tentatives n'atteignaient jamais l'Amazone, qu'ils réclamaient mais qui était jalousement gardé par les Portugais qui

possession de ce territoire sans maître et, finalement, les Français réussirent à s'établir dans la portion la plus proche des frontières brésiliennes. » H. Handelmann, *História do Brasil*, 1860, pp. 652-654.

²² « L'indépendance des Amériques et la Révolution française », *Cahiers des Amériques latines* n° 5, 1987, p. 21.

²³ « Cette île constitue une synthèse européenne en Amérique du Sud sans équivalent dans le monde ». Aimberê Freitas, *Fronteira Brasil/Venezuela, encontros e desencontros*. Corprint, 1998, p. 122.

²⁴ P. Chaunu, *L'Amérique et les Amériques*, Colin 1964, p. 112.

fondèrent pour cela Belém en 1616, tirant les leçons de la conquête française du Maranhão (Castro/Souza, 2006). L'estuaire du grand fleuve constituait la limite définie à Tordesillas, que les Portugais, en l'absence des Espagnols, semblaient respecter, ayant pris la mesure des possibilités du territoire qui leur était dévolu. C'était compter sans les caprices de l'Histoire.



Carte 41 : carte de Bellin (1764) montrant les différentes Guyanes européennes (source : Le Roux, *Atlas historique de la Guyane*, pp. 60-61). Des limites imprécises...

c) Les conséquences des rivalités européennes

Les Portugais ne comprirent l'enjeu de l'occupation de leur territoire brésilien qu'après la première tentative de « France antarctique », dans la baie de Rio dans les années 1550. Ils craignaient aussi la présence d'une puissance rivale pouvant couper les communications entre le Portugal et l'océan Indien, d'où la création en 1534 des capitaineries héréditaires, territoires en long partant d'une étroite portion littorale vers l'intérieur, concédés à des « capitaines » afin de les administrer et de les développer, et pratiquaient la traite négrière depuis 1538. Mais les possessions d'Asie, riches en épices et en pierres précieuses, absorbèrent longtemps leur énergie, et le littoral septentrional brésilien resta vide encore longtemps, le peuplement n'atteignant même pas les bouches de l'Amazone, limite reconnue de leur territoire. La bordure occidentale du Plateau des Guyanes avait quant à elle été conquise par son « légitime » légataire, l'Espagne, entre Orénoque et Essequibo, mais celle-ci après l'échec de Diego de Ordaz, qui remonta l'Orénoque en 1531 à la recherche de l'Eldorado, ne s'intéressa

plus à la portion plus orientale jusqu'à l'Amazone, décrite comme « sauvage » par Pinzón. Quant à la région amazonienne, les Espagnols allaient de fait la laisser aux Portugais.

De 1580 à 1640 en effet, suite à un problème dynastique, la mort du roi Sébastien sans héritier, le Portugal se retrouva englobé au sein de la Couronne espagnole, son cousin le roi Philippe II d'Espagne devenant en même temps Philippe I^{er} de Portugal. Mais le Portugal jouissait, au début du moins, d'une certaine autonomie et de ses colonies propres. Fermant les yeux afin de profiter ultérieurement des découvertes des téméraires Portugais, les Espagnols laissèrent ces derniers franchir le méridien de Tordesillas, qui n'avait plus lieu d'être puisqu'il séparait des terres relevant du même souverain, pour partir à l'assaut de l'Amazonie et des plateaux du centre du Brésil. Coincés au nord par la présence des Anglais, Hollandais et Français, les Portugais pour des raisons également pratiques n'avaient d'autre issue que de conquérir l'Amazonie par les fleuves, en contrôlant petit à petit, en quelques années, les trois quarts du bassin amazonien. Les Guyanes, situées sur les bassins versants de fleuves débouchant dans l'Atlantique, échappèrent ainsi aux *bandeirantes* luso-brésiliens.

Cette idée de contrôle de la région par les fleuves, outre que ceux-ci constituent la seule voie d'accès terrestre, est peut-être à rechercher dans la géographie particulière du Portugal : petit territoire enclavé dans la péninsule ibérique, celui-ci ne constitue que le débouché des principaux fleuves, Douro, Tage et Guadiana, les sources et la plus grande totalité de leurs cours se trouvant en territoire espagnol. Peut-être les *bandeiras* de Pedro Teixeira (lui-même natif du Portugal) et Raposo Tavares avaient-elles aussi en tête d'éviter ce handicap à la nouvelle colonie en intégrant les divers affluents pour contrôler tout le bassin en remontant le cours de l'Amazone.

Toujours est-il qu'ayant ainsi contourné les Guyanes dont les fleuves se dirigent vers l'océan et non vers l'Amazone, les Portugais semblaient montrer un relatif désintérêt pour cette région inhospitalière et apparemment peu stratégique, mais ils se heurtaient à la présence des Français à proximité des bouches d'un Amazone qu'ils espéraient contrôler en totalité, et qui était surtout convoité par les autres puissances maritimes pour la pénétration continentale qu'il permettait. C'est donc, comme l'écrit Théry (2000), « *en grande partie pour protéger leur flanc menacé que les Portugais s'avancèrent ensuite vers le nord, jusqu'à atteindre Belém, qui permettait le contrôle des bouches de l'Amazone, en 1616*²⁵. ». Soit un an après l'expulsion des Français du Maranhão : c'est bien la tentative française d'établissement dans cette région qui fit prendre conscience de l'intérêt stratégique de l'Amazonie. D'ailleurs, des Français issus de l'ex-colonie maranhense, connaissant le terrain, participaient à cette première exploration

²⁵ H. Théry, « Le continent Brésil », *Hérodote* n° 98, 3^{ème} trimestre 2000, p. 10.

portugaise de l'Amazonie, menée par Francisco Caldeira (Castro/Souza, 2006).

Philippe II décida alors en 1621 de diviser la colonie brésilienne en deux parties : État du Brésil proprement dit autour de Salvador, et État du Maranhão et Grand-Pará autour de São Luis, la capitale, et Belém. Ce gouvernement-général fut lui-même divisé en six capitaineries, parmi lesquelles celle de Cabo Norte sur la rive gauche de l'Amazone jusqu'aux possessions françaises, et confiée à Bento Maciel Parente. Les motifs étaient géographiques : en raison de l'opposition des courants du Brésil et des Guyanes, Lisbonne est plus accessible que Salvador depuis le nord du Brésil ; mais aussi politiques : suite aux tentatives françaises et hollandaises il fallait resserrer l'administration sur un nord convoité mais encore peu peuplé, et en fait pour cela toujours secondaire par rapport au littoral oriental (Castro/Souza, 2006). Le baron de Rio Branco donnait une autre explication lors du règlement du litige avec la France :

« L'impuissance que les gouverneurs espagnols de l'île de la Trinidad et de la Guayana, ou Guyane, avaient montrée à défendre contre les Anglais et les Hollandais la côte entre l'Orénoque et l'Amazone, avait fait comprendre aux conseillers de la Couronne d'Espagne qu'il était préférable de confier aux Portugais de Pará le soin de contrecarrer sur la rive guyanaise de l'Amazone et sur une partie des Terres du Cap du Nord, ou Province des Aruacas, les attaques et les essais de colonisation des Anglais et des « rebelles » de Hollande, voués surtout, dans ces parages, à la découverte des richesses du fabuleux Eldorado. Par une dépêche en date du 4 novembre 1621, le Conseil de régence du Royaume de Portugal [...] fut averti que « bien que ces territoires appartiennent à la Couronne de Castille, on pourrait les transférer à la Couronne de Portugal parce que cela serait plus avantageux²⁶ » ».

C'était donc pour protéger les Guyanes que les Espagnols en attribuaient une partie à leurs vassaux portugais. Mais ils se doutaient peut-être que le danger pouvait aussi venir de ces mêmes vassaux. Ainsi, pour l'historienne brésilienne Jacqueline Hermann (2006) :

« O fim da França Equinocial – projeto francês – marcou a expansão para o norte e foi importante para a divisão interna do poder a favor do rei espanhol. A criação do Estado do Maranhão e Grão-Pará, planejada desde 1618 e efetiva em 1621, pode ser analisada como mais um desdobramento do esforço espanhol para dividir o poder colonial e enfrentar as resistências locais, sobretudo na Bahia e Pernambuco²⁷. »

En somme, après avoir empêché la conquête de l'Amazonie, les Français devenaient un prétexte pour affaiblir la trop puissante colonie portugaise pour les souverains espagnols en la

²⁶ Baron de Rio Branco, *Frontières entre le Brésil et la Guyane française, 1er mémoire du Brésil, tome 1*. Imprimerie nationale, 1899, pp. 75-76.

²⁷ « La fin de la France équinoxiale – projet français – permit l'expansion vers le nord et fut importante pour la division intérieure en faveur du souverain espagnol. La création de l'Etat de Maranhão et Grand-Pará, prévue depuis 1618 et effective en 1621, peut être analysée comme un autre redoublement des efforts espagnols pour diviser le pouvoir colonial et affronter les résistances locales, surtout dans la Bahia et au Pernambouc. » J. Hermann, « O Brasil espanhol », *Nossa História* ano 4, n° 38, 2006, p. 52.

fractionnant. De fait, redevenus indépendants en 1640, les Portugais conservèrent ces terres prises sur les possessions espagnoles, mais maintinrent jusqu'en 1777 cette partition de la colonie brésilienne.

L'Espagne avait d'autre part, par le traité de Westphalie, reconnu en 1648 l'indépendance des Provinces-Unies, et par là même les droits des établissements néerlandais sur les fleuves Essequibo et Berbice. C'était de fait une reconnaissance de l'abandon de sa souveraineté dans les Guyanes, dont profitèrent également les autres puissances européennes. Après plusieurs tentatives d'implantations ratées, les Anglais s'installaient finalement entre Essequibo et Corentyne et les Hollandais entre Corentyne et Maroni grâce à la paix de Breda en 1667, qui vit ces derniers échanger avec les Anglais ce territoire contre la Nouvelle Amsterdam (future New-York).

Cette même paix de Breda rendait aussi la Guyane à la France : la difficulté de cette dernière à peupler la Guyane à cause des fièvres fit que les Hollandais chassés du Brésil s'en étaient emparés en 1656. Mais Cayenne se faisait du coup attaquer par les Anglais. Reprise par les Hollandais lors de la guerre de Hollande en 1672, ce n'est qu'en 1676 que les Français les délogeaient définitivement grâce à l'amiral d'Estrées. Le traité de Nimègue en 1679 qui mit fin à cette guerre avec l'Espagne et les Pays-Bas permit d'obtenir de ces derniers la reconnaissance de la possession de la Guyane jusqu'au Maroni, alors que les Hollandais réclamaient jusque là le fleuve Sinnamary comme frontière. C'est d'ailleurs, pour l'historien brésilien Castilhos Goycochêa (1963), ce qui fonda la légitimité de la Guyane française en Amérique du Sud. Ainsi, contrairement à la légende tenace en Guyane le Brésil ne remit plus en cause ni ne revendiqua la Guyane française :

« Portugal, de resto, jamais se propôs a discutir os direitos que porventura assistissem à França acima do rio Oiapoque ou de Vicente Pinçon ; o território ao norte desse curso d'água era da coroa espanhola e só ela, nessas condições, poderia dispor dele ou de parte dele²⁸. »

A l'ouest du méridien de Tordesillas, la Guyane française était donc l'affaire des Espagnols, l'historien brésilien voulait ainsi montrer que son pays n'avait aucun droit ni aucune raison valable d'inclure la Guyane dans son territoire, tant qu'était respectée la frontière du « Vincent-Pinçon. » Mais il faisait tout de même remarquer que cette légitimité se devait à un hasard, manière peut-être d'amoindrir les droits qu'acquit ainsi la France.

Enfin, en 1713, le traité d'Utrecht qui mettait fin à la guerre de succession d'Espagne entre les

²⁸ « Le Portugal, du reste, n'eut jamais à discuter les droits qui par hasard revinrent à la France au dessus du fleuve Oyapock ou Vincent-Pinçon ; le territoire au nord de ce cours d'eau relevait de la Couronne espagnole et elle seule, dans ces conditions, pouvait en disposer, même en partie. » C. Goycochêa, op. cit., 1963, p. 22.

grandes puissances européennes fixait la limite, entre autres, entre les colonies françaises et portugaises d'Amérique du sud. Il est d'ailleurs à noter que l'une des raisons de la reprise de cette guerre européenne en 1701 avait été un enjeu colonial : l'ouverture de l'empire espagnol au commerce français, qui souleva l'opposition de l'Angleterre et des Provinces-Unies, bientôt rejointes par le Portugal. Toujours est-il que par ce traité, la possession de l'estuaire de l'Amazone par le Portugal et de la Guyane par la France était ainsi reconnue, mais l'imprécision de cette frontière engendra comme nous le verrons deux siècles de litiges entre France et Portugal, puis Brésil.

Ces traités mettaient fin à des guerres qui opposaient entre elles les principales puissances européennes, mais les véritables enjeux se trouvaient en Europe, dans des rivalités territoriales et nationales, et non dans les colonies. Celles-ci, prolongement des desseins impérialistes des métropoles européennes, furent cependant concernées par les accords entre ex-belligérants, ce sont donc les rapports de force en Europe, à l'avantage des Anglais, Français et Hollandais, qui permirent à ces derniers de pérenniser leur présence dans un territoire qui au début ne leur était pas dévolu. Mais leurs limites furent toujours contestées par le fait de n'avoir pas été obtenues par des victoires militaires sur le terrain. Elles reprenaient d'autre part cette conception typiquement européenne de « frontières naturelles », alors que les fleuves qui les constituaient étaient plutôt des axes de passage traversant les territoires indigènes.

Aucune autre portion du continent américain ne fut aussi âprement disputée, et par autant de puissances qui y voyaient leur seule chance d'en posséder un morceau. Ainsi délogés par les puissances d'Europe du Nord-ouest de plusieurs îles des Antilles, les Espagnols renoncèrent définitivement à s'emparer du territoire guyanais que le Pape leur avait attribué deux siècles auparavant, permettant à ces mêmes puissances une insertion en coin dans un sous-continent dans lequel leur présence était au départ exclue. Les guerres napoléoniennes, qui concernèrent aussi les Guyanes, auraient pu remettre cette situation en cause, mais, selon Martinière (1987), grâce au traité de Vienne en 1815 :

« Désormais, Paris, Londres et Amsterdam tenaient en main leurs colonies des Guyanes, séparant définitivement sur cette côte nord de l'Amérique du sud, l'Amérique espagnole de l'Amérique portugaise²⁹. »

D'où un morcellement politique de la région, s'opposant à l'unité apparente des colonies espagnoles et portugaises.

²⁹ G. Martinière, op. cit., 1987, p. 31.

3. La mise en valeur des Guyanes : vers la « caraïbisation »

a) Un nouveau rôle assigné aux Guyanes

Le Portugal tarda à exploiter sa découverte brésilienne, confinée au rôle d'escale sur la route des Indes. Mais la pression étrangère, française essentiellement, fit prendre conscience au souverain portugais de la nécessité de peupler cette terre si convoitée, et dont la possession par une puissance rivale grèverait considérablement les expéditions portugaises vers l'Orient. Le premier noyau de population permanente vit le jour en 1526 dans le Pernambouc, le deuxième en 1531 sur l'île de São Vicente, en face de l'actuel Santos. La culture de la canne y commença peu après. Le territoire était divisé en capitaineries héréditaires à partir de 1534, et un premier gouvernement général pour centraliser l'administration de la nouvelle colonie créé en 1548. Le mouvement de peuplement ne s'arrêterait plus, mais jusqu'au début du XVII^e siècle ne concerna pas la partie guyanaise du Brésil, outre Amazone.

On peut en dire autant du côté espagnol, où la portion guyanaise de l'actuel Venezuela, à l'époque la « *Tierra Firme* » de la partie caraïbe de l'Empire espagnol, fut délaissée à cause de ses difficultés d'accès.

Français, Anglais et Hollandais, moins pourvus alors en territoires que les précédents, allaient au contraire tenter de développer leurs colonies guyanaises, en leur assignant un double rôle : têtes de pont en Amérique du Sud pour approvisionner en produits tropicaux (sucre, mais aussi café, cacao, tabac, bois, coton et rhum) les métropoles respectives, comme leurs sœurs antillaises ; mais également fournir une base arrière pour protéger la route entre les Antilles et l'Europe, les vents et les courants favorisant la navigation entre Guyanes et Antilles. Ainsi, à propos de la Guyane française, Guy Martinière écrit-il (1999) :

« Dans l'idée de Colbert, la stratégie d'implantation en Guyane se développait en relation étroite avec les Antilles. En ce sens, la Compagnie de la "France Equinoxiale" devenue "Terre ferme de l'Amérique" en 1663 fut absorbée l'année suivante par une compagnie beaucoup plus vaste, dite Compagnie des "Indes occidentales", à l'initiative de la compagnie hollandaise du même nom. L'installation française dans les Antilles avait d'ailleurs été contemporaine des installations en Guyane³⁰ ».

Le destin des Guyanes allait alors essentiellement suivre celui des autres colonies européennes aux Antilles et se détacher, à quelques exceptions près dues à des rivalités frontalières, de celui

³⁰ G. Martinière, « Géopolitique de la France aux Amériques », in : L. Vidal et E. d'Orgeix, *Les villes françaises du Nouveau Monde*, Somogy 1999, p. 15.

du sous-continent sud-américain, faisant des premières des territoires culturellement et économiquement caraïbes. Contrairement aux colonies espagnoles et portugaises qui s'étaient également vues assigner un rôle de colonies de peuplement, elles reçurent un faible peuplement européen, et les Amérindiens moins décimés toutefois qu'aux Antilles furent substitués par une main d'œuvre servile déportée d'Afrique. La traite négrière dans cette région commença en effet dès la deuxième moitié du XVIIe siècle, mais tandis que la Guyane hollandaise, plus autonome et avec un véritable objectif économique, connaissait un certain développement, la Guyane française reçut relativement peu d'esclaves noirs du fait d'un marché peu développé et peu solvable, mais aussi à cause des difficultés pour les navires négriers d'accoster en raison des courants et des bancs de vase. Ce furent les causes essentielles du retard de la colonie française sur ses voisines, la France lui préférant en outre des colonies antillaises telles Saint-Domingue bien plus rentables.

Le fait d'avoir cédé aux Anglais en 1667 le site de Manhattan pour récupérer leurs conquêtes guyanaises montre tout l'intérêt des Hollandais pour cette région. La Compagnie des Indes occidentales exploita de façon efficace sur le plan économique, mais extrêmement cruelle sur le plan humain, les plantations situées sur les estuaires des fleuves Essequibo, Demerara, Berbice et Surinam. Les Guyanes (surtout hollandaise et britannique) furent le plus souvent gérées par des compagnies privées qui les rentabilisèrent, et concurrencèrent ainsi gravement le Brésil pour le sucre, alors que la colonisation de ce dernier était plus à l'initiative d'un souverain qui délégua ses pouvoirs aux capitaines et aux colons.

La Hollande avait un besoin vital de sa Guyane parce qu'elle possédait peu de colonies dans la région (quelques petites îles dans les Antilles), au contraire de la France qui privilégiait Saint-Domingue, sa portion de Guyane servit surtout au départ de base arrière pour protéger son commerce avec la Caraïbe. Ainsi, pour Mam Lam Fouck (1996), montrant le côté secondaire qu'occupa toujours la Guyane dans la politique coloniale française :

« Les Français ne se sont intéressés à la région des Guyanes que par défaut [...] ; que par moments en fonction des aléas de la colonisation française en Amérique du nord et aux Antilles aux XVIIe et XVIIIe siècles³¹. »

Cet aspect sera essentiel pour comprendre l'attitude des gouvernements français face aux revendications brésiliennes qui nous occuperont plus loin.

Mais si la Guyane française du coup se développa peu par rapport aux autres, sa position quasi équatoriale lui attribua un rôle original par rapport aux autres colonies, en attirant plus qu'ailleurs l'attention des explorateurs et des savants. En 1672 l'Académie royale des

³¹ S. Mam Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane française*, Ibis Rouge 1996, p. 23.

Sciences envoya l'astronome Jean Richer, qui y calcula la parallaxe de la planète Mars avec Cassini resté à l'Observatoire de Paris, et, constatant que son pendule battait plus vite à Paris qu'à Cayenne, permit à Newton de déduire que la Terre était une sphère aplatie par la force centrifuge. La Condamine en 1743 venant du Pará fit escale à Cayenne où il aurait étudié ce qui semble être l'hévéa, et suggéra aux Français de réclamer l'Araguari, plus proche de l'Amazone, au lieu de l'Oyapock ou du Cassiporé admis jusque là comme possibles frontières avec le Brésil (Reis, 1993). Et plusieurs naturalistes tels Barrère, Leblond et Fusée Aublet étudièrent les plantes de Guyane au cours du XVIIIe siècle. Ainsi, pour Emmanuel Lézy (1998a), Richer et La Condamine ont contribué « *à faire de la Guyane ce qu'elle est devenue aujourd'hui, un laboratoire et une rampe de lancement tropicale des idées scientifiques européennes* », mais hier comme aujourd'hui grâce à des intervenants extérieurs.

De même, à la suite de la perte du Canada en 1763 plusieurs explorateurs permettaient l'extension vers le sud et une meilleure connaissance du territoire guyanais (Devèze, 1977), dans le but aussi bien de développer l'unique colonie continentale américaine encore française que d'y installer des colons français chassés d'Acadie³². Or le rôle des explorateurs sera primordial dans les rivalités qui opposeront Français et Portugais, puis Brésiliens.

Ces exemples, expliqués par la curiosité due au foisonnant milieu amazonien, n'empêchent pas que, tournées ainsi vers des Antilles plus prioritaires, sauf peut-être pour la Hollande, et des métropoles européennes peu désireuses de se mesurer aux puissances ibériques pour s'étendre, prises en main par des compagnies privées dirigées par des protestants et soumises à l'exclusif colonial, les Guyanes connurent une orientation nettement caraïbe et atlantique au détriment des relations avec le reste du continent, dont les séparait l'impénétrable forêt amazonienne au sud, et d'insolubles litiges frontaliers à l'ouest et à l'est. Elles constituèrent ainsi sur la côte septentrionale de l'Amérique du sud de petits isolats coupés les uns des autres par la langue, l'appartenance coloniale et les rivalités qui en découlaient, et par l'absence de complémentarité économique puisqu'elles dépendaient exclusivement pour le commerce de leurs métropoles respectives.

b) Un peuplement problématique

La fragilité de ces colonies, finalement plus menacées par elles-mêmes que par les

³² Les Tibodo de Guyane, patronyme assez répandu dans les environs de Cayenne, sont ainsi les lointains cousins des nombreux Thibodeaux du Canada et de la Louisiane, patronyme emblématique de ces régions.

bénéficiaires de Tordesillas, rendait crucial l'enjeu du peuplement pour affirmer sa souveraineté et pouvoir défendre un territoire exigu, d'accès difficile et mal protégé.

Profitant de l'absorption du Portugal par la Couronne espagnole, les Hollandais s'emparaient également du nord-est du Brésil et réussissaient à s'y maintenir de 1630 à 1654, en développant de manière remarquable, sur le plan de la rentabilité économique et de la gestion administrative, la ville de Recife et la région du Pernambouc. Le gouverneur hollandais, le prince Maurice de Nassau, est toujours considéré comme un des grands hommes de l'histoire du Brésil et semble avoir laissé une image positive. La prise de l'Angola aux Portugais assurait en même temps aux Hollandais une certaine domination sur l'Atlantique sud, mais qui fut de courte durée. En effet, les Portugais redevenus indépendants réussissaient à les chasser et récupéraient en 1654 l'intégralité de leur colonie. A la manière des Français qui avaient dû abandonner le Maragnan pour la Guyane en 1615, les Hollandais se repliaient dans leurs colonies hollandaises des Guyanes : les Trois Rivières (Essequibo, Berbice et Demerara) et le Surinam, et s'emparaient au passage de la Guyane française mal défendue. Les colons hollandais y furent alors rejoints par des Juifs, en fait d'origine et de langue portugaise, qui avaient fondé à Recife la première synagogue du continent américain, et que les Hollandais avaient protégés. Si bien que la Guyane hollandaise et l'ex-Guyane française profitèrent de l'énergie de colons ne pouvant plus s'impliquer au Brésil, et de l'expérience qu'y avaient acquise ceux-ci dans les plantations de canne à sucre. La Guyane hollandaise également dénommée Surinam acquit ainsi une prospérité indéniable par la cruauté des traitements infligés aux esclaves noirs pour assurer une grande productivité, et dénoncés par Voltaire, sans doute pour mieux épargner les colonies françaises dans lesquelles lui-même avait des intérêts³³. Et les prospères plantations jésuites des environs de Cayenne furent d'abord mises en valeur par des Juifs venus du Brésil, qui furent ensuite chassés par l'éphémère conquête anglaise de Cayenne... Malgré l'isolement colonial le Brésil ne fut donc jamais absent de l'histoire guyanaise.

Des ingénieurs furent également appelés en Guyane hollandaise pour y construire des polders, spécialité néerlandaise s'il en est. Mais la faiblesse du peuplement (5.000 en 1775) par rapport à l'énorme masse de population servile (75.000), obligea les Hollandais, par ailleurs plus tolérants et pragmatiques que les autres Européens, à confier des plantations soit donc aux Juifs expulsés du Brésil ou venus de la métropole, mais aussi à des Français et des Britanniques.

³³ « C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe ! » dit un vieil esclave surinamien mutilé à Candide dans un célèbre passage de l'ouvrage. (Voltaire : *Candide ou l'optimisme*, 1759). Or Voltaire possédait des actions dans la Compagnie des Indes...

Cela faillit d'ailleurs occasionner, fait peu connu, l'existence d'une Guyane allemande : Handelman (1860), déjà évoqué, raconte comment, en 1669 les Hollandais conclurent un accord avec le prince allemand de Hanau, dont la principauté surpeuplée avait été économiquement ravagée par la guerre : ils lui cédaient en Guyane un territoire de 30 lieues sur 100, dont il pouvait choisir la position entre Orénoque et Amazone (limites très théoriques de la Guyane hollandaise), néanmoins soumis au monopole de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales, pour le peupler de ses sujets qui auraient pu garder religion, langue et coutumes propres, à condition de se trouver à six lieues au moins des établissements hollandais. Mais malgré une intense propagande en faveur du peuplement de ces « Indes de Hanau » le projet capota, faute de candidats, et il n'y eut jamais de Guyane allemande.

Cette tolérance ethnique comme religieuse des Hollandais ne s'appliquait évidemment pas aux Noirs, elle faisait néanmoins de la Guyane hollandaise, mis à part les éphémères tentatives françaises au Brésil, le seul territoire d'Amérique du Sud où existait une certaine liberté de conscience. Et à l'heure actuelle, le Surinam, le Guyana dans une moindre mesure, est toujours l'unique mosaïque religieuse du sous-continent : si la plupart des Juifs sont partis avec l'indépendance, il comprend actuellement la plus forte population musulmane des Amériques.

Les Français et les Anglais eurent également le plus grand mal à peupler leurs colonies guyanaises. A la suite des Hollandais ils pratiquèrent aussi la traite négrière, mais celle-ci bénéficia surtout à leurs colonies antillaises, d'accès plus facile et dont les colons étaient plus riches.

Grâce notamment à une première mise en valeur par les Jésuites de 1668 à 1755, la Guyane française comptait en 1740 666 Blancs pour 4.634 Noirs et 54 mulâtres. La France, qui venait de perdre sa colonie du Canada, tenta alors, après l'expulsion des pourtant efficaces jésuites, de la peupler en 1763 avec plus de 10.000 colons recrutés surtout dans l'ouest de la France et en Alsace, mais aussi, afin de ne pas vider le territoire métropolitain, des Allemands, comme pour la tentative hollandaise précédemment évoquée : l'Empire germanique n'étant pas impliqué dans la colonisation des terres américaines, ses ressortissants ne provenaient pas d'une nation rivale et pouvaient manifester une certaine loyauté envers la Couronne de France, tout en évitant de dépeupler cette dernière. En effet, la lutte contre les Habsbourg faisait que la France avait surtout besoin d'hommes en métropole. Mais mal préparée, cette expédition dite « de Kourou » vit tous les candidats, souvent venus en famille, échouer misérablement sur un littoral infesté de moustiques, sans aucune infrastructure, et près de 8.000 d'entre eux moururent en quelques jours. Les survivants se réfugiaient sur des îles plus saines en face de Kourou, qui y gagnèrent ainsi le nom définitif d'Iles du Salut. La plupart regagnaient ensuite

la France, sauf quelques familles, parmi lesquelles les Horth, les Vernet, Ringuet, Garré, Cosset... qui décidaient de s'établir entre Kourou et Sinnamary. Ces patronymes sont toujours à l'heure actuelle parmi les plus répandus en Guyane française. L'opération avait néanmoins totalement échoué, et la réputation de la Guyane ne s'en est jamais relevée.

A la fin du XVIIIe siècle en effet celle-ci comptait donc moins de deux mille Blancs pour près de 10.000 esclaves, et près de 500 hommes de couleur libres. Elle avait acquis avec cette désastreuse expédition de Kourou une image négative de « cimetière des Européens » qui allait longtemps contrarier toutes les tentatives de peuplement, et en faire une terre de pénitenciers. Coincée entre une prospère Guyane hollandaise, qui elle comptait 8.000 Blancs pour 110.000 Noirs, et un Brésil portugais dynamique, la Guyane française allait toujours connaître des difficultés pour affirmer sa légitimité du fait de son faible peuplement.

Le peuplement des Guyanes changea ainsi totalement de nature. A une occupation amérindienne originelle aussi bien intérieure que littorale, selon un axe nord-sud en fonction des ethnies (Caraïbes et Arawaks sur le littoral, Tupi-Guaranis dans l'intérieur), se substitua un peuplement européen et africain littoral selon un axe est-ouest entre Amazone et Orénoque, en fonction du pays colonisateur. Face aux possessions antillaises des mêmes puissances coloniales, coupées par d'innombrables fleuves orientés eux selon un axe sud-nord, et limitées au sud par l'impénétrabilité (pour les Européens) de la forêt amazonienne, qui les séparait de l'Amérique ibérique, les Guyanes étaient définitivement coupées du reste du continent.

c) L'utilisation imprévue du milieu naturel : quilombos et marronnage

Les Guyanes partageaient un point commun avec la colonie brésilienne : la situation sur un littoral sud-américain adossé à une forêt dense pénétrable seulement par des fleuves. Ainsi, pour Hélène Rivière d'Arc (1981), « *la faible occupation européenne de ces régions et les difficultés qui demeurent encore de nos jours, pour fixer la ligne de démarcation, s'expliquent, en grande partie, par la résistance et l'agressivité des Indiens* ». En outre, de nombreux esclaves fugitifs allaient utiliser les rigueurs du milieu naturel, plus impénétrable encore pour les Européens, pour s'enfuir et se regrouper, souvent avec l'aide de ces mêmes Indiens. Ce phénomène de marronnage prenait une ampleur bien plus considérable qu'aux Antilles, où les fugitifs étaient handicapés par la faible étendue et l'insularité, sans compter la rapide disparition des populations amérindiennes qui par leur pression sur les colons auraient pu les soutenir.

Dès les débuts du système de plantation esclavagiste apparaissaient ainsi les premiers *quilombos* au Brésil, où les anciens esclaves créaient des républiques conservant nombre d'éléments culturels africains, tel le quilombo de Palmares dont une première mention est faite en 1614, et qui fut démantelé après plusieurs tentatives infructueuses par les Portugais en 1694. Mais d'autres quilombos survécurent même à l'abolition de l'esclavage en 1888, et bien des villages de l'intérieur du Nordeste brésilien, mais aussi des environs de Belém et de Macapá, en sont issus.

Le même phénomène s'accrut dans les Guyanes, surtout dans la partie hollandaise étant donnée la violence particulière du système esclavagiste. Dès 1650 nombre de fugitifs s'étaient enfuis dans la forêt, où ils donnaient naissance à la société Saramaka. En 1760 se produisit une révolte d'esclaves seulement jugulée sept ans plus tard avec l'envoi de troupes de la métropole hollandaise. Beaucoup se réfugièrent dans l'arrière pays où ils rejoignaient d'autres fugitifs qui y avaient déjà recréé des sociétés culturellement très africaines, Djuka et Paramaka (les Paramakas s'étaient enfuis quand le Surinam fut attaqué et rançonné par des corsaires français), d'autres se réfugièrent sur la rive française du Maroni, tels les Bonis ou Aloukous, qui bénéficièrent en 1773 de la protection des Français, bien contents de jouer ainsi un tour aux Hollandais. Les Français les toléraient à condition que les Aloukous n'y acceptent pas les esclaves fuyant les plantations françaises.

Mais chacune de ces populations était jalouse de sa souveraineté sur la portion de fleuve qu'elle dominait. Les Bonis cherchèrent longtemps à négocier un traité avec la France, afin d'échapper à une certaine vassalité qui leur avait été imposée par les Djukas. L'accord franco-hollandais de 1860 sur la libre circulation sur le Maroni fut négocié avec les capitaines Djukas et mit officiellement les Bonis sous la protection de la France (Moomou, 2004). Les populations qui avaient ainsi utilisé la frontière comme refuge y avaient créé une nouvelle territorialité indépendante des intérêts et souverainetés coloniales, mais qui constituait aussi un enjeu pour celle-ci.

Mais les Hollandais, tout en signant par nécessité des traités de paix avec des chefs marrons, continuaient de recevoir par milliers des esclaves déportés des côtes africaines. Plus tard, la protection accordée par les Français aux esclaves fugitifs du Brésil, notamment dans le territoire contesté, fut un motif de tensions entre les deux pays : pas plus que pour les Amérindiens il n'y avait de frontière « naturelle » entre Guyanes et Brésil pour les Marrons.

Cette importance du marronnage est l'un des rares points communs entre les colonisations ibériques et non-ibériques, et s'explique par la situation des plantations non dans de petites îles comme dans les Antilles mais au sein d'un vaste continent. Traditions africaines et

marronnes similaires se retrouvent ainsi sur tout le littoral nord et est de l'Amérique du Sud, et certains rythmes et danses sont encore aujourd'hui totalement identiques en Guyane et dans le Maranhão... Pour le reste, ces colonies esclavagistes différaient tant dans l'objectif que dans le peuplement : les Guyanes avaient un rôle essentiellement producteur pour leur métropole et protecteur pour leurs sœurs antillaises, alors que la Nouvelle-Castille, au sein de laquelle était englobée la portion espagnole des Guyanes à l'ouest, et le Brésil étaient aussi des colonies de peuplement : les esclaves y étaient nombreux, mais la majorité de la population, issue des trop-pleins espagnols et portugais, était libre, blanche quoique de plus en plus métissée³⁴, et surtout contribuait par son importance à une meilleure maîtrise de son territoire.

Mais cette insertion en coin finalement réussie de puissances non ibériques rivales allait provoquer malgré la signature de plusieurs traités de paix une longue série de conflits puis une fermeture mutuelle, qui expliquent grandement la faible intégration continentale des Guyanes, ignorées et isolées, et le peu de liens entre elles. Antoinette Masteau (1998) explique ainsi le long isolement continental qu'allait connaître la Guyane française :

« Au début du XVIIIe la Guyane française se trouve encadrée par deux manières de coloniser : celle des Hollandais protestants qui, alliant pragmatisme mercantile et immédiateté du profit restent à la périphérie du territoire utile, dont ils exploitent les potentialités ; et la colonisation du plus long terme mise en action par les Portugais catholiques, qui font de la religion un moyen de s'appropriier et de rendre productifs un espace et ses occupants³⁵. »

C'est donc dans ce cadre contraignant que devait se développer une Guyane grandement dépourvue d'hommes et de moyens, qui déjà apparaissait peu prioritaire pour sa métropole, d'où sa difficulté à affirmer sa légitimité, que certains au Brésil remettaient en cause. Lié à la mouvance ultra-nationaliste (celle des « intégralistes », inspirés par le fascisme mussolinien), l'historien brésilien Gustavo Barroso considérait que les trois Guyanes constituaient « *trois enclaves étrangères encore présentes aujourd'hui, à cause de la faiblesse et de l'absence de vision politique des nations sud-américaines*³⁶. » Il semblait ainsi contredire Goycochêa, mais ne faisait en cela que traduire, trois siècles après leur affirmation, le sentiment d'illégitimité de la présence de ces Guyanes, où les Européens se maintinrent encore longtemps, pour nombre de Sud-américains.

³⁴ Jean Hurault (1972) explique un moindre métissage européen-amérindien dans les Guyanes par le fait que les Européens y respectaient davantage la liberté des Indiens et ne pratiquèrent pas d'unions forcées avec ceux-ci, contrairement aux Ibériques. Mais pour F. Lestringant cité par Masteau (1998), ce fut aussi par défaut, à cause de leurs défaites militaires.

³⁵ A. Masteau, *La frontière franco-brésilienne de l'Oyapock Guyane-Amapá, essai de géographie politique et culturelle*. Thèse de géographie IHEAL Paris III, 1998.

³⁶ « *Três cunhas estrangeiras ainda hoje presentes, graças à fraqueza e à falta de sentido político das nações sul-americanas.* ». G. Barroso, *Segredos e revelações da história do Brasil*, O Cruzeiro, 1958, pp. 260-261.

Mises devant le fait accompli, subissant un rapport de forces en Europe plus favorables aux puissances plus « nordiques », c'est pour la délimitation des territoires respectifs et non par la possession totale de la région que les puissances ibériques allaient désormais essayer de se réaffirmer pour contenir les Guyanes, quitte à faire pression pour rectifier à leur avantage les frontières, plutôt que pour les conquérir.

B - LES LITIGES FRONTALIERS

En effet, les Guyanes se trouvent à la croisée de zones disputées par cinq puissances européenne (Espagne, Portugal, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas), qui n'eurent de cesse d'étendre le plus possible leurs conquêtes vers un intérieur dépeuplé et un littoral convoité. L'arbitrage papal de Tordesillas délégitimant les autres Européens mais ne lui conférant qu'un territoire trop exigü, le Portugal définit un projet géopolitique original basé sur un mythe (l'île-Brésil) pour donner un sens à son expansion territoriale, et la théoriser ensuite par un principe issu du droit romain qu'il allait appliquer avec succès à toutes ses frontières : l'*uti possidetis*. Autour, plus fragiles et vulnérables, Venezuela et Guyanes allaient se déchirer pour la définition de limites territoriales qui ne sont pas en encore toutes admises aujourd'hui.

1. La délimitation d'une « île Brésil » par les Portugais

a) Conquérir l'intérieur : les Guyanes contournées

Les Portugais avaient profité de leur éphémère rattachement à la Couronne espagnole pour franchir le méridien de Tordesillas et se lancer à la conquête des plateaux brésiliens et de la forêt amazonienne encore vides de présence européenne. A l'étroit dans leurs limites initiales, ils eurent alors l'idée de délimiter le Brésil par des critères « naturels », définis par le cours des fleuves (Martinière, 1978). Pour l'historien portugais Silvano da Cruz Curado (2005) :

« Le Portugal élabore très tôt un projet géopolitique pour le Brésil, qui ne tenait pas à l'intérieur des frontières délimitées par le méridien de Tordesillas (1494). La ligne imaginaire du méridien fixé à Tordesillas est abandonnée et remplacée par une autre qui doit coïncider avec les cours des fleuves et les lignes de crêtes³⁷. »

³⁷ S. da Cruz Curado, « La géographie militaire portugaise concernant le Brésil du XVIIIe siècle », *Stratégie* n° 82-83, 2005. <http://www.stratisc.org/Strat8283-6.htm>. - 2005

La délimitation des terres était en effet capitale face à la détermination des puissances rivales, mais il fallait aussi s'assurer la maîtrise des fleuves pour pénétrer à l'intérieur du continent dans une forêt hostile. Ainsi, pour l'historien brésilien des frontières Teixeira Soares, les Portugais désiraient non seulement conquérir de nouvelles terres, mais également contrôler les bassins versants des fleuves (Soares, 1972). Les Guyanes du coup, non comprises dans le bassin amazonien puisqu'arrosées par des fleuves se dirigeant tous vers l'océan atlantique, ne constituaient pas un enjeu pour les Portugais, comme le remarquait en 1723 le gouverneur du Maranhão et Grand-Pará (cité par Barbosa, 1923) : « *Il n'y a pas de rivière que depuis l'Amazone on puisse remonter pour arriver aux possessions de la Couronne de France* » pour expliquer les difficultés d'accès à la Guyane. Les Portugais ne cherchèrent pas à en déloger les autres Européens, dont ils tenaient la présence pour acquise tant que ceux-ci ne menaçaient pas les bouches et les affluents de l'Amazone. Mais sans cette présence ils se seraient certainement volontiers étendus jusqu'à l'estuaire de l'Orénoque (Martinière, 1987).

L'Amazone était vu en effet, avec le Rio de la Plata, comme l'une des « *deux clés d'argent qui closent la terre du Brésil*³⁸ », mais aussi l'un des « *deux géants qui la défendent et nous en séparent de la Castille*³⁹ », selon les fameuses expressions du père jésuite Simão de Vasconcelos, qui défendait en 1654 l'idée de frontières naturelles. Cette idée avait été exprimée dès 1544 par João Afonso (ou Jean Alphonse), qui dans sa *Cosmographie*, évoquait l'origine commune de l'Amazone et des affluents du Rio de la Plata issus selon lui d'un même lac intérieur, ou d'une lagune, et qui « *font de tout le Brésil une isle*⁴⁰ ». Il énonça ainsi la première théorie de la conception insulaire du Brésil, « l'île-Brézil », une vision imaginaire du Brésil et de ses limites qui allait longtemps orienter l'expansion portugaise (Cortesão, 1969). Aussi l'effort des Portugais allait-il se focaliser sur la consolidation de la maîtrise de l'Amazone et de ses affluents « *pour écarter toute menace sur le pays* », sur la conquête du bassin du Rio de la Plata « *pour commercer avec le Potosi* » et l'unification de ces deux portions de territoires, qui seule pouvait se faire par l'intérieur en utilisant les facilités de communication (Cortesão, 1958). Elles furent cependant longtemps divisées afin d'en faciliter l'administration (Claval, 2006b).

C'est donc la nature qui allait définir les contours de cette « île-Brézil ». « *L'origine des frontières se trouve associée aux obstacles naturels à l'expansion coloniale des bandeirantes, qui ont également servi de marqueurs référentiels pour les négociations diplomatiques*⁴¹ »

³⁸ « O Amazonas e o Prata são duas chaves de prata que fecham a terra do Brasil ».

³⁹ « Dois gigantes que a defendem e a demarcam entre nós e Castela. »

⁴⁰ On peut remarquer que cela correspond géographiquement au Pantanal.

⁴¹ « *A origem das fronteiras associa-se a obstáculos naturais à expansão colonial dos bandeirantes, que*

écrit le géographe et géopoliticien brésilien Demétrio Magnoli (1997), en signalant, parmi ces marques naturelles, les monts Tumuc-Humac séparant le bassin amazonien des Guyanes atlantiques, montrant bien que celles-ci n'en faisaient pas partie. Ainsi les frontières naturelles n'étaient pas forcément les fleuves comme dans les Guyanes, mais les limites de leurs bassins versants. Comme l'écrit Curado, qui en montre l'aspect stratégique (2005) :

« Les fleuves étaient perçus par les militaires comme des voies de communication et, dans une grande partie du territoire, comme les seules possibles. Or, une frontière tracée sur les lignes de partage des eaux permet de bloquer ces axes qui courent vers l'intérieur du Brésil tels les affluents de la rive nord de l'Amazone⁴² ».

Le Portugal, rappelle l'historien brésilien des relations internationales Moniz Bandeira (1985), était une puissance mercantile, aussi avait-il besoin de contrôler les voies de navigation, et donc du commerce. Cela nécessitait le contrôle des deux rives et des affluents, ainsi que de la totalité de la gigantesque embouchure de l'Amazone, alors que les autres puissances européennes allaient au contraire fixer leurs frontières sur le cours des fleuves.

Ainsi, la géographie, « *ou plus précisément l'imagination géographique – a joué un rôle crucial dans la production d'une identité nationale pour le Brésil.* » (Magnoli, 1997). Les Guyanes n'étaient pas incluses dans cet imaginaire géographique, mais celui-ci allait néanmoins fournir une légitimité au Brésil pour contester parfois ses frontières avec elles.

La cartographie allait ensuite essayer de théoriser cela afin de légitimer davantage la domination du Portugal sur cette partie d'Amérique du sud ; ainsi le diplomate Alexandre de Gusmão avait-il lui-même établi une carte « des confins du Brésil avec les terres d'Espagne », peut-être la première carte spécifiquement brésilienne, à partir des premiers relevés sur le terrain et qu'il allait utiliser dans les négociations du traité de Madrid en 1750.

En effet, très en avance depuis le XVI^e siècle dans le domaine de la cartographie et par là-même de la géographie, ce pays allait essayer de développer cette vision particulière du Brésil, à partir de laquelle diriger le sens de l'extension du territoire. Les cartes lui permettaient de visualiser les zones à contrôler pour assurer la sécurité future de la colonie et d'affirmer une vision globale de l'espace (Claval, 2006a). Pour Lézy (1998a) :

« En Amazonie [...] l'espace essentiel que l'on cherche à conquérir est celui de la carte. Les missions d'exploration, de reconnaissance n'en sont que les moyens. La conquête véritable se fait autour d'une table, lors de la signature des traités. »

Les frontières n'y sont donc pas le fruit d'annexions guerrières mais d'une vision prédéfinie,

funcionaram também como marcos referenciais para as negociações diplomáticas.” D. Magnoli, *O corpo da pátria*, UNESP 1997, p. 251.

⁴² Curado, op. cit.

ce qui allait occasionner de nombreuses remises en cause ultérieures, ou susciter le besoin de les repousser sans cesse davantage.

La témérité des *bandeiras* et ce sens de l'espace particulier des Portugais, qui avaient certainement en tête les inconvénients de l'étroit territoire métropolitain, permirent la concrétisation rapide de cet objectif. *Bandeira* signifie drapeau en portugais, ce mot désignait également les nombreuses expéditions montées aux XVII^e et XVIII^e siècles pour des motifs divers : chasse aux esclaves au début, recherche de minerais et de territoires... mais cela aboutissait toujours à planter la bannière du Portugal dans des endroits chaque fois plus reculés, et dont on matérialisait la possession par la construction d'un fortin. En pleine « fusion » des monarchies espagnole et portugaise, ces expéditions servaient ainsi, pour Cortesão (1969), à affirmer la revendication nationale portugaise. Mercenaires sans scrupules ou officiers, souvent métis (les *mamelucos*) et colons pauvres généralement nés sur place, ces *bandeirantes* ont par exemple remonté l'Amazone et le Xingu (1623), puis franchi les Andes jusqu'à Quito après avoir érigé des bornes entre territoires espagnols et portugais, conséquence de l'expédition du *capitão-mor* Pedro Teixeira, entre 1637 et 1639. Ce dernier, natif du Portugal, avait participé aux combats contre les Français au Maranhão en 1614 (Castro/Souza, 2006). D'autres, partis du sud, ont descendu les fleuves Guaporé et Madeira jusqu'à l'Amazone, puis Belém, et ainsi exploré une grande partie du bassin amazonien (expédition d'Antonio Raposo Tavares, 1648-1651), d'autres encore sont venus à bout du *quilombo* de Palmares (expédition de Domingos Jorge Velho, 1694)...

Ils cherchaient aussi, selon Jaime Cortesão dans son ouvrage sur Raposo Tavares (1958), l'unification du territoire national par l'intérieur en utilisant les multiples connexions entre bassins de l'Amazone et de la Plata. En 1722 Francisco de Melo Palheta depuis Belém remonta l'Amazone, le Madeira et le Mamoré jusqu'à l'actuelle frontière bolivienne, en 1742 Manoel Felix de Lima reliait Cuiabá, dans le Mato Grosso, à Belém par le chemin inverse... Les aires d'occupation luso-brésiliennes commençaient à former un territoire d'un seul tenant, dont les confins étaient protégés par des fortins, et Brésil proprement dit et Maranhão et Grand-Pará pouvaient désormais communiquer par l'intérieur, permettant l'unification de « l'île-Brésil ». Mais jamais les *bandeirantes* ne se sont aventurés dans les Guyanes côtières : cela ne signifie pas forcément de leur part une acceptation d'autres souverainetés sur le continent, encore moins la peur d'Européens non ibériques fort peu présents dans l'intérieur, mais traduit plutôt les difficultés d'accès des Guyanes depuis l'intérieur du Brésil, dont les fleuves convergent tous vers l'Atlantique et non vers l'Amazone. C'est peut-être ce facteur qui a le plus contribué à la pérennisation des Européens de l'Ouest dans la région.



Carte 42. Pénétration du territoire brésilien par les Portugais (source : Droulers, 2001, p. 66). Des Guyanes ignorées, faute d'affluents amazoniens et d'impératifs stratégiques. Les Portugais d'ailleurs ne dépassent pas la rive gauche de l'Amazone, argument qu'utiliseront les Français.

Dès le XVIIe siècle, avec les villages créés à la suite des *bandeirantes* par les colons et les missions jésuites encouragées par le père Antônio Vieira, grand défenseur des Indiens, le peuplement luso-brésilien commençait à s'étendre le long de l'Amazone et ses formateurs Solimões et Rio Negro, en territoire espagnol. Au XVIIIe siècle, ce peuplement s'étendait jusqu'à l'actuel Mato Grosso et la totalité de l'Amazone et du Madeira, alors que le Tapajós et le Xingu commençaient eux aussi à être pénétrés. Ce furent également des religieux portugais qui les premiers semblent s'être aventurés sur la rive gauche de l'Amazone en direction de l'Oyapock à la fin du XVIIe siècle, provoquant par leurs rencontres avec des chasseurs d'esclaves français les premiers conflits franco-luso-brésiliens.

b) Consolider : l'uti possidetis juris

Plus préoccupés par les Andes, les Espagnols n'avaient pas occupé la région. Les Portugais, qui après leur indépendance retrouvée en 1640 avaient fait du Brésil un vice-royaume, allaient alors essayer de valider officiellement une occupation qui se trouvait dans le prolongement de leur colonie officielle, ce qui n'était pas tout à fait le cas des Guyanes pour les raisons

précédemment évoquées.

Lors des négociations qui aboutirent au traité de Madrid en 1750, Espagne et Portugal convinrent de limites naturelles. Constatant l'occupation portugaise en Amazonie et désirant conserver le monopole de la navigation sur le Rio de la Plata, l'Espagne cédait au Portugal l'essentiel de ses possessions amazoniennes en échange de la colonie de Sacramento au sud. Le Brésil gagnait ainsi des frontières quasi définitives, pour lesquelles le diplomate portugais Alexandre de Gusmão, secrétaire du roi de Portugal Jean V et membre du Conseil ultramarin, avait usé en vertu d'un droit romain d'un argument décisif, *l'uti possidetis juris*⁴³ ou droit de l'occupation effective, résumé dans le préambule du traité par la phrase : « *Cada parte há de ficar com o que actualmente possue*⁴⁴. »

Autrement dit, l'occupation effective du territoire valait reconnaissance politique de sa possession : les Portugais avaient commencé à peupler et développer une région dans laquelle les Espagnols n'étaient ni présents ni même en condition de l'être. Ainsi que l'écrit Guy Martinière (1978) : « *l'uti possidetis constitue l'enveloppe idéologique idéale permettant de justifier la dynamique même du système expansionniste des conquêtes frontalières*⁴⁵ ». Le Brésil avait plus que doublé sa superficie, passant de 3 à 7 ou 8 millions de km², dont les deux tiers se situaient au-delà de l'ancien méridien de Tordesillas qui avait été repoussé de près de 3.000 kilomètres à l'ouest.

Mais le Portugal, en troquant sa colonie de Sacramento, sur l'estuaire du Rio de la Plata, contre les sept missions jésuitiques situées au sud de sa colonie qui agrandissait son territoire vers le sud-ouest, en quelques sortes sacrifiait – provisoirement ? - sa percée platine contre la possession reconnue de la plus grande partie de l'Amazonie. Les frontières n'étaient pas vraiment naturelles : Rio de la Plata et cordillère des Andes demeuraient intégralement espagnols, et le Portugal ne contrôlait pas l'amont de l'Amazone. Aussi les deux parties décidaient-elles de marquer leurs nouvelles limites au moyen de bornes dont les implantations furent calculées scientifiquement : les cartographes portugais allaient une fois de plus avoir l'occasion d'affirmer un talent pour beaucoup dans l'extension actuelle du Brésil.

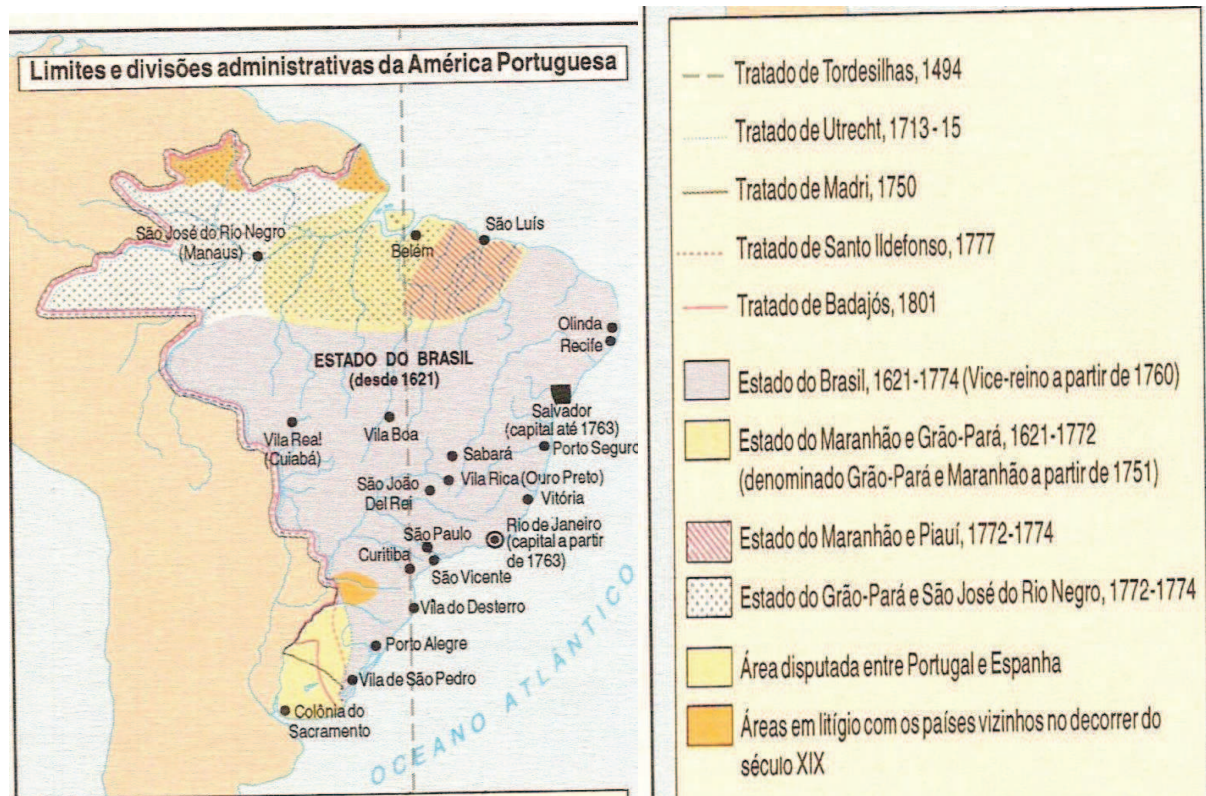
Un an plus tard, montrant bien l'importance que prenait désormais cette partie de son territoire, le Maranhão et Grand-Pará devenait Grand-Pará et Maranhão, avec Belém pour capitale à la place de São Luis. Il fallait davantage intérioriser la frontière et affirmer la région

⁴³ *Uti possidetis, ita possideatis* : comme tu possèdes, tu continueras à posséder.

⁴⁴ « Chaque partie doit rester avec ce qu'elle possède actuellement. » G. Martinière, « Les stratégies frontalières du Brésil colonial et l'Amérique espagnole », *Cahiers des Amériques latines* n° 18, 1978, Paris, pp. 45-68.

⁴⁵ Id.

amazonienne, surtout face aux menaces de plus en plus pressantes des Français, qui eux remettaient en cause, selon les Portugais, leurs limites définies au traité d’Utrecht en 1713 : la carte dressée suite au traité de Madrid montrait en effet l’Oyapock comme frontière avec les Français.



Carte 43. Les traités frontaliers du XVIIIe siècle. (source : *Atlas de história do Brasil*, ed. Scipione, 1997, p. 16).

Mais, désormais, peupler la région et surtout empêcher toute revendication territoriale sur un territoire encore mal maîtrisé par les Brésiliens allaient être la tâche des diplomates. Après l’indépendance du Brésil, le diplomate et cartographe luso-brésilien Duarte da Ponte Ribeiro allait théoriser cet argument dans les années 1820 à travers près de 200 mémoires sur les frontières de l’Empire, et la diplomatie brésilienne l’utiliser dans toutes les négociations ultérieures pour les frontières ; il devenait même la doctrine officielle de l’Empire pour essayer d’étendre davantage les frontières vers l’ouest, aux dépens du Pérou et du Venezuela (Magnoli, 1997). Et, plus tard, de la jeune République vers les Guyanes, en fonction d’arguments géographiques précis.

Car si le traité de San Ildefonso en 1777, pour réactiver le traité de Madrid unilatéralement rompu par le roi d’Espagne Charles III en 1761, et celui de Badajoz en 1801 marquaient l’échec des Portugais pour conquérir définitivement le Rio de la Plata et éloigner les Français de l’Amazone, les Brésiliens allaient après leur indépendance en 1822 repousser à nouveau tout au long du XIXe siècle leurs frontières vers l’ouest et le nord.

Juste avant son indépendance le Brésil avait annexé, en 1821, la « Province Cisplatine », le séparant comme son nom l'indique du Rio de la Plata, mais suite à une guerre avec l'Argentine dut reconnaître l'indépendance de cette dernière sous le nom de République Orientale de l'Uruguay en 1828. Il put néanmoins étendre légèrement vers le sud sa limite méridionale avec le Territoire des Missions qui en fut la contrepartie. C'est encore par la guerre que le Brésil s'agrandit de 60.000 km² aux dépens du Paraguay, suite au conflit du même nom entre 1864 et 1870. Mais les autres modifications frontalières se firent sur le seul terrain de la diplomatie.

Les Brésiliens réussirent ainsi à annexer, entre 1850 et 1910, 940.000 km² de territoire surtout amazonien, en partie au détriment des Guyanes dans leurs parties les plus sensibles, c'est-à-dire donnant accès au bassin amazonien, s'assurant par négociations la fixation de 7.948 km sur les 15.719 km de frontières. Après l'indépendance, le Brésil devenu Empire avait en effet poursuivi le même but : faire coïncider les frontières politiques avec celles du peuplement, mais si possible pacifiquement, l'*uti possidetis* étant inséparable de l'idée de nationalité, notion qu'il fallait renforcer dans un État encore fragile. C'est au nom de cette doctrine que furent ainsi négociés un traité avec le Pérou en 1841, et un autre avec le Paraguay en 1857. Cela illustre une nouvelle phase de l'histoire de la constitution du Brésil, comme le montre l'historien brésilien Aimberê Freitas (1998) :

« Nesse tempo [1830], o chamado expansionismo português estava, praticamente, terminado. O Brasil se preocupava, então, em consolidar sua posição e não em ampliar ou expandir sua área geográfica. Era a hora de produzir Tratados estáveis e permanentes⁴⁶. »

Cet *uti possidetis* avait été avalisé par les nations sud-américaines récemment émancipées lors du congrès de Lima en 1848 : les frontières devaient être celles possédées sous le régime colonial, à l'époque de l'accès à l'indépendance. Pour les géographes français Guichonnet et Raffestin dans leur classique sur la frontière, « *l'uti possidetis avait aussi comme fonction de décourager les ambitions des puissances coloniales européennes qui auraient pu déclarer certains territoires res nullius*⁴⁷. » Aussi, comme l'écrit Mc Cann (1998), évoquant un pragmatisme qui sera une constante de la politique brésilienne face à ses voisins :

« On ne pouvait faire la guerre que contre des nations plus faibles que soi-même – donc contre l'Argentine, l'Uruguay ou le Paraguay, mais non pas contre l'Angleterre, la France ou les Etats-Unis. Cela aurait été insensé de faire la guerre

⁴⁶ « A cette période [1830], ce que l'on nomme l'expansionnisme portugais était, pratiquement, terminé. Le Brésil se préoccupait alors davantage de consolider ses positions plutôt que d'agrandir et d'étendre son domaine géographique. L'heure était à la production de Traités stables et permanents. » Aimberê Freitas, op. cit., p. 146.

⁴⁷ C'est-à-dire terres de personne. P. Guichonnet et C. Raffestin, *Géographie des frontières*, PUF 1974, p. 130.

contre de telles puissances, contre elles il fallait lutter par le moyen des mots⁴⁸. »

Ce qui explique pourquoi la délimitation problématique de la frontière entre le Brésil et la Guyane française, dont l'enjeu était plus important pour les Brésiliens que pour les Français, ne dégénéra jamais en conflit armé, mais fut réglé comme les autres frontières par un arbitrage international.

Mais si un *relatório* (rapport) du ministère des Affaires extérieures de l'Empire affirmait en 1867, montrant toute absence de volonté expansionniste officielle : « *O Brasil possui território tão vasto que não necessita aumentá-lo em prejuízo de seus vizinhos*⁴⁹ », il fallait bien en déterminer les limites, alors que la souveraineté brésilienne commençait à se voir contestée sur l'Amazonie.

Le Brésil devait en effet faire face à la volonté notamment états-unienne d'ouverture de l'Amazonie au commerce et à la navigation internationale. Aussi est-ce encore cette conception d'occupation du territoire qui allait prévaloir. Pour Mc Cann (1998) :

« Les Brésiliens voulaient veiller à la délimitation de leur frontière amazonienne et assurer leur emprise sur le territoire en augmentant le nombre de colons avant d'ouvrir la région aux vaisseaux et au commerce étrangers⁵⁰. »

Car le fait que ces frontières étaient encore contestées et mal délimitées faisait que les Brésiliens « *pouvaient se trouver face à leurs voisins amazoniens ou face aux puissances coloniales anglaise, néerlandaise ou française*⁵¹. » Il fallait donc les peupler. C'est aussi pour cela que déjà pointaient des projets de coopération régionale transfrontalière dans le bassin amazonien pour contrer les projets d'ouverture de l'Amazone à la navigation internationale, même si cela fut en vain (Cervo/Bueno, 2002).

Désireux de conserver ses conquêtes antérieures, l'Empire n'était donc pas officiellement expansionniste pour les spécialistes brésiliens des relations internationales Cervo et Bueno (2002), qui écrivent : « *Não se empreenderam ações no sentido da expansão territorial e procurou-se apenas preservar a herança histórica do espaço geográfico*⁵². » La tendance de l'époque montrait en effet plus une menace expansionniste française et britannique vers le Brésil que brésilienne vers les Guyanes. Il semble bien en vérité que les Guyanes

⁴⁸ F. Mc Cann, « Le Brésil et les Etats-Unis, des relations complexes à l'épreuve du long terme, XIXe-XXe siècles », in D. Rolland : *Le Brésil et le monde, pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, L'Harmattan 1998, p. 33.

⁴⁹ « Le Brésil possède un territoire si vaste qu'il n'a pas besoin de l'étendre au détriment de ses voisins ». Cervo et Bueno, *História da política exterior do Brasil*, UnB 2002, p. 96.

⁵⁰ Mc Cann, op. cit., p. 31.

⁵¹ Id.

⁵² « On n'entreprend pas d'actions dans un but d'expansion territoriale et on cherchait seulement à préserver l'héritage historique de l'espace géographique. » Cervo et Bueno, op. cit., p. 148.

n'intéressaient pas le Brésil, mais d'une part l'Amazonie aiguësait déjà de nombreux appétits, d'autre part les Guyanes aux mains de puissances coloniales européennes pouvant menacer sa partie nord aux limites encore contestées.

c) Rectifier : le rôle décisif du baron de Rio Branco

La République, instaurée au Brésil en 1889 suite au coup d'État qui chassa l'Empereur Pierre II du pouvoir, se trouva également face au double défi de consolider cette fragile unité nationale tout en affirmant sa souveraineté vis à vis des pays voisins. Aussi le marquage définitif des limites territoriales fut-il une des priorités politiques : en 1891 était créé un Office des Limites internationales destiné à recueillir toutes sortes d'informations sur les zones frontalières afin d'en affirmer les droits du Brésil (Magnoli, 1997). Pour cela, les grandes lignes de la diplomatie brésilienne étaient ainsi résumées par Amado Luiz Cervo (1999) :

« La légitimité du droit sur un territoire se fonde sur la possession et l'occupation du même espace à l'époque de l'indépendance et non sur les anciens traités coloniaux ; la façon d'affirmer ce droit est le traité, négocié uniquement par les deux États intéressés ; l'arbitrage est une solution là où la diplomatie a fait faillite⁵³. »

Il fallait donc faire respecter les limites issues de l'Empire tel qu'il avait accédé à l'indépendance, et dont le territoire contesté franco-brésilien entre Oyapock et Araguari, que nous étudierons ultérieurement, faisait intégralement partie. Mais la France était une nation puissante contre laquelle on ne pouvait lutter que « par le moyen des mots », donc par la voie pacifique : traité ou dans ce cas précis arbitrage international rendant la sentence incontestable. Il y avait aussi l'obligation, en cette période de volontés américaines d'internationalisation des fleuves amazoniens, que les nouvelles frontières tiennent compte « des voies de communication et de la navigation », ce qui allait là aussi amener de nouvelles revendications de la part des Brésiliens envers des voisins plus faibles.

Le rôle du diplomate brésilien José Maria da Silva Paranhos, baron de Rio Branco (1845-1912) fut pour cela primordial, étant à l'origine à lui seul de la délimitation, avec 5.062 km, de 32 % des frontières terrestres du Brésil, et ayant permis d'incorporer 885.000 km² d'aires litigieuses. Héritier de cette vision du Brésil comme une unité naturelle, cette fameuse « île Brésil », actualisant la théorie de l'*uti possidetis*, que son père, le vicomte de Rio Branco, avait

⁵³ « La politique extérieure du Brésil au XIXe siècle (1808-1912) », in : K. de Queiros Mattoso (dir.), *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux XVIe-XXe siècles*, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 1999, p. 203.

également utilisée lors de négociations avec le Paraguay en 1857, cet ami personnel d'Elisée Reclus, qui l'avait fait nommer correspondant de la Société royale de Géographie de Londres, avança lors des arbitrages internationaux des arguments décisifs qui permirent au Brésil de rectifier ses limites avec tous ses voisins. Pour Rio Branco, il fallait notamment au nom de cette « île-Brézil » éloigner le plus possible les pays voisins des affluents de l'Amazone, ce qu'il réussit magnifiquement.

Rio Branco fut choisi pour défendre la cause brésilienne lors d'un différend avec l'Argentine en 1895, arbitré par les États-Unis : la question de Palmas. L'Argentine revendiquait la possession d'un petit territoire qui l'aurait fait pénétrer en coin dans le sud du Brésil. Les revendications portant sur des collecteurs de fleuves définis antérieurement comme frontières, Rio Branco, nanti d'une impressionnante collection de cartes et de textes historiques de la région, convainquit le président états-unien Groover Cleveland, appelé comme arbitre, de la justesse de l'interprétation toponymique brésilienne pour déterminer les cours d'eau collecteurs, et l'Argentine fut déboutée. Le Brésil y gagna 30.000 km², Rio Branco ses galons de diplomate, et pour la postérité une vision de géopoliticien : l'enjeu était surtout d'éviter qu'une portion de territoire argentin ne séparât davantage du reste du Brésil un sud aux tendances frondeuses sinon séparatistes.

Constatant l'isolement diplomatique du Brésil dans le continent, il s'attacha également à maintenir les meilleures relations possibles avec les États-Unis afin de contrebalancer l'encerclement des États hispanophones et des puissances européennes encore présentes en Amérique du Sud : pour lui Brésil et États-Unis, rapprochés depuis que le Brésil était à son tour devenu république, exerçaient une responsabilité partagée quant à la sécurité continentale, et devaient partager une certaine solidarité malgré les craintes de nombreux Brésiliens qui suivirent l'internationalisation de l'Amazone. D'autre part, pour Mc Cann (1998) :

« Rio Branco avait développé une formule qui positionnait le Brésil au côté des États-Unis pour ce qui était des grandes questions internationales de l'époque : cela dans l'espoir que les Nord-Américains soutiendraient le Brésil dans les disputes sud-américaines, [d'où] une alliance avec les États-Unis pour contrebalancer le poids réduit de ces derniers dans les réunions multilatérales sud-américaines⁵⁴. ».

Ceci restera une constante de la diplomatie brésilienne. Le poids et l'alliance des États-Unis ont peut-être joué ainsi en faveur du Brésil dans la résolution des litiges suivants, notamment avec la France. Rio Branco en effet fut encore choisi en 1899 pour défendre le Brésil face aux contestations françaises de sa limite avec la Guyane (l'Oyapock pour les Brésiliens, l'Araguari

⁵⁴ Mc Cann, op. cit., p. 43.

pour les Français), dans un litige similaire arbitré par la Suisse qui sera l'objet de notre chapitre suivant. Litige que pour les mêmes motifs le Brésil emporta haut la main. Arthur Henry (1950) montre les préoccupations géopolitiques de Rio Branco pour lequel l'enjeu de la possession du Contesté allait au-delà d'un simple accroissement de la superficie du Brésil :

« Ardent patriote, le baron de Rio Branco voyait, dans la possession du Contesté, le prolongement naturel de son pays, son épanouissement sur le même continent, une terre dont la possession définitive éloignait pour toujours les Français des rives de l'Amazone⁵⁵. »

Même l'historien guyanais, représentant de la bourgeoisie créole assimilée, convenait contrairement à nombre de ses contemporains que les Brésiliens voulaient par leur revendication sur le territoire contesté protéger leur accès à l'Amazone plutôt que s'emparer de la Guyane. Après deux siècles de « guerre froide » le territoire contesté franco-brésilien était donc finalement rattaché à l'État du Pará, l'estuaire de l'Amazone devenait ainsi plus « central », moins périphérique par rapport au territoire brésilien, et les affluents de sa partie inférieure lui étaient désormais définitivement rattachés. Mais c'était là encore, selon Cervo et Bueno (2002), au nom d'une conception défensive du territoire dans le droit fil de la doctrine Monroe⁵⁶ : celle-ci comme « argument de défense territoriale du continent » avait permis au Brésil d'être mieux défendu face aux violences et aux conquêtes coloniales des grandes puissances colonialistes européennes, le litige avec la France ayant pour lui montré comment elle pouvait s'appliquer aux questions de limites avec des puissances européennes possédant des colonies sur le continent (Cervo/Bueno, 2002).

Mais dans le cas de l'Acre, que nous étudierons également plus loin, Rio Branco, devenu en 1902 ministre des Relations extérieures, fit carrément avaliser internationalement, en 1903, ce qui n'était plus une rectification mais une annexion : celle d'une région appartenant à la Bolivie, moyennant indemnisation. Comme dans l'exemple précédent, Rio Branco utilisait l'argument de la toponymie relayée par des preuves cartographiques pour obtenir le rattachement d'un territoire qui semblait un prolongement naturel du Brésil, et qui était primordial économiquement grâce au latex. Mais c'est surtout l'ancienneté et l'importance du peuplement brésilien qui assuraient dans ces arbitrages la victoire du Brésil : plus que les cartes, *l'uti possidetis de facto*.

Désireux de régler chaque problème séparément, afin d'éviter une coalition des pays en litige, il réitéra ces succès avec l'Équateur en 1904, le Venezuela en 1905, la Guyane hollandaise en

⁵⁵ Henry, op. cit., p. 244.

⁵⁶ que l'on peut simplifier par : l'Amérique ne peut appartenir qu'aux Américains. Mais qui proclamait aussi que les États-Unis assumaient des « responsabilités particulières » à l'égard du sous-continent méridional.

1906, la Colombie en 1907 et le Pérou en 1909, consolidant ainsi, au détriment des petits États ou des colonies périphériques voisines, l'emprise brésilienne sur les fleuves du bassin amazonien, à l'exemple de celui duquel sa famille tenait son titre de noblesse, le Rio Branco vers le Venezuela. Le Brésil s'assurait désormais la possession des affluents amazoniens, la ligne de partage des eaux le séparait officiellement des territoires atlantiques, il y avait bien une unité géographique centrée sur l'Amazone.

Néanmoins c'est avec les Guyanes que Rio Branco semble avoir connu le plus de difficultés. Certes, la frontière avec la Guyane hollandaise était la plus courte avec 593 km, et la plus précocement délimitée puisque la ligne de partage des eaux avait été acceptée dès 1661 par la paix de La Haye, suite au retrait définitif des prétentions hollandaises sur le Brésil. Trop affaiblis au XIXe siècle suite aux guerres napoléoniennes et au congrès de Vienne, les Pays-Bas ne manifestèrent jamais de volontés expansionnistes pour leur colonie guyanaise et s'en contentèrent (Magnoli, 1997).

En revanche, c'est avec la Guyane anglaise que Rio Branco connut son unique échec, relatif, lors de la question de Pirara en 1904, territoire neutralisé depuis 1842. En fait la négociation fut menée par Joaquim Nabuco, diplomate monarchiste connu pour ses combats en faveur de l'abolition de l'esclavage, mais Rio Branco comme ministre des Relations extérieures en assumait la responsabilité : l'arbitrage du roi d'Italie ne lui accorda que 40 % du territoire autour de l'affluent demandé, le rio Maú, qui permettait ainsi un accès anglais au bassin amazonien. Victor-Emmanuel III avait estimé qu'aucune des deux parties n'était réellement implantée dans le territoire litigieux, ce qui était une reconnaissance de fait de la validité de la théorie de l'*uti possidetis*, mais qui là se retournait contre le Brésil. La Guyane britannique sera pour cela, plus que la française, l'objet de constantes préoccupations pour son voisin brésilien, lequel soupçonnera toujours la Grande-Bretagne, puis le Guyana indépendant, d'utiliser à son profit cette faille dans le système de frontières brésilien.

Le « père des frontières brésiliennes » a donc permis l'extension de son pays, en partie aux dépens des Guyanes, en s'appuyant sur des arguments géographiques et historiques. Pour Guy Martinière (1978), Rio Branco « *s'attachait à montrer l'évolution et l'occupation des terres utiles pour les colons brésiliens* », au moyen lui aussi de l'*uti possidetis de facto* » qui traduisait « *le dynamisme expansionniste du nouvel État brésilien qui poursuivait ainsi, à ses yeux, l'entreprise d'invention, de conquête et de colonisation de l'État portugais*⁵⁷. » Ce que son adversaire Vidal de La Blache (1901) avait d'ailleurs bien perçu lors de l'arbitrage de la

⁵⁷ G. Martinière, « Les stratégies frontalières du Brésil colonial et l'Amérique espagnole », *Cahiers des Amériques latines* n° 18, 1978, Paris, pp. 45-68.

question de l’Amapá en 1900, la validité des thèses s’affrontant sur la nature du véritable fleuve frontalier devenant alors presque secondaire par rapport à l’extension du peuplement qui devenait le critère le plus pertinent.

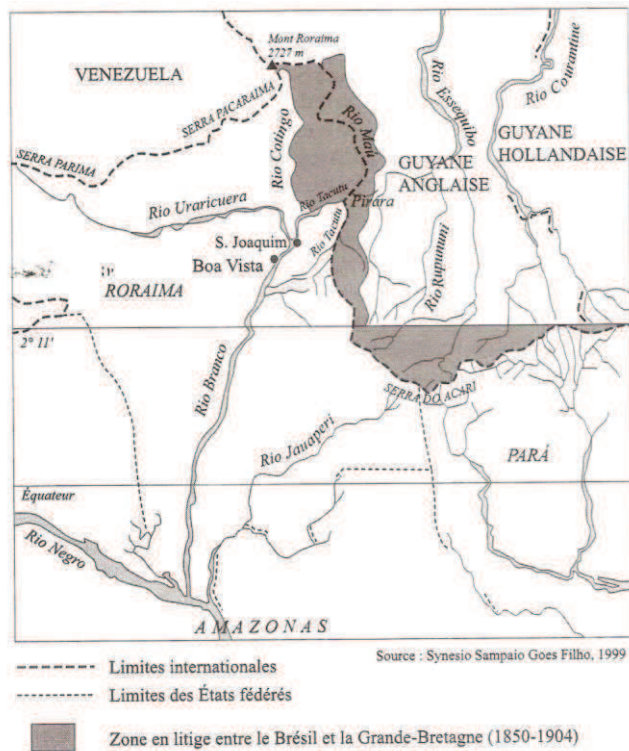
Cela dit, l’orientation de la diplomatie brésilienne de l’époque pouvait prendre une tournure inquiétante, en ne voulant « *pas permettre que des contingents de nationaux brésiliens se trouvent hors de [sa] souveraineté* » (Danese, 1999) : l’extension de la superficie que lui doit le Brésil a bien été précédée à chaque fois d’un débordement de frontière, comme celui auquel on assiste actuellement aussi bien au sud (Uruguay, Paraguay, Bolivie) qu’au nord (Guyane, Surinam). Demétrio Magnoli (1997) exonère pourtant Rio Branco de toute volonté expansionniste, même s’il peut comprendre les craintes des pays voisins :

« A acusação é vazia, mesmo se ela reflete percepções mais ou menos justificadas dos Estados hispano-americanos, pois não leva em conta o sentido territorial que orientou a diplomacia do Brasil. Ao contrário do expansionismo nacionalista dos Estados Unidos, justificado ideologicamente, [...] o Destino Manifesto luso-brasileiro amparava-se na noção de resgate do que sempre constituiu uma entidade íntegra, inscrita na natureza, preservada da degradação do tempo histórico⁵⁸ ».

Il y avait donc de la part de Rio Branco un désir de consolidation et d’affirmation de terres considérées historiquement brésiliennes, s’inscrivant dans un imaginaire géographique ancien (« l’île-Brésil ») centrant le Brésil sur les deux grands bassins fluviaux, mais qui pouvait comporter un élément de conquête et d’annexion s’il était justifié par un peuplement brésilien, d’où des craintes encore ressenties dans les pays voisins.

Mais par ces accords la présence des Guyanes européennes était finalement légitimée dès lors qu’elles ne menaçaient pas les frontières brésiliennes. C’est bien par la diplomatie plus que par la conquête militaire que le Brésil s’est ainsi agrandi, et dans les Guyanes, seules étaient visées les marges permettant une pénétration fluviale de « l’île Brésil », Pirara ou Araguari.

⁵⁸ « L’accusation est vide, même si elle reflète les perceptions plus ou moins justifiées des Etats hispano-américains, car elle ne prend pas en compte la conception territoriale qui a orienté la diplomatie du Brésil. Contrairement à l’expansionnisme nationaliste des Etats-Unis, idéologiquement justifié [...], le Destin Manifeste luso-brésilien s’est toujours accroché à l’idée fixe qu’il a toujours constitué une entité reconnue, inscrite dans la nature, préservée de la dégradation du temps historique. » D. Magnoli, *O corpo da pátria*, UNESP 1997, pp. 295-296.



Carte 44. Le contesté du Pirara entre Brésil et Guyane britannique. Par la rivière Maú les Anglais se voient confirmés un accès au bassin amazonien. (source : Droulers, 2001, p. 140).



Carte 45. L'origine des frontières brésiliennes (source : Magnoli, 1997, p. 303). Celles-ci se trouvent soit sur un fleuve, soit sur une limite de bassin versant. Celle avec la Guyane connaît les deux situations : fleuve Oyapock à l'est, interfleuve au sud.

d) *Affirmer : marches et bornage définitif au XXe siècle*

Suite au traité de Madrid, pour bien marquer la possession reconnue du territoire ainsi gagné, le Portugal s'était lancé dans une politique de bornage des frontières en plein territoire amazonien, tout en construisant plusieurs forteresses sur les fleuves. Cette politique allait se poursuivre suite aux agrandissements permis par les arbitrages du début du XXe siècle, et montre malgré les victoires brésiliennes une peur récurrente de perte de souveraineté et de reprise des revendications étrangères. Généralement chaque victoire diplomatique était immédiatement suivie de la pose de bornes frontières, comme avec l'Argentine en 1901-1904, la Bolivie en 1908-1914, le Pérou entre 1913 et 1927, le Venezuela à partir de 1912, la Guyane britannique en 1929, la Guyane hollandaise en 1935.

La venue au pouvoir d'un politicien nationaliste en 1930, Getúlio Vargas, lui-même originaire d'une région frontalière sensible (le Rio Grande du sud), simultanément à un éveil de la géographie et de la géopolitique brésilienne avec Carlos Delgado de Carvalho, Everardo Backheuser et Mário Travassos qui pointaient le danger d'une Amazonie peu peuplée et mal délimitée, fit prendre conscience de la nécessité de matérialiser ces frontières reconnues et normalement incontestées y compris dans les marges dépeuplées. L'objectif était donc d'intégrer et non de conquérir, ainsi que l'exprime cette idée de Vargas selon laquelle « *l'impérialisme du Brésil consiste à agrandir ses frontières économiques et à favoriser un système cohérent de transport qui éliminera les forces désintégratrices de la nationalité*⁵⁹. » Précurseur de la notion d'« expansionnisme intérieur » du général Golbery, Vargas comprenait qu'agrandir territorialement le Brésil était impossible sans menacer son intégrité du fait de son gigantisme et de la fragilité du peuplement, dans des régions en marge où le sentiment national était sans doute peu affirmé.

Au nom donc de la préservation de l'unité nationale, la nécessité d'une meilleure connaissance du territoire et de sa population amena la création en 1942 de l'IBGE (*Instituto Brasileiro de Geografia e Estatísticas*), équivalent à peu près de notre INSEE, issu de la fusion du *Conselho Nacional de Geografia*, créé en 1933, et de l'*Instituto Nacional de Estatística*, créé l'année suivante. Dans l'optique d'une meilleure gestion, l'IBGE eut l'idée de diviser dès sa création le pays en cinq grandes unités régionales, l'Amazonie constituant la région Nord. Il s'agissait aussi, par une meilleure occupation et un contrôle accru du territoire, d'en éviter la fragmentation qui pouvait résulter de sa grande extension (Vlach, 2000).

C'est ainsi qu'une autre campagne d'abornement débuta en 1930 avec notamment les Guyanes

⁵⁹ M. Droulers, *Géohistoire du Brésil*, PUF, 2001, p. 225.

anglaise et hollandaise, mais pour des raisons budgétaires, puis politiques (la France plongée dans la Seconde Guerre mondiale) tourna court avec la Guyane française, en dehors du point de trijonction Brésil-Guyane hollandaise-Guyane française. Il fallut attendre 1955-56 pour la campagne de reconnaissance, puis 1962 pour l'abornement. La frontière avec la Guyane fut ainsi la dernière à être physiquement démarquée dans sa totalité, ce qui ne fut pas sans susciter l'interrogation voire la méfiance de plusieurs responsables politiques et militaires brésiliens sur lesquels nous reviendrons.

Entre-temps, suite au discours dit « du fleuve Amazone » prononcé à Manaus en 1940 et suivant une idée anciennement émise par le géopoliticien Everardo Backheuser, Vargas avait entrepris en 1943 de redécouper l'Amazonie et de créer, à l'image du territoire de l'Acre en 1920 et de l'archipel de Fernando de Noronha en 1942, cinq territoires fédéraux détachés d'États brésiliens périphériques, servant de marches et de tampons aux frontières, directement sous l'autorité du gouvernement central afin d'assurer leur développement, leur peuplement et leur « intégration sociale et culturelle à la communauté nationale » (Théry, 1978). Ils ne deviendraient États de la fédération qu'après avoir atteint un certain niveau de peuplement et de développement. Ainsi furent séparés du Mato Grosso les territoires de Guaporé devenu Rondônia à la frontière bolivienne et Ponte Porã à la frontière paraguayenne, le territoire d'Iguaçu à la frontière argentine fut détaché des États de Paraná et Santa Catarina. Ces deux derniers territoires furent néanmoins supprimés dès 1946. Le territoire de Rio Branco, devenu ensuite Roraima, fut détaché de l'Amazonas aux frontières du Venezuela et de la Guyane britannique. Et le territoire d'Amapá, entre Oyapock et Amazone, fut lui détaché du Pará, à la frontière de la Guyane française et jouxtant la Guyane hollandaise, deux colonies européennes dont les métropoles étaient occupées par les Allemands auxquels Vargas venait de déclarer la guerre. Ce dernier était officiellement du côté des Alliés, mais selon l'universitaire roraimense Aimberê Freitas, cité ici par Porto (2006), il n'en craignait pas moins une invasion britannique par sa colonie guyanaise, d'où la création du territoire de Roraima. En effet, l'existence et la localisation de ces Territoires Fédéraux s'expliquait par les litiges ou craintes à l'égard de certains pays voisins. Ainsi, selon Freitas :

« A questão com a França resultou no Território Federal do Amapá; a questão com a Inglaterra, no Território Federal do Roraima; a questão com a Bolívia, nos Territórios Federais do Acre e de Rondônia, e a questão com a Argentina e a Guerra com o Paraguai, resultaram nos Territórios Federais de Ponte Porã e Iguaçu. Poderiam ter sido criados outros Territórios para completar o anel limdeiro [...]; mas não constam na história, questões relevantes de limites do Brasil com a Holanda, com a Venezuela, Colômbia ou Peru⁶⁰. »

⁶⁰ « Le problème avec la France aboutit à la création du Territoire Fédéral d'Amapá, le problème avec

Ce sont donc les litiges frontaliers passés ou présents, porteurs de menaces potentielles, qui ont amené à protéger certaines frontières plutôt que d'autres au moyen des Territoires Fédéraux, et la création de l'Amapá montre bien que la Guyane française constituait pour le Brésil un voisinage problématique, voire menaçant, contrairement au Surinam, par exemple. En outre, le poids de l'Armée dans ces nouveaux territoires frontaliers provoqua quelques inquiétudes dans les Etats limitrophes, le Venezuela renforçant même la militarisation de sa frontière avec le Brésil (Porto, 2006). Les Guyanais y virent une tête de pont pour la conquête de leur région, quand les Brésiliens partageaient une crainte similaire mais venue de Guyane...



Carte 46. Les Territoires fédéraux créés en 1943 (source : Meira Mattos, *Brasil Geopolítica e destino*, ed. Scipione, 1997, p. 57).

D'Alexandre de Gusmão au baron de Rio Branco en passant par Duarte da Ponte Ribeiro, dignes héritiers de la cartographie portugaise et des entrepreneurs *bandeirantes*, le Brésil fut ainsi le premier pays d'Amérique du sud à se définir une personnalité géographique (l'île-Brézil entourée de frontières naturelles), à acquérir dès le XVIIIe des frontières quasi définitives, et à les localiser avec autant de précision afin d'éviter des contestations. Grâce à sa « *précocité dans la mise en œuvre de stratégies d'expansion territoriale entérinées ensuite par accords et arbitrages* » (Foucher, 1986), permise par l'action complémentaire « des

l'Angleterre, à celle du Territoire Fédéral du Roraima, le problème avec la Bolivie, aux Territoires Fédéraux d'Acre et de Rondônia, et des problèmes avec l'Argentine et la Guerre du Paraguay, résultèrent les Territoires Fédéraux de Ponte Porã et Iguaçu. On aurait pu créer d'autres Territoires pour compléter l'anneau protecteur [...], mais on ne trouve pas dans l'histoire de problèmes impliquant les limites du Brésil avec la Hollande, le Venezuela, la Colombie et le Pérou. » Cité par J. Porto : *Amapá, principais transformações econômicas e institucionais – 1943 a 2000*, Macapá 2000, pp. 48-49.

navigateurs, des *bandeirantes* et des diplomates », pour reprendre le titre de l'ouvrage de l'historien et diplomate brésilien Synésio Sampaio Góes (1991), « l'île-Brésil » était ainsi bien délimitée : le Brésil était uni, entouré de frontières internationalement reconnues et presque partout matérialisées, son « cœur » protégé au moyen de Territoires Fédéraux comme marches aux frontières les plus sensibles, avec depuis 1960 sa capitale presque au centre du pays, et même « à équidistance des frontières boliviennes, paraguayennes, uruguayennes et argentines » (Raúl Rothelo Gonzales, cité par Canaméras, 1979). C'est à dire les frontières jusqu'à une époque récente les plus sensibles...

A l'image de la citation précédente, les Guyanes, c'est important de le souligner, n'entraient pas dans ce projet brésilien, au contraire de pays comme le Paraguay et l'Uruguay que leur appartenance au bassin du Rio de la Plata plaçaient de fait au sein de « l'île Brésil ». Les Guyanes de leur côté étaient trop atlantiques, il n'y avait physiquement et culturellement pas de continuité de peuplement avec le Brésil, celui-ci insistait au contraire pour bien marquer sa séparation physique et politique avec elles, y compris par des territoires tampons, légitimant ainsi leur présence et contredisant les volontés expansionnistes non prouvées qu'on lui a toujours prêtées, alors qu'il les prêtait lui-même aux puissances européennes voisines. Le méridien de Tordesillas avait été repoussé par les Portugais et les Brésiliens, mais il semblait avoir atteint sa localisation idéale en séparant le Brésil de Guyanes à l'écart du bassin de l'Amazonie. En plus des litiges franco-brésilien et guyano-vénézuélien, c'est donc par des litiges internes, pas tous résolus même s'ils ne dégénérent jamais en conflits armés, que les Guyanes allaient être secouées.

2. Les litiges inter-guyanais

Les contestations entre pays d'Amérique du Sud ne concernent pour Michel Foucher (1986) que 7 % des frontières, soit 3.131 kilomètres. Mais dans les Guyanes, 650 kilomètres de frontière litigieuse séparent le Venezuela du Guyana, 300 le Guyana du Surinam, et environ 200 le Surinam de la Guyane française. Les litiges inter-guyanais, avec ces 1.150 kilomètres, constituent à eux seuls près de 37 % des contestations frontalières du sous-continent. Cette importance s'explique par le fait que les Guyanes reproduisent le morcellement du monde caraïbe, auquel elles appartiennent historiquement et culturellement, faisant d'elles les plus petits – et les plus isolés – États d'Amérique du Sud.

Cela bien sûr n'en fragilise que davantage des pays et territoires dont la légitimité on l'a vu

n'est pas encore bien acceptée dans le reste de l'Amérique du Sud. Outre qu'elles ne sont culturellement pas ibériques, ni même latines et catholiques dans le cas du Guyana et du Surinam, les Guyanes côtières n'ont pas été concernées par le grand mouvement d'émancipation qui toucha le sous-continent dans la première moitié du XIXe siècle. On peut l'expliquer par une plus grande intégration économique et un contrôle plus fort de leurs métropoles comme leurs homologues antillaises, mais surtout, en dehors d'une Guyane française davantage intégrée sentimentalement à sa métropole et à la République depuis l'abolition de l'esclavage (cf. Mam Lam Fouck, 1987), par un peuplement faible et hétérogène, relativement peu touché par le métissage et permettant difficilement l'affirmation d'une conscience nationale, dont profitèrent finalement les puissances tutélaires. Les litiges territoriaux sont certes un élément d'affaiblissement politique face à des puissances voisines comme le Brésil et le Venezuela « sûres d'elles-mêmes et à la volonté dominatrice », pour paraphraser un certain général, mais ils permettent aussi de souder autour d'un nationalisme défensif des populations n'ayant pas encore conscience d'un destin commun.

a) Entre nature et refuge : des conceptions divergentes de la frontière

Contrairement à la plupart des frontières brésiliennes, en dehors des lignes de crête au sud les frontières inter-guyanaises sont quasiment toutes fluviales : Essequibo d'abord entre Guyanes espagnole et anglaise, puis Cuyuni (partiellement) entre Venezuela et Guyana, Corentyne entre ce dernier et le Surinam, Maroni entre Surinam et Guyane française, enfin Oyapock ou Araguari (de 1801 à 1810) entre Guyanes française et brésilienne, puis Amapá. La part des frontières dont le tracé ne repose sur aucun substrat naturel est égale à zéro, contre 20 % pour l'Amérique latine ; mais « *les lignes de crête sont plus influentes dans les Guyanes, où elles délimitent 61,3 % des frontières, que les fleuves (38,7 %)* » (Lézy, 1998a). Seule la nature paraissait capable d'offrir des limites à des territoires exigus dont la faible appropriation de l'intérieur rendait plus nécessaire encore une démarcation jalouse. « *Politiquement, la Guyane n'existe pas, et les Guyanes sont d'abord un bouclier, secondairement un château d'eau.* » (id.). Ces lignes de crête ont au moins le mérite de ne pas être contestées, contrairement aux frontières fluviales, dont le choix fut beaucoup plus arbitraire malgré leur visibilité.

La raison remonte aux conquêtes coloniales, même si en Europe la notion de frontière naturelle, basée sur les formes du relief, s'est surtout imposée à partir du XVIIIe siècle avant de connaître son apogée avec la Révolution française. Les États tentaient de s'étendre par des

guerres jusqu'à des limites d'autant plus symboliques qu'elles étaient marquées, idée typique du siècle des Lumières, par la nature, donc la Providence : fleuves, montagnes... pouvant ainsi assurer une certaine sécurité, quitte à être aussi provisoires et donc dépassées... Aussi n'est-il pas étonnant que cette conception se traduise également dans leurs colonies américaines, surtout quand les puissances coloniales d'Europe de l'Ouest cherchaient à s'emparer des îles de la Caraïbe, facilement démarquables sauf dans quelques cas accidentels comme à Hispaniola et Saint-Martin. Le cas était différent dans la « Caraïbe continentale » dont les limites désirées entre puissances européennes se chevauchaient, mais du fait de leur fort débit les rendant difficilement franchissables par les Européens, les fleuves s'imposèrent comme limites idéales, comme le Rhin l'avait été tant pour les Romains que pour les révolutionnaires français... mais pas pour les Allemands. La frontière voulue par les uns ne l'était en effet pas forcément pour les autres, et la présence d'une forme naturelle pouvant séparer était bien souvent un prétexte à l'expansion. Il ne s'agissait pas dans le cas des Guyanes de limites de peuplement, les zones peuplées étant généralement très éloignées de ces marges, mais il y avait une volonté évidente de les transgresser pour repousser ces limites sur d'autres fleuves plus éloignés...

Ainsi Louis XIV n'avait pas fait de cette théorie une base pour ses conquêtes européennes, mais il avait tenu en revanche à limiter sa colonie guyanaise par l'Amazone surtout pour des raisons de prestige : les deux plus grands fleuves de l'univers, Mississippi et Amazone, devaient lui revenir en tant que plus grand souverain, alors qu'Henri IV avait été le premier, par les attributions fixées à La Ravardière, à limiter théoriquement la Guyane française par deux fleuves, Orénoque et Amazone, que n'avaient pas encore vraiment dépassés à l'époque Espagnols et Portugais. Les Anglais et les Hollandais, qui en avaient fait tout autant, avaient du coup les mêmes frontières que les Français.

Mais frontière « naturelle » ne signifie pas nécessairement barrière naturelle, d'autant plus qu'il s'agit d'un choix politique, et donc humain et artificiel : entre ces fleuves précédemment cités cette notion s'appliquait à des réalités locales totalement inadaptées, mais sur lesquelles les colons durent se rabattre : Corentyne, Maroni, Oyapock, Araguari... Ces frontières arbitraires (pourquoi un fleuve plutôt qu'un autre ?), fruits de rapports de force entre puissances européennes dans un contexte européen et sur des légitimités fréquemment construites unilatéralement, traversaient les territoires des populations indigènes pour lesquelles ces fleuves étaient d'abord des voies de communication, et organisèrent plus tard celui des Noirs-marrons qui en faisaient également un refuge. Sans réussir d'ailleurs, contrairement à l'exemple des nomades du sud-tunisien étudiés par André Martel (cité par

Guichonnet et Raffestin⁶¹), partiellement sédentarisés par la présence de frontières coloniales, à en modifier le mode de vie : les Européens trop peu nombreux n'ont jamais réussi à s'approprier ces régions fluviales aussi bien que les populations indigènes et noir-marronnes, leur laissant longtemps la maîtrise de marges frontalières trop éloignées des centres d'habitat et de production.

En effet, quand se produisirent au XVIIIe siècle les nombreuses révoltes d'esclaves au Surinam, les fugitifs se réfugièrent alors vers le Maroni, profitant du vide et de l'éloignement de la portion frontalière. La signature de plusieurs traités avec les autorités coloniales hollandaises entre 1761 et 1767 permit même à ces dernières de déléguer la surveillance de la frontière à ces populations Djukas. Tolérés, les ex-esclaves fugitifs devenaient ainsi les gardiens de la frontière. Les Bonis suivirent en 1776 le même chemin. Pourchassés par les Hollandais, ils franchirent le Maroni, et tolérés par des autorités françaises qui voyaient dans leur présence une possibilité de garder et développer l'ouest guyanais, purent se maintenir sur la rive française en amont de la zone contrôlée par les Djukas. La zone frontalière par son éloignement des centres et des plantations, mais aussi par sa fonction de séparation de colonies rivales devenait ainsi un refuge, et les populations frontalières un enjeu. Les puissances coloniales respectaient en effet les limites politiques de leurs territoires une fois admises, alors qu'Amérindiens et Noirs-Marrons cherchaient à les utiliser à leur avantage : soudure par les possibilités de navigation, refuge par la quasi absence des Européens, mais aussi ressource... (Moomou, 2004). De même, la frontière franco-brésilienne bien qu'imprécisément située représentait le salut pour les esclaves brésiliens en fuite. Deux territorialités s'opposaient ainsi : celle qui jouait et se jouait d'une frontière décidée par les Européens, et celle de ces derniers qui séparait arbitrairement un territoire géographiquement voire culturellement (au départ) uni, tout en cherchant à la transgresser.

Les différentes colonies européennes des Guyanes n'allèrent alors avoir de cesse de remettre ces limites en cause pour les repousser sur d'autres fleuves, ou bien d'en déterminer des collecteurs plus avantageux. On voit à quel point cette conception s'oppose à celle du Portugal puis du Brésil, qui raisonnaient davantage en termes de bassin hydrographique, permettant l'utilisation de tout un réseau fluvial. L'Oyapock était précisément une des exceptions, mais il permettait l'usage total du bassin de l'Amazonie dans sa partie inférieure.

Malgré l'ancienneté de l'horogénèse, puisque les tracés remontent généralement, à l'exception des limites extérieures avec Venezuela et Brésil, au XVIIe siècle par des accords entre souverains, les Guyanes sont donc terres de contestation, bordées par des frontières vives

⁶¹ P. Guichonnet, C. Raffestin, 1974, *Géographie des frontières*, PUF, p. 23.

contrairement à la plupart des autres frontières amazoniennes. Les portions de frontières remises en cause y ont pourtant été obtenues plus par négociations et arbitrages internationaux que par des conflits armés, mais à chaque fois sur des fleuves en raison de leur visibilité et de leur portée symbolique. Or, n'amenant pas toujours de coupures ethniques, ceux-ci constituent davantage des voies de passage pour les populations locales, qui en transcendant les effets de frontière créent même de véritables régions transfrontalières informelles, comme sur le Maroni, par les solidarités qui s'exercent de part et d'autres. Le morcellement politique de la Guyane est donc d'autant plus une faiblesse que les frontières ne sont ainsi toujours pas stabilisées, à l'ombre d'un géant brésilien ayant lui toujours obtenu satisfaction sur les siennes... Les puissances maritimes d'Europe de l'Ouest se sont en fait plus opposées entre elles qu'aux puissances ibériques pour conquérir leur portion de Guyane.



Carte 47. Les conflits frontaliers en Amérique du Sud septentrionale (source : *Atlas de l'Amérique latine*, Autrement 2006, p. 61). Les conflits portent sur la définition des collecteurs principaux et les estuaires des fleuves frontaliers.

b) Venezuela-Guyane britannique puis Guyana

La dyade⁶² Venezuela-Guyana est actuellement la plus problématique, et continue d'illustrer le problème de la légitimité de ces Guyanes « nordiques » et protestantes en Amérique du Sud. On peut la qualifier d'inter-guyanaise puisque l'est vénézuélien relève bien géographiquement du bouclier des Guyanes, étant situé à l'est de l'Orénoque. La toponymie le confirme : la province la plus orientale du Venezuela se nomme Guayana, et sa capitale est Ciudad Guayana...

⁶² Néologisme forgé par Michel Foucher (1986), désignant une frontière commune à deux Etats.

Le Venezuela, tout comme son voisin et rival brésilien, n'admit jamais sa frontière avec la Guyane anglaise. La Grande-Bretagne, pour éviter un éventuel contrôle des bouches de l'Orénoque par le Portugal au moment où Bolívar essayait d'arracher la région à la domination espagnole, occupait depuis 1820 comme l'atteste la cartographie de l'époque la rive gauche du fleuve Essequibo, qui était jusque là sa frontière avec la colonie espagnole. Suite aux nombreuses réclamations du Venezuela après son indépendance, un arbitrage du Tsar de Russie en 1899 valida la fameuse « ligne Schomburgk » qui englobait tout le bassin du fleuve Essequibo (carte 45), confirmant la domination britannique sur la « Guayana Essequiba », un territoire de 160.000 km² (les 2/3 de l'actuel Guyana) entre la frontière vénézuélienne, le fleuve Cuyuni et le fleuve Essequibo, l'ancienne frontière, au motif que c'était la Grande Bretagne qui exploitait et peuplait, même modestement, ce territoire. Celle-ci profitait donc à son tour de l'*uti possidetis*. Mais le Venezuela ne trouva pas l'arbitrage très objectif : en butte à des soulèvements dans le pays il ne put bien se défendre, il était représenté pour le jugement par deux citoyens non pas vénézuéliens mais états-uniens ; d'autre part souverains russe (lequel avait étudié en Angleterre) et britannique tentaient au même moment un rapprochement politique par le biais de la France, où d'ailleurs avait lieu l'arbitrage... Aussi, « *le vide spatial vénézuélien dans la région de l'Essequibo ne pouvait s'opposer à la géopolitique de la Grande Bretagne, au faite de sa puissance sur tous les continents.* » (Pouyllau, 1982).

Malgré la rétrocession en 1942 en gage de bon voisinage de l'îlot de Patos, que l'Espagne avait pourtant cédé à la Grande-Bretagne lors du traité d'Amiens de 1802, le Venezuela reprit ses revendications à partir de 1963. L'indépendance prévue de la Guyane britannique amena la signature des accords de Genève en 1966 avec la Grande Bretagne, puissance encore tutélaire pour quelques mois. Les deux parties convenaient de l'existence d'une controverse à propos de leur frontière, étant donné que le Venezuela considérait nulle⁶³ la décision arbitrale de 1899. Ils décidaient alors la création d'une commission mixte pour régler le problème, avec appel à l'ONU en cas d'échec.

Le Venezuela envahit pourtant la même année la partie guyanienne de l'île d'Anacoco sur le Cuyuni, qu'il occupe encore en dépit des protestations britanniques et guyaniennes, et manipula probablement la tentative de sécession des savanes du Rupununi, un affluent de l'Essequibo au sud du Guyana, en 1969 : des éleveurs et propriétaires miniers, effarouchés par l'orientation progressiste du gouvernement de Cheddi Jagan et les soi-disant avantages concédés aux Indiens (originaires d'Inde), firent sécession. Armés semble-t-il par le Venezuela

⁶³ Le mot figure même en lettres majuscules dans le texte en espagnol.

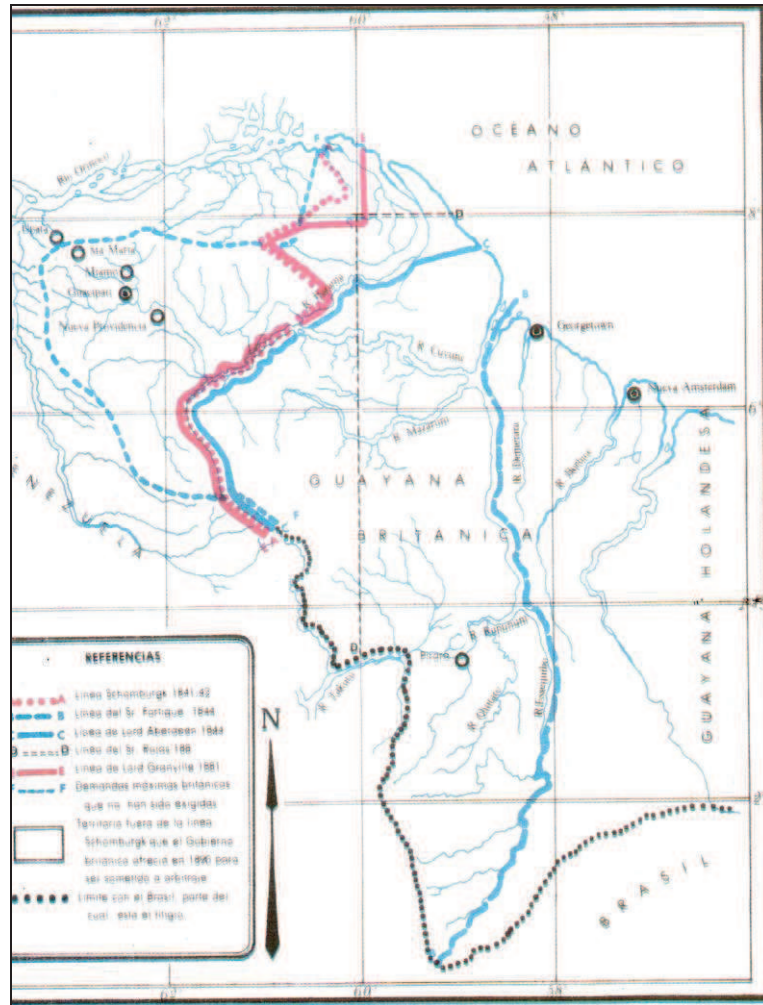
(cela n'a jamais été prouvé) qui espérait ainsi récupérer son territoire « perdu », ils s'emparèrent du poste de Lethem, à la frontière du Brésil, avec l'aide d'Amérindiens hostiles eux aussi au pouvoir central : cinq policiers furent tués et quatre-vingt dix faits prisonniers. Mais le Venezuela, appelé à l'aide par les sécessionnistes assiégés par l'armée régulière du Guyana, ne bougea pas, peut-être par peur d'une intervention du Brésil, qui désirant assurer une certaine stabilité dans la région avait massé des troupes à la frontière, et la tentative de sécession ne dura que deux jours.

En 1970 le protocole de Port-of-Spain, dans le but d'améliorer les relations entre le Venezuela et la jeune république du Guyana, gela le problème pour une durée de douze ans. Cependant, le territoire réclamé était supposé riche en pétrole et en uranium, aussi les Vénézuéliens continuèrent d'intimider leur fragile voisin, qui en appela à l'ONU à la solidarité des nations progressistes. La donne avait changé en effet avec l'indépendance de la Guyane britannique en 1966 : ce n'était plus à une puissance impérialiste que s'opposait dès lors le Venezuela, mais à un jeune État dans la mouvance des non-alignés, ce qui lui ôta le soutien de nombre de pays du « Tiers-Monde ».

Le problème parut s'arranger en 1973-78 avec le président vénézuélien Carlos Andrés Pérez, et le président guyanien Burnham se rendit à Caracas en 1981, à l'échéance du protocole. Mais en dépit des accords internationaux, tacitement soutenu en outre par certains pays latino-américains, l'actuel président vénézuélien Hugo Chávez a récemment remis ce problème sur le tapis, sans doute pour des raisons de politique intérieure, tout en exonérant le Guyana de la responsabilité dans cette affaire⁶⁴, qui constitue ainsi une espèce d'équivalent guyanais de l'affaire des Malouines dans le sud du continent. Mais la réactivation de ce litige est aussi, outre une réaction à l'humiliation et au complexe qui s'ensuivirent de la part de Vénézuéliens très chatouilleux sur l'orgueil national face à une puissance européenne, un prétexte pour se poser parmi les leaders des contestataires de l'ordre mondial actuel.

Le litige guyano-vénézuélien représente le troisième conflit en importance dans le sous-continent après ceux impliquant le Chili et la Bolivie et le Pérou et l'Équateur, mais il est le premier pour la superficie contestée par rapport à la superficie totale du pays : 80 %, par le Venezuela et le Surinam (Foucher, 1986). Le Guyana peut cependant compter pour le moment sur un tacite soutien de son gigantesque voisin brésilien : celui-ci apparemment peu concerné ne tient pourtant pas à une expansion de son rival vénézuélien, lequel essaie actuellement de tailler des croupières à l'influence brésilienne comme on le voit en ce moment en Bolivie et en

⁶⁴ Selon l'expression consacrée au Venezuela : « *Venezuela tiene la razón, pero Guyana no tiene la culpa* » (C'est le Venezuela qui a raison, mais ce n'est pas la faute du Guyana).



Carte 48. La ligne Schomburgk et l'extension de la Guyane britannique outre-Essequibo (source : Dominguez et Franceschi, *História de Venezuela contemporánea*, Co-Bo 1986.)



Carte 49. Carte vénézuélienne faisant apparaître la « Guaiana essequiba » comme territoire vénézuélien (source : Instituto de Geografía e Desarrollo regional, *Venezuela y su espacio fronterizo, el problema del Essequibo*, Caracas 1987).

Équateur. D'autre part, l'absence de liaisons terrestres directes entre Guyana et Venezuela fait que l'État brésilien du Roraima, à la jonction des deux pays, en est le point de passage obligé. Or le Venezuela craint l'accroissement démographique de cet État, un des plus dynamiques du Brésil, qui accentuerait la pression brésilienne. Enfin, se sentant encerclé par tous ces pays hispaniques, le Brésil essaie d'intégrer les Guyanes aux schémas de coopération amazoniens voire sud-américains, en s'érigant comme leur protecteur. Ainsi, enjeu autrefois des rivalités européennes, elles le sont désormais des luttes d'influence entre puissances sud-américaines en mal d'affirmation régionale.

c) Guyana-Surinam

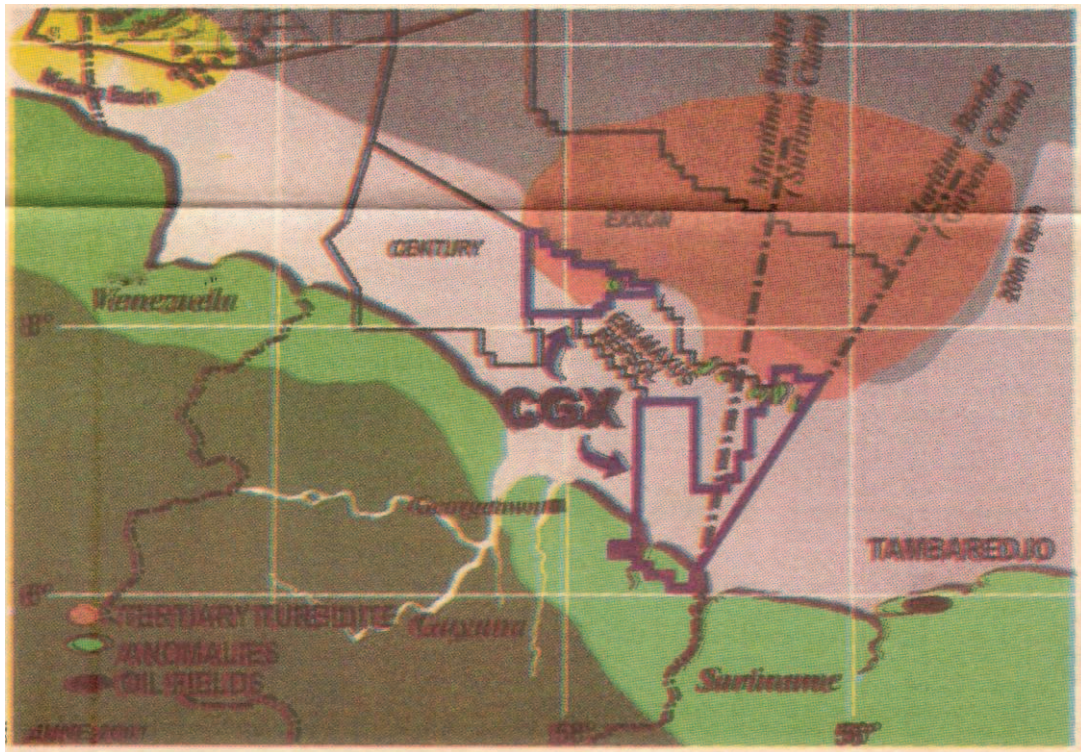
Le malheureux Guyana connaît également une frontière orientale litigieuse, avec le Surinam, conséquence d'une histoire qui a vu ces deux territoires plusieurs fois changer de tutelle au cours des siècles, et de la présence avérée de gisements pétroliers dans la zone contestée. Les litiges sont donc également importants entre Guyanes non ibériques.

Tout d'abord le Surinam lui réclame une zone de 15.000 km² située dans le sud, entre Lethem et New River, mais au delà de la frontière de la Corentyne. Cette zone fut démilitarisée en 1970 toujours dans le cadre des accords de Port-of-Spain, en l'attente du travail d'une commission mixte, mais le problème ne semble pas avoir évolué.

Au nord, en 1938, Britanniques et Hollandais s'accordaient définitivement sur le fleuve Corentyne comme frontière entre les deux colonies, celle-ci prenant dans l'estuaire la forme d'une ligne orientée de 28° à l'est afin de tracer la marque sur un banc de sable. Mais comme elle ne laissait pas l'entière possibilité d'un canal navigable pour l'une des parties, la commission mixte orienta cette ligne à 10° est. C'est le gouvernement britannique qui demanda plus tard, en vain, à revenir à l'orientation initiale. Sans doute soupçonnait-il la richesse de la portion d'estuaire détenue par le Surinam.

En effet, au grand dam des autorités guyaniennes qui en étaient à l'initiative, le Surinam a récemment accordé à une société canadienne la concession de recherches dans la partie de l'estuaire réclamée par le Guyana, alors qu'en 2000 ce furent les Surinamiens qui empêchèrent par un abordage le fonctionnement de cette plate-forme pétrolière canadienne, dont l'exploitation avait alors été concédée par le Guyana. Les Canadiens durent alors geler leurs activités. Or ces réserves constitueraient, selon la société concessionnaire CGX, 1 % des réserves mondiales de pétrole... (Alfaisie/Di Silvestro, 2002). Cela ne fit qu'envenimer les

relations entre ces deux pays connaissant pourtant le même isolement au sein du sous-continent sud-américain, mais siégeant tous deux au CARICOM, dans l'Organisation du Traité de Coopération Amazonien et au sein de l'Union des Nations Sud-Américaines, à l'initiative du Brésil dans les deux derniers cas.



Carte 50. Limites contestées et zones de gisement pétrolier entre Guyana et Surinam (source : « Surinam vs Guyana », *La Voix du Fleuve*, 14 02.2002).

En 2002 pourtant le président surinamien Ronald Venetiaan signait un accord d'exploitation conjointe des ressources pétrolières avec son homologue guyanien Barrhat Jagdeo, qui déclara alors « qu'il n'y aurait plus jamais de conflit entre les deux peuples ». Cela provoqua l'ire de la presse surinamienne, fragilisant la position du président déjà à la tête d'une instable coalition gouvernementale (Alfaisie/Di Silvestro, 2002). Cette surenchère patriotique n'était pas sans rappeler celle de la presse du Pará au moment du Contesté franco-brésilien, que nous verrons ultérieurement.

Enfin l'ONU a tranché le 20 septembre 2007, à travers le tribunal international de droit de la mer, attribuant dans ce litige l'essentiel de la zone contestée au Guyana tout en en concédant une petite partie au Surinam. Celui-ci semble s'en satisfaire malgré les récriminations de l'opposition invitant la population à une semaine de deuil national... Plus que l'histoire, les ressources naturelles semblent un puissant moteur pour toutes ces revendications : potentiel hydro-électrique, pétrole et uranium dans la région de l'Essequibo, pétrole entre Guyana et Surinam, or entre Surinam et Guyane française... mais qui ne faciliteront guère le nécessaire rapprochement de ces petites entités isolées.

d) *Surinam-Guyane française*

Car le Surinam conteste lui toujours sa frontière avec la Guyane française. C'était à grand peine que les Hollandais avaient cédé au XVIIe siècle sur le Sinnamary pour admettre le Maroni comme frontière. Mais ses collecteurs étaient nombreux et imprécis. Au sud de leurs colonies, les Français revendiquaient la Tapanahony comme collecteur principal et donc comme frontière, alors que les Hollandais réclamaient le Lawa et le Litani. Dans ce territoire contesté se trouvaient de nombreux filons aurifères apparemment exploités surtout par des Créoles français (Henry, 1950). Alors que le traité de Breda n'évoquait pas la frontière entre les Guyanes française et hollandaise, une convention fut signée en 1836 entre les gouverneurs de Guyane et du Surinam, dont l'article 3 stipulait que « *le territoire situé sur la rive droite du Marony à partir de la source de ce fleuve appartient à la France* » (Bellardie, 2006). Mais quelle en était la source ? Aucun document ne le mentionnait avec précision. Le Tsar de Russie Alexandre III fut alors appelé à arbitrer en 1890.

Ce territoire ayant été passablement exploré par les Français, la France produisit de nombreuses cartes, dont celles de Mentelle qui avait reconnu la Tapanahony, à l'appui de son argumentation. Mais, comme le raconte Tristan Bellardie (2006), l'un des arguments s'est retourné contre les Français :

« La France utilisait un dernier argument sorti tout droit des écrits de Coudreau et recopié tel quel. Selon une information rapportée par Crevaux [...] comme quoi les Poligoudou⁶⁵, habitant à la confluence, avaient dit à propos du Lawa qu'il s'agissait de la maman du fleuve, Coudreau ajoutait : « On m'a dit cela aussi, mais on a ajouté que le Tapanahony en était le papa ».

Il sous-entendait ainsi, et le dossier français reprenait l'argument à son compte, que le Tapanahony avait la primauté dans la formation du Maroni. Si c'était une évidence dans l'esprit d'un Européen blanc du XIXe siècle, c'était surtout une erreur d'interprétation de la pensée des *bushinenge* du fleuve, aboutissant à un contresens sociologique. En effet [...] ces sociétés avaient, et ont encore, une organisation familiale basée sur un système matrilineaire [...] La prédominance du père en Europe n'avait lieu d'être sur le Maroni. La filiation du Maroni ne pouvait traditionnellement que venir de sa mère, donc du Lawa⁶⁶. »

En outre, tout comme pour la résolution du contesté franco-brésilien près de dix ans plus tard, la diplomatie française avait mal préparé le dossier, faute d'une priorité dans la politique coloniale française en dépit des gisements aurifères. Aussi l'arbitrage du tsar en 1891 fut favorable aux Pays-Bas : la Guyane française perdait un territoire potentiel de 25.000 km² et

⁶⁵ Autre ethnie de Noirs marrons, descendants de déserteurs noirs de l'Armée hollandaise.

⁶⁶ T. Bellardie, « La Guyane oubliée : l'exemple du contesté franco-hollandais (1860-1891) », in *L'histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*, Ibis Rouge 2006, pp. 534-535.

la frontière méridionale fut fixée sur le Coulé-Coulé, l'Awa et le Litani. Bellardie conclut :

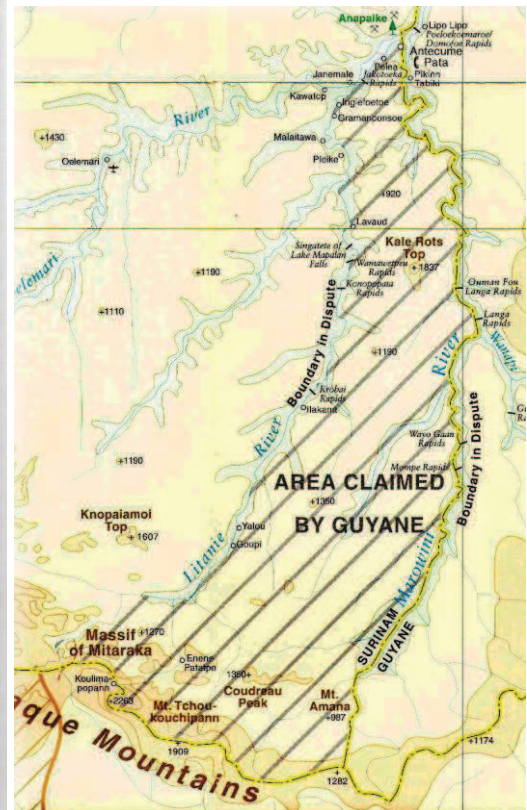
« La Guyane n'apparaissait finalement que comme une colonie très secondaire dans la politique coloniale française, pour laquelle le suivi du différend frontalier sur le Maroni avait certainement moins d'intérêt que les agissements réels, possibles ou supposés de l'Angleterre sur le continent africain ou sur toute autre partie du globe. Les enjeux coloniaux de la France étaient ailleurs et quelques gisements aurifères guyanais n'y avaient rien changé⁶⁷. »

Ce relatif désintérêt français envers la Guyane, que l'on retrouvera avec le problème du Contesté franco-brésilien, incita certainement les Hollandais, au contraire des Brésiliens, à réclamer davantage. Les Français avaient d'ailleurs conservé des droits d'exploitation sur la zone attribuée à la Hollande, confirmés. En 1939 un accord ratifiait définitivement la frontière sur la crique Coulé-Coulé et la rivière Litani. Mais cela ne suffit pas à la Guyane hollandaise, qui arguant de l'amélioration des connaissances géographiques de la région réclama ensuite la portion entre Inini et Litani-Marouini en dépit de la fixation du point de trijonction en 1938. En 1962 le gouvernement des Pays-Bas réitérait ses prétentions à la France sur le Marouini. Une mission militaire aurait même déplacé le 25 juin 1965 les bornes frontières de la région du Sud-Inini afin de mettre l'administration française devant le fait accompli (Frenay, 1993).

Finalement, en 1975, France et Pays-Bas se mettaient d'accord, mais le Surinam devenait indépendant la même année. Des négociations eurent lieu en 1978, mais la signature d'une convention fut remise *sine die* en raison du coup d'État survenu au Surinam en 1980 (Martin-Pannetier/Salkin, 1985). Nécessitant une aide française pour sa reconstruction après la guerre civile de 1986-1992, le Surinam avait jusqu'à une époque très récente mis cette revendication en veilleuse. Mais elle vient d'être reprise par des Amérindiens de ce pays, qui contestent la répression contre des orpailleurs sur la rive française du Litani, qu'ils estiment relever du Surinam comme le montrent les cartes locales qui fixent la frontière sur le Marouini. Soucieux de ne pas donner de signes de faiblesses après le récent arbitrage favorable au Guyana, le gouvernement surinamien a alors promis en des termes très diplomatiques de relancer les négociations avec le gouvernement français, tout en rappelant que l'accord sur la délimitation des ZEE respectives n'avait de son côté toujours pas été entériné⁶⁸. Mais le président Bouterse, élu en 2010, semble, pour le moment, plus soucieux de relancer les relations avec la France (il fait l'objet d'un mandat d'arrêt aux Pays-Bas), aussi n'a-t-il jamais évoqué publiquement le problème depuis son retour aux affaires.

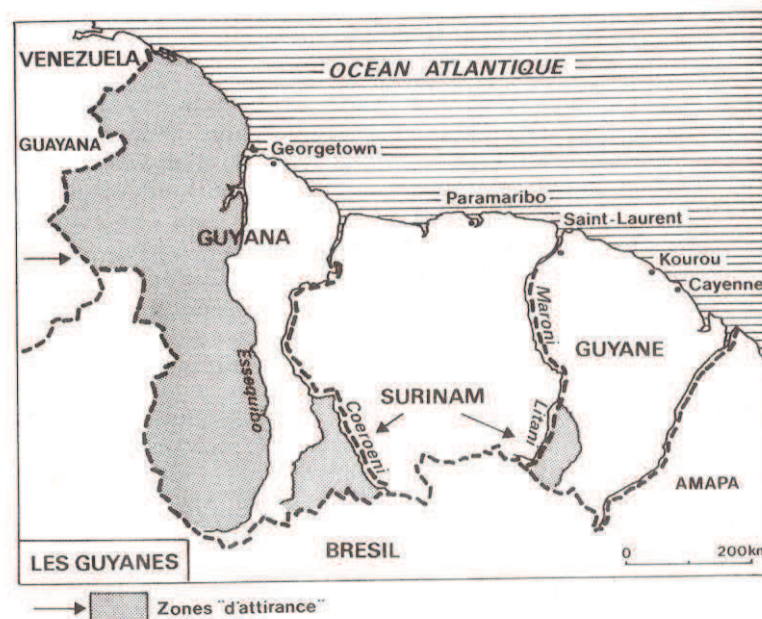
⁶⁷ Op. cit., p. 538.

⁶⁸ Les Surinamiens en visite officielle en Guyane, en présence des cartes des Guyanes n'omettent jamais de rappeler qu'ils n'en reconnaissent pas les contours. Nous avons-nous-mêmes subi –gentiment – les remarques du Consul général du Surinam pour avoir projeté des cartes françaises comme brésiliennes montrant le Litani totalement français lors d'une manifestation des clubs UNESCO à Cayenne en juin 2010.



Carte 51 : le contesté franco-hollandais (source : Bellardie 2006, op. cit., p. 524.)

Carte 52 : extrait d'une carte canadienne reprenant la revendication surinamienne : la partie de la Guyane française entre Litani et Marouini réclamée par le Surinam y apparaît comme surinamienne et « réclamée par la Guyane » !



Carte 53. Les zones d'attraction dans les Guyane (source : Salkin, *Défense Nationale* juillet 1989, p. 130). Ne figurent pas les parties contestées des ZEE entre Guyane et Surinam (récemment résolue) et Surinam et Guyane.

La frontière du Maroni est ainsi une frontière guyanaise typique : fluviale mais d'origine coloniale, elle sépare des territoires traditionnels et n'a aucune signification pour des peuples indigènes rompus à l'art de la navigation ; par sa perméabilité elle ne constitue pas non plus une véritable barrière pour les candidats à l'émigration ; contestée en raison d'un problème de définition des cours d'eau collecteurs malgré une décision arbitrale, ses environs sont particulièrement riches en ressources naturelles (l'or, dans le cas présent). Ce sont bien là encore les Européens qui ont imposé leur propre conception de la frontière sur une réalité locale totalement inadaptée.

Si les Guyanes non ibériques ont donc réussi à s'imposer sur le continent et à voir leur présence reconnue par les puissances ibériques, elles « *semblent être vécues comme un corps étranger par l'Amérique latine, avec lesquelles elle a pourtant appris à vivre* » (Lézy, 1998a). En outre, en butte à ces litiges frontaliers internes non résolus, elles n'entretiennent entre elles que de froides relations, et font de cette région un espace fragmenté et mal intégré, orienté vers l'Atlantique et les Caraïbes, « un espace fractionné », pour reprendre l'expression d'Emmanuel Lézy (1998a) : le rapport entre la longueur de leurs frontières et leur superficie totale s'établit à 1/271, contre 1/518 pour l'Amérique latine en général. Des frontières nombreuses donc, mais de plus largement contestées.

Le Brésil, qui semble bien, donc, n'avoir jamais eu sur elles de vues territoriales, allait pourtant dans les années 1970 tenter de les intégrer à sa politique amazonienne, alors que Guyana et Surinam assumaient encore une vocation nettement caraïbe, et que la Guyane française n'est toujours qu'un prolongement politique de la France et de l'Europe. Cette situation caraïbe et en même temps encore très européenne, longtemps contestée, donne aux Guyanes une position particulière dans le sous-continent. L'étude du cas particulier de la frontière guyano-brésilienne va nous permettre de comprendre les différents enjeux et les objectifs stratégiques du géant brésilien à travers l'évolution de la perception de ce territoire par les historiens, politiciens et géopoliticiens, tout en expliquant l'aspect tardif et peu développé des relations économiques entre Brésil et Guyanes.

II - LE CAS PARTICULIER DE LA FRONTIÈRE GUYANO-BRÉSILIENNE

Tout comme la Guyane hollandaise, la Guyane française fut une espèce de lot de consolation pour des Français désireux avant tout de s'emparer d'un Brésil dont de nombreux habitants indigènes semblaient bien disposés à leur égard. Chassée du Maranhão en 1615, la France équinoxiale se réfugiait sur les côtes guyanaises délaissées par les Espagnols, et constitua toujours une menace pour un estuaire amazonien dont les Luso-Brésiliens briguaient la possession exclusive.

Les Français avaient en fait toujours cherché un accès à l'Amazone depuis leur colonie guyanaise, qu'ils estimaient leur avoir été attribué en 1713 au traité d'Utrecht, alors que les Portugais estimaient au contraire que leur souveraineté s'était toujours étendue jusqu'à l'Oyapock. De ce désaccord allait naître un long conflit frontalier, un des plus longs d'Amérique du sud, ponctué de mutuelles menaces et accusations d'expansionnisme, plus ou moins justifiées, et qui sont probablement l'explication principale de la longue désaffection qui caractérisa longtemps les relations entre la Guyane française et le Brésil, alors que déjà s'amorçaient des volontés mutuelles d'échanges commerciaux entre les deux colonies. Typique de ces frontières pseudo-naturelles continuellement disputées entre les Guyanes, le litige entre ces deux territoires se caractérise surtout par sa durée et un acharnement des deux camps entrecoupé de périodes de flottement, la Guyane française étant la plus proche d'un axe particulièrement sensible pour les Luso-Brésiliens : le fleuve Amazone sans lequel elle perdait en fait tout intérêt. Se rejoignant sur les faits, historiens français et brésiliens allaient en donner des interprétations totalement opposées qui traduisaient bien les craintes mutuelles.

A – DES LIMITES TROP VAGUES : NAISSANCE DU PROBLEME DU TERRITOIRE CONTESTE

1. De la France équinoxiale au Traité d'Utrecht : vers une reconnaissance

a) La France équinoxiale, du Maranhão à la Guyane

A priori l'histoire des Français au Maranhão est assez bien connue (Pianzola, 1991 ; Mauro, sans date ; Fornerod, 2001 ; Guyot, 2006...), elle est abondamment traitée par les historiens brésiliens déjà évoqués, sans compter les témoignages directs de Jean Mocquet, Claude d'Abbeville et d'Yves d'Evreux. Bien que ne se situant pas dans la zone qui nous intéresse,

elle concerne notre propos à plus d'un titre puisque c'est de cet échec au Brésil que naquit la Guyane française.

On sait que dès les premières incursions du Normand Paulmier de Gonneville en 1504 les Français, grâce notamment à leurs bonnes relations avec les Indiens Tupinambás auprès desquels ils laissaient de jeunes mousses chargés plus tard de servir d'interprète, les truchements, eurent toujours des visées sur le Brésil, ce qui amena le Portugal à mieux s'intéresser à cette possession longtemps négligée.

Les Français ne s'avouèrent pas vaincus après l'échec de la colonie de France antarctique dans la baie de Guanabara, et leur expulsion par les Portugais en 1567. A la fin du XVI^e siècle, à la recherche de bois-brésil ou de nouvelles terres à conquérir, Jacques Riffault avait déjà exploré la côte du Maranhão où il laissa onze ans durant, de 1594 à 1605, le gentilhomme Charles des Vaux qui ainsi prépara le terrain et servit d'interprète auprès des Amérindiens Tupinambás, qui peuplaient la région. L'île d'Upaon Açú dans l'estuaire des fleuves Pindaré et Mearim devenait alors une base pour les trafiquants de bois-brésil et les flibustiers français. Suite aux insistantes indications de Riffault et de Charles des Vaux pour coloniser la région, le roi Henri IV chargea alors celui qui avait découvert le site de l'île de Cayenne quelques années plus tôt, le « lieutenant-général du Roy ès-contrées de l'Amérique » de La Ravardière, de fonder une colonie sur cette côte du Maragnan, dans le but d'une implantation définitive française sur une côte nord du Brésil encore relativement négligée par les Portugais : la France équinoxiale.

Après une première reconnaissance en 1609, La Ravardière quitta Cancale en mars 1612, accompagné de trois autres nobles, François de Razilly, un cousin de Richelieu, Charles des Vaux, qui avait donc déjà reconnu la région, et Henry de Harlay, ainsi que 500 colons, soldats et religieux capucins, mais sans une seule femme. Contrairement à la France antarctique, la nouvelle colonie devait être exclusivement catholique, alors que La Ravardière lui-même était huguenot...

Les Français créèrent sur l'île d'Upaon Açú le fort de Saint-Louis, ainsi nommé sur proposition de François de Razilly en hommage au jeune roi de France qui venait de succéder à son père assassiné. Il protégeait la vingtaine de villages où vivaient également des Indiens Tupinambás convertis, lesquels, souvent réduits en esclavage par des Portugais, avaient fait alliance une fois de plus avec les Français. Il s'agissait bel et bien d'une colonie de peuplement, pour laquelle l'immigration fut encouragée, dans un but économique : la production de canne à sucre, avec le concours des missionnaires capucins dont les plus connus, Yves d'Evreux et Claude d'Abbeville, montrent à travers les témoignages qu'ils ont laissés un réel intérêt pour les Amérindiens, voire une ouverture qui aurait pu laisser présager un type de colonisation

plus original, moins brutal, mais qui hélas ne fut pas reproduit dans la « France équinoxiale » de Guyane qui succéda à celle du Maragnan.

Les Français ne pensaient pas se contenter de cette île d'Upaon Açú, et se lancèrent tout de suite dans des voyages d'exploration, notamment vers le Pará, dirigés par La Ravardière en personne : « *car si le lieu d'implantation de la colonie de peuplement se situe dans le Maranhão, il est entendu que l'aire d'expansion convoitée par les Français s'étend, au delà du Brésil, jusqu'à l'Orénoque*⁶⁹. » Donc en direction de ces Guyanes que La Ravardière avait reconnues quelques années auparavant, et sur lesquelles il exerçait une souveraineté théorique à laquelle la France avait d'autant moins renoncé que cette aire comprenait l'Amazone, seul axe à même de permettre une véritable pénétration à l'intérieur du sous-continent, même si cela ne semblait pas être le but prioritaire des Français.

Pour les Brésiliens au contraire, il semble que ce but, après leur échec dans la baie de Guanabara était bien, au-delà d'une simple colonisation, de contrôler l'Amazone, aspect qui n'apparaît pas vraiment dans l'historiographie française mais allait devenir une obsession luso-brésilienne. Ainsi pour la brésilienne Carmentilla Martins (2008), s'appuyant notamment sur les travaux de Fernando Novais :

« O objetivo francês de constituir um sítio que lhes favorecesse alcançar a via natural de penetração do vale amazônico, qual seja o rio Amazonas, significava uma conquista que lhes traria projeção política e econômica em face das outras nações européias, com as quais concorriam na disputa para a hegemonia no ultramar⁷⁰. »

Malheureusement pour les Français, il n'était pas question pour les Portugais d'abdiquer leur souveraineté (conçédée par les Espagnols, la Couronne portugaise ayant fusionné avec la monarchie espagnole depuis 1580) sur cette portion stratégique de la côte brésilienne. Leur présence était contemporaine des premières *bandeiras*, et celles qui étaient spécialement chargées de lutter contre les incursions françaises sur tout le littoral nordestin prirent le nom de *jornadas* (Cortesão, 1969). Les Français furent ainsi délogés trois ans plus tard, en 1615, par les Portugais commandés par Jérôme d'Albuquerque, un métis luso-brésilien, après leur défaite à la bataille de Guaxenduba. La Ravardière et Charles des Vaux furent faits

⁶⁹ N. Fornerod, *Sur la France équinoxiale*, coédition Alliance française de São Luis et Academia Maranhense de Letras, 2001, p. 18.

⁷⁰ « L'objectif français de se constituer un endroit qui leur favoriserait l'accès à la voie naturelle de pénétration de la vallée amazonienne que constituait le fleuve Amazone, signifiait une conquête qui leur permettrait une projection politique et économique face aux autres nations européennes, avec lesquelles ils se disputaient l'hégémonie ultra-marine. » C. das Ch. Martins : *Relações bilaterias Brasil/França, a nova perspectiva brasileira para a fronteira Amapá/Guiana francesa no contexto global*, Mestrado de sciences sociales, UNB 2008, p. 35, citant F. A. Novais : *Portugal e Brasil na crise do antigo sistema colonial (1777-1808)*, Hucitec, São Paulo 1995, p. 115.

prisonniers, mais il semble, selon Pianzola (1991) que de nombreux colons français s'enfuirent dans la forêt où ils s'établirent avec leur compagne indienne, ce qui est attesté par la tradition locale. Les Français furent peu défendus par la Métropole : le Portugal dépendait à ce moment de l'Espagne, dont Louis XIII voulait ménager la susceptibilité en raison de son mariage projeté avec la fille du roi Philippe III, Anne d'Autriche, et cette colonie était bien éloignée par rapport aux Antilles ou au Canada. Philippe III lui ne souhaitait aucune présence étrangère sur ses terres d'Amérique. On voit donc que déjà l'enjeu de la possession d'un territoire en Amérique du sud était moins important pour les Français que pour les Ibériques, ce qui allait se vérifier tout au long de trois siècles de rivalités frontalières. Aussi, quand les Portugais commencèrent leur blocus, la France n'envoya aucun renfort à sa colonie du Maragnan (Pianzola, 1991 ; Mauro, 2000).

Mais cet échec ne sonna pas la fin de la France équinoxiale. Comme l'écrit Guy Martinière :

« L'échec de la colonie française du Maragnan permit de relancer l'idée première du seigneur de La Ravardière, Daniel de La Touche [...] d'entreprendre une implantation dans les Guyanes, dont il avait exploré le littoral dès 1604, entre Amazone et Orénoque, espérant trouver l'Eldorado mythique, au moment où Samuel Champlain remontait le Saint-Laurent⁷¹. »

Des lettres-patentes de Richelieu de 1638, confirmées en 1640, créèrent alors une compagnie pour la colonisation de cette contrée autrefois découverte par La Ravardière, la côte orientale des Guyanes, dont les privilèges embrassaient en fait tout le pays compris entre Orénoque et Amazone. Cette nouvelle France équinoxiale, car ce nom fut conservé par la compagnie (même si elle porta d'abord le nom de Compagnie du Cap du nord), à laquelle on doit la création des bourgs de Sinnamary en 1626 et de Cayenne en 1643, est tout simplement l'embryon de la future Guyane française.

Ainsi, La Ravardière, le navigateur français qui reconnut le site de la future Guyane française, fut aussi celui qui fonda l'une des actuelles capitales régionales du Brésil : São Luis, éphémère capitale d'une France équinoxiale qui migra ensuite des rives du Maranhão à celles de la Guyane. Les Français avaient dès le début compris l'intérêt des côtes brésiliennes et de l'amitié des Tupinambás, mais ils furent en quelque sorte trahis, au contraire des Portugais et des Espagnols, par une trop faible implication royale. Les Portugais, qui d'ailleurs employèrent plus tard La Ravardière à leur service, avaient davantage compris l'importance de l'enjeu : ils firent même de São Luis la capitale du Maranhão et Grand-Pará après avoir divisé leur colonie brésilienne quelques années plus tard, alors que la nouvelle France équinoxiale, en Guyane,

⁷¹ G. Martinière, « Géopolitique de la France aux Amériques », in Vidal L. et d'Orgeix E. (dir.), *Les villes françaises du Nouveau Monde*, Somogy, Paris, 1999, p. 14.

allait connaître une autre disgrâce malgré une implantation cette fois définitive des Français.

Quant à São Luis, rien architecturalement n'y rappelle la présence française, pas même la trame irrégulière de la voirie, typiquement brésilienne, qui s'oppose à l'ordonnement géométrique des villes coloniales espagnoles et françaises telles Cayenne. Cette présence est pourtant révérée par ses habitants qui rappellent l'harmonieuse entente entre les autochtones et des Français qui jamais ne pratiquèrent l'esclavage à leur rencontre. La Ravardière, qui même après l'expulsion des Français ne renonça jamais à son rêve de reconquérir le Maranhão, est considéré comme le fondateur officiel de la ville, son buste trône devant le palais du gouverneur où se dressait autrefois la citadelle française (photo 8), et ce n'est pas le moindre sujet d'orgueil pour ces Nordestins se sentant si méprisés par le pouvoir central brésilien que de se prévaloir de cette origine française si valorisante : en dépit du magnifique aspect colonial portugais de la ville, de nombreux noms de rues, magasins, hôtels ou immeubles rappellent et honorent la présence française, jusqu'à cette incongrue statue de Saint-Louis, qui comme on l'a vu n'a pourtant rien à voir avec le nom de la ville. Un nom d'ailleurs que conservèrent les Portugais après une éphémère tentative de débaptisation : São Felipe do Maranhão, du nom du roi d'Espagne et de Portugal de l'époque, qui ne réussit pas à s'imposer.



Photo 8. Buste en hommage à La Ravardière devant le palais du gouverneur à São Luis (cliché S. Granger, mai 2005). Les Brésiliens le tiennent pour le véritable fondateur de la ville.

L'historienne maranhense d'origine canadienne Maria de Lourdes Lacroix⁷² a pourtant récemment remis en cause l'origine française de São Luis, qu'elle attribue au romantisme francophile du XIXe siècle, le véritable fondateur étant selon elle Jérôme d'Albuquerque : c'est lui l'initiateur du noyau urbain définitif, peuplé de déportés portugais, alors qu'il ne reste rien architecturalement de la présence française. Quoi qu'il en soit, les Français sont bien à l'origine du site et du nom actuels de la ville.

Le souvenir de La Ravardière est en revanche totalement oublié en Guyane. Celui qui est considéré comme le fondateur de Cayenne est Poncet de Brétigny, un conquérant cruel responsable du massacre d'un grand nombre d'Indiens comme de colons français. Le quatrième centenaire en 2004 de l'arrivée pourtant pacifique des Français en Guyane est ainsi passé totalement inaperçu, ne donnant lieu à aucun rappel ni manifestation particulière. Comme si la Guyane, voulant pourtant dans sa quête identitaire « récupérer son histoire », reniait un passé aux accents peut-être trop brésiliens en plus d'être colonial. La Ravardière ferait pourtant un excellent symbole de ces nouvelles relations entre Guyane et Brésil, en pleine redécouverte mutuelle permise par la politique de coopération régionale.

Mais à l'époque, Français et Luso-Brésiliens étaient désormais définitivement voisins sur cette portion de côte septentrionale de l'Amérique du Sud.

b) Portugais et Français aux portes de l'Amazonie

En effet, le traité de Tordesillas étant suspendu par l'union des couronnes ibériques, le roi d'Espagne Philippe IV, également roi de Portugal pour peu de temps encore sous le nom de Philippe III, confia en 1637 au portugais Bento Maciel Parente l'administration d'une capitainerie sise sur la rive gauche de l'Amazonie : la Compagnie du Cap Nord. Incluse dans l'Etat de Maranhão et Grand-Pará, celle-ci devenait ainsi un prolongement outre-Amazone de la colonie portugaise en franchissant l'ancien méridien qui la séparait théoriquement des colonies espagnoles. Le contrôle des bouches de l'Amazonie étant désormais permis du côté oriental par l'expulsion des Français du Maranhão, il fallait aussi en contrôler les rives occidentales. L'autre but du souverain espagnol était d'expulser les Français de la Guyane pour se tailler un chemin vers l'Orénoque, bref d'en finir définitivement avec la France équinoxiale, plan finalement mis à mal par l'indépendance en 1640 d'un Portugal plus indifférent quant à l'occupation des Guyanes par d'autres puissances.

⁷² M. de Lourdes Lauande Lacroix, *A fundação francesa de São Luís e seus mitos*, Lithograf, São Luis, 2002.

La souveraineté du Cap Nord allait « de trente à quarante lieues comptées du Cap Nord au fleuve de Vincent-Pinçon où se trouve la démarcation avec les Indes du Royaume de Castille⁷³ », ce qui correspondrait plus ou moins en termes de distance au fleuve Calçoene, à 200 kilomètres environ à l'est de l'Oyapock⁷⁴, mais pas vraiment, bien sûr, à la limite définie au traité de Tordesillas. Selon l'historiographie brésilienne, contredite par des arguments français lors de l'arbitrage de Berne en 1899-1900, les Portugais considéraient que leur limite était l'Oyapock, à l'ouest du Cap Orange. Ainsi, une petite implantation hollandaise y aurait été détruite par Bento Maciel (Goycochêa, 1963). Cette création était confirmée en 1645 par le nouveau roi de Portugal Jean IV après que ce pays eût recouvré son indépendance. Cependant, faute de moyens financiers, ni Bento Maciel ni ses fils ne purent s'y établir et en entreprendre la colonisation, et à l'extinction de la lignée fin XVIIe la capitainerie fut définitivement annexée au Grand-Pará (Morais/Rosário, 1999). Si elle donna lieu à une première autonomisation du futur territoire de l'Amapá comme tampon avec les Français, ni les militaires ni les missionnaires ne s'établirent de façon pérenne au-delà de l'Araguari, comme le montre, entre autres, la carte 42 page 273.



Carte 54. La capitainerie luso-brésilienne du Cap Nord, selon une vision brésilienne contemporaine. En vérité une souveraineté encore théorique jusqu'à l'Oyapock faute d'établissements pérennes (source : Santos, 1998, p. 8).

Or les Français, au départ des Rouennais encouragés par Richelieu, avaient créé en 1633 une Compagnie du Cap du Nord, qui avait obtenu du Roi les lettres patentes « *pour faire seuls le commerce de ces pays, qui n'estoient occupez par aucun prince chrestien, et dont les bornes*

⁷³ « Et, vers l'intérieur en remontant le fleuve des Amazones vers le canal qui débouche sur la mer de 80 à 100 lieues jusqu'au fleuve des Tapujusus. » Texte en portugais : « *A capitania do Cabo Norte que tem pella costa do mar trinta e quarenta legoas do distrito que se contém do dito cabo ate o rio de vicente pincon onde entra a repartição das indias do Reino de castella e pella terra dentro Rio das amasonas ariba da parte do canal que vai sair ao mar oitenta pera cem legoas ate o rio dos tapujusus.* Lettre royale du 14 juin 1637 faisant donation de la nouvelle capitainerie du Cap de Nord à Bento Maciel Parente, citée par J. Caetano da Silva, *L'Oyapoc et l'Amazone*, pièces justificatives, tome 2, réédition Lahure 1899, p. 428.

⁷⁴ Ce qu'admirent les Brésiliens lors des négociations infructueuses de 1855-1856. Nous y reviendrons.

furent marquées par les rivières des Amazones et d'Orénoç » (cité par Barbosa, 1923). Ainsi l'absence d'autres colonisateurs valait légitimité d'occupation, ils octroyaient en outre un monopole à cette compagnie qui, selon Henry (1950), tirait son nom du cap limitant au nord l'Amazone, reconnu comme la limite. Mise en sommeil, cette compagnie fut peu après dirigée par Poncet de Brétigny, à l'origine de la fondation de Cayenne. Après le désastre qui s'ensuivit, une compagnie parisienne reprit en 1663 le nom de France Equinoxiale avec pour objectif de reprendre Cayenne aux Hollandais, lesquels, chassés du Brésil, s'en étaient emparés. Ce qui fut fait dès l'année suivante, mais pour peu de temps (Labourdette, 1998).

En vérité, ces territoires étaient à l'époque si dépeuplés que les frontières en étaient bien imprécises, et surtout très théoriques. Les attributions de La Ravardière comme celles de la Compagnie du Cap du Nord s'étendaient à l'est jusqu'à l'Amazone alors que celles de la capitainerie portugaise du même nom allait jusqu'à l'Oyapock, il y avait donc un chevauchement ; d'autre part, Louis XIV avait décrété qu'il était juste que les deux plus grands fleuves de l'univers, Mississippi et Amazone, appartenissent au Roi-soleil, surtout qu'aucun document selon les Français ne localisait avec précision le fleuve Vincent-Pinçon, autre nom de la frontière revendiquée par les Portugais (Reis, 1993).

A peine la Guyane définitivement récupérée sur les Hollandais (1676), les Français essayaient déjà de naviguer sur les affluents occidentaux de l'Amazone tels l'Araguari qui conflue au bout de l'estuaire. En fait, le peuplement français ne dépassait guère l'Oyapock, limite d'ailleurs reconnue également côté français par les gouverneurs Lefebvre de La Barre et Férolles. Mais dès 1674 des incursions françaises outre Oyapock étaient dénoncées par les Brésiliens, ainsi celle des pères jésuites Guillet et Béchamel à la recherche d'âmes à convertir, et dès 1679 les Français étaient signalés sur l'Amazone (Almeida, 1868). Les Portugais, profitant des difficultés de la France aux prises avec la Ligue d'Augsbourg, édifièrent alors en 1688 un fort sur l'Araguari (Artur, s.d.), à la grande surprise des Français qui considéraient malgré tout ce territoire outre-Oyapock comme relevant de leur souveraineté, comme le relate Henry (1950) :

« Jusque là aucun incident de frontière ne s'était produit entre les Français et les Portugais. Installés au Para après avoir chassé de l'île de Maragnon les Français de Razilly, de La Ravardière et de Vaux, en 1616, les Portugais n'avaient jamais songé à prendre pied sur la rive gauche de l'embouchure l'Amazone, limite de la Guyane française à l'est. Au nombre de quelques milliers, et maîtres d'un continent aussi vaste que le Brésil, tout donnait à penser qu'ainsi pourvus ils n'auraient plus aucun désir de s'étendre⁷⁵.

Mais Henry, historien guyanais, ne précise pas que cette limite de l'Amazone n'était que

⁷⁵ Henry, op. cit., p. 67.

théorique, et surtout non reconnue par les Portugais puisque leur souveraineté s'exerçait selon eux jusqu'aux terres du Cap Nord. Les Français d'ailleurs ne s'y trouvaient pas, comme le reconnaît Henry :

« Ils n'y habitaient pas et, malgré de nombreux avertissements, le roi, fort de ses droits, s'était toujours refusé, par raison d'économie, à y établir un fort. C'était inciter les Portugais à occuper un jour ces régions⁷⁶. »

C'est bien ce qu'ils firent. Les Portugais montraient une fois de plus la détermination qui manquait aux Français. Aussi Férolles, le gouverneur de la Guyane, s'empressa en 1697 de franchir l'Oyapock pour marquer la limite de la colonie française sur l'Amazone, à l'origine du premier incident franco-portugais. Il intima alors au commandant portugais de la forteresse sur l'Araguari l'ordre de l'abandonner ainsi que le « territoire septentrional des Amazones » :

« Je dis que j'estois venu savoir pourquoy ils [les Portugais] s'établissoient sur les terres du Roy qui estoient séparées des leurs par le fleuve des Amazones, ce qui l'estonna, disant que le capitaine-major du Para avait encore des ordres de construire des forts plus près de nous, et que les terres du Roy [de Portugal] son maître s'étendoient jusqu'à la rivière Pinzon que nous appelons Ouyaproque, en vertu d'une commission donnée en faveur du gouvernement du Para par le Roy d'Espagne et de Portugal⁷⁷. »

Ce document fut capital pour la détermination définitive de la frontière lors du traité de Berne en 1900, puisque faisant allusion à la concession à Bento Maciel, il montrait avant le traité d'Utrecht l'usage de deux noms distincts pour désigner clairement un fleuve qui fera plus tard l'objet d'un litige entre les deux parties. Férolles menaça alors les Portugais de s'allier avec les Indiens Palikours et Caraïbes, mais sans soutien de la France. Il enlevait pourtant sur ordre de Louis XIV la forteresse de Macapá érigée en 1688 par les Portugais sur la rive gauche de l'Amazone, mais ne put s'y maintenir qu'un mois (Loncan, 1990). Artur, médecin du Roi en Guyane au XVIIIe siècle, l'explique dans son manuscrit par le fait que « *Cayenne était trop éloignée et trop faible* » pour soutenir un effort de guerre par ailleurs peu aidé par la Métropole, qui une fois de plus ne donnait pas les moyens d'exécuter ses ordres.

Férolles arguait, pour justifier ces transgressions, qu'il y avait deux Oyapock, d'où une possible confusion de la part des Portugais : « *L'un est dans la Guïane a quinze lieües de nos habitations de Cayenne, l'autre est une isle assés grande au milieu de la rivière des amazones qui a toujours été prise pour borne.* » (cité par Bély, 1999). Cet argument sera repris ultérieurement par les Français pour contester la frontière de l'Oyapock. Toujours est-il que c'est de cet épisode que l'historien brésilien Goycochêa (1963) date le début du litige franco-

⁷⁶ Id.

⁷⁷ Cité dans l'exposé du Brésil lors de l'arbitrage, et sentence du Conseil fédéral suisse, p. 827.

portugais.

En l'absence de limites précises et surtout reconnues par toutes les parties, c'était donc par le peuplement que devait s'assurer la légitimité. Férolles semble être en effet le premier à avoir compris l'importance stratégique de l'extension de la colonie française jusqu'à l'Amazone, dont il fallait « maintenir et contrôler l'ouverture », ayant même selon Henry (1950) attiré l'attention du roi sur la présence et l'utilisation du caoutchouc par les Indiens. Seul selon lui l'espace du futur Contesté, donc entre Oyapock et Amazone, permettait « la mise en réseau des trois atouts du territoire de la colonie : ses qualités littorales, fluviales et continentales » (Masteau, 1998) qu'il était seul à réunir. Il aurait d'autre part, pour s'opposer aux empiètements portugais dans la région, projeté et même commencé d'exécuter une route allant du Mahury à l'Amazone, rapidement abandonnée faute de crédits (Laporte, 1915). Cette ambition et cette clairvoyance, avec déjà une vision à l'échelle plus continentale, ne convainquirent semble-t-il ni le roi ni les gouverneurs successifs.

Pour les Portugais en revanche, l'Oyapock apparaît bien déjà comme la frontière officielle, ce qui peut aussi être perçu comme une acceptation implicite de la présence des Français en Guyane, dont ils ne semblaient pas remettre la présence en cause de l'autre côté de ce fleuve puisque la souveraineté en avait d'abord été concédée aux Espagnols par le pape.

c) Première neutralisation due aux litiges frontaliers

Mais colons et religieux français dépassaient de plus en plus fréquemment cette limite, allant eux aussi jusqu'à l'Araguari, et se retrouvaient alors face à des Jésuites ou des chasseurs d'esclaves portugais qui leur faisaient remarquer qu'ils se trouvaient sur les terres du Roi de Portugal (Barbosa, 1923). A la suite de Férolles les Français, par l'intermédiaire de l'ambassadeur français à Lisbonne Rouillé, décidèrent de réclamer cette région au nom d'une présence anciennement attestée, avec un argument que nous connaissons bien : pour la possession d'un territoire « ce qui comptait était l'occupation et non la découverte » (Goycochêa, 1963). Car Férolles aurait trouvé à Macapá des pièces de canon et des boulets français, fait attesté par les Indiens et même par le commandant portugais du fort de Macapá (Henry, 1950). En fait il s'agissait, selon le Brésilien Ferreira Reis (1993), de pièces prises aux Français lors de la conquête de São Luis par les Portugais en 1615 ; ces canons sont encore exposés à l'heure actuelle dans la forteresse de Macapá.

Pour contrer, pacifiquement et diplomatiquement, cette tentative française d'empiéter sur un

territoire qu'il considérait sien, le Portugal produisait alors un « *Raisonnement géographique pour prouver que le fort de Cunai scitué proche le Cap du Nord de Guyanne Et les terres qui en sont voisines appartiennent aux Portugais.* » Ainsi, dans cette région disputée par les Français, la Couronne de Portugal avait établi son droit

« par la découverte que les Pais. en ont fait, qui les en a rendus Maîtres, par la possession qu'ils ont marqué par des bornes de marbre qu'ils ont planté dans la rivière d'Oyapoc... par des missions continuees par le moyen desquelles ils ont Consenti à la foy Catholique un grand nombre d'Indiens...⁷⁸ »

Les Portugais attribuaient donc tout comme les Français l'origine de la possession du territoire contesté (et qui leur avait été concédé par les Espagnols) par l'occupation première, une sorte d'*uti possidetis* avant la lettre, légitimité renforcée religieusement par la conversion des indigènes, la conséquence étant de rendre ces derniers loyalistes vis-à-vis de la couronne portugaise. En outre, de nombreux navires français tentaient également de se frayer un chemin sur l'Amazone. Le capitaine-général du Pará entre 1685 et 1687, Gomes Freire de Andrada, face aux incursions françaises protestait auprès du gouvernement colonial de Cayenne et lui rappelait que :

« O territorio da foz, em ambas as margens, do rio Amazonas pertencia exclusivamente ao dominio portuguez, a navegação do rio só era permittida à bandeira portugueza e era prohibida aos Francezes⁷⁹. »

Ce qui n'était évidemment pas admis par les Français. Le gouvernement portugais l'approuva et renforça alors ses fortifications sur la côte amazonienne (Handelmann, 1860). Louis XIV réclama et envoya au souverain portugais un mémoire expliquant ses droits sur cette partie de l'Amérique « *par le commerce que ses sujets y ont fait successivement depuis l'année 1596 et par les établissements qu'ils y ont faits dès l'année 1626.* » (Rio Branco, second mémoire, t. IV, 1899). Le roi de France reprenait à son compte, comme l'ambassadeur Rouillé, le principe du futur *uti possidetis* en arguant des découvertes de Riffault et La Ravardière et des conquêtes ultérieures pour occuper cette zone, seul argument possible puisqu'elle avait été autrefois dévolue aux Espagnols à Tordesillas, puis rattachée partiellement ensuite par ceux-ci au Maranhão et Grand-Pará.

Louis XIV obtenait alors satisfaction quant à l'abandon de la forteresse par les Portugais. Il s'ensuivit des négociations entre Français et Portugais à Lisbonne pour « fixer les limites pour

⁷⁸ Cité par L. Bély : « Le Brésil des diplomates européens à l'époque moderne », in *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux XVIe-XXe siècles*, Presses universitaires de Paris-Sorbonne 1999, p. 94.

⁷⁹ « [que] le territoire de l'estuaire du fleuve Amazone, des deux côtés, relevait exclusivement de la souveraineté portugaise, la navigation sur le fleuve n'était permise que sous la bannière du Portugal et était interdite aux Français. » Cité par Rio Branco, *Frontières entre le Brésil et la Guyane française*, second mémoire, tome IV, 1899.

usage et possession des terres du Cap Nord situées entre Cayenne et la rivière des Amazones » ; mais face à la nécessité de chercher des compléments d'information, et alors que les Français, fragilisés par la paix de Ryswyck, cherchaient par ailleurs une éventuelle alliance avec le Portugal en vue de la succession royale en Espagne, elles n'aboutirent qu'à un *statu quo* : le Traité provisionnel et de suspension de 1700, qui tout en déclarant « *indécise entre les deux couronnes la possession du Contesté* » (entre Oyapock et Amazone), stipulait :

« Les Français pourront pénétrer sur les dites terres jusqu'à la rive septentrionale de l'Amazone. Les Portugais, de leur côté, pourront pénétrer sur les mêmes terres jusqu'à la rive méridionale de l'Oyapoc ou *Vincent Pinson*. Les uns et les autres ne pourront respectivement dépasser les rives des deux cours d'eau servant de limites aux terres dont la possession est laissée en suspens entre les deux couronnes⁸⁰. »

Mais il interdisait aussi aux deux parties, dans ce territoire où finalement ambitions françaises et portugaises se chevauchaient à l'image des Guyanes entre Orénoque et Amazone, de construire de nouveaux forts et comptoirs et de réduire les Indiens en esclavage sur la rive gauche, les missionnaires en revanche pouvaient rester (Soares, 1939 ; Loncan, 1990). Ce n'était pas la présence des Français en Guyane que contestaient les Portugais, mais leur pression sur l'Amazone, alors qu'il n'y avait « ni mémoire ni traité » légitimant leur présence entre l'Oyapock et ce fleuve. Mais ce traité, en fait un *modus vivendi* pour une année afin de permettre à chaque partie de présenter ses arguments par un règlement définitif, aboutit à la première neutralisation de la région située au delà de la rive gauche de l'Amazone, et la reconnaissance de son importance stratégique. S'il reconnaissait de fait la souveraineté portugaise sur le grand fleuve en empêchant la navigation française au-delà de l'estuaire (limite matérialisée par le fort de Cunaú, actuellement Macapá), on peut aussi l'interpréter comme Ferreira Reis (1993) comme un recul de la position portugaise, par la négation même provisoire de tous ses efforts pour s'assurer la souveraineté du territoire jusqu'à l'Oyapock, limite pour les Portugais de leur empire à travers le territoire du Cap Nord. Perte de souveraineté également symbolisée par la destruction des forts qui y avaient été érigés, et la possibilité reconnue aux Français d'y pénétrer. Mais les Portugais semblent en avoir été conscients, en ayant internationalisé le problème au traité d'Utrecht.

d) Le Traité d'Utrecht (1713) : un accord qui ne résout rien...

A l'expiration du traité provisoire de 1700 était donc signé, le 18 juin 1701, un traité d'alliance

⁸⁰ Cité par Mercier, in *Annales de Géographie* n° 667, mai-juin 2009, p. 297, d'après une traduction de Rouard de Card (1897).

entre les rois Louis XIV et Pierre II de Portugal, par lequel le roi de France, à travers l'article 6 qui rendait définitif le traité provisionnel de 1700, cédait l'Amazone aux Portugais en échange de la fermeture des ports portugais aux ennemis de la France. Mais l'absence de soutien français lors d'une bataille navale contre l'Espagne en 1702 fit que le Portugal rompit l'alliance et se rapprocha de l'Angleterre, avec laquelle il signa en 1703 le traité de Methuen, qui devait pendant plus de deux siècles le mettre sous la domination économique anglaise. Alliance britannique qui allait s'avérer décisive dans le cadre de la rivalité territoriale entre Français et Portugais : outre le danger d'un accès français aux richesses du Pérou par l'Amazone, les Anglais craignaient eux aussi une extension de la colonie française, comme le montrent les instructions du secrétaire d'Etat lord Bolingbroke à l'ambassadeur d'Angleterre en France : « *Je n'ai pas à prouver que les Français doivent renoncer à une chose dont ils aient eu la possession effective, mais simplement à ce dont ils n'ont jamais eu la jouissance que par l'idée*⁸¹. »

En effet, les Français étaient prêts à négocier la répartition du territoire contesté entre eux et les Portugais, à condition que « *l'entrée et la navigation du fleuve des Amazones [leur] fussent libres* » (Barbosa, 1923). Mais, suite à un ultimatum du souverain britannique, soutenu par les autres nations, menaçant de ne pas signer la paix si les deux rives de l'Amazone n'appartenaient pas au Portugal, le Roi de France avait finalement renoncé à ses prétentions sur la rive gauche afin de préserver la paix. Louis XIV, afin de maintenir son petit-fils Philippe V sur le trône espagnol, avait surtout besoin de se concilier Espagnols et Anglais, auxquels étaient alliés les Portugais, et dont la coalition avait passablement malmené l'économie du royaume. Les négociations entre puissances européennes aboutirent ainsi à la signature le 11 avril 1713 du traité d'Utrecht, aux clauses nettement favorables au Portugal dans le litige l'opposant à une France qui n'était plus en position de force.

L'article 8 de ce traité reconnaissait ainsi la souveraineté portugaise sur les terres du « Cap Nord » entre les fleuves Amazone et « Japoc ou Vincent-Pinçon » :

« VIII – Afin de prévenir toute occasion de discorde qui pourroit naître entre les sujets de la couronne de France et ceux de la couronne de Portugal, Sa Majesté T.C. se désistera pour toujours, comme Elle se désiste dès à présent par ce traité [...] tant en son nom que celui de ses hoirs, successeurs et héritiers, de tous droits et prétensions qu'elle peut et pourra prétendre sur la propriété des terres appelées du Cap de Nord, et situées entre la rivière des Amazones et celles de Japoc ou de Vincent Pinçon, sans se réserver ou retenir aucune portion desdites terres, afin qu'elles soient désormais possédées par Sa Majesté Portugaise, ses hoirs, successeurs et héritiers avec tous les droits de souveraineté, d'absolue puissance et

⁸¹ Baron de Rio Branco. *Frontières entre le Brésil et la Guyane française, second mémoires du Brésil, tome 2*. Imprimerie nationale, 1899, p. 462.

d'entier domaine, comme faisant partie de ses états et qu'elles lui demeurent à perpétuité, sans que Sa dite Majesté Portugaise, ses hoirs, successeurs et héritiers puissent jamais être troublés dans ladite possession par Sa Majesté T.C. ni par ses hoirs, successeurs et héritiers. »

Or ces terres du « Cap de Nord » désormais reconnues aux Portugais allaient bien pour ces derniers jusqu'à l'Oyapock, mais pas pour les Français, alors qu'aucune coordonnée géographique ni localisation précise n'était mentionnée. D'autre part, aucune limite vers l'intérieur (au sud-ouest) n'était mentionnée, ce qui ne réglait donc pas la « discorde » que voulait précisément éviter ce traité, étant données l'absence de concordance entre les différentes cartes. L'article 9 mentionnait ensuite :

« IX - Il sera libre à Sa Majesté Portugaise de faire bâtir dans les terres mentionnées au précédent article autant de nouveaux forts qu'Elle trouvera à propos. »

Preuve donc de la reconnaissance de la souveraineté portugaise, et qui mettait normalement fin à la neutralisation de la rive gauche. L'article 12 interdisait tout commerce entre Cayenne et le Pará :

« XII – Et comme il est à craindre qu'il y ait de nouvelles dissensions entre les sujets de la Couronne de France et les sujets de la Couronne de Portugal à l'occasion du commerce que les habitants de Cayenne pourraient entreprendre de faire dans le Maragnan et dans l'embouchure de la rivière des Amazones, Sa Majesté T.C. promet, tant pour Elle que pour ses hoirs, successeurs et héritiers, de ne point consentir que lesdits habitants de Cayenne, ni aucun autre sujet de Sa dite Majesté aillent commercer dans les endroits susmentionnés et qu'il leur sera absolument défendu de passer la rivière de Vincent Pinson pour y négocier et pour acheter des esclaves dans les terres du Cap de Nord ; comme aussi Sa Majesté Portugaise promet tant pour Elle que pour ses hoirs, successeurs et héritiers qu'aucuns de ses sujets n'iront commercer à Cayenne. »

Il s'agissait d'éviter les heurts entre marchands et trafiquants qui s'étaient souvent produits entre Oyapock et Amazone, et qui avaient même justifié des implantations françaises, mais cet article, qui semblait montrer une certaine crainte d'une expansion française voire d'un retour sur les côtes du Maranhão, consacrait, pour protéger le Brésil, un isolement de la Guyane dans la région qui ne se démentirait plus. Le problème des missions était également abordé, toujours dans un sens favorable au Portugal :

« XIII – Sa Majesté T.C. promet aussi en son nom, et en celui de ses hoirs, successeurs et héritiers, d'empêcher qu'il y ait des missionnaires français ou autres sous sa protection, dans toutes lesdites terres, censées appartenir incontestablement par ce traité à la couronne de Portugal, la direction spirituelle de ces peuples restant entièrement entre les mains des missionnaires portugais, ou de ceux qu'on y enverra de Portugal. »

Cet article manifestait la peur d'une influence culturelle des Français sur les Amérindiens,

lesquels se retrouvaient enjeu de ce conflit entre puissances européennes : il fallait donc les empêcher de rallier la puissance ennemie et ainsi de la légitimer, surtout en l'absence de peuplement d'importance lusitanien.

Ce traité malgré les apparences ne réglait pas le problème des limites entre Brésil portugais et Guyane française. En effet, même s'il était clairement favorable au Portugal, soutenu par l'Angleterre, le fleuve « Japoc ou Vincent-Pinçon » qui les séparait ne fut jamais situé avec précision, plusieurs cours d'eau portant ce nom, jamais les mêmes selon les cartes, les plénipotentiaires d'Utrecht semblant s'être fiés davantage à des témoignages d'explorateurs qu'à des relevés cartographiques précis alors que Français et Portugais divergeaient depuis longtemps sur sa localisation. Le nom de « Japoc » pour « Oyapock » était-il suffisamment explicite pour les diplomates, ou au contraire ceux-ci ont-ils botté en touche pour éviter de possibles points d'achoppement ? Car si les Français renonçaient à l'Amazone, ils ne reconnaissaient pas pour autant l'Oyapock comme frontière. Au moins validait-il définitivement la présence des Français, Anglais et Hollandais sur une portion du Nouveau Monde où en principe ils n'avaient pas au départ légitimité à se trouver.

Mais ce traité isolait commercialement la Guyane, qui perdait son débouché potentiel sur l'Amazone, la rendant moins intéressante que les autres colonies. La présence française y était pourtant légitimée y compris par les Espagnols, mais la France se préoccupa désormais plus des Antilles et du Canada (Loncan, 1990). Le Roi, sortant d'un conflit long et coûteux, avait sacrifié l'extension de la Guyane aux ambitions dynastiques pour sa famille, montrant le peu de priorité qu'elle semblait avoir dans la politique coloniale française dès lors qu'elle ne pouvait plus de toutes façons s'étendre jusqu'à l'Amazone. Sacrifice et manque d'intérêt de la part de la France qui allaient malheureusement pour la Guyane se confirmer par la suite.

Le Portugal en revanche, par cette victoire diplomatique permise par l'alliance de la puissance britannique, obtenait la reconnaissance de sa souveraineté sur la totalité des bouches de l'Amazone qu'elle occupait effectivement, ce que l'historien et diplomate brésilien Pandiá Calógeras (1930) mettait sur le compte d'un *uti possidetis* avant la lettre :

« Si ainda se não definia clara e positivamente o principio do uti possidetis, já se achava presente seu conceito essencial na elaboração dos actos de Utrecht. E, baseados na ocupação real, com o consenso das suas soberanias interessadas, já se traçavam os limites fôra do meridiano de 1494⁸². »

⁸² « Si le principe de l'*uti possidetis* n'était pas encore clairement et positivement défini, son principe essentiel était déjà présent dans l'élaboration des actes d'Utrecht. Et, basées sur l'occupation réelle, avec l'accord des souverainetés concernées, les limites du méridien de 1494 commençaient à être repoussées. » P. Calógeras *Formação histórica do Brasil*, Editora nacional, Rio de Janeiro 1930.

Ainsi Utrecht était comme une répétition générale du traité de Madrid, qui vit à travers la reconnaissance officielle de cette notion le Portugal étendre en 1750, grâce à la légitimation de son peuplement, son territoire au-delà du méridien défini à Tordesillas aux dépens cette fois de l'Espagne.

Plus contemporain, Moniz Bandeira (1985) quant à lui écrit :

« A Inglaterra, a fim de alijar a França da região, conseguiu, ao negociar, em 1713, o tratado de Utrecht, que ela reconhecesse a soberania de Portugal sobre a Amazônia e se conformasse com somente a faixa que margeava o Oiapoque⁸³. »

Certes, il interprète un peu rapidement la reconnaissance de la frontière sur l'Oyapock, et la souveraineté sur l'Amazonie est bien vague, mais il est clair que les Anglais en position de force n'auraient jamais permis que les Français s'approchent trop de l'Amazone, qu'eux-mêmes convoitaient à travers leurs alliés portugais. Le fleuve frontière était donc forcément beaucoup plus éloigné que celui que réclamaient les Français. Cet argument sera d'ailleurs fatal à la France lors de la résolution définitive du litige frontalier en 1900.

Cette victoire s'accompagnait deux ans plus tard de la cession par l'Espagne de sa colonie de Sacramento, sur l'estuaire du Rio de la Plata : le Portugal, grâce à l'Angleterre, réalisait son rêve de posséder les deux « clés d'argent » fermant sa colonie. Rêve de courte durée puisque les puissances européennes n'eurent de cesse ensuite de contester ces traités afin d'obtenir des réajustements en leur faveur.

2. Les remises en cause, de l'Oyapock à l'Araguari

a) Une localisation rapidement contestée

Face aux appétits des différentes puissances coloniales, le problème du fleuve « Japoc ou Vincent-Pinçon » allait vite ressurgir, pour n'être réglé que deux siècles plus tard. En effet, comme le remarquait le géographe français Elisée Reclus dans sa *Géographie universelle* en 1894 :

« Le traité d'Utrecht, conclu en 1713, devait à jamais régler le différend ; mais il le compliqua, en fixant pour limite aux possessions respectives des deux nations une rivière que personne ne connaissait, dont nul marin n'avait exploré l'embouchure.

⁸³ « L'Angleterre, afin d'écarter la France de la région, réussit, en négociant le traité d'Utrecht en 1713, à ce que celle-ci reconnaisse la souveraineté du Portugal sur l'Amazonie et se contente seulement d'une limite longeant l'Oyapock ». L. A. Moniz Bandeira, *O Expansionismo brasileiro*, Revan 1985, p. 34.

Quel est ce fleuve Yapok ou Vincent Pinzon que les diplomates d'Utrecht, ignorants des choses d'Amérique, voulurent indiquer sur leurs cartes rudimentaires ? D'un côté les Portugais désignaient, parmi tant de « Yapok » ou « Grandes Rivières » du littoral, celle dont l'estuaire s'ouvre entre la Montagne d'Argent et le Cap Orange ; de l'autre, les Français pouvaient expliquer que la vraie « Grande Rivière », la « mer douce » de Vincent Pinzon, est certainement l'Amazone elle-même, et qu'à défaut de ce fleuve, il fallait choisir pour limite le cours d'eau le plus considérable de la région, l'Araguari⁸⁴. »

Le problème résidait effectivement dans l'imprécision de la toponymie et la fréquence d'un même nom pour caractériser des fleuves différents, alors que l'Oyapock se caractérisait, comme l'Amazone mais à une échelle différente, par un estuaire évasé. Vaincus sur l'Amazone, les Français allaient néanmoins profiter de cette imprécision de la géographie de l'époque et de l'absence de toute démarcation officielle pour s'en rapprocher le plus possible, car une Guyane réduite désormais officiellement à l'Oyapock et ne pouvant commercer avec le Brésil n'offrait que peu d'intérêt pour la France. En 1776, le gouverneur Malouet dressait un tableau assez sombre de la colonie française :

« Dès le commencement de nos établissements en Amérique, tout concouroit à fixer à la Martinique et à Saint-Domingue les armateurs et les colons, tandis que l'espoir incertain de pénétrer par la rivière des Amazones dans le Pérou, appelloit quelques aventuriers dans la Guyane. Lorsque des tentatives inutiles, et plus encore, le traité d'Utrecht, nous firent renoncer à toute liaison fructueuse avec les Portugais et les Espagnols, les Français habitués dans cette partie de l'Amérique, y restèrent avec la même disette de moyens pour accroître leur culture. Le défaut de communication, d'instruction et de commerce perpétua leur langueur. Avec moins de secours et de connoissances que les autres colons, ils cultivèrent plus mal : leur industrie découragée n'éprouva plus d'accroissement ; et toutes ces causes agissant l'une sur l'autre, il en résulta pauvreté, paresse, ignorance, éloignement absolu du commerce national⁸⁵. »

L'agrandissement de la colonie était donc une nécessité. L'ancien litige pouvait en constituer un prétexte, mais l'hypothèse de l'Araguari est en fait venue beaucoup plus tard. Ainsi, à propos du « Vincent Pinçon », Jean Hurault écrit (1972) :

« Dans l'esprit des négociateurs portugais, il s'agissait de l'Oyapock. Du côté français, il semble que l'on pensa de même au début. Puis on s'efforça, se suggestionnant soi-même, de trouver un autre Vincent Pinçon, et l'on finit par se persuader qu'il devait s'agir de l'Araguari⁸⁶. »

Opinion intéressante car l'ingénieur-géographe français, homme de terrain et spécialiste des frontières de cette région, abonde en faveur de la thèse portugaise, contredisant toute

⁸⁴ E. Reclus, « La Guyane contestée franco-brésilienne, » *Géographie universelle, tome XIX : Amérique du sud, l'Amazonie et la Plata*, Hachette 1894, p. 85.

⁸⁵ Cité dans la Sentence du Conseil fédéral suisse dans la question des frontières de la Guyane française et du Brésil du 1^{er} décembre 1900. Berne, pp. 410-411.

⁸⁶ J. Hurault, *Français et Indiens en Guyane*, rééd. Guyane-Presses Diffusion 1989, p. 51.

l'historiographie française sur le problème. On peut en effet supposer que les Portugais, soutenus par les Anglais lors du traité d'Utrecht, n'auraient pas envisagé ce fleuve Araguari par trop sensible car autant, sinon plus amazonien qu'atlantique, comme frontière avec la Guyane française, même s'il avait alors, selon Vidal de La Blache, un tracé différent. De plus, il mettait pratiquement toute l'ancienne capitainerie de Cap Nord sous souveraineté française (à défaut du cap lui-même), ce qui contredisait les termes du traité, alors même que pour l'historien guyanais Arthur Henry (1950), les « terres du Cap Nord » correspondaient bien à celles situées entre Oyapock et Araguari.

Jouant donc chacun sur l'ambiguïté du traité d'Utrecht, Français et Portugais allaient continuellement essayer de s'intimider dans la zone comprise entre l'interprétation portugaise du « Vincent-Pinçon », l'Oyapock, et la française : Cassiporé, puis Araguari, qui aurait ainsi permis aux Français un accès à l'Amazone. Dès 1718, le Français Guillaume Delisle, « premier géographe du Roy », corrigeait les erreurs volontaires des Portugais d'ailleurs reconnues par Cortesão et, montrant l'aspect erroné du méridien de Tordesillas, contestait les prétentions portugaises sur le Cap Nord et la colonie de Sacramento (carte 55).



Carte 55 : reproduction moderne de la carte de Guillaume Delisle de 1716, montrant l'Araguari et les terres du Cap Nord hors de la souveraineté portugaise (source : Droulers 2001, p. 73).

Il y avait un désir mutuel d'éviter toute confrontation directe, la principale récrimination des Français concernant l'interdiction faite à la colonie guyanaise de commercer avec le Brésil (Morais/Rosário, 1999), comme si la véritable limite était somme toute secondaire. Pourtant, en 1722, argument en faveur de la thèse d'Hurault, quand les autorités coloniales de Cayenne écrivent à leur gouvernement pour « *arrêter ces voisins [hollandais et portugais] et les contenir dans leurs limites* », c'est bien le Maroni et l'Oyapock qui sont mentionnés comme frontières de la Guyane française (Barbosa, 1923).

Toujours est-il que le traité eut pour effet dans un premier temps de calmer les Portugais, comme le remarquait Artur (s.d., XVIIIe siècle) :

« Depuis plusieurs années la faiblesse de la colonie française et de la garnison mal recrutée comme on pense bien, et la misère dans laquelle on languissait à Cayenne, nous empêchaient de rien tenter contre ces voisins qui, de leur part, maîtres du pays au nord de l'Amazone et des terres du Cap de Nord et conséquemment de la navigation de l'Amazone où les Français ne pouvaient plus pénétrer, se tenaient définitivement tranquilles dans les terres qu'ils avaient occupées et qui leur furent cédées définitivement par le traité⁸⁷. »

Il montrait que de leur côté les Français n'avaient pas renoncé à s'étendre vers l'Amazone, mais qu'ils ne purent le concrétiser faute de moyens. Ils décidèrent pourtant en 1722 l'installation d'un fort sur la rive gauche de l'Oyapock (Polderman, 2004), ce qui était une manière de reconnaître le bien-fondé des prétentions portugaises pour lesquelles ce fleuve formait la frontière.

Artur remettait cependant en question en 1723 l'interprétation du traité d'Utrecht qui prévalait encore, en évoquant les

« termes équivoques du traité d'Utrecht qui confond la baie de Vincent Pinçon à l'embouchure nord du Carapapoury et les terres du Cap de Nord avec cette rivière qui est à soixante lieues environ. L'esprit du traité se refuse à cette prétention. Les Portugais ne demandaient que le bord septentrional de l'Amazone et la navigation exclusive de ce fleuve, et on leur accorde tout cela en leur cédant les isles qui forment le Cap de Nord et la pointe septentrionale de l'Amazone et la baie de Vincent Pinçon qui est au nord de ces isles, entre elles et le continent⁸⁸. »

Il semblait donc mettre sur le dos des Français l'extension permise des Portugais vers le nord-ouest, comme si ceux-ci n'avaient jamais estimé avoir compétence jusqu'à l'Oyapock. Toujours est-il qu'en cette année 1723, suite à la réclamation du gouverneur de Guyane d'Orvilliers qui estimait que la limite était le fleuve « Cachipour » (le Cassiporé, à une centaine de kilomètres à l'est de l'Oyapock), les Portugais après la découverte d'une borne frontière datant de 1639 entre possessions espagnoles et portugaises sur la Montagne d'Argent

⁸⁷ J.F. Artur, *Histoire des colonies françaises de la Guianne*, réédition Ibis Rouge 2002, pp. 372-373.

⁸⁸ Id., p. 424.

(rive gauche de l'Oyapock), plantaient leur étendard et gravaient sur un poteau les armes du roi de Portugal sur la rive droite, qui était pour eux le Japoc. Si des raisons phonétiques plaident en faveur de leur thèse, ce nom de « *Japoc* » serait en réalité un nom générique désignant un fleuve dans la langue tupi, Oyapock pour Pierre Grenand cité par Lézy (1998a), viendrait du tupi *waya poco*, la grande rivière⁸⁹.

Le gouverneur d'Orvilliers estimait comme son prédécesseur Férolles qu'il existait plusieurs fleuves Oyapock. Henry (1950) cite une lettre du 20 février 1725 dans laquelle il écrivait : « *Il y a plusieurs rivières d'Oyapock, une dans l'Amazone, une dans la baie de Vincent Pinson que les Portugais mettent sous un autre nom et que les Indiens appellent Oriapoc.* » Ce que confirmait Artur quelques années plus tard :

« On appelle ainsi [Vincent Pinçon] le fond de cette baie qui est à l'embouchure nord du canal, ou détroit, appelé Carapapouri entre l'isle de Maraca, qui forme le cap nord, et le continent. Le père d'Acunha, dans sa relation de l'Amazone, parle de deux rivières, dans le voisinage de l'embouchure de ce fleuve [...] qui ont disparu depuis [et] pourraient être les deux embouchures nord et sud de ce canal qui, de son temps, n'aurait point encore été reconnu dans toute son étendue⁹⁰. »

D'Orvilliers demandait alors l'envoi de plusieurs colons français afin d'affirmer la souveraineté sur l'Oyapock. Mais l'explorateur La Condamine, parcourant la région en 1745, allait donner une autre interprétation du « Vincent-Pinçon », qui pour lui ne pouvait être l'Oyapock, estimant que les signataires avaient confondu à Utrecht les caps Nord et Orange (Gomes, 1999) :

« Onze lieues à l'ouest du banc des Sept-Jours et à la même hauteur, je rencontrai une autre bouche de l'Arawari, aujourd'hui fermée par les sables. Cette bouche et le profond et large canal qui y conduit en venant du nord, entre le continent du Cap de Nord et les îles qui couvrent ce cap, ce sont la rivière et la baie de Vincent Pinçon⁹¹. »

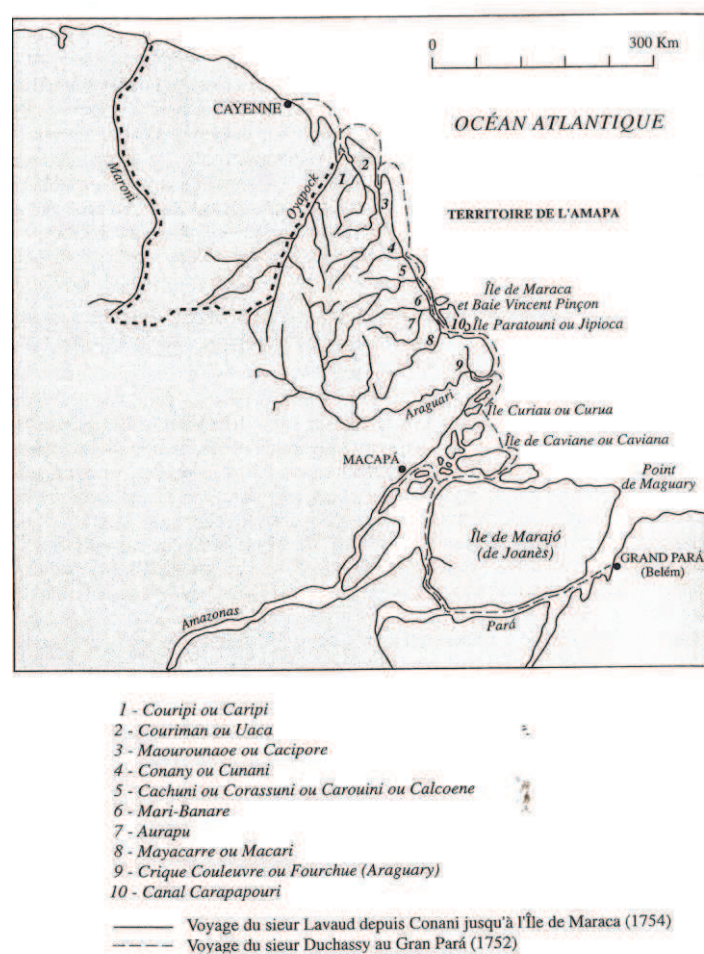
La Condamine prétend ainsi démontrer que le Vincent-Pinçon est bien l'Araguari, dont une branche qui se jette dans l'Amazone au sud du Cap Nord forme l'extrémité ouest du canal de Maracá, l'Oyapock, par ailleurs non sujet à la fameuse *pororoca* (le mascaret amazonien évoquée par le navigateur Vincente Pinzon), en étant distinct d'au moins cinquante lieues. Il évoque en outre ces mouvements côtiers continuels modifiant le tracé des estuaires, argument qui sera repris par Vidal de La Blache lors de l'arbitrage de 1900. La Condamine aurait ainsi été le premier, trente ans après le traité d'Utrecht, à évoquer l'alternative de l'Araguari comme

⁸⁹ On trouve cependant une interprétation brésilienne qui serait *oyampi oca*, « l'habitation des Waiâpis ». (Lt C^{el} Lima Figueiredo, citant le Dr Hurley, « Fronteiras amazônicas », *Revista brasileira de Geografia* n° 3, juillet 1942, p. 502).

⁹⁰ Artur, op. cit., p. 619.

⁹¹ Cité par E. Lézy : « L'implantation française en Guyane, XVIIe et XVIIIe siècles », in Vidal L. et d'Orgeix E. (dir.), *Les villes françaises du Nouveau Monde*, Somogy 1999, note 2, p. 95.

pouvant être le fleuve Vincent-Pinçon, alors que les Français penchaient jusque là pour le Cachipour ou Cassiporé (Reis, 1993), un fleuve pourtant d'assez faibles débit et largeur. Il est vrai qu'au cours du XVIIe siècle les incursions portugaises outre-Amazone semblaient n'avoir pas dépassé l'Araguari (Santos, 1998), comme une reconnaissance implicite de la frontière. Les Français n'allaient désormais plus cesser de porter cette revendication, jusqu'à la résolution finale : ce fleuve se trouve en effet à l'extrême nord-ouest de l'embouchure de l'Amazone, permettant son contrôle et son accès, ce que ne pouvaient évidemment accepter les Portugais.



Carte 56 : les différents fleuves cités par Artur entre Oyapock et Araguari (source : Marie Polderman, in Artur, réédition 2002, p. 618).

Mais pour le gouverneur Charanville le Vincent-Pinçon était le Maiacaré, légèrement au nord de l'Araguari (Vianna 1958), sur lequel il bâtit un fort vite abandonné, reconnaissant lui la souveraineté portugaise sur le Cap Nord et le Cap Orange, qui limite pourtant à l'est l'estuaire de l'Oyapock (Gomes, 1999). Cette versatilité des Français quant à la définition du fleuve Vincent-Pinçon, au contraire des Portugais qui s'en tinrent au seul Oyapock, fut pour ces derniers puis pour les Brésiliens la preuve que les Français n'avaient pas de véritables arguments pour situer et repousser la frontière de l'Oyapock, et qu'ils tentèrent tous les

fleuves intermédiaires possibles.

Frédéric Bouyer (1867), citant Joaquim Caetano da Silva, mentionnait toutes les localisations possibles du « Vincent-Pinçon » : l'Approuague selon la carte du père Samuel Fritz, un missionnaire jésuite originaire de Bohême mais au service de l'Espagne (en fait il s'agissait de l'Oyapock, ce qui eut une importance déterminante lors de l'arbitrage de 1900), alors que celles d'Acuna (1703), Anville (1709), La Condamine bien sûr, Janvier (1762), Rajon (1778) le plaçaient plus vers le Cap Nord et l'Amazonie. Mais, capitaine de frégate ayant navigué dans la région en 1863-1864, il évoque à la suite de La Condamine un argument que les Français tenteront par la suite vainement de reprendre, celui de la modification naturelle des tracés des cours d'eau :

« Cassipour, Conani, Mapa, Calsoëne, Carsewene, Araouari, Carapapouri sont des cours d'eau qui font figure sur la carte ; mais tout ce réseau hydrographique qui avoisine le Cap Nord est soumis à de tels changements, que la nature elle-même semble défendre à l'homme de tracer des limites sur ce terrain, mouvant⁹². »

Les cartes anciennes ne sont donc pas les meilleurs critères pour déterminer les frontières. Du coup, en raison en outre de la *pororoca*, le Vincent-Pinçon ne pouvait être pour lui que l'Amazone !

En dehors de l'Oyapock en faveur duquel plaident de nombreux arguments, ne serait-ce que le fait que les Portugais le considéraient comme leur limite bien avant Utrecht, l'hypothèse du fleuve Calçoene a également quelque crédibilité : plusieurs documents portugais du XVIIIe semblent considérer le « Vincent-Pinçon » comme étant ce fleuve, situé à mi-distance approximativement de l'Oyapock et de l'Araguari. Une lettre du gouverneur de Macapá l'évoque même en 1791 par deux fois tout en récusant qu'il ait pu être choisi pour limite :

« [...] até chegar ao Calçoene que chamamos de Vicente Pinçon [...] Não convem os Francezes que seja o Rio Ouyapoco aquelle que indistintamente nomeia o Tratado de Utrecht ou Ouyapoco, ou Vicente Pinçon para Raya dos dois Dominios, sem que para isso possão ter fundamento algum, huma vez que elle existe n'aquelle mesmo destrito em poucas mais ou menos legoas donde se prezumio existiria ; que este mesmo, he o primeiro consideravel Rio que s'encontra depois do Cabo do norte, onde termina a foz do Amazonas, e que devendo ficar a navegação d'este privativa dos vassalos da Coroa de Portugal, não podia haver outro senão ou d'Ouyapoco que preenchesse tal condição, a que por modo algum satisfaz hum Riacho immediato ao Cabo do Norte, qual o de Vicente Pinçon que os Indios chamão Calçoene que no tratado nunca podera estarem vista para servir de Raya pella grande facilidade que permitia aos Francezes de s'internarem nas Terras e navegação do Amazonas de que ficavão excluidos.⁹³ »

⁹² F. Bouyer : *La Guyane française, notes et souvenirs d'un voyage exécuté en 1862-1863*, Hachette 1867, pp. 255-256.

⁹³ « [...] jusqu'à parvenir au Calçoene que nous appelons Vincent-Pinçon [...] Les Français n'admettent pas que

Mais si cette description du Calçoene permettant un accès à l'Amazone paraît davantage convenir à l'Araguari, cela montre en tout cas, outre les nombreuses confusions toponymiques, que jamais les Portugais n'auraient admis un tel fleuve pour frontière.

Un peu plus loin le gouverneur évoque un « *Rio Quanny, entre o Ouyapoco e o de Vicente Pinçon* », et, dans une autre lettre, « *[O] rio de Vicente Pinçon, a que os Indios praticos dao o nome de Calçon*⁹⁴ », montrant que de toutes façons le Vincent-Pinçon n'était pas pour lui l'Oyapock, ce dont convenait également, entre autres, le grand diplomate portugais Duarte da Ponte Ribeiro (Góes Filho, 1991 ; Magnoli, 1997), et pouvait être le Calçoene. Mais le problème n'était pas tant finalement de déterminer réellement le Vincent-Pinçon que d'éloigner les Français de l'Amazone, le traité d'Utrecht devenait en fait un prétexte.

b) Mais une volonté partagée d'échanges commerciaux

L'article 12 de ce traité isolait lui commercialement la Guyane de son environnement : il s'agissait officiellement d'éviter des conflits entre Français de Guyane et Portugais du Brésil, mais n'y avait-il pas aussi par crainte d'établissements commerciaux trop dynamiques une volonté d'étouffement de la colonie française ? Celle-ci pour certains produits tels la viande dépendait jusque là d'importations brésiliennes par dérogation à l'exclusif colonial, et ainsi isolée et limitée elle perdait tout intérêt pour sa métropole. Pourtant, les quelques relations commerciales qui avaient existé se heurtaient aux conditions naturelles du voyage : « *les communications avec Para sont plus longues et plus difficiles qu'avec Paramaribo. Les distances sont plus importantes, le courant défavorable aux Français*⁹⁵ » écrit Marie Polderman (2004) qui précise qu'on peut mettre en effet quarante jours pour joindre « Cayenne au Grand-Pará » et... trois semaines pour en revenir. Par ailleurs, seules des embarcations assez réduites pouvaient se jouer des courants et de la vase (Cardoso, 1999).

ce soit le fleuve Ouyapoco (sic) que le traité d'Utrecht nomme indistinctement ou Ouyapoco ou Vincent-Pinçon comme limite des deux domaines, sans qu'il puisse y avoir aucun fondement, une fois qu'elle existe dans ce même détroit à plus ou moins de lieu où on la présume située ; et comme ce même fleuve est le premier d'importance que l'on rencontre après le Cap Nord, où se termine l'embouchure de l'Amazone, dont la navigation est réservée aux vassaux de la Couronne de Portugal, il n'y a que l'Ouyapoco qui remplisse telle condition, qui n'est aucunement une rivière à proximité du Cap Nord, celle de Vincent-Pinçon que les Indiens appellent Calçoene, qui dans le traité n'a jamais pu être envisagée pour servir de limite par la grande facilité qu'elle permettait aux Français de pénétrer les terres et la navigation de l'Amazone de laquelle ils avaient été exclus. » Citée par F. Gomes, J. Queiroz et M. Coelho : *Relatos de fronteiras, fontes para a história da Amazônia, séculos XVIII e XIX*, Belém 1999, pp. 95-96.

⁹⁴ « Le fleuve de Vincent Pinçon, auquel les Indiens experts donnent le nom de Calçon [Calçoene]. » Op. cit. , p. 154.

⁹⁵ M. Polderman, *La Guyane française 1676-1763*, Ibis Rouge 2004, p. 50.

Le roi du Portugal s'appliqua toujours à faire respecter cet article du traité, aussi est-ce vainement que le gouverneur français d'Orvilliers écrivit plusieurs courriers au gouverneur du Maranhão et Grand-Pará, notamment pour le commerce des Indiens face au manque de main d'œuvre dont souffrait la Guyane française. Il se heurta ainsi à un avis négatif du Conseil ultramarin portugais qui, dans un rapport au Roi à ce sujet, pointait pourtant l'utilité d'un tel commerce, par l'écoulement des surplus et la complémentarité des productions :

« si Votre Majesté daignait, pourrait-il permettre qu'une seule chaloupe allât chaque année à ladite ville [Cayenne] et qu'il en vint une autre à notre ville du Pará parce que, avec quelques marchandises qui n'ont pas d'écoulement dans ce royaume, on pourrait en obtenir d'autres de la plus grande utilité pour l'Etat de Maragnan, principalement les cuivres pour les usines⁹⁶. ».

Mais c'était ensuite pour mieux en montrer les dangers :

« Il ne faudrait en aucune façon permettre que dans ce commerce (ainsi que ces Français le désirent si ardemment) la traite des Indiens fût comprise : [...] il pourrait résulter des dommages irréparables, si on leur facilite, en établissant des relations entre une ville et l'autre, non seulement la pleine connaissance de nos terres, mais encore les moyens de capter l'amitié de nos Indiens de laquelle dépendent tous nos intérêts et, en grande partie, la défense de l'Etat du Maranhão⁹⁷. »

On voit que la France était toujours perçue comme menaçante, le commerce permettant une meilleure connaissance du terrain et surtout une alliance avec des Amérindiens qui même pour la traite avaient toujours eu de bonnes relations avec les Français, ce qui pouvait modifier le rapport de force en faveur de ces derniers. La France apparaissait en effet toujours expansionniste, comme le montre la suite de la lettre :

« Et attendu que la Nation française est si orgueilleuse et ambitieuse de dominer et d'élargir les domaines de son souverain, le Royaume de France contenant en ses provinces une population innombrable avec laquelle on peut craindre qu'en cas de guerre, à l'avenir, on puisse plus facilement nous envahir de ce côté, mettant notre sécurité en danger, il a semblé au Conseil que, ayant égard à cela, il conviendrait de répondre au Gouverneur du Maranhão qu'en aucune façon il ne doit consentir à ce qu'il y ait de pareilles relations de commerce ; car outre qu'il est défendu par nos lois de les entretenir avec les étrangers dans nos possessions, il se trouve que cette interdiction a également été stipulée au traité conclu avec la Couronne de France à la Paix signée à Utrecht⁹⁸. ».

La préoccupation du Conseil ultramarin était donc la sécurité de la colonie portugaise, mais aussi le maintien de l'exclusif colonial et le respect du traité d'Utrecht, qui seul pouvait les prémunir contre les prétentions françaises par son aspect officiel, les Français n'acceptant

⁹⁶ Baron de Rio Branco. *Frontières entre le Brésil et la Guyane française, second mémoires du Brésil, tome 3*. Imprimerie nationale, 1899, p. 24.

⁹⁷ Id.

⁹⁸ Ibid., pp. 24-25.

visiblement pas la frontière définie à Utrecht.

Ce courrier montre cependant une volonté des Français de Guyane de pratiquer des échanges commerciaux, dont la possibilité et la nécessité était reconnues par les Luso-Brésiliens de Belém et São Luis. Mais, précurseur dans l'idée de la coopération régionale par manque de débouché métropolitain, d'Orvilliers se heurtait à la fois à la méfiance portugaise et à la loi de l'exclusif colonial, qui voulait qu'une colonie ne commerçât qu'avec sa métropole, même s'il pouvait exister des exceptions. Artur (s.d., XVIIIe s.) en signale d'ailleurs de fréquentes, notamment avec les colonies anglaises et hollandaises, en raison de l'état de pénurie dans laquelle se trouvait la colonie.

D'Orvilliers refaisait une tentative en 1723 en désirant acquérir des chevaux dans la région de Belém qu'il préférait à ceux des Anglais. Malgré l'argument invoqué qu'il existait bien des relations commerciales entre la Martinique et les îles portugaises du Cap-Vert, constituant de fait un précédent, les autorités de Belém refusèrent, toujours au nom de cet article 12 (Reis, 1993). Un autre refus du gouvernement portugais, suite à une demande du gouverneur de la Guyane de lui livrer des bovins de l'île de Marajó en 1787, fut motivé par le fait que le bétail n'était pas assez abondant pour la population locale, en outre les Français risquaient de profiter du commerce pour se rapprocher de l'Amazonie ! (Goycochêa, 1963). Isolée et mal desservie, ostracisée même, la Guyane ne pouvait même pas s'approvisionner auprès de voisins qui craignaient un éventuel expansionnisme français. Peut-être le Portugal pratiquait-il ainsi une forme de blocus à l'égard de la colonie française, car c'est la France qui une fois de plus était perçue comme l'envahisseur potentiel ; aussi l'article 12 du traité d'Utrecht, prohibant tout commerce entre la Guyane et le Brésil, avait-il aussi un objectif sécuritaire : le commerce par les relations tissées de part et d'autres de la frontière y compris avec les Amérindiens, pouvait renforcer la Guyane et faciliter une possible invasion française...

Malgré tout cela n'empêcha pas au début les relations entre Guyane française et Brésil, pour lequel la région amazonienne n'était alors pas vraiment prioritaire, une fois la frontière fixée et garantie. Ainsi, après 1713, les pirogues du courrier officiel entre les colonies française et portugaise faisaient aussi du commerce, souvent par l'intermédiaire d'Indiens et de religieux du Pará (Polderman, 2004). Un consulat français s'ouvrit peu après à Belém, des accords de restitution d'esclaves en fuite furent signés, et la venue d'un bateau portugais dans le port de Cayenne en 1727, venu pourtant apporter la protestation officielle des Portugais suite à des incursions françaises en terres lusitaniennes, eut une conséquence imprévue qui devait faire la fortune du Brésil : la tradition rapporte que l'épouse du gouverneur d'Orvilliers, amoureuse du capitaine Palheta qui commandait ce navire, aurait déposé dans sa poche des plants de café

venus de Guyane hollandaise et qu'il transplanta dans le Pará. Il semble que la vérité soit moins romantique : Mme d'Orvilliers aurait en fait été officiellement chargée de remettre les précieuses graines en gage de conciliation au chef de l'expédition (Barbosa, 1923). Légende ou non (*Palheta et d'Orvilliers*, celle-ci étant considérée comme la marraine du café au Brésil, étaient encore il y a peu des marques de café bien connues dans ce pays), il est avéré que le café est venu au Brésil par la Guyane française, prélude oublié en Guyane (une fois de plus) d'une coopération qui nous occupera au long de notre troisième partie.

En 1732 pourtant un certain João Furtado fut emprisonné sur ordre du souverain portugais pour commerce clandestin avec un bateau venu de Cayenne (Cardoso, 1999). Mais la même année fut signé un accord mutuel de restitution d'esclaves fugitifs, en 1735 un accord par lequel les Français pourraient pratiquer la côte jusqu'au Cap Nord (Silva, 1861). Et, point d'orgue, en 1750, selon Artur (s.d., XVIIIe s.), après que le nouveau gouverneur Gilbert d'Orvilliers, fils du précédent, eût favorisé les échanges entre les Portugais du Pará et les Français de Cayenne :

« Depuis la paix d'Utrech, qui avait comblé les désirs des Portugais en leur cédant le bord septentrional de l'Amazone et la navigation exclusive de ce fleuve, les deux nations qui n'avoient plus rien à démesler ensemble étoient devenues fort amies. Les François n'alloient plus dans l'Amazone trafiquer avec les Indiens libres de ces contrées, mais ils lièrent commerce avec les Portugais même et les Indiens des missions des isles qui sont à l'embouchure de ce fleuve. Les Portugais et plus souvent encore les Indiens de ces missions venoient de même à Cayenne. Ils y apportoient des hamacs, de l'huile ou baume de Copahu, des tortues de l'Amazone et d'autres petites denrées en échange desquelles ils recevoient des ferrements, des toiles et d'autres marchandises d'Europe. C'étoit principalement avec les religieux du Para avec qui on faisoit ce commerce par le moyen des missions d'où ils faisoient partir, en secret, des pirogues pour Cayenne et où ils s'interposoit, au retour, les marchandises qu'ils en remportoient, en attendant l'occasion de les faire entrer surement dans Para. Les deux gouverneurs s'écrivoient aussi quelques fois quand l'intérêt de leurs maîtres ou de leurs colonies l'exigeoit.

Les deux nations, dans cette bonne intelligence, se rendoient ou se renvoioient réciproquement les esclaves fugitifs. C'étoit même ordinairement le prétexte dont on se servoit pour entreprendre ces petits voyages⁹⁹. »

C'est d'ailleurs au cours d'une telle mission que le lieutenant du Chassy put visiter la ville de Para [Belém]. Il y fut reçu très cordialement par le gouverneur et nombre des principaux habitants. Apparemment donc, les échanges étaient tolérés lorsqu'il s'agissait de troc avec les Amérindiens, et des échanges commerciaux illicites s'instituèrent entre les deux colonies malgré le traité d'Utrecht. Ce fait est l'un des premiers témoignages des possibilités de la Guyane comme tête de pont européenne pour des échanges commerciaux avec le Brésil dont

⁹⁹ Artur, op. cit., pp. 614-615.

les produits « exotiques » étaient complémentaires et surtout recherchés puisqu'ils expliquaient la colonisation européenne, en dépit du litige frontalier qui apparaissait alors peu prioritaire.

La même année, d'après Henry (1950), le voyageur Godin des Odonois, après avoir accompagné La Condamine, écrivait un « Mémoire sur la navigation de l'Amazone destiné au roi » pour attirer son attention sur « l'agrandissement des Etats de sa Majesté, le bien que retirerait la France si elle avait un pied dans l'Amazone » alors que « *le Para n'offre presque aucune utilité à notre colonie, les habitants y sont beaucoup plus pauvres qu'à Cayenne.* » Ce qui explique d'ailleurs, pour l'historien guyanais, pourquoi les Portugais « avaient besoin du territoire Contesté et s'employaient à s'en emparer. » La menace expansionniste venait donc pour lui du Brésil, et non de la France. Les possibilités de commercer officiellement offertes par la colonie française mirent néanmoins du temps à s'imposer, puisqu'outre le respect de l'article 12 l'absence de débouché sur l'Amazone les rendait techniquement difficiles. Il fallut attendre 1768, suite à l'échec de l'expédition de Kourou et face à la nécessité de peupler une Guyane encore convoitée (par les Hollandais), pour que le roi Louis XV lui rende par lettres patentes liberté de commerce avec toutes les autres nations, mais seulement pour une période de douze ans (Henry, 1950). Cependant les hostilités croissantes à propos de la frontière allaient pour longtemps empêcher la concrétisation de ces bonnes intentions, alors que se dessinait de plus en plus clairement l'intérêt d'un commerce avec le Brésil d'une part, et celui d'une Guyane permettant un accès à l'Amazone pour le faciliter d'autre part.

c) Explorateurs et révolutionnaires : l'hostilité grandit

Car l'épisode de l'introduction du café par la Guyane au Brésil en 1727 fut un effet collatéral et imprévu de la reprise des litiges frontaliers, des discussions entre Cayenne et Pará ayant remis les limites en question (Bouyer, 1867). Les choses se gâtèrent ensuite avec le passage de plusieurs explorateurs français, dont La Condamine déjà évoqué, puis la création de missions religieuses françaises outre-Oyapock dans les années 1740-1750, qui provoquèrent des échauffourées entre Portugais et Français. Méfiants, les Portugais créaient en 1758 la ville de Macapá gardant la rive gauche de l'Amazone, et faisaient du petit poste militaire déjà attaqué par Férolles à la fin du siècle précédent la plus grande forteresse de toute l'Amérique latine, largement inspirée des techniques de Vauban, et qui vient d'être magnifiquement restaurée. Des colons açoriens avaient été envoyés pour peupler la ville, la construction de la forteresse par des esclaves venus d'autres contrées du Brésil amena une présence afro-descendante assez

inhabituelle en Amazonie (si l'on excepte Belém), enfin les habitants de Mazagão, dans le Maroc portugais, chassés par les Maures, purent recréer une ville homonyme à quelques dizaines de kilomètres au sud de Macapá. Les Jésuites étaient eux chargés de créer des noyaux agricoles. Les Portugais avaient pris la mesure de l'enjeu stratégique de la région, et de la nécessité de la peupler pour s'assurer légitimité et souveraineté selon leurs critères, même si le Grand-Pará fut définitivement rattaché au Brésil en 1777.

En 1762, selon Artur, le gouverneur Gilbert d'Orvilliers aurait proposé au ministre une expédition contre le Brésil, estimant qu'avec la fin de la Guerre de Trente ans la France pouvait tenter d'obtenir à nouveau l'Amazone comme frontière. Ce qui, pour Marie Polderman (2004), « traduit une méconnaissance surprenante du déroulement de la guerre [...] L'Angleterre victorieuse n'allait sûrement pas laisser la France étendre son territoire colonial en Amérique du sud¹⁰⁰. » Elle pointe ainsi le rôle crucial de ce pays qui se posa toujours dans ce conflit en protecteur du Portugal pour protéger ses propres intérêts davantage menacés par la France dans la zone caraïbe, ce qui rééquilibrait les rapports de force en faveur des Lusitaniens.

Le projet ne connut aucune application. D'ailleurs, peu avant le traité de San Ildefonso, la France avait essayé de jouer les intermédiaires entre Espagnols et Portugais lors du conflit pour la colonie de Sacramento. Mais le premier ministre portugais Pombal, très attaché au développement du Brésil et de l'Amazonie en particulier, soupçonnait les Français d'arrière-pensées expansionnistes comme le montre cette lettre du 21 septembre 1774, adressée à l'ambassadeur à Londres Pinto Souza, où il évoquait « *a ardente cubiça que os Francezes tem, ha mais de cem annos, e conservaram sempre de se arrogarem o Dominio do Estado do Grão Pará*¹⁰¹ ». Il craignait les renforts français amenés dans les îles antillaises, situées pour lui « au voisinage de Cayenne et du Pará¹⁰² ». De fait les Français créèrent des missions à Counani en 1777, puis à Macari en 1783, entre Oyapock et Araguari donc (Bouyer, 1867), alors que les gouverneurs Bessner en 1782 et Lescallier en 1791 ne concevaient un développement de la Guyane que si elle s'étendait jusqu'à l'Araguari (Reis, 1993). Si la France avait à se plaindre de l'expansionnisme luso-brésilien, on voit donc que ces craintes étaient partagées des deux côtés.

L'hostilité mutuelle culmina lors de la Révolution française. En 1790 l'Assemblée

¹⁰⁰ M. Polderman, *La Guyane française 1676-1763*, Ibis Rouge 2004, p. 52, note 83.

¹⁰¹ « L'ardente convoitise que les Français ont, depuis plus de cent ans, et ont toujours conservé de s'arroger la possession de l'Etat du Grand Pará ». Cité par J.F. Labourdette, « La diplomatie française et le Brésil » in Queiros Mattoso Katia (dir.), *Naissance du Brésil moderne 1500-1808*, Presses universitaires de Paris-Sorbonne 1998, p. 263.

¹⁰² « *nas vizinhanças de Cayena e Pará* », Labourdette, op. cit., p. 264.

Constituante accordait le droit de vote aux hommes libres de couleur, puis l'Assemblée coloniale de Guyane décidait en 1792 de donner asile aux esclaves fugitifs venant de l'étranger (Loncan, 1990). Cette même année le gouverneur de Guyane plaçait de nouveau unilatéralement la frontière avec le Brésil sur le Carapaporis, le bras occidental du canal de Maracá près de Macapá, en y faisant bâtir un fort (Calógeras, 1933). Face à ce qui fut considéré comme une menace d'invasion française, les autorités portugaises répondirent par un renforcement des effectifs militaires dans le Pará, alors que l'on y craignait une infiltration d'agents révolutionnaires français et de Noirs libres (Acevedo Marín, 1992). Quand la Convention décida en 1794 d'abolir l'esclavage dans toutes les colonies françaises, c'en était trop pour un Brésil qui sentait le danger que constituait désormais le voisinage d'une Guyane trop généreuse avec les Noirs : Guy Martinière (1987) relate que ces mesures françaises furent en effet connues jusque dans l'État de Bahia où elles provoquèrent des révoltes et fuites d'esclaves (notamment la fameuse révolte des *Alfaiates*, les tailleurs, à Salvador en 1798), certains essayant de rallier la colonie française.

La situation politique de la Guyane en fit alors un nouvel enjeu pour le Portugal. Pour Martinière toujours (1987) :

« [Lisbonne] s'attacha à entourer la Guyane française d'un véritable cordon sanitaire afin d'empêcher toute diffusion d'idées anti-esclavagistes ; les colons de Belém, menacés dans leurs intérêts directs, n'eurent de cesse de conquérir la Guyane française¹⁰³. »

L'enjeu n'était donc pas territorial, mais défensif. Néanmoins, la conquête de la Guyane par le Portugal redevenait à l'ordre du jour (Reis, 1993).

Ainsi, en 1795, une flottille portugaise de 400 hommes planta un drapeau portugais sur la rive française de l'Oyapock et installa le poste militaire de Nossa Senhora da Conceição sur la rive droite, mais le projet du gouverneur du Pará Inocêncio de Souza de conquérir Cayenne « à cause des dangers venant de cette colonie » fut refusé (Reis, 1949). La même année, des colons français hostiles à l'abolition s'enfuirent au Pará, d'autres penchaient en faveur de la sécession, ce qui fournit un prétexte supplémentaire à des planteurs portugais en faveur d'une intervention militaire en Guyane (Gomes, 1999). Le comte de Linhares projeta officiellement une invasion, mais le projet n'aboutit pas, du moins immédiatement, à cause de l'évolution en faveur de la France des guerres révolutionnaires (Magnoli, 1997). Les projets portugais d'invasion de la Guyane française furent donc bien réels, mais l'historiographie brésilienne insiste sur leur aspect « préventif ».

¹⁰³ G. Martinière, « L'indépendance des Amériques et la Révolution française : l'enjeu géopolitique des Caraïbes aux Guyanes », *Cahiers des Amériques latines* n°5, 1987, p. 21.

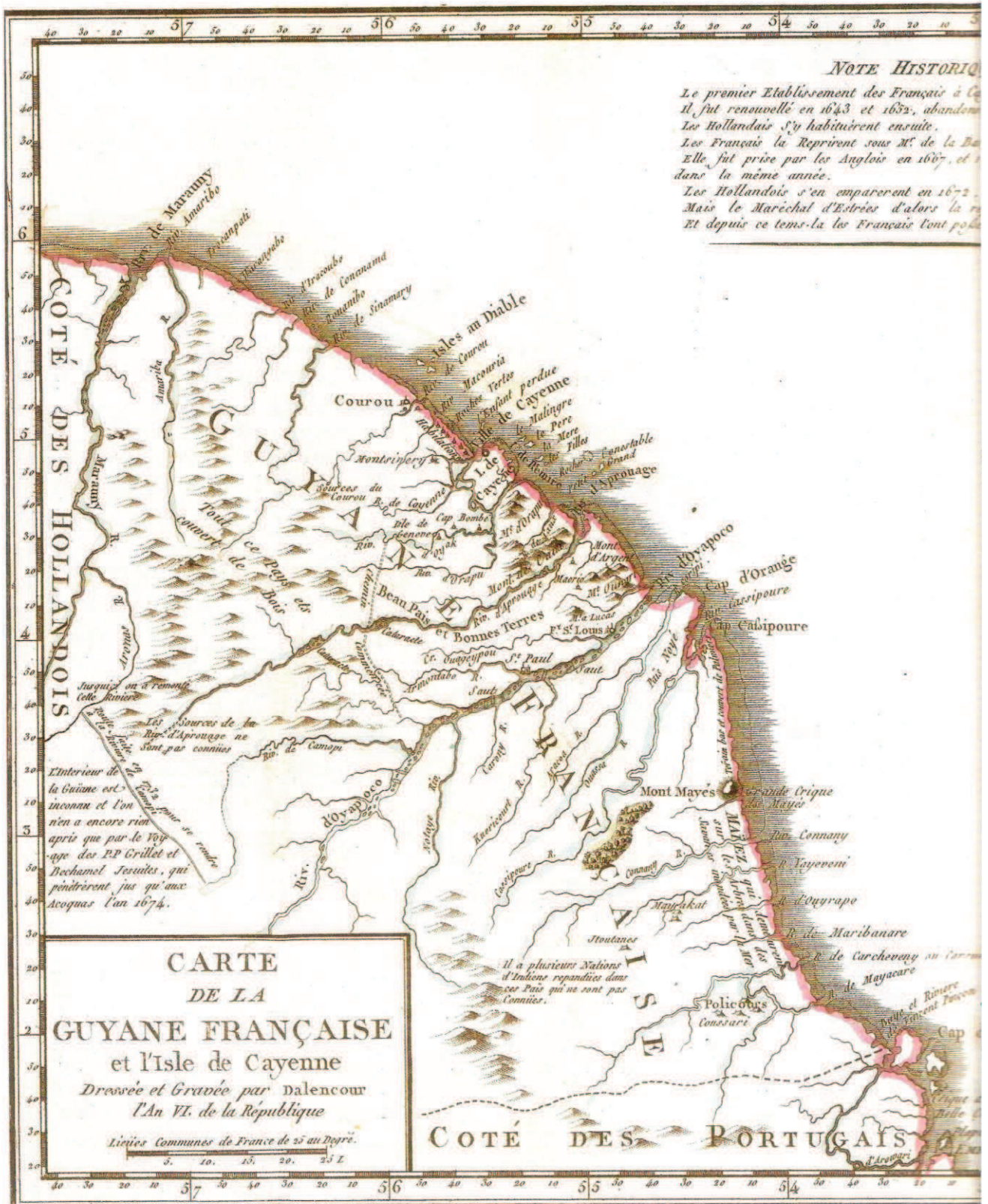
d) Victoire provisoire de la thèse française (1801)

Mais les Français étaient alors en position dominante, et nourrissaient les mêmes desseins expansionnistes, pour des raisons bien différentes : « *A França, que ficara encurralada na sua Guiana, nem por isso perdeu a esperança de meter uma cunha na Bacia amazônica*¹⁰⁴ » écrit l'historien brésilien des frontières Teixeira Soares, pour lequel les Français malgré le traité d'Utrecht n'avaient aucunement abandonné l'idée de s'étendre jusqu'à l'Amazone. Lors des guerres révolutionnaires, les Espagnols avaient fait avec les Français une paix séparée en 1795, laissant le Portugal seul aux prises avec ces derniers. Et finalement, alors qu'en 1796 un mémoire du géographe Mentelle¹⁰⁵ avait évoqué une confusion des Portugais entre Oyapock et Wacpoco, une petite rivière près du Cap Nord, lors du traité d'Utrecht, le traité franco-portugais de Paris du 10 août 1797, renonçant à l'Oyapock, définissait la limite entre les Guyanes française et portugaise « *sur le fleuve appelé Calcuenne [sic] par les Portugais et par les Français de Vincent-Pinçon* », ce que le Portugal finalement ne ratifia pas, sans que cela influât sur la décision car il était en position d'infériorité. Le « Vincent-Pinçon » d'Utrecht était finalement reconnu comme le Calçoene, et la Guyane française s'étendait désormais officiellement désormais jusqu'à ce fleuve, se rapprochant de l'Amazone. Des échauffourées continuaient cependant à se produire entre Français et Portugais, puisqu'il y aurait eu en 1798 des Portugais faits prisonniers par des Français près des côtes du Surinam (Barata, 1944).

L'extension orientale de la Guyane n'était bien sûr pas satisfaisante pour ces derniers puisque l'Amazone était encore bien éloigné. Mais une autre guerre ayant par la suite opposé la France et l'Espagne au Portugal, celui-ci fut obligé de signer avec les premières le traité de paix de Badajoz en juin 1801 : le Portugal cédait la ville d'Olivença à l'Espagne mais récupérait les sept missions au sud du Brésil perdues au traité de São Ildefonso en 1777. Surtout, il reconnaissait en faveur de la France la frontière entre Brésil et Guyane française désormais sur l'Araguari et le Rio Branco, ce dernier nettement plus à l'ouest et que les Français n'avaient pourtant aucune légitimité à réclamer étant donné leur totale absence sur ce fleuve. Mais il leur permettait de border au sud l'ensemble des Guyanes, et de mordre enfin sur le bassin de l'Amazone, concrétisant le vieux rêve français : l'Araguari était donc, enfin, la frontière officiellement reconnue.

¹⁰⁴ « La France, qui s'était retrouvée cernée dans sa Guyane, n'en perdit pas pour autant l'espoir de poser un pied dans le bassin amazonien. » A. Teixeira Soares, *História da Formação das Fronteiras do Brasil*, Biblioteca do Exército 1972, p. 69.

¹⁰⁵ Cité dans la *Feuille de la Guyane*, année 1822. Ce même Mentelle avait été chargé en 1782 de cartographier les limites entre Guyane et Brésil mais ses travaux ne furent jamais pris en compte.



Carte 57. Carte de Dalencour, 1798, montrant l'extension maximale de la Guyane vers l'Araguari, même si la frontière était alors officiellement le Calçoene (source : Le Roux, *Atlas historique de la Guyane*, pp. 58-59).

En septembre de la même année, Napoléon Bonaparte pensant qu'il pouvait posséder encore davantage, obtint par le traité de Madrid que la frontière fût désormais sur le Carapanatuba, encore plus à l'avantage des Français car, selon les termes du traité, ce fleuve « *se jette dans l'Amazone à plus ou moins un tiers de degré de l'équateur, latitude septentrionale, au-dessus du fort de Macapá* », permettant ainsi la navigation française dans le delta de l'Amazone dont les Français étaient désormais réellement riverains (Goycochêa, 1963 ; Martinière, 1987). Ce fleuve était situé plus profondément dans l'estuaire, et le capitaine de frégate Frédéric Bouyer (1867) loua plus tard la clairvoyance du Premier Consul car cette rivière était « *le premier point où la pororoca, brisée, ne compromet plus la sécurité des bâtiments* ».

Mais du fait de pressions britanniques, le traité d'Amiens de mars 1802 replaçait la frontière sur l'Araguari avec l'assentiment de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et des Pays-Bas : tous sentaient le danger d'une France devenue une puissance amazonienne. Le Portugal cependant ne participait toujours pas aux négociations. Le rapport de force hérité des guerres révolutionnaires permit donc aux Français de faire triompher leur vision du « Japoc ou Vincent-Pinson » : le fleuve Araguari, qui permettait l'accès de la partie septentrionale des bouches de l'Amazone. La Guyane française connut alors son extension maximale en s'étendant officiellement du Maroni à ce fleuve.

Toujours est-il qu'ayant eu gain de cause, les Français ne firent cependant rien pour s'assurer la souveraineté effective du territoire ainsi gagné, à part une mission du gouverneur Victor Hugues pour notifier la nouvelle limite au gouverneur du Pará, dont le pilote par lui envoyé aurait, selon Bouyer (1867), essayé de perdre la mission française. Malgré l'importance que lui accordait Bonaparte selon Martinière (1987), la priorité était plutôt les îles antillaises, Saint-Domingue et Guadeloupe, aux prises avec de graves révoltes suite au rétablissement de l'esclavage par le même Premier Consul. Les Portugais, qui n'avaient jamais accepté ce traité d'Amiens qu'ils considéraient comme une amputation de leur vice-royaume, comprirent vite le parti qu'ils pouvaient en tirer : pour remédier à leur faible présence militaire, ils transférèrent un régiment d'infanterie de Rio de Janeiro au Pará en 1802 (Castro/Souza, 2006), et firent plusieurs incursions entre 1801 et 1805 dans la colonie française (Martinière, 1987), avec d'ailleurs l'aide d'émigrés français précédemment évoqués, en désaccord avec la Révolution et l'abolition de l'esclavage (Reis, 1993). Mais sans jamais remettre en cause la présence des Français entre Oyapock et Maroni, alors que ces derniers semble-t-il ne se hasardaient pas à dépasser l'Oyapock (Goycochêa, 1963). Les Portugais réussirent finalement, peu après, à occuper pendant huit ans la Guyane française, sans que cela se traduisît par une annexion : l'enjeu était bien la frontière, non le territoire guyanais.

3. Conséquence : l'occupation de la Guyane par les Portugais (1809-1817)

Les huit années d'occupation de la Guyane par le Portugal, après avoir été étudiées par des historiens brésiliens souvent fort chauvins voire nationalistes (citons Oliveira Lima¹⁰⁶, Boiteux¹⁰⁷, Altavila¹⁰⁸, Ferreira Reis¹⁰⁹, Castilhos Goycochêa¹¹⁰), puis plus scientifiques (Cardoso¹¹¹, Acevedo Marín¹¹²) ont côté français, après avoir été abordées par l'historien guyanais Arthur Henry¹¹³, fait l'objet d'une étude plus globale de Guy Martinière¹¹⁴, puis récemment de mémoires de maîtrise d'histoire et de portugais¹¹⁵ et d'une monographie par Jean Soublin¹¹⁶. Nous allons croiser ces sources pour étudier les enjeux de la lutte pour la possession territoriale de cette région, et les conséquences de ce qui fut l'unique exemple effectif d'occupation luso-brésilienne de la Guyane française, afin de voir si cela s'inscrit réellement dans une perspective expansionniste de la part du Portugal.

a) Enjeux de la conquête

Le contexte est d'abord celui des guerres napoléoniennes, prolongeant une Révolution française qui ne faisait guère les affaires des planteurs luso-brésiliens. Le refus du Portugal d'adhérer au blocus continental mis en place par la France contre la Grande-Bretagne fournit à Napoléon I^{er} le prétexte pour occuper cet allié de l'ennemi britannique, chose faite le 23 novembre 1807 par les troupes du général Junot. Le traité de Fontainebleau qui s'ensuivit consacra le démembrement du Portugal. Dès le 25 novembre le prince Dom João, qui assurait

¹⁰⁶ M. de Oliveira Lima, *Dom João VI no Brasil, 1808-1821*, Jornal do Comércio, Rio de Janeiro, 1908.

¹⁰⁷ L. A. Boiteux, *Nossas campanhas navaes: a conquista de Cayenna*. Imprensa naval, Rio de Janeiro, 1939.

¹⁰⁸ J. de Altavila, *Portugal e Brasil de D. João VI*, Casa Ramalho editora, Maceió, 1940.

¹⁰⁹ A.C. Ferreira Reis, *Portugueses e Brasileiros na Guiana Francesa*, Ministério da Educação e Saúde, Rio de Janeiro, 1953.

¹¹⁰ L.F. de Castilhos Goycochêa, *A diplomacia de Dom João VI em Caiena*, Gráfica Tupy Ltda, Rio de Janeiro, 1963.

¹¹¹ C. Flamarion Cardoso, *Economia e sociedade em áreas periféricas: Guiana francesa e Pará (1750-1817)*. Graal, Rio de Janeiro 1984 ; et *La Guyane française (1715-1817), aspects économiques et sociaux*, Ibis Rouge, Matoury, 1999.

¹¹² R. Acevedo Marín, « A influência da Revolução francesa no Grão Pará », in J.C. da Cunha (org.) : *Ecologia, desenvolvimento e cooperação na Amazônia*, UNAMAZ série Cooperação Amazônica, n° 11, Belém 1992 ; et « La Guyane française et l'Empire atlantique portugais. L'invasion de Cayenne : actes et acteurs d'un conflit de frontières », in *L'histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*, actes du colloque du 16 au 18 novembre 2005 à Cayenne, Ibis Rouge, Matoury, 2006, pp. 541-554.

¹¹³ A. Henry, *La Guyane, son histoire 1640-1946*, Laporte, Cayenne 1950.

¹¹⁴ G. Martinière, « L'indépendance des Amériques et la Révolution française : l'enjeu géopolitique des Caraïbes aux Guyanes », *Cahiers des Amériques latines* n° 5, Paris, 1987, pp. 5-36.

¹¹⁵ Citons notamment C. Danglades, *Les Portugais en Guyane 1809-1817*, mémoire de maîtrise d'Etudes portugaises, Paris III, Etudes ibériques, 1990.

¹¹⁶ J. Soublin, *Cayenne 1809, la conquête de la Guyane par les Portugais du Brésil*, Karthala, Paris, 2003.

la régence du Portugal du fait de la maladie mentale de sa mère la reine Marie, se réfugiait avec toute sa cour et l'aide des Anglais dans la capitale du vice-royaume du Brésil, Rio de Janeiro. Cette ville devint alors, plus de cinquante ans après un projet similaire du premier ministre Pombal, la capitale de l'Empire portugais, cas unique d'une colonie devenant le centre d'un Empire colonial...

Rapidement l'idée vint au Régent et ses conseillers une fois parvenus au Brésil d'occuper la Guyane française voisine : elle couvrait en fait depuis le traité d'Amiens et rejoignait celle des planteurs désireux d'affaiblir la menace et l'influence néfaste des idées françaises. De nombreux émigrés français au Pará encouragèrent ce projet en arguant de sa facilité (Boiteux, 1939), effectivement facilité par la distance entre la Guyane, sa métropole et les autres colonies françaises, et surtout par la militarisation croissante qu'avait connue le Pará depuis le début de la Révolution française et les menaces qui en découlèrent (Acevedo Marín, 1992). Goycochêa (1963) cite un courrier confidentiel du ministre anglais des Affaires étrangères de l'époque, que reprend Ciro Flammarion Cardoso (1999), pour lequel les gouvernements anglais et portugais avaient depuis longtemps envisagé la prise de la Guyane, à cause de l'enjeu stratégique qu'elle constituait :

« Il s'agissait, au départ, de la conquérir pour la raser et la dépeupler, pour que la France ne pût l'utiliser en tant que base militaire pour la reconquête de ses Antilles. Cependant, la solution finalement adoptée fut de l'occuper et de l'administrer¹¹⁷. »

Ceci à la fois pour des raisons stratégiques et économiques, selon Guy Martinière (1987) :

« La Guyane était non seulement devenue un des axes essentiels de la politique napoléonienne dans les Caraïbes et dans cette région Nord de l'Amérique du sud, mais encore s'était singulièrement enrichie depuis la remise en ordre de Victor Hugues. L'installation des Portugais à Cayenne répondait donc à un intérêt stratégique et, de plus, faisait l'objet d'une excellente opération commerciale¹¹⁸. »

Effectivement, dès septembre 1808 le gouverneur français Victor Hugues faisait état au ministre concerné d'un risque d'attaque portugaise pesant sur la Guyane, s'appuyant notamment sur les menaces d'un émigré français et de témoignages de marins français retenus à Macapá¹¹⁹. Ainsi redevenue prospère car ce dernier y avait appliqué le rétablissement de l'esclavage décidé par Bonaparte, la Guyane gênait le Portugal comme base stratégique de l'ennemi français, base arrière des colonies antillaises, mais aussi selon Guy Martinière point de départ d'une expansion projetée par Napoléon vers l'Orénoque et l'Amazone. Car l'alliance franco-hollandaise permettait « à la France d'assurer son contrôle sur l'ensemble des

¹¹⁷ C. F. Cardoso, *La Guyane française (1715-1817)*, Ibis Rouge 1999, p. 292.

¹¹⁸ G. Martinière, op. cit. 1987, p. 21.

¹¹⁹ Archives coloniales, registre 85, F° 34, 9 septembre 1808, in Vincenti-Bassereau (1952).

territoires guyanais », et le traité d'Amiens (étendant notamment la Guyane jusqu'à l'Araguari) ainsi que le rétablissement de l'esclavage en 1802 donnaient à Napoléon le moyen de renforcer son empire colonial par un contrôle accru des Caraïbes, littoral guyanais compris (Martinière, 1987). La Guyane française, dotée d'une importance économique et stratégique nouvelle constituait donc une grave menace tant pour les Anglais que pour les Portugais. Aussi les Anglais, à l'image du ministre précédemment cité par Goycochêa (1963), souhaitaient une destruction de la colonie afin « *qu'en cas de restitution à la prochaine paix, que la France y ait tout à recommencer, et achève de se dégoutter de cette Colonie qui n'a jamais prospéré entre ses mains*¹²⁰. » Mais ils n'envisageaient pas du coup une occupation définitive.

C'est donc comme menace qu'elle constituait un enjeu, et non comme conquête dans le but d'une simple expansion territoriale, et c'est comme otage qu'elle s'avérait intéressante. Mais ce fut aussi en représailles de l'occupation de la métropole portugaise par la France, et dans l'idée de rétablir la frontière « initiale » sur l'Oyapock, que Dom João depuis le Brésil déclara le 1^{er} mai 1808 la guerre à la France napoléonienne, annula tous les traités antérieurs « obtenus sous la contrainte de l'Empereur des Français » et, avec l'aide de la Grande-Bretagne, entreprit la conquête de la Guyane, point faible des colonies françaises car la plus mal défendue faute d'hommes. Un projet contemporain d'invasion de Buenos-Aires participait d'ailleurs de cette même politique de représailles, cette fois contre des Espagnols alliés des Français (Bandeira, 1985). Il y avait donc plus des volontés de représailles et de rectification frontalière que de conquête territoriale, et aussi une urgence à effectuer cette occupation avant que les Anglais, qui voulaient, on l'a vu, empêcher une possible reconquête des Antilles par la France depuis la Guyane, n'en aient eux-mêmes l'idée, occupés qu'ils étaient sur d'autres terrains notamment en Europe (Boiteux, 1939 ; Ely 1999). Ainsi le montrait l'historien brésilien Oliveira Lima en 1908, qui déjà évoquait ce rôle d'otage :

« Ocupando a Guiana, o a que, entretanto, visava a côrte do Rio de Janeiro era ter o que restituir na paz geral, que fatalmente devia rematar o periodo das guerras napoleônicas, e, em troca, uma troca que já seria substancial, alcançar o reconhecimento dos limites tradicionais ao Norte do Brasil, a saber, a posse incondicional, consagrada pelo Tractado de Utrecht, do território até o rio de Vicente Pinzon, pois que a Inglaterra o cedera desde o Araguari, sem consentimento de Portugal, na paz de Amiens¹²¹. »

¹²⁰ Goycochêa, 1963, op. cit., p. 125.

¹²¹ « En occupant la Guyane, ce que visait en fait la Cour de Rio de Janeiro était d'avoir une mise lors de la paix générale qui succéderait fatalement aux guerres napoléoniennes, et, en échange, un échange qui serait substantiel, obtenir la reconnaissance des limites traditionnelles du nord du Brésil, à savoir, la possession inconditionnelle, reconnue par le traité d'Utrecht, du territoire jusqu'au fleuve Vincent-Pinçon, que l'Angleterre avait cédé jusqu'à l'Araguari sans le consentement du Portugal lors de la Paix d'Amiens. » O. Lima, *Dom João VI no Brasil, 1808-1821*, Jornal do Comércio, Rio de Janeiro, rééd. Olympio 1945.

De fait, l'ordre donné était, selon Boiteux (1939) :

« [que o tenente-general] Menezes tomasse posse solenne e estabelecesse um destacamento à margem direita do Oyapock, realizando a reintegração dos justos limites da Capitania do Pará ao norte da linha equinocial, segundo o Tratado de Utrecht¹²². »

Cela montrait l'objectif essentiel : le retour à la frontière de l'Oyapock, perdue suite au lâchage britannique lors du traité d'Amiens en 1802, et non le dépassement de cette frontière. Mais pour Jean Soublin c'était surtout une affaire d'honneur, la Guyane n'était pas une priorité :

« L'Espagne, installée en Argentine, est ennemie au même titre que la France. Elle gêne les prétentions brésiliennes sur la région qui deviendra l'Uruguay, beaucoup plus accessible et infiniment plus riche que la Guyane [...] C'est le Plata qui mobilise les ressources financières de la Couronne, c'est au Plata qu'on enverra plus tard des troupes et c'est cette région qui mobilise presque toutes les énergies. La Guyane est un enjeu piètre auquel la capitale n'entend consacrer ni troupes ni argent¹²³. »

De fait, l'Uruguay a toujours constitué une cible bien plus prioritaire : il s'insère contrairement à la Guyane dans cette fameuse « île-Brézil » précédemment définie par sa situation au débouché du Rio de la Plata.

Le 15 décembre 1808 était lancée une expédition navale de 12 navires et 751 soldats, organisée par le gouverneur du Grand-Pará, le lieutenant-général José Narciso de Magalhães de Menezes, et menée par le lieutenant-colonel Manoel Marques ainsi que le commandant anglais James Yeo à la tête d'une escadre britannique. Après une semaine de luttes et une faible résistance française, qui lui fut par la suite reprochée¹²⁴, le gouverneur Victor Hugues capitulait le 12 janvier 1809. L'occupation de la Guyane par les Portugais commençait.

La Guyane, conformément à l'objectif initial, ne fut jamais annexée officiellement à la colonie brésilienne ni au gouvernement du Grand-Pará dont elle dépendait cependant, elle n'était qu'un territoire occupé provisoirement en l'attente d'une décision ultérieure. Sa possession aurait pu pourtant procurer certains avantages territoriaux au Brésil, en prolongeant celui-ci vers une partie de l'océan plus favorable à la navigation vers les Antilles, ce que faisait

¹²² « s'empare solennellement de la rive droite de l'Oyapock et y installe un détachement, réalisant le rétablissement des justes limites de la Capitainerie du Pará au nord de la ligne de l'Equinoxe, conformément au Traité d'Utrecht. » Cité par Boiteux, *As nossas campanhas navaes, a conquista de Cayenna*, Imprensa naval, Rio de Janeiro 1939, p. 7.

¹²³ *Cayenne 1809, la conquête de la Guyane par les Portugais du Brésil*, Karthala 2003, p. 42.

¹²⁴ Il fut cependant acquitté car le tribunal avait reconnu le manque de secours de la part de la Métropole. De fait les Français résidant dans la colonie ne manifestèrent pas un grand entrain à la défendre, quand ils ne se retournèrent pas contre la France. Archives coloniales, registre 86, F° 17, in Vincenti-Bassereau (1952).

remarquer en 1939 l'officier de marine brésilien Alexandre Boiteux¹²⁵. Pour Victor Hugues, cité par Soublin (2003), « *la Guyane et Cayenne, tant méprisées aujourd'hui, pourraient devenir la possession la plus utile, la plus considérable et la plus riche* », et, faisant sauter le « verrou » du Cap nord, elle aurait également permis aux Brésiliens une plus grande ouverture sur la Caraïbe¹²⁶. Argument qui sera repris 150 ans plus tard par quelques géopoliticiens brésiliens, mais à l'époque cette ouverture caraïbe n'était pas prioritaire pour les Portugais, peut-être en raison de la trop forte présence britannique. Victor Hugues avait néanmoins perçu, un des premiers, la situation d'interface potentielle entre Amazonie et Caraïbes.

En fait, seule la partie orientale et récente de la Guyane fut officiellement annexée : le 19 février 1810, par un traité signé entre le Portugal et l'Angleterre, mais évidemment sans la France, la frontière fut à nouveau fixée sur l'Oyapock, le territoire entre ce fleuve et l'Araguari rejoignait donc le Brésil dont il avait été séparé en 1801. C'était la priorité pour des Portugais désireux avant tout d'éloigner les Français (et éventuellement les Anglais) de l'Amazone, mais cela montrait aussi clairement que la Guyane n'était pas le Brésil, et qu'il n'y avait pas de désir d'annexion de la colonie française, en tout cas dans l'immédiat, une fois satisfaite la revendication territoriale initiale.

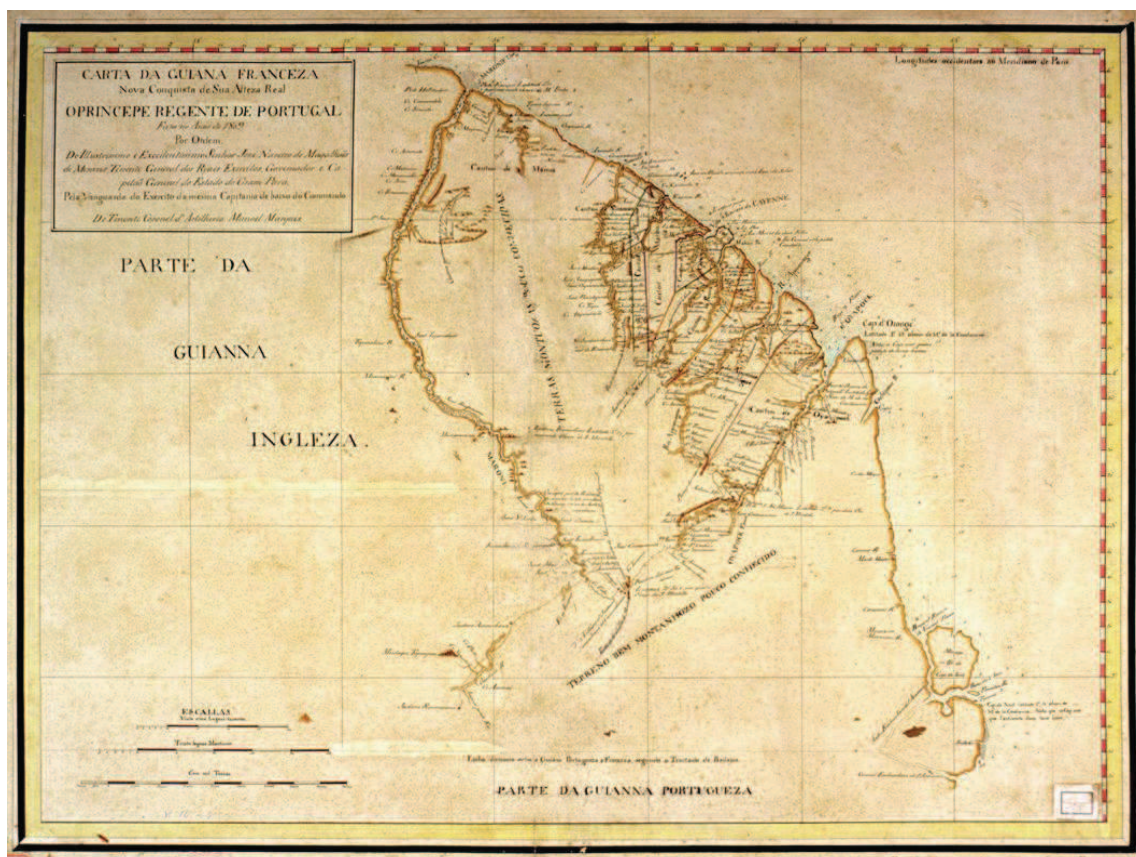
Le rôle des Portugais fut surtout politique : ils administraient un territoire occupé sans savoir si son futur était brésilien, mais leur efficacité et la sécurité qu'ils assuraient permirent aux acteurs économiques, qui eux étaient français pour la plupart, une meilleure gestion de leurs plantations et de la main d'œuvre servile en dépit de quelques spoliations. La Guyane était bien gardée comme un otage qu'il fallait engraisser pour en obtenir le meilleur prix...

b) De l'occupation à la restitution

De l'avis général la colonie, peuplée de seulement 12.000 habitants dont 10.000 esclaves et déjà bien redressée par l'administration de Victor Hugues, fut bien gérée par les Portugais, en fait des Luso-Brésiliens tous originaires du Pará à l'image du gouverneur Maciel da Costa. Comme s'ils avaient voulu l'intégrer à leur empire malgré l'absence de visées précises concernant le futur statut du territoire occupé. Manoel Marques transmit bien au Régent un projet de colonisation de la « Guyane anciennement française », mais dans le cadre d'une « administration provisoire » (Martinière, 1987).

¹²⁵ Boiteux, op. cit., p. 22.

¹²⁶ Soublin, op. cit., p. 60.



Carte 58. Carte portugaise de la Guyane occupée (source : Archives départementales de Guyane, fonds Jean Soublin). Elle est toujours mentionnée comme « Guyane française ».

Les fonctionnaires portugais étaient d'ailleurs peu nombreux : 17 contre 70 sous Victor Hugues. Seuls 1.500 à 2.000 Portugais se trouvaient en Guyane (Soublin, 2003), surtout des militaires d'origine amérindienne payés souvent avec retard, sans femmes ni prêtres, et plusieurs cas de sédition furent avérés (Acevedo Marín, 2006), ce qui amena les administrateurs portugais à composer avec les planteurs français (Martinière, 1987). Il ne semble donc pas qu'il y eut des projets de peuplement luso-brésilien, qui eurent pu alors amener un autre cas d'*uti possidetis* en faveur du Brésil.

Il n'y eut pas non plus d'investissements portugais ni de grands travaux, mais les derniers remparts de la ville furent démantelés. Les planteurs français purent rester et prospérèrent, même s'il y eut quelques cas de réquisitions forcées, et eurent accès au marché brésilien ; la Guyane profita des réseaux et marchés portugais et anglais, put commercer avec les Antilles britanniques et même les Etats-Unis grâce au pavillon portugais alors qu'elle était auparavant coupée de la France par le blocus britannique. Elle reçut par ailleurs près de 2.000 esclaves du Brésil, notamment du Pernambouc, alors qu'elle n'avait été jusque là que chichement approvisionnée par les négriers français en raison des difficultés d'accès... Les facilités du cabotage permirent même le développement du port de Cayenne, quelquefois plus apprécié que celui de Belém, installé plus en fond d'estuaire, ce qui nuisit gravement à l'économie du

Pará ainsi concurrencé et en même temps sacrifié pour les troupes en poste à Cayenne (Cardoso, 1984). Ainsi la raréfaction de la farine, provoquée par le ravitaillement de ces troupes, amena une augmentation des prix à Belém, sans compter les énormes dépenses consécutives à la conquête (Acevedo Marín, 1992).

Contredisant l'article 12 du traité d'Utrecht, pourtant respecté par les Portugais pour leur interprétation de la frontière mais qui n'avait plus lieu d'être dans ce cas précis, le commerce entre Cayenne et Belém se développait donc, la Guyane important notamment du bétail de Macapá et de l'île de Marajó, fait qui se reproduisit un siècle et demi plus tard, lors de la Seconde Guerre mondiale. Elle devenait ainsi un marché pour le Brésil tout en le complétant économiquement, le nord du Brésil ne produisant pratiquement pas de sucre, par exemple.

L'Angleterre quant à elle laissa les mains totalement libres aux Portugais pour l'administration de la Guyane, mais profita du marché ainsi restauré : la prospérité des colons d'origine française en fit de bons clients pour des exportations britanniques favorisées (Cardoso, 1984).

Finalement, au bout de six ans la chute de Napoléon remit le sort de la Guyane française sur le tapis. Le traité de Paris en décida le 30 mai 1814 la restitution à la France de Louis XVIII avec l'accord des Anglais, ce qui provoqua la protestation de l'ambassadeur portugais à Londres, le comte de Palmela (Altavila, 1940), montrant que l'idée d'une incorporation de la Guyane au Brésil était malgré tout assez partagée dans les hautes sphères politico-diplomatiques portugaises. Il faut cependant préciser que les Portugais n'avaient pas été admis à participer aux délibérations, provoquant la protestation du Régent (Boiteux, 1939).

Mais ce traité prévoyait surtout le retour de la Guyane, comme le reste de la France, dans ses limites de 1792, or elles étaient dans le cas de la Guyane encore trop peu précises (sur le Carapaporis pour les Français), ce qui fut refusé par le régent portugais. En 1815, lors des négociations du Traité de Vienne consécutif à l'élimination définitive de Napoléon de la scène européenne, Talleyrand pour la France tenta alors d'obtenir l'Araguari comme limite décidée à Utrecht, refusé là encore par la diplomatie portugaise qui s'en tenait à l'Oyapock. Louis XVIII, appuyé par plusieurs pays signataires du Traité de Vienne, menaçait d'utiliser la force pour récupérer la Guyane, alors que les Anglais, désireux de ne pas affaiblir la France de la Restauration et craignant des ambitions brésiliennes sur les Guyanes, faisaient pression sur les Portugais afin d'en accélérer la restitution (Ely, 1999). Bien que cela ne fut pas forcément prévu lors de la conquête, les diplomates portugais et notamment le principal d'entre eux, le Comte de Linhares, le même qui quelques années auparavant avait préconisé une invasion de la Guyane, semblaient effectivement tout faire pour empêcher son retour à la France, car elle s'inscrivait selon eux dans les limites naturelles du Brésil (Boiteux, 1939). C'est ce que

montre aussi le très nationaliste historien brésilien Gustavo Barroso (1958) :

« A diplomacia joanina, obedecendo às instruções do soberano, tudo fêz para que não abrissemos mão daquele trato de terra que integra o Brasil nos seus lindes naturais ; mais não conseguiu o que desejava. Não foi por culpa nossa que o perdemos¹²⁷. »

Cet argument des « limites naturelles » sera lui aussi nous le verrons repris quelques 150 ans plus tard, alors que les *bandeirantes* et les diplomates des siècles précédents avaient semblé montrer le contraire en évitant les Guyanes. Ce serait donc les pressions anglaises, dénoncées implicitement par Barroso, qui contraignirent le Régent, entre-temps devenu, suite à la mort de sa mère en 1816, roi de Portugal et du Brésil sous le nom de Jean VI, à rendre la Guyane aux Français. Ceci fut finalement conclu le 28 août 1817 par la signature de la Convention de Paris, mais avec comme condition, très clairement, la fixation de sa limite sur l'Oyapock :

« Art. 1 - Sa Majesté très fidèle, animée du désir de mettre en pratique l'article CVII du Traité de Vienne, s'oblige à céder à sa Majesté très chrétienne, dans un délai de trois mois ou avant si possible, la Guyane française jusqu'au fleuve Oyapock, dont l'embouchure est située entre le 4^{ème} et le 5^{ème} ° de latitude nord, et 322° de longitude à l'est de l'Ile du Fer, par le parallèle de 2°24' de latitude septentrionale. »

Pour la première fois était de façon précise fixée et mutuellement acceptée la frontière entre Brésil et Guyane française sur l'Oyapock et, quoique de façon encore imprécise, vers l'intérieur. L'article 2 demandait la nomination immédiate d'une commission pour fixer dans un délai d'un an les limites (on ne connaissait pas tout le tracé de l'Oyapock, et encore moins sa source), avec arbitrage de l'Angleterre en cas de désaccord. L'article 3 ordonnait la remise à la France des forteresses et de tout le matériel militaire construit ou amené par les Portugais.

La restitution de la colonie française, désormais limitée à l'est par l'Oyapock, eut lieu le 8 novembre 1817 devant 200 soldats français et 200 portugais, rendant les honneurs aux pavillons des deux nations. Historiens brésiliens eux aussi passablement nationalistes, Artur César Ferreira Reis (1953), par ailleurs ancien gouverneur de l'Amazonas nommé par le régime militaire, et Castilhos Goycochêa (1963) insistent sur les regrets et les larmes des planteurs français qui n'eurent qu'à se féliciter de la gestion luso-brésilienne de la Guyane.

Ainsi Reis :

« Registrou-se, então, qualquer coisa de inédito, de espantoso : os colonos franceses que assistiam à cerimonia, choravam de pesar com a nossa retirada.

¹²⁷ « La diplomatie de Dom João, obéissant aux instructions du souverain, fit tout pour que nous ne lâchions pas ce bout de terre qui prolongeait le Brésil dans ses limites naturelles ; mais elle ne réussit pas. Ce ne fut pas par notre faute que nous le perdîmes. » G. Barroso, op. cit., p. 32.

Carra de Saint-Cyr, pasmo, dirigiu-se ao tenente Mafra.¹²⁸. »

Et Goycochêa livre contrairement à son confrère l'intégralité en français de la déclaration de Saint-Cyr :

« C'est étonnant monsieur le secrétaire portugais, que des français, voyant flotter les couleurs nationales, signes de domination française, versent des larmes de regret pour la domination antérieure¹²⁹. »

Peut-être l'anecdote est-elle exagérée, mais la nostalgie des planteurs français est avérée. On se souvient que lors de la Révolution française ils ne s'étaient pas montrés particulièrement patriotes, pas davantage pendant la prise de Cayenne, et se seraient sans doute fort bien accommodés d'une souveraineté portugaise facilitant esclavagisme et accès aux marchés brésiliens et britanniques, à l'image des planteurs martiniquais accueillant avec bienveillance l'occupation britannique. Néanmoins la restitution de la Guyane limitée à l'est par l'Oyapock semblait bien confirmer qu'entre Oyapock et Maroni elle ne constituait plus vraiment un enjeu pour les Portugais, ce qu'illustre l'historiographie brésilienne.

c) *Des visées expansionnistes en Guyane ?*

Le Brésil eût-il jamais des visées annexionnistes en occupant la Guyane, au-delà d'une simple opération de représailles ? L'historiographie diverge à ce sujet, mais les interprétations pour une fois ne sont pas fonction de la nationalité des auteurs. On se souvient que l'objectif de départ était prioritairement le rétablissement de la frontière sur l'Oyapock, il n'était donc pas question, du moins à ce moment, d'une quelconque incorporation de la Guyane à l'intérieur des limites du Brésil mais seulement de l'application de l'interprétation luso-brésilienne du traité d'Utrecht.

Mais pour l'historien guyanais Paul Laporte (1915), c'est seulement un manque de moyens qui empêcha les Portugais de s'emparer définitivement de la Guyane : ceux-ci contrairement aux Anglais étaient « trop faibles pour d'aussi lourdes charges », même s'ils « convoitaient depuis longtemps notre beau lopin de terre¹³⁰. » Ce que confirmaient côté brésilien Boiteux (1939), Barroso (1958) et Goycochêa (1963) : pour ce dernier le refus initial de D. João suite au traité de 1814 s'expliquait par une volonté de garder la conquête guyanaise, seul le rapport

¹²⁸ « Il se passa alors quelque chose d'inédit, d'étonnant : les colons français qui assistaient à la cérémonie pleuraient de regret notre départ. Carra de Saint-Cyr, ébranlé, s'adressa au lieutenant Mafra ». A.C.F. Reis, *Portugueses e Brasileiros na Guiana Francesa*, Ministério da Educação e Saúde 1953, p. 30.

¹²⁹ Goycochêa, 1963, op. cit., p. 171.

¹³⁰ Paul Laporte, *La Guyane des Ecoles*, Imprimerie Corps 1915, réédition Atipa 1983, p. 21.

de forces issu du traité de Vienne et les pressions anglaises évoquées le firent renoncer à cette option. De fait, il semble bien que les gouverneurs luso-brésiliens Manoel Marques et Maciel da Costa avaient penché eux aussi pour une annexion définitive, d'après Martinière (1987) :

« Un des buts de Maciel da Costa était non seulement de réaliser une annexion définitive de Cayenne à l'Etat du Grão-Pará, mais aussi d'intégrer la Guyane hollandaise à l'empire portugais d'outre-mer. Reprenant l'idée de Manuel Marques dans sa « descrição abreviada das vantagens e recursos que offerecem a projeção da Guyana antigamente francesa e suas produções rellativamente ao Estado do Para e do Brasil » rédigée en mars 1810, il estimait que Cayenne devait devenir une tête de pont d'expansion lusitanienne vers le nord, relais idéal de Belém dans cette « conquête » vers l'Orénoque¹³¹ ».

La Guyane s'insérait donc dans un projet plus vaste de conquête du littoral nord, auquel les Portugais avaient dû auparavant renoncer à cause de la présence des Européens du nord. Mais cela s'opposait évidemment aux projets de la Grande-Bretagne, qui ne désirait pas que l'allié portugais, plutôt en situation de dominé depuis le traité de Methuen, se transformât en rival. Ce qui peut également expliquer le lâchage du Portugal lors du traité de restitution de Paris, obligeant ce dernier à sacrifier la Guyane au maintien d'un Uruguay plus stratégique (Boiteux, 1939). Cela fut amèrement regretté par le président de la province du Pará en 1836, le général Soares de Andréa, pour lequel les droits du Brésil sur la Guyane étaient incontestables car nés d'une juste conquête en réponse à l'agression française au Portugal, mais ce dernier dut la restituer faute de soutien international¹³².

Aussi le Régent de Portugal, sur le conseil de l'intendant Maciel da Costa, aurait plutôt penché pour une principauté vassale, comprenant également les deux autres Guyanes (Cardoso, 1999) : l'origine extra-portugaise de ces territoires les aurait empêchés de s'intégrer convenablement à un Brésil lusophone, alors que plusieurs révoltes séparatistes avaient déjà eu lieu, notamment dans le Pernambouc en 1817. D'où, si elle avait dû rester portugaise, ce projet qu'on lui prêta d'une colonie séparée et non d'une intégration au Brésil. L'historien guyanais Arthur Henry (1950) s'appuyant sur un mémoire de 1812, évoque lui quelques « hautes personnalités portugaises » qui avaient le projet de « fonder avec les Guyanes réunies, un royaume annexe de l'Empire du Brésil ». Mais, selon Ferreira Reis (1953), cette proposition d'union des Guyanes portugaise, française et hollandaise sous la férule du prince-régent portugais qui voulait ainsi protéger le Brésil des « influences » extérieures, donc avec là encore un rôle de tampon, fut refusée en 1812 par l'Angleterre, qui voulait seule s'assurer le

¹³¹ Martinière, op. cit., 1987, p. 29.

¹³² Baron de Rio Branco, *Frontières entre le Brésil et la Guyane française, 1^{er} mémoire du Brésil, tome 2*. Imprimerie nationale, Paris, 1899, pp. 175-176.

bénéfice de la conquête à ce moment de la colonie batave¹³³. Donc apparemment des projets de rattachement plus ou moins intégrés contrecarrés par l'Angleterre, à laquelle ne l'oublions pas le Portugal devait d'avoir obtenu la reconnaissance de sa souveraineté sur les terres du Cap Nord en 1713, puis plus tard en 1817. Mais aussi une première idée de vassalisation des Guyanes comme territoires-tampon qui sera reprise un siècle et demi plus tard...

En faveur de la thèse inverse, si l'on en croit entre autres Demétrio Magnoli (1997), il semble que Dom João, qui avait d'autres priorités, ne suivit pas l'idée de conserver ce territoire, s'en tenant à une occupation préventive. Contrairement à son lieutenant et administrateur Manoel Marques, qui savait lui qu'une annexion était tout à fait possible, et qui pensait qu'elle offrirait même aux Portugais « la possibilité d'entrer en communication avec le Pérou à travers l'intérieur » (Cardoso, 1999), le souverain portugais lui trouvait un intérêt territorial limité pour le prix à en payer selon Rosa Acevedo Marín (2006). Ce qu'illustre un dialogue avec Manoel Marques, opposé à la restitution, prêté par l'historien brésilien Jayme de Altavila dans son ouvrage sur Jean VI (1940) ; le chapitre est d'ailleurs curieusement intitulé « *Em Caiena já se falou português* » (« à Cayenne on a déjà parlé portugais »), comme si cela avait constitué un précédent amené à se reproduire :

« Vossa Magestade me perdôe, mas si eu não estivesse doente, talvez a esta hora estaria respondendo conselho de guerra, por desobedência à ordem da entrega de Caiena.

D. João sorriu.

- Quer que lhe diga uma cousa, brigadeiro Marques ? Eu já não tinha muito interesse por aquilo. Aquela terra só dá febre e mosquito, e si eu tivesse de fazer finca-pé para não entregá-la à França a « ajuda » da Inglaterra iria me custar o preço do Brasil. Os inglêsés fazem estas solidariedades muito caras... Ouça lá uma cousa, meu amigo : não fique desconsolado, mas os francêsés, sem Napoleão, são até bons camaradas...¹³⁴ »

L'histoire est romancée, mais il ne faut pas négliger les aspects évoqués : le faible intérêt stratégique pour le prix à l'époque prêté à la Guyane (même si la citation montre que Jean VI sans les Anglais eût peut-être gardé la Guyane), la francophilie avérée du souverain portugais, qui accueillit à Rio la fameuse Mission française à l'origine du renouveau des arts au Brésil, et peut-être un certain désir d'avoir un territoire tampon entre le Brésil et des colonies anglaises

¹³³ L'Angleterre occupa la Guyane hollandaise de 1796 à 1814.

¹³⁴ « Que votre Majesté me pardonne, mais si je n'avais pas été malade, peut-être qu'à cette heure-ci aurais-je été traduit devant le Conseil de guerre, pour avoir désobéi à l'ordre de rendre Cayenne. » D. João sourit : « Voulez-vous que je vous dise une chose, brigadier Marques ? Cela ne m'intéressait déjà plus beaucoup. On ne trouve que fièvre et moustiques sur cette terre, et s'il avait fallu me montrer ferme pour ne pas la remettre à la France, l'« aide » de l'Angleterre m'aurait coûté le prix du Brésil. Les Anglais font payer leur solidarité fort cher... Ecoutez une bonne chose, mon ami : ne soyez pas déçu, mais les Français, sans Napoléon, sont même de bons camarades... » J. de Altavila, *Portugal e Brasil de D. João VI*, Casa Ramalho editora, Maceió 1940, pp. 63-64.

dont le voisinage était tout aussi dangereux (Ely, 1999). Car avec le soutien de l'Angleterre aux Hollandais et aux sécessionnistes espagnols tout le littoral guyanais de l'Orénoque à l'Amazone était désormais sous l'influence anglaise (Martinière, 1987). Le prix à payer pour le Portugal de l'alliance britannique à Utrecht, qui lui avait permis de récupérer le contrôle complet du bas bassin amazonien, avait aussi été, par le traité de Methuen en 1703, une domination économique anglaise et le sacrifice de son industrie naissante pour assurer le débouché portugais à l'industrie britannique. Il était donc difficile de demander davantage, d'autant que ce soutien britannique lors de l'occupation portugaise ne valait que pour la rectification de la frontière sur l'Oyapock, non pour une annexion, si l'on en croit le baron de Rio Branco lors du traitement du litige avec la France¹³⁵.

A la faveur de cette thèse, il semble que Victor Hugues, l'ancien gouverneur français, se doutait que la Guyane en tant que telle n'intéressait pas spécialement les Portugais et que ceux-ci finiraient par la rendre, les Anglais étant bien plus dangereux par leur pression sur la région. En Conseil de guerre où il fut traduit après la capitulation de Cayenne, il se justifia en disant avoir un peu laissé faire les premiers pour éviter une invasion anglaise qui elle eût été définitive¹³⁶.

Autre historien brésilien, Ferreira Reis, hostile pourtant à la présence européenne en Amérique du Sud, réfute lui aussi tout projet expansionniste en montrant que cette occupation était plus une revanche (*revide*) face à l'occupation du Portugal par la France qu'une conquête proprement dite, et finalement pour le plus grand bien de la Guyane, comme si cela avait été désintéressé :

« Não fizemos obra de conquistadores brutais, pela vitória. Fôramos humanos. Realizando uma empresa política, em revide ao insulto napoleônico, escrevéramos uma página de civilização¹³⁷ » .

Il est en cela confirmé par les historiens spécialistes des relations extérieures brésiliennes : Teixeira Soares (1972) parle de « *replica* » à la cruauté des Français manifestée au Portugal, Moniz Bandeira (1985) qualifie l'occupation de Cayenne de *retaliação* (représailles), en la comparant à celle de Buenos Aires également désirée par D. João suite à la rivalité sur l'Uruguay, où s'exerçait véritablement l'expansionnisme brésilien selon lui. Après lui, Cervo et Bueno (2002) considèrent également l'occupation de Cayenne et de la rive orientale de l'Uruguay comme une « réaction aux humiliations subies par le Portugal de tout côté » tout en

¹³⁵ Rio Branco, *Frontières entre le Brésil et la Guyane française, 1^{er} mémoire du Brésil, tome 2*. Imprimerie nationale, 1899, p. 151.

¹³⁶ Archives coloniales, registre 86, F° 111, 24 octobre 1809, in Vincenti-Bassereau (1952).

¹³⁷ « Nous ne nous comportâmes pas comme des conquérants brutaux malgré la victoire. Nous avons été humains. Vengeant par une entreprise politique l'insulte napoléonienne, nous aurons écrit une page de civilisation. » A.C.F. Reis, op. cit., 1953, p. 31.

montrant la volonté du Régent de se construire un véritable empire américain. De même, pour le géographe Roberto Monteiro de Oliveira (1997) :

« Fica claro portanto que a diplomacia portuguesa operou no sentido de assegurar a posse do território que historicamente sempre considerou de sua soberania abdicando dos direitos de conquista¹³⁸. »

Ainsi le Brésil aurait pu par cette conquête s'agrandir, mais le but était bien de récupérer l'ancien territoire perdu entre Araguari et Oyapock et non d'y ajouter l'ancienne colonie française. Oliveira rejoignait en cela le Français Guy Martinière (1987), pour qui la volonté de capture du bassin de la Plata « *faisait apparaître comme tout à fait secondaire le maintien éventuel de la Guyane française dans l'Empire du Brésil*¹³⁹. »

En outre, toujours d'après Martinière, avec le traité de restitution la Guyane ne constituait plus une menace, ni un enjeu avec les ambiguïtés de l'allié britannique :

« Dès lors, l'administration de Rio abandonnait toute extension des frontières du nord, donc la conquête de la Guyane française, estimant la partie injouable puisque la route de l'Orénoque était fermée, et que l'acte de Vienne empêchait théoriquement les Français de menacer directement le delta de l'Amazone¹⁴⁰. »

La Guyane ne semblait effectivement pas une terre prioritaire pour les Portugais une fois la menace écartée et la frontière rectifiée et reconnue officiellement sur l'Oyapock, il n'en reste pas moins que le rêve d'une expansion septentrionale du territoire brésilien vers les Guyanes a bel et bien existé et ne fut abandonné que du fait d'un rapport de forces défavorable.

L'échec de la commission mixte pour démarquer la frontière en dépit de la médiation britannique, dont les Français saisiraient plus tard le prétexte, montre là encore que cette région n'était pas décisive ni prioritaire pour les Portugais, même si les Anglais craignaient toujours de leur part une expansion vers l'Orénoque (Martinière, 1987). Jean VI considérait alors probablement l'estuaire du Rio de la Plata et la frontière méridionale avec l'Uruguay plus importants et stratégiques : ce dernier territoire fut conquis sur les Espagnols en 1821, devenant jusqu'en 1825 la « Province Cisplatine » et faisant passer la « perte » de la Guyane au second plan. Pour Amado Luiz Cervo (1985), l'expansionnisme de la période coloniale avait donné à l'espace brésilien sa dimension idéale, ce qui fit que la dévolution de la Guyane fut acceptée sans difficulté, mais il en alla de même pour la création de la République de l'Uruguay, pourtant mieux intégrée au système hydrographique brésilien.

¹³⁸ « Il est clair par conséquent que la diplomatie portugaise agit dans le but de s'assurer la possession du territoire qu'historiquement elle considérait comme relevant de sa souveraineté, renonçant à ses droits de conquête » R. M. de Oliveira, *A última página do Gênesis: a formação territorial do Estado brasileiro na Amazônia oriental : o caso do Amapá*. Thèse de géographie, USP 1997.

¹³⁹ G. Martinière, op. cit. 1987, p. 32.

¹⁴⁰ Id.

Ainsi, malgré des divergences d'ailleurs non liées à la nationalité, historiographies française et brésilienne se rejoignent en grande partie. La Guyane dans ses limites de 1713 fut davantage un pion dans la lutte d'influence que se livraient Portugais et Anglais dans la région au détriment des Français qu'un véritable enjeu territorial : après tout, nous l'avons vu, sans sa partie entre Oyapock et Araguari elle ne s'insérait pas contrairement à l'Uruguay dans « l'île Brésil » (et n'offrait d'ailleurs pas plus d'intérêt pour les Français !), et son retour dans le giron brésilien ne germa que dans l'esprit de quelques géopoliticiens un peu illuminés que nous étudierons ultérieurement.

Mais ces huit années d'occupation eurent bien des conséquences psychologiques sur les protagonistes. Selon Rosa Acevedo Marín (1992), confirmée côté français par Jean Soublin (2003), beaucoup de jeunes officiers issus d'un Brésil intellectuellement très fermé ont été marqués par les idées révolutionnaires françaises dont ils prirent connaissance en Guyane auprès des déportés politiques tels Billaud-Varenne, des partisans de Gracchus Babeuf ou encore l'Etat-major de Toussaint-Louverture, tous libres dans Cayenne (à l'exception des Haïtiens), puisque seulement relégués.

Cette occupation reste d'autre part un haut fait d'armes rappelé par le nom d'une batterie d'apparat créée en 1987 : *bateria Caiena* (Soublin, 2003), pour commémorer un des rares exploits militaires du Brésil à l'extérieur, le premier même avant les interventions en Uruguay et au Paraguay un peu plus tard. Les Portugais ne partirent d'ailleurs pas les mains vides : plusieurs plantes prises à Cayenne furent transplantées à Belém, comme la noix de muscade, le girofle d'Inde... et la *cana caiana*, la canne de Cayenne, considérée la plus riche en sucre, transplantée sur ordre de Jean VI au jardin d'acclimatation d'Olinda, est désormais l'une des principales cultures du Pernambouc, lui-même un des États les plus sucriers du Brésil.

La mentalité guyanaise en a plutôt gardé le souvenir d'une occupation suivie d'une amputation (la partie entre Oyapock et l'ancienne frontière de l'Araguari), ce qui pouvait constituer un fâcheux précédent à l'origine d'une crainte diffuse toujours actuelle, même s'il semble bien que le but des Portugais n'était pas de rester. La langue créole guyanaise a cependant été enrichie de plusieurs mots d'origine portugaise (*fika* : se trouver ; *briga* : lutte ; *fala* : bien parler, *roun* : un, peut-être aussi *kaz* : maison, ou encore *lagartich* : lézard...), ce qui est aussi un des éléments constitutifs d'une identité dont les Créoles guyanais sont à l'heure actuelle si jaloux, notamment vis à vis des Antillais.

En outre, mulâtres et libres de couleurs malgré l'augmentation du nombre d'esclaves se voyaient traiter sans discrimination par les Portugais, conformément au désir du Régent. Ils supportèrent alors difficilement le retour à un ordre français plus discriminatoire.

Mais désormais, ayant récupéré une Guyane qui sans son débouché sur l'Amazone offrait un moindre intérêt, les Français n'allaient avoir de cesse de remettre en cause des limites pourtant fixées cette fois avec précision, mais dans une région désormais délaissée par les Brésiliens une fois satisfaction obtenue. Alors que les Guyanais commençaient eux à se persuader d'un possible retour des Luso-Brésiliens, définitif cette fois.

B – LA FIXATION DEFINITIVE DE LA FRONTIERE : ENJEUX TERRITORIAUX ET ECONOMIQUES

L'histoire du Territoire contesté franco-brésilien est assez bien connue, et les principaux documents et arguments ont été maintes fois analysés tant du côté français que brésilien. Ainsi, tout le corpus cartographique de Vidal de La Blache a été étudié par Emmanuel Lézy dans sa thèse monumentale sur les Guyanes¹⁴¹. L'histoire du Contesté quant à elle a fait l'objet de quelques monographies universitaires, notamment Touchet¹⁴² et Du Réau¹⁴³. Les Brésiliens semblent cependant y avoir consacré plus d'écrits, peut-être parce que ce litige s'est terminé en leur faveur. Il a ainsi été évoqué de manière fort tendancieuse par Sílvio Meira¹⁴⁴, entre autres, et fait l'objet de travaux de l'historien et politicien Artur César Ferreira Reis¹⁴⁵. Il constitua même le cadre d'un roman écrit par l'ancien président José Sarney¹⁴⁶. Parmi les travaux universitaires, citons la thèse du géographe Roberto Monteiro de Oliveira sur la formation de l'Amapá¹⁴⁷, et le *mestrado* de l'amapéenne Francinete dos Santos Cardoso¹⁴⁸. Mais à l'exception de cette dernière, qui vécut en Guyane, et en partie de Richard Touchet du côté français, les auteurs pour des problèmes de barrière linguistique n'ont pratiquement travaillé que sur des sources mono-nationales, les perceptions et intentions réelles du camp d'en face étant ainsi rarement analysées.

Si nous avons étudié plusieurs articles et documents inédits de l'époque provenant des

¹⁴¹ E. Lézy, *Guyane Guyanes, perception et organisation de l'espace entre Orénoque et Amazone*. Paris X 1998, sous la direction de Jean-Pierre Raison.

¹⁴² R. Touchet, *Le contesté franco-brésilien, de la découverte de l'or dans le Carsewène à l'arbitrage de 1900 : les répercussions en Guyane française*, Mémoire de maîtrise d'histoire, UAG, 1993.

¹⁴³ T. du Réau, *L'affaire de Mapá et le Contesté franco-brésilien : dernières prétentions françaises en Amérique du sud*, mémoire de maîtrise d'histoire, Aix-Marseille I, 2000.

¹⁴⁴ S. Meira, *Fronteiras sangrentas, heróis do Amapá*, Rio de Janeiro, 1975.

¹⁴⁵ A.C.Ferreira Reis, *Limites e demarcações na Amazônia brasileira, a fronteira colonial com a Guiana francesa*, 1ère édition Imprensa Nacional, Rio de Janeiro, 1947 (réédité en 1993) et *A Amazônia e a cobiça internacional*, Edinova, Rio de Janeiro, 2de édition, 1965.

¹⁴⁶ J. Sarney, *Saraminda*, Siciliano 2000, (Gallimard pour la traduction française).

¹⁴⁷ R. Monteiro de Oliveira, *A última página do Génesis: a formação territorial do Estado brasileiro na Amazônia oriental: o caso do Amapá*. Thèse de géographie USP, 1997.

¹⁴⁸ F. dos Santos Cardoso, *Entre Conflitos, Negociações e Representações: o Contestado Franco-Brasileiro na última década do século XIX*. Mestrado d'histoire, NAEA/UFPa, Belém, 2003.

Archives départementales de Guyane ou du Consulat du Brésil à Cayenne, ainsi que le corpus du baron de Rio Branco avec les argumentations françaises miraculeusement parvenus à la bibliothèque de Cayenne au moment où nous rédigeons ces lignes, nous avons également fait le choix d'étudier les discours et représentations de ce conflit par les historiens et journalistes. En effet, la divergence de leurs analyses et perceptions permet de comprendre les sentiments d'hostilité puis d'indifférence qui ont caractérisé les relations entre Guyanais et Brésiliens pendant et après le conflit, à l'origine de cette ignorance mutuelle au cours du XXe siècle, alors même que continuaient de s'ébaucher des volontés et prémices de rapprochement économique, aspect bien moins connu de cette histoire. L'étude croisée des arguments respectifs permettra donc d'analyser des représentations qui en fait se rejoignaient dans leur opposition, la perception de la menace représentée par le voisin étant réciproque...

1. La neutralisation, conséquence d'impossibles négociations

a) Vers une surenchère des revendications françaises

Après la restitution de la Guyane, les Français n'admettaient toujours pas que la frontière soit sur l'Oyapock, comme le montrent plusieurs rapports rédigés par le gouverneur de la Guyane entre 1820 et 1822. Les raisons invoquées étaient rarement stratégiques (intérêt d'un accès guyanais à l'Amazone) mais surtout historiques et démographiques. Dans l'un d'eux, daté du 6 juin 1820, le gouverneur écrit au ministre de la Marine :

« La rive droite de l'Oyapock a plus de population française que la rive gauche [...] Les habitants et même les Indiens ne reconnaissent d'autre autorité que la nôtre [...] Si nous en croyons les dernières conventions, cette rive droite et ses habitants dépendraient provisoirement du Pará ; est-il possible de ne pas faire cesser au plus tôt un pareil provisoire ?¹⁴⁹ »

Donc si le territoire outre-Oyapock est peuplé de Français, il doit être rattaché à la Guyane. C'est l'argument avec lequel les Portugais se sont étendus en Amazonie, mais ici avec une reconnaissance de l'autorité française exprimée par les habitants, dans le droit fil du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » de la Révolution française. Mais le terme « provisoire » est curieux car le traité de restitution était très explicite quant à la fixation de la frontière sur l'Oyapock, et faisait peut-être allusion au fait que la commission chargée de déterminer physiquement les limites n'avait toujours pas vu le jour, argument qu'allaient en effet utiliser

¹⁴⁹ Cité par M. Sarotte, *Le contesté de l'Oyapoc*, IGN 1955.

les Français. En 1821, le chevalier de Larue lançait alors une campagne en faveur d'un nouveau « Vincent-Pinçon situé sur 2° de latitude nord » (soit approximativement celle de l'Araguari), argument repris par Saint-Amant, secrétaire-général du gouverneur de Cayenne. En 1824 la France réclamait la restitution du territoire entre Oyapock et Araguari au nom du traité d'Amiens pourtant caduc, et le gouverneur Milius était même chargé de récupérer le territoire gagné à Amiens, ordre qui ne fut jamais exécuté (Calógeras, 1933). Cette revendication n'était pas forcément absurde : João Palma Muniz, dans une thèse d'histoire de 1922¹⁵⁰, évoque une proposition (non avérée) des Cortes portugaises de donner aux Français la rive gauche de l'Amazone en échange de leur soutien militaire contre l'indépendance du Brésil, qu'ils auraient refusée¹⁵¹.

Le Brésil était devenu indépendant en 1822 à l'initiative du fils du roi Jean VI, couronné empereur de l'ancienne colonie portugaise sous le nom de Pierre 1^{er}, et qui hérita donc du problème. Mais, face aux troubles consécutifs à cette émancipation pas toujours acceptée, le Brésil négligea totalement ce problème qu'il estimait moins crucial que celui du Rio de la Plata. Les Français, profitant des menaces d'éclatement que connaissait le Brésil à l'époque, persévérèrent donc dans leurs revendications, arguant du fait que ce n'était pas l'Oyapock qui avait été défini à Utrecht. Ce qui n'empêcha pas la signature le 8 janvier 1826 d'un traité de navigation et de commerce entre Guyane française et Brésil, entraînant la suppression de la taxe de 10 % sur les navires brésiliens (Loncan, 1990), satisfaisant partiellement une vieille réclamation mutuelle sans régler le problème territorial.



Carte 59. Extrait de la carte de Malte-Brun, 1832 (source : Le Roux, *Atlas historique de la Guyane*, p. 12). La carte montre la Guyane contournant curieusement le Surinam mais respectant la frontière de l'Oyapock, montrant bien l'acceptation de celle-ci à l'époque.

¹⁵⁰ J. de Palma Muniz, *Adesão do Grão-Pará à independência*. Thèse d'histoire 1922, réédition de la *Revista do Instituto de História e Geografia do Pará*, ano VI vol. IV par le Conselho Estadual da Cultura, Belém 1973.

¹⁵¹ L'auteur cite une lettre, conservée aux Archives nationales brésiliennes, du marquis de Barbacena, chargé de rallier les Anglais à l'indépendance du Brésil, adressée à José Bonifacio de Andrada e Silva, homme de confiance du futur empereur Pierre I^{er}, le 1^{er} mai 1822. J. de Palma Muniz, op. cit. 1922, p. 214.

Surtout, en 1830, les troubles qui aboutirent à l'abdication de Pierre 1^{er} l'année suivante provoquèrent un rapprochement inédit. Si l'on en croit le très francophile et patriote général et historien brésilien Aurélio de Lyra Tavares, un des anciens leaders de la révolution d'inspiration républicaine du Pernambouc en 1817, Hollanda Cavalcanti, aurait alors négocié, pour obtenir le soutien de la France dans sa nouvelle entreprise sécessionniste (impliquant cette fois-ci tout le nord du Brésil), l'attribution totale du Contesté à cette dernière, ce qui rappelle étrangement la supposée proposition portugaise vue précédemment. Ainsi, un rapport du haut représentant français au Brésil, Edouard Pontois, envoyé au ministre des Affaires étrangères de Louis-Philippe, le comte Sebastiani, mentionne les avantages qui :

« semblent, au premier coup d'œil, pouvoir être : une fixation de frontière, donnant la Rivière des Amazones pour limite entre la Guyane française et le nouvel Etat ; la navigation de ce fleuve commune aux deux Etats riverains ; la conclusion d'un traité de commerce d'amitié, basé sur le principe de réciprocité, et dans lequel certains privilèges seront réciproquement stipulés en faveur de la navigation et du commerce des deux nations¹⁵². »

On voit alors l'intérêt que susciterait une Guyane étendue jusqu'à un fleuve Amazone navigable pour le commerce, ce qui pour beaucoup constituerait même son seul attrait. Il peut paraître curieux cependant que Cavalcanti ait concédé la cession de la rive gauche de l'Amazone, à la fois si stratégique et si symbolique, pour prix de l'indépendance du nord du Brésil, et Pontois lui-même emploie bien le verbe « sembler ». Mais Louis-Philippe, alors que la France commençait la colonisation de l'Algérie, n'aurait pas accepté le projet, notamment parce qu'il préférait maintenir des relations d'amitié avec un Brésil uni. Bien lui en prit, puisqu'il allia matrimonialement sa famille avec celle de Pierre II, qui prit les rênes de l'Empire après une période de régence.

Cependant, dans l'attente de pourparlers prévus, parurent au cours des années 1834-1835 plusieurs mémoires qui par de savants calculs rectifiaient ceux d'Utrecht et de 1817, et essayaient d'étayer l'hypothèse de l'Araguari, allant même dans le cas de l'Irlandais Warden jusqu'à prolonger de nouveau le parallèle de ce fleuve jusqu'au Rio Branco. Au même moment l'explorateur Adam de La Baume parcourait le nouveau territoire contesté jusqu'aux confins méridionaux, joignait pour la première fois l'Amazone depuis le sud de la Guyane en longeant le fleuve Jari et contournait le plateau des Guyanes, passant par le Rio Branco jusqu'au Tacutu et au Rupununi, ce qui fit que les Français réclamèrent aussi comme limite intérieure cette portion qui les faisait pénétrer le bassin de l'Amazone jusqu'à l'actuel Roraima (Calógeras, 1933). La France réclamait ainsi un morceau de plus en plus important et

¹⁵² A. de Lyra Tavares, *Brasil França ao longo de 5 séculos*, Biblioteca do Exército, 1979, p. 184.

stratégique du territoire brésilien, qui prenait même le luxe de longer au sud les Guyanes anglaise et hollandaise, tout en ayant par l'Araguari et le Rio Branco deux accès au bassin amazonien. Mais cette fois-ci avec quelque raison, puisqu'ils l'avaient explorée : l'argument de *l'uti possidetis* pouvait cette fois-ci se retourner contre les Brésiliens.

b) Nouvelle neutralisation du territoire entre Oyapock et Araguari

Mais à partir de 1835 la province du Pará fut plongée dans une guerre civile, le mouvement *Cabanos* ou *Cabanagem*, opposant le petit peuple aux élites, souvent des commerçants lusitaniens restés après l'indépendance. De par sa proximité la Guyane ne pouvait rester à l'écart. Ce mouvement a-t-il été initié par des officiers paraenses en poste en Guyane vingt ans auparavant, où ils auraient été en contact avec les idées révolutionnaires françaises propagées par des déportés politiques tels Billaud-Varenne, comme l'éventualise Jean Soublin (2003) ? Au Brésil, Rosa Acevedo Marín (1992) et Roberto Monteiro de Oliveira (1997) semblaient déjà le penser : ils évoquent, parmi les causes du *Cabanagem*, la figure du franciscain Luis Zagalo qui, passé par Cayenne en 1815 où il était l'aumônier des troupes portugaises, aurait transmis aux Paraenses son enthousiasme pour la Révolution française, « *contribuant à l'émergence d'une conscience libertaire dans toutes les classes sociales, esclaves compris* » (Oliveira, 1997). Il fut expulsé du Pará en 1817.

Toujours est-il que plusieurs planteurs guyanais ont aidé les insurgés, notamment en leur fournissant des armes, et des goélettes françaises ont évacué des réfugiés brésiliens (Potelet, 1993). Après l'attaque du domicile du vice-consul français à Belém par des insurgés, deux navires de guerre français menacèrent de bombarder la ville si aucune explication n'était donnée à cette invasion, puis repartirent à l'annonce de la chute du leader du mouvement, Félix Clemente Malcher (Oliveira, 1997). Le consul de France proposa alors au ministre des Affaires étrangères d'occuper Macapá de peur que la révolte n'atteigne Cayenne, ce qui aurait aussi permis à la France d'agrandir son domaine amazonien :

« Le gouvernement du Roi aurait à décider si dans l'intérêt de nos possessions de la Guyane et de notre commerce maritime, le moment est venu de s'emparer de la bouche septentrionale et de la rive gauche de l'Amazone jusqu'au Rio Negro, en jetant à la fois des troupes à Macapá et dans l'île de Marajó, dont l'occupation est indispensable pour nous assurer la possession du littoral de l'Amazone, s'il convient de nous y établir¹⁵³. »

¹⁵³ Cité par M. de M. Foucher, « A Amazônia através das correspondências consulares », in *L'Amazonie en France, production scientifique et culturelle*, Casa de Estudos franceses, UFPA 1989, pp. 38-39.

Cette demande, qui montre aussi une volonté expansionniste côté français, car Macapá et surtout l'île de Marajó se trouvaient au delà de la zone revendiquée par les Français, est restée lettre morte, d'ailleurs les insurgés *cabanos* de Macapá furent rapidement annihilés par les troupes loyalistes. Mais les Français, acharnés à pouvoir utiliser l'Amazone pour le commerce, poussaient des incursions dans le territoire revendiqué pour y développer échanges et alliances avec les Indiens, ne provoquant que de faibles réactions brésiliennes.

C'est à partir de 1836 que l'affaire commença à prendre un tour militaire : saisissant le prétexte des soubresauts du *Cabanagem*, le roi des Français Louis-Philippe et son ministre, « voyant toute la province du Pará aux mains des Indiens révoltés¹⁵⁴ », prirent la décision de construire un fort sur la rive droite de l'Oyapock, reconnue pourtant brésilienne par la France lors du traité de restitution de 1817. Ce poste soi-disant provisoire devait « préserver les possessions françaises des désordres du Pará » et « rendre impuissante toute agression [de ce] côté. » (Calógeras, 1933). La France avertit en outre le gouvernement de cet État qu'elle voulait « récupérer sa frontière d'Amiens » (Oliveira, 1997). Les troubles du *Cabanagem* constituaient donc l'occasion rêver de récupérer la portion de Guyane perdue vers l'Araguari. L'historien brésilien Pandiá Calógeras (1933) a voulu clairement montrer que menaces et agressions venaient toujours du côté français. Il cite ainsi le député français d'Harcourt qui, le 22 février, évoquant les droits français sur l'Amazone s'exclamait à la Chambre, faisant allusion à la frontière réclamée par les Français :

« Dans cet état de choses, le gouvernement croit devoir porter quelques troupes à la frontière qui nous sépare du Brésil, pour en constater la possession et repousser au besoin les agresseurs qui pourraient venir de ce côté¹⁵⁵. »

Le duc de Broglie, Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères, se sentant dans son bon droit en l'absence de démarcations officielles, allait lui jusqu'à affirmer que :

« du moment que la colonie de Cayenne est en état de former des établissements au delà de l'Oyapock, il y a tout lieu de les autoriser et de les protéger. Nous ne ferons que tirer partie d'un territoire qui nous appartient, et devancer les résultats d'une démarcation qui ne peut ni ne doit se terminer autrement que par le rétablissement des limites de 1713¹⁵⁶ ».

Il utilisait bien évidemment l'argument du peuplement du territoire pour en renforcer la légitimité française et créer une situation de fait accompli en attendant une délimitation toujours pas effectuée. Cela est confirmé côté français : Henry (1950) cite une lettre du

¹⁵⁴ Baron de Rio Branco, *Frontières entre le Brésil et la Guyane française, 1^{er} mémoire du Brésil, tome 3*. Imprimerie nationale, 1899, p. 248.

¹⁵⁵ P. Calógeras, *A política exterior do império*, Brasilia 1933, p. 255.

¹⁵⁶ Id., p. 256.

délégué guyanais à la Chambre des Députés, Favard, au Président du Conseil colonial le 18 janvier 1836, évoquant l'autorisation donnée au gouverneur de la colonie de placer un poste avancé entre Oyapock et Amazone pour « *amener la décision du litige relatif au Contesté* » et « *protéger les établissements agricoles que les colons paraissent disposer à former dans les savanes de l'Ouassa* » (sur la rive droite de l'Oyapock). Il fallait donc peupler ce territoire dans l'espoir d'un démarquage en sa faveur.

Pourtant le traité de 1817 avait été clair en fixant la frontière non pas sur un hypothétique « Vincent-Pinçon » aux coordonnées non définies mais bel et bien sur l'Oyapock, cependant que les Français on l'a vu alléguaient d'un traité « provisoire ». Aussi cela souleva la colère de nombreux parlementaires et journalistes brésiliens : après avoir fustigé la lâcheté de leur gouvernement face à cette occupation (Cervo, 1981), ils préconisèrent un boycottage des produits français, un appel à la Grande-Bretagne elle-même concernée par de soi-disant menaces sur la Guyane anglaise (contiguë à l'extrémité sud-ouest du territoire réclamé par la France), le journal *A Liga Americana* allant jusqu'à prôner la guerre (Coudreau, 1884 ; Calógeras, 1933). Certains parlementaires espéraient même que ce problème permettrait de dépasser les luttes politiciennes pour « unifier la nation autour du drapeau » (Manzur, 1999), première tentative d'utilisation du problème frontalier pour affirmer un sentiment national brésilien encore bien fragile.

Le fort de l'Oyapock fut abandonné en 1841 suite à une médiation britannique, les Anglais étant en effet fort peu désireux de voir s'étendre l'influence française dans la région, mais le gouvernement français avait en fait trop à perdre avec ce litige : d'abord les produits et commerçants français, nombreux à Rio à cette époque, étaient boycottés au Brésil, mais il y avait aussi un projet de mariage d'un des fils de Louis-Philippe, le prince de Joinville, avec l'une des sœurs de l'empereur Pierre II. Projet prêté à Guizot (Coudreau, 1884), lequel envisageait aussi un nouveau traité commercial avec le Brésil et voulait négocier sur l'interprétation de l'article 8 du traité d'Utrecht (Lins, 1996). Ainsi, si l'affirmation de la souveraineté française jusqu'à l'Araguari semblait sacrifiée au commerce avec le Brésil, la France essayait toutefois, à travers la renégociation de cet article 8 qui fixait la frontière entre Brésil et Guyane française, d'y associer cette dernière. Il fallait donc valoriser l'avantage d'une situation géographique qui semblait être reconnu pour ces relations, alors même, selon Henry (1950), que la Guyane, exceptionnellement bien gérée à l'époque, était dynamique et autosuffisante, même si elle était bien moins riche que ses voisines.

Mais les Brésiliens avaient eux installés une garnison sur l'Araguari, la colonie militaire D. Pedro II, du nom de l'empereur qui régnait sur le Brésil depuis 1840. L'année suivante,

craignant une aide des colons guyanais aux insurgés *cabanos*, le souverain admit alors, suite au retrait des Français, le principe de la neutralisation du territoire qu'ils réclamaient entre Oyapock et Araguari, où l'ancien fort fut abandonné, en l'attente de négociations qu'il espérait proches (Rio Branco, 1899). C'était aussi l'une des conséquences de la médiation britannique, la Grande-Bretagne obtenant au même moment la neutralisation de son contesté avec le Brésil, entre les fleuves Tacutu et Rupununi (Apesteguy/Théry, 1978).

Le traité de 1817 semblait pourtant très clair, mais les Brésiliens reconnurent plus tard son aspect provisoire du fait de la mention d'une commission de démarcation qui ne vit jamais le jour¹⁵⁷. Aussi l'acceptation de la neutralisation par le Brésil pouvait apparaître comme un moyen de faire patienter des Français semblant plus agressifs, alors que l'unité de l'Empire était menacée par des troubles risquant d'en entraîner l'éclatement, notamment au sud. Le souverain brésilien espérait gagner du temps et régler les problèmes frontaliers à son avantage une fois les problèmes intérieurs résolus.

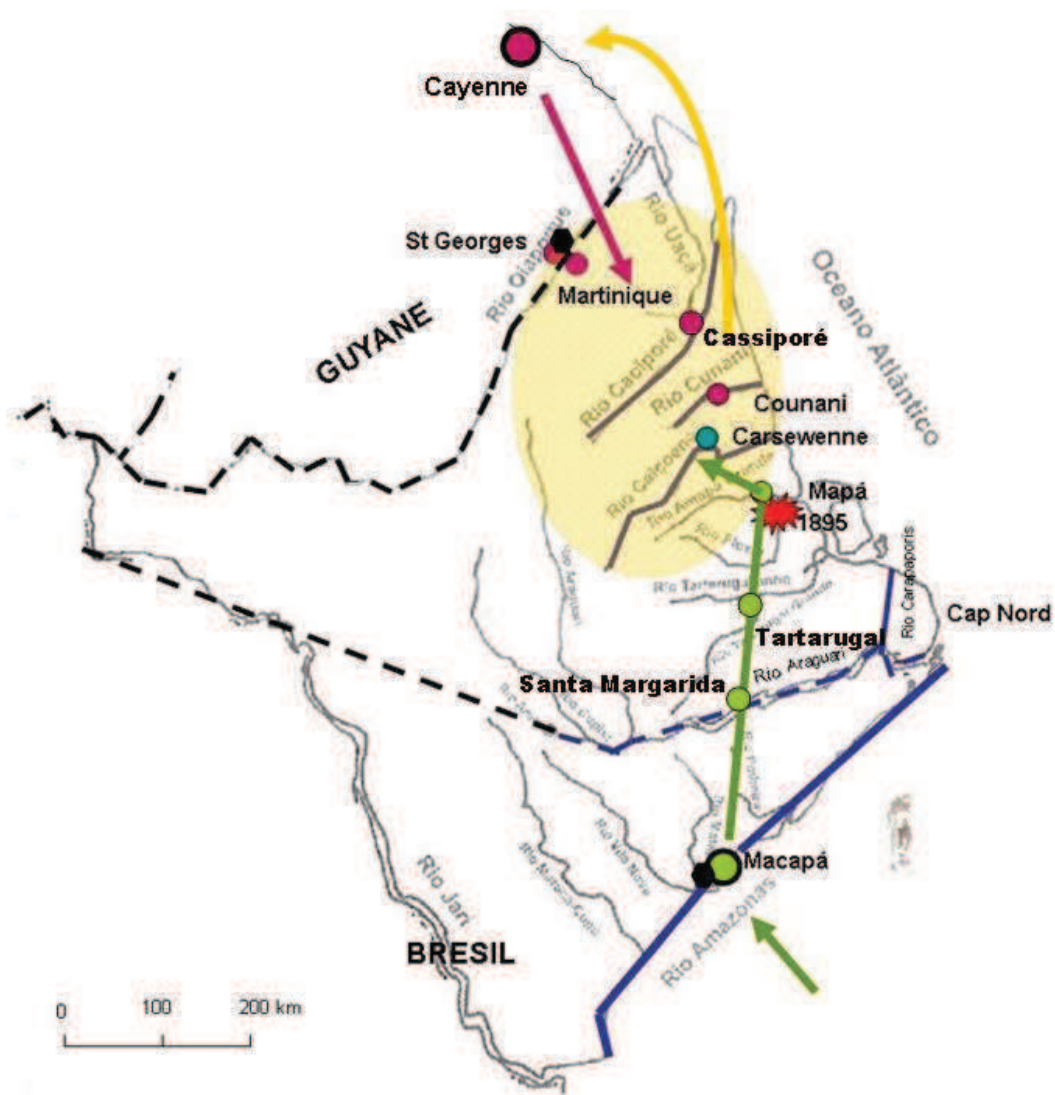
Richard Touchet (1993) analyse ainsi les conséquences de la neutralisation :

« Le *statu quo* repose sur la neutralisation du territoire reconnue en 1841 par les deux partis. Le Contesté est ainsi placé en marge du monde civilisé : pas de pouvoir politique ni de véritable police, un état-civil inexistant et un vide juridique à peu près total. Aussi, esclaves fuyant les plantations du Pará, forçats en rupture de bague et proscrits brésiliens s'y installent dans une paix relative rendue possible par l'étendue du territoire, la faible population et les ressources de la nature¹⁵⁸. »

La neutralisation faisait du territoire contesté une espèce de *no man's land* entre Oyapock et Araguari dans lequel ne s'exerçaient ni la souveraineté française ni la brésilienne, un territoire que personne ne pouvait s'approprier dans l'attente des pourparlers. Vide juridique dont profitèrent effectivement des populations plus ou moins marginales, fait très important car elles allaient devenir l'enjeu des rivalités nationales pour la possession du territoire, le peuplement étant un argument au moins aussi décisif que l'Histoire et les traités antérieurs. Mais les désirs de ces populations s'opposaient fréquemment à celui des États dont elles étaient ressortissantes, d'autant plus que l'abolition définitive de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848 et la protection accordée aux esclaves en fuite par la République avaient provoqué l'arrivée de nombreux esclaves fugitifs dans le territoire contesté, suscitant des craintes de révoltes, à l'origine de frictions avec les autorités brésiliennes (Queiroz, 1999). Du coup, le gouverneur du Pará concédait l'amnistie aux fugitifs s'ils restaient sur place, permettant ainsi un renforcement du peuplement brésilien (Loncan, 1990).

¹⁵⁷ Sentence du Conseil fédéral suisse dans la question des frontières de la Guyane française et du Brésil du 1^{er} décembre 1900. Berne, 1900, p. 18.

¹⁵⁸ R. Touchet, *Le contesté franco-brésilien, de la découverte de l'or dans le Carsewène à l'arbitrage de 1900*, maîtrise d'histoire, UAG 1994, p. 8.



1. Des frontières mouvantes		2. Un peuplement antagoniste	
	Fleuves choisis comme frontière		Agglomération majoritairement créole
	Limites officielles du territoire contesté		Agglomération majoritairement brésilienne
			Agglomération mixte
3. Des dynamiques conflictuelles			
	Flux de population brésilienne		Zone aurifère
	Flux de population créole française et britannique		Exportation d'or vers la Guyane
	L'enjeu majeur : le fleuve Amazone		Présence militaire
			Accrochage sanglant entre Français et Brésiliens

Carte 60. Les dynamiques du Territoire contesté (croquis S. Granger, sur fond de carte Morais). Le rôle déterminant de l'or...

Mais l'absence apparente d'autorités entre Oyapock et Araguari allait être une source de désordres qui faillit bien dégénérer diplomatiquement : la neutralisation du territoire contesté, désormais baptisé « Contesté franco-brésilien », créa finalement plus de problèmes qu'elle n'était censée en empêcher.



Photo 9 : le fort Diamant à l'embouchure du fleuve Mahury, construit en 1849 sur les ruines d'un ancien fort détruit par les Portugais, en pleine tension avec le Brésil (cliché S. Granger, 2002). Une des rares traces encore visibles des conflits de l'époque.

c) Des impasses diplomatiques causées par l'Amazone

Ce n'est que vers 1850 que la France et le Brésil décidèrent d'entamer les pourparlers depuis longtemps prévus par les accords de neutralisation, et dans un but d'apaisement un consulat brésilien était ouvert à Cayenne en 1851. Mais le passage de la France de la monarchie à la République, puis au Second Empire ne facilita pas les choses, malgré la similitude des régimes politiques. Napoléon III semble ne pas s'être bien entendu avec son homologue brésilien, notamment à cause des liens matrimoniaux de celui-ci avec la maison royale d'Orléans, sa rivale directe (Bandeira, 1985).

Officiellement le Contesté allait jusqu'au Rio Branco en contournant les Guyane par le sud (cf. carte 60), mais comme le remarquait le géographe Elisée Reclus :

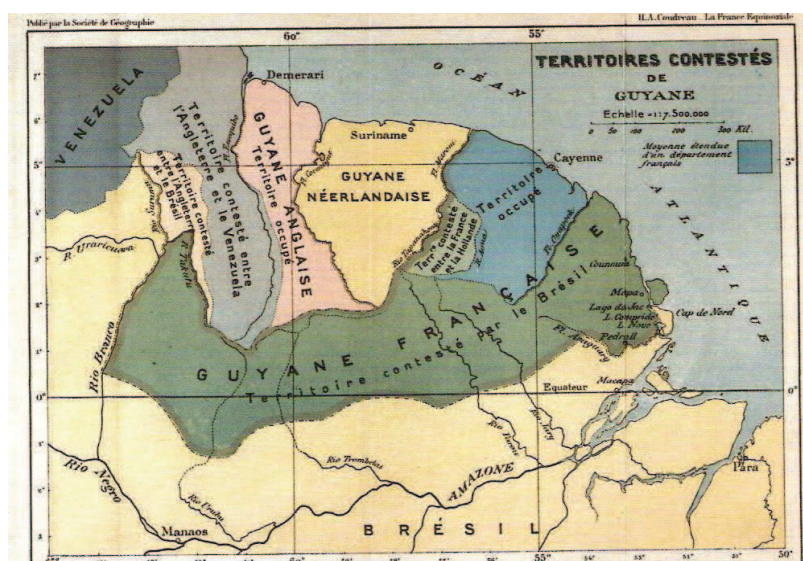
« Le débat n'a d'importance réelle que pour le « contesté » de la côte, entre l'Oyapok et l'Araguari. A l'ouest toute la vallée du Rio Branco est devenue incontestablement brésilienne par la langue les mœurs, les relations politiques et commerciales¹⁵⁹ ».

Le territoire entre Oyapock et Araguari devenait donc, dans l'attente de la reprise des pourparlers, un enjeu que chacune des parties devait le plus possible occuper et contrôler, afin

¹⁵⁹ E. Reclus, op. cit., 1894.

d'être en position de force lors de futures négociations, un peu comme l'*uti possidetis* avait permis au Portugal de prendre la plus grande partie de l'Amazonie aux Espagnols en 1750. Du coup les Français cherchaient, peut-être par crainte de la pression brésilienne, à consolider la frontière qui leur avait été reconnue. Ils ouvrirent pour cela, en 1853, un pénitencier à Saint-Georges, dont c'était la fête, sur la rive gauche, en face de l'ancien fort Malouet sur l'autre rive. Mais il fermait peu de temps après, quand la moitié des prisonniers eût succombé aux épidémies. Un poste de douanes y fut néanmoins installé, puisque le territoire contesté ne relevait pas de la souveraineté fiscale de la France.

La même année, le sénateur Cândido Mendes de Almeida proposait à l'Assemblée nationale brésilienne la création d'une province d'Oiapouquia ou de Pinzônia, correspondant au territoire contesté jusqu'à l'Amazone, donc à l'ancienne capitainerie de Cap Nord. Il s'agissait d'éviter la même erreur que lors de la définition du contesté anglo-brésilien en 1843 : un territoire qui aurait dû appartenir au Brésil, mais qui lui échappait du fait d'une position marginale le faisant négliger par les autorités provinciales du Grand-Pará. Les autorités de la nouvelle province proposée auraient alors, selon Almeida, à cœur de peupler et d'assurer la souveraineté du Brésil sur le territoire dit contesté, et dont il ne comprenait pas le total abandon par le gouvernement brésilien. Mais ce projet fut rejeté par les autorités provinciales de Belém, pour lesquelles il aurait diminué l'importance de la ville au moment où le caoutchouc et le commerce international allaient lui donner une aura internationale, puis par le Sénat en 1855 (Almeida, 1868). On voit donc que pour certains politiciens le peuplement ne suffisait pas à assurer la légitimité : il fallait aussi la concrétiser par une administration décentralisée afin d'éviter que l'éloignement n'entraînant un désintérêt et une marginalisation pouvant être fatals. Ce que comprit Getúlio Vargas quatre-vingt dix ans plus tard en créant les territoires fédéraux.



Carte 61. Carte de Coudreau montrant les territoires revendiqués par la France, mais qui apparaissent « contestés par le Brésil » ! (source : Archives départementales de Guyane).

Faute de priorités les pourparlers ne débutèrent qu'en juin 1855, à Paris, et se prolongeant en interminables querelles d'expert, s'étalèrent sur plus d'un an, jusqu'au mois de juillet 1856. Déjà était prévu le futur statut du territoire en cas de victoire des thèses françaises : l'article 18 du *senatus consulte* du 3 mai 1854, qui fixait le statut politico-administratif de la Guyane, faisait du territoire contesté une colonie distincte de la Guyane en cas d'attribution à la France¹⁶⁰, la soumettant, tout comme le reste de la Guyane d'ailleurs, au régime des décrets. Côté brésilien, le Vicomte d'Uruguay, qui avait étudié cartes et archives avec son homologue français le baron His de Butenval, proposa logiquement l'Oyapock comme limite. Face à l'intransigeance française et dans le but d'abrégé les discussions, les Brésiliens acceptèrent ensuite de négocier sur la ligne de partage des eaux entre Oyapock et Cassiporé, ce qui montrait l'acceptation d'une limite non plus sur un fleuve mais sur une limite de bassin versant. De compromis en compromis, ils proposèrent ensuite le Counani, puis le Calçoene, situé à environ 200 kilomètres au sud-est de l'Oyapock.

Cette souplesse du Brésil, acceptant de renoncer à son interprétation du traité d'Utrecht et même à un territoire qui lui appartenait officiellement au moment de l'indépendance, peut s'expliquer par un enjeu qui n'était pas la possession d'un territoire au demeurant fort difficile à maîtriser dans une région encore vide, mais par la nécessité urgente d'éloigner le plus possible les Français des bouches de l'Amazone : quitte à ne pas se voir reconnaître l'Oyapock, le Calçoene était donc un compromis relativement satisfaisant pour les Brésiliens puisque ce fleuve est distant de près de 300 km de l'Amazone.

Mais Napoléon III avait compris l'importance de la région au moment où les Brésiliens créaient autour de Manaus la province d'Amazonas (1852) : l'Amazonie en plein développement avec le latex devenait économiquement stratégique, alors que la Guyane n'était pour lui qu'une colonie pénitentiaire. Aussi demanda-t-il exclusivement « le fleuve défini à Utrecht », donc l'Araguari selon la thèse française, avec comme extrême concession le Carapaporis, puisque ces fleuves donnaient accès, ou presque, à l'estuaire de l'Amazone. Les Brésiliens refusèrent et les choses en restèrent là (Rio Branco, 1899, volume 1 tome 3). On verra ultérieurement qu'en refusant le Calçoene qu'ils avaient pourtant quelque raison de réclamer, les Français laissèrent échapper une belle occasion, mais ils avaient compris qu'au moment où l'Amazone menaçait de s'internationaliser la Guyane n'avait d'intérêt que si elle s'étendait jusqu'à celui-ci.

On ne peut cependant dire que le problème non résolu du Contesté aggrava les relations déjà maussades entre les deux Empires. Certes bien des années plus tard l'Empereur Pierre II

¹⁶⁰ Archives départementales de Guyane, série D2, 43.

condamna la tentative française d'établir un empereur au Mexique (Maximilien de Habsbourg), qui aurait ainsi été son concurrent direct en Amérique latine tout en relayant la puissance française au nom de la latinité. Mais si la France se maintint neutre au moment de la guerre du Paraguay, cela n'empêcha pas les échanges commerciaux et militaires, le Brésil ayant même par exemple commandé des corvettes à la France (Bandeira, 1985). Le Contesté décidément ne semblait pas un problème prioritaire pour les deux Empereurs, alors que croissait l'importance de l'enjeu du fleuve Amazone.

d) Nouveaux enjeux économiques

Le contexte géo-économique de l'époque était en effet en pleine transformation, avec la montée en puissance de l'Amazonie et l'internationalisation demandée du fleuve Amazone. Après que le Brésil eût poussé l'Argentine à ouvrir le système fluvial de la Plata en 1852, les États-Unis saisirent ce prétexte pour obtenir par pressions sur les Brésiliens la même chose sur l'Amazone, ce qui survint en 1866. Cependant, si le Brésil impérial eut toujours des réticences à conclure des accords commerciaux avec des puissances étrangères, de peur de subir une certaine domination économique, le *boom* que connut ce pays, grâce notamment au caoutchouc, en fit un eldorado pour les investissements nord-américains et européens (Mc Cann, 1998). Le Brésil constituait donc un nouvel enjeu économique, y compris pour la France, d'autant plus que la guerre du Paraguay l'obligeait, afin d'y pouvoir faire face financièrement, à des concessions financières, économiques et politiques comme l'ouverture de ses marchés et de ses voies d'accès (Bandeira, 1985). Ce danger des convoitises états-uniennes sur l'Amazone fut d'ailleurs l'un des arguments évoqués par le ministre français des Affaires étrangères, le comte Walewski, lors des négociations infructueuses de 1855-56 précédemment évoquées :

« Si le Brésil, cessant de se préoccuper avec un soin si jaloux d'interdire au pavillon français l'accès et la navigation de l'Amazone, ne s'alarmait pas de voir la France se rapprocher au bassin du Rio Branco, il y gagnerait peut-être quelque force pour résister aux exigences qui l'inquiétaient encore tout récemment de la part du Cabinet de Washington¹⁶¹. »

En effet, l'ouverture de l'Amazone à la navigation et au commerce international était envisagée depuis longtemps par la France. Ainsi, Puyo (2008) cite un courrier du comte de La Péronnays, ministre français des Affaires étrangères, à la légation française à Rio de Janeiro

¹⁶¹ Rio Branco, *Frontières entre le Brésil et la Guyane française, 1er mémoire du Brésil, tome 3*. Imprimerie nationale, Paris, 1899, p. 27.

du 24 novembre 1828 :

« L'Amazone, le plus beau fleuve du monde, qui, dans un cours de 1.400 lieues, traverse le continent américain presque de l'océan Pacifique à l'Atlantique, et qui, exploité par l'industrie et l'activité françaises, procurerait à son commerce des débouchés immenses et des avantages inéluctables. C'est le but auquel nous devons prétendre, et peut-être un aussi brillant succès nous est-il réservé dans un avenir peu éloigné¹⁶². »

La Péronnays, visionnaire, allait même jusqu'à évoquer l'idée d'une capitale en plein centre de la Guyane et d'une pénétrante vers l'intérieur, montrant ainsi, l'un des premiers, l'idée d'un destin non plus seulement littoral mais également continental de la colonie française.

Les Français avaient donc bien perçu les enjeux internationaux de l'Amazone, avec la possibilité d'une pression états-unienne renforcée. Le Brésilien Joaquim Caetano da Silva, dans son plaidoyer pour l'appartenance brésilienne du Territoire Contesté lu en 1858 devant la Société de Géographie¹⁶³, citait en préface un article d'Emile Carrey¹⁶⁴ paru cette même année dans *Le Moniteur*, et qui avait lui aussi perçu l'importance stratégique du Contesté du fait de sa proximité avec le grand fleuve amazonien :

« C'est par cette bouche [...] que plus des deux-tiers du commerce de l'Amérique du sud doit passer un jour. C'est par cette bouche que la plupart des peuples répandus sur ce vaste continent doivent exclusivement et librement passer, tôt ou tard, pour toutes leurs relations internationales. C'est par cette bouche que la civilisation pénétrera dans le continent sud-américain, quand le jour viendra où se vérifieront les paroles prophétiques du plus illustre des vrais savants de notre époque, de M. de Humboldt : *c'est là, que tôt ou tard, la civilisation du globe doit se concentrer un jour*¹⁶⁵. »

Puis il continuait en citant un discours prononcé par M. Le Serrec devant la Société de Géographie de Paris en 1847, dans lequel celui-ci énonçait la nécessité d'« *obtenir du Brésil la seule concession vraiment importante, c'est-à-dire la limite de l'Amazone pour notre Guyane dans la partie de son cours qui entoure son territoire, avec la libre navigation du reste* ». Après avoir ensuite mis en exergue l'inutilité et l'insalubrité du territoire visé par la France et les enjeux de la frontière de l'Amazone, Le Serrec concluait sur la « *manière à leur faire envisager [aux Brésiliens] comme accessoire ce qui est réellement capital, c'est-à-dire la navigation complète du fleuve*¹⁶⁶. » C'est parce qu'il flairait le piège que Caetano da Silva prononça et publia, en français, ce plaidoyer en faveur de la thèse brésilienne : il avait bien

¹⁶² Cité par J.Y. Puyo, « Quels aménagements pour une France équinoxiale ? » In : Guicharnaud-Tellis Michèle (dir.), *Regards croisés entre la France et le Brésil*, L'Harmattan, Paris, 2008, p. 55.

¹⁶³ J. Caetano da Silva, *L'Oyapoc et l'Amazone*, 1861, rééd. Lahure 1899.

¹⁶⁴ Cet auteur a par ailleurs rédigé plusieurs ouvrages sur l'Amazonie, dont l'un se déroule dans le Territoire Contesté : *Les Métis de la savane*.

¹⁶⁵ In J. Caetano da Silva, *op. cit.*, préface, p. XXXVI.

¹⁶⁶ Id., p. XXXVII.

compris le véritable prétexte de la revendication française : l'accès à l'Amazone et la navigation ainsi permise sur ce fleuve¹⁶⁷. Pour protéger ce dernier le Territoire contesté devait donc revenir au Brésil, afin d'en faire un tampon avec une colonie française menaçante :

« C'est ce que réclame impérieusement la sûreté du Brésil. Dans les vastes solitudes qui avoisinent l'Amazone, les établissements brésiliens de sa rive gauche seraient à la merci de Cayenne, s'ils ne se trouvaient protégés par l'Oyapoc et par la chaîne Tumucumaque¹⁶⁸ ».

Les enjeux étaient donc côté brésilien plus proprement sécuritaires, précisément du fait de l'importance stratégique de l'Amazone sur lequel leur souveraineté était menacée. Cependant, en dépit de la rivalité politique, l'on commençait à entrevoir aussi les possibilités d'un développement commercial entre Guyane et Brésil par l'Amazone. Le 27 mai 1854 la *Feuille de la Guyane* écrivait :

« Si la Guyane donnait plus d'impulsion et de développement à ses chantiers d'exploitation de manière à obtenir une surabondance de produits, l'écoulement s'en ferait chez nos voisins du Brésil à des prix qui pourraient laisser une belle marge [...] Cayenne pourrait devenir l'entrepôt du Pará et disputer aux Anglais en commerce dont ils ont eu ici à peu près le monopole¹⁶⁹. »

Cet article, qui tout en se plaignant du délaissement par la France de sa colonie guyanaise voyait le Brésil comme un grand marché et un partenaire potentiels, est toujours d'actualité plus de cent cinquante ans après... La Guyane pouvait enfin offrir un intérêt économique du fait de sa position géographique, à condition que la France en décide le développement. On voit que les projets d'échanges commerciaux entre Guyane et Brésil sont d'autant plus argumentés que l'Amazonie devenait une région économiquement stratégique : la liberté de navigation concédée sur l'Amazone en 1866 suscita un projet de liaison maritime France-Antilles-Cayenne-Belém, un projet de liaison Cayenne-Pará par Transatlantique, puis par télégraphe en 1874 (Loncan, 1990). Ces projets capotèrent plus pour des raisons techniques et économiques que politiques, mais ils témoignent que même dans les marges amazoniennes politique et économie ne suivaient pas les mêmes logiques : la Guyane tant qu'elle ne s'étendait pas jusqu'au bassin de l'Amazone n'était pas une préoccupation de la France alors qu'elle regorgeait de possibilités.

Mais l'intérêt stratégique et commercial de l'Amazone et d'une Guyane aux portes de l'Amazonie continuait d'être bien perçu du côté français, et l'attribution du Contesté

¹⁶⁷ Napoléon III aurait ainsi déclaré que le travail de Caetano da Silva équivalait à « une armée de 100.000 hommes massés à la frontière » (V. Correa Fiho, "A geografia como fator das vitórias do Barão do Rio Branco", *Revista brasileira de Geografia*, vol. 7 n° 2, avril-juin 1945, p. 281).

¹⁶⁸ Caetano da Silva, op. cit., 26^{ème} lecture, 1^{er} tome, p. 413.

¹⁶⁹ Archives départementales de Guyane, série D40/5.

comportait dès lors un enjeu économique par cette proximité amazonienne, ce que montre bien une lettre du gouverneur de la Guyane au Ministre des Colonies datée du 31 août 1867 : selon lui l'internationalisation de la navigation sur l'Amazone amènera forcément un peuplement et des capitaux qui ont toujours fait défaut à cette région et permettront son développement :

« Je n'hésite pas à penser, M. le Ministre, que l'exécution du décret qui ouvre aux nations étrangères la libre navigation de l'Amazone ne soit de nature à amener bientôt dans le vaste et riche bassin de ce nom une partie du trop plein des populations métropolitaines. Notre industrie et notre commerce ne tarderont pas eux-mêmes à y trouver sans doute de nouveaux débouchés, et il est probable que dans le mouvement vers des contrées de si vaste étendue et de ressources si variées des industriels en certain nombre, se détermineront à porter leur travail et leurs efforts vers les richesses naturelles du territoire situé entre l'Oyapock et l'Amazone [...] Les communications pourront alors s'établir entre cette population nouvelle et les populations anciennes de la Guyane, avec avantage pour tous, en ce sens, que nos possessions actuelles seront plus facilement visitées et mieux connues et trouveront ainsi quelques chances de plus d'exploitation dans des conditions économiques convenables¹⁷⁰. »

L'internationalisation de l'Amazone allait donc donner un nouvel intérêt, le seul dans un premier temps, à une région dont l'enjeu n'avait jusque là jamais été considéré primordial, et dont le handicap premier avait toujours été le sous-peuplement. Mais à la condition d'une attribution du territoire contesté à la Guyane. Le ministre répondait au mois de décembre :

« L'Amazone vient de s'ouvrir à tous les pavillons. On pense fonder un établissement sur les bords du grand fleuve, nouer avec le Pará des relations commerciales très favorables à l'approvisionnement de notre colonie et établir, à l'aide de la transportation, un chemin de fer qui irait sur les bords de l'Amazone [...] En supposant que des bateaux à vapeur américains ou anglais, à une époque plus ou moins rapprochée, pénètrent dans ce grand fleuve, il sera bon que nous soyons mis en mesure de posséder, non loin de l'embouchure, une étendue de côte où les grands navires puissent trouver des abris, et où il serait praticable de créer un entrepôt pour les marchandises d'Europe et d'Amérique¹⁷¹. »

L'Amazonie commençait aussi à exporter le caoutchouc, et certains voyaient déjà le rôle de tête de pont que pouvait constituer une colonie française jusqu'ici délaissée car peu prioritaire en raison des difficultés à la développer, mais surtout étendue jusqu'aux bouches de l'Amazone : on prenait conscience que l'intérêt de la Guyane résidait dans son voisinage avec le Brésil et la proximité éventuelle et future de l'Amazone. La possession du territoire contesté offrait un intérêt non plus seulement stratégique mais également économique, pour des échanges entre Europe et Amérique du Sud appelés à se développer avec la libéralisation croissante qui se mettait en œuvre dans ces années, et l'émergence de cette partie du monde dans le commerce international. Sans oublier l'agressivité de la concurrence britannique, qui

¹⁷⁰ Id.

¹⁷¹ Ibid.

pouvait bien prendre les Français de court dans cette région du monde.

Au même moment, Frédéric Bouyer (1867) constatait lui aussi que l'importance de l'Amazone (dont il ne connaissait pas encore l'internationalisation quand il écrivit ces lignes) s'accroîtrait surtout par le commerce immédiat avec une grande nation européenne, prévoyant également le rôle de tête de pont européenne que pouvait constituer la Guyane, à condition que celle-ci à travers le Contesté s'étendît vers l'Amazone :

« Sans un débouché réel, sans un port sur une rivière sérieusement navigable et non pas fantastique comme ces cours d'eau qui paraissent et disparaissent au gré du machiniste, sans l'Amazone en un mot, la possession du territoire contesté devient sans but et ne peut nous profiter aucunement¹⁷². »

On peut ainsi comprendre le besoin de certains, tels l'Empereur, d'obtenir l'attribution d'un territoire contesté bordé par l'Amazone ou tout au moins l'Araguari, qui aurait permis de valoriser une Guyane française jusqu'ici isolée et peu attractive en l'intégrant dans un monde amazonien en plein devenir. Ce que confirmait d'ailleurs le gouverneur, pour qui, corroborant Bouyer, « *la possession du territoire contesté ne pourrait donc nous profiter, si nous n'avions en même temps l'Amazone*¹⁷³ » : l'enjeu de la possession du territoire contesté était non pas une extension d'une colonie guyanaise peu attrayante mais bel et bien l'accès à l'Amazone qu'elle permettait, pour toutes ces raisons commerciales, économiques et stratégiques. Ainsi l'explorateur Coudreau qui, comparant l'importance de l'espace « entre Tumucumaque [au sud de la Guyane] et Amazone » à celui du Piémont pour l'Italie, écrivait que la puissance qui le posséderait dominerait toute l'Amazonie (Reis, 1993), même si l'on sait à quel point ses affirmations étaient dans l'ensemble exagérées dans un but de propagande. C'est donc bien l'essor et l'internationalisation de l'Amazonie qui sont à l'origine de l'aggravation de la crise du Contesté, dont l'enjeu était désormais très important économiquement.

On remarque d'un autre côté que les demandes d'échanges commerciaux entre Guyane et Brésil étaient insistantes, notamment du côté français, mais se heurtaient sinon à l'exclusif colonial (déjà à l'époque plus un fait et une tradition qu'une obligation) qu'à l'indifférence des différentes autorités et aux problèmes techniques (aménagement nécessaire d'un port de Cayenne toujours menacé par l'envasement). Les idées du ministre des Colonies finirent d'ailleurs au cimetière des grands projets pour la Guyane jamais réalisés. Mais finalement la possession du Contesté s'avérait pour la France un moyen d'insérer la Guyane dans une mondialisation naissante tout en renforçant sa position sud-américaine... Alors pourquoi n'y mit-elle pas tous les moyens en œuvre ?

¹⁷² F. Bouyer, op. cit., 1867, p. 257.

¹⁷³ Archives départementales de Guyane, série D40/5.

2. De Counani à Mapá, l'enjeu de la souveraineté territoriale

a) Une tentative de sécession : la République de Counani

Entre-temps France et Brésil continuaient d'affûter leurs arguments territoriaux. En 1861 paraissait à Paris, en français, « *L'Oyapoc et l'Amazone* », plaidoyer précédemment cité du brésilien Joaquim Caetano da Silva, puissamment argumenté en faveur de la thèse luso-brésilienne de l'Oyapock, notamment parce qu'il fallait éviter que la France possédât la rive gauche de l'Amazone pour le motif déjà évoqué. Sur le terrain, suite à la neutralisation, seules les explorations à caractère scientifique étaient tolérées dans le territoire contesté. La France dépêchait alors plusieurs explorateurs dont Brousseau, Crevaux et Coudreau afin de « trouver les arguments pour le gain d'un nouvel espace de civilisation contre l'esclavagisme pratiqué par le Brésil », Coudreau ayant même reçu la charge en 1883 d'explorer une ligne de démarcation « qui pourrait être proposée le cas échéant » (Gadenne, 1999). Ces explorations étaient bien entendu un prétexte pour mieux connaître le territoire revendiqué et donc chercher des arguments pour d'éventuels futurs pourparlers. Il s'agissait également d'étudier, discrètement, les possibilités d'accroître le peuplement français.

Coudreau faisant justement, contrairement aux instructions demandant une certaine discrétion, une intense propagande pour que les Français peuplent un territoire considéré comme un « petit paradis au climat très sain », la France dut mettre fin à sa mission suite aux protestations brésiliennes. On peut mentionner d'ailleurs que ses affirmations furent fortement contestées quelques années plus tard par le docteur Mathis dans un rapport sur l'état médical du territoire contesté, suite à une visite effectuée en 1899-1900 : il qualifiait les régions de Counani et Carsewenne, particulièrement impaludées, comme étant « parmi les plus pauvres et les plus insalubres du monde », et infirmait complètement ses propos enthousiastes quant à la possibilité d'établir un port à l'embouchure du fleuve Counani, les fonds et abris signalés par l'explorateur étant inexistantes (Mathis, 1902). Mais le rapport fut publié peu après la résolution du problème du Contesté, il n'y avait donc plus d'enjeu de peuplement...

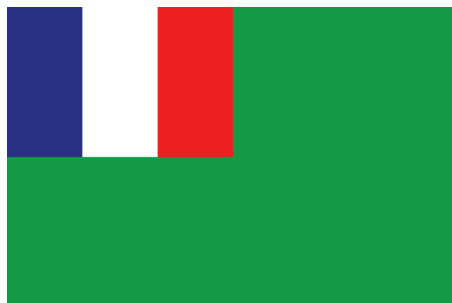
C'est précisément à Counani que Coudreau allait donner la pleine mesure de son talent : c'est sur ce hameau qu'il avait des vues de peuplement et de développement. Bien qu'un accord fût trouvé en matière judiciaire en 1862, France et Brésil ayant désormais une compétence commune pour juger les criminels sur le territoire contesté (Loncan, 1990), de nombreux habitants du Contesté se laissaient du *statu quo*. En 1883 déjà, suite à une visite de l'explorateur, des habitants du Contesté avaient demandé en vain leur rattachement à la

Guyane française (Reclus, 1894). L'année suivante, M. Chessé, le gouverneur de la Guyane, demandait l'appui de la France au représentant des intérêts des Français à Mapá, le Noir d'origine brésilienne Trajano (traduit par Trajan ou Trajane en français) Bentes, un ancien esclave fugitif du Pará (Coudreau, 1884 ; Cardoso, 2003). L'amiral Aube, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, répondait ainsi :

« Monsieur Jules Ferry [ministre des Affaires étrangères] pense, comme moi, qu'une telle démarche ne serait pas sans inconvénient, et qu'il serait au moins inopportun de soulever une question diplomatique dont la solution n'offre aucun caractère d'urgence. Ce qui est nécessaire, c'est de bien connaître nos droits et de les défendre au besoin contre les empiètements du gouvernement brésilien¹⁷⁴. »

En clair il était urgent d'attendre. Or même le sous-secrétaire d'État aux colonies était impuissant car le Contesté était du ressort du ministre des Affaires étrangères. Et la France, ne se sentant pas en position de force, ne voulait pas froisser le Brésil, avec lequel les relations diplomatiques et surtout culturelles étaient par ailleurs excellentes. Les quelques Français du Contesté ne valaient pas la peine que l'on remît en cause cette bonne entente, du moins tant que les arguments français n'étaient pas peaufinés. Le problème du Contesté n'était donc vraiment pas prioritaire pour le gouvernement français tant qu'il n'y avait pas d'agression brésilienne. Quant aux arguments économiques précédemment évoqués, ils semblaient désormais délaissés au profit de la colonisation de l'Afrique noire et de l'Indochine.

Face à cette inertie du gouvernement, un groupe de Français établis dans le territoire contesté, parmi lesquels Prosper Chaton, autrefois commerçant à Cayenne puis consul de France au Pará, proclama, le 23 octobre 1886, l'État libre de Counani, en fait un hameau sis non loin du fleuve Calçoene (Carsevenne à l'époque pour les Français) et du bourg du même nom. Chaton avait autrefois dénoncé auprès du Ministre des Colonies le projet brésilien de constituer une Province de l'Oyapock¹⁷⁵. En a-t-il tiré l'idée de faire une Province de Counani ?



Reproduction n° 2. Le premier drapeau de la République de Counani. Les trois couleurs françaises avec le vert du Brésil, qui paraît l'enserrer... (source : Abbal, 2006).

¹⁷⁴ Cité par T. du Réau, *L'affaire de Mapá et le Contesté franco-brésilien : dernières prétentions françaises en Amérique du sud*, mémoire de maîtrise d'histoire, Aix-Marseille I, 2000.

¹⁷⁵ Archives départementales de Guyane, série D2.

La population de cet État était estimée par Coudreau, qui en était en fait le promoteur occulte, à 6.000 habitants, « dont 600 à la phase du pantalon », hostiles aux Brésiliens car ayant souvent fui l'esclavage, comme le représentant des intérêts français, Trajan. Il considérait avoir souveraineté sur l'ensemble du Contesté, et se voulait comme un vassal de la France dont étaient repris la langue officielle et le drapeau, quoi que, par prudence peut-être, y était rajouté le vert du Brésil aux trois couleurs de la République. La déclaration d'indépendance d'ailleurs se terminait par un ambigu « Vive la France, Vive la République de Guyane indépendante ! », tout en ayant auparavant sollicité la reconnaissance des deux États limitrophes, la France et le Brésil, et la protection de pays voisins non mentionnés (Abbal, 2006). Peut-être s'agissait-il davantage d'exercer une pression sur la France que d'obtenir une indépendance qui en aurait certainement fait un État peu viable, la souveraineté sur l'ensemble du Contesté étant difficile à assurer. D'autre part, Trajan excitait les autres Noirs contre une annexion brésilienne susceptible de leur rendre leur ancienne situation servile (Du Réau, 2000), le Brésil n'abolissant l'esclavage qu'en 1888.

La République de Counani se dotait d'un gouvernement, émettait timbres, monnaies et décorations qui font maintenant la joie des collectionneurs, et, la Constitution imposant un président français, choisissait ainsi à ce poste... un écrivain fêru de géographie et d'exploration mais qui n'y mit jamais les pieds, Jules Gros. Mais les Counaniens espéraient un soutien du gouvernement français. Or le 7 février 1887 une lettre confidentielle du ministre des Affaires étrangères au ministre des colonies, faisant état des accords passés avec les Brésiliens précisait :

« Cette situation [les accords] ne nous permettrait en aucune façon de favoriser des entreprises pouvant porter atteinte aux droits de souveraineté encore disputés, il est vrai, entre la France et le Brésil, mais qu'aucun tiers ne saurait du moins être admis à contester. Les tentatives de nos nationaux pour changer l'ordre de choses actuel, si elles venaient à se confirmer, auraient certainement pour premier effet de modifier les dispositions conciliantes témoignées à différentes reprises par le Cabinet de Rio et d'ajourner indéfiniment le règlement [de la] question¹⁷⁶. »

Bref, l'affaire de Counani embarrassait le gouvernement français qui voulait conserver de bonnes relations avec le Brésil, dans l'espoir d'un règlement favorable du problème du Contesté, et que les aventuriers de Counani risquaient de mettre à mal en s'impliquant trop dans leur coupable manœuvre en faveur de la France. Le ministre des Affaires étrangères prévenait alors, toujours par lettre confidentielle, son collègue des colonies :

« Vous jugerez sans doute comme moi, Monsieur le Ministre et cher collègue, qu'il serait utile d'indiquer au Gouverneur de la Guyane Française notre manière

¹⁷⁶ Id.

de voir, et de le mettre en mesure de dégager entièrement notre administration coloniale de toute responsabilité dans un mouvement dont les origines sont aussi illégitimes que le succès en deviendrait compromettant¹⁷⁷. »

Il fallait donc impérativement montrer aux Brésiliens que le gouvernement français n'était aucunement responsable de cette affaire qui le prenait de surprise, qu'il ne pensait en tirer aucun bénéfice, et le caractère confidentiel de cet échange de courriers montre en l'occurrence sa sincérité. Le ministre français de la Marine et des Colonies interdisait en outre l'accès du territoire contesté au « président » Gros et son associé, principal artisan de l'opération, Jean-Ferréol Guigues par un télégramme laconique¹⁷⁸. Si bien que des dissensions éclatèrent entre les « Counaniens », et le deuxième drapeau adopté par la République de Counani ne reprenait plus du tout les couleurs françaises... (Abbal, 2006).



Reproduction n° 3. Le deuxième drapeau de la République de Counani, sans les couleurs françaises et brésiliennes, mais avec « l'étoile du Counani ». (Source : Abbal, 2006).

La France désavoua donc officiellement la République de Counani, au nom du *modus vivendi* trouvé entre la France et le Brésil, ainsi que le montre le *Journal Officiel de la République* du 11 septembre 1887 :

« Des tentatives sont faites actuellement par quelques personnes en vue de créer une République indépendante à Counani, localité située dans un vaste territoire dont la France et le Brésil revendiquent également la possession depuis le traité d'Utrecht. Une pareille entreprise est en contradiction flagrante avec les revendications des deux Etats et avec le *modus vivendi* établi entre eux en 1862 pour régler l'exercice de la police dans ces territoires, à la souveraineté desquels des tiers ne pourraient prétendre sans usurpation.

Dans ces conditions, ni le gouvernement de la République française ni celui de sa Majesté l'Empereur du Brésil ne sauraient autoriser l'établissement de la soi-disant République counanienne¹⁷⁹. »

Privée du soutien français et menacée militairement, la République de Counani, conséquence presque logique de l'absence de souveraineté reconnue dans la région, se terminait comme une farce malgré un intérêt certain des États-Unis qui préoccupa gravement le Brésil (Ho Choung Ten, 2003). Celui-ci semblait cependant, d'après Queiroz (1999), ne pas avoir pris très au

¹⁷⁷ Ibid.

¹⁷⁸ Ibid.

¹⁷⁹ Ibid.

sérieux cette affaire, à l'image de l'historiographie brésilienne qui lui accorde peu de cas et insiste sur son côté ridicule (« *burlata cómica* », écrivait par exemple Goycochêa en 1963) tout en dédouanant la France, au contraire des journalistes et politiciens paraenses (et actuellement de José Sarney¹⁸⁰), qui crièrent alors à l'usurpation. Au moins la France avait-elle fait preuve de bonne volonté. Une deuxième tentative montée par Adolphe Brézet en 1903-1904 échoua tout aussi lamentablement, sous la menace militaire brésilienne.

Mais le *statu quo* dans le territoire perdura ainsi, pour le plus grand bonheur d'une partie de la population brésilienne locale, qui contrairement aux dires d'une certaine historiographie brésilienne la décrivant comme très patriote (Meira, 1975 ; Sarney, 1998) était grandement composée de repris de justice et d'esclaves fugitifs qui ne tenaient surtout pas à retomber sous administration brésilienne (Cardoso, 2003). Il n'en reste pas moins qu'elle paraissait majoritaire : selon un rapport du lieutenant de Joncquières de 1889 :

« On est obligé de reconnaître que, malgré les efforts du capitaine Trajan, qui paraît dévoué à la France, ainsi que quelques habitants qui le soutiennent, la population est en grande majorité brésilienne, de cœur comme d'origine ; le pavillon brésilien flotte sur beaucoup de maisons, on ne voit pas un seul pavillon français¹⁸¹. »

Le relatif manque d'intérêt mutuel et les bonnes relations entre la République française et le Brésil dirigé à l'époque par un Empereur particulièrement francophile, Pierre II, expliquent peut-être que ce problème n'ait pas dégénéré en conflit armé. Néanmoins une simple étincelle pouvait le faire éclater, surtout après que l'Empereur, chassé du pouvoir par un coup d'État militaire, ait disparu de la scène politique.

En effet, la République fut instaurée au Brésil le 15 novembre 1889, mais la France, qui aurait dû saluer cette initiative puisqu'elle était une des rares républiques en vigueur, ne reconnut le nouveau pouvoir brésilien que bien plus tard, le 20 juin 1890, en raison précisément du litige frontalier. Elle se méfiait à juste titre d'un nouveau pouvoir brésilien en quête de légitimité, paraissant bien plus ferme sur la question pour des raisons d'affirmation territoriale et nationale, et décidé pour cela à rompre avec le *statu quo*. Ainsi le nouveau président, le maréchal Deodoro da Fonseca, décida la création de centres coloniaux dans le Contesté, notamment à Mapá (Du Réau, 2000), l'envoi de troupes dans sa partie orientale, ainsi que de deux avisos pour couper les communications entre Cayenne et le Contesté, prétextant une épidémie de choléra (Touchet, 1993). La jeune République, se sentant peut-être moins

¹⁸⁰ Pour ce dernier, se basant soi-disant sur des archives françaises et brésiennes, Counani fut une opération décidée par Trajan avec l'aide du gouvernement français. (.J. Sarney, *Amapá, a terra onde o Brasil começa*, Senado federal 1998).

¹⁸¹ Cité par T. du Réau, *L'affaire de Mapá et le Contesté franco-brésilien : dernières prétentions françaises en Amérique du sud*, mémoire de maîtrise d'histoire, Aix-Marseille I, 2000.

légitime que l'Empereur, allait clairement se montrer moins conciliante que l'Empire vieillissant.

Voulant régler seul et pacifiquement le problème avec un pays qu'il considérait comme son modèle, le Brésil récusait une proposition vénézuélienne d'apurer tous les problèmes des nations américaines avec des puissances européennes (Carvalho, 1995), puis en 1891 proposa un traité commercial avantageux à la France et même la cession de la partie entre les sources de l'Oyapock et du Maroni, vers les monts Tumuc-Humac, en échange de la reconnaissance de la frontière sur l'Oyapock (Sarotte, 1955). En vain : malgré l'intérêt de la France pour développer ses relations commerciales avec le Brésil, elle espérait encore pouvoir le faire par le biais d'une colonie française en contact avec le bassin amazonien.

b) L'apogée de la crise : l'« incident » de Mapá (1895)

Le problème continua de pourrir tant la nouvelle république fut confrontée à des soulèvements dans plusieurs parties du territoire, alors que la France montrait son indifférence par rapport au problème, comme le dénonçait une lettre du gouverneur de la Guyane au sous-secrétaire d'Etat aux colonies, le 2 novembre 1893 : « *C'est sur notre lassitude, sur l'indifférence que nous portons à la Guyane, sur les faibles efforts tentés pour sa colonisation que comptent nos adversaires*¹⁸². » Coudreau avait pourtant obtenu deux mois plus tôt une nouvelle mission secrète dans le Contesté, en vue d'étudier d'autres possibilités de peuplement, et pour laquelle il avait obtenu d'importants crédits (Benoit, 2000). On savait que l'argument décisif porterait sur la maîtrise du territoire, pour laquelle les Brésiliens étaient en position de force.

Ce qui allait se confirmer à partir de 1894, quand le territoire contesté acquit une nouvelle dimension par la découverte de gisements aurifères. En janvier de cette année le Guyanais Clément Tamba découvrait un filon près du Calçoene, même si d'autres sources attribuent ce fait aux frères brésiliens Ribeiro quelques mois auparavant. Toujours est-il que cela provoqua sur trois ans une ruée de plusieurs milliers de chercheurs d'or, principalement originaires des Guyanes et Antilles françaises et britanniques. Leur nombre, estimé à 20.000 par Henry (1950), mais plus raisonnablement à 5 à 6.000 par Lézy (1989) et Touchet (1993)¹⁸³, eut évidemment pour effet de rétablir le déséquilibre démographique, en tout cas entre Oyapock et

¹⁸² Id.

¹⁸³ Selon les études de Touchet (1993), 14.000 personnes auraient débarqué à Cayenne entre 1894 et 1896, essentiellement pour l'orpaillage, beaucoup en direction du Contesté, mais beaucoup aussi en revenaient rapidement en raison des maladies ou de l'épuisement des filons (op. cit., pp. 138-140).

Calçoene, en faveur du peuplement créole, et suscita l'hostilité des Brésiliens moins bien équipés, et qui craignaient surtout de devenir minoritaires dans le contesté (Vianna, 1958). Ainsi, la population d'origine brésilienne s'était opposée au débarquement de pirogues brésiliennes à Mapá, et aurait interdit aux Français l'accès à certains placers¹⁸⁴.



Reproduction n° 4. Mine d'or dans le Carsewenne (source : *L'Illustration* n° 2707, 12/01/1895).

Emílio Goeldi, Suisse établi au Brésil dont il avait épousé la cause dans ce conflit, faisait alors remarquer dans un rapport sur la situation du Contesté en novembre 1895, après avoir rappelé que jamais le Brésil n'aurait dû accepter le terme de « Territoire contesté franco-brésilien » :

« O território contestado é – folgo poder afirmalo do modo o mais positivo – habitado na sua maior superfície por brasileiros [...] O único ponto do Território Contestado, onde de facto ha uma completa inversão é o Rio Calçoene, formando os crioulos de Cayenne, de Martinique e Guadeloupe, enfim subditos francezes, decidida preponderancia numerica. Com este rio a França entretem constantes relações, directas e via Cayenne e Martinique¹⁸⁵. »

Goeldi confirme bien une présence majoritairement française entre Oyapock et Calçoene, et qui menaçait de s'étendre. Le Brésil, sentant le danger d'un *uti possidetis* en sa défaveur, proposait alors à des Nordestins et à d'anciens forçats de s'établir sur l'Araguari avec des conditions avantageuses, et de nombreuses frictions avec colons et orpailleurs s'ensuivirent. Le gouverneur de Guyane faisait état au ministre des Colonies d'incursions de bandes de

¹⁸⁴ « Un combat à la Guyane », *Le Petit Parisien*, 9 juin 1895.

¹⁸⁵ « Le territoire contesté est - et je peux l'affirmer de la façon la plus formelle – habité sur sa plus grande surface par des Brésiliens [...] Le seul endroit du Territoire Contesté où il y a de fait une complète inversion est le fleuve Calçoene, où les Créoles de Cayenne, de Martinique et de Guadeloupe, c'est à dire des sujets français, sont en incontestable supériorité numérique. La France maintient des relations constantes avec ce fleuve, directement ou via Cayenne et la Martinique. » Cité par Gomes/Queiroz/Coelho, op. cit.1999, p. 97.

Brésiliens armés terrorisant les Français et les Amérindiens, et sollicitait la possibilité d'intervenir. Ce que lui déconseillait ledit ministre, qui considérait le Contesté comme un territoire « étranger » puisque revendiqué, et donc de la compétence des Affaires Etrangères, et qui surtout ne voulait pas mettre en péril les relations diplomatiques entre la France et le Brésil¹⁸⁶. Cela explique aussi la faible implication de la France pour exploiter l'or de façon plus intensive et même protéger ses ressortissants.

Pour les historiens brésiliens comme Sílvio Meira, auteur du très chauvin « *Fronteiras sangrentas* » sur le conflit (1975), Reis (1985) ou encore Raiol (1992), les agresseurs étaient évidemment les Français. João R. Ferreira de Carvalho (1998) l'exprime de façon caractéristique :

« Em 1894 descobriu-se ouro em Calçoene, que motivou ainda mais a instalação de europeus e norte-americanos nas cabeceiras do rio. Esses estrangeiros passaram (principalmente os franceses de Caiena) a dominar a região como verdadeiros senhores; perseguindo índios, escravizando mulheres, desmoralizando a rede populacional dos garimpos e acampamentos, trazendo como consequência a proliferação da desordem e o descontrole geral na área¹⁸⁷. »

Rappelons que dans ce territoire neutralisé les Français n'étaient pas plus étrangers juridiquement que les Brésiliens. Les Français faisaient de leur côté des accusations similaires : ainsi les Archives de Cayenne contiennent plusieurs plaintes de Français installés dans le Contesté et molestés par des Brésiliens, d'autre part les Amérindiens réclamaient souvent la protection française face à la brutalité des Brésiliens. On trouve ainsi une lettre, non datée, d'Amérindiens Palikours et Galibis du Contesté, demandant au gouverneur de Guyane la protection de la France face à la crainte de voir leurs familles « emmenées comme esclaves au Brésil ». Par ailleurs, ils demandent :

« la permission d'arborer chez nous le pavillon français, parce que nous avons toujours été français, la seule langue employée chez nous est la langue de la Guyane française, à l'exclusion de toute autre, le seul juge par nous accepté est le juge français de l'Oyapock [...] Nous sommes donc bien français, Monsieur le Gouverneur, la médaille que vos prédécesseurs ont depuis deux siècles donnée aux Capitaines indiens est la preuve de notre antique fidélité à la France¹⁸⁸. »

Avec une conclusion peut-être due au zèle du traducteur (la langue de ces Amérindiens étant probablement le créole, par ailleurs tous ont signé d'une croix) : « *Nous voyons avec douleur*

¹⁸⁶ Archives départementales de Guyane, série D2.

¹⁸⁷ « En 1894 on découvrit de l'or dans le Calçoene, ce qui amena encore davantage d'installations d'Européens et de Nord-Américains autour du fleuve. Ces étrangers (surtout les Français de Cayenne) se mirent à dominer la région comme de véritables seigneurs, persécutant les Indiens, mettant les femmes en esclavage, déstabilisant le peuplement des placers et des campements, provoquant en conséquence la prolifération du désordre et l'anarchie totale dans la région. » J.R.F. de Carvalho, *Momentos de história da Amazônia*, Ética 1998, p. 186.

¹⁸⁸ Archives départementales de Guyane, fonds Lohier, série 8M/456.

la région que nous habitons porter le nom de Territoire Contesté quand elle devrait s'appeler Guyane française ». Les Amérindiens étaient ainsi devenus otages et enjeux de ces rivalités euro-péo-descendantes (si l'on considère également le Brésil comme tel), et leur soutien pouvait sonner selon les cas comme une légitimation de la présence soit française soit luso-brésilienne.

Ces tensions culminèrent dans le bourg de Mapá, entre Calçoene et Araguari, où peuplements créole et brésilien, ce dernier plus ancien, étaient particulièrement importants, ce qui avait déjà occasionné des frictions plus ou moins graves. La protestation contre l'envoi de l'or extrait dans la région en Guyane française ainsi que l'interdiction de l'accès des Brésiliens au Carsewenne par le représentant français Voissien amenèrent la constitution en décembre 1894 d'un triumvirat brésilien à Mapá, mené par un aventurier paraense du nom de Francisco Xavier da Veiga Cabral. Celui-ci, surnommé localement *Cabralzinho* (diminutif de Cabral) en raison de sa petite taille, ou par référence au « grand » Cabral, le « découvreur » du Brésil, aurait lors d'un séjour aux États-Unis été en contact avec les idées de Monroe. Cette autorité autoproclamée s'explique aussi par le fait que les pourparlers de 1855, malgré leur échec, avaient malgré tout convenu « *qu'aucun agent officiel ne pourrait se rendre ni résider sur le territoire contesté jusqu'à l'entier règlement des frontières*¹⁸⁹ ». Ce qui laissait le champ libre à certains aventuriers plus ou moins télécommandés par leurs gouvernements respectifs, tels Coudreau, que l'on a déjà évoqué, du côté français.

Ce triumvirat entendait administrer toute la région avec sa propre législation au nom du Brésil et interdire l'accès des filons aux Français. Mais sa souveraineté effective se limitait en fait à Mapá (Cardoso, 2003), d'autre part il se retrouvait en butte à l'opposition du représentant des intérêts français, l'ancien esclave brésilien Trajan, protecteur ostensible des Créoles par reconnaissance envers une France qui l'avait protégé, et surtout choisi comme capitaine-gouverneur dans l'espoir que son origine locale neutralisât les réactions brésiliennes (Meira, 1975 ; Loncan, 1990). Mais s'il prélevait bien les impôts et amendes au profit de la France, il se les partageait avec ses complices (Touchet, 1993), montrant à quel point le Contesté était d'abord une zone de non-droit. Coudreau le remplaça alors par un homme à lui, mais Trajan invoqua l'aide des autorités françaises en Guyane¹⁹⁰. C'est à ce moment et dans ce contexte de tensions que survint l'incident le plus grave.

Le 8 mai 1895, Trajan, qui hissait autrefois les deux drapeaux français et brésilien à Counani, fut arrêté par le triumvirat et emmené à Mapá suite à la dénonciation suivante :

¹⁸⁹ Cité dans le *Moniteur de la Guyane*, 29 décembre 1877. Archives départementales de Guyane, série D2.

¹⁹⁰ Bibliothèque nationale, manuscrits, documents sur la Guyane, tome III (Contesté franco-brésilien), in Vincenti-Bassereau (1952).

« O povo brasileiro, residente no Counany leva ao conhecimento de V. Exas que o ex-capitão Trajano tem continuando a içar aqui a bandeira francesa, depois de ter por várias vezes rasgado e pisado o nosso pavilhão brasileiro e com impropérios tem sempre insultado a nossa cara Pátria Brasileira. Trajano, exmos senhores, é brasileiro e essa razão mais influi para o seu grande crime [...]»¹⁹¹ »

Trajan était donc considéré comme un traître à la patrie brésilienne, alors qu'il était rappelés-le un de ces nombreux esclaves fugitifs du Brésil (il venait du Pará, semble-t-il) qui tentèrent leur chance dans le territoire contesté, où il se mit sous la protection des Français. En réponse, le gouverneur de la Guyane Charvein envoya sans autorisation gouvernementale une troupe de 60 hommes d'infanterie de marine le délivrer, au moyen de la canonnière *Bengali* qui s'engagea dans le fleuve Amapá, mais officiellement pour une mission de police et non de guerre (Touchet, 1993). Prudent car agissant de sa propre initiative¹⁹², le gouverneur avait donné recommandation de retourner à Cayenne en cas de refus des autorités de fait brésiliennes, après l'avoir notifié dans un procès-verbal (Henry, 1950).

Après avoir débarqué, le capitaine Lunier, commandant le détachement, aurait été tué par Cabral en personne en demandant vainement la libération de Trajan. Sílvio Meira (1975) montre à sa manière, extrêmement chauvine, comment Cabral tua « héroïquement, par un mouvement de *capoeira* » le malheureux capitaine Lunier, dont l'historien Castilhos Goycochêa avait en 1943 écrit en guise d'épithète : « *pagou com a vida a sua audaciosa empreza de forçar a fronteira do Brasil*¹⁹³ », laquelle était pourtant officiellement bien loin puisque le territoire était neutralisé. En fait, selon les dépositions des habitants citées par Raiol (1992), c'est un des hommes de Cabral qui pour protéger celui-ci aurait tué Lunier, mais il fallait pour des raisons de prestige que cet acte fût commis par le chef en personne.

Meira évoque plus loin, dans le même ordre d'idée, « l'invasion du territoire national commise par les Français ». Le Contesté était donc brésilien, Cabral n'avait selon lui que défendu son pays envahi, et l'on voit là encore le peu de cas que font ces historiens de l'accord de neutralisation pourtant mutuellement accepté. Cela montre l'empressement nationaliste d'une certaine historiographie brésilienne, s'apparentant davantage à la propagande.

Pris sous le feu des Brésiliens pour les uns (français), ivres de vengeance pour les autres (brésiliens), les Français se seraient alors livrés à une opération de représailles contre la

¹⁹¹ « Le peuple brésilien résidant à Counani porte à la connaissance de vos Excellences que l'ex-capitaine Trajan continue de hisser ici le drapeau français, après avoir plusieurs fois déchiré et piétiné notre drapeau brésilien et en des termes orduriers insulté notre chère Patrie Brésilienne. Trajan, Messieurs, est brésilien et cette raison n'en aggrave que davantage son crime. » Cité par S. Meira, *Fronteiras sangrentas*, Rio de Janeiro 1975, p. 60.

¹⁹² Mais pour le *Petit Parisien* (article du 9 juin 1895), l'ordre d'envoyer le Bengali serait venu du ministre des Colonies lui-même, ce qui semble peu probable car il n'avait pas compétence sur le territoire contesté.

¹⁹³ « Il paya de sa vie son audacieuse entreprise de forcer la frontière du Brésil. » C. Goycochêa, *Fronteiras e fronteiras*, Brasiliana 1943.



Reproduction n° 5. La mort du capitaine Lunier vue par le *Petit Parisien*, 9 juin 1895.



Photos 10a et 10b : le monument aux soldats français morts à Mapá, inauguré en 1900, au fond du cimetière de Cayenne (clichés S. Granger, juillet 2009). Le seul souvenir concret en Guyane de l'histoire du Contesté.

population brésilienne du bourg qui se traduisit par la mort de 38 civils, dont quatorze femmes, mais perdirent six hommes avant de repartir en emmenant Trajan et quatre Brésiliens capturés. Le peu de sources fiables allait alimenter une polémique dans les presses franco-guyanaise et brésilienne, la française manifestant comme d'habitude une certaine indifférence à l'exception de quelques articles, du *Petit Parisien* ou du *Figaro* notamment sur la mort héroïque du capitaine Lunier¹⁹⁴. Ainsi, pour le *Petit Parisien* comme pour le *Moniteur de la Guyane*, les victimes étaient des hommes de Cabral, s'appuyant sur le rapport du commandant Péroz qui estimait que les Français étaient tombés dans un guet-apens, « préparé à l'avance par les membres du gouvernement central brésilien », dont Cabral a été l'homme. Le guet-apens semble corroboré par le fait que les maisons de Mapá aient été barricadées, et la durée du massacre (2 heures) montrerait qu'il y eut aussi de véritables combats (Touchet, 1993).

L'émotion fut à son comble au Brésil : à l'image du gouverneur du Pará Lauro Sodré qui déclara, tout comme Goeldi précédemment, que le Brésil n'aurait jamais dû accepter le nom de « Contesté franco-brésilien » pour un territoire majoritairement peuplé de Paraenses (Reis, 1985), la classe politique et l'opinion publique considéraient ce territoire comme uniquement brésilien, l'action française était donc un véritable acte de guerre.

Devant la réprobation également internationale, Charvein, accusé de n'avoir jamais émis de suggestions sur les mesures à prendre et d'avoir brusquement et sans autorisation utilisé un détachement militaire « pour pratiquer des actes d'hostilité en territoire contesté » fut muté sur décision du gouvernement français¹⁹⁵, sacrifié sur l'autel des bonnes relations à maintenir dans l'espoir d'un règlement pacifique qui s'élabora finalement à partir de juin 1895 avec les ministres concernés. Bouc émissaire naturellement désigné, Charvein alléguait l'isolement et l'ignorance dans lesquels le laissait la France ; du fait de ses lettres et dépêches restées sans réponse il lui fut reconnu des circonstances atténuantes (Touchet, 1993). L'affaire de Mapá est donc la preuve supplémentaire d'un relatif désintérêt de la France, laissant le champ libre aux autorités locales, occasionnant des conséquences internationales difficiles à assumer. Priorités et enjeux apparaissaient surtout bien différents vus de Cayenne et vus de Paris.

Si la situation parut ainsi se calmer, le gouvernement brésilien faisant d'ailleurs preuve d'une relative modération par rapport à la presse, l'installation parfois violente qui suivit d'environ 250 Brésiliens du Nordeste aux frais du gouvernement du Pará notamment entre Cachipour et Carsewenne (actuellement Cassiporé et Calçoene), zone donc de peuplement majoritairement créolo-français, provoqua une psychose d'invasion à Saint-Georges et même à Cayenne

¹⁹⁴ « Un combat à la Guyane », à la une et p. 182 du *Petit Parisien* du 9 juin 1895, cf. reproduction n° 5.

¹⁹⁵ Bibliothèque nationale, manuscrits, documents sur la Guyane, tome III (Contesté franco-brésilien), in Vincenti-Bassereau (1952).

(Touchet, 1993). Mais en même temps nombre de Brésiliens craignaient aussi une nouvelle attaque française, comme le montre en novembre Emílio Goeldi dans un autre extrait de la lettre précédemment citée :

« Reina paz no Contestado n'este momento, mas devo confessar que a estrudula [sic] vizinhança dos crioulos no Calçoene com o Cabral no Amapá é uma fonte constante de perigo de novos encontros e novas complicações [...] Certo Lourenço Baixamar, de Marajo (Pará), individuo que muito sympathisa com os crioulos de Cayenna constantemente reside em Cayenna e no Calçoene, abriu uma picada em Cayenna até o Amapá, com o fim evidente de preparar o caminho para uma expedição terrestre atacando o Cabral pelas costas¹⁹⁶. »

Après avoir pointé le fort attachement des Brésiliens du Contesté à leur patrie d'origine, Goeldi montrait néanmoins que certains Brésiliens avaient choisi le camp français. Le rattachement au Brésil ne faisait pas l'unanimité parmi une population au sentiment national pas si affirmé, et qui voyait des avantages à la présence française, ce qui risquait de compliquer la tâche du Brésil. Celui-ci se devait donc de contre-attaquer en utilisant cette affaire pour affermir un sentiment patriotique encore déficient.

c) Un enjeu nationaliste pour le Brésil, mal perçu par les Français

L'enjeu semblait encore peu important pour la France républicaine, contrairement au Second Empire : la colonisation de l'Afrique et de l'Indochine paraissait primordiale. Seul le Conseil général de Guyane montrait un empressement à faire rattacher le Contesté à la Guyane qui supportait aussi les charges et frais de ce territoire, tout en percevant les taxes (Touchet, 1993). Mais cette histoire tombait à point nommé pour une jeune République brésilienne en mal d'affirmation nationale, secouée par plusieurs révoltes militaires ou plus ou moins sécessionnistes, et surtout à partir de 1896 par le soulèvement de Canudos¹⁹⁷. L'historien français Emmanuel Garrot avait écrit en 1998, faisait allusion aux troubles séparatistes qui secouèrent le Brésil après son indépendance :

« Très vite s'est fait jour au sein des élites brésiliennes l'idée d'un nécessaire

¹⁹⁶ « Pour le moment la paix règne dans le Contesté, mais je dois avouer que le voisinage bizarre des Créoles du Calçoene avec Cabral en Amapá est une source constante de risque de nouveaux affrontements et de nouvelles complications. [...] Un certain Lourenço Baixamar, de Marajo (Pará), individu qui sympathise beaucoup avec les Créoles de Cayenne et réside en permanence à Cayenne et à Calçoene, a ouvert un chemin depuis Cayenne jusqu'à l'Amapá, dans le but évident d'ouvrir la voie à une expédition terrestre pour attaquer Cabral par derrière. » Goeldi in Gomes/Queiroz/Coelho, op. cit., p. 99.

¹⁹⁷ Un prédicateur illuminé, Antonio Conselheiro, soulevait le sertão bahianais, et créait une communauté messianique à Canudos qui résista à plusieurs assauts de l'armée fédérale. Celle-ci eut finalement le dernier mot au prix de plusieurs milliers de morts. Sur ce sujet, voir Euclides da Cunha, *Os sertões*, 1902, ou encore Mário Vargas Llosa, *La guerre de la fin du monde*, 1987.

renforcement du sentiment national au sein de la population, [...] Cette ambition, conçue comme l'un des meilleurs garants de l'unité du pays, s'est affirmée par le biais du développement de l'enseignement de l'histoire et de la géographie¹⁹⁸ ».

Ce qui avait amené notamment à la création de l'Institut brésilien d'Histoire et de Géographie, lequel, pour le géographe brésilien Antônio Carlos R. Moraes (2008), contribua largement à la définition d'un « imaginaire territorial » du Brésil. Ce dernier précise d'ailleurs :

« A história da nação é, assim, sempre uma afirmação de nacionalidade, que no limite justifica a existência do estado nacional, e o exercício legítimo de seu poder. A ancestralidade construída serve, também, de elemento legitimador das fronteiras, sendo mesmo alçada – por alguns autores – à condição de único critério aceitável de definição dos limites do território de cada povo. Nessa visão, somente a história poderia legitimar a unidade de uma nação e seu domínio territorial¹⁹⁹. »

L'histoire et la perception du Contesté par le Brésil allaient remarquablement illustrer cette théorie. L'aggravation sanglante des troubles relatifs à ce problème se produisit en effet peu après la proclamation d'une République au début assez mal acceptée. Aussi, pour affermir un sentiment national encore fragile, le gouvernement brésilien allait instrumentaliser le litige avec la France, et historiens et journalistes allaient avoir leur rôle à jouer pour souder la Nation menacée par des forces centrifuges provoquées par la politique de l'Empire.

Après Capistrano de Abreu ou Oliveira Lima, l'historiographie brésilienne même plus récente (Barbosa, 1923 ; Goycochêa, 1943, 1963 ; Barroso, 1958 ; Reis, 1953, 1985, 1993 ; Meira, 1975 ; Picanço, 1981 ; Raiol, 1992 ; Carvalho, 1998) reprenait cette interprétation nationaliste sur la question : les droits de la France étaient infondés, ceux du Brésil évidents, et les habitants du Contesté farouchement patriotes. Elle fit peu de cas surtout de la neutralisation du territoire contesté en vue de pourparlers futurs, à l'image d'Artur Ferreira Reis qui, opposant la « colonisation harmonieuse et dotée d'un vrai projet de civilisation » des Portugais à l'exploitation « prédatrice et mercantile » des Français, considérait comme ses collègues ce territoire comme ayant toujours été brésilien avant même que la chose ait été jugée, évoquant les « thèses françaises » qui consistaient en « l'augmentation de la superficie de la Guyane au détriment du Brésil » :

« Velha diferença, a propósito dos contêrminos entre o Brasil e o território francês da Guiana, separava as populações da fronteira. Apesar de tôdas as razões

¹⁹⁸ E. Garrot, « Un regard sur l'historiographie de la politique extérieure brésilienne », in Rolland D. (coord.), *Le Brésil et le monde*, L'Harmattan 1998, p. 230.

¹⁹⁹ « L'histoire d'une nation est, ainsi, toujours une affirmation de nationalité, qui à la limite justifie l'existence d'un Etat national, et l'exercice légitime de son pouvoir. La construction de l'héritage des ancêtres est également un élément légitimant des frontières, qui est même pour certains auteurs élevé à la condition d'unique critère acceptable de définition des limites du territoire de chaque peuple. Dans cette vision, seule l'histoire peut légitimer l'unité d'une nation et sa souveraineté territoriale. » A.C.R. Moraes, *Território e História no Brasil*. Annablume, São Paulo, 3ème édition 2008, p. 78.

históricas e jurídicas invocadas pelo Brasil, os franceses teimavam nos propósitos de ampliar seus limites sobre a região evidentemente brasileira²⁰⁰. »

Les envahisseurs expansionnistes étaient donc les Français, lesquels désiraient bien « incorporer à leurs possessions cette vaste portion de l’Amapá ». Mais Reis comme un autre historien originaire lui de l’Amapá, Estácio Vidal Picanço (1981), conjuguant un très fort chauvinisme brésilien et une certaine francophilie, exonèrent la France du drame de Mapá en l’attribuant... à une rivalité sentimentale, à propos d’une jeune femme brésilienne, entre Cabral et le gouverneur Charvein²⁰¹ ! Ce dernier est d’ailleurs présenté par Silvio Meira comme « un mulâtre martiniquais qui n’aimait pas la France » et avait été « aveuglé par l’or », de même que les Créoles guyanais, qui n’étaient pas non plus de vrais Français pour cet auteur²⁰²... Les historiens brésiliens pas plus que les politiciens ne considéraient la Guyane comme la France, ni les Guyanais comme des Français, et cela peut expliquer pourquoi la Guyane n’a jamais été utilisée dans le cadre de relations franco-brésiliennes malgré la frontière commune... et si disputée. Ces mêmes Brésiliens amoureux d’une France qui n’a jamais finalement réussi à les coloniser, voulaient aussi s’occulter cette image colonialiste.

Dans cette entreprise *a posteriori* de légitimation brésilienne du Contesté, l’Amapéen Osvaldino Raiol (1992), plus contemporain, et aussi plus honnête comme nous avons pu le constater à propos de l’accrochage de Mapá, dans le droit fil de l’anticolonialisme amazonien voit dans le Cayenne de l’époque, où parvenait par bateau l’or de l’Amapá, « l’entrepôt commercial canalisant les richesses de l’Amérique du sud vers la France ». C’est l’or qui a tout déclenché, le massacre de Mapá devient ainsi un épisode de plus de la « violence de la domination internationale pour la possession de la terre, accrue par la découverte de l’or ». Il dénonce donc clairement une situation coloniale dont le Brésil est victime de la part d’une puissance européenne. Cabral devient du coup un héros de la lutte contre l’impérialisme :

« Nosso herói, mesmo com toda a contestação de seu heroísmo, deu, isto sim, uma dimensão política no sentido da defesa do direito dos países colonizados que vêm sofrendo, através de séculos, todo tipo de expoliação de suas riquezas e de sua gente²⁰³. »,

²⁰⁰ « Un vieux contentieux sur les limites entre Brésil et territoire français de la Guyane séparait les populations de la frontière. Malgré toutes les raisons historiques et juridiques invoquées par le Brésil, les Français tenaient absolument à s’agrandir au détriment d’une région incontestablement brésilienne. » A.C.F. Reis, *A Amazônia e a cobiça internacional*, Edinova 1965, p. 94.

²⁰¹ Pour Goycochêa (1963), c’est entre Cabral et Trajan que s’exerçait cette rivalité, à propos d’une jeune métisse. Ce qui est plus plausible et n’est pas sans rappeler la trame du roman *Saraminda*, de José Sarney.

²⁰² A noter que Coudreau confirmait les sentiments anti-français des habitants de Cayenne, à qui il reprochait d’avoir provoqué cette rupture entre la France et le Brésil.

²⁰³ « Notre héros, même si son héroïsme est contesté, a donné, effectivement, une dimension politique dans le sens de la défense des droits des pays colonisés qui subissent, depuis des siècles, tous les types de pillage de leurs richesses et de leur population. » O. Raiol, *A utopia da terra na Amazônia*, Ltda Macapá 1992, p. 206.

Raiol donne une interprétation tiers-mondiste colonisateur/colonisé à ce drame, le Brésil, indépendant depuis peu, étant agressé par une puissance impérialiste. Là encore c'est de France que venait le danger, à travers le pillage de ressources considérées brésiliennes par le biais d'une survivance coloniale, elle illégitime. Ainsi, face à cette tentative de pillage par un pays « du Nord » de ressources « du Sud », Raiol donne une nouvelle dimension à Cabral :

« A repercussão política desse projeto de Cabralzinho não chegou apenas a despertar o sentimento nacional do Brasil, mas alcançou as fronteiras internacionais e foi fazer do massacre um acontecimento de dimensões políticas que Cabralzinho jamais poderia vislumbrar em seu projeto. Mesmo diante da extrapolação das verdadeiras intenções do projeto de Cabralzinho, o Amapá se consagrou, terminantemente, terras do Brasil e, neste campo, Cabralzinho se tornou, definitivamente, o nosso herói sem precisar criar atos de bravura²⁰⁴. »

Il reconnaît ainsi que Cabral n'avait pas forcément de vision politique à long terme dans son action, et peut-être que la suite des événements lui a échappé. D'ailleurs, Raiol cite l'entretien qu'il eut avec la dernière survivante du drame, enfant à l'époque, qui relativise l'héroïsme de Cabral, lequel se serait caché pendant que ses hommes essayaient de s'opposer à la furie vengeresse des Français, fait confirmé par un habitant français de Mapá (Touchet, 1993). Mais c'est bien son action et son activisme qui furent à l'origine de l'incorporation de l'Amapá dans le giron brésilien, et qui en firent un héros national. Et, pour Raiol, un héros du Tiers-Monde.

Les jeunes historiens amapéens issus d'une nouvelle génération plus objective, Jonas Marçal de Queiroz²⁰⁵ et Francinete dos Santos Cardoso²⁰⁶, montrent au contraire la construction d'une mythologie nationaliste autour de la figure de Cabral, nécessaire en ces temps de contestation de la légitimité républicaine, mais aussi en raison de l'absence de sentiment national chez une population brésilienne locale composée grandement de marginaux, d'anciens esclaves fugitifs ou d'orpailleurs désirant avoir les rapports les plus lointains possibles avec le pouvoir brésilien. Comme l'écrit Francinete Cardoso (2003), après avoir cité quelques cas de Brésiliens ayant choisi le camp de la France :

« O fato de uma grande parte deles falarem português e ter a nacionalidade brasileira, mas, o discurso nacionalista estava bem distante da realidade destes que tinham se encaminhado para o território neutralizado, lugar de exilados e de

²⁰⁴ « La répercussion de ce projet de Cabral ne fit pas que réveiller le sentiment national du Brésil, mais atteignit les frontières internationales et fit de ce massacre un événement aux dimensions politiques que jamais Cabral n'aurait imaginées dans son projet. Même en extrapolant les véritables intentions du projet de Cabralzinho, l'Amapá fut consacré, enfin, comme véritable terre brésilienne, et Cabralzinho devint, définitivement, notre héros sans qu'il fût nécessaire d'inventer des actes de bravoure. » Raiol, op. cit., p. 206.

²⁰⁵ J. M. de Queiroz, « História, mito e memória : o Cunani e outras repúblicas », in Gomes, Flávio dos Santos (dir.), 1999, *Nas terras do Cabo Norte*, Belém 1999, pp. 319-347.

²⁰⁶ F. dos S. Cardoso, *Entre Conflitos, Negociações e Representações : o Contestado Franco-Brasileiro na última década do século XIX*, mestrado NAEA/UFPA, Belém 2003.

marginalizados em geral, que foram em busca da liberdade²⁰⁷. »

Ce n'était donc pas sur eux que le Brésil aurait pu compter pour affirmer définitivement sa souveraineté sur le Contesté, même après le rattachement. Ils étaient d'autre part trop pauvres et mal équipés pour résister à la concurrence des nombreuses compagnies aurifères françaises et franco-anglaises installées là, selon Romani (2010). Pour cet auteur, il fallait donc, pour faire oublier l'échec économique du Brésil dans le Contesté, exalter la figure d'un héros individuel, dans lequel pouvaient se reconnaître les Brésiliens²⁰⁸. C'est pour cela que Cabral, aventurier douteux et opportuniste, fut mythifié à la stature d'un héros national, celui qui avait permis le déblocage de la situation et l'attribution définitive au Brésil du Contesté par son attitude patriotique. Sa statue en pied se trouve en bonne place à Amapá (l'ancien Mapá) et à Macapá (photos 11 et 12), et la plupart des agglomérations du Pará et de l'Amapá ont leur rue Cabral. Comme on peut le lire sur le monument consacré à Cabral à Amapá, citant un poète de l'époque qui jouait sur l'homonymie avec le découvreur du Brésil : « *Se foi grande o Cabral que nos descobriu, maior foi o Cabral que nos defendeu*²⁰⁹. » Mais pour Cardoso (2003), Cabral n'avait pas au départ de visées véritablement patriotiques, ni pour Queiroz (1999). Ce dernier, montrant comment tous les problèmes intérieurs auxquels le Brésil était confronté, guerre de Canudos ou tentative séparatiste dans le sud, représentaient une menace pour la consolidation du nouveau régime et l'intégrité du territoire national, écrivait : « *Il n'est pas difficile de comprendre dans un tel contexte les efforts de la presse et du gouvernement pour transformer Francisco Xavier da Veiga Cabral en un grand héros national*²¹⁰. »

Queiroz et Cardoso montrent précisément le rôle de la presse paraense et de l'opinion publique pour que cette affaire déclenche une salutaire réaction du gouvernement, en exagérant dans une campagne incessante les « mauvais traitements subis par les Brésiliens de la part des Français ». Cela n'est pas sans rappeler l'actuelle presse amapéenne, qui par une campagne de presse hostile à la répression française contre les orpailleurs brésiliens en Guyane essaie de susciter une réaction des autorités politiques et militaires du Brésil... voire une régularisation des *garimpos* clandestins ! D'autre part, toujours selon Cardoso, c'est elle qui finit par imposer à tout le territoire contesté le nom de l'unique portion effectivement contrôlée par Cabral :

²⁰⁷ « Le fait est qu'une grande partie [des habitants] parlaient portugais et avaient la nationalité brésilienne, mais le discours nationaliste était bien distant des réalités de ceux qui avaient émigré dans le territoire neutralisé, lieu de personnes exilées et marginalisées en général, en quête de liberté. » Cardoso 2003, op. cit., p. 20.

²⁰⁸ C. Romani, "O "massacre" do Amapá", a guerra imperialista que não houve". *C.M.H.L.B. Caravelle* n° 95, Toulouse, 2010, pp. 85-118.

²⁰⁹ « Si grand fut le Cabral qui nous découvrit, plus grand fut le Cabral qui nous défendit. »

²¹⁰ « *Num contexto assim, não é difícil de se entender o esforço da imprensa e do governo para transformar Francisco da Veiga Cabral num grande herói nacional.* » Queiroz, op. cit., p. 338.



Photos 11a et 11b : monument et inscription à la gloire de Cabral à Amapá, sur les lieux de son fait d'armes (clichés G. Grossin, octobre 2009). L'inscription mentionne que « *la grandeur de l'homme est de savoir respecter les droits humains, de préserver les valeurs morales de chaque citoyen amapéen, à l'exemple de Francisco da Veiga Cabral* ».



Photo 12 : statue de Cabralzinho à Macapá, récemment replacée en plein centre-ville (cliché S. Granger, décembre 2007). La geste mythifiée d'un héros fabriqué.

“A confusão entre a vila do Amapá e o Contestado fazia parte de uma tentativa de negar outras regionalidades no território em litígio. Isto concedia a Cabral o poder não apenas sobre a vila do Amapá, mas sobre todo o Contestado que, naquele momento, ainda não tinha seus limites institucionalmente definidos.

[...] A utilização generalizada do nome Amapá para o Contestado pretende minimizar a diversidade existente no território em litígio e que tem na região de Calçoene o seu principal foco. É nesta última região que as relações sociais fugiam ao controle do governo de Cabral²¹¹.”

Ainsi peut-on aller jusqu'à évoquer une manipulation brésilienne pour construire artificiellement une territorialité allant dans le sens d'un rattachement au Brésil, quand la France au contraire affaiblissait son éventuelle légitimité en séparant le Contesté du reste de la Guyane :

“A situação de colônia da Guiana Francesa demonstrava que, embora os guianenses fossem chamados de franceses, a condição destes não tinha deixado de ser de submissão, além do mais, a metrópole sempre daria a decisão final sobre o que era estrangeiro e o que era francês. Foi desta maneira, que o Contestado Franco-Brasileiro passou a ser representado como território estrangeiro, nas cartas e decretos encaminhados, pelo Ministro das Colônias em Paris²¹².”

La France semblait ainsi renoncer à présenter le Contesté comme un prolongement naturel de la Guyane attribué par le traité d'Utrecht, ce qui aurait au moins pu constituer une certaine légitimité. Mais les enjeux étant nationaux, on pourra aussi remarquer à quel point les pouvoirs locaux, gouvernement du Pará et administration coloniale de la Guyane, furent écartés des négociations qui passaient par-dessus leurs têtes. Et le ministre français des Affaires étrangères, qui avait donc compétence sur le Contesté, avait on s'en doute d'autres préoccupations, contrairement à un ministre des Colonies pour lequel ce sujet eût pu être davantage prioritaire.

d) Mais des volontés nationales d'apaisement

Le gouvernement français, isolé diplomatiquement et surtout moins impliqué, voulait calmer

²¹¹ « La confusion entre la ville d'Amapá et le Contesté participait d'une tentative de nier les autres régionalités dans le territoire en litige. Cela conférerait à Cabral le pouvoir non seulement sur la ville d'Amapá comme sur l'ensemble du Contesté qui, à ce moment, n'avait pas encore ses limites définies institutionnellement [...] La généralisation du nom d'Amapá prétend minimiser la diversité existant dans le territoire en litige, dans lequel le foyer principal se trouve être Calçoene. C'est dans cette dernière région que les relations sociales échappaient au pouvoir de Cabral. » Cardoso, op. cit. 2003, pp. 81 et 85.

²¹² « La situation de colonie de la Guyane française démontre que, bien que les Guyanais fussent considérés français, leur condition n'en était pas moins de soumission, de plus c'est la métropole qui décidait à la fin de qui était étranger et qui était français. Ce fut de cette manière que le Contesté franco-brésilien finit par être représenté comme territoire étranger, dans les lettres et décrets acheminés par le Ministère des Colonies à Paris. » Cardoso, op. cit., 2003, p. 189.

les choses, alors que le Conseil général de la Guyane s'inquiétait de cette politique attentiste (Touchet, 1993). La prudence caractérisa effectivement toujours les agissements de la France : déjà Coudreau avait été une fois de plus lâché dès 1894 par le gouvernement... et passa finalement au service du Brésil, qui lui semblait mieux reconnaître ses talents²¹³.

Le 22 mai 1895 étaient jugés à Cayenne les quatre Brésiliens arrêtés à Mapá lors de l'expédition française, accusés « d'association de malfaiteurs » et d'avoir arrêté Trajan, « notable de Counani sous ordre d'une autorité légalement constituée ». L'un des accusés déclara que Cabral recevait des aides du gouvernement du Pará pour s'emparer de tout le Contesté. Mais bien qu'il fût déclaré à l'issue du jugement que Cabral était un aventurier qui avait interdit une partie du territoire contesté aux Français, il n'était pas prouvé qu'il fût un malfaiteur, et les quatre accusés bénéficièrent tous d'un non-lieu. Il est avéré que Cabral recevait des armes du Pará, sans que l'on sache si elles provenaient du gouvernement ou de ses appuis locaux. Mais il était clair que le gouvernement français voulait éviter un conflit diplomatique avec le Brésil (Cardoso, 2003).

D'autre part, considérant que certains désordres s'étaient produits dans ces parages d'une part à cause de l'entrée, dans le territoire neutre, « *d'aventuriers de plusieurs nationalités à la recherche de l'or de sources du Carswenne (Calsoene) et du Cachipour (Cassiporé)* », et que d'autre part « *la déclaration signée à Paris le 28 juin 1862 n'est pas suffisante pour amender cet état des choses et n'établit pas les limites de la partie neutralisée du territoire Contesté, lesquelles n'ont pas été non plus indiqués avec clarté en 1841*²¹⁴ », la France acceptait avec le Brésil la création d'une Commission d'administration mixte de police et d'administration du territoire contesté, passant au dessus des autorités paraenses et guyanaises, nantie d'un « rôle pacificateur », ainsi que le principe d'une solution arbitrale²¹⁵. Solution qui on l'a vu était le recours ultime en cas d'échec des négociations pour le Brésil, qui paraissait tout comme la France désireux d'éviter toute confrontation armée.

Ce qui déplut fortement à Belém, où le Contesté était considéré brésilien à part entière : le *Diário de Notícias* du 10 mars 1896, sentant une manœuvre de la part des Français, publiait un appel « de la population paraense » au président de la République :

« Os habitantes do Amapá, de Cunani, Cassiporo [sic], etc, são exclusivamente brasileiros. Visitem esses e outros povoados governados por autoridades brasileiras, escolhidas entre eles, e terão a prova. Os francezes são apenas uns aventureiros, sem habitat, sem domicilio, que nem sequer permanecem no próprio

²¹³ Il mourut de fièvres en 1899, en expédition sur le Trombetas, dans le Pará.

²¹⁴ Cité par Cardoso, op. cit. 2003, p. 142.

²¹⁵ Lettre du Ministre des colonies au gouverneur de Guyane, 8 août 1895, Archives départementales de Guyane, série D2.

Calçoene. A população é, na sua maioria, brasileira [...]
A intervenção francesa no Amapá tem por fim originar conflictos que dê em pretexto a ocupação, que o povo paraense ha de repellir, a custo da propria vida e com a bravura que os cubanos lutam pela independencia [...] ²¹⁶. »

On voit que cette presse pratiquait plus la propagande que l'information car avec la ruée vers l'or les Français étaient plus que « quelques aventuriers », même si leur situation fréquemment nomade (le *maraudage*, comme l'on disait en Guyane) est avérée et devient ici un argument. Le docteur Mathis, dans un rapport publié après la résolution du problème du Contesté, auquel on peut par conséquent attribuer une certaine objectivité, estimait ainsi la population de Carsewenne à 600 habitants en 1899, dont une moitié de ressortissants français généralement antillais et guyanais, l'autre moitié étant composée de « Noirs anglais, quelques Brésiliens et quelques Noirs bosch », en fait des Saramakas (Mathis, 1902).

Le parallèle avec la lutte pour l'indépendance de Cuba montre également la solidarité avec les autres peuples latino-américains en butte au colonialisme européen, comme s'il s'agissait pour le Brésil de gagner dans une optique « pré-tiers-mondiste » une nouvelle indépendance vis à vis d'une puissance impérialiste européenne, et comme si surtout l'enjeu n'était pas seulement brésilien mais également latino-américain, comme on le verra ultérieurement avec une autre citation à propos de la province de l'Acre. D'ailleurs un article du journal paraense *A República* se terminait par ces mots : « *Il faut à tout prix en finir avec les possessions européennes dans le Nouveau Monde, l'Amérique étant aux Américains* ²¹⁷. » Déclaration contestant la légitimité de la présence française en Guyane, dans le droit fil de la doctrine Monroe au contact de laquelle, selon Richard Touchet (1993), Cabral aurait été en contact.

Mais le gouvernement fédéral, qui voulait aussi maintenir ses bonnes relations avec Paris, voulait calmer les ardeurs des Paraenses, qui rappelons-le n'avaient pas de visées expansionnistes : pour eux le Contesté était historiquement et culturellement brésilien, et la Guyane elle-même ne les intéressait pas.

C'est bien cette décision de l'arbitrage international qui sonnait le début de la fin du problème du Contesté. Et côté français certains commençaient à percevoir que la cause serait difficile à défendre. Intéressante est à cet égard la déposition du chef du Service judiciaire de la colonie, M. Borne, lors d'une réunion extraordinaire du Conseil Privé à Cayenne le 27 octobre 1896 et

²¹⁶ « Les habitants d'Amapá, Counani, Cassiporo, etc, sont exclusivement brésiliens. Que l'on visite ces différents villages administrés par des autorités brésiliennes choisies par eux, et l'on en aura la preuve. Il n'y a de Français que quelques aventuriers, sans domicile fixe, qui ne sont même pas fixés à Calçoene. La population est, dans sa majorité, brésilienne. L'intervention française n'a pour but que d'entraîner des conflits ayant pour prétexte l'occupation, que le peuple paraense se doit de rejeter, au prix de sa propre vie, et avec la bravoure des Cubains luttant pour leur indépendance. » Cité par Queiroz, op. cit., p. 337.

²¹⁷ Bibliothèque nationale, manuscrits, documents sur la Guyane, tome III (Contesté franco-brésilien), in Vincenti-Bassereau (1952).

qui semblait confirmer « l'appel » de la population paraense :

« En droit, en effet, il est incontestable que les gouvernements Français et Brésilien sont, en ce qui touche le Contesté, dans la situation de deux propriétaires indivis, dont les droits n'ont pas été déterminés par un partage amiable ou judiciaire. (...) chaque molécule du territoire sans qu'aucun d'eux puisse s'arroger un droit exclusif sur une partie déterminée, en laissant son copropriétaire disposer de l'autre partie à sa guise.

En fait – quelle est notre situation ? Nous avons en ce moment sur les bords du Carswene, un nombre assez considérable de nationaux ; mais cette main-mise sur cette partie restreinte du Contesté suffit-elle pour consacrer l'annexion invoquée ? Les Brésiliens ne peuvent-ils pas prétendre à plus juste titre, qu'ils possèdent effectivement la majeure partie du Territoire en litige, même celui plus rapproché que le Carswene de notre limite actuelle ? Ne sont-ils pas en majorité à Cachipour, Counani, Mapa, etc. ? Leur possession qui repose sur l'exploitation agricole régulière et définitive [du] sol n'est-elle pas plus sérieuse que la nôtre qui ne repose que sur une exploitation industrielle purement accidentelle par des colons de circonstance qui vont et viennent sans aucune attache au sol ?²¹⁸ »

Cela confirmait les affirmations d'Elisée Reclus sur le Contesté, pour qui la population était aux deux tiers brésilienne, « *Portugais, Martiniquais et Créoles français constituant l'autre tiers avec les métis indiens*²¹⁹ ». De même, selon un rapport du commandant Péroz rédigé peu après l'affaire de Mapá le 27 mai 1895 : « *Les 8 ou 10.000 habitants fixés actuellement sur le Contesté sont brésiliens de cœur et patriotes dans l'âme*²²⁰ ». Dissociant implicitement l'*uti possidetis de jure* de celui de *de facto*, Borne avait compris que la décision finale se ferait certainement sur le peuplement pérenne, à l'instar de tout ce que les Portugais avaient obtenu avec l'*uti possidetis*, et qui s'opposait au mode de vie nomade, prédateur et somme toute provisoire des orpailleurs français, pourtant confirmés comme majoritaires également par Emilio Goeldi entre Oyapock et Calçoene. Les faits allaient confirmer le pessimisme du Français.

3. Le règlement définitif, fruit d'une vision géopolitique brésilienne

a) Le traité d'arbitrage de 1897

Après l'affaire de Fachoda et en pleine affaire Dreyfus (lequel était d'ailleurs interné à l'Île du Diable, en Guyane), la France, encore isolée diplomatiquement depuis la guerre de 1870 ne se sentait pas en position de force face à un Brésil désireux lui de s'affirmer, et qui sentait que

²¹⁸ Cité par Cardoso, op. cit., 2003, pp. 136-137.

²¹⁹ E. Reclus, op. cit., 1894, p. 88.

²²⁰ Cité par Rio Branco, *Frontières entre le Brésil et la Guyane française, 1er mémoires du Brésil*, tome 1 p. 42.

par des négociations directes il n'obtiendrait pas mieux que le Calçoene (Góes Filho, 1991). Aussi gouvernements français et brésiliens s'étaient accordés, conformément d'ailleurs aux principes de la diplomatie brésilienne, sur un arbitrage international, concrétisé par un traité signé à Rio de Janeiro le 10 avril 1897. Les réclamations portaient sur l'interprétation de l'article 8 du Traité d'Utrecht délimitant possessions portugaises et françaises sur le fleuve « Japoc ou Vincent Pinçon », l'Oyapock pour le Brésil, l'Araguari pour la France (article I). L'arbitre aurait aussi à se prononcer sur la limite intérieure, qui pour la France allait jusqu'à la rive gauche du Rio Branco, ce qui était contesté par le Brésil au nom de la Convention de restitution du 28 août 1817 (article II). Chacune des deux parties avait huit mois pour exposer ses arguments et ses droits dans un mémoire (article III).

Le choix du gouvernement suisse fut mutuellement accepté, mais le fait que ce pays certes européen ne fût pas une puissance colonisatrice fit craindre à la France une plus grande sensibilité aux arguments brésiliens, même si au moins ce n'était pas une nation concurrente. Elle déclara donc qu'elle se soumettrait au verdict quel qu'il fût (Sarotte, 1955). Le choix comme arbitre d'un gouvernement collégial comme celui de la Confédération Helvétique ne convenait pas non plus au départ au diplomate brésilien Rio Branco, qui avait été choisi comme ministre plénipotentiaire par le Brésil pour régler le problème, et qui aurait préféré qu'un homme seul eût à pendre la décision. Mais celui-ci comptait sur l'origine suisse du scientifique néo-brésilien Emílio Goeldi, à l'origine du fameux musée du même nom à Belém, grand défenseur comme nous avons pu le constater précédemment du rattachement au Brésil du Contesté, qu'il connaissait bien pour l'avoir maintes fois parcouru.

Il est à noter qu'en cas de victoire la France n'avait pas le projet de rattacher le Contesté à la France, mais d'en faire, conformément au *senatus consulte* de 1854, une colonie séparée nommée Guyane française du Sud, placée sous la haute autorité du Gouverneur, assisté d'un administrateur des colonies résidant dans un chef-lieu à déterminer, ce qui n'était pas pour plaire à la population et au Conseil général de la Guyane, qui considérait le Contesté partie intégrante de la colonie²²¹. La justification en était une « population spéciale installée dans le Contesté » rendant la réunification prématurée, allusion à l'origine brésilienne d'une grande partie des habitants, reconnue même majoritaire à Mapá²²². La France sentait bien qu'avec une population majoritairement brésilienne un problème de légitimité risquait de se poser.

La commission mixte prévue vit officiellement le jour au même moment. Composée presque exclusivement de militaires côté français, elle dut pour sa première réunion le 22 septembre

²²¹ Bibliothèque nationale, manuscrits, documents sur la Guyane, tome III (Contesté franco-brésilien).

²²² Correspondance du gouverneur Mouttier, sans date, Archives départementales de Guyane, série D2/43.

1898 se réfugier à Counani suite aux nombreuses manifestations d'hostilité à Cayenne et Belém. Cette commission avait au moins le mérite de donner une certaine existence juridique au territoire contesté, en limitant les droits aux seules Républiques française et brésilienne. La commission disposait que les criminels seraient remis aux justices des deux gouvernements selon leur nationalité, mais n'interférait pas dans les affaires municipales²²³. Elle interdisait d'autre part l'entrée du territoire aux bandes armées et le limitait drastiquement pour les chercheurs d'or, sans doute pour geler la population d'origine française. En gage alors de bonne volonté de la part du Brésil, la France mais aussi plusieurs Brésiliens se plaignant de ses agissements, Cabral fut rappelé à Belém, puis envoyé à Rio de Janeiro officiellement pour « soigner les fièvres contractées en Amapá ». Il y fut reçu avec les honneurs par le Président de la République, où il fut même fait « général honoraire de l'Armée brésilienne » (Queiroz, 1999).

b) À Berne, une nouvelle application de la géopolitique brésilienne

L'arbitrage eut lieu à Berne de 1899 à 1900. Les Brésiliens présentaient deux demandes : la frontière maritime sur le fleuve Oyapock et la frontière intérieure sur le parallèle 2°24' comme accepté en 1817. Les Français proposaient cinq solutions différentes, dont l'Araguari, la branche sud du Carapaporis, et la ligne de partage des eaux au sud, ce qui revenait à renoncer à leurs prétentions jusqu'au Rio Branco au sud, figurant sur les cartes du Contesté mais jamais expressément revendiquées.

La France envoya des représentants qui ne connaissaient pas le terrain, ainsi qu'un ancien gouverneur de Guyane, Grodet, qui n'y avait pas laissé un bon souvenir (Henry, 1946). Le plus motivé était encore le grand géographe Vidal de La Blache, qui avait préparé deux volumes et 35 cartes, dans lesquels il s'entachait par des arguments scientifiques et toponymiques à démontrer que le « Vincent-Pinçon » était non pas l'Oyapock mais un bras envasé de l'Araguari, donc qu'il était bien atlantique à l'époque et pouvait du coup avoir été choisi pour frontière puisqu'il laissait le Cap Nord aux Portugais. Pour lui, reprenant Humboldt pour lequel ce bras était le vrai « Vincent-Pinçon », l'instabilité géomorphologique du littoral, déjà mentionnée notamment par La Condamine et Bouyer, avait dévié le cours des fleuves depuis 1713, si bien que l'on ne pouvait plus retrouver le cours véritable du Vincent-

²²³ Lettre du ministre des colonies au gouverneur de Guyane, 17 juin 1896, Archives départementales de Guyane, série D2.

Pinçon, ni prouver que le Japoc était bien l'Oyapock.

Vidal de La Blache voulait s'appuyer exclusivement sur des cartes car cela avait, selon Mercier (2009), « *l'avantage de reposer sur un savoir qui non seulement avait été produit avant le traité d'Utrecht, mais qui le fut au premier chef par l'Espagne et le Portugal* » et « *confirmé à la même époque par le corpus cartographique issu des Pays-Bas et de l'Angleterre*²²⁴. » Ce qui ne l'empêcha pas, selon Foucher (1986), de faire preuve au-delà de ces observations scientifiques présumées incontestables, d'une véritable et pertinente vision géopolitique, même si elle apparaissait plus secondaire, en montrant ensuite la progression des Portugais vers le nord, au bout de l'estuaire, considérant que l'enjeu du litige n'était pas la fixation d'une limite désormais introuvable mais le monopole de la navigation sur l'Amazone menacé par les Français. Mais la position française était affaiblie par le fait que, comme le rappelait Rio Branco dans une de ses argumentations, en deux siècles de litiges les Français avaient évoqué plusieurs fleuves entre Amazone et Oyapock (Cassiporé, Araguari, Carapaporis, Maiacaré, Calçoene...) comme étant le « Vincent Pinçon » alors que le Brésil s'en était toujours tenu au seul Oyapock.

C'est sans doute pour cette même raison que Rio Branco, venu avec deux mémoires en neuf volumes rédigés directement en français et deux atlas contenant 150 cartes antérieures ou contemporaines au traité d'Utrecht, n'utilisa pas les seuls arguments scientifiques, bien qu'il fût par ailleurs ami d'Elisée Reclus et membre de la Société de Géographie de Paris. Son but était davantage de convaincre de l'incohérence de la position française et de l'absence de légitimité de leurs revendications sur des bases historiques. Certes le premier mémoire indiquait qu'il était

« permis d'affirmer, malgré la déclaration faite dans le Compromis, que l'Araguari ne se jette pas dans l'océan, puisque la rive gauche de l'Amazone ne finit qu'au Cap Raso Norte ou même à l'ancien Cabo do Norte, dans l'île de Maracá, de sorte que la rivière que la France demande maintenant au nom d'un Traité par lequel elle a renoncé à toute prétention sur l'Amazone se trouve être incontestablement un affluent de ce fleuve²²⁵ ».

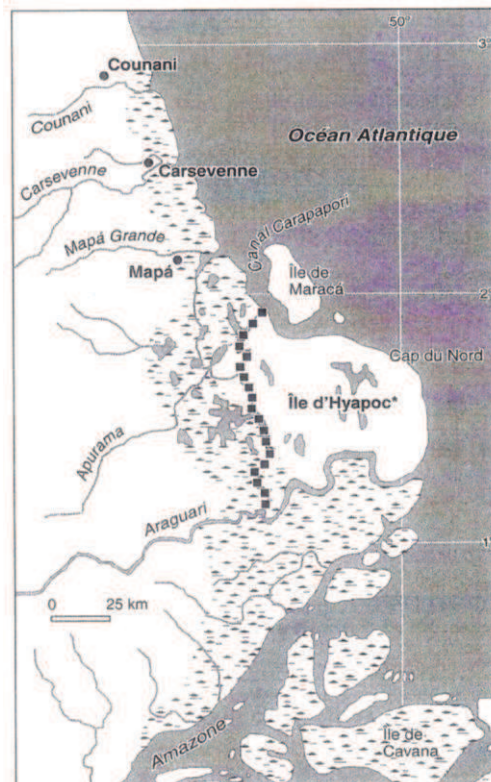
S'il était réellement un affluent de l'Amazone, l'Araguari ne pouvait donc avoir été choisi pour limite à Utrecht. Quand Vidal de La Blache s'attachait à montrer que l'Araguari était bel et bien un fleuve, Rio Branco argumentait qu'il ne s'agissait que d'un affluent, les Français n'étaient donc pas fondés à le revendiquer puisque le Cap Nord avait bien été reconnu portugais à Utrecht. Les négociations devaient alors porter, comme le voulaient ces derniers,

²²⁴ G. Mercier, 2009, op. cit., p. 304.

²²⁵ Rio Branco, *Frontières entre le Brésil et la Guyane française, 1er mémoire du Brésil*. Imprimerie nationale, Paris, 1899, pp. 19-20.



Photo 13 : la délégation brésilienne qui négocia le traité de Berne. Rio Branco est assis au premier plan (source : cartothèque de l'Itamaraty, Rio de Janeiro, publiée dans *Nossa História*, ano 3 n° 25, novembre 2005).



■ ■ ■ ■ Cours d'un hypothétique ancien bras nord de l'Araguari
 * Île dont Vidal de la Blache fit l'hypothèse en se basant sur une information rapportée en 1699 par Ferrolles, gouverneur de Cayenne
 Source : Vidal de la Blache (1902), Coudreau (1886 et 1889) et Reclus (1894)

Carte 62 : « le présumé ancien bras septentrional de l'Araguari et l'hypothétique île Hyapoc » selon Vidal de La Blache. (Source : Mercier, 2009, p. 307). Ainsi, le Cap Nord échappe à la souveraineté française, comme stipulé au traité d'Utrecht.

sur la détermination éventuelle d'un fleuve intermédiaire, ce qui n'était pas l'objet de la séance puisque la Suisse n'était appelée à arbitrer qu'entre Araguari et Oyapock. De même, Rio Branco allait tenter par ses calculs de démolir les arguments scientifiques du géographe français pour la détermination du fleuve homonyme Rio Branco comme limite occidentale.

Pour cela ses arguments furent également historiques et démographiques : il s'entacha à prouver, à l'aide de ses cartes, de la toponymie, de nombreux récits, de rapports y compris français et du livre lui-même en français de Joaquim Caetano da Silva, l'antériorité du peuplement brésilien dans la région grâce à l'existence de la Compagnie du Cap Nord. Il invoquait ainsi une nouvelle application de l'*uti possidetis*, alors qu'aucun document ne mentionnait la présence de Français outre Oyapock. De même les arguments économiques étaient évoqués, qui montraient un territoire entre Oyapock et Araguari ayant toujours eu plus de relations commerciales avec le Pará qu'avec Cayenne²²⁶. Argument qu'aurait pu utiliser Vidal de La Blache en sa faveur puisque Counani et Calçoene entretenaient des liens très étroits avec Cayenne, mais qu'il négligea à ce moment car il le jugeait secondaire. Il le reprendra cependant, comme nous le verrons, en 1917, dans un tout autre contexte...

Alors que de nombreuses cartes situaient pourtant un fleuve Vincent-Pinçon près du Cap Nord, il produisit deux documents décisifs : la carte hollandaise du Père Fritz, qui fixait en 1691 ce fleuve près du Cap Orange juste à l'est de l'Approuague, et la description du père Pfeil, jésuite allemand au service des Portugais, montrant que le Portugal lors de la conclusion du traité de 1700 identifiait le Vincent-Pinçon à l'Oyapock : « *cette rivière [le Vincent Pinçon] se jette dans la mer en formant une belle baie et son eau douce se perd entre les deux célèbres promontoires du Mont d'Argent et du Cabo d'Orange* » donc entre les deux caps bordant l'estuaire de l'Oyapock, même si la latitude indiquée était inexacte. Et si la toponymie portugaise paraissait si imprécise quant à l'Oyapock, c'est parce qu'il apparaissait évident pour toutes les parties que le « Japoc ou Vincent-Pinçon » était bien ce fleuve... Dans le second mémoire, en réponse aux argumentations françaises, Rio Branco expliquait pourquoi le Brésil refusait désormais le compromis proposé en 1856, toujours au nom d'arguments démographiques :

« En 1856, à Paris, le Brésil essaya d'arriver à un accord direct avec sacrifice de ses droits, mais, heureusement pour lui, le second Empire Français ne l'a pas voulu. Près d'un demi-siècle s'est écoulé, et la région entre le Carapaporis et l'Oyapoc, qui était alors presque inhabitée, s'est peuplée de plus en plus de nos nationaux, et cela sans aucune intervention du Brésil, qui a toujours respecté scrupuleusement ses engagements. La situation actuelle n'était plus la même que

²²⁶ Id., pp. 41 à 46.

celle de 1855 et 1856²²⁷. »

Le territoire autrefois proposé était désormais majoritairement peuplé de Brésiliens. Mais nous avons vu que le Brésil était bien intervenu pour peupler ses marges dépeuplées et contestées... Enfin, Rio Branco donna un dernier argument politique, propre à toucher une Confédération helvétique peu portée sur la colonisation : la France qu'il qualifiait de « grande nation humaniste » avait déjà une politique coloniale active en Afrique, elle n'avait pas besoin d'étendre son domaine aux dépens des autres dans les Amériques.

Le 1^{er} décembre 1900 le gouvernement suisse rendit son verdict :

« I - Conformément au sens précis de l'article 8 du traité d'Utrecht, la rivière Japoc ou Vincent Pinçon est l'Oyapoc qui se jette dans l'Océan immédiatement à l'ouest du Cap d'Orange et qui par son thalweg forme la ligne frontière.

II - A partir de la source principale de cette rivière Oyapoc jusqu'à la frontière hollandaise, la ligne de partage des eaux du bassin des Amazones, qui dans cette région, est constituée dans sa presque totalité par la ligne de faite des monts Tumuc-Humac, forme la limite intérieure²²⁸. »



Carte 63. Nouvelle limite méridionale entre la Guyane française et le Brésil, d'après la sentence arbitrale rendue le 1^{er} décembre 1900 (source : *Annales de Géographie* 1901, volume 10 n° 49). La légère rectification en faveur de la France apparaît en grisé, lui permettant d'atteindre l'interfluve, matérialisé par la ligne noire.

²²⁷ *Frontières entre le Brésil et la Guyane française, second mémoire du Brésil, tome 1*. Imprimerie nationale, Paris, 1899, p. 12.

²²⁸ Sentence du Conseil fédéral suisse dans la question des frontières de la Guyane française et du Brésil, pp. 845-846.

Le président helvétique Walter Hauser au nom de la Confédération reconnaissait ainsi le Vincent-Pinçon comme étant l'Oyapock et non l'Araguari, et la ligne de partage des eaux et non le Rio Branco comme frontière intérieure, c'était le triomphe total des thèses brésiliennes. Le Brésil se voyait agrandi de 260.000 km² (60.000 entre Oyapock et Araguari, et 200.000 de l'Araguari au Rio Branco), la France ne conservant que 5.000 km² au sud de la ligne définie lors du traité provisoire de 1817, que le Brésil s'était déjà proposé de lui céder en échange du reste du Contesté en 1890, permettant de fixer la frontière sur la ligne de crête des monts Tumuc-Humac.

c) Vidal de La Blache contre Rio Branco : la confrontation de deux conceptions de la géographie

Les arbitres suisses avaient argumenté leur sentence par un énorme volume de 850 pages de constats, suivi d'un rapport d'une vingtaine de pages, dans lequel ils mettaient en avant que les cartes ne pouvaient suffire à déterminer les cours d'eau contestés. Ils avaient probablement été submergés par une avalanche de cartes par ailleurs contradictoires, et de toponymes concernant une région qu'ils ne connaissaient pas, et bien qu'épaulés par plusieurs experts et cartographes, ils avaient alors été certainement plus sensibles aux arguments historiques du baron de Rio Branco. Ce qui faisait dire à Vidal de La Blache, presque uniquement focalisé sur des arguments scientifiques, que « *beaucoup d'erreurs et de confusions auraient été évitées si l'on avait plus tenu compte des témoignages des cartes.* » (cité par Mercier, 2009). Pourtant, c'est sur des arguments scientifiques que les jurés helvétiques condamnèrent la vision française de l'Araguari :

« L'Amazone surpasse potentiellement l'Araguari sous tous les rapports ; l'Araguari d'ailleurs ne déverse pas ses eaux directement dans la mer, mais les mêle aux flots d'eau douce de l'Amazone qui passe devant son embouchure [...] L'Araguari se jette dans le canal Nord de l'Amazone par une baie bien ouverte, large de 9 km environ²²⁹. »

L'Araguari était donc un affluent de l'Amazone et non un fleuve se jetant dans l'Atlantique, il ne pouvait par conséquent avoir été choisi comme frontière lors du traité d'Utrecht. L'argument purement scientifique de Vidal de La Blache était encore démonté plus loin :

« Il est impossible d'établir que l'Araguary ait eu autrefois une seconde embouchure et qu'il n'a pas été constaté de faits permettant d'admettre

²²⁹ Sentence du Conseil fédéral suisse dans la question des frontières de la Guyane française et du Brésil, p. 39.

l'identification du Rio de Vicente Pinzon avec un bras septentrional, aujourd'hui disparu, de l'Araguary. L'Araguary a toujours eu son embouchure au sud du Cap de Nord. Et de tout temps, on a fait une distinction entre ces deux cours d'eau²³⁰. »

Le grand géographe français n'avait pas convaincu les jurés suisses. Mais l'exposé ne se contentait pas de résumer tous les arguments toponymiques et cartographiques tant des Français que des Brésiliens : il reprenait aussi les arguments historiques et démographiques : ainsi, à Utrecht « *l'intervention de l'Angleterre a valu au Portugal des clauses favorables*²³¹ », ce qui sous-entendait, comme nous l'avons vu précédemment, qu'avec le soutien de ce pays qui craignait pour son commerce la présence de Français naviguant dans l'Amazone, les Portugais n'auraient jamais admis l'Araguari qui les désavantageait²³². D'autre part, c'est la France qui avait fait des concessions lors de ce traité en abdiquant sa souveraineté sur les « terres du Cap Nord ». Le « Japoc ou Vincent-Pinçon » ne pouvait donc être ce fleuve.

Surtout, en conclusion avant la sentence, dernier motif exposé :

« L'allégation de la France qu'elle est fondée à revendiquer, en vertu d'une possession effective, les territoires qui sont limités par la frontière intérieure qu'elle propose, n'est pas confirmée par des faits²³³ ».

En fait, à la lumière de cette dernière phrase, le véritable argument fut l'occupation effective de la plus grande partie de ce territoire. Rio Branco avait réussi à démontrer que les Français n'occupaient pas les territoires qu'ils revendiquaient, comme le montre la remarque des jurés suisses dans l'exposé :

« La France, comme Etat, n'a accompli dans ces territoires situés en dehors de la région maritime, ni avant, ni après le traité d'Utrecht, aucun acte de prise de possession ou de protectorat, et fait aucune tentative de colonisation. Aucune partie de ces régions ne lui a appartenu d'une façon permanente [...] En revanche, la souveraineté du Brésil, notamment dans la vallée du Rio Branco, est reconnue par la population [...] Le Brésil possède le cours intérieur de toutes les rivières qui en descendent et tous les points par lesquels on peut y accéder de l'Amazone. Conformément au principe adopté par les puissances pour l'Afrique, il fait partie du hinterland brésilien²³⁴. »

L'occupation prouvée du territoire revendiqué avait donc été un argument au profit du Brésil, comme il l'avait été en 1750. Or ce constat fondamental d'une occupation et d'un peuplement luso-brésiliens (reprenant au passage comme une jurisprudence les critères de partage de

²³⁰ Id., pp. 841-842.

²³¹ Ibid., p. 833.

²³² A propos de la détermination des frontières, Frédéric Bouyer, en 1867, écrivait même que la France avait signé le « funeste » traité d'Utrecht « le pied de la coalition sur la gorge », façon de reconnaître que le rapport de forces n'était pas en sa faveur face à l'Angleterre et au Portugal, invalidant ainsi la thèse de l'Araguari. *La Guyane française*, op. cit., p. 248.

²³³ Sentence du Conseil fédéral suisse, p. 844.

²³⁴ Id., pp. 819-820.

l'Afrique utilisés au congrès de Berlin en 1885) était également repris pour la partie dite extérieure, ou littorale, la plus peuplée :

« Dans le Contesté extérieur, la population actuelle est, vraisemblablement, en majorité d'origine brésilienne ; à côté des Brésiliens, on trouve des Portugais, des créoles français, des métis indiens et des nègres. La proportion de ces divers éléments n'est pas établie²³⁵. »

Après l'argument du peuplement, reconnu majoritairement brésilien, les jurés suisses insistaient ensuite sur celui de l'occupation mettant le Portugal en position de force, confortant la vision de Rio Branco :

« Il ne s'agit plus aujourd'hui de décider si c'est le Portugal ou toute autre puissance européenne dont la prétention à posséder le territoire de l'embouchure de l'Amazone était la mieux fondée en droit, mais uniquement de constater qu'effectivement les Portugais devinrent les maîtres du pays et qu'ils assurèrent leur domination sur la rive gauche du fleuve en refoulant toutes les autres nations européennes²³⁶. »

Même si le Conseil fédéral suisse reconnaît à ce propos que « l'ethnographie ne rentre pas dans le cadre de cette étude », la sentence de Berne est bien une victoire diplomatique brésilienne à mettre encore à l'actif de l'*uti possidetis*. Mais les Français, en utilisant ce même argument, auraient sans doute pu obtenir le Calçoene comme frontière puisque celui-ci semblait de fait la frontière entre les peuplements majoritairement français et brésilien, ce que reconnaissait même un historien brésilien aussi nationaliste que Ferreira Reis. En effet, même si l'argumentation de Rio Branco est largement convaincante, et que l'ingénieur géographe de l'IGN Jean Hurault penchait lui aussi pour l'Oyapock, le Calçoene avait plusieurs fois été mentionné dans d'anciens documents portugais comme étant le « Vincent-Pinçon », argument repris par les Français lors du traité de 1797, et envisagé et même accepté autrefois par les Brésiliens comme frontière, mais les Français ne le demandaient pas : que valait pour eux, en dépit des mines d'or du Carsewène par ailleurs en voie d'épuisement, une Guyane ne s'étendant pas jusqu'à l'Amazone ? On se rappelle que cette négligence avait coûté à la France son contesté avec les Pays-Bas quelques années plus tôt. En jouant à quitte ou double en se focalisant avec l'Araguari sur un fleuve que dans les faits ils n'atteignaient même pas, les Français n'avaient en vérité aucune chance.

Pour le géographe brésilien Roberto Monteiro de Oliveira, auteur de travaux sur la cartographie coloniale amazonienne et l'intégration de l'Amapá (1984 et 1997), la sentence de Berne fut une victoire de la pensée géopolitique moderne représentée par Rio Branco, sur la

²³⁵ Ibid., p. 54.

²³⁶ Ibid., p. 825.

géographie traditionnelle de Vidal de La Blache :

« No caso das negociações com a França, os diplomatas brasileiros chefiados por Rio Branco utilizaram as cartas, os croquis, etc., como títulos que atestavam a presença luso-brasileira no território. No nosso entender os diplomatas brasileiros fizeram um uso geográfico das cartas enquanto Vidal de La Blache utilizou os mapas no sentido geomorfológico, para provar a mudança de localização de um acidente geográfico que daria a seu país a posse do território²³⁷. »

Vidal de La Blache selon lui, avec ses seuls arguments scientifiques n'avait pas vu que l'enjeu se situerait sur le peuplement, donc l'*uti possidetis*. Comparant les documents cartographiques « *qui s'éclaircent les uns par les autres* » (Vidal de La Blache, 1901), même s'il avait perçu l'enjeu de l'accès à l'Amazonie, le géographe français n'avait pas utilisé l'histoire et le peuplement, récusant même ces arguments pour leur manque de représentativité :

« Qu'est-ce d'ailleurs que la population de ces parages qu'Elisée Reclus qualifie de policée et que le Mémoire brésilien appelle assez durement « une population flottante », composée d'aventuriers de différentes nationalités ? [...] Mais quand bien même les éléments d'origine brésilienne auraient le renfort des descendants d'esclaves marrons qui sont venus naguère s'y réfugier, qu'en résulterait-il ? On comprend que l'origine de la population soit prise en considération, quand on se trouve en face d'une population dense ou tout au moins sérieuse. Mais la première condition pour qu'on se préoccupe de la population, c'est qu'il y en ait une. Or le peuplement de ces vastes régions en est à ses débuts. Qu'est-ce qu'un habitant par 50 kilomètres carrés ? [...] C'est uniquement un problème de droit diplomatique et de géographie historique qu'il a chargé l'arbitre de résoudre²³⁸ »

Cela évidemment s'opposait à la vision plus moderne et finalement décisive de Rio Branco, ce qui le faisait ainsi exécuter par Oliveira (1997) :

« O geógrafo antes de estudar os mapas como expressão do território humano deve estudar a própria formação territorial, fazendo do território o seu corpo específico de atuação profissional²³⁹. »

Manière de dire que Rio Branco avait infligé une leçon de géopolitique à Vidal de La Blache, sans forcément convaincre sur la réalité ou non de l'Oyapock comme étant le Vincent-Pinçon, mais invalidant au moins l'Araguari ; le problème était surtout ailleurs : sur l'ancienneté et

²³⁷ « Lors des négociations avec la France, les diplomates brésiliens, dirigés par Rio Branco ont utilisé les cartes, les croquis, etc., comme attestations de la présence luso-brésilienne dans le territoire. Selon notre conception, les diplomates brésiliens ont fait un usage géographique des cartes alors que Vidal de La Blache n'a utilisé les cartes que dans un but géomorphologique, pour démontrer le changement de localisation d'un accident géographique qui donnerait à son pays la possession du territoire. » R. M. de Oliveira, *A última página do Génesis: a formação territorial do Estado brasileiro na Amazônia oriental : o caso do Amapá*. Thèse de géographie USP 1997.

²³⁸ Réponse du Gouvernement de la République française au mémoire des Etats-Unis du Brésil sur la question de frontière soumise à l'arbitrage du gouvernement de la confédération suisse, 1899. Paris, Imprimerie Nationale, pp. 190-191.

²³⁹ « Le géographe avant d'étudier les cartes comme manifestation du territoire humain doit étudier la propre formation territoriale, faisant du territoire le champ spécifique de son actuation professionnelle. » Monteiro, op. cit., 1997.

l'importance du peuplement brésilien.

Frédéric Lasserre et Emmanuel Gonon dans leur manuel de géopolitique²⁴⁰ font des critiques similaires, en évoquant l'importance des faits humains et économiques : « *Son approche [générale] contenait aussi les ferments de son échec* » en « *accordant une telle priorité à l'analyse du milieu naturel* », faisant ainsi « *peu de cas d'autres causes pertinentes, à savoir les dynamiques économiques et sociales du XIXe siècle* » alors que la géographie vidalienne « *reposait fondamentalement sur l'étude de ce qui est fixe et permanent*²⁴¹ » .

C'est donc plus une certaine conception de la géographie plus humaine, plus politique aussi, qui a prévalu, au détriment d'une autre, une géographie plus physique, plus « immobile », qui à Berne semblait avoir montré ses limites, même si Vidal de La Blache n'y renonça pas. En effet, peu épaulé par la diplomatie française, celui-ci s'était fait une raison pour avoir été vaincu par des arguments plus politiques que scientifiques. Mais il rejetait quelques mois plus tard la faute sur le « soin médiocre » avec lequel les diplomates français avaient rédigé le traité de 1713. Surtout, soulagé que le problème n'ait pas dégénéré, il se montrait convaincu que toutes les cartes produites permettraient de donner une interprétation scientifique désormais « déblayée des intérêts politiques ». Persuadé de l'intérêt de la France de garder de bonnes relations avec le Brésil et conscient que ce dernier avait mis plus de poids dans l'affaire que la France dont « l'axe de la puissance coloniale » était désormais en Afrique et en Asie du Sud-est, Vidal de La Blache, seul parmi les Français à être réellement motivé par sa mission²⁴², semblait bien en vérité n'avoir eu aucune illusion quant à l'issue de la sentence : il avait compris, outre que le Contesté avait par avance été sacrifié, que les arguments les plus déterminants ne seraient pas scientifiques (Vidal de La Blache, 1901) ; peut-être est-ce pour cela d'ailleurs qu'il avança dans son mémoire quelques arguments historiques comme l'ancienneté des relations commerciales entre Français et Amérindiens, ou la vraie nature des ambitions anglaises sur l'Amazone. Mais pour Foucher (1986), ce parti-pris scientifique n'était pas forcément idéologique, et pouvait également s'expliquer par les visées de Vidal de La Blache à ce moment sur la chaire de géographie de la Sorbonne, détenue jusqu'alors par un spécialiste de cartographie historique. Il fallait donc gommer les aspects politiques de son travail qui auraient pu effaroucher ses pairs²⁴³.

La conception plus « politique » de la géographie, ainsi pratiquée avec succès par Rio Branco, sera comme nous le verrons largement reprise par les théoriciens brésiliens du XXe siècle. Et aussi d'ailleurs par Vidal de La Blache lui-même, qui dans *La France de l'Est* (1917), rédige à

²⁴⁰ Lasserre et Gonon, *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*. A. Colin 2008, p. 154.

²⁴¹ Id.

²⁴² En fait il avait rédigé les mémoires et préparé les cartes mais ne participait pas aux négociations.

²⁴³ M. Foucher, *L'Invention des frontières*, FEDN 1986, pp. 225-227.

l'intention notamment d'alliés états-uniens sensibles à la nature germanique de l'Alsace-Lorraine, démontrait par des arguments humains, politiques et économiques, comme l'avait fait Rio Branco à Berne, la pertinence du rattachement de ce territoire encore allemand à la France. Avec le même succès que le diplomate brésilien, même s'il n'en fut pas le seul responsable... Finalement, l'échec de Berne semble avoir permis la prise de conscience par Vidal de La Blache des nécessités d'inclure les facteurs humains, les réseaux et flux économiques et les enjeux politiques dans la géographie (ce qu'il fit d'ailleurs de plus en plus à partir de 1902), et faillit bien permettre l'émergence d'une géopolitique française qui ne se concrétisa toutefois pas dans l'immédiat²⁴⁴ : il mourut peu après cet ouvrage dont il ne vit même pas les effets, et cette évolution ne fut pas poursuivie par ses héritiers.

Lasserre et Gonon écrivent à propos de *La France de l'est*, sans faire allusion au débat de Berne, que « *c'est ici du territoire de la nation, et donc de sa dimension géopolitique qu'il est question de façon centrale, et non plus du sol comme simple support géologique aux activités de l'homme*²⁴⁵. » Le débat Vidal de La Blache/Rio Branco a-t-il permis une certaine évolution de la géopolitique et de la géographie au XXe siècle ? Quoi qu'il en soit, la scientificité assumée à Berne par Vidal de La Blache ne semble pas être la seule responsable de l'échec diplomatique français.

d) Un territoire contesté sacrifié par la France ?

Il ne faut pas négliger non plus le rôle de l'opinion publique, auquel le Conseil fédéral helvétique a pu être sensible. Autant le Brésil, qui en avait un besoin vital pour la consolidation et l'affirmation d'une jeune République ne se sentant pas tout à fait légitimée, en fit une affaire nationale bien relayée par la presse, pour ne pas dire la propagande comme nous l'avons vu, autant la France sembla montrer pour ce problème la plus grande indifférence : les enjeux étaient ailleurs, tant coloniaux (Afrique et Madagascar, Tonkin) que politiques et diplomatiques (recherches d'alliances européennes, y compris avec la Grande-Bretagne rivale pour les marchés brésiliens, avec la symbolique d'une Alsace-Lorraine plus primordiale que l'accès à l'Amazonie), et la Guyane pâtit aussi probablement de son image de marque négative. Finalement en France le problème n'intéressait personne, cette région malgré l'Amazonie n'était pas prioritaire, les délégués français auraient même déclaré, selon Henry

²⁴⁴ Yves Lacoste (1982 et préface de la réédition de *La France de l'Est*, 1994) n'évoque pas le débat de Berne, mais considère cet ouvrage comme livre de géopolitique majeur et fondateur, mais sans postérité immédiate du fait des conceptions diamétralement opposées de son successeur Emmanuel de Martonne.

²⁴⁵ Lasserre et Gonon, op. cit., p. 152.

(1950) : « *Qu'importe à la France la perte de quelques kilomètres de marécage* ». Pour Mam Lam Fouck (1996), la France ne défendait « *que les marches d'une lointaine colonie que des intérêts majeurs situés aux Antilles et en Afrique faisaient passer au second rang ; tandis que le Brésil défendait les frontières d'un territoire national*²⁴⁶ ».

Rio Branco lui-même avait semblé percevoir cet apparent désintérêt français :

« Ce n'est qu'en 1855 et 1856, lors des conférences de Paris, qu'on éleva la prétention de pénétrer dans le bassin de l'Amazone, quoique cette prétention semblât abandonnée, puisque les cartes officielles françaises elles-mêmes ne signalaient comme étant en litige que le territoire compris entre l'Oyapoc, ou Vincent-Pinçon, et l'Araguary [...] Sauf quelques-uns des plus chauds partisans de la politique d'expansion coloniale à tout prix, personne, en France, nous l'avons déjà dit, ne considère comme ayant l'ombre d'un fondement la ligne intérieure par laquelle les colons de Cayenne prétendent acquérir les terres brésiliennes du bassin de l'Amazone et en même temps tourner par le sud les possessions de la Hollande et l'Angleterre²⁴⁷. »

Ainsi les Français avaient semblé délaissé l'aspect stratégique de l'Amazone et reconnaissaient, comme Elisée Reclus, l'absurdité des revendications vers le fleuve Rio Branco. Les jurés suisses, voisins et bien au fait de la politique et de la diplomatie française, avaient également senti de leur côté que les Français semblaient peu motivés et ne connaissaient pas le terrain, contrairement aux Brésiliens. On peut cependant remarquer que la population du Contesté ne fut pas consultée, et qu'aucune des deux parties ne semble l'avoir demandé...

D'autre part la France, affaiblie et relativement isolée après sa défaite contre la Prusse en 1871, comptait sur le Brésil comme pôle de la latinité hors d'Europe et relais de son influence culturelle et économique auprès des élites du continent. Elle ne pouvait non plus perdre ce grand marché d'investissements nationaux pour quelques kilomètres carrés en plus d'une colonie qu'elle n'utilisa jamais pour ses relations commerciales avec le Brésil, aussi préférerait-elle une décision défavorable à son endroit plutôt que le maintien d'un statu quo qui à la longue eût pu être paralysant (Mercier, 2009). Elle y gagna d'ailleurs en compensation le renforcement de ses positions commerciales dans ce pays, où elle était déjà bien implantée. Ainsi, comme l'avait auparavant remarqué le Brésilien Santa-Anna Néry (1889) :

« Il y dans l'Amérique du Sud deux régions situées à côté l'une de l'autre, même milieu, climat à peu près identique. L'une appartient au Brésil, c'est l'Amazonie. L'autre appartient à la France, c'est la Guyane française. Hé bien, les Français ont échoué en Guyane, mais ils ont réussi en Amazonie [...] A Pará et à Manáos,

²⁴⁶ S. Mam Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane française*. Ibis rouge, 1996, pp. 30-31.

²⁴⁷ Rio Branco, *Frontières entre le Brésil et la Guyane française, second mémoire du Brésil, tome 1*. Imprimerie nationale, Paris, 1899, pp. 176-177.

sur le territoire brésilien, il y a plus de maisons françaises que dans la Guyane, et la France fait quatre fois plus de commerce avec l'Amazonie brésilienne qu'avec la colonie d'à côté²⁴⁸. »

Cela montre que d'une part la Guyane ne compta jamais dans les relations commerciales entre France et Brésil, d'autre part il est bien possible que le Contesté, comme le suggère de façon argumentée Du Réau (2000), fut sacrifié à leur bonne et ancienne entente politique et surtout commerciale. Il fallut pourtant attendre 1905 pour qu'effectivement investissements et exportations françaises au Brésil s'accroissent après une longue période de baisse continue, due non pas aux problèmes diplomatiques mais au protectionnisme commercial français alors en vigueur (Turot, 1908). Décidément, jamais le voisinage de la Guyane avec le Brésil n'offrit un intérêt pour la France bien qu'il fût maintes fois envisagé...

Toujours est-il que l'histoire du territoire contesté trouvait enfin son épilogue, après deux siècles de lutte dans une certaine indifférence française, tant de la population que de la diplomatie. Le fleuve Calçoene était en effet, de l'aveu même des Brésiliens, à la portée des Français qui eussent pu l'obtenir... à condition de le demander, ce qui eût sans doute été fait avec un dossier mieux préparé. Rio Branco, qui n'en était pas à son coup d'essai, devint un héros national, et fut triomphalement accueilli à son retour à Rio au son d'une marche composée en son honneur. Il fut peu après nommé ministre des Affaires étrangères, continuant avec succès cette politique de réajustements frontaliers au profit du Brésil.

Cette promotion maximale dans la carrière diplomatique de Rio Branco montre bien d'une part une certaine importance reconnue dans la politique et l'imaginaire brésiliens de ces marges longtemps oubliées, et dont l'aspect stratégique parut si longtemps secondaire ; et d'autre part le motif de fierté nationale pour cette jeune République encore en mal de légitimité et d'affirmation d'avoir pacifiquement mais totalement vaincu l'une des premières puissances politiques, militaires et coloniales de son temps. La traduction d'ailleurs du traité d'arbitrage est emblématique : l'historiographie française évoque le « traité » de Berne, terme qui n'apparaît pratiquement jamais du côté brésilien, où fut toujours préféré le vocable « *laudo* », et même « *laudo suíço* » que l'on peut traduire par « sentence » (suisse). En préférant insister par ce terme sur l'aspect judiciaire de cette légitimation, les Brésiliens entendaient bien montrer qu'il s'agissait d'un jugement en leur faveur, qui réparait une injustice en validant internationalement les thèses brésiliennes, et non d'une volonté expansionniste.

Mais si l'impact fut faible en France métropolitaine, où l'Affaire Dreyfus et la perte de

²⁴⁸ M. F.J. de Santa-Anna Nery, *Le Brésil en 1889*, Delagrave 1889, p. 464.



Photo 14 : buste érigé à Macapá en l'honneur de Rio Branco (cliché S. Granger, décembre 2009). Photo 15 : monument érigé en 2000 à Oiapoque pour commémorer le centième anniversaire du verdict de Berne. Mais ici l'objectif est aussi d'oublier les rancunes du passé : l'une des plaques, sous le médaillon représentant Rio Branco, rend hommage à la coopération régionale qui commence à se mettre en place entre Guyane et Amapá... (cliché S. Granger, janvier 2008).



Photo 16. Le fleuve Calçoene à l'entrée de la ville du même nom, qui aurait pu être choisi comme frontière avec un dossier mieux défendu par la France (cliché S. Granger, décembre 2007).

l'Alsace-Lorraine étaient autrement plus préoccupantes, permettant peut-être une résolution pacifique de ce conflit, cette décision allait encore marquer durablement les esprits dans les territoires concernés, alors que la mythification de Cabral, le déchaînement de la presse du Pará et une certaine historiographie brésilienne mirent en exergue l'illégitimité pour les Brésiliens du nord de la présence des Français dans la région. Cela contribua à un mutuel éloignement en renforçant les représentations mutuelles négatives, et les conséquences en sont encore perceptibles aujourd'hui.

C - LES CONSEQUENCES TERRITORIALES ET PSYCHOLOGIQUES

1. La création du territoire d'Amapá pour se protéger des Français

a) L'intégration du Contesté à l'Etat du Pará : un territoire marginal

Le territoire contesté fut donc intégré par décret du 21 janvier 1901 à l'Etat du Pará, contre l'avis de ses habitants brésiliens qui auraient eux souhaité constituer un État dans la fédération. Mais cela semblait difficile étant données la taille et surtout la faible population du territoire. Suite à des brimades des autorités militaires et douanières brésiliennes les Français, probablement majoritaires donc entre Calçoene et Oyapock, furent nombreux à être rapatriés entre 1901 et 1902 sur la rive gauche de ce dernier fleuve désormais consacré définitivement comme frontière, et se virent offrir des concessions. La mairie de Saint-Georges reçut, pour la seule année 1901, 235 demandes officielles émanant d'anciens habitants du Contesté (Romani, 2003). Ils furent suivis de nombreux Indiens comme la tribu entière des Roucouas, les Couripis, des Wayampis désirant rester sous souveraineté française (Sarotte, 1955), peut-être par crainte de représailles brésiliennes. Saint-Georges passa ainsi de 500 à 971 habitants, alors que la rive désormais brésilienne semblait avoir été désertée, peuplée d'après un rapport du gouverneur Merwart cité par Coëta (2004) « d'une vingtaine de vagabonds ». Sans compter que les mines du Carsewenne furent définitivement épuisées en 1903, provoquant un autre exode d'orpailleurs, vers la Guyane cette fois (Santos, 1998).

A partir de ce moment les deux régions frontalières allaient pour de longues années se tourner le dos. Pour les Brésiliens l'Amapá avait été soustrait au Brésil par les Français, au moyen d'une interprétation erronée du traité d'Utrecht ayant entraîné conflit et neutralisation du territoire pendant près de 60 ans. Leur crainte était donc une revanche française, quand les

Guyanais craignaient au contraire que les Brésiliens après ce premier succès n'avancent désormais jusqu'à Cayenne ! L'attitude des Brésiliens dans l'ancien Contesté, se révélant bien plus défensive que conquérante, allait les contredire.

En 1901, sur ordre du gouverneur du Pará José Páes de Carvalho, le colonel Egídio de Leão Salles parcourait en mission l'ancien territoire contesté afin d'en réaliser des relevés socio-économiques et politiques. Il constatait que le village de Counani était toujours peuplé majoritairement de descendants de Français indifférents à l'incorporation au Brésil :

« Os habitantes de Calçoene são na sua maior parte ingleses, franceses, holandeses (das Guyanas) : o elemento brasileiro é quase nenhum. Notei que alguns crioulos das Guyanas e alguns martiniquezes procuram fixar residência em Calçoene, dedicando-se à cultura da mandioca, da canna²⁴⁹... »

Cela confirmait l'importance passée du peuplement français entre Oyapock et Calçoene, mais il semblait surtout que tous n'avaient pas quitté le territoire après l'attribution au Brésil, ce que confirmait A.C.F. Reis (1949), constatant encore un « élément africain » dans la région et l'attribuant à l'installation de Créoles français et anglais venus lors de la ruée vers l'or de 1894-95²⁵⁰. Salles ne rencontrait un sentiment de brasilianité qu'à Amapá (l'ancien Mapá du fameux incident de 1895), donc entre fleuves Calçoene et Araguari, et face à ce qui constituait pour lui une menace pour la souveraineté du Brésil, suggérait de transformer Counani et Amapá en communes. Le problème est que la constitution du Pará interdisait la constitution de communes en dessous du seuil de 10.000 habitants, ce qui explique que l'ensemble de l'ancien contesté relevât à l'époque de la commune unique de Macapá. Mais Páes de Carvalho accepta la division en deux circonscriptions administratives, l'ancien contesté relevant alors du *município* de Monte Negro (Reis, 1949).

Peut-être est-ce aussi ce sous-peuplement qui amena l'État fédéral, contrairement à sa promesse, à conserver la propriété de la majeure partie des terres du Contesté, qui fait qu'encore aujourd'hui 86 % des terres de l'actuel État d'Amapá appartiennent à l'État central, situation que l'on retrouve dans une proportion sensiblement égale en Guyane. En effet, suite au rattachement de l'ancien contesté à l'État du Pará, le gouverneur promulgua le 25 février 1901 une loi lui permettant d'établir un registre en vue d'une attribution des terres du futur Monte Negro aux habitants et exploitants, une fois la rétrocession effectuée par l'État. Celle-ci n'a donc toujours pas eu lieu, montrant bien en Guyane comme en Amapá combien la

²⁴⁹ « Les habitants de Calçoene sont en majorité anglais, français, hollandais (des Guyanes) : l'élément brésilien est pratiquement inexistant. J'ai remarqué que quelques Créoles des Guyanes et quelques Martiniquais cherchaient à se fixer à Calçoene, en s'adonnant à la culture du manioc, de la canne... » Cité par A.C.F. Reis, *Território do Amapá, perfil histórico*, Imprensa nacional, Rio de Janeiro, 1949, p. 109.

²⁵⁰ Ils ont encore des descendants dans cette région à l'heure actuelle.

possession de la terre s'avère stratégique pour assurer la souveraineté.

La souveraineté brésilienne pouvait effectivement apparaître fragile : une éphémère tentative de restauration de la République de Counani eut lieu en 1903 à l'initiative du Français Adolphe Brézet aidé de quelques aventuriers français et brésiliens, mais fut rapidement écrasée dans l'œuf par les Brésiliens qui les emprisonnèrent après avoir protesté auprès de la Suisse. Brézet aurait néanmoins obtenu l'appui de militaires britanniques, la Grande Bretagne venait elle-même de perdre une partie de son contesté du Pirara contre le Brésil. Et c'est finalement à Londres que Brézet recréa peu après son Counani imaginaire, écrivant un « *Livre Rouge de Counani* » travestissant totalement la réalité, inventant une reconnaissance diplomatique (notamment du Vatican) qui n'avait jamais existé, émettant des timbres... Dernier avatar d'un équivalent amazonien et oublié de l'Araucania d'Antoine de Tounens...²⁵¹ Mais les risques demeuraient, alors qu'une fois le problème réglé en leur faveur les Brésiliens paraissaient se désintéresser de la région. Comme lors des affaires de Counani et de Mapá, ce fut la presse du Pará qui fit campagne pour une prise de conscience de l'abandon de la région : le quotidien *O Estado do Pará* évoquait ainsi, le 25 octobre 1920,

« as lutas enfrentadas pelos próprios caboclos paraenses para rechaçarem os franceses de Caiena [...] Os índios brasileiros que se vão civilizando falam, de preferência, o francês pelo contacto frequente com os colonos de Caiena. O ouro brasileiro é exportado ali como de possessão francesa²⁵² ».

Alors que *O Imparcial*, de Belém remarquait le même jour que l'Oyapock paraissait « jusqu'à la nomenclature de ses accidents géographiques, un morceau de la Guyane française », *A Noite* du 6 novembre de la même année écrivait lui que le français paraissait l'unique langue pratiquée en Amapá car les Français avaient évangélisé les Indiens dans cette langue²⁵³. Les Français continuaient à piller l'or brésilien, et leur présence causait un risque pour la légitimité du Brésil dans ces terres oubliées : ils constituaient encore avec leurs descendants, selon Santos (1998), environ 1/5^{ème} des habitants de l'ex-Contesté. Il y avait donc, potentiellement, toujours un conflit de territorialité alors que la souveraineté brésilienne avait été consacrée.

²⁵¹ Cette région est décidément terre de cryptarchies, puisque des internautes brésiliens y ont récemment créé deux Républiques virtuelles : Porto Claro à la pointe Béhague, sur l'Approuague en Guyane française, et Cap Orange sur le site du même nom !

²⁵² « les luttes engagées par les cabocles mêmes pour chasser les Français de Cayenne [...] Les Indiens brésiliens en voie de civilisation parlent de préférence le français par leurs contacts fréquents avec les Français de Cayenne. L'or brésilien est exporté là-bas comme s'il était français. » Cité par R. Alicino, *Clevelândia do Norte*, Biblioteca do Exército 1971.

²⁵³ R. Alicinio, op. cit.

b) Territorialités mal définies : les enjeux culturels et démographiques

La pression était donc encore française à l'époque : Saint-Georges était en effet, selon l'historien brésilien Carlo Romani, auteur d'une thèse sur le pénitencier d'Oiapoque²⁵⁴, la véritable « métropole » de l'Oyapock : elle y exerçait une grande influence culturelle par l'usage du créole et des prénoms français même chez les Brésiliens, et économique par le franc qui était la véritable monnaie d'échanges sur les deux rives du fleuve-frontière encore dans les années 1910-1920.

Il fallait alors retourner cette situation : suite au départ des Français la rive droite de l'Oyapock était dépeuplée, et donc vulnérable, surtout que tous les projets de délimitation définitive de la frontière, le haut-Oyapock n'étant pas encore vraiment reconnu, avortaient pour des raisons budgétaires. En 1907 le gouvernement fédéral avait transféré la colonie militaire de l'Araguari, qui n'avait plus lieu d'être, sur la rive droite de l'Oyapock, au lieu-dit Santo Antônio. En 1920 était alors créé sous l'impulsion d'un agronome le « noyau colonial » de Clevelândia, à proximité immédiate, qui devenait en 1922 une colonie agricole destinée à accueillir des paysans du Ceará chassés par la misère et la sécheresse, idée lancée par le sénateur Chermont qui voyait avec effroi la frontière « abandonnée et sans propriétaire » (Alicino, 1971). Mais peu s'installèrent, la colonie ne comprenait qu'une trentaine d'habitants, le caoutchouc ne rapportait plus, et le projet échoua.

En 1924 fut alors ouverte à cet endroit une prison, politique d'abord (elle accueillit des déportés suite à la répression de la révolution pauliste de 1922) puis en 1925 des droits communs, environ 250 « marginaux » venus des prisons de Rio puis Catanduva (São Paulo) et Manaus, dont les nombreuses évasions firent régner une certaine insécurité à Saint-Georges où ils se réfugiaient (Romani, 2003). Ainsi, même la Guyane brésilienne fut une terre de bague, mais pour peu de temps puisque celui-ci ferma en 1935 à cause de la forte mortalité par malaria, comme celui de Saint-Georges plusieurs décennies auparavant. En outre un projet de route de Macapá à Oiapoque était arrêté au bout de 10 km en 1930, alors qu'il devait aussi permettre une colonisation de la région. En 1940 cependant le site fut réactivé, par l'installation d'un peloton de fusiliers marins à Clevelândia do Norte, dans le droit fil des préoccupations des autorités politiques brésiliennes vues précédemment.

Ce furent ce constat et cette crainte qui amenèrent le général Rondon avec une commission d'inspection des frontières sur l'Oyapock en 1927. De parents métis d'Indiens, ce fameux explorateur originaire du Mato Grosso avait au cours des décennies précédentes sillonné la

²⁵⁴ C. Romani, 2003. *Clevelândia-Oiapoque : aqui começa o Brasil*. Thèse d'histoire, UE Campinas.

forêt amazonienne par laquelle il avait fait passer un télégraphe, tout en s'efforçant d'intégrer les Amérindiens en refusant toute violence à leur égard. C'était donc un homme de terrain, d'expérience et de convictions qui avait été envoyé en mission de reconnaissance dans cette marge inconnue du Brésil, lors de son onzième cycle d'explorations qui concernait les frontières du Brésil avec les autres États et possessions du Plateau des Guyanes, de l'Amapá au Venezuela. Etonné de la forte influence française, il constatait que même les Indiens de la région parlaient le français (en fait le créole guyanais, encore pratiqué localement par les Wayampis et les Karipunas), et déplorait en outre que certaines femmes amérindiennes de la région d'Uaçá vivent en concubinage avec d'anciens bagnards français, dont la présence d'ailleurs occasionna plusieurs frictions entre autorités françaises et brésiliennes (Romani, 2003). Il décida alors la lusitanisation des toponymes français : si Counani et Carsevenne, noms d'origine amérindienne, ne subirent qu'un changement orthographique déjà pratiqué (Cunani et Calçoene), le petit village de Martinique, qui faisait face à Saint-Georges et avait été fondé par un orpailleur effectivement originaire de cette île, fut rebaptisé Vila do Espírito Santo do Oiapoque, que l'usage réduisit jusqu'à nos jours en Oiapoque, et où trône désormais fièrement une stèle, surmontée du drapeau national, où est écrit : « Ici commence le Brésil » (photo 17). Le Cap Orange, ancienne dénomination hollandaise donc peut-être plus neutre, garda lui son nom, sans doute aussi grâce à son ancienneté. En revanche, la route Macapá-Oiapoque, commencée en 1929, fut abandonnée l'année suivante (Figueiredo, 1942).



Photo 17 : monument marquant l'entrée du Brésil à Oiapoque, l'ancienne Martinique, face à la Guyane (cliché S. Granger, janvier 2008). « Aqui começa o Brasil », est-il écrit à la base de la stèle. Les écoliers brésiliens apprennent en effet que le Brésil s'étend « de l'Oyapock au Chuí ».

Mais à aucun moment semble-t-il ne fut envisagé un redécoupage administratif en faveur de l'ancien Contesté, qu'avait déjà proposé Cândido Mendes de Almeida (1868). Se sentant abandonnés par le gouvernement du Pará, les habitants de l'ancien Contesté avaient dès 1920 officiellement demandé à ce que leur territoire fût élevé au statut de territoire fédéral, afin d'obtenir plus d'autonomie, à l'image de l'Acre qui avait obtenu ce privilège en 1903. Avec comme autre argument de pouvoir lutter plus efficacement contre la contrebande d'or qui semblait continuer vers la Guyane et même d'autres terres étrangères (Porto, 2006). Suite à la prise du pouvoir par Vargas et l'influence des géopoliticiens pointant les dangers d'une Amazonie sous-peuplée²⁵⁵, la Commission Nationale de Redivision Territoriale envisagea dès les années 30, plus de 80 ans après le projet de Cândido Mendes, la création d'un Territoire Fédéral d'Amapá, centré sur Almeirim et mordant sur l'actuel Pará. Ainsi, le journal paraense *Folha do Norte*, dans son édition du 6 avril 1939, écrivait, sans se référer à des sources précises :

« Falando sobre a produção do ouro no Amapá região fronteira das Guianas em sua mór parte desviada para o estrangeiro [...], S. Exc. [Getúlio Vargas] afirmou que de accôrdo com o Estado Maior do Exército, em breve seria creado o território do Amapá, com o devido aparelhamento, para evitar o contrabando²⁵⁶. »

Il ne semblait pas y avoir dans ce cas de crainte d'une éventuelle expansion franco-guyanaise, mais plutôt d'un pillage des ressources locales. L'objectif du gouvernement fédéral, s'il était avéré, n'était pas de satisfaire les quelques milliers d'habitants perdus dans l'ancien contesté, mais, désireux d'affirmer la souveraineté du Brésil jusque dans ses marges, il lui fallait se protéger d'éventuelles incursions étrangères en développant les zones frontalières. Les deux volontés allaient pourtant se rejoindre.

c) L'enjeu défensif : création du Territoire d'Amapá (1943)

Vargas avait tout comme Rondon remarqué le danger du vide démographique en Amazonie. L'Amapá en 1943 n'était peuplé que de 21.000 habitants (dont à peine 1.300 pour la commune de Macapá), fortement touchés par les pénuries, les maladies et l'analphabétisme (Santos,

²⁵⁵ Des orpailleurs issus des Guyanes auraient été appelés par le Brésil à la fin des années 30 en raison de leur savoir-faire lorsque furent découverts d'autres gisements d'or dans la région. Ils furent rejoints par des compatriotes fuyant la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale (Andrade, 1984).

²⁵⁶ « A propos de la production d'or en Amapá région frontalière des Guyanes, détourné pour sa plus grande part vers l'étranger [...], Son Excellence [Getúlio Vargas], a affirmé qu'en accord avec l'Etat-major de l'Armée, sera prochainement créé un territoire d'Amapá, doté de toute la logistique nécessaire, pour éviter la contrebande. » Cité par J. Porto, 2006, op. cit., p. 110.

1998). Malgré ses sympathies idéologiques pour Mussolini, il déclara cette année-là la guerre à l'Axe, fortement pressionné par les Américains. Le Brésil était bordé au nord par deux colonies dont les métropoles étaient occupées par l'Allemagne : la France et les Pays-Bas, dans une zone que la faible intégration au territoire national rendait particulièrement vulnérable.



Carte 64 : projet supposé d'Amérique du Sud vassalisée par les Nazis : Brésil grignoté par l'Argentine et Guyanes réunifiées sous la houlette de la France de Vichy, mais avec Paramaribo pour capitale (source : S. Corrêa da Costa, 2004).

Or – information ou intoxication - si l'on en croit l'historien Sérgio Corrêa da Costa²⁵⁷, il avait été découvert, sur le cadavre d'un agent allemand tué à Rio de Janeiro, un plan secret de redécoupage de l'Amérique du Sud par les Nazis (carte 64) : celui-ci intégrait le sud du Brésil à une grande Argentine englobant également la Bolivie, le Paraguay et l'Uruguay, mais surtout, peut-être plus réaliste, réunissait les trois Guyanes sous la houlette de la France vichyste, bien que la capitale en fut Paramaribo. Avéré ou non (les Allemands en contestèrent l'authenticité), ce plan montrait que celles-ci par leur appartenance à une Europe occupée par

²⁵⁷ S. Corrêa da Costa, *Crônica de uma guerra secreta*. Record, Rio de Janeiro 2004, chapitre II-4.

l'Allemagne constituaient bien un danger potentiel pour le Brésil. Roosevelt ayant eu lui-même, semble-t-il, connaissance de ce document, ne peut-on pas penser qu'il a pu influencer sur le projet de Vargas, validé par les Etats-Unis, d'une occupation préventive de la Guyane française, suivi de la création de l'Amapá comme territoire-tampon²⁵⁸ ?

A la suite d'une visite à Manaus, Vargas avait démembré les États de Mato Grosso, d'Amazonas et du Pará pour créer cinq territoires fédéraux gérés directement depuis la capitale. Parmi eux, le territoire d'Amapá était détaché du Pará par les décrets-lois 5.812 et 6.550 des 13 septembre 1943 et 31 mars 1944, et reprenait la plus grande partie de l'ancien contesté (133.000 km² sur 260.000, en fait toute la partie entre Oyapock et Araguari) à laquelle étaient ajoutés Macapá et la rive gauche de l'Amazone (cf. carte 46 p. 286). Il ressuscitait ainsi, incomplètement, l'ancienne capitainerie du Cap Nord ainsi que le vieux projet de Cândido Mendes de Almeida²⁵⁹. L'objectif officiel était de « faciliter l'assistance aux aires amazoniennes les plus distantes et nécessiteuses » (Góes Filho, 1991), mais il s'agissait bien sûr de créer un territoire-tampon protégeant les bouches de l'Amazone d'une éventuelle attaque française ou allemande. La ville d'Amapá fut choisie comme capitale (remplacée en mars 1944 par Macapá), et Oiapoque en fut séparée en 1945 pour devenir *município* à part entière. Le premier gouverneur, directement nommé par le pouvoir central, fut le capitaine paraense Janary Nunes, qui avait auparavant participé à la commission d'enquête sur la frontière Guyane-Brésil en 1936, puis commandé le peloton de frontière à Oiapoque en 1940-41. Sa mission était, entre autres, de développer la sécurité à la frontière et de relier celle-ci à Macapá par le biais de la future route fédérale BR 156, dont les travaux reprirent en 1946. Il occupa la fonction de gouverneur jusqu'en 1956, date à laquelle le président Juscelino Kubitschek le propulsa à la tête de la Petrobrás récemment créée par Vargas. Janary Nunes fut ensuite, après avoir été ambassadeur du Brésil en Turquie en 1962, l'homme fort de l'Amapá comme parlementaire jusqu'en 1970, malgré les brimades du régime militaire.

Dans la foulée et toujours dans un but de protection de la région amazonienne, le Brésil eut, également, un projet d'invasion préventive de la Guyane (Tambis, 1974 ; Ely, 1999). Cependant pour l'historien militaire brésilien Marcos Henrique Camillo Côrtes (cité par Police, 2007) ce sont les Américains qui demandèrent en vain cette occupation²⁶⁰. Le motif

²⁵⁸ Possibilité donnée aux États voisins de colonies européennes impliquées dans le conflit lors du sommet Etats-Unis-Amérique latine de La Havane, le 30 juillet 1940.

²⁵⁹ D'autre part, en 1941, dans la *Revista Brasileira de Geografia* (n° 3, 1941) Teixeira de Freitas avait également proposé un redécoupage territorial du Brésil, dans lequel il détachait du Pará un « territoire d'Araguari », correspondant à l'actuel Amapá augmenté d'une bande constituée des rivières Jari et Paru, parallèles au Jari, jusqu'à Almeirim. (« A redivisão política do Brasil », pp. 541 et 545).

²⁶⁰ M. H. C. Côrtes, « As violações « invisíveis » das fronteiras, *Idéias em destaque*, Instituto histórico-cultural

était que la Guyane appartenait à un pays occupé par les Allemands, auxquels les Brésiliens venaient de déclarer la guerre. Ayant d'ailleurs rompu leurs relations diplomatiques avec Vichy dès novembre 1942 (alléguant en fait le débarquement allié en Afrique du Nord), ils avaient pour cela l'assentiment des Américains, qui avaient bien compris l'aspect stratégique de la région : des accords entre les présidents Vargas et Roosevelt permirent l'utilisation du Brésil comme plate-forme aéroportuaire entre États-Unis et Afrique du Nord, les avions américains évitant ainsi les sous-marins et avions allemands dans l'Atlantique nord, d'où la construction de plusieurs aéroports pour les escales, dont Amapá dès 1941, sur la côte nord du Brésil (Leite, 1978 ; Ely, 1999). Le ralliement ultérieur de la Guyane à la France libre permit aux Américains d'étendre ce réseau par la construction de l'aérodrome de Rochambeau, au sud de Cayenne.

L'objectif était également de protéger la côte nord du Brésil d'une éventuelle incursion allemande à la recherche de caoutchouc, la conquête des plantations malaisiennes d'hévéas par les Japonais ayant à nouveau rendu le latex brésilien vital pour les Alliés. Mais Vargas craignait surtout que les Allemands, qui avaient coulé en septembre 1942 un cargo brésilien près des Iles du Salut au large de la Guyane²⁶¹, n'utilisassent celle-ci pour attaquer le Brésil. Il était cependant très réticent à l'idée de céder pour ces aérodromes une partie de son territoire national aux Américains qu'il soupçonnait – ce qui arriva – de vouloir l'entraîner dans la guerre au côté des Alliés. Mais les contreparties, comme une aide à l'équipement de l'Armée et la cession de ces aérodromes une fois la guerre terminée, était vitale... La possibilité d'intervenir en Guyane était donc, peut-être, une autre contrepartie de la part des États-Unis.

La révolte des Guyanais contre le régime de Vichy en novembre 1943 mit la colonie française dans l'orbite de la France libre, que Vargas avait reconnue dès le mois d'août, aussi renonça-t-il à son projet d'invasion désormais inutile. Il recréa pourtant sur la rive droite de l'Oyapock une gigantesque garnison légèrement en amont d'Oiapoque, à Clevelândia do Norte, ainsi nommée en hommage à l'ancien président des États-Unis (alliés des Brésiliens en cette seconde Guerre mondiale) Groover Cleveland, lequel avait arbitré en faveur de l'incorporation de l'Acre au Brésil en 1903. Même si certains esprits pouvaient penser que cette allusion à l'Acre préfigurait ce qui attendait la Guyane, Vargas n'avait que faire désormais de cette colonie française qui, ne parlant pas le portugais, ne s'insérait pas dans le projet national

da Aeronáutica, Rio de Janeiro, n° 20, janeiro-abril 2006. Cité par Police, « Fantasmies et réalités de l'invasion de la Guyane par le Brésil », in Mam-Lam-Fouck Serge (dir.), *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui, un département français dans la région des Guyanes*, Ibis Rouge, pp. 555-574.

²⁶¹ Fait peu connu, les sous-marins allemands pratiquant le blocus de l'Atlantique ont torpillé 34 cargos brésiliens au large des côtes sud-américaines, provoquant la mort de 1.081 personnes, en dépit de la neutralité du Brésil qui approvisionnait cependant les États-Unis en caoutchouc. Ce fut l'une des justifications de l'entrée en guerre du Brésil, appuyée par une certaine pression populaire.

brésilien²⁶². D'autant plus que pour tout ce qui relevait des affaires européennes, et la Guyane en était une, le Brésil laissait l'initiative aux États-Unis (Rolland, 1998). La colonie française ne présentant plus de danger, Vargas n'envisageait plus de l'occuper.

Cela se vérifie à travers un rapport présenté en 1944 au président Vargas par le colonel Joaquim de Magalhães Cardoso Barata, représentant fédéral du gouvernement dans le Pará, à l'issue d'un voyage effectué en février de cette année dans les trois Guyanes²⁶³. Il y fait allusion au ravitaillement de la Guyane par le Pará lors de l'occupation de la Métropole par l'Allemagne nazie, de la prévenance de la population et des autorités locales à l'égard du Brésil qui en découla, mais également des possibilités de commerce une fois la paix revenue. Il y montre également sa sympathie pour le gouverneur Jean Rapenne, envoyé par le gouvernement provisoire de la République française alors à Alger, et pour la France libre, alliée du Brésil dans la lutte contre le nazisme en Europe. La Guyane française y est donc vue comme partenaire, et à aucun moment n'est envisagée une quelconque invasion, par plus que pour les autres Guyanes, dont le statut d'autonomie et la prospérité laissaient présager pour l'auteur une indépendance prochaine qui leur permettrait d'accroître leurs relations commerciales avec le Brésil.

Cette politique montre bien en tout cas qu'une fois le territoire contesté récupéré et transformé en marche militarisée, les Brésiliens avaient satisfait leurs appétits territoriaux et voyaient plus la Guyane comme une menace, voire un futur partenaire, que comme une cible prochaine. Ce que montre également l'historien A.C.F. Reis (1965), toujours obsédé par les invasions étrangères en Amazonie : ces territoires fédéraux pour lui firent échouer « *une autre tentative d'annexion des terres de l'Amazonie brésilienne par des nations étrangères* » ! L'Amapá est à cet égard, devant son existence comme la ville de Belém à la présence française proche, le fruit non de l'expansionnisme brésilien mais au contraire d'une crainte à l'égard d'un voisin soupçonné des mêmes intentions : le danger était toujours venu du côté français...

Ainsi c'est bien à un malentendu causé par des représentations divergentes que se doit le faible état des relations guyano-brésiliennes, chacun soupçonnant l'autre de visées expansionnistes qui en vérité se devaient à des interprétations différentes mais sans doute de bonne foi (en tout cas pour les habitants) d'un traité frontalier plutôt qu'à des appétits territoriaux, comme le confirment les mêmes sentiments côté français.

²⁶² On peut cependant faire observer qu'il pratiqua une politique d'assimilation forcée à l'égard de colons allemands très endogames et communautaires établis dans les États du sud du Brésil. Ils étaient plus nombreux que les Guyanais, mais, surtout, légitimistes envers leur patrie d'origine et son chef, Adolf Hitler.

²⁶³ *Uma viagem às Guianas*, anexo ao relatório apresentado ao Sr presidente da República pelo coronel Joaquim de Magalhães Cardoso Barata, interventor federal no Pará. Imprensa nacional, Rio de Janeiro 1944.

2. La crainte d'une invasion brésilienne en Guyane

a) Un sentiment de mutilation et de menace encore perceptible

Touchée dans son patriotisme et maudissant l'impérialisme française qui s'était inclinée à Berne devant le Brésil, la Guyane ressentit très durement le verdict helvétique, au contraire d'une opinion métropolitaine indifférente, peut-être davantage intéressée par l'Affaire Dreyfus et la revanche contre l'Allemagne : le verdict ne fit que quelques lignes dans la presse. Les Guyanais croyaient en effet de bonne foi que leur territoire s'étendait jusqu'à l'Araguari, et vécurent le rattachement du Contesté au Brésil comme une amputation de leur pays. Comme le montre Francinete Cardoso (2003) :

« A idéia de que o Contestado fazia parte da Guiana Francesa era compartilhada tanto por seus comerciantes quanto por sua população em geral. Cada uma das partes tinha uma representação deste Território: para os comerciantes representava uma das grandes fontes de lucro da Guiana Francesa e, para a população, correspondia a um território de posse francesa, que estava sendo invadido por brasileiros e sobre o qual se tinha direito em vista do sangue derramado pelos soldados franceses na vila do Amapá no conflito de 15 de maio²⁶⁴. »

Nombreux en effet étaient les Guyanais qui avaient eu de la famille, ou des intérêts, dans le territoire contesté, et l'affaire de Mapá avait suscité une intense émotion à Cayenne. Le Contesté était donc, pour les Guyanais, français tant par ses relations avec la Guyane que par le sang versé et les sept militaires tués à Mapá en 1895, parmi lesquels un officier, et dont l'enterrement avait soulevé une certaine émotion en Guyane. Un monument, décidé par le maire de Cayenne dès 1895, fut même érigé en 1900 au cimetière de la ville (photo 10). Ce qui fait que nombre de Guyanais, à l'image de l'instituteur Paul Laporte (1915), furent scandalisés par la sentence et la passivité apparente de la France :

« La France n'a pas cru devoir venger les malheureux soldats qui ont trouvé la mort là-bas, dans des circonstances aussi tragiques. On a laissé à la diplomatie le soin de régler une affaire qui devait se vider par les armes. Et ce qu'il y a de plus triste comme épilogue à cette aventure, c'est que ce territoire, qui fut ainsi arrosé du sang de nos soldats, nous a été enlevé par une sentence arbitrale qui l'a attribué à nos voisins²⁶⁵. »

²⁶⁴ « L'idée que le Contesté faisait partie de la Guyane française était partagée tant par les commerçants que par la population en général. Chacune des parties avait sa représentation de ce territoire : pour les commerçants il représentait une des grandes sources de profit de la Guyane, et pour la population il s'agissait d'un territoire de souveraineté française qui avait été envahi par les Brésiliens et sur lequel elle avait des droits de par le sang versé par les soldats français dans la ville d'Amapá lors du conflit du 15 mai [1895]. » F. Cardoso, 2003, op. cit.

²⁶⁵ P. Laporte, 1915, *La Guyane des écoles*, réédition Karthala 1983, pp. 28-29.

On voit que le nationalisme agressif qui caractérisait les Brésiliens se retrouvait bien en Guyane, mais pas dans la Métropole... Le verdict de Berne ne fut pas non plus admis comme juste par des spécialistes pourtant plus objectifs, ainsi Jacques Ancel qui dans sa *Géographie des frontières* (1938) remet en question la sagacité des arbitres suisses :

« Dans son mémoire de 1899, l'expert français, le géographe Vidal de La Blache, démontra que la rivière Vincent-Pinçon du traité avait été obstruée par ce travail d'atterrissement [des alluvions de l'Amazone]. Cependant la décision arbitrale du Conseil fédéral suisse, appuyée sur une similitude de noms, sur des cartes anciennes, imprécises, fixa la frontière à l'Oyapok, à 350 km au Nord²⁶⁶. ».

Jacques Ancel fait confiance à son collègue Vidal de La Blache et attribue la décision en faveur du Brésil aux confusions opérées par des jurés suisses n'y connaissant rien. Mais, nous l'avons vu, leur sentence était très argumentée (plus de 800 pages !), et il paraît peu probable que le « Vincent-Pinçon » ait été l'Araguari, trop proche de l'Amazone pour des Portugais qui connaissaient l'Oyapock, et surtout tardivement revendiqué par les Français. D'autre part, et Vidal de La Blache en convenait, les arguments avaient été autant sinon plus historico-politiques et démographiques que scientifiques.

Curieusement, et pour corroborer cette impression d'injustice cent ans après, pratiquement tous les ouvrages actuels sur la Guyane reprennent ce thème de l'amputation de 200.000 km² survenue en 1900, alors que le territoire contesté n'appartint officiellement à la France que de 1801 (1797 avec le Calçoene) à 1810 ; en 1900 il n'appartenait à personne, ayant été neutralisé diplomatiquement en 1841. Si amputation il y eut, elle survint donc en 1810, quand les Portugais rétablirent la frontière sur l'Oyapock et ne rendirent la Guyane en 1817 qu'à cette condition.

Conséquence de cette histoire douloureuse, malgré ces manifestations d'indifférence et non de convoitise brésilienne à l'égard de la Guyane, l'occupation portugaise puis la victoire brésilienne lors de l'affaire du Contesté ont nourri un fantasme d'invasion brésilienne toujours vivace : nombre de Guyanais croient encore que les Brésiliens veulent toujours s'étendre après ce premier succès. Pour Paul Laporte on l'a vu (1915), la Guyane était une vieille convoitise des Luso-Brésiliens. Arthur Henry (1950), autre historien guyanais, pensait que Hollande et Brésil se partageraient la Guyane si la France la défendait toujours aussi mal ! Et même l'universitaire Serge Mam Lam Fouck évoquait en 1996 une frontière méridionale « officieusement discutée, sinon remise en question par l'Etat d'Amapá²⁶⁷ », alors que l'Amapá lui-même s'en est toujours tenu aux limites de 1900 et 1943. En outre une rumeur est

²⁶⁶ J. Ancel, 1938, *Géographie des frontières*, Gallimard, p. 100.

²⁶⁷ S. Mam Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane française*, Ibis Rouge 1996, p. 35.

toujours vivace en Guyane : celle de son incorporation à l'intérieur des frontières du Brésil dans les cartes de ce pays, encore reprise récemment dans plusieurs articles et ouvrages. Ainsi Mouren-Lascaux écrit-il en 1990 dans l'ouvrage sur la Guyane cité en première partie :

« Il reste que dans les manuels scolaires brésiliens, la Guyane fait partie intégrante de l'Etat du Mapa [*sic*] et que toute idée de récupérer un jour ce territoire n'est pas forcément abandonnée²⁶⁸. »

Il semble cependant qu'aucun manuel scolaire brésilien, y compris ceux spécifiquement amapéens, n'ait jamais inclus la Guyane alors que tous évoquent fièrement l'arbitrage de 1900, reconnaissant donc l'existence d'une Guyane outre-Oyapock n'ayant rien à voir avec le Brésil. Mouren-Lascaux poursuit : « *Mais les Brésiliens comptent sur le temps et le consentement si le choix doit se faire, et sûrement pas par la force* », en évoquant la vigueur d'une immigration clandestine que le Brésil ne cherche pas à empêcher. Mais le choix en question n'a jamais été éventualisé par la France et les Guyanais, même s'il est vrai que plusieurs responsables brésiliens l'ont évoqué. Est-ce pour cela que l'auteur a illustré la couverture de son ouvrage par des Brésiliens défilant au carnaval de Cayenne (doc. 1 p. 148) ?

Dans le même ordre d'idées, Jean-Pierre Doumenge, ancien recteur de l'académie des Antilles-Guyane, écrit dans un article de la revue *Géo* paru en 2001 :

« Si la France se désengageait (ce qui est envisageable malgré Kourou, puisque la base spatiale étant européenne, des accords particuliers pourraient être négociés), il ne fait aucun doute que le gouvernement de Brasilia s'empresserait d'occuper le pays, car celui-ci apparaît sur les cartes officielles du Brésil comme partie intégrante (et revendiquée) du territoire national²⁶⁹. »

L'ancien recteur reprend à son compte les rumeurs qu'il a dû entendre lors de ses passages à Cayenne. Mais il semble bien que l'existence de ces cartes (en dehors de quelques-unes peu scientifiques) relève du fantasme, les cartes brésiliennes qu'elles soient scolaires, touristiques ou militaires ont toutes à cœur de bien respecter la frontière définie à Berne, et qui était déjà à l'avantage du Brésil. D'autre part on imagine difficilement une démocratie envahir pour le plaisir un pays voisin, et contrairement aux affirmations de l'auteur le Brésil n'a plus aucune revendication officielle sur une quelconque portion du territoire guyanais. Ce procès d'intention envers le Brésil causa alors un certain émoi au consulat brésilien de Cayenne²⁷⁰.

²⁶⁸ P. Mouren-Lascaux, 1990, *La Guyane*, L'Harmattan, p. 158.

²⁶⁹ J. P. Doumenge, « Une galaxie de destins encore incertains », *Géo* n° 274, décembre 2001, p. 126.

²⁷⁰ Le consul du Brésil nous avait alors assuré qu'il écrirait un courrier de protestation à la revue *Géo*. Nous n'en connaissons malheureusement pas les suites. Pour sa part, J. P. Doumenge nous assure avoir vu dans le bureau d'un ministère de Brasilia une carte faisant figurer « une partie de la Guyane » parmi les territoires revendiqués. Ce qui a provoqué l'étonnement des fonctionnaires de l'Itamaraty et de l'Institut Rio Branco consultés, qui pensent qu'il s'agissait d'une carte de la fin du XIXe siècle, le Brésil ayant depuis satisfait toutes ses revendications territoriales.

Ces arguments « rattachistes » sont également repris par Sabine Miévilley dans sa thèse sur l'intérêt géopolitique de la Guyane, publiée en 2002 :

« Certains soutiennent l'idée selon laquelle, une fois indépendante, la Guyane serait absorbée par le Brésil [...] En absorbant la Guyane, outre les richesses naturelles et les fleuves, le Brésil pourrait ainsi posséder l'un des atouts les plus convoités, l'emplacement idéal où développer sa puissance spatiale²⁷¹. »

Et elle insiste plus loin sur « le fait que le Brésil opte pour une récupération sur le long terme » après avoir évoqué comme Mam Lam Fouck une remise en cause « feutrée et officieuse » de la frontière par l'État d'Amapá, ainsi que l'espoir d'une « récupération » par l'État fédéral. Il est vrai que certains officiers, nous le verrons plus loin, n'ont pas caché que selon eux la Guyane rejoindrait un jour le Brésil, mais l'évolution actuelle contredit totalement cette supposition, ou cette attente : la Guyane est bien plus intéressante comme territoire européen plutôt que comme pays indépendant voire comme région brésilienne. Même l'atout pour la puissance spatiale est discutable : la base d'Alcântara dans le Maranhão est plus équatoriale encore que Kourou, et ses coûts seront certainement inférieurs quand elle sera opérationnelle, on imagine mal d'autre part comment l'Union Européenne lâcherait son « port spatial »...

Reprenant plus loin les propos de Mouren-Lascaux sur le fait que les petits écoliers brésiliens « apprennent que la Guyane est une partie du Brésil », elle admet cependant qu'aucun Brésilien interrogé n'en a souvenir. Cela provoque d'ailleurs l'hilarité des historiens et enseignants amapéens ou brésiliens en général consultés, qui trouvent que la Guyane se donne beaucoup d'importance... On enseigne au contraire dans les écoles brésiliennes – et le fait est connu - que le Brésil s'étend de l'Oyapock au Chui ! De même que l'Amapá ne compte en rien remettre en cause les frontières d'une Guyane qui lui est au contraire fort utile comme exutoire, même si l'on peut malgré tout se demander si les immigrants ne repousseraient pas de fait la frontière jusqu'à l'Approuague...

Elle évoque en outre un Brésil qui « *d'un côté a accepté la pose de bornes pour fixer la frontière en pleine forêt* » mais qui « *ne les indique pas sur les cartes* », de sorte que « *là où la frontière est tracée, ne figure aucune note marquée sur la carte. On ne distingue donc pas la frontière*²⁷². » Mais d'une part le Brésil n'a pas « accepté » mais « demandé », et avec insistance comme nous le verrons, la pose de ces bornes, d'autre part comme nous l'avons également vu les cartes brésiliennes quelle que soit leur nature matérialisent dans l'ensemble correctement la frontière (cf. carte 67). C'est au contraire le brésilien Reis (1993) qui reproche à Coudreau de ne pas l'avoir fait sur ses cartes !

²⁷¹ S. Miévilley, *Pourquoi maintenir les DOM dans la République française ?* Ibis Rouge 2002, p. 87.

²⁷² Id., p. 93.

Ce pessimisme soupçonneux s'oppose partiellement à la vision plus froide et réaliste manifestée dans le rapport d'un auditeur français au Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie moderne, Régis Menu. Celui-ci écrivait en 1988, après avoir rappelé que la souveraineté française sur les Antilles et la Guyane ne faisaient l'objet d'aucune contestation devant l'ONU :

« [Le Brésil] n'oppose aucune revendication officielle sur la Guyane française. Il y a cependant des revendications occultes, certains responsables brésiliens ont même en privé de telles revendications devant des diplomates français ! Avec l'immigration clandestine qu'aucun pays ne contrôle, dans 30 ans voire 50 ans, si l'on n'y prend garde, 50 % de la population guyanaise sera d'origine brésilienne²⁷³. »

Malgré ces fameux diplomates qui ne précisent jamais comment le Brésil compte faire aboutir ces « revendications occultes », et surtout dans quel but, c'est là encore le danger de la démographie plus que de la politique qui est mis en avant : ces revendications prendraient tout leur sens si effectivement la population brésilienne devenait majoritaire en Guyane, c'est par ce biais que le Brésil a systématiquement obtenu satisfaction quant à ses revendications territoriales. C'est néanmoins oublier que l'immigration brésilienne y est fortement concurrencée par les flux venus du Surinam et d'Haïti, encore majoritaires à l'heure actuelle, et surtout plus pérennes.

Ainsi, la littérature française actuelle sur la Guyane continue de semer le doute sur les intentions d'un Brésil forcément vu comme expansionniste, confirmant les craintes inconscientes des Guyanais. Mais le livre fort critique de l'universitaire guyanais Gérard Police²⁷⁴ montre une presse et une opinion amapéenne voire brésilienne plus préoccupée par le sort des émigrés en Guyane que par la légitimation d'une souveraineté brésilienne sur la région française. De même, l'anthropologue Marie-Odile Géraud (2001) écrit :

« Ces difficultés diplomatiques, voire militaires, ne semblent pas avoir nourri la mémoire collective : les Guyanais n'y font jamais référence, et l'animosité qu'ils entretiennent avec les Brésiliens ne semble pas y puiser sa source ni sa justification²⁷⁵. »

Il est exact que les Guyanais, peu au fait de leur histoire, craignent eux aussi davantage une invasion par l'immigration qu'une opération militaire. Néanmoins l'occupation portugaise et le verdict de Berne ont laissé des traces dans un inconscient collectif marqué à la fois par un sentiment d'abandon de la part de la Métropole (illustré par la négligence française à Berne) et

²⁷³ R. Menu : *La France puissance caraïbe, aspects géostratégiques*. FNSP-CHEAAM, juin 1988, p. 13.

²⁷⁴ G. Police, *Éudorado : le discours brésilien sur la Guyane française*. Ibis Rouge, 2010.

²⁷⁵ M. O. Géraud, « Destination Amazonie, le modèle brésilien dans la société guyanaise », *Miroirs identitaires*, CERE Montpellier, n° 2, printemps 2001.

d'invasion par une immigration brésilienne qui a quasiment de fait annexé le sud, voire l'est de la Guyane, mais pour y établir ses propres lois, surtout pas celles du Brésil.

Cette obsession d'une invasion et d'une revendication qui remonte également à la résolution du problème du contesté, et surtout la rumeur des cartes brésiennes englobant la Guyane viennent peut-être d'une confusion opérée entre l'ancien territoire contesté et la Guyane proprement dite, la plupart des cartes brésiennes du XIXe siècle n'ayant jamais admis la neutralisation et toujours englobé le contesté comme partie intégrante du Pará. Il y a donc probablement eu, dans l'imaginaire guyanais, une confusion entre un territoire contesté considéré guyanais et la Guyane proprement dite, puis un transfert, alors même que cet épisode est maintenant complètement oublié de la population, contrairement à l'Amapá où il est enseigné dans les écoles. Sans compter le précédent qu'a constitué l'occupation portugaise, d'où le terme de « récupération » maintes fois évoqués par ces auteurs, et dont les immigrants actuels seraient les éclaireurs.

b) La frontière et le commerce, entre incidents et tentatives de rapprochement

Ce qui venait de l'autre côté de la frontière n'était effectivement jamais de bonne augure pour les Guyanais. Les Archives départementales²⁷⁶ et du Consulat du Brésil à Cayenne conservent le souvenir, outre du problème des Amérindiens transférés qui avaient conservé des abattis sur la rive devenue brésilienne et risquaient du coup de se voir assujettis à des taxes, de plusieurs incidents de frontière survenus dans les années qui suivirent la résolution : des soldats brésiliens poursuivant quelquefois violemment des pêcheurs créoles, un incident entre un sergent brésilien ayant accidentellement blessé un pêcheur guyanais en tirant sur un caïman, qui dégénère faute de langue commune... Et surtout les évasions de prisonniers du bagne de Clevelândia vers Saint-Georges, provoquant de nombreuses plaintes des habitants auprès du gouverneur. Ainsi Carlo Romani (2003) a évalué à près d'une centaine les prisonniers brésiliens évadés passés par Saint-Georges rien qu'entre décembre 1924 et fin février 1925, dans l'espoir de travailler dans un placier guyanais ou à Cayenne. Les Brésiliens rendaient ainsi la monnaie de leur pièce aux Français, dont les bagnards évadés (parmi lesquels le célèbre Dieudonné²⁷⁷) suscitaient également une certaine crainte outre-Oyapock. Cependant la ruée vers l'or qui eut lieu dans le territoire de l'Inini en Guyane, qui avait été

²⁷⁶ Séries D2/45, D5 (consulats étrangers) et D10/11 (relations politiques avec le Brésil).

²⁷⁷ Anarchiste injustement condamné, il s'évada du Bagne en 1926 et se réfugia plusieurs années à Belém avant d'être gracié. Cf. Albert Londres, *L'Homme qui s'évada* (1928).

détaché de la côte en 1931 pour être sous l'autorité exclusive du Gouverneur, fit que désormais les orpailleurs créoles se désintéressèrent complètement de l'ancien territoire contesté.

Ces petites frictions n'empêchèrent pas les tentatives de rapprochement, notamment commercial. Ainsi c'est par le Brésil que la Guyane était reliée par câble sous-marin à la France. D'autre part la presse économique française mentionne en 1911 les efforts du consul du Brésil à Cayenne pour développer les relations commerciales entre Belém et la Guyane, montrant d'ailleurs combien le solde était en faveur du Brésil²⁷⁸. ... C'était bien le problème de la Guyane, qu'avait déjà pointé un autre rapport de 1904²⁷⁹ : à climat similaire, produits similaires, et le Pará était pour cela en meilleure position par sa superficie et sa population, sans compter les avantages douaniers issus d'accords réguliers. Ainsi le bois de rose brésilien était moins taxé que le guyanais, ce qui le faisait préférer des parfumeurs français (Mam Lam Fouck, 1987). Après l'exclusif colonial, la Guyane, colonie française, se voyait, déjà, commercialement sacrifiée à des voisins plus compétitifs...

Pourtant le désir mutuel de bonnes relations de la part de certaines élites était réel, et l'histoire du docteur Luiz Gonzaga Pacheco est à cet égard très symptomatique : dentiste originaire de Belém, nommé vice-consul du Brésil à Cayenne en 1915, il constata l'absence de relations entre Guyane et Brésil et obtint grâce à ses relations personnelles, notamment le directeur de la compagnie *Amazon River*, le prolongement jusqu'à Cayenne de la ligne de cabotage qui s'arrêtait alors à Oiapoque²⁸⁰. Le caboteur Cassiporé accosta ainsi à Cayenne la même année. Marié à une Guyanaise, le docteur Pacheco devint consul du Brésil en 1931 jusqu'à son remplacement par un diplomate de carrière²⁸¹. Une maison et un lotissement portent toujours son nom à Cayenne.

Divers courriers entre le ministre brésilien des Relations extérieures et ce vice-consul brésilien²⁸² montraient aussi qu'outre une véritable relation postale les Brésiliens auraient bien voulu en 1918 faire de la capitale guyanaise une tête de pont pour leurs exportations de cuir et de caoutchouc vers l'Europe alors en guerre. Or si les autorités françaises acceptaient le transit des marchandises, elles refusaient la réexpédition des denrées brésiliennes vers l'étranger, qui aurait pourtant donné une certaine importance au port de Cayenne. Mais les envies de

²⁷⁸ Angel Marvaud : « Les relations entre le Brésil et la Guyane française », *France-Amérique* n° 17, mai 1911.

²⁷⁹ H. Caillet : « Relations commerciales entre les Guyanes et le Bassin de l'Amazone », *Office national du Commerce extérieur, notes commerciales* n° 52, juin 1904.

²⁸⁰ Paul Laporte (1915), mentionnant les lignes maritimes desservant la Guyane, évoque effectivement des caboteurs vers les Guyanes anglaise et hollandaise et le Venezuela (pour les bovins), mais aucune liaison avec le Brésil.

²⁸¹ Revue *Parallèle* 5 n° 5, Cayenne, 1950.

²⁸² Archives départementales de Guyane, série D5/9.

rapprochement existaient bien de part et d'autres, notamment dans les milieux économiques : un projet de liaison TSF fut tenté en 1920 entre Cayenne et Belém, ainsi qu'une ligne régulière d'hydravions dans les années 30 ; mais il fallut attendre 1945 pour que des liaisons aériennes et postales soient effectives entre Brésil et Guyane, grâce à un accord entre les gouvernements français et brésilien.

Mais un autre rapport, de 1930²⁸³, avait pointé l'absence de tout traité de commerce entre France et Brésil, dont les produits étaient complémentaires. Il remarquait par ailleurs que le Brésil exportait trois fois plus qu'il n'importait à la France ; des accords de réductions de taxe étaient donc possibles, et qui auraient profité à la Guyane, mais la France semblait, déjà, craindre une trop grande puissance brésilienne à sa porte. Ainsi, même si Guyane et Brésil se tournaient le dos, existait toujours l'envie de développer des relations commerciales franco-brésiennes via la Guyane ; mais il fallait pour cela passer par la Métropole et attendre son bon-vouloir. Victime des représentations souvent fantasmatiques suscitées par sa situation amazonienne et son statut de colonie pénitentiaire, la Guyane n'intéressait guère des autorités politiques et coloniales qui n'avaient pas perçu l'intérêt de sa situation géographique, à la frontière cela dit d'une partie encore peu dynamique du Brésil, quand la France regardait encore davantage vers l'Afrique.

Il fallut attendre la Seconde Guerre mondiale pour enfin développer – éphémèrement - ces relations commerciales. Coupée de la Métropole par le blocus allemand, la Guyane n'avait d'autre alternative que de se faire ravitailler par son grand voisin, via Macapá et Belém. Comme l'expliquait dans son rapport le colonel Barata, alors gouverneur du Pará (1944) :

« Logo ao assumir ao govêrno, tive de atender ao apêlo que me era feito pelo Governador para permitir a exportação de gado, arroz, farinha de mandioca e outros gêneros de produção do Estado, dada a situação de penuria em que se encontrava aquela colônia [...] Apesar das dificuldades de abastecimento em que nos encontrávamos, procurei dar a assistência possível àquele povo, que tão estreitas relações tem tido sempre conosco e revela uma tendência constante para se aproximar de nós, com a maior simpatia e mesmo entusiasmo²⁸⁴. »

En effet, suite au blocus nazi la Guyane avait bien été ravitaillée par le Pará : bœufs, viande, denrées alimentaires diverses, tissus faisaient ainsi l'objet d'un intense commerce, souvent à

²⁸³ Antoine Touche : « Les relations commerciales entre la France et le Brésil », *France-Amérique* n° 217, janvier 1930.

²⁸⁴ « A peine prenais-je mes fonctions que j'eus à répondre à la demande qui m'était faite par le Gouverneur [de Guyane] de permettre l'exportation de bétail, riz, farine de manioc et autres types de productions de l'Etat [du Pará], étant donnée l'état de pénurie dans lequel se trouvait cette colonie [...] Malgré les difficultés d'approvisionnement que nous connaissions, j'ai cherché à fournir la meilleure assistance possible à ce peuple, tant sont étroites les relations qu'il a toujours entretenues avec nous, et qui a toujours manifesté un désir constant de se rapprocher de nous, avec la plus grande sympathie et le même enthousiasme. » Barata, op. cit., p. 10.

l'initiative de la fameuse et quasi monopolistique compagnie Tanon, grâce à son or qu'elle vendait à la *Banco do Brasil*. Au grand désespoir du journal brésilien (de Rio) *O Globo*, qui se scandalisait de cette exportation de bétail paraense alors que la viande manquait à la population locale²⁸⁵. La Guyane par ailleurs profita de cette pénurie de produits métropolitains pour tenter une certaine autarcie par l'utilisation de produits locaux : gomme de balata, huile de coco, sable... mais exportait aussi du champagne et du cognac à destination du Brésil ! Ce dernier était devenu le premier partenaire commercial de la Guyane, en fournissant en 1941 55 % des importations et absorbant 92 % des exportations (Mam Lam Fouck, 1987). Mais cette aide et ces échanges avaient été interrompus en 1942 à la demande des États-Unis, désireux de faire tomber dans leur escarcelle cette colonie encore loyaliste envers Vichy (Alexandre, 2003).

On peut néanmoins s'interroger sur les motifs de cette aide, au détriment semble-t-il du ravitaillement des Paraenses, même si la Guyane payait. Peut-être faut-il tout d'abord modérer les propos du colonel Barata sur l'enthousiasme des Guyanais et leur « désir constant de se rapprocher du Brésil ». Il est vrai, nous l'avons vu, que le partenariat commercial était une idée exprimée depuis longtemps en Guyane, mais il s'agissait probablement, pour Barata, de justifier cette aide au détriment du Pará, et donc de montrer qu'il œuvrait dans l'intérêt du Brésil en soignant les relations avec une colonie voisine qui la méritait par son amour de ce pays ; il fait ainsi souvent allusion dans son rapport à la « reconnaissance » des Guyanais. D'autre part, et le colonel Barata insiste sur ce point, la France libre à laquelle appartenait la Guyane était un allié dans la lutte contre le nazisme. Il y avait, enfin, une volonté d'éviter une déstabilisation de ce territoire voisin qui pourrait éventuellement dépasser les frontières :

« Essa crise [alimentar], que se esboçava, poderia provocar uma situação de desordem nos centros presidiários que o govêrno francês mantem e, certamente, conseqüências desastrosas para aquela colônia²⁸⁶. »

Le colonel se souvenait sans doute que les problèmes du pénitencier de Clevelândia avaient eu des répercussions outre-Oyapock... L'objectif était peut-être d'éviter un exode de Guyanais affamés, bagnards évadés compris, vers le fragile Amapá, en dépit des difficultés de communication...

Mais si cette époque permit de montrer les possibilités d'un commerce entre Guyane et Brésil, il est faux d'affirmer comme le firent pourtant certains officiers brésiliens que nous étudierons

²⁸⁵ Archives départementales de Guyane, série D40/6.

²⁸⁶ « Cette crise [alimentaire], qui commence à se manifester, pourrait provoquer un état de désordre dans les centres pénitentiaires que maintient le gouvernement français et, certainement, avoir des conséquences désastreuses pour cette colonie. » Barata, op. cit., p. 10.

ultérieurement, que la population guyanaise avait alors demandé son rattachement au Brésil. Quand le ralliement espéré à la France libre se produisit, ce furent les États-Unis et non le Brésil qui en profitèrent, sentimentalement comme économiquement (Alexandre, 2003). Barata évoque cependant la visite au Brésil du gouverneur Jean Rapenne en 1943, « avec l'autorisation du gouvernement d'Alger » (la France libre) qui venait tout juste de le nommer à Cayenne, pour que reprennent les exportations brésiliennes. Malheureusement, une fois la guerre terminée, la logique coloniale reprenait ses droits, et malgré l'enthousiasme manifesté par le colonel Barata sur les possibilités commerciales offertes par un partenariat entre Guyane(s) et Brésil (il souhaitait même l'installation d'une succursale de la *Banco do Brasil* à Cayenne, et prévoyait le rôle des Guyanes comme interface future avec le monde caraïbe, même si la française apparaissait comme la moins intégrée des trois), les relations se limitèrent à des importations de bétail brésilien par des éleveurs guyanais. Les relations maritimes ne se développèrent pas, peut-être faute d'intérêts mutuels, alors qu'une revue guyanaise évoquait encore en 1951 le rôle que Cayenne pourrait tenir comme marché pour un nord du Brésil « presque aussi isolé de Rio que Cayenne l'est de Paris²⁸⁷ ». Là encore l'idée ne fut pas reprise : désormais département français, la Guyane regardait plus vers Paris que vers Belém.

c) *Le poids des évolutions statutaires*

En dépit des craintes guyanaises, le Brésil ne manifesta jamais, officiellement du moins, d'hostilité à la présence française en Guyane, pourtant considérée « coloniale » par les autres pays du continent. Le rapport du gouverneur Magalhães Barata dressait même un tableau plutôt favorable de l'administration française, qui développait l'instruction et la santé sans pratiquer de ségrégation raciale. Il est vrai que la France était encore, à ce moment, un allié dans la lutte contre l'Allemagne nazie. Mais après la guerre, lors de la création de l'Organisation des États Américains à la neuvième Conférence panaméricaine à Bogotá en 1948, fut édicté un principe de « juste aspiration des Républiques d'Amérique à mettre fin au colonialisme et à l'occupation des territoires américains par les puissances extra-contininentales ». La présence européenne dans les Guyanes et les Antilles fut ainsi violemment contestée par les nations latino-américaines, au premier rang desquelles l'Argentine, le Guatemala et le Venezuela qui avaient des litiges frontaliers avec des colonies britanniques.

²⁸⁷ *Parallèle 5* n° 9, Cayenne, novembre 1951.

Ayant au contraire résolu tous les siens, le Brésil fut le seul pays avec les États-Unis et la République Dominicaine à ne pas voter une motion en faveur de l'émancipation des colonies européennes, par solidarité avec ses alliés de la Guerre froide qui commençait, montrant bien une fois de plus qu'il s'accommodait de cette présence à ses frontières. Il faisait preuve, à tort ou à raison, d'un pragmatisme en politique qu'il allait longtemps démontrer en privilégiant la stratégie atlantiste à l'idéologie anticolonialiste. La presse guyanaise prit d'ailleurs assez mal cette motion, s'estimant plus heureuse dans une France qui venait de l'intégrer comme département d'outre-mer qu'au sein d'une Amérique latine avec laquelle elle ne se sentait rien en commun²⁸⁸, on écrivait même qu'au contraire « la Guyane vise une assimilation toujours plus complète avec sa Métropole²⁸⁹ », en précisant que c'était le désir de sa population.

Cela n'empêcha pas cela dit des relations cordiales de part et d'autres : il y eut toujours des visites officielles de préfets français en Amapá ou à Belém²⁹⁰, et de gouverneurs amapéens en Guyane, et même de responsables militaires, sans retombées particulières d'ailleurs en dehors de l'ouverture de la ligne aérienne Cayenne-Belém via Oiapoque et Macapá, assurée par la compagnie brésilienne Cruzeiro do Sul en novembre 1953.

On peut de même rappeler la grande francophilie de l'historiographie amapéenne et brésilienne de l'époque, y compris la plus nationaliste, qui insistait notamment sur la condamnation par la presse française des incidents de Counani et de Mapá... Mais cette francophilie ne rejaillissait pas sur la Guyane, pas vraiment considérée comme française, même si était soulignée avec fierté par la presse brésilienne la bonne maîtrise du français du gouverneur Janary Nunes quand il recevait ou rencontrait ses homologues de Guyane.

Mais les rumeurs et malentendus n'étaient pas faits pour rapprocher les deux voisins, que les évolutions statutaires allaient éloigner encore davantage. Devenu territoire fédéral en 1943 l'Amapá se voyait administré non plus depuis Belém mais depuis la lointaine capitale fédérale Rio de Janeiro, avec une faible marge de manœuvre pour un gouverneur non pas élu mais nommé.

La Guyane quant à elle, devenue département d'outre-mer en 1946, avait désormais Paris pour véritable centre de décision, à plus de 7.000 kilomètres de ses côtes, et ce statut départemental laissait une marge de manœuvre encore plus étroite que le statut colonial, qui permettait

²⁸⁸ Dans le même ordre d'idées, face aux reproches faits à la France de ne pas assurer l'émancipation de ses peuples d'outre-mer, la revue guyanaise *Parallèle 5* écrivait dans son n° 11 de janvier 1953 : « *Aujourd'hui la Martinique et la Guadeloupe [...], la Guyane et la Réunion sont des départements français. Leurs habitants [...] sont revêtus de la pleine citoyenneté française. Ils sont donc indépendants [...]. Il y a là, en fait, une émancipation totale dont on n'a pas l'air de se douter.* »

²⁸⁹ *Parallèle 5* n° 2, mars 1954.

²⁹⁰ Une visite officielle à Macapá du préfet Vignon en septembre 1952 fut même effectuée dans l'avion personnel du président Vargas, prêté pour l'occasion.

autrefois, finalement, une certaine initiative aux gouverneurs quant aux relations de voisinage, désormais étroitement surveillées et limitées par un État centralisé jaloux de ses prérogatives. A l'époque encore très patriotes, les Guyanais ressentaient pourtant ce fait avec fierté, et se sentaient beaucoup plus proches de l'Hexagone que d'un voisin brésilien qu'ils regardaient avec une certaine crainte, mêlée cependant de reconnaissance pour avoir ravitaillé la Guyane au début de la Seconde Guerre mondiale. Les représentations comme conséquences psychologiques de trois siècles de rivalités frontalières, les conditions du triomphe du point de vue brésilien et les changements statutaires et politiques sont donc essentiels pour comprendre ces rapports particuliers entre Guyane et Amapá. Mais c'est aussi, outre ce conflit mal digéré et cette méfiance mutuelle, des logiques territoriales opposées qui firent que Guyane et Amapá se tournèrent le dos pendant encore plus de quatre décennies : l'Oyapock et l'interfluve des Tumuc-Humac ne séparaient pas seulement le Brésil de la Guyane, mais aussi l'Amérique du Sud de la France et de l'Europe. Encore fallait-il les démarquer correctement...

3. Une démarcation difficile de la frontière

a) Une mise en œuvre tardive

Tout comme le traité de restitution de 1817, le traité de Berne impliquait une démarcation physique de la frontière, qui tarda à se mettre en place. Si les Français reconnurent définitivement la frontière sur l'Oyapock, les sources de ce fleuve étaient encore à l'époque mal connues. Les Portugais avaient effectivement en 1817 évité de proposer comme limite tout le cours de l'Oyapock de peur que les sources n'en fussent trop proches de l'Amazonie (Henry, 1950).

En 1924 le géologue Pedro Moura, premier Brésilien en mission dans la région, constatait la difficulté d'en établir le collecteur principal, pour lui la rivière Kerindioutou alors que les Wayampis de la région désignaient eux la rivière Souanré, plus à l'avantage de la France²⁹¹, et il concluait à la nécessité d'un abornement pour éviter les contestations (Hurault, 1948). Les atlas français de l'époque, se basant sur les indications de l'explorateur Coudreau, faisaient effectivement figurer la frontière sur le Souanré.

Le président Vargas constatait de son côté, tout comme le géopoliticien Everardo Backheuser,

²⁹¹ C'était d'ailleurs l'opinion émise par l'ambassadeur de France au Brésil, M. Conty, qui prévenait en 1928 le gouvernement français des risques d'interprétation abusive de la part des Brésiliens pour s'étendre aux dépens de la France (Henry, 1950, pp. 270-271).

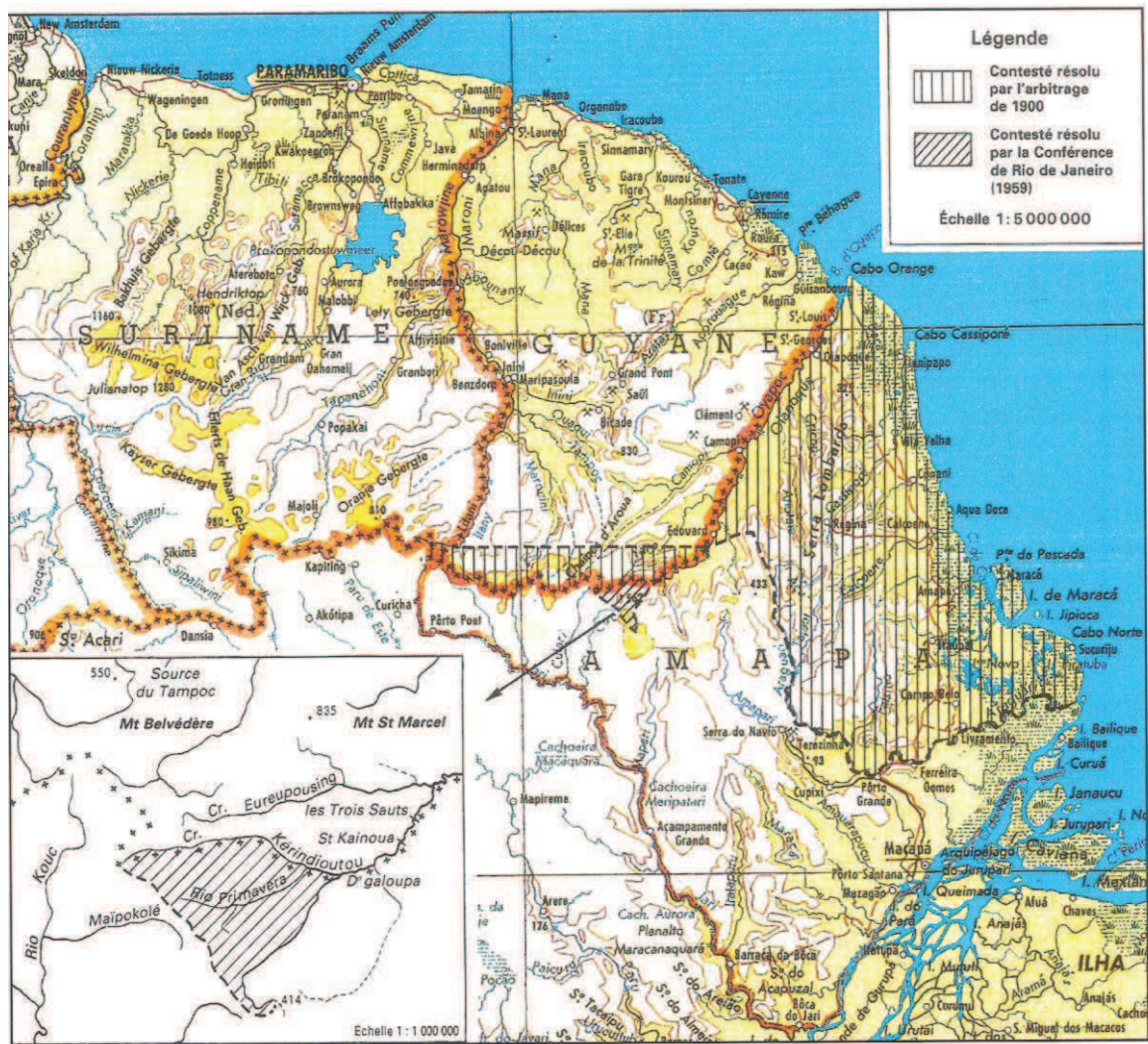
que la frontière avec la Guyane était la seule à ne pas avoir été démarquée avec précision. Après une première demande du Brésil en 1927, à laquelle la France répondit favorablement, une commission mixte néerlando-brésilienne fut constituée en 1937, à laquelle fut associée la France pour déterminer en 1938 le point de trijonction entre les trois pays. Français et Brésiliens s'étaient aussi mis d'accord pour une semblable commission, mais les crédits mirent plus de dix ans à être votés, et la guerre retarda la suite des opérations.

A l'issue de celle-ci l'ingénieur-géographe Jean Hurault fut envoyé en 1946 par l'IGN, fondé par son propre père le général Louis Hurault en 1940. Il rectifiait légèrement la frontière au sud-est en constatant les affirmations fantaisistes de Coudreau à propos des « monts » Tumuc-Humac, bien que celui-ci eût lui-même corrigé les anciennes cartes, puis réduisait les distances et la superficie des bassins du Camopi et de l'Aroua. Comme il le constatait : « *la Guyane va beaucoup moins loin vers le sud qu'on le pensait, le bassin de l'Oyapock est plus étroit qu'on ne le croyait* » (Hurault, 1948), les sources de l'Oyapock ayant été placées au départ 70 km trop loin, ce qui explique une superficie de la Guyane longtemps erronée²⁹².

Une seconde expédition en 1947 déterminait le Souanré comme véritable source de l'Oyapock, le Kerindioutou n'étant qu'un affluent. Un débat eut lieu alors avec le géographe Aubert de la Rüe en 1950, celui-ci affirmant que les Indiens considéraient le Kerindioutou, dont le débit est effectivement supérieur en saison sèche, comme la vraie source. Hurault admettait le débit supérieur de cette rivière, mais affirmait que le Souanré était bel et bien l'Oyapock pour les Indiens, et que l'on pouvait se baser aussi sur la tradition historique, comme l'avaient d'ailleurs fait les Brésiliens en 1900 pour récupérer le Contesté. Kerindioutou et Souanré délimitaient un petit triangle de 30 km de côté (carte 65).

De nouvelles démarches furent alors entreprises par le gouvernement brésilien en 1950, et une commission mixte se réunit pour la première fois en 1955, à Rio de Janeiro. Des critères précis furent établis pour déterminer le collecteur principal de l'Oyapock, afin d'éviter toute contestation postérieure comme celle concernant les affluents du Maroni, frontière avec la Guyane hollandaise. Les Brésiliens refusèrent par ailleurs l'utilisation de critères historiques qui leur avaient pourtant été bien utiles en 1900 : les relevés topographiques montraient en effet que le cours du Kerindioutou était plus long que celui du Souanré et qu'il prenait sa source à une altitude plus basse, ce qu'admirent finalement les Français. Ce mini Contesté fut ici résolu seulement par les calculs scientifiques mais l'on peut remarquer que les Brésiliens, en position de force sans doute, y mirent plus de conditions que les Français.

²⁹² Après rectification survenue après la guerre celle-ci passa de 91.000 km² à près de 84.000, mais cette correction n'est toujours pas avalisée par les ouvrages grand public, ni acceptée par la classe politique...



Carte 65 : carte montrant les litiges territoriaux entre France et Brésil. Au sud, le dernier point de contestation : la source du fleuve Oyapock, déterminée finalement sur le Kerindioutou (source : *Cahiers historiques de l'IGN*, 2005).

b) Délimiter la frontière intérieure

Preuve pourtant de la confiance manifestée par le Brésil envers la France, à moins que ce fut pour de simples raisons de moyens, la première réunion de cette commission mixte à Rio de Janeiro avait également donné mission à l'IGN de reconnaître la ligne de partage des eaux entre bassin amazonien et versant guyanais, puisque celle-ci avait été établie comme frontière. La mission fut divisée en deux groupes, à chaque extrémité de la frontière intérieure, chargés de déterminer le formateur principal de l'Oyapock et la ligne de partage des eaux depuis celui-ci jusqu'au point de trijonction.

Le groupe « Maroni » autour de Jean Hurault comprenait un autre géomètre de l'IGN, Pierre Frenay, le médecin Etienne Bois, le gendarme Paul Mifsud, des canotiers porteurs bonis et des

Indiens wayanas. L'expédition dura de juillet 1956 à janvier 1957, le groupe avançait en posant de petites bornes provisoires en bois dur, se fiant à des photographies aériennes de 1951 en vision stéréoscopique, souvent nuageuses et couvrant imparfaitement la zone, pour repérer les sources des criques. Cette expédition nous est connue par le journal qu'écrivit Jean Hurault, lequel en ramena de spectaculaires films et photographies. Les hommes ne progressaient que de quelques kilomètres par jour, gênés par les averses et surtout la nature du relief, qualifié « d'hostile » par Hurault qui devait suivre au maximum les crêtes, et était conduit à faire des hypothèses sur certains cours d'eau. La démarcation n'allait en effet pas toujours de soi, comme en témoigne cet extrait de son journal :

« 30 août. Journée décisive ; nous devons arriver le soir au point e1. Toute la journée, nous progressons à travers des cambrouzes²⁹³ et des sous-bois particulièrement touffus. Le soir nous arrivons à un marécage broussailleux qui est très évidemment le flat d'une crique. J'ai donc perdu mon pari, il n'y a pas de col en e1. C'est le cœur battant que je m'approche du cours d'eau. Si c'est une grosse crique coulant vers le sud²⁹⁴, tout le travail de ces dix derniers jours est annulé. Joie ! C'est une petite crique coulant vers le nord. Le col ne peut être à plus de 3 km et la ligne de partage des eaux se rattache nécessairement à une longue crête montagneuse continue dirigée Est-Ouest à 5 km au Sud, bien visible sur les photographies aériennes²⁹⁵. »

A certains endroits en effet ce ne sont pas des cols qui déterminent la limite, mais des marécages d'où s'échappent des filets d'eau en sens inverse, ce que ne montrent pas les photographies aériennes. Et en l'absence de celles-ci, quand les limites de bassins versants se trouvent dans des zones de bas fonds, on ne peut que

« remonter successivement les principales criques dans le lit même, pour bien repérer tous leurs affluents. Travail pénible et rebutant, le cours supérieur des rivières coulant presque toujours dans une vallée encaissée, au fond marécageux, encombrée d'arbres tombés et de végétation épiphyte, domaine de prédilection des guêpes²⁹⁶ ».

Ce qui apparaissait donc comme une frontière « naturelle » mutuellement admise impliquait des choix humains étant donné l'imprécision de l'interfluve, par l'absence fréquente de relief facilitant l'écoulement des eaux, ce qui allait nécessiter ultérieurement la présence de bornes pour bien en marquer la séparation.

C'est ainsi, dans des conditions extrêmement pénibles, que s'effectua la démarcation plus symbolique que nécessaire d'une frontière pourtant peu franchissable, mais rendue inévitable par les mutuels soupçons de non-respect de la sentence arbitrale de Berne. De retour à

²⁹³ Petites savanes naturelles composées de bambous épineux.

²⁹⁴ Donc côté Amazone.

²⁹⁵ J. Hurault, « Mission de délimitation de la frontière Guyane française-Brésil, journal de marche ». *Cahiers historiques de l'IGN* n° 5, janvier 2005.

²⁹⁶ Id., 21 novembre.

Maripasoula le 1^{er} janvier 1957, Jean Hurault accompagné de Pierre Frenay resta dans la région pour y effectuer ses fameuses études anthropologiques sur les Bonis²⁹⁷.

A l'issue de cette mission, le Kerindioutou fut définitivement reconnu comme collecteur principal lors de la 3^{ème} conférence mixte de 1959 à Rio de Janeiro, et la décision fut prise de placer sept bornes à la frontière méridionale de la Guyane, sur la ligne de partage des eaux reconnue par l'expédition Hurault-Frenay et validée par la commission mixte. La Commission brésilienne de Démarcation des Limites de Belém était chargée de la construction de trois bornes, la France des quatre autres depuis le sud-ouest.



Photo 18. Jean Hurault, Pierre Frenay et le Brésilien J. A. de Miranda Pombo auprès de la borne n° 1, 12 septembre 1962 (cliché J. Hurault, IGN). La souveraineté des nations modernes affirmée jusque dans les lieux les plus déserts et improbables.

L'abornement fut donc l'objet des missions franco-brésilienne de 1961-62, menées par Hurault, Frenay et le Brésilien Miranda Pombo. Parfaitement francophone, ce dernier avait déjà participé à la détermination du point de trijonction Brésil-Guyane hollandaise-Guyane française en 1937-38. Les sept bornes de ciment furent ainsi édifiées en deux missions, de septembre à novembre 1961 pour les bornes 5, 6, 7, puis de juillet à octobre 1962 pour les autres, la borne n° 7 marquant la source du Kerindioutou (photo 18).

Pierre Frenay faisait d'ailleurs remarquer dans son journal de marche la grande francophilie et

²⁹⁷ J. Hurault, *Les Noirs réfugiés Bonis de la Guyane française*, ORSTOM 1963.

le « sentiment de bonne amitié et de parfaite entente à l'égard des Français » des Brésiliens, et se plaignait qu'à Belém on ne pût écouter aucun des émetteurs français, alors qu'on pouvait entendre distinctement les postes des États-Unis, de Grande-Bretagne, d'Allemagne, d'URSS... Il faisait alors ce constat désabusé :

« Cayenne n'émet que dans un rayon de cinquante kilomètres. Fort-de-France et Pointe-à-Pitre n'émettent pas au-delà de leurs côtes. Notre langue, jusqu'à la dernière guerre, était, au Brésil, un élément indispensable de la culture. Elle est, aujourd'hui, de plus en plus abandonnée dans les lycées et n'est plus parlée par les jeunes Brésiliens²⁹⁸ ».

Il pointait ainsi du doigt l'éloignement, l'ignorance même, entre Guyane et Brésil, quand ce dernier, à l'image de l'Alliance Française de Belém, était demandeur de liens approfondis auxquels Cayenne aurait pu répondre. Mais la Guyane sans doute pour les raisons historiques précédemment évoquées n'était pas demandeuse, et la France malgré tous les articles de presse et rapports coloniaux en faveur d'échanges commerciaux semblait manquer d'ambition et de volonté de projection, n'ayant pas encore pris conscience de l'intérêt de posséder un département d'outre-mer frontalier du Brésil, qui aurait pu servir de relais pour son influence en Amérique du Sud. Trente-cinq années seraient encore nécessaires...

c) Les suites : une frontière en pleine forêt

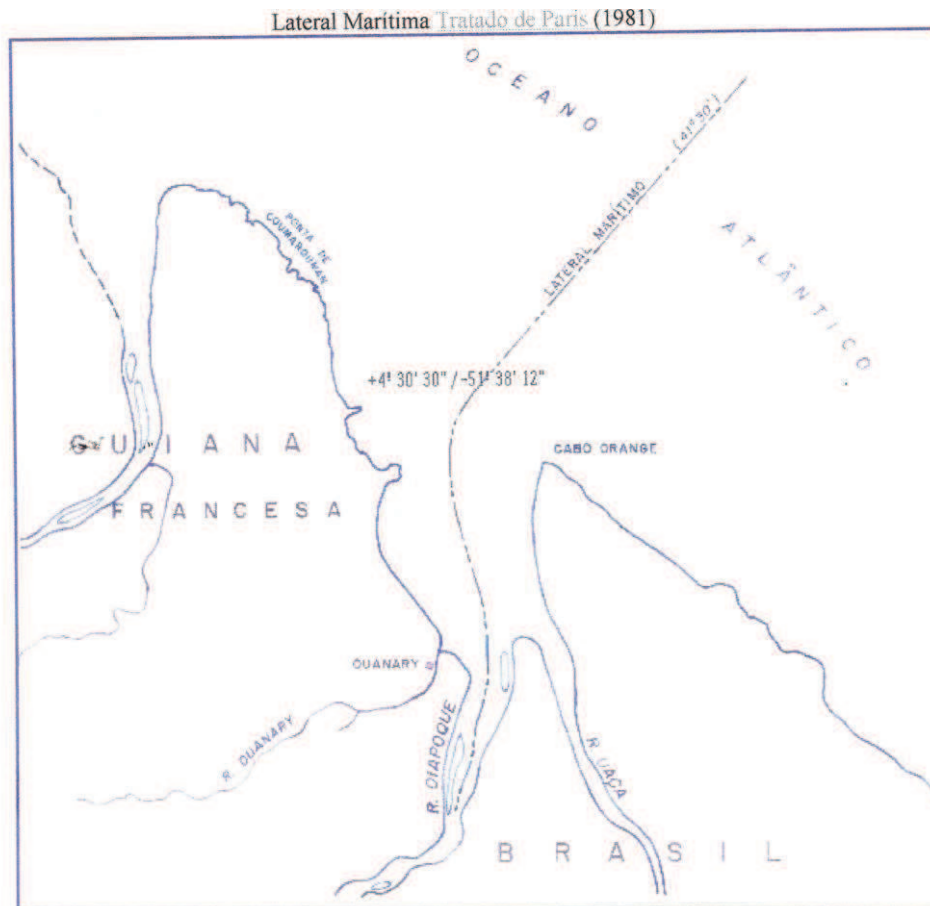
La limite restait pourtant un sujet sensible. Une conférence mixte avait prévu en 1978 la réalisation d'une carte de la frontière sud au 1/50.000ème. Objections et corrections de la part des Brésiliens firent qu'elle ne fut approuvée qu'en 1988 (Frenay, 1993). Entre-temps la démarcation maritime, non encore effectuée car la baie de l'Oyapock n'était pas considérée internationale par la convention de Genève, avait été approuvée par le traité de Paris le 30 janvier 1981 (carte 66).

La septième conférence de la Commission mixte, qui se tint à Paris le 15 septembre 1986, vit la délégation brésilienne demander l'installation de trois bornes intermédiaires, distantes chacune de 10 km, entre les bornes 6 et 7. Cette demande peut paraître curieuse, quand l'on sait à quel point cette zone est totalement dépeuplée, voire infranchissable. Et les passages clandestins côté Oyapock étaient déjà plus le fait des Brésiliens que des Guyanais... Mais on a vu à quel point les Brésiliens tenaient au marquage des limites de leur territoire, montrant bien

²⁹⁸ P. Frenay, « Missions d'abornement de la frontière Guyane-Brésil, extraits du journal de marche ». *Cahiers historiques de l'IGN* n° 5, janvier 2005.

qu'il n'y avait pas, visiblement, de désir d'expansion de leur pays vers le nord.

Toujours est-il que le gouvernement français donna son accord en 1988. Le Brésil assurait la logistique terrestre, la France le support aérien : désormais l'accès se faisait en hélicoptère. La mission, qui était encore confiée trente ans après à Pierre Frenay, s'effectua entre octobre et novembre 1991, en parfaite coopération malgré des tergiversations des militaires français basés à Cayenne pour des raisons techniques.



Carte 66. Délimitations maritimes obtenues au traité de Paris (1981) dans l'estuaire de l'Oyapock (source : Brésil, ministère des Relations extérieures).

Pierre Frenay conte dans son journal le froid accueil réservé aux membres brésiliens de la mission par le conseil du village de Trois-Sauts, à l'extrémité sud-est de la Guyane, et les instituteurs d'origine métropolitaine. Non prévenus, ceux-ci, à qui l'on venait de voler un moteur et un canot, craignaient qu'il ne s'agisse d'orpailleurs illégaux. Frenay évoque d'autres anecdotes sur la méfiance entre Amérindiens et Brésiliens, touchant ainsi du doigt le problème récurrent de cette frontière bien immatérielle malgré ces bornes, qui évidemment ne représentent rien pour les indigènes et les *garimpeiros*, tout en étant censée permettre aux Amérindiens une protection théorique contre ces orpailleurs alors que leurs propres territoires de pêche et de chasse se prolongent... de l'autre côté de la frontière.

Depuis, l'entretien régulier de ces bornes est un exercice presque annuel confié à la Légion

étrangère basée à Kourou, qui effectue dans des conditions extrêmement pénibles ces « missions de présence et de souveraineté » par une marche de plusieurs jours à travers la forêt. Symboliques et inutiles dans les faits puisque cette zone est relativement infranchissable et les orpailleurs passent par l'Oyapock avant de remonter l'Approuague, elles montrent en tout cas le souci de la France comme du Brésil de bien délimiter leur territoire, en contradiction avec les velléités expansionnistes qu'ils se sont réciproquement prêtées, et en gage de mutuelles bonnes relations.

Reçu par le Préfet de Guyane à l'issue de sa mission, Pierre Frenay suggéra d'ailleurs un abornement supplémentaire entre les points 1 et 2 sur lesquels il y avait encore des revendications surinamiennes, l'accord sur le point de trijonction de 1937 n'ayant toujours pas été ratifié. Mais désormais la délimitation entre la Guyane française et le Brésil était définitivement close et reconnue, s'agissant même de l'unique frontière inter-guyanaise ne souffrant plus aucune contestation officielle. « Tant il est vrai », concluait Frenay, « que les bonnes frontières font les bons voisins ». Il n'aura guère fallu pour cela que quatre siècles...



Carte 67 : carte officielle brésilienne de la frontière entre la Guyane et le Brésil (Ministère brésilien des Relations Extérieures, photographie prise au Consulat général du Brésil à Cayenne, juin 2009). La frontière ne souffre d'aucune contestation.



La frontière maritime.



Le point de trijonction (détails de la carte précédente).

Conclusion du premier chapitre : des légitimités mutuellement contestées

Attribuée aux Espagnols par le traité de Tordesillas, la région des Guyanes a d'abord été délaissée par ces derniers en raison d'une côte inhospitalière, puis par les Portugais qui préférèrent pénétrer le sous-continent sud-américain par le bassin amazonien. C'est ainsi que le versant atlantique du Plateau des Guyanes fut conquis par des puissances non ibériques et donna naissance à trois territoires atypiques tant culturellement que par leurs liens maintenus avec leur métropole au cours du XXe siècle. Mais les rivalités coloniales et politiques firent qu'ils se contestent encore leurs frontières respectives, notamment pour des enjeux pétroliers et aurifères.

Le Brésil s'accommoda quant à lui de ces territoires « exotiques » car ceux-ci ne se situaient pas à l'époque dans une zone pour lui stratégique, à l'exception de la Guyane française, trop proche des bouches de l'Amazone que les Français cherchaient à atteindre. C'est là l'origine d'un long conflit frontalier (deux siècles), dont la conclusion apporte plusieurs enseignements. Les bonnes relations entre la France et le Brésil n'ont pas permis un règlement rapide du problème, mais ont peut-être évité que le conflit ne dégénère. Le retard dans l'obtention d'un accord s'explique aussi par la faible priorité accordée par chacun des deux États à ces régions périphériques, malgré la présence stratégique de l'Amazone qui en constituait d'ailleurs le seul intérêt. En fait, c'est bien l'instauration et la difficile affirmation de la république au Brésil ainsi que la découverte de mines d'or en 1894 qui semblent avoir déclenché la volonté de régler définitivement le problème.

Si précisément ces bonnes relations franco-brésiliennes ne se retrouvent pas en Guyane (mais davantage en Amapá), c'est parce que celle-ci est le seul point de rencontre tant des hommes que des représentations territoriales, c'est la seule portion du territoire français frontalière du Brésil, et qui a donc subi tous les avatars d'un voisinage rendu difficile par des contestations de frontière dont les Guyanais ne sont nullement la cause. Mais ce sont eux qui ont « subi » l'occupation portugaise de 1809-1817 et l'attribution au Brésil du Territoire contesté, qu'ils ont vécue comme une amputation qui serait suivie d'autres à l'avantage du Brésil, la France défendant chaque fois aussi mal son territoire guyanais... On nourrissait cependant les mêmes craintes du côté brésilien, puisque ces menaces étaient elles-mêmes venues, le plus souvent même, du côté français. D'où la création du territoire fédéral d'Amapá en 1943, conséquence politique d'une représentation particulière de la présence française aux portes du Brésil, perçue davantage comme une menace que comme un enjeu territorial.

Il faut pour cela évoquer le rôle des historiographies nationales dans la construction de ces représentations : l'une, française, persuadée sans preuve ni connaissance de la justesse d'une

interprétation du fleuve-frontière comme étant l'Araguari, tout en parlant « d'amputation » à propos d'un territoire contesté qui n'appartenait même pas à la France ; et l'autre, brésilienne, longtemps nationaliste et orientée, négligeant la neutralisation du territoire contesté et le fait que nombre de Brésiliens y résidant fuyaient en vérité toute autorité nationale, tout en pointant une illégitimité de la présence française dans la région encore perceptible aujourd'hui chez certains politiciens brésiliens. Cela entraîna donc une suspicion mutuelle d'invasion des deux côtés de la frontière, quand le but de ces histoires nationales – celle du Contesté n'étant d'ailleurs pas officiellement enseignée en Guyane – était de convaincre chaque peuple de son bon droit, au mépris souvent de la réalité historique.

Car il semble bien que ni les Portugais ni les Brésiliens n'aient réellement désiré posséder la Guyane : elle ne se situe pas dans le bassin amazonien, ne partage pas de fleuves (sinon comme frontière) avec le Brésil, ne s'insère donc pas dans la représentation chimérique de « l'île-Brésil » des cartographes et des *bandeirantes*... Les Luso-Brésiliens ne voulaient que l'application d'une décision prise lors d'un traité de paix, contestée, abusivement selon eux, par les Français. Dans la revendication de l'Oyapock, de bonne foi puisque les Portugais, connaissant déjà la région, considéraient depuis toujours ce fleuve comme leur frontière septentrionale, et qu'ils étaient à Utrecht soutenus par les Anglais (même si le Calçoene eût pu sembler une alternative), ils ne voyaient que la reconnaissance d'un territoire qui leur avait été attribué par deux fois (1713 et 1817), et qu'ils occupaient. Contrairement à la légende, ils n'ont plus formulé de nouvelle revendication une fois leur demande satisfaite, à l'inverse des Hollandais qui ont surenchéri après qu'un autre arbitrage international les eût satisfaits face à la Guyane en 1891. *L'uti possidetis* s'est en fait appliqué à Berne en 1900 comme à Madrid en 1750, les Brésiliens n'avaient pas besoin de revendiquer plus. Allaient-ils demander ensuite avec acharnement la démarcation, dont on a pu voir le côté presque absurde, d'une frontière pour ensuite la transgresser ?

Néanmoins, cette affaire est arrivée à point nommé pour souder une jeune République encore contestée et des Brésiliens au sentiment national pas toujours affirmé, surtout dans cette partie nord si marginale alors du Brésil, et on a vu comment la presse et les hommes politiques ont utilisé le Contesté comme enjeu national, sans avoir jamais voulu, cela dit, aller au-delà : revendiquer la Guyane, comme le firent pourtant quelques géopoliticiens.

Mais si pour les autorités françaises l'Araguari était un enjeu vers lequel elles ne mirent pas les moyens, les Guyanais étaient eux de bonne foi en le considérant comme frontière, nombre d'entre eux étant établis au moins jusqu'au Calçoene. Ils ont alors vécu la sentence arbitrale suisse comme l'annexion d'une portion de leur pays par un État voisin, ce qui a conduit à

nombre de rumeurs absurdes et une méfiance, sinon une animosité accrues par une histoire mal connue. Alors qu'à part l'occupation de 1809, il semble bien que ce soit la France qui à chaque fois s'est montrée la plus agressive... Mais des deux puissances tutélaires de ces territoires marginaux et (souvent) oubliés, c'est la France qui a toujours négligé sa portion d'Amazonie et n'a jamais perçu, jusqu'à une époque récente, l'intérêt de se trouver entre Caraïbes et Brésil.

Justement, l'exclusif colonial, souvent assoupli au cours du XVIIIe siècle, n'explique pas à lui seul l'absence quasi totale de relations économiques entre la Guyane et ses voisins, notamment brésiliens : ce fait est aussi une conséquence du traité d'Utrecht, qui isolait la Guyane afin d'éviter des échauffourées et de protéger des Brésiliens potentiellement menacés. Et du fait de sa neutralisation, le Contesté devint une terre d'exils et de bagnes (Masteau, 1998), et surtout un tampon renforçant l'isolement et la séparation de deux territoires, la Guyane et l'Amapá, déjà périphériques au sein de leur ensemble national.

Or dès le XVIIe des gouverneurs, puis bien plus tard des journalistes français, avaient appelé à ce qui serait plus tard la coopération régionale. Mais ils se heurtaient aux mentalités coloniales, à l'inertie politique et à la méfiance des Guyanais craignant alors de se faire avaler par le Brésil. La Seconde Guerre mondiale constitua finalement une heureuse exception qui ne se reproduisit pas, en grande partie à cause de la départementalisation. Ce qui consacra un isolement régional dont la Guyane peine toujours aujourd'hui à sortir, alors que jamais les autorités ne prirent à sa juste mesure une situation géographique pourtant favorable, avec cette présence incontournable du Brésil qui s'avère désormais la puissance montante du continent.

Enfin, on notera les différentes conceptions de la géographie qui se sont opposées à Berne en 1900, et le triomphe sur une géographie encore très scientifique d'une autre plus politique, à laquelle Vidal de La Blache se rallia finalement pour faire avaliser le retour de l'Alsace-Lorraine à la France. Même si cette conception tarda à être suivie d'effet selon Yves Lacoste, qui d'ailleurs n'évoque pas l'épisode de Berne, cet événement semble avoir marqué un tournant dans l'histoire de la géographie au Brésil, en tant que science utilisée par le politique, et donc de la géopolitique que les Brésiliens sauront porter sur les fonts baptismaux.

Mais si la Guyane ne constitue pas vraiment un enjeu territorial pour le Brésil, elle se trouve comme le Guyana et le Surinam au nord d'une forêt amazonienne dont il veut protéger les frontières de façon quasi obsessionnelle, ce qui rejaillit forcément sur ses voisins septentrionaux. La représentation de ces territoires allait en être modifiée à partir de la Guerre froide et du grand mouvement de décolonisation, leur périphéricité constituant désormais le danger après avoir pu en faire des enjeux même secondaires.

CHAPITRE II – LA GUYANE DANS **LA PROJECTION CONTINENTALE DU BRÉSIL**

Le fait que précisément la frontière septentrionale fut la dernière à être délimitée pourrait montrer une absence de priorité de cette région vide, longtemps considérée moins stratégique pour les Brésiliens que celles avec l'Argentine ou la Bolivie. La Seconde Guerre mondiale avait cependant montré le danger de cette région amazonienne dépeuplée partageant des frontières avec des colonies pouvant subir les contrecoups de l'histoire mouvementée de l'Europe. Le contexte de la Guerre froide et l'évolution particulière des trois Guyanes, ouvertes sur la Caraïbe et sensibles aux arguments tiers-mondistes et castristes, allaient encore leur donner une nouvelle dimension qui explique peut-être cette méfiance brésilienne perceptible.

Or cette perception des pays voisins se fit dans le cadre d'une puissante et originale école de géopolitique où s'illustrèrent des noms comme Mário Travassos, Golbery do Couto e Silva et Carlos de Meira Mattos, s'inspirant tant des pionniers de la géopolitique allemande et anglo-saxonne que de l'école française de géographie humaine. Mais les caractéristiques géographiques du Brésil, son sous-peuplement, l'absence, à ce moment, de peuplement brésilien hors des frontières ainsi que son passé de pays colonisé firent que la géopolitique n'allait pas prendre le tour agressif et expansionniste qu'elle avait eu en Allemagne, voire aux États-Unis. Elle allait néanmoins alléguer un destin, une vocation continentale pour assumer une orientation clairement impérialiste dont les Guyanes allaient constituer un enjeu, mais là encore la Guyane française allait se distinguer de ses voisines.

I - LA GEOPOLITICA BRESILIENNE ET LES FRONTIERES AMAZONIENNES : UNE GEOPOLITIQUE ESSENTIELLEMENT DEFENSIVE

Situées sur le littoral atlantique, faiblement peuplées, peu étendues, les Guyanes étaient de plus adossées au sud sur le Brésil, géant géographique et démographique en mal d'affirmation régionale sinon mondiale. L'un des objectifs du Brésil, surtout pendant la Guerre froide, fut donc d'utiliser cette puissance afin de contrer la menace constituée par ces territoires sensibles de par leurs ouvertures caraïbes et européennes et les influences politiques qui s'y exerçaient, notamment pro-castristes, puis de les intégrer dans les schémas d'intégration dont il fut à l'origine. Les Guyanes devinrent donc l'un des enjeux de la géopolitique brésilienne de la seconde moitié du XXe siècle. Il convient alors d'étudier les représentations qu'en avaient les Brésiliens pour comprendre comment et pourquoi elles allaient être impliquées, alors qu'elles étaient jusqu'alors complètement en marge du monde sud-américain.

A – AUX ORIGINES DE LA GEOPOLITIQUE BRESILIENNE : LA PRISE DE CONSCIENCE D'UNE GRANDE PUISSANCE EN DEVENIR

1. Nécessité d'une politique de puissance et d'affirmation territoriale

a) Le rêve de grande puissance

L'une des caractéristiques des Guyanes est un isolement continental, joint au voisinage d'un pays aux ambitions affirmées de grande puissance régionale, s'exprimant tant par les ambitions politiques que par l'espace, la démographie et les performances économiques.

En effet, ayant évité l'éclatement consécutif aux indépendances, le Brésil se retrouvait au XIXe siècle le plus grand État d'Amérique latine et l'un des plus étendus au monde. Cela valait bien de se dénommer Empire, décision du nouveau souverain Pierre Ier quand il sépara le vice-royaume brésilien, dont il était régent, du royaume du Portugal dirigé par son père. Ce terme prétendait symboliser une rupture avec l'ordre ancien de la monarchie portugaise, à l'image de l'Empire napoléonien qui rétablissait un système monarchique basé sur les valeurs de la Révolution française ; mais il traduisait aussi l'immensité du nouvel État, héritier des conquêtes portugaises et de leurs assises territoriales et administratives...

En dépit de nombreux troubles séparatistes dans plusieurs provinces, c'est cette origine et ce

statut monarchique qui lui permirent de maintenir son unité, par la légitimité qu'ils lui conféraient ainsi que l'adhésion des élites. L'Empereur Pierre II, ou D. Pedro II, son fils, fut l'une des personnalités politiques marquantes du XIXe siècle. Seule en Amérique du Sud l'Argentine (2,8 millions de km², contre 8,5 pour le Brésil), le grand rival, pouvait lui contester cette puissance, notamment par une certaine réussite économique au début du XXe siècle, mais elle fut toujours faiblement peuplée, sa pression était donc moindre. Aussi, comme l'écrit Mc Cann (1998) citant Ron Seckinger, l'étendue, les ressources présumées et la grande population du Brésil « destinaient le pays à devenir la puissance dominante en Amérique du Sud¹ ».

Mais selon Amado Luis Cervo cité par Garrot (1998), « *le Brésil a maintenu historiquement une ligne de non-confrontation en politique internationale, renonçant d'une façon générale à la construction et à l'exercice de la puissance dans le monde²* ». Le rêve de puissance mondiale était effectivement peu réalisable, et comportait surtout des risques de guerre ; or le Brésil avait constaté le lourd prix à payer lors de la guerre du Paraguay dont il peina à se relever économiquement. Mais il voulait et pouvait cependant s'affirmer comme grande puissance régionale. Ce statut lui fut reconnu à la Conférence de La Haye sur le désarmement en 1907, grâce au talent remarqué du diplomate brésilien Rui Barbosa surnommé depuis dans son pays "l'aigle de La Haye" pour s'être opposé à une volonté états-unienne de marginalisation des pays latino-américains représentés. Cette volonté amena le Brésil à déclarer la guerre à l'Allemagne en 1917, prétextant des attaques, réelles, de sous-marins allemands. Si faute de préparation et de moyens, montrant la relativité de sa puissance, il se contenta d'envoyer sur le front européen quelques aviateurs (englobés dans la RAF), des infirmières et des médecins, c'est lui qui, toujours avec Rui Barbosa, représenta au Congrès de Versailles en 1919 les pays sud-américains, ayant été le seul à entrer en guerre contre l'Allemagne (Cervo/Bueno, 2002). Suite au refus des États-Unis de siéger à la SDN, le Brésil y fut dans les années 20 le principal représentant des nations américaines jusqu'en 1926, quand il s'en retira pour protester contre l'octroi à l'Allemagne d'un siège permanent au Conseil de sécurité que lui-même avait vainement revendiqué (Mc Cann, 1998).

D'autre part, il fut encore le seul pays d'Amérique du Sud à participer aux opérations militaires de la Seconde Guerre mondiale, par l'envoi d'un détachement d'infanterie de 20.000

¹ *The Brazilian Monarchy and the South American Republics, 1822-1831*, Louisiana University Press 1984. Cité par Mc Cann in Rolland (coord.) : *Le Brésil et le monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, L'Harmattan, Paris, 1998, p. 27.

² "A historiografia brasileira das relações internacionais", *Revista interamericana de Bibliografia*, vol. XLII n° 3, 1992, cité par Garrot E. (1998), in Rolland D., op. cit., p.236.

hommes intégré à la 5^{ème} Armée américaine qui débarqua en Italie en 1943, et combattit victorieusement une unité allemande (bataille de Monte Castelo). Cela dit, le but n'était pas forcément une reconnaissance du Brésil comme grande puissance belligérante, Vargas ayant semble-t-il toujours considéré la politique étrangère comme secondaire (Rolland, 1998), mais pour obtenir une aide états-unienne promise dans le développement de l'industrie sidérurgique, des bases aériennes et de l'équipement de l'Armée, bien plus importants à court terme. Les Brésiliens en espèrent pourtant après la victoire un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, qui avait bien été attribué à la Chine en tant que puissance régionale, mais ils n'eurent droit qu'à une présence temporaire, comme les autres nations, et en conçurent un certain dépit (Mc Cann, 1998). Cette alliance de fait avec les États-Unis, qui fut donc une constante de la diplomatie brésilienne depuis Rio Branco, permettait au Brésil, toujours selon Mc Cann, de maintenir sa suprématie sur l'Amérique hispanophone « en se tenant dans l'ombre d'une nation plus forte ».

C'est toujours à l'ombre des États-Unis, dont ils relayaient en fait la puissance régionalement, que les militaires au pouvoir de 1964 à 1985 essayèrent d'élever le Brésil au rang de grande puissance politique mais aussi économique. Théorisée par le général Meira Mattos que nous verrons ultérieurement, et la revue *Brasil Século 21*, proche des cercles militaires (Miyamoto, 1995), cette conception essaya de s'appliquer par l'affirmation d'un rôle politique et diplomatique régional voulant intégrer le sous-continent par des initiatives telles le Traité de Coopération amazonien (1978) et une diplomatie dirigée vers le Tiers-Monde et l'hémisphère sud. Le but était d'acquérir une influence dans un sous-continent délaissé par les puissances du Nord, et de permettre un décollage industriel au moyen d'investissements étrangers, qui propulsèrent le Brésil au rang de septième puissance mondiale dans les années 70, mais au prix d'un endettement faramineux qui le paralysa longtemps. Eminent géopoliticien et mentor des militaires, le général Golbery avait remarqué à propos des États-Unis que « la nation de la libre entreprise était devenue une grande puissance industrielle » (Miyamoto, 1995). Ce qui expliquait aussi la défense quasi obsessionnelle du capitalisme, seul à même de faire du Brésil une grande puissance pour les militaires au pouvoir, mais aussi l'acceptation pragmatique de la domination nord-américaine, considérée comme le gage de la puissance régionale. Comme l'a écrit l'essayiste belge Michel Schooyans (1977) :

« Par rapport au Brésil, les États-Unis dominant pratiquement dans tous les secteurs ; la collaboration se fera donc dans la dépendance. Par rapport à l'Amérique Latine, le Brésil se trouve en condition de supériorité, ce qui entraîne une conséquence semblable vis à vis de ses voisins³. »

³ M. Schooyans, *Demain le Brésil ?* Editions du Cerf 1977, p. 16.

La dépendance états-unienne, par l'importance politique et économique qu'elle confère, lui permet donc la domination sur le reste du sous-continent, ce qui fut qualifié, de façon critique, de « sous-impérialisme ». Le Brésil a ainsi depuis largement dépassé celui qui fut longtemps son seul rival régional, l'Argentine, par son poids économique (il est redevenu la septième puissance mondiale) et son implication internationale : ayant toujours essayé d'organiser le panaméricanisme en sa faveur, par exemple en voulant jouer les intermédiaires lors de la guerre des Malouines entre Grande-Bretagne et Argentine en 1982, il est actuellement le fer de lance de l'intégration régionale à travers l'OTCA, le Mercosud et maintenant l'Unasud. Les Guyanes participent à cette stratégie d'affirmation : elles lui permettent, outre un rôle de leader, une ouverture sur le monde caraïbe et une alternative, certes réduite, à l'encerclement par des pays hispanophones craignant tant son hégémonie qu'un certain manque de solidarité, comme lors de la constitution de l'OEA à Bogotá en 1948.

D'autre part sa diplomatie est désormais internationalement reconnue : le président Luis Inácio Lula da Silva, élu en 2002, par sa popularité due à son profil atypique, sa politique plus indépendante des États-Unis et sa volonté de rapprochement avec les autres puissances émergentes ou les pays africains, a donné au Brésil une visibilité internationale qu'il n'avait connue jusqu'alors... que grâce au football. Le Brésil se veut un des leaders des pays émergents qu'il cherche à associer, à l'image du sommet arabo-sud-américain qu'il suscita et accueillit en 2005, et du G20 au sein duquel il a un rôle moteur. C'est à un Brésilien, Sérgio Vieira de Mello⁴, que l'ONU confia en 1999 l'administration du Timor Oriental pour préparer son indépendance après son émancipation de l'Indonésie ; et si le Brésil, au grand dam des militaires, n'envoya pas de troupes lors de la Guerre du Golfe en 1991, empêchant pour eux une certaine visibilité internationale, c'est en tant que grande puissance régionale que l'ONU lui confia ensuite le commandement de la force des Nations Unies en Haïti, la MINUSTAH, en 2004. Le Brésil réclame d'ailleurs, avec d'autres puissances émergentes, le statut de membre permanent du Conseil de Sécurité, mais en vain car les titulaires verrouillent, malgré le soutien français confirmé par les présidents successifs. D'autre part, il ne fait l'unanimité ni parmi les pays électeurs, ni parmi ceux de la zone qu'il souhaiterait représenter tels le Mexique et l'Argentine, ses éternels rivaux.

Néanmoins l'ouverture économique au monde qui suivit le spectaculaire décollage des années 70, même si elle permit un incontestable développement industriel (plus que social) désiré par les généraux, a rendu le Brésil plus tributaire du capital étranger. Mais certaines de ses entreprises (Vale do Rio Doce, Petrobras, Votorantim, Odebrecht...) se multinationalisent,

⁴ Tragiquement décédé en Irak en 2003, il était vu comme un possible futur secrétaire-général de l'ONU.

alors que le Mexique qui tente vainement de lui disputer la place de 1^{ère} puissance latino-américaine connaît une économie encore plus dominée que la sienne par les capitaux nord-américains. Pays émergent, destination prisée du capital des pays du Nord, le Brésil se projette à son tour de plus en plus économiquement vers les pays voisins qu'il satellise littéralement par le poids de ses entreprises dans leur PIB. Le Paraguay, la Bolivie, le Pérou, l'Uruguay, le Portugal aussi, l'ancienne métropole qui elle-même y investit beaucoup, l'Afrique noire, lusophone notamment, subissent les assauts des investissements brésiliens qui font de São Paulo l'un des centres d'impulsion de la mondialisation par sa bourse et les firmes multinationales qui y ont leur siège ou leur filiale.

Ce mouvement n'en est visiblement qu'à son début : le Brésil se donne encore les attributs d'une puissance moderne par le développement depuis les années 70 des industries nucléaire, aéronautique, spatiale... mais là encore il reste grandement tributaire de technologies occidentales. Ainsi, même s'il « *est un pays continental capable de jouer un rôle central dans les affaires internationales* » et un « *participant privilégié de l'effort de paix et de stabilisation dans le monde* », il a « *sûrement un très long chemin à parcourir avant que les capacités internationales du pays s'accordent à ses aspirations* » écrivait Saraiva en 1998⁵.

Ce qui explique aussi l'intérêt manifesté tout récemment par l'avion militaire français *Rafale*, dont l'acquisition si elle se concrétisait serait suivie de transferts de technologie confortant le Brésil comme une des premières puissances industrielles en matière d'armement, et la première de l'Amérique latine. Mais désormais le Brésil d'une part n'a plus besoin de la force militaire pour s'imposer, ni même de l'alliance états-unienne, d'autre part, pour Paul Claval (2006b), « *le but n'est plus la recherche de la puissance pure, pour elle-même, et la volonté de s'imposer comme un acteur de poids sur la scène mondiale* ». Mais il veut néanmoins « *disposer d'une puissance suffisante pour participer à la préparation des décisions internationales* » tout en évitant une intervention des pays étrangers, ce qui lui est désormais permis par un « *solide sentiment national* » et les résultats de l'activité économique⁶. »

C'est donc une grande puissance en devenir, déjà économique et régionale, et bientôt politique et mondiale, une puissance encore incomplète, en quête d'affirmation continentale qui se trouve à la frontière de Guyanes isolées au sein de ce sous-continent sud-américain. Ces dernières sont maintenant visées à travers l'Unasud et la coopération régionale. Alors que les

⁵ J.F. Saraiva, « La politique étrangère brésilienne de la Guerre froide à la "globalisation" », in : Rolland D. (coord.) : *Le Brésil et le monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, L'Harmattan 1998, pp. 189 et 193.

⁶ P. Claval, « Le Brésil et la scène mondiale », in : *Le Brésil, géopolitique et environnement actuels*, PRODIG 2006, pp. 11-20.

économies des pays limitrophes du Brésil sont de plus en plus dominées par ce dernier, quelle place vont-elles occuper dans la stratégie de leur grand voisin toujours soupçonné de volontés hégémoniques ? Et alors même que le développement humain supérieur de la Guyane française contrebalance cette impression de puissance dont profitent encore trop peu de Brésiliens, tout en faisant du département français un exutoire encore peu peuplé ?

b) Le rôle des frontières dans l'affirmation de cette puissance

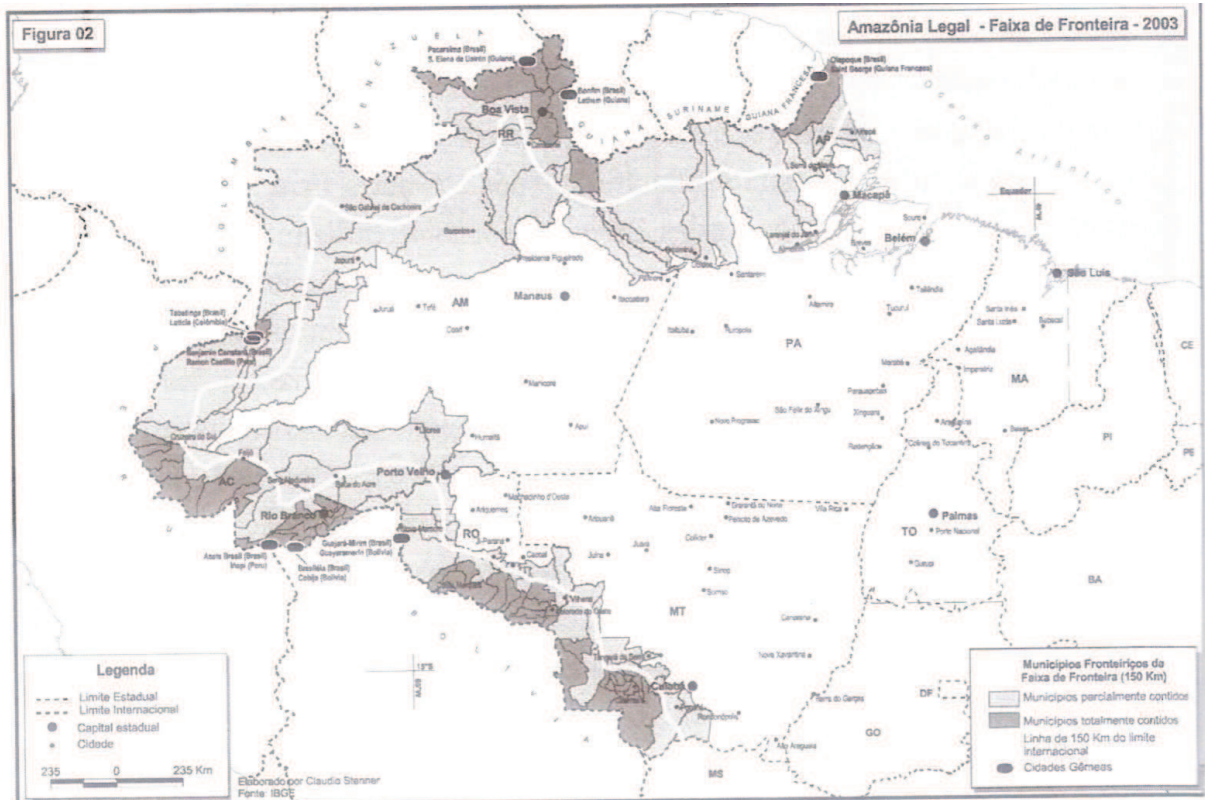
Selon David Preston (1981), « *c'est seulement quand une nation cherche à démontrer sa puissance, ou l'absence de puissance de l'État voisin, que l'on découvre une frontière et qu'on valorise son potentiel*⁷. » Or c'est assez récemment que le Brésil a pris conscience de la présence de frontières avec ces territoires atypiques dans la région que sont les Guyanes.

A la suite de Ratzel pour qui les frontières avançaient ou reculaient en fonction des rapports de force, le géopoliticien brésilien Backheuser avait défini une théorie des frontières vives (en contact avec d'autres peuples) ou mortes (dépeuplées), celles-ci étant surtout situées en Amazonie, dans des zones pouvant être occupées par d'autres nations, la nature ayant comme on dit horreur du vide. Les gains des *bandeirantes* et de Rio Branco risquaient donc de ne pas être définitifs, alors que Portugais et Brésiliens eurent toujours à cœur de faire reculer leurs frontières le plus possible... En effet l'expansionnisme s'était exercé plus ou moins « spontanément » au départ, aux dépens de colonies relativement vides et au nom d'une logique de fluvialité. Le rôle de la diplomatie était alors de la faire avaliser officiellement au nom de l'adéquation du peuplement brésilien avec ses frontières : la conquête pure, sans peuplement préalable, n'était pas le rôle de l'État. Même s'il en profitait...

Aussi, plus que les autres pays le Brésil non seulement délimita le plus possible ses frontières, mais il en inclut la définition dans ses différentes constitutions. Ainsi la 1^{ère} constitution républicaine, en 1891, attribuait à l'État la portion de territoire frontalier nécessaire à la défense du pays. Celle de 1934, sous Vargas, militarisait la Commission démarcatrice des Frontières et déterminait une zone frontalière de 100 km de large, « nécessaire à la sécurité de l'État », élargie à 150 km par la constitution de 1937, dite de l'*Estado Novo* qui fut confirmée par les constitutions suivantes (Miyamoto, 1995). Pour peupler ces frontières, une loi définissait en 1955 des colonies de type A, directement sur la ligne de frontière (par exemple Tabatinga en Amazonas et Clevelândia do Norte en Amapá), et de type B plus éloignées.

⁷ Cité dans CREDAL, *Les phénomènes de « frontière » dans les pays tropicaux*, IHEAL 1981, pp. 451-452.

La constitution de 1988, la plus récente et qui fit suite au retour de la démocratie, établit encore la frontière comme une bande de 150 kilomètres de large, dont les terres sont biens de l'Union, qui a exclusivement compétence sur la police et la surveillance, l'exploitation et les transports. Seuls cinq autres pays latino-américains en plus du Brésil accordent à la frontière une législation spécifique : Pérou et Bolivie par exemple la définissent comme une zone de 50 km de large dont l'Etat a la propriété exclusive (Steinman, 2002). La frontière est donc plus perçue comme une zone, voire un territoire, que comme une simple ligne.



Carte 68. La « bande frontalière » au niveau de l'Amazonie légale (source : Becker, 2009, p. 56) : une largeur de 150 km sur 70 % des frontières brésiliennes.

Les Brésiliens avaient surtout compris le danger de ces frontières situées dans des zones non occupées, qui auraient pu entraîner une dépossession, ou en tout cas une perte de souveraineté de fait à cause du sous-peuplement. Ainsi, le diplomate et historien des frontières Teixeira Soares, par ailleurs ancien chef de la Division des Frontières au Ministère des Relations Extérieures, a-t-il préconisé au nom de la Sécurité nationale une politique active de peuplement de toute la région amazonienne « située entre l'équateur et les frontières du Venezuela et des Guyanes », selon lui trop dégarnie et vulnérable, en argumentant (1972) :

« Fronteira abandonada e morta não constitui afirmação de soberania. Pelo contrário constitui um desdém dessa soberania. Además, a fronteira abandonada e morta convida à invasão clandestina de contrabandistas, aventureiros e elementos

perigosos a soldo de governos estrangeiros⁸. »

Le danger vient donc pour lui des pays voisins : point de revendication territoriale, mais une méfiance à l'égard d'un désert humain occasionnant des zones de non-droit dont pourraient profiter sinon les États, du moins des individus portant de toute façon atteinte à la souveraineté du Brésil, en citant notamment les risques d'utilisation par la guérilla. Mais n'était-ce pas de cette manière que les *bandeirantes* avaient permis au Portugal de s'emparer de la majeure partie de l'Amazonie, en repoussant de fait les frontières de Tordesillas ? Il fallait précisément empêcher que ce mode d'appropriation prédateur se retournât cette fois contre le Brésil.

Aussi n'est-il pas étonnant que le Brésil soit le seul État de la région entouré de frontières bien démarquées et non litigieuses, les derniers bornages amazoniens ayant eu lieu avec le Venezuela en 1984 et la Colombie en 1990, régions par ailleurs particulièrement menacées par des incursions de narcotrafiquants et de guérilleros, et faisant depuis longtemps l'objet de politiques de peuplement et de développement. Cette relative sécurité au sein de frontières reconnues et ce dessein de grande puissance sont à chercher dans la lignée de grands diplomates précédemment évoqués, comme Alexandre de Gusmão, Duarte da Ponte Ribeiro et bien sûr Rio Branco, mais aussi dans une école de géopolitique particulièrement vivace, où la tradition intellectuelle de nombreux officiers brésiliens a pu trouver un terrain d'envergure avec un espace exceptionnel, faisant que le Brésil n'avait point besoin de théories expansionnistes même si celles-ci y furent attentivement étudiées.

2. Théoriciens de la puissance territoriale et espace brésilien

Les principaux géopoliticiens brésiliens se sont ainsi principalement réclamés, outre des influences de la géographie humaine française, de quatre sources d'inspiration : les allemands Ratzel et Haushofer, le britannique Mackinder et le néerlandais-américain Spykman, qui tous eurent une fonction de « conseiller du prince » dans leurs États respectifs. Aucun ou presque ne citant le Brésil parmi les États utilisés comme exemple, l'apport des Brésiliens allait être l'application de ces théories déterministes à un espace ayant lui aussi la dimension d'un État-continent mais sans (à l'époque) les attributs d'une puissance reconnue. D'autre part, la

⁸ « La frontière morte et à l'abandon ne constitue pas une affirmation de souveraineté. Elle constitue au contraire un mépris de cette souveraineté. En outre, la frontière morte et à l'abandon favorise l'invasion clandestine par des contrebandiers, des aventuriers et des éléments dangereux à la solde de gouvernements étrangers. » A. Teixeira Soares, *História da formação das fronteiras do Brasil*, Conselho Federal de Cultura 1972, p.351.

géopolitique allemande étant clairement expansionniste, le même soupçon a couru quant aux géopoliticiens brésiliens, mais ceux-ci ont au contraire développé le concept original d'« expansionnisme intérieur ».

a) La géopolitique allemande et le rapport à l'espace

Friedrich Ratzel (1844-1904) fut peut-être la grande source d'inspiration des pangermanistes et plus tard, de façon posthume et à son corps défendant, des Nazis ; mais, pionnier de la géographie humaine et politique, il a aussi grandement influencé celui que l'on considère comme l'introducteur de la géopolitique en tant que science au Brésil : Everardo Backheuser. Scientifique pluridisciplinaire, fondateur de la géopolitique allemande, Ratzel a théorisé les rapports entre État et espace pour expliquer l'expansionnisme allemand. En plein processus d'unification de la nation allemande, et peut-être en raison de sa formation initiale de biologiste, il conçoit l'État comme un organisme vivant qui doit s'enraciner et se développer dans l'espace, et est l'un des premiers à lier espace et distance à travers la question des migrations, « la mobilité étant une qualité essentielle du peuple en vie ». Il y a donc pour lui lutte pour l'attribution et l'allocation de l'espace car « l'espace est fini ». Ainsi à la lutte des classes marxienne ajoute-t-il la lutte des espaces (*Kampf der Räume*), impliquant la revendication d'un « espace vital » (*Lebensraum*), reprise par ses successeurs tels Haushofer pour justifier l'expansionnisme allemand.

Prenant ses exemples dans l'Égypte ancienne colonisée par l'Empire romain pour le pouvoir en blé, dans l'émigration chinoise « exemple d'une colonisation pacifique par la charrue et le commerce » les États-Unis, dont il voyait la conquête de l'Ouest comme un exemple d'appropriation de terres nouvelles, et la Grande Bretagne, petite île se déployant sur tous les continents et tous les océans, il en déduisait que l'avenir appartenait aux États-continentaux mieux appropriés à l'avènement d'un système planétaire. Quant à l'Allemagne, son pays d'origine, son enclavement au cœur de l'Europe constituait une menace, et elle n'était pas aussi présente dans le monde que les grandes puissances coloniales européennes, à ce moment la Grande-Bretagne et la France. Enfin, elle ne réunissait pas tous les peuples de langue et culture allemande encore séparés malgré la politique de l'Empereur Guillaume II. Ratzel présida ainsi quelques temps la Ligue Pangermaniste, créée en 1891 et qui inspira plus tard, comme la théorie de l'espace vital, les dirigeants nazis.

Trop pauvre ou insignifiant sans doute à l'époque, le Brésil n'était pas cité, mais nombre de

géographes et d'officiers brésiliens pensaient que cela pouvait s'appliquer à leur pays par la nécessité d'en occuper l'espace par le peuplement et le besoin de projection continentale.

Très critique vis à vis de la géopolitique brésilienne, Júlio Chiavenato (1981) voit en sa doctrine la source où se sont nourris jusqu'à aujourd'hui les futurs géopoliticiens tenants d'une conception autoritaire et impérialiste de l'État. Il est vrai que, d'ascendance germanique, un géographe brésilien comme Everardo Backheuser pouvait trouver une certaine résonance de ces thèmes d'espace et de position avec le Brésil. État aux dimensions d'un continent, il était encore plutôt enclavé au sein d'un sous-continent sud-américain dont il constituait pourtant le cœur, par son manque de relations avec ses voisins ; et même si contrairement à l'Allemagne le Brésil avait réussi l'adéquation de ses frontières avec son peuplement grâce à l'*uti possidetis*, et donc au rôle de l'expansion par les migrations mis en exergue par Ratzel, il ne s'était pas à l'inverse des grandes puissances de l'époque projeté hors de son continent, voire de ses frontières. Mais le problème était autre au sein d'un Brésil peu peuplé et à la population mal répartie, l'expansionnisme devait d'abord être intérieur pour mieux maîtriser un territoire encerclé, comme l'Allemagne, par des pays potentiellement rivaux, sinon hostiles, l'Argentine voire le Venezuela pouvant jouer le rôle de la France et de la Grande Bretagne auprès de l'Allemagne en Europe.

Après le Suédois Kjellen (1864-1922), considéré comme le créateur du mot *géopolitique* et pour lequel le territoire était la source de la puissance des États, l'Allemand Karl Haushofer (1869-1946) a théorisé la projection continentale des grandes puissances qui devaient mettre en adéquation frontières et aire culturelle, et l'on sait le rôle que ses idées ont joué dans la politique d'agression nazie des années 30. Ancien attaché militaire à Tokyo où il avait étudié l'expansion japonaise dans le Pacifique, il vivait très mal l'abaissement de l'Allemagne consécutif au traité de Versailles et désirait ardemment qu'elle récupérât un statut de grande puissance. Il reprenait de Ratzel la notion d'espace vital, l'État devant atteindre sa pleine correspondance avec son peuple par la maîtrise de l'espace, cet absolu pouvant être atteint par la guerre. Haushofer malgré ses relations privilégiées avec Rudolf Hess n'adhéra cependant jamais au parti nazi, son épouse était même d'origine juive, il était obsédé par la place de l'Allemagne dans le monde et la réunification de tous les Allemands plus que par la domination raciale.

Certains officiers et politiciens brésiliens ont pu trouver une certaine connivence avec ces thèses. Malgré le poids de l'influence culturelle française, le prestige de l'Allemagne était grand dans tout ce qui concernait les affaires militaires. Issus d'un peuple colonisé, en mal de reconnaissance, encerclés par des pays non-lusophones, les Brésiliens pouvaient être sensibles

aux arguments de Haushofer pour qui l'Allemagne, victime à Versailles des grandes puissances établies qui lui avaient confisqué ses colonies, se devait de s'assumer seule et d'être solidaire avec les peuples en lutte contre l'impérialisme anglo-saxon. Vargas lui-même n'a-t-il pas été dans les années 30 parmi les soutiens et admirateurs du régime hitlérien, allant jusqu'à livrer aux Allemands la femme du leader communiste Luis Carlos Prestes, Olga Benário, une Allemande d'origine juive ? Cependant, le parti le plus influencé par le nazisme au Brésil, l'Alliance Intégraliste de Plínio Salgado, s'opposa à Vargas après l'avoir initialement soutenu.

Un autre thème allait exercer une certaine influence au Brésil, devenant même la clé de voûte de la politique de l'espace mise en œuvre à partir des années 40 : la projection comme grande puissance continentale, ce dont rêvait le Brésil, nécessitait la maîtrise et le contrôle de l'espace dont il était encore bien loin en ces années 1930. Néanmoins à part quelques cas extrêmes que nous étudierons à la fin, les Brésiliens n'adhérèrent pas à l'expansionnisme brutal sous-tendu par les géopoliticiens allemands.

b) Mackinder et Spykman : la projection continentale des grande puissances

L'amiral états-unien Alfred Mahan (1840-1914) développa lui une théorie de la puissance des États basée sur la maîtrise des mers, qui semble n'avoir pas eu les faveurs des (géo)politiciens brésiliens, davantage intéressés par l'expansion continentale. On trouve cependant chez cet auteur l'expression d'une supériorité de la civilisation occidentale lui conférant ainsi un droit à l'expansion (Lasserre/Gonon, 2008), idée fort répandue dans la deuxième moitié du XIXe siècle qui vit l'apogée du colonialisme européen.

Cette idée d'une civilisation occidentale supérieure certes mais « menacée par les barbares » fut l'une des obsessions de deux des principaux généraux géopoliticiens brésiliens de la seconde moitié du XXe siècle, Golbery do Couto e Silva et Carlos de Meira Mattos. Pour le premier, le Brésil était le relais de la puissance incontestablement dominante des États-Unis et se percevait comme le bastion de la civilisation occidentale dans l'Atlantique sud, contre les « barbares » représentés par les communistes ; le second reprenait cette thèse en assumant néanmoins une « tropicalité » devant faciliter des relations avec le monde africain afin d'élargir son aire d'influence. Ce même Meira Mattos qui d'ailleurs développa l'idée d'une maîtrise de l'océan atlantique sud et de l'Antarctique pour que le Brésil se réalise comme la grande puissance du Sud. Mahan cependant n'a que peu été cité par les auteurs brésiliens, au contraire des autres géopoliticiens anglo-saxons que furent Mackinder et Spykman.

Le Britannique Halford J. Mackinder (1861-1947), un des fondateurs de la géopolitique comme science, fut également un praticien puisqu'il fut le conseiller de Lloyd George, à l'instar d'Emmanuel de Martonne pour la France, lorsque furent décidées les nouvelles frontières de l'Europe centrale et le tracé du corridor de Dantzig après le Traité de Versailles en 1919. Il formulait dès 1903 sa théorie : la victoire lors de rivalités de puissances impliquait la domination du *heartland*, le cœur stratégique et nourricier du continent, autour duquel plusieurs types d'espaces se succèdent en plusieurs cercles concentriques de plus en plus périphériques, idée en fait reprise de Mahan. Ainsi, si la conquête de l'océan fut décisive pour la domination européenne depuis le XVe siècle, depuis la seconde moitié du XIXe siècle c'est sur terre que se font les dominations, par l'appropriation des ressources permises par l'amélioration des moyens de transports, notamment les chemins de fer transcontinentaux.

Fasciné par l'affrontement entre nomades et sédentaires, constatant la permanence des voies d'invasion et de circulation, Mackinder allait exercer une certaine influence chez des officiers brésiliens, notamment Travassos et Golbery, pour qui le Brésil, dont le triangle Rio-São Paulo-Belo Horizonte était déjà en quelque sorte le *heartland*, pouvait lui-même constituer le *heartland* de l'Amérique du sud. La politique suivie depuis les années 1930 de projection par la maîtrise du territoire national, de « continentalisation » par déplacement du centre de gravité vers l'intérieur et même de « continentalisme » par la satellisation d'États pivots tels la Bolivie ou plus périphériques comme les Guyanes, comme des cercles concentriques, apparaît issue en droite ligne de ses théories, de même sans doute que les volontés de fixation d'Amérindiens nomades risquant de remettre en cause le bien-fondé des frontières (cf. Rivière d'Arc, 1981).

Nicholas Spykman (1893-1943), américain d'origine néerlandaise, voyait dans la géographie les prédispositions de la puissance potentielle des États. Moins déterministe cependant que les Allemands (pour lui « *la géographie ne détermine pas mais conditionne certainement* », Lasserre/Gonon, 2008), il situait contrairement à Mackinder le pivot géographique des États dans le *rimland* (terres du bord), zone de conflits entre puissances maritimes et continentales, interprétant le désir d'espace vital des Allemands comme une crainte d'être encerclés.

Là encore ces théories, à l'origine de la doctrine du *containment*, l'endiguement du communisme, du président états-unien Truman, pouvaient s'appliquer au Brésil, pays à la géographie très favorable (pour Spykman la forme idéale d'un État était le cercle parfait), mais à la population presque exclusivement littorale, et se projetant paradoxalement plus continentalement que maritiment. Ce pays était d'ailleurs inclus dans son schéma de « *rimland* » (terres du bord protectrices) pour protéger l'Atlantique et les États-Unis en cas de

conflit en Europe (Foucher, 1986 ; Miyamoto, 1995). Mais le Brésil se sentait surtout encerclé par des pays hispanophones craignant eux-mêmes un certain expansionnisme de sa part, étant donné qu'il n'avait jamais caché son désir de bénéficier d'accès routiers en direction de l'océan Pacifique et de la mer des Caraïbes. Justement, la domination impliquant selon Spykman l'alliance d'un *heartland* avec une autre puissance navale, le Brésil avait besoin de chercher des alliances – forcées ou non - avec des pays frontaliers qui l'ouvraient sur des océans différents : par exemple le Pérou vers le Pacifique, ou les Guyanes vers la mer des Caraïbes, thèmes qui allaient être repris par Golbery et Meira Mattos...

Ainsi tous ces thèmes : espace vu comme un organisme vivant, adéquation du peuplement et des frontières (qui est finalement le principe de *l'uti possidetis*), projection continentale, maîtrise du territoire, encerclement par d'autres pays au sein du continent, nécessaires alliances avec des pays ouverts sur d'autres façades maritimes, supériorité de la civilisation chrétienne occidentale..., malgré un déterminisme simpliste que l'Histoire et la réalité du monde se chargèrent bien souvent d'invalidier, fourniront la matière première des concepts géopolitiques appliqués à l'espace brésilien, sans les aspects ethniques et bellicistes qui déconsidérèrent cette science et ses promoteurs en Europe, et qui n'avaient pas lieu d'être au Brésil où la nation est fondée sur le sol et non le sang (Moraes, 2008). Pour Costa (1988), confirmant l'aspect « intérieur » de l'expansionnisme brésilien grandement issu pourtant de cette géopolitique allemande :

« Se atualmente o Estado brasileiro não apresenta, pelo menos explicitamente, projetos de expansões territoriais externas, o seu “projeto nacional” de expansão interna de seus domínios continua com todo o vigor, restabelecendo, sob certa medida, a velha relação Estado-território de tipo “prussiano”⁹. »

L'expansion du Brésil et son affirmation comme grande puissance passent donc par la maîtrise totale de son territoire et non la conquête ou la domination du reste du continent, cependant le mot *explicitamente* semble montrer que l'auteur n'exclut pas a priori que certaines thèses expansionnistes aient pu être envisagées, ni une certaine idée d'autoritarisme dominateur contenu dans la comparaison « prussienne ». Ne serait-ce que pour se prémunir contre les risques causés par la politique des pays voisins, et notamment des Guyanes.

⁹ « Si actuellement l'Etat brésilien n'a pas, du moins explicitement, de projets d'expansion territoriale extérieure, son « projet national » d'expansion intérieure de ses terres continue dans toute sa vigueur, reprenant, dans une certaine mesure, la vieille relation Etat-territoire de type « prussien » ». W. M. da Costa, *O Estado e as políticas territoriais no Brasil*, USP 1988, p. 25.

3. L'enjeu guyanais vu par les pionniers : Backheuser et Travassos

Tous ces penseurs bien connus, grâce au désir de puissance d'un Brésil qui pouvait se reconnaître dans ces thèses et en voyait la nécessaire application à sa portée, eurent une certaine postérité au Brésil. Celui-ci par son contexte politique et géographique particulier est à l'origine d'une école originale de géopolitique, mais à usage surtout interne : pour organiser et défendre un espace national encore mal maîtrisé. Il s'agira alors d'étudier dans quelle mesure leur pensée, nettement influencée également par la géographie humaine française, plus accessible pour des raisons linguistiques, a pu jouer sur les relations entre le Brésil et les Guyanes, la française en particulier.

a) La pression britannique dénoncée par Everardo Backheuser

Si l'on met à part Carlos Delgado de Carvalho, plutôt axé sur la géographie régionale même s'il inspira beaucoup le général Golbery, et Elyseo de Carvalho, pour qui « le sort des nations est inévitablement lié à leur fatalité géographique » (Miyamoto, 1995), le fondateur de l'école brésilienne de géopolitique est certainement Everardo Backheuser (1879-1951), qui inaugura en 1925 la chaire de géopolitique de l'Institut de Droit comparé de l'Université pontificale de Rio de Janeiro. Peut-être en raison de ses origines germaniques, il fut particulièrement influencé par l'école allemande de géopolitique, Ratzel et sa vision des frontières, des États-continentaux et de l'affirmation territoriale de leur puissance, Otto Maull et Karl Haushofer, qui d'ailleurs le publia dans sa revue *Zeitschrift für Geopolitik* (Droulers, 2001). Préoccupé par l'unité d'un aussi grand territoire trop peu peuplé, il fut l'un des premiers à préconiser le déplacement de la capitale fédérale vers l'intérieur, mais aussi une meilleure occupation de la portion nord du pays, en contact avec une certaine pression guyanaise aux frontières... Le président Vargas le nomma en 1933 à la tête de la Commission nationale de Redivision territoriale qui préconisait une meilleure occupation des régions frontalières et l'amélioration des réseaux de communication sur tout le territoire (Vlach, 2000). C'est là d'ailleurs qu'il proposa un redécoupage du Brésil, en fonction de lignes imaginaires parce qu'elles avaient selon lui un caractère d'impartialité par leur côté arbitraire (Miyamoto, 1995), et où il séparait déjà l'Amapá du Pará à peu près dans ses limites actuelles et avec le même nom, projet qui fut repris dix ans plus tard.

Il publia en 1926 une *Formação territorial do Brasil* qu'il divisait en quatre périodes :

expansion (période coloniale), régularisation (Empire), démarcation (1^{ère} République), vivification (période contemporaine)¹⁰. Pour lui, l'ère de l'expansion était depuis longtemps terminée, il fallait désormais « vivifier », donc peupler et développer les frontières.

Car Backheuser avait également théorisé, à la suite de Ratzel et d'Otto Maull, autre géographe allemand mais plus contemporain, la notion de frontières vives (subissant des pressions) et mortes (séparant des régions vides), reconnaissait que les frontières du Brésil étaient désormais définitives et qu'il fallait maintenant « digérer » les territoires conquis. Nulle allusion agressive, nulle revendication territoriale à l'égard de pays voisins. S'il était sensible aux thèses expansionnistes du pangermanisme¹¹, celles-ci ne pouvaient s'appliquer au Brésil qui avait réussi la synthèse du peuplement et des frontières, mais devait se méfier de ses voisins.

Ainsi, dans son ouvrage *Geopolítica geral e do Brasil* (1952), appliquant en fait au Brésil les idées générales développées dans ses cours, outre les courts rappels historiques les rares allusions aux Guyanes sont pour s'en méfier, d'abord à cause d'une immigration douteuse qu'il compare en bon Brésilien avec l'immigration « de bonne foi » des Nordestins dans l'Acre bolivien :

« Caso de má fé: as incursões de missionários ingleses de sua Guiana até lugares sabidamente pertencentes a Venezuela e Brasil [...] A Grã-Bretanha que pleiteou, sem nenhum direito, a usurpação escandalosa a que se abalançara pela pouca resistência das fronteiras venezuelana e brasileira junto àquela possessão britânica¹². »

Après tout la Grande-Bretagne n'essayait-elle pas d'appliquer en sa faveur l'*uti possidetis* ? Ainsi c'était la Guyane anglaise qui était vue comme l'envahisseur potentiel, avec une référence historique aux conflits frontaliers qui l'opposèrent, victorieusement ou presque, au Venezuela et au Brésil. Backheuser pointait avec juste raison le danger représenté par un territoire frontalier vide d'hommes avec des frontières mal défendues. Ces incursions de missionnaires anglo-saxons pour influencer la population indigène n'ont d'ailleurs jamais cessé et contribuent à la diffusion de valeurs protestantes en Amazonie, qui ne remettent cependant pas en cause le patriotisme des populations converties. Les frontières septentrionales constituent donc un point faible du Brésil aussi par la difficulté qu'il y eut à les

¹⁰ Repris dans *Geopolítica geral e do Brasil*, 1952, p. 199.

¹¹ Eut-il des sympathies nazies ? Il reprochait en tout cas aux vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, dans *Geopolítica geral e do Brasil*, de ne pas laisser les peuples européens vivre sous le régime qu'ils voulaient, en citant le nazisme, le fascisme et le franquisme... mais évidemment pas le communisme (p. 25).

¹² « Exemple de mauvaise foi : les incursions de missionnaires anglais venus de leur Guyane jusqu'à des endroits qu'ils savaient pertinemment appartenir au Venezuela et au Brésil [...] La Grande-Bretagne qui défendit, sans aucun droit, l'usurpation scandaleuse à laquelle elle se risquait par la faible résistance des frontières vénézuéliennes et brésiliennes contiguës à cette possession britannique. » E. Backheuser, *Geopolítica geral e do Brasil*, pp. 92-93.

faire reconnaître auprès de puissances coloniales :

« Nesse período, portanto, o nosso setor setentrional apresenta excepcional complexidade de limites em consequência da própria mentalidade política reinante nas potências européias, quanto às possessões de ultra-mar. Há prolongada indecisão da linha limitrofe setentrional não só com a França, como também com a Holanda e Inglaterra, significando o reflexo das pressões, guerreiras e diplomáticas, das respectivas metrópoles, ora vitoriosas, ora vencidas. Pode-se resumi-las, como fizemos de início, no permanente oscilar entre a fixação (em virtude dos tratados) e o deslocamento (em consequência das invasões recíprocas)¹³. »

Ces frontières qui furent donc si mouvantes et indécises, mais pas du fait du Brésil selon Backheuser, sont pour cela toujours potentiellement dangereuses si leur pression reste sans réaction. Justement, les Guyanes sont exploitées par des puissances européennes impérialistes avec l'accord de populations locales loyalistes – grâce notamment à ces missionnaires - et peuvent donc exercer une certaine pression aux frontières :

« Com as Guianas, ao contrário do que em geral se supõe no Brasil, há na parte ocupada por franceses, holandeses e ingleses, exploração efetiva do solo quer diretamente pelos europeus dessas origens, quer pelas populações íncolas por aquêles exploradas. Essa indiada constitue o grosso dos habitantes da região, mas logo que assimilados pela catequese missionária entram a trabalhar para os europeus e orientam os seus sentimentos no sentido do lealismo a aquelas metrópoles¹⁴. »

Il fait une allusion intéressante à cette croyance selon laquelle les Guyanes ne sont pas vraiment occupées. Le problème vient bien pour lui de ce qu'elles le sont, ce qui leur confère une certaine légitimité tout en constituant une menace, mais il insiste sur le rôle des religieux pour rendre loyalistes les populations indigènes, avec le risque que cela touche également les populations autochtones du Brésil. Il remarque en effet que « *côté brésilien il y avait jusqu'à récemment total désintérêt pour les Indiens, et même persécutions violentes* ». Le phénomène n'a depuis fait que s'amplifier, avec l'influence quelquefois fatale de pasteurs évangéliques anglo-saxons sur les Amérindiens de l'Amazonie et du Mato Grosso, montrant que tous les

¹³ « En cette période donc, notre secteur septentrional présente une exceptionnelle complexité de limites en conséquence de la mentalité particulière des puissances européennes à l'égard de leurs possessions ultramarines. Il y a une indécision prolongée quant à la ligne limitrophe septentrionale non seulement avec la France comme avec la Hollande et l'Angleterre, résultant des pressions guerrières et diplomatiques soit victorieuses soit vaincues des métropoles respectives. On peut le résumer comme fait au début par un permanent va-et-vient entre fixation (par des traités) et déplacements (conséquences des invasions réciproques). » Op. cit. p. 209.

¹⁴ « Avec les Guyanes, contrairement à ce que l'on pense au Brésil, il y a dans la partie occupée par les Français, les Hollandais et les Anglais une exploitation effective du sol, soit directement par les Européens de ces origines, soit par les populations locales qu'ils exploitent. Ces Indiens constituent le gros des habitants de la région, mais dès qu'ils sont assimilés par les missionnaires ils viennent à travailler pour les Européens et orientent leurs sentiments vers le loyalisme à l'égard de ces métropoles. » Op. cit. p. 252.

dangers venus du Nord (Guyanes comme États-Unis) n'ont pas été perçus¹⁵. Mais sa description de la population et des modes d'exploitation des Guyanes semblent montrer une certaine méconnaissance de ces territoires, notamment par l'exagération de la présence amérindienne et l'occultation de la présence afro-descendante. Et c'est une fois de plus la Guyane anglaise qui paraît à cet égard la plus menaçante :

« Na Guiana Britânica, tudo parece indicar uma premedita pressão, obedecendo às mesmas insidiosas praxes do passado. Há atividade econômica, fazendas de criação, adensamento de populações junto à fronteira, e particulares atenções com o aborígine. Junto à linha de demarcação existem aglomerações demográficas, mas... apenas do lado inglês¹⁶».

C'est donc précisément parce qu'elle est peuplée et exploitée dans sa partie méridionale (il fait probablement allusion aux savanes de la région de Lethem) que la Guyane britannique se révèle potentiellement dangereuse, « vivifiant » selon ses termes la frontière avec le Brésil par les « insidieuses méthodes du passé », allusions aux tentatives britanniques de s'emparer de territoires détenus par d'autres mais présentant pour elle des impératifs stratégiques, comme le Pirara ou la région d'Essequibo. Mais par ces allusions au dynamisme apparent du côté anglo-guyanais de la frontière, ne craint-il pas un *uti possidetis* en faveur de la Grande-Bretagne, comme cela fut un peu le cas lors de la résolution du contesté du Pirara en 1904 ? Le mot *premedita* semble en tout cas montrer de sa part une volonté britannique d'expansion vers une Amazonie brésilienne non encore maîtrisée dans ses marges septentrionales, d'où le danger qu'il fut pratiquement le premier à signaler.

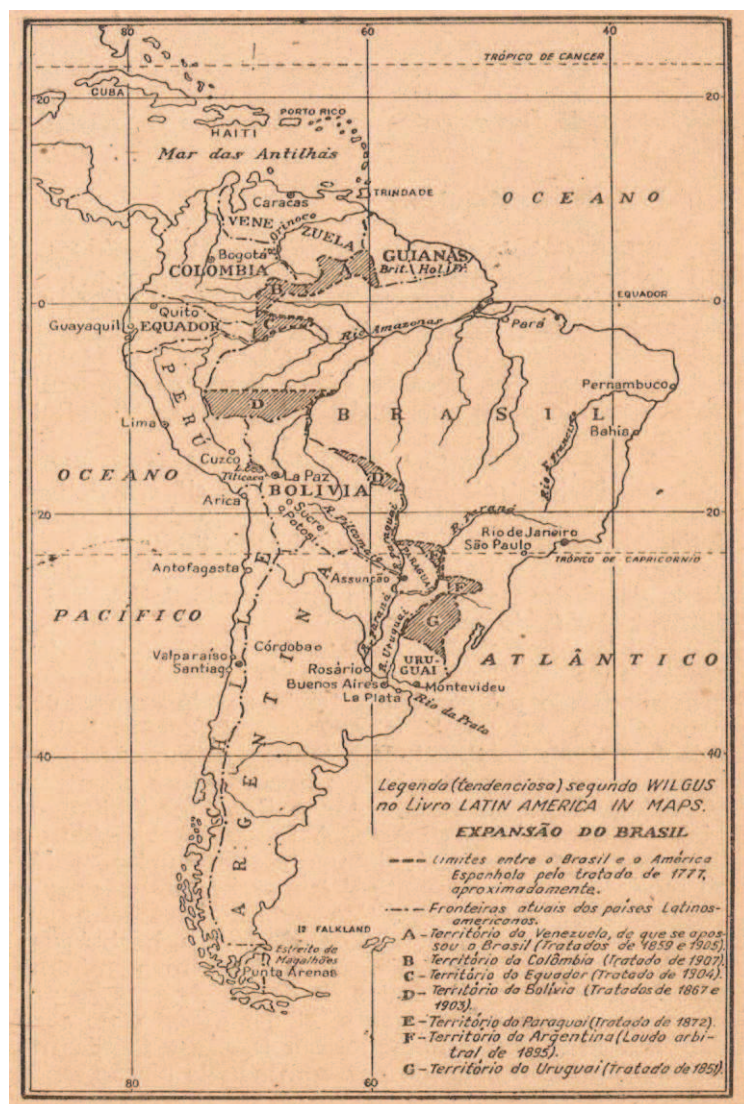
Quant à la Guyane française, s'il ne mentionne pas sa frontière dans les « aires litigieuses », il signale cependant, après avoir constaté la faiblesse du développement de sa zone frontalière, que la frontière avec cette colonie était à ce moment la seule à ne pas avoir encore été démarquée, et s'en étonne : « *Causa estranheza, por outra lado, não ter querido até agora a República Francesa iniciar a demarcação das fronteiras*¹⁷. » Comme s'il soupçonnait la France d'espérer secrètement un retour du Contesté dans son giron en retardant « étrangement » la démarcation de la frontière... On sait qu'il s'agissait d'abord d'un manque de priorité budgétaire montrant plutôt l'indifférence de la France à l'égard de ce problème¹⁸.

¹⁵ Il y eut à déplorer dans les années 80 plusieurs cas de suicides d'Amérindiens du Mato Grosso, perturbés par des prêches particulièrement culpabilisateurs de missionnaires évangéliques anglo-saxons.

¹⁶ « En Guyane anglaise tout semble indiquer une pression préméditée, obéissant aux mêmes insidieuses méthodes du passé. Il y a une activité économique, des fermes d'élevage, une densification du peuplement près de la frontière, et des attentions particulières envers les indigènes. Près de la ligne de démarcation existent des agglomérations de peuplement, mais... seulement du côté anglais. » Op. cit. p. 253.

¹⁷ « Il est étrange d'un autre côté, que la République française n'ait pas voulu jusqu'à présent commencer la démarcation des frontières. » Op. cit. p. 253.

¹⁸ A noter que pour un contemporain spécialiste comme le colonel Rodrigues Pereira, cette absence de démarcation n'était pas problématique car il s'agissait de « limites naturelles » (« O Barão do Rio Branco e o



Carte 69. Les litiges territoriaux résolus du Brésil, par Backheuser (op. cit., p. 226). Le Contesté franco-brésilien n'apparaît pas, montrant le peu d'importance qu'il devait attacher à la région. Mais la Guyane française apparaît curieusement réduite...

Ainsi pour Backheuser, ce sont bien les Guyanes qui sont menaçantes pour un Brésil dont les frontières avec ces colonies sont qualifiées de « mortes », sans peuplement ni intégration économique, voire sans démarcation physique. Il est sans doute le premier à faire remarquer le danger d'un territoire presque vide aux portes de ces Guyanes, quand une grande partie des frontières, notamment avec la Guyane française, a été obtenue avec l'argument de l'*uti possidetis*. Mais pas d'expansion prévue vers les pays voisins, les Guyanes en particulier : l'aire culturelle brésilienne ne dépasse pas ses frontières, le Brésil a terminé sa croissance.

b) Les menaces vues par les officiers Mário Travassos et Lysias Rodrigues

Backheuser a en fait surtout introduit et appliqué des idées géopolitiques générales au Brésil. Le capitaine Mário Travassos (né en 1891, maréchal à sa mort en 1973) est lui le premier théoricien véritable de la géopolitique brésilienne et de sa projection à l'échelle continentale, et corollairement l'un des pères de la localisation du site de Brasilia. Dans *Projeção continental do Brasil* (1935), influencé par les idées de projection continentale des grandes puissances (le *heartland*) du britannique Mackinder, ce militaire éclairé, bien dans la tradition intellectuelle de l'Armée brésilienne, s'intéressait à la dimension continentale du Brésil, et à ses accès maritimes comme source de sa puissance régionale. Il remarquait que l'Amérique du Sud connaissait deux axes principaux : l'un andin et pacifique, l'autre amazonien et atlantique, où s'opposaient les deux grands bassins de l'Amazone et de la Plata. A la croisée de ces deux axes, séparés par les Andes, la Bolivie, que le Brésil se devait donc de contrôler et vassaliser pour assurer sa sécurité et sa prééminence sur le continent, et s'assurer un débouché sur le Pacifique par le versant andin. Le Brésil avait en effet une « destinée continentale » à accomplir en se projetant à l'intérieur de l'Amazonie pour consolider son *hinterland*, au détriment du grand rival argentin qu'il fallait priver d'un possible accès terrestre à l'Amazonie. Il fallait pour cela contrôler et s'appuyer comme un pivot sur le potentiellement riche triangle constitué des villes de Cochabamba, Santa Cruz et Sucre, en développant les communications, par exemple par l'utilisation du fleuve Madeira permettant le lien avec l'Amazonie et par là même le Brésil : en effet ce plateau bolivien se trouve avec le Mato Grosso au point de jonction des deux grands systèmes fluviaux amazoniens et platins, permettant donc la jonction entre ces deux parties essentielles du Brésil. On retrouve bien là « l'île Brésil » des premiers théoriciens de l'espace brésilien, mais surtout une conception de la défense du Brésil plus agressive que celle de Backheuser.

Ces considérations tombaient dans le contexte de la présidence de Getúlio Vargas, particulièrement attaché lui aussi à l'affirmation et l'intégration territoriales du Brésil, et qui allait mettre ces idées en application notamment dans le domaine des transports.

En revanche Travassos n'accordait pas d'importance aux Caraïbes, dans la sphère d'influence des puissances anglo-saxonnes, ni aux Guyanes puisque ne faisant pas partie du bassin de l'Amazone et tournées vers l'Europe, elles n'offraient pour lui aucun intérêt :

« Naturalmente a região das Guianas é a desprezar. Apesar de sua forma de verdadeiro trampolim para saltar-se na Amazônia, não reúne as vantagens daquelas

dois outros eixos de penetração e envolvem questões com a política européia¹⁹ ».

Contrairement à Backheuser la présence européenne dans les Guyanes ne lui semblait pas présenter de danger pour le Brésil, les seuls problèmes potentiels étant plutôt diplomatiques ; il opposait les « frontières vives » avec les nations hispaniques » où les zones frontalières étaient peuplées et impliquaient certaines rivalités, et les « frontières mortes » amazoniennes, ce n'était pas dans cette dernière direction que le Brésil devait s'étendre. Bien qu'il remarquât leur avantage géographique, il désirait en raison de leur faible développement et leur position marginale par rapport au Brésil les maintenir dans un isolement protégeant ce dernier des affaires des pays européens desquels elles relevaient alors, particulièrement troublées en ces années 30 (impact de la crise de 1929 dans les métropoles coloniales et montée des fascismes). Le fait qu'elles n'appartiennent pas au bassin hydrographique amazonien ôtait pour lui leur intérêt, voire tout danger, on se souvient qu'elles avaient été pour cela dédaignées par les *bandeirantes*. Cela n'empêchait cependant pas une certaine vigilance en raison d'une volonté hégémonique grandissante des États-Unis dans la région, notamment en Amazonie où il remarquait la pénétration du capital états-unien, et illustrée par la façon dont ils s'approprièrent la zone du canal de Panamá, initialement dans un pays frontalier du Brésil (la Colombie). L'implication même indirecte des Guyanes dans la Seconde Guerre mondiale et les conséquences de la Guerre froide dans la région caraïbe allaient confirmer ses craintes. Mais la menace principale pour le Brésil selon lui était d'abord liée à l'impérialisme états-unien, et c'est par un expansionnisme intérieur et une domination régionale que le Brésil serait en mesure de lui résister.

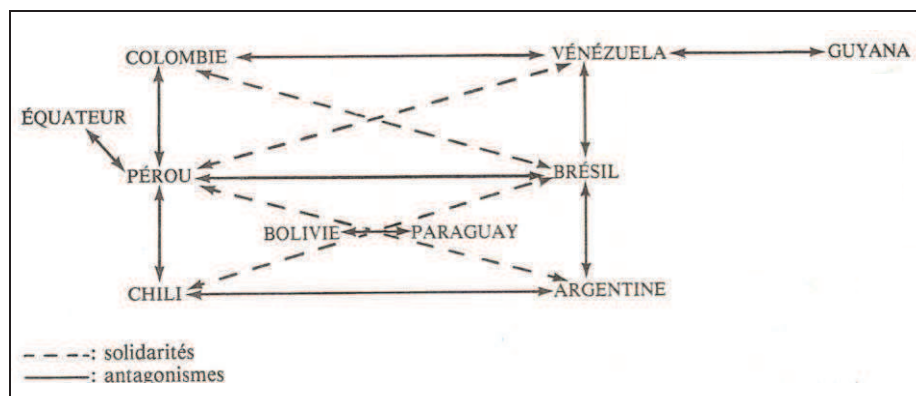


Figure 19. Le carré de Travassos (source : Hervé Coutau-Bégarie, 1990, p. 168). Guyanes totalement ignorées, sauf la britannique pour le Venezuela.

Un autre officier à la suite de Mário Travassos s'est intéressé à la place de l'Amazonie dans le

¹⁹ « Naturellement la région des Guyanes est à dédaigner. Malgré leur forme de véritable trampoline pour atteindre l'Amazonie, elle ne réunit pas les avantages des deux autres axes de pénétration [les bassins de l'Orénoque et de la Madalena] et impliquent des problèmes avec la politique européenne. » *Projeção continental do Brasil*, Editora nacional 1935, p. 98.

Brésil : le général d'aviation Lysias Rodrigues. Plus tardif, obsédé autant par la projection continentale du Brésil que par la défense de ses frontières, il avait constaté le danger d'avoir aux frontières nord des colonies dont les métropoles étaient impliquées dans la Seconde Guerre mondiale, voire occupées par l'Allemagne nazie. Mais s'il estimait dans sa *Geopolítica do Brasil* parue en 1947 que « la mer des Caraïbes constituait une faible force géopolitique » en dépit ou en raison de la forte influence nord-américaine, le Brésil ne devait pas sous-estimer les tiraillements des populations guyanaises entre loyalisme certain à l'égard des métropoles, mis à mal par la récente guerre mondiale, et « attraction naturelle pour le Brésil » qu'il semble avoir largement surestimée. Or ces régions sont sensibles en raison de la proximité des bouches de l'Amazone, bien vulnérables selon lui. Mais nous étudierons plus loin le sort particulier qu'il réservait à la Guyane française. Lysias Rodrigues fut davantage écouté, quoique avec quatre décennies de retard, quand il préconisa la séparation du Tocantins de l'État du Goiás, effective en 1988. L'aéroport de Palmas, capitale du Tocantins, porte d'ailleurs son nom...

Cette obsession de la sécurité du territoire au détriment de l'expansion n'excluait pas la satellisation et la vassalisation, ici en l'occurrence avec la Bolivie ; les Guyanes n'étaient pas visées tant qu'elles ne représentaient ni danger ni enjeu. Cette pensée allait être affinée avec la fameuse école de la « Sorbonne », qui allait développer une pensée géopolitique originale fortement teintée d'impérialisme. Les circonstances politiques avec la Guerre froide allaient en permettre la mise en pratique, mais aussi grandement inquiéter les pays voisins qui y virent toujours des visées expansionnistes pourtant jamais expressément exprimées, en tout cas dans le sens d'annexions ou de rectifications territoriales.

B – LA PRIORITE POUR LES GENERAUX : LA SECURITE DU TERRITOIRE

1. L'Amazonie et les nouvelles préoccupations géopolitiques

a) Le rôle de l'Ecole supérieure de Guerre, dite « la Sorbonne »

Suite à la Seconde Guerre mondiale était créée, en 1949, dans une petite anse fermée de Rio de Janeiro l'Ecole Supérieure de Guerre (EsG), à l'initiative d'officiers supérieurs ayant servi dans le Corps expéditionnaire brésilien en Italie sous le commandement de généraux

américains. Cette école, qui gagna le surnom de « Sorbonne », hommage à l'université parisienne dont l'influence fut si marquante auprès des élites brésiliennes, avait pour objectifs l'enseignement et la diffusion d'idées liées à la sécurité et au développement du territoire, mais aussi la formation d'une élite dirigeante, non nécessairement militaire puisque ses étudiants se répartissent de façon presque égale entre militaires et civils.

Si la création de l'université de São Paulo en 1933 par des Français (dont les géographes Pierre Deffontaines et Pierre Monbeig, sans oublier bien entendu Roger Bastide, Fernand Braudel et Claude Lévi-Strauss) et la venue de plusieurs missions militaires françaises, dont celle menée par le général Gamelin en 1920, illustrent cette influence française²⁰, le modèle de cette école est plutôt à rechercher dans le Collège de guerre américain ; et ce sont surtout, du fait de l'influence de Backheuser, plus qu'à la géographie possibiliste des Français, aux idées de Ratzel et du géopoliticien américain Spykman sur l'utilisation des prédispositions naturelles et la projection des puissances qu'avaient été confrontés ses fondateurs, qui allaient la répandre dans cette institution. En effet, le prestige des États-Unis qui avaient chapeauté le Corps expéditionnaire brésilien avait supplanté celui de la France après la guerre.

Au cours des années 50, les généraux issus de cette école ou y enseignant élaborèrent une doctrine axée sur la sécurité du territoire et la lutte contre les influences communistes, le Brésil ayant depuis la présidence du général Dutra (élu démocratiquement en 1945) clairement choisi le camp atlantique. D'autre part, l'Armée, qui avait contribué dans l'histoire du Brésil à l'instauration de la République, se considérait toujours comme garante de la Nation et s'autorisait à intervenir politiquement. Aussi eut-elle pendant cette période un rôle ambigu, ayant préparé en 1954 la démission suivie du suicide de Vargas, entre-temps démocratiquement revenu au pouvoir ; certains de ses éléments tentèrent ensuite un coup d'État pour empêcher l'investiture du président Kubitschek, permise en 1955 par un contre-coup d'État militaire légaliste dû lui au maréchal Teixeira Lott.

Ce fut la houleuse présidence de João Goulart (1961-1964) qui fit sortir l'Armée de ses casernes. Après avoir par pressions imposé un régime parlementaire pour réduire les pouvoirs d'un président considéré trop « tiers-mondiste » donc proche du camp adverse, elle prit le prétexte du désordre qui régnait dans un Brésil en proie à de nombreuses manifestations parfois violentes pour prendre le pouvoir en mars 1964 à la faveur d'un coup d'État militaire : la sécurité et l'option atlantiste du pays étaient menacées. Les géopoliticiens brésiliens allaient pouvoir pleinement appliquer leurs idées : loin de toute idée démocratique qui était plutôt un

²⁰ Backheuser, quoiqu'assez critique, et Golbery citent d'ailleurs les maîtres de la géographie humaine française de la première moitié du XXe siècle : Vidal de La Blache, Albert Demangeon, André Siegfried, Jean Brunhes, Jacques Ancel... parmi leurs influences, et l'Institut français des Hautes Etudes de la Défense nationale constitua toujours une référence.

facteur d'affaiblissement et d'insécurité, la doctrine de la sécurité nationale, inspirée selon Chiavenato (1981) d'une théorie définie au Collège de guerre de Washington à la suite des doctrines Truman et Mc Namara, devint l'idéologie officielle du régime militaire et détermina toute sa politique intérieure et extérieure. Autant que l'expansion de l'influence castriste les militaires craignaient une affirmation incomplète de la souveraineté à cause du sous-peuplement des trois-quarts du territoire national, dont il fallait poursuivre une intégration encore largement incomplète.

b) Le nouvel enjeu amazonien

En effet, dépeuplée et convoitée, l'Amazonie pouvait redevenir un terrain de confrontation, comme l'avait remarqué l'historien amazonien Samuel Benchimol (1978) :

« A lusitanidade amazônica se realizou não somente em confronto com a hispanidade aqui presente desde o alvorecer das descobertas, mas em confronto com a anglicanidade amazônica, hoje representada pela República Cooperativa da Guiana, a batavidade amazônica consagrada pela República do Suriname, resquício da ocupação holandesa no Nordeste, e a galicidade amazônica, representada pelo governo de Caiena, não signatária do Pacto de 1978, em vista de sua situação colonial, impeditiva de inclusão²¹. »

La cristallisation finalement assez récente des géopoliticiens et des militaires sur l'Amazonie s'explique ainsi par une rivalité avec tous les pays amazoniens face à laquelle devait s'affirmer l'identité brésilienne, et par les convoitises qu'elle a toujours suscitées ainsi que son fleuve. L'Amazonie était ainsi à la fin du XIXe siècle une région beaucoup plus ouverte sur le monde extérieur que d'autres régions brésiennes pourtant plus intégrées... au littoral. Or elle fut longtemps sacrifiée dans les préoccupations du Brésil au profit du Rio de la Plata, car elle offrait de frontières avec des pays de moindre importance militaire et économique que les voisins platins (Faerman, 1998).

Suite cependant à la prise de conscience des années 40, un premier projet international de coopération amazonienne, la création d'un Institut international de la Forêt amazonienne avec comme centres Belém, Manaus, Iquitos et... Cayenne s'était ébauché, la France pour la

²¹ « La lusitanité amazonienne ne s'est pas réalisée seulement par confrontation avec l'hispanité ici présente depuis l'aube des découvertes, mais aussi contre l'anglicanité amazonienne désormais représentée par la République Coopérative du Guyana, la batavité amazonienne consacrée par la République du Surinam, vestige de l'occupation hollandaise dans le Nordeste, et la galicité amazonienne, représentée par le gouvernement de Cayenne, non signataire du Pacte de 1978 [le Traité de Coopération Amazonien, sur lequel nous reviendrons] du fait de sa situation coloniale interdisant toute intégration. » S. Benchimol, *O Pacto amazônico e a Amazônia brasileira*, Universidade da Amazonas 1978, p. 10.

première fois reconnue avec la Guyane comme « pays amazonien » faisant partie des membres fondateurs. Mais il avorta en 1947 car les parlementaires brésiliens, rejoints par le Club militaire et une partie de l'opinion publique, craignaient la perte de souveraineté qui en aurait découlé (Schilling, 1981 ; Reis, 1985). Il faudra attendre plusieurs décennies pour voir la France à nouveau invitée dans des projets amazoniens.

Mais à partir des années 50 le développement de l'Amazonie devint réellement une priorité nationale. Revenu démocratiquement aux affaires, Vargas créait en 1953 la *Superintendência do Plano de Valorização Econômica da Amazônia* (SPVA), suivie, par un décret-loi, de la détermination d'une « Amazonie légale » de 5 millions de km², qui est restée jusqu'à aujourd'hui la base géographique des politiques nationales d'intervention et de développement. Sous son successeur Kubitschek, le *Plano de Metas* toujours dans cette optique d'intégration décidait d'« axes routiers de pénétration », dont la fameuse route Belém-Brasília, plus tard doublée par la Cuiabá-Santarém, et concernait directement l'Amazonie orientale, la création de Brasília obéissant précisément à la nécessité d'un centre « d'avant-garde » permettant de capturer plus facilement les régions périphériques du pays (Costa, 1988).

L'obsession « souverainiste » des militaires brésiliens sur l'Amazonie ne pouvait qu'accentuer cette tendance, après leur prise du pouvoir par un coup d'État en 1964. La SPVA devenait SUDAM en 1966, un Plan d'Intégration Nationale pour l'Amazonie était décidé par le général-président Médici en 1970, aboutissant à de nombreux projets d'infrastructures routières (Transamazonienne notamment) et la création d'une zone franche à Manaus pour réactiver l'ancienne capitale du caoutchouc, ainsi que la définition de plusieurs pôles de développement qui allaient indirectement concerner les Guyanes.

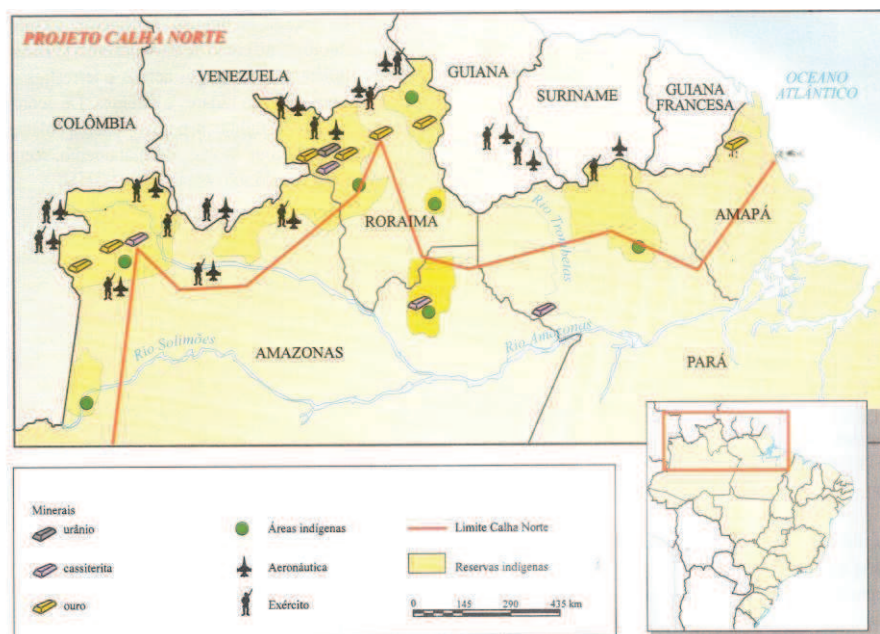
Après le retour total à la démocratie en 1985, la médiatisation des problèmes écologiques dans les années 1990 renforça les craintes pour de nombreux militaires brésiliens d'une internationalisation effectivement prônée par plusieurs politiciens des pays du nord, à l'exemple du projet du Hudson Institute à partir de 1967, appuyé par le gouvernement américain²². La politique indigéniste des gouvernements civils est également perçue par les militaires comme une atteinte à la souveraineté nationale, les Amérindiens ayant dans leurs réserves un accès refusé aux nationaux, mais non à des ONG soupçonnées de vouloir déposséder le Brésil de son territoire amazonien pour des objectifs soi-disant écologiques et humanitaires. Représentative est à cet égard la réaction du général Luiz Augusto Rocha Paiva,

²² Ce projet pharaonique prévoyait l'internationalisation de l'Amazonie et la réalisation « d'hydrovoies » de l'Orénoque à l'Amazone et au Rio de la Plata et de sept grands lacs artificiels, afin de faciliter le transport des matières premières en provenance notamment de Bolivie.

ancien commandement de l'Ecole d'Etat-Major (ECEME), dans un entretien à la *Folha de São Paulo*, le 29 juin 2008, suite à la victoire des Indiens qu'un conflit opposait à des colons dans le Roraima fin 2008 :

“Se o brasileiro não índio não pode entrar nessas reservas, daqui a algumas décadas a população vai ser de indígenas que, para mim, são brasileiros, mas para as ONGs não são. Eles podem pleitear inclusive a soberania [...] As ONGs procuram levar as populações indígenas a negar a cidadania brasileira. Elas atuam sem o controle do Estado brasileiro. Ligadas a interesses estrangeiros, são um perigo²³.”

Déclaration qui reprenait en fait les idées d'un ancien gouverneur du Roraima, Ottomar Pinto, pour lequel ces terres ne devaient plus rester localisées aux frontières, alors qu'au même moment de nombreux militaires se plaignaient que ces frontières soient peuplées « d'individus sans nationalité », allusion aux Indiens Yanomamis (Masteau, 1998). Et qui explique aussi le refus manifesté en 1986 par le général Bayma Denys, initiateur du Plan Calha Norte et à l'époque secrétaire-général du Comité pour la Sécurité Nationale, d'accepter la création de réserves indigènes près des frontières (Lézy, 1998a).



Carte 70. Carte montrant la présence d'éléments sensibles : réserves indigènes et or, dans la bande frontalière amazonienne (source : M.C. Nunes Coelho, *A ocupação da Amazônia e a presença militar*, Atual Editora 1998, p. 41).

²³ « Si le Brésilien non indien ne peut entrer dans ces réserves, d'ici à quelques décennies la population n'y sera plus formée que d'indigènes, qui pour moi sont brésiliens, mais pas pour les ONG. Ils peuvent même remettre en cause la souveraineté [...] Les ONG cherchent à inciter les populations indigènes à renier la citoyenneté brésilienne. Elles agissent sans le contrôle de l'Etat brésilien. Liées à des intérêts étrangers, elles constituent un danger. » Cité par Hudson Corrêa e Sérgio Lima : « Fronteira não pode ficar "a reboque" de índios, diz general". *Folha de São Paulo*, 29 juin 2008.

L'Amazonie pour les militaires reste donc une région convoitée par les appétits des puissances étrangères du Nord, dont les ONG sont les fers de lance. Or, déjà en pleine Guerre froide, au nord de cette Amazonie brésilienne, les Guyanes pouvaient constituer des chevaux de Troie européens voire cubains par leur appartenance au monde caraïbe... et même européen. C'est aussi pour préserver cette région des idées communistes que les militaires voulurent la développer socialement et économiquement, à l'instar du Plan Marshall en Europe. Comme le disait ensuite le général Paiva, bien dans l'esprit de ses prédécesseurs et montrant que leurs préoccupations n'avaient pas été abandonnées avec le retour de la démocratie : « *É preciso uma ação de presença importante, mas para vivificar. Vivificar com gente brasileira, inclusive com o índio*²⁴. » Le peuplement des zones frontalières septentrionales est donc toujours à l'ordre du jour, comme le montre à l'heure actuelle la réactivation du Plan Calha Norte, et cette préoccupation pour la région amazonienne, même si elle était déjà manifestée par Vargas et les géopoliticiens précédemment évoqués, se doit en grande partie à deux généraux issus de l'EsG : Golbery do Couto e Silva et Carlos de Meira Mattos.

2. Golbery et la doctrine de la sécurité nationale

a) Une géopolitique de la sécurité nationale

Golbery do Couto e Silva (1911-1987) est considéré comme le père de la doctrine de la Sécurité nationale, appliquée par le régime militaire qui s'exerça de 1964 à 1985 et dont il était le mentor. Originaire comme beaucoup d'officiers du Rio Grande do Sul, région sensible du Brésil à la frontière de l'Argentine et de l'Uruguay, il fit un stage aux États-Unis avant de servir dans le corps expéditionnaire brésilien en Italie (1944) et entra ainsi en contact avec les concepts anglo-saxons. Retiré de la fonction de chef de cabinet du Conseil de Sécurité nationale en 1961, il reprit du service après le coup d'État de 1964 comme chef du Service National d'Informations, le très redouté SNI, puis, après une petite période d'effacement due au triomphe de la « ligne dure » dans la junte brésilienne avec les généraux Costa e Silva et Médici, qui pourtant appliquèrent ses thèses, devint chef de la Maison civile de la Présidence du président Geisel en 1974, charge équivalant à celle de premier ministre. Toute la pensée et l'action de cet admirateur déclaré de Machiavel étaient dirigées vers la défense et la projection

²⁴ « Il faut une action d'occupation importante, mais pour vivifier. Vivifier avec des Brésiliens, y compris les Indiens. » Corrêa et Lima, *Folha de São Paulo*, 29 juin 2008.

du Brésil, mais concernaient finalement assez peu les Guyanes.

Ainsi, *Geopolítica do Brasil* (1967), son œuvre phare, réunit des textes écrits depuis 1952, où il montre l'influence de Spykman dans sa conception de la géopolitique comme « art subordonné à la politique » mais qui a aussi « la charge de l'orienter à la lumière de la géographie des espaces politiquement organisés par l'homme ». De fait, Golbery avait une vision expansionniste du Brésil, mais – officiellement - un expansionnisme « intérieur », tourné vers la maîtrise des espaces dépeuplés de ses marges notamment amazoniennes :

« Nossa Geopolítica deverá ser pois, necessariamente, nesta quadra da vida histórica nacional, ainda uma geopolítica de expansionismo interior, de integração e valorização territoriais, sem quaisquer ressaibos de imperialismo além-fronteiras descabido e grotesco para quem dispõe, dentro de seu habitat, de todo um império imenso a construir [...] A Geopolítica, a Geoestratégia brasileira não poderá deixar de permanecer atenta ao problema de segurança de suas linhas fronteiriças em todo o perímetro continental. Será, neste particular, uma Geoestratégia de contenção, em grande parte preventiva²⁵. »

Même si cette géopolitique était également une « géopolitique d'affirmation et de présence à l'extérieur », Golbery écarte d'emblée dans sa conception toute volonté annexionniste, en insistant bien sur le fait que le Brésil dans son immensité inexploitée n'en avait nul besoin, ayant atteint les formes et limites idéales définies par Cortesão (dont il se réclamait) grâce à l'action des *bandeirantes*²⁶. Mais s'il insiste bien sur l'aspect défensif, « de contention, d'intégration et de valorisation territoriale », montrant que l'expansionnisme est intérieur pour la défense des frontières, il en montre également l'aspect préventif : peupler et exploiter les zones marginales pour dissuader d'éventuels débordements de frontière venus de pays voisins. Si l'on se rappelle des craintes de Backheuser reprises d'ailleurs par Golbery, les Guyanes, la britannique notamment, pouvaient être visées.

Ainsi, concernant la région amazonienne, faisant siennes les idées de Travassos qui fut son professeur à l'EsG, il faisait dans cet extrait des *Aspectos geopolíticos do Brasil* le constat suivant dès 1952 :

« Não parece, pois, razoável temer nesse extenso arco fronteiriço de que Manaus é o centro geográfico [...] a eclosão súbita de um conflito ou o desencadeamento de um ataque [...] Mas, por outro lado, a penetração mais ou menos dissimulada, a

²⁵ « Notre Géopolitique devra donc être, nécessairement dans le contexte historique national, encore une géopolitique d'expansionnisme intérieur, d'intégration et de valorisation territoriale, sans une quelconque volonté d'impérialisme au-delà des frontières, inutile et grotesque pour qui dispose, dans son cadre géographique, d'un immense empire à construire [...] La Géopolitique, la Géostratégie brésilienne ne pourra cesser d'être attentive au problème de la sécurité de ses frontières sur l'ensemble du périmètre continental. Ce sera, en particulier, une géostratégie de contention, en grande partie préventive. » Golbery do Couto e Silva, *Geopolítica do Brasil*, José Olympio 1967, pp. 174-175.

²⁶ Ce qui n'empêcha pas un désir récurrent d'atteindre le Pacifique, mais pas nécessairement par l'extension des limites territoriales.

coberto do nosso indiferentismo e do abandono em que deixamos aquelas paragens, é coisa que bem se pode admitir para breve, que já está mesmo acontecendo segundo notícias que nos chegam daqui e dali²⁷. »

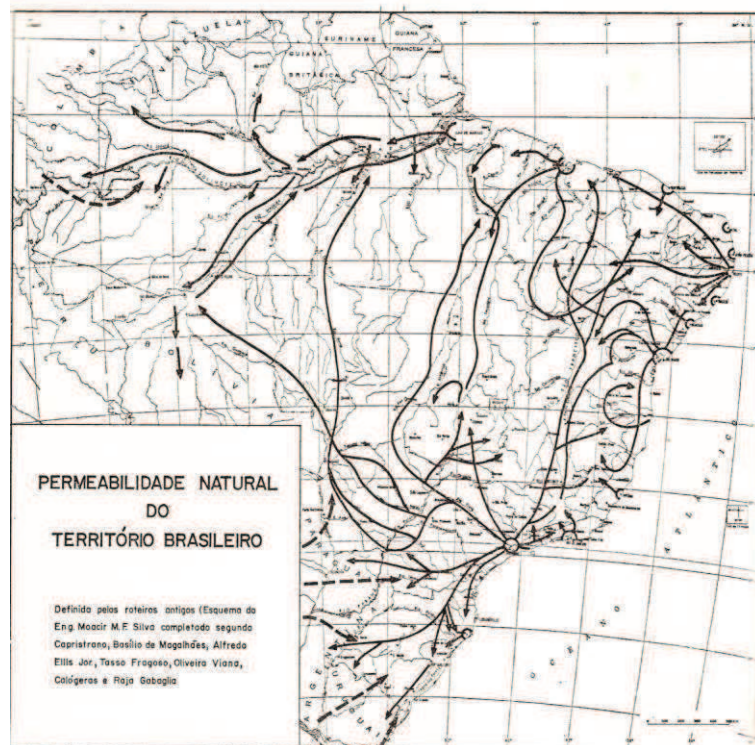
Le Brésil de par sa taille et sa puissance militaire risquait effectivement peu un conflit armé de la part de ses voisins, bien plus faibles. En revanche, Golbery avait perçu comme Backheuser et plus tard Teixeira Soares le danger de frontières poreuses au nord, notamment avec la colonie britannique peuplée dans sa partie sud contrairement à ses voisines, dans des contrées dont il pointait l'absence de préoccupations de la part des autorités politiques. Ce dont profitaient à ce moment, outre les missionnaires, de nombreux contrebandiers. Il n'y avait donc qu'une solution :

« O tamponamento efetivo dos caminhos naturais de penetração que de além-fronteiras conduzem à Amazônia, é medida que se impoe com urgência, para que como dissemos, possamos levar a cabo, quando oportuno, tranqüila e metódicamente, um plano de integração e valorização daquele imenso mundo ainda perdido²⁸. »

Hanté comme Travassos par l'encerclement par des pays hispanophones relativement peuplés alors que c'était plutôt les Brésiliens qui dépassaient les frontières (voir carte 71), il préconisait donc une sorte d'enfermement par la fermeture des chemins naturels de pénétration, mais montrait ainsi la nécessité de développer les axes structurants, d'intégrer les zones marginales et l'Amazonie en particulier, très vulnérable, et de développer les zones frontalières vides. L'enjeu était d'éviter toute réclamation par un pays voisin, tout développement d'une influence extérieure (notamment culturelle, mais aussi économique), et d'orienter les intérêts de la région et de ses habitants vers l'État national dont ils pouvaient se sentir oubliés. Aucune allusion à la Guyane française, présente mais sans enjeu sur ses cartes et schémas. Mais il citait là encore Cortesão pour intégrer les monts Tumuc-Humac, séparant le sud des Guyanes française et hollandaise du Brésil, parmi les freins à l'expansion humaine, comme une frontière naturelle clôturant « l'île-Brésil » (carte 72). D'autre part il évoquait une communauté luso-brésilienne qui commençait au Portugal et en Afrique et finissait, géographiquement, en Amapá. Ainsi, pour Golbery, le danger ne venait pas du voisin guyano-français, lequel ne s'insérait pas du tout dans son projet géopolitique.

²⁷ « Il ne nous paraît d'ailleurs pas raisonnable de craindre, dans ce long arc frontalier qui a Manaus pour centre géographique [...] l'éclosion soudaine d'un conflit ou le déclenchement d'une attaque [...]. Mais d'un autre côté, la pénétration plus ou moins clandestine, profitant de notre indifférence et de l'abandon dans lequel nous avons laissé ces contrées, est une chose que l'on devra bientôt admettre, et qui est même déjà en cours selon des informations qui nous parviennent de ci et de là. » Op. cit., p. 56.

²⁸ « L'obstruction effective des chemins naturels de pénétration qui partant de l'autre côté des frontières conduisent à l'Amazonie, est une mesure qui s'impose avec urgence, pour que, comme on dit, on puisse mener à bien quand ce sera nécessaire, tranquillement et méthodiquement, un plan d'intégration et de valorisation de cet immense monde encore perdu. » Id.



Carte 71. La perméabilité du territoire brésilien vue par le général Golbery (op. cit., p. 40). Les facilités de pénétration évitent les Guyanes.



Carte 72. Les marqueurs de frontière vus par le général Golbery (p. 68, idée reprise en fait de Jaime Cortesão). On remarque les « monts » Tumuc-Humac au nord.



Carte 73. Les objectifs d'intégration territoriale, vus par le général Golbery (p. 46). Les Guyanes sont encerclées sur leurs flancs, officiellement pour mieux s'en protéger.

Il considérait néanmoins le Brésil comme un « empire », un « vaste empire compact avec un large front maritime et une frontière continentale dilatée, du Cap Orange au Chuí », où la forêt constitue une « ceinture protectrice assurant l'indispensable facteur de défense face à des actions de conquête venues de l'extérieur ». Le Brésil lui devait « sa propre insularité, en des proportions continentales²⁹ », donc là encore nulle revendication territoriale, les frontières du Brésil sont bien définitives, et à travers le Cap Orange celle avec la Guyane française est bien mentionnée et reconnue. S'il voyait un *heartland* dans les plateaux du Minas-Gerais et du Mato Grosso et le bassin Araguaia-Tocantins, il évoquait la nécessité de peupler la zone comprise entre ce *heartland* et les Guyanes, ainsi que le Venezuela, pour en vivifier les frontières (carte 73).

Il avait aussi divisé l'Amérique latine en cinq aires de développement (Rio-São Paulo-Brasilia, Nordeste, aire amazonienne, aire platine et patagonienne et aire continentale). L'aire amazonienne devant être protégée par les États tampons que constituaient la Colombie et les Guyanes, tournées vers des Caraïbes vues comme une zone potentielle de conflits liés à la Guerre froide (Cuba, luttes indépendantistes) mais qu'il qualifiait également de « lac américain [...] perméable à la vigoureuse pression nord-américaine ». Les Guyanes participaient donc au schéma de défense conçu par Golbery, mais pas comme enjeu territorial : comme tampon face aux menaces anglo-saxonnes. Le souverain portugais Jean VI avait rendu la Guyane française en 1817 en partie pour cette même raison. Et tout comme Travassos il semblait laisser les Caraïbes, dans lesquelles il englobait les Guyanes, dans la sphère

²⁹ Op. cit., p. 111.

d'influence états-unienne.

Mais il laissait entendre que la prise du pouvoir d'un pays voisin par les communistes pouvait impliquer une intervention : « *nous devons nous préparer, en Amérique latine, à repousser toute aventure exotique* », en citant le Guyana de Cheddi Jagan, l'ex-Guyane britannique décidément toujours menaçante, parmi les tentatives subversives... Mais pas pour conquérir : pour protéger le Brésil. La possibilité d'une intervention militaire dans un pays voisin n'est en fait, pour lui, qu'une réponse aux menaces exercées par ce même pays, mais il n'en exclut nullement le principe. Ainsi, comme il l'écrit, « l'Occident a besoin du Brésil » de par son « inégalable position géopolitique » qui en fait le rempart de l'Occident dans l'Atlantique sud, dont il constitue selon lui l'unique grande puissance.

Ses théories sont donc essentiellement défensives, et l'expansionnisme qu'il défend est intérieur, tourné vers le développement et l'intégration de l'Amazonie dont il fallait garantir l'inviolabilité, ses concepts étant comme il l'écrit lui-même une géopolitique de contention des zones frontalières et de coopération continentale, la « projection extérieure » devant être « pacifique ». Ce qui l'amena à envisager, comme plus tard Meira Mattos, la création de noyaux frontaliers (dont un à la frontière guyanaise) afin d'y développer une politique de coopération économique avec l'autre côté de la frontière (« *inonder la selve amazonienne de civilisation, par des noyaux frontaliers* »). Cette idée bien sympathique sur le papier provoqua plutôt l'inquiétude des pays voisins qui y voyaient la marque de l'expansionnisme brésilien, ou tout au moins une volonté de se vouloir reconnaître à défaut de suzeraineté une primauté par rapport au reste du continent (Coutau-Bégarie, 1985). « Expansionnisme intérieur et projection pacifique vers l'extérieur », mais, comme sur l'Oyapock, méfiance mutuelle des deux côtés des frontières...

b) La concrétisation

Eminence grise du pouvoir militaire, Golbery put concrétiser sa doctrine. Un document secret de 25 pages, le *Planejamento de Guerra*, fut élaboré par l'EsG en 1966 à partir de ses principaux arguments. Il comportait plusieurs scénarii d'intervention dans des aires « stratégiques » : les frontières uruguayenne, bolivienne (le secteur Corumbá-Cáceres, dans la fameuse zone-pivot définie par Travassos...) et la nécessité d'une route vers le Venezuela et le Guyana. Les zones marginales à l'image de ce qui avait été fait à Brasilia quelques années auparavant devaient en effet être intégrées par des axes structurants pour assurer la

souveraineté sur tout le territoire. Le point 6 du *Planejamento de Guerra* visait ainsi à « maintenir la politique de non-révision des frontières », mais aussi à les renforcer par une meilleure affirmation du pouvoir militaire, notamment par des plans de colonisation et de peuplement, des infrastructures de transport, et l'opposition à des blocs politiques régionaux dans le continent. Il fallait de même « intensifier les travaux des commissions de démarcation des limites, spécialement des frontières avec le Venezuela et le Guyana » (Foucher 1986 ; Miyamoto, 1995), montrant là encore l'obsession de l'encerclement du pays et du danger potentiel guyanien, mais non franco-guyanais.

Cela fut approuvé officiellement la même année par le discours de l'Amapá du président Castelo Branco lançant les thèmes de la sécurité nationale, du développement et de l'intégration et la création de la Superintendance pour l'Amazonie (SUDAM). Puis, plus tard, après l'extension des eaux territoriales à 200 milles par le président Médici, ce fut le lancement en 1970 du Plan d'Intégration Nationale amenant la réalisation des routes Transamazonienne en 1972, Cuiabá-Santarém en 1975, Manaus-Porto Velho...

Golbery avait par ailleurs remarqué l'aspect continental du Brésil, dont 40 % du territoire se trouvait à plus de 1.000 kilomètres du littoral, proportion largement supérieure à celle des autres États. Mais ce fut malgré tout le triangle relativement littoral Rio-São Paulo-Belo Horizonte, le *heartland* brésilien, qui profita le plus du développement impulsé par les militaires, car le plus à même par sa situation et son ancienneté industrielle de capter les précieux investissements étrangers, d'où des écarts socio-spatiaux considérables notamment au détriment du Nord et du Nordeste que le Brésil peine aujourd'hui à corriger.

En matière de politique étrangère, s'il voulait faire du Brésil une forteresse, il n'en avait pas moins un souci de projection et d'intégration du Brésil comme puissance dans des sphères multiples : les mondes latins et catholiques, luso-brésilien, « sous-développés » et andins. La sécurité du Brésil dépendait certes du développement de ses marges, mais aussi d'une entente avec les voisins fondée sur l'amitié et le bon voisinage et favorisée par l'extension en leur direction du réseau routier, qui fut donc lancée par les gouvernements militaires. L'objectif était de donner au Brésil des débouchés vers le Pacifique (par le Pérou et le Chili) et la mer des Caraïbes (port de Georgetown, avec lequel seront effectivement conclus des accords préférentiels).

Si ces idées ne manifestaient apparemment qu'un expansionnisme intérieur, la priorité étant de maîtriser un territoire national à ce moment trop peu maîtrisé, les pays voisins craignaient néanmoins les conséquences, grâce à ces routes, d'un peuplement pionnier aux frontières que les émigrants brésiliens n'auraient aucun mal à dépasser, voire d'une satellisation à l'image du

Paraguay après la construction du barrage binational d'Itaipu, exemple de coopération internationale à l'initiative du Brésil. Ce qui explique leurs tergiversations pour prolonger de leur côté ces axes routiers, comme la route de l'Est en Guyane que la France mit longtemps à terminer jusqu'à Saint-Georges...



Carte 74. Localisation des pelotons de frontière (source : M.C. Nunes Coelho, *A ocupação da Amazônia e a presença militar*, Atual Editora 1998, p. 29).

Marqué comme tous ses pairs par l'enseignement francophile des Ecoles militaires, Golbery émaillait ses ouvrages et articles de nombreuses références à l'histoire et à la culture française (la France étant elle-même qualifiée de « modèle admirable toujours imité en tout »), et il est peut-être significatif qu'il n'ait jamais abordé le voisinage du Brésil avec un département français : celui-ci ne fut sans doute jamais considéré comme une terre authentiquement française, et, pas même envisagé comme trait d'union, il fut délibérément ignoré.

Néanmoins, revenu aux affaires en 1974 grâce au général Geisel après le départ du général Médici qu'il inspira pourtant, il semble qu'il se soit alors éloigné de certaines des thèses qu'il défendait, les jugeant dépassées alors que lui-même à l'image de la junte brésilienne amenuisait son enthousiasme pro-états-unien. Il s'opposa à la réédition de son ouvrage (Canaméras, 1979), mais les principales idées allaient être reprises et développées par son homologue Carlos de Meira Mattos.

3. Meira Mattos et les noyaux frontaliers : vers la « Pan-Amazonie »

a) La projection atlantique de la puissance brésilienne

Autre général, Carlos de Meira Mattos (1913-2007), fort prolifique, fut, après avoir commandé la « brigade latino-américaine de paix » en République Dominicaine en 1965, le premier président non états-unien de la Junte américaine de défense, et le directeur-adjoint du collège interaméricain de défense. Il défendit dans de nombreux ouvrages des thèses d'abord essentiellement défensives reprenant les idées de Golbery, mais prolongeaient celles-ci en défendant le rôle de grande puissance que le Brésil devait exercer dans l'hémisphère sud : Meira Mattos avait ainsi une conception de la géopolitique plus tournée vers la projection extérieure que celle du premier, plus intérieure.

Son œuvre la plus remarquable viendra dans les années 70. *Brasil, geopolítica e destino* (1975) est d'abord un essai de géopolitique générale à partir duquel il développe des arguments (territoire, mais sans expansionnisme, domination de la technologie nucléaire...) en faveur de l'affirmation de la puissance brésilienne. Il les reprenait dans son ouvrage *A Geopolítica e as projeções do poder (La géopolitique et les projections du pouvoir, 1977)*, en évoquant le rôle de future grande puissance que méritait le Brésil, digne d'être à l'hémisphère sud ce que les États-Unis dont il se voulait lui aussi un relais étaient à l'hémisphère nord. C'est ainsi que le Brésil, fort de son histoire et de sa culture, devait se rapprocher de l'Afrique, surtout la lusophone, afin de s'y substituer à l'influence portugaise, et se rapprocher d'une autre puissance potentielle de l'hémisphère sud qu'était la République Sud-africaine, tout en s'affirmant aussi dans sa portion de continent antarctique. Seuls pour lui deux pays étaient en mesure de s'affirmer comme grandes puissances après les États-Unis et l'URSS : la Chine, dont il avait senti l'émergence, et le Brésil, il fallait donc permettre à ce dernier les conditions matérielles de cette puissance.

Cela pouvait se faire par l'affirmation de son identité : *Geopolítica e Trópicos* (1984) se voulait un plaidoyer pour l'affirmation de la tropicalité du Brésil comme facteur d'unité et d'identité, avec le fameux sociologue Gilberto Freyre, théoricien du métissage brésilien, pour caution morale. Beaucoup considéraient en effet à l'époque cette tropicalité comme une malédiction et un facteur de sous-développement, et en éprouvaient même un certain complexe à l'égard des pays du Nord. Pour lui au contraire, contredisant l'aspect racial de la géopolitique allemande, ainsi que l'obsession « occidentale » et « européo-descendante » de Rio Branco, Backheuser (qui considérait le Brésilien du nord « inférieur » à celui du sud

soumis à de meilleures conditions naturelles) et Golbery, et même des élites brésiliennes dont il était issu, ce n'était pas ce qui l'empêcherait d'accomplir sa vocation de grande puissance : il fallait au contraire assumer cette tropicalité et le métissage qui sont une part de l'identité brésilienne, et ainsi nouer des liens avec les pays du sud, un peu à la manière d'un « grand-frère », et repousser les frontières économiques, afin qu'elles coïncidassent avec les conquêtes territoriales précédentes.

Mais cette projection précisément impliquait le resserrement des liens avec les pays voisins notamment par les frontières, ce qui le fit lui aussi taxer d'expansionnisme par les pays hispanophones voisins. On ne peut en effet oublier que la taille et l'importance économique sans commune mesure du Brésil par rapport à ses voisins le mettaient forcément en position de force. Chiavenato écrit, faisant référence sans le nommer à Meira Mattos (1981) :

« Surgem « duas » geopolíticas : uma, a que se afirma « pacífica » - e muito assim a entendem porque ela não usa mais os canhões – falando em « projeção pacífica até o exterior ». E outra, que é a mesma, a sua expressão prática, justificando o domínio econômico e político que resulta dessa « projeção pacífica »³⁰. »

Il pensait bien sûr essentiellement au Paraguay et à la Bolivie que certains projets tels Itaipu avaient littéralement satellisés. Si les moyens n'étaient désormais plus militaires, le but n'en était pas moins la domination sur le continent, enrobée selon Chiavenato dans ces belles intentions coopératives. Les Guyanes, en raison de leur faible poids et de leur situation longtemps perçue comme marginale par rapport au cœur du Brésil, ne furent pas tout de suite concernées, mais plus que ses prédécesseurs Meira Mattos comprit qu'elles avaient un rôle à jouer.

b) Vers une politique de coopération frontalière avec les Guyanes

Meira Mattos n'excluait pas pour autant le danger potentiel représenté par les pays voisins, et notamment les Guyanes. Ainsi, dans un article publié par le *Correio Paulistano* du 18 octobre 1953 :

« As Guianas valem como bases militares estrangeiras situadas em posições muito favoráveis para intervir na foz do Amazonas, o mais importante ponto sensível do

³⁰ « « Deux » géopolitiques apparaissent : une qui se revendique « pacifique » - et beaucoup la considèrent ainsi car elle n'utilise plus les canons – parlant de « projection pacifique vers l'extérieur ». Et l'autre, qui est la même, son application pratique, justifiant la domination économique et politique qui résulte de cette « projection pacifique ». Júlio Chiavenato, *Geopolítica, arma do fascismo*, Global Editora, 1981, p. 50.

norte brasileiro³¹ ».

Contrairement à Travassos il percevait donc le danger de Guyanes encore sous la coupe politique et, le plus ennuyeux, militaire de puissances européennes à proximité du stratégique estuaire de l'Amazone, dont il pointait du doigt la fragilité. Avec en outre le danger constitué par les indépendances progressives mais incertaines, qui apparaît dans *Geopolítica e destino* (1975), contemporain de l'indépendance du Surinam. Pour conjurer cette menace, les idées de Meira Mattos, même si Golbery les avait avant lui suggérées, sont originales par le partenariat qui est proposé : la défense et la vivification des zones frontalières devaient être mutuelles et en coopération avec les pays voisins. Ainsi, dans *A Geopolítica e as projeções do poder*, évoquait-il le prolongement de la route Brasilia-Belém jusqu'à Oiapoque, devant Saint-Georges, afin d'organiser le développement de l'Amapá et de sa zone frontalière. Idée qu'il avait d'ailleurs reprise de l'ingénieur Cristiano Otôni, qui l'avait formulée dès 1858 (Mattos, 1975). Il fallait effectivement développer ces zones pour les rendre moins vulnérables, mais de façon concertée avec les voisins ; il développait alors l'idée suivante :

« articular e acrescentar ao patrimônio econômico dos respectivos países às áreas fronteiriças do Brasil, Bolívia, Peru, Equador, Colômbia, Venezuela, Guiana, Suriname e Guiana francesa, adquirir força de viabilidade com áreas de intercâmbio se idéntica iniciativa vier-se a ser realizada por parte da Guiana francesa, Suriname, Guiana, Venezuela e Colômbia³² ».

Il incitait finalement les pays voisins à développer eux aussi leur zone frontalière sans exclure une aide de son pays, car leur marginalisation et leur absence de liens avec le Brésil pouvaient être, à travers la guérilla ou la contrebande, un facteur de déstabilisation pour ce dernier, qui avait en outre besoin de débouchés pour ses propres zones. On peut remarquer qu'il citait tous les pays amazoniens, y compris ceux comme l'Equateur n'offrant aucune frontière avec le Brésil. Tous ces pays à l'exception de la Guyane française signaient effectivement un an plus tard, en 1978, le Traité de Coopération amazonien dont il fut l'un des inspirateurs. Mais Meira Mattos semble bien le premier à avoir voulu intégrer la Guyane dans un schéma de coopération pan-amazonien : elle constituait un débouché possible pour un Amapá encore isolé du territoire national par voie terrestre.

Uma geopolítica pan-amazônica (1980) théorise ce fait en introduisant avec ce terme de

³¹ « Les Guyanes sont utilisées comme bases militaires étrangères, situées très favorablement pour intervenir dans l'embouchure de l'Amazone, le point le plus sensible du Nord brésilien. » Cité par Corrêa, *O Brasil e as Guianas* (1965).

³² « articuler et ajouter au patrimoine économique de ces pays respectifs les aires frontalières du Brésil, de la Bolivie, du Pérou, de l'Equateur, de la Colombie, du Venezuela, du Guyana, du Surinam et de la Guyane française, d'acquérir une certaine viabilité par des aires d'échanges si pareille initiative est également réalisée du côté de la Guyane française, du Surinam, du Guyana, du Venezuela et de la Colombie. » *A Geopolítica e as projeções do poder*, 1977, p. 110.

« Pan-Amazonie » une nouvelle dimension dans la géopolitique brésilienne. Comme son titre l'indique, l'Amazonie ne se limite plus désormais à sa partie brésilienne, celle-ci fait partie d'un tout, le monde amazonien, qui se prolonge dans les pays voisins. Ainsi, pour irriguer une Amazonie non plus seulement brésilienne mais également sud-américaine, s'impose une « continentalisation de l'hinterland sud-américain », qui « signifiera un encouragement à la formation d'aires d'échange internationales ». Il explique :

« A continentalização da América do Sul criará uma nova valorização do seu território pela enorme expansão de suas atuais fronteiras econômicas, e não temos receio de dizer que a aceitação dessa idéia por todos os países interessados acrescentará ao presente patrimônio continental uma nova extensão equivalente à que hoje existe³³. ».

L'Amazonie était donc la clé de la continentalisation d'un monde sud-américain encore perçu comme trop littoral, et cela passait par l'intégration routière. Nous retrouvons ici une problématique s'appliquant aussi à la Guyane, avec une acception de ce concept de continentalisation comme intégration continentale ; mais ce fut perçu là encore comme une idée expansionniste alors que ce n'était pour l'auteur – du moins officiellement - que la volonté de tisser de nécessaires solidarités en raison du partage d'un même ensemble naturel. Il y passe donc une fois de plus en revue ces différents voisins, mais sans évoquer cette fois la Guyane. A l'écart du bassin de l'Amazone, Guyana et Surinam ne sont pas considérés par lui comme vraiment amazoniens, mais la carte des projets routiers les montre reliés à la Route Périmétrale Nord qui devait relier l'Amapá à la Transamazonienne, la Guyane française restant isolée. La carte des aires frontalières montre une zone englobant le Roraima et le sud du Guyana et du Surinam, des projets agro-péculaires en Amapá, mais la Guyane française en est absente, comme si sa reconnaissance au même moment par le président Figueredo, en voyage officiel à Paris, comme prolongement territorial de la France l'avait fait disparaître de l'Amérique du Sud... Antoinette Masteau faisait cependant remarquer dans sa thèse³⁴ que la superficie de l'Amazonie brésilienne montrée par Meira Mattos dépassait celle de l'Amazonie légale de 83.000 km², soit la surface de la Guyane française !

Cependant, dans *Geopolítica e Trópicos*, il citait à nouveau les effets à venir de la Périmétrale Nord, englobant cette fois la Guyane française parmi les régions bénéficiaires, même si les projets routiers l'évitent contrairement au Surinam, traversé du sud au nord jusqu'au port de Paramaribo (carte 76). L'intégration de ces pays au schéma routier brésilien ne portait-elle pas

³³ « La continentalisation de l'Amérique du Sud permettra une nouvelle valorisation de son territoire par l'énorme expansion de ses frontières économiques actuelles, et nous ne craignons pas de dire que l'acceptation de cette idée par tous les pays concernés ajoutera au patrimoine continental actuel une nouvelle extension équivalente à ce qui existe aujourd'hui. » *Uma geopolítica pan-amazônica*, 1980, p. 151.

³⁴ A. Masteau, 1998, op. cit.

en elle les germes d'une future satellisation de fait ?

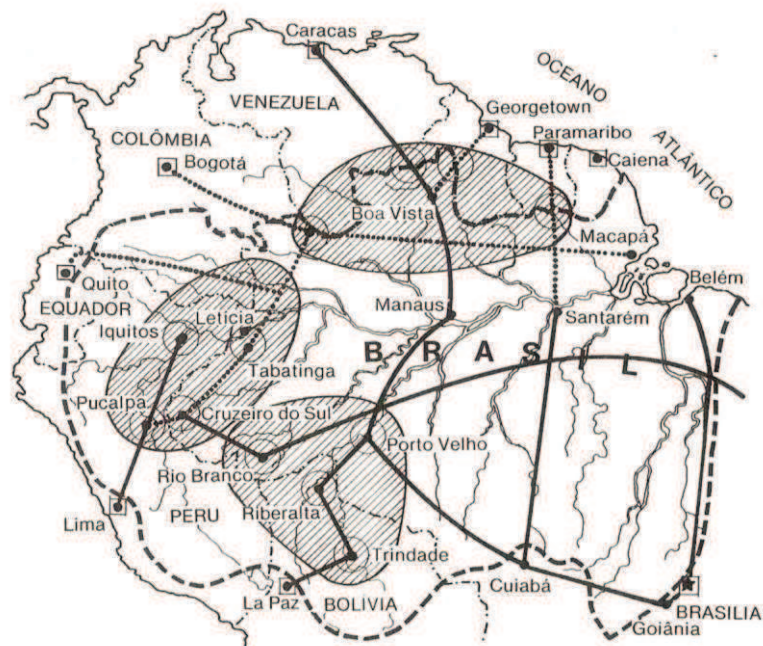
Mais *Geopolítica e teoria de fronteiras* (1990) affirme que le Brésil est maintenant « territorialement satisfait », et doit consolider ses frontières pour les préserver, en les vivifiant par des routes et des échanges commerciaux. La Guyane française, dont la frontière et la légitimité sont ainsi reconnues sans ambiguïté, offre pour cela un certain intérêt :

« Atualmente Saint-Georges é uma localidade mais atraente pelo seu comércio (produtos franceses) e pela sua moeda forte, oferecendo empregos mais compensadores. Saint-Georges liga-se com Caiena por transportes marítimos e terrestres³⁵ ».

Meira Mattos était optimiste en ce qui concerne la liaison terrestre, qui ne fut véritablement effective qu'en 2003. Mais Saint-Georges devait être un partenaire économique du pôle Clevelândia/Oiapoque, prévu pour être relié à la Périmétrale Nord, pour vivifier ce dernier. Il ne commente pas cependant l'attraction exercée par Saint-Georges et l'économie française sur les Brésiliens de la région comme aspect dangereux, contrairement à certains gouverneurs militaires de l'Amapá que nous étudierons ultérieurement, et semble au contraire y voir le prétexte d'une future coopération économique conforme à ses objectifs frontaliers. Effectivement, c'est bien l'attraction exercée par Saint-Georges qui renforce la pression brésilienne sur le bourg guyanais soi-disant « relié à Cayenne » et non l'inverse. L'idée de bandes frontalières, reprise de Jaime Cortesão, permettait de créer des « zones et des pôles d'irradiation » pour écouler les productions industrielles de Manaus et agricoles de l'Amazonie, mais ceux-ci excluaient néanmoins – une fois de plus - la Guyane française, sans doute à cause de son rattachement européen et de son marché trop faible. Il avait néanmoins perçu l'intérêt et l'exploitation possible du voisinage de la Guyane en tant que territoire à haut niveau de vie.

Finalement ces géopoliticiens sont arrivés à leur fin : la nécessité d'intégrer cette immense région dépeuplée au territoire national fut symbolisée par la formule *integrar para não entregar* (intégrer pour ne pas livrer), et concrétisée, après la réalisation de Brasília dès 1956, par les différentes routes et projets amazoniens, auxquels on peut rajouter la création de plusieurs pôles de développement, agricoles comme minéraliers (Polonorte, Carajás, usine hydro-électrique de Tucuruí dans le Pará, deuxième du pays après Itaipu à la frontière paraguayenne), mais qui en fait ne concernaient que peu les régions frontalières proprement dites. D'autres routes relient l'Amazonie brésilienne à l'extérieur (vers Caracas et Georgetown

³⁵ « Actuellement Saint-Georges est une localité plus attractive par son commerce (produits français) et sa monnaie forte, offrant des emplois gratifiants. Saint-Georges est reliée à Cayenne par des transports maritimes et terrestres. » C. de M. Mattos, *Geopolítica e teoria de fronteiras* (1990).



Carte 75. Les aires frontalières d'échanges et d'irradiation, selon Meira Mattos (1980, p. 154). La Guyane française est soigneusement évitée...

REDE RODOVIÁRIA PRINCIPAL, EXISTENTE E PROJETADA NA PAN-AMAZÔNIA



Carte 76. Principaux axes routiers projetés en Amazonie, selon Meira Mattos (1980, p. 127). Une fois de plus, seule la partie française des Guyanes ne semble pas concernée.



FAIXAS OU CENTROS FORMADORES DE FRONTEIRAS
(SEGUNDO JAIME CORTEZÃO)

Carte 77. Les « bandes formatrices de frontière d'après Cortesão (1980, p. 171). Ici la Guyane est concernée par sa frontière sud, pourtant peu accessible.

depuis Manaus par exemple), les doublets frontaliers (Ciudad del Leste-Iguaçu, Corumbá-Puerto Suarez, Tabatinga-Leticia...) sont assez dynamiques, Saint-Georges-Oiapoque étant même redynamisé par l'extension de la route de Cayenne et le goudronnage croissant de la BR 156, et l'attente du fameux pont qui devrait ouvrir en 2012. Et si le retour à la démocratie et la crise économique retardèrent ou empêchèrent une grande partie de ces projets, Golbery et Meira Mattos d'une certaine manière ont été les précurseurs de l'IIRSA par cette vision de l'Amazonie et même de l'Amérique du Sud comme une région intégrée et connectée.

En revanche la souveraineté du Brésil sur l'Amazonie est elle remise en cause par plusieurs pays occidentaux en raison de son incapacité à freiner le déboisement, mais il ne s'agit que d'incantations traduisant une certaine impuissance face à une Amazonie maintenant incontestablement brésilienne... mais dont l'intégration finalement a renforcé les zones de non-droit en raison du laisser-faire en matière d'appropriation foncière.

Liée aux années de plomb de la dictature militaire, le gouvernement du général Médici de 1969 à 1974 ayant été à la fois politiquement le plus répressif et le plus volontariste par rapport à l'Amazonie, la *Geopolítica* fut violemment remise en cause par une nouvelle géopolitique, civile cette fois-ci. Celle-ci, plus ou moins teintée de marxisme, l'accusait

d'avoir livré le pays et l'Amazonie en particulier au capitalisme international sous couvert d'un nationalisme affirmé (Kucinsky, 1979 ; Chiavenato, 1981 ; Becker, 1982 et 1991...). Un développement amazonien au prix d'un accroissement de sa dépendance, tant vis-à-vis des capitaux paulistes que des multinationales au détriment d'un développement autocentré qui aurait davantage bénéficié à ses populations.

Mais concernant les Guyanes, infirmant les craintes vivaces dans ces pays, aucune conquête ne fut jamais préconisée, la géopolitique brésilienne était impérialiste en ce sens que le Brésil devait avoir une influence politique et économique prépondérante dans la région, mais n'a jamais été officiellement expansionniste. La vassalisation évoquée à mots couverts par ces théoriciens allait cependant être pratiquée, là encore pour des motifs de sécurité intérieure et non d'expansion territoriale ou de domination : malgré leur faible poids économique et démographique, les années 70 et 80 firent des Guyanes des enjeux de la Guerre froide à cause des influences politiques d'un monde caraïbe très sensible, qu'avaient bien perçues Golbery et Meira Mattos. Nous allons donc voir à présent dans quel contexte politique international allait s'exercer cette volonté brésilienne de puissance, vers les autres États amazoniens, les Caraïbes et les Guyanes.

C – UNE POLITIQUE EXTERIEURE MARQUEE PAR L'ANTICOMMUNISME

1. Le Brésil, une puissance atlantiste à la volonté hégémonique

a) L'alignement sur les États-Unis

Suite à sa participation dans la Seconde Guerre mondiale aux côtés des Alliés, l'Armée brésilienne avait déposé le président Vargas et instauré la démocratie. Durant la Guerre froide le Brésil allait alors assumer une position nettement atlantiste et pro-états-unienne, l'Armée veillant particulièrement à ce que la diplomatie respectât ce choix, malgré le retour démocratique de Vargas de 1951 à 1954, et l'intermède de la « politique étrangère indépendante » de 1961 à 1964, due aux présidents Quadros et Goulart.

Ces derniers appliquèrent en effet une stratégie d'indépendance et d'affirmation face aux États-Unis. Mais Goulart inquiétait l'Armée pour laquelle cette politique menaçait la sécurité du pays. Par ailleurs, les relations avec la France, déjà mises à mal par la radicalisation de la position brésilienne jusque là plutôt modérée sur la Guerre d'Algérie, s'envenimèrent suite à

l'arraisonnement en 1963 de pêcheurs de langoustes français dans les eaux territoriales brésiliennes, la France menaça même d'envoyer un navire de guerre, persuadé que les Brésiliens étaient manipulés par les Etats-Unis (Soutou, 1999). Cette « guerre de la langouste », comme la baptisa la presse, préparait l'actuelle « guerre de la crevette » opposant actuellement pêcheurs brésiliens et Marine nationale française au large de la Guyane, mais à l'époque celle-ci était complètement en dehors.

La Guyane ne fut en effet jamais nommément citée dans la politique étrangère de l'époque, mais l'une des lignes directrices édictées par le ministre de Goulart San Tiago Dantas comportait un « appui à l'émancipation des territoires non autonomes, quelle que soit la forme juridique de leur rattachement à la métropole. » La Guyane en tant que département pouvait être visée, mais il semble que cela concernait surtout les territoires en lutte d'Algérie et d'Afrique, la situation en Angola étant une des préoccupations du gouvernement brésilien de l'époque (Cervo/Bueno, 2002).

En fait le Brésil était surtout l'objet d'une lutte d'influence entre tenants d'un alignement sur les États-Unis pour des raisons idéologiques mais aussi dans l'espoir de retombées économiques, et tenants d'un « national-développementisme » moins atlantiste, mettant l'Armée face à une contradiction : en phase pour des raisons nationalistes avec cette dernière idéologie, elle voyait dans la Guerre froide aux côtés des États-Unis et l'abandon du neutralisme l'occasion de jouer un grand rôle international dans la lutte contre le communisme (Saraiva, 1998). Sa prise du pouvoir allait lui permettre d'expérimenter une certaine synthèse entre ces deux voies.

Quelle part eurent les États-Unis dans le coup d'État de mars 1964 ? On sait que Kennedy, qui craignait que le Brésil ne quittât le camp de l'Ouest, l'avait envisagé face à l'évolution de la politique de João Goulart. Mais le putsch semble bien n'avoir été décidé que par les militaires brésiliens face à l'aggravation de l'instabilité, en partie causée par des ligues paysannes dans le Pernambouc par exemple se revendiquant de la révolution cubaine, et de l'orientation politique du gouvernement, même si un navire de guerre américain croisait ce jour là au large de Rio de Janeiro. Le témoignage de l'ambassadeur américain au Brésil de l'époque, Lincoln Gordon, qui par ailleurs maintenait des liens étroits avec Carlos Lacerda et certains milieux affairistes « conspirationnistes », montre que les États-Unis, craignant des accords entre Brésil et URSS de la même nature que ceux avec Cuba, avaient été prévenus du projet de coup d'État et avaient proposé leur aide, mais elle ne fut pas nécessaire. Le coup d'État semble bien avoir été exclusivement brésilien, mais réalisé par des officiers qui avaient fréquenté les écoles militaires états-uniennes (Cervo/Bueno, 2002).

Les États-Unis gagnaient un allié sûr et un relais dans une région troublée par les aléas de la Guerre froide. Pour Miyamoto (1995), « *Castelo Branco* [chef de la junte militaire et président de 1964 à 1967] *optou pelo conceito de segurança continental quando se achasse em risco o continente americano, considerando os Estados Unidos como líderes e guardiães do mundo ocidental*³⁶ ». Rupture avec la politique précédente que confirme un autre historien brésilien, José Sombra Saraiva (1998) : « *le projet de Castelo Branco sous-entendait le besoin de rattacher le Brésil au leadership américain comme un moyen de défendre les valeurs occidentales de libre entreprise et d'investissements étrangers*³⁷ », dont on a vu précédemment l'importance pour la puissance brésilienne, qui devait être également de nature économique.

Le Brésil, comme suggéré par Golbery désormais éminence grise du nouveau régime, se voulait alors la puissance relais des États-Unis dans l'Atlantique sud. Ainsi que l'écrit Catherine Durandin (1977), pour Golbery « *la stratégie nationale n'est qu'un relais d'une stratégie occidentale globale, menée, au nom de l'efficacité, par la plus grande puissance, en l'occurrence les Etats-Unis*³⁸ ».

Le fait de se considérer comme une espèce de vassal des États-Unis ne heurtait pas forcément le patriotisme des pragmatiques généraux brésiliens, qui connaissaient bien les rapports de force. C'est ainsi qu'à la demande des États-Unis un corps expéditionnaire brésilien, commandé par le général Meira Mattos, participa en 1965 au débarquement « interaméricain » en République Dominicaine pour renverser le président Juan Bosch, considéré trop progressiste. C'était aussi pour les Brésiliens un moyen d'affirmer leur présence et leur importance dans une zone traditionnellement laissée à l'influence nord-américaine. En revanche, le Brésil déclina l'invitation d'envoyer des troupes au Vietnam.

C'est donc à l'ombre du parapluie atomique américain que tous les pays d'Amérique latine signèrent en 1967 le traité de Tlatelolco au Mexique, qui interdisait l'usage et la fabrication d'armes atomiques sur le continent américain à l'exception des États-Unis. En tant que puissances tutélaires de territoires situés dans la région, la France et la Grande Bretagne signèrent les protocoles additionnels, ce qui était une reconnaissance diplomatique de leur présence par des pays qui ostracisaient encore leurs « possessions coloniales » (Bataillon/Deler/Théry, 1991). Sur le plan des relations continentales précisément, Castelo

³⁶ « Castelo Branco opta pour le concept de sécurité nationale en prenant conscience du risque pour le continent américain, considérant les Etats-Unis comme le leader et le gardien du monde occidental. » S. Miyamoto, *Geopolítica e poder no Brasil*, Papirus 1995, p. 198.

³⁷ J. S. Saraiva, « La politique étrangère brésilienne de la Guerre froide à la "globalisation" », in : Rolland D. (coord.) : *Le Brésil et le monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, L'Harmattan, p. 184.

³⁸ C. Durandin, « L'idéologie de la sécurité nationale au Brésil », *Notes et Etudes documentaires* n° 4391-4392-4393, 17 juin 1977, p. 7.

Branco chercha à réactiver les relations avec l'Argentine, inaugura le « Pont de l'Amitié » entre le Brésil et le Paraguay, mais subit une brouille avec le Venezuela du fait de la radicalisation du régime et de l'alignement pro-américain qui se traduisit par une éphémère rupture des relations diplomatiques (Cervo/Bueno, 2002). Le Venezuela, comme de nombreux autres États, percevait que le soutien états-unien donnait des ailes à un Brésil désireux d'affirmer sa puissance sur l'ensemble du sous-continent.

b) Une volonté hégémonique brésilienne ?

En effet, la présence de plusieurs régimes progressistes dans le sous-continent au début des années soixante-dix, perçus comme « hostiles » par le Brésil (Allende au Chili, Velasco Alvarado au Pérou, Torres en Bolivie, ainsi que la victoire possible de la *Frente Ampla* en Uruguay) avait suscité une politique plus agressive de ce dernier envers ses voisins au nom de la « sécurité nationale » : il fallait éviter la présence de régimes considérés trop proches des communistes à sa frontière (Padrós, 2007). Ce qui occasionna une évolution clairement impérialiste qui a laissé des traces dans tout le sous-continent, en lui fournissant l'occasion d'exercer sa domination et d'influer politiquement sur certains des pays voisins, en dehors des Guyanes que nous traiterons séparément.

Expansionniste avoué comme nous le verrons ultérieurement avec le sort qu'il réservait à la Guyane française, le brigadier (général d'aviation) Lysias Rodrigues avait déjà, peu après la Seconde Guerre mondiale, évoqué la nécessité pour le Brésil de former en Amérique du Sud un noyau géopolitique sous sa direction (Rodrigues, 1947). Il s'agissait donc de faire de certains pays ou territoires voisins des tampons dans le but de protéger le Brésil. Cette idée fut reprise dans les années soixante-dix, quand le Brésil de la dictature militaire se retrouva entouré de pays aux tendances progressistes (Pérou, Bolivie, Guyana, Surinam) ou sous la pression de guérillas d'extrême-gauche (Uruguay).

Ainsi, selon Júlio Chiavenato dans son pamphlet contre la géopolitique brésilienne³⁹, le gouvernement militaire brésilien aurait aidé en 1971 le général Banzer à prendre le pouvoir en Bolivie par un coup d'État qui chassa le nationaliste Torres. Il reprenait en cela les dénonciations par ailleurs quelquefois excessives de Paulo Schilling (1981), opposant brésilien à l'époque réfugié en Uruguay puis en Argentine, qui avait accusé le général Hugo Bethlem de vouloir exercer un véritable protectorat sur la Bolivie : celui-ci avait déclaré

³⁹ J. Chiavenato, *Geopolítica, arma do fascismo*, Global editora 1981, p. 77.

« vouloir exercer sur les nations comme la Bolivie une tutelle de grand frère pour que se fasse l'intégration du continent » (Schilling, 1981, citant une dépêche AFP du 27 mai 1971). Le général Bethlem déclarait même quelques jours plus tard être « totalement en faveur d'une intervention brésilienne en Bolivie », dans le cadre d'une « stratégie de guerre préventive » (Schilling, 1981, citant un entretien au *Jornal do Brasil* du 2 juin 1971).

Le général Bethlem, pour lequel le danger était pourtant plus intérieur qu'extérieur, aurait également tramé en cette même année 1971, en accord avec le général-président Médici, un plan d'invasion de l'Uruguay « en trente heures », d'où le nom du projet (« *Trinta Horas* ») en cas de victoire de l'opposition progressiste, la *Frente Ampla*. Ce projet faisait suite à l'enlèvement du Consul du Brésil en Uruguay par les Tupamaros, et aurait eu soi-disant l'aval des États-Unis et de l'Argentine afin de contrer l'influence des Tupamaros qui aurait pu dépasser les frontières de l'Uruguay. Comme l'affirmait le général Amir Borges Fortes, montrant le danger pour la sécurité du Brésil : « *A Bacia da Prata é a grande arena onde estão em jogo os interesses nacionais*⁴⁰. » Il était donc clair que dans le cadre de la doctrine de Sécurité nationale certains généraux projetaient bel et bien l'invasion de pays voisins pour des raisons politiques, mais ces plans, à l'image du projet d'invasion de la Guyane française par Vargas en 1943 rendu inutile par le ralliement de cette dernière à la France libre, s'avèrent caducs une fois les menaces disparues pour le Brésil : échec de l'opposition de gauche en Uruguay et instauration d'un régime « favorable » en Bolivie, quoique sous pression...

Cette vassalisation et ces projets d'invasion obéissaient apparemment plus à des motifs de sécurité intérieure (protection contre l'influence castriste ou communiste qui pouvait déborder les frontières de ces pays) qu'à une véritable volonté d'expansion territoriale, mais c'était aussi pour le Brésil un prétexte pour affirmer son impérialisme et sa volonté de domination régionale. On peut néanmoins remarquer que les deux États visés par le général Bethlem, la Bolivie et l'Uruguay, sont ceux que le Brésil avait en fait toujours convoités. Ce dernier était prêt à utiliser sa puissance politique et militaire au détriment de la souveraineté d'États voisins plus faibles, et seules les évolutions politiques en sa faveur ne lui ont pas donné l'occasion de le réaliser. Particulièrement actif diplomatiquement depuis 1971, il se projetait ainsi comme le « gendarme » de l'Amérique du Sud, « *qui ne devra pas hésiter à contrôler progressivement tous ses voisins menacés de subversion* » (Schooyans, 1973), au détriment du rival argentin, et clairement au service des États-Unis dont les intérêts rejoignaient les siens. Le président états-unien Nixon n'avait-il pas déclaré : « *Là où va le Brésil, ira le reste de l'Amérique latine* » ?

⁴⁰ « Le bassin du rio de la Plata est le grand théâtre où sont en jeux les intérêts nationaux ». Cité par E.S. Padrós dans « Em marcha pelo Uruguai », *Revista de História da Biblioteca Nacional*, ano 2 n° 19, abril 2007, p. 71.

Alors que de son côté, Fidel Castro aurait prévenu le chef des Tupamaros uruguayens : « *Vous pouvez vaincre, mais le lendemain vous verrez arriver les Brésiliens*⁴¹. » Ce qui ne fit qu'augmenter la suspicion des autres pays du continent envers les volontés hégémoniques du Brésil.

La domination allait en fait surtout s'avérer économique. Les nombreux accords de coopération qui furent signés dans les années 70 avec des pays voisins (Colombie, Uruguay, Paraguay, Bolivie) et l'importante aide financière par le biais de prêts et d'investissements de la Banco do Brasil, eurent pour effet de les mettre davantage dans son orbite économique. L'aide brésilienne à la Bolivie par exemple représentait 6 % du PIB de ce pays, sans compter l'appui et le financement de la construction de routes dans la partie amazonienne de cet État, contrepartie de l'exploitation du gaz bolivien. Cela provoqua des réactions négatives notamment de l'Argentine, mais également des craintes de la part des pays les plus faibles (Cervo/Bueno, 2002). Ainsi la Bolivie, où était dénoncée « *l'absence de délimitation en tel ou tel point de la frontière commune entre les deux pays dont le Brésil expansionniste était soupçonné de profiter* » (Rivière d'Arc, 1981), alors que le barrage d'Itaipu à la frontière paraguay-brésilienne, associant la plus grande puissance du sous-continent à l'un de ses plus pauvres voisins, avait abouti à une véritable vassalisation de ce dernier. Les pays voisins craignaient que ces accords de « coopération » soient la manifestation d'une volonté brésilienne de « surveiller tout le bassin amazonien » (Bataillon/Deler/Théry, 1991).

De fait, « *il parut que le Brésil commençait par dominer les pays les plus faibles, établissant une « périphérie » qui s'étendrait bien vite à tout le continent* » (Apesteguy/Martinière/Théry 1979). De même, pour Schooyans (1973), « *aucun pays latino-américain n'est actuellement en mesure d'entrer en compétition avec lui pour contester le leadership auquel il a conscience d'être appelé*⁴². » Mais cette volonté hégémonique, voire impériale, facilitée par sa situation démographique, spatiale et économique, ce sentiment presque messianique d'un destin continental exprimé par Golbery et Meira Mattos ne semblaient pas se traduire malgré les soupçons par une volonté d'expansion spatiale, ils risquaient cependant de faciliter la domination des pays limitrophes par le contrôle de leurs voies d'exportation, routières comme fluviales, alors que la politique de construction de routes vers les frontières et la colonisation de peuplement n'étaient pas pour rassurer les voisins du nord qui voyaient les fronts pionniers se rapprocher dangereusement...

⁴¹ “Vocês podem vencer, mas no outro dia terão os brasileiros metidos ali”. Cité par Padrós, op. cit., p. 69.

⁴² M. Schooyans, *Destin du Brésil*, Duculot 1973, p. 163.

c) Une nécessaire ouverture vers l'extérieur

Les généraux-présidents cherchaient au même moment une diversification des liens économiques et diplomatiques, sans remettre en cause les liens privilégiés avec les États-Unis, du moins au début. Le successeur de Castelo Branco, le maréchal Costa e Silva, s'identifiait ainsi moins au conflit Est-Ouest, selon Saraiva (1998), d'autant plus que l'époque était à la détente dans les relations entre les deux blocs. Il considérait au contraire que le conflit devenait plutôt « centre-périphérie », c'est-à-dire Nord-Sud, avec même un danger pour l'équilibre national comme mondial dû aux trop grandes inégalités sur la planète (Cervo/Bueno, 2002 ; Miyamoto, 2004). Cette orientation fut poursuivie par ses successeurs Médici et surtout Geisel à partir de 1974, ce dernier tenant d'une ligne plus « modérée » qui permit le retour en grâce du général Golbery, et qui en matière diplomatique permit au Brésil de se rapprocher de ses voisins comme des pays européens.

Cela amena à certaines ambiguïtés, mais aussi à une réelle indépendance vis à vis de Washington pour des raisons d'intérêts politiques et économiques. Miyamoto (1995) évoque ainsi une politique de « pragmatisme responsable » et « d'universalisme », décidée par Geisel, comme le remarquait aussi un rapport de l'IHEDN en 1983 : « *Les considérations idéologiques cèdent le pas aux exigences du commerce*⁴³. » La Chine populaire fut reconnue en 1974, certes à la suite des États-Unis, les liens avec l'Afrique resserrés, et le colonialisme dénoncé dans une déclaration commune avec le Sénégal, mais ceci sans rompre pour autant avec le Portugal alors en pleine guerre coloniale en Angola, Mozambique et Guinée. Le Brésil reconnaissait néanmoins le régime progressiste portugais issu de la Révolution des Œillets en 1974, et surtout les nouveaux États africains issus de la décolonisation portugaise en dépit de leurs gouvernements ouvertement affichés comme marxistes-léninistes : lusophones, ces pays pouvaient servir de tête de pont pour accroître l'influence brésilienne en Afrique, un des objectifs là encore de Meira Mattos. En amenuisant un anticolonialisme qui risquait de faire le jeu du camp communiste, puis en composant avec ce dernier dont ils avaient malgré tout besoin économiquement, les militaires faisaient preuve d'un pragmatisme qu'il est nécessaire d'avoir en tête pour comprendre les relations qui se joueront ensuite avec les Guyanes.

Le Brésil essayait aussi de réanimer sous sa férule un panaméricanisme dont il se méfia longtemps mais qui était désormais, en ces années 1970, facilité par la similitude des régimes et des objectifs politiques. Le désenclavement de l'Amazonie apparaissait comme un processus irréversible, il fallait alors le contrôler. Conformément aux souhaits de Golbery et

⁴³ *Le Brésil, situation politique et relations extérieures*, Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, section des Affaires diplomatiques, février 1983.

Meira Mattos, la Pan-Amazone allait entrer dans l'ère de l'intégration, mais il fallait dès lors rassurer les pays voisins pour dissiper les soupçons d'un impérialisme pourtant clairement assumé au départ, mais qui risquait finalement d'être contre-productif. Avec la prise en compte des problèmes environnementaux et écologiques dans les années 1970, le danger en effet ne venait plus tellement des pays voisins mais plutôt de la communauté internationale, pays riches en tête, s'alarmant du laisser-faire du Brésil envers la destruction progressive du « poumon de la planète ».

2. Les projections amazoniennes et caraïbes

a) Désenclavement et intégration de l'Amazonie et des Guyanes : le TCA

Le Brésil allait alors redécouvrir cette région comme moyen d'affirmer sa puissance régionale en s'en faisant le héraut. Comme l'écrit François Thual (1996) :

« Les ambitions géopolitiques du Brésil ne se posent plus en termes d'absorption de territoire, mais en termes de puissance, d'influence [...] afin de conforter à partir d'une base territoriale stable sa vocation à l'hégémonie régionale⁴⁴. »

En fait, « territorialement satisfait », le Brésil est néanmoins bloqué au nord et à l'ouest. L'ouverture vers le Pacifique et secondairement les Caraïbes lui permettrait d'acquérir une dimension unique dans le sous-continent : outre la maîtrise partielle des deux principaux bassins fluviaux d'Amérique du sud, donc de la fluvialité, il acquerrait ainsi la bi-océanité permise par son littoral atlantique et l'accès au Pacifique. Or la lenteur des transports fluviaux et l'impénétrabilité de la forêt avaient fait que l'Amazonie en dépit de la densité de son réseau fluvial était enclavée. Les généraux avec Meira Mattos avaient bien pris conscience que l'Amazonie continuait au-delà du Brésil, c'était l'un des objectifs de la *Geopolítica* que de l'intégrer au reste du territoire national par un système de routes en direction des pays voisins. Aussi, longtemps isolé dans le continent pour en être le seul pays lusophone, craint par ses voisins, le Brésil éprouva le besoin dans les années 70 de s'ouvrir sur son environnement et de dissiper les « malentendus » qu'il suscitait. D'où peut-être la nécessité d'une plus grande humilité envers des voisins dont il avait besoin pour contrecarrer les menaces occidentales plus ou moins avérées d'internationalisation de l'Amazonie.

Ainsi, le rapport de l'IHEDN précédemment cité remarquait (1983) :

⁴⁴ F. Thual, « La puissance brésilienne », in : *Méthodes de la géopolitique*, Ellipses 1996, p. 112.

« Longtemps le Brésil se refusa à établir des relations d'égal à égal avec ses voisins, mû par la certitude qu'il établirait sa prépondérance grâce à ses relations privilégiées avec les puissances industrialisées. Mais il s'est vu obligé de tirer, sans plus tarder, le meilleur parti de ses atouts et donc de jouer la carte de la coopération⁴⁵. »

Il était donc dans son intérêt de ne pas se couper de voisins dont il allait de plus en plus sentir la nécessité, ne serait-ce que parce que la crise économique fermait de plus en plus ses marchés traditionnels et que l'intégration était rendue difficile par la fragmentation politique. Aussi, « *inclure les voisins inquiets dans un Pacte de tous les pays « amazoniens » a pu apparaître comme un moyen de les rassurer* » (Apesteguy/Martinière/Théry 1979). D'autre part, cela correspondait à la période au cours de laquelle le Brésil commençait à s'éloigner des États-Unis avec la présidence Geisel, ce qui passait par un rapprochement avec les voisins sud-américains.

Fidèle donc à son projet de panaméricanisme, qui en l'occurrence passait par la Pan-Amazonie, et suite aux bons résultats du Traité du Bassin de la Plata, signé en 1969, c'est à son initiative que les huit pays possédant des régions amazoniennes (Brésil, Bolivie, Pérou, Equateur, Colombie, Venezuela, Guyana et Surinam) signèrent en 1978 le Traité de Coopération amazonien, pour gérer des projets amazoniens communs et prévenir toute mainmise étrangère sur la région. Mais la Guyane française en était exclue en tant que « possession coloniale », dont les intérêts métropolitains pouvaient contrarier ceux des pays authentiquement sud-américains (Benchimol, 1978).

Comme l'écrivait le diplomate Pedro Motta Pinto Coelho (1992), avec cette politique de coopération dans le droit fil des « aires internes d'échanges frontaliers » édictées par Meira Mattos, la géopolitique brésilienne « endossait une vision plus ouverte de l'Amazonie, en abandonnant l'idée d'un territoire-tampon », et cela « dans l'intérêt des pays voisins ». Mais bien que l'indépendance nationale des pays signataires y fut affirmée avec force, cela n'effaça pas les craintes suscitées à nouveau par le Brésil, qui proposait la création de routes transfrontalières, que les pays voisins voyaient comme autant de chevaux de Troie pour une immigration incontrôlée de Brésiliens submergeant leurs frontières, ce qui avait effectivement déjà commencé à se produire (Coelho, 1992). Ce traité était donc pour Foucher (1986) un moyen pour le Brésil d'affirmer sa puissance dans une région dépeuplée et encore marginale, et dans laquelle il s'était étendu au détriment de ses voisins par des traités frontaliers tous à son avantage, et permis par la faiblesse des autres pays :

« Le Pacte Amazonien, signé à Brasilia en 1978 par huit Etats riverains, concerne lui des espaces encore peu intégrés dans le cadre de chaque Etat, et semble avoir

⁴⁵ IHEDN, op. cit., 1983.

eu pour fonction première d'obtenir la reconnaissance par ses sept voisins du contrôle brésilien sur 70 % du bassin⁴⁶. »

Mais une fois de plus le Brésil avait pris l'initiative dans le domaine diplomatique, et le mouvement en faveur d'une intégration croissante de pays jaloux de leur souveraineté allait se poursuivre. Le TCA avait ainsi réussi le tour de force d'associer le Venezuela et le Guyana, en conflit pour les raisons précédemment évoquées, et également d'intégrer le Guyana et le Surinam, marginalisés par le reste du continent et qui n'entretiennent toujours de relations diplomatiques qu'avec leurs voisins immédiats. Pour la première fois les États du Plateau des Guyanes se voyaient intégrés à un projet international sud-américain, montrant le nouvel intérêt qu'ils suscitèrent une fois leur indépendance acquise ; ils étaient surtout reconnus comme amazoniens à part entière, comme le faisait remarquer Benchimol (1978) pour lequel l'Amazonie devenait ainsi une véritable copropriété (*condominio*) sud-américaine.

Dans cette Amazonie, les Guyanes, à la demande du Brésil, avaient donc toute leur place, à l'exception de la Guyane française, non admise du fait de son statut considéré colonial. Pourtant était déjà pointé, à l'instar de Meira Mattos, l'intérêt d'une liaison routière transguyanaise incluant cette dernière, comme le confirmaient les propos du ministre brésilien des Transports, Mário Andreazza, qui, après avoir cité les routes permettant de relier le Brésil aux pays voisins et leur caractère « multinational », évoquait les avantages de la route Macapá-Oiapoque, qui aurait permis de relier l'Amapá enclavé au réseau routier de la Guyane française (Schilling, 1981). En oubliant là encore que celui-ci, quasiment inexistant, ne rejoignait même pas alors la frontière brésilienne...

La normalisation démocratique, l'effacement des militaires et la fin de la Guerre froide atténuèrent les soupçons envers un Brésil que les difficultés économiques des années 80-90 rendirent peut-être moins menaçant. L'Amérique du Sud voulait avoir toute sa part dans la mondialisation et comprenait que cela passait par une intégration régionale accrue et de meilleurs réseaux de transports.

On peut néanmoins remarquer, et c'est probablement ce qui mit longtemps en sommeil le TCA, que ce n'est pas vers l'Amazonie que le Brésil a le plus réussi cette intégration, mais vers le cône sud avec la signature du Mercosud en 1991. Lequel intègre outre l'Argentine deux pays initialement visés par l'expansionnisme brésilien des XVIIIe et XIXe siècles, le Paraguay et l'Uruguay... Bordés de frontières vives, et même de véritables régions transfrontalières bien reliées aux capitales respectives, ces pays s'opposaient aux États amazoniens séparés du Brésil par des centaines, voire des milliers de kilomètres de forêt, et

⁴⁶ M. Foucher, *L'invention des frontières*, FEDN 1986, p. 249.

dont les relations notamment économiques avec ce dernier étaient beaucoup plus lâches. Aussi le TCA, qui concernait finalement des régions marginales des États concernés, resta dans un premier temps à l'état de projet et de déclaration d'intentions, ne donnant lieu à aucune organisation internationale ni budget spécifique (Buclet, 2007). Et les États concernés ne valorisèrent pas leur carte amazonienne : Bolivie, Pérou, Colombie et Venezuela cédaient au tropisme andin en créant le Pacte du même nom, alors que les Guyanes jouèrent la carte caraïbe avec le CARICOM, dont le Guyana abritait même le siège.

b) Les enjeux de l'ouverture vers la Caraïbe

Ces dernières, trop soumise aux influences européennes et nord-américaines pour les premiers géopoliticiens brésiliens, offraient pourtant un intérêt par le débouché caraïbe qu'elles pouvaient représenter pour une Amazonie encore enclavée. Ce qu'avait perçu dès les années 40 le colonel Magalhães Barata (1944), qui suggérait que le Brésil valorisât sa frontière nord et développât ses relations avec cette interface. Mais les volontés d'expansion de la révolution castriste par les Cubains à la Grenade et dans les Guyanes firent prendre conscience que la Caraïbe était une région sensible et potentiellement menaçante par sa proximité.

Au départ, dans le partage implicite des zones d'influence avec les États-Unis, le Brésil considérait le monde caraïbe comme un pré-carré américain et ne chercha pas à y exercer une influence, et il n'intervint en République Dominicaine qu'à la demande de ceux-ci, même s'il y trouva un intérêt. Le général Meira Mattos, qui commandait la force expéditionnaire brésilienne, avait perçu cette région comme un des futurs points sensibles des Amériques en raison de la probabilité de conflits de nature politique.

La volonté de l'administration Carter de soumettre l'aide américaine au respect des droits de l'homme à partir de 1977 aboutit cependant à la rupture des accords d'assistance militaire signés en 1952, et sonna pour le gouvernement militaire brésilien comme la fin de ce partage tacite. Aussi, soucieux d'affirmer son poids régional mais également de contrecarrer l'influence cubaine dans la région, le Brésil signa de nombreux accords commerciaux avec la Barbade, la République Dominicaine, Trinidad..., lança le projet maintenant achevé de liaison routière Brésil-Venezuela, qui permit de désenclaver Manaus en lui donnant un accès atlantique, et conclut un accord avec le Guyana pour l'utilisation du port de Georgetown, sans omettre même un rapprochement avec Cuba... En vérité cette volonté de projection caraïbe était ancienne : s'estimant bloqués en Amérique du Sud, les Brésiliens n'attendaient que

l'occasion ; l'Ecole Supérieure de Guerre avait dès 1971 proclamé la nécessité d'une tête de pont brésilienne dans la Caraïbe (Castro Martínez, 1980).

Le Brésil craignait surtout l'évolution politique de la région. Fidel Castro et son compagnon d'armes Che Guevara, qui avaient pris le pouvoir à Cuba en 1959, souhaitaient créer en Amérique latine « plusieurs Vietnam » pour affaiblir l'impérialisme américain. Or les généraux brésiliens au pouvoir redoutaient plus que tout une contagion des idées communistes dans les pays voisins, non pas forcément pour eux-mêmes mais parce que cela menaçait à terme les frontières, par des infiltrations de guérilleros pouvant déstabiliser le pays. Le « Che » mourut d'ailleurs au combat dans la si sensible et convoitée Bolivie en 1967. La période 1968-70 marqua au Brésil l'apogée du danger communiste, avec la guérilla de l'Araguaia, dans le sud du Pará, aux confins de la forêt amazonienne. Les combattants du PC do B⁴⁷ clandestin utilisaient au mieux les possibilités offertes par le milieu amazonien, et ce n'est qu'avec difficulté que l'Armée en vint à bout. Il fallait éviter qu'il puisse y avoir des liens avec Cuba qui seraient probablement passés par l'interface guyanaise.

D'autre part, les pays continentaux étant tous ou presque dans les années 70-80 aux mains de juntas militaires ou de pouvoirs forts et stables (en apparence) comme la Colombie, le danger venait bien des Caraïbes, plus petites, isolées, récemment décolonisées donc constituant un enjeu pour les grandes puissances, ou bien encore sous tutelle européenne avec la présence de groupes indépendantistes appuyés par Cuba voire l'URSS. Les Guyanes, tournées vers la Caraïbe, comme une exception dans le sous-continent par leurs cultures non ibériques, instables politiquement et ethniquement, subissaient effectivement du fait de leur indépendance tardive, voire non effective, une certaine influence d'idéologies d'origine européenne combattues par la junte au pouvoir. Le colonel Cavagnari, de l'État-major, montrait ainsi en 1984 le danger représenté par cette extension du monde caraïbe dans des Guyanes frontalières :

« Pour le Brésil le souci majeur n'est pas la déstabilisation de la zone, mais la projection de son instabilité sur la partie nord du continent sud-américain et la détérioration conséquente des structures politiques et socio-économiques déjà précaires⁴⁸. »

Aussi pour comprendre ce que représentait alors pour le Brésil la Guyane française allons-nous à présent étudier la place réelle des Guyanes dans la politique de sécurité nationale des gouvernements brésiliens, afin de voir si elles constituèrent une menace plutôt qu'une cible pour les ambitions impérialistes de ces derniers.

⁴⁷ Parti Communiste du Brésil, scission maoïste du Parti communiste brésilien.

⁴⁸ Cité par Foucher, 1986, op. cit., p. 299.

II - LES GUYANES DANS LA « ZONE DE SECURITE » DU BRESIL

En effet la Guerre froide qui suivit la Seconde Guerre mondiale avait eu comme conséquence de changer la nature de la menace potentielle sur le Brésil : jusqu'alors c'est par le sud que celui-ci se sentait menacé, un sud où ses tendances expansionnistes avaient été contrariées, notamment par une certaine puissance argentine. Mais la révolution cubaine de 1959 et son orientation pro-soviétique provoquèrent une certaine déstabilisation de la Caraïbe, encore sous domination européenne, qui toucha également les Guyanes en tant que prolongement de cette région en Amérique du Sud aux frontières septentrionales du Brésil.

A – LES GUYANES ENJEUX DE LA GUERRE FROIDE

Géographiquement sud-américaines mais culturellement et historiquement caraïbes, les Guyanes allaient effectivement subir les soubresauts politiques issus de la décolonisation dans un contexte de Guerre froide. Le Brésil craignait au départ l'influence des puissances coloniales européennes, mais après leur départ le danger changeait de nature quand Guyana et Surinam connurent dans les années 70 et 80 une orientation « tiers-mondiste » qui les vit se rapprocher de Cuba, de la Libye et indirectement de l'URSS. Il découvrait ainsi tardivement la menace potentielle qu'offraient ces pays, mais il allait réagir de manière originale, bien dans l'esprit de ses mentors Golbery et Meira Mattos : non par la violence mais au contraire par la « coopération ».

1. Les dangers de l'instabilité et de l'orientation « progressiste » du Guyana

a) Une région instable et menaçante aux portes du Brésil

Guyana et Surinam étaient en ces années 70-80 des États jeunes, sensibles aux sirènes tiers-mondistes alors en vogue auprès des États récemment décolonisés. Ainsi que l'écrit François Thual :

« Pour Brasilia, le plateau guyanais est un glacis stratégique, politique et économique. Le Brésil surveille de près ce qui se passe à Georgetown, Paramaribo et à Cayenne car il ne souhaite pas voir s'installer des régimes progressistes qui

pourraient à terme le déstabiliser. Sans pour autant nourrir des rêves annexionnistes, le Brésil considère que le plateau guyanais fait partie de sa zone d'influence⁴⁹. »

Mais les Guyanes étaient également sujettes à de fortes tensions ethniques, qui se traduisaient par l'existence de partis politiques à base ethnique pouvant occasionner de graves conflits internes. Ce danger était bien exprimé par l'amiral Gama e Silva, ex-président du GEBAM (Grupo Executivo para a Região do Baixo-Amazonas), qui déclarait en 1986 que cette région était un cordon sanitaire qui devait être l'objet d'une constante préoccupation géopolitique, parce que « *são Estados e não Nações* » alors que « *a condição primordial para se fazer Estado é ter nacionalidade*⁵⁰. »

« As Guianas são nações artificiais, que não têm nacionalidade. Elas são formadas por diversas colônias : negra, chinesa, indiana, etc. Logo, não têm nacionalidade. Por isso precisamos ter um papel importante aí⁵¹. »

La fragilité de Guyanes multi-ethniques auxquelles était ainsi déniée toute légitimité pouvait alors en faire une cible pour le géant brésilien. A moins que ce ne fût cette absence de légitimité due aux origines composites de la population qui constituait par les tensions raciales qui en découlaient un facteur d'instabilité aux frontières septentrionales du Brésil, comme allait le montrer avant même son indépendance l'exemple du Guyana.

On se souvient que la détermination de la frontière avec la Guyane britannique en 1904 marqua le seul échec du baron de Rio Branco, qui n'obtint que la moitié du territoire contesté avec la Grande-Bretagne parce que l'*uti possidetis* ne pouvait ici s'appliquer. Le Brésil contrairement au Venezuela admit cependant l'arbitrage tout en se plaignant des incursions de missionnaires et de contrebandiers.

La Seconde Guerre mondiale qui vit Grande-Bretagne et Brésil combattre du même côté permit un rapprochement entre Brésil et Guyane britannique, concrétisé par une visite du gouverneur de l'Amazonas à Georgetown en 1943 et l'ébauche d'un timide partenariat économique (Barata, 1944). Mais les problèmes avec ce pays allaient commencer dès les années 50, quand suite à l'obtention d'un statut d'autonomie interne la Guyane britannique vit s'exacerber les rivalités politiques entre Noirs et Indiens (d'Inde) : ces derniers, contrôlant le principal parti de gauche, le Parti Populaire Progressiste d'obédience marxiste, avaient remporté les élections législatives de 1953, que les autorités britanniques avaient annulées

⁴⁹ F. Thual, *Géopolitique de l'Amérique latine*, Economica 1996, p. 23.

⁵⁰ « Ce sont des Etats et non des Nations ». « La condition primordiale pour constituer un Etat et d'avoir une nationalité ». In O. Raiol, *A utopia da terra na Amazônia*, Macapá 1992, p. 65

⁵¹ « Les Guyanes sont des nations artificielles, qui n'ont pas de nationalité. Elles sont formées de diverses communautés : noire, chinoise, indienne, etc. Elles n'ont donc pas de nationalité. C'est pour cela que nous devons y exercer un rôle prépondérant. ». In Raiol, op. cit., p. 65.

suite aux troubles qui s'en étaient ensuivis. Elles avaient été pour l'occasion appuyées par les États-Unis, qui montraient eux aussi leur préoccupation pour la région.

En 1961, suite à une nouvelle constitution le nationaliste de gauche, leader du PPP, Cheddi Jagan gagnait à nouveau les élections du Parlement autonome de la Guyane britannique et devenait premier ministre de cette colonie, sans que cette fois la Grande-Bretagne intervienne. Un territoire frontalier du Brésil se trouvait désormais administré par un homme ouvertement progressiste et tiers-mondiste, et dont les liens avec le Parti Communiste Brésilien interdit étaient avérés. Il fut alors accusé par une rumeur sans doute de source militaire brésilienne (mais présentée comme vraie par Corrêa, 1965) de vouloir organiser une grande Guyane en annexant l'Amapá aux trois autres Guyanes, ce qu'il n'avait évidemment pas les conditions de réaliser si tant est qu'il ait réellement eu cette intention. Une tribune parue dans *O Estado de São Paulo* évoquait : « *Cheddi Jagan, eleito presidente da Guiana Inglesa, alimenta a idéia de formar um país único, não só com as outras Guianas como o nosso Amapá* ⁵² ».

Il s'agissait semble-t-il d'une manipulation pour préparer l'opinion à une éventuelle intervention en Guyane britannique, seul ou avec l'aide du Venezuela qui revendiquait la partie occidentale de la colonie britannique (Andrade, 1989). La revue *Visão* révélait ainsi le 13 octobre 1961 que face au danger « d'un possible Fidel Castro à nos frontières », le président brésilien Jânio Quadros aurait demandé aux militaires d'étudier un dispositif de sécurité préventif, l'ambassadeur britannique ayant lui clairement indiqué qu'en cas de « complication » la Grande-Bretagne ne pourrait intervenir. Mais l'article, au titre sans équivoque de « *Guerrilha imaginária* » (cf. bibliographie), mettait en doute la véracité de cette opération en raison de l'aspect litigieux des documents divulgués. En vérité Quadros n'aurait donné que l'ordre de renforcer militairement une frontière bien dégarnie avec la colonie britannique face aux éventuelles revendications territoriales de Jagan. Quoi qu'il en soit, cette affaire réveillait la crainte d'une frontière dépeuplée face à un voisin potentiellement agressif, crainte qui ne fit que se renforcer avec l'indépendance totale du Guyana en 1966.

En effet, non seulement ce pays prenait une orientation politique dangereuse pour un Brésil ostensiblement campé dans le camp occidental depuis le coup d'État militaire de 1964, mais son grave litige territorial avec le Venezuela constituait aussi un facteur de déstabilisation d'une de ses régions frontalières. Du coup, Jagan pour contrer le Venezuela rechercha une alliance du côté du Brésil, qui le considérait pourtant « connu pour des lignes d'action et une pensée politique extrémiste », mais avec lequel au moins n'existait plus de conflit territorial.

⁵² « Cheddi Jagan, élu président de la Guyane anglaise, nourrit l'idée de constituer un pays unique, non seulement avec les autres Guyanes mais aussi notre Amapá. » Cité par Corrêa, 1965.

En 1968 le Brésil ouvrait une ambassade à Georgetown tout en signant des accords préférentiels pour utiliser le port de la capitale guyanienne (Castro Martínez, 1980). Nécessitant une ouverture caraïbe et l'appui tant vénézuélien que guyanien pour désenclaver sa région nord et protéger sa frontière d'éventuels débordements, mais manifestant également un pragmatisme qui allait se révéler une constante de sa politique, le Brésil allait jouer une partie diplomatique ambiguë : il avait compris que le meilleur moyen d'étouffer l'influence communiste au Guyana était en favorisant son développement de l'empêcher de tomber dans l'escarcelle cubano-soviétique, tout en le satellisant, mais au risque de froisser le susceptible Venezuela...

b) Des tensions à la satellisation

Dès 1968 donc le vice-premier ministre du Guyana s'était rendu en visite officielle au Brésil pour y conclure des accords de coopération, notamment culturels (bourses), suivie l'année suivante d'une visite d'un autre ministre d'État pour prolonger ces mêmes accords⁵³. Mais l'attaque du poste frontière de Lethem, lors de la tentative de sécession des savanes du Rupununi dans le sud du Guyana, par des planteurs sinon manipulés du moins encouragés en sous-main par le Venezuela en 1969, occasionna la mort de plusieurs gardes-frontières guyaniens. Cela alerta l'Armée brésilienne qui se massa à la frontière et contribua à l'échec de l'opération (Thual 1996 ; Ely 1999). Le Brésil, frontalier des deux rivaux, essayait de les ménager tous les deux, quitte à pratiquer un grand écart politique.

Le successeur de Jagan à la tête du Guyana, Forbes Burnham, du parti adverse (sur le plan ethnique) lié à la composante afro-descendante de la population (*People's National Congress*), et qui se définissait comme « chrétien et marxiste, mais non communiste » (Salkin, 1989), rapprocha en 1970 son pays du Mouvement des non-alignés, dont il organisa la conférence en 1972, resserrant ses liens avec Cuba (il recevait Fidel Castro l'année suivante), l'URSS et la Chine, et aidant les mouvements de libération des colonies portugaises et d'Afrique du sud. Malgré cela, et peut-être aussi dans le droit fil de sa nouvelle politique tiers-mondiste, le Brésil, suite à une visite du ministre brésilien des Affaires étrangères Mário Gibson Barbosa qui arrivait de Trinidad et Tobago, lui offrit son aide notamment pour des chantiers à Lethem, ville jouxtant le Brésil mais dans la zone revendiquée par le Venezuela. Celui-ci, vexé, renforça son armée, surtout l'Armée de l'Air et la Marine pour prévenir le Brésil des dangers

⁵³ Archives du Ministère brésilien des Relations extérieures, *Resenha de política exterior do Brasil* (1964-90).

d'une guerre avec lui. (Castro Martínez, 1980). Il fit alors à son tour l'objet d'un rapprochement diplomatique dès 1971 (visite du ministre Gibson Barbosa), qui aboutit à la signature en 1973 d'un accord conjoint sur l'exploitation pétrolière dans leur zone frontalière, et sur la construction de la route Manaus-Caracas (Castro Martínez, 1980), vitale pour le Brésil pour désenclaver la région amazonienne.

En même temps le Brésil, craignant de ne dépendre que du Venezuela pour sortir vers le nord, projetait une route Manaus-Boa Vista vers Lethem et Georgetown, idée considérée déloyale par le Venezuela, pour lequel même la construction d'un port franc par le Brésil ne remettrait pas en cause sa revendication sur la « Guaiana Essequiba » (Soares, 1972). Le Brésil, utilisant alors cette pression pour amener ce dernier à mieux entretenir la route vers la frontière, coopérait alors avec lui pour l'agrandissement du barrage du Guri. Mais à la fin des années 70, l'utilisation par les Cubains de l'aéroport de Georgetown pour envoyer des troupes en Angola ressuscitèrent les craintes brésiliennes de l'orientation ouvertement communiste d'un pays frontalier (Ely, 1999). Or le Brésil avait un besoin de plus en plus vital de l'ouverture caraïbe offerte par le port de Georgetown, tout en se sentant menacé si un conflit venait à éclater entre Venezuela et Guyana : les troubles ne manqueraient pas de dépasser la frontière et d'avoir des répercussions en territoire brésilien... Aussi pour Schooyans (1977), la contrepartie de l'aide brésilienne à ce pays pourtant ouvertement marxiste, permettant aussi de contrer le Venezuela, était l'autorisation d'y construire une route débouchant sur les Caraïbes.

Tout en se réservant la possibilité d'intervenir militairement en cas de troubles à la frontière, le Brésil décida de passer à la vitesse supérieure pour littéralement satelliser le Guyana. Le premier ministre guyanien Frederick Wills venait alors en 1976 négocier de nouveaux accords avec Brasilia. Mettant son drapeau « progressiste » dans sa poche, il y faisait cette déclaration surprenante face à la méfiance suscitée par cette politique volontariste du Brésil :

« Não creio que o Brasil tenha sonhos de hegemonia continental. Quando os países de língua espanhola fazem esse tipo de acusação, fazem uma transposição da velha querela vigente na península ibérica [...] O Brasil poderá representar o papel tradicionalmente reservado às metrópoles pelas antigas colônias, de fornecedor de tecnologia e *know how*, bens de capital e equipamentos industriais⁵⁴. »

Absolvant le Brésil des accusations expansionnistes venues de l'Amérique hispanophone, le Guyana voulait sans doute tirer partie de la volonté de son grand voisin de tisser des liens avec les Guyanes pour briser l'encerclant hispanophone. Face à une Grande-Bretagne qui l'ignorait,

⁵⁴ « Je ne crois pas que le Brésil ait des rêves d'hégémonie continentale. Quand les pays de langue espagnole profèrent ce genre d'accusation, ils font une transposition de la vieille querelle en vigueur dans la péninsule ibérique. Le Brésil pourra occuper le rôle traditionnellement réservé aux métropoles par les anciennes colonies, de pourvoyeur de technologie et de savoir-faire, de biens du capital et d'équipements industriels. » Cité par P. Schilling, *O Expansionismo brasileiro*, Global Editora 1981, p. 250.

malgré son appartenance au Commonwealth, du fait de son orientation ouvertement marxiste, le Guyana semblait chercher au Brésil une domination de type néo-colonial qui permettrait au moins son développement technologique et industriel. S'agissait-il aussi de la part du premier ministre du Guyana d'amadouer un géant brésilien dont il craignait les réactions du fait de son évolution politique ?

C'est ainsi que le Brésil le fit d'abord admettre, ainsi que son voisin surinamien lui-même très isolé, au sein du Traité de Coopération amazonien qu'il signa en 1978 avec le Venezuela dans le but d'élaborer une politique amazonienne commune... Puis, suite à une visite en 1982 du président Forbes Burnham au Brésil, qui dénonça des menaces vénézuéliennes, il conclut avec lui, à la suite d'un « mémorandum d'entente » entre les deux pays, des accords militaires et économiques : un crédit de 50 millions de dollars pour équiper l'Armée guyanienne, une aide technique et financière pour la construction de la route Georgetown-Lethem, la construction d'un pont transfrontalier sur la rivière Tacutu (achevé seulement en 2009), plus un crédit de 40 millions de dollars garantis par le gouvernement brésilien. Côté guyanien ce pays facilitait davantage l'utilisation par le Brésil du port de Georgetown pour l'exportation de marchandises brésiliennes. Un journaliste anglais y vit une tentative de désamorcer un conflit guyano-vénézuélien qui aurait fatalement déstabilisé la frontière brésilienne (Ely, 1999). Mais le Brésil essayait surtout, en lui accordant une certaine protection, d'arracher le Guyana à l'influence castriste en lui proposant une aide plus importante que le gouvernement cubain, tout en permettant un désenclavement de sa région nord-amazonienne par l'intégration du sud du Guyana, qui se trouvait du coup mieux relié au centre du pays, c'est-à-dire le littoral.

Toujours est-il que le successeur de Burnham, Desmond Hoyte, politiquement plus modéré, se rapprocha à partir de 1985 du camp capitaliste et du Venezuela, tout en effectuant plusieurs visites au Brésil. Le danger s'éloignait, le Brésil signait des accords de coopération impliquant le Roraima, devenu en 1988 un Etat fédéré en même temps que l'Amapá et à l'époque presque aussi enclavé. José Sarney, élu président du Brésil après le retour de la démocratie en 1985, effectuait une visite officielle au Guyana en 1989, la première d'un chef d'État brésilien, et investissait pour 15 millions de dollars dans des projets de développement⁵⁵. L'année suivante, l'anciennement sulfureux Cheddi Jagan, revenu aux affaires du Guyana en 1992, se rendait à son tour en visite officielle au Brésil, où il concluait de nouveaux accords, notamment de liaisons terrestres et aériennes. Mais, pour Coelho (1992), il s'agissait plus de désenclaver ainsi le Roraima que de s'assurer les bénéfices d'un accès du Brésil à la Caraïbe présenté comme « bien hypothétiques » : priorité d'abord à l'intégration nationale.

⁵⁵ Archives du Ministère brésilien des Relations extérieures, *Resenha de política exterior do Brasil* (1964-90).

L'histoire du Guyana pourrait rassurer les nombreux Guyanais – ou essayistes français - persuadés d'une invasion brésilienne en cas d'indépendance. Les Brésiliens, saisissant le prétexte de troubles consécutifs à une orientation pro-soviétique, auraient sans doute pu envahir ce pays et, comme certains l'avaient envisagé, le partager avec le Venezuela (Corrêa, 1965) ; les États-Unis et même la Grande-Bretagne fermant alors peut-être les yeux sur la disparition d'un petit État mal connu et sans cohésion ethnique, contrariant l'homogénéité de l'orientation occidentale et atlantiste du sous-continent sud-américain en pleine reprise de la Guerre froide... Mais quel bénéfice en aurait tiré le Brésil ? Le Guyana anglophone ne s'intégrait pas à son projet national, et n'aurait fait que créer des problèmes supplémentaires d'insertion dans une région Nord déjà mal intégrée. Tout au plus aurait-il pu rectifier sa frontière en sa faveur en récupérant son ancien contesté du Pirara. Cela n'a semble-t-il même pas été envisagé...

Le Brésil a au contraire préféré jouer la carte de la coopération, et le Guyana se retrouva ainsi pacifiquement satellisé, surveillé politiquement par le Brésil, isolé, victime de fortes tensions ethniques et d'une économie peu florissante, menacé par le Venezuela qui vient de renouveler ses revendications, il trouve avec le Brésil un protecteur l'ayant intégré à la région à travers le Traité de Coopération Amazonien, puis tout récemment à la Communauté Sud-Américaine des Nations, devenue ensuite l'Unasud. Mais son appartenance au monde caraïbe à travers le CARICOM, dont il abrite d'ailleurs le siège, lui permet d'échapper à une influence étouffante. Ainsi, le Brésil n'était en 2004 que le dixième fournisseur du Guyana, loin derrière les États-Unis, le Japon, la Chine, des pays européens... et même le Venezuela, alors que la valeur de ses exportations vers l'ancienne colonie britannique avait diminué de moitié depuis 1995 ; et il n'apparaissait même pas dans ses premiers clients (figure 20). Le Brésil s'est certes imposé politiquement, mais pacifiquement. Mais bien moins satellisé que la Bolivie ou le Paraguay car économiquement moins stratégique et rattaché à un autre ensemble régional, le Guyana a bien plus à craindre du Venezuela. Mais à situation égale, réponse égale : le voisin surinamien allait subir le même sort.

2. La satellisation du Surinam

a) La Révolution des Sergents : Cubains et Libyens aux portes du Brésil

Indépendance tardive, en 1975, après un statut d'autonomie interne obtenu en 1954,

morcellement ethnique, instabilité politique, orientation pro-cubaine... Le Surinam des années 80 connaissait des troubles similaires au Guyana, et la faible longueur de sa frontière avec le Brésil (moins de 600 km), n'inquiétait pas moins celui-ci bien qu'elle fût totalement morte. En outre, elle fut la plus facilement et la plus rapidement déterminée puisque rois de Portugal et de Hollande s'étaient tout de suite mis d'accord sur la ligne de partage des eaux au XVII^e siècle. Or le Brésil avait déjà exercé par le passé un rôle protecteur sur la Guyane hollandaise : lors de la Seconde Guerre mondiale, à la demande du président Roosevelt, lorsque la métropole néerlandaise était occupée par les Allemands. Il s'agissait alors de dissuader d'éventuelles attaques allemandes (Ely, 1999).

Au contraire de son voisin guyanien, le Surinam, bien pourvu en ressources naturelles et pouvant compter sur l'aide de l'ancienne métropole, négociait plutôt favorablement son indépendance à partir de 1975. Mais peut-être en raison de son manque de cohésion ethnique l'assise politique était fragile, aussi un coup d'État militaire survenait le 25 février 1980 à l'initiative de jeunes officiers tiers-mondistes désirant mettre l'armée au service du développement, et le lieutenant-colonel Desiré Bouterse prenait les rênes effectives du pays en contrôlant le Conseil militaire national (Van Eeuwen, 1989).

Rapidement le nouveau régime, qui estimait que la démocratie était « un luxe de pays riches » affichait son « non-alignement » politique et montrait ses sympathies castristes. Le modèle de Bouterse était en fait Maurice Bishop, le sulfureux (pour les États-Unis) premier ministre de la Grenade depuis 1979, et des pourparlers aboutirent à l'ouverture d'une ambassade cubaine à Paramaribo en 1982, date à laquelle des officiers surinamiens partirent s'entraîner à Cuba.

Le régime se radicalisait en décembre 1982 quand quinze opposants furent assassinés ou exécutés, ce qui provoqua l'arrêt de l'aide de l'ancienne métropole néerlandaise, ainsi qu'une préoccupation croissante des États-Unis et du Brésil. Ce dernier craignait à la fois une infiltration « d'éléments marxistes » en territoire brésilien pouvant le déstabiliser, et des activités subversives dans sa direction à partir du Guyana et du Surinam avec le soutien du leader libyen Kadhafi (Prost, 1998). Celui-ci maintenait en effet à Paramaribo un « bureau du peuple », finançait des activités politiques et militaires, et concluait un accord économique en 1983 au nom également de la « solidarité islamique », le Surinam comptant en effet, avec près d'un tiers d'habitants originaires d'Inde et d'Indonésie, la plus forte communauté musulmane d'Amérique du Sud. Sans compter que ce pays est bordé par deux frontières litigieuses : il existait là aussi un risque que sa contestation avec la Guyane française et la revendication de rectification avec le Guyana dégénèrent et que le conflit déborde en territoire brésilien. Il fallait donc contrecarrer ces aides cubaines et libyennes, à l'image de ce qui était fait au même moment avec le Guyana.

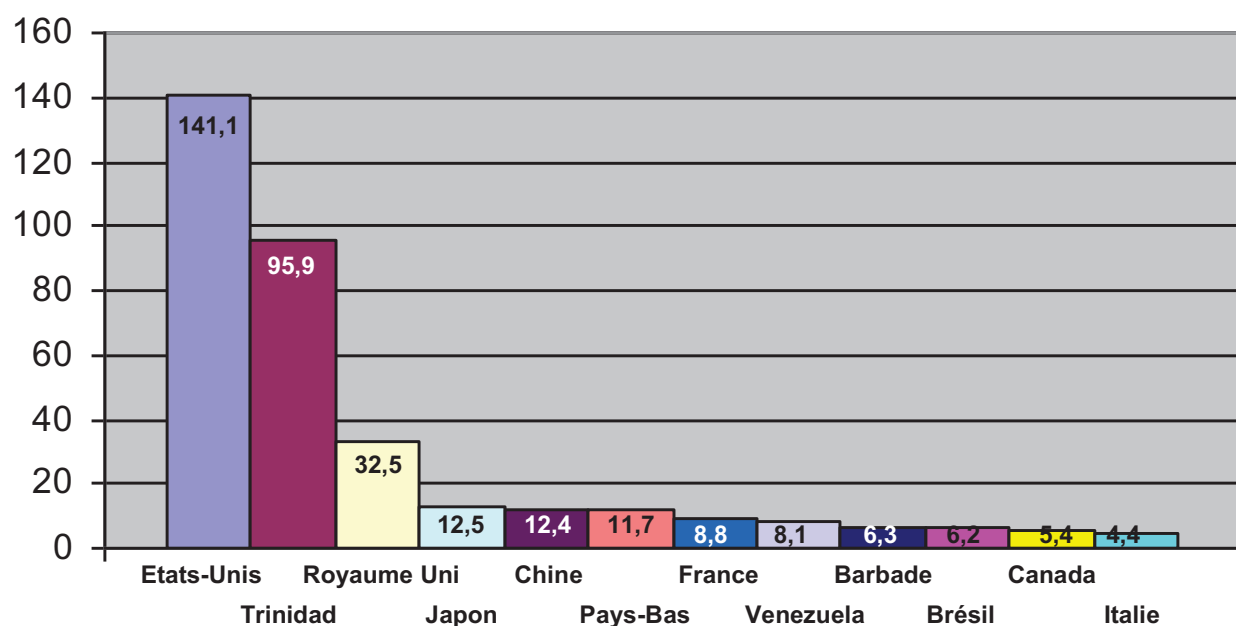


Figure 20. Les douze premiers fournisseurs du Guyana en 2001, en millions de \$ US (source : INSEE). Le Brésil est loin derrière les États-Unis et même le Venezuela...

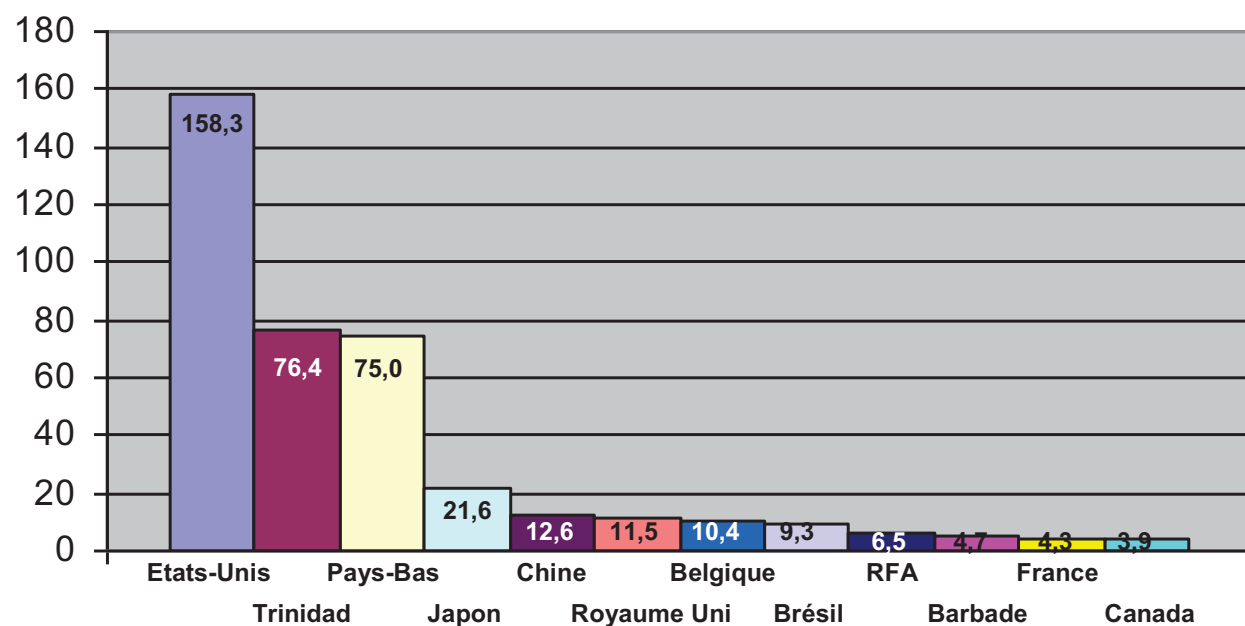


Figure 21. Les douze premiers fournisseurs du Surinam en 2001, en millions de \$ US (source : INSEE). Là encore le Brésil est loin derrière les États-Unis...

b) L'intervention brésilienne : ingérence et aides financières

En avril 1983, le général Danilo Venturini, conseiller militaire du président brésilien Figueiredo, arrivait à Paramaribo délivrer un ultimatum à la junte surinamienne : jamais le Brésil ne tolérerait un nouveau Cuba à ses portes, et le montrait en déployant des troupes à la frontière. Mais il ne venait pas les mains vides, et proposait de nombreux accords militaires et économiques afin d'arracher le Surinam à l'influence du Cuba, qui ne pouvait en proposer autant. En cas de refus, 20.000 soldats brésiliens étaient postés aux frontières avec le Guyana et le Surinam... (Ely, 1999 ; Cervo/Bueno, 2002).

La contrepartie était évidente. Un mois plus tard le premier ministre surinamien se rendait à son tour à Brasilia, accompagné de son chef d'État-major et du ministre de l'Énergie. Le président Figueiredo confirma les propositions du général Venturini : des accords furent signés concernant des projets de coopération technique dans les domaines de l'élevage, de l'hydro-électricité (aides à la construction d'un barrage), sur l'exportation vers le Brésil du riz surinamien et vers le Surinam de l'aluminium brésilien, ainsi qu'une ligne de crédits pour le financement du développement de la petite république. Des attachés militaires furent échangés entre Brésil et Surinam, le premier assurant même une partie de la formation des officiers du second, équipant son armée et y envoyant des conseillers militaires (Prost, 1998). Ces accords ne furent pas du goût du premier ministre néerlandais Ruud Lubbers qui, en visite officielle au Brésil peu après, demandait à ce dernier une certaine prudence, s'attirant alors une réponse cinglante de sa part qui montrait le refus de toute ingérence. (Ely, 1999).

Il est clair que le Brésil ne désirait pas coopérer pour le principe avec un pays s'alignant de plus en plus ouvertement sur Cuba sinon l'URSS, alors que l'influence de ces derniers essayait de s'étendre en Amérique latine à travers les conflits au Salvador et au Nicaragua. Le but était d'y exercer pour des raisons de sécurité une certaine tutelle à l'image de celle qui s'exerçait également sur le Guyana, mais aussi sur le Paraguay pour d'autres motifs. Le choix d'un diplomate d'envergure, Luis Felipe Lamprea, comme ambassadeur à Paramaribo⁵⁶ montrait l'importance accordée par le Brésil à son voisin surinamien (Ely, 1999), même si l'historien américain Wayne A. Selcher relativise cette importance et le danger surinamien :

« O Suriname não é rico o bastante, nem tampouco representa ameaça suficiente que justifique grande atenção por parte do Brasil a longo prazo. Ajuda a Bouterse é salvaguarda da estabilidade regional e da sua própria influência no continente, pela manutenção da competição leste-oeste fora da América do sul⁵⁷. »

⁵⁶ Ce dernier fut plus tard ministre des Relations extérieures du gouvernement de Fernando Henrique Cardoso dans les années 1990, et signa les accords de coopération entre France et Brésil en 1996.

⁵⁷ « Le Surinam n'est pas suffisamment riche, et ne représente même pas une menace suffisante qui justifie une

Ainsi ce serait plus une question de principe quant à la stabilité régionale et surtout à l'affirmation continentale du Brésil, voulant montrer son rôle de « gendarme du sous-continent », qu'une véritable nécessité stratégique et économique qui aurait motivé la réaction brésilienne. Néanmoins le Surinam ne rompait pas avec Cuba, et une commission mixte de collaboration économique, scientifique et technique cubano-surinamienne se réunissait toujours en 1983, montrant la relativité de la menace brésilienne.

Finalement, suite à l'intervention militaire des États-Unis à la Grenade en octobre 1983, qui aboutit au renversement de Maurice Bishop, le Surinam rompait avec Cuba, la représentation diplomatique cubaine à Paramaribo étant limitée à... une personne (Ely, 1999). Le Brésil craignait d'ailleurs que les États-Unis n'interviennent également dans ce pays frontalier qu'ils avaient essayé d'intégrer avec le Traité de Coopération Amazonien, ce qui les aurait passablement humiliés à un moment où ils cherchaient à affirmer leur puissance et une certaine indépendance vis à vis de la politique étrangère états-unienne. Mais la crainte de représailles états-uniennes semble avoir davantage joué que les avantageux accords brésiliens pour que le Surinam demande le départ des Cubains : le but avoué des États-Unis était bel et bien, en intervenant militairement à la Grenade, d'intimider les mouvements et gouvernements progressistes de toute la Caraïbe sans autre intervention directe.

Le Brésil n'en avait pas pour autant fini avec le Surinam. En 1986 une guerre civile opposant l'Armée à des commandos de Noirs-Marrons dévastait l'est du pays, 10.000 réfugiés trouvèrent asile en Guyane française. L'instabilité menaçait à nouveau ce pays, même si la frontière commune se trouvait dans une zone dépeuplée sans moyens de liaisons terrestres ou maritimes, mais risquait de s'étendre à un autre territoire voisin à la frontière plus ouverte, la Guyane française. La presse surinamienne révéla d'ailleurs que des armes à destination des rebelles y transitaient depuis Belém, provoquant une vigoureuse réplique de l'Itamaraty qui réfuta toute implication brésilienne officielle. Même méfiants à l'égard du gouvernement Bouterse, les militaires brésiliens n'avaient évidemment aucun intérêt à une déstabilisation supplémentaire du voisin surinamien, ils craignaient d'autre part que cette rébellion inspirât les indépendantistes guyanais soutenus par Cuba (Raiol, 1992). Le Brésil était donc là encore sinon directement menacé, du moins concerné.

Finalement la démocratie revenait – provisoirement – en 1988, le nouveau ministre surinamien des Relations extérieures se rendait au Brésil et signait des accords pour la

grande attention de la part du Brésil à long terme. L'aide à Bouterse est la garantie de la stabilité régionale et de sa propre influence dans le continent, à travers le maintien de la rivalité est-ouest en dehors de l'Amérique du Sud. » W. A. Selcher, « As relações Brasil-América latina », *Política e Estratégia*, IV, 4, 1986, pp. 554-581.

constitution de commissions mixtes et la suppression mutuelle du visa d'entrée⁵⁸. Le président Sarney se rendait en visite officielle au Surinam en mars 1989 dans la foulée du Guyana, il s'agissait là encore de la première visite officielle d'un président brésilien, son homologue surinamien Shankar lui rendait la politesse au mois de novembre. En 1992, ce fut le soutien de l'OEA et surtout du Brésil au président constitutionnel Venetiaan qui fit avorter une autre tentative de putsch de la part de l'ancien dictateur Bouterse.

Une anecdote significative des liens obscurs entre Surinam et Brésil : Bouterse peu après avoir quitté le pouvoir fut arrêté à São Paulo en octobre 1988, soupçonné de trafic d'armes. La violence raciale qui s'exerça à son encontre de la part de policiers blancs qui ignoraient son identité défraya la chronique. Quelques années plus tard la presse brésilienne révélait que son propre fils, qui travaillait à l'ambassade du Surinam à Brasilia, était lui-même soupçonné de trafic d'armes et de drogue⁵⁹...

Là encore, malgré la faiblesse et l'instabilité du voisin surinamien, aucune invasion ne s'est produite. Mais la pression brésilienne, suivie d'une certaine satellisation économique et militaire ont néanmoins limité pour un temps la souveraineté du Surinam en imposant, quoique le terme puisse paraître assez fort, des choix d'alliance à un gouvernement par ailleurs peu démocratique. On peut néanmoins remarquer dans cette vassalisation un aspect militaire plus important qu'avec le Guyana, peut-être, dans ce dernier cas, par volonté du Brésil de ne pas se couper du Venezuela, autre puissance potentielle de la région. Ces pressions, transformant la région en glacis d'États-tampons protégeant les frontières brésiennes de l'expansion du communisme, obéissaient plus à des raisons de sécurité intérieure qu'à un désir d'expansionnisme même limité au terrain économique. Elles sont une conséquence des craintes brésiennes à l'égard de ses voisins des Guyanes, qui pouvaient utiliser la forêt pour y cacher des guérilleros tentant de l'infiltrer, ou d'un risque d'implication des grandes puissances ou des anciennes puissances coloniales (Prost, 1998). Cela dit, dans le cas du Surinam, les États-Unis par leur intervention directe à la Grenade n'ont-ils pas été plus efficaces ?

Mais, tout comme pour le Guyana, cette satellisation politique et militaire se traduit peu sur le plan économique, sans doute CARICOM oblige : le Brésil n'est que le huitième fournisseur du Surinam, loin derrière les États-Unis et les pays européens et asiatiques, et n'apparaît pas dans les principaux clients (figure 21). En outre, c'est désormais la Chine, dont sont originaires de nombreux Surinamiens, qui exerce une influence certaine sur ce pays par ses nombreux

⁵⁸ Archives du Ministère brésilien des Relations extérieures, *Resenha de política exterior do Brasil* (1964-90).

⁵⁹ Desi Bouterse est revenu démocratiquement à la tête de l'Etat en juillet 2010.

financements. Là encore la situation du Surinam n'est pas comparable à celle de la Bolivie et du Paraguay, qui doivent affronter une véritable colonisation par l'achat de terres par des Brésiliens, et dont des régions entières échappent quasiment de fait à leur souveraineté. L'enjeu de la satellisation du Guyana et du Surinam n'était pas non plus impérialiste au sens économique du terme. Que pouvait alors représenter, sur cette même frontière nord, une Guyane française bien moins développée et encore sous tutelle européenne ?

3. Des sentiments ambivalents sur la Guyane française

a) Un territoire peu sensible mais sous-développé

La Guyane française, dépendant encore d'une puissance européenne, ne présentait justement pas le même type de problèmes. Ayant au contraire des deux autres Guyanes choisi une forme originale de décolonisation, par intégration à sa Métropole, elle était le dernier territoire sud-américain relevant d'un pays européen. Elle était ainsi pour les militaires brésiliens sécurisée par la présence d'une Armée française appartenant au même camp, alors que son sous-développement n'en faisait pas un enjeu intéressant en dépit de sa vulnérabilité, comme en témoigne cette observation presque méprisante de l'universitaire brésilien Aimberê Freitas, s'appliquant d'ailleurs à toutes les Guyanes (1998) :

« No sul da América, no entanto, os espanhóis, unidos aos portugueses e aos brasileiros, lutaram muito para manter franceses, ingleses, holandeses e até irlandeses fora do domínio territorial. É certo que esses povos conseguiram se fixar nas Guianas, mas isto pouco significa, pois as Guianas estão situadas em terras de baixa fertilidade, de pouca riqueza mineral e seu litoral é inóspito e impróprio para o turismo. As terras guianenses são tão ruins que a Inglaterra estimulou a independência da Guiana Inglesa; a Holanda não se opôs à independência da Guiana Holandesa e a França só não dá a independência da Guiana Francesa porque os guianenses não aceitam e, por isso, a França paga para que os Guianenses e algum francês genuíno viva na Guiana para não deixá-la abandonada⁶⁰. »

⁶⁰ « Au sud de l'Amérique cependant, les Espagnols, unis aux Portugais et aux Brésiliens, ont beaucoup lutté pour contenir les Français, Anglais, Hollandais et même Irlandais hors de leurs possessions territoriales. Il est vrai que ces peuples ont réussi à se fixer dans les Guyanes, mais cela n'a que peu d'importance, car les Guyanes sont situées sur des terres peu fertiles, pauvres en ressources minérales, et leur littoral est inhospitalier et inadéquat pour le tourisme. Les terres guyanaises sont si mauvaises que les Anglais ont encouragé l'indépendance de la Guyane Anglaise ; la Hollande ne s'est pas opposée à celle de la Guyane Hollandaise, et ce n'est que parce que les Guyanais n'en veulent pas que la France n'accorde pas l'indépendance à la Guyane Française, et pour cela elle paie pour que les Guyanais et quelques Français authentiques [sic] y vivent pour ne pas la laisser abandonnée. » Aimberê Freitas, *Fronteira Brasil-Venezuela, encontros e desencontros*, Gráfica Editora 1998, pp. 29-30.

Même si transparait une certaine illégitimité de la présence non-ibérique, et s'il fait ensuite allusion à l'utilisation de la Guyane par la France d'abord comme baigne, puis comme base de lancement pour les fusées, on voit que nous sommes loin ici des traditionnelles accusations de mainmise coloniale de la part de la France, et lui au moins reconnaît contrairement à de nombreux essayistes brésiliens la volonté des Guyanais pour expliquer le maintien du statut français...

Mais la Guyane était aux prises depuis les années 60 avec des mouvements nationalistes qui connurent leur apogée dans les années 70. Ces mouvements étaient soutenus, plus ou moins discrètement, par Cuba, et cherchaient un appui auprès des différents mouvements de libération et régimes progressistes et « non-alignés ». Fidel Castro avait ainsi affirmé, dans un discours à La Havane en 1979 : « *Les non-alignés appuient la lutte anticolonialiste des peuples de Puerto-Rico, Belize, Guadeloupe, Martinique et Guyane française* » (Martin-Pannetier/Salkin, 1985). On les accusa en outre, sans d'ailleurs que cela fût prouvé, de recevoir une aide financière libyenne, mais dans l'entreprise du président Kadhafi de déstabilisation de l'Occident il est indéniable que la Guyane pouvait constituer un pion à proximité du Brésil, comme le Surinam l'avait lui-même été.

Le sens de l'histoire penchant alors vers une décolonisation qu'idéologiquement les généraux brésiliens approuvaient tout en la craignant, ceux-ci furent amenés à s'interroger sur les sentiments de la population, et sur les conséquences d'une éventuelle indépendance. Plusieurs rapports de l'Ecole supérieure de Guerre étudièrent la situation dès les années 1960, en ne séparant pas toutefois la Guyane du contexte des pays situés au nord du Brésil. Ils constataient l'écart entre le faible développement et les avantages dus à l'appartenance à la France.

En 1968, stagiaire à l'ESG, le colonel d'aviation Wilson Rezende Nogueira remarquait ainsi le faible développement de son voisin français, notamment sa partie frontalière:

« A Guiana francesa não apresenta ação vitalizante significativa ao longo da fronteira, entretanto o Território do Amapá desenvolve uma intensa ação polarizadora pelo desenvolvimento que vem alcançando⁶¹. »

Il concluait alors à la nécessité de poursuivre le développement du Territoire fédéral d'Amapá, dont il semblait néanmoins surestimer les effets, après avoir évoqué des difficultés de la part de la France à accepter le verdict de Berne, même si elle conclut finalement la démarcation de la frontière. Celle-ci pour lui ne présentait justement aucun danger, la Guyane était trop peu

⁶¹ « La Guyane française ne présente aucune action dynamisante significative le long de la frontière ; alors que le Territoire d'Amapá entretient une intense action polarisatrice par le développement qu'il est en train d'obtenir. » *Analisar os problemas atuais e potenciais que possam perturbar a vitalização da faixa de fronteiras com a Guiana francesa, Suriname, Guiana, Venezuela e Colômbia*, ESG 1968, p. 29.

développée, notamment dans sa partie frontalière. On retrouve cependant, comme chez Backheuser, cette méfiance brésilienne envers une France soupçonnée de ne pas accepter la sentence de 1900, dont elle s'était en fait accommodée : la France n'avait aucune ambition sur l'Amapá quand elle n'arrivait déjà pas à intégrer la Guyane.

En 1969 un autre stagiaire, le général de division Lauro Alves Pinto, après avoir rappelé l'histoire du Contesté, soulignait que

« Internamente dois movimentos têm sido uma constante da política exterior da França: refiro-me ao de anexação pura e simples ao Brasil e ao de descolonização. » [souligné par lui].

« O movimento de anexação ao Brasil chegou a seu climax quando, durante a Segunda Guerra Mundial, levantou-se em massa a população colonial, e, rasgando a bandeira francesa e ostentando a brasileira, entregou o Governo de Caiena ao Cônsul brasileiro que o exerceu por 48 horas. Tais expansões cessaram com a intervenção de tropas norteamericanas de Rochambeau⁶². »

Le général Alves Pinto semble avoir pris plusieurs libertés avec l'Histoire, il paraît en tout cas avoir lu attentivement et interprété à sa manière l'œuvre du brigadier Lysias Rodrigues, que nous évoquerons au prochain chapitre, qui racontait dès 1947 une telle scène, qui semble bien ne jamais s'être produite en Guyane. Il est exact que de nombreux Guyanais furent reconnaissants envers le Brésil de les avoir approvisionnés alors qu'ils étaient coupés de la Métropole pendant ces années sombres, certains en conçurent du dépit envers la « Mère Patrie ». Mais ce sont surtout les Américains, et non les Brésiliens, qui semblent avoir bénéficié d'un élan de sympathie et de la remise provisoire du pouvoir de la part de la population lors de ce mouvement de dissidence, qui vit en novembre 1943 la Guyane passer dans le camp de la France libre (Alexandre, 2003). Enfin, Rochambeau est le nom donné à l'aéroport construit par les Américains près de Cayenne et non le général venu libérer la Guyane ! Mais il récidive plus loin :

« Quando da última guerra a Bandeira do Brasil tremulou nas ruas de Caiena, empunhada pelos naturais num movimento da mais cristalina espontaneidade, dir-se-ia que era a fala do precipitado histórico-cultural, decantado em três séculos, que vinha à tona na consciência do guianense, reconhecendo-se mais americano, mais amapaense e brasileiro, do que franco ou gaulês⁶³. »

⁶² « A l'intérieur deux directions furent une constante de la politique extérieure de la France : je veux parler du rattachement pur et simple au Brésil et de la décolonisation. Ce mouvement en faveur du rattachement au Brésil connut son apogée lors de la Seconde Guerre mondiale, quand la population coloniale se leva en masse, et, déchirant le drapeau français et brandissant le brésilien, remit le gouvernement de Cayenne au Consul du Brésil qui l'exerça pendant 48 heures. Ces manifestations cessèrent avec l'intervention des troupes nord-américaines de Rochambeau. » *Analisar as relações entre Brasil, Venezuela, Guiana, Suriname e Guiana francesa*, ESG 1969, p. 131.

⁶³ « Quand lors de la dernière guerre le drapeau brésilien flotta dans les rues de Cayenne, brandi par les habitants dans une manifestation de la plus cristalline spontanéité, on pourrait dire que c'était l'expression

Le Guyanais n'est donc pas un vrai Français et Alves Pinto n'est visiblement pas un chaud partisan de la présence française, mais le sentiment pro-brésilien qu'il prête aux Guyanais fait sourire : les Guyanais ont certes souvent préféré l'équipe de football du Brésil à celle de la France, mais de là à se sentir appartenir à un pays pauvre ayant déjà envoyé par milliers ses migrants chez eux pour la construction de la base spatiale... Partagés entre loyalisme français et autonomisme ou indépendantisme, les Guyanais ne demandèrent en tout cas jamais un rattachement au Brésil qu'ils redoutaient par dessus tout !

Plus loin, notre général faisait un tableau sans concession de la politique coloniale française :

« O francês transitou nesses trezentos anos pela Guiana francesa sem demonstrar a esta que a tratava como a continuação da própria metrópole. Enquanto que Portugal, com possibilidades humanas bem menores, deu sua gente em vagas permanentes para povoar o Brasil [...], a França agia de longe, parecendo cuidar de não sujar suas mãos no prato colonial que tanto esperava receber⁶⁴. »

La Guyane par son sous-peuplement qu'il attribuait à « l'incapacité de la France et l'inadaptation du Blanc gaulois⁶⁵ » apparaissait ainsi peu dangereuse pour le Brésil, et il comptait peu sur la France pour développer la région : il soulignait bien son apparent désintérêt - qui lui garantissait pourtant le plus haut niveau de vie de la région, précisément en tant que prolongement de la Métropole ! - en dépit de l'acharnement à préserver et même étendre cette colonie, allusion probable au long conflit frontalier. Il évoquait néanmoins la nécessité de relations avec la Guyane :

« Apesar da política lusitana de anti-relações com o povo da Guiana, política menos contra o povo do que contra o receio de expansão por via das relações, o Guianense crê no brasileiro como amigo, a ponto de sair às ruas, como o fêz durante a última guerra, pedindo anexação ao Brasil⁶⁶. »

On retrouve encore la crainte d'une expansion potentielle des Français, mais peut-on interpréter cette insistance sur le rôle négatif de la métropole française et le soi-disant sentiment « rattachiste » des Guyanais, voire leur prétendue conscience « amapéenne et brésilienne », comme une marque d'annexionnisme ? Le Brésil aurait alors la possibilité – ou

d'un refoulement historico-culturel, qui après trois siècles de maturation surgissait dans toute la conscience du Guyanais se reconnaissant plus américain, plus amapéen et brésilien, que franc ou gaulois. » Op. cit., p. 136.

⁶⁴ « Les Français sont restés trois cents ans en Guyane française sans lui démontrer qu'ils la traitaient comme un prolongement de la métropole. Alors que le Portugal, avec des ressources humaines bien moindres, envoya par vagues successives des hommes pour peupler le Brésil [...], la France agissait de loin, paraissant se préoccuper de ne pas se salir les mains avec ce plat colonial qu'elle avait tant espéré recevoir. » Id.

⁶⁵ “A França não teve capacidade de transferir seus contingentes humanos para constituir o núcleo colonizador da colônia. A inaptabilidade do branco gaulês à esta empresa foi manifesta.” Op. cit., p. 133.

⁶⁶ « Malgré la politique portugaise de non-relations avec le peuple de la Guyane, politique dirigée moins contre le peuple que contre la crainte d'une expansion à travers ces relations, le Guyanais voit dans le Brésilien un ami, au point de sortir dans les rues, comme il le fit lors de la dernière guerre, pour demander le rattachement au Brésil. » Op. cit., p. 134.

le devoir – de répondre à la demande de ce peuple abandonné si plein de bonnes intentions envers lui... Le contexte politique ne s'y prêtait guère, cela montrait en fait qu'il n'y avait aucune hostilité de la part du voisin du côté de cette frontière, qu'il était au contraire prêt à coopérer. Le général Alves Pinto envisageait plutôt une satellisation de fait d'une Guyane chroniquement sous-développée à travers des relations accrues avec un Amapá plus dynamique, qu'il fallait développer pour le rendre moins vulnérable. La Guyane ne présentait donc aucun danger, contrairement aux autres frontières de la région, c'est ce sur quoi il semblait insister.

En 1986, le colonel d'infanterie Mauri Digiácomo traçait un portrait moins sympathique, mais assez percutant, des Guyanais. Il remarquait :

« A população da Guiana Francesa é basicamente negra. Falam o idioma francês e vivem basicamente da produção de filhos, principalmente na faixa de fronteira. A França paga um salário família suficiente para manter os habitantes da Guiana sem trabalhar. Todas as facilidades são proporcionadas para conservar a colônia povoada e sem qualquer idéia separatista⁶⁷. »

Contrairement au militaire précédent, il prenait acte du loyalisme de la population guyanaise et de la politique française, notamment sociale, à son égard et qui pour lui en était la cause. Mais il évoquait aussi le problème de l'immigration brésilienne, comme d'ailleurs Meira Mattos avant lui :

« A mão de obra, especializada ou não, é normalmente brasileira. Os francos franceses tornaram-se um grande atrativo para os trabalhadores do Amapá e do Pará, que imigram para a Guiana, legal o ilegalmente para trabalhar. Periodicamente a política da Guiana atua contra os imigrantes ilegais [...] e os deporta para o Brasil⁶⁸. »

Il pointait ainsi contrairement aux précédents l'attraction exercée par le statut français de la Guyane. Mais en dehors de cette évocation assez critique de la politique française à l'égard de l'immigration brésilienne (il oublie cependant qu'en 1974 ces « déportations » furent pratiquées avec l'aide de l'Armée brésilienne), nulle mention de possibles problèmes en provenance de la Guyane, il montrait au contraire que la pression était bien brésilienne. La présence française était elle-même finalement sécurisante, ce qui n'excluait pas des problèmes

⁶⁷ « La population de la Guyane française est essentiellement noire. Ils parlent la langue française et vivent essentiellement de la production d'enfants, surtout dans la zone frontalière. La France paie un salaire familial suffisant pour permettre aux habitants de la Guyane de ne pas travailler. Toutes ces facilités sont dans le but de garder la colonie peuplée et sans le moindre sentiment séparatiste. » *Ocupação da faixa de fronteira do Brasil com a Guiana francesa. Participação do Exército, reativação da colônia militar do Oiapoque*, ESG 1986, p. 28.

⁶⁸ « La main d'œuvre, spécialisée ou non, est normalement brésilienne. Les francs français sont devenus un grand facteur d'attraction pour les travailleurs de l'Amapá et du Pará, qui émigrent vers la Guyane, légalement ou illégalement, à la recherche de travail. La politique de la Guyane est régulièrement dirigée contre les immigrants illégaux [...] et les expulse vers le Brésil. » Id.

potentiels dus aux fortes différences de développement social, impliquant une certaine attraction guyanaise, que craignaient depuis longtemps les autorités politiques de l’Amapá.

b) Des risques pour l’Amapá voisin

En dépit de ces observations optimistes par des officiers de passage sur l’Oyapock (et qui semblent même ne jamais avoir dépassé Saint-Georges), les différents gouverneurs de l’Amapá avaient observé et surtout constaté l’isolement de la ville frontalière d’Oiapoque, qui longtemps ne fut pas reliée par voie terrestre au reste du Territoire, lequel d’ailleurs ne l’était pas non plus au reste du Brésil. Il y avait donc un risque d’« aspiration » par une Guyane considérée plus riche et plus développée, et surtout rattachée à une puissance européenne. Dans un rapport de 1963, alors que les travaux de la future route BR 156 reliant précisément Oiapoque à Macapá étaient à peine entamés, le colonel Terêncio Furtado de Mendonça Porto, gouverneur du Territoire fédéral, demandait officiellement que cette route classée comme « pionnière » soit désormais classée comme « d’intérêt politico-économico-social » :

« A finalidade da AP-BR-15 não é apenas ocupar e povoar o Território. É rodovia política de significação internacional, que deverá funcionar como instrumento apropriador de áreas brasileiras em confronto cultural com as Guianas Francesa e Holandesa, dominando e vitalizando as zonas da fronteira Norte, desprovida da seiva litorânea. Sua conclusão, pela expansão geopolítica, impõe-se notadamente porque o Município do Oiapoque é uma das áreas de menor quociente de progresso do país, sem meios de comunicações terrestres, mantendo-se de verbas insuficientes para ativar-lhe o processo de desenvolvimento, enquanto que as Guianas Francesa e Holandesa exibem características de regiões dinâmicas, em franca e acelerada expansão, dispoendo de aeroportos modernos, linhas aéreas regulares com as principais cidades da Europa e portos organizados, em acesso constante por navios de rotas internacionais⁶⁹. »

Ainsi, le problème qui se posait à la partie frontalière de l’Amapá était son enclavement, contrastant avec les relations avec l’Europe des Guyanes voisines. On peut constater que le gouverneur du Territoire fédéral avait une vision plus pessimiste quant à la partie brésilienne

⁶⁹ « Le rôle de [la route] AP-BR-15 n’est pas seulement d’occuper et de peupler le Territoire. C’est une route politique de signification internationale, qui devra fonctionner comme un instrument d’appropriation d’aires brésiliennes confrontées culturellement aux Guyanes française et hollandaise, en maîtrisant et revitalisant les zones de la frontière nord, qui n’est pas alimentée par la sève côtière. Sa conclusion, par son expansion géopolitique, s’impose notamment parce que la commune d’Oiapoque est un des espaces connaissant les plus faibles indices de progrès du pays, sans moyens de communications terrestres, vivant de subventions insuffisantes pour initier un processus de développement, alors que les Guyanes française et hollandaise montrent des caractéristiques de régions dynamiques, connaissant une expansion réelle et accélérée, disposant d’aéroports modernes, de liaisons aériennes régulières avec les principales villes européennes et des ports équipés, régulièrement desservis par des bateaux de lignes internationales. » Cité par Raiol, op. cit., p. 37.

de la frontière, et plus positive envers la partie guyanaise : contrairement à certains officiers stagiaires cités précédemment il pointait du doigt le sous-développement et l'isolement d'Oiapoque, alors que la pourtant sous-développée Guyane française avait elle l'avantage d'être reliée à l'Europe tant par voie aérienne que maritime. Par cette évocation largement exagérée de la Guyane française voisine dont on connaît l'isolement chronique, il montrait les dangers d'une situation frontalière au détriment de la partie brésilienne, par ailleurs sans atouts propres. Le colonel Mendonça Porto allait ensuite montrer d'autres aspects de ce territoire frontalier :

« Enquanto o Oiapoque e outras regiões do Amapá ressentem-se de maior contato com as populações mais evoluídas, em face da quase total ausência de meios de comunicações, a Guiana Francesa, transformada em Departamento de Estado, afronta a fronteira norte do Brasil e quíça (sic) todo o Território, com consideráveis inversões de capitais em sistema de energia elétrica, rodovias, abastecimento d'água, pesquisas e explorações minerais, utilização de matérias primas, serviços de imprensa e rádio e em programas ativos de educação e saúde, planejados e fiscalizados pelo Governo francês⁷⁰. »

En somme le gouverneur, à travers ce tableau pour le moins optimiste mais argumenté de la Guyane française, semblait regretter que le gouvernement fédéral brésilien ne mît pas les mêmes moyens au service de l'Amapá et de sa zone frontalière, créant ainsi d'importantes disparités de part et d'autres de la frontière, au détriment de la rive brésilienne. Peut-être pour ne pas diminuer l'impact de ses observations, le colonel Mendonça Porto omettait, volontairement ou non, que la zone guyanaise frontalière avec la commune de Saint-Georges était à ce moment, du fait de l'absence de liaison routière avec le reste de la Guyane, tout aussi enclavée que pouvait l'être Oiapoque par rapport à l'Amapá, ce qui ne l'empêchait cependant pas de connaître un effectif développement éducatif et sanitaire, grâce à la redistribution nationale permise par le statut départemental. Or ces disparités en faveur du voisin guyanais comportaient un risque pour Oiapoque, et donc pour l'Amapá et le Brésil tout entier :

« O habitante da fronteira brasileira vai mais facilmente à Guiana francesa do que a qualquer cidade do Território. Através de noticiários emitidos pelas emissoras guianenses está mais entrosado da vida da Guiana, do que com a da Capital do Território. Por isso, esses contrastes de desenvolvimento podem criar problemas sérios para os interesses do Brasil.

Daí a necessidade urgente de consolidar a conclusão da AP-BR-15, que dominará as terras brasileiras ao longo da linha divisória. Essa é a responsabilidade que o

⁷⁰ « Pendant qu'Oiapoque et autres régions de l'Amapá subissent un contact croissant avec des populations plus évoluées, face à une absence quasi-totale de moyens de communication, la Guyane française, transformée en Département d'Etat, fait face à la frontière nord du Brésil, et qui sait de tout le Território, avec une situation considérablement inverse en terme de capitaux investis dans l'énergie électrique, les routes, l'approvisionnement en eau, les recherches et exploitations minérales, l'utilisation de matières premières, les services de radio et de presse et des programmes actifs d'éducation et de santé, programmés et contrôlés par le Gouvernement français. » Id.

Governo do Território empresta à construção da rodovia, porque representará a fundação de outras obras de infra-estrutura e de suporte à afirmação de um modelo de civilização brasileira diante do estrangeiro. O domínio de nossas terras de fronteiras atingirá os anseios de soberania e as aspirações da consciência nacional⁷¹.»

Le danger venait donc de l'attraction exercée par un territoire voisin jouissant d'un niveau de développement et d'équipement « européens » de par son appartenance politique. Or Oiapoque étant effectivement mieux reliée à l'époque à Saint-Georges qu'à Macapá, il y avait donc le risque d'une attraction trop forte exercée par le voisin guyanais, dont l'influence pouvait ainsi dépasser la frontière, oubliant d'ailleurs que récemment encore les habitants de Saint-Georges ne pouvaient capter que la télévision brésilienne... Mais il existait aussi un risque pour le sentiment national de Brésiliens frontaliers se sentant abandonnés par leur État, au contraire des Guyanais, et l'on se souvient que le patriotisme n'avait pas toujours été le fort des habitants brésiliens de la région à l'époque du Contesté. C'est ce qu'Osvaldino Raiol, commentant la situation d'alors, nomme la distance sociale (1992) :

« O Departamento Ultramarino da Guiana Francesa desenvolve uma política que fragiliza mais ainda a economia dessa fronteira humana marginalizada, onde a maior proximidade de Saint-Georges e Caiena do que Macapá ou Belém agrava essa debilidade que, na verdade, não se resume na distância espacial, mas na distância social da fronteira em relação à própria Macapá ou Belém⁷². »

On retrouve dans ce commentaire cette vision optimiste de la situation guyanaise. Car Cayenne n'était pas à l'époque relié par voie terrestre à la frontière, et Saint-Georges en dépit de sa situation sociale effectivement plus avantageuse connaissait un isolement au moins semblable à celui d'Oiapoque. Mais il est vrai que la politique sociale développée par la France, et relayée par le « Département Ultramarin » (salaires, allocations familiales, retraite, assurance chômage...), exerçait une attraction certaine sur les Brésiliens de la région, et le risque existait qu'Oiapoque devienne une extension de fait de la Guyane française, sans exclure le risque de demande de rattachement... Il semble cependant que seules quelques familles amérindiennes aient alors traversé l'Oyapock pour jouir des avantages de

⁷¹ « L'habitant de la frontière brésilienne va plus facilement en Guyane française que dans n'importe quel autre endroit du Territoire. A travers les informations diffusées par les medias guyanais il paraît s'impliquer plus dans la vie en Guyane que dans celle de la Capitale du Territoire. Aussi, ces contrastes de développement peuvent créer de sérieux problèmes pour les intérêts du Brésil. D'où la nécessité impérieuse de conclure l'achèvement de l'AP-BR-15, qui maîtrisera les terres brésiliennes le long de la ligne de frontière. Telle est la responsabilité que le Gouvernement assigne à la construction de la route, car elle marquera le point de départ d'autres ouvrages d'infrastructure et de support à l'affirmation d'un modèle de civilisation brésilien face à l'étranger. La maîtrise de nos terres frontalières concrétisera ainsi nos volontés de souveraineté et d'aspirations de la conscience nationale. » Id., pp. 37-38.

⁷² « Le Département d'Outre-mer de la Guyane Française développe une politique qui fragilise encore plus l'économie de cette frontière humaine marginalisée, où le fait que Saint-Georges et Cayenne soient plus proches que Macapá ou Belém aggrave cette faiblesse qui, en vérité, ne se résume pas à la distance spatiale, mais à la distance sociale de la frontière par rapport à Macapá ou Belém. » Id., p. 41.

l'appartenance française, les autres habitants de la rive brésilienne profitant d'opportunités de travail telles la construction ou la navigation, les flux d'émigrants brésiliens se dirigeant plutôt vers Cayenne et Kourou. Mais il n'en reste pas moins que l'Oyapock, séparant finalement un pays du « Sud » d'un territoire dépendant du « Nord », se retrouvait de fait assimilé au Rio Grande entre Mexique et Etats-Unis même si le rapport de forces était différent : la « distance sociale » en cela était un facteur de déstabilisation par le contact du Brésil avec un voisin en apparence plus riche et développé, au contraire des autres frontières brésiliennes.

Loin des intentions de facilitation d'une invasion brésilienne qu'on lui a longtemps prêtée, la route Macapá-Oiapoque était donc une réponse au danger non pas de l'expansion géographique de la Guyane, mais de l'influence du niveau de vie français. Reliant la frontière à la capitale amapéenne, la route était un instrument de maîtrise du territoire et d'affirmation nationale en raccordant des Brésiliens « oubliés » à leur ensemble national pour contrer l'influence d'un territoire voisin plus développé, ce que n'avaient pas – ou peu – montré les officiers stagiaires précédemment cités. Là encore, quand la route entretenait les fantasmes d'une invasion pour les Guyanais, elle n'était au contraire qu'un moyen défensif pour des Brésiliens désireux de se protéger d'une pernicieuse – et sans doute involontaire ! - influence franco-guyanaise. Le danger exercé par la Guyane n'était effectivement pas militaire, ni même démographique, mais économique et culturel, et d'ailleurs les recommandations du colonel Mendonça Porto ne furent pas immédiatement suivies d'effet : la BR 156 n'atteignit Oiapoque qu'une bonne décennie plus tard. Une telle crainte n'a pourtant toujours pas disparu, comme le montre en 2001 la demande, non satisfaite, du sénateur de l'Amapá Sebastião Bala Rocha de transformation du *município* d'Oiapoque en Territoire Fédéral, à cause de son isolement et de sa proximité avec la frontière de la Guyane, afin de centraliser les subventions pour un développement propre (Porto, 2006). Cependant, le contexte politique des années 60 avec l'émergence du Tiers-Monde et des mouvements indépendantistes allait changer la nature du danger potentiel représenté par la Guyane, en l'étendant cette fois-ci à l'Amazonie en général.

c) Les dangers de la présence française en Guyane pour le Brésil

Les études de l'Ecole supérieure de Guerre des années 60 ne croyaient pas au danger indépendantiste. Mais le colonel Nogueira remarquait, en 1968 que les divisions ethniques et linguistiques étaient entretenues par les métropoles française et néerlandaise dans le but d'y maintenir leur domination, ce qui pouvait être à l'avenir facteur d'instabilité. Pour ce qui

concerne le Surinam c'était bien vu puisqu'une guerre civile à caractère ethnique s'y déroula de 1986 à 1992, même si elle menaçait davantage la frontière de la Guyane que celle du Brésil.

Quant au général Alves Pinto, il concluait son étude en remarquant :

« A condição de dependência à França é bem maior, comparativamente com as duas outras Guianas e a Inglaterra e Holanda. Aquelas – uma já independente e a outra tentando fazê-lo – tinham um suporte mínimo para se autodeterminar. Esta está na primeira infância, balda de possibilidades próprias, todavia com alma nacional bem individualizada, sem as grêtas da insoldadura racial⁷³. »

C'est donc ce faible développement, et peut-être aussi une certaine absence de discrimination, qui la maintiendrait dans le giron français, en dépit d'un « sentiment national » propre qui la distinguait de l'ensemble français, ce qui permettait d'éventualiser des relations plus franches avec le Brésil qui verraient effectivement le jour trente ans plus tard :

« Tudo indica que a Guiana francesa não está em condições de marchar para uma campanha emancipacionista. Rescalda-se ainda do calor das lutas pela posse da terra entre luso-brasileiros e franceses mas se sente, mais aqueles do que êsses, eis que condôminos da mesma área, ligados mais que separados pelas águas do Oiapoque⁷⁴. »

En dépit d'un sentiment pro-brésilien sur lequel l'auteur insiste démesurément malgré l'allusion au conflit frontalier, il paraissait donc évident qu'un rattachement au Brésil était impossible tant que la Guyane restait dans le giron français, ce qui semblait encore pour l'auteur le futur le plus prévisible. En revanche ces mêmes sentiments rendaient possibles une coopération avec le Brésil, d'autant plus que la Guyane semblait perçue par cet auteur comme un prolongement de ce pays, et ne présentait pour lui aucune menace.

C'est dans les années 70, aiguillonné par l'indépendance du Surinam, que le mouvement d'abord autonomiste, puis indépendantiste prit de l'ampleur en Guyane comme dans les autres départements et territoires d'outre-mer, à l'exception de la Réunion. Plusieurs attentats furent commis, qui tuèrent accidentellement un éboueur et un poseur de bombes. Les militaires brésiliens suivirent attentivement cette évolution politique où des partis guyanais se réclamaient des luttes tiers-mondistes et du soutien de Fidel Castro.

Les lois de Décentralisation en 1982 désamorçèrent quelque peu ces mouvements en offrant

⁷³ « La condition de dépendance à la France est bien plus forte que dans les deux autres Guyanes avec l'Angleterre et la Hollande. Celles-là – l'une déjà indépendante et l'autre s'efforçant de le devenir – avaient des conditions minima pour s'autodéterminer. La première [la Guyane française] en est au stade de la petite enfance, sans atouts propres, néanmoins avec un sentiment national bien affirmé, sans les stigmates de l'injustice raciale passée. » G^{al} Alves Pinto, op. cit., 1969, p. 136.

⁷⁴ « Tout indique que la Guyane française n'est pas en condition de se diriger vers l'émancipation. Elle se remet encore de l'âpreté de la lutte pour la possession de la terre entre Luso-Brésiliens et Français, mais sent qu'elle est avec les premiers plus qu'avec les derniers, comme occupants du même espace, plus liée que séparée par les eaux de l'Oyapock. » Op. cit., p. 137.

une plus grande marge de manœuvre aux élus guyanais. Si en 1986 le colonel Digiácomo ne croyait pas à la perspective de l'indépendance à cause de la politique sociale française, la permanence d'une pression nationaliste suscita en 1991 un rapport secret du Ministère brésilien des Affaires étrangères, qui étudiait les conséquences d'une éventuelle indépendance⁷⁵. Celle-ci aurait des conséquences tant positives que négatives pour le Brésil : danger d'un alignement tiers-mondiste voire pro-castriste, mais aussi possibilité facilitée comme avec le Guyana et le Surinam de dominer une zone ouverte sur la Caraïbe à proximité des bouches de l'Amazone (Thual, 1993).

Mais cette indépendance en tout cas vis à vis de la France était pourtant souhaitée par une partie de l'Armée, surtout si elle était suivie d'un rattachement au Brésil. Ainsi, en décembre 1996, le colonel Roberto Machado Mafra de Oliveira, chef de la division Etudes Recherches et Doctrines de l'Ecole supérieure de Guerre déclarait :

« La Guyane française est la seule frontière qui constitue une plaie sur notre dos et nous ne savons pas comment la soigner. Nous serons très fiers de les accueillir [les Guyanais] s'ils demandent leur indépendance à la France⁷⁶. ».

Curieusement, dans cet entretien accordé à un officier et géopoliticien ivoirien dans lequel il évoquait les problèmes aux frontières, le colonel ne précisait pas la nature de cette plaie, alors que la pression nationaliste en Guyane était en nette diminution, et surtout que venaient d'être signés les accords de coopération régionale entre la Guyane et l'Amapá. D'autre part les problèmes à la frontière de ces deux territoires venaient des Brésiliens (orpaillage et immigration clandestine). Alors, "plaie" à cause de la présence d'une puissance européenne ? Une autre opinion de source proche des militaires, tirée d'une revue historique militaire brésilienne peut nous aider à interpréter ces propos :

« Uma problemática que requer estudo amplo e equacionamento multifacético é o « enclave » representado pela Guiana Francesa, último remanescente do colonialismo europeu na América do Sul e que, curiosamente, faz com que a mais extensa fronteira terrestre da França seja com o Brasil⁷⁷. »

⁷⁵ Diniz Brandão : *Perspectivas de independência da Guiana francesa*. Instituto Rio Branco, Brasília 1991. Confidentiel, il ne nous a pas été permis de le consulter. Serait-il resté sensible malgré la modification du contexte politique ?

⁷⁶ Cité par J. M. Bohou, *Contribution à l'analyse de la pensée géopolitique des stratèges brésiliens sur la politique de conquête des « aires stratégiques » de nature géographique (1945-95) : théories et pratique politique*, thèse de géopolitique Paris III, IHEAL, 2003, p. 51.

⁷⁷ « Une problématique qui requiert un plus ample examen et une résolution sous tous les angles est « l'enclave » représentée par la Guyane française, dernier souvenir du colonialisme européen en Amérique du sud et qui, curieusement, fait que la plus longue frontière terrestre de France est avec le Brésil. » M. H. C. Côrtes, « As violações « invisíveis » das fronteiras, *Idéias em destaque*, Instituto histórico-cultural da Aeronáutica, Rio de Janeiro, n° 20, janeiro-abril 2006. Citée par G. Police, « Fantasmies et réalités de l'invasion de la Guyane par le Brésil », in Mam-Lam-Fouck Serge (dir.), *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui, un département français dans la région des Guyanes*, Ibis Rouge 2007, p. 570.

L'auteur, Marcos Côrtes, explicite ce danger d'une présence européenne (et « coloniale ») aux portes de l'Amazonie brésilienne : la France à travers la Guyane a sa part dans la volonté de certains pays du Nord d'internationaliser l'Amazonie, politique dont la Guyane serait un des pions :

« Na atual conjuntura, porém, a Guiana Francesa pode vir a ser utilizada como instrumento por aqueles que pretendem a « internacionalização » da Amazônia brasileira [...] Um governo francês, de comum acordo com os EUA e os membros da União Européia, poderia tomar a iniciativa de, excetuando a pequena área em torno de Caiena e da base espacial de Kourou, proclamar o território da Guiana Francesa como « bem público mundial », a servir de « modelo » para o resto da floresta amazônica⁷⁸. »

Cette probable allusion à la décision de François Mitterrand de « sanctuariser » à la Conférence de Rio en 1992 la Guyane à travers la création d'un Parc national, projet d'ailleurs contesté par les élus guyanais qui se sentent eux-mêmes dépossédés, montre une fois de plus la réciprocité des craintes entre Guyanais et Brésiliens : la Guyane apparaît encore comme un avant-poste occidental pour sinon une invasion, du moins une dépossession de l'Amazonie brésilienne, officiellement pour des raisons environnementales, et cela se vérifie encore de nos jours, comme en témoignent ces extraits d'un rapport du GTAM (*Grupo de Trabalho sobre a Amazônia*, organisme composé de militaires et de policiers, lié aux services de renseignement brésiliens, l'ABIN) publiés en janvier 2007 :

« Da pressão internacional sobre a região, basta lembrar que em 1989 o presidente francês (François) Mitterrand afirmou que o Brasil precisa aceitar uma soberania relativa sobre a Amazônia [...] A Guiana francesa é uma caso a parte, pois se encontra sob domínio colonial da França, que a considera parte integral do território francês, como se a Guiana se encontrasse na Europa continental⁷⁹. »

Il y a donc toujours, pour certains, un danger pour le Brésil de la présence d'un territoire européen à ses portes, considéré non légitime mais stratégique pour sa métropole... Cela dit, il est vrai que la création en 2002 par le Brésil du Parc national des Tumucumaque en Amapá, plus grande réserve tropicale du monde, s'explique par le projet français de Parc national de

⁷⁸ « Dans la conjoncture actuelle cependant, la Guyane française pourrait être utilisée comme instrument par ceux qui préconisent une « internationalisation » de l'Amazonie [...] Un gouvernement français, d'un commun accord avec les Etats-Unis et les membres de l'Union Européenne, pourrait prendre l'initiative de proclamer le territoire de la Guyane française, à l'exception d'une petite portion autour de Cayenne et de la base spatiale de Kourou, comme « bien public mondial », à ériger ensuite en modèle pour toute la forêt amazonienne. » Id., p. 566.

⁷⁹ « A propos de la pression internationale sur la région, il suffit de rappeler qu'en 1989 le président français (François) Mitterrand affirma la nécessité pour le Brésil d'accepter une souveraineté relative sur l'Amazonie [...] La Guyane française est un cas à part, car elle se trouve sous la domination coloniale de la France, qui la considère comme une partie intégrante du territoire français, comme si la Guyane se trouvait en Europe continentale. » Cité dans « Influença norte-americana sobre vizinhos do Brasil estaria causando desemprego e avanços do crime organizado e da violência », *Jornal do Brasil*, Rio de Janeiro, 29 janvier 2007.

Guyane. Le gouvernement brésilien, contesté pour sa gestion du problème amazonien, a voulu donner des gages de bonne volonté écologique en prenant de vitesse les Français pour la création d'un parc national dans cette zone orientale de l'Amazonie, tout en faisant admettre au même moment la Guyane comme membre observateur de l'OTCA, à travers la France qu'elle représente.

Or les militaires brésiliens ne goûtent guère ces réserves, qu'elles soient naturelles ou amérindiennes, car elles limitent selon eux leur souveraineté et leur marge de manœuvre. Et surtout, empêchent d'y consolider la présence brésilienne par le peuplement. A propos de la démarcation, contestée par l'Armée, d'une réserve amérindienne frontalière dans le Roraima en janvier 2009, le général Luiz Augusto Rocha Paiva, dont nous avons lu précédemment la dénonciation de l'absence de l'État aux frontières amazoniennes, remplacé par des ONG liées à des intérêts étrangers, avait également cité la Guyane française comme source de danger potentiel. Le risque majeur, poursuivait-il, se trouve « *dans la région entre Roraima et Amapá, à cause de l'influence de l'Angleterre, de la France et de la Hollande et des intérêts des États-Unis* », tout en précisant qu'il pouvait parfaitement caractériser la menace et nommer ses auteurs⁸⁰. Où l'on voit une fois de plus que pour certains généraux cette influence européenne – et notamment la présence française – dans les Guyanes constitue toujours une menace pour la souveraineté brésilienne sur l'Amazonie, l'Europe en défendant les Indiens à travers ses ONG étant clairement accusée de vouloir en profiter pour s'emparer des richesses de la région à travers son internationalisation. La Guyane paraît donc toujours, pour certains militaires, comme un poste avancé français et européen – donc illégitime - en Amazonie pour en déposséder traitreusement le Brésil.

Pourtant, pragmatiquement, la présence de l'Armée française, même considérée coloniale, permet une stabilisation et une sécurisation de cette frontière, où les problèmes sont rappelons-le davantage l'œuvre des Brésiliens. Mais les politiques quant à eux vont avoir une perception bien différente de la Guyane et de sa proximité.

d) Mais une « situation coloniale » finalement avantageuse

La Guyane française ne fut donc jamais une préoccupation diplomatique de la part du Brésil, dont les sentiments anticolonialistes étaient contrebalancés par une peur de l'extension communiste que pouvait provoquer l'accès à l'indépendance de nombreux pays dominés. La

⁸⁰ Hudson Corrêa e Sérgio Lima : « Fronteira não pode ficar “a reboque” de índios, diz general. » *Folha de São Paulo*, 29 juin 2008.

Guyane ne fut jamais abordée en tant que telle dans les relations bilatérales, sinon par le président Figueiredo en janvier 1981 en visite officielle en France, qui la reconnut comme « prolongement territorial de la France ». Ainsi le rapport déjà cité de l'IHDN pouvait-il écrire en 1983 :

« Le soutien qu'il [le Brésil] apporte aux thèses anti-colonialistes est généralement formulé de manière à ne pas mettre en cause notre présence dans les DOM d'Amérique. La signature en janvier 1981 d'un traité de délimitation des frontières maritimes avec la Guyane constitue une reconnaissance implicite de la légitimité de notre présence sur ce continent. Au demeurant, est envisagée une coopération entre les services régionaux compétents en matière de contrôle politique et douanier⁸¹. »

Présence dans les DOM qui faisait que la France relayait ou étayait finalement la puissance états-unienne dans une partie de la Caraïbe comme le faisait le Brésil dans l'Amérique du Sud. De fait, la Guyane n'apparaissait qu'épisodiquement dans les relations franco-brésiliennes, à cause de la démarcation tardive de la frontière (il fallut effectivement attendre 1981 pour qu'elle soit correctement délimitée dans la baie de l'Oyapock, sans que cela posât d'ailleurs de problèmes diplomatiques), et des tensions causées par l'immigration clandestine qui avaient amené en 1974 l'opération REBRACA (*Retorno dos Brasileiros de Caiena*) de rapatriement plus ou moins forcé des Brésiliens de Guyane française : la France n'en avait plus besoin depuis la fin des grands travaux de la base spatiale, le Brésil cherchait lui de la main d'œuvre pour la construction de la route Transamazonienne et le peuplement de l'Amazonie. France et Brésil participèrent conjointement et logistiquement à cette opération, mais, trompée par les promesses brésiliennes d'emplois et de logement, la moitié du millier de Brésiliens ainsi « déportés » revint vite en Guyane. En 1983, confirmant l'apparent optimisme du rapporteur de l'IHEDN, était alors créée une commission mixte de frontière impliquant le Préfet de Guyane et les autorités fédérales brésiliennes pour régler ce problème.

Cependant, pour le diplomate brésilien Pinto Coelho (1992), cette commission n'était, puisque nous sommes en Amazonie, que l'arbre qui cachait la forêt de la totale absence de véritable politique bilatérale, conséquence du statut « colonial » de la Guyane. Cette absence, selon lui :

« releva, no caso da Guiana francesa, a tradicional relutância da França em comprometer-se com uma proposta de natureza descentralizadora, que vale inclusive para as relações com seus vizinhos. Do ponto de vista da geopolítica externa brasileira na América latina, entretanto, o caso da Guiana francesa se afiguraria ainda como mais grave, já que não é fácil aceitar que toda uma região com razoável potencial de desenvolvimento seja prejudicada por considerações ditadas por uma política colonialista: todas as indicações são, com efeito, no sentido de que a França, contrariamente ao Brasil, não interessaria proceder a uma

⁸¹ IHEDN 1983, op. cit.

coordenação de atividades voltadas para a cooperação na região proposta⁸². »

Cet extrait montre bien la méfiance qui prévalait à l'époque à l'égard de la France : c'était elle la première responsable de l'isolement régional de la Guyane par l'absence de marge de manœuvre qu'elle laissait à son département d'outre-mer par sa politique centralisatrice, et du refus de coopérer avec les voisins, qui auraient sans doute pu profiter – et le Brésil en premier lieu – de ce « potentiel de développement ». C'est d'ailleurs ainsi que Coelho expliquait, en montrant la difficulté d'accepter une présence encore coloniale dans le sous-continent, pourquoi les pays du TCA ne l'avaient pas accueillie en leur sein. Or ici ce n'est pas tant l'appartenance française de la Guyane qu'il dénonçait que son statut d'étroite dépendance d'un État central – et centralisateur – français n'accordant pratiquement aucune autonomie à ses territoires, et donc empêchant une politique frontalière commune.

Pourtant, contrairement à ce qu'affirmait Coelho et peut-être d'ailleurs en raison précisément de cette méfiance, le Brésil ne semblait pas non plus désireux d'un rapprochement avec la Guyane, qui continua ainsi dans l'oubli (Lessa, 2000). L'ancien gouverneur de l'Amapá de 1994 à 2002, João Alberto Rodrigues Capiberibe, l'initiateur de la coopération régionale avec la Guyane, raconte ainsi (2000) :

« A primeira vez que fui conversar com o embaixador Rego Barros, que era secretário geral do Itamaraty, quando coloquei essa idéia de construir uma relação transfronteiriça com a Guiana, ele me disse claramente que o Itamaraty considerava a Guiana um enclave colonial francês da América. Depois procurei o senador José Sarney, que também me falou o seguinte: « Nós, presidentes latino-americanos (ele já era ex-presidente), temos a Guiana como uma colônia francesa na América »⁸³. »

Les enjeux régionaux ne rejoignaient pas encore les enjeux nationaux, et l'on voit que malgré sa discrétion à ce sujet, notamment envers la France, le Brésil considérait toujours la Guyane comme une colonie et comme un corps étranger dans la région, mais il faisait preuve d'une attitude bien plus indifférente qu'hostile. Comme le remarquait cependant Carlos Lessa dans

⁸² « montre, dans le cas de la Guyane française, la traditionnelle réticence de la France à s'impliquer dans un projet de nature décentralisatrice, qui vaut même pour les relations avec ses voisins. Du point de vue de la géopolitique extérieure en Amérique latine, cependant, le cas de la Guyane française se montre encore plus grave, vu qu'il n'est pas facile d'accepter que toute une région dotée d'un raisonnable potentiel de développement soit entravée par des considérations dictées par une politique colonialiste : tout montre en effet que la France, contrairement au Brésil, ne serait pas intéressée par une coordination des activités tournées vers la coopération dans la région en question ». P.M. Pinto Coelho, *Fronteiras na Amazônia : um espaço integrado*, IPRI 1992, p. 132.

⁸³ « La première fois que j'allai discuter avec l'ambassadeur Rego Barros, qui était secrétaire-général de l'Itamaraty [ministère brésilien des Relations extérieures], quand je lançai l'idée de bâtir une relation transfrontalière avec la Guyane, il me dit clairement que l'Itamaraty considérait la Guyane comme une enclave coloniale en Amérique. Après je suis allé chercher le sénateur [de l'Amapá] José Sarney, qui me répondit également ce qui suit : « Nous, présidents latino-américains, (il n'était déjà plus président) considérons la Guyane comme une colonie française en Amérique ». » In : N. Moulin, *Amapá, um norte para o Brasil*, Cortez Editora 2000, p. 26.

sa thèse sur les relations économiques franco-brésiliennes (2000), malgré tout la situation française de la Guyane sécurisait la frontière, et Capiberibe finit peut-être par convaincre : sa situation européenne pouvait en outre en faire un atout. Lessa commente ainsi la visite des présidents français Jacques Chirac et brésilien Fernando Henrique Cardoso à Saint-Georges (première visite en Guyane d'un chef d'État brésilien) en novembre 1997, après la signature des accords de coopération régionale Guyane-Amapá que nous évoquerons ultérieurement :

« Mesmo gozando de estatuto de território francês de ultra-mar, a Guiana não deixa de ser um símbolo desuado da presença colonial européia na América latina, contra a qual o Brasil tradicionalmente se manifestou nos foros multilaterais regionais. Ainda assim, esse encontro permitiu que os Chefes de Estado descobrissem a potencialidade da cooperação transfronteiriça, ainda que tardia⁸⁴. »

On retrouve là encore ce pragmatisme brésilien qui lui fait taire sa philosophie personnelle anticolonialiste pour profiter des avantages d'un territoire encore européen à sa porte, et dont il espère des retombées pour sa région nord, notamment l'Amapá enclavé. Les sentiments loyalistes à l'égard de la France de la population guyanaise ne sont pas pris en compte, mais finalement, militairement comme économiquement, le Brésil même s'il la souhaite pour une question de principe n'a pas intérêt à l'indépendance de la Guyane, sauf dans l'esprit de certains officiers. Et jamais semble-t-il il n'envisagea de l'envahir, pas plus que le Guyana et le Surinam, tout au plus de la contrôler ou de la vassaliser en cas d'évolution politique trop dangereuse pour sa sécurité. La menace d'une utilisation de la Guyane par la France comme pion avancé en Amazonie n'est pas écartée pour certains, et les risques d'une indépendance prochaine sont pour l'instant nuls, mais c'est maintenant, dans ce contexte de globalisation croissante des échanges, la coopération économique avec cette région française d'Amérique du Sud qui est la priorité affichée des relations avec la Guyane. Sa perception par le Brésil, différente certes par les autorités civiles et militaires, et les relations qui en découlent sont donc bien tributaires du contexte géopolitique et géoéconomique mondial. Le pragmatique Capiberibe le confirme malicieusement, lui qui malgré son passé d'ancien guérillero pendant la dictature comprit le premier l'avantage du statut « colonial » de son voisin guyanais une fois la Guerre froide terminée ; il justifie ainsi son évolution politique et sa collaboration avec les autorités tant régionales que nationales françaises en Guyane :

« Olha, há 25 anos, inclusive na época em que estávamos militando no movimento clandestino, nós ainda tivemos contato para ajudar os independentistas guianenses

⁸⁴ « Bien que jouissant du statut de territoire français d'outre-mer, la Guyane n'en reste pas moins un symbole désuet de la présence coloniale en Amérique latine, contre laquelle le Brésil s'est traditionnellement prononcé dans les rencontres multilatérales régionales. Malgré cela, cette rencontre a permis aux Chefs d'Etat de réaliser, même tardivement, les potentialités de la coopération transfrontalière. » C. Lessa, *A parceria bloqueada, as relações entre França e Brasil 1945-2000*, thèse d'histoire, UNB, 2000, p. 250.

a jogar os franceses no mar. Só que hoje a realidade do mundo mudou, acabou a bipolarização, então [...] hoje não vejo nenhuma razão para você ter o mesmo conceito de 25, 30 anos atrás⁸⁵. »

L'intérêt de l'Amapá était donc de se rapprocher de la Guyane française, quel qu'en soit le statut juridico-politique. Capiberibe fut ainsi le premier à utiliser cette proximité politique de l'Europe, qui réserva un bon accueil à sa politique de développement durable et lui assura notoriété et... subsides notamment à travers l'Agence Française de Développement.

Désormais, sauf pour quelques officiers, le danger ne vient plus vraiment, ou plus seulement, de cette région, devenue comme d'autres États périphériques (Uruguay, Paraguay et Bolivie) un « glacis de petits pays dont il [le Brésil] équipe l'Armée » (André/Couderc/Grandi, 1981). D'autre part la présence de l'Armée française sécurise une frontière par ailleurs peu sensible (pour les Brésiliens), et permet à l'Armée brésilienne d'y économiser des hommes qui peuvent être versés dans des zones frontalières plus stratégiques, vers la Colombie et le Venezuela. Car aujourd'hui, ce sont surtout les incursions de plus en plus fréquentes depuis les années 1990 de guérilleros, d'orpailleurs et de narcotrafiquants colombiens et vénézuéliens qui menacent la souveraineté brésilienne dans la région. C'est bien l'ensemble des frontières septentrionales qui est vulnérable, mais, comme le déclara un ambassadeur du Brésil au Venezuela, ce ne sont pas des problèmes de frontières, mais aux frontières⁸⁶.

B – ENJEUX DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN AMAZONIE SEPTENTRIONALE

1. Le programme Calha Norte : la menace vient toujours du nord

a) Des enjeux toujours défensifs

Suite aux difficultés économiques et aux pressions américaines, la junte brésilienne, qui avait déjà délégué aux élus les pouvoirs locaux, cédait aux civils le pouvoir politique fédéral en 1985. Au général Figueiredo succédait le premier président civil élu par le Congrès, le candidat d'opposition Tancredo Neves, lequel décédait quelques jours avant son investiture. Ce fut donc le vice-président José Sarney, ancien dirigeant du parti officiel du pouvoir

⁸⁵ « Regardez, il y a 25 ans, de même qu'à l'époque où nous militions dans la clandestinité, nous avons encore des contacts pour aider les indépendantistes guyanais à rejeter les Français à la mer. Seulement aujourd'hui la réalité du monde a changé, la bipolarisation est terminée, alors [...] aujourd'hui je ne vois aucune raison d'en rester avec les mêmes idées qu'il y a 25 ou 30 ans. » In Moulin, 2000, op. cit., p. 26.

⁸⁶ Cité dans A. Freitas, *Fronteira Brasil-Venezuela, encontros e desencontros*, Gráfica Editora, 1998, p. 149.

militaire, l'ARENA, avant d'intégrer au dernier moment le parti d'opposition, qui prit les rênes du pays. Les militaires étaient toujours influents et disposaient de trois « ministres militaires » (de l'Armée de Terre, de l'Air et de la Marine), siégeant en uniforme au conseil des ministres, et exerçant une certaine pression sur un président en mal de légitimité.

Face aux tensions aux frontières nord de l'Amazonie, l'antagonisme est-ouest renaissant et le narco-trafic battant alors son plein à travers la Colombie mais aussi les Guyanes, les militaires avaient déjà imaginé en 1982 un programme PACIF (Programa de Apóio às Cidades de Fronteira) : percevant le danger potentiel de ces régions considérées les plus vulnérables du Brésil et pouvant servir « d'entrepôts du commerce extérieur avec les pays du nord du continent et de la Caraïbe », ils avaient défini un programme de développement, d'occupation et de différenciation économique et sociale des communautés frontalières, parmi lesquelles Oiapoque, pour laquelle était soulignée le voisinage particulier de sa voisine guyanaise de Saint-Georges (Coelho, 1992). Plus tard, le Secrétariat-Général du Conseil de Sécurité nationale avait dans un rapport évoqué la possibilité d'une « projection du conflit Est-Ouest sur la partie nord de l'Amérique du sud » (cité par Porto, 2006) en raison des conflits frontaliers impliquant les Guyanes et de l'influence qu'y exerçait le monde caraïbe, allusion sibylline au régime cubain et à l'oreille attentive que lui prêtaient les gouvernements guyanien et surinamien, ainsi que les indépendantistes guyanais.

Ce projet militaire, mais comportant également un volet économique et social tout en montrant une certaine vision géoéconomique, dans la droite ligne des théories militaires précédemment citées, servit d'ébauche à un autre de plus grande envergure malgré la perte de pouvoir des militaires peu après. Le 1^{er} décembre 1985, le président du CSN (Conseil de Sécurité Nationale), le général Rubens Bayma Denys, proposa au président Sarney à peine investi un projet d'occupation effective des 14 % du territoire national (24 % de l'Amazonie légale) situés au nord du cours de l'Amazone-Solimões, soit un tiers des frontières du pays et de fait la partie brésilienne du Plateau des Guyanes. Le CSN avait la responsabilité logistique de ce programme dénommé « *Calha Norte* » (gouttière, ou tranchée nord) en coordonnant les différents secteurs de l'État impliqués dans le projet, lequel déterminait trois zones frontalières de 150 kilomètres de large (*faixas de fronteira*) entre Tabatinga, à la frontière de la Colombie, et Oiapoque, donc partiellement contiguë à la Guyane française. Les deux volets de ce programme étaient « le maintien de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la région » et « la promotion du développement régional ».

Pour l'indigéniste brésilien Márcio Santilli (1990), la justification initiale du PCN était qu'en raison du vide démographique dans une région connaissant des litiges frontaliers, avec en

outre la « situation coloniale de la Guyane française », « *la région nord-amazonienne du Brésil risquait de se voir intégrée dans une logique antagoniste est-ouest* » à cause notamment de l'évolution politique des Guyanes, comme le montrait également le géopoliticien Shiguenoli Miyamoto (1995) :

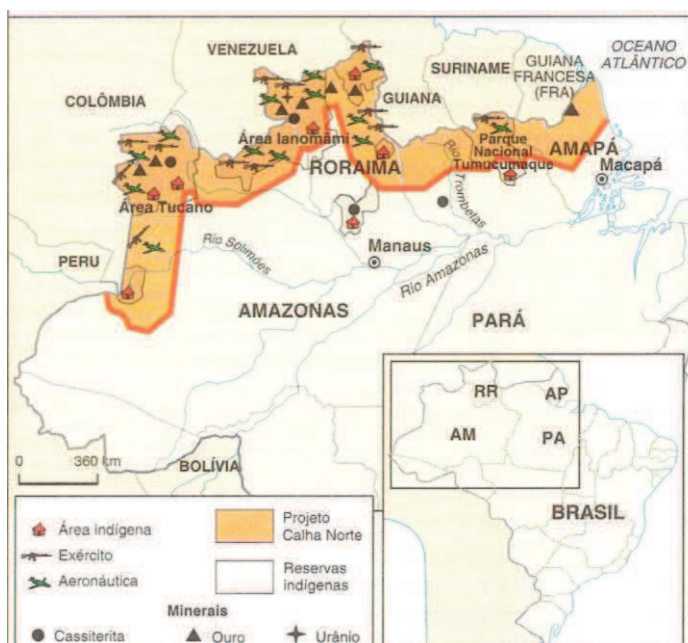
« Na verdade, o PCN foi apenas continuação do receio demonstrado alguns anos antes pelas autoridades brasileiras, no que diz respeito à região amazônica. A ascensão do coronel Bouterse ao governo de Paramaribo, com tendências marxistas (pelo menos demonstrava essa escolha no começo dos anos 80), as denúncias sobre a destruição da flora e da fauna, as guerrilhas do M-19 (nunca confirmadas, ao longo das fronteiras colombianas) [...] e a conseqüente internacionalização da Amazônia fizeram Brasília tomar a decisão de proteger militarmente a região por intermédio do PCN, cujo nome original é “Desenvolvimento e segurança na região ao norte das calhas dos rios Solimões e Amazonas”⁸⁷. »

L'objectif était bel et bien défensif face à des dangers déjà mentionnés, on retrouve la menace extérieure potentielle portée par le Surinam mais surtout la peur de la dépossession internationale de l'Amazonie, alors que le TCA n'avait pas eu les effets escomptés, et la protection passait là encore par le développement. Miyamoto en revanche ne citait pas le risque posé par la présence de la Guyane française et ses mouvements indépendantistes.

Huit « nécessités fondamentales et immédiates » furent alors définies : augmenter les relations bilatérales et la présence militaire, intensifier une campagne de récupération des bornes frontalières, pratiquer une politique indigéniste appropriée, amplifier la structure routière, l'énergie hydro-électrique, définir des pôles de développement, offrir des équipements et services sociaux de base. L'initiative de ces projets revenait à l'Armée de Terre, les civils ne pouvaient intervenir que sur le budget (Prost, 1998). Ainsi un pôle de développement majeur, Manaus (qui avait déjà fait l'objet d'une attention particulière des militaires en 1967 en bénéficiant d'une zone franche et d'un pôle industriel) était défini, relayé par deux pôles secondaires : Boa Vista et Macapá, 1.600 kilomètres de routes le long des frontières étaient projetés, parmi lesquelles la route Périmétrale Nord qui devait désenclaver l'Amapá, la garnison de Clevelândia entre autres était renforcée. L'aspect militaire et presque soupçonneux à l'égard des pays voisins, non consultés et déjà un peu échaudés par le semi-échec du Traité de Coopération amazonien était tempéré par un renforcement du réseau consulaire, y compris

⁸⁷ « En vérité, le PCN ne fut qu'une suite à la crainte manifestée quelques années auparavant par les autorités brésiliennes à propos de la région amazonienne. L'ascension du colonel Bouterse au pouvoir à Paramaribo, avec des tendances marxistes (il fit en tout cas ce choix au début des années 80), les dénonciations de la destruction de la flore et de la faune, les guérillas du M-19 (jamais confirmées, au long des frontières colombiennes) [...] et l'importante internationalisation de l'Amazonie amenèrent Brasília à prendre la décision de protéger militairement la région par le biais du PCN, dont le nom original est « Développement et sécurité dans la région au nord des gouttières des fleuves Solimões et Amazone ». S. Miyamoto, *Geopolítica e poder no Brasil*, Papirus 1995, pp. 135-136.

en Guyane⁸⁸, ainsi que par des tentatives d'élaborer des projets transfrontaliers communs car, comme le remarquait le responsable du projet en 2003, « on ne peut pas développer seulement un côté de la frontière⁸⁹. »



Carte 78. Aire concernée par le PCN. (source : M. et S. Adas, *Panorama geográfico do Brasil*, ed. Moderna, 1999, p. 41). En pleine Guerre froide finissante, une aire de contention vue comme un point d'appui d'extension de l'autre côté des frontières.

Les problèmes précédemment évoqués avaient effectivement fait prendre conscience aux militaires que les frontières sensibles du Brésil étaient désormais au nord et non plus au sud, qui ne bénéficia pas lui d'un tel plan. En outre cette région n'était alors peuplée que d'1,6 million d'habitants essentiellement regroupés dans les trois pôles urbains précédemment évoqués, et l'on sait depuis l'*uti possidetis* l'importance qu'attachent les Brésiliens au peuplement pour assurer la souveraineté...

Le PCN répondait bien à une crainte de la contagion de la Guerre froide : celle-ci faisait que les différents camps lors d'un conflit local étaient appuyés chacun par l'un des deux Grands. Or les trois Guyanes se contestaient toutes leurs frontières, le litige guyano-vénézuélien avait des répercussions au Brésil, et les guérilleros des FARC comme les Péruviens du Sentier Lumineux et les *garimpeiros* avaient des campements en territoire brésilien. Ainsi la carte des activités illicites aux frontières produite pour justifier le PCN montrait également les frontières guyanienne et surinamienne, mais non la française, cependant il s'agissait davantage dans ces cas de contrebande classique donc moins menaçante (Prost, 1998). Mais, tournées vers l'océan, les Guyanes étaient plus soumises à l'influence d'une Caraïbe culturellement plus

⁸⁸ Cayenne fut élevé au rang de Consulat général en 2006.

⁸⁹ Entretien avec le colonel Roberto de Paula Avelino, responsable du projet *Calha Norte*, Brasilia, 11 juillet 2003.

proche. Si le Brésil avait clairement choisi son camp dans la Guerre froide, il voulait néanmoins tenir la région à l'écart du conflit. Or là encore ce n'est pas de Guyane française que semblait venir le danger : même s'il y avait des indépendantistes, ceux-ci n'ont jamais été soupçonnés de vouloir utiliser le territoire brésilien comme base de repli, contrairement aux rebelles surinamiens ou colombiens : l'Armée française était de son côté, elle aussi, une force de protection.

Mais les problèmes soulevés par la présence aux frontières de réserves indiennes, rendues inviolables par la constitution de 1988 alors que le projet visait à leur assimilation (Santilli, 1990), puis surtout la stabilisation politique du Guyana et du Surinam et la fin de la Guerre froide eurent raison de l'aspect prioritaire de ce projet, dont le coût devenait par ailleurs insurmontable pour un Brésil en proie à une inflation et un endettement records. Les crédits fédéraux furent abandonnés, occasionnant par exemple l'arrêt de la route Périmétrale Nord, et le projet enterré pendant une dizaine d'années. Ce qui montrait bien, dans un Brésil désormais sécurisé, que ce projet décrié de l'autre côté des frontières était d'abord défensif, et à ce moment donc pas nécessairement prioritaire...

b) Une reprise plus « civile »

Mais, en 1991, des guérilleros colombiens des FARC attaquaient un bataillon spécial de frontière brésilien et tuaient trois soldats, point d'orgue de toute une série d'incidents frontaliers dus à des narcotrafiquants ou des orpailleurs utilisant la forêt côté brésilien comme base arrière de leurs exactions contre leurs gouvernements, colombien surtout. L'influence militaire était certes en recul au Brésil : le CSN était devenu Conseil de Défense Nationale et comprenait désormais les principaux responsables du Congrès et du gouvernement, et le président Fernando Henrique Cardoso supprima en 1994 les ministres militaires, remplacés par un ministre, civil, de la Défense. Mais les problèmes d'atteinte à la souveraineté nationale étaient toujours préoccupants, au moment où une campagne de presse internationale reprochait au Brésil de ne pas s'occuper de sa forêt amazonienne. Ainsi, depuis l'effondrement du camp communiste, ce n'est plus « de l'est » que venait le danger, encore moins du sud avec l'institution du Mercosud, mais « du nord » : nord proche avec la pression des guérilleros et narcotrafiquants, nord éloigné avec les pressions des pays développés pour une certaine internationalisation de l'Amazonie et le rôle des ONG. Alors que les pays voisins se plaignaient eux de la pression exercée par les *garimpeiros* brésiliens qui dépassaient sans

scrupules ces mêmes frontières (cf. 1^{ère} partie, chapitre 2, III).

En novembre 1996 le 1^{er} Plan de Défense nationale décidait le transfert en Amazonie d'unités basées au sud du pays, et l'idée vint de faire renaître le Programme Calha Norte de ses cendres. En 1998, confirmant pour ses concepteurs cette nécessité, un violent accrochage opposait à nouveau l'Armée brésilienne à des guérilleros colombiens. La neuvième réunion de coordination du PCN avait alors lieu à Manaus en mai 2000, après plusieurs années d'interruption. Surtout, le PCN voyait en 2003 son aire de compétence augmenter, avec l'adjonction des États d'Acre et de Rondônia, en plus des États initiaux d'Amazonas, Pará, Amapá et Roraima, avec un objectif nouveau de « fixer l'homme dans la région » (Nascimento, 2006). Couvrant désormais 25 % du territoire national, le PCN concernait d'autres frontières que celles initiales avec les pays du Plateau des Guyanes, montrant la constante de ces préoccupations brésiennes. Ce plan désormais inclus dans le programme pluriannuel *Avança Brasil* se veut autant un projet de développement économique basé sur l'instauration de pôles régionaux, qu'un véritable plan de défense, mais nous savons que les deux aspects sont liés : l'objectif officiel est maintenant de « cimenter l'union nationale pour la défense de la Patrie ».

Comme le confirmait le général Cardoso, chef du Cabinet militaire, interrogé en 1996 sur la nécessité de réactiver le Plan Calha Norte par le journal *O Estado de São Paulo*, ce projet n'était pas militaire mais interministériel, l'aspect militaire n'étant que le plus visible sur le terrain pour des raisons de logistique :

« O Calha Norte nunca foi um projeto militar mas sim interministerial, que se baseava em polos de desenvolvimento. Ficou com cara de militar porque, na hora de ir para dentro da selva, só apareceram as Forças Armadas. A idéia, de fato, é retomar o Calha Norte na sua concepção original, com polos de irradiação de desenvolvimento⁹⁰. »

Mais le général ne dit pas que ce développement entrainait dans la logique de l'Armée d'intégrer ces zones frontalières, d'où l'initiative militaire de ce programme, héritier démocratique (parce que sous l'égide d'un gouvernement civil démocratiquement élu) de la doctrine de la Sécurité Nationale. L'objectif était donc de reprendre le PCN dans sa conception originelle et, pour en affermir une souveraineté brésilienne encore fragile, de peupler ces marges amazoniennes par l'instauration de ces pôles d'irradiation du développement, idée reprise de Meira Mattos. Chaque *município* frontalier, parmi lesquels Oiapoque et Calçoene en Amapá,

⁹⁰ « *Calha Norte* ne fut jamais un projet militaire, mais au contraire interministériel, basé sur des pôles de développement. Il comportait cet aspect militaire parce que quand il s'agissait d'aller dans la forêt, il n'y avait que les Forces Armées. L'idée, de fait, est d'en revenir à la conception initiale de *Calha Norte*, avec des pôles d'irradiation du développement. » *O Estado de São Paulo*, 4 novembre 1996.

se voyait ainsi doté d'un plan de développement intégré et durable, avec aussi l'aide de capitaux privés, notamment dans les domaines miniers et forestiers.

Les militaires n'ont plus cela dit l'initiative de la conception, et doivent composer avec de nombreux partenaires tels la fondation Getúlio Vargas⁹¹, l'Institut supérieur d'Administration et d'Economie, le Musée Emílio Goeldi de Belém pour l'aspect scientifique, ainsi que les différents ministères, universités, États et municipalités concernés, afin de coordonner les politiques de développement et d'aménagement permettant de fixer les hommes, base de cette politique⁹². Et, surtout, c'est le Congrès, organisme civil par excellence, qui a démocratiquement voté le budget permettant la réactivation de ce projet, perçu comme seul en mesure de résoudre les problèmes propres à l'Amazonie brésilienne (Marques, 2006).

Mais, si les projets actuels impliquent par exemple des équipements sociaux tels que crèches et centres communautaires et sociaux dans les agglomérations frontalières comme São Gabriel da Cachoeira et Tabatinga en Amazonas, ou Oiapoque et Calçoene en Amapá, ce sont les pelotons de frontière qui ont la charge d'animer ces petits pôles urbains à développer, en les peuplant, les équipant et les surveillant. Après tout, lors de la dictature militaire et de la lutte contre « l'ennemi intérieur », l'Armée avait connu un certain succès par la création de l'Action Civique et Sociale (ACISO) en faveur des classes défavorisées et des colonies d'enfants, dans un but d'intégration civile et militaire (Durandin, 1977). L'Armée a ainsi recruté de nombreux jeunes Indiens et participe à la formation technique et professionnelle des jeunes de la région et à l'implantation des infrastructures de base⁹³.

Le siège du PCN est certes au ministère de la Défense à Brasilia, au sein du Département de Politique et Stratégie, après une éphémère attribution au MEPE, le Ministère Extraordinaire des Projets Spéciaux (Nascimento, 2006), mais le responsable, le colonel Roberto de Paula Avelino, assurait en 2003 que l'Armée n'avait qu'un rôle de coordination, à la fois pour ses moyens logistiques et parce que, comme l'avait également fait remarquer le général Cardoso, « aucun ministère civil ne veut s'en occuper⁹⁴ ». Mais cette opération lui permet d'accentuer son rôle social et d'améliorer une image de marque un peu mise à mal par les années de dictature.

Le gouvernement essaie de toute façon de diversifier les acteurs de la surveillance et de la maîtrise de l'Amazonie : Armée de l'Air pour la surveillance aérienne, renforcement de la police fédérale, indépendante donc de l'Armée, aux frontières particulièrement sensibles du

⁹¹ Haute institution indépendante de formation des cadres de l'administration et du développement.

⁹² *Programa Calha norte*, Ministério da Defesa, s.d.

⁹³ Id.

⁹⁴ Entretien avec le colonel Roberto de Paula Avelino, Brasilia, 11 juillet 2003.

Pérou et du Venezuela.... En effet, c'est la partie ouest de cette « gouttière nord » qui semble privilégiée dans les projets actuels, mais l'Amapá, à la frontière moins problématique (en tout cas pour les Brésiliens) est concerné notamment par l'asphaltage de la route fédérale Macapá-Oiapoque en direction de la frontière guyano-française, et le peloton installé à Clevelândia do Norte, alors qu'une nouvelle compagnie de fusiliers est prévue à Macapá, et un autre peloton envisagé à Vila Brasil, face à la commune franco-guyanaise de Camopi⁹⁵. La pression brésilienne sera donc plus forte à la frontière guyanaise : rien à craindre normalement du côté militaire, mais le renforcement du peuplement frontalier brésilien aura fatalement des conséquences sur les communes limitrophes françaises, attractives par la présence de l'or, des euros et une certaine liberté supposée par la faible densité démographique et militaire... Ainsi la réactivation de ce programme montre le poids encore important de l'Armée, qui parvient à se rendre indispensable dans cette région phare de sa stratégie géopolitique : les Guyanes ici n'ont pas été un enjeu, mais un prétexte, ce qui ne les empêchera pas de subir un renforcement de la pression brésilienne. En fait, Calha Norte, un peu à la manière des fortins portugais du XVIIe siècle vise à ceinturer le Brésil de postes avancés, peuplés, pouvant de fait exercer une certaine pression aux frontières par leur vitalité. Officiellement dans un but dissuasif...

c) Un « complément » ou un concurrent technologique : le projet SIVAM

S'ils sont accusés d'être les vecteurs d'une possible invasion brésilienne, routes et peuplement facilitent aussi la pénétration du territoire brésilien par les orpailleurs et narcotrafiquants essentiellement colombiens, péruviens, boliviens et vénézuéliens, utilisant des avions clandestins, construisant même des pistes d'atterrissage clandestines en territoire brésilien, et alimentant en armes les réseaux du crime organisé de Rio et São Paulo. Le président brésilien Itamar Franco lança alors en 1994 un appel d'offres pour un projet de réseau intégré de satellites, radars et centres de télécommunications.

Ce projet de SIVAM (Sistema de Vigilância da Amazônia) n'est pas directement lié au Plan Calha Norte dans la mesure où il dépend de l'Armée de l'Air, qui prend un peu sa revanche sur une Armée de Terre qui eut toujours plus l'initiative. Il n'implique aucun plan de développement, mais il constitue, avec ce même PCN, le deuxième volet du SIPAM (Sistema de Proteção da Amazônia), dont il complète le volet surveillance des frontières, en accentuant,

⁹⁵ Chose faite en décembre 2008. Ce n'est pas tant l'orpaillage clandestin qui préoccupe les autorités brésiliennes que la contrebande et la prostitution juvénile qui s'exercent dans les placers clandestins de Guyane.

par la surveillance aérienne et spatiale permise par une technologie moderne, l'intégration des marges amazoniennes au reste du Brésil (Nascimento, 2006). Cela en permettant une planification à long et moyen terme s'ajoutant au contrôle et à la surveillance de la région.

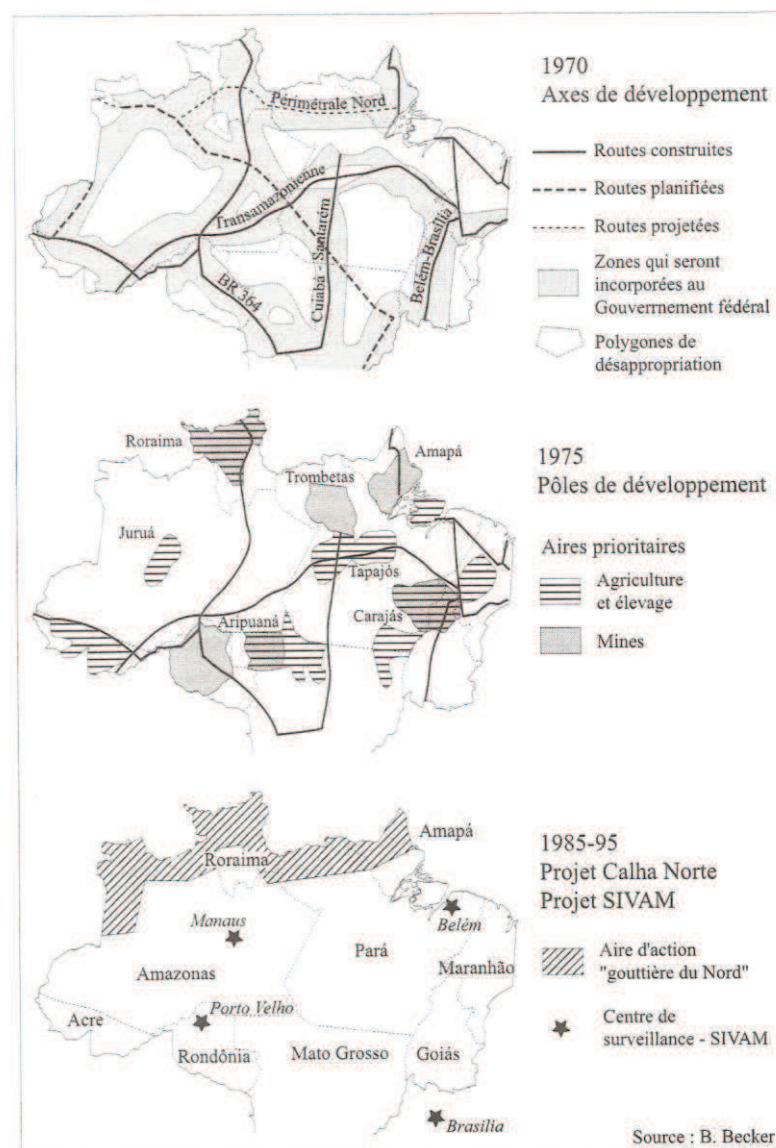
Curieusement, c'est l'opacité qui allait prévaloir sur la constitution de ce projet : le SIVAM fut élaboré en secret par un petit groupe militaire, sans que des représentants des pouvoirs publics ou de la société civile y participent ou en soient seulement informés (Lourenção, 2006). Deux entreprises furent sur les rangs : l'Américain Raytheon, qui travaillait déjà avec la CIA et le Pentagone, et le Français Thomson, ce dernier d'autant plus intéressé que le Centre spatial guyanais de Kourou était à proximité. Or les Français craignaient qu'un équipement américain permît d'en brouiller ou d'en contrôler les communications... Mais les pressions des États-Unis, conjuguées à une vieille tradition de collaboration des armées brésilienne et américaine, fit pencher la balance en faveur de Raytheon, provoquant des protestations françaises⁹⁶ (Prost, 1998). Le Brésil craignait peut-être en outre, même s'il ne le disait pas, un contrôle par une puissance européenne toujours présente dans la région. Mais au sein de l'État-major brésilien certains craignaient aussi un renforcement de la domination états-unienne, cette fois dans le domaine technologique et concernant la région amazonienne : les Américains n'ont en effet jamais caché leur désir d'accéder à ces informations dans le cadre de leur lutte contre les narcotrafiquants colombiens.

Ce réseau, complété par des avions radars et des appareils d'interception, met ainsi depuis 1997 à disposition de l'Armée brésilienne, qui en a le monopole d'utilisation, quelques « 120.000 yeux » pour surveiller la frontière (surtout colombienne car les FARC sont considérés les plus menaçants), s'ajoutant aux 3.000 hommes postés près des frontières les plus vulnérables et aux 1.100 fusiliers marins patrouillant sur les fleuves. Désormais en mesure de contrôler 75 % de la forêt amazonienne, le SIVAM devrait être prochainement en mesure d'en contrôler la totalité. Il fut complété en 2004 par une loi permettant d'abattre, après autorisation du Président ou de toute autre autorité déléguée tout avion refusant d'obtempérer ou de s'identifier : la « *Lei do Abate* », qui ne concernait cependant que les appareils civils (Nascimento, 2006). Pour autant le Brésil, s'il est en moyen désormais de détecter les narcotrafiquants et les orpailleurs clandestins, ne semble pas encore en mesure de bien pouvoir les combattre...

Le quartier général du SIVAM est à lui aussi à Brasilia, avec trois centres régionaux : Manaus pour le nord, Belém pour le nord-ouest et Porto Velho pour l'ouest. Le monopole militaire

⁹⁶ En 2002 la presse brésilienne révélait que les Américains avaient eu accès à l'offre française, plus avantageuse, par « des sources du renseignement ».

d'utilisation rappelle qu'il s'agit d'un programme de défense nationale même si la responsabilité en incombe à la Présidence de la République, mais, fidèle en cela à sa nouvelle ligne de conduite axée sur la coopération, le Brésil accepte d'en partager les expériences avec les pays voisins, au sein de l'OTCA, Guyane comprise : il est vrai que forces armées françaises et brésiliennes collaborent de plus en plus contre l'orpaillage clandestin en Guyane, utilisant pour cela la télédétection pour repérer les placers⁹⁷... Mais comme le fait remarquer Catherine Prost (1998) cela rendrait aussi les autres pays amazoniens dépendants de la technologie brésilienne pour l'obtention voire l'exploitation des données. Celles-ci en effet, exploitées par des techniciens brésiliens, sont « propriétés exclusives du gouvernement brésilien » (Lourenção, 2006).



Carte 79 : les politiques nationales pour l'Amazonie. Celles-ci, de plus en plus défensives, finissent par encercler les Guyanes (source : Droulers, 2001, p. 259).

⁹⁷ Touchés par le même problème dans le Roraima, Les Brésiliens veulent profiter d'une expérience française plus ancienne à travers les plans Anaconda et Harpie.

La reprise du PCN et l'insistance pour faire adopter le SIVAM, inauguré en 2002 par le président Cardoso, mais très contesté par plusieurs parlementaires en raison – paradoxalement – de son opacité, montrent que les forces armées, même rivales, ne laisseront peut-être pas faire n'importe quoi en Amazonie : le danger n'est plus politique, mais les liens des FARC avec les principaux leaders du trafic au Brésil sont désormais avérés, et les récentes attaques à Rio et São Paulo ont montré leurs possibilités déstabilisatrices.

Là encore aucun expansionnisme apparent, mais toujours cette crainte au contraire d'une invasion étrangère dans une zone trop peu peuplée, ainsi plusieurs bataillons militaires ont été transférés du sud du Brésil vers l'Amazonie, avec pour objectif de doubler de 20 à 40.000 le nombre de soldats dans la région. Le PCN est un lointain avatar de l'*uti possidetis* et de la volonté des géopoliticiens et gouvernements militaires de mailler le territoire pour mieux le dominer, un territoire dont les limites sont satisfaisantes et non contestées. Les régions amazoniennes des pays voisins pratiquent toutes d'autres langues, et, les militaires responsables du PCN continuent de le rappeler, ne pourraient du coup s'intégrer au projet national brésilien facilité par une cohésion exceptionnelle autour d'une langue et d'une identification au territoire national⁹⁸. Mais ils oublient de dire qu'à l'heure actuelle ce sont des dizaines de milliers d'orpailleurs venus du Brésil qui envahissent les territoires voisins même s'il ne s'agit généralement pas, au nord en tout cas, d'une occupation pérenne. Cependant, contrairement aux craintes locales la constitution brésilienne interdit formellement à l'Armée d'intervenir pour les protéger puisqu'ils ne sont pas en territoire brésilien⁹⁹. Suite aux exactions commises contre des orpailleurs brésiliens au Surinam en décembre 2009, l'Armée de l'Air s'était contentée d'une évacuation de ses ressortissants par voie aérienne en accord avec les autorités locales.

L'objectif est de répondre désormais, par ces réseaux permettant une meilleure surveillance du territoire et une plus grande accessibilité, aux « circuits de l'illégalité » (narco-trafic, orpillage clandestin, violation des frontières...) présents dans l'Amazonie septentrionale. Le danger ne vient ainsi plus des États voisins mais d'organisations clandestines concernant assez peu les Guyanes, lesquelles redeviennent en tant qu'États des voisins fiables avec lesquels une coopération peut se développer.

Il est à noter cependant que cette réactivation de la militarisation de l'Amazonie survenait au moment où les États-Unis essayaient d'associer les États sud-américains à leur lutte contre le trafic de drogue, au détriment quelquefois de leur souveraineté. Aussi, pour Bertha Becker (2009), « *l'Amazonie brésilienne constitue une forme de résistance à l'installation de bases*

⁹⁸ Entretien avec le colonel Roberto de Paula Avelino, Brasilia, 11 juillet 2003.

⁹⁹ Id.

*étrangères dans le territoire national et sud-américain*¹⁰⁰ » par la démonstration de la capacité du pays à contrôler son territoire, et par l'intégration régionale à travers une institution comme l'OTCA. Cela confirme bien l'objectif essentiel de l'affirmation d'une souveraineté toujours menacée ou remise en cause par les États-Unis sous différents prétextes. La France à travers la Guyane était alors redécouverte et invitée comme porte d'entrée de l'Union Européenne, qui permettait une échappatoire à la toute-puissance états-unienne.

2. Le plan Arco Norte : de la défense à l'intégration

a) Du plan Arco Norte à l'IIRSA : faire de l'Amazonie un nœud routier

« Satisfaisant » pour les Brésiliens puisqu'il leur permet de contrôler la quasi-totalité du bassin amazonien et de faire coïncider peuplement luso-brésilien et frontières nationales, le territoire brésilien n'en comporte pas moins un handicap : Roraima et Amapá forment aux extrémités nord deux excroissances mal reliées au reste du pays. Idéologiquement (dans l'idée de « l'île-Brazil ») cela n'est pas gênant puisqu'ils enserment les trois Guyanes dont les fleuves ne sont pas amazoniens mais atlantiques, leur frontière sud étant déterminée par la ligne de partage des eaux. Mais ces deux territoires récemment passés au statut d'État grâce à la constitution de 1988, sont à la fois les moins peuplés et les plus enclavés du pays.

Désormais ce n'était plus des zones, mais des axes de transport et de pénétration qu'il fallait définir. Plusieurs « axes nationaux d'intégration et de développement » ont ainsi été étudiés dans le cadre du Programme *Avança Brasil* prévu pour quatre ans. Le programme *Calha Norte* se voyait complété par un volet social et d'infrastructures de transport plus important, la Politique de Défense Nationale (PDN), intégrée en 2000 au Programme *Avança Brasil* (Nascimento, 2006).

Dès 1999 le président Fernando Henrique Cardoso avait présenté un programme d'intégration qui fut officialisé en août 2002 : neuf axes d'intégration et développement furent ainsi définis, dont trois concernaient la région amazonienne : un axe « Madeira-Amazonas » un autre « Araguaia-Tocantins, et, au nord, un axe « Arc nord », correspondant aux deux États de Roraima et d'Amapá, les plus petits et les moins peuplés avec 600.000 habitants, mais connaissant tous deux les plus fortes croissances de population du pays. Au sein de cet Arc Nord fut défini un axe de « sortie vers la Caraïbe » : le Brésil étant le seul État à partager une

¹⁰⁰ « *A Amazônia brasileira constitui uma resistência à instalação de bases estrangeiras no território nacional e sul-americano* ». B. Becker, *Amazônia, geopolítica na virada do III milênio*, Garamond 2009, p. 55.

frontière commune avec les trois Guyanes non-ibériques, l'idée était de relier les routes fédérales du Roraima et de l'Amapá à la Transguyanaise afin de la connecter via les Guyanes à ces deux régions excentrées, et ainsi d'accroître les liens avec le marché émergent de la Caraïbe, le Guyana et le Surinam étant membres du CARICOM, et à l'Union Européenne représentée par la Guyane (Théry, 2003). En tout 2.346 kilomètres de routes irriguant, si l'on inclut Manaus, 5 millions d'habitants.

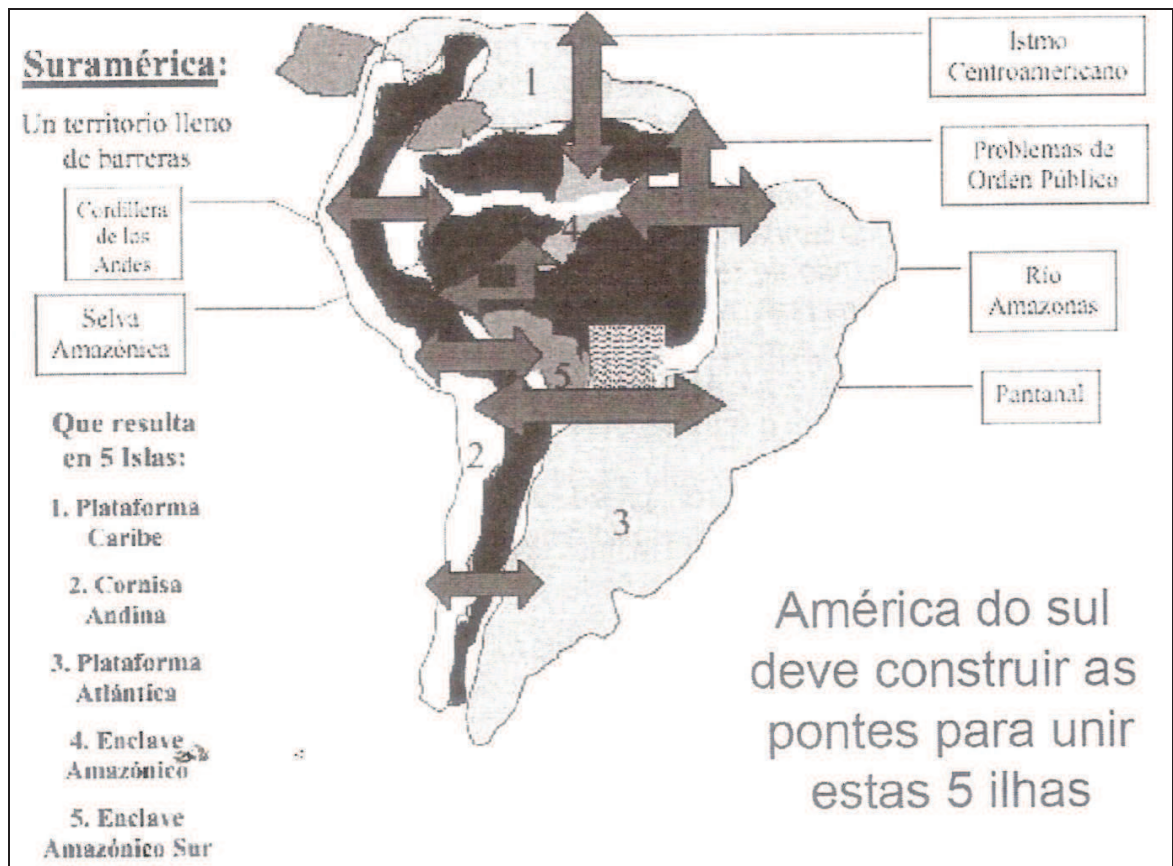
Côté Roraima : la route BR 401 relie Boa Vista à Lethem à la frontière guyanienne, mais la liaison routière ensuite avec Georgetown n'est que très théorique vu son état. Elle permettrait pourtant de relier la capitale du Guyana à Manaus et... au Venezuela puisque la nature des relations entre ce pays et le Guyana fait qu'ils n'ont pas de liaison routière : il faut passer par Boa Vista où se trouve la connexion vers Caracas par la BR 174. Le Roraima est cependant traversé par la route Manaus-Boa Vista désormais prolongée depuis 1998 jusqu'à Caracas, donnant ainsi une ouverture terrestre internationale à Manaus. D'autre part un embranchement joint depuis le début des années 90 Boa Vista à Georgetown, capitale du Guyana. Georgetown en dépit des nombreux fleuves transversaux est reliée par la route Transguyanaise à Paramaribo au Surinam, elle-même reliée à Cayenne.

Côté Amapá, plus du quart des 560 kilomètres de la route fédérale BR 156 Macapá-Oiapoque, ne sont toujours pas goudronnés, la rendant fréquemment impraticable en saison des pluies (cf. photo 6 p. 158), mais de son côté la Guyane a achevé en 2003 la liaison routière Saint-Georges-Cayenne, dernier tronçon manquant.

Le programme comporte également deux ponts internationaux : un sur la rivière Tacutu entre Bonfim et Lethem, inauguré en septembre 2009, juste quand commençaient les travaux du second, sur l'Oyapock entre Saint-Georges et Oiapoque.

Le projet prévoit aussi pour ces États, dans l'esprit désormais à la mode de « développement durable », un développement basé sur l'utilisation optimale des ressources sylvicoles et faunistiques pour la pharmacopée, la cosmétique mais aussi l'écotourisme et les technologies. Cela nécessitait, pour désenclaver la région, la modernisation et l'augmentation des infrastructures de transport, et le renforcement de l'intégration économique internationale à travers la coopération régionale transfrontalière. Les accords régionaux entre Amapá et Guyane avaient été signés en 1996, et comme nous le verrons ultérieurement, s'inséraient parfaitement dans cette volonté nationale brésilienne d'intégration politique et économique des frontières et des pays voisins.

Précisément, dans cette optique, ce plan s'inséra dans un programme plus général d'intégration continentale, le « Plan d'Action pour l'Infrastructure régionale des pays



Carte 80. Les projets de l'IRSA (source : Carvalho, 2004, p. 30). Les Guyanes constituent le chemin d'accès du Brésil vers la Caraïbe et l'Amérique centrale.



Carte 81. Les liaisons routières du Plan Arco Norte. (Source : Centro internacional de Negócios de Roraima). La Guyane enfin intégrée dans un plan d'intégration continental.

d'Amérique du sud » ou IIRSA (*Iniciativa para a Integração regional Sul-americana*) qui avait été défini au sommet de Brasilia en 2000. L'IIRSA permet ainsi de concrétiser la vision d'une Amérique du Sud comme une unité géoéconomique malgré sa fragmentation physique en « îles difficiles à articuler en raison des barrières naturelles » (Silva, 2006, d'après IIRSA). Conformément à une vieille idée du général Golbery pour lequel l'Amazonie était amenée à devenir dans les années 80 « la plaque tournante routière de l'Amérique du Sud » (Canaméras, 1979), celle-ci, longtemps symbole de milieu impénétrable, devient effectivement malgré l'abandon de la *Perimetral Norte* le nœud routier où se croisent axe est-ouest (la Transamazonienne) reliant le Nordeste au Pacifique via le Pérou, et axes nord-sud (Porto Velho-Manaus-Boa Vista, Cuiabá-Santarém, Belém-Brasilia). Sans compter le réseau fluvial qualifié d'« hydrovoies », reliant le sud du Brésil, centre névralgique du pays grâce à São Paulo, et les zones d'agro-exportation telles le Mato Grosso aux débouchés caraïbes : les ports de Belém et Santana (Macapá) au Brésil, Caracas, et Georgetown. Pour Soares (2004) :

« Projetos de conexão viária deverão também, em médio prazo, contribuir para tornar mais atraente, aos olhos da Guiana e do Suriname, a vertente sul-americana e amazônica de sua posição no continente¹⁰¹ ».

Mais il ne précise pas cependant que ce repositionnement se devait certes à une volonté d'intégration à la mondialisation des échanges par un accès facilité aux différents marchés, mais aussi à des nécessités historiques et culturelles de dynamisation des frontières pour des raisons stratégiques propres au Brésil.

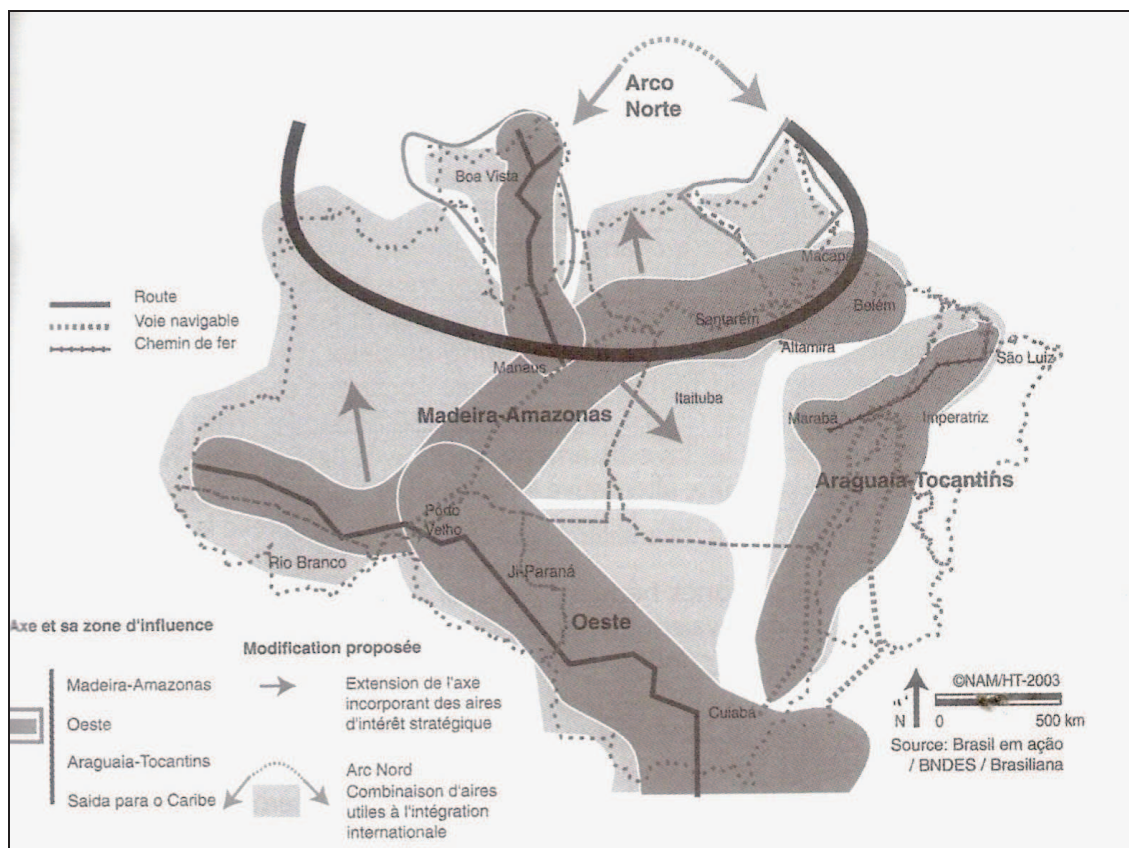
b) La conséquence : des Guyanes livrées au Brésil ?

Finalement, les Guyanes se retrouvent ainsi enserrées entre les deux pointes du Brésil entre lesquelles elles constituent une voie de passage facilitant la pression brésilienne (carte 82). Comme l'ont remarqué Hervé Théry et Nely Aparacida de Mello (2003) :

« Grâce à la construction de tronçons routiers reliant le Roraima et l'Amapá à la route côtière des trois Guyanes, [l'Arc nord] forme un anneau continu qui unit les deux Etats brésiliens et les trois pays (ou département) voisins dans un unique ensemble où les équilibres et les jeux d'influence restent à définir¹⁰². »

¹⁰¹ « Des projets de connexion routière devront aussi, à moyen terme, contribuer à rendre plus attractif, aux yeux du Guyana et du Surinam, le côté sud-américain et amazonien de leur position dans le continent ». Luis Filipe de Macedo Soares, « O Brasil no cenário regional de defesa e segurança », in Ministério da Defesa, *O Brasil no cenário internacional de defesa e segurança, pensamento brasileiro sobre defesa e segurança*, vol. 2, 2004, p. 160.

¹⁰² H. Théry et N.A. de Mello, « L'Etat brésilien et l'environnement en Amazonie : évolutions, contraintes et



Carte 82. Axes nationaux d'intégration et de développement en Amazonie (source : Théry, 2003, p. 115). L'Arc Nord relie les Guyanes aux deux pointes septentrionales du Brésil entre lesquelles elles s'insèrent. Intégration ou enfermement ?

Ainsi, une fois de plus, c'est bien le Brésil qui sortait par son initiative mais aussi son intérêt les Guyanes de leur isolement régional, en leur permettant y compris par des connexions terrestres un repositionnement plus continental et amazonien, alors qu'elles étaient jusque là plus tournées vers l'océan et la Caraïbe. Mais cette politique, par des axes franchissant les frontières, n'a-t-elle pas surtout pour but l'établissement d'une hégémonie brésilienne en facilitant les débouchés pour la plus grande puissance agricole et industrielle du sous-continent ? Pour Guilherme Carvalho da Silva (2006) :

“Cada um dos eixos previstos possui uma contraface internacional. Daí porque o nosso país está totalmente empenhado em viabilizar os financiamentos necessários para a execução dos empreendimentos nos países vizinhos que interessem ao Brasil. Talvez o significado mais correto para os ENID seja: Eixos Nacionais e Internacionais de Integração e Desenvolvimento, sob a hegemonia brasileira na América do Sul¹⁰³.”

conflits », *L'Espace géographique* 1/2003.

¹⁰³ « Chacun des axes prévus possède une interface internationale. D'abord parce que notre pays s'est totalement investi dans la viabilisation des financements nécessaires à l'exécution des entreprises dans les pays voisins qui intéressent le Brésil. Peut-être que la signification la plus correcte pour les ENID [*Eixos nacionais de Integração e Desenvolvimento*] serait : Axes nationaux et internationaux d'Intégration et de Développement, dans le cadre de l'hégémonie brésilienne en Amérique du sud. » G. C. da Silva, *Oiapoque, uma parábola na floresta, mestrado UFPa* 2006, p. 42.

Les ENID, piliers de l'IIRSA, transformeraient alors les Guyanes en espaces de transit et/ou de consommation pour des produits brésiliens contre lesquels elles ne pourraient lutter, le capital poursuivant l'entreprise territoriale de conquête des *bandeirantes*... Des Guyanes désenclavées pour mieux tomber dans l'escarcelle économique des Brésiliens ?

Cependant ce réseau routier est loin d'être achevé (notamment du côté de la Guyane et de l'Amapá), fréquemment inutilisable (entre Lethem et Georgetown), ou encore tributaire de problèmes politiques (Venezuela et Guyana). En outre les différences de législations nationales peuvent constituer un handicap : les automobiles immatriculées au Brésil ne peuvent pour le moment circuler en Guyane française pour une question d'assurance, alors que semble exister une certaine tolérance côté brésilien... pour des automobiles guyanaises ayant par ailleurs franchi l'Oyapock par une barge longtemps non officielle, mais les assureurs français leur retirent leur protection. Enfin, les camions ne peuvent utiliser le bac reliant le Surinam à la Guyane française sur le Maroni, occasionnant une rupture de charge pour des échanges par ailleurs quasi inexistant du fait de regroupements géoéconomiques distincts. Ce qui protège par ailleurs les entreprises guyanaises de transports, qui se verraient dangereusement concurrencées par leurs homologues des pays voisins à plus faibles coûts si les déplacements transfrontaliers étaient facilités.

Mais le danger immédiat est que ces routes sont comme dans le reste de l'Amazonie autant de voies de pénétration pour les orpailleurs, petits paysans à la recherche de terres, émigrants et trafiquants divers¹⁰⁴, de plus elles traversent fréquemment des réserves amérindiennes. Outre les effets sur l'environnement et les communautés autochtones ou *caboclas*, et les conséquences économiques par le renforcement de la demande extérieure sur les exportations (Gudynas, 2008), elles accroissent évidemment la pression et l'influence brésiliennes, puisque c'est le Brésil le plus dynamique, qui a le plus de produits à proposer, et d'hommes qui franchissent les frontières... Sophie Jospin et Hervé Théry (2000) ont montré comment la coopération transfrontalière Roraima-État de Bolívar (Venezuela) se traduit par une « invasion culturelle » du Brésil, dont la marque est plus présente côté vénézuélien que l'inverse : trop urbanisé dans ce secteur le Venezuela n'a pas les ressources humaines disponibles pour contrer la politique brésilienne de peuplement de la région frontalière, alors que les échanges de toutes natures se sont multipliés avec l'ouverture de la route.

Certains craignaient déjà en 1998 la proximité ainsi renforcée du Brésil avec le Surinam, « principal entrepôt sur la route de la cocaïne colombienne vers l'Europe », nécessitant le

¹⁰⁴ En 2002 par exemple fut créée une commission d'enquête sur l'importance de la traite sexuelle entre Roraima et Venezuela, mais aussi les Guyanes.

renforcement de la police à la frontière, à tel point que le responsable du projet pour le Roraima aurait préféré que la route évitât ce pays (Cavalcanti, 1998). Le même phénomène peut se constater à Saint-Georges, qui pour beaucoup de Guyanais préfigure ce que sera bientôt la Guyane peu peuplée avec cette immigration incontrôlée (cf. première partie), même si la France se protège de façon illusoire, avec la nécessité de l'obtention d'un visa pour des Brésiliens même frontaliers qui ne gêne que les relations légales. La drogue vient ainsi de faire son apparition dans la petite ville frontalière, et la route vers Cayenne a connu au cours des années 2005-2006 de nombreuses attaques d'automobilistes dignes du Far West, à l'initiative semble-t-il de clandestins brésiliens. Cela montre à quel point les effets pervers de ces nouvelles connexions peuvent porter atteinte à la souveraineté des États voisins, même si les problèmes relèvent désormais plus du fait-divers que de l'enjeu politique.

Ces plans d'intégration routière et économique permettent donc un désenclavement et un certain développement de régions longtemps isolées et ignorées, mais amènent de nouvelles menaces de part et d'autres de la frontière : ils les mettent aussi en contact avec des problèmes sociaux et de délinquance jusqu'ici plutôt ignorés. Les politiques de coopération transfrontalière avec le Guyana et la Guyane, contemporaines de l'IIRSA et de la réactivation du TCA que nous verrons dans notre prochaine partie sont donc l'illustration d'une volonté d'intégration et de coopération régionales de la part du Brésil, pour lesquelles il veut cependant mener la danse, à la fois dans sa stratégie d'affirmation régionale et pour diversifier ses débouchés, en direction du Pacifique et des Caraïbes. Ainsi, Marco Aurélio Garcia, conseiller spécial du président Lula pour les relations internationales, déclarait, lors d'un séminaire organisé par le BNDS (Banque nationale de Développement Social) :

« A política sul-americana do presidente Luiz Inácio Lula da Silva tem como um dos elementos centrais a busca desta integração física do continente. No suposto de que esta integração física será também a premissa de uma integração política¹⁰⁵».

Evidemment n'apparaît ici nulle revendication hégémonique, mais la puissance démographique, économique et territoriale du Brésil est sans commune mesure avec celle de ses voisins et des autres pays de la région, aussi cette intégration y compris politique risque-t-elle d'être asymétrique.

La France aurait tort d'en sous-estimer les effets sur son département guyanais, si elle souhaite une coopération équilibrée. Population et élus locaux de Guyane voient en effet fréquemment

¹⁰⁵ « La politique sud-américaine du président Luiz Inácio Lula da Silva considère comme un de ses éléments centraux la recherche de cette intégration physique du continent. Dans la perspective que cette intégration physique constitue aussi les prémices d'une intégration politique ». Cité par G. Carvalho, *A integração sul-americana e o Brasil : o protagonismo brasileiro na implementação da IIRSA*, Belem 2004, p. 59.

d'un mauvais œil l'instauration de ces politiques de coopération pour lesquelles ils sont peu consultés, et dont le cadre comme nous venons de le voir est de plus en plus supranational. L'ouverture de la Guyane française sur le Brésil et le projet de pont sont ainsi bien mal acceptés par des Guyanais aux prises avec une forte insécurité incombant largement (mais pas seulement) à la population clandestine, et qui regrettent le confort de leur isolement passé... sous perfusion nationale. Le fait que le président de la Région Guyane n'ait pas été invité par le premier ministre français Lionel Jospin lors de la signature de l'accord sur le pont de l'Oyapock à Brasilia en 2001, a fait sentir aux Guyanais qu'ils n'étaient que quantité négligeable face à des enjeux et des intérêts internationaux qui les dépassaient et qu'ils devaient subir. Il était alors courant d'entendre en Guyane, y compris dans la classe politique, que « la France avait vendu la Guyane au Brésil » en la sacrifiant sur l'autel des relations bilatérales avec une puissance émergente¹⁰⁶... Ainsi, les routes y donnant accès ne sont vues que comme des « chevaux de Troie » qui faciliteront l'invasion des pays voisins par les Brésiliens sous l'œil indifférent de l'État français, accusé à tort ou à raison de ne pas mettre tous les moyens en œuvre afin de pouvoir signer d'alléchants accords économiques avec le Brésil. Or la faible situation démographique et économique des Guyanes les rend peu à même de résister à une pression migratoire brésilienne que le Brésil semble peu pressé de freiner, car elle le débarrasse de nombreux chômeurs et délinquants potentiels qui envoient or et devises au pays. Comme la marche des *bandeirantes* au XVIIe siècle, dont la conséquence avait été l'expansion du territoire brésilien au détriment de l'Espagne par l'*uti possidetis*...

Les États voisins craignent donc davantage ces dynamiques pionnières qu'une agression de la part du Brésil dont l'éventualité et la possibilité sont désormais tout à fait nulles. L'expansion du Brésil ne sera évidemment pas politique, mais peut-être démographique... Or le monde amazonien fut bel et bien, au cours du XXe siècle, le théâtre d'une annexion réussie, en l'occurrence d'une région bolivienne, et de plusieurs projets expansionnistes vers les Guyanes même s'ils ne furent jamais suivis d'effet. S'ils ne semblent plus d'actualité, le contexte géopolitique ayant totalement changé, de nombreux problèmes de l'époque restent d'actualité et continuent de nourrir certaines craintes dans les territoires se sentant menacés.

¹⁰⁶ Significatif de cet état d'esprit est le billet d'un chroniqueur guyanais bien connu localement, René Ladouceur, paru sur le site *Blada.com* du 23 octobre 2006 : « Avec l'accord signé le 15 juillet 2005, sur la construction d'un pont routier sur l'Oyapock, un pas considérable est franchi dans le sens du cynisme de ces monstres froids que sont par définition les Etats. Jacques Chirac a beau souligner que rien ne se fait en Amérique du sud qui ne porte plus ou moins visiblement la trace du Brésil, les Guyanais peinent toujours à réaliser l'intérêt qu'ils pourront tirer de l'ouverture de leur frontière à leur encombrant voisin [...] L'Hexagone, au détriment de la Guyane, est-elle [sic] en train de faire alliance avec le Brésil pour le renforcer en face des Etats-Unis ? [...] De ce Brésil, il y a peu de raisons d'en boudier la puissance régionale, mais aucune de ne pas en souhaiter l'unification. Peu de raisons donc de craindre des échanges avec lui, mais aucune raison, bien sûr et surtout, de s'étonner que nos opinions publiques manifestent de plus en plus leur inquiétude du peu de cas que Paris, dans ses relations avec Brasilia, fait des intérêts de la Guyane. »

III – REALITE DES CONVOITISES BRESILIENNES SUR LA GUYANE

En dépit de cet impérialisme finalement plus défensif qu'agressif, certains militaires, politiciens et géopoliticiens brésiliens ont bien eu des projets d'acquisition et d'annexion de pays ou territoires frontaliers en Amazonie. S'ils ne furent ni officiels, ni même dans certains cas avérés, ils méritent aussi d'être analysés pour comprendre les dessous potentiels de ces politiques de rapprochement, et de voir dans quelle mesure le rattachement de l'Acre anciennement bolivien en 1903, grâce à l'avancée du peuplement brésilien devenu majoritaire, est un précédent qui pourrait – ou non - concerner la Guyane...

A - DES PROJETS D'ANNEXION DES GUYANES ET DE LA FRANÇAISE EN PARTICULIER

Ainsi deux personnalités dans les années 1950-60 ont théorisé la nécessité de la possession par le Brésil des Guyanes et surtout de la Guyane française : le général d'aviation Lysias Rodrigues déjà évoqué, et un géopoliticien nationaliste proche des militaires au pouvoir, Paulo Henrique da Rocha Corrêa. Une troisième aurait même tenté de la mettre en œuvre en 1961 : le président Jânio Quadros, même si ce dernier cas est encore sujet à caution. Mais dès l'époque du Contesté et suite à la restitution par le Portugal de la Guyane à la France, qui n'avait pas fait l'unanimité, était déjà évoqué par certains hommes politiques un rattachement au Brésil de la Guyane française.

1. L'obsession sécuritaire du brigadier Lysias Rodrigues

Le premier théoricien brésilien à proposer ouvertement un projet d'annexion des Guyanes fut dans les années 40 le général d'aviation Lysias Rodrigues, dans ses ouvrages *Geopolítica do Brasil* (1947) et *Estrutura da Amazônia brasileira* (1953). Emule de Travassos, il était lui aussi préoccupé par la vulnérabilité d'une Amazonie peu peuplée et mal intégrée, mais il percevait contrairement à ce dernier le danger potentiel que représentaient les Guyanes, la française en particulier. S'il fut le premier à argumenter cette annexion, il ne fut cependant pas le premier à l'avoir envisagée.

a) *Les dangers d'une présence contestée*

Trop proche de l'Amazone, occupée par un pays qui en fonction de la doctrine Monroe n'avait aucune légitimité sur une terre américaine, ayant été déjà occupée et administrée par des Luso-Brésiliens de 1809 à 1817, la Guyane française ne pouvait que faire l'objet de convoitises malgré l'absence d'affluents amazoniens. Pourtant, si les Français revendiquèrent plusieurs fleuves comme frontière revendiquée en Oyapock et Amazone, la plupart du temps les Luso-Brésiliens s'en tinrent à l'Oyapock y compris dans leurs cartes, contredisant ainsi les rumeurs de réclamation de limites sises au-delà de l'Oyapock. Rio Branco dans son premier mémoire mentionne pourtant, avec ironie, plusieurs cartes hollandaises et portugaises, notamment celle de Diogo Homem, pour lesquelles le Vincent-Pinson pourrait être le Marony :

« La rivière de Vicente, qu'on a déclaré être une invention portugaise de 1540, n'est autre que le Vincent-Pinçon primitif [...] Et quel était, pour d'avezac (qui fut l'un des plus ardents adversaires du Brésil dans cette question de limites) le Vincent-Pinçon des cartes de Van Langren et de Wytfliet, c'est-à-dire, celui du premier Padron sévillan sur lequel se guidèrent Freducci et Maiollo ? C'était le Marony.

Voilà enfin le *Vincent-Pinçon primitif* retrouvé : il forme depuis longtemps la frontière entre les Guyanes Française et Hollandaise [...]

Si c'est au *Vincent-Pinçon primitif* qu'il faut l'établir, notre frontière avancerait dans ce cas jusqu'au Marony, et ce ne serait plus un lambeau de territoire français, mais la Guyane française tout entière qui devrait être incorporée au Brésil¹⁰⁷ ! »

Ce que le Brésil ne revendiqua pas, et si elles furent évoquées lors de l'arbitrage de Berne en 1900, ce fut comme simple exemple de l'imprécision de certains toponymes pouvant alors se retourner contre la France¹⁰⁸. Rio Branco montrait ainsi que le Brésil n'avait aucun enjeu territorial au-delà de l'Oyapock, mais ces documents ont néanmoins été utilisés – ou mentionnés à d'autres occasions, nous le verrons.

Car l'impasse dans laquelle s'était trouvé le problème du Contesté avait entretemps radicalisé un certain nationalisme brésilien. En 1894 le sénateur Veríssimo, déniait toute légitimité à la Guyane française, proclamait devant ses pairs, à Rio :

« A própria ocupação de Caiena pela França é de direito duvidoso, e nós teríamos mais direito a reivindicar a parte da Guiana dita francesa do que a França a reclamar um pedaço dos territórios da margem direita do Oiapoque¹⁰⁹. »

¹⁰⁷ Cité par Correia Filho, "A geografia como fator das vitórias do Barão do Rio Branco", *Revista brasileira de geografia*, 7(2), avril-juin 1945, pp. 286-287.

¹⁰⁸ Rio Branco, *Frontières entre le Brésil et la Guyane française, 1er mémoire du Brésil, tome 1*. Imprimerie nationale, Paris, 1899.

¹⁰⁹ « La propre occupation de Cayenne par la France est douteuse en droit, et nous aurions plus de droits à revendiquer la partie de la Guyane dite française que la France à réclamer un morceau des territoires situés

Et il demandait aux Archives de Rio d'effectuer une enquête sur la réalité du Contesté. Veríssimo mettait donc en cause la légitimité de la présence française en Guyane, quoique cela sonnât plus comme une menace, par rapport à un territoire contesté qui seul apparemment l'intéressait. Il fait probablement allusion à ces cartes montrant le Maroni comme possible fleuve « Vincent-Pinçon », mais on peut y voir aussi une influence de la doctrine de Monroe, au nom de laquelle le Brésil pourrait être fondé à arracher une colonie européenne pour la libérer de sa métropole. Il est par ailleurs intéressant que cette citation provienne d'un ouvrage écrit par le sénateur de l'Amapá et ex-président de la République, José Sarney, qui considérait encore selon l'ancien gouverneur Capiberibe la Guyane comme une enclave coloniale.

En 1942 le sénateur Atílio Vivacqua écrivait dans « A nova Política do Sub-Solo » : « *As Guianas completam politica, econômica, geografica e estrategicamente o setentrião brasileiro*¹¹⁰. » Il apparaît donc clairement que pour certains politiciens brésiliens le Brésil n'avait pas fini sa croissance et devait s'étendre vers cette semi-enclave, enchâssée entre les deux pointes formées par le Roraima et l'Amapá, et qui pour être européenne était forcément illégitime. Cela comportait même une dimension stratégique, alors que les métropoles des colonies guyanaises étaient plongées dans la Seconde Guerre mondiale. Cette opinion semble cependant être restée très minoritaire, le Brésil s'estimant satisfait territorialement par la coïncidence entre frontières politiques et peuplement brésilien, auquel d'ailleurs ne fait pas allusion le sénateur Vivacqua. Et grâce à Rio Branco la délimitation de l'île-Brésil était close côté amazonien, contrairement au côté platin. Peut-être est-ce la raison qui expliqua finalement un plus grand intérêt pour l'Uruguay et le Paraguay.

Pourtant, si les Guyanes, et la française en particulier, furent bien convoitées, c'est plus par la menace qu'elles pouvaient représenter en jouant imparfaitement leur rôle de tampon, ou comme porte-avions potentiels d'une certaine hégémonie anglo-saxonne et européenne en Amérique du sud. Ainsi, la Seconde Guerre mondiale, mettant à proximité du Brésil une colonie dont la métropole était occupée par l'Allemagne, avait suscité un intérêt pour la Guyane allant jusqu'à un plan d'invasion préventif. Mais des étudiants de Belém allant au delà des craintes du président Vargas auraient publié un manifeste dénonçant une guerre servant de prétexte à une mainmise américaine sur les Caraïbes et les Guyanes, pour enfin s'emparer de l'Amazone (Ely, 1999). La Guyane représentait donc un danger par une possible utilisation soit allemande, soit états-unienne !

sur la rive droite de l'Oyapock. » Cité par Sarney, *Amapá, a terra onde o Brasil começa*, Senado federal, 1998.

¹¹⁰ « Les Guyanes complètent politiquement, économiquement, géographiquement et stratégiquement le Nord brésilien. » (cité par Corrêa, *O Brasil e as Guianas*, 1965).

Justement, au sommet de La Havane en 1940 la commission consultative des ministres des Affaires étrangères des Pays américains avait elle-même adopté une résolution pour l'administration provisoire des colonies européennes au cas où les Nazis auraient menacé de s'en emparer¹¹¹ (Leite, 1978). Le Brésil y aurait bien sûr eu toute sa part, et Vargas l'avait bien envisagé. C'est dans ce contexte que le brigadier Lysias Rodrigues allait théoriser et argumenter le rattachement de la Guyane au Brésil.

b) Une Guyane présentée comme pro-brésilienne

Dans son premier ouvrage, publié en 1947, et en partie pensé pendant la Seconde Guerre mondiale, il faisait observer que les trois Guyanes étaient plus un poids morts qu'une source de revenus pour les puissances colonisatrices, qui devaient par ailleurs lutter contre une forte attraction nord-américaine. Mais les liens avec leurs métropoles étaient si profonds qu'ils seraient difficiles à rompre. Pourtant, des points faibles existaient en faveur du Brésil, et Lysias Rodrigues allait prendre quelques libertés avec l'Histoire pour justifier ses vues :

« A Guiana francesa por exemplo, onde a bandeira do Brasil foi desfraldada vitoriosamente em 1816, desde então não deixou de sofrer a ação poderosa do colosso sul-americano; ainda agora, com a situação precária da França em consequência da Segunda Guerra mundial, a Guiana francesa colocou-se sob o pálio da bandeira brasileira para não perecer ou ser engulida¹¹². »

Il est vrai que le Brésil ravitailla la Guyane quand la métropole française était occupée par les Nazis. De là à offrir une protection... d'autant plus que ce ravitaillement cessa dès 1942, sur pression des États-Unis qui voulaient que les Guyanais se révoltent et basculent ensuite dans le camp des Alliés ! Ce qui se produisit effectivement en 1943, et ce furent alors ces mêmes États-Unis et non le Brésil qui entretinrent la Guyane (Alexandre, 2003). C'est d'ailleurs cette interprétation abusive de l'histoire de la Guyane pendant la Seconde Guerre mondiale qu'un stagiaire de l'EsG précédemment étudié, le général Alves Pinto¹¹³, avait abondamment reprise, la prenant pour argent comptant. Le *ainda agora* (« encore maintenant ») fait penser que ce texte fut effectivement écrit juste après la Seconde Guerre mondiale, mais en 1946, un an avant la publication de cet ouvrage, la Guyane intégrait la Métropole française à la demande

¹¹¹ Cf. note 258 p. 408.

¹¹² « La Guyane française par exemple, où fut victorieusement déployé le drapeau brésilien en 1816, depuis lors ne cessa de subir la puissante influence du colosse sud-américain ; encore maintenant, en raison de la situation difficile que connaît la France en conséquence de la Seconde Guerre mondiale, la Guyane française s'est rangée sous la protection du drapeau brésilien pour ne pas disparaître ou être engloutie. » L. Rodrigues, *Geopolítica do Brasil*, 1947.

¹¹³ *Analisar as relações entre Brasil, Venezuela, Guiana, Suriname e Guiana francesa*, EsG, 1969.

de ses élus par le biais de la départementalisation, montrant bien qu'il n'était aucunement question d'un rattachement au Brésil.

Lysias Rodrigues réitérait cette idée dans son ouvrage suivant, écrit en 1953, et qui reprenait des articles et textes de conférence données par la suite. On retrouve dans l'une d'elles, donnée à la Chambre des députés puis au Club militaire, sous les auspices de l'Institut brésilien de Géopolitique, ses arguments en faveur de l'incorporation de la Guyane :

« Já na ultima guerra mundial a Guiana francesa fez tudo para ser incorporada ao Brasil [...] e em contados anos verá de novo tremular em Cayenna a bandeira do Brasil. Isso, porque a pressão geopolítica da Costa Atlântica passou a exigir para uma eficiente defesa da foz do rio Amazonas, de maior área territorial naquele setor. É um imperativo geopolítico ao qual o Brasil terá que atender mais cedo ou mais tarde, na defesa da Amazônia brasileira¹¹⁴. »

Ici les propos sont plus inquiétants : nulle mention n'est faite d'un achat ou d'une acquisition négociée avec la France. C'est au contraire une exigence vitale et à plus ou moins long terme, pour des raisons de sécurisation du fleuve Amazone, voire une évolution inéluctable. Rodrigues annonce une nouvelle souveraineté brésilienne sur la Guyane, mais ne précise pas de quelle manière elle se mettra en place. Et comment interpréter son insistance à rappeler le pseudo-désir des Guyanais d'être rattachés au Brésil ? Au début du XXe siècle le Brésil, nous y reviendrons, était intervenu dans l'Acre suite – officiellement bien sûr - à l'appel des Brésiliens qui y vivaient. Plus récemment, mais dans une contrée plus éloignée, en Argentine, gouvernement et officiers faisaient croire à la population et aux jeunes recrues, lors de la Guerre des Malouines en 1982, que les habitants de ces îles britanniques attendaient avec impatience leurs libérateurs argentins... Lysias Rodrigues voulait-il persuader les députés brésiliens d'un appel des Guyanais ? Surtout que pour lui la France sortant de la Seconde Guerre mondiale n'était plus en mesure d'entretenir ses colonies :

« A França, a braços com a mais terrível situação de toda a gloriosa história, atendendo à mortalidade mais equânime de hoje em dia, acaba de extinguir os terríveis presídios ali existentes, transferindo todos os presos para outros lugares. Não pode a França agora, e dificilmente poderá mais além sustentar o ônus que representa a manutenção dessa sua colônia¹¹⁵. »

Effectivement, la fermeture du bagne, décidée en 1938, fut réalisée en 1946. Colonie

¹¹⁴ « Déjà lors de la dernière guerre mondiale la Guyane française avait tout fait pour être rattachée au Brésil [...] et d'ici quelques années on verra de nouveau flotter à Cayenne le drapeau du Brésil. Ceci, parce que la pression géopolitique de la côte atlantique fait que maintenant il faut un plus grand espace dans ce secteur pour une défense efficace de l'Amazone. C'est un impératif géopolitique auquel le Brésil devra répondre, tôt ou tard, pour la défense de l'Amazonie brésilienne. » *Estrutura da Amazônia brasileira*, 1953.

¹¹⁵ « La France, aux prises avec la plus terrible situation de toute sa glorieuse histoire, face à une mortalité toujours plus pressante aujourd'hui, vient de fermer les terribles pénitenciers qu'elle possédait là-bas, après avoir transféré tous les prisonniers en d'autres lieux. La France ne peut pas maintenant, et pourra encore moins à l'avenir, supporter la charge que représente l'entretien de cette colonie. » Op. cit.

pénitentiaire, la Guyane perdait alors de sa raison d'être, mais se retrouvait ensuite élevée à la situation bien plus valorisante de département d'outre-mer, et dépendait finalement encore plus du budget national ! Les Guyanais, très patriotes, avaient cependant mal pris, dans les années 20, une rumeur de cession de la colonie aux États-Unis pour partiellement rembourser la dette de la France suite à la première guerre mondiale ; ils n'auraient donc pas davantage accepté d'être « livrés » aux Brésiliens, quoi qu'en dise Lysias Rodrigues qui n'omet pas de montrer une certaine francophilie typique des élites brésiliennes de l'époque, et qui poursuit :

« A França precisa imperiosamente de meios que lhe permitem restaurar o território metropolitano cruelmente devastado [...]. Para a França seria um alto negócio vender a Guiana, e para o Brasil um negócio esplêndido adquirí-la¹¹⁶. »

Au moins mentionne-t-il ici comment la Guyane intégrerait le Brésil : par la persuasion et la négociation, apparemment toute idée d'annexion forcée semble écartée. Mais lui-même imaginerait-il le Brésil même dans le besoin vendre une portion de son territoire national ? Cela montre bien que pour lui la Guyane n'était pas véritablement française comme l'ont déjà montré ses pseudo-arguments historiques. Mais pourquoi cette obsession à vouloir s'emparer d'un territoire si délaissé par sa métropole ? Cette Guyane désirant si « ardemment » s'unir au Brésil lui offrait en effet des avantages stratégiques incontestables, justifiant le qualificatif dithyrambique de « *negócio esplêndido* » qu'il lui attribue.

c) *Un enjeu stratégique*

Lysias Rodrigues avait en effet constaté la proximité de la Guyane française des bouches de l'Amazone, et observé que tout le long de la côte entre Amazone et Oyapock, donc dans la partie encore brésilienne du littoral, les conditions naturelles (vase, courants marins) empêchaient l'installation d'une base navale suffisante pour protéger l'estuaire à l'ouest. Il en tirait la conclusion :

« A tendência natural dos fatores territoriais geopolíticos é fazer com que o Brasil pára mais longe a junção das fronteiras terrestre e marítima aí localizada, parecendo que o melhor caminho a seguir é comprar o Brasil à França a Guiana francesa [...] Só dessa forma será possível ao Brasil fazer uma defesa eficaz da foz desse rio-mar¹¹⁷. »

¹¹⁶ « La France a impérativement besoin de moyens qui lui permettraient de reconstruire son territoire métropolitain cruellement dévasté [...] Pour la France la cession de la Guyane serait une bonne affaire, et pour le Brésil une superbe affaire que de l'acquérir. » Op. cit.

¹¹⁷ « La tendance naturelle des facteurs territoriaux géopolitiques est de faire que le Brésil dépasse la conjonction des frontières terrestre et maritime ci-localisée, il semble que le meilleur chemin à suivre est que

La Guyane, en raison de ses caractéristiques géographiques qu'il décrit assez longuement, se voit donc assurer un rôle géopolitique par le général Rodrigues : assurer la défense occidentale des bouches de l'Amazone, situées à moins de 600 km seulement de la frontière, en permettant l'installation d'une base navale. Il semble oublier qu'à cause des sédiments de l'Amazone déposés par le courant des Guyanes les conditions naturelles du littoral guyanais sont exactement les mêmes que celles de l'Amapá : même si contrairement à ce dernier on y trouve quelques affleurements rocheux au lieu de la mangrove (à Cayenne et Kourou), il est impossible à cause de l'envasement d'y construire un port en eaux profondes, et les chenaux nécessitent des dragages constants. Actuellement d'ailleurs, pour ces mêmes raisons, certains décideurs économiques guyanais songeraient à utiliser le port de Macapá plutôt que celui de Cayenne... On notera cependant que Rodrigues ne compte là encore aucunement sur une conquête ou une annexion mais sur une acquisition, et d'ailleurs ce n'est pas l'Acre qui est cité en comparaison à la suite de cette citation, mais les États-Unis, par une allusion à l'Alaska acheté par ces derniers à la Russie en 1867.

Enfin, rappelant le risque que constituait la Guyane avec une métropole où les communistes étaient politiquement puissants et la nécessité d'une défense efficace de l'Amazone, il concluait sa démonstration par une phrase qui aurait laissé sceptiques bien des Français, pour lesquels la Guyane constituait la colonie maudite : « *Precisa o Brasil da Guiana francesa com urgência*¹¹⁸. »

Ainsi il semblait craindre une évolution possible de la France, et *a fortiori* de la Guyane aux portes de l'Amazonie, vers le camp soviétique en ce début de Guerre froide. Voilà aussi pourquoi les autres Guyanes ne représentaient pas pour lui le même danger, le seul problème étant là-bas la contrebande de laquelle des mesures efficaces de l'État fédéral pourraient venir à bout. Il préconisait néanmoins la création de deux territoires fédéraux à leurs frontières. Lysias Rodrigues avait ainsi un des premiers perçu l'importance stratégique de l'Amazonie et sa vulnérabilité, mais aussi son implication possible dans un contexte de Guerre froide : le Brésil à l'écart géographiquement de l'Europe pouvait néanmoins être impliqué par son voisinage avec des colonies européennes.

Le général Rodrigues faisait preuve cependant d'un manque de vision quant à la région des Caraïbes, qu'il qualifiait de « faible et décadente ». Il était en cela en phase avec la vision de Mário Travassos, mais qui remontait aux années 30. Il faisait allusion d'une part à l'émiettement de cette région, éloignant sans doute tout danger au large de la Guyane, d'autre

le Brésil achète à la France la Guyane française [...]. Seulement de cette manière il sera possible au Brésil d'assurer une défense efficace de l'embouchure de ce fleuve-mer. » Op. cit.

¹¹⁸ « Le Brésil a un besoin urgent de la Guyane française. » Op. cit.

part à la part prépondérante prise par les États-Unis, en plus de la Grande Bretagne, n'y laissant aucune place éventuelle pour le Brésil. Enfin, montrant le faible risque géopolitique de la frontière entre la Guyane et le Brésil, il évoquait la nécessité de liaisons routières entre Amapá et Guyane, sans cependant préciser pour quel usage :

« O território do Amapá é uma fatalidade geopolítica que condiciona essa impulsão gerada pelo Cabo Norte [...] A expressão mais marcante [...] é a rodovia Macapá-Clevelândia, em construção, que já sente a imperativa premência de seu prolongamento até Cayena, na Guiana francesa¹¹⁹. »

Il ne précisait pas non plus si ce prolongement devait se faire avant ou après l'éventuel rattachement de Cayenne au Brésil. Mais il semble clair que l'Amapá avait ainsi un destin à assumer de tampon pour l'Amazone et de voie de passage vers le nord du sous-continent. Ainsi ce territoire oublié et marginal se verrait prolongé, acquérant une nouvelle finalité pour l'État brésilien par le contact permis avec un pays voisin, ou comme étape vers une extension du territoire brésilien. Rodrigues proposait enfin de diviser le Pará et l'Amazonas en autres territoires fédéraux afin de mieux développer les marges frontalières. Il réitérait la même année ces idées sombres toutes menaçantes, et désormais étendues à toutes les Guyanes, dans un article publié dans la *Revista do Instituto de Geografia e História militar* :

« A posse das Guianas é um imperativo estratégico que terá de ser feito mais dia, menos dia. Por cessão espontânea, por compra, ou por qualquer outro meio [souligné par Corrêa], elas precisam fazer parte do território do Brasil¹²⁰. »

On notera l'ambiguïté quant à la façon d'acquérir la Guyane : il laisse cette fois-ci la porte ouverte, avec insistance, à d'autres moyens que l'achat à la France, et que l'on peut donc supposer plus violents ou coercitifs. Cependant Lysias Rodrigues ne réussit pas à convaincre : le Brésil avait d'autres priorités, et une Guyane gardée par une Armée française faisant partie du même bloc occidental (les communistes avaient été chassés du gouvernement français en 1947) ne posait de problème de sécurité au gouvernement ni aux théoriciens issus de l'École Supérieure de Guerre. La Guyane persista dans l'indifférence brésilienne.

¹¹⁹ « Le territoire de l'Amapá est une fatalité géopolitique que conditionne cette impulsion donnée par le Cap Nord [...] L'expression la plus frappante [...] est la route Macapá-Clevelândia, en construction, qui ressent déjà l'urgence absolue d'être prolongée jusqu'à Cayenne, en Guyane. » Op. cit.

¹²⁰ « La possession des Guyanes est un impératif stratégique qui devra être réalisé dès que possible. Par cession spontanée, par acquisition, ou par n'importe quel autre moyen, il faut qu'elles appartiennent au territoire du Brésil. » (cité par Corrêa, *O Brasil e as Guianas*, 1965).

2. L'extrémisme expansionniste de Paulo Henrique da Rocha Corrêa

Lysias Rodrigues connut cependant un relais avec le conférencier et professeur au Centre brésilien d'Etudes stratégiques, Paulo Henrique da Rocha Corrêa qui fut, si l'on en croit Júlio Chiavenato (1981), très écouté des militaires (Meira Mattos le cite dans *Geopolítica e Destino*) et de certains politiciens dans les années 50 et 60, comptant même le président Jânio Quadros parmi ses admirateurs déclarés. Egalement membre de l'Institut brésilien de Géopolitique et de l'Institut Historique et Géographique de São Paulo, cet auteur publia en 1965 deux ouvrages, *O Brasil e as Guianas* et *Rumos do Brasil*, recueillant en fait des textes de conférences ou d'articles anciens ; *Rumos do Brasil* étant même, selon Schilling (1981), une commande du Cours de Préparation à la Conduite politique, officine de formation pour les parlementaires liée à l'ARENA, le parti de la dictature militaire au pouvoir, et installée dans le bâtiment de la Chambre des Députés. C'est donc dans le cadre de structures officielles que Rocha Corrêa reprenait des thèmes déjà abordés par Lysias Rodrigues, mais en les développant d'une façon insistante et presque incantatoire qui nous paraît maintenant carrément loufoque.

a) L'anticolonialisme comme prétexte à l'expansionnisme

O Brasil e as Guianas, par exemple, est un véritable plaidoyer pour l'acquisition des Guyanes par le Brésil, qui mettrait ainsi fin à des siècles de colonialisme en Amérique latine. L'ouvrage commence par une introduction où il dévoile une claire vision des Guyanes, qui traduit plus une idéologie anticolonialiste dans le droit fil de la doctrine Monroe qu'un véritable désir de conquête :

« As vezes somos partidários da aquisição total das Guianas, outras, de dividi-las com a Venezuela. Ora advogamos apenas a compra da Guiana francesa, prevendo autonomia para as outras duas; noutra feita já queremos, tão somente a parte da Guiana inglesa que nos foi subtraída pelo injusto tratado de 1901. [...] Uma coisa porém é certa: o colonialismo não pode continuar sendo nosso vizinho¹²¹. »

Son ultra-chauvinisme (*ufanismo*, en portugais du Brésil) apparaît dans la dénonciation du

¹²¹ « Des fois nous sommes en faveur de l'acquisition totale des Guyanes, d'autres fois pour les partager avec le Venezuela. Ou nous préconisons seulement l'achat de la Guyane française, prévoyant une autonomie pour les deux autres, ou nous demandons seulement la partie de la Guyane anglaise qui nous a été soustraite par l'injuste traité de 1901 [...] Une chose est sûre : le colonialisme ne peut plus continuer à être notre voisin. » *O Brasil e as Guianas*, 1965.

traité anglo-brésilien de 1904 (pour lequel il se trompe d'ailleurs de date), le seul qui fut partiellement défavorable au Brésil mais dont l'arbitre avait perçu que ses droits n'étaient juridiquement pas plus fondés que ceux de la Grande Bretagne, l'*uti possidetis* n'ayant pas été en faveur du Brésil dans sa réclamation de la région du Pirara. Il dénonce ainsi le colonialisme européen, pour prôner une tutelle ibérique sur les Guyanes : le colonialisme n'est pour lui condamnable que quand il est pratiqué par des puissances extérieures au continent, et il fait peu de cas du désir des populations locales.

Rocha Corrêa attribue à cette acquisition d'autres objectifs, plus politiques : ne pas avoir de territoires voisins du Brésil soumis aux « fluctuations politiques de l'Europe », théâtre et enjeu de la Guerre froide avec, comme l'avait déjà souligné Rodrigues, une forte influence communiste. Et par là même supprimer les dernières marques du colonialisme en Amérique, soit en proposant au Venezuela l'achat des autres Guyanes, soit en suscitant l'indépendance de ces dernières, à l'exception de la Guyane française, moins développée donc appelée à être transformée en territoire fédéral.

On retrouve ici l'une des idées, déjà évoquée et exprimée d'ailleurs dès 1929 par le nationaliste Gustavo Barroso, de partage des Guyanes avec le Venezuela (la britannique au Venezuela, les deux autres au Brésil). Mais celle-ci s'était trouvée annihilée par l'idée prêtée au dictateur vénézuélien Pérez Gimenez d'unir au Venezuela les trois Guyanes augmentées du Roraima et de l'Amapá. Désormais Corrêa se ralliait à l'idée de l'union des trois Guyanes au Brésil, tout en regrettant que celui-ci n'ait pas profité de la Seconde Guerre mondiale pour s'emparer de la Guyane britannique, alors plus développée et stable qu'en ce début des années 1960. Il évoque d'ailleurs un prétendu projet de la Grande-Bretagne de partager la colonie entre Venezuela et Brésil, opportunité que n'aurait pas saisie ce dernier.

Préoccupé en effet par la situation en Guyane britannique, Rocha Corrêa n'avait pas tort de voir dans les Guyanes une future cible de l'expansion des idées castristes, le Guyana étant à cette époque dirigé depuis trois ans par le « dangereux » Cheddi Jagan, et il présentait à juste titre une contamination castriste dans la région, qui pouvait être source de difficultés pour la France comme l'avait été l'Algérie. Mais nous avons vu que les généraux brésiliens au pouvoir peu après avaient eux aussi perçu ce danger.

En annexe de cet ouvrage, Rocha Corrêa publiait la lettre ouverte qu'il écrivit au général de Gaulle lorsque celui-ci se rendit en visite officielle au Brésil en 1964. De Gaulle était un occidental, membre de l'Alliance atlantique et de l'OTAN, militaire qui plus est, aussi devait-il être sensible à l'argument politique :

« Estrategicamente, por nós, a Guiana tem valor quer por aumentar a área de

defesa do braço norte do Amazonas, quer por servir de para-choque a idéias perigosas e movimentos de guerrilhas, que poderão ser insuflados do Caribe¹²². »

Céder la Guyane aurait donc été un acte de loyauté vis-à-vis d'un allié menacé dans la Guerre froide, et qui aurait été mieux à même de contenir la menace communiste venue de Cuba. Mais imaginait-on la France céder une parcelle de son territoire à un autre pays ? Rocha Corrêa rappelait l'exemple de Pondichéry, qui la vit céder ses comptoirs à l'Union Indienne en 1956, il y avait donc un précédent. Mais il n'est pas inutile de rappeler, ce qu'omet Corrêa, qu'en dépit d'un référendum qui y fut organisé, c'est par une forte pression militaire que l'Inde avait récupéré les comptoirs français, alors que l'Armée française était occupée en Algérie. D'autre part, la Guyane avait confirmé par le référendum de 1958 son attachement à la France. A moins que Corrêa ne suggérât ainsi des pressions de la part du Brésil...

L'histoire ne dit pas si le général de Gaulle lut la lettre. De toutes façons elle tombait mal : 1964 était l'année où la France décidait le transfert de ses activités spatiales de l'Algérie à la Guyane... Précisément, Corrêa y fit allusion, pour montrer sa préoccupation que cette dernière ne fût transformée en base atomique. Mais comment dans ces conditions le Brésil aurait-il pu négocier l'achat d'un tel territoire, s'il était si stratégique pour la France ?

Corrêa avait cependant d'autres arguments pour plaider en faveur d'une cession de la Guyane par la France, en proposant un véritable projet de développement de ce territoire s'intégrant à une politique amazonienne plus globale.

b) L'intégration de la Guyane dans un projet amazonien

Ainsi il rappelle dans *Rumos do Brasil*, en ce cent-quarantenaire de l'indépendance (texte écrit en 1962), le précédent de l'occupation de la Guyane par le Portugal :

« Dirigir apêlo à França para que nos passe a administração da Guiana, ainda que mediante indenização. D. João deteve a região de 1809 a 1817, tendo sido a nossa passagem por lá marcado pela proibidade, justiça e progresso. De lá vieram o café, a cana caiena [...] e diversas outras plantas frutíferas hoje difundidas por todo o Brasil¹²³. »

¹²² « Stratégiquement pour nous, la Guyane présente un intérêt aussi bien pour augmenter l'espace de défense du bras nord de l'Amazone, que pour servir de bouclier contre les idées dangereuses et les mouvements de guérilla qui pourraient être insufflés depuis la Caraïbe. » *Carta aberta ao presidente De Gaulle*, appendice d'*O Brasil e as Guianas*, 1965, pp. 97-104.

¹²³ « Faire une demande à la France pour qu'elle nous cède l'administration de la Guyane, mais moyennant indemnisation. Dom João détint la région de 1809 à 1817, et notre passage y a été marqué par la probité, la justice et le progrès. De là viennent le café, la canne de Cayenne et diverses autres plantes fruitières maintenant répandues dans tout le Brésil. » *Rumos do Brasil*, pp. 71-72.

Rocha Corrêa n'a pas tort de rappeler l'intérêt du Brésil pour cette région que les Portugais administrèrent en effet efficacement semble-t-il, quand l'on sait qu'elle a longtemps été pour la France la colonie maudite et oubliée, et il donne ici des arguments aux essayistes français (Menu, 1988 ; Mouren-Lascaux, 1990 ; Miéville, 1992) qui soupçonnent le Brésil de vouloir « récupérer » la Guyane. Très francophile lui aussi, il précise bien – contrairement parfois à Lysias Rodrigues – que la France devra être indemnisée. La Bolivie après tout l'avait bien été quand elle avait dû céder l'Acre suite aux pressions brésiliennes...

Récupérer certes, mais pour quoi faire ? *O Brasil e as Guianas* donne une indication :

« O Brasil que inicia pela compra da Guiana francesa e transformação da mesma em território federal, pois já existe um objetivo imediato: a construção da base aeronaval de Caiena¹²⁴. »

Mais il ne paraît pas plus que Lysias Rodrigues, dont il semble s'inspirer, connaître les conditions naturelles défavorables du littoral et des estuaires guyanais. Pis encore, malgré ses précédents arguments anticolonialistes, il réserve à la Guyane, sans doute en raison de sa faible population et de sa situation stratégique, le statut de territoire fédéral, le plus dépendant de la capitale fédérale ! En somme, remplacer Paris par Brasilia, mais cette dernière étant pour lui une capitale plus légitime puisque brésilienne.

Car pour lui le Brésil était effectivement plus qualifié que la France pour administrer la Guyane :

« Essa região é deficitária para a França ; estrategicamente pouco lhe vale na era atômica. Com acesso apenas pelo litoral inundável e insalubre, pouco pôde o esforço francês realizar nessa região tropical, habitada por povo diverso do gaulês, separada por milhares de quilômetros, através do oceano, da Metrópole. Para nós no entanto, tudo é mais fácil. Temos acesso às terras melhores [...] O mar não é o caminho para o povoamento das Guianas, mas sim a terra, que detemos. Somos tropicais e mesclados como os guianêses. Conseguimos imprimir certo progresso ao Amapá, limítrofe¹²⁵. »

La phrase sur le futur de la Guyane par la terre et non par la mer est intéressante en ce sens que pour la première fois sans doute est évoqué un destin continental et non plus seulement océanique de la Guyane, correspondant à une certaine évolution en faveur d'un peuplement intérieur, montrant aussi combien certains la considéraient comme un « prolongement

¹²⁴ « Que le Brésil commence par l'achat de la Guyane française et sa transformation en territoire fédéral, car il y a un objectif immédiat : la construction de la base aéronavale de Cayenne. » *O Brasil e as Guianas*, 1965.

¹²⁵ « Cette région est déficitaire pour la France, stratégiquement elle ne lui apporte rien en cette ère atomique. Avec un accès uniquement par un littoral inondable et insalubre, l'effort français ne peut pas réaliser grand chose dans cette région tropicale, habitée par un peuple différent des Gaulois, séparée de la Métropole par des milliers de kilomètres à travers l'océan. Pour nous au contraire, tout est plus facile. Nous avons accès aux meilleures terres [...] Ce n'est pas la mer qui est la voie pour peupler les Guyanes, mais la terre, que nous possédons. Nous sommes tropicaux et métissés comme les Guyanais. Nous avons réussi à impulser un certain progrès à l'Amapá limitrophe. » *O Brasil e as Guianas*, 1965.

naturel » du Brésil, y compris par le peuplement. Mais l'argument du « progrès impulsé à l'Amapá », territoire bien oublié en ces années 60 malgré la construction alors non achevée de la route fédérale Macapá-Oiapoque (en fait une piste de latérite), aura sans doute comblé de joie les habitants d'une des régions les plus misérables et délaissées du Brésil de l'époque...

Il distingue bien ensuite la population locale « tropicale et métissée » des « Gaulois » de la Métropole, montrant en cela que pour lui les Guyanais ne sont pas français, et donc finalement délégitimant la présence et l'administration françaises. Mais que faire de ces Guyanais ? Leur sort semblait être une dilution dans la nation brésilienne en raison de leur faible nombre et de leur proximité culturelle supposée avec les Brésiliens, mais aussi dans une immigration programmée de « colons » brésiliens. Il donnait ainsi des arguments géographiques :

“A Guiana está incrustada no território brasileiro. Só o nosso mestiço, só o nosso tropical, o homem daqui e não do além-mar, há de conseguir alçar a região integrando-a ao tudo brasileiro. São 30.000 almas apenas, população inferior à de qualquer cidade mediana do interior paulista. Caiena não é maior que Araçatuba ou Catanduva¹²⁶. »

Ainsi, non seulement pour lui le Brésil n'avait pas terminé sa phase d'expansion vers des frontières naturelles puisque la Guyane y constituait une sorte d'enclave, mais elle devait en quelque sorte servir à l'extension de l'espace vital des Brésiliens, seuls à même de développer ce territoire ! Pourtant lecteurs attentifs de Ratzel, les autres géopoliticiens brésiliens même s'ils l'ont peut-être pensé n'étaient pas allés aussi loin, ce qui montre l'aspect peu rigoureux de ces thèses, même si la comparaison de la population guyanaise à celle d'une petite ville de l'intérieur brésilien est assez percutante en la replaçant dans une échelle plus continentale. En contrepartie Rocha Corrêa proposait de donner des terres aux Pieds-Noirs le long des routes Belém-Brasília ou Brasília-Acre, encore dépeuplées, afin qu'ils fassent profiter la région de leur mentalité entrepreneuriale et de leurs expériences en matière d'irrigation et d'agriculture tropicale¹²⁷ ! Mais la population locale ? Il semble évoquer dans le statut qu'il leur prépare plutôt les « Gaulois » qui administraient le département : les rares fonctionnaires et expatriés, puisque les Guyanais n'étaient pas pour lui véritablement français et avaient vocation à être assimilés :

« A mudança de bandeira não traria nenhum problema aos residentes franceses: nossa linha cultural é européia, e até predominantemente francesa, nosso idioma é uma língua latina ; nosso direito e nossos costumes não são lá tão diferentes. Só

¹²⁶ « La Guyane est incrustée dans le territoire brésilien. Seul notre métis, seul notre homme tropical et non celui venu de l'autre côté de la mer peut réussir à développer cette région, pour l'intégrer à l'ensemble brésilien. Il n'y a que 30.000 âmes, population inférieure à celle de n'importe quelle ville moyenne de l'intérieur pauliste. Cayenne n'est pas plus grand qu'Araçatuba ou Catanduva. » *Rumos do Brasil*, 1965.

¹²⁷ L'idée n'était pas nouvelle : plusieurs colons français originaires du Maroc et de Tunisie s'installèrent en effet au Brésil en 1959.

não há pena de morte e divórcio, no resto os códigos são bem parecidos. Os residentes franceses passariam de « donos » a estrangeiros, mas com direitos assegurados e com um campo de negócios multiplicado por dois mil quanto à população e por cento quanto à área. Para nós a coisa não é complicada pois estamos acostumados com selva, calor, chuva e gente escura. E só passar a divisão do Oiapoque para o Maroni¹²⁸. »

Ce sont donc les Brésiliens les plus légitimes pour peupler et surtout administrer la Guyane française, d'ailleurs culturellement proche d'où une assimilation facile, et auxquels il promet l'extension du marché et des compétences vers le Brésil, un des arguments actuels de la coopération régionale : ainsi la possession de la Guyane par le Brésil lui permettrait de rompre son isolement géographique. Mais Corrêa ne semble pas prendre en compte dans cet extrait l'existence d'une population créole, à la fois native et légitimiste, et même autochtone qui dans bien des cas avait volontairement quitté le Brésil pour la Guyane... Et il montre encore comment la Guyane s'avèrerait plus rentable grâce à une administration brésilienne plus efficace pour peupler ce territoire, et surtout dotée d'un projet de développement :

« Temos um bem estudado plano de valorização da Amazônia, com verbas próprias, e a Guiana seria apenas pequeno capítulo do vasto esquema amazônico. Pelo nosso desenvolvimento demográfico; por vigorosas migrações internas; pela proximidade; pela facilidade de acesso, tende mesmo a Guiana a ser, no futuro, brasileira¹²⁹. »

La « continentalisation » de la Guyane s'effectuera donc dans le cadre plus large d'un projet amazonien et brésilien, et celle-ci a vocation à servir, il le précise plus loin, d'exutoire pour les populations pauvres du Nordeste victimes de la sécheresse. Avec le recul, n'est-ce pas finalement ce qui s'est réalisé quelques années plus tard dans l'Amazonie brésilienne, et est en train de se réaliser, mais de façon spontanée et non planifiée, en Guyane ? Rocha Corrêa avait simplement prévu que cela se ferait dans un cadre politique officiel brésilien...

Mais il prévoyait aussi, dans *Rumos do Brasil*, l'émergence d'un « Grande Brasil » à l'ascension duquel aucune force ne pourrait s'opposer. Il reprenait dans cette optique ses thèmes favoris et émettait d'autres propositions : par exemple il souhaitait voir Belém devenir la capitale d'une grande Amazonie intégrant les Guyanes, la création d'une route des

¹²⁸ « Le changement de drapeau ne poserait aucun problème aux résidents français : notre héritage culturel est européen, et même essentiellement français, notre langue est une langue latine, notre droit et nos coutumes ne sont pas là-bas si différents. Sauf que nous n'avons pas la peine de mort et le divorce, pour le reste nos codes de lois sont bien similaires. Les résidents français passeraient du statut de « dominateurs » à celui d'étrangers, mais avec des droits reconnus et un marché multiplié par deux mille pour la population, et par cent pour le territoire. Pour nous, cela n'est pas compliqué, car nous sommes habitués à la forêt, la chaleur, la pluie et aux gens de couleur. Il suffit de faire passer la frontière de l'Oyapock au Maroni. » Op. cit.

¹²⁹ « Nous avons un plan bien conçu de valorisation de l'Amazonie, avec son budget propre, et la Guyane ne serait qu'un petit élément de ce vaste schéma amazonien. Par notre développement démographique, de massives migrations internes, par la proximité, la facilité d'accès, la Guyane a vraiment vocation à être, un jour, brésilienne. » *O Brasil e as Guianas*, 1965.

frontières (idée reprise par Meira Mattos), de deux autres territoires fédéraux aux frontières nord, d'une ville nouvelle appelée Fraternidade sur les contreforts des montagnes séparant le Brésil des Guyanes (les Tumuc-Humac, probablement)...

Il suggérait aussi, en s'inspirant de Lysias Rodrigues, que cette intégration se fasse lentement et progressivement, en commençant par la Guyane française, faiblement peuplée et plus facilement assimilable. Les résultats serviraient ensuite pour l'intégration de la Guyane hollandaise, dangereuse par la contrebande qui y règne... et pour l'Uruguay, qui avait lui aussi déjà appartenu au Brésil et que Corrêa voulait également incorporer¹³⁰ ! Les Guyanes s'intégraient en fait dans un plan de développement qu'il concevait à l'échelle de l'Amazonie toute entière ; justement, l'aspect farfelu de certaines idées ne doit pas masquer une vision pour l'Amazonie qui fut partiellement concrétisée par les gouvernements successifs.

Corrêa terminait ses ouvrages par des citations et commentaires sur ses travaux précédents, qui montraient que les idées qu'il défendait depuis longtemps étaient partagées par de nombreux militaires et politiciens, tels le député Loureiro Júnior, qui demandait le soutien de ses partisans pour les défendre, le général Ascendino Pinheiro, pour qui « cette leçon méritait d'être méditée... », ou encore le colonel Luís Tenório de Brito, de l'Institut Historique et Géographique de São Paulo, qui estimait que les Guyanes formaient une extension géographique du Brésil.

Corrêa se prévalait encore du soutien de l'ancien leader intégraliste (fasciste) Plínio Salgado, des maréchaux Rondon, Teixeira Lott¹³¹ et Mascarenhas de Moraes¹³², des généraux Lysias Rodrigues, qui semble avoir été son grand inspirateur, Meira Mattos, le futur père de la « Pan-Amazonie », et Juarez Távora¹³³, pas des moindres donc, et des tenants aussi bien de la ligne modérée que de la « ligne dure »... Golbery en revanche n'y figurait pas, mais les nombreux auteurs qu'il citait pour étayer ses thèses annexionnistes montraient en fait davantage une crainte quasi paranoïaque de la présence de Guyanes européennes souvent vides et potentiellement communistes aux frontières septentrionales qu'un banal expansionnisme aux dépens de ces territoires voisins. Mais c'est à chaque fois la Guyane française qui paraissait la plus dangereuse, et la plus vulnérable, pour être la plus proche de l'Amazone, ce que les années 80 allaient démentir avec les problèmes du Guyana et du Surinam. Pourtant, jamais semble-t-il ces acquisitions ne devaient s'effectuer par la force.

Mais le commentaire le plus significatif, voire le plus inquiétant, était peut-être celui du

¹³⁰ Article *Unámonos a Brasil*, paru dans la revue uruguayenne *Marcha*, 24 août 1973.

¹³¹ Instigateur du contre-coup d'Etat qui permit l'investiture de Juscelino Kubitschek en 1955.

¹³² Commandant de la Force expéditionnaire brésilienne en Italie en 1944.

¹³³ Candidat malheureux de la droite contre Kubitschek en 1955, ancien commandant de l'ESG.

président Jânio Quadros, qui déclarait à Corrêa le 17 avril 1961 : « *Vos points de vue sur le problème des Guyanes correspondent aux miens*¹³⁴. »

Petite phrase pas tout à fait innocente, notamment par l'évocation d'un « problème », comme nous allons à présent le voir. Le président Quadros semble être en effet le seul à avoir tenté, sciemment ou non, de mettre en pratique les idées de Lysias Rodrigues et Rocha Corrêa.

B – UNE IMPOSSIBLE CONCRETISATION ?

Ephémère président de la République du Brésil, en 1961, Jânio Quadros, sans que cela fût réellement prouvé, aurait tenté une annexion de la Guyane française, un projet qui, s'il avait réussi, aurait fait de la Guyane le second territoire amazonien étranger annexé au Brésil après l'Acre en 1903. La Guyane est-elle alors réellement sous la menace d'une extension territoriale du Brésil, dont les auteurs précédents ont montré tous les avantages ?

1. L'échec du « projet » du président Jânio Quadros

a) Une diplomatie ambiguë

Elu en 1960 sous la bannière d'un parti de droite, le PDC (parti démocrate-chrétien), le président Quadros fit un passage météorique à la présidence de la République (six mois), mais laissa le temps de montrer ses choix diplomatiques, assez ambigus par ailleurs. Auparavant maire conservateur de São Paulo, il succéda à Juscelino Kubitschek, le « père » de Brasília, avec une image d'homme intègre combattant la corruption, son emblème était d'ailleurs le balai.

Résolument à droite donc, mais anticolonialiste, il condamna la politique salazariste du Portugal en Afrique et se montra désireux d'un rapprochement du Brésil avec l'Afrique noire. Mais (discrètement) hostile également à la présence européenne dans les Caraïbes et en faveur d'une indépendance et d'une solidarité latino-américaine, son appartenance malgré tout assumée au camp occidental fit que le Brésil s'abstint à l'ONU sur les questions coloniales franco-algériennes et portugaises (Cervo/Bueno, 2002).

¹³⁴ “ *Seus pontos de vista em relação ao problema das Guianas correspondem aos meus.* ” Cité dans *O Brasil e as Guianas*, 1965, 3^{ème} de couverture.

Au nom de l'indépendance de sa politique extérieure, il reconnut la Chine populaire et amorça un rétablissement des relations diplomatiques avec l'URSS achevé par son successeur, chercha à se rapprocher de Cuba, où il s'était rendu avant son élection en 1960, et décora Che Guevara, suscitant l'inquiétude d'une Armée résolument pro-occidentale. Il s'opposa cependant à la tentative de rapprochement Colombie-Pérou qui aurait permis l'émergence d'une puissance territoriale à ses frontières amazoniennes occidentales... D'autre part, il mit en place dès le début de son mandat un plan de stabilisation économique loué par le FMI et les États-Unis. Cette indépendance n'était ainsi pas exempte de contradictions, même s'il s'agissait par cette politique « audacieuse » de « tenter d'échapper à l'alliance automatique avec l'Ouest, particulièrement avec les États-Unis, et de redéfinir ses relations avec le reste du monde » (Saraiva, 1998). Il voulait donc tisser des liens diplomatiques en dehors de toute considération idéologique, cherchant notamment à se rapprocher de la France comme alternative à la pression diplomatique états-unienne (Soutou, 1999). En fait Quadros se voulait une espèce de pendant sud-américain de De Gaulle, qu'il admirait beaucoup : un électron libre mais clairement au sein du bloc occidental ; de la même manière qu'il admirait le maréchal yougoslave Tito pour son indépendance au sein du monde communiste bien qu'il ne partageât absolument pas cette idéologie.

L'ouvrage qu'il commit en 1972, *Os dois mundos das três Américas*¹³⁵, dédié à l'ancien président pourtant progressiste du Mexique Lázaro Cárdenas, était un plaidoyer en faveur d'un panaméricanisme dégagé de l'influence états-unienne. Aucune mention des Guyanes ni même des Caraïbes d'ailleurs dans ces Amériques, qui pour lui en dehors de l'Amérique du Nord continentale sont exclusivement ibériques.

Comme nous l'avons vu avec l'exemple du Guyana, Quadros fut soupçonné par certains journalistes d'avoir élaboré des projets, jamais prouvés, d'invasion de la Guyane anglaise, quand le nationaliste de gauche Cheddi Jagan gagna les élections du Parlement autonome de ce territoire en 1961, de peur que celui-ci ne rejoignît le clan cubain duquel Quadros s'était pourtant rapproché. Corrêa parle même de « mesures diplomatiques concrètes », sans les expliciter, pour éliminer ces « enclaves colonialistes ». Des accusations similaires mais bien plus tardives – et confirmées d'étrange manière par l'intéressé - allaient alors surgir à propos de ses ambitions prêtées sur la Guyane française. Le rapprochement que souhaitait Quadros avec De Gaulle s'était en effet heurté à l'ombrageux général qui souhaitait d'abord le règlement d'un contentieux remontant à 1940¹³⁶. Cela expliquerait-il le brutal intérêt prêté à

¹³⁵ Editions Martins, 1972.

¹³⁶ Quand la France fut occupée par les Allemands, le président Vargas nationalisa plusieurs affaires françaises ou à participation française telles les Compagnies du Port du Pará, des chemins de fer Vitória-Minas, la

Quadros envers la Guyane et l'Amapá ?

b) Une invasion de la Guyane réellement planifiée ?

A travers des entretiens de très loin postérieurs aux faits, plusieurs témoignages, de Quadros comme de ses proches, se recourent et attestent d'une véritable ambition, sinon d'un projet, d'annexion de la Guyane par le Brésil. Au moment des faits tout d'abord, en 1961, Jânio Quadros avait décidé la reprise de la construction de la route fédérale Macapá-Oiapoque, qui devait aboutir à la frontière française mais dont les travaux n'avançaient pas. Il s'agissait officiellement de relier la ville d'Oiapoque et la garnison de Clevelândia à la capitale de l'Amapá, Macapá, projet déjà initié par le gouverneur territorial Janary Nunes en 1946, et d'étudier un plan de protection au cas où des Guyanes devenues indépendantes et encouragées par Cuba auraient toutes basculé dans le camp soviétique. Cependant Carlos Lacerda, un homme politique conservateur mais hostile à Quadros (et à l'origine en 1954 de la chute de Getúlio Vargas) révéla aussitôt un plan secret d'invasion de la Guyane, non prouvé mais confirmé par le général Rabelo dans le quotidien paraense *O Liberal* du 31 octobre 1961 :

« Sem referir-se a propósitos militares mas, de certo modo, confirmando revelação feita pelo Sr Carlos Lacerda da existência de planos de invasão do território vizinho, informou [o governador Moura Cavalcanti] que, de acordo com instruções recebidas pessoalmente por Jânio Quadros, « em apenas sete meses consegui abrir uma estrada de rodagem através de densa floresta equatorial, até a fronteira da Guiana francesa¹³⁷ » ».

Mais quelle était la nature réelle de ces instructions ? Le général Rabelo ne révèle pas explicitement l'intention du président Quadros à travers la décision de tracer cette route prévue depuis longtemps vers la Guyane.

24 ans après ces faits toutefois les accusations de Lacerda furent confirmées par Jânio Quadros en personne, qui se confia en 1985 à l'historien Fernando Jorge¹³⁸. Il lui avouait tout d'abord la chance pour le Brésil qu'il ne soit pas resté président de la République, parce qu'il avait donné

Banque française et italienne pour l'Amérique du sud, la Banque hypothécaire et agricole de l'Etat de Minas Gerais...

¹³⁷ « Sans se référer à des propositions militaires, mais d'une certaine façon confirmant la révélation faite par M. Carlos Lacerda de l'existence de plans d'invasion du territoire voisin, [Moura Cavalcanti] informa qu'en accord avec des instructions reçues personnellement de Jânio Quadros, « j'ai réussi à ouvrir en seulement sept mois une route carrossable à travers la forêt dense équatoriale, jusqu'à la frontière avec la Guyane française ». » General Rabelo, « Os submissos », *O Liberal*, Belém, 31 octobre 1961.

¹³⁸ Jorge Fernando, « Jânio e a invasão das Guianas », *D.O. Leitura*, S. Paulo, 11 mai 1993. Cité par G. Police, « Fantômes et réalités de l'invasion de la Guyane par le Brésil », in Mam-Lam-Fouck Serge (dir.), *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui, un département français dans la région des Guyanes*, Ibis Rouge 2007, pp. 555-574.

l'ordre d'envahir les Guyanes. Il explique : « *J'étais arrivé à la conclusion, depuis que j'étais étudiant, que les trois Guyanes nous appartenaient, sur le plan géographique, historique, militaire, et stratégique* (cité et traduit par Police, 2007). Cela confirme bien la convergence de vues qu'il exprimait avec les idées de Rocha Corrêa, mais il l'assortissait de curieuses considérations sur les habitants de la Guyane hollandaise, « *des gens d'origine asiatique, extrêmement dangereux, sans scrupules, manipulés par les communistes* », montrant une représentation totalement fantasmatique de ce pays et de sa population. La suite est tout aussi hallucinante, s'agissant des propos d'un ancien président de la République :

« J'avais tout prévu avec le maréchal Odylio Denys, mon ministre de la Guerre. Il était d'accord sur tout. Nos troupes devaient recevoir un bras d'honneur – entre guillemets – sur la frontière avec les Guyanes. Pour cette raison, à cause de l'offense faite à l'honneur national – offense entre guillemets – serait lancée l'invasion de ces territoires par l'Armée brésilienne¹³⁹. »

Et face à l'étonnement de son interlocuteur qui s'inquiétait *a posteriori* d'une réaction française du « mégalomane général de Gaulle », par ailleurs possesseur de l'arme atomique, Quadros avouait : « *C'est bien pourquoi, mon cher ami, je crois que ce fut une chance pour le Brésil que je ne sois pas resté au pouvoir*¹⁴⁰. »

Etonné de cette folie presque assumée par l'ancien président, Fernando Jorge rencontrait deux ans plus tard le maréchal Odylio Denys. Celui-ci évoquait des documents inédits découverts par Quadros aux archives de l'Itamarary prouvant des droits du Brésil sur la région des Guyanes¹⁴¹ ; il demandait alors la coopération de l'Armée. Denys disait avoir renâclé mais rappelé au Président que selon la Constitution c'était bien ce dernier qui décidait de la politique de la guerre. Mais il concluait : « *Jusqu'à la fin de son gouvernement, le Président n'est jamais revenu sur l'affaire des Guyanes*¹⁴². ». Gérard Police mentionne en outre un témoignage de l'ancien gouverneur de Brasília, Paulo de Tarso Santos, en possession d'une note manuscrite de Quadros demandant à l'Armée d'étudier un plan d'invasion des Guyanes.

Ces faits sont encore corroborés par le gouverneur de l'Amapá de l'époque, Moura Cavalcanti, cité précédemment par le général Rabelo, qui révélait dans ses mémoires (1992) :

« Chamou-me o Presidente Jânio Quadros a Brasília, em seguida, para combinar a conquista, por anexação, da Guiana francesa. Convidado por mim, ele visitaria o Amapá. No dia de sua chegada, começaria a manobra militar. Em minha frente, Dr Jânio Quadros passou um radio presumo que para um chefe Militar, cujos termos

¹³⁹ Op. cit., p. 558.

¹⁴⁰ Id.

¹⁴¹ Il pourrait s'agir notamment des cartes portugaises et hollandaises précédemment évoquées, qui montraient le fleuve Vincent-Pinson comme étant le Maroni.

¹⁴² Op. cit., p. 559.

recordo com exatidão: « Estudar a possibilidade de anexar ao Brasil a Guiana francesa, se possível, pacificamente. »

Virando-se para mim e percebendo a minha perplexidade, Dr Jânio Quadros, napoleônico, explicou a sua atitude imperial: « *Um país que vai do Prata ao Caribe será respeitado e dominará o mundo*¹⁴³. »

La note ressemble à celle évoquée par Paulo de Tarso Santos. L'objectif d'annexion y était très net, même s'il était encore à l'état « d'étude », et Quadros envisageait là aussi l'usage de la force. Et toujours si l'on en croit cet extrait, il avait déjà perçu l'importance future du monde caraïbe. Cavalcanti était alors chargé d'ouvrir des pistes dans la forêt à cause de l'absence de routes, afin d'atteindre par terre (toujours cette idée de prolongement) et non par mer la Guyane. Mais à son grand soulagement il n'eut jamais à le faire, Jânio Quadros démissionnant quelques jours plus tard :

« Tratou-se, ainda bem ! – da anexação que não existiu. Convivi, sem problemas de fronteira, com a Guiana francesa, cujo Comandante da Base Militar, que devia estar ali de castigo, era um boa vida, funcionando movido a conhaque¹⁴⁴. »

Moura Cavalcanti cependant, lors d'un entretien accordé au journaliste Geneton Moraes Neto en 1997¹⁴⁵, après avoir évoqué une opposition violente de sa part – qui n'apparaît pas dans ses mémoires - au projet de Jânio Quadros, contredisait ce soulagement affiché précédemment :

« Poderia! Poderia ter acontecido. E seria aceito pela França. A base francesa tinha um coronel que vivia bêbado. Era um batalhão de elite, que foi por dentro da selva. A gente via que eles tinham desejo que aquilo acontecesse. A anexação seria uma operação militar¹⁴⁶. »

Justifiant l'objectif du président Quadros par le fait qu'une partie du minerai brésilien sortait par la Guyane (il faisait probablement allusion au manganèse de Serra do Navio) et qu'il fallait en régulariser le trafic, il montrait à la fin de l'entretien sa déception que l'annexion n'ait pas eu lieu, allant jusqu'à dire que « c'était pourtant la voie à suivre » (Moraes Neto, 1997).

¹⁴³ « Le président Jânio Quadros m'appela ensuite à Brasilia pour préparer la conquête, par annexion, de la Guyane française. Sur mon invitation, il visiterait l'Amapá. La manœuvre militaire commencerait le jour de son arrivée. Devant moi, le docteur [titre honorifique] Jânio Quadros passa un radio, je suppose pour un chef militaire, dont je me rappelle les termes avec précision : « *Etudier la possibilité d'annexer la Guyane française au Brésil, si possible pacifiquement.* » Se tournant vers moi et percevant ma perplexité, le docteur Jânio Quadros, napoléonien, expliqua son attitude impériale : « *Un pays qui va du Rio de la Plata aux Caraïbes sera respecté et dominera le monde* ». J.F. de M. Cavalcanti, *Brasis que vivi*, éditions Massangana 1992, p. 130.

¹⁴⁴ « Il s'agit – encore heureux ! – d'une annexion qui n'eut jamais lieu. J'ai cohabité, sans problèmes de frontière, avec la Guyane française, dont le Commandant de la Base militaire, qui devait y être pour raisons disciplinaires, était un bon vivant carburant au cognac. » Cavalcanti, op. cit., p. 131.

¹⁴⁵ Retranscrits de façon pas tout à fait identique dans son ouvrage *Dossiê Brasil*, Ed. Objetiva, 1997, pp. 69-74, et son site internet : « O presidente delira no palácio: quer anexar a Guiana francesa ao Brasil! », www.geneton.com.br.

¹⁴⁶ « Si, ça aurait pu arriver ! Et ça aurait été accepté par la France. La base française était dirigée par un colonel qui était ivre en permanence. C'était un bataillon d'élite, qui avait déjà été dans la forêt. On voyait qu'ils voulaient vraiment que ça arrive. L'annexion serait une opération militaire. » Moraes Neto, op. cit., 1997, p. 74.

Ainsi, ces témoignages se recourent sur un projet (et non un plan) d'invasion, de la Guyane française pour les uns, des Guyanes pour d'autres, selon Jânio lui-même, son ancien ministre de la Guerre et le gouverneur de l'Amapá de l'époque. Mais cela apparaît aussi, notamment à travers le témoignage du maréchal Denys, comme une lubie passagère, confirmé par le terme « délire » employé par Geneton Moraes Neto pour intituler l'entretien avec Quadros, ce qui ne rend pas l'affaire moins inquiétante compte tenu que ce dernier exerça le pouvoir et le quitta prématurément au moment où ce projet semblait se concocter.

c) Le projet « janiste », entre réalité et fantasme

Quel crédit maintenant accorder à ces dires ? Lacerda n'apportait pas de preuves, et surprit d'ailleurs la population de l'Amapá qui n'en avait jamais entendu parler (Raiol, 1992 ; Santos, 1998) ; le général Rabelo se bornait lui à évoquer une route depuis longtemps planifiée (dès 1927, par le maréchal Rondon) pour relier à Macapá la ville d'Oiapoque et la garnison voisine de Clevelândia. Pour ce qui est de l'accès au monde caraïbe, le port de Santana à Macapá était déjà bien plus développé que celui de Cayenne qui vivotait à l'époque.

En fait la raison, bien plus crédible, invoquée à l'époque pour la construction commencée dès 1946 de la route Macapá-Oiapoque qui a déclenché toutes ces rumeurs et suppositions, était comme nous l'avons vu précédemment de relier Oiapoque (avec Clevelândia do Norte) au reste de l'Amapá, pour éviter l'attraction qu'exerçait sur cette ville la Guyane française, ce qui « pouvait créer de sérieux problèmes pour le Brésil ». Il fallait donc « affirmer le modèle brésilien sur le modèle étranger » (Raiol, 1992), et la priorité était pour cela d'intégrer un Amapá trop attiré par l'apparente prospérité de la Guyane voisine plutôt qu'annexer un territoire qui ne se serait pas intégré au projet national brésilien. Les affirmations évoquant un plan d'invasion sont de loin postérieures à l'époque des faits supposés.

Les témoignages de Moura Cavalcanti avec leurs contradictions quant à ses sentiments sur le projet sont ainsi contestés par les historiens amapéens Osvaldino Raiol (1992) et Fernando Rodrigues dos Santos (1998). Selon eux, Cavalcanti dans ses mémoires voulait se mettre en valeur et se défendre des accusations contre une gestion contestée. Il est donc possible, pour suivre le premier, que l'ancien gouverneur se soit dédouané de ses échecs sur l'avortement d'une politique « de grandeur » qui aurait peut-être donné une importance nouvelle à l'Amapá. Ce que confirme Santos, pour lequel Cavalcanti et tous les hauts fonctionnaires pernamboucains comme lui avaient été assez mal acceptés par la population locale en raison

de leur condescendance et de leur volonté affichée d'en finir avec l'influence du populaire parlementaire Janary Nunes. Les partisans de ce dernier étalèrent alors dans la presse locale de nombreuses accusations de malversations contre Cavalcanti, que celui-ci selon Santos aurait essayé de détourner par ces affirmations spectaculaires proférées dès la fin de son mandat en 1961, si l'on en croit le général Rabelo¹⁴⁷.

Cavalcanti soutient cependant que le général Golbery et le ministre des Affaires étrangères Afonso Arinos de Melo Franco étaient au courant du projet (Moraes Neto, 1997). Ainsi, si l'anecdote contée est vraie, il est possible qu'elle relevât d'une lubie passagère dont Quadros avait paraît-il le secret. Mais il quitta peu après le pouvoir, poussé soi-disant par des « forces terribles ». Cavalcanti maintient justement que Quadros n'avait au contraire subi aucune pression, et l'exemple de la « posture napoléonienne et impériale » qu'il avait manifestée en voulant envahir la Guyane avec des arguments prémonitoires sur l'importance de la Caraïbe était pour lui un argument en ce sens : Quadros était un homme d'État doté d'une certaine vision géopolitique et non le bouffon pour lequel on a voulu le faire passer, et il n'est pas non plus impossible que Cavalcanti ait sinon travesti du moins exagéré la réalité pour réhabiliter sa figure. Mais l'argument de l'acceptation par la France de l'annexion brésilienne, qui apparaît dans l'entretien de 1997 mais non dans ses mémoires, témoigne d'une certaine naïveté, ou d'un oubli du contexte de l'époque près de trente-cinq ans après les faits.

Quant au principal intéressé, le président Quadros, Gérard Police dans l'article cité fait une analyse fortement critique de son témoignage : pour lui le destin manifeste du Brésil révélé par une intuition d'étudiant, contredisant la révélation récente des cartes de l'Itamaraty évoquée elle par le général Denys, semble relever de la geste chevaleresque propre à éblouir l'interlocuteur, de laquelle on pourrait rapprocher la scène narrée par Cavalcanti de Jânio contemplant une carte de l'Amérique du sud pour annoncer un Brésil « de la Plata à la mer des Caraïbes ». Volonté pour Jânio Quadros de se donner une certaine importance en ayant failli provoquer un conflit international ? Pour Cavalcanti de glorifier son héros tout en se trouvant une excuse pour une gestion peut-être pas très efficace de l'Amapá ? Même s'ils se recourent, ces témoignages souffrent en effet d'un certain manque de crédibilité, et l'on en vient même à se demander si l'excentrique Quadros dans l'extrait cité ne se moquait pas de son interlocuteur, en évoquant un bras d'honneur de la part des Français et la chance pour le Brésil qu'il ait quitté le pouvoir avant d'avoir provoqué une guerre atomique...

En outre ce trafic de manganèse amapéen via la Guyane n'a jamais été avéré, et s'il a été

¹⁴⁷ Moura Cavalcanti fut par la suite ministre de l'Agriculture dans le gouvernement Médici, puis gouverneur du Pernambouc, nommé par le régime militaire.

récemment évoqué dans la presse brésilienne un trafic d'uranium empruntant la même voie, à l'époque les conditions d'un tel trafic paraissent difficilement réalisables étant donnée l'absence quasi totale de communications entre cette partie de l'Amapá et la Guyane.

Enfin ce projet d'invasion, et Jânio Quadros en convenait, paraissait difficilement réalisable, quoiqu'en dise Cavalcanti dans l'entretien cité. La France était certes en pleine guerre d'Algérie, mais imagine-t-on le général de Gaulle céder au Brésil un territoire légitimiste, département qui plus est, qui avait appuyé sa constitution et lui avait réservé un accueil triomphal à Cayenne un an auparavant ? La très francophile – et déjà frondeuse - Armée brésilienne aurait-elle malgré le suivisme de son ministre accepté un tel plan susceptible de déstabiliser la région, au détriment d'un allié dans la Guerre froide, lequel possédait par ailleurs l'arme atomique ? Des personnages aussi éminents que le président brésilien, son ministre de la Guerre et un gouverneur de Territoire fédéral, et *a fortiori* ceux prétendument mis dans la confiance comme Golbery et le ministre Arinos de Melo Franco ne pouvaient ignorer ces arguments. Et si la France était encore plongée dans la guerre d'Algérie, la diplomatie brésilienne à l'ONU notamment fut toujours assez mesurée à cet égard pour ménager cet allié atlantiste. Certes le président Quadros était opposé à la présence de Guyanes encore européennes à sa frontière, on se rappelle le petit commentaire sur les idées de Rocha Corrêa, et il existait bien de petits litiges avec la France dus à des nationalisations opérées par Vargas et la présence de pêcheurs de langoustes bretons un peu trop proches des eaux brésiennes. Et malgré son admiration pour le général de Gaulle duquel il cherchait à se rapprocher, sa personnalité fantasque aurait bien pu concevoir un tel plan, mais de là à pouvoir le mettre en œuvre....

Aussi ces révélations laissent sceptiques. Gérard Police et avant lui Manuel Correia de Andrade (1989) penchent pour une possible confusion avec l'affaire du Guyana : on se souvient que Quadros avait déjà été soupçonné, sans preuves, d'avoir voulu envahir ce pays la même année en raison d'une orientation progressiste... que précisément l'appartenance de la Guyane à la France gaulliste empêchait. Il n'avait en fait demandé à l'Armée que d'étudier un plan de protection en cas de contagion révolutionnaire à la frontière guyanienne, ce qui avait donné lieu à des rumeurs d'invasion. S'agit-il de la fameuse petite note citée par Paulo de Tarso Santos ? Ce fait, 25 à 30 ans après, a-t-il été déformé avec le temps par les différents interlocuteurs, transposé à la Guyane, pour se valoriser, ou se justifier ? C'est l'hypothèse de Gérard Police, et l'on peut d'ailleurs, pour étayer l'hypothèse de la confusion, constater la simultanéité de l'article de *Visão* sur la Guyane britannique (13 octobre 1961) et celui du *Liberal* sur une supposée invasion de la Guyane française (31 octobre). Mais la coïncidence

des témoignages est néanmoins troublante.

Ainsi, contredisant l'aspect « pacifique » et défensif de la géopolitique officielle brésilienne, il y eut bien des projets annexionnistes de la part de géopoliticiens et d'un président brésiliens. Mais les premiers n'avaient pas vraiment de charges officielles, n'ayant qu'un rôle de conseiller, et leur expansionnisme s'expliquait davantage par des objectifs de protection du territoire brésilien que de simple conquête pour étendre le territoire du Brésil, attribuant à la Guyane une importance stratégique que les Français jusqu'à l'installation de la base spatiale avaient semblé ne pas percevoir. Quant au président Quadros, étant donné l'irréalisme de ce projet – à supposer qu'il fût réel - rien ne dit que, s'il s'était entêté dans son idée, l'Armée l'aurait laissé aller au bout de son « rêve ».

Cependant les projets ou déclarations annexionnistes n'ont pas été abandonnés, et en Guyane les soupçons demeurent malgré les déclarations rassurantes - et quelquefois aussi agacées - des consuls brésiliens en poste à Cayenne. Mais ce ne sont pas les rodomontades relayées par la presse guyanaise de l'excentrique et contesté (pour la moralité politique, d'ailleurs clairement assumée) sénateur Gilvam Borges, du PMDB de l'Amapá, qui s'est plusieurs fois clairement affiché en faveur d'une annexion de la Guyane, qui pourraient les effacer. Mais de l'avis même de l'intéressé confirmé par ses proches, bien qu'il ait déjà proposé un projet de rectification de la frontière sur l'Oyapock, il ne s'agit que de pures provocations destinées à amuser le Sénat¹⁴⁸, à railler la paranoïa guyanaise et à se venger du traitement subi par les Brésiliens dans le département français : l'Amapá a trop besoin d'un voisin appartenant à la France et l'Union Européenne.

Tout ceci n'est évidemment pas pour rassurer la population guyanaise, mais si ces projets ont donc réellement existé, le rapport de force politique et économique fait que maintenant le Brésil a davantage besoin de la présence d'une Guyane française et européenne à sa porte. Cela dit, l'immigration incontrôlée de Brésiliens dans ses marges méridionales et orientales peut maintenant provoquer une certaine déstabilisation, à l'instar de ce qui s'est passé dans l'Acre au début du XXe siècle, et qui a de quoi apporter de l'eau au moulin des tenants d'un expansionnisme brésilien vers les Guyanes.

¹⁴⁸ Gilvam Borges y est connu pour ses excentricités, comme par exemple venir y siéger toujours chaussé de sandales de cuir... Sans jamais omettre de dénoncer la présence coloniale française. Il a été battu par l'ancien gouverneur João Capiberibe aux élections sénatoriales de 2010 après que ce dernier eût été lavé des accusations de votes frauduleux.

2. Un précédent réussi : la conquête de l'Acre

a) L'Acre, un territoire bolivien dans le prolongement du Brésil

A l'ouest de l'Amazonie brésilienne, à la frontière de la Bolivie, l'État brésilien de l'Acre ne se situe pas tout à fait dans la zone géographique qui nous intéresse. Mais il constitue l'avatar le plus récent de l'application de l'*uti possidetis* en vue non de l'attribution d'un territoire contesté, mais d'une région appartenant incontestablement à un pays voisin, pour des motifs rappelant la situation dans l'intérieur guyanais. En fait, la question de l'Acre consiste en l'annexion négociée et légalisée en 1903 d'un territoire bolivien au motif que les colons brésiliens, des *seringueiros* essentiellement, y étaient devenus majoritaires. Cette situation, qui rappelle sous d'autres latitudes celle du Kosovo (une population allogène devenant majoritaire aux dépens d'une population autochtone qui perd sa souveraineté) préfigurerait-elle alors ce qui pourrait arriver au Surinam et en Guyane si l'émigration incontrôlée d'orpailleurs ou autres continuait à ce rythme ?

La ruée des récoltants de latex, les *seringueiros* venus des terres désolées du Nordeste brésilien dans la deuxième moitié du XIXe siècle, avait dépassé des frontières non matérialisées sur le terrain. Le *boom* du caoutchouc provoqua ainsi une poussée pionnière dans une Amazonie occidentale encore peu connue et maîtrisée, qui déborda sur une région marginale de la Bolivie, l'Acre, producteur à lui seul de 50 % du latex amazonien.

Rapidement cette région fit l'objet de convoitises de la part des Brésiliens, qui voulaient aussi prendre les Américains de vitesse, alors que surgissaient par ailleurs des problèmes de souveraineté sur les fleuves pour le passage des bateaux à vapeur. Le Traité de Madrid en 1750 avait fixé les limites entre possessions espagnoles et portugaises en Amazonie de façon imprécise, tout comme celles entre colonies française et portugaise à Utrecht, et cette région officiellement bolivienne se trouvait sur des affluents amazoniens dont les sources n'étaient pas localisées, argument que les Brésiliens allaient essayer d'utiliser. La Bolivie avait alors décidé de renforcer les contrôles douaniers dans cette zone aux frontières mal définies, fixant des droits de douane sur le caoutchouc en provenant, ce qui priva Manaus du tiers de ses recettes (ApesteGuy/Théry 1978). Puis elle confia la gestion de la région à un consortium anglo-américain, le *Bolivian Syndicate*, qui cherchait à obtenir un bail à long terme dans l'Acre. Le Brésil face à la menace anglo-saxonne sur les ressources de la région suscita des troubles dans la région pour la déstabiliser, allant même jusqu'à soutenir en 1899 la tentative de sécession d'un aventurier espagnol, Luis Gálvez, puis celle, réussie, du Brésilien Plácido de

Castro, qui n'étaient pas sans rappeler l'épisode de la république de Counani. La revendication des Brésiliens s'appuyait alors sur des critères de peuplement, déterminé comme majoritairement brésilien, et géographiques : pour Rio Branco, alors ministre des Affaires étrangères :

« Il est compréhensible que ces régions [amazoniennes] et plus encore l'Acre échappent à la sphère d'influence bolivienne pour se transformer en champ naturel d'irradiation brésilienne ou en dépendance géographique du Brésil [...] Le sens des fleuves et l'expansionnisme démographique suscité par cette orientation est une particularité qui fait de l'Acre une dépendance géographique du Brésil¹⁴⁹. »



Carte 83. L'incorporation de l'Acre au Brésil (source : *Revista brasileira de Geografia*, vol. 7 n° 2, 1945, p. 229). Elle permet le contrôle total de plusieurs affluents amazoniens dont ce territoire possède le cours supérieur, contrairement aux Guyanes.

C'est un fait que les fleuves brésiliens étaient la seule porte de sortie possible de ce territoire, vers l'Atlantique. Il y avait ainsi comme une appartenance « naturelle » de l'Acre bolivien au Brésil, comme l'ancien Contesté était « naturellement » brésilien par l'Araguari qui prolongeait le bassin amazonien... Cette région de l'Acre apparaît effectivement sur les cartes comme un prolongement de l'État brésilien d'Amazonas (carte 83). Mais pour l'historien brésilien Pandiá Calógeras, c'était aussi la politique bolivienne qui menaçait les intérêts de toute l'Amérique du sud, après que ce pays eût quasiment cédé la souveraineté sur l'Acre au *Bolivian Syndicate* pour la concession de l'hévéa :

« A impressão causada, na América do Sul inteira, por tal passo, foi imensa e

¹⁴⁹ Cité par Hélène Rivière d'Arc, « La formation du lieu Amazonie au XIXe siècle », *Cahiers des Amériques latines* n° 18, 1978, p. 204.

principalement nos países vizinhos da província cedida. O Brasil dominava os caminhos de acesso à região do Acre; de sua vontade, dependia ser ou não viável a concessão. Sentiam-se ameaçados os interesses tanto do Brasil como do toda a América do sul, do fato de se implantar em nosso hemisfério o lamentável sistema das companhias *chartered*, causa da desintegração da África da Ásia, e por ser fácil prever as complicações e os conflitos sem fim que decorreriam de tal passo inicial¹⁵⁰. »

Calógeras donnait, comme Rocha Corrêa et Raiol après lui pour le Contesté franco-brésilien, une justification anticolonialiste aux visées du Brésil sur des territoires voisins. A la légitimité géographique (seul le Brésil contrôle l'accès à l'Acre, qui en est un prolongement naturel), il ajoutait un rôle du Brésil comme protecteur de toute l'Amérique du sud pour la préserver des appétits des grandes puissances impérialistes, dédouanant le Brésil de toute visée expansionniste qui ne fut de toute façon jamais clairement exprimée.

Ainsi, du fait de la géographie, du peuplement et des risques de domination impérialiste nord-américaine, voire de recolonisation, l'Acre devait légitimement appartenir au Brésil.

b) L'intégration au Brésil : une annexion déguisée

Le baron de Rio Branco, face à la mobilisation des troupes boliviennes fit facilement bloquer les voies navigables en direction de l'Acre, occuper militairement l'aire contestée, puis obligea le *Bolivian Syndicate* à racheter ses actions moyennant indemnisation, avant de lancer une occupation militaire (Droulers, 2005), montrant à quel point ce territoire était géographiquement plus tributaire du Brésil. Finalement, en 1903, par le traité de Petrópolis, le Brésil put acheter à la Bolivie ce territoire de 191.000 km² à des conditions avantageuses (2 millions de livres-or, en deux versements), la contrepartie étant pour la Bolivie, outre la cession d'une petite zone de 3.200 km², le financement d'une ligne de chemin de fer Madeira-Mamoré permettant l'exportation du latex bolivien en reliant ce pays aux fleuves amazoniens (Cervo/Bueno, 2002), mais le satellisant davantage au profit du Brésil. Il ne fallait pas en effet se couper des pays voisins dont le Brésil craignait une hostilité pouvant déboucher sur une coalition, alors que cette sortie amazonienne pour la Bolivie, en butte à des tensions avec ses voisins, pouvait passer pour une compensation (Magnoli, 1997).

¹⁵⁰ « L'émotion causée, dans toute l'Amérique du sud, par un tel fait, fut immense et principalement dans les pays voisins de la province concédée. Le Brésil maîtrisait tous les chemins d'accès à la région de l'Acre ; de sa volonté dépendait la viabilité ou non de la concession. Les intérêts tant du Brésil que de toute l'Amérique du sud se sentaient menacés par l'implantation sous nos latitudes du lamentable système des compagnies *chartered*, cause de la désintégration de l'Afrique et de l'Asie, et parce qu'il était aisé de prévoir les complications et conflits sans fin qui découleraient de ce fait initial. » P. Calógeras, *Formação histórica do Brasil*, Editora nacional Rio de Janeiro, 1930, réédition 1972, p. 355.

Pour Calógeras pourtant, la portée de cette victoire brésilienne s'étendait à toute l'Amérique du Sud, de laquelle Rio Branco, dont il citait les deux précédentes victoires, devenait le sauveur : « *Foi um triunfo e um serviço a tôda a Sul-América, maior ainda, quiçá, do que as duas vitórias das Missões e do Amapá*¹⁵¹ ». Comme si le Brésil avait le destin, la mission d'être le protecteur, et non le prédateur qui sera souvent dénoncé, du sous-continent. Calógeras dédouane ainsi le Brésil de ce qu'il refusera toujours de reconnaître comme une annexion¹⁵². Burns (1985) évoque lui les avantages pour une Bolivie enclavée depuis sa défaite lors de la guerre du Pacifique, mais surtout le rôle prépondérant envers elle que s'arroge ainsi le Brésil :

« O tratado revelou ainda mais o modo com que o Brasil exerceu e continuaria exercendo dali por diante influência sobre seu vizinho cercado de terra por todos os lados, proporcionando-lhe uma saída alternativa para o mar, embora fosse uma saída indireta. O corredor amazônico deu maior facilidade de manobra à Bolívia em suas relações com a Argentina e o Chile, ao mesmo tempo que a ligava ao Brasil ainda mais intimamente¹⁵³. »

Les avantages étaient donc réciproques si l'on en croit l'historien nord-américain, qui insiste sur le couloir de circulation que constitue l'Amazone dans sa partie brésilienne. Conformément aux dispositions du traité de Petrópolis, l'Acre était alors érigé en Territoire fédéral (nouvelle entité administrative qu'il inaugurerait ainsi) en 1904, puis élevé au statut d'État en 1962. Il fut ainsi plus chanceux que l'Amapá, qui malgré son rattachement plus précoce, ne constitua pas une entité administrative particulière au sein du Pará, et dut attendre respectivement 1943 et 1988 pour connaître la même évolution, faute de population suffisante, ou du fait d'une plus grande importance stratégique liée à l'estuaire de l'Amazone.

Il semblait dès lors difficile de s'opposer à la puissance brésilienne. En 1910 un journal péruvien pouvait écrire, faisant preuve d'une certaine prémonition qui ne faisait que refléter une tendance de plus en plus claire :

« Le Brésil, avec ses barques et ses vapeurs, ses voies ferrées, son immigration, sa

¹⁵¹ « Ce fut un triomphe et un service à toute l'Amérique du sud, plus grand, peut-être, que les deux victoires des Missions et de l'Amapá. » Id.

¹⁵² Les Brésiliens refusent effectivement de voir l'acquisition de l'Acre comme une annexion, puisqu'il y eut achat suivi de compensations pour la Bolivie. Nous avons nous-mêmes reçu une réponse assez violente de la part d'un géographe brésilien lors d'un échange de courriels, nous accusant « d'agressivité à l'égard du peuple brésilien » pour avoir, de façon secondaire pourtant, évoqué « l'annexion » et non « l'achat » de l'Acre... Néanmoins, le terme *anexação* est souvent employé dans des ouvrages brésiliens récents.

¹⁵³ « Le traité a montré encore plus la façon dont le Brésil a exercé et exerce encore depuis une influence sur son voisin cerné de terre de tous côtés, en lui offrant les possibilités d'une autre issue vers la mer, même si c'était une issue indirecte. Le couloir amazonien permit une plus grande marge de manœuvre à la Bolivie pour ses relations avec l'Argentine et le Chili, tout en la liant plus intimement au Brésil. » E. B. Burns, « As relações internacionais do Brasil durante a primeira República », in B. Fausto (dir.), *História geral da civilização brasileira, III*, Difel 1985, p. 386.

colonisation dans la région amazonienne, envahira, non par les armes, mais d'une façon plus efficace et plus durable : par l'industrie et le commerce, des régions que nous pouvons encore soustraire à l'impérialisme brésilien¹⁵⁴. »

L'observation du journaliste péruvien vaut maintenant pour presque toutes les frontières brésiliennes. Là encore Rio Branco a fait jouer le principe d'*uti possidetis* pour faire internationalement avaliser le rattachement d'une région convoitée par le Brésil. Ce succès diplomatique a pu montrer à certains théoriciens militaires qu'une extension des frontières brésiliennes était encore possible sans faire couler le sang. Cet épisode présente en outre deux arguments, avancés par certains, pouvant s'appliquer à la Guyane : la présence d'intérêts extérieurs au sous-continent sud-américain, – forcément illégitimes – s'opposant à ceux du Brésil, et une intégration considérée plus profitable au territoire rattaché que le maintien dans le pays d'origine. Cela suffit-il à envisager de possibles visées brésiliennes sur la Guyane ?

c) La Guyane, un nouvel Acre en perspective ?

En Amazonie le latex est depuis longtemps remplacé par l'or, dont est abondamment pourvu le sous-sol du plateau des Guyanes. Ainsi les débordements de frontière au Surinam et en Guyane par des *garimpeiros*, vus en première partie, prennent d'autant plus d'ampleur que ces territoires sont faiblement peuplés. Beaucoup craignent du coup une submersion par une population brésilienne qui une fois majoritaire demanderait alors son rattachement au Brésil, à l'instar de ce qui s'est passé dans l'Acre. Pour Teixeira Soares par exemple (1972), l'usage de la langue et de la monnaie brésiliennes par le débordement des frontières pouvait amener un jour une annexion territoriale. Mais ce scénario semble désormais peu probable, tant par le contexte diplomatique que par le profil des émigrants, même si la présence française en Guyane est contestée par certains politiciens, quand le rattachement de l'Acre fut présenté par des historiens comme Calógeras notamment comme un acte de lutte contre l'impérialisme...

L'orpaillage clandestin révèle certes les difficultés des États à maintenir leur souveraineté dans ces marges oubliées, dont pourrait profiter un Brésil accusé de toujours vouloir faire reculer ses frontières. Mais celui-ci est lui-même confronté aux difficultés de contrôler sa portion amazonienne, et subit dans les États de Roraima et d'Amazonas les assauts d'orpailleurs illégaux et de guérilleros vénézuéliens et colombiens, certains liés à des groupements paramilitaires qui n'hésitent pas à s'attaquer aux soldats brésiliens.

¹⁵⁴ Cité par Rivière d'Arc, op. cit., 1978, p. 209.

Il est clair cependant que la souveraineté française paraît presque théorique dans une grande partie de la Guyane : même si les *garimpeiros* sont moins nombreux qu'au Surinam, ils y sont plus autonomes : « propriétaires » (illégaux bien sûr : la totalité du sous-sol appartient rappelons-le à l'État français) et commanditaires sont généralement basés dans la ville frontalière d'Oiapoque, d'où il est relativement facile de pénétrer en Guyane par les affluents du fleuve du même nom, ou de l'Approuague à moins de 100 kilomètres de route de Saint-Georges. Régulièrement détruits par l'Armée ou la Gendarmerie française, les sites et villes aurifères renaissent un peu plus tard, un peu plus loin, alors que l'usage du portugais se répand jusque dans la ville de Maripasoula, au bord du Maroni, auprès de nombreux autochtones d'ethnies noires-marrones, possédant eux-mêmes des sites ou travaillant avec des Brésiliens. Mais ici nulle revendication brésilienne : ces Brésiliens sont facteurs de troubles et risquent de nuire à l'excellence des relations franco-brésiliennes. D'autre part cet or est le plus souvent « blanchi » clandestinement au Brésil, ce dernier en profite donc peu, alors que ces activités font de la région d'Oiapoque une zone de non-droit qui menace aussi sa souveraineté à sa frontière. Aussi l'Armée brésilienne collabore-t-elle épisodiquement avec l'Armée française pour la chasse aux clandestins et la destruction de sites sur l'Oyapock, et des officiers brésiliens spécialisés dans ce problème effectuent même des stages dans les opérations Anaconda et Harpie.

Mais il est vrai que la chasse aux clandestins ressemblera à un puits sans fond tant qu'il y aura de l'or en Guyane, une telle facilité pour y accéder¹⁵⁵ et une telle misère dans le nord du Brésil. Ainsi que l'explique un habitant d'Oiapoque :

« Ils [les orpailleurs] reviennent de Guyane au bout de trois mois avec dans leurs poches environ 100 grammes d'or, ce qui représente un salaire de 1000 reals par mois [à l'époque environ 300 euros]. Au Brésil, ils ne peuvent pas espérer gagner plus de 400 reals mensuels. Alors même la malaria, les gendarmes et la violence ne les font pas hésiter¹⁵⁶... »

Ce témoignage montre certes la facilité d'accès au territoire français, mais aussi l'aspect provisoire de cette présence sur le territoire et l'aspect mouvant, fluctuant de cette immigration. Nous avons vu précédemment que les Brésiliens de Guyane, qu'ils soient orpailleurs, salariés ou « jobeurs », n'ont généralement pas pour objectif de se fixer mais au contraire de revenir au Brésil fortune faite. Il ne s'agit donc pas loin s'en faut d'une colonisation de peuplement comme au Paraguay. Expliquant la crainte des Guyanais, Marc-

¹⁵⁵ Les Brésiliens expulsés – nous en avons été témoin – se vantent fréquemment devant les policiers qu'ils seront de retour dans les quinze jours. Et cela se vérifie souvent...

¹⁵⁶ Témoignage recueilli en 2003 à Oiapoque, et obligeamment fourni par D. Vannier, journaliste à *France-Guyane*.

Emmanuel Privat écrit très justement (2003) :

« Pour les Guyanais, cette frontière doit être défendue coûte que coûte contre l'immigration car s'ils ne craignent pas une remise en cause violente de la frontière, ils redoutent la colonisation pacifique par l'immigration clandestine et la forte fécondité des Brésiliennes¹⁵⁷ ».

Mais la situation ici n'est en rien comparable avec l'exemple de l'Acre puisque la population n'est pas amenée à se fixer, et ne répond pas vraiment à une politique décidée par le gouvernement ou les grands intérêts brésiliens, du moins officiellement.

Et malgré la forte présence de ses nationaux le Brésil ne revendique pas non plus le sud du Surinam, ni celui du Guyana qu'il estimait pourtant être sien à la fin du XIXe siècle. Le contexte politique a bien changé, les avantages retirés seraient bien minces (surtout que l'or n'est pas inépuisable) par rapport aux difficultés politiques, économiques, diplomatiques qui surgiraient d'éventuelles annexions, même si la Guyane en dépit du Centre spatial bien enclavé n'est pas le Koweït en terme de notoriété internationale et d'importance stratégique.

Elle est surtout plus avantageuse comme exutoire que comme enjeu territorial, les immigrants y viennent précisément parce que c'est un département français, avec les avantages sociaux qui en découlent. Ce débordement des frontières, là comme au Surinam, est plus une conséquence de la situation amazonienne de ces territoires, avec des frontières non matérialisées, des ressources et des paysages qui se prolongent au-delà, qu'une volonté manifeste d'invasion et d'annexion. Ainsi les « Brasivianos » envahissant continuellement l'Amazonie bolivienne à la recherche d'hévéa sont, pour Laetitia Perrier-Bruslé (2007), « moins les fantassins d'une invasion pacifique brésilienne comme s'en inquiètent les militaires boliviens que les témoins d'une culture régionale qui fait peu de cas de ces frontières¹⁵⁸. » Le but est la survie et l'exploitation quasi nomade de ressources, à l'image des populations indigènes, non une extension territoriale qui est sans doute le cadet des soucis de cette population.

Il est vrai cependant que cela peut amener l'État brésilien à exercer certaines pressions, et l'on en a vu les conséquences pour la Bolivie. On trouve dans certains bulletins radicaux ou des sites internet de l'Amapá des appels à une intervention militaire brésilienne pour protéger les ressortissants brésiliens des « exactions » des gendarmes et policiers français, quelquefois mêmes désignés en des termes racistes. Rappelons cependant que cela est expressément défendu par la constitution du Brésil, qui est un État de droit. Mais la violence des destructions de nourriture et de matériel est également dénoncée au Congrès par les parlementaires locaux

¹⁵⁷ M. E. Privat, « Frontières de Guyane, Guyane des frontières ». www.terresdeguyane.fr, 2003.

¹⁵⁸ L. Perrier-Bruslé, « Intégration en Amazonie bolivienne », in Taglioni et Théodat (org.), *Coopération et intégration, perspectives panaméricaines*, L'Harmattan 2007, p. 270.

– les mêmes qui préconisent la légalisation des sites clandestins en Guyane – et qui demandent à leur gouvernement d'intervenir. En passant bien entendu sous silence la violence faite à la nature guyanaise, aux Amérindiens qui consomment du poisson contaminé au mercure, aux Guyanais victimes de braquages commis de plus en plus par des orpailleurs empêchés de pratiquer leur activité... Mais si cela n'a généralement aucune implication diplomatique, leur dénonciation récurrente du colonialisme français vient d'être récemment reprise par un proche du président Lula, le sénateur (PT) Aloysio Mercadante, nous y reviendrons (cf. annexe IX). Or l'universitaire guyanais Gérard Police (2010) a mis une provisoire interruption de l'opération Harpie de lutte contre l'orpaillage clandestin – dont l'efficacité est reconnue même par ses victimes – sur le compte d'un sacrifice par la France de la Guyane, afin d'obtenir la signature d'un contrat de vente d'armes au Brésil : en sommes, l'arrêt de la répression contre les *garimpeiros* en Guyane contre l'achat des précieux avions *Rafale*. Un peu comme le Contesté avait été apparemment sacrifié aux intérêts commerciaux franco-brésiliens un siècle auparavant... Pourtant, le 23 décembre 2008, quelques mois après la rencontre des présidents Lula et Sarkozy à Saint-Georges, la France et le Brésil signaient un accord de coopération pour la lutte contre l'orpaillage clandestin dans leurs parcs naturels respectifs (cf. annexe X). Mais comme une confirmation des craintes des Guyanais, le Congrès brésilien n'a toujours pas ratifié cet accord au moment où nous écrivons ces lignes, soit deux ans après...

En dépit d'une certaine ressemblance avec le problème réglé en 1903, il apparaît quand même peu probable que la Guyane française devienne un nouvel Acre. Pas plus que pour la Bolivie ou le Paraguay, le Brésil ne créerait une crise internationale avec un pays ami pour un territoire qui lui est bien plus utile avec son statut actuel de région française et européenne, ni pour quelques milliers d'orpailleurs dont la présence, contrairement peut-être à celle des *Brasivianos* et autres *Brasiguayos*, n'est pas éternelle du fait de la raréfaction prévisible des filons. Il est vrai que si la France a plus que la Bolivie les moyens de faire respecter sa souveraineté, ce problème ne semble pas vraiment prioritaire, à tel point que les Guyanais se sentent parfois sacrifiés. Mais l'élément peut-être le plus rassurant est que les orpailleurs eux-mêmes comptent quitter la Guyane le plus rapidement possible, une fois fortune faite évidemment. Même s'ils sont aussitôt remplacés, l'absence de pérennité de cette population empêche toute revendication dans le cas bien improbable où le Brésil en formulerait une : désormais l'heure est aux intégrations régionales, bien plus profitables économiquement et politiquement que la possession d'un petit territoire dont l'intérêt réside précisément dans son appartenance européenne.

Conclusion du second chapitre : une Guyane plus menaçante que convoitée pour le Brésil

Ainsi les projets brésiliens depuis les années 30 sont tous essentiellement défensifs et montrent une peur, certains diraient même une paranoïa, de perdre la souveraineté d'une portion de territoire brésilien, la partie la plus menacée étant désormais l'Amazonie, la plus difficilement maîtrisable. L'aspect intéressant est que le Brésil malgré son gigantisme et sa puissance relative s'aperçoit qu'il a besoin de ses voisins, comme débouchés, lieux de passage, et surtout partenaires pour développer ses régions frontalières et lutter contre la pénétration clandestine de son territoire. Arc-bouté sur des frontières bien reconnues et démarquées, il n'a jamais publiquement manifesté, officiellement du moins, de théories ou de projets expansionnistes, et même celles qui existèrent, relativement peu sérieuses, justifiaient ces projets au nom de la sécurité nationale.

Désormais, le Brésil insiste de plus en plus sur le développement économique de la région, y compris en favorisant le capital privé voire étranger. Néanmoins le déséquilibre entre lui et ses voisins fausse les volontés de coopération qui apparaissent sous-tendues par une volonté d'hégémonisme régional, comme le montrait déjà Foucher en 1986:

« [Et le Brésil] de se « projeter », par sa diplomatie, son aide économique (en Guyane [en fait le Guyana], par exemple, en 1983), ses migrants (en Guyane française, en Bolivie, au Paraguay, dans l'Argentine du nord-est) et ses investissements, au-delà de sa très longue enveloppe frontalière¹⁵⁹. »

Cela n'a fait que se confirmer depuis, même si nous avons pu constater en première partie que la situation était très différente selon les frontières.

De toute façon, la priorité ne réside plus désormais dans les réajustements territoriaux, mais dans les intégrations continentales. Le Brésil, après l'OTCA, est devenu le fer de lance du Mercosud, puis de la CSAN à laquelle il vient d'associer le CARICOM qui abrite entre autres le Guyana et le Surinam à travers la nouvelle Unasud. La volonté d'assurer un *leadership* régional et de nouer de nécessaires relations avec ses voisins, économiques comme infrastructurelles comme le montre le programme IIRSA, allait rencontrer celle des autorités françaises et guyanaises, qui comprenaient que la diminution de la pression migratoire brésilienne, et par là même de son influence culturelle et démographique croissante, passait par une politique de coopération permettant le développement de sa partie nord, afin de supprimer la cause d'une si forte émigration. Comme, finalement, une confirmation des thèses de Meira Mattos...

¹⁵⁹ *L'invention des frontières*, FEDN 1986, p. 283.

Conclusion de la seconde partie : entre Guyane et Brésil, des convoitises et peurs mutuelles...

Ainsi nous avons vu que dans le partage du monde de Tordesillas, les Guyanes n'avaient pas été attribuées aux Portugais, et ceux-ci contrairement aux Français s'y sont conformés. La fin du traité de Tordesillas due à l'absorption de la monarchie portugaise par la Couronne espagnole a permis aux Portugais de s'élancer à la conquête de l'Amazonie, mais en contournant les Guyanes pour deux raisons : la présence européenne et la difficulté d'accès depuis l'intérieur, faute de fleuves dans cette région tributaires du bassin amazonien. Chassés du Maranhão, les Français ont donc pu faire prospérer leur France équinoxiale dans une portion d'Amérique du sud abandonnée par les Espagnols, et qui ne s'insérait pas dans des limites idéales du Brésil prédéfinies dès le XVIIe siècle, conquises par les *bandeirantes* et officiellement reconnues grâce à l'exceptionnelle vigueur de sa diplomatie : ce qui a donc sauvé les Guyanes est qu'elles n'appartiennent pas au bassin hydrographique amazonien, alors que les Luso-Brésiliens avaient déjà élaboré un imaginaire territorial fondé notamment sur des frontières sûres et reconnues. Tout au plus les Français ont-ils dû renoncer à leur rêve d'atteindre sinon l'Amazone, du moins un de ses affluents. Mais l'échec de cet objectif est finalement un gage de tranquillité, et on lui doit même la longue indifférence méfiante qui a prévalu entre les deux voisins tout au long du XXe siècle...

L'imprécision des limites entre souverainetés française et portugaise, désormais voisines, avait néanmoins occasionné trois siècles de litiges, peu violents pour la plupart : la région n'était pas vraiment prioritaire malgré l'Amazone, les Français valorisaient leurs colonies antillaises, puis africaines et asiatiques, les Luso-Brésiliens étaient eux plus attirés par le sud et le bassin du Rio de la Plata.

Au traité de Madrid en 1750, les Portugais redevenus depuis longtemps indépendants des Espagnols, avaient fait valoir leurs conquêtes amazoniennes par la théorie du fait accompli, ou de l'occupation de fait : le fameux *uti possidetis*, qu'il fallait concrétiser par une politique de frontières mutuellement reconnues et bien démarquées. Plus que la définition précise du fleuve frontalier entre Guyane française et Brésil, c'est cette théorie qui fit attribuer la quasi-totalité du territoire contesté franco-brésilien au Brésil, grâce à une argumentation du diplomate Rio Branco qui fut plus convaincante que les démonstrations strictement scientifiques de Vidal de La Blache.

Plus tard, en 1943, l'ancien Contesté composa l'essentiel du territoire fédéral d'Amapá, dont la création obéissait aux mêmes craintes d'un expansionnisme français (ou européen) que celles

manifestées par les Franco-guyanais envers le Brésil, malgré l'établissement d'une frontière désormais définitivement établie. Cette présence française en Guyane a donc toujours été source de méfiance pour le Brésil, qui semble avoir dissocié le pays européen symbole des droits de l'homme et de la culture de la puissance coloniale exerçant toujours une tutelle sur un territoire frontalier. Mais elle a souvent représenté pour de nombreux militaires ou politiciens une menace, soit par volonté de s'étendre outre-Oyapock, soit pour participer à l'œuvre internationale de dépossession de l'Amazonie brésilienne... Cela peut expliquer pourquoi, à part une certaine coopération militaire, les relations du Brésil avec la France ne se sont jamais faites à travers la Guyane : outre sa situation périphérique, la France qui se situait au-delà de l'Oyapock n'était pas celle, idéalisée, avec laquelle les Brésiliens voulaient être en contact.

Mais la coopération militaire avec une puissance « coloniale » a également ses raisons et n'est pas si contradictoire qu'il y paraît. Cette représentation de la Guyane comme espace potentiellement menaçant s'applique également aux autres Guyanes, mais pour des motifs plus politiques liés au contexte de Guerre froide. Si elles connurent une relative satellisation, c'est parce que leur instabilité politique et leurs régimes tiers-mondistes menaçaient le nord du Brésil. En fait, le sentiment le plus important pour comprendre la relation entre le Brésil et les Guyanes est la crainte qu'éprouvait le premier face à des frontières dépeuplées le séparant de colonies européennes ou de territoires contaminés par une orientation politique d'abord pro-européenne, ensuite considérée anti-occidentale après les indépendances. Sa géopolitique comme ses projets de développement amazoniens ont ainsi obéi à une logique essentiellement défensive. Si idées expansionnistes il y eut au Brésil, en dehors des plans supposés de l'éphémère président Quadros, c'est plutôt en direction de l'Uruguay et du bassin de la Plata qu'elles s'exercèrent, en raison d'une logique inhérente au Brésil telle que l'imaginaient ses premiers « concepteurs » : l'union des bassins platin, auquel appartiennent le Paraguay et l'Uruguay, et amazonien, auquel n'appartiennent pas les Guyanes.

Il n'en reste pas moins qu'un autre expansionnisme brésilien plus insidieux se concrétise, moins pérenne peut-être que celui des agriculteurs *gauchos* ou mato-grossenses en Bolivie, au Paraguay et en Uruguay comme nous l'avons constaté en première partie, mais tout aussi menaçant pour les souverainetés nationales des pays concernés, par les zones de non-droit qui en résultent : l'invasion du sud du Surinam et de la Guyane par des dizaines de milliers d'orpailleurs clandestins, éclaireurs pour de nombreux observateurs pessimistes d'une mainmise brésilienne définitive. Qui sait si au nom de *l'uti possidetis* le Brésil ne serait pas amené à réclamer ces territoires où le peuplement brésilien est désormais probablement

majoritaire ? Ou si un nouveau Rio Branco réclamait ces territoires à l'ONU en y appliquant le raisonnement qui avait triomphé à Berne ?

Cela dit le contexte est bien différent de celui qui lui avait permis d'acquérir l'Acre aux dépens de la Bolivie, mais cette insertion de la Guyane dans l'Amérique du Sud par les activités illicites (orpaillage et immigration, mais aussi trafic de drogue en provenance de la Colombie via le Surinam) fait prendre conscience aux autorités françaises comme guyanaises que son futur est aussi vers son continent d'origine, ne serait-ce que pour aider son voisin brésilien à éradiquer les maux qui entraînent une partie de sa population à migrer vers Saint-Georges, Cayenne et Kourou.

Ainsi, ces flux, malgré leur importance relative, taraudent l'imaginaire guyanais en fonctionnant comme une confirmation des rumeurs d'invasion, dont nous avons pourtant pu voir l'absence de fondement véritable tout au moins aux XXe et XXIe siècles. Mais ce sont eux qui, après un long éloignement mutuel causé par ces rivalités frontalières, amènent Guyane et Brésil à se redécouvrir et à dépasser une histoire parfois douloureuse pour mieux assumer un voisinage et une situation géographique commune. Le défi est maintenant de faire évoluer ces représentations obsolètes, grâce à une « perception convergente » désormais de l'espace frontalier, comme évoqué en introduction de cette deuxième partie. Mais derrière ces retrouvailles et les accords de coopération qui s'ensuivent, les deux voisins poursuivent-ils les mêmes enjeux ?

TROISIÈME PARTIE :

**LA COOPÉRATION
RÉGIONALE,
UN ENJEU
D'INTÉGRATION
ET D'AFFIRMATION**

« Qui peut penser que la Guyane peut se développer sans accrocher son wagon au puissant train brésilien¹ ? »

Après ces siècles d'incompréhension et de rivalités, et au-delà des représentations fantasmatiques qu'ils ont occasionnées, les années 2008 et 2009 ont sonné comme une consécration pour le rapprochement entre la Guyane et le Brésil, et le désir d'intégration continentale de la Guyane : rencontres des présidents Sarkozy et Lula à Saint-Georges et promesse d'une future université commune du développement durable, signature du Programme Opérationnel Amazonie avec l'Union Européenne, le Surinam et les trois États brésiliens d'Amapá, Pará et Amazonas, début des travaux du pont sur l'Oyapock qui reliera bientôt la Guyane et le Brésil, annonce par le président Sarkozy d'un marché commun du plateau des Guyanes et de l'assouplissement du régime des visas en vigueur, invitation faite à la France au sommet des pays amazoniens... Le chemin parcouru semble énorme après l'ostracisation qu'avait subie la Guyane lors de la signature du traité de Coopération amazonien en 1978, qui ne faisait que confirmer un enclavement continental du département français dû cependant plus à son statut qu'à cette histoire tourmentée. Même si celle-ci a largement contribué à la méfiance du Brésil non envers la France, dont les liens et le partenariat furent toujours recherchés, mais envers sa présence en Amazonie.

Notre propos sera à présent d'étudier dans un premier temps l'historique et les enjeux des premiers accords de coopération transfrontalière entre Guyane et Amapá, afin de voir ce qui permit cette volte-face de la part de tous les protagonistes, locaux comme nationaux, et nous verrons que cette politique s'inscrivait en fait dans un contexte général d'intégration économique

¹ Nicolas Sarkozy, lors des vœux à l'Outre-mer prononcés le 9 janvier 2011 à Petit-Bourg (Guadeloupe). <http://www.elysee.fr/president/les-actualites/discours/2011/le-discours-des-voeux-du-president-a-la-france.10396.html>

du monde caraïbe et sud-américain, expliqué par une mondialisation croissante qui risquait de laisser à l'écart les territoires isolés ou trop faibles face aux grandes puissances dominantes.

Mais outre ce pragmatisme qui fut une constante de la politique extérieure du Brésil, facilité par ses possibilités réelles d'exercer un *leadership* régional, les considérations idéologiques ne furent pas absentes, tant de la part de certains Brésiliens considérant toujours la Guyane comme une colonie, que de la part surtout des décideurs politiques guyanais qui, dans le droit fil du tiers-mondisme des années 60-70, décidèrent d'assumer au maximum une identité sud-américaine jusque là plutôt négligée. Cela passait par un rapprochement avec les pays voisins et notamment le Brésil, mais il fallait obtenir pour cela l'assentiment de la France et les fonds européens adéquats.

Ce rapprochement était donc unanimement souhaité, mais avec des enjeux fort différents sinon opposés selon les partenaires, avec ce paradoxe qui voulait que France et Brésil voyaient enfin dans leurs régions frontalières un moyen de se rapprocher y compris géographiquement, alors que l'Amapá et surtout la Guyane y voyaient au contraire un moyen de davantage s'affranchir de la tutelle quelquefois pesante de leur État national pour assumer de nouvelles solidarités. Et même, dans le cas de la Guyane, une nouvelle territorialité à travers une appartenance amazonienne de plus en plus revendiquée, puis petit à petit reconnue tant par le Brésil que par l'Europe : l'Oyapock n'est pas seulement une frontière entre la France et le Brésil, mais aussi entre l'Union Européenne et le Mercosud, et le pont sur ce fleuve résonne comme un symbole particulier puisqu'il sera politiquement... transcontinental. La Guyane voit enfin reconnue sa position d'interface entre les mondes européens, caraïbes et sud-américains, situation que les réformes successives de l'Outre-mer français sont censées faciliter.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres : malgré son sous-équipement chronique la Guyane est institutionnellement une région « du Nord », coopérant avec des régions et pays « du Sud » pourtant en pleine ascension économique et diplomatique. L'Oyapock constitue ainsi une des rares zones de contact terrestre entre « Nord » et « Sud », même si Guyane et Brésil montrent tous deux par l'interpénétration de ces deux mondes ce que cette notion peut avoir d'arbitraire et d'ambigu. Néanmoins les flux migratoires sont bel et bien « Sud-Nord » du Brésil à la Guyane, et c'est bien ce qui risque, à l'instar du Rio Grande, de refermer une frontière que la coopération était pourtant destinée à ouvrir davantage : par peur de flux migratoires illicites côté Guyane, par représailles mais aussi quelquefois anticolonialisme déclaré côté Brésil. La Guyane restera-t-elle prisonnière de son statut français et européen au détriment de son intégration continentale et de la reconnaissance de sa personnalité propre, alors que grâce à elle la France se voit adoubée, non sans arrière-pensées, par le président Lula comme un pays amazonien ?

CHAPITRE I – ENJEUX, REPRÉSENTATIONS ET OUTILS

DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE GUYANE-AMAPÁ

La politique de coopération régionale, conçue localement dès 1992, et qui se mit en place à partir de 1996 avec l'État brésilien d'Amapá constitua, après l'échec du projet *Hiléia Amazônica* en 1947, la première véritable tentative d'insertion de la Guyane dans son environnement géographique amazonien et sud-américain.

L'objectif avoué pour le Conseil Régional de la Guyane, un des maîtres d'œuvre de cette coopération, était de « promouvoir la coopération régionale comme un facteur de croissance », mais en vérité cette orientation politique survenait en pleine crise identitaire d'élus guyanais désireux de s'affranchir au maximum du poids selon eux étouffant de l'État, tout en désirant pour cela afficher leur « sud-américanité », alors que l'Amapá voulait lui rompre un certain enclavement imposé par la géographie, et se rapprocher de la France via la Guyane.

Les obstacles étaient nombreux pour surmonter ces quatre siècles de rivalités que nous venons d'évoquer, car plus que l'histoire, c'était désormais les logiques politiques nationales et les réalités économiques qui allaient s'imposer aux volontés locales de rapprochement. En effet, d'une part les deux régions concernées, Guyane et Amapá, dépendaient de pays membres de regroupements économiques distincts, Union Européenne et Mercosud, qui ne laissaient pas la même marge de manœuvre à leurs échelons locaux : le Brésil est une République fédérale quand la France est elle une République unitaire « décentralisée ». D'autre part la Guyane dépend institutionnellement d'un pays à haut niveau de vie, donc du « Nord », dont elle est partie intégrante alors que l'Amapá n'est qu'un État fédéré d'une puissance émergente du « Sud », d'où les différences de développement importantes constatées en première partie. Enfin, les enjeux nationaux visés par les États à travers cette coopération n'étaient pas nécessairement les mêmes, ni ne recoupaient les enjeux et intérêts des deux régions voisines.

Nous allons à présent étudier le contexte historique et politique des premiers accords de coopération entre la Guyane et l'Amapá, afin de voir dans quelle mesure les différents enjeux étaient conciliables, et comment ils s'intègrent, en dépit de représentations mutuelles encore peu positives, dans une tendance nouvelle affectant tant la Guyane que l'Amérique du Sud : un besoin d'intégration succédant à une période d'isolement venu en droite ligne de l'« exclusif colonial » pour la Guyane, et à une période de méfiance et de rivalités, sinon de sourde hostilité pour les autres pays d'Amérique latine.

I – VERS UN RAPPROCHEMENT INSTITUTIONNEL

Le rapprochement qui s'est opéré entre la Guyane et le Brésil, ou plus précisément l'État frontalier de l'Amapá, est survenu dans un contexte de globalisation croissante des échanges pour laquelle les élus guyanais, et ultramarins en général, percevaient que l'État ne les protégerait plus comme autrefois. Ainsi, pour Benjamin et Godard (1999) :

« Exposés aux vents de la déréglementation et de la concurrence internationale, les outre-mers doivent désormais rechercher de nouvelles voies pour assurer développement économique et progrès social. Cette recherche passe par une redéfinition des relations avec les pays voisins et par l'élaboration de stratégies efficaces d'insertion dans les échanges mondiaux². »

Encore fallait-il que les mentalités y soient préparées. Or, au même moment, l'État était prêt à donner une nouvelle marge de manœuvre à ses départements et territoires ultramarins, lesquels, suite à la décolonisation et à l'émergence du Tiers-Monde depuis les années 60, étaient eux-mêmes en pleine quête identitaire : ils cherchaient à s'affranchir d'une trop forte dépendance vis-à-vis de la France, mais aussi d'une absence de liens avec les pays voisins imputables à un passé colonial qu'ils désiraient dépasser. Les accords de coopération régionale transfrontalière signés en 1996 étaient la conséquence de ces évolutions économiques, politiques et culturelles.

A – LE CONTEXTE ET LES VOLONTES LOCALES , NATIONALES ET CONTINENTALES

1. La Guyane en quête identitaire

a) Une nouvelle politique nationale pour l'outre-mer

Nous avons vu que l'isolement géographique de la Guyane tenait plus à des facteurs politiques (les stratégies coloniales) que physiques. La forêt n'était finalement qu'un avantage pour isoler davantage des colonies ou territoires jalousement gardés par leur métropole, ou, dans le cas du Brésil, pour servir de tampon contre d'éventuels ennemis menaçant sa stabilité, voire son appartenance occidentale... Et, alors même que la Guyane acquérait une dimension stratégique inédite pour la France voire l'Union Européenne avec la présence du Centre spatial, le Brésil et

² D. Benjamin et H. Godard, 1999. *Les Outre-mers français : des espaces en mutation*. Géophrys, p. 176.

les autres pays du bassin amazonien avaient refusé dans un premier temps son admission au Traité de Coopération amazonien, en raison de son statut « colonial », qui aurait permis la présence d'une puissance européenne dans cette organisation dont le but était précisément, à l'initiative du Brésil, d'affirmer la souveraineté sud-américaine sur l'Amazonie.

En ce XXe siècle finissant, alors que depuis l'indépendance du Surinam en 1975 la Guyane française était le dernier territoire non-souverain d'Amérique du Sud – et même le dernier territoire continental des Amériques encore sous tutelle européenne depuis l'indépendance du Belize, l'ancien Honduras britannique, en 1981 – le rapprochement guyano-sud-américain paraissait bien compromis par les politiques amazoniennes française et brésilienne, en dépit de quelques accords ponctuels. C'était compter sans trois facteurs : une volonté d'affirmation identitaire de la Guyane dans la foulée des mouvements tiers-mondistes qui connurent leur apogée dans les années 70, la présence à la tête de la France depuis les années 80 de gouvernements de gauche nettement moins assimilationnistes que leurs prédécesseurs gaullistes, car souvent gênés voire complexés par la présence dans l'ensemble français de ce qui apparaissait comme une survivance coloniale, et enfin une volonté d'ouverture du Brésil vers l'Amérique du Sud mais aussi l'Union Européenne à partir des années 90.

Après que les lois de Décentralisation de 1982 eurent donné davantage de responsabilités aux communes, départements et régions, les gouvernements socialistes allaient ensuite faire sauter un tabou en incitant au rapprochement entre les DOM (devenus également régions d'outre-mer) et leurs voisins souverains. On peut ainsi faire remonter l'origine de l'actuelle coopération régionale au discours du premier ministre Michel Rocard à Cayenne le 6 avril 1990, lors de la première conférence sur la coopération aux Antilles-Guyane, qui exhortait les départements d'outre-mer à participer au commerce extérieur de la France à partir de leur environnement géographique immédiat. Il ne faisait que traduire une idée déjà exprimée au conseil des ministres en 1989 : le 22 mars de cette année il avait en effet plaidé en faveur d'une politique de coopération régionale à partir des départements d'outre-mer, rompant en cela avec une vieille tradition qui faisait de la Métropole leur partenaire exclusif :

« Plus la Guadeloupe et la Martinique seront caribéennes, plus la Guyane sera sud-américaine, mieux le message, les valeurs et les intérêts de la France seront représentés, et, je l'espère, défendus³. »

Pour le premier ministre, tenant autrefois d'un socialisme autogestionnaire et donc moins étatique et centralisateur, les départements français d'Amérique étaient bien un élément de

³ CCIG Guyane, 1990. Conférence sur la coopération régionale, 5-6 avril, Cayenne.

projection de la France dans le monde caribéen et sud-américain, à dominante ibérique ou anglo-saxonne, et ce désir de leur faire finalement assumer leur identité tournait le dos à quarante ans d'assimilation tant politique que culturelle.

Ce n'était pas si évident : il faut se souvenir que les gaullistes dans leur optique nationaliste et intégrationniste avaient un attachement, certains diraient filial, d'autres condescendant, avec l'outre-mer dont les populations, traditionnellement légitimistes, leur accordaient la majorité de leurs suffrages. Ces « poussières » d'un Empire qui avait offert au général de Gaulle une légitimité internationale et incontestable au moment de la Seconde Guerre mondiale – rappelons à cet égard le rôle joué par le gouverneur d'origine guyanaise Félix Eboué qui amenait à la France Libre ses premières terres avec le Tchad puis l'Afrique Equatoriale Française – avaient également permis à la majorité UDR, le parti gaulliste, de se maintenir après les élections législatives de 1967. D'où une certaine jalousie et une volonté que l'outre-mer n'ait de relations qu'avec la France, relayées d'ailleurs par une population à l'époque sincèrement patriote et ne tenant pas à connaître l'état de sous-développement des pays voisins.

La gauche en revanche, fidèle à un idéal anticolonialiste malgré la responsabilité des socialistes dans les guerres coloniales des années 50, maintenait une certaine gêne vis-à-vis des départements et territoires ultra-marins, dont les habitants d'ailleurs l'accusaient de vouloir les brader alors qu'y sévissait une certaine agitation nationaliste, minoritaire mais voyante. François Mitterrand, alors premier secrétaire du Parti Socialiste et candidat aux élections présidentielles en 1974 et 1981, évoquait « l'autonomie » puis un statut élargi dans les 110 propositions du parti socialiste, les communistes allant même jusqu'à évoquer « l'autodétermination », notions qui effrayaient la majorité des électeurs ultra-marins. En outre, les leaders autonomistes et indépendantistes maintenaient des liens étroits avec les responsables politiques de la gauche nationale, comme l'avait montré la visite de François Mitterrand aux protagonistes emprisonnés à la Santé du fumeux « complot de Noël » à Cayenne en 1974⁴. Une gauche qui par ailleurs cultivait une attirance certaine pour l'Amérique du Sud, éphémère laboratoire de plusieurs expériences socialistes et tentatives révolutionnaires.

Le premier ministre Rocard était également attaché à une « réelle coopération avec le Brésil », qui représentait « le premier partenaire régional d'une telle coopération⁵. » Or, des départements d'outre-mer, la Guyane était peut-être celui qui était le plus avancé en matière de politique transfrontalière, avec le Brésil précisément, ne serait-ce que parce qu'elle était le seul territoire

⁴ Plusieurs militants nationalistes guyanais avaient été incarcérés fin 1974 à la prison de la Santé suite à des accusations de préparation d'attentats qui s'avèrent non fondées, et ils furent rapidement libérés. L'affaire causa un émoi certain en Guyane et dans l'Hexagone.

⁵ *France-Guyane*, 7 avril 1990.

ultra-marin continental, donc doté de frontières terrestres. Il existait déjà, au niveau national, une coopération militaire : l'Armée de l'Air basée en Guyane effectue chaque année de nombreux essais avec l'Armée brésilienne. D'autre part, des commissions transfrontalières existaient depuis 1984, menées par le Préfet de Guyane avec des élus guyanais et brésiliens, afin de régler les problèmes aux frontières comme l'immigration clandestine. Les contacts officiels existaient donc, la France ayant perçu depuis longtemps qu'elle ne réglerait le problème de l'immigration qu'avec les pays concernés, alors qu'elle était intéressée pour nouer des contacts plus étroits avec les pays du Traité de coopération amazonien malgré le refus de son admission en 1978.

Or, en dehors de ces commissions transfrontalières institutionnalisées, ces contacts avaient déjà été initiés par quelques socioprofessionnels (notamment dans les domaines du bois et du textile) et élus guyanais, désireux de s'affranchir d'un enclavement et d'une domination française perçus comme étouffants.

b) Une volonté d'affirmation identitaire en Guyane

Depuis longtemps en effet des élus guyanais avaient manifesté le désir de se rapprocher de leur voisin brésilien, alors qu'étaient vivaces encore les peurs d'une invasion venue de ce pays. La revendication identitaire des années 70, relayée par les étudiants guyanais en Métropole, voire aux Antilles et qui revenaient au pays après avoir souvent été en contact avec des mouvements révolutionnaires ou tiers-mondistes, leur avait fait prendre conscience de leur identité originale : ni Français au sens « métropolitain », ni Antillais, avec lesquels on avait alors coutume de les confondre. Ainsi était dénoncée l'assimilation pourtant réclamée au départ par leurs aînés, d'une part parce qu'en l'absence du développement économique promis – et qu'elle était même accusée d'empêcher - elle livrait la Guyane à la concurrence de la Métropole et des autres pays (Jolivet, 1982), mais aussi, par l'assistance/assistanat qui en découlait, parce qu'elle avait créé selon eux « *une société malade, où les individus souffraient de complexe d'infériorité et d'aliénation culturelle, tandis que la dépendance économique engendrait une mentalité d'assistés* » (Mam Lam Fouck, 1992). Du coup pour les Guyanais, « *développer une identité sud-américaine permet de s'opposer à la Métropole et aux îles antillaises* » (Desse/Jalabert, 2007).

Cette affirmation identitaire amazonienne et sud-américaine et ce refus tant de l'assimilation que de la dépendance économique passaient, suite à l'échec politique et économique du Surinam après son indépendance, par l'établissement de relations encore quasi-inexistantes avec le pays

phare de l'Amazonie et du sous-continent : le Brésil, et donc de dépasser un passé douloureux dont les Guyanais après tout n'étaient pas vraiment responsables. Mais d'autre part, la forte immigration en provenance des pays voisins pouvait aussi représenter une menace pour cette identité guyanaise en construction. Or depuis les années 80 les collectivités départementale et régionale guyanaise étaient aux mains de la gauche locale, favorable à l'autonomie politique et remettant en cause la logique coloniale qui les avait éloignées de leurs voisins « naturels ». Ainsi un document émanant du cabinet du Président du Conseil régional expliquait, en 2003 :

« En raison d'une mentalité héritée de la colonisation, nous avons souvent perçu nos voisins comme des étrangers avides de nous dévaliser, alors qu'à bien des égards la Guyane gagne à échanger dans des domaines divers avec ses voisins⁶. »

Des relations existaient déjà avec le Surinam et le Guyana, pays dans lesquels une délégation du Conseil régional se rendit au début des années 90, mais ces États étaient il faut bien le dire moins prestigieux, trop tournés vers la Caraïbe et déjà en butte à une certaine instabilité politique. En outre, comme le mentionne Pierre-Yves Chicot (2006), « *les Guyanais se considèrent d'abord comme des Sud-Américains et absolument pas comme des Caribéens, à l'inverse des habitants du Surinam et du Guyana* », ce qui allait orienter les relations extérieures de ces différentes entités.

Suite à la visite officielle de François Mitterrand au Brésil, 1986 avait été déclarée « année du Brésil en France », et de nombreuses manifestations culturelles s'étaient produites dans l'Hexagone. A Cayenne, le Préfet avait alors demandé au président de la Région, Georges Othily (du parti socialiste guyanais, de sensibilité autonomiste), de co-présider avec lui le comité de pilotage en Guyane, mis en place le 12 mai, et qui prévoyait des contacts avec les autorités brésiliennes. Il s'ensuivit des échanges dans les domaines archéologiques, sportifs, musicaux... ainsi qu'un colloque international sur la périnatalité mis en place par l'Office Régional de la Santé en Guyane. Si l'État semble donc à l'origine du rapprochement guyano-brésilien, en vérité les élus guyanais ont profité de manifestations nationales pour concrétiser une volonté ancienne. Le maire de Remire-Montjoly par exemple, Edmard Lama, était un admirateur forcené du président brésilien Juscelino Kubitschek (le « père » de Brasilia) et encourageait ses pairs à regarder sans crainte vers le Brésil⁷. Aussi, pour les élus, s'insérer dans un cadre national malgré leur volonté d'affirmation propre leur donnait peut-être plus de crédibilité face à un voisin brésilien qui les ignorait ou les snobait jusque là. De même, le rapport Larché (2000) montrait

⁶ Cabinet du Conseil régional. La coopération régionale Guyane-Amapá, historique, 2003.

⁷ Témoignage fourni par Antoine Karam, ancien président du Conseil régional de Guyane (1992-2010), et confirmé par plusieurs élus.

une volonté ancienne et semble-t-il unanime des élus ultramarins de développer des partenariats tant économiques que culturels avec leurs voisins⁸.

c) Premiers rapprochements et accords de coopération

Le 22 juillet suivant, en séance plénière, le Conseil régional décidait d'organiser un voyage d'études au Brésil. 10 élus sur 17 personnes y participèrent, c'était la première fois que le Conseil régional, institué en 1982, eut la possibilité de se déplacer dans le cadre d'une mission et de discuter sur un plan interétatique avec ses voisins. C'est lors de ce voyage que fut par exemple signé un protocole d'accord entre les municipalités de Cayenne et de Salvador de Bahia, ville emblématique pour les Guyanais car centre prestigieux de la culture noire afro-descendante au Brésil, même si la concrétisation n'eut lieu finalement qu'en 2005, année du Brésil en France.

Le mouvement était désormais lancé : en juin 1991 le toujours président Georges Othily, chaud partisan de l'insertion de sa région dans l'Amérique du Sud, se rendait en Amapá à l'invitation du gouverneur de cet Etat, Aníbal Barcelos, afin d'y signer un protocole d'accord et d'intention de coopération, premier accord de coopération régionale signé par la Guyane dans le droit fil de ses compétences nouvelles issues des lois de Décentralisation. Les thèmes concernaient aussi bien le sport que la santé, la culture et l'artisanat. Un jumelage fut même accepté entre l'EDF et la *Companhia de Eletricidade do Amapá*. Le gouverneur de l'Amapá de son côté ne cachait pas qu'il espérait un accès à la technologie développée en Guyane grâce au secteur spatial, tout en espérant de meilleures conditions d'expulsion des clandestins brésiliens⁹, ce qui n'était pas de la compétence de la Région : les différences de compétences et de statuts allaient du coup passablement gêner l'amélioration des relations entre ces ensembles régionaux.

Mais c'est avec l'État du Pará, plus grand et plus développé économiquement, que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane (CCIG) allait commencer à développer des relations. Dès le mois de novembre 1991 une mission de socioprofessionnels de cet État se rendait en Guyane dans le but de tisser des liens techniques et commerciaux permanents avec la CCIG (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane). En 1992, c'est une délégation de la CCIG qui se rendait à son tour à Belém pour y signer un protocole d'accords de coopération dans les

⁸ Larché Jacques (dir), 2000. Rapport de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale en Guyane, Martinique, Guadeloupe et Réunion, Sénat.

⁹ « La Région donne la main à Amapá », B. Villeneuve, *France-Guyane*, Cayenne, 1^{er} juin 1991.

domaines industriels, techniques et commerciaux. La visite se clôturait par un protocole d'intention de coopération entre la CCIG et la Fédération des Industries de l'État du Pará. Peu après, devant une délégation d'entrepreneurs paraenses, le président de la commission de coopération régionale de la CCIG, David Donzenac, déclarait :

« La Guyane peut et doit jouer un rôle important de par sa situation géographique et son appartenance institutionnelle à l'Europe. Aussi, elle doit être la charnière qui unit les deux continents. La réalisation de zones de développement économique dans la région de l'Oyapock et au port de Dégrad des Cannes pourrait stimuler la création d'entreprises spécialisées dans la transformation de produits brésiliens en vue de la réexportation avec le label européen¹⁰ ».

Militant indépendantiste notoire, en faveur d'une ouverture de la Guyane sur l'ensemble du plateau des Guyanes, David Donzenac ne rejetait pas pour autant l'appartenance européenne et pointait ainsi parmi les premiers l'avantage géographique et institutionnel de la Guyane comme région européenne en Amérique du Sud. Les objectifs étaient également d'importer de la matière première à moindre coût, et pour la Guyane d'apporter ses connaissances technologiques dans la recherche fondamentale, de faciliter pour le Brésil l'accès au marché européen, ainsi que de permettre un nouveau marché à proximité et des possibilités d'investir pour les chefs d'entreprise paraenses. Chacun avait bien compris les avantages de son voisin : le faible coût des produits brésiliens, le statut européen de la Guyane, négligeant peut-être trop vite l'importance des mentalités et barrières protectionnistes. Ainsi Donzenac, pour qui la coopération devait avant tout « *rechercher la valorisation des complémentarités, la diversification des productions, l'élargissement et l'intégration des marchés* », se heurta à l'absence de production que la Guyane pouvait proposer au Brésil. Et l'adaptation institutionnelle préconisée des secteurs économiques, juridiques et administratifs et techniques ne se produisit pas : la Guyane était et restait un département français, avec tout le système social et protectionniste qui en découlait, et la rendait finalement peu compétitive par rapport à son voisin brésilien. Tous ces projets finirent par faire long feu, d'autant plus que l'absence de cadre officiel à cette coopération puis les changements des exécutifs locaux en Guyane et en Amapá firent repartir la coopération sur d'autres bases.

En fait les décideurs guyanais semblaient avoir vu trop grand en voulant tisser des liens avec le Pará, un des États les plus étendus du Brésil en oubliant ses propres faiblesses économiques comme institutionnelles, et en négligeant le voisin immédiat l'Amapá, certes moins prometteur en apparence mais qui connaissait les mêmes difficultés et quasiment le même isolement que la Guyane au sein de son ensemble national.

¹⁰ « Coopération régionale. Guyane-Brésil : établir un courant d'échanges ». *France-Guyane*, 23-24 novembre 1992.

Et c'est finalement de l'Amapá qu'allait sortir, après la première tentative de 1991, le projet le plus abouti de coopération régionale incluant la Guyane, grâce notamment aux bonnes relations personnelles tissées par les nouveaux responsables des exécutifs locaux : Antoine Karam, du PSG, à la tête de la Région depuis 1992, et João Alberto Capiberibe, élu gouverneur également socialiste de l'Amapá en 1994, tous deux désirant poursuivre la politique d'ouverture initiée par leur prédécesseur, particulièrement nécessaire également dans le cas de l'Amapá comme nous allons à présent le voir.

2. La nécessaire affirmation de l'Amapá, État oublié du Brésil

a) Un État jeune et sans moyens

En effet, si le Pará allait rapidement s'apercevoir du relativement faible intérêt que pouvait constituer à ce moment la Guyane, il n'en allait pas de même du petit État frontalier d'Amapá. Plus récent État de la fédération brésilienne avec le Roraima et le Tocantins, nés comme lui de la Constitution de 1988 qui redémocratisait le Brésil après les années de dictature militaire et supprimait les derniers territoires fédéraux, l'Amapá avait ainsi obtenu son autonomie en étant élevé cette année-là au statut d'État à part entière de la Fédération brésilienne, alors qu'avec 300.000 habitants à l'époque le seuil de population nécessaire n'était pas encore atteint.

L'Amapá avait donc un besoin de reconnaissance nationale. Plusieurs difficultés firent que le nouveau statut ne fut effectif qu'à partir du 1^{er} janvier 1991, et les autorités locales élues cette année-là, notamment le gouverneur Aníbal Barcelos (PFL, droite libérale), voyaient dans la coopération avec la Guyane le seul moyen de développer cet État dont nous avons constaté l'enclavement et la situation économique pas toujours favorable en première partie.

Recevant donc en 1991 les élus guyanais menés par Georges Othily, leurs homologues amapéens n'avaient pas caché avoir besoin d'aides pour régler les problèmes humains et économiques. « *L'Amapá est un coin oublié du Brésil*, disait le sénateur Henrique Almeida, *nous avons besoin de coopération pour arriver à un résultat.* » Le gouverneur Barcelos déclarait quant à lui :

« Mon rôle est d'attirer les investisseurs pour une mise en place efficace de cette politique que nous voulons mener. Pour cela, il nous faut être en relation avec

l'étranger... En premier lieu, la Guyane qui peut nous permettre de nous étendre aux pays du nord et singulièrement au marché commun¹¹. »

Il exprimait ainsi, le premier, l'intérêt d'avoir pour son développement une région frontalière de l'Union Européenne, pouvant pallier par ses investissements les insuffisances de l'État brésilien. « *Au lieu de se retourner vers les plus hauts responsables de la fédération brésilienne, les responsables [amapéens] préfèrent se tourner vers les pays voisins. Singulièrement la Guyane* », commentait alors la presse locale¹². L'intérêt de la Guyane résidait finalement dans son appartenance institutionnelle à la France et à l'Union Européenne, faisant de l'Amapá le seul État brésilien frontalier d'un pays « du Nord », situation inédite qu'il fallait exploiter.

A ce moment, très honorés par le choix de l'ancien président de la République, le pourtant très impopulaire José Sarney, celui-là même qui considérait la Guyane comme une « enclave coloniale », de se présenter aux élections sénatoriales dans leur État, les Amapéens l'avaient élu en 1990¹³. Mais ils confiaient quatre ans plus tard les rênes de leur État à son adversaire politique, le socialiste João Alberto Rodrigues Capiberibe, qui allait mener au plus haut cette volonté de coopération déjà exprimée, qu'il voyait comme une « globalisation solidaire¹⁴. »

b) Le Plan de Développement Durable du gouverneur Capiberibe (PDSA)

Ancien guérillero, militant de gauche, figure de proue du petit Parti Socialiste Brésilien (allié du PT et qui comptait parmi ses membres le vieux leader Miguel Arraes¹⁵), francophile et francophone (il s'était exilé au Québec pendant la dictature), João Alberto Capiberibe était hostile à la mondialisation néo-libérale dans laquelle le président Cardoso entraînait le Brésil. Il l'estimait notamment responsable des difficultés que connaissait alors le Mercosud : « *Je pense que si le Mercosur [...] avait assis ses bases sur l'intérêt des populations qui le composent, il y aurait moins de difficultés dans l'intégration de ces États*¹⁶. ». Façon de dire qu'il fallait axer les échanges sur la complémentarité et la solidarité et non la concurrence, surtout quand les écarts démographiques et socio-démographiques rendaient celle-ci quasiment déloyale.

¹¹ *France-Guyane*, 1er juin 1991.

¹² Id.

¹³ Il faut noter que le fait que Sarney se fasse élire dans ce petit Etat fut source de moquerie dans les grandes villes du Brésil et même dans la presse, montrant le peu de considération de certaines « élites » pour les habitants de la région.

¹⁴ *France-Guyane*, 1er avril 2003.

¹⁵ Ancien gouverneur du Pernambouc où il avait lancé dans les années 60 les ligues paysannes, avant d'être arrêté et exilé par la dictature.

¹⁶ *France-Guyane*, 5 février 2002.

Toujours est-il que Capiberibe essayait par son Plan de Développement durable (PDSA : *Plano de Desenvolvimento Sustentável do Amapá*) d'acquérir une aura internationale grâce aux préoccupations environnementalistes affichées des pays européens où il en faisait la promotion ; il se moquait ainsi des craintes d'« internationalisation de l'Amazonie » manifestées selon lui par des élites qui n'y engageaient pas les moyens nécessaires aux populations. Le partenariat possible avec la France via la Guyane était une façon pour son État d'acquérir une crédibilité que l'État central brésilien ne lui reconnaissait pas encore, tout en le désenclavant. C'est ainsi que, ignoré semble-t-il par les ambassades brésiliennes des pays européens où il se rendait, la diplomatie brésilienne commença à mieux le considérer quand il fut reçu avec les honneurs au Parlement européen (Ruellan/Cabral/Moulin, 2007).

« Capi », comme on le surnommait localement, voulait en effet développer l'Amapá dans une optique socialiste et démocratique, en orientant « la richesse naturelle dont bénéficie cette partie nord du Brésil » vers « la formation, la recherche et un choix de société¹⁷ », et non un développement agricole ou industriel à tout prix. Ainsi furent rationnellement exploités le cacao, l'huile de noix du Brésil, la phytopharmacie et la cosmétique grâce aux propriétés des plantes amazoniennes voire de certains venins animaux, alors qu'était créé à Macapá un musée du développement durable mettant tous ces produits en valeur. L'exploitation forestière même menée par des compagnies à capitaux étrangers devait réserver un quota de production pour la population locale, laquelle était incitée à rester par des activités sur place pour éviter l'émigration vers une capitale régionale souffrant déjà de macrocéphalie.

Cela s'opposait donc à l'option « développementiste » davantage souhaitée, au début du moins, par le président du Conseil régional guyanais en butte à un très important chômage endémique, et qui dénonçait souvent les préoccupations des « écologistes métropolitains », accusés de vouloir maintenir la Guyane « sous cloche ». Le gouvernement brésilien quant à lui, comprenant que la France et l'Union Européenne étaient prêts à accorder des subsides à l'Amapá, encouragea dès lors cette politique qui permettait un certain désengagement de l'État central.

L'un des piliers, et non le moindre, du PDSA concernait la coopération régionale avec la Guyane. Comptant sur la collaboration de l'agronome français Alain Ruellan, enthousiaste à l'égard du projet et qui y envoya plusieurs de ses étudiants montpelliérains, et de Danielle Mitterrand, épouse du Président de la République française et présidente de la fondation France-Libertés, Capiberibe était déjà très tourné vers la France. Or celle-ci par la Guyane était frontalière de son État. En fait c'est vers l'ensemble du Plateau des Guyanes que voulait s'ouvrir

¹⁷ Id.

l'exécutif amapéen, estimant appartenir à cet ensemble géographique peut-être plus accessible physiquement que le reste de l'Amazonie brésilienne. Mais Guyana et Surinam, États unitaires déjà membres de l'OTCA et du CARICOM, moins isolés donc, allaient forcément prêter une oreille moins attentive que le Conseil régional de la Guyane, au statut relativement similaire et désireux lui aussi de ces nouvelles relations de voisinage.

Finalement, en ce milieu des années 1990 tous les partenaires de la future coopération régionale, locaux comme nationaux, soutenaient l'idée et le principe de façon enthousiaste. La Guyane allait enfin pouvoir développer des relations économiques avec son voisin brésilien, revendication ancienne on s'en souvient, et l'Amapá s'affirmer et se désenclaver en utilisant sa frontière avec la France. Au niveau supranational, tant l'Europe que l'Amérique latine avaient déjà amorcé un processus d'intégration régionale, déjà ancien et très poussé dans le cas de la première. C'est donc dans ce contexte plus global d'intégrations continentales que le partenariat entre la Guyane française et l'Amapá allait s'institutionnaliser.

3. Caraïbes et Amérique latine en plein processus d'intégration

a) CARICOM et AEC dans la Caraïbe

L'isolement des Guyanes était aussi physique et continental, à cause du manque d'infrastructures reliant ces territoires aux pays voisins et donc au reste du continent. En fait elles étaient davantage océaniques : non seulement parce que l'essentiel de la population vit sur la côte, mais aussi parce qu'elles n'ont que récemment et partiellement – voire pas du tout – coupé le cordon ombilical avec leur métropole européenne, de l'autre côté de l'océan, et ont conservé des liens privilégiés avec une Caraïbe qui leur est bien plus proche historiquement comme culturellement.

L'indépendance d'une grande partie des îles de la Caraïbe anglophone puis du Guyana et du Surinam dans les années 60 et 70 fit prendre conscience du morcellement de la zone. Le *Commonwealth* au sein duquel elles étaient pour la plupart englobées ne répondait pas forcément aux intérêts de la région. Divers regroupements se constituèrent sur des bases économiques mais aussi culturelles et universitaires avec l'université des *West Indies*, aussi rapidement l'idée d'un marché commun et d'une unification économique dans la Caraïbe anglophone fit son chemin, aboutissant dès 1968 à la création du CARIFTA (*Caribbean Free Trade Agreement*). Le siège

était fixé à Georgetown, capitale du Guyana, sans doute pour bien montrer que cette notion d' « espace caraïbe » englobait aussi sa portion continentale et ne se limitait pas aux Antilles.

Le CARIFTA devenait CARICOM (*Caribbean Community*), ou marché commun de la Caraïbe par le traité de Chaguaramas (Trinidad) le 4 juillet 1973. Au départ n'en étaient membres que d'anciennes colonies caribéennes de la Couronne britannique, mais finalement ce marché commun s'élargissait au monde non anglophone avec l'admission du Surinam en 1995 et d'Haïti en 2002, portant le nombre de membres à 15 (plus quelques territoires encore britanniques comme membres associés), alors que le siège est toujours fixé à Georgetown. L'intégration des Guyanes se faisait dès lors vers la Caraïbe et non le reste du sous-continent sud-américain auquel elles continuaient de tourner le dos.

Ce regroupement souffre toujours d'une absence de complémentarité liée à l'orientation économique commune de nombre de pays membres (exportation de produits agricoles tropicaux) accroissant des rivalités internes. Mais il concerne de près la zone des Guyanes puisque le siège y est fixé et en sont membres deux des pays de la région, qui constituent d'ailleurs plus de 60 % de la superficie totale du CARICOM. Or c'est aussi cette raison qui devait aggraver la déchirure du plateau des Guyanes, entre une partie occidentale toujours attirée par le monde caraïbe, et une partie orientale rattachée institutionnellement à deux autres grands ensembles, France et Union Européenne pour la Guyane, Brésil et Mercosud pour l'Amapá.

Si la Guyane et ses sœurs martiniquaise et guadeloupéenne sont en tant que départements français exclues de ce regroupement qui ne concerne que des États souverains (mis à part le territoire britannique de Montserrat, membre associé, les Antilles néerlandaises étant membre observateur), elles sont en revanche intégrées comme le Guyana et le Surinam dans une autre organisation caribéenne, plus politique mais essentiellement consultative : l'Association des États de la Caraïbe, constituée en 1994 à Carthagène (en Colombie, ce qui démontre là encore l'aspect « continental » de la Caraïbe trop souvent oublié). L'objectif est de « promouvoir la consultation, la coopération et l'action concertée entre tous les pays de la Caraïbe ».

Le recrutement est beaucoup plus large puisque peuvent en faire partie comme membres associés aux 25 États les territoires non indépendants de la région, tels les territoires états-unien, britanniques et néerlandais, et les « départements français d'Amérique ». Les membres associés, au nombre de 12, « ont le droit d'intervenir dans les débats et de voter sur les questions les concernant directement et relevant de leur compétence constitutionnelle¹⁸. »

¹⁸ AFD-CEROM-IEDOM-INSEE, *Guyane-Suriname, une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée*. Décembre 2008, p. 14.

La France y est ainsi membre associé, depuis 1996 comme le Brésil, à travers les trois DFA qui la représentent dans les assemblées. Mais cela occasionne des conflits d'intérêts entre l'État et ses départements caribéens sur lesquels nous reviendrons, et qui expliquent en partie un intérêt moindre de la part de la Guyane de siéger dans cette instance où elle représente la France et non elle-même, préférant une intégration continentale au sein du monde amazonien et sud-américain. De fait, alors que la déclaration de Margarita, qui donnait naissance à l'AEC, déclarait que tous les territoires de la Caraïbe quels que soient leur statut étaient éligibles à l'association, la France contrairement aux Pays-Bas tergiversait au nom de l'unité et de l'indivisibilité de la République, ne permettant à ses DFA qu'une adhésion imparfaite à la structure de l'organisation (Chicot, 2005).

Enfin, même si les DFA ne sont pas directement concernés, il faut mentionner dans les tentatives d'intégration régionale l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECS, OECS en anglais), créée en 1981 et concernant six États anglophones et trois territoires britanniques (Iles Vierges, Montserrat et Anguilla), désireux de se fédérer hors de l'influence des grands pays du CARICOM autour d'un projet d'union économique qui aboutit à l'instauration d'une monnaie commune : le dollar EC (*East Caribbean*), et la création d'un passeport commun, à l'image de l'Union Européenne.

Les perspectives de coopération de ces pays avec les DFA et notamment la Guyane sont relativement faibles puisque les exportations françaises concernent essentiellement des produits métropolitains, alors que leurs productions intéressent davantage la France hexagonale que des départements français d'Amérique aux milieux naturels quasiment similaires. L'intérêt de ce regroupement de 600.000 habitants pour la zone qui nous intéresse est surtout qu'il comprend, avec les îles Vierges, Montserrat et Anguilla, des territoires dépendant d'un État membre de l'Union Européenne, en l'occurrence le Royaume-Uni, même s'ils n'ont qu'un statut de membre associé, mais au moins l'intègrent-ils sans le chaperonnage de leur État de tutelle. Ce qui bien évidemment peut constituer un exemple et un précédent pour des DFA encore empêchés statutairement de participer pleinement aux activités et rencontres de la zone. Toujours est-il que cette intégration croissante du monde caraïbe laisse partiellement à l'écart les trois départements français d'Amérique.

b) Pactes et accords en Amérique du Sud

Morcelé lui aussi mais suite à des indépendances beaucoup plus précoces, touché nous l'avons vu par de nombreux conflits frontaliers, à l'écart des grands axes de circulation et lui aussi assez faiblement peuplé, le sous-continent sud-américain avait pourtant commencé à amorcer un processus d'intégration à partir des années 70, en grande partie sous l'influence du Brésil face aux menaces d'ingérence des pays du Nord concernant notamment l'Amazonie.

Dans un continent où « beaucoup d'États sont nés en s'opposant à l'Autre » (Girault, 2009), cela avait en fait commencé dès la fin des années 50 avec la proposition d'une zone de libre-échange par des techniciens de la CEPAL¹⁹, laquelle préconisait également la substitution des importations. N'oublions cependant pas que l'unification de l'Amérique du Sud était un vieux rêve évoqué d'abord par Bolívar lui-même après l'éclatement du sous-continent qui suivit les émancipations, et repris par ses successeurs mais seulement en paroles, les actes s'opposant trop au nationalisme jaloux propre à ces nouveaux États et à leurs dirigeants. Ainsi était fondée en 1960 l'Association latino-américaine de Libre-Echange (ALALE, ALALC en portugais pour *livre comércio*), la CECLA (Commission Spéciale de Coordination Latino-Américaine) en 1963, dans le cadre de l'Organisation des États Américains mais sans les États-Unis, le Consensus de Viña del Mar signé par 19 pays qui définissait de nouvelles bases de coopération entre Amérique latine et États-Unis...

Plus vaste et ambitieux, le SELA (Système économique Latino-Américain) créé en octobre 1975 était un organisme de coopération régionale qui regroupait 25 États de l'Amérique latine en vue de définir des positions communes dans les réunions internationales et de former un front commun face aux pays tiers (Rouquié, 1998), suivie en 1980 de l'ALADI (Association Latino-Américaine d'Intégration) qui succédait à l'ALALE. On voit donc que les pays latino-américains amorçaient déjà une intégration qui se voulait une réponse aux conséquences de la crise économique et aux difficultés d'accès du marché états-unien, jusque là leur principal client.

Après les effets du contexte économique mondial survinrent ceux de la prise de conscience environnementale au même moment. C'est dans ce cadre que fut signé en 1978 le traité de Coopération amazonien, qui regroupait tous les pays indépendants d'écosystème amazonien, y compris les éternels rivaux Pérou/Equateur et Venezuela/Bolivie, mais excluait la Guyane comme possession française. Après une relative mise en sommeil, la transformation en 2002 en Organisation du Traité de Coopération amazonien lui donnait une existence juridique et un

¹⁹ Commission Economique pour l'Amérique Latine, une des cinq commissions régionales du Conseil économique et social des Nations Unies.

budget propre, et la France rappelons-le y était admise comme membre observateur à travers la Guyane du fait d'une nécessaire coordination des politiques environnementales et des voies de connexions terrestres (Silva, 2009) ; l'université des Antilles-Guyane étant même incluse dans le réseau UNAMAZ des universités amazoniennes.

Mais les regroupements économiques se faisaient d'abord à l'échelle régionale, même si le but était une insertion dans l'économie mondiale. Ainsi le Pacte Andin créé en 1969, devenu Communauté Andine en 1996 et qui regroupait Pérou, Bolivie, Equateur, Colombie et Venezuela avec le Panamá comme observateur, pour « accélérer l'intégration sous-régionale et favoriser le développement durable, protéger l'environnement et ouvrir les marchés » (Batista, 2001). Sur le modèle de la Communauté Européenne naissait d'autre part le Mercosud le 26 mars 1991, par le traité d'Asunción, signé par les quatre pays du Cône sud : Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, tous redevenus démocratiques et dont les liens économiques étaient en fait déjà anciens. Alors que les autres pays hispaniques du sous-continent y étaient associés d'une manière moins formelle, le principe de l'adhésion du Venezuela était accepté en 2006, déplaçant le centre de gravité en direction de l'Atlantique et des frontières septentrionales du Brésil et rendant peut-être pour cela les Guyanes moins intéressantes pour ce dernier, qui bénéficie désormais d'un débouché caraïbe au sein du même regroupement économique. Bolivie, Chili et Pérou ont obtenu un statut d'associés.

Néanmoins la présence du Venezuela, qui a par ailleurs quitté la Communauté Andine, n'a toujours pas été ratifiée par les parlements des autres membres du Mercosud en raison des fougades du président de ce pays, Hugo Chávez, qui essaie de créer son propre regroupement avec l'Alternative Bolivarienne pour les Amériques (ALBA) dont sont également membres la Bolivie et l'Equateur. D'autre part l'intégration est actuellement freinée par plusieurs conflits internes de nature commerciale voire environnementale (activités polluantes à la frontière Argentine-Uruguay). L'institution du Mercosud a pourtant permis l'amélioration des connexions frontalières internes, et depuis peu les ressortissants des pays membres sont dotés d'un passeport de la même couleur, à l'image des citoyens européens.

Toujours à l'initiative du Brésil dans son optique de *leadership* d'une intégration continentale dont tous désormais ressentaient la nécessité, peut-être aussi face aux blocages du Mercosud menacé d'être court-circuité par des accords bilatéraux entre certains pays membres et les États-Unis qui constituent leur principal client, avec l'éventualité d'une adhésion du Mexique qui le mettrait ensuite dans l'orbite des États-Unis via l'ALENA (et concurrencerait le Brésil), la totalité des États souverains d'Amérique du Sud s'unissaient en 2001 dans une association

encore relativement informelle formée de l'Union de la Communauté Andine et du Mercosud, la CSAN (Communauté Sud-Américaine des Nations). La CSAN se fixait pour but « l'intégration continentale par le biais de la concertation et la coordination politique et diplomatique entre les signataires ».

Un autre objectif était l'approfondissement de la zone de libre-échange à travers la convergence entre Mercosud et Communauté Andine auxquels s'ajoutent deux membres du CARICOM, le Surinam et le Guyana. Clairement constitué comme une réponse brésilienne à la tentative du président Bush Jr d'instituer une Zone de Libre-échange des Amériques plutôt à l'avantage des États-Unis, la CSAN fut considéré par ces derniers comme « l'expression de la volonté de puissance du Brésil et comme un instrument de la politique anti-américaine du président Hugo Chávez » (Avioutskaa, 2006), même si ce dernier remet en cause l'accélération du libre-échange induite par ces accords. C'est aussi en réponse aux volontés hégémoniques des États-Unis que le Brésil en profitait pour prendre l'initiative et s'imposer comme un contrepoids à l'influence de ces derniers, que lui seul était en mesure de constituer.

La volonté d'intégration régionale se concrétisait avec la transformation de la CSAN, qui devenait le 23 mai 2008 l'Unasud (Union des Nations Sud-Américaines). Outre la décision d'une réunion annuelle et le projet d'un Parlement siégeant à Cochabamba (Bolivie)²⁰, les Brésiliens proposèrent la création d'un Conseil de défense sud-américain pour articuler les politiques de défense des douze pays, se heurtant encore à la volonté de la Colombie d'obtenir une aide militaire états-unienne. Mais l'objectif affiché consiste bel et bien en une intégration politique, et non plus seulement économique, en fait de « devenir une région géopolitique, c'est à dire une entité politique transnationale dotée d'une unité minimum et d'une structure institutionnelle », à l'image de l'Union Européenne (Costa/Théry, 2009).

c) Des Guyanes davantage intégrées au monde sud-américain

Mais le Brésil voulait aussi étendre cette influence au monde caraïbe avec lequel il partage des frontières tant terrestres que maritimes, comme le montra sa demande, acceptée en 1996, d'être membre associé de l'AEC, puis l'invitation faite au CARICOM par le président Lula en 2005. La longue désaffection brésilienne vers cet espace s'expliquait aussi économiquement, par le fait que le Brésil pour ses échanges n'était pas tributaire du canal de Panamá (Farias, 2000).

²⁰ Ce qui sonne comme une référence au rôle de pivot sud-américain qu'attribuait Travassos à cette ville.

Quant au Guyana et au Surinam, membres à part entière de la CSAN puis de l'Unasud, ils étaient une nouvelle fois intégrés (au moins politiquement) au sous-continent par l'entremise du Brésil.

Exclue du projet de suppression du passeport et du visa entre les pays du sous-continent, la Guyane était néanmoins concernée par le projet IIRSA évoqué dans le chapitre précédent, censé concrétiser physiquement l'intégration voulue au niveau économique par cette même CSAN, puis reprise par l'Unasud. L'infrastructure routière prévue par l'IIRSA la traverse à travers la RN1, partie « française » de la Route transguyanaise reliant Caracas à Macapá. En effet, comme le remarque Christian Girault (2009),

« La carte politique du continent montre encore des pays « se tournant le dos », et la carte économique présente toujours des réseaux peu ramifiés et sans grandes interconnexions. Le continent demeure à ces titres un espace mal structuré²¹. »

Les Guyanes, interface obligée, connaissent donc une situation similaire à celle du reste de l'Amérique du sud, mais peuvent précisément en faciliter l'intégration routière. La Guyane, comme le Guyana avec sa (théorique) liaison routière de Bonfim à Georgetown via Lethem, est donc pour le Brésil une pièce maîtresse du désenclavement de ses deux petits États septentrionaux, Roraima et Amapá, dans un but notamment d'accès aux grands marchés mondiaux. On prenait d'autre part de plus en plus conscience que cette région offrait une frontière avec l'autre grand regroupement régional, l'Union Européenne, dans une région amazonienne également morcelée entre de nombreux regroupements régionaux : Mercosud, Communauté Andine, CARICOM, Union Européenne, sans compter l'Alternative Bolivarienne des Amériques, à l'initiative du président Chávez... La coopération régionale est donc perçue comme l'un des moyens de développer ces connexions routières nécessaires au Brésil, qui doit également en faire admettre l'utilité aux États voisins longtemps réticents. Dans ce cadre, le pont sur l'Oyapock permettra pour la première fois à la Guyane une véritable liaison physique terrestre avec le reste du continent.

Mais la Guyane, en tant que région de l'Union Européenne, se retrouve ainsi seul territoire sud-américain non membre de l'Unasud. Or cette dernière, qui se veut un cadre de négociation pour accélérer l'intégration continentale et constitue potentiellement le troisième bloc économique mondial, peine encore à s'imposer sur les accords infra-régionaux ou bilatéraux existants. Comme le remarque Paulo Roberto de Almeida (2009) :

« En vérité, les obstacles principaux à l'intensification des liens entre les pays ne se situent pas dans les asymétries structurelles ou dans les accidents physiques, mais bien dans les politiques économiques, qui sont très peu favorables au démantèlement

²¹ C. Girault, *Intégrations en Amérique du sud*, Presses Sorbonne nouvelle, 2009, p. 49.

des barrières économiques et qui favorisent, au contraire, la préservation des souverainetés nationales. Peu de pays, en vérité, présentent des dispositifs constitutionnels ou des attitudes politiques favorables à l'intégration régionale [...] Les blocages juridiques et le poids des bureaucraties nationales fonctionnent comme des facteurs paralysants pour l'approfondissement de l'intégration²². »

Ces facteurs politiques passablement centrifuges pour l'intégration du sous-continent permettront peut-être de relativiser l'isolement de la Guyane, surtout si elle parvient à pérenniser ses relations croissantes avec le Surinam et plusieurs États fédérés brésiliens. Mais lors du sommet Europe-Amérique latine qui se tint au Pérou peu avant la création officielle de l'Union Sud-américaine, le président français Nicolas Sarkozy annula sa participation au dernier moment, officiellement pour des raisons d'agenda, jetant la consternation parmi les participants sud-américains, et froissant l'hôte péruvien. Cet incident semblait finalement le signe d'une acceptation de la France en tant que puissance tutélaire d'un territoire de la zone, mais montrait aussi que celle-ci contrairement à l'Union Européenne n'avait pas encore pris la mesure de sa situation d'interface entre les deux regroupements grâce à la Guyane. Cela allait progressivement changer, grâce à un Brésil désireux du partenariat français.

d) Accords bilatéraux Europe-Amérique du Sud et rapprochement franco-brésilien

Le 15 décembre 1995 était signé à Madrid un accord-cadre interrégional de coopération entre deux des plus grands regroupements économiques de l'époque : l'Union Européenne et le Mercosud, à la jonction desquels se trouvaient la Guyane et l'Amapá. C'était la première fois que deux unions douanières signaient un accord-cadre de coopération. Entré en vigueur en juillet 1999, les objectifs étaient de renforcer les relations dans les domaines politiques, économiques et sociaux, et faciliter les échanges par la coopération en matière de normes, appellations contrôlées, législation douanière, propriété intellectuelle et conditions d'investissement. Économique dans un premier temps, cette coopération était appelée à s'ouvrir également sur le champ des droits de l'homme, de l'éducation et de la formation, de l'urbanisme et de l'environnement... Ultérieurement était prévue, dans une seconde étape, une association entre Union Européenne et Mercosud impliquant une libéralisation progressive et réciproque des échanges. L'Union Européenne voulait faire aboutir ce traité avant que la signature prévue à

²² P. R. de Almeida, « L'intégration de l'Amérique du sud : une perspective historique et un bilan », in : C. Girault (dir.) : *Intégrations en Amérique du Sud*, Presses Sorbonne nouvelle, p. 27.

l'époque de la Zone de Libre-échange des Amériques n'éloigne commercialement l'Amérique du sud de l'Europe (rapport Bouis, 2002).

L'enjeu était bien l'intérêt du marché sud-américain émergent et la facilitation des investissements, alors que pour les pays du Mercosud il était de diversifier les marchés d'exportation et d'échapper à l'emprise états-unienne, tout en valorisant une culture et des préoccupations environnementales communes au nom d'une même vision du monde et de l'intégration régionale. D'ailleurs tous les pays d'Amérique latine désormais, à l'exception pendant longtemps de Cuba, sont couverts par des accords bi ou multilatéraux avec l'Union Européenne (Van Eeuwen, 1997).

Désormais, les exportations du Mercosud vers l'Union Européenne bénéficient du Système généralisé de Préférence européen (SGP), créé en 1972 dans le but de faciliter le développement industriel des pays du Sud par un accès favorisé de leurs produits manufacturés. Mais la nature sensible et concurrentielle des produits brésiliens en a limité les clauses (on connaît les rivalités dans l'agriculture), alors que les produits européens vers le Brésil sont soumis au tarif extérieur commun du Mercosud, donc sans concession préférentielle (Barbet/Castilho, 2009). Pays émergent au développement spectaculaire depuis la stabilisation économique des années 90, le Brésil n'est plus pour les pays développés un simple pays du Sud mais un géant en pleine affirmation dont on recherche les accès au marché, mais dont il convient aussi de se prémunir : le Brésil ne représentait en 2006 que 2 % des échanges extérieurs de l'UE, mais cette dernière concernait 22 % des échanges extérieurs brésiliens²³.

C'est dans ce contexte de relations bilatérales croissantes que les présidents français et brésilien se rendirent mutuellement visite, après une longue période de relativement faibles échanges économiques, que l'historien Carlos Lessa (2000) avait qualifié de « négligence cordiale ». Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale en effet les relations tant économiques que culturelles s'étaient distendues entre la France et le Brésil : influence croissante des États-Unis au Brésil, contentieux économiques et « langoustiers » évoqués dans le chapitre précédent, accords préférentiels de la France avec ses ex-colonies rendant le Brésil peu complémentaire puisqu'il fournissait alors les mêmes produits, implication de la France dans la Communauté Européenne plutôt qu'avec l'Amérique du Sud, instabilité économique, poids de la corruption au Brésil... Tout au plus peut-on signaler l'accord de coopération bilatérale technique et scientifique signé en 1967. De tout cela la Guyane était en outre complètement absente (Lessa, 2000).

²³ Données 2006 du Secrétariat au Commerce extérieur du gouvernement brésilien, citées dans P. Barbet et M. dos R. Castilho : « L'évolution des relations commerciales et les contentieux commerciaux entre l'Union Européenne et le Brésil », in C. Girault (dir.) : *Intégrations en Amérique du sud*, Presses Sorbonne nouvelle, p. 220.

La stabilisation du real permise par Fernando Henrique Cardoso alors ministre de l'Economie en 1994, puis son élection dans la foulée à la présidence de la République du Brésil changèrent la donne. Cardoso avait dans son jeune temps étudié et enseigné en France, et un rapprochement avec ce pays phare lui tenait particulièrement à cœur.

Ainsi, le rapprochement entre les présidents français Chirac et brésilien Cardoso concrétisé en 1996 et 1997 permit après une période de relatif sommeil une reprise des investissements français au Brésil. Plus de 500 entreprises françaises y sont désormais présentes, dont Renault, Peugeot, Carrefour, EDF... qui s'ajoutent à Michelin ou Rhône-Poulenc à la présence plus ancienne. L'objectif était là encore de diversifier les marchés d'exportation brésiliens, mais aussi de contrecarrer le projet états-unien de zone de libre-échange à l'échelle de tout le continent.

En mai 1996 la visite officielle du président brésilien Fernando Henrique Cardoso permettait la signature d'un important accord bilatéral avec la France. Le gouverneur de l'Amapá Capiberibe faisait partie de la délégation, et c'est dans ce cadre que fut signé l'accord de coopération régionale qui nous intéressera dans les pages suivantes. Le voyage du président Chirac au Brésil l'année suivante comptait du coup parmi les membres de la délégation française le député RPR de la Guyane, Léon Bertrand, que le président français présentait à ses hôtes brésiliens en insistant sur ses origines amérindiennes²⁴. La situation de la Guyane était désormais prise en compte par la France, et c'est en Guyane que se retrouvèrent finalement les deux présidents à la fin de cette même année pour symboliser ce nouveau partenariat « frontalier ».

De fait, en 1997 les investissements français au Brésil augmentaient de 45 %, faisant de la France le 2^{ème} investisseur dans ce pays derrière les États-Unis, même si la France n'était encore que le 8^{ème} client et fournisseur du Brésil. Le rapprochement institutionnel Guyane-Amapá qui découlait de ce rapprochement, avec cette reconnaissance mutuelle de l'Oyapock comme frontière commune, était finalement comme un effet indirect du projet états-unien de Zone de Libre-Echange des Amériques : outre que le Brésil aurait perdu la main, les États-Unis ne se départaient pas dans ce projet d'un certain protectionnisme qu'ils auraient été les seuls à pouvoir exercer. Ce qui a provoqué par réaction un désir d'intégration régionale et de relations bilatérales mutuellement désirées dans le reste du monde américain, avec un désir de rapprochement avec des partenaires européens... finalement frontaliers grâce à la Guyane.

C'est donc dans ce contexte d'intégrations régionales croissantes et d'accords bilatéraux survenant après des décennies de brouilles et de rivalités qu'allait se mettre en place une

²⁴ C'est d'ailleurs en tant que ministre d'origine guyanaise que Léon Bertrand représenta la France lors de l'investiture du président Lula da Silva en 2003, montrant l'importance de ce voisinage pour le président Chirac. Mais cela fut mal perçu par les Brésiliens, qui auraient préféré la présence d'un chef d'Etat ou de gouvernement. Le Brésil semblait alors désormais perçu comme un voisin, mais apparemment plus que comme une nation importante.

expérience inédite de coopération transfrontalière entre deux régions pourtant éloignées institutionnellement, la Guyane et l’Amapá. Mais au-delà des bonnes intentions mutuellement affichées, entre une région française et européenne rattachée institutionnellement au monde riche, et un État pauvre d’un pays émergent, les enjeux ne risquaient-ils pas de s’opposer ?

B – ENTRE PROJECTION CONTINENTALE ET AFFIRMATION IDENTITAIRE, DES ENJEUX PARFOIS CONTRADICTOIRES

1. L’accord de coopération de 1996 : une volonté locale pilotée par les États

a) La coopération régionale Guyane-Amapá : une décision binationale voulue par les élus locaux

L’Amapá on s’en souvient semblait au début des années 1990 oublié au profit de son grand voisin d’outre-Amazone, le Pará, d’autant plus que la reprise des investissements français au Brésil précédemment mentionnée avait peu de chance de bénéficier au petit État amazonien, trop peu connu alors.

Mais en novembre 1995, alors que le Brésil et l’Union Européenne avaient eux-mêmes signé le 30 octobre un accord-cadre, le nouveau gouverneur João Alberto Capiberibe prenait contact avec la collectivité régionale guyanaise, dirigée depuis 1992 par un autre militant de gauche lui-même fasciné par le Brésil et soucieux d’une meilleure insertion régionale de sa région, Antoine Karam, qui l’invita. Le courant passa immédiatement entre les deux hommes, réunis par un même passé militant, des convictions socialistes et tiers-mondistes et des préoccupations de désenclavement géographique... Capiberibe se rendait ensuite en visite d’étude à l’hôpital de Cayenne, donnant le coup d’envoi à une coopération dans le domaine médical qui ne s’est pas démentie depuis. Il visitait l’année suivante cinq pays européens (France, Belgique, Allemagne, Italie, Portugal) et donnait une notoriété internationale à son PDSA, plan qu’il avait à Paris présenté aux ministères des relations extérieures, de l’Outre-mer et de l’Economie, en insistant sur l’intérêt mutuel d’une coopération entre Amapá et Guyane française. En visite officielle peu après en France, le lui

aussi très francophile et francophone président brésilien Cardoso, pourtant adversaire politique de Capiberibe²⁵, ne pouvait faire moins que de l'inviter à intégrer sa délégation.

Le 28 mai 1996 était alors signé entre la France et le Brésil à Paris un accord de coopération institutionnelle, dans les domaines culturels, économiques, scientifiques et, techniques. Il était fait mention dans le préambule d'un souhait de « développer les relations de bon voisinage dans la zone frontalière située de part et d'autre de la frontière commune ». Ainsi était officiellement reconnue et assumée pour la première fois l'existence d'une frontière et d'une contiguïté entre ces deux pays. Du coup, l'article 6 portait expressément sur la coopération frontalière entre Guyane et Amapá :

« Les deux parties tiennent chaque année des consultations visant à favoriser la coopération transfrontalière dans tous les domaines d'intérêt commun et à examiner les projets développés par les collectivités locales des deux pays, dans le cadre des législations nationales. Des représentants de ces collectivités locales peuvent être associés à ces travaux²⁶. »

Si cette volonté d'utiliser, d'exploiter ce voisinage était nouvelle, on remarquera la prudence des États, soucieux de ne pas se faire déborder par les initiatives des collectivités concernées, qui *peuvent* être associées aux travaux, montrant bien l'aspect facultatif de la chose...

Dans ce cadre, concrétisant les volontés locales, une déclaration d'intention était signée le 11 juin suivant à Macapá entre la Région Guyane et l'État d'Amapá, portant sur la coopération dans cinq secteurs : infrastructures économiques et tourisme, environnement et recherche, éducation culture et sport, vallée de l'Oyapock, sécurité et immigration. La délégation guyanaise comprenait notamment les présidents des exécutifs locaux : Antoine Karam pour la Région et Stéphane Phinéra-Horth (également PSG) pour le Conseil général, le préfet Pierre Dartout (un des rares lusophones ayant intégré ces délégations), le député Léon Bertrand (chef de file de l'opposition départementaliste et futur ministre du Tourisme de Jacques Chirac, qu'il avait accompagné lors de la visite officielle au Brésil en 1997), le président de l'Association des maires André Lecante... Son importance et sa diversité politique montraient bien que l'enjeu avait été compris par la classe politique guyanaise, mais la présence des présidents des deux exécutifs locaux, qui pouvait poser des problèmes de rivalités s'expliquait aussi par la répartition des compétences (économiques surtout pour la région, culturelles dans ce cas précis pour le Conseil général), d'où la revendication de certains élus comme Antoine Karam pour une assemblée unique.

²⁵ Le PSB était alors dans l'opposition au président Cardoso, du PSDB (Parti de la Social-Démocratie brésilienne), qui avait glissé vers le centre-droit.

²⁶ Accord-cadre de coopération entre la France et le Brésil, article 6. Cf. annexe V.

Le thème central de cette coopération était le développement durable, avec comme objectifs affichés le développement et l'application à la recherche scientifique et technique, et la réalisation concrète d'opérations de développement. Les thèmes retenus étaient la connaissance et le zonage des richesses, l'utilisation des milieux naturels et la biodiversité, la production agricole, agro-forestière et forestière, la recherche et l'exploitation minière... Mais l'accord abordait un autre point sensible en donnant également un cadre juridique à la réadmission des Brésiliens en situation irrégulière sur le territoire français, l'un des principaux enjeux français et guyanais de cette coopération. L'aspect environnemental s'expliquait par la similitude du milieu bioclimatique, et l'aspect migratoire était bien une conséquence de la contiguïté des deux territoires : la France grâce à la Guyane et au Brésil avait vraiment pris conscience de la possession d'un département amazonien frontalier du géant sud-américain.

b) La concrétisation sur place, pilotée par les États

Du coup, la mise en œuvre de la coopération fut confiée non pas aux élus locaux mais à des diplomates nationaux : Philippe Lecourtier, ambassadeur de France au Brésil, et Marcelo de Morais Jardim, directeur général du département Europe au Ministère brésilien des Relations extérieures. La Guyane qui voulait assumer sa sud-américanité se retrouvait donc toujours gérée depuis ce département « Europe » de l'Itamaraty de par sa situation institutionnelle.

Le 30 juillet 1996 se mettait en place à Saint-Georges la première réunion du groupe de travail Guyane-Amapá, et la première consultation franco-brésilienne sur la coopération transfrontalière avait lieu les 17 et 18 septembre 1997 à Brasilia. La délégation guyanaise comprenait des représentants de l'État, des élus dont le président du Conseil régional, et des socioprofessionnels, mais était conduite par le préfet, ce qui montrait que l'État comptait bien garder, hors du territoire national, la haute main sur cette coopération. Les décisions prises concernaient surtout les transports, la vie quotidienne des habitants de part et d'autres de la frontière et les relations économiques : achèvement de la RN2, interrompue alors à Régina, vers Saint-Georges, avec pour la première fois l'idée d'un pont transfrontalier sur l'Oyapock (contrairement à une opinion couramment admise cette idée ne fut pas parachutée par les instances nationales mais régionales), une liaison de cabotage sur l'Oyapock entre Cayenne et Macapá, une liaison aérienne Cayenne-Macapá-Belém par la TAM ou Air-Guyane (elle ne l'était, par la Surinam Airways, que trois fois par semaine, et fut finalement assurée quotidiennement par la compagnie paraense Penta), l'intégration énergétique par la construction d'une usine hydroélectrique

binationale sur l'Oyapock, le développement linguistique, les échanges commerciaux en valorisant le rôle des PME, la pêche, et un accord sur une carte d'identité transfrontalière à l'image de celle utilisée entre Argentine et Paraguay²⁷. Outre l'amélioration des transports qui en était un moyen, ce sont les échanges économiques et la protection de l'environnement qui, d'après le procès-verbal, étaient considérés comme les domaines prioritaires à travers un assouplissement demandé des normes et formalités administratives.

Depuis les réunions transfrontalières, biennales, se sont pérennisées avec généralement la présence du ministre français de l'outre-mer et du directeur du département Europe de l'Itamaraty, et la coopération régionale fut consacrée par la nouvelle rencontre, en Guyane cette fois, des chefs d'État concernés, un mois plus tard. Le 25 novembre 1997 en effet, lors d'un déplacement en Guyane promis par le président suite aux événements qui avaient secoué le département en novembre 1996²⁸, Jacques Chirac rencontra à Saint-Georges Fernando Henrique Cardoso, qui avait fait le déplacement pour l'occasion, montrant bien que désormais les deux présidents se reconnaissaient voisins et frontaliers. Ils y affirmèrent leur volonté commune d'accentuer ce rapprochement par l'achèvement de la liaison routière Cayenne-Macapá et la construction d'un pont sur l'Oyapock reliant de fait, outre leurs pays respectifs, l'Union Européenne et le Mercosud. Bizarrement, personne ne souligna que bien que Fernando Henrique Cardoso n'allât pas au delà de la ville de Saint-Georges, c'était néanmoins la première fois qu'un chef d'État brésilien, et même probablement étranger, foulait le sol guyanais en dehors du Centre spatial, en tout cas à titre officiel...

Les axes évoqués par les deux présidents comme les liaisons routières, le pont, aspect très symbolique, ou le spatial relevaient essentiellement de politique nationale et non locale, mais le projet de pont, très symbolique, relayait la demande exprimée par les deux chefs des exécutifs locaux. C'est effectivement sur le symbole des relations physiques qu'insistèrent les présidents : ils mettaient bien en valeur le fait que la route Régina-Saint-Georges ne reliait pas seulement l'Amapá et la Guyane, mais surtout la France et le Brésil, et au-delà l'Union Européenne et le Mercosud. La coopération Guyane-Amapá était finalement dans l'optique des deux présidents un moyen supplémentaire d'intégrer leurs États fédérés ou régions dans la mondialisation, mais comme s'ils ne voyaient que cette seule façon pour les sortir de leur sous-développement, au

²⁷ Le projet retenu pour la région de l'Oyapock était une carte valable un an, concernant un droit de séjour de 72 heures dans un périmètre de 5 kilomètres de chaque côté du fleuve. Quinze ans après il ne s'est toujours pas concrétisé...

²⁸ Trois nuits d'émeute à la suite d'un mouvement de protestation lycéen avaient provoqué la venue en Guyane de plusieurs ministres, puis aboutirent à la création d'un Rectorat spécifique.

détriment d'un développement endogène peut-être plus coûteux à court terme pour les États nationaux.

La coopération régionale Guyane-Brésil était désormais une réalité, et le consensus de la part de tous les acteurs concernés malgré la différence des enjeux était un gage de succès. Mais elle unissait des régions jouissant de marges de manœuvre différentes, relevant d'États nationaux aux préoccupations quelquefois fort diverses. En outre, adouée par les États concernés, ceux-ci montraient bien qu'ils en conservaient l'initiative.

c) Les orientations des premières actions locales

Le domaine économique était de fait celui qui apparaissait prioritaire pour la Guyane et l'Amapá, dont le développement était une nécessité sans doute plus urgente que la préservation de l'environnement. Le 20 novembre 1998 était signé à Cayenne un protocole d'accord de coopération de la Chambre régionale de commerce avec le Système de la Fédération des Industries d'Amapá, dans le but « d'encourager les relations économiques, commerciales et industrielles ». Les actions projetées étaient l'échange et la communication d'informations, l'organisation de manifestations et rencontres, des offres de stage, et l'incitation à l'apprentissage de la langue du partenaire.

Les relations culturelles allaient du coup également se développer. Alors que l'Amapá, un des rares États brésiliens dépourvus du fait de sa jeunesse d'une Alliance Française, inaugurait fin 1998 son Centre culturel français Danielle-Mitterrand en partie financé par des subsides de l'Ambassade de France, des professeurs de français de l'Amapá venaient se former dans des cours dispensés par l'université de Cayenne. Une semaine culturelle de l'Amapá avait lieu à Cayenne en 1997, une semaine guyanaise à Macapá l'année suivante, et le Brésil était l'invité d'honneur du Salon du livre de Cayenne en 1999 avec plusieurs écrivains brésiliens, attirant même l'attention du quotidien national *Le Monde*²⁹. Et les échanges scolaires et sportifs se multipliaient à ce moment entre établissements et clubs de Guyane et d'Amapá.

Les transports connaissaient également une amélioration : côté guyanais la construction de la route Régina-Saint-Georges permettant à Cayenne d'être reliée à la frontière brésilienne se poursuivait, mais côté brésilien le goudronnage de la route fédérale BR 156 reliant Macapá à

²⁹ « Le Brésil invité d'honneur au Salon du livre de Cayenne », *Le Monde*, 28 mai 1999.

Oiapoque était sujet à de fréquentes interruptions pour motifs budgétaires, semblant montrer une absence de priorité nationale pour cet axe comme nous le verrons par la suite.

Les transports aériens étaient également plus fréquents : aux trois vols hebdomadaires Cayenne-Belém de la compagnie Surinam Airways s'ajoutèrent à partir de 1998 les vols quotidiens (dimanche excepté) de la compagnie paraense Penta, qui signa même un accord avec Air France pour la connexion avec le vol Cayenne-Paris, ce qui rapprocha singulièrement Amapaenses et Paraenses de l'Europe.

D'autres projets prévus se mettaient en place : centrale hydro-électrique sur l'Oyapock avec création d'une société franco-brésilienne, *joint-venture* permettant conditionnement en Guyane de coeurs de palmiers et de poissons extraits ou pêchés en Amapá... Mais les études de faisabilité du pont décidé par les deux chefs d'État tardaient à se concrétiser, comme si une fois les effets d'annonce effectués devant les caméras la coopération cessait d'être un objectif prioritaire pour les deux nations, alors que les collectivités concernées s'y jetaient à bras le corps. Les enjeux n'étaient en effet pas aussi vitaux selon que l'on se plaçait à l'échelle nationale ou locale.

2. Les enjeux nationaux et supranationaux: intégration dans la mondialisation et affirmation de la puissance

a) La France : une projection de la puissance sur le sous-continent sud-américain

France et Brésil, nous l'avons vu, avaient toujours entretenu d'excellentes relations culturelles et diplomatiques, mais qui ne se retrouvaient pas en termes économiques : les investissements français au Brésil étaient encore faibles en ce début des années 1990, alors que la croissance économique de ce dernier après le terrassement de l'inflation en faisait une puissance industrielle à nouveau en pleine émergence. Certains nourrissaient l'espoir que ce type de coopération relançât le développement de partenariats économiques et les investissements français. Ainsi, comme le stipulait un document officiel, il s'agissait de développer de nouvelles relations nord-sud, permises par la nature particulière des relations séculaires entre France et Brésil, qui ne sont pas passées par une domination de nature coloniale, comme le faisait remarquer la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane :

« Les relations entre pays riches et développés du Nord et pays en développement du Sud ont été le plus souvent marqués par la conquête, la domination, voire le pillage

et les massacres. Les rapports entre le Brésil et la France ont représenté dans la majeure partie de leur histoire une rare et heureuse exception à cette tendance³⁰. »

Certes, mais ces relations ne sont jamais passées par la Guyane, et le long conflit frontalier est dans cette déclaration bien vite oublié peut-être pour être mieux dépassé, et aussi parce qu'il n'a jamais véritablement altéré les relations franco-brésiliennes.

D'autre part, il fallait aussi donner une certaine marge de manœuvre à des départements qui du fait de la politique européenne étaient de toutes façons amenés à s'ouvrir sur leur environnement. Comme l'écrivent Benjamin et Godard (1998), « *l'ouverture des frontières et l'harmonisation des réglementations au niveau européen menacent les fondements du cadre protégé que l'État français assure à ces économies et sociétés ultramarines*³¹. » Les rapports que l'État entretenait avec son outre-mer, fréquemment qualifiés d'« assistanat », étaient donc amenés à se modifier vers plus d'ouverture et de responsabilisation, il fallait préparer cette évolution.

La France avait en fait un objectif géopolitique beaucoup plus large à travers cette politique de coopération régionale : rappeler et affirmer une présence encore discrète sur le sous-continent sud-américain, face au géant brésilien, et s'imposer ainsi au sein de l'Union Européenne comme l'interlocuteur et le médiateur privilégié avec les puissances émergentes du Brésil et du Mercosud d'une façon plus générale (Boudoux d'Hautefeuille, 2008), à l'image de l'influence économique qu'il commençait d'exercer dans l'AEC (Van Eeuwen, 1997). Ainsi, dans son discours de bienvenue au président Cardoso à Saint-Georges le 25 novembre 1997, Jacques Chirac commençait par évoquer l'accord Union-Européenne-Mercosud de 1995 associant « deux pôles essentiels de la puissance de demain », la Guyane étant une « porte d'entrée de l'Union européenne pour le Mercosul » qui serait prolongé par une liaison routière « du Venezuela à Buenos Aires » passant évidemment par la Guyane. Pour Carlos Lessa (2000), cela constituait un tournant dans des relations économiques brésiliennes jusque là encore embryonnaires, au grand regret de nombreux Brésiliens :

« O projeto de Chirac para a Guiana expressava uma outra idéia, igualmente inédita nas relações franco-brasileiras, que é a instrumentalização da imagem poderosa da porta de entrada para o “projeto europeu de integração”. Dessa forma, para a primeira vez a França aportou no Brasil com a tese [...] que a dinamização das relações bilaterais constituiriam o caminho mais curto para a internacionalização da produção brasileira nos mercados da Europa Unida e a via mais segura e garantida para a expansão dos fluxos de investimentos diretos europeus no Brasil³². »

³⁰ Document CCIG, dossier « Coopération régionale », sans date.

³¹ In : Atlas de France Reclus, vol. 13 : *les Outre-mers*, La Documentation Française, p. 127.

³² « Le projet de Chirac pour la Guyane contenait une autre idée, également inédite dans les relations franco-brésiliennes, qui est l'instrumentalisation de la puissante image de porte d'entrée pour le « projet européen d'intégration ». Ainsi, pour la première fois la France se projetait vers le Brésil avec la thèse [...] que la

La Guyane entrait donc dans la stratégie présidentielle d'affirmation économique au Brésil et de partenariat économique avec ce pays au nom de l'insertion de la France dans la mondialisation via l'Amérique du sud, même si elle n'en était bien sûr que l'un des éléments. Or grâce à elle la France était le seul pays de l'Union Européenne frontalier d'un État du Mercosud. Mais nulle mention dans ce discours d'un développement propre de la région française frontalière, qui n'était vue que comme un pion dans la politique géoéconomique de la France. En fait le rôle de la Guyane était d'être une vitrine de la France, mais aussi de l'Union Européenne, vers une Amérique du sud encore émergente et prometteuse depuis sa stabilisation politique et économique, comme le déclarait le président Chirac au sommet de Rio en 1999 :

« Les départements français d'outre-mer et, dans le cas particulier, ceux d'Amérique ont une importance capitale pour la France et pour l'Europe, parce qu'ils sont une vitrine de qualité, de la France et de l'Europe. Je crois qu'ils ont intérêt à être d'Europe en même temps qu'ils sont d'ailleurs³³. »

En somme le président tout comme le premier ministre Rocard avant lui demandait à l'Outre-mer de mieux s'assumer géographiquement, dans l'intérêt national. Le Brésil en effet n'est pas une puissance émergente seulement sur le plan économique, mais aussi sur les plans diplomatiques et politiques. Or seule de ces nouvelles puissances émergentes à laisser transparaître une réelle et ancienne francophilie, contrairement à la Chine ou l'Inde plus indifférentes, cet allié de poids pour la France connaît une frontière commune avec elle à travers la Guyane, qu'il convenait donc de valoriser, afin que la vitrine précédemment évoquée effaçât l'image de colonie encore ancrée chez de nombreux politiciens brésiliens.

Interviewé par le journal amapéen *A Folha do Amapá*, l'ambassadeur de France au Brésil Alain Rouquié, par ailleurs spécialiste bien connu de l'Amérique latine, évoquait une « *France qui tout comme le Brésil est un pays amazonien*³⁴ ». Ainsi, comme l'avait laissé entendre Michel Rocard, la coopération régionale était appelée à concrétiser une volonté de projection nationale vers le monde amazonien et sud-américain, ce qui supposait que l'État chapeautât étroitement cette politique, au détriment des velléités autonomistes guyanaises. Recevant une nouvelle fois en novembre 2001 le président Cardoso à Paris, le président Chirac émit cette fois l'idée que la Guyane « *puisse jouer un rôle régional comme fournisseur de services de maintenance aéronautique du fait du développement de ses activités spatiales*³⁵ ». La coopération visait selon

dynamisation des relations bilatérales constituait le plus court chemin vers l'internationalisation de la production brésilienne vers les marchés de l'Europe Unie, et la voie la plus sûre et garantie pour l'expansion des flux d'investissements directs européens vers le Brésil. » Carlos Moraes Lessa, op. cit., 2000, p. 250.

³³ Cité dans le rapport Bouis, 2002, p. 63.

³⁴ *A Folha do Amapá*, 7 juillet 2001.

³⁵ *La Presse de Guyane*, 5 novembre 2001.

lui à faire de la Guyane une plate-forme française et européenne en Amérique du Sud, et seuls les intérêts nationaux étaient évoqués, jamais les intérêts régionaux même s'ils étaient évidemment sous-jacents. Ce projet de plate-forme de maintenance, qui concernait aussi Air France dont de nombreux avions survolent quotidiennement le continent, est toujours vaguement envisagé à l'heure actuelle, sans avoir avancé...

La France d'autre part escomptait une diminution des importants flux migratoires venus du Brésil. Ceux-ci lui avaient été fort utiles au moment de la construction de la base spatiale et des grands travaux, mais ils menaçaient désormais le fragile équilibre ethnique de son département d'outre-mer, tout en induisant de nombreux coûts tant sociaux qu'environnementaux (l'orpaillage) et logistiques (PAF, Gendarmerie nationale...). Comme le soulignait le rapport Merle (1997) : « *il est infiniment préférable, pour la France, d'aider à équiper des écoles dans les États voisins plutôt que de multiplier les classes dans les communes de l'intérieur, avec toutes les difficultés d'intégration scolaires qui en découlent*³⁶. » C'est-à-dire constructions continues d'établissements scolaires aux capacités rapidement insuffisantes, échec scolaire induisant de forts coûts sociaux, tensions ethniques... La résolution de ce type de problème devait donc passer par le développement de l'Amapá, un peu comme les *maquiladoras* de la frontière américano-mexicaine avaient été censées retenir l'émigration vers les États-Unis par la création d'emplois au Mexique. Or dans ce cas cela risquait de s'opposer à la fonction d'exutoire que constituait pour le Brésil la Guyane, qui recevait par milliers des immigrants dont il n'avait plus à s'occuper, et qui lui renvoyaient de l'or guyanais et des devises françaises !

b) L'Union Européenne : développement régional et partenariat

Mais la France est un État intégré dans un ensemble économique aux compétences de plus en plus supranationales : l'Union Européenne, dont la Guyane est partie intégrante en tant que région ultrapériphérique. Et la politique régionale en est un élément.

En effet, l'un des objectifs de l'Union Européenne est l'harmonisation sociale d'un espace européen aux disparités socio-spatiales encore très fortes, tant dans un but de cohésion et de stabilisation que d'extension du marché intérieur par l'amélioration du niveau de vie de toutes les populations européennes. Les régions frontalières comme la Guyane sont en outre concernées par la volonté européenne d'atténuer aussi les écarts avec les régions en contact avec l'Union,

³⁶ J.F. Merle, *Guyane 1997, Etat des lieux et propositions*. Rapport à M. le Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, p. 61.

afin de diminuer la pression migratoire occasionnée par un meilleur développement qui en font un *eldorado* pour les voisins, voire, dans le cas des frontières sur le continent européen, à préparer l'intégration de futurs pays membres de l'Union Européenne. Ce qui n'est évidemment pas le cas du Brésil dans le cas présent, mais n'empêchera pas la coopération guyano-amapéenne d'être largement subventionnée par les fonds structurels européens précisément du fait des conséquences sociales et migratoires de cette situation frontalière.

Précisément le Brésil par sa puissance émergente se montre un partenaire de plus en plus important, lui-même désireux de ce rapprochement tant politique qu'économique et culturel. Et l'Amazonie est un espace plein de ressources et de promesses, dans lequel la Guyane permet une projection de l'Union Européenne à travers, également, le Parc Amazonien de Guyane, qui est ainsi le plus grand parc national... d'Europe. Sans compter que les régions brésiliennes proches ou frontalières de la Guyane sont parmi celles qui connaissent la plus forte croissance économique et démographique. Aussi l'Europe a-t-elle intérêt comme la France à valoriser grâce à la Guyane et aux autres DFA une région qui la met en contact avec ce « far west » brésilien appelé à connaître une importance de plus en plus grande, au sein de la huitième puissance mondiale, dans une des « sphères d'influence [avec la Caraïbe] où l'Europe et la France ne jouent pas forcément les premiers rôles » (Chicot, 2005).

Du coup, si les enjeux de la France et de l'Union Européenne sont les mêmes dans cette partie du monde, la politique régionale européenne, tout aussi solidaire que la politique française par ses transferts et redistributions est moins centralisatrice, et laisse donc une plus grande marge de manœuvre aux régions concernées, grâce au statut de régions ultrapériphériques permettant un certain nombre d'aides supplémentaires et de dérogations ; l'une des justifications étant précisément de prémunir ces territoires dont plus que la France elle reconnaît les particularismes contre la concurrence des pays voisins à plus faibles coûts de production.

La coopération avec le Brésil est ainsi un autre élément de projection extracontinentale de l'Union Européenne qui est l'un des éléments de sa puissance mondiale, et elle y met les moyens. C'était le sens de la déclaration du président régional Antoine Karam, qui déclarait : « *C'est nous [les régions ultrapériphériques] qui donnons à l'Europe sa dimension planétaire [...] L'Europe dépasse les limites de ce continent*³⁷. » Ce qui permettait aussi de valoriser ces RUP dont l'appartenance européenne ne va pas de soi pour tous les Européens : nous avons vu en première partie que leur présence, surtout celle des régions françaises d'outre-mer, est contestée par des députés du Parlement de Strasbourg qui estiment que c'est à la France

³⁷ *France-Guyane*, 8-9 mars 1999.

« d’assumer son passé colonial ». Mais ces territoires participent à la projection mondiale de l’Union, dont le territoire s’étend ainsi vers l’Afrique, l’Océan indien, la Caraïbe et l’Amazonie, et ils sont ainsi reconnus comme partenaires à part entière dans les projets de développement et les financements. Ils sont également consultés au sein du Comité des régions, dans lequel d’ailleurs siégea Antoine Karam, nommé par le gouvernement français. L’exécutif guyanais sera ainsi bien souvent tenté de jouer la carte européenne pour diminuer le poids étouffant de la centralisation française, l’une des revendications étant d’ailleurs que les fonds structurels européens évitent l’échelon national français (représenté par le Préfet) avant de parvenir à la Guyane comme pour les RUP espagnoles et portugaises.

En revanche, l’autre regroupement régional concerné par cette coopération, le Mercosud, ne joue qu’un faible rôle, ne serait-ce qu’étant surtout un marché commun, il ne dispose que de fonds réduits pour financer une politique et une coopération régionales : le Fonds pour la Convergence structurelle du Mercosud (FOCEM), qui transfère de 50 à 100 millions de dollars par an pour atténuer les déséquilibres sur l’ensemble du Mercosud (Girault, 2009). Des deux blocs économiques concernés, c’est donc l’Union Européenne qui allait avoir un rôle moteur dans cette coopération, alors qu’elle est en même temps de loin le plus intégré. Ce qui pouvait avoir des conséquences non négligeables sur un Amapá lui-même si périphérique...

c) Le Brésil : l’accès à la technologie et au marché européens

Au Brésil le contexte national était précisément celui du rapprochement avec ses voisins : Mercosud, puis OTCA, IIRSA, construction de ponts transfrontaliers avec le Pérou, le Guyana après l’exemple plus ancien du Paraguay... Cela était permis par la résolution des problèmes politiques et financiers des années 80-90 (endettement, inflation, *impeachment* du président Collor de Mello). Selon Saraiva (1999), après la stabilisation de la démocratie et de la monnaie permise par le plan Real en 1994 :

« As diretrizes de política externa apresentam duas dimensões complementares: a política global (ONU, OMC, meio ambiente, narcotráfico, direitos humanos, paz e segurança) e a política regional e bilateral (o fortalecimento das relações com os principais parceiros, o Mercosul e a integração latino-americana)³⁸. »

³⁸ « Les lignes directrices de la politique extérieure présentent deux dimensions complémentaires : la politique globale (ONU, OMC, environnement, narco-trafic, droits de l’homme, paix et sécurité), et la politique régionale et bilatérale (renforcement des relations avec les partenaires principaux, Mercosud et intégration latino-américaine. » J.F.S. Saraiva, Discours devant le Congrès en 1999, cité par C. Martins, *Relações bilaterias Brasil-França: a nova perspectiva brasileira para a fronteira Amapá-Guiana francesa no contexto global*. Mestrado de sciences sociales, université de Brasilia 2008, p. 86.

Le rapprochement avec un territoire voisin longtemps ignoré, du fait de son statut et d'une histoire mutuelle tumultueuse s'inscrivait dans le cadre d'une intégration progressive des pays du sous-continent, incluant également les autres Guyanes, et dont le Brésil était le fer de lance pour son affirmation de puissance régionale à la hauteur du renouveau de sa puissance économique. Mais la Guyane était surtout le chaînon manquant dans la liaison *Arco Norte* reliant le Roraima à l'Amapá dans le cadre du projet IIRSA, si stratégique pour les Brésiliens.

Le Brésil voyait aussi à travers la Guyane la possibilité d'un nouveau marché pour ses États pauvres et enclavés du nord. Ce n'était pas vraiment l'étroit marché guyanais qui était visé, mais le grand marché européen : alors que le Mercosud n'est pas prioritaire pour l'Union Européenne, celle-ci en est devenue néanmoins le premier partenaire commercial. Le Brésil, qui s'était longtemps spécialisé dans la fourniture de produits industriels à destination des marchés émergents du « Sud », face à l'instabilité économique de ces derniers et du fait de l'évolution technologique de sa production industrielle vers plus de sophistication (avions, automobiles, électronique...) vise désormais la clientèle des pays industrialisés. D'ailleurs, une étude avait montré que le PIB du Brésil augmentait de 5,5 % avec le renforcement de la coopération européenne, contre 2,08 % en cas d'adhésion à la Zone de Libre-Echange des Amériques (Van Eeuwen, 1997). L'Europe était donc appelée à devenir un partenaire privilégié.

Or la Guyane est l'unique territoire européen frontalier du Mercosud, et le Brésil l'unique pays du Mercosud à avoir une frontière avec l'Union Européenne, ce qui lui donne un poids certain pour ses relations avec ce qui constitue le premier regroupement économique mondial. La Guyane française n'est désormais plus « l'anomalie coloniale » fréquemment dénoncée et ostracisée par l'indifférence des autres pays de la région, sa situation européenne devient au contraire un avantage, par la possibilité par exemple, grâce au projet de zone franche transfrontalière, d'y labelliser comme européens des produits récoltés voir transformés au Brésil : bois, poissons, mais aussi viande. La route fédérale BR 156 reliant Macapá à Oiapoque, à la frontière, et le pont sur l'Oyapock permettraient un meilleur écoulement des produits brésiliens vers un marché européen supposé, d'où une motivation brésilienne pour ces ouvrages qu'on ne retrouve pas toujours du côté français où les enjeux sont différents et... plus défensifs face à cette nation jeune et conquérante.

Il ne faut cependant pas négliger, dans ces objectifs de rapprochement avec une région française, les liens anciens et étroits entre la France et le Brésil, exprimés notamment à travers la personnalité et la trajectoire personnelle du président Cardoso : tout comme le gouverneur Capiberibe il s'exila en terre francophone pendant la dictature militaire, fut l'étudiant d'Alain

Touraine à l'EHESS et enseigna à l'université de Nanterre à la fin des années 60. Le Québec pour Capiberibe, la France pour Cardoso furent des terres d'asile, et la francophilie et la francophonie des responsables des exécutifs local et national expliquent aussi l'enthousiasme mis dans cette politique et la valorisation du rapprochement avec une région française.

Les objectifs du président Cardoso ne s'opposaient pas *a priori* à la politique du gouverneur Capiberibe, les financements promis par l'AFD pour ses projets étant autant de moins que l'État brésilien avait à déboursier... Finalement, le Brésil laissait à la France la possibilité de participer au développement de l'Amapá, un de ses États les plus défavorisés ! Mais ce développement, même par un partenariat avec une puissance étrangère mais amie, était aussi le meilleur moyen d'assurer la souveraineté brésilienne sur cette portion d'Amazonie. Le message du général Meira Mattos était là encore bien passé.

Mais il s'agissait aussi pour le Brésil de profiter des compétences et expériences françaises et européennes, à travers la Guyane, en terme de développement durable (Ruellan/Cabral/Moulin, 2007). La politique française de formation, et celle des Parcs naturels régionaux intéressaient le Brésil par la conciliation permise entre préservation et activités économiques. De même, le projet français de Parc national de la Guyane, présenté par François Mitterrand lors du sommet de Rio en 1992, agit comme un exemple et un aiguillon auprès des autorités brésiliennes, souvent prises à partie pour leur gestion peu efficace du problème amazonien. Celles-ci prirent finalement les Français de vitesse en menant à terme bien avant eux le projet de Parc national des Tumucumaque en Amapá, désormais plus grand parc naturel tropical du monde.

Enfin, n'oublions pas que l'Union Européenne avec la base spatiale de Kourou est le premier lanceur mondial de satellites. Puissance aéronautique émergente avec sa base d'Alcântara dans le Maranhão, le Brésil peine encore à faire décoller ses propres fusées, et espérait que cette coopération avec la Guyane concernerait également le domaine spatial. Le discours du président Cardoso à Saint-Georges en 1997, où il était reçu par le président Chirac, était très clair quant au désir d'une coopération technologique dans le domaine aéronautique entre Alcântara et Kourou.

Il faut effectivement mentionner que le spatial fut sans doute le premier exemple de coopération scientifique incluant la Guyane : dès 1973 une délégation brésilienne s'était rendue à Kourou, amenant en décembre de cette année à la signature d'un accord prévoyant l'utilisation du centre

spatial guyanais pour des campagnes de lancement brésiliennes³⁹ qui d'ailleurs ne se concrétisèrent pas, le Brésil construisant finalement sa propre base de lancement.

Mais cette coopération dans le domaine spatial s'exerce essentiellement avec les établissements métropolitains du CNES tels Toulouse, la Guyane n'est en vérité qu'un site de lancement comme Alcântara dans le Maranhão, réduisant ainsi l'intérêt propre qu'elle peut susciter.

Comme celui de son homologue français, ce discours ne faisait aucune allusion au développement régional et aux intérêts locaux. Dans ses salutations et remerciements finaux (il prononça son discours en français), le président Cardoso distinguait curieusement le « peuple français » et le « peuple de Guyane » comme s'il voulait séparer le second du premier. Ou peut-être voulait-il inclure dans la seconde catégorie toutes les composantes, Brésiliens compris, d'où l'évitement de l'expression « peuple guyanais » qui aurait également pu froisser diplomatiquement.

Toujours est-il que la conception de la coopération régionale des deux États concernés montrait celle-ci comme un élément des politiques diplomatiques, nationales et supranationales sans qu'apparaisse dans les discours l'intérêt de cette politique pour le développement régional des deux territoires concernés au premier chef, qui sortaient pourtant d'une longue période d'oubli national et d'isolement régional. Au moins acquéraient-ils une importance nouvelle par une insertion dans la mondialisation au profit de leurs États de tutelle qui devait les tirer de cette situation. Pourtant, avec leurs récentes évolutions statutaires leur donnant une plus grande marge de manœuvre, Guyane et Amapá allaient développer leur propre conception de la coopération, dont les enjeux risquaient ainsi de se distinguer de ceux des États centraux.

3. Les enjeux locaux, entre reconnaissance, désenclavement et développement

A l'échelon régional, Guyane et Amapá outre leur périphéricité connaissaient un déficit d'image et de notoriété. Comme le remarquait très justement l'une des initiatrices guyanaises de cette coopération au niveau culturel : « *Ces deux régions souffrent chacune de leur côté d'une perception défavorable de la part des grands ensembles dont elles dépendent*⁴⁰ » L'enjeu était à la fois pour ces deux « mal aimés » de se retrouver et de s'entraider, mais aussi de s'affirmer et

³⁹ Christian Vauge, 1991, « La coopération scientifique et technologique », in : *Images réciproques du Brésil et de la France, actes du colloque organisé dans le cadre du projet France-Brésil*, IHEAL, collection Travaux et Mémoires n° 46, pp. 969-971.

⁴⁰ Marie-Annick Atticot, « La coopération transfrontalière Guyane-Brésil, état des lieux ». *Bulletin des Bibliothèques de France* t. 46 n° 3, 2001.

de se faire reconnaître à l'échelon national en menant une politique également décidée et contrôlée de loin par les États. Enfin, à l'échelle du plateau des Guyanes constitué d'entités politiques relativement peu peuplées, la coopération permettrait aux différents États d'échapper à l'étroitesse de leur marchés en se basant sur la « complémentarité sous-régionale » : utilisation des ports de Paramaribo et de Santana, des technologies guyanaises, importation de sucre guyanien et de riz surinamien (plus accessible pour le nord du Brésil que celui venant du sud), ou encore bénéfiques de la croissance brésilienne⁴¹...

a) L'Amapá : profiter du voisinage de la France

Voulant développer, mais « durablement » et rationnellement son petit État encore très pauvre et défavorisé en termes de développement humain, le gouverneur de l'Amapá, João Alberto Capiberibe espérait d'abord un nouveau marché solvable permis par des exportations facilitées vers la Guyane et donc l'Union Européenne. Mais, très pragmatique, il visait surtout une certaine reconnaissance nationale et internationale, notamment par la crédibilité nouvelle qu'acquerrait son État oublié de par ses relations privilégiées avec la France. Il s'agissait aussi pour lui d'élaborer un nouveau type de partenariat visant également le monde caraïbe et ses millions d'habitants, en offrant une alternative à la mondialisation néo-libérale dans laquelle le président Cardoso précipitait le Brésil :

« La conception que j'ai du développement part du principe d'équité et de justice dans les relations commerciales. Donc, il ne suffit pas seulement de favoriser la libre circulation des marchandises. Et c'est dans ce sens-là que je travaille avec Antoine Karam : la mise en place d'un nouveau type de relations entre l'homme et la nature. Ainsi, lors des rencontres qui se sont déroulées ici, nous avons mis l'accent plus sur les aspects sociaux du développement que les marchandises qui passeront des deux côtés de nos frontières⁴². »

Les échanges commerciaux n'étaient donc qu'un aspect de cette politique, contrairement aux accords bilatéraux signés dans la région. De fait, ce sont bien les échanges culturels qui se développèrent le plus.

Car l'enjeu était aussi – et surtout – le désenclavement : l'Amapá est le seul État brésilien non relié par la route au reste du pays, dont il est séparé par l'immense delta de l'Amazone. Seule une route, asphaltée depuis peu sur les deux tiers de sa longueur, relie Macapá à l'Oyapock. Un

⁴¹ « Intégration régionale : le plateau des Guyanes », in *Le Courrier ACP-UE*, septembre-octobre 2001.

⁴² *France-Guyane*, 5 février 2002.

pont sur ce fleuve et une route bitumée donneraient à l’Amapá une porte de sortie vers le plateau des Guyanes puisque les bacs sur le Maroni et la Corentyne permettent une liaison routière de la Guyane au Guyana, lequel est relié (théoriquement) au Roraima, autre État brésilien. Mais ces projets sont du ressort et de la compétence de l’État fédéral, qui en a d’ailleurs bien compris l’intérêt et l’enjeu à travers le projet *Arco Norte*. Or l’activisme du gouverneur Capiberibe était pour beaucoup dans cette prise de conscience brésilienne de l’intérêt d’une Guyane française à sa frontière. L’Amapá ne pouvait se développer seul, la coopération permettait de montrer à l’État l’intérêt et les enjeux nationaux de cette politique, et donc de permettre le désenclavement par la participation des États nationaux à la construction du pont et l’engagement fédéral pour le goudronnage de la BR 156.

De même pour Capiberibe, la coopération rapprochait l’Amapá non seulement de la Guyane mais aussi de la France et de l’Europe, puisqu’avec le partenariat de la compagnie Penta les Amapéens mais aussi les Paraenses pouvaient profiter d’un vol Air France Cayenne-Paris au prix d’un vol intérieur français⁴³. Ce qui malheureusement ne dura pas car Air France peu après se retrouva en situation de monopole sur la ligne suite à la faillite d’AOM, et les prix s’en ressentirent...

Il fallait aussi promouvoir un nouveau type de développement, en évitant que les bénéfices de la recherche scientifique et de l’exploitation des ressources naturelles échappent aux États et à leurs populations au profit des multinationales, qui essayaient quelquefois de s’approprier certaines plantes ou produits :

“O interesse internacional pela Amazônia e a cooperação tecnológica e científica, são legítimos. Não é aceitável, porém que se dê maior valor ao potencial desta região e que se desenvolvam pesquisas mais atualizadas, fora de nossas fronteiras [...] Manter a atenção e a preocupação internacional com o futuro da Amazônia, nos interessa [...] para poder negociar em melhores condições termos de trocas comerciais, tratados de cooperação científica e repasses para tecnologia de ponta. Queremos ser nós, amazônidas e brasileiros, os primeiros interessados de usufruir prestígio internacional em consequência do desafio de fazer aqui, nos trópicos, a civilização do futuro⁴⁴.”

Il s’opposait d’autre part à la transformation hors du Brésil de matières premières brésiliennes, qui était pourtant l’un des objectifs – nationaux – de la zone franche projetée sur l’Oyapock, du

⁴³ « O meu vizinho francês », www.amazonpress.com.br, 6 avril 2001.

⁴⁴ « L’intérêt international pour l’Amazonie et la coopération technologique et scientifique sont légitimes. Il n’est pas acceptable, cependant, que l’on accorde plus de valeur au potentiel de cette région, et que l’on développe des recherches plus actualisées hors de nos frontières [...] Maintenir l’attention et la préoccupation internationale sur le futur de l’Amazonie nous intéresse [...] pour pouvoir négocier dans de meilleures conditions les termes des échanges commerciaux, des traités de coopération scientifique et des transferts de technologie de pointe. Nous voulons être nous-mêmes, amazoniens et brésiliens, les premiers à bénéficier du prestige international découlant du défi de réaliser, ici sous les tropiques, la civilisation du futur ». *PDSA*, cité par Ruellan/Cabral/Moulin, 2007, p. 233.

fait de l'aspect néo-colonial de l'exploitation par le Nord de ses ressources. Ces préoccupations sociales et environnementalistes, en faveur de meilleures retombées locales de la recherche comme des échanges qui leur échappaient en effet grandement, cette volonté de freiner l'exploitation mercantile des ressources naturelles pouvaient dès lors s'opposer à celles, plus économiques et rationnelles, ou au contraire plus symboliques, des États centraux. Ainsi, alors que l'Amapá était l'État amazonien ayant le mieux préservé sa couverture forestière, l'ancienne grande richesse locale qu'était le manganèse était en voie d'épuisement dans le site de Serra do Navio, qui fut un temps l'une des toutes premières réserves mondiales de ce minerai. C'est d'ailleurs cet épuisement plus rapide que prévu par l'exploitation jour et nuit d'une compagnie américano-brésilienne, l'ICOMI, qui occasionna une prise de conscience du bien-fondé d'une politique de développement durable.

Pourtant, cette politique était contestée en Amapá même par l'opposition locale. En effet, lors des élections des gouverneurs dans les États fédérés de 1998, Capiberibe, qui concourait pour sa réélection, fut opposé au deuxième tour à un autre candidat de gauche, du PDT⁴⁵, Antônio Waldez Góes da Silva. Ce dernier dénonça le PDSA qui empêchait selon lui le développement économique de l'Amapá, citant comme exemple le veto mis par Capiberibe à l'implantation d'une compagnie forestière indonésienne, qui aurait permis la création de nombreux emplois locaux. Capiberibe l'emporta néanmoins assez facilement, mais comme il ne pouvait ensuite se représenter pour un troisième mandat, c'est ce même Waldez Góes qui lui succéda aux élections locales de 2002, qui virent au plan national la victoire de Lula que tous les deux soutenaient...

Waldez Góes, pas spécialement francophile et encore moins francophone, ne voyait pas contrairement à son prédécesseur les relations avec la Guyane comme prioritaires. Et même s'il ne remit pas en cause le PDSA qui bénéficiait d'une aura internationale, ses relations avec son voisin furent beaucoup plus lointaines : sa volonté première était de renforcer l'ancrage de l'Amapá au Brésil, qu'il considérait à juste titre insuffisant, mais cela se fit au détriment des relations de voisinage. C'est finalement la Guyane qui reprit l'initiative, et Waldez fut officiellement invité par le Conseil régional le 31 mars 2003.

Moins flamboyant que son prédécesseur, le nouveau gouverneur de l'Amapá n'en avait pas moins sa vision de la coopération, qu'il plaçait dans le cadre plus large de l'intégration de l'Amazonie, et émettait des propositions très concrètes : accords dans les domaines de la santé et de la sécurité publique, accès à certaines technologies développées en Guyane de filtrage de

⁴⁵ Parti Démocratique du Travail, scission de gauche de l'ancien Parti Travailleuse Brésilien de Getúlio Vargas, et seul des partis brésiliens d'obédience sociale-démocrate à être affilié à la IIe Internationale socialiste. Son symbole est d'ailleurs le poing et la rose, directement calqué sur l'emblème des socialistes français.

l'eau, renforcement de l'Amapá comme pôle de la culture française au Brésil qui permettrait de nombreux échanges et partenariats... En clair il voulait profiter à juste raison des savoir-faire européens de son voisin, mais souhaitait aussi des accords de partenariat économique et environnemental afin de rendre les deux territoires complémentaires et non rivaux : « *Quand on me demande ce que la Guyane a à vendre à l'Amapá et l'Amapá au Brésil, je réponds : qu'est-ce que la Guyane et l'Amapá ont à vendre au reste du monde ?*⁴⁶ »

Surtout, il était très conscient que l'enjeu du développement économique et social de son État aurait des implications sur son voisin en diminuant les flux migratoires dans sa direction : cette pression migratoire incontrôlée pouvait finalement être un moyen d'obtenir aides et accords tant de la Guyane que de la France et de l'Union Européenne... C'est finalement plus par pragmatisme que par enthousiasme que Waldez se rallia à cette politique de coopération régionale, mais il y mit cependant assez peu d'ardeur, faute d'intérêts économiques offerts par une Guyane dont l'accès était toujours aussi difficile, en raison d'une obligation de visa pour les Brésiliens nullement remise en cause.

Contrairement à son homologue guyanais, le gouverneur de l'Amapá n'avait pas un objectif d'affirmation politique à travers la coopération régionale même s'il en espérait aussi une certaine reconnaissance nationale : l'Amapá du fait du statut fédéral (quoique limité) du Brésil jouissait en théorie d'une certaine marge de manœuvre que n'avait pas son voisin, et contrairement à son prédécesseur il n'avait pas non plus un objectif de projection internationale de son État, se satisfaisant donc des prérogatives existantes, et ne remettait pas en cause la nature des relations avec l'État central. A l'inverse de la Guyane en effet il n'y avait pas eu de véritable domination de nature coloniale entre le Brésil et l'Amapá. Les enjeux de la coopération pour la Guyane allaient donc se révéler différents de ceux de son voisin amapéen.

b) La Région Guyane : se désenclaver et s'affirmer face à la « Métropole »

La Guyane contrairement à l'Amapá bénéficia d'une continuité en termes de politique régionale : Antoine Karam, élu en 1992, fut ensuite réélu en 1998 et en 2004. Autonomiste proclamé « dans le cadre de la République », il voyait dans le rapprochement avec l'Amapá le moyen pour la région de s'affranchir d'une dépendance exclusive de l'État, préférant d'ailleurs

⁴⁶ *France-Guyane* 8 avril 2003.

des relations directes avec l'Union Européenne. Il y avait donc entre la Guyane et l'Amapá un enjeu commun de désenclavement et d'intégration dans l'environnement géographique :

« La Guyane ne peut pas, sous peine de se priver d'atouts essentiels de développement, continuer à entretenir des rapports exclusifs avec la France et l'Europe, négligeant ainsi la réalité évidente de sa situation géographique, au cœur de l'Amazonie, du plateau des Guyanes et de l'Amérique du Sud⁴⁷. »

Cela était redit d'une autre manière bien plus tard, dans le préambule des « Fondements du projet de société » élaboré par les élus guyanais en septembre 2009 dans le cadre des discussions pour un changement statutaire :

« Nous devons militer [...] pour que la Guyane acquière un véritable statut dans le système de coopération dans le premier cercle du plateau des Guyanes, le deuxième cercle de la zone Caraïbes et le troisième cercle des Amériques [...] La Guyane ne peut pas vivre dans un monde clos tourné exclusivement vers l'Europe. Dans cette perspective, nous devons être associés aux organisations régionales telles que l'OTCA, le CARICOM, l'AEC, l'OEA⁴⁸. »

C'est donc pour des raisons géographiques, sans aucune allusion à l'histoire coloniale pourtant fréquemment dénoncée (c'est avec les « rancœurs de l'histoire » de la frontière qu'il fallait rompre) que le président de la région Guyane espérait obtenir plus de compétences politiques, par le biais d'un élargissement institutionnel qu'il estimait indispensable à son développement et à la réussite de toute politique de coopération régionale, pour que la région puisse participer à des rencontres internationales et mieux s'insérer dans son continent d'origine. Si la France voulait la coopération entre Guyane et Amapá comme l'avait montré la rencontre des présidents Chirac et Cardoso à Saint-Georges, il fallait donner à la Région française davantage de moyens juridiques et statutaires. L'exemple de l'Amapá montrait qu'un territoire pouvait jouir de compétences propres sans remettre en cause l'intégrité nationale.

Par deux fois, en janvier 2002 en clôturant les 3èmes rencontres transfrontalières, puis le 31 mars 2003 en recevant son homologue amapéen Waldez Góes, Antoine Karam insistait contrairement à ce dernier sur la nécessité que l'État laisse pour la coopération une plus grande marge de manœuvre à ses collectivités territoriales, dans le droit fil de la coopération décentralisée consacrée par la loi d'orientation pour l'Outre-mer de 2000, montrant que cela ne gênait en rien ses prérogatives régaliennes :

« Il s'agit moins ici de se substituer aux États que d'épuiser toutes les possibilités de la coopération décentralisée [...] Si je devais caractériser le partage de responsabilités auquel cela me paraît renvoyer, je dirais aux États, la légalité de la

⁴⁷ Discours de bienvenue au gouverneur de l'Amapá Waldez Góes, Cayenne, 31 mars 2003.

⁴⁸ Fondements du projet de société, annexe à la résolution adoptée n° 7, Congrès des élus départementaux et régionaux de Guyane, 2 septembre 2009, p. 6.

politique de coopération régionale et transfrontalières, et aux collectivités territoriales, la légitimité de cette politique⁴⁹. »

Non pas opposition donc, mais complémentarité : l'intérêt de la France (et de l'Union Européenne, mais l'enjeu politique n'est pas le même) était d'impulser une politique de coopération, mais de la laisser pour plus d'efficacité se réaliser par les acteurs locaux, qui démontreraient « *le rôle-clé que nos deux territoires peuvent jouer pour approfondir les relations entre l'Europe et le Mercosur*⁵⁰. » Ce qui rejoignait l'opinion du ministre socialiste de l'Outre-mer de l'époque, Christian Paul, qui avait déclaré, à l'issue d'une visite officielle au Surinam avec les élus guyanais pour lancer la politique de coopération avec ce pays :

« La coopération régionale ne peut pas systématiquement transiter par Paris. Dans bien des situations les élus sont les mieux placés. Ils ont une sensibilisation à la région et connaissent leurs interlocuteurs⁵¹. »

Après des décennies de centralisation jacobine, un point de convergence semblait être trouvé entre État et Région, le premier pouvant bénéficier des initiatives du second dans une complémentarité bien comprise.

Cela permettrait aussi d'échapper à un monopole commercial de la France d'autant plus étouffant que, comme le rappelait le maire de Saint-Georges et vice-président du Conseil régional Georges Elfort, « *les échanges avec la France impliquent des surcoûts pharaoniques, surtout dans le domaine du transport*⁵². » Il fallait donc montrer la rationalité économique d'une meilleure intégration continentale, alors que l'importation de la plus grande partie des marchandises de France et d'Europe occasionnait un surcoût responsable de la fameuse surrémunération de 40 % pour les fonctionnaires, que les collectivités locales devaient également respecter pour leur personnel. Elfort demandait également « moins d'État et plus d'Europe », celle-ci réclamant en effet moins de contreparties en échange de sa générosité...

L'objectif surtout de la Région, pour les raisons identitaires précédemment décrites, était par les accords et les échanges de se faire connaître et reconnaître comme un territoire sud-américain par les autres pays de la région, en mettant en avant son identité régionale, sans pour autant remettre en cause une appartenance française et européenne à laquelle elle devait l'essentiel de ses revenus et de son niveau de vie. Cette démarche concernait aussi au même moment les départements antillais cherchant à se rapprocher d'un monde caraïbe duquel ils se sentaient injustement exclus. Ainsi, accueillant en septembre 2004 la Conférence de Coopération

⁴⁹ Discours de bienvenue au gouverneur de l'Amapá Waldez Góes, Cayenne, 31 mars 2003.

⁵⁰ Id.

⁵¹ *France-Guyane*, 19 juin 2001.

⁵² Cité par M. Maudet, « Interreg IV Caraïbes », *Antilla*, 16 octobre 2008.

régionale dans la zone Antilles-Guyane, le président du Conseil régional déclarait devant un parterre de préfets, d'ambassadeurs de France et de représentants de l'AEC, du CARICOM et du Cariforum :

« Nous nous réjouissons que les régions françaises d'Amérique soient présentes au sein de l'Association des États de la Caraïbes, au titre de la République française. Même si nous pouvons regretter qu'elle ne puisse siéger en tant que régions françaises en leur nom propre, c'est-à-dire en qualité de membre associé de cette organisation internationale à vocation régionale⁵³. »

La France, membre associé à l'Association des États de la Caraïbe, y était représentée par les trois DFA, ce qui constituait certes une rupture par rapport à la tradition jacobine, mais la personnalité propre de ces derniers continuait d'y être niée puisqu'ils ne pouvaient que s'exprimer au nom de l'État. Cette volonté également partagée par les Antilles françaises constituait une réaction à une intégration européenne vécue comme un danger pour leur identité culturelle, mais le développement croissant des États voisins, Brésil compris, permettait aussi des partenariats qui auraient été impossibles précédemment à cause des trop grands écarts de développement. Les DFA se heurtent cependant à leurs limites statutaires qui font que les pays voisins préfèrent souvent négocier directement avec la France, ce qui explique la volonté d'évolution du département-région guyanais vers la forme d'une collectivité territoriale jouissant de plus de compétences en matière de relations extérieures. L'exemple des îles Canaries, dotées d'un large statut d'autonomie au sein de la Couronne espagnole, montre que cela ne remet aucunement en cause leur statut de région ultrapériphérique de l'Union Européenne. Ainsi, dans le document élaboré en septembre 2009 par le congrès de Guyane, outre une reconnaissance demandée par la possibilité de se faire représenter *ès qualités* dans les pays voisins sans que cela ait un caractère diplomatique et d'arriver à des accords de simplification administrative, est mentionné le fait que le développement des échanges avec l'extérieur peut aider à façonner l'identité guyanaise :

« En se confrontant à l'autre, à la fois proche et différent, cela oblige à mieux cerner les traits de sa propre identité. En allant à l'extérieur de la Guyane, chacun est automatiquement identifié par l'autre comme « guyanais ». Cet échange nous enrichit dans la mesure où il permet à chacun de percevoir ce qu'il est réellement. Ainsi va se structurer collectivement cette identité guyanaise⁵⁴. »

Après des siècles d'enfermement et d'isolement, la coopération régionale comporte donc un rôle de marqueur identitaire par les contacts avec l'« autre » qui a trop souvent été perçu jusque là comme une menace, soit par invasion migratoire, soit par invasion militaire, avec le risque de

⁵³ Conférence de Coopération Régionale dans la zone Antilles-Guyane, discours d'Antoine KARAM, Président de Région - Lundi 20 Septembre 2004. http://www.cr-guyane.fr/ressources/File/la_guyane/discours/20092004.pdf.

⁵⁴ Congrès des élus de Guyane, Fondements du projet de société « Guyane », septembre 2009.

perte d'une identité par ailleurs encore très incertaine. Souvent complexés par leur statut mais conscients de ce qu'ils lui devaient, les Guyanais avaient besoin de se rassurer quant à l'existence réelle de cette identité, et d'être reconnus au sein de leur environnement régional. Cet enjeu identitaire fut souvent mis en avant par le président du Conseil régional Antoine Karam, pour qui la liaison routière et le pont sur l'Oyapock allait permettre à la Guyane « de partir à la rencontre d'elle-même, le Guyanais étant un peu Surinamien, un peu Brésilien⁵⁵. »

Mais cela devait également permettre une certaine émulation, comme le faisait remarquer le vice-président du Conseil régional chargé de la coopération, Georges Elfort, pour qui la coopération régionale devrait être « l'occasion pour la Guyane de se dépasser, de se montrer inventive, de faire valoir ses qualités⁵⁶. » Ce qui serait aussi une façon d'en finir avec ce vieux complexe guyanais d'assisté, qui lui fait douter de lui et croire que la coopération profitera d'abord à un Brésil plus compétitif, alors que les plus fortes valeurs ajoutées seraient bien offertes par le département-région français.

Ainsi, après avoir fustigé l'action de l'État « centralisateur jacobin », Antoine Karam avait fait valoir, en 1999, lors d'un séminaire sur la coopération régionale organisée par le gouvernement, la spécificité guyanaise :

« Nous sommes sur un continent, l'Amérique du sud, entre CARICOM et MERCOSUR, avec des frontières qui sont matérialisées par des fleuves qui sont des voies de passage ouvertes 24 heures sur 24. Le contrôle de soi-disant « frontières » est pratiquement impossible [...] Comment développer la rive guyanaise du Maroni en ignorant superbement, comme c'est le cas aujourd'hui, la rive surinamaïenne du même fleuve⁵⁷ ? »

Le président de la Région était conscient que non seulement la Guyane ne se développerait pas seule, mais surtout que les facilités d'accès à une Guyane plus prospère que ses voisins la rendaient particulièrement attractive et vulnérable. On ne pouvait donc régler les problèmes de l'immigration sans permettre un développement harmonieux des pays voisins qui y atténuerait les velléités migratoires de nombreux habitants. Ces flux migratoires n'étaient pas remis en cause en tant que tels mais pour le danger qu'ils pouvaient constituer pour l'équilibre ethnique et économique de la Guyane. Dès le début la coopération était vue comme un moyen de les atténuer en permettant au voisin de profiter des avantages et du savoir-faire présents en Guyane sans que s'y rende sa population, comme l'établissait le rapport Larché (2000), pour lequel par exemple « *une coopération avec le Surinam dans le domaine sanitaire est indispensable pour réduire les problèmes posés par l'afflux de ressortissants surinamiens saturant l'hôpital de*

⁵⁵ F. Farine, « Du Brésil à la Guyane : la route des pionniers », *Antilla*, 18 janvier 2001.

⁵⁶ *Le Développement* n° 101, octobre 2009, CCIG, p. 26.

⁵⁷ Entretien à *France-Guyane*, 27 octobre 1999.

*Saint-Laurent*⁵⁸ ». Ainsi le développement des territoires voisins dans un but de diminution des flux migratoires et des conséquences sociales induites était bien un enjeu régional autant que national de la coopération transfrontalière.

Les effets attendus de la coopération pour éviter ces flux étaient donc « la dynamisation économique et l'homogénéisation sociale », tributaires « du niveau d'intégration dans l'environnement économique⁵⁹. » Antoine Karam était ainsi dans le droit fil des politiques européennes de coopération transfrontalière, dont le but était d'atténuer les différences de part et d'autre des frontières communautaires, source de flux migratoires vers l'Union.

Enfin, la coopération régionale pour les élus ultramarins est aussi un moyen de « surmonter les obstacles liés à l'étroitesse des marchés et faire face aux conséquences des renégociations des accords avec les pays ACP⁶⁰. » Ainsi, toujours pour le président du Conseil régional, la Guyane devait pouvoir devenir une interface pour les produits brésiliens commercialisés en Europe, qui recevraient des valeurs ajoutées ici, pour accéder aux normes du marché européen⁶¹. L'objectif de meilleure insertion dans la mondialisation n'était donc pas non plus absent.

c) Autres enjeux locaux : commune frontalière et chambres consulaires

Mais le rééquilibrage désiré était également interne : le développement de l'Est guyanais induit par la coopération avec le voisin brésilien, l'achèvement de la RN 2 vers la frontière et la construction du pont international permettraient de désenclaver et de développer cette portion encore oubliée de la Guyane, et de rompre avec une politique qui jusque là avait quasi exclusivement favorisé Cayenne et le littoral proche.

Cependant la commune de Saint-Georges, concernée par le projet de zone franche et de pont international, subissait cette affaire en spectatrice. Enthousiaste au départ, le maire de l'époque, Georges Elfort, espérait faire de sa commune encore enclavée « le point de départ de la coopération régionale » grâce à la zone franche :

« Personne n'est prêt pour le pont [...] Nous subissons le pont. Il sera là qu'on le veuille ou non. A nous de nous l'approprier en développant une zone économique, des projets touristiques accompagnés d'un aménagement de l'habitat et de l'équipement⁶². »

⁵⁸ Rapport d'information au Sénat sur la situation des DOM dirigé par Jacques Larché, 2000, p. 39.

⁵⁹ Discours de clôture des 3èmes rencontres transfrontalières France-Amapá, 30 janvier 2002.

⁶⁰ Cité par M. Maudet, « Interreg IV Caraïbes », *Antilla*, 16 octobre 2008.

⁶¹ *France-Guyane*, 23 septembre 2004.

⁶² *France-Guyane*, 3 juin 2004.

L'inquiétude est grande en effet que le pont n'ait aucun impact positif sur la commune⁶³. Sachant que Saint-Georges ne soutiendrait pas la concurrence avec sa voisine brésilienne d'Oiapoque, où prix et coûts de main d'œuvre étaient largement inférieurs, sa priorité était le désenclavement par la fin des travaux de la RN 2 qui la relierait enfin à Cayenne et au littoral, c'est-à-dire le véritable centre économique et politique du territoire, dans l'espoir que cela amènerait activités et emplois. Mais le risque était d'avoir à subir un renforcement de la pression brésilienne sans que l'on donne à la commune les moyens de s'insérer efficacement dans cette politique de coopération (Boudoux d'Hautefeuille, 2008). Ainsi, pour Gutemberg de Vilhena Silva (2009) :

« A fronteira franco-brasileira é um claro exemplo de que as macro-decisões feitas de forma imperativa e impositiva pelos protagonistas da iniciativa, sem prévia consulta a representantes locais, pouco tendem a beneficiar populações locais das várias cidades gêmeas, a não ser em momentos residuais e que, mesmo assim, atendam a uma lógica requeridas pelos espaços da globalização, conectando pontos e deixando a grande superfície fora dos benefícios⁶⁴. »

Les enjeux nationaux risquaient donc de se heurter aux intérêts municipaux et locaux, même si rappelons-le l'idée du pont fut émise au sein de la commission mixte transfrontalière. Ainsi, si la nouvelle municipalité (dirigée depuis mars 2008 par Fabienne Mathurin-Brouard, divers gauche, première femme à diriger un conseil municipal en Guyane) ne redoute pas d'être mieux relié à son voisin, bien au contraire, elle se plaint néanmoins d'une absence de projet et de contrats de développement de la part des autorités régionales et nationales qui lui permettraient de faire face à la concurrence brésilienne par leur capacité à attirer et satisfaire les investisseurs. Car Saint-Georges, contourné pour des raisons de calibrage par la route permettant l'accès au pont, craint d'être ainsi à l'écart et délaissée au profit d'Oiapoque, plus proche dudit pont et plus compétitive. Aussi nombreux sont les Oyapockois de la rive française à se demander s'ils n'ont pas été sacrifiés aux intérêts supérieurs de la coopération franco-brésilienne....

D'autres organismes, notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane (CCIG), mettent en avant l'inadaptation du tissu économique local à l'environnement régional et espèrent un approvisionnement de produits brésiliens à un coût moindre que les onéreuses importations métropolitaines. Ainsi la viande brésilienne par exemple, passant directement du Brésil à la

⁶³ *France-Guyane*, 13 février 2008.

⁶⁴ « La frontière franco-brésilienne est un bel exemple de ce que les macro-décisions faites de forme impérative et imposée par les protagonistes de l'initiative, sans consultation préalable des représentants locaux, ne tendent que peu à bénéficier aux populations des différentes villes jumelles, sauf à des moments particuliers et que même ainsi, elles obéissent à une logique voulue par les espaces de la mondialisation, par la connexion des différents points en excluant la plus grande partie de la surface de ses bénéficiaires. » G. de Vilhena Silva, « Integração física sul-americana, redes técnicas, território e escala de ação no Planalto das Guianas », in Almeida et Carvalho (org.), *O plano IIRSA na visão da sociedade civil pan-amazônica*, Actionaid, Belém, 2009, pp. 241-242.

Guyane, pourrait être vendue moins cher sur le marché guyanais grâce à la diminution des coûts de transports induits jusqu'à présent par un chemin d'exportation passant obligatoirement par... São Paulo et Paris.

La CCIG imaginait même, avec une liaison routière renforcée, l'utilisation du port de Santana près de Macapá, pour pallier l'énormité des coûts d'entretien et de fonctionnement du port de Dégrad des Cannes à Cayenne. Avec le danger de remplacer une dépendance par une autre, située cette fois en territoire étranger dont la Guyane deviendrait l'*hinterland*...

Si les enjeux nationaux comme régionaux s'avèrent compatibles, comme faire de la Guyane le *hub* européen vers le Brésil, ils peuvent aussi entrer en contradiction : la volonté d'affirmation de la France en Amérique du Sud à travers la Guyane risque de rendre celle-ci plus sujette encore à la politique et la diplomatie nationale, en opposition donc avec les velléités autonomistes des élus locaux. Ainsi, si la Guyane a vu son utilité enfin reconnue en tant que territoire français en Amérique du sud, c'est apparemment sans qu'y soient associés les élus locaux, comme lors de la signature de l'accord sur le pont de l'Oyapock à Brasilia en en juillet 2001, où aucun élu guyanais n'avait été convié, contrairement à l'Amapá représenté par son gouverneur, et ce en pleine contradiction avec l'esprit de la LOOM votée un an auparavant. Guyane et Amapá étaient finalement des éléments de la puissance franco-européenne et brésilienne par l'interface commune qu'ils constituaient avec d'autres espaces de puissance, mais avec des marges de manœuvre et des conceptions différentes par rapport à leur État central, lequel dans le cas de la France peinait encore à partager ses compétences avec les collectivités territoriales concernées au premier chef.

De même qu'au niveau local pouvait exister une petite contradiction : à travers ce partenariat c'est surtout la France que recherchait l'Amapá quand la Guyane voulait au contraire s'en affranchir au maximum, et c'est le Brésil dans son ensemble que recherchait la Guyane, alors que Capiberibe menait de plus en plus une opposition frontale à la politique néo-libérale du président Cardoso, ce qui lui aurait valu quelques déboires⁶⁵.

La coopération Guyane-Amapá avait aussi comme caractéristique d'unir une région rattachée au « Nord » à une autre du « Sud ». Les différentes législations donnaient-elle alors à ces territoires les possibilités d'une meilleure insertion régionale dont le principe semblait faire l'unanimité ?

⁶⁵ Selon certaines sources journalistiques locales, ce serait la cause de l'interruption des crédits fédéraux pour le goudronnage de la route BR 156 reliant Macapá à Oiapoque lors du second mandat de Capiberibe. Cela dit cette interruption officiellement pour raisons budgétaires est relativement fréquente, montrant finalement l'aspect longtemps peu prioritaire nationalement de cet axe pourtant fédéral ; d'autre part ont été évoqués aussi par la presse des détournements de fonds systématiques qui auraient amené l'Etat à suspendre temporairement sa participation.

II – LA COOPÉRATION RÉGIONALE TRANSFRONTALIÈRE : PRINCIPES ET EXEMPLES

En effet, si les politiques étaient donc malgré tout compatibles, encore fallait-il que les outils juridiques et financiers le soient également, sachant qu'ils concernaient des ensembles politiques et économiques distincts, avec leur propre législation. Mais en dépit de cette longue période d'ignorance mutuelle, ces outils existaient depuis longtemps, tant du côté français qu'europpéen : l'Union Européenne avait ainsi une vision régionale, et pas uniquement nationale de l'intégration. Celle-ci passait donc par des partenariats entre régions appartenant à des États différents, et la coopération entre régions frontalières était un moyen d'abolir localement les frontières internes dans le droit fil d'une volonté supranationale pour la constitution d'une conscience européenne, avec son territoire propre.

Mais, dans le but d'aplanir les différences avec les régions voisines, l'Union Européenne permettait aussi que les fonds alloués *ad hoc* concernent des partenaires extra-communautaires, cas de l'Amapá, intégrant ainsi totalement les accords entre Guyane et Amapá, puis plus tard avec le Pará et l'Amazonas dans son cadre institutionnel. Les États centraux, la France notamment, allaient alors se trouver coincés entre des enjeux locaux et supranationaux indépendants quelquefois des nationaux, montrant les différents niveaux de cette politique de coopération dont nous allons à présent étudier les outils et la spécificité.

A – LES OUTILS JURIDIQUES ET FINANCIERS

1. De la notion de coopération

a) Principaux concepts et typologie

Dans son ouvrage récent et pionnier sur les coopérations territoriales, Michel Bussi⁶⁶ fait remarquer que la notion de coopération est totalement absente des ouvrages et dictionnaires de géographie, néanmoins cette pratique est déjà ancienne dans l'Union Européenne et implique

⁶⁶ M. Bussi, *Un monde en recomposition, géographie des coopérations territoriales*, Publications des Universités de Rouen et du Havre 2009, p. 5.

certaines recompositions territoriales qui en font bien un objet géographique, et dont l'étude permettra de donner un éclairage et des pistes pour le cas guyano-brésilien.

Si dans son acception habituelle la coopération implique une collaboration plutôt d'égal à égal entre deux territoires, en terme de politique internationale on applique plutôt cette notion à la politique d'aide aux pays du Sud par les pays du Nord. Ainsi, en France, la « coopération » à travers le ministère ou secrétariat d'État qui en est chargé au sein du gouvernement, s'applique essentiellement à des pays en développement, relevant souvent de son ancien empire colonial. Il y a donc l'idée d'un partenariat asymétrique, entre un « fort » devant permettre au « faible » de se développer à travers une aide technique et financière.

Cette conception asymétrique n'apparaît pas dans les différents accords de coopération territoriale en France comme en Europe, ni dans les accords de 1996, entre France et Brésil et entre Guyane et Amapá. Michel Bussi définit plusieurs concepts centraux d'économie politique pouvant s'appliquer aux coopérations territoriales et à l'exemple qui nous occupe, mais qui tous impliquent des relations d'équilibre et d'égalité : ainsi la *coalition* à travers une agrégation par voisinage ; ou la *réciprocité* qui par la recherche d'un alignement maximal et équilibré dans les échanges de valeur permet les conditions d'émergence d'une coopération. Effectivement, dans le cas qui nous occupe la décision de coopérer est partie des collectivités de la base, Guyane et Amapá, qui relayées par les États ont décidé, en tenant compte de leurs caractéristiques géographiques communes, d'échanger et de mettre en commun leurs compétences. Cela les inscrit dans ce que Michel Bussi nomme l'*espace négocié*, à l'intérieur duquel s'exerce un contrat social, ici celui entre les habitants et le(s) pouvoir(s), et entre des partenaires qui ont fait le choix de coopérer. Ainsi, pour ce dernier,

« La coopération territoriale est influencée par trois « pôles », qui renvoient aux trois questions posées par la définition de la coopération (identitaire, économique, politique), et aux trois formes de coopération « stratégique », identitaire » et « subsidiaire⁶⁷. »

Pour reprendre ses critères, on peut caractériser le rapprochement entre Guyane et Amapá comme une coopération communautaire : « nous coopérons parce que nous nous ressemblons ». Nous avons effectivement constaté, surtout pour la Guyane, l'importance de l'aspect identitaire dans la volonté de rapprochement avec le Brésil, pour contrebalancer au nom de l'histoire coloniale, de la commune périphéricité et de l'appartenance amazonienne une appartenance nationale parfois vécue comme aliénante ou aliénatrice.

⁶⁷ M. Bussi, op. cit. p. 22.

Cette coopération est également stratégique. Toujours pour reprendre la définition de Bussi : « nous coopérons pour maximiser un gain individuel ». Ainsi, « *les conditions d'émergence de la coopération seraient la compétitivité entre territoires, dans un contexte d'économie mondialisé*⁶⁸. » Précisément, nous avons vu que les enjeux nationaux étaient bien l'inscription de ces territoires dans la mondialisation afin de permettre leur développement économique. Or, dans cette compétition induite par la mondialisation « *un territoire « peu compétitif » devra par nécessité coopérer avec d'autres, qui éventuellement rencontrent les mêmes difficultés* », dans le cas présent enclavement, sous-peuplement, éloignement des marchés et des centres de décision. Comme initialement prévu par les accords de 1996, « *la réciprocité devient alors la condition de pérennisation de la coopération [...] : la coopération fonctionne dans une logique de gagnant-gagnant* ». Le but est bien, pour la Guyane et l'Amapá, de permettre le désenclavement et l'extension des marchés. Mais Bussi pointe aussi les risques spatiaux découlant de la nécessaire compétitivité des territoires : l'accroissement des inégalités socio-spatiales. « *La coopération étant basée sur l'échange, les territoires ayant « moins » à échanger sont de facto perdants*⁶⁹. » Or les accords de 1996 associent une région française à haut niveau de vie mais faiblement productive et relativement peu autonome, et un État brésilien marginalisé mais productif et aux faibles coûts, jouissant de surcroît d'une plus forte marge de manœuvre au sein d'un ensemble national à la politique commerciale agressive, pour lequel la Guyane peut constituer un pion. Ces relations peuvent alors se révéler dangereusement asymétriques pour la Guyane.

Enfin, l'aspect « subsidiaire » : « *nous coopérons au nom d'un ordre ou de valeurs supérieurs à notre territoire* », peut être aussi bien d'ordre moral (au nom par exemple du développement, de l'intérêt des populations concernées), ou institutionnel, à travers le rôle des États nationaux.

La coopération entre Guyane et Amapá telle que définie par les accords de 1996 entre bien dans plusieurs des catégories définies par Michel Bussi, mais en dépit de son aspect stratégique et identitaire elle unit deux territoires atypiques qui, s'ils connaissent un commun enclavement et des caractéristiques géographiques à peu près similaires, sont néanmoins fort dissemblables par leurs écarts socio-économiques et le statut politique. La Guyane est rattachée institutionnellement au monde développé mais est structurellement sous-équipée et faiblement productive, l'Amapá est lui un État pauvre d'une puissance encore émergente, rattachée au sud. Cette intégration unique entre « nord » et sud » comporte donc des dangers : englobement pour la Guyane, forces centrifuges pour l'Amapá... dont les objectifs seraient alors inverses de ceux recherchés. Mais la Guyane appartient à un échelon supranational, qui reconnaît aussi la

⁶⁸ Id., p. 25.

⁶⁹ Id.

coopération régionale transfrontalière comme un moyen d'atténuer les déséquilibres internes, en y apportant sa propre conception : l'Union européenne.

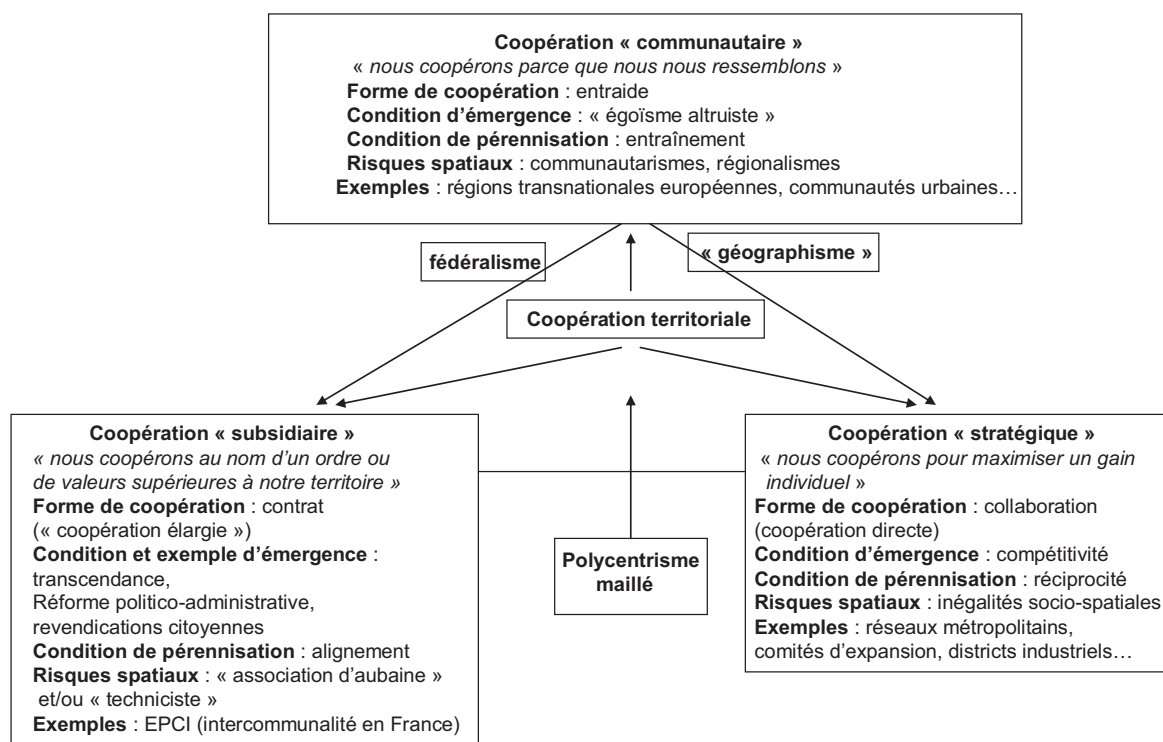


Figure 22. Coopération et territoires : tentative de formalisation d'après Michel Bussi (schéma simplifié, source : Bussi, op. cit. p. 24). La coopération Guyane-Amapá peut s'inscrire dans les trois types de coopération, mais l'aspect stratégique peut s'exercer aux dépens de la Guyane.

b) La conception européenne de la coopération régionale

Au niveau européen, la coopération transfrontalière est définie comme les « relations de voisinage qu'entretiennent collectivités et autorités locales de part et d'autres des frontières⁷⁰ », et fut consacrée par la convention-cadre signée par le Conseil de l'Europe à Madrid en 1980 sur la coopération des collectivités et autorités territoriales, puis dans le cadre communautaire européen par l'initiative Interreg qui y apportait un soutien financier. En mai 1998 un protocole concernant les territoires non contigus s'y est ajouté. Les États signataires s'étant engagés à faciliter et promouvoir cette coopération et donc à accepter le droit de ces collectivités à coopérer avec des collectivités étrangères, c'est dans ce cadre que la France a dû revoir sa législation, et ainsi permettre aux régions françaises y compris ultramarines (ce qui

⁷⁰ Conseil de l'Europe, mission opérationnelle transfrontalière : *Guide pratique de la coopération transfrontalière*, 2006.

n'était pas prévu au départ), par les lois de 1992 et 1995, de signer des accords avec des partenaires institutionnels étrangers. La compétence internationale croissante des DROM français se doit donc en grande partie à l'intégration européenne.

En effet, dans une Europe en pleine intégration économique, mais aussi politique, avec une mondialisation croissante des échanges et un monde passant de la bipolarisation est-ouest à une division entre regroupements économiques régionaux concurrents, les frontières européennes perdent de plus en plus leur sens alors qu'elles ont séparé depuis des siècles des régions souvent complémentaires, ou culturellement proches. Ainsi, Pour Chicot (2005) :

« La limite territoriale apparaît comme un élément perturbateur dans le jeu normal des entreprises. Par conséquent, le moyen de remédier à ces handicaps passe par l'écllosion de politiques de coopération transfrontalière. Ainsi, la suppression des frontières dans le cadre d'une union décidée rendrait aux anciennes zones frontières toute leur puissance d'attraction⁷¹. »

En somme, remplacer comme sur l'Oyapock la coupure par la couture pour des raisons d'efficacité économique. Il confirme en cela ce qu'affirmaient Renard et Picouet en 1993 :

« La frontière ne sépare plus deux constructions nationales, elle devient le trait d'union qu'il convient de valoriser [...] Les espaces transfrontaliers peuvent devenir, au sein de l'Europe ouverte, des zones carrefour attirant par prédilection les investissements étrangers⁷². »

La région frontière a ainsi été définie comme un « espace de contact et comme une perspective essentielle pour le développement futur » lors de la 5^{ème} Conférence européenne des régions transfrontalières en 1991. Entre des pays dont les frontières sont de moins en moins économiques mais très souvent éloignées des centres de décision, dans des régions par définition périphériques, le but de la coopération régionale est donc de trouver un intérêt commun, à travers une relation « gagnant-gagnant » afin de créer des synergies permettant le développement local, ce qui se distingue du strict partenariat commercial mais rejoint notre définition précédente.

Pour l'Union Européenne, la coopération régionale doit ainsi constituer une « *étape quasi indispensable facilitant la participation d'une collectivité d'États au commerce planétaire* », afin que l'intégration régionale qui en découle « *améliore la concurrence, [réduise] les coûts de transaction, [permette] des économies d'échelle, attire les investissements étrangers directs et facilite les politiques de coordination macroéconomiques*⁷³. » Ainsi, dans l'objectif de réduction des coûts induits par une barrière frontalière, la coopération régionale transfrontalière s'inscrit

⁷¹ P.Y. Chicot, op. cit. (2005), p. 125.

⁷² J.P. Renard et P. Picouet, « Frontières et territoires », *La Documentation Photographique* n° 7016, avril 1993, pp. 2-3.

⁷³ « Intégration régionale : le plateau des Guyanes », in *Le Courrier ACP-UE*, septembre-octobre 2001.

d'abord dans le cadre plus large d'une politique régionale élaborée par l'Union Européenne qui peut parfois court-circuiter l'échelon national. C'est en effet à travers le cadre régional que sont versés les fonds structurels européens, qui cofinancent les programmes mis en œuvre au titre de la politique régionale. Elaborée dans le but de gommer les disparités internes entre les différents espaces européens, la politique régionale est un ainsi le deuxième poste de dépenses budgétaires de l'Union après la Politique Agricole Commune (DATAR, 2001). Parmi les outils, le FEDER, le FEOGA... dont nous avons pu constater en première partie l'importance dans le financement d'équipements régionaux en Guyane.

Mais ces définitions s'appliquent à des espaces continentaux, eux-mêmes frontaliers d'autres régions européennes. Dans le cas des DFA et des RUP, le plus souvent insulaires, à l'écart de l'Europe géographique mais aux portes des mondes caraïbes, sud-américains et même africains, l'objectif sera de leur permettre d'entamer leur mutation vers un monde de plus en plus ouvert aux échanges, la coopération régionale leur permet de remédier à l'exiguïté des marchés, de créer de la richesse, et de mettre en œuvre des mécanismes de coopération structurelle avec les territoires voisins en sortant du cadre strictement national (Chicot, 2005).

Le cas de la coopération transfrontalière impliquant la Guyane et le Brésil offre une autre caractéristique : celle d'un partenariat « nord-sud » en termes d'appartenances géoéconomiques des espaces concernés, mais délivré de l'aspect condescendant, voire néo-colonial contenu dans la politique française de coopération, par une vision « gagnant-gagnant » et davantage symétrique permettant de nouvelles solidarités géographiques. La recomposition territoriale qui peut en découler implique alors une adaptation des cadres législatifs nationaux.

2. Compétences propres et outils nationaux

a) Les évolutions législatives et statutaires

Ce sont précisément les changements de statut vers plus de compétences qui allaient permettre à la Guyane et l'Amapá de nouer des relations transfrontalières. Dans le cas de la Guyane, son statut de département dans le carcan d'une République une et indivisible fut l'un des facteurs de son isolement politique et géographique. En 1982, les lois de Décentralisation initiées par le ministre Gaston Defferre donnaient une personnalité juridique aux régions tout en leur laissant une certaine marge de manœuvre, notamment dans l'aménagement du territoire et le

développement économique. L'on ne pouvait cependant guère parler d'autonomie car elles n'avaient toujours aucun pouvoir législatif et fiscal.

C'est donc la collectivité régionale qui allait recevoir la compétence du développement économique, mais aussi – et elle seule parmi les collectivités territoriales - la possibilité de nouer des contacts avec les territoires voisins, la collectivité départementale ayant un rôle essentiellement social et culturel, qui impliquait peu de relations avec l'étranger. Il n'y avait donc pas en apparence de chevauchement des compétences.

Plus tard, la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 sur l'administration territoriale accordait suite à une décision européenne une compétence internationale au profit des collectivités locales en autorisant l'établissement de relations juridiques avec des collectivités étrangères par le biais de conventions, et consacrait la coopération décentralisée, soumises toutefois à une autorisation de l'État. Au moins la collectivité régionale pouvait-elle signer des accords avec des régions relevant de pays étrangers, mais pas directement avec les États eux-mêmes comme le stipulait expressément l'article 133-2 de cette même loi. Pour la Guyane cela excluait le Surinam, à la structure unitaire, mais permettait en revanche de se rapprocher de l'Amapá, État fédéré du Brésil donc au statut relativement similaire, avec même des aides de la Direction régionale du Commerce extérieur (DRCE).

La loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000, dans le but de faciliter la « coopération régionale décentralisée » préconisée par le rapport Lise-Tamaya dont elle s'inspirait⁷⁴, donnait de nouveaux pouvoirs aux assemblées locales en matière de coopération régionale, et permit finalement aux régions d'outre-mer, par ses articles 42 et 43, de signer des accords avec les États souverains frontaliers, tout en leur donnant les possibilités d'adapter localement des lois nationales ; mais dans les faits l'État contrôle étroitement et soumet là encore ces accords à autorisation préalable. Au moins associait-il les DROM à sa politique diplomatique dans leur zone géographique, tout en leur permettant de saisir le gouvernement pour toute proposition d'adhésion de la France à un organisme régional, ce que fera la Guyane avec l'OTCA.

D'autre part elle donnait aux trois DFA la possibilité d'adhérer et d'être représentés *ès-qualités* dans ces organisations régionales, mais cette disposition ne se concrétisa pas pour des raisons que nous verrons ultérieurement. L'évolution de la législation allait néanmoins vers une facilitation des accords internationaux pour des régions d'outre-mer. Cela constituait une

⁷⁴ Claude Lise et Michel Tamaya, *Les départements d'outre-mer aujourd'hui : la voie de la responsabilité*. Rapport à M. le Premier Ministre, Paris, 1999.

véritable révolution culturelle, même si cette brèche dans le jacobinisme traditionnel ne concernait que ces régions ultramarines, favorisées à cet égard par rapport à celles de l'Hexagone qui n'étaient pas concernées.

Ainsi, la visite à Cayenne en février 2005 de la secrétaire-générale de l'OTCA, l'Equatorienne Rosalia Arteaga Serrano, a pu être prise en charge par le Conseil régional conformément à l'article 83 de la loi du 4 février 1995, sans objection de la part de la Préfecture. De même le Préfet fut convié à accueillir à Cayenne le Premier ministre de Sainte-Lucie, État souverain, en visite officielle à l'invitation du Conseil régional de Guyane en juin de la même année, ce qui eût été impensable dans l'Hexagone (Chicot, 2006). La Guyane commençait à acquérir quelques compétences diplomatiques dans lesquelles le Préfet, et à travers lui l'État central, n'avait plus qu'un rôle de représentation... mais aussi, même si cela n'apparaissait pas expressément, de contrôle.

Ainsi, l'évolution du contexte géoéconomique mondial, impliquant des échanges économiques toujours plus ouverts et une rivalité de plus en plus féroce entre États voire entre régions, mais aussi des demandes d'autonomie croissante des échelons administratifs inférieurs notamment en Europe, expliquent ces coups de canif dans la tradition jacobine française, à laquelle ne l'oublions pas la Guyane devait aussi de bénéficier de la redistribution nationale. Comme l'écrit Michel Bussi : « *La généralisation mondiale du processus de décentralisation administrative a souvent obligé les États à recomposer leur organisation administrative*⁷⁵. »

Les élus guyanais souhaitent néanmoins s'affranchir de ce cadre qu'ils jugent encore trop contraignant, mais le projet d'évolution statutaire présenté en congrès, autre initiative permise par la LOOM de 2000 et déjà pratiquée informellement en Guyane, s'est vu refuser par les électeurs à une large majorité lors de la consultation populaire de janvier 2010. Cette évolution vers une Collectivité territoriale de la République, régie par l'article 74 et non plus l'article 73 qui régit les DOM, aurait donné plus d'initiative aux élus sans remettre en cause l'appartenance de la Guyane à l'Union Européenne, à l'image des anciennes dépendances de la Guadeloupe Saint-Martin et Saint-Barthélemy, désormais régies par cet article 74 mais restées dans le cadre européen. Mais ce statut et ces préoccupations ne sont pas le souci premier des Guyanais, qui pour beaucoup craignent autant une diminution voire une remise en cause des transferts nationaux et européens qu'un trop grand pouvoir donné à des élus souvent fustigés à tort ou à raison pour leur immobilisme et leur vénalité... Au moins ont-ils accepté lors de la consultation suivante la fusion des conseils général et régional dans une collectivité unique prévue pour 2014,

⁷⁵ M. Bussi, op. cit., p. 5.

et qui permettra une plus grande lisibilité pour des partenaires étrangers troublés par cet empilement de statuts et de compétences.

L'Amapá quant à lui, devenu État fédéré brésilien à part entière en 1990, l'année même du discours de Cayenne par Michel Rocard, jouit désormais d'un gouverneur et d'une assemblée locale élus (mais indépendamment, à l'image du système présidentiel), et peut voter ses lois et son budget. Cela dit, outre les blocages possibles inhérents au système, gouverneur et assemblée locale n'étant pas forcément issus des mêmes majorités, la marge de manœuvre de l'Amapá est à peine plus large que celle de son voisin guyanais : État parmi les plus pauvres du Brésil, il dépend presque uniquement des transferts de l'État central, et ses prérogatives sont peut-être plus limitées encore en matière internationale. D'autre part, une grande partie de son territoire échappe à sa compétence, comme en Guyane. A cet égard l'autonomie des États dans le fédéralisme brésilien est loin d'être aussi développée qu'aux États-Unis ou en Allemagne.

Mais, quand pour la première fois, en 1991, fut reçue à Macapá une délégation d'élus guyanais menée par le président du Conseil régional de l'époque Georges Othily, le quotidien *France-Guyane* pouvait écrire, à propos de l'Amapá :

« Son nouveau statut qui lui laisse beaucoup de latitude pour ce qui est de sa politique de développement a permis à Amapá [sic] de faire un choix original. Au lieu de se retourner vers les plus hauts responsables de la fédération brésilienne, les responsables préfèrent se tourner résolument vers les pays voisins. Singulièrement la Guyane. Pour les Amapéens : la France de l'Amérique du sud qui a les moyens de les accompagner sur la voie d'une progression intégrée. Notre pays est en effet vécu comme un pôle technologique pouvant au sein de relations de coopération apporter... des finances, un savoir-faire⁷⁶. »

L'Amapá avait par son statut l'initiative et la responsabilité de son développement économique, mais il était clairement demandé à la Guyane et à sa prospérité supposée de suppléer aux carences de l'État fédéral, pour lequel cette autonomisation par le changement de statut paraissait un moyen de mieux le négliger. En oubliant que le statut de la Guyane ne lui laissait pas autant d'initiative que son voisin, et qu'elle dépendait elle-même beaucoup de la France, notamment pour la technologie... Ce qui allait être une des revendications des élus guyanais, aiguillonnés par la marge de manœuvre amapéenne en matière de développement régional et économique, dont ils souhaitaient également bénéficier dans le cadre de la République. Alors que c'était précisément la France et sa technologie, plus que la Guyane, qui étaient recherchées par l'Amapá à travers ce partenariat.

⁷⁶ « La Région donne la main à Amapá » (sic), B. Villeneuve, *France-Guyane*, 1er juin 1991.

b) Impulsions nationales et intégrations régionales

Immédiatement après le discours de Cayenne, le premier ministre Michel Rocard mettait en place par un décret du 18 juillet 1990 un Délégué interministériel à la Coopération régionale et un Fonds interministériel de Coopération (FIC) dans chacun des DFA. L'enveloppe allouée était de 15 millions de francs, qui s'ajoutaient à l'intervention du Fonds d'Aide à la Coopération (FAC) et de la Caisse Centrale de Coopération Economique. L'État s'engageait par ailleurs à « *confier, lorsque cela est possible, des missions de représentation de la République dans des négociations internationales aux présidents des assemblées locales* » (Crusol, 2003), ce qui sera plus tard institutionnalisé par la LOOM. Au nom d'une décentralisation accrue et du rapprochement des organes d'intervention, les compétences du délégué interministériel furent finalement transférées au Préfet de la Guadeloupe. Le domaine privilégié de la coopération restait donc à ce moment essentiellement caraïbe, mais toujours coordonné par le représentant de l'État.

Le FIC, destiné à financer les opérations entre les DFA et leurs voisins, fut ensuite remplacé, par le décret 2001-314 du 11 avril 2001 relatif à la coopération régionale dans les DROM, par un fonds de coopération régionale géré dans chaque région par son préfet, qui en est l'ordonnateur. Cette autonomisation dans le droit fil de la LOOM, votée un an auparavant, permet à l'État de mieux prendre en compte les réalités de chacun des DFA et donc d'influer sur la politique internationale locale (Chicot, 2005). La coopération internationale se développait finalement à la faveur de concessions progressives du pouvoir central : la législation française depuis les lois de Décentralisation de 1982 permet des rapprochements entre collectivités françaises et étrangères qui allaient au-delà des simples jumelages, élargis par les lois de 1992 et 2000, mais l'État garde cependant le contrôle à travers le rôle encore primordial du Préfet de Région et du Délégué à la coopération régional, dépendant du ministère des Affaires Etrangères, pour l'attribution des subsides.

Enfin, les contrats de plan État-Région financés à hauteur de 69 % par l'État et 31 % par la Région donnent accès à des fonds européens suite à un programme négocié entre les deux partenaires, via la Préfecture de région : le Document Unique de Programmation (DOCUP). Il s'agit du seul document de programmation régionale visé par les États reconnu par la Commission Européenne. Le DOCUP comprend ainsi un diagnostic du territoire concerné, un bilan des actions précédentes, et une stratégie d'actions se déclinant en axes prioritaires et mesures, avec la participation financière établie de chacun des partenaires (DATAR, 2001). Celui proposé par la Guyane impliquait l'étude d'actions de coopération régionale.

La France d'autre part adhéra à des regroupements internationaux qui favorisaient la coopération régionale entre membres, comme l'Association des États de la Caraïbe. L'accord de Carthagène qui définit les modalités de sa participation prévoit qu'elle siège, en tant que membre associé, « dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les États membres dans les questions qui la concernent directement et ne relève pas de la compétence des Communautés Européennes » mais avec réciprocité : « les décisions prises par l'AEC sur les questions relevant, en ce qui concerne la France, des Communautés Européennes, ne s'appliquent pas à la République Française ». Les liens entre la France et l'AEC allaient en effet toujours être assez lâches, et même ambigus : si la République française se fait représenter systématiquement par un des présidents des trois DFA qui ont ainsi ravi la prééminence aux préfets, c'est néanmoins avec l'obligation de voter conformément à ses demandes et non aux leurs propres. D'autre part elle ne s'accompagna pas de l'engagement de moyens financiers ni d'une autre nature (Rubio, 2005).

Dans le sous-continent sud-américain, la France grâce à la Guyane n'est encore que membre observateur de l'OTCA, sans droit de vote, mais elle n'a pas tenu sa promesse de faire diriger sa délégation par un élu guyanais, ce qui occasionna quelques frictions avec les pays membres, nous y reviendrons. L'État ne délègue pas encore sa prééminence.

Du fait de leur éloignement les DROM bénéficient ainsi de « privilèges » par rapport aux régions hexagonales, même si les aménagements de la LOOM paraissent de fait bien timides par rapport aux statuts qui s'élaboraient à ce moment en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. Au nom de ses prérogatives traditionnelles, l'État encadre ces volontés de coopération : le ministère des Affaires étrangères doit être informé de tout projet impliquant une collectivité étrangère, laquelle doit s'insérer dans la politique nationale (Chicot, 2005). D'où une insatisfaction des élus guyanais, qui n'allaient avoir de cesse de militer en faveur d'un nouveau statut donnant plus de compétences à leur région ainsi qu'une représentation *ès-qualités* dans les organisations internationales. La France devait d'ailleurs déléguer une partie de ses compétences concernant l'outre-mer à l'Union Européenne, notamment en matière de politique douanière, monétaire et maritime. Cette dernière allait ainsi s'avérer un partenaire financier particulièrement intéressant pour la Guyane au nom de sa politique d'homogénéisation sociale et économique des régions communautaires.

Quant à l'Amapá, le statut fédéral, même limité, du Brésil et l'intégration plus faible du Mercosud ne donnent pas d'enveloppes spécifiques aux États fédérés brésiliens. Néanmoins l'Etat leur redistribue des subventions, qui peuvent d'ailleurs souvent être attribuées pour des motifs politiques. Mais concernant les relations commerciales, le fonds d'investissement de

l'État Fédéral ainsi que la Banque Mondiale peuvent intervenir dans le cadre de projets de coopération. Rien ne s'oppose donc aux volontés de coopération transfrontalière des États brésiliens, qui accompagnent le désir au niveau national de nouer des relations toujours plus étroites avec les pays voisins, concrétisées par la construction de ponts transfrontaliers ceinturant le pays.

c) La coopération décentralisée impliquant la Guyane et le Brésil

La coopération entre collectivités décentralisées relevant d'États différents est donc permise tant par les législations françaises que brésiliennes. La coopération régionale transfrontalière s'inscrit parallèlement à la politique de coopération décentralisée, encouragée en France depuis les lois de décentralisation. La loi du 6 février 1992 définit la coopération décentralisée comme un accord de partenariat entre deux collectivités territoriales engagées dans un processus de collaboration et/ou d'échanges : « *il y a coopération décentralisée lorsqu'une (ou plusieurs) collectivité locale française développe des relations avec une (ou plusieurs) collectivité locale étrangère* » : relations d'amitié ou de jumelage, actions communes de promotion, aide au développement, assistance technique ou humanitaire, gestion commune de biens et services, coopération transfrontalière ou interrégionale... Cela étant redéfini par une circulaire des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères du 26 mai 1994, puis précisé par la LOOM dans un sens (en théorie) plus libéral pour les DROM, l'article 42 donnant même une compétence internationale dans ce cadre aux conseils généraux.

Mais cette coopération n'implique pas forcément un aspect transfrontalier. Ainsi l'une des pionnières en France fut la région Bourgogne qui développa des relations d'abord avec le *Land* allemand de Rhénanie-Palatinat, puis signa un accord de partenariat avec l'État brésilien du Goiás en août 1988, portant essentiellement sur les techniques agro-industrielles. L'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France) signait au même moment des accords avec Brasilia et São Paulo en vue d'échanges d'expériences en termes de planification urbaine. Actuellement une coopération se met en place entre région Nord-Pas de Calais et Minas Gerais, ainsi qu'entre Bretagne et Paraná pour trouver des solutions alternatives à l'utilisation des OGM, par le biais de contacts personnels anciens... Un partenariat existe également entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la ville de São Paulo, entre la région Rhône-Alpes et l'État du Paraná décidément très prisé pour sa politique urbaine à travers Curitiba, ou encore entre la ville de Montpellier et le district fédéral de Brasilia pour la

réalisation d'une ligne de tramway dans la capitale brésilienne. Depuis, les opérations se sont multipliées, et un comité de suivi de pilotage binational de la coopération décentralisée franco-brésilienne a vu le jour en 2006, qui a déjà organisé trois rencontres entre collectivités françaises (dont les collectivités régionale et départementale de Guyane) et brésiliennes de toutes natures à Marseille, Belo Horizonte et Lyon, autour d'ateliers comme le développement territorial durable, les politiques urbaines, l'économie solidaire, la culture, la jeunesse...

L'avantage de cette coopération est qu'elle concerne tous les types de collectivités : elle peut ainsi prendre la forme de partenariat entre communes, à l'image de Montpellier et Brasilia, ou d'un jumelage, par exemple entre Cayenne et Salvador de Bahia, des accords d'échanges culturels et artistiques avec Belém dans le cadre de l'année du Brésil en France en 2005, ou entre collectivités ou chambres professionnelles. Le Conseil régional de la Guyane est impliqué dans ce cadre à travers des cofinancements de projets, ainsi que de manière plus concrète le Parc naturel régional de la Guyane avec le Parc naturel du Cap Orange en Amapá.

Mais d'une façon générale les relations entre collectivités européennes et latino-américaines sont assez peu développées, par faiblesse des liens culturels et manque d'expérience ou de motivation. C'est la France, avec 54 cas, qui pratique le plus cette coopération en Europe avec le Brésil, suivie du Portugal avec 50 (Sarraute Sainz/Théry, 2008) : le rôle des liens et affinités culturels est prédominant, alors qu'ailleurs ce sont plutôt des liens liés aux migrations (comme entre l'Italie et l'Argentine). Par ailleurs 25 % des collectivités impliquées dans une coopération dans la zone Amérique latine-Caraïbes le sont à travers le Brésil, ce qui montre le poids et l'intérêt suscités par ce pays. La rencontre à Saint-Georges de l'Oyapock des présidents français et brésilien a permis une reconnaissance officielle par le Brésil de cette coopération décentralisée, dans laquelle les collectivités brésiliennes étaient au contraire de la France peu compétentes.

Ainsi, la coopération Guyane-Amapá n'est pas le premier exemple de coopération entre collectivités françaises et brésiliennes, mais c'est pour des raisons évidentes le seul exemple transfrontalier, qui devait logiquement permettre un type de coopération beaucoup plus étendu, de plus grandes compétences internationales, dans le cadre d'une politique communautaire européenne qui s'inscrit dans son objectif d'homogénéisation spatiale et de valorisation de ses frontières.

2. La législation européenne et les fonds communautaires

a) Les enjeux pour l'Union Européenne

La coopération régionale transfrontalière constitue pour l'Union Européenne un outil pour le développement d'une identité européenne se superposant aux identités nationales, ainsi que pour l'intégration de territoires souvent marginalisés autrefois par une situation frontalière qui les rendait fréquemment périphériques au sein de leurs ensembles nationaux. L'intégration européenne peut donc être pour eux la source d'une nouvelle centralité.

Ainsi l'Europe veut asseoir sa supranationalité sur l'affirmation des régions décentralisées au détriment des États : cet échelon administratif allait se développer par la création d'un Comité consultatif des Régions au traité de Maastricht en 1992, lequel définissait aussi la notion de région ultrapériphérique. L'article 299-2 rappelle que « *l'intégration des régions ultrapériphériques dans leur ensemble géographique constitue une des conditions de leur développement économique.* » Il s'agit donc bel et bien d'un encouragement à la coopération régionale, renforçant et élargissant les mesures POSEIDOM de 1989 qui stipulaient que « *le développement des diverses composantes d'une même zone géographique [devait] passer par la mise en œuvre de projets régionaux communs, essentiellement dans le domaine commercial* » (Rubio, 2005).

Les régions ainsi « *participeront à la définition de la politique des États au sein des instances communautaires pour les affaires relevant de leurs compétences ou touchant directement à leurs intérêts* » (Dressler Holohan, 1993). La politique régionale européenne permet du coup, dans certains cas d'intérêt supranational européen, de s'affirmer en dehors du strict cas national, ce qui allait dans le sens d'une Guyane désireuse de s'affranchir du trop grand poids de la « Métropole ». Désormais, le Conseil régional allait beaucoup jouer l'Europe contre la France, dont la culture centralisatrice et technocratique en dépit des lois de Décentralisation allait à l'encontre de ces nouvelles libertés régionales, souvent vues comme un facteur d'affaiblissement national. L'Union Européenne, en plus de ses encouragements, apporte en effet un financement à ces initiatives d'affirmation et de coopération régionales afin d'en permettre la concrétisation.

Dans cet objectif les régions devront par exemple mettre en partage et en connexion les réseaux et infrastructures fluviaux, maritimes, routiers, énergétiques, donc les « *infrastructures interconnectantes physiques ou transactionnelles* » (P. Hugon, cité par Taglioni/Théodat, 2007). L'Union Européenne devra donc les y aider. C'est ce qui explique dans le cas de la coopération

Guyane-Amapá l'insistance mise sur le pont : l'absence d'un réseau de transport empêche le développement de relations économiques entre ces deux territoires. La coopération devrait donc valoriser le capital spatial, à travers par exemple la création prévue au départ d'une zone franche permettant la complémentarité des atouts des deux côtés de la frontière : faibles coûts pour l'Amapá, appartenance européenne pour la Guyane. Avec un développement économique espéré par l'accroissement des marchés ainsi favorisé en théorie...

De même s'agira-t-il pour l'Union Européenne d'atténuer les écarts socio-démographiques entre d'une part les régions européennes, afin que l'homogénéisation sociale qui en résulte permette un accroissement des marchés par la demande, et d'autre part aux frontières de l'Union, comme entre la Guyane et son voisin brésilien. Ces écarts y engendrent d'importants flux migratoires vers la région européenne, alors que l'Amapá n'est pas intégré dans l'Union Européenne. Cette dernière peut donc mettre en œuvre des projets de partenariat avec des régions extra-communautaires, dès l'instant où le cadre administratif est équivalent. L'Union Européenne s'est pour cela dotée d'un arsenal législatif et financier exclusivement destiné à la coopération régionale transfrontalière, dont allait profiter la Guyane.

b) Un outil financier communautaire : les fonds Interreg

Institué en 1990 suite à la réforme des fonds structurels, le programme Interreg (Inter-Régions) répond précisément à ce désir communautaire d'ancrer un sentiment européen dans la population et les autorités politiques locales. L'idée maîtresse est d'améliorer l'intégration des zones frontières externes et internes à la CEE qui semblent avoir le plus souffert des frontières nationales, et de privilégier des zones généralement périphériques, en tant que tel « en retard de développement », mais susceptibles de former des entités géographiques uniques.

La philosophie était directement issue de la politique régionale commune au travers de l'Acte unique de 1987, ainsi que des propositions faites depuis pour prévenir le risque de voir s'établir une Europe duale et l'accroissement de tendances au désordre qui en résulterait. Cette politique permet donc à l'Union Européenne de s'arrimer à d'autres ensembles géoéconomiques, la Caraïbe notamment puisque ce fut la destination essentielle des projets extra-européens d'Interreg : ainsi, le programme Interreg 3B, institué en 2003 avec un budget annuel de 24 millions d'euros, était spécialement consacré à l'insertion des départements français d'Amérique dans la zone caraïbe et sud-américaine, alors qu'ils ne sont frontaliers d'aucune autre région européenne.

Ces fonds Interreg se divisent en trois volets : le volet A soutient la coopération transfrontalière, c'est-à-dire entre zones frontalières de deux États membres, et vise à favoriser l'élaboration de stratégies communes de développement territorial entre zones transfrontalières. Le volet B soutient la coopération transnationale, c'est-à-dire entre plusieurs États membres, au niveau de onze grands espaces regroupant plusieurs régions européennes. Parmi eux donc, l'espace caraïbe. Enfin, le volet C soutient la coopération interrégionale, c'est-à-dire entre l'ensemble des États membres, pour la mise en réseau des territoires dans le but d'améliorer l'efficacité des différentes politiques et des instruments de développement local. Dans le cas présent cela concerne la coopération entre les régions ultrapériphériques de l'Union.

Les projets doivent s'inscrire selon trois axes : développement durable, promotion de l'image de la Caraïbe, technologies de l'information et de la communication, et par définition concerneront également les régions frontalières non membres de l'Union Européenne. Ainsi le programme Interreg III volet B « espace caraïbe », étendu depuis au Plateau des Guyanes, vise à travers des actions de coopération avec des États membres de l'AEC et du Cariforum à faire de cet espace une véritable zone de libre-échange, au même titre que le Mercosud, le CARICOM ou la Communauté Andine. Une condition cependant, pour qu'un projet soit totalement éligible : le porteur de projet européen doit avoir un partenaire identifié dans le pays membre de la zone de coopération, ce qui est précisément le cas de la Guyane avec l'Amapá.



Carte 84. La zone Caraïbes prévue par les fonds Interreg (source : FEDER), qui comprend également des pays de l'Amérique centrale et du sud, mais pas encore le Brésil.

Il s'agit donc d'un outil décentralisé, impliquant l'accord de l'État dans le cas de la France, mais l'autorité de gestion peut être une région ou un département (circulaire du 4 janvier 2001 du ministère de l'Intérieur). Dans chaque région française les financements Interreg à travers le FEDER et le FCR sont gérés par le Préfet, avec la création d'un Secrétariat Technique Conjoint (STC) pour la coordination, ce qui manquait aux programmes précédents. La France, avec ses

six frontières terrestres européennes (dont cinq communautaires), ses deux frontières continentales guyanaises et ses frontières maritimes dans la Manche, la Méditerranée, l'océan Atlantique, la mer des Caraïbes et l'océan Indien, est concernée par huit espaces de coopération transnationale, que l'Union Européenne continue d'élargir, puisque la zone d'éligibilité a récemment été étendue sous certaines conditions à l'ensemble des Amériques. Autre signe de l'importance reconnue par l'Union Européenne de cette politique de coopération, l'enveloppe de ces fonds est passée de 12 à 43 millions d'euros (rapport AFD-IEDOM-INSEE, 2008).

L'Union Européenne a donc bien été le catalyseur de cette politique d'affirmation régionale à l'encontre de traditions jacobines peu pertinentes pour des territoires éloignés, dont l'Europe perçut la première les possibilités d'interface. Cette coopération régionale inédite qui se mettait en place bénéficiait de modifications législatives du côté français, et d'encouragements budgétaires découlant d'une législation adaptée côté européen. Ne connaissant pas un tel engouement du côté d'un Brésil nettement plus pauvre, l'Amapá comptait de son côté bénéficiaire des retombées des subventions françaises et européennes, montrant le déséquilibre qu'il y avait dans cette coopération.

3. Les autres partenaires institutionnels

Bien cadrée par l'État et l'Union Européenne, la coopération régionale devait s'effectuer au moyen de partenaires prioritaires ou de structures nouvelles. Les chambres consulaires, souvent à l'initiative de la coopération, allaient être relayées par les collectivités, qui allaient créer des structures *ad hoc* pour mener à bien cette politique, alors que d'autres structures comme les Parcs naturels allaient également être amenées à jouer un rôle.

a) Les partenaires économiques

Les chambres de commerce et d'industrie, notamment celle de la Guyane, ont joué un rôle non négligeable dans l'établissement de la politique de coopération régionale. Depuis 1981 les CCI des Antilles-Guyane sont membres à part entière de la *Caribbean Association of Industry and Commerce* qui regroupe l'ensemble du secteur privé de la région. Elles ont joué en effet un rôle notable pour sensibiliser les acteurs politiques et économiques à l'ouverture internationale. Ainsi

celle de la Guyane, la CCIG avec l'organisation de « journées-pays » consacrées aux pays voisins, Brésil et Surinam, dans l'optique de développer la coopération économique régionale, par des financements et projets de partenariat, des échanges d'informations, une meilleure connaissance de la réglementation...

Administrativement, du côté de la Guyane la coopération n'est qu'un service du Conseil régional et du Conseil général, et dépend également de la Préfecture pour la partie financière à travers le Secrétariat général à l'Action régionale, le SGAR, chargé de la redistribution des fonds structurels. La coopération est donc partagée entre les deux exécutifs locaux, et l'État. Mais il n'existe pas de structure propre fédératrice pouvant être l'interlocuteur ou le guichet unique.

En Amapá au contraire, après son accession au statut d'État fédéré du Brésil, les nouvelles autorités locales créèrent un organisme chargé de coordonner la recherche de partenariats internationaux : l'ADAP (*Agência de Desenvolvimento do Amapá*). Directement rattachée au gouverneur, son rôle est d'élaborer et de coordonner des projets de développement économique, et de chercher partenariats et financements. A l'initiative du gouverneur d'alors João Capiberibe, c'est donc essentiellement avec les accords guyano-amapéens de 1996 qu'elle allait trouver sa raison d'être, pour servir d'interface pour la coopération régionale et gérer les différents projets.

L'ADAP établit ainsi des relations notamment avec les pays du Plateau des Guyanes, Guyane française comprise bien sûr, mais aussi la République Dominicaine ou Cuba dans le domaine par exemple des biotechnologies et de l'environnement, en favorisant par exemple l'accueil de chercheurs cubains à l'IEPA (Institut de Recherches scientifiques et Technologiques de l'État d'Amapá). Ou encore avec les pays d'Europe et d'Amérique du nord, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement. Mais c'est avec la France à travers la Guyane que l'ADAP fonctionne le mieux : ainsi, c'est en étroite collaboration avec elle que l'Agence française de Développement peut financer des projets en Amapá et aider les entrepreneurs ou porteurs de projets guyanais désireux de s'y installer. L'ADAP est ainsi le principal partenaire technique pour la coopération régionale ; les projets dans lesquels elle est impliquée concernent la cartographie (avec l'IRD et le Silvolab), la coopération linguistique (avec le Rectorat, l'IRD et plus secondairement l'IESG côté français), la médecine urgentiste (avec l'hôpital de Cayenne), la télésurveillance du littoral à travers la télédétection (avec l'IRD). Des domaines très divers pour lesquels l'ADAP est parmi les partenaires financiers celui qui redistribue les fonds fédéraux brésiliens, tout en s'occupant également de l'obtention des visas vers la Guyane.

L'équivalent amapéen et brésilien de la Chambre de commerce et d'industrie est la SEBRAE (*Agência de Apoio ao Empreendedor e Pequeno Empresário*), qui noue des partenariats avec la CCIG, laquelle a récemment ouvert des antennes à Macapá et Paramaribo afin d'informer les

éventuels investisseurs locaux sur les possibilités offertes par les partenariats guyanais, français et européens. Ainsi, plusieurs entreprises et responsables consulaires de Guyane participent à la foire industrielle *Equinócio* qui se tient tous les ans à Macapá. En revanche faute d'intérêt local le MEDEF-Guyane a fermé l'antenne qu'il avait spécialement ouverte à Cayenne en 2003 pour d'éventuels investisseurs au Brésil, qui ne se sont que peu manifestés. Les logiques protectionnistes des grands ensembles économiques et les mentalités différentes n'ont pas réussi à transcender les bonnes volontés locales.

b) Un outil de coopération « symétrique » : les parcs naturels

En dehors des acteurs économiques, les parcs naturels régionaux et nationaux sont d'autant plus importants comme outils de coopération transfrontalière qu'ils existent tant en Amapá qu'en Guyane, et sont probablement dans le cas de cette dernière l'un des éléments essentiels de son insertion même partielle dans l'OTCA, et de sa reconnaissance par les autres pays du Traité comme un territoire véritablement amazonien. Ainsi était envisagé dès 1998 par des chercheurs français et brésiliens que la Guyane partage ses résultats obtenus dans le domaine scientifique et qu'elle bénéficie en retour des expériences menées dans les autres pays de la région (Brackelaire, 1998), prémices d'une coopération scientifique qui ne s'est pas démentie depuis.

Contrairement à l'Amapá qui outre ses réserves amérindiennes ne comporte que des parcs nationaux, la Guyane connaît les différents types de parcs naturels contenus dans la législation française : régional (Parc Naturel Régional de Guyane, le plus ancien), et national (Parc Amazonien de Guyane, décidé par François Mitterrand lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992). Mais les deux structures peuvent mettre en place des projets de coopération transnationale.

En effet, les collectivités territoriales peuvent jumeler les parcs naturels dont elles ont la gestion. L'idée de créer des parcs naturels transfrontaliers avait déjà été soulevée en 1970 par le Conseil de l'Europe, et se concrétisa par les exemples du Parc naturel régional des Vosges du nord avec celui du Palatinat allemand, du Parc national des Pyrénées avec celui d'Ordesa en Espagne, etc. Le jumelage comprend des échanges d'informations et de compétences, des études comparatives et une solide politique de coopération » (Renard/Picouet 1993). Les législations françaises et européennes encourageaient donc la coopération entre les parcs guyanais et amapéens.

En Amapá, la création du parc national de Cap Orange (PNCO) remonte à 1980, celle du Parc national des Tumucumaque, plus grand parc tropical du monde à 2002. Ce dernier, dans un État

comme le Brésil où n'existaient pas encore d'expériences d'espaces protégés transfrontaliers, a été identifié par le ministère brésilien de l'Environnement comme un « laboratoire » exemplaire en constituant avec son voisin guyanais « *des espaces privilégiés pour la création de nouveaux modèles de gestion de la biodiversité, qui peuvent également être « fondés sur une perspective éthique de collaboration et de construction d'un nouveau dialogue entre des pays distincts*⁷⁷. »

Aussi, suite à sa création officielle, les partenaires concernés n'attendirent pas celle du Parc Amazonien qui traînait côté français pour formuler des projets de coopération : dès 2003 les délégations à la fois régionales et nationales des deux pays se réunissaient : la ministre de l'Ecologie et du Développement durable Roselyne Bachelot et le président de région Antoine Karam côté français, la secrétaire brésilienne à l'Amazonie Maria Helena Alegretti (en l'absence de la ministre Marina Silva, empêchée) et le gouverneur de l'Amapá Waldez Góes côté brésilien, aboutissant en 2005 à un « Plan d'Action pour la Coopération Transfrontalière ». Le but était essentiellement la recherche scientifique. La préoccupation penchait pour une coopération plus environnementale qu'économique, mais c'est de là que jaillit l'idée de la création d'un comité commun pour associer ces parcs. L'aspect environnemental est effectivement symbolique dans cette portion encore préservée de l'Amazonie, alors que la coopération économique s'avère plus compliquée du fait du contexte politique impliquant des regroupements économiques différents sinon rivaux, et des trop forts déséquilibres entre les deux territoires voisins.

Mais la coopération entre les parcs nationaux ne se concrétise encore que lentement, contrairement à celle entre le Parc Naturel Régional de la Guyane et le Parque Nacional do Cabo Orange, signée le 21 juin 2008. Le PNCO (Parc National du Cap Orange), le partenaire brésilien, s'étend sur 619.000 ha, dont 200.000 en domaine maritime, sur les communes d'Oiapoque et Calçoene, et bénéficie d'un soutien financier national en tant qu'« aire protégée d'Amazonie ». Les problèmes communs aux parcs guyanais et brésiliens sont la pêche intensive, l'orpaillage clandestin, la déforestation et la pollution, montrant bien que les frontières n'existent pas pour tous ces maux, d'où l'intérêt de les dépasser pour un combat plus efficace.

L'Aire du PNRG correspond de son côté aux communes de Roura, Régina, Saint-Georges et Ouanary, donc tout comme en Amapá à un domaine de savanes et de forêt dégradée. Mais à la différence des parcs nationaux précédemment évoqués, où les objectifs étaient sensiblement identiques, PNCO et PNRG se heurtent aux différences de législation : ainsi la chasse, par exemple, reste contrairement au Brésil une activité légale et considérée traditionnelle en Guyane,

⁷⁷ M. de A. Irving, « Le parc national Montanhas de Tumucumaque (Brésil), un laboratoire pour la gestion de la biodiversité dans le cadre d'une coopération régionale en Amazonie ? » *Cahiers du Brésil contemporain* n° 63-64, Paris, 2006, pp. 237 et 241.



85a. Le Parc National Amazonien de Guyane
(source : www.parcsnationaux.fr/var/pnf/storage/images/)



85b. Le Parc National des Tumucumaque
(source : Jadson Porto)



85c. Le Parc Naturel Régional de Guyane
(source : PNRG)



85d. Le Parc National de Cabo Orange
(source : Ministério do Meio Ambiente)

Cartes 85. Les limites des parcs naturels en Guyane et en Amapá.

d'où l'exemption d'un permis par ses habitants même si certains animaux sont protégés. Aussi a-t-il été défini entre ces parcs un programme de développement durable, nommé « Oyana » (« Oyapock Nature »), impliquant la mise en place d'une continuité transfrontalière et la stimulation des coopérations entre les institutions de protection de l'environnement nationales dans les aires protégées. L'estuaire de l'Oyapock devient un espace privilégié pour la mise en place d'un « modèle novateur de coopération internationale en terme de développement durable⁷⁸ », avec des financements du ministère français des Affaires étrangères et européennes. Sont également prévus une cartographie commune de la zone, la valorisation du savoir-faire des communautés traditionnelles, des actions sur les déchets, des expositions et conférences, la valorisation et l'organisation conjointe du tourisme... On constate donc une certaine variété des domaines d'interventions, qui impliquent également l'aspect historique et culturel intégré comme un élément de l'environnement. Les parcs naturels se révèlent ainsi un outil particulièrement adapté pour une coopération transfrontalière, ce qui permettra de faire de leurs projets les plus avancés et les plus intégrateurs de la région.

B – LA COOPERATION REGIONALE : UNE PRATIQUE EN EXPANSION

La coopération régionale transfrontalière est une pratique désormais courante dans l'Union Européenne, y compris avec des régions non communautaires, mais plus récente en Amérique du sud, où elle s'est surtout développée dans le cadre du Mercosud et désormais de l'IIRSA pour les transports. Une étude des pratiques et des contextes de cette politique permettra de voir les spécificités de l'exemple guyano-amapéen, mais aussi les obstacles qui peuvent se poser.

1. La coopération transfrontalière dans l'Union Européenne et le Mercosud

a) Quelques enjeux de coopération régionale transfrontalière dans l'UE

La coopération régionale transfrontalière, étant l'un des moyens de l'intégration européenne, peut donc concerner des projets sur des zones géographiques précises dans le but d'en harmoniser les politiques régionales vers une plus grande complémentarité, ou encore

⁷⁸ Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures, Ministère des Affaires étrangères et européennes, www.diplomatie.gouv.fr/cncd, 2009.

s'appliquer à des agglomérations transfrontalières dont les solidarités n'étaient pas encore prises en compte dans les politiques nationales, le tout grâce aux fonds de coopération transnationale du programme Interreg.

L'Union Européenne et l'Europe en général constituent ainsi un espace pionnier, où s'est exercée « la volonté des régions d'imposer aux États la réalité transfrontalière » (Renard/Picouet, 1993), encouragée par la législation communautaire. Même si le contexte géographique est peu comparable, certains exemples de ces politiques de coopération transfrontalière présentent des problématiques que l'on retrouve dans le cas guyano-amapéen, qui peut en tirer un certain nombre d'enseignements.

Un point commun est par exemple la nécessité d'une perception convergente de la frontière, pour réunir deux territoires frontaliers éloignés jusqu'alors par les vicissitudes de l'histoire. Ainsi dès les années 1960 une coopération belgo-néerlandaise voyait le jour autour du canal frontalier de Gand-Terneuzen. La sécession belge en 1830 avait amené à des aménagements différents de part et d'autre du canal désormais consacré comme frontière. Jusqu'au début du XXe siècle le développement industriel se produisit surtout la rive belge. Pour les Pays-Bas le cœur économique était bien plus au nord, d'où un enjeu régional différent et une marginalisation de sa frontière méridionale. Mais suite à une mutuelle prise de conscience dans un contexte de libre-échange accru par l'intégration européenne, les perceptions néerlandaise et belge de cet espace frontalier sont devenues suffisamment convergentes pour que soit entrepris un grand développement industriel commun, de Gand à Terneuzen, et l'extension des installations portuaires dans la foulée du plan Delta. Ainsi, des régions périphériques ont acquis un intérêt nouveau pour les États centraux, en facilitant de nécessaires relations économiques par une situation frontalière qui d'entrave devient interface⁷⁹.

La coopération transfrontalière est précisément destinée à pallier certains handicaps géographiques dus quelquefois au tracé arbitraire de certaines frontières, par une utilisation plus rationnelle de l'espace frontalier. Ainsi le projet, relativement ancien, de coopération entre la Corse et la Sardaigne visait à permettre à l'île française de retrouver son enracinement méditerranéen, avec comme en Guyane un objectif identitaire autant qu'économique. Ce nouvel amarrage devait servir d'alternative à celui de Nice et Marseille, perçus comme anti-économiques de par leur éloignement. Une nouvelle rationalisation économique est désormais permise par le retour aux spécificités géographiques transgressant les limites nationales, en utilisant la complémentarité des ports corses et sardes plutôt que continentaux. Le

⁷⁹ J. P. Renard et P. Picouet, avril 1993 : « Frontières et territoires », *La Documentation photographique* n° 7016, fiche 16.

résultat fut une progression importante du trafic maritime corso-sarde en 1990 : + 20 % pour le trafic passager et + 35 % pour le trafic marchandise. Mais cette coopération pour permettre davantage d'intégration régionale fut restreinte au département de Corse du sud et la province de Sassari, les deux subdivisions les plus frontalières (Dressler Holohan, 1993). Si on voit ici la recherche d'une plus grande rationalité économique à travers d'autres solidarités que celles imposées par l'appartenance nationale, apparaît aussi le poids de l'État, français en l'occurrence, pour limiter la portée de cette coopération, peut-être par peur d'y perdre une partie de sa souveraineté. Guyane et Amapá ont néanmoins un exemple d'un rapprochement économique de deux entités frontalières jusque là sans relations formelles mais qui aboutissent, et c'est bien le but recherché aussi sur l'Oyapock, à l'accroissement des échanges de part et d'autres, et d'approvisionnements moins tributaires de fournisseurs lointains.

La coopération régionale peut également amener de nouvelles solidarités permettant un relatif éloignement du centre politique, ce qui semble bien désiré en Guyane. Ainsi l'exemple de l'accord survenu à l'occasion de la construction du pont de l'Oresund entre Copenhague (Danemark) et Malmö (Suède), devant aboutir à une région transfrontalière de 3 millions d'habitants, la « Scanie », potentiellement huitième région d'Europe pour le PIB... La comparaison s'avère en apparence peu pertinente avec notre exemple guyano-amapéen : présence d'un espace « central » autour de Copenhague, langues quasiment identiques de part et d'autres de la frontière, même système économique et social... Mais rivalités et préjugés dus à des siècles de séparation politique sont encore tenaces, sans compter que les habitants de la partie suédoise se sentent éloignés de leur capitale, et le rapprochement avec la région danoise par le biais du pont est un argument pour demander plus d'autonomie⁸⁰... La coopération transfrontalière s'avère ici aussi un élément centrifuge pour une région déjà éloignée (Malmö), à l'instar de la Guyane pour laquelle la coopération avec l'Amapá est aussi un moyen de se dégager de l'influence de Paris par le rapprochement qu'elle permet avec un espace considéré plus central (l'Amazonie brésilienne, comme Copenhague pour Malmö...), avec en outre une demande d'évolution statutaire vers plus d'autonomie.

La coopération transfrontalière entre régions souvent par définition périphériques est ainsi vécue comme un moyen de développement par une prise en charge grâce à des autorités locales plus impliquées et motivées. Mais l'enchevêtrement des échelons administratifs, cas que connaît bien la Guyane où se superposent Conseil général et régional, communes et syndicat de communes (CCEG dans la région de l'Oyapock), et la disparité des compétences régionales concédées par

⁸⁰ « Le pont de l'Oresund au service d'une région transfrontalière entre le Danemark et la Suède », A.J., *Le Monde*, 2-3 juillet 2000.

les États nationaux de part et d'autres de la frontière constituent de sérieux handicaps, comme le montre l'exemple de l'agglomération transfrontalière Bâle-Saint-Louis-Allemagne. Même s'il ne s'agit ici que de communes on se heurte, tout comme sur l'Oyapock, aux différences de statuts offertes par deux États fédéraux (Allemagne et Suisse, cette dernière par ailleurs hors de l'Union Européenne) et un État unitaire récemment décentralisé (la République française). Plus encore que l'Amapá brésilien, les États fédérés helvétiques et allemands ont de réelles compétences en matière de développement régional qu'ils partagent avec l'État fédéral. Les lois françaises de décentralisation laissent également en théorie cette compétence aux conseils régionaux, mais là encore, face à l'aspect diplomatique et surtout aux difficultés pour les collectivités locales d'assumer cette tâche, l'État a repris la main. Du coup les projets se voient compliqués par un enchevêtrement territorial et administratif que seuls les financements Interreg permettent d'unifier⁸¹.

Pourtant, si ces exemples semblent montrer une volonté d'affranchissement d'une tutelle étatique perçue comme trop forte, l'État peut lui-même être perçu comme un rempart face au pays voisin. Ainsi dans le cas de l'Alsace avec le *Land* allemand voisin, dont l'initiative se doit plutôt à ce dernier, on retrouve la crainte diffuse que les rapports asymétriques aboutissent à un engloutissement de la région française par un voisin plus puissant, d'où une protection de l'État central toujours demandée par la population, quand les élus visent au contraire à s'en dégager le plus possible. Cette idée joue également en Guyane pour la population et les socioprofessionnels, mais moins pour la classe politique : les premiers veulent précisément plus de protection face à une menace brésilienne d'invasion par des hommes et des marchandises à bas prix dont l'entrée serait facilitée par la politique de coopération régionale, et cette volonté de protection peut être une autre explication du résultat du scrutin de janvier 2010...

Ces accords concernent en fait des régions aux milieux relativement homogènes, séparées par des frontières historiques, mais connaissant des niveaux socio-économiques à peu près équivalents. Les frontières ne sont donc pas aussi marquées ni contrastées, les interdépendances ou intégrations quelquefois anciennes, même si l'on y retrouve aussi comme sur l'Oyapock des frontières mentales : barrière de la langue, ignorance réciproque, conflits anciens, qui s'ajoutent aux législations politiques et économiques différentes... La coopération transfrontalière Guyane-Amapá associe de son côté deux régions au poids économique et surtout démographique différent, y compris au niveau des deux villes frontalières, mais l'intégration sera de toutes façons incomplète du fait de l'appartenance de la zone à deux ensembles économiques distincts,

⁸¹ B. Reitel, A. Moine : « Entre Rhin et Jura, des espaces transfrontaliers où émergent des dissymétries spatiales ». *Mappemonde* n° 77, juin 2005.

Union Européenne et Mercosud, qui maintiendra pour un certain temps encore la réalité de la frontière politique, offrant ainsi un élément – théorique - de protection pour la partie guyanaise fragilisée par ses faibles population et occupation de l'espace.

Toutefois ces exemples montrent des aspects qui peuvent s'appliquer sur l'Oyapock : nécessaires perceptions convergentes pour transformer la coupure frontalière en interface, volonté d'intégration d'espaces jusqu'alors périphériques pour leur ensemble national, de rationalisation économique par une meilleure prise en compte des situations géographiques pour améliorer les échanges, désir d'autonomie croissante des élus régionaux, ... Les problèmes rencontrés sont les mêmes qu'entre Guyane et Amapá et semblent donc inhérents à toute politique de coopération transfrontalière. Mais peut-être trouverons-nous des situations plus comparables dans un continent aussi socio-économiquement diversifié que l'Amérique du sud.

b) La coopération régionale transfrontalière en Amérique du Sud

En dehors des regroupements économiques la dynamique de coopération est récente et encore peu développée (OTCA, CSAN). On le doit à la longue méfiance issue des rivalités et conflits frontaliers qui fit que partout où elles étaient vives, les zones frontalières furent des zones de peuplement prioritaires, des « contre-fronts pionniers qu'il fallait affirmer face au voisin », comme au Paraguay ou en Bolivie (Revel-Mouroz, 1979). On y trouvait pourtant toutes les situations frontalières continentales amenant à une politique de coopération définies dès 1978 par Jean Revel-Mouroz (1978) : frontière agricole transnationale (sud du Brésil), présence de ressources minières et énergétiques à exploiter conjointement (piémont ando-amazonien), canalisation de migrants internationaux (frontière Bolivie-Argentine), grands équipements hydrauliques et énergétiques binationaux (Itaipu, dans le bassin du Paraná), exutoires portuaires pour des régions enclavées (Chili-Bolivie), croissance de doublets urbains (Brésil-Uruguay), voire « frontières inertes typiques des régions périphériques non peuplées, non encore intégrées aux économies nationales » (une partie des frontières amazoniennes). La frontière guyano-amapéenne pourrait s'inscrire dans les deux derniers cas de cette typologie, les flux migratoires vers la Guyane ayant accentué le développement incontrôlé d'un doublet Oiapoque-Saint-Georges dans des régions dépeuplées et périphériques.

L'idée même de coopération transfrontalière ne put s'imposer qu'à la fin du XXe siècle, quand les rivalités politiques laissèrent la place aux volontés d'intégration. Malgré tout quelques exemples montrent une volonté de dépasser certaines rivalités : ainsi le traité de Caracas signé en

1963 entre la Colombie et le Venezuela pour « imbriquer » en régions « binationales et homogènes » les territoires de part et d'autres de la frontière commune, l'acte de Rumichaca en 1966 entre la Colombie et l'Equateur, l'accord Pérou-Equateur en 1971 en vue d'une intégration frontalière en profondeur... Mais dans ce dernier cas le problème du différend frontalier issu de la guerre perdue par l'Equateur en 1942 n'a jamais pu être résolu. Morcellement politique et mentalités furent longtemps un obstacle pour des États dont les frontières se devaient plus souvent à l'arbitraire de la conquête coloniale et aux conflits post-indépendance qu'à de réelles limites ethno-culturelles. Aussi les frontières, dans des pays rivaux à l'économie fréquemment basée sur le développement des productions d'exportation, sont-elles longtemps restées des territoires en marge de la vie économique et urbaine, « espaces périphériques défavorisés par le renforcement des effets de polarisation » sur la capitale et le port d'exportation (Revel-Mouroz, 1979).

Les différents accords d'intégration depuis la fin du XXe siècle ont « motivé la redéfinition de nombreuses infrastructures de transport » et « contribué au développement des régions transfrontalières⁸². » De nouvelles conurbations se créent effectivement, comme autour d'Itaipu, avec la constitution de comités de frontières pour permettre le rapprochement de ces villes, et l'aménagement des zones frontalières fait l'objet de plusieurs commission du Mercosud (Volvey, 2006). Mais ici la comparaison est peu pertinente avec le cas qui nous occupe : d'une part le cadre de décision est surtout national et supranational et non régional, d'autre part il s'agit de frontières qui étaient déjà vives, avec des régions transfrontalières préexistantes même si c'était informellement, certaines de ces zones frontalières comportant même les capitales nationales, cas d'Asunción, Buenos Aires et Montevideo...

Enfin, le plan IIRSA précédemment évoqué a lui aussi amené dans son objectif d'intégration continentale à l'élaboration de politiques transfrontalières comme les accords permettant l'approvisionnement du Roraima en électricité provenant de la centrale hydro-électrique de Guri, au Venezuela, ou la construction d'un gazoduc entre la Bolivie et le Brésil (Soares, 2004). Mais ces exemples ressortent là encore d'une politique plus nationale et bilatérale que régionale proprement dite.

En dehors du monde amazonien que nous verrons plus loin, la coopération transfrontalière d'initiative locale paraît encore peu développée en Amérique du sud, pour des raisons liées à la tradition d'un pouvoir national fort et aux nombreuses rivalités étatiques, souvent de nature

⁸² « Intégration », in A. Volney (dir), *L'Amérique latine*, Atlante, 2006, pp. 146-150.

frontalière. Le reste du monde offre-t-il alors des exemples similaires de coopération entre des régions frontalières au niveau de développement asymétrique ?

2. La coopération transfrontalière dans les zones de contact « Nord-Sud »

a) L'Union Européenne également frontalière du Maroc

La frontière Guyane-Amapá n'est pas l'unique exemple de contact entre une région de l'Union Européenne et un pays ou territoire considéré « du Sud », ou en voie de développement. Le récent élargissement de l'Union Européenne vers l'Europe de l'est la met désormais en contact avec les Balkans et les anciennes Républiques de l'URSS comme la Biélorussie, l'Ukraine ou la Moldavie, connaissant un moindre développement humain et économique : ces pays malgré leur industrialisation passée connaissent un faible PIB/habitant et indicateur de développement humain : 0,67 pour la Moldavie, 0,77 pour l'Ukraine, 0,80 pour la Macédoine (contre 0,91 pour la Grèce voisine)... Cependant, la Bulgarie, dernière arrivée dans l'Union avec la Roumanie, partage tout comme la Grèce une frontière officiellement « nord-sud » avec la Turquie, parce que « Europe-Asie », même si les contrastes sociaux sont assez peu marqués (l'IDH de la Turquie est de 0,75, contre 0,79 pour la Roumanie et 0,81 pour la Bulgarie⁸³). Les différences paraissent aussi internes à l'Union Européenne, entre Europe occidentale, centrale, et orientale, matérialisées d'ailleurs par les limites de l'espace Schengen qui n'intègre pas les pays de l'ancienne « Europe de l'Est ».

Mais contrairement à l'Amapá et au Brésil d'une façon générale, ces pays actuellement frontaliers de l'Union Européenne ont vocation à l'intégrer un jour, même si cela reste encore hypothétique pour la Turquie et les anciennes républiques soviétiques, plus probable pour les Balkans dans lesquels l'Union intervient déjà beaucoup. Aussi cette dernière conclut-elle des accords de coopération, de partenariat et d'assistance technique, et facilite-t-elle le libre-échange avec toutes ces régions (jusqu'à 95 % d'exemption des droits de douane pour les exportations des pays de l'ex-Yougoslavie) dans le but de faciliter leur reconstruction et de participer à leur stabilisation, avec officieusement un objectif de diminution des flux migratoires en provenant.

Mais sur son flanc sud, l'Europe n'est séparée de l'Afrique du Nord que par l'étroite mer Méditerranée, et dès 1995 le Processus de Barcelone visait à instaurer progressivement une zone

⁸³ Source : L'Etat du monde 2007, éditions La Découverte.

de coopération économique entre les deux rives. Ce projet a récemment été remis au goût du jour par le président français Nicolas Sarkozy avec son projet d'Union Méditerranéenne, dont les contours sont encore flous. Mais il s'agit plus là encore d'accords bilatéraux que de coopération régionale proprement dite.

Or c'est en Afrique du Nord que l'Europe offre, en dehors de la Guyane, d'autres frontières terrestres avec des territoires en développement présentant de forts contrastes sociaux, ultimes restes là aussi d'un empire colonial disparu : en dehors des archipels ultrapériphériques de Madère et des Canaries au large du continent africain, on trouve deux villes espagnoles, Ceuta et Melilla, enclavées dans le territoire continental marocain, dont le séparent deux clôtures grillagées de six mètres de hauteur entre lesquelles patrouille la Garde civile espagnole. Melilla se trouve sur la côte orientale marocaine à une soixantaine de kilomètres de la frontière algérienne, Ceuta domine le sud du détroit de Gibraltar.

A l'image de la frontière américano-mexicaine qui voit passer des émigrants de toute l'Amérique latine, voire des frontières guyanaises par où passent également des émigrants d'autres pays par le Surinam, Ceuta et Melilla sont pour l'Afrique les portes d'entrée potentielles de l'Union Européenne dont elles constituent une frontière terrestre au nord du continent africain. Ces deux villes d'environ 75.000 habitants chacune, encerclées par un Maroc de plus de 31 millions d'habitants, sont des cités autonomes parties intégrantes du royaume d'Espagne, lequel est entièrement compris dans l'espace Schengen à l'intérieur duquel les citoyens européens ont la libre circulation et installation, mais où l'Europe a du coup renforcé les contrôles aux frontières extérieures. Cette externalisation de la politique européenne d'immigration a été définie par le programme européen pluriannuel de La Haye en 2004, dont un volet concernait la politique d'asile et d'immigration : la protection des frontières s'effectue désormais dans des territoires frontaliers « du sud » qui acquièrent un rôle de tampon, comme le nord du Maroc, alors que l'Espagne s'engage à renforcer les contrôles sur son littoral méridional, à travers notamment son Système Intégré de Surveillance Extérieure (SIVE).

Aussi, soumises à une pression migratoire venue de toute l'Afrique du Nord et de l'Ouest, ces villes sont ceinturées de barbelés toujours plus hauts, et les entrants soumis à des contrôles de plus en plus drastiques quand autrefois les frontaliers marocains n'avaient besoin que d'un simple passeport sans visa. Comme sur l'Oyapock mais plus qu'en Guyane, cet autre *limes* européen dans le « Sud » mais bien plus poreux, Ceuta et Melilla, davantage ceinturées par le pays potentiellement « envahisseur », vivent un permanent état de siège, renforcé par les délicates relations qu'entretiennent les royaumes d'Espagne et du Maroc à ce sujet. En septembre et octobre 2005, plusieurs centaines de candidats à l'émigration originaires d'Afrique

subsaharienne tentèrent de forcer le passage vers les deux enclaves espagnoles, ce qui se traduisit par la mort d'au moins cinq personnes, tuées par la Garde civile espagnole et surtout l'armée marocaine qui intervenait ainsi dans le cadre d'accords européen et hispano-marocains.

Cet enfermement pourtant réclamé par la population nuit à l'économie des deux villes : les Marocains ne viennent plus y faire leurs courses et Melilla, où autrefois pénétraient sans difficultés les habitants de la province marocaine de Nador, a perdu son statut de grand marché régional, tant en sont difficiles désormais les accès. Aussi, en trois ans, le commerce aurait chuté de 30 %, et plusieurs fermetures sont à déplorer⁸⁴. Si de nombreux Espagnols souhaitent ce renforcement des contrôles, d'autres ont du coup l'impression de « payer pour la frontière » pour contrôler « une immigration qu'on ne pourra de toutes façons jamais empêcher⁸⁵. » Le problème, qui rappelle presque la situation de Saint-Georges, est bien dû au gradient de développement qui fait de cette frontière l'une des rares frontières terrestres « Nord-Sud », et l'atténuation des flux migratoires passe par une amélioration de la situation du Maroc comme de l'Afrique subsaharienne. Or tout comme en Guyane, les fonds structurels notamment du FEDER (45 millions d'euros pour la période 2007-2013, pour la construction d'un nouvel hôpital et d'infrastructures urbaines et locales) et du FSE (17,6 millions d'euros pour un programme de création d'emplois) dont ont bénéficié les deux cités espagnoles⁸⁶ n'ont fait que renforcer cet écart avec les pays environnants, les rendant d'autant plus attractives...

A l'échelon local comme national ou européen, on prend de plus en plus conscience que la répression fonctionne comme un tonneau des Danaïdes, et que la solution réside dans une politique de coopération permettant de fixer les migrants dans leur pays d'origine. Des institutions dans les deux enclaves espagnoles ont alors créé une Fondation pour le développement hispano-marocain, pour permettre le développement économique des alentours marocains⁸⁷, essentiellement les régions de Nador et Tétouan. L'Espagne, à travers des fonds provenant du gouvernement central mais aussi des communautés autonomes, finance des projets de coopération dans les domaines de la culture et du développement avec d'abord le nord, puis le reste du Maroc, à travers notamment une soixantaine d'ONG. Elle est ainsi devenue malgré le contentieux le deuxième partenaire commercial du Maroc, par nécessité géographique et historico-diplomatique.

Les autres projets sont d'initiative communautaire : ainsi les fonds Interreg, puisque la frontière hispano-marocaine entre dans cette application, sont-ils intervenus pour l'aménagement d'un

⁸⁴ « Melilla, porte africaine pour l'Europe », F. Musseau, *Libération* 25 juin 2002.

⁸⁵ Id.

⁸⁶ *Europa Press*, IP/09/1284, 8 septembre 2009, <http://europa.eu/rapid/pressReleaseActions.do?reference=IP12484>

⁸⁷ « La frontière la plus inégalitaire du monde », I. Moré, *Le Monde* 20 octobre 2005.

poste frontière et d'un aqueduc, et la création d'une école de commerce hispano-marocaine⁸⁸. Le Maroc est par ailleurs l'un des premiers bénéficiaires des aides européennes, et cette présence coloniale espagnole qu'il a si souvent dénoncée lui est finalement bénéficiaire : l'Union Européenne est ainsi obligée de financer les pays voisins pour atténuer les effets pervers de sa politique de rééquilibrage régional au profit de ses régions frontalières (écarts de développement croissants), ce qu'elle fait également avec la Guyane et ses voisins à travers le Programme Opérationnel Amazonie. De l'intérêt donc, pour un pays en développement, de posséder une frontière même contestée avec l'Union Européenne par la pression migratoire qu'il exerce...

Mais tout comme l'Oyapock, « *le mur de Ceuta, pourtant précurseur de la future frontière Mexique-Etats-Unis, symbolise toute l'impuissance du Nord à endiguer les flux migratoires* » (Le Boëdec, 2007). En effet, que ce soit à la frontière guyano-brésilienne, américano-mexicaine ou hispano-marocaine, aucune politique de répression ne sera efficace si elle ne s'attaque pas aux racines de ces contrastes de développement, car l'attractivité de l'Eldorado lié à sa proximité ne fera que renforcer la détermination de ceux qui n'ont que peu à perdre. C'est aussi le sens d'une politique de coopération transfrontalière bien comprise que de participer au nécessaire développement de la partie pauvre de la frontière, alors que la répression à Ceuta et Melilla comme à Saint-Georges et Oiapoque nuit aux échanges de toutes sortes.

Mais la comparaison s'arrête là. Car les flux migratoires n'empêchent pas les élus guyanais, même peut-être contre l'avis de la population, de désirer à travers cette politique une plus grande insertion dans leur environnement géographique, ce qui n'est évidemment pas le cas de Ceuta et Melilla qui mettent au contraire en avant leurs différences et leur identité religieuse et culturelle. Celles-ci s'exercent face à un Maroc clairement perçu comme un ennemi par ses revendications territoriales et le développement de l'islamisme, et une Afrique à laquelle ces deux cités n'ont aucunement l'impression d'appartenir. Une situation d'enclave assumée en somme, contrairement à la Guyane qui veut s'en affranchir, mais dans les deux cas la nécessité d'une coopération transfrontalière qui s'impose comme une fatalité géographique.

D'autre part, si Madère ou les Canaries sont également concernées par cette situation en tant que RUP proches du continent africain, la Guyane échappe au domaine de compétence de la Frontex, l'organisme communautaire chargé de combattre l'immigration clandestine aux frontières communautaires : le problème n'y est là-bas géré que par la France. Trop éloignée, elle n'est pas un territoire sensible pour l'Union Européenne : la Guyane étant généralement la destination initiale et définitive, les immigrants iront rarement plus loin (ce serait de toutes façons

⁸⁸ *Europa Press*, article cité.

techniquement impossible, à moins d'une régularisation très hypothétique), alors que Ceuta et Melilla, Madère ou les Canaries sont des points de passage destinés à être rapidement dépassés pour le territoire de l'Europe continentale, qui se sent ainsi bien davantage concernée et menacée. La Guyane n'est finalement, pour l'Europe, qu'un bassin de rétention.

b) Entre États-Unis et Mexique, asymétrie et intégration

La frontière terrestre « Nord-Sud » constituée par l'Oyapock connaît en Amérique du Nord un équivalent bien plus célèbre et sensible : le Rio Grande entre Mexique et États-Unis. Ce fleuve constitue en effet la plus grande partie des 3.125 kilomètres de frontière terrestre séparant l'État le plus riche du monde et une puissance encore émergente (la 11^{ème}) mais encore considérée comme du « Sud » pour son niveau de développement humain. Aucun autre endroit du monde ne connaît à une telle échelle un contraste aussi fort entre les deux côtés d'une frontière terrestre, « Nord » et « Sud » correspondant généralement à des ensembles continentaux, même si l'accentuation des contrastes internes rend cette distinction de plus en plus inopérante.

Mais contrairement à l'exemple oyapockois, le rapport de forces n'est pas ici au détriment du pays le plus riche : les États-Unis sont plus peuplés et plus puissants que le Mexique, contrairement à la Guyane menacée par la supériorité démographique de l'Amapá et la puissance du Brésil. Mais la pression migratoire y a également un fort impact, d'une part par l'importance du flot qui vient en fait de toute l'Amérique latine, le Mexique n'étant souvent qu'une zone de transit pour les candidats à l'émigration, d'autre part parce qu'elle renforce un élément hispanique préexistant : les États du sud-ouest des États-Unis comme la Californie, le Nevada ou le Nouveau-Mexique furent mexicains jusqu'en 1848, le Texas lui l'ayant été jusqu'en 1838, contrairement à la Guyane qui elle n'a jamais été partie intégrante du Brésil (même l'occupation portugaise ne fut pas suivie d'une annexion). Aussi depuis le milieu des années 1990 les États-Unis ont-ils renforcé les contrôles et surtout érigé murs et clôtures métalliques, à l'image de celles qui entourent Ceuta et Melilla, déplaçant les points de passage vers des zones désertiques plus difficilement franchissables.

En fait l'aspect « Nord-Sud » est l'un des rares points communs entre les deux frontières, et c'est lui qui là encore allait précipiter l'intégration frontalière puis continentale. Dès les années 60 les décideurs états-uniens avaient pensé fixer les candidats à l'émigration sur la bande frontalière mexicaine, par l'institution des fameuses entreprises *maquiladoras* (maquilleuses) : les ateliers à

bas salaires côté mexicain, les capitaux, la gestion et la conception côté états-unien. Les secteurs industriels étaient essentiellement l'automobile et les composants électroniques, avec l'implantation de firmes « du Nord » telles General Motors, Ford, Caterpillar, Eastman Kodak⁸⁹... Ce système, qui reproduisait à l'échelle régionale la division internationale du travail entre Nord et Sud, aboutit localement à l'émergence de doublets frontaliers tels Caléxico-Mexicali, ou encore San Diego-Tijuana, Laredo-Nuevo Laredo... L'intérêt pour les États-Unis était également de profiter de la frontière et des conditions du pays voisin, notamment sa compétitivité en termes de coût de main d'œuvre due à sa situation de pays « en développement » pour des activités alors en perte de vitesse : ainsi les coûts salariaux mexicains sont presque huit fois moins élevés qu'aux États-Unis.

Mais ces intérêts économiques, traduisant une véritable domination des États-Unis sur leur voisin mexicain par la dépendance qu'ils impliquent, n'ont pas empêché l'émergence de véritables projets de coopération transfrontalière, concernant par exemple le fleuve Colorado ou la constitution d'infrastructures binationales de traitement des eaux usées, permis par la prise de conscience commune des problèmes écologiques et de disponibilité de la ressource en eau générés par un développement économique rapide mais inégal.

Les États fédérés états-unien comme mexicains jouissent d'une marge de manœuvre bien plus large que les régions françaises pour traiter les problèmes, ce qui n'empêche évidemment pas une forte implication des États centraux pour régler les problèmes migratoires et sécuritaires. Les lois fédérales régissant la coopération entre structures administratives similaires, même si le Mexique est de son côté plus restrictif, permirent l'établissement de relations d'abord entre villes frontalières, puis entre États fédérés frontaliers. L'initiative est donc partie des pouvoirs locaux dans les années 70, avant d'être relayées par les États nationaux : en 1983 l'accord de La Paz définissait un périmètre de coopération transfrontalière sur une bande de 100 km de part et d'autre de la frontière. Désormais les États fédéraux sont « *les incitateurs et les coordonnateurs des programmes de coopération binationaux* », montrant « *la place stratégique jouée par la frontière dans l'organisation économique du continent nord-américain* » (Macias, 2007). En effet l'industrialisation de la zone frontalière mexicaine par les délocalisations venues des États-Unis allait précipiter une intégration continentale qui connut son aboutissement avec la signature de l'ALENA en 1992. Ce n'est pas seulement la zone frontalière qui a été littéralement aspirée par les États-Unis, mais le Mexique tout entier tant est grande désormais sa dépendance à l'égard

⁸⁹ M. Menéndez, 1995. « De « maquiladoras » à NAFTA : le Mexique entre rêve et réalité », in : *La frontière Mexique-Etats-Unis : rejets, osmose et mutations*. Publications de l'Université de Provence, pp. 229-239.

du grand voisin du Nord. Ainsi, « *le nord du Mexique demeure largement un prolongement de l'espace économique des Etats-Unis* » (Revel-Mouroz, 1978), observation toujours valable trente ans après, alors que l'est de la Guyane est un prolongement démographique, mais non économique de l'Amapá et du Brésil.

La « continentalisation » du Mexique, qui le sépare en fait d'une Amérique centrale historique et culturelle pour l'intégrer totalement à l'Amérique du nord, se traduit également par une relative satellisation du Canada, dont l'essentiel de la population se trouve d'ailleurs à proximité de la frontière états-unienne. Mais ici les niveaux de développement sont similaires, on n'y retrouve donc pas les flux de capitaux croisant des flux migratoires inverses comme sur le Rio Grande.

De quelle façon cet exemple est-il transposable au cas guyano-amapéen ? Certes dans les deux cas la prise de conscience de la présence du voisin et le désir de coopérer avec lui sont venus de l'importance des flots migratoires, mais aussi de problèmes écologiques communs, faisant une véritable interface d'une frontière qui n'était pas parvenue à constituer une coupure. L'intégration entre le Mexique et les États-Unis, tout comme celle naissante entre la Guyane et l'Amapá se sont d'abord effectuées par le biais d'activités illicites, prémices d'une intégration plus officielle dans l'espoir d'en atténuer les effets. Et le Mexique se retrouve intégré à l'Amérique du nord comme les élus guyanais aimeraient une plus grande intégration à l'Amérique du sud, même si ici les raisons sont identitaires en plus d'être économiques...

La situation n'est cependant pas comparable : ces zones frontalières mexicaine et états-unienne ont toujours été intégrées au reste du pays, même si les *maquiladoras* sont peu intégrées à l'industrie mexicaine. La frontière américano-mexicaine est d'ailleurs la plus franchie au monde, même légalement... L'est de la Guyane au contraire, par l'ouverture d'une route survenue en 2003, ne l'a été que récemment au reste de la région, qui elle-même est un ensemble périphérique distant de plusieurs milliers de kilomètres des centres de décision nationaux et européens. De même l'ouest de l'Amapá, lui-même périphérie enclavée de l'ensemble brésilien. Certes la frontière dans les deux cas est unanimement reconnue malgré les conditions difficiles de la détermination, et les rancœurs ont été dépassées. Mais le Mexique et les États-Unis connaissent une certaine complémentarité, tant régionale que nationale : l'un a la main d'œuvre à bon marché, l'autre les capitaux, et la zone frontalière est peuplée de plus de 8 millions d'habitants, ce qui en fait une frontière particulièrement vive... L'Amapá a la main d'œuvre, alors que la Guyane a certes un haut niveau de vie à offrir, mais de façon assistée, quasiment sans capitaux propres, essentiellement tributaire de subventions envoyées depuis le continent européen. La zone franche sur l'Oyapock, qui était un moyen d'utiliser la frontière de manière avantageuse pour toutes les parties à la manière des *maquiladoras*, n'a pas vu le jour, faute

d'intérêts économiques et politiques suffisants, mais aussi de facilités administratives. Et finalement depuis les accords de 1996 l'immigration brésilienne n'a fait que s'accroître, facilitée par l'amélioration du réseau routier qui a davantage favorisé les hommes que les marchandises.

Mais il est vrai que les *maquiladoras* ont eu de leur côté un assez faible impact sur les flux migratoires : ce que recherchaient les candidats à l'émigration n'était pas forcément un emploi au Mexique, la main d'œuvre dans ces usines est d'ailleurs majoritairement féminine, mais surtout les dollars et le haut niveau de vie offert par les États-Unis. Cela montre qu'il est inutile de vouloir fixer une population sans s'attaquer aux contrastes sociaux et économiques de part et d'autres de la frontière, et malgré la répression les possibilités de travail clandestin sont grandes aux États-Unis, procurant tout comme en Guyane un appel d'air que le gradient de développement entre territoires ne fera qu'alimenter.

Mais contrairement aux États-Unis, la Guyane n'a pas les moyens statutaires ni financiers et économiques de résister à la pression migratoire venue de l'autre côté, exercée par des hommes à la recherche non seulement d'un emploi mais aussi des facilités et services offerts par le système social et scolaire français. La coopération régionale, nous le verrons, n'a pas réussi à canaliser les flux migratoires, car elle ne satisfait pas les appétits ni les besoins des candidats à l'émigration, et n'a pas non plus provoqué le développement économique escompté.

c) D'autres Oyapocks dans le monde

Quelques autres exemples mondiaux de contiguïtés frontalières atypiques peuvent également fournir des pistes pour la Guyane et l'Amapá. Ainsi Haïti et la République Dominicaine, par ailleurs tous deux pourvoyeurs de migrants vers la Guyane française. Représentatifs de la diversité des situations socio-économiques des pays en développement puisque le niveau de vie dominicain est quatre fois supérieur à l'haïtien, ces deux espaces, qui se partagent les deux moitiés de l'île d'Hispaniola y connaissent un isolement similaire malgré leur contiguïté. Les migrations y sont strictement unilatérales, et la plupart du temps clandestines : Haïti sert de réservoir de main d'œuvre à bon marché pour les plantations dominicaines. Mais l'Artibonite, le fleuve frontalier, n'est pas l'Oyapock : il sépare deux États souverains unitaires, aux relations bilatérales encore faiblement développées, mais que le problème des flux migratoires a amené à davantage collaborer. Ainsi, la migration de travailleurs agricoles haïtiens à bon marché vers les plantations de canne à sucre dominicaines avait fait dans les années soixante l'objet d'un contrat

entre le Conseil d'État du Sucre dominicain et le gouvernement haïtien du docteur Duvalier⁹⁰, sans d'ailleurs régler le problème des migrations spontanées faisant de la République Dominicaine un exutoire de la misère haïtienne.

Le parallèle avec la situation oyapockoise est, outre une histoire commune tourmentée qui alimente toujours la peur d'une invasion haïtienne en République Dominicaine, l'aspect unilatéral et clandestin de ces migrations, même si elles furent parfois organisées et répondent finalement à des intérêts des deux parties. Les deux États se retrouvent par ailleurs dans le même regroupement politique qu'est l'Association des États de la Caraïbe, Haïti a même récemment rejoint le CARICOM, contrairement à la République Dominicaine qui y est néanmoins associée par le biais d'une structure plus informelle : le Cariforum. Aussi les deux voisins renforcent-ils à l'heure actuelle leurs relations diplomatiques et commerciales, mais une grande partie de leurs échanges s'effectue encore de façon informelle alors que s'accroît la répression contre les migrants haïtiens installés illégalement en République Dominicaine.

D'autre part, les zones frontalières des deux États sont pareillement isolées au sein de leur ensemble national, facilitant les relations de voisinage notamment au niveau des marchés régionaux, ainsi qu'une intégration régionale de fait, tempérée par la répression dominicaine. Les catastrophes naturelles de l'année 2004 ont même permis un autre embryon de coopération transfrontalière par l'évacuation de victimes haïtiennes vers les hôpitaux dominicains de la région⁹¹.

Malgré les différences de statut et de niveau de développement on retrouve des problématiques de dépendance et de contrastes de développement similaires à celles de la Guyane et de l'Amapá, que les protagonistes espèrent régler par une meilleure intégration qui diminuerait les écarts socio-économiques et par là-même la pression migratoire de l'État le plus pauvre, mais qui contrairement à l'Amapá n'est pas ici le plus peuplé. Ainsi, « *l'économie dominicaine plus dynamique exerce aux frontières un effet d'aspiration qui dynamise la production dans le monde rural et stimule les échanges au niveau de la frontière*⁹². » Aspiration d'autant plus forte que l'État haïtien est absent dans cette marge frontalière.

Mais ici, contrairement à l'exemple guyano-amapéen, la « schizophrénie de la frontière » évoquée en première partie et le lourd contentieux historique ayant provoqué là encore un sentiment de menace mutuel n'ont pas été dépassés en dépit de l'aspect crucial de l'enjeu, peut-être parce que le partenaire le plus puissant, en l'occurrence la République Dominicaine, n'en

⁹⁰ V. Michaux et L. André, « De l'autre côté de la frontière », *Courrier ACP*, juillet-août 2001.

⁹¹ « Haïti-République Dominicaine, l'Etat dans l'urgence », in A. Volvey (dir.), *L'Amérique latine*, Atlande 2006, pp. 88-96.

⁹² J. M. Théodat : « Boc Banic-Banica, un fleuve pour deux », *EchoGéo* n° 2, 2007, p. 13.

ressent pas nécessairement le besoin malgré la pression démographique haïtienne. Dans ce cas précis, il semble que la « perception convergente de la frontière » ne se soit pas encore produite, tout au moins au niveau national, dans ces deux États unitaires.

Dans le même ordre d'idée, on peut évoquer les contacts frontaliers entre Israël et les territoires palestiniens occupés : là encore une frontière, totalement artificielle, sépare un pays à niveau de vie élevé de territoires à faible développement humain mais aux forts indices de fécondité. Pour des raisons de sécurité liées à la recrudescence du terrorisme palestinien, les Israéliens ont érigé un mur le long de la frontière, rappelant la situation aux États-Unis ou à Ceuta et Melilla, tout en ayant besoin dans leurs exploitations agricoles d'une main d'œuvre palestinienne à bon marché. Les échanges transfrontaliers complémentaires (marchandises et main d'œuvre) essaient d'exister car ils correspondent à un besoin, mais sont ici entravés par la situation politique.

De même, officiellement, la ligne de séparation « Nord-Sud », même si elle paraît de plus en plus arbitraire, sépare la Russie, au nord, de la Chine, au sud. Mais si le littoral chinois paraît désormais plus dynamique et développé que la Russie, la portion frontalière met en contact sur le fleuve Amour le bien nommé, la Russie sibérienne pionnière et l'intérieur rural et industriel chinois en renouveau après une période de déclin. Ainsi entre Blagovestchensk, ville russe de 220.000 habitants, et Heihe, 120.000 habitants, ville-préfecture de la province chinoise de Heilongjiang. Commerçants et migrants chinois, étant données les facilités d'accès, sont particulièrement nombreux dans la ville russe, amenant même de nombreux cas d'expulsion de la part des autorités locales, alors que les Russes traversent le fleuve pour le tourisme, les loisirs, les emplettes... et la contrebande. La prise de conscience des nécessaires solidarités a permis la signature d'un accord-cadre entre les deux villes, entre autres pour faire venir des paysans chinois du côté russe afin d'y développer une agriculture qui souffre d'un manque de main d'œuvre. D'autre part, un projet de pont entre les deux rives du fleuve a récemment été relancé⁹³. L'aspect « Nord-Sud » se voit ici, comme sur l'Oyapock, par l'orientation des flux : migratoires de la Chine vers la Russie, touristiques de la Russie vers la Chine. Et c'est dans cet exemple encore la pression migratoire qui amène les deux parties à coopérer. Mais ce découpage du monde entre « Nord » et « Sud » apparaît de moins en moins pertinent, notamment dans les cas de la Chine et du Brésil. Ainsi sur le fleuve Amour, où les flux de capitaux vont désormais et de façon croissante de la Chine à la Russie par le biais d'investisseurs chinois. Alors que la Guyane, représentant le « Nord » en tant que région française, ne reçoit pas pour le moment de capitaux

⁹³ B. Pedroletti, "Echange de bons procédés à la frontière sino-russe", *Le Monde*, 5 octobre 2007.

brésiliens, qui s'exportent en direction de marchés sans doute moins verrouillés et plus prometteurs tels l'Amérique du Sud méridionale ou l'Angola...

Mais tout comme le Brésil qui envoie par milliers des migrants économiques vers la Guyane alors qu'il en reçoit de ses voisins boliviens et paraguayens, la Chine qui dans l'exemple précédent était le pays émetteur vers la Russie, reçoit du fait de son spectaculaire développement économique sur le littoral des immigrants venus de différents pays de l'Asie du Sud-est. Si bien qu'elle se lance à son tour dans une politique de coopération transfrontalière avec ces pays afin de « *favoriser l'économie des pays autour de nous pour s'assurer de la stabilité de ses frontières* », selon les mots d'un entrepreneur chinois. On retrouve bien à travers cette déclaration une problématique commune à la Guyane ; le moteur de la coopération régionale dans toutes ces zones frontalières aux forts contrastes de développement semble la menace de la pression migratoire exercée par le pays le plus pauvre, que l'on espère ainsi canaliser, et surtout atténuer par un meilleur développement de la région frontalière pourvoyeuse d'immigrants. Mais la différence avec le cas guyanais est que le pays récepteur est ici un pays à la forte croissance économique et doté d'un certain poids politique, alors que la Guyane ne jouit que d'une prospérité artificielle et d'une forte dépendance tant politique qu'économique due à la politique et à la volonté de son État de tutelle.

	Population 2007 (millions hab.)	PIB/hab. 2007 (\$/an/hab.)	IDH 2005
Guyane	0,23	13.764	0,850
Amapá	0,59	7.344	0,753
Etats-Unis	306,8	46.970	0,951
Mexique	109,6	14.270	0,829
République Dominicaine	10,1	7.890	0,779
Haïti	9,2	1.180	0,529
Espagne	46,9	31.130	0,949
Maroc	31,5	4.503	0,646
Israël	7,6	27.450	0,932
Palestine	3,9	?	0,731
Russie	141,7	15.630	0,795
Chine	1.318,0	9.100	0,755

Tableau 17. Quelques exemples de disparités de développement entre États frontaliers
(Sources : INSEE, INED, IBGE, www.populationdata.net)

Si Guyane et Amapá ne sont qu'un exemple parmi d'autres de coopération ou d'intégration voulue entre territoires voisins et contrastés, les accords de 1996 ne sont pas non plus les seuls accords de coopération régionale impliquant la Guyane et le Brésil. De quelle manière les autres coopérations en sont-elles le fruit, et obéissent-elles aux mêmes objectifs ?

1. La Guyane : une volonté de coopérations multiples

a) Les grands axes de la coopération régionale

Si la politique de coopération régionale avec le Brésil allait connaître le plus fort engouement, le Conseil régional de Guyane comptait depuis sa création en 1982 développer des relations économiques et culturelles tous azimuts. C'est ainsi que la politique régionale se mit en place au départ selon trois axes : la proximité géographique (vers le Plateau des Guyanes et le Brésil), les affinités culturelles (les Caraïbes) et l'appartenance européenne (les Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne)⁹⁴.

Ainsi eut lieu, à l'invitation du président du Guyana Cheddi Jagan, une visite officielle du Conseil régional dans ce pays en 1995. Mais les liens étaient surtout amicaux et idéologiques entre les deux présidents. Pour le reste en effet le Guyana ainsi que son voisin surinamien, déjà intégrés à l'espace caraïbe par le CARICOM, ne sentaient pas, au début du moins, la nécessité de développer des relations avec une Guyane n'ayant que peu à leur offrir. Ils avaient d'autre part, contrairement au Brésil, déjà un accès privilégié à l'Europe par le biais de leurs anciennes métropoles, Grande-Bretagne et Pays-Bas, qui en étaient membres, de même que par leur situation de pays ACP. En outre, la Guyane en tant que région française n'avait alors pas compétence pour signer des traités avec des États souverains dans lesquels n'existait pas un échelon administratif comparable à la Région. Pourtant un mouvement était lancé et à travers cette invitation, comme celle peu après du gouverneur Capiberibe, il est clair que la Guyane commençait à acquérir une certaine visibilité, à défaut d'intérêt, ce pouvait être perçu comme un premier pas. Le président du Conseil régional, Antoine Karam, avait d'ailleurs déclaré à Georgetown :

⁹⁴Entretien avec Georges Euzet, directeur de cabinet du Président du Conseil régional, Cayenne, avril 2001.

« De l'Orénoque à l'Amazonie... c'est la Guyane. Si l'histoire a séparé les hommes, il n'en tient qu'à eux de se retrouver pour donner vie à une large coopération internationale⁹⁵. »

Ni les projets de coopération ni même celui d'un consulat du Guyana à Cayenne ne virent le jour, mais une impulsion vers une extériorisation de la Guyane était clairement donnée, et même encouragée par le gouvernement français, qui dans une zone géographique où la France est plutôt discrète, voyait l'initiative régionale comme complémentaire et non concurrente de son action diplomatique (Granger, 2001).

La Guyane tout comme les Antilles françaises représente par ailleurs la France, État associé à l'AEC, à laquelle appartiennent le Guyana et le Surinam. Mais les pays membres y compris les PTOM britanniques et néerlandais de l'Union Européenne y sont plus concurrents que complémentaires par leurs productions agricoles et halieutiques. Cela entrave une coopération régionale essentiellement économique pourtant encouragée par les accords de Lomé et Cotonou signés entre pays ACP et Union Européenne.

Guyane et Antilles françaises se trouvent ainsi pris dans une contradiction : pour François Taglioni (1997) « *en se tournant trop résolument vers l'Europe, [les DFA] risquent de laisser passer les chances de leur insertion dans la Caraïbe qui est, par essence, le cadre naturel de leur épanouissement* », mais ils ne peuvent non plus participer à une zone de libre-échange car « *cela irait à l'encontre de leur appartenance au territoire douanier de l'Union européenne*⁹⁶. » Là encore le désir d'intégration régionale se heurte aux réalités sociales et économiques de cet ensemble régional, d'où les craintes exprimées par la population et les socioprofessionnels contrebalançant l'enthousiasme des élus.

Mais outre les Antilles françaises des relations informelles existaient avec Sainte-Lucie, dont sont originaires nombre de familles gyanaises. Cette ancienne colonie britannique indépendante depuis 1979 fut autrefois, au XVIIIe siècle possession française, et ses habitants ont conservé l'usage de la langue créole, ce qui facilita leur remarquable intégration en Guyane lors des grandes migrations dues à la ruée vers l'or du début du XXe siècle. Le premier ministre de Sainte-Lucie effectua un voyage officiel de quatre jours en Guyane en 2005, à l'invitation du Conseil régional. Mais en dehors d'une déclaration d'intentions rien de concret ne fut signé, l'un des obstacles étant les difficultés de communications dues à la faiblesse de l'offre aérienne entre la Guyane et la Caraïbe anglophone.

⁹⁵ *France-Guyane*, 15 décembre 1995.

⁹⁶ « L'AEC dans les processus d'intégration régionale : quelle insertion pour les DFA ? » In : Van Eeuwen D. (dir.), *Les nouvelles intégrations latino-américaines et caraïbes*, CREALC 1997, pp. 163 et 166.

Quelques accords ponctuels ont de même été signés avec Haïti, dans les secteurs du bois et des poissons. On peut remarquer dans ces deux exemples des liens essentiellement culturels et démographiques, Sainte-Lucie et Haïti ayant eu une importance particulière dans le peuplement de la Guyane. Mais dans le dernier cas on trouve une volonté, comme avec le Brésil, de participer au développement d'un pays ou d'une région au nom d'une solidarité naturelle, mais aussi pour atténuer les flux migratoires et fixer la population dans son pays d'origine.

La Chine eut également sa part, depuis 1860, dans le peuplement de la Guyane. Si les descendants des premiers arrivants sont maintenant grandement métissés (les « bata-chinois »), des flux familiaux continuent d'arriver, notamment par le Surinam, risquant de renforcer le caractère communautariste d'une population déjà très endogame.

En 2003 l'ambassadeur de Chine se rendait en Guyane, à l'invitation de l'association culturelle sino-guyanaise *Fa Kiao Kon So*. A l'issue de cette visite fut signé un protocole d'accord entre la Région Guyane et la province du Zhejiang, une région de près de 50 millions d'habitants d'où partirent de nombreux Chinois vers la Guyane. Le vice-gouverneur de la province est venu ensuite en 2006, le président Karam a également de son côté été invité, mais cela n'a pour l'instant abouti à aucun projet concret, même si furent évoquées des pistes du côté du tourisme, de l'agriculture et de la pêche⁹⁷. On remarque là encore la prévalence des origines des Guyanais pour expliquer les cibles de la coopération régionale, alors que les Chinois, avec cinq visites d'officiels en quatre ans, montraient un intérêt croissant pour l'Amérique du Sud d'une façon générale, que l'ancien Pays du Milieu comptait aussi pénétrer à travers sa diaspora, bien représentée en Guyane. Mais les relations étaient là encore handicapées par les problèmes de distances et de couts de transports.

C'est cependant l'Amérique du Sud qui était mentionnée comme étant la cible prioritaire de cette politique dans le projet de société élaboré par les élus guyanais en septembre 2009 :

« Sans nier l'existence des possibilités de coopération qu'offre la coopération régionale au niveau de la Caraïbe, il convient d'admettre que l'espace naturel de mouvance de la Guyane, sous cet aspect, relève essentiellement de son insertion géographique dans l'espace d'Amérique du sud⁹⁸. »

Les autres parties du monde apparaissaient ainsi bien secondaires par rapport à un objectif brésilien et amazonien qui semblait plus prometteur : aux affinités culturelles et historiques étaient finalement préférées les affinités géographiques, plus porteuses économiquement.

⁹⁷ Entretien avec Olivia Victor, chef du service Coopération au Conseil régional, 20 juin 2008.

⁹⁸ Fondements du projet de société, annexe à la résolution adoptée n° 7, Congrès des élus départementaux et régionaux de Guyane, 2 septembre 2009, p. 26.

b) Les pays ACP

En dehors de la zone qui nous intéresse directement, les pays « Afrique-Caraïbe-Pacifique », correspondent généralement aux anciennes colonies européennes, et furent définis en 1975 par la Communauté Européenne afin de prendre en compte les relations privilégiées et les solidarités qu'ils maintenaient encore avec leurs anciennes métropoles. Ils avaient, par les accords de Lomé signés cette année-là, un accès préférentiel sur le marché européen, avec prix minimum garanti. Cette convention se voulait effectivement un contrat de solidarité et de partenariat entre ces pays et l'Union Européenne. Les DFA, et la Guyane en particulier, étaient concernés au premier chef puisque dans la zone caraïbe cela comprenait tous les États anglophones, plus le Surinam, Haïti et la République Dominicaine qui créèrent pour l'occasion le Cariforum. Concrètement cela signifiait pour ces pays un écoulement à des conditions avantageuses de leur production de sucre, de bananes et de rhum, mais aussi de riz (Crusol, 2003). C'est-à-dire les principales exportations agricoles des départements français d'Amérique voisins, aux milieux naturels et ressources similaires, qui perdaient ainsi le privilège qu'ils avaient sur le marché communautaire en tant que régions européennes, mais se voyaient reconnus par la Communauté Européenne comme interface possible par des accords facilités accompagnés d'aides financières.

En effet, les accords de Lomé III signés le 8 décembre 1984 prévoyaient par l'annexe VII une coopération régionale possible avec la zone ainsi que des aides publiques au développement, par le Fonds Européen de Développement, également accessible aux PTOM (dont ne fait pas partie la Guyane, directement intégrée dans l'Union Européenne) et la Banque européenne d'Investissement. D'autre part le programme POSEIDOM avait assoupli le cadre de la coopération et des relations commerciales entre les DOM et leurs voisins. Le but était pour l'Europe de permettre un développement économique de ces régions souvent parmi les plus pauvres du monde afin d'empêcher une instabilité et une émigration qui risquaient de perturber les pays européens. Du côté français, cette possibilité de coopération régionale pour les DROM survenait peu après les lois de décentralisation qui permettait des accords internationaux impliquant les collectivités régionales, montrant que désormais un mouvement était lancé en direction d'une déconcentration de la politique diplomatique française (Chicot, 2005).

Mais les conséquences furent à double tranchant pour les DFA : d'un côté un droit à la coopération leur était reconnu et était même encouragé avec leurs voisins ACP, mais d'un autre côté ces pays connaissent les mêmes productions agricoles, et ainsi favorisés ils allaient se révéler des concurrents sur le sol européen.

De même, grâce à une circulation des capitaux facilitée, des îles attractives comme la Barbade pour sa santé économique ou la République Dominicaine pour son marché et ses faibles coûts de main d'œuvre reçurent des investissements européens prévus au départ pour les DFA, avec le soutien de l'Agence française de Développement, alors qu'aucun projet impliquant ces derniers avec les pays ACP ne vit le jour : marché caraïbe trop étroit, productions concurrentes, désintérêt ou méconnaissance de l'Europe à ce moment pour les DFA... (Crusol, 2003).

L'accord de Cotonou en 2000 libéralisa encore davantage les échanges entre pays ACP et Union Européenne, tout en prévoyant un soutien direct de cette dernière à la coopération régionale. Sans plus de succès de ce côté. Les accords Union Européenne-Pays ACP étaient finalement un outil qui dans le cadre d'une coopération régionale à l'échelle de la Caraïbe s'avéra inadapté du fait de l'absence de complémentarité et de réseaux de transports internes suffisants. La Guyane, voisine du Surinam, n'intéressait pas spécialement ce dernier mais devait en subir la concurrence sur le marché européen notamment pour le riz et les crevettes.

Pour Crusol (1991) qui dans son rapport pour le Comité économique et social⁹⁹ analysait les causes du faible dynamisme des relations DFA-ACP,

« Les difficultés sont dues au morcellement, à la faiblesse des communications, à l'absence de liens d'interdépendance et de complémentarité économique, aux cloisonnements institutionnels, politiques, administratifs et législatifs, qui font de la Caraïbe l'une des régions les plus balkanisées du monde [...] Les limites proviennent de l'exiguïté des marchés, de leur segmentation, de la grande dissymétrie de taille entre les pays [...] de l'inégalité des conditions de compétitivité...¹⁰⁰ »

Or ces conditions se retrouvent pour la plupart parmi les caractéristiques de la coopération Guyane-Amapá. Les rapports Lise-Tamaya (1999) et Doligé (2009) remarquaient pour leur part la dissymétrie entre les produits ACP qui pénétraient plus facilement le marché européen, donc les DFA, tout en continuant de percevoir des droits de douane sur les produits communautaires, y compris ceux des DFA. En effet, le principe des accords de Cotonou (2000) confirmait la non-réciprocité des mesures d'exemption des droits de douane dans les échanges commerciaux, désavantageant ainsi les productions des DFA qui n'ont plus que le marché européen comme débouché potentiel. Cela dit, ces mêmes accords prévoyaient des mesures spécifiques aux DOM par des clauses de sauvegarde, renforçant l'aspect « économies de dérogation » de ces territoires. Leurs productions par ces accords auront un accès total au marché caribéen en 2020... mais celles-ci sont encore rares et peu compétitives.

⁹⁹ J. Crusol, 1991. *La coopération entre les Etats ACP et les Territoires et Départements d'Outre-mer de la zone caraïbe*. Conseil Economique et Social.

¹⁰⁰ Rapport Crusol, p. 6.

Enfin, la Caraïbe était la seule région à conclure un accord de partenariat économique complet (APE) le 16 décembre 2007, les APE étant destinés à régir les relations économiques entre Union Européenne et pays ACP à partir de 2008. Alors que tous les produits de la Caraïbe pénétraient déjà le marché européen sans taxes ni quotas, la réciprocité devait s'exercer progressivement. La Guyane devrait ainsi bénéficier d'un meilleur accès au marché surinamien et réciproquement, le volet commercial étant renforcé par un volet développement destiné à favoriser leur adaptation à ce nouveau contexte (rapport AFD-CEROM-IEDOM-INSEE, 2008). Mais les conditions de ce partenariat, notamment par la domination européenne et la concurrence entre pays ACP qu'elles pérennisaient, ont été violemment dénoncées par la députée guyanaise Christiane Taubira dans un rapport demandé par le Président de la République¹⁰¹, qui n'y a pas donné suite. Cette dernière pourtant émettait des propositions pour reformuler le partenariat entre les DFA et les pays ACP, en préconisant une complémentarité basée sur la technologie et le développement de productions à haute valeur ajoutée dans des territoires français peu compétitifs sur les productions traditionnelles.

Mais cet axe « pays ACP », ne fut pas du tout privilégié par la Guyane, qui avait choisi de privilégier son insertion dans le monde amazonien et sud-américain auquel n'appartiennent pas ces pays en dehors du Guyana et du Surinam. Or ce dernier est à la fois un voisin amazonien et caraïbe, avec lequel l'APE permettra des échanges économiques accrus, qui pourront s'avérer au détriment de la Guyane étant donné sa faible production. Il comporte d'autre part un risque, avec ces exemples d'investissements finalement effectués dans des pays aux moindres coûts de production et de main d'œuvre. Avec les accords croissants de coopération régionale, n'est-ce pas ce qui pourrait se produire avec l'Amapá mais aussi le Surinam, au détriment de la Guyane, toujours avec des aides de l'AFD puisque cette dernière a compétence sur ces deux territoires ?

c) Les Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne (RUP)

Quant aux RUP, leur coopération est bien sûr encouragée par l'Union Européenne. Ainsi, un protocole de coopération a été signé à Gourbeyre (Guadeloupe) le 29 mars 1995 par les sept présidents, impliquant la tenue d'une conférence annuelle et consacrant la naissance de leur coopération politique internationale, dans les domaines politique, technique et organique, dans le cadre du statut juridique né du traité d'Amsterdam.

¹⁰¹ C. Taubira, *Les accords de partenariat économique entre l'Union Européenne et les pays ACP*, rapport à M. le Président de la République, juin 2008.

Mais s'ils ont économiquement bien peu de marchandises ou de services à échanger, par leurs situations similaires d'éloignement et de dépendance, ils ont des expériences à partager, d'où l'intérêt de constituer un réseau. Solidaires en dépit de leur dispersion géographique, les présidents des sept régions ultrapériphériques sont allés jusqu'à constituer un lobby pour glaner plus de fonds et de compétences de la part des institutions européennes à Bruxelles, en essayant même de passer par dessus les États centraux. La quatorzième conférence des RUP, qui se tint à Cayenne en octobre 2008 sous la présidence guyanaise (les RUP ont une présidence tournante à l'image de l'Union Européenne) fut une autre occasion d'affirmer leur singularité et leur nécessité à l'espace européen par leurs voisinages originaux. La présence de commissaires européens, dont profita par ailleurs le Surinam pour enfin parapher son adhésion au Programme Opérationnel Amazonie que nous verrons ultérieurement, montrait d'une part la crédibilité désormais acquise par les RUP, d'autre part que l'Union Européenne semblait bien avoir pris la mesure de l'intérêt représenté par ces régions lointaines pour nouer des contacts avec d'autres régions du globe potentiellement stratégiques. C'est donc par l'entremise de l'Union Européenne que la Guyane peut renforcer ses liens avec son environnement géographique, ce qu'effectivement a montré la signature en 2008 du Programme Opérationnel Amazonie.

Statutairement la Guyane aurait pu aussi bien développer des relations avec les PTOM (Pays et Territoires d'Outre-mer) européens : les territoires autonomes des Pays-Bas (Antilles néerlandaises) ou de Grande-Bretagne (Montserrat, Anguilla, Iles Vierges, etc.), relevant de métropoles européennes mais non intégrées dans l'Union, à l'image des Pays et Collectivités d'outre-mer français. Mais, outre que les PTOM ne semblaient pas très demandeurs (et pour échanger quoi, vu la similitude des productions ?), la Guyane malgré la culture nettement caraïbe de la population créole se sentait plus des affinités amazoniennes, elle pouvait ainsi jouer une carte que seule entre les DFA et les RUP elle possédait.

2. La coopération avec le Plateau des Guyanes

a) Une autre frontière asymétrique

Si la coopération régionale était possible avec toute région décentralisée d'un autre pays souverain, la coopération transfrontalière, avec ses financements spécifiques, ne pouvait évidemment se faire qu'avec des collectivités du Brésil et du Surinam. Or ce dernier pays non

seulement semblait au départ peu intéressé, mais en outre contestait sa frontière commune avec la Guyane, tant au niveau de l'estuaire que de la source du Maroni. De plus, il s'agit d'un État unitaire, avec lequel la législation française empêcha toute convention impliquant une collectivité française jusqu'à la loi d'orientation de l'an 2000.

Pays parmi les plus pauvres de la Caraïbe (21^{ème} sur 25, d'après l'INSEE, en 2003), le Surinam a intégré en 1999 la Zone de Solidarité Prioritaire, définie par la France pour sa politique de coopération avec les pays en développement. Il bénéficie du coup d'aides de l'Agence Française de Développement et, en tant que pays ACP, du Fonds Européen de Développement, mais sans que cela concerne, d'une manière ou d'une autre, la Région Guyane, sauf en permettant le développement de productions primaires éventuellement concurrentielles.

L'économie du Surinam repose en effet essentiellement sur l'industrie extractive, et ses exportations, la balance commerciale étant d'ailleurs excédentaire, sont dix fois supérieures à celles de la Guyane. Aussi, face à une possible stagnation du marché caraïbe et à la concurrence sur le marché européen, le marché guyanais, réduit mais au niveau de vie élevé pourrait offrir une alternative : actuellement en effet les exportations guyanaises vers le Surinam ne représentent qu'1 % du total, quand celles vers la Guyane ne représentent que 0,1 % des exportations surinamiennes (rapport AFD-CEROM-IEDOM-INSEE, 2008).

Cet État, dont l'émancipation fut graduelle et pacifique, fut un modèle pour une Guyane qui avait connu au début une colonisation similaire, entraînant une même structure économique, du moins avant l'établissement du Bagne. Mais les troubles qu'il connut par la suite lui firent perdre cet intérêt, et empêchèrent toute relation entre les deux voisins, en dehors des milliers de Surinamiens qui se réfugièrent en Guyane. Les démocrates surinamiens, de retour au pouvoir en 1992, héritèrent d'un pays dévasté notamment dans sa partie frontalière avec la Guyane, où avaient eu lieu des combats entre l'armée régulière et des milices noires-marronnes, les *Jungle Commandos*. La coopération avec la Guyane, et par là-même avec la France et l'Europe, était donc un moyen de relever cette partie du pays qui s'était révoltée précisément parce qu'elle se sentait délaissée du pouvoir central, sur fond de rivalités ethniques entre Créoles du littoral central et Noirs-Marrons. France et Guyane ayant elles l'objectif de limiter les très importants flux migratoires consécutifs à l'effondrement du pays, c'est là encore par sa situation de « riche » région européenne que la Guyane présentait un intérêt pour ses voisins.

Dans la foulée des accords entre la Guyane et l'Amapá, un secrétariat permanent à la coopération entre Guyane et Surinam était mis en place en août 1997, coprésidé côté surinamien par l'ambassadeur du Surinam à Trinidad, et côté guyanais par le Préfet et le président de Région,

mais sans concrétisation. C'est quand le président Chirac rencontra à Washington le président surinamien Jules Wijdenbosch en mai 1998 que des attributions plus claires furent définies, épaulées par le nouvel ambassadeur de France désormais installé à Paramaribo (le Surinam relevait avant de l'ambassade de France à Trinidad), spécialement chargé de la mise en place des échanges de toutes natures entre les deux territoires.

La loi d'orientation pour l'Outre-mer de décembre 2000 allait favoriser ce mouvement en permettant la signature de conventions avec des États souverains. Le ministre français de l'Outre-mer se rendit au Surinam en juin 2001 avec une délégation guyanaise composée du Préfet, du Président du Conseil régional et des parlementaires locaux. L'enjeu était aussi de contrôler des flux jusque là réels mais informels, comme le déclarait le député-maire de Saint-Laurent Léon Bertrand, membre du secrétariat permanent, à l'issue de la première réunion importante de cette structure : « *La coopération entre la Guyane et le Surinam existait déjà dans les faits mais se faisait jusqu'alors malgré nous*¹⁰². »

Du fait des regroupements économiques distincts et de la configuration très particulière du Surinam oriental, peuplé majoritairement de Noirs-marrons tout comme la rive française du Maroni, les échanges économiques sont en effet surtout informels et clandestins. Un projet de coopération avec la Guyane et l'Amapá s'est bien ébauché au début des années 90 autour de la recherche sur la mouche de la carambole, mais l'unique projet d'envergure allait concerner la reconstruction de l'hôpital d'Albina, détruit par la guerre civile, faisant du coup accoucher les habitantes de la région à Saint-Laurent, en territoire français. Ce projet, dont la mouture définitive date de 1997, était financé par le Fonds Interministériel de Coopération à hauteur d'1,6 millions de francs. La partie française s'engageait à équiper en matériel les services de maternité et d'urgence, et à fournir une ambulance pour les évacuations sur Paramaribo. Mais l'attrait de la France, une plus grande confiance peut-être envers la médecine française, la fausse croyance qu'une naissance en territoire français donnait automatiquement accès à la nationalité, firent que le flux de Surinamiennes venant accoucher à Saint-Laurent ne diminua pas significativement.

Outre l'organisation de patrouilles policières conjointes sur le Maroni, un accord bilatéral de réadmission a également été négocié avec le Surinam en 2004, mais le problème du refus de laisser transiter les Guyaniens expulsés de Guyane française se pose toujours, alors que le Guyana n'a toujours pas de représentation consulaire en Guyane. L'immigration clandestine constitue là encore le moteur de la volonté de coopération avec ce voisin « problématique ».

¹⁰² « Coopération Guyane-Surinam, le fruit d'une volonté commune », C. Simon, *France-Guyane* 10-11 octobre 1998.

Actuellement, quatre objectifs de coopération sont définis comme prioritaires : un accès équitable à la santé et à l'éducation aux populations du Maroni ; le développement économique et le désenclavement de la zone frontalière ; la réhabilitation des infrastructures de transport ; une politique commune de gestion des ressources naturelles. La réhabilitation de la route Albina-Paramaribo est actuellement en cours avec des fonds européens, ainsi que l'appui aux centres de santé de la région d'Albina et la réhabilitation de sa maternité. Sont également prévus une interconnexion électrique et un projet tournant autour de la télémédecine, avec affrètement par la France d'un bateau médicalisé sur le Maroni. C'est encore la coopération dans le domaine de la sécurité civile qui fonctionne le mieux, à travers l'évacuation facilitée vers les hôpitaux guyanais de blessés graves venant du Surinam.

b) Une coopération plus difficile qu'avec le Brésil

Mais bien que participant ponctuellement à quelques programmes de coopération militaire avec l'Armée française sur le Maroni, le Surinam ne veut pas montrer une trop forte implication avec la Guyane à laquelle l'oppose un différend territorial même s'il fait semblant de le mettre en sommeil, alors que celui qui l'opposait au Guyana vient d'être résolu en faveur de ce dernier par l'ONU. Aussi est-ce après quelques hésitations qu'il intégra en 2008 le Programme Opérationnel Amazonie que nous évoquerons au chapitre suivant, qui donne une base légale encore plus précise à cette coopération.

Mais Paramaribo se montre clairement moins motivé et impliqué que Brasilia, sans doute à cause d'une orientation caraïbe plus clairement assumée. En outre le français n'y est plus enseigné faute de personnel compétent, le Surinam ayant de toutes façons fait le choix du développement de l'anglais, CARICOM oblige, avec comme langues secondaires l'espagnol et le portugais du fait de l'environnement sud-américain (rapport AFD-IEDOM-INSEE, 2008). La Guyane semble ainsi ne pas en faire partie, alors que se développe également la coopération scolaire.

Peut-être dans la foulée du POA, l'année 2009 a vu cependant un renforcement spectaculaire de la coopération : outre l'installation d'une antenne permanente de la CCIG à Paramaribo et la signature de plusieurs accords-cadres avec ses homologues surinamiens, une convention de partenariat était signée entre les aéroports de Cayenne-Rochambeau et Zanderij (Paramaribo) dans les domaines de l'ingénierie et du développement durable du transport aérien. 2009 marqua aussi, pour peu de temps cela dit, la reprise des vols longtemps interrompus entre Cayenne et Paramaribo, assurés par la Surinam Airways, Air France n'ayant finalement jamais obtenu son

agrément. Faute de rentabilité la ligne fut cependant une fois de plus interrompue au bout de quelques mois. Néanmoins eut lieu en décembre 2009 la première commission mixte transfrontalière, à l'image de celles qui se tenaient avec le Brésil depuis déjà deux décennies. Le Préfet y exposa la possibilité d'une dérogation à la préférence nationale en matière de compagnie aérienne, à condition que les jours de desserte du Brésil n'interfèrent pas sur ceux d'Air Caraïbes. En vain jusqu'à présent.

Le projet le plus intégré est pour le moment celui d'un *package* touristique commun au Surinam, à la Guyane et à l'Amapá, dans l'espoir que la complémentarité entre les trois régions permettra de développer un tourisme européen encore bien timide. L'intégration des trois territoires est encore pénalisée par la faiblesse des infrastructures de transport, routières comme aériennes, mais le Programme Opérationnel Amazonie devrait financer les études de faisabilité en ce domaine, en donnant aussi un cadre structurel à ce partenariat.

La coopération avec le Surinam n'en est encore qu'à un stade embryonnaire, et il semble que du fait d'autres priorités nationales elle n'aboutira pas à une intégration similaire à celle avec l'Amapá, même si cette dernière est surtout visible au niveau culturel et scientifique sinon économique. Mais le Surinam semble finalement montrer un intérêt croissant pour son voisin guyanais, et en dépit de l'orientation caraïbe montrée par l'intégration dans les pays ACP, l'AEC et le CARICOM, il regarde à nouveau vers un sous-continent sud-américain auquel le Brésil à travers l'Unasud essaie de l'intégrer. En somme, le Surinam semble connaître un repositionnement sud-américain similaire à celui de la Guyane, et outre l'appartenance déjà ancienne à l'OTCA puis à l'Unasud, après le Brésil c'est bien la Guyane – et l'Union Européenne – qui à travers le POA permettent à ce pays de s'assumer comme amazonien. L'élection en juillet 2010 du sulfureux ancien dictateur Desi Bouterse à la tête du pays ne semble pas remettre en cause cette tendance : il s'est de suite tourné vers la France pour contrebalancer l'influence néerlandaise¹⁰³, et nous avons déjà évoqué ses liens privilégiés avec le Brésil.

A l'ouest du Surinam, le Guyana est aussi un État unitaire, et ne possède aucune frontière commune avec la Guyane. Mais il est considéré comme un pays « voisin » de par son appartenance au Plateau des Guyanes et l'héritage d'une même histoire coloniale, et son orientation politique tiers-mondiste des années 60 avec Cheddi Jagan en fit un phare pour la jeune génération de militants guyanais aujourd'hui au pouvoir. Peu attractif du fait de sa pauvreté et de ses problèmes ethno-sociaux, il fallut attendre mai 2010 pour qu'une nouvelle délégation guyanaise s'y rende après la visite du Conseil régional en 1995. Elle était composée

¹⁰³ Il fait l'objet d'un mandat d'arrêt aux Pays-Bas pour trafic de drogue.

du Préfet, du nouveau président du Conseil régional Rodolphe Alexandre, de l'ambassadeur de France au Guyana et Surinam, du président de la CCIG... qui furent reçus par le président Jagdeo. Plus protocolaire que la précédente, elle permit la signature d'un accord pour une commission mixte internationale devant se réunir une fois par an, alternativement en Guyane et au Guyana... De même fut acté le principe d'un Consulat honoraire, d'une coopération policière, de la venue d'experts guyaniens pour sortir le riz guyanais de son marasme... montrant dans ce cas précis un exemple peu commun de coopération « sud-nord » ! Après des années d'ignorance et de fins de non-recevoir, ces relations ont pu être relancées par le fait que les projets de coopération étaient distincts des demandes récurrentes de réadmission des ressortissants guyaniens expulsés. Bien que plus éloigné, mais exerçant comme les autres voisins de la Guyane une forte pression migratoire, le Guyana devient à son tour un objectif de l'externalisation de la Guyane, conformément au désir de « pan-guyanisme » de l'ancien sénateur Georges Othily¹⁰⁴.

3. La coopération régionale en Amazonie brésilienne

Longtemps isolé en Amérique du Sud par le fait d'en être l'unique pays lusophone, craint par des voisins pour ses tendances hégémoniques, et surtout se suffisant pratiquement à lui-même, le Brésil longtemps ne favorisa pas la coopération régionale à l'intérieur du sous-continent. Et si coopération transfrontalière il y a, notamment dans le sud avec la Bolivie, le Paraguay et l'Uruguay, elle découle d'un rapport de forces tant migratoire qu'économique en faveur du Brésil, et les États nationaux jouent un plus grand rôle que les collectivités à cause des faibles compétences internationales de ces dernières.

On s'attachera donc à des exemples plus proches concernant d'autres États amazoniens du Brésil avec des provinces frontalières d'États voisins, cette coopération étant par ailleurs encouragée dans un but intégrateur par le Traité de Coopération Amazonien.

a) Des projets transfrontaliers en Amazonie

Isolés dans leur ensemble national, les autres petits États amazoniens du Brésil, Rondônia, Acre et Roraima, ont également développé une coopération transfrontalière avec leurs homologues des

¹⁰⁴ « Immigration et coopération transfrontalière », *Le Développement*, CCIG Cayenne, avril 2007, pp. 12-13.

pays voisins : Provinces de Pandó et Beni (Bolivie), de Madre de Dios (Pérou), État de Bolívar (Venezuela), ainsi que la République du Guyana. L'État brésilien d'Amazonas, pourtant frontalier de plusieurs départements péruviens et colombiens, est bien moins concerné par ce type d'accord en dehors de quelques échanges au niveau communal, comme Benjamim-Constant et Assis-Brasil avec Islândia et Iñapari (Pérou), ou entre les villes jumelles de Tabatinga (Brésil) et Leticia (Colombie) : cet État, le plus étendu du Brésil, est immense, et ses marges frontalières bien que plutôt vives au niveau des communes précédemment citées sont trop périphériques. En outre, le contexte politique délicat de la Colombie amène l'État brésilien à particulièrement militariser cette frontière et laisser moins de marge de manœuvre aux autorités locales.

Dans cette Amazonie occidentale les problématiques sont différentes : contrairement à la Guyane les régions cibles de la coopération brésilienne dépendent d'un État national considéré pauvre, plus que le Brésil, surtout dans le cas du Pérou, de la Bolivie et du Guyana. Mais les thèmes abordés sont similaires : libre-échange entre communes frontalières, coopération médicale (dès 1991 entre le Roraima et l'État vénézuélien de Bolívar), coopération universitaire (universités du Roraima, de la Rondônia et de l'Acre avec les universités des régions frontalières de la Bolivie, du Pérou, du Venezuela, du Guyana...), barrages hydroélectriques sur les fleuves frontaliers comme le Madeira ou le Mamoré, intégration des systèmes électriques entre Venezuela et Roraima... Un pont est également prévu, comme entre Guajará-Mirim (Rondônia) et Guayara-Mirín (Beni, Bolivie), complétant tout le réseau de ponts transfrontaliers autour du Brésil (Paraguay, Pérou, Guyana... et Guyane).

Les États brésiliens mettent également leurs compétences et leur logistique en matière de pêche, d'agriculture et même de construction de barrages hydro-électriques au service des États oubliés et peu développés du Pérou et de la Bolivie : le Brésil est ici le pays fournisseur de compétence scientifique et technique, contrairement au cas amapéen où dans ce dernier cas ce sont celles de la France qui sont sollicitées à travers la Guyane, montrant la spécificité de cette coopération dans le contexte brésilien. En dépit de leur périphéricité l'Acre, le Rondônia et le Roraima sont reliés par la route au reste du Brésil ou tout au moins à un centre urbain et industriel d'importance comme Manaus ou agricole comme le Mato Grosso, même si c'est depuis peu. On n'y retrouve donc pas l'enclavement propre à l'Amapá, pour lequel le voisin étranger constitue la seule échappatoire par voie terrestre.

D'autre part, la similitude des statuts politiques, les relations terrestres et l'intégration continentale en cours facilitent les échanges économiques : ainsi en 2008 eut lieu la huitième rencontre des gouverneurs du Roraima et de Bolívar (Venezuela), avec des représentants des

ministères respectifs des Affaires étrangères, dans le but de créer une aire frontalière de développement et de libre-échange dans un contexte d'essor spectaculaire des échanges commerciaux entre les deux nations (+ 474 % entre 2003 et 2007, exportations brésiliennes quasiment décuplées entre 1999 et 2008). D'autre part fut convenu le principe de l'accès au haut débit internet pour le Roraima, coupé du réseau national, depuis le Venezuela, problématique que l'on retrouve aussi d'ailleurs entre Amapá et Guyane¹⁰⁵.

Enfin, tout comme l'Amapá avec le français, le Roraima trouve un intérêt à se trouver à la frontière du Guyana, État anglophone. Aussi des accords régionaux ont été signés en 2002 notamment dans les domaines scolaires et culturels, permettant par exemple le renforcement de l'enseignement de l'anglais, à l'image de ce que l'Amapá avait fait avec la langue française. Mais c'est à sens unique : le Guyana a choisi une orientation nettement caraïbe en privilégiant son appartenance au Commonwealth et au CARICOM et n'éprouve donc pas un grand intérêt à développer l'enseignement du portugais même s'il existe à Georgetown, tout comme à Paramaribo d'ailleurs et non à Cayenne, un centre culturel brésilien. D'autre part le Roraima comme la Guyane subit les effets de la contrebande de drogue via le Guyana et de la crise sociale qui affecte ce pays. Aussi gouvernements roraimense comme brésilien, auxquels le Guyana offre aussi un débouché caraïbe par le port de Georgetown, ont-ils proposé à cet État de subventionner partiellement l'asphaltage de la route Lethem-Georgetown à travers des subsides du BNDES, la banque de développement brésilienne.

b) Roraima-Guyana : un problème de crédibilité et d'implications

Souffrant comme l'Amapá d'un problème de crédibilité auprès de l'État central et du reste du Brésil, le Roraima cherche aussi à développer une coopération avec un territoire voisin et non ibérique, en l'occurrence la République coopérative du Guyana, même s'il s'agit d'un membre à part entière de l'OTCA. Mais ce rapprochement était déjà ancien au niveau national, par la conclusion d'un accord dès les années 70 pour faciliter l'utilisation du port de Georgetown par les produits d'exportation brésiliens, montrant les préoccupations caraïbes du Brésil qui n'étaient pas seulement politiques mais aussi économiques et stratégiques, par la recherche d'un débouché vers un monde caraïbe en pleine émergence que sa géographie ne lui offrait pas.

¹⁰⁵ Sources : Portal do Governo do Estado de Roraima (www.portal.rr.gov.br/arn/index.php?) et D. Solano, « Le Brésil et la coopération Sud-Sud : l'Amérique du sud prioritaire », *Diploweb*, 13 mars 2010, www.diploweb.com › *Amérique* › *Amérique du Sud*.

Les premières années du XXI^e siècle virent donc le développement de la coopération frontalière impliquant le Roraima, lequel connut longtemps un enclavement similaire à celui de l'Amapá, en étant longtemps mieux relié à son voisin guyanais qu'au reste du Brésil. L'autre point commun est qu'il offrait une frontière avec un pays appartenant à un autre regroupement économique que le Mercosud, en l'occurrence le CARICOM que le Brésil voit comme un marché potentiel tout comme l'Union Européenne.

Ainsi, la construction du pont sur le fleuve Tacutu entre Bonfim et Lethem s'acheva en avril 2009 avec l'aide logistique du 6^{ème} bataillon brésilien « Simon Bolívar ». Celui-ci avait déjà prolongé la route de Boa Vista jusqu'à la frontière matérialisée par ce fleuve dans les années 70, dans le but avoué d'exporter les produits de la zone franche de Manaus et les productions agricoles du Roraima vers l'hémisphère nord. Mais cette inauguration fut perturbée par des manifestations du côté guyanien dans le but d'empêcher la pénétration de véhicules venant du Brésil, pour protester contre l'absence de dirigeants de haut niveau des deux pays et l'instauration d'un poste de douane considéré insuffisant. Du coup les productions maraîchères se retrouvèrent interdites de passage sur le territoire guyanien faute de certificat phytosanitaire conforme.

Outre l'absence du président guyanien Bharrat Jagdeo, celle de Lula fut d'autant plus critiquée qu'il se trouvait à ce moment à Manaus, à moins d'une heure de vol du lieu de l'inauguration. Ce qui montrait pour les analystes brésiliens, s'appuyant également sur l'absence d'informations produites par l'Itamaraty, le peu d'intérêt pour cette coopération au niveau national, qualifiée même de « transparence historique » pour stigmatiser son invisibilité du fait du faible niveau des échanges¹⁰⁶, alors même que le pont faisait disparaître l'une des ruptures sur l'axe considéré stratégique de l'*Arco Norte*.

Cela fut d'autant plus mal ressenti au niveau local, puisque l'État de Roraima était associé à cette politique censée favoriser son intégration régionale : le partenaire roraimense est ici le Secrétariat des Relations frontalières, une structure qui n'a pas d'équivalent en Amapá où les échanges licites sont encore moins nombreux.

Finalement, Jagdeo et Lula se retrouvaient le 14 septembre 2009. A l'occasion, le gouverneur roraimense, José de Anchieta Júnior, passant l'épisode précédent sous silence pour valoriser au contraire l'aspect historique de cette inauguration, déclarait que ce n'était pas les frontières qui disparaissaient mais les conceptions que l'on s'en faisait, elles faisaient de toute façon partie de

¹⁰⁶ T. Gehre, « A invisibilidade das relações Brasil-Guiana : o contencioso da ponte sobre o rio Tacutu », *Dossiê contencioso Brasil-Guiana*, Universidade Federal de Roraima, 05/05/2009. www.ufr.br/dossie---contencioso-roraima-guiana.

l'identité des peuples... L'on a vu effectivement à quel point les représentations de la frontière et du pays au-delà jouaient sur la mie en œuvre de la coopération, et il est clair que le gouverneur brésilien voulait montrer que la coopération avec un voisin ne signifiait aucunement un affaiblissement du sentiment national dans ces marges brésiliennes. Mais l'aspect intéressant était l'accent mis sur l'intégration au monde caraïbe permise par les échanges tant commerciaux que touristiques, et surtout... le gouverneur du Roraima demandait aux États centraux, notamment au brésilien, de laisser les peuples frontaliers renforcer leurs relations sans trop interférer, dans le but de constituer une « Amazonie caribéenne » :

“Para nós interessa que essas relações sociais, culturais e econômicas aconteçam e se fortaleçam principalmente entre os brasileiros de Roraima e o povo da Guiana. Que aconteçam aqui na fronteira. Naturalmente, presidente Jagdeo, meu caro presidente Lula, isso não é reivindicação de monopólio, mas apenas de preferência, dentro dos princípios da União Sul Americana de Nações¹⁰⁷.”

Ainsi tout comme en Guyane française le gouverneur, issu du PSDB, parti de l'opposition, profitait de l'occasion donnée par le rapprochement transfrontalier pour demander, sinon un accroissement des compétences, au moins que l'État central lui laisse plus d'initiative. Comme quoi l'État central « jacobin » français n'était pas le seul dénoncé pour son poids sur ses provinces, mais cela montrait surtout une volonté de reprise en main des relations de voisinage mutuel de la part des peuples frontaliers dont la séparation se devait selon eux à la politique des États centraux et à l'histoire (généralement coloniale) plus qu'à la culture ou à la géographie. Cela ressortait du discours de José de Anchieta Júnior comme de ceux d'Antoine Karam, et cette préoccupation se retrouvait aussi parfois en Europe, mais se heurtait bien sûr à la volonté des États de garder la haute main sur ces compétences régaliennes si stratégiques.

Le cas de l'inauguration du pont sur la rivière Tacutu montrait cependant un aspect paradoxal : la défection officiellement pour des raisons d'agenda des deux présidents lors de la première inauguration, alors qu'était depuis longtemps mis en exergue l'intérêt de ce pont pour l'intégration régionale tant du Roraima que du Guyana. Le Brésil semblait montrer par là qu'il ne considérait finalement pas cette intégration si importante, comme lorsque la suspension des crédits fédéraux interrompait le goudronnage de la route Macapá-Oiapoque. D'où les revendications locales pour plus d'initiative et de compétences, de peur de voir s'échapper ces occasions de désenclavement faute d'implications nationales...

¹⁰⁷ “Il est de notre intérêt que ces relations sociales, économiques et culturelles se produisent et se renforcent surtout entre les Brésiliens du Roraima et le peuple du Guyana. Qu'elles se produisent ici à la frontière. Bien sûr, président Jagdeo, mon cher président Lula, il ne s'agit pas d'une revendication de monopole, mais seulement de préférence, dans le cadre des principes de l'Union Sud-Américaine des Nations”. Portal do Governo do Estado de Roraima, *Inauguração da ponte sobre o rio Tacutu, fronteira Brasil-Guiana*, 14/09/09. www.portal.rr.gov.br/index.php?

Conclusion du premier chapitre : un enjeu au delà d'un simple accord transfrontalier

Ainsi, après des siècles d'isolement et de quasi-guerre froide, la Guyane et l'Amapá, victimes d'un mutuel isolement au sein de leur ensemble national, jetaient à la fin des années 1990 les bases d'une coopération régionale transfrontalière, aux aspects originaux à plus d'un titre.

D'abord parce que cette coopération s'effectue entre deux régions périphériques, mais l'une relevant d'un État développé et l'autre d'un pays encore classé « en développement », même s'il compte désormais dans les principales puissances émergentes du XXI^e siècle. Certes, d'autres cas de coopération existent dans ce type de zones de contact, et qui semblent généralement provoqués comme sur l'Oyapock par une prise de conscience d'une nécessaire gestion de la pression migratoire induite : Ceuta et Melilla/Maroc (montrant donc malgré l'absence d'intégration entre ces derniers que les accords Guyane-Amapá ne sont pas les seuls exemples de coopération transfrontalière « nord-sud » impliquant l'Union Européenne), Etats-Unis/Mexique, voire Russie/Chine... Mais les espaces frontaliers y sont sinon moins périphériques, en tout cas mieux intégrés physiquement au reste de l'espace national, jouissent généralement d'une plus grande marge de manœuvre de la part de l'État central, ou dans le cas des enclaves espagnoles d'un plus grand intérêt de la part de l'institution supranationale, l'Union Européenne.

Justement, l'autre aspect intéressant de cette coopération transfrontalière pour le Brésil est qu'elle est la seule pour laquelle le Brésil n'est pas en situation de dominant en dépit de la pression qu'il exerce, et fait figure de « pauvre ». Que la coopération soit binationale (barrage d'Itaipu), ou régionale transfrontalière (Rondônia-Bolivie, Acre-Pérou, Roraima-Venezuela et Guyana), le Brésil est généralement perçu comme le riche, l'impérialiste, le pays incontournable, contrairement à la Guyane où les migrants ne possèdent rien et dépendent des équipements et savoir-faire français et européens. Mais contrairement aux États-Unis – où, si l'on veut comparer avec l'échelon régional, aux États de Texas, Nouveau-Mexique, Arizona ou Californie, détenteurs même au niveau local d'une certaine puissance économique et d'une relative autonomie politique - la Guyane est une région peu peuplée, dépendante et enclavée, qui n'a pas les clés de cette coopération régionale, qui économiquement dépend pour elle de transferts et de dérogations accordés ou non par la France et l'Europe.

A cet égard la situation guyanaise rappelle davantage, en termes de rapports de force, la situation des deux enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla en Afrique du Nord. Mais dans ce cas précis, poste avancé avec ces deux villes de l'Europe de Schengen sur le continent africain, l'Espagne bénéficie de la solidarité et de l'intervention d'une Union Européenne peu désireuse de voir ces territoires servir de porte d'entrée. L'immigration en Guyane par la configuration et

l'éloignement géographique ne concerne que la France, les risques sont faibles de la voir passer ensuite en Europe (les Brésiliens pour ce cas de figure passent par le Portugal, l'ancienne métropole), aussi l'implication européenne de celle-ci dans la politique de répression à l'égard des migrants est-elle inexistante.

En revanche, si l'Union Européenne ne s'implique pas dans la politique migratoire de ces marges amazoniennes, elle a bien compris, et peut-être plus que la France, l'intérêt d'une coopération avec le Brésil. Dans un but d'intégration la politique de coopération régionale est l'un des axes forts de la politique communautaire qui lui réserve un certain nombre de financements spécifiques. L'Union Européenne cherche à développer la coopération avec les États frontaliers appelés un jour à l'intégrer, ce qui n'est évidemment pas le cas du Brésil, mais elle vise aussi à diminuer les écarts de part et d'autres de la frontière communautaire afin de diminuer l'ampleur des flux migratoires en sa direction. Et la Guyane est aussi concernée par l'originalité de sa situation géographique, qui permet à l'Europe de jouxter une Amazonie prometteuse dans un Brésil qui s'affirme de plus en plus comme l'une des grandes puissances du XXI^e siècle, et elle se voit enfin reconnaître ce rôle d'interface qui lui confère un intérêt nouveau tant pour l'Europe que pour le Brésil.

Les enjeux de cette coopération sont donc multiples, et surtout différents selon les acteurs, et ils risquent de s'opposer. Ainsi elle participe pour la Guyane à sa politique d'affirmation identitaire sud-américaine et de volonté d'autonomie politique par rapport à la France, grâce d'ailleurs à une politique régionale européenne complétant sinon concurrençant la politique nationale, alors que c'est précisément son appartenance à la France qui est recherchée par l'Amapá comme par l'État brésilien, pour lesquels la Guyane n'est qu'un moyen et non une fin. L'identité supposée sud-américaine de la Guyane ne les intéresse pas, et c'est surtout sa position d'interface avec l'Union Européenne dont le partenariat et les financements sont désirés qui donne un nouvel intérêt à la région française d'Amérique, dont les atouts scientifiques et technologiques (spatial, Institut Pasteur...) se doivent à son appartenance française. Ce que devra donc mettre en avant une Guyane qui essayait de s'en affranchir au maximum, sans toutefois la remettre en cause.

En revanche Brésil et Guyane se retrouvent dans la volonté de désenclavement et d'intégration sud-américaine, cette dernière étant un important point de passage de la route transguyanaise qui permettra la liaison entre Roraima et Amapá et donnant à ce dernier État une porte de sortie vers les Guyanes, le monde caraïbe et... le reste du Brésil amazonien, et donc une meilleure insertion dans la mondialisation. Cela permet au Brésil de s'affirmer comme le grand leader de l'intégration continentale même si la Guyane est exclue de l'Unasud à cause de son statut de

région française. Mais l'Union Européenne voit dans cette dernière, tout comme la France, un élément de sa projection extracontinentale, vers une Amazonie à la fois convoitée et menacée, et probable futur nœud routier d'une Amérique du Sud intégrée et connectée à la Guyane. Une politique de coopération avec des régions amazoniennes permettrait une application de ses principes de développement durable et lui donnerait l'occasion de reprendre la main en matière de politique environnementale. Ce sera l'objet du Programme Opérationnel Amazonie, vaste programme de coopération transfrontalière financé majoritairement par l'Union Européenne et permettant à la Guyane, qui en est le pilier, de signer des accords avec d'autres États brésiliens, alors qu'avancent les travaux du pont sur l'Oyapock...

CHAPITRE DEUX - L'AMAZONIE, **UNE NOUVELLE TERRITORIALITÉ POUR LA GUYANE ?**

Les différents exemples évoqués précédemment montrent bien que la coopération régionale est un outil pertinent de rapprochement, mais les objectifs économiques et migratoires semblent partout difficiles à atteindre.

Dans le cas de la Guyane, les accords de 1996 auront bien constitué les prémices d'une meilleure intégration au sein du sous-continent sud-américain, puisque celle-ci sera couronnée par deux faits historiques pour son affirmation : l'intégration même partielle à l'OTCA en 2004, et la signature du Programme Opérationnel Amazonie en 2008, qui voit l'Union Européenne étendre cette coopération au Surinam et à deux autres États amazoniens du Brésil, Pará et Amazonas, tout en confiant le pilotage aux élus guyanais.

Mais cette consécration et cette reconnaissance nouvelles n'enlèvent rien à un statut national laissant une relativement faible marge de manœuvre de la Guyane en matière diplomatique, ni au fait que la frontière avec le Brésil subit encore une très forte pression migratoire du fait des différences de développement de part et d'autres. Aussi allons-nous voir maintenant si ces politiques de coopération ont répondu aux enjeux posés par les différents acteurs. Et, surtout, si toutes ces actions ont permis un repositionnement de la Guyane comme un territoire également amazonien et sud-américain, et reconnu comme tel par les autres pays du sous-continent.

I – LE PROGRAMME OPERATIONNEL AMAZONIE : UN NOUVEL ENJEU DE POUVOIR LOCAL

Signé en juillet 2008 à l'initiative de l'Union européenne mais relayant une demande ancienne du Conseil régional de Guyane, le Programme Opérationnel Amazonie, réunissant sous son pilotage le Surinam et trois États amazoniens du Brésil (Amapá, Pará et Amazonas) sur des projets de développement durable va bien au-delà géographiquement des accords de 1996 entre Guyane et Amapá, et représente comme une consécration pour la Guyane de sa volonté d'insertion dans le monde amazonien. Cette reconnaissance par l'Europe de sa situation d'interface s'accompagnait au même moment d'un changement de perception par les autres pays sud-américains, voyant désormais en elle non plus la dernière colonie du continent mais un partenaire européen à proximité presque immédiate.

A – UNE GUYANE MOINS OSTRACISEE EN AMERIQUE DU SUD

1. La prise de conscience d'une situation d'interface

a) Une perception ambiguë de la Guyane

Dans le domaine de la coopération régionale, la moindre implication apparente, car plus discrète sans être forcément moins efficace, qui suivit l'élection du gouverneur Waldez Góes à la tête de l'État d'Amapá en 2002 ne fit qu'entériner la faiblesse des échanges économiques entre les deux voisins : d'une part ils avaient peu à proposer, d'autre part l'Amapá semblait trop peu développé économiquement pour satisfaire les appétits d'éventuels investisseurs guyanais, hexagonaux ou européens. Aussi le Conseil régional de Guyane, toujours soucieux d'une intégration dans ce monde amazonien et sud-américain qu'il considérait comme sa famille naturelle, étudia les possibilités qu'offraient les autres États du Brésil.

On se souvient que lorsque l'État et la collectivité régionale s'étaient rejoints dans la recherche d'une coopération avec les régions voisines dans les années 1980-90, ils s'étaient naturellement dirigés vers l'État du Pará, sans que cela fût suivi de réels accords économiques faute d'intérêts mutuels. Néanmoins la main tendue par la Guyane ne fut pas oubliée par Belém, à qui elle permettait l'ouverture internationale de son aéroport (avec Paramaribo) et la possibilité d'une connexion vers la France et l'Europe. A partir de la fin des années 90, les éditeurs et diffuseurs

guyanais, ainsi que quelques auteurs, étaient régulièrement invités à la Foire du livre amazonien de Belém, manifestation internationale annuelle qui permettait ainsi à la Guyane une plus grande visibilité dans le monde amazonien, notamment au niveau culturel.

Cette extension des besoins de coopération vers le Pará se manifesta aussi au niveau national décentralisé : fin mai 2003 se réunissaient à Cayenne, dans le cadre d'une rencontre franco-brésilienne sur les modalités d'accords juridiques entre France et Brésil, les responsables locaux de la justice et de la police de l'Amapá mais aussi du Pará, et de la Guyane. Mis à part les représentants locaux de la police fédérale brésilienne, les intervenants amapéens et paraenses étaient tous des fonctionnaires régionaux, contrairement à la délégation française composée exclusivement de fonctionnaires métropolitains représentant les grandes organisations nationales en Guyane : procureur de la République, responsables de la Gendarmerie, de la Police aux Frontières et de la Douane. Une visite protocolaire fut par ailleurs rendue au Préfet de la Guyane, mais non au Président du Conseil régional. Si rien de concret n'en sortit à part la convergence de toutes les parties dans l'identification des problèmes communs, cette rencontre montrait la prise de conscience de la nécessité d'intégrer également le Pará dans certaines politiques de coopération, étant donné le rôle de Belém comme voie de passage des migrations et trafics divers vers la Guyane. Mais elle témoignait surtout que celle-ci n'existait toujours pas en tant que territoire doté de sa personnalité propre contrairement aux deux États brésiliens, mais seulement comme une extension de la France en Amazonie, représentée par des fonctionnaires hexagonaux ne passant généralement que peu de temps sur place. Situation quasiment « coloniale », dont prenaient acte le Pará et l'Amapá au nom d'un certain pragmatisme et des nécessités de coopérer avec ce qui est d'abord – et c'est leur intérêt – une région française et européenne.

Le gouverneur du Pará se rendait moins de deux ans plus tard en Guyane où pour la première fois un gouverneur brésilien non-amapéen visitait son homologue du Conseil régional guyanais, soixante ans après la visite du colonel Barata que nous avons évoquée en deuxième partie. « Début d'une grande aventure » pour le président régional guyanais Antoine Karam, cette prise de contact montrait néanmoins à quels points les enjeux étaient différents pour la « petite » région française d'Amazonie en mal de reconnaissance, et le grand État amazonien à l'écart du cœur industriel et économique du Brésil. Pour la Guyane en effet l'ouverture au Pará confortait sa stratégie de désenclavement et de reconnaissance sud-américaine : « *Nous sommes français et européens, déclarait le président Antoine Karam, mais la géographie ne déménage jamais et nos intérêts seront toujours liés à l'Amérique du sud*¹. »

¹ « Cayenne et Belém amorcent un premier rapprochement ». *France-Guyane*, 19 janvier 2005.

Pour le gouverneur du Pará Simão Jatene, c'est précisément cette appartenance française et européenne de la Guyane qui lui conférait un intérêt : le but de sa visite était de créer avec la Guyane un « partenariat touristique et économique capable d'attirer les Européens dans la grande région ». Jatene espérait une baisse des tarifs d'Air France, alors en situation monopolistique entre Cayenne et Paris, pour faire de la Guyane et du Pará « la grande porte d'entrée au Brésil », en direction ensuite des plages du Nordeste et de la forêt amazonienne². L'intérêt qu'offrait la Guyane pour le gouverneur paraense n'était donc pas ses potentialités économiques qu'il devait soupçonner plutôt faibles ni son attrait culturel, mais sa relation aérienne privilégiée avec la France et l'Europe, dont le Pará, relativement isolé lui aussi au Brésil, pouvait profiter en en faisant une étape obligée entre le Nord et le Nord-est du Brésil et l'Europe. Mais le successeur de Jatene l'année suivante ne concrétisa pas ce rapprochement³.

Ainsi, c'est comme prolongement naturel de la France en Amérique du Sud et interface entre les deux que les territoires voisins reconnaissent la Guyane, après des siècles de marginalisation dus à une « appartenance coloniale » dont les élus voyaient désormais les bénéfices qu'ils pouvaient en tirer. Pour la Guyane au contraire, cette coopération avec les pays et territoires voisins était l'occasion de mieux s'affirmer par rapport à la France et de se dégager le plus possible de son poids étouffant. Donc de mieux se voir reconnaître comme sud-américaine quand ses voisins recherchaient eux son appartenance française.

b) Vers une diversification des partenaires brésiliens

La Guyane devait pour cela chercher des partenaires au-delà de son cercle traditionnel. Tel fut le sens de la visite qu'effectua Antoine Karam avec une délégation d'élus et de socioprofessionnels à Manaus en septembre 2004, à l'invitation de la SUFRAMA, l'organisme de gestion de la zone franche. La Guyane fut ainsi représentée en tant que telle à la deuxième Foire internationale de Manaus, aux côtés des huit pays membres de l'OTCA dont elle partageait la salle, reconnaissance *de facto* de sa situation amazonienne, avec plus d'une trentaine d'autres pays.

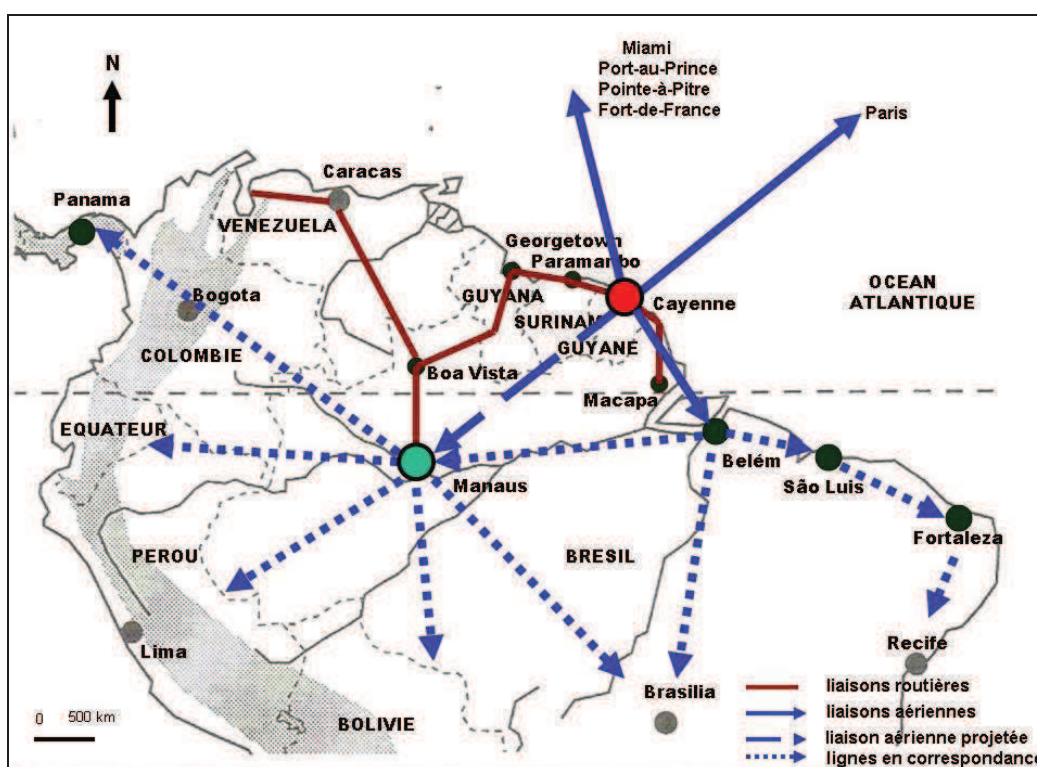
L'intérêt de la Guyane pour la SUFRAMA résidait là encore dans l'accès privilégié à la France et à l'Europe qu'elle permettait, aussi cet organisme envisageait-il d'y créer un centre d'appui logistique similaire à celui qu'il venait d'ouvrir à Hollywood (Floride) pour approvisionner le marché nord-américain. Projet qui souleva l'approbation enthousiaste de la CCIG, laquelle

² Id.

³ Simão Jatene (du PSDB) est finalement revenu à la tête de l'Etat du Pará suite aux élections de 2010.

venait par ailleurs de signer un protocole de coopération avec la SEBRAE de l'Amazonas, sur le modèle de celui conclu précédemment avec l'Amapá.

L'aspect à la fois le plus symbolique et le plus concret de cette rencontre fut le projet de ligne aérienne Cayenne-Manaus sans escale, présenté par le gouverneur de l'Amazonas Eduardo Braga et le président régional guyanais Antoine Karam. Air France, qui assurait autrefois cette liaison comme tronçon de la ligne Paris-Cayenne-Manaus-Lima (cf. carte 9), déclina l'invitation, mais la candidature de la compagnie *mineira* Total suscita de nombreux espoirs tant elle paraissait sérieuse. En effet elle aurait d'une part permis à Manaus une ouverture vers l'Europe par une connexion rapide à Cayenne (une heure et demie de vol prévue entre les deux villes), évitant aux Amazoniens un long détour obligé par São Paulo. D'autre part elle aurait fait de Cayenne la véritable porte d'entrée européenne de l'Amérique du Sud, les nombreux touristes nord-européens en quête de frissons amazoniens pouvant désormais passer par Paris et Cayenne au lieu là encore de Rio ou São Paulo (voire Recife par Madrid et Lisbonne), Manaus offrant également des possibilités de connexion vers le Pérou, la Bolivie et l'Equateur, pays jusque là difficilement accessibles depuis la Guyane voire l'Europe.



Carte 86. Les possibilités de carrefour offertes à Cayenne en cas de création d'une ligne aérienne Cayenne-Manaus. Cayenne serait une véritable porte d'entrée européenne.

Malheureusement, après plusieurs mois d'attente et d'espérance, la Total était récusée pour manquement aux normes d'équipement de sécurité européennes. D'autre part, les Brésiliens auraient été handicapés par la nécessité d'un visa de transit pour Cayenne alors qu'il n'est pas

demandé pour Paris. Ainsi la Guyane reste encore prisonnière de son appartenance européenne (mais ici en partie pour la sécurité des passagers), alors que l'offre de liaisons aériennes n'a cessé à partir de ce moment de se dégrader, montrant la distance qu'il y avait entre les désirs d'intégration de ces régions périphériques à la mondialisation, et les réalités de cette même mondialisation obligeant à des objectifs de rentabilité qu'elles-mêmes ne pouvaient offrir.

Les Guyanais étaient cependant de plus en plus nombreux à voyager au Brésil au-delà de Macapá et Belém, aussi la compagnie aérienne céarense TAF, à la suite de la Penta qui venait de disparaître, offrit à partir de 2006 deux nouvelles destinations prolongeant Belém au départ de Cayenne : São Luis et Fortaleza. Ainsi la Guyane se voyait reliée par avion non plus seulement à Belém, mais aussi à la capitale de la première France équinoxiale et, à travers Fortaleza, à une métropole brésilienne en pleine expansion, la cinquième du Brésil en importance et pôle touristique de plus en plus prisé par les Brésiliens du sud comme par les Européens.

Si le Maranhão était une des sources traditionnelles – et anciennes - des flux migratoires vers l'Amapá et secondairement la Guyane (essentiellement pour l'orpaillage), le Ceará en revanche se voyait relié à un territoire français qui lui était jusqu'alors totalement inconnu. C'est ce qui motiva la même année la visite d'une délégation de chefs d'entreprise locaux à Cayenne, plus réduite qu'initialement prévue à cause, une fois encore, de problèmes de visas. Ils venaient étudier les potentialités offertes par cette liaison aérienne avec un nouveau marché à haut niveau de vie. S'il n'en sortit rien de concret, il apparaissait clair désormais que la notoriété et la visibilité que cherchait à obtenir la Guyane dans le reste du sous-continent passait par un accroissement et une diversification des liaisons aériennes, fort réduites jusqu'ici. Mais la liaison avec São Luis et Fortaleza fut supprimée en 2009, suite à la faillite de la compagnie TAF.

2. L'intégration de la Guyane dans des projets panaméricains

a) Admission partielle à l'OTCA

L'activisme des Guyanais depuis les années 2000 et les possibilités offertes par loi d'orientation de 2000 ne consistaient pas seulement à tisser des contacts politiques ou économiques, mais aussi à s'intégrer dans différents projets régionaux. Par sa position géographique et ses intérêts continentaux, le Brésil devint pour cela un allié de poids pour la Guyane.

La perception de la Guyane par les autres pays amazoniens commença à changer suite aux différents accords avec le Brésil et à sa présence à la foire de Manaus en 2004. En effet, par des réponses scientifiques « européennes » (Institut Pasteur, IRD, CIRAD...) à des problèmes communs comme la lutte contre certains parasites, avec des budgets et des compétences que l'on ne trouve pas forcément dans les autres pays amazoniens, celle-ci avait des expériences à faire partager à ses voisins. De plus, par sa situation géographique elle ne pouvait plus rester à l'écart des projets d'harmonisation des politiques amazoniennes, qu'elles soient environnementales ou même policières, dans un continent où les problèmes dépassent les frontières nationales. La Guyane constitue donc pour ces pays un morceau d'Union Européenne à proximité, pouvant éventuellement servir de point de passage pour l'exportation de leurs produits, et d'alternative pour s'affranchir d'une trop grande domination états-unienne. On prenait désormais conscience que la Guyane était aussi un territoire amazonien, et son appartenance française mais aussi européenne qui l'avait maintenue éloignée du reste du continent pouvait dans ce contexte politique en faire un atout. Si les pays sud-américains voulaient ainsi se rapprocher de la Guyane française, c'est parce qu'ils comprenaient que désormais le pragmatisme économique devait prévaloir sur l'idéologie. En somme, c'est parce qu'elle était européenne que la Guyane fut longtemps ostracisée par les autres pays sud-américains, mais c'est parce qu'elle était européenne que ces mêmes pays la courtisèrent ensuite.

Ainsi la demande de participation de la Guyane à l'OTCA, relayée par le gouvernement français qui y voyait un intérêt pour sa propre influence, fut-elle appuyée par le Brésil puis acceptée à l'unanimité par l'organisation, qui invita officiellement la France à y participer en tant que membre observateur. La secrétaire-générale, Rosalia Arteaga Serrano, déclarait alors :

« Nous ne pouvons oublier le fait que la France partage l'écosystème amazonien à travers la Guyane française. Paradoxalement, la plus grande frontière de la France est avec le Brésil⁴. »

Ce qui était une façon de reconnaître implicitement la légitimité de la présence française en Amazonie à travers sa « colonie ».

A cette occasion, le ministre des Affaires étrangères du Brésil, Celso Amorim, déclara qu'il serait utile que la France, à travers la Guyane, s'intègre en tant qu'« observatrice » à l'OTCA et au projet « d'espace économique sud-américain » : « *La France peut et doit y avoir un intérêt immédiat et peut contribuer au développement de notre région*⁵. » Il donnait en exemple la lutte contre la mouche de la carambole, dont l'éradication en Amazonie passait nécessairement par la

⁴ « Carta amazônica pedirá proteção contra intervenção estrangeira », Hans Rogério Zimmermann, Laboratório de Micrometeorologia – CCNE, 26 novembre 2005, http://rav.ccne.ufsm.br/hans/index.php?option=com_contact&Itemid=3

⁵ Cité dans *France- Guyane*, 17 septembre 2004.

Guyane... C'est donc bien l'aide de la France avec ses moyens qui était visée à travers cette invitation de la Guyane, et cela nécessitait de mettre le drapeau anticolonialiste dans sa poche, ce qui ne fut pas évident pour tous les politiciens brésiliens comme nous le verrons.

Ce n'était pas la première admission, même partielle, de la Guyane à une instance internationale : depuis 1996 les trois DFA siègent à l'AEC au titre de la République française. Mais suite à des problèmes précédemment évoqués et aux demandes insatisfaites de pouvoir s'exprimer en son nom propre, la Guyane s'en était éloignée pour préférer un rapprochement avec l'OTCA, bien dans sa logique d'intégration à un monde amazonien et sud-américain duquel elle sent finalement plus proche que du monde caribéen en dépit des affinités culturelles.

Mais c'est aussi en raison de cette appartenance européenne que la Guyane ne pourra prendre part aux votes, et qu'elle ne possède pas de commission permanente nationale... Le statut de membre observateur, qui n'en fait qu'un partenaire limité, est une conséquence de son statut de région française, lequel empêche une intégration politique plus profonde au sein du monde amazonien et sud-américain. Mais c'est aussi ce statut de région française qui en fait l'intérêt pour ses voisins : au même moment l'OTCA sollicitait ouvertement des partenariats avec l'Union Européenne pour des projets de développement durable, et signait des accords avec l'Allemagne par exemple...

La première participation française à l'OTCA eut lieu au sommet d'Iquitos en 2005, mais la délégation fut menée par un haut-fonctionnaire des Affaires étrangères (le directeur des Amériques) et non comme prévu initialement par un élu guyanais, et, simple observatrice, aucune mention de sa présence ne fut faite dans la déclaration finale. L'un des thèmes les plus sensibles qui y fut traité était la sécurité contre la biopiraterie, les guérillas et le narcotrafic, et les possibilités évoquées par le Brésil du partage des informations transmises par le SIVAM. Or cela relevait des compétences régaliennes de l'État français, que courtoisaient également les États amazoniens pour accéder à ses données satellitaires. Les autorités locales guyanaises étaient dans ce cadre hors-course car exclues de ce champ de compétences.

La secrétaire-générale de l'OTCA, l'ex-vice-présidente équatorienne Rosalía Arteaga Serrano, se rendit cependant *ès qualités* à Cayenne dans le cadre du Séminaire sur la préservation et la valorisation des ressources locales le 25 février 2005. La Guyane se voyait ainsi reconnaître le droit d'avoir des relations avec une organisation régionale sans le chaperonnage de l'État, mais toutefois sous son contrôle.

Dans ce cadre, elle fut ensuite intégrée au Projet Orellana en juillet 2006 : la descente de l'Amazone par 45 lycéens et étudiants de 15 à 18 ans, dont 5 Guyanais, accompagnés par 25

professeurs, venus de tous les pays du Traité, à part égale avec les huit autres pays signataires. Partis de Quito le 26 juin 2006, ils terminèrent le voyage 34 jours plus tard à Brasilia, accueillis par le président Lula (photo n° 19). Les retombées en matière de coopération scolaire et scientifique sont encore faibles, mais des contacts ont pu être noués. Pour la première fois la Guyane s'est ainsi trouvée en tant que telle intégrée à un projet pan-amazonien, mais cela s'est fait, là encore pour des raisons de compétences et d'attributions, à travers une structure décentralisée de l'État, en l'occurrence le Rectorat de la Guyane (dirigé à l'époque par le sud-américaniste Jean-Michel Blanquer), et non le Conseil régional.



Photo 19. Les lycéens du projet Orellana posent à la fin de leur voyage aux côtés du président Lula. Derrière le drapeau français, les cinq représentants des lycées de Cayenne et Kourou, des Guyanais pour la première fois intégrés à un projet pan-amazonien (photo Sérgio Amaral, juillet 2006).

Cette volonté d'utiliser la Guyane comme interface entre Europe et Amérique du Sud fut également consacrée, au mois de novembre suivant, par la tenue à Cayenne du congrès international du réseau Rétis, qui réunit les technopôles, centres européens d'entreprise et d'innovation et incubateurs d'entreprise de France. Il est représenté en Guyane par l'organisme Guyane-Technopole, qui organisait la rencontre, et dont l'objectif affiché était précisément de valoriser cette position d'interface. Aussi furent invités les gouverneurs Waldez Góes de l'Amapá, Eduardo Braga de l'Amazonas, et, à nouveau, Rosalia Arteaga, la secrétaire-générale de l'OTCA. La Guyane petit à petit arrivait à se faire reconnaître, mais, là encore, pour son appartenance française. L'interface entre Europe et Amérique du Sud était donc bien la carte à jouer pour une meilleure reconnaissance et intégration dans le monde sud-américain.

b) L'intégration de la Guyane dans l'IIRSA : le pont sur l'Oyapock

Cela passait donc, et c'était bien l'un des buts recherchés, par de meilleures connexions au reste du continent, lequel connaissait à ce moment avec l'IIRSA une intégration physique croissante.

C'est ainsi que, dans le cadre des « axes et couloirs d'intégration » déterminés par la déclaration de Brasilia du 1^{er} septembre 2002 dans laquelle les chefs d'État latino-américains s'engageaient à dynamiser le développement économique et social par l'intégration régionale, fut décidé l'achèvement de la route transguyanaise reliant le Plateau des Guyanes au Brésil. Celle-ci était donc reconnue comme un axe essentiel à l'insertion de la région dans les échanges mondiaux.

Il incombait alors à la France, suite aux accords de 1996, d'achever la liaison entre Cayenne et Saint-Georges à la frontière guyanaise, ce qui fut effectif fin 2003, et au Brésil d'achever le goudronnage de la BR 156 reliant cette même frontière à Macapá, même si la route ne pouvait dépasser cette dernière ville à cause de la présence du fleuve Amazone. On se souvient que dans la foulée les deux pays avaient en 1997 décidé d'un commun accord la construction d'un pont transfrontalier, aussi le président brésilien Lula da Silva, qui reprenait le projet de son prédécesseur Cardoso, avait-il déclaré en forme de boutade, lors d'un voyage officiel à Paris en 2003, qu'avec le pont sur l'Oyapock la France ferait bientôt partie du Mercosud, ce qui montrait une acceptation de la présence de la France dans cette partie de l'Amérique du Sud... Le pont est désormais inclus dans le nouveau PAC (*Programa de Aceleração de Crescimento*) défini par le gouvernement brésilien et qui lui garantissent priorité et garantie de financements jusqu'à son inauguration prévue finalement en 2012, en présence des deux chefs d'État, alors que le bitumage de la BR 156 s'effectue désormais à grand pas après avoir été provisoirement interrompu en 2008.



Photo 20. Le projet de pont sur l'Oyapock (source : *France-Guyane*, 19 juin 2009).



Photo 21. La route d'accès du côté français avec l'agglomération d'Oiapoque en arrière-plan, avant le début des travaux de construction du pont (photo S. Granger, août 2010).



Photo 22. Le pont sur l'Oyapock en passe d'être achevé (photo S. Granger, avril 2011).

Pour des raisons de coût c'est un consortium brésilien qui a emporté le marché. Aussi la construction du pont donne-t-elle lieu à un curieux cas d'extraterritorialité, puisque la partie française de l'ouvrage sera considérée brésilienne pendant les travaux, et donc soumise au code du travail et aux salaires brésiliens, et échappera au harcèlement de la PAF... D'où aussi une demande des chefs d'entreprise guyanais, confrontés au coût et à la pénurie de main d'œuvre, de création d'un statut spécial pour les travailleurs de la zone frontalière afin de désamorcer la concurrence brésilienne.

Si depuis 2003 l'intégration physique de la Guyane et du nord du Brésil est une réalité, permettant d'aller par la route de Manaus (Georgetown seulement, dans les faits) à Macapá par Paramaribo et Cayenne, concrétisant donc l'un des objectifs de l'IIRSA, obstacles et ruptures de charge restent encore nombreux. Certes les bacs existent en l'absence de pont, réguliers ou, sur l'Oyapock, à la demande. Les véhicules roulent à gauche au Surinam et au Guyana, comme en Grande-Bretagne et au Japon, mais qui sont des îles. Ce problème semble cependant mineur, mais aucun accord sur la conformité des assurances des véhicules n'a pu être signé entre la France et le Brésil. Il est donc toujours interdit aux véhicules brésiliens (contrairement à ceux venant du Surinam) de rouler en Guyane alors que l'inverse est possible, et pour protéger le marché des transporteurs locaux, menacé par les coûts moindres au Brésil après l'ouverture du pont, la France a obtenu que les produits provenant du Brésil soient chargés sur des camions guyanais. L'intégration physique se heurte donc aux logiques protectionnistes des grands ensembles concernés.

B - LE PROGRAMME OPERATIONNEL AMAZONIE : LA GUYANE COMME INTERFACE RECONNUE

La logique intégrationniste est pourtant en marche, notamment par l'Union Européenne qui a accédé aux demandes des élus et décideurs guyanais, en offrant à la Région Guyane le pilotage en 2008 d'une ambitieuse politique de coopération transfrontalière avec quatre autres territoires amazoniens, le Programme Opérationnel Amazonie (POA), précipitant ainsi une reconnaissance et une intégration se devant à son statut de région européenne... La Guyane allait dès lors jongler entre l'ouverture amazonienne encouragée par l'Union Européenne et les freins mis par la France pour des raisons statutaires et migratoires.

1. Les enjeux d'un programme européen de coopération transfrontalière

a) Un projet européen basé sur le développement durable et les échanges

Associant depuis juillet 2008 la Guyane, le Surinam et les États brésiliens d'Amapá, Pará et Amazonas, le Programme Opérationnel Amazonie est un ambitieux programme européen de coopération régionale présenté à la Commission Européenne par la Région Guyane dans le cadre de l'objectif de Coopération territoriale européenne pour la période 2007-2013. Ses finalités sont le développement de la Guyane, désignée par la France comme autorité de gestion déléguée, et des pays voisins limitrophes. Elaboré en partenariat avec ceux-ci dans le contexte d'une coopération transfrontalière, le POA concentre son aide sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières en faveur du développement territorial.

L'Europe comblait ainsi les désirs de la Guyane : celle-ci souhaitait un autre partenariat que celui avec les Caraïbes, dont les problématiques comme les catastrophes naturelles et l'insularité ne recoupaient pas les siennes, elle se sentait bien davantage concernée par les problématiques amazoniennes comme la défense de la biodiversité qu'elle partage avec ses voisins du Plateau des Guyanes par ailleurs pourvoyeurs des plus importants flux migratoires. Ce désir rencontra celui de l'Union Européenne, désireuse de nouer des partenariats avec l'Amazonie et l'Amérique du Sud avec lesquelles la Guyane offrait une frontière...

Les axes prioritaires de ce programme, qui s'insère dans la politique transfrontalière de l'Union Européenne précédemment définie, sont la structuration des territoires transfrontaliers et leur gestion pour assurer leur développement durable ; le développement des activités transfrontalières et l'attractivité de l'espace de coopération ; la stimulation du rapprochement des populations et le développement de services transfrontaliers ; enfin la mise en œuvre d'une assistance technique pour ce programme par l'autorité de gestion, c'est-à-dire la Région Guyane. Dans ce cadre seules sont éligibles les personnes morales de droit public ou privé installées dans l'espace communautaire de coopération : collectivités locales et leurs groupements, syndicats mixtes, États, établissements et groupements d'intérêt publics, fédérations socioprofessionnelles, associations, entreprises, chambres consulaires, organismes de recherche, etc. Les partenaires devront obligatoirement être situés de part et d'autres d'une frontière, et l'un au moins devra obligatoirement être de nationalité française et enregistré administrativement en Guyane.

En tout seront alloués 17 millions d'euros pour la période 2007-2013. Le FEDER y contribue à hauteur de 75 %, les 25 % restant, contreparties locales et nationales, sont partagés entre Région Guyane, CNES, État et Conseil général. La Guyane connaît ainsi la particularité d'être à la fois intégrée à la zone « Caraïbes » et la nouvelle zone « Amazonie » définies par le FEDER.

L'objectif de l'Union Européenne est de prendre en compte la spécificité de la Guyane et de la forêt amazonienne, d'où la condition environnementale et l'obligation de faire du développement durable, même si ce terme reste encore assez vague. L'Europe, si soucieuse de donner la leçon aux autres pays en matière de respect de l'environnement, et qui s'attire souvent des critiques de la part des pays du sud pour avoir axé son développement industriel passé sur la pollution et l'extraction minérale intensive, cherche ainsi à se redonner une bonne conscience écologiste grâce à une Guyane encore inexploitée et des projets impliquant des pays « du Sud », afin d'acquérir un prestige nouveau en Amérique du Sud. Au moins enfourche-t-elle pour cela une monture que la France possédait sans trop l'utiliser...



Carte 87. La zone de compétence du POA. Une transfrontièrité élargie puisque ni Pará ni Amazonas ne partagent de frontière avec la Guyane (source fonds de carte : www.ulb.ac.be/.../GENERAL/IMAGES/RDGXI/90.GIF)

Ainsi les projets principaux portent sur la réduction de l'enclavement et de l'isolement, la protection et la valorisation du patrimoine naturel à travers une meilleure gestion de la forêt et des ressources naturelles, des études sur la pêche, un inventaire des ressources halieutiques pour une meilleure coopération entre les pêcheurs des différents pays, des recherches sur les parasites comme la mouche carambole. Une autre partie du programme concerne la fourniture, au niveau social, de meilleures conditions de vie aux populations vivant aux frontières, d'où par exemple le

	Population (milliers d'hab.)	Superficie (milliers de km²)	Densité (hab./km²)	PIB/hab. 2001 (\$)
Guyane	202	84	2,4	13.864
Surinam	490	163	3	1.036
Amapá	600	143	4	2/3 du PIB/hab. du Brésil
Amazonas	3.232	1.571	2	110 % du PIB/hab. du Brésil
Pará	4.500	1.248	3,6	1.323
Brésil	190.000	8.512	21,6	4.323

Tableau 18. Grands indicateurs statistiques de la zone concernée (source : POA).

Territoire concerné	IDH 2000	Rang mondial	Indice espérance de vie	Indice niveau d'instruction	Indice de PIB
--------------------------------	-----------------	-------------------------	--	--	--------------------------

IDH élevé

Guyane	0,85	35	0,83	0,88	0,84
---------------	------	----	------	------	------

IDH moyen

Surinam	0,756	77	0,76	0,9	0,61
Amapá	0,753	-	0,71	0,88	0,67
Amazonas	0,713	-	-	-	-
Pará	0,723	-	-	-	-

Moyennes

Brésil	0,757	76	-	-	-
Amérique lat.-Caraïbe	0,767	-	0,75	0,84	0,72
Pays OCDE	0,905	-	0,86	0,94	0,91
Monde	0,722	-	0,7	0,75	0,72

Tableau 19 : les indices de développement humain dans la zone de coopération. D'énormes écarts en faveur de la Guyane avec des territoires eux-mêmes en dessous de la moyenne Amérique latine-Caraïbes. (Source : POA).

financement par l'Union Européenne de la route Albina-Paramaribo, qui sort du domaine strict de la coopération, dans le sens égalitaire qui en avait été défini, pour concerner celui de l'aide au développement. On retrouve en effet parmi les objectifs du POA la diminution des flux migratoires entrant propres à toutes les frontières européennes :

« Au niveau local, les zones frontalières de la Guyane sont, chacune, en interface directe avec des territoires marqués par leur propre marginalité, géographique et économique, à l'intérieur de chacun des pays frontaliers. Cette situation est un facteur supplémentaire de renforcement de la pression qu'exercent les flux migratoires sur la Guyane⁶. »

En effet, tant le Surinam que les trois États brésiliens sont sous la moyenne de l'IDH du Brésil comme de l'ensemble Amérique latine-Caraïbe (tableau 18). Le développement économique absorbera ainsi 39 % des crédits, les chambres consulaires auront un rôle moteur des pour faire remonter les projets, montrant bien l'aspect économique et commercial prévu au départ pour ce programme, mais qui semble le plus difficile à concrétiser.

b) Enjeux locaux et supranationaux

Les échelles du programme sont variables, pouvant concerner tant les régions frontalières *stricto sensu* que le partenaire dans son entier, Région Guyane, État fédéré brésilien ou Surinam dans son ensemble. C'est à la demande du Conseil régional de Guyane que le champ du POA a été étendu au Pará et à l'Amazonas alors qu'il ne devait concerner au départ que le partenaire traditionnel, l'Amapá. Cela montre d'une part un poids reconnu dans les négociations avec l'Union Européenne, d'autre part que la Guyane veut désormais multiplier les partenariats même avec des régions non directement frontalières mais plus prometteuses et au poids plus important, et l'Union Européenne lui en donne l'occasion. En revanche, le Roraima du fait de son poids réduit était négligé, et Guyana et Venezuela n'entraient pas dans la zone « transfrontalière » reconnue par l'Union Européenne. Ils sont en revanche du ressort du programme Interreg Caraïbes, auquel la Guyane participe toujours.

Pour l'Union Européenne, au sein de laquelle la présence des RUP est souvent contestée, l'enjeu est donc de faire de la Guyane une tête de pont européenne dans l'espace américain pour les produits européens ou les importations sud-américaines, ce qui converge avec le rôle que veut

⁶ Objectif Coopération Territoriale européenne 2007-2013, 2007. Programme de Coopération transfrontalière « Amazonie » Guyane-Brésil-Surinam, programme opérationnel, p. 10.

tenir la Guyane dans cet espace, et qui lui donne une nouvelle vocation plus valorisante que le Bagne, et plus endogène que les activités spatiales.

Pour le Conseil régional, il s'agit de mieux réussir son intégration en Amazonie, en démontrant sa capacité à travailler avec d'autres partenaires institutionnels, nationaux comme régionaux, tout en luttant plus efficacement contre l'économie informelle. Pour l'Union Européenne, plus peut-être que pour l'État, ce sont les régions qui décident des priorités. Ainsi, pour la première fois dans un projet de cette envergure, la Région Guyane sera pilote et autorité de gestion, et pourra négocier avec ses partenaires au nom de la France, et même de l'Union Européenne. Son rôle sera donc de veiller à ce que l'équipe basée à Cayenne et les contacts dans les autres pays fassent rapidement remonter les projets afin de les financer. Le secrétariat technique présentera alors les dossiers, sachant que les financements prendront six mois. D'où un enjeu de crédibilité pour le Conseil régional dans son objectif d'affirmation et d'évolution statutaire, pour laquelle la population a semblé cependant plus réticente que l'État.

La signature en juillet 2008 du Programme Opérationnel Amazonie par l'Union Européenne, la Guyane et les États amazoniens du nord du Brésil : Amapá, Pará et Amazonas, le Surinam ayant différé sa décision, a également montré réel intérêt de la part des autorités brésilienne. Ces États encore marginaux, dont le poids cumulé ne représente que 3,8 % du PIB national, voient ainsi dans le voisinage de l'Europe à travers la Guyane d'autres possibilités de partenariat, alors que l'Union Européenne a de son côté bien perçu l'intérêt écologique et stratégique de la situation guyanaise pour affirmer sa politique de développement durable : rappelons que c'est en Guyane que se trouve le plus grand parc naturel d'Europe. Partenaire institutionnel pour l'Amapá, l'ADAP réfléchit ainsi à un système de transmission des données, l'université fédérale du Pará envisage de mettre au point un centre de recherches consacré à la biodiversité en Amazonie qui associerait la Guyane. Pour le Brésil cela favorisera une ouverture vers un espace européen qui n'avait pas tenu toutes ses promesses avec les accords de 1996, mais ce partenariat entre aussi dans une stratégie plus globale de développement des relations entre États du nord et « Arc Nord » qui s'étend du Guyana à l'Amapá. Même si l'Amazonas, État déjà peu impliqué contrairement à ses voisins dans la coopération transfrontalière, semble jusqu'à présent ne pas non plus s'investir dans ce programme contrairement à ses homologues amapéen et paraense : il n'a ainsi toujours pas signé la convention, ce qui n'empêche d'ailleurs pas son association à des projets labellisés⁷. Mais cela tranche avec la volonté qui semblait pourtant avoir été manifestée

⁷ Entretien avec Maïta MANGUER, chargée de mission au Secrétariat Technique Conjoint du Programme Opérationnel Amazonie, Cayenne, 10 décembre 2009.

par le gouverneur de cet État lors de sa première rencontre avec les autorités régionales guyanaises en 2004.

Autre catégorie d'acteurs, les entreprises devront intégrer l'idée d'un marché régional, mais on sait que c'était une de leurs anciennes revendications même si elles n'avaient pas toujours les moyens, statutaires et logistiques, de le mettre en œuvre. Surtout, le POA permettra aux États amazoniens du Brésil mais aussi au Surinam de bénéficier des avancées technologiques et spatiales de l'Europe : le centre spatial à travers le CNES, le CSG et la mission Guyane, dont c'est d'ailleurs un des objectifs, a souhaité être associé et a décidé de contribuer au POA à hauteur d'un million d'euros au titre des 25 % de la contrepartie nationale, pour y développer trois axes majeurs : déploiement de l'équipement valise télémédecine pour une généralisation dans les États voisins, mise en place d'un poste de secours avancé en collaboration avec l'hôpital de Cayenne dans le cadre de la médecine d'urgence en cas de catastrophe naturelle, utilisation du système de télédétection SEAS au service des populations et territoires pour l'aménagement et la surveillance des milieux naturels...

Le POA aboutira ainsi, si les objectifs se concrétisent, à une mutualisation des compétences depuis longtemps demandée localement, et qui fera de la Guyane un partenaire incontournable en Amérique du Sud. Elle pourra ainsi, enfin, valoriser enfin sa situation d'interface en devenant le point de passage obligé entre Europe et Amérique du Sud amazonienne. Alors pourra se constituer à travers le POA et les solidarités qui en découlent un véritable réseau de villes nord-amazoniennes : Manaus, Paramaribo, Cayenne, Macapá, peut-être bientôt Boa Vista, dans un espace à l'heure actuelle en pleine expansion (ce sont les États brésiliens à la plus forte croissance), et appelé à davantage se développer par une meilleure intégration routière et une situation d'interface renforcée avec l'Europe comme avec le monde caraïbe, qui pourrait passer aussi par une liaison aérienne entre Cayenne et Manaus.

C'est donc l'Union Européenne, plus que la France, qui comprit l'intérêt de la situation guyanaise pour développer des échanges avec le monde amazonien, et allait couronner les efforts de la Guyane pour mieux s'insérer dans son continent géographique et ainsi être reconnue et utilisée comme interface entre l'Europe et l'Amérique du Sud. La France n'avait jusque là jamais pensé ou voulu utiliser la Guyane, frontalière de régions amazoniennes longtemps trop marginales, pour les échanges internationaux, à cause des problèmes que pouvaient poser ces frontières asymétriques. Quand Paris ne les voit encore que sous l'angle du danger migratoire et de la répression à y effectuer, l'Union Européenne, moins concernée il est vrai par les enjeux de souveraineté, y voit elle de futures zones d'échange qu'il faut mieux intégrer aux ensembles

nationaux et supranationaux dans l'intérêt de tous. Dans son désir d'émancipation d'une trop forte tutelle de Paris, la Guyane trouve avec elle un allié de poids qui semble mieux prendre en compte sa sud-américanité.

2. Une mise à l'écart de l'échelon national ?

a) Un apparent effacement des États

Les États, français comme brésilien, semblent eux étrangement absents de ce projet, qui établit une relation directe entre Union Européenne et Région Guyane, pour le plus grand bonheur de cette dernière. Mais ce n'est qu'une apparence : leur poids tout comme celui du Surinam sera prépondérant à travers la diversité des statuts des régions administratives concernées (États brésiliens et Région française, statut unitaire centralisé pour le Surinam) qui risque de poser des problèmes de correspondance, et de par leurs compétences régaliennes nullement abdiquées. Mais à aucun moment semble-t-il ils n'ont dissuadé ce rapprochement interrégional, qui traduit de nouvelles solidarités ne passant plus vraiment par l'échelon étatique, ce que certains surtout en Europe, où celui-ci est davantage combattu, pourraient interpréter comme un affaiblissement face à la montée en puissance des régions ou des États fédérés, des pouvoirs locaux donc.

Le Brésil pourrait pourtant s'offusquer de ce que trois États de sa portion d'Amazonie, dont on a pu voir à quel point elle était un symbole de sa souveraineté, signent des accords avec l'Union Européenne. Si ces territoires concernent moins de 5 % de la population, ils constituent néanmoins le tiers de l'espace national brésilien. Mais, fort de son assurance identitaire manifestée même par les émigrants en Guyane, il ne croit pas à des forces centrifuges qui verraient ses régions amazoniennes se détacher même partiellement de l'ensemble national. Le POA ne comporte donc *a priori* aucun risque pour une unité nationale moins que jamais remise en cause y compris dans ses marges, même si l'identité amazonienne reste très forte. Il ne s'agit d'autre part que d'accords au niveau régional avec des territoires étrangers de statut équivalent, car même si ces territoires sont dotés d'une autorité propre, le gouvernement fédéral brésilien reste l'interlocuteur unique de l'Union Européenne⁸.

Le cas est plus complexe avec la France, et l'on a vu que le sentiment national français des Guyanais est plus lâche que le sentiment brésilien des Amazoniens, même si globalement

⁸ Programme de Coopération transfrontalière « Amazonie » Guyane-Brésil-Surinam, p. 36.

l'appartenance nationale n'est pas remise en cause. Or ce projet concerne d'abord un territoire hautement stratégique avec la présence du Centre spatial, certes désormais européen mais gardé par des militaires exclusivement français. Le Préfet a par ailleurs participé à la signature du POA même si l'État a accepté que le Conseil régional de Guyane en soit le pilote, dans sa stratégie désormais acceptée de délégation diplomatique. L'État, mais aussi le CNES figurent avec le Conseil régional parmi les financeurs de la contrepartie nationale des fonds du FEDER, même si c'est bien l'Union Européenne qui à travers ce dernier s'implique techniquement et financièrement, puisque les financements en relèvent à 75 %.

Cette attitude s'inscrit dans le droit fil de la libéralisation politique induite par les gouvernements socialistes (incitation à la coopération, LOOM), qui avait été légèrement amenuisée par leurs successeurs néo-gaullistes. Néanmoins la loi Girardin sur l'Outre-mer ne remettait pas en cause les compétences internationales des DROM même si celles-ci étaient de fait fortement encadrées par l'État.

L'actuelle présidence de Nicolas Sarkozy traduit en revanche une rupture dans les relations traditionnelles entre la France et ses outre-mers. Issu d'une nouvelle génération qui n'a pas connu les drames de la décolonisation ni été formée comme ses prédécesseurs avec les futurs chefs d'État des pays qui en étaient issus, le président Sarkozy a une approche de ces territoires à la fois plus pragmatique par rapport à ses convictions néolibérales, et moins sentimentale. Cela a coïncidé avec l'effacement sur le plan local des relais incarnés par les caciques issus du « gaullisme ultramarin » comme Gaston Flosse, Jacques Lafleur et Huguette Michaux-Chevry, et en Guyane avec la défaite aux élections législatives du représentant chiraquien Léon Bertrand. Plus libéral donc au sens économique du terme et soucieux d'une réduction des dépenses de l'État, Nicolas Sarkozy a tranché par rapport à ses prédécesseurs par des encouragements sous-jacents à une plus grande initiative locale dans les DROM, suite aux troubles sociaux qui ont secoué ces derniers de novembre 2008 à mars 2009. Aussi, son acceptation des consultations électorales pour d'éventuels changements statutaires vers plus d'autonomie est même interprétée par certains comme une volonté de « largage » de la part de la République puisque son parti était jusque là considéré comme le plus sûr garant de l'assimilation politique...

D'autre part, l'État a semblé se désengager de certains problèmes remettant pourtant sa souveraineté en cause en Guyane, comme le montre l'implication mouvante de la France dans la lutte contre un orpaillage clandestin majoritairement effectué par des ressortissants brésiliens, dans un parc national pourtant promis lors de la conférence de Rio en 1992. Si pour certains auteurs déjà évoqués (tels Police, 2010), c'est le signe d'un sacrifice de la Guyane au commerce bilatéral de la France avec le Brésil (les avions Rafale contre l'or guyanais), cette interruption

provisoire des opérations Harpie, qui ont d'ailleurs repris depuis, coïncide avec une politique assez brutale de restrictions budgétaires dans le domaine militaire, qui a vu la France fermer plusieurs de ses casernes dans l'Hexagone. Le problème de la Guyane est donc le coût qu'elle représente pour la France du fait notamment de sa portion amazonienne par rapport au nombre d'électeurs (en négligeant ce qu'elle rapporte par ailleurs), ce qui peut expliquer un plus grand désengagement en faveur de l'Union Européenne, qui serait chargée implicitement de « récupérer le bébé⁹ ».

b) La Guyane partenaire amazonien

L'objectif des Guyanais est bien de se dégager de cette tutelle française jugée oppressante sans l'abandonner complètement. D'ailleurs, outre des pouvoirs accrus, la grande revendication des élus guyanais porte sur l'attribution du foncier : 90 % du territoire guyanais relève du domaine privé de l'État, dont le désir de protection aboutit pour ces mêmes élus à une « mise sous cloche » de la Guyane qui freine son développement, et que la coopération avec ces régions amazoniennes permettrait de pallier partiellement avec le soutien de l'Union Européenne.

La Guyane devient alors pour le Brésil un partenaire incontournable comme source de financements européens : c'est bien par sa situation de région européenne qu'elle intéresse ses voisins et qu'elle peut avec eux signer des accords de partenariat, permettant ainsi une intégration continentale dont elle fut longtemps privée en raison de son appartenance française.

Mais il y a un autre enjeu pour la Guyane : faire oublier cette perception de colonie, encore grandement présente dans les autres pays de l'Amérique du Sud, où le statut départemental et régional et l'égalité formelle avec la métropole qui en découlent ne sont pas compris par des peuples et des dirigeants qui ne voient que la tutelle française, quand eux se sont dégagés plus ou moins violemment de leur tutelle espagnole ou portugaise. Mais même encore perçue comme colonie, la Guyane offre un intérêt pour ses partenaires, comme l'évoquait depuis longtemps l'ancien gouverneur de l'Amapá Capiberibe.

L'aspect positif pour la Guyane est que par le POA elle se dégage de l'aire caraïbe à laquelle l'associaient jusqu'à présent les programmes Interreg, gérés depuis la Guadeloupe : l'Union Européenne la perçoit désormais totalement comme une région d'Amérique du Sud, offrant des frontières avec d'autres régions et États sud-américains, ce qui était finalement l'une des grandes

⁹ Explication fournie par un membre de l'Etat-major des Forces armées en Guyane.

revendications des élus guyanais. Non seulement les fonds ne transitent plus par les Antilles, mais arrivant directement en Guyane, c'est cette dernière qui est chargée de les redistribuer en fonction des projets, ce qui lui confère une importance nouvelle qu'elle n'avait eu jusqu'à présent dans le continent.

A travers cette reconnaissance et ce rôle de région pilote, et cette timide acceptation au sein de l'OTCA, sans nier une appartenance française et européenne dans le cas de certains dirigeants locaux sans doute plus subie que désirée mais pragmatiquement acceptée, la Guyane espère accroître ses relations avec des voisins en plein essor économique, et eux-mêmes en plein processus d'intégration à côté duquel elle ne voudrait ni ne saurait passer. L'affranchissement même partiel du poids de la métropole française passe bien par une insertion reconnue dans l'Amérique du sud, avec un soutien de l'Union Européenne dont la politique régionale s'oppose bien souvent à une conception encore assez jacobine de la politique française, même si c'est à celle-ci que se doit son haut niveau relatif de développement humain. D'où une certaine schizophrénie guyanaise...

L'admission même partielle dans l'OTCA, la construction du pont sur l'Oyapock et surtout la signature du POA avec un État national et trois États fédérés d'Amérique du Sud traduisent bien la reconnaissance de la Guyane comme un véritable territoire (à défaut d'État) amazonien. Mais le chemin est encore long de la reconnaissance politique à la concrétisation, et les obstacles sont encore nombreux, à commencer par ce statut au sein de la République qui risque, peut-être, de freiner cette intégration désirée, au moment où la France, grâce à elle, est de plus en plus courtisée en tant que « puissance amazonienne » par le Brésil. Mais ce dernier préfère pour cela s'adresser à l'exécutif national, comme s'il avait déjà avalisé le traditionnel jacobinisme français. Ces différents accords de coopération ont-ils permis du coup un véritable début d'intégration de la Guyane dans le monde sud-américain ?

II – LES LIMITES DE L’INTÉGRATION RÉGIONALE

A – LES PRINCIPALES ACTIONS : DES RESULTATS TRES INEGAUX

Quinze ans après la signature des accords de coopération régionale entre la Guyane et l’Amapá, alors même que la coopération régionale passe à un stade supérieur avec la signature du POA, force est pourtant de reconnaître que celle-ci n’a pas donné tous les résultats escomptés. Si l’on peut évoquer un réel succès dans les domaines scientifiques, scolaires et culturels, grâce surtout aux organismes et institutions nationales, la coopération économique, qui était pourtant l’aspect le plus important et le plus attendu, est un véritable échec. Les logiques protectionnistes des grands ensembles économiques ont triomphé des bonnes intentions affichées, mais sont-elles véritablement seules en cause ?

1. Dans les rapprochements humains : un succès menacé par des difficultés administratives et structurelles

a) Succès d’une coopération scientifique déjà ancienne

La première action officielle de la coopération transfrontalière se situa dans le domaine de la santé et consista en une formation conjointe de télémédecine. En effet, comme le fit remarquer Alain Rouquié, ambassadeur de France au Brésil, « *les maladies qu'il y a en Guyane sont les mêmes qu'en Amapá*¹⁰ », manière de reconnaître, enfin, que ce département français connaissait des problématiques similaires aux autres régions amazoniennes. Des échanges de médecins eurent lieu entre les hôpitaux de Macapá et Cayenne dès 1996, l’hôpital de Cayenne bénéficiant malgré son éloignement de certaines compétences venues de Métropole dont l’Amapá souhaitait bénéficier, notamment par le système de communication par satellite en partenariat avec le CNES.

Aussi l’un des volets des premières rencontres transfrontalières de septembre 1997, qui suivirent la signature des accords de coopération, concernait-il ce secteur : la Guyane, territoire amazonien, subissait les pandémies propres à cette région et avait réalisé que la lutte contre les vecteurs se situerait au niveau international amazonien. L’autre grande action pionnière de la

¹⁰ Entretien à la *Folha do Amapá*, 7 juillet 2001.

coopération Guyane-Amapá, amenant même un partenariat avec le Surinam, fut donc la lutte conjointe contre la mouche de la carambole. La lutte contre cet insecte parasite (*bactrocera carambolae*), particulièrement répandu dans la région où il ravagea nombre de cultures fruitières, s'effectua avec des subventions du Fonds Interministériel de Coopération. Comme l'avait déclaré le gouverneur Capiberibe, faisant une observation similaire à celle de l'ambassadeur Rouquié : « *les moustiques qui transmettent le paludisme n'ont pas de passeport*¹¹ ! » Des organismes nationaux déjà impliqués dans des actions internationales comme l'Institut Pasteur ou l'IRD participèrent également au projet, montrant la nécessité d'inclure une Guyane longtemps à l'écart pour des raisons politiques, mais connaissant les mêmes problématiques que les autres régions amazoniennes, avec d'autres moyens pour y répondre.

Mais la réalité n'était pas aussi consensuelle. En réalité le Brésil accusait la Guyane d'être à l'origine de l'introduction de la souche sur son territoire. Ce qui, pour le responsable de la Chambre d'Agriculture de la Guyane, Christian Epailly, fort critique à l'égard d'une coopération régionale dont il n'attendait que des inconvénients comme nous le verrons ultérieurement, n'était pour le Brésil qu'un moyen de demander à la France de financer les recherches que lui-même ne pouvait effectuer faute de moyens suffisants¹². Ainsi, on peut voir là encore que la coopération régionale pourrait bien être pour cet État un moyen de faire participer la France et l'Europe au développement d'une de ses régions périphériques encore mal maîtrisée.

Mais c'est surtout par la télédétection qu'allait se faire la coopération scientifique entre Guyane et nord du Brésil. Bénéficiant de la présence du centre spatial, l'IRD développa dans son centre de Cayenne un laboratoire de télédétection dont il proposa les services aux pays et territoires de la région, avec comme objectif la mise en place d'un réseau amazonien. C'est ainsi que naquit dans les années 2000 le réseau Ecolab avec les États de Pará et Amapá et le Surinam, et la participation d'autres instituts scientifiques et universitaires tels le Musée Goeldi et l'Université fédérale du Pará à Belém. Il y avait certes de la part du Brésil une volonté de bénéficier des retombées du spatial guyanais, néanmoins dans ce secteur précis la coopération se fait avec Toulouse (siège du CNES) plutôt qu'avec la Guyane. On peut cependant remarquer que les territoires visés furent ceux ultérieurement concernés par le POA.

D'autre part des chercheurs brésiliens du musée Goeldi et guyanais de l'IRD travaillent depuis longtemps ensemble, notamment sur l'évolution des côtes guyano-amapéennes, l'identification de la flore amazonienne et les langues amérindiennes, des archéologues de la DRAC et de l'INRAP collaborent de longue date avec leurs homologues de l'Institut d'archéologie de

¹¹ *France-Guyane* du 1er avril 2003.

¹² *France-Guyane*, 26 mars 1999.

l'Amapá pour des fouilles de part et d'autres de l'Oyapock, qui n'a bien sûr jamais constitué une frontière pour les populations précolombiennes...

Dans ce même ordre d'idée le réseau Silvolab participe par exemple à des opérations conjointes de couverture par photographies aériennes de la forêt guyanaise et amapéenne. On peut de même citer le projet Silmanet d'échange entre l'ONF et des institutions brésiliennes en vue de renforcer la coopération technique entre Guyane et Brésil. Mais si le Brésil pendant longtemps estimait se suffire à lui-même, on constate néanmoins un intérêt récent, surtout de la part d'institutions amazoniennes (Musée Goeldi), ou d'universités : UFPA (Belém), UNIFAP (Macapá), Université de Manaus)... Le CNRS a lancé de son côté un projet pluridisciplinaire devenu un « observatoire hommes-milieus » autour de « l'Oyapock, un fleuve en partage », réunissant de nombreux partenaires scientifiques et universitaires tant français que brésiliens.

La coopération scientifique est donc une réalité, et les objectifs fixés lors des rencontres transfrontalières de 1997 ont pour la plupart été correctement réalisés. Mais cette coopération n'avait pas attendu les accords institutionnels pour se faire, et elle s'effectue d'ailleurs de manière autonome par rapport à eux, par des services ou des institutions nationales décentralisées, et surtout grâce à l'existence d'un réseau anciennement constitué, autour notamment de l'IRD également implanté au Brésil, mais dont l'antenne de Cayenne à travers son laboratoire de télédétection a développé tout un réseau proprement amazonien. Les enjeux sont surtout relativement faibles aux niveaux politique et économique, cette coopération ne gêne pas d'éventuels intérêts particuliers, mais elle est assez souvent handicapée par la nécessité de visas pour les hôtes brésiliens, empêchés quelquefois de participer à des rencontres bilatérales ou internationales en Guyane, faute d'obtenir à temps le précieux sésame...

b) Des échanges culturels dynamiques... dans une certaine ambiguïté

Sur les plans sportifs et culturels en revanche les relations sont également encouragées par les organismes nationaux comme régionaux. Souffrant d'un isolement chronique, l'Amapá voyait dans son voisinage avec une région française une façon de se distinguer et de se valoriser tant du point de vue du Brésil que de l'Union Européenne. La langue française ayant perdu un terrain certain au Brésil depuis la Seconde Guerre mondiale, il pouvait alors devenir intéressant de jouer la carte francophone, ne serait-ce que pour faciliter les relations et permettre l'accès au marché européen, tout en développant une certaine originalité et complémentarité par rapport au reste du Brésil, toujours désireux de relations avec la France mais désormais dans le domaine

économique. L'Amapá voulait lui aussi jouer un rôle d'interface avec la France et l'Union Européenne, que seul au Brésil il était en mesure d'obtenir. En 1997 le gouverneur de cet État décidait alors que l'apprentissage du français serait obligatoire dans l'enseignement dès l'école primaire. Cela supposait de former rapidement des centaines d'enseignants compétents.

Dans un premier temps, alors qu'un enseignement de français langue étrangère existait à l'Institut d'Etudes supérieures de Guyane, branche guyanaise de l'Université Antilles-Guyane à Cayenne, ce fut la Martinique qui envoya plusieurs étudiants de FLE en Amapá... La Guyane décidément ne parvenait pas à répondre à la demande brésilienne. Mais l'Amapá avait besoin d'une structure locale de formation, or il était un des très rares États brésiliens sans Alliance française, en raison essentiellement de sa création récente et de sa faible population. Le centre culturel Danielle Mitterrand fut ainsi inauguré le 29 janvier 1999 avec l'aide de l'ambassade de France et du Fond Interministériel de Coopération (photo 22). Mais le personnel est presque exclusivement brésilien, si l'on excepte l'aide ponctuelle de quelques bénévoles français pour la formation des enseignants, le rectorat de Guyane intervenant lui pour l'organisation de formations en Guyane. Les effectifs tournent en général autour de 2.400 élèves.

Le choix du nom s'explique par les liens privilégiés du gouverneur Capiberibe avec la présidente de la fondation France-Libertés et épouse de l'ancien président de la République française. Certains se sont même d'ailleurs demandés pourquoi ce ne fut pas le président français qui fut honoré, alors qu'il venait de décéder... Quoiqu'il en soit, alléguant d'autres obligations, Danielle Mitterrand n'assista pas à l'inauguration du centre culturel portant son nom. Mais il est clair que l'Amapá voulait utiliser à son profit une proximité géographique non seulement avec son voisin guyanais, mais surtout, à travers lui, avec la France et sa culture, élément qui permettait de le valoriser auprès de l'État fédéral, d'où le choix d'une personnalité nationale et non guyanaise pour honorer ce qui était pourtant un des projets-phares de la coopération.

Le centre Danielle Mitterrand, qui est avant tout une école de langue, est désormais complété tant architecturalement (à l'extrémité nord de ce dernier) que pédagogiquement par un Centre culturel franco-amapéen, davantage dédié aux manifestations culturelles et inauguré en août 2009. Selon son actuelle directrice, l'Ambassade de France à cause de la rotation des fonctionnaires chargés du dossier et aux motivations variables a considérablement réduit la part de ses financements prévus au départ, compensés par des subventions fournies par le Conseil régional de Guyane. Mais ni le nom ni le logo de ce dernier n'apparaissent dans les représentations de la façade (photo 23) alors qu'il était représenté à l'inauguration. Tout comme



Photo 23. Entrée du centre Danielle-Mitterrand à Macapá (photo S. Granger, avril 2003). Élément phare de la coopération régionale, à travers lui c'est la France qui est honorée et non la Guyane, comme le montrent les drapeaux.



Photo 24. Le centre culturel franco-amapéen, qui jouxte le Centre Danielle-Mitterrand. La Guyane, contrairement à la France, au Brésil et à l'Amapá, n'est toujours pas représentée sur la façade ostensiblement tricolore (photo S. Granger, décembre 2009).

le Centre Danielle Mitterrand, le Centre culturel franco-amapéen dépend du gouvernement de l'État d'Amapé qui en fut le principal financeur et initiateur à travers le Secrétariat à l'Éducation¹³. Aussi peut-il paraître curieux que l'homologue guyanais malgré son implication n'apparaisse ni dans l'intitulé ni dans les représentations régionales et nationales sur la façade (seuls apparaissent les drapeaux français, brésilien et amapéen) ; cela semble montrer finalement le faible prestige dont jouit la Guyane pour son voisin pour lequel elle n'est qu'un marchepied vers la France et l'Europe, plus prestigieuses et prometteuses.

Les partenaires guyanais sont quant à eux aussi bien régionaux que nationaux, avec une forte présence du Rectorat de l'Académie de Guyane, qui semble même le plus impliqué dans ces liens avec l'Amapé comme avec le reste du Plateau des Guyanes.

Néanmoins la réciprocité, pour des raisons économiques, n'est pas encore d'actualité : Cayenne n'a toujours pas de centre culturel brésilien, contrairement à Georgetown et Paramaribo, et le centre de documentation du Consulat brésilien n'a fonctionné que peu de temps, faute de personnel, de fonds... et de lecteurs. Si la France a mis du temps à s'impliquer dans un partenariat frontalier, elle semble cependant plus apte à le mettre en œuvre qu'une Guyane qui l'a beaucoup demandé mais peine à le concrétiser faute de compétences locales ou d'intérêt à court terme. D'où l'insistance mise sur le partenariat « français » aux dépens du guyanais.

D'autre part des projets d'échanges entre établissements scolaires se sont mis en place entre Macapá, Cayenne et Kourou, et dès 1997 plusieurs collégiens et lycéens guyanais purent avec leurs enseignants découvrir leur voisin d'outre-Oyapock, où pour la plupart ils n'étaient jamais venus. Avec l'implication de la Délégation Académique aux Relations Internationales et Européennes du Rectorat (DAREIC), la perspective de la coopération et des voyages permit une rapide augmentation des effectifs d'élèves apprenant le portugais en Guyane, malheureusement la réciprocité fut plus difficile. En effet les volontés d'échanges se heurtent aux réalités politiques et socio-économiques : les jeunes Amapéens qui avaient reçu leurs homologues guyanais ne disposaient pas d'un niveau de vie équivalent pour un séjour dans une Guyane fort onéreuse en raison de ses coûts européens.

De nombreux accords et jumelages ont cependant vu le jour, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle, autour de problématiques communes et d'échanges d'expérience dans l'enseignement agricole, mais pour l'enseignement hôtelier (avec

¹³ Entretien avec Dalvací do Socorro Martins, directrice du Centre culturel Franco-amapéen, Macapá, 23 décembre 2009. Mais l'implication du Conseil régional pour compenser la défaillance de l'ambassade de France n'est pas confirmée par son ancien président.

un partenaire de Fortaleza) c'est la gastronomie française qui est valorisée et recherchée et non la créole ou la guyanaise. La Guyane n'arrive pas à se détacher de cette image française quand elle pensait que la coopération régionale était au contraire un moyen de s'en affranchir.

L'université était bien sûr également concernée par cette politique de coopération, avec la signature d'accords entre l'UNIFAP et l'IESG, pour la reconnaissance réciproque des cours de lettres, et pour des formations dispensées par l'IESG à des professeurs de français du centre Danielle Mitterrand. Mais le projet d'élaboration conjointe de matériel didactique pour l'Amapá est pour l'instant en suspens faute de subventions (Rocha/Silva, 2009).

Le nouveau Pôle Universitaire Guyanais, créé en 2004 pour se substituer progressivement à l'IESG dans le cadre de l'autonomisation de cette dernière, a d'autre part intégré l'Université fédérale de Brasilia dans son conseil d'administration afin d'élaborer des perspectives de collaboration dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation, avec notamment des échanges d'étudiants dans les domaines linguistiques. Alors que nombre de chercheurs basés en Guyane ont déjà tissé des liens étroits avec les universités amazoniennes comme l'Université fédérale du Pará ou celle d'Amazonas, le choix de l'université de Brasilia correspond sans doute à une volonté de sortir d'un cadre strictement amazonien et de valoriser, ou de crédibiliser, la petite université guyanaise en lui offrant un partenariat avec la capitale brésilienne¹⁴...

Le domaine éducatif semble pour le moment, avec la culture, celui où la coopération régionale a connu ses plus grands succès, et la VIème rencontre transfrontalière à Cayenne en septembre 2010 a vu se multiplier les projets en ce domaine. Mais on le doit plus à l'implication d'organismes de l'État (Rectorat, DRAC) qu'à la politique du Conseil régional, lequel n'a pas forcément compétence dans les domaines les plus aisés de la coopération. Ce sont ainsi les services décentralisés de l'État qui mènent une politique tournant le dos aux relations exclusives que menait jusqu'alors le département d'outre-mer avec la Métropole.

Pour la Guyane et l'Amapá, souffrant « chacune de son côté d'une perception défavorable de la part des grands ensembles dont elles dépendent » (Atticot, 2001), la coopération peut également être perçue comme un moyen de se montrer, de s'affirmer, se valoriser tant par rapport à l'autre qu'à un État national lointain et souvent condescendant. Mais si la Guyane représente un débouché inespéré pour les Amapéens qui y voient la France à travers elle, ceux-ci semblent trop pauvres et peut-être même pas suffisamment représentatifs de la culture brésilienne avec tout ce qu'elle véhicule pour les Guyanais : c'est avec Salvador et non Macapá que s'est jumelée Cayenne, et qu'un accord interuniversitaire s'est conclu. Bahia offre plus d'intérêt que Macapá

¹⁴ La structure PUG est actuellement en sommeil, l'IESG reste ainsi intégrée à l'UAG. Pour le partenariat scientifique avec l'UNIFAP et l'UFPa, l'IRD a désormais pris la main.

pour les étudiants de portugais de l'IESG comme centre de la culture noire au Brésil, dans laquelle se reconnaissent plus volontiers les Guyanais, tout au moins ceux d'ascendance créole. D'autre part, c'est avec l'université fédérale du Pará que l'UAG a élaboré un protocole de coopération. Si la Guyane, mais seulement en tant que département français, peut être un voisin prestigieux pour le petit Amapá, celui-ci pour les Guyanais n'est pas l'État brésilien le plus attractif, nombre d'entre eux pensant d'ailleurs qu'il n'est qu'une première étape vers une coopération avec des États brésiliens plus puissants et prestigieux, ce qui s'est concrétisé avec le POA...

Finalement, ces accords de coopération semblent avoir été conclus par défaut : si cela avait été possible, chacun des deux protagonistes aurait certainement choisi une autre région française, ou un autre État brésilien, plutôt que le voisin immédiat. Mariage de raison malgré les déclarations d'amour, c'est pourtant dans ce secteur éducatif et culturel que les premiers accords de coopération régionale auront vu leurs principales réalisations, faute de choix et par nécessité, et avec un rôle moteur des services décentralisés de l'État. La coopération culturelle et éducative résume ainsi toutes les contradictions du rapprochement entre des voisins qui cherchent par ce biais à établir des relations avec un autre ensemble national, dont le partenaire veut au contraire s'affranchir le plus possible, sans toutefois remettre en cause son appartenance.

c) L'essor du tourisme... mais pas des liaisons aériennes

Le partenariat est censé amener à une modification de la représentation du partenaire par une meilleure connaissance et reconnaissance mutuelles. Avec une curiosité nouvelle pour un voisin prestigieux ainsi redécouvert, on assiste clairement depuis la fin des années 1990 à une multiplication du nombre de voyageurs guyanais vers le Brésil à travers l'Amapá et le Pará, mais là encore à sens unique : de Guyane vers le Brésil : ainsi est-on passé pour le Pará de 597 touristes français en 1996 à 1.967 en 2004, soit une augmentation de plus de 150 % en huit ans. Les flux sont infimes dans l'autre sens et concernent surtout des scientifiques et des personnalités invitées dans les domaines économique, politique et culturel. Si l'accroissement de l'offre explique l'essor du tourisme venant de Guyane, on voit surtout dans l'orientation de ces flux le poids du coût de vie et des obstacles administratifs pour les Brésiliens en Guyane¹⁵, et la réalité de cette frontière « nord-sud » qui s'avère finalement un frein aux échanges. L'un des

¹⁵ Des journalistes brésiliens, dans le cadre de reportage sur les Guyanes, ont expliqué avoir renoncé à visiter ou traverser la Guyane française pour ces raisons, confirmant cette impression et situation d'enclave européenne.

projets de coopération les plus avancés actuellement en matière de tourisme, consiste en un *package* (sic) touristique sur le plateau des Guyanes, impliquant le Surinam, la Guyane et l'Amapá, au milieu naturel similaire mais complémentaires pour l'aspect historique et culturel : ces territoires présentent en effet une forte diversité sur un espace relativement réduit. Mais le projet, assez ancien puisqu'il fut défini dès 1999, tarde à se concrétiser malgré son intégration dans le récent POA, et se heurte encore aux différences de législation des trois États concernés, notamment pour les visas et conditions d'entrée. Il faut cependant compter aussi avec les problèmes de transports, alors que les touristes en Amapá viennent quasi exclusivement de Guyane (Rocha/Silva, 2009), ce qui évidemment incite d'autant moins le Brésil à réagir par la réciprocité aux difficultés accrues voulues par la France concernant l'entrée des Brésiliens en Guyane : les touristes guyanais n'exercent aucune pression sur l'emploi au Brésil et contribuent au contraire au développement touristique de régions brésiliennes encore assez mal connues...

Mais l'évolution du tourisme dépend étroitement de la situation des transports. Les liaisons aériennes connaissent une évolution en dents de scie qui permet de pointer des difficultés inhérentes à cette partie de la France et du Brésil. Quand furent signés les accords de coopération régionale entre Guyane et Amapá en 1996 existait une liaison trihebdomadaire entre Paramaribo, Cayenne, Macapá et Belém assurée par la Surinam Airways. La compagnie brésilienne Penta, basée à Santarém, s'installait ensuite à Cayenne en 1998 et assurait une liaison quotidienne (dimanche excepté) vers Macapá et Belém, ainsi qu'une liaison entre Oiapoque et la capitale amapéenne, tout en signant un accord avec Air France afin de faciliter les voyages vers la France pour les passagers venant du nord du Brésil. La diversité de l'offre permettait un fort accroissement du nombre de passagers guyanais vers le Brésil : 22.400 en 2004, soit une hausse de 23 % par rapport à l'année précédente. Cet essor s'explique par le fait que ce pays devenait de plus en plus une destination à la mode en Guyane peut-être sous l'effet de la modification graduelle de son image, mais aussi du prix du billet de plus en plus cher vers l'Hexagone, qui incitait les Guyanais à changer leurs habitudes et à davantage regarder vers la grande région.

Mais l'offre aérienne connut une fortune contradictoire. D'abord était créée au début des années 2000 une ligne Fort de France-Cayenne-Belém par la compagnie Air-Caraïbes, laquelle y mettait fin en 2008 pour récupérer son avion suite à la création d'une ligne Antilles françaises-Panamá, montrant ainsi que l'aire caraïbe était pour elle bien plus prioritaire. L'arrivée de cette compagnie française (mais utilisant des avions de fabrication brésilienne...) occasionna le retrait de la Surinam Airways qui exploita désormais la ligne Paramaribo-Belém sans escale, puisqu'il était stipulé que la concession à cette dernière n'était accordée qu'en l'absence de compagnie

française sur la ligne. Suite à la faillite de la compagnie Penta, celle-ci était reprise par son sous-traitant céarense, TAF, qui étendait la liaison Cayenne-Macapá-Belém à São Luis et Fortaleza, destinations fort prisées des Guyanais pendant les vacances. Suite au retrait d'Air Caraïbes elle bénéficia même d'une situation monopolistique tout en ne fonctionnant que trois jours par semaine. En 2008, bien que plus étendue, la liaison aérienne Cayenne-Brésil n'était donc plus quotidienne.

Pire : début 2009 la TAF se voyait interdire de faire voler ses avions par l'aviation civile brésilienne. Face à la demande elle conclut un accord de sous-traitance avec Air Caraïbes, qui ne pouvait exploiter de nouveau cette ligne qu'un jour par semaine et sans l'escale de Macapá¹⁶. Air Caraïbes mettait finalement en service deux vols par semaine à partir de juillet 2009, mais pour des raisons techniques de maintenance fut obligée d'interrompre temporairement la ligne pendant une grande partie du mois de novembre 2009, alors que des déplacements d'officiels guyanais à Belém étaient encore prévus pour la clôture de l'année de la France au Brésil. Treize ans après les accords de coopération régionale et alors que le pont de l'Oyapock n'était toujours pas commencé, ni la route BR 156 totalement asphaltée, il n'a pas été possible pendant près d'un mois de voyager entre le Brésil et la Guyane en avion, et ce en pleine année de la France au Brésil, montrant combien les relations de tous ordres et la coopération sont aussi tributaires des facilités de transports. Les conséquences furent une baisse significative du nombre de passagers de Guyane vers le Brésil : pour Macapá de 2.113 passagers en 2007 à 871 en 2008. Quant à Belém, la fréquentation passait de 7.644 passagers en 2006 à 5.175 en 2008, avec poursuite de la tendance en 2009 s'expliquant par la raréfaction de l'offre du fait du retrait des compagnies TAF et Surinam Airways¹⁷... ..

Pour suppléer cette carence de vols vers le Brésil la Chambre de Commerce de la Guyane se tourne vers la Surinam Airways mais aussi vers les grandes compagnies brésiliennes TAM et Gol, afin qu'elles prolongent vers Cayenne leurs lignes intérieures aboutissant à Macapá, qui est un cul-de-sac dans le système brésilien des lignes aériennes. La ligne Cayenne-Belém, encore protégée dans l'accord franco-brésilien par la fameuse clause dite de la « cinquième liberté » favorisant les entreprises nationales sur le territoire français, sera prochainement ouverte à la concurrence, mais ce ne sera peut-être pas suffisant. Pourtant, un rapport de 2004¹⁸ soulignait le potentiel important du nord-Brésil et du Surinam, et l'intérêt qu'acquerrait Cayenne pour les

¹⁶ Air Caraïbes a de nouveau exploité entre novembre 2010 et mars 2011 une liaison hebdomadaire exclusive Cayenne-Macapá, qui fut rapidement victime de son prix élevé pour un manque de prestations attractives.

¹⁷ Chiffres CCIG pour l'aéroport de Cayenne-Rochambeau, direction des Concessions, avril 2009.

¹⁸ Michel Socie, *Etude et propositions concernant la desserte extérieure de la Guyane*, Paris, Ministère de l'Équipement, des Transports et de l'Aménagement du territoire, avril 2004.

organisateur de voyage si la capitale guyanaise devenait le prolongement des lignes intérieures brésiliennes pour l'instant interrompues à Macapá ou Belém ; c'est d'ailleurs l'un des projets d'étude retenus par le POA. Mais les Brésiliens en correspondance vers l'Hexagone auront à Cayenne l'obligation de produire un visa de transit, pièce qui ne leur sera évidemment pas demandée pour un passage par São Paulo. Guyane et Amapá ne souffrent pas seulement de leur isolement, mais aussi du manque d'intérêt qu'ils suscitent dans la région comme dans leurs ensembles nationaux, et de l'absence de rentabilité qui découle de leur situation marginale, sans qu'ils aient eux-mêmes les moyens d'y suppléer.

2. L'échec des relations économiques

a) Les problèmes administratifs : difficulté des relations « nord-sud »

On se souvient que les premières rencontres transfrontalières de 1997, qui avaient constitué un laboratoire d'idées pour la rencontre des chefs d'État français et brésilien en novembre de cette année, demandaient un assouplissement des formalités administratives de part et d'autre afin de faciliter les venues des différents partenaires notamment économiques. Or, dans ce cas, c'est précisément l'inverse qui s'est produit, avec des visas toujours plus difficiles à obtenir au fil des années, la nécessité d'un passeport biométrique obligeant même les demandeurs à se rendre dans de nombreux cas personnellement à Brasilia.

Rappelons que si les Français n'ont plus besoin de visa pour se rendre au Brésil pour un séjour inférieur à trois mois, cette disposition a été maintenue pour les Brésiliens à destination des DFA, sans que d'ailleurs le Brésil ne protestât ou mît la réciprocité en pratique : les flux migratoires venaient du Brésil, et les flux touristiques de Guyane (et des Antilles françaises), et ce sont eux qui apportaient les précieuses devises... La coopération ne devait pas faire oublier que la frontière guyano-brésilienne est d'abord une frontière « Nord-Sud ». Et « curieusement », malgré l'augmentation des besoins, la France fermait au même moment son consulat de Belém, obligeant les passeports désormais biométriques envoyés par le consulat honoraire de Macapá à être traités à Brasilia, rallongeant les délais d'obtention. Volonté de coopération d'un côté, difficulté accrue de l'autre pour la venue des Brésiliens en Guyane : la France ne désirait pas que la coopération facilitât les flux brésiliens vers la Guyane, quand pour elle le but était précisément

de les diminuer. Mais cela gênait les relations entre acteurs locaux, montrant que les enjeux étaient bel et bien différents selon les différents échelons, locaux ou nationaux.

Contredisant les volontés régionales d'ouverture, le durcissement de l'administration française était donc une réponse à la forte pression migratoire brésilienne, dont les flux, situation typique d'une frontière « Nord-Sud », croisaient les flux touristiques issus de la Guyane. Ainsi, le fameux carnet de circulation transfrontalier évoqué parmi les premières mesures à mettre en œuvre n'avait toujours pas vu le jour quinze ans après les accords de coopération, pas plus que le visa à entrées multiples pourtant promis par le secrétaire d'État Christian Paul en 1999. La France (et les Guyanais) éprouvent toujours une crainte de flux migratoires prétendument alimentés par l'ouverture de la route Cayenne-Saint-Georges, et ne veulent pas favoriser des travailleurs frontaliers qui entreraient en concurrence à Saint-Georges avec une population touchée elle-même par un fort chômage. La suppression du visa n'est toujours pas à l'ordre du jour, même si sont envisagés des aménagements pour les transporteurs frontaliers, les socioprofessionnels ou les groupes de touristes ou scientifiques¹⁹... L'Amapá est ici clairement handicapé par sa situation de région « du Sud » se heurtant à la méfiance d'un partenaire « du Nord » qui craint une invasion qui dans les faits est surtout une réalité dans le domaine de l'orpillage, alors que la main d'œuvre brésilienne est fort prisée comme nous l'avons vu en première partie. Or l'institution ou non de visas n'entrave en rien la venue de ces migrants qui de toute façon n'en auraient jamais demandé...

Un autre problème administratif réside en la situation de département périphérique de la Guyane : ainsi les sièges décisionnels pour l'Outre-mer des entreprises publiques qui y sont implantées et sont concernées par des accords de coopération (EDF, France-Télécom) sont situés aux Antilles, ce qui ne facilite pas la communication. D'autre part, les représentants des autorités nationales tels le Préfet et le Recteur ne restent jamais en place très longtemps, ce qui pose un problème pour le suivi de certains projets de coopération ou concernant celle-ci²⁰. Cela dit, le problème peut se poser également au niveau politique, où l'incertitude quant à la réélection des équipes en place peut compromettre la pérennisation de certains projets ou engagements.

Mais la coopération policière et militaire a eu plus de succès. Les rencontres transfrontalières de 2002 virent les deux parties s'engager à des échanges d'informations à l'intention des services policiers, à intégrer leurs structures et à entreprendre des actions coordonnées dans la zone frontalière contre le trafic de drogue et la contrebande. Un accord de réadmission entre la France

¹⁹ En outre, avec l'ouverture prochaine du pont sur l'Oyapock, le projet de carte transfrontalière revient à l'ordre du jour.

²⁰ Entretien avec Carlos Loureiro de Carvalho, consul-général du Brésil en Guyane, Cayenne, 26 juin 2008.

et le Brésil permet de rapatrier les orpailleurs illégaux interpellés, un bureau de la PAF étant d'ailleurs implanté à Saint-Georges depuis 2005, mais qui a considérablement entravé les relations entre les deux rives²¹. Il est d'autre part prévu une structure du type commissariat commun international dans lequel les deux pays devront travailler de concert. L'idée est de faire venir à Saint-Georges des représentants de toutes les polices brésiliennes (fédérale et militaire) pour mieux se connaître et découvrir d'autres façons de travailler, dans le but d'une mise en commun des informations sur les hommes recherchés, car sur la frontière les délinquants jouaient sur l'absence de coopération des polices²². La partie brésilienne s'est du coup engagée à affecter un officier de la Police Fédérale attaché au Consulat du Brésil à Cayenne, chose faite au second semestre 2009. A peine en poste, celui-ci, parfaitement francophone, a pu se targuer en novembre d'un joli succès avec l'arrestation en Guyane d'un délinquant poursuivi au Brésil et confondu à Cayenne grâce au fichier national brésilien, désormais consultable depuis le Consulat. Curieusement, les coopérations policières sont souvent les plus efficaces... Elles montrent en tout cas que les fortes volontés nationales (dans le cas présent) triomphent facilement de toutes les difficultés précédemment évoquées.

Enfin, la coopération dans le domaine de la sécurité civile, instituée par un accord binational du 7 septembre 2009, semble connaître un véritable succès par une coopération accrue entre pompiers guyanais et amapéens notamment par la mise en place d'un plan d'urgence commun, alors que se multiplient les projets transfrontaliers dans le domaine de la santé (cf. annexe XIV).

Ainsi, suite aux accords de 1996 et aux rencontres de 1997, il y eut bien des tentatives pour permettre administrativement un rapprochement des hommes, mais qui pour certaines firent long feu. On peut surtout remarquer que ce sont les Guyanais qui y trouvaient un avantage : gens « du Nord » apportant leurs devises à un pays du « Sud », il fallait favoriser le déplacement des touristes, qui sont effectivement chaque fois plus nombreux. En revanche rien n'a été fait pour faciliter le déplacement des Brésiliens en Guyane, pis encore, les visas touristiques s'avèrent de plus en plus difficiles à obtenir suite aux directives nationales, et les Brésiliens ne sont même plus aussi libres de circuler dans la ville frontalière de Saint-Georges qu'ils ne l'étaient autrefois. Si la presse de l'Amapá conteste quelquefois violemment cette inégalité de fait et de traitement, les autorités brésiliennes ne semblent pas vouloir rétablir une réciprocité pour les Français venant en Guyane : elles ont trop besoin de leurs devises. En ce sens, cette coopération transfrontalière montre bien une inégalité de traitement « Nord-Sud », puisque sont encouragés les flux, touristiques, venus du « Nord », et prohibés les flux, migratoires, venus du « Sud ». Au

²¹ La France fait néanmoins l'effort d'y envoyer des cadres parlant le portugais.

²² *France-Guyane*, 13 mars 2006.

détriment de tous les déplacements venus d’Amapá, même pour un séjour professionnel limité, et nuisant donc fortement au partenariat économique pourtant recherché.

b) Faiblesse des échanges économiques

Outre l’aspect symbolique de la coopération concrétisé par l’essor des échanges culturels et scolaires, celle-ci comportait un aspect bien plus terre à terre puisqu’elle était supposée dynamiser le développement économique de la Guyane et de l’Amapá par des échanges encouragés et facilités. Mais dès les premières rencontres économiques bilatérales à la Chambre de Commerce et d’Industrie de Cayenne en octobre 1998 les chefs d’entreprise guyanais brillaient par leur absence, au contraire de leurs homologues amapéens de la SEBRAE venus en force, montrant que les enjeux n’étaient sans doute pas aussi primordiaux des deux côtés malgré les déclarations. Quant au MEDEF-Guyane, s’il ouvrit un service de coopération et de prospection à l’initiative d’un chef d’entreprise passionné par le Brésil et sponsor d’un groupe de carnaval brésilien à Cayenne, celui-ci fut rapidement fermé faute d’intérêt de la part des chefs d’entreprise guyanais, et faute également de concertation avec la CCIG. Si pour des raisons de proximité la Guyane constituait bien une porte d’accès européenne pour les Amapéens, les Guyanais voyaient eux au-delà de l’Amapá pour éventuellement tenter de s’implanter au Brésil.

Il est pourtant indéniable que les accords de 1996 ont permis en quelques années un accroissement des échanges entre Brésil et Guyane (tableau 20). Mais cela a concerné dans un premier temps les seules exportations guyanaises, déjà relativement peu importantes, les importations n’ayant connu qu’un changement peu significatif, même si divers produits agro-alimentaires firent alors leur apparition. La Guyane a alors exporté de l’or (légalement) et du riz, mais aussi des appareils mécaniques et électriques ayant transité sur son sol.

Mais le Brésil comme le montrent les tableaux 21 et 22 commerce toujours peu avec la Guyane. Rapportées en euro, les valeurs des importations de 1997 correspondraient à 6,1 M d’euros, les exportations de 1997, année exceptionnelle, à 7,2 M d’euros, celles de 1996 à 2,8 M d’euros, comme en 2005. On voit que la valeur des échanges a peu évolué : le Brésil n’a pas à proposer de produits différents de ceux pour lesquels la France et l’Union Européenne ont un monopole quasi exclusif. Les échanges se font effectivement essentiellement avec ces derniers, la Guyane a peu à proposer que le Brésil ne produit pas à plus faible coût et cherche plutôt à se protéger des productions rivales brésiliennes comme dans le domaine du bois.

Importations (en KF)			Rapport 1995-97	Exportations (en KF)			Rapport 1995-97
1995	1996	1997		1995	1996	1997	
42.066	30.485	39.814	-5,5 %	13.618	18.086	47.649	+ 350 %

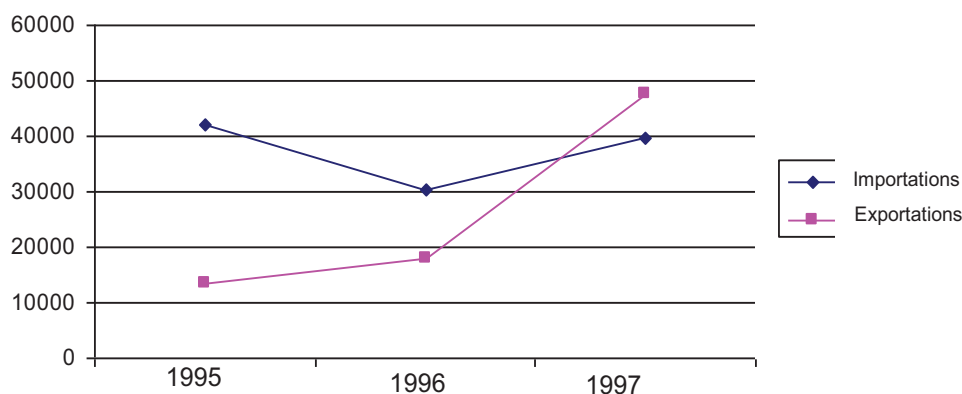


Tableau 20 et figure 23. Les échanges entre la Guyane et le Brésil de 1995 à 1997, en milliers de francs (Source : CCIG). Un an après les premiers accords de coopération régionale, la Guyane devient (éphémèrement) excédentaire, grâce à l'or.

	importations	Exportations
Valeurs et %	7,1 M euros (2 %)	2,8 M euros (5 %)
produits	Meubles, bois, chaussures, Equipements aurifères, Agro-alimentaire	Or, minerais, matériaux de construction, riz

Tableau 21. Part du Brésil dans le commerce extérieur de la Guyane en 2005 (Source : CCIG).

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2007
exportations	4,3 %	5,6 %	3,9 %	2,3 %	1,0 %	3,1 %	3,0 %
importations	0,8 %	0,7 %	0,7 %	0,8 %	0,8 %	1,1 %	0,8 %

Tableau 22. Part du Brésil dans les exportations et importations guyanaises, en valeur. Une faible part en stagnation qui traduit une diversification des clients européens et des fournisseurs divers de la Guyane (Source : Douanes, POA et CCIG).

Quant à l'or, le durcissement des contrôles sur les comptoirs en Guyane, qui a abouti à la fermeture de plusieurs d'entre eux, a considérablement fait baisser le volume d'exportation, la commercialisation s'effectuant le plus souvent de manière illicite à la frontière. On sait par ailleurs qu'il est largement produit par des Brésiliens y compris de façon légale. Le Brésil apparaît ainsi dans les principaux clients de la Guyane, en troisième position juste après un autre ensemble régional, mais caraïbe : les Antilles néerlandaises, pas tout à fait incluses dans l'Union Européenne en tant que PTOM. On imagine donc que si l'on intégrait le commerce illicite, la part du Brésil serait bien plus importante tant du côté des clients que des fournisseurs, montrant que les possibilités de partenariat commercial existent, pour peu que les normes et les politiques des ensembles concernés lui laissent la possibilité d'exister.

Les importations en provenance du Brésil concernent de plus en plus de produits agroalimentaires : haricots, pâte de fruit de goyave (*goiabada*), lait de coco, jus de fruits, bières, à l'initiative souvent d'un distributeur local. Mais longtemps les boissons brésiliennes furent empêchées par la rigueur des normes européennes sur la contenance des bouteilles. Cela d'ailleurs occasionna pendant quelques mois la concrétisation d'un projet dans le droit fil des accords de 1996 : le réembouteillage dans une usine de la banlieue de Cayenne des bières Antártica afin que les nouvelles bouteilles respectent les normes européennes. Mais l'entreprise fut de courte durée, quand le célèbre guaraná « Champagne » de la même marque provenait lui... du Portugal, où Antártica avait ouvert une usine pour approvisionner le marché européen en y intégrant ses normes sanitaires. La Guyane apparaissait finalement toujours prisonnière de son appartenance européenne.

Justement, plusieurs chefs d'entreprises brésiliens dénoncent le respect de ces normes européennes comme prétexte et frein à l'exportation vers la Guyane, et ils ont paradoxalement plus de difficultés à exporter les mêmes produits en Guyane que dans le reste de l'Union Européenne²³ ! Il est clair que dans ce faible marché un certain protectionnisme est appliqué, probablement pour conserver certaines chasses gardées, alors qu'est également dénoncée l'absence d'un poste de dédouanement à Oiapoque faute de volonté politique. On s'acheminerait cependant en 2011 vers une facilitation de l'exportation de produits brésiliens aux normes européennes vers la Guyane, un accord vient d'être préparé en ce sens et n'attend que la signature. Mais il existe bien d'autres obstacles.

²³ Entretien avec Paulo Traballi Bozzi, consul du Brésil en Guyane, Cayenne, septembre 2005.

c) Des relations déséquilibrées

Si cette coopération semble justement fortement désirée par les exécutifs locaux et les socioprofessionnels, il en va différemment de la population et de certains responsables économiques. Le président de la chambre d'agriculture, Christian Epailly, craignait par exemple une invasion de produits agricoles brésiliens, plus abondants et moins chers grâce à des coûts de production moins élevés, qui aurait mis en péril la fragile – et insuffisante – agriculture guyanaise. Il déclarait même en 1999 : « *J'ai l'impression que la France veut nous vendre au Brésil*²⁴. » Pour lui la Guyane n'avait rien à proposer au Brésil, sinon une technologie (le spatial) qu'elle ne maîtrisait pas. Si Christian Epailly avait effectivement remarqué le côté déséquilibré, voire disproportionné entre les possibilités de l'Amapá et de la Guyane, force est de constater que cette invasion ne s'est toujours pas produite et que la Guyane continue toujours d'importer une grande part de sa consommation de la France et l'Europe. De même ces accords préférentiels avaient auparavant bénéficié aux pays ACP sans que cela se traduise par une invasion de produits africains ou caribéens en Guyane.

Il n'en reste pas moins que la CCIG comptait aussi sur le développement de la coopération institutionnelle pour lutter contre le marché parallèle et la contrebande, facilités par l'ouverture de la route Saint-Georges-Cayenne. Dès 1998 d'ailleurs plusieurs observateurs remarquaient que l'Amapá semblait bien plus intéressé par cette coopération que la Guyane, précisément parce qu'il avait plus de produits à proposer, et nombreux sont les Guyanais qui tout en se plaignant de l'invasion de Brésiliens utilisent désormais la route pour faire leurs emplettes en fin de semaine à Oiapoque voire Macapá. Le produit le plus prisé semble être la viande, dont l'importation est interdite en Guyane du fait des cas de fièvre aphteuse recensés au Pará et en Amapá.

Mais pour les investissements outre-Oyapock, les entrepreneurs guyanais, intéressés dans un premier temps par des partenariats en Amapá, déchantèrent rapidement. Ne maîtrisant pas le portugais pour grand nombre d'entre eux quand les Amapéens de leur côté ne parlaient ni le français ni l'anglais, ils se heurtèrent en outre à l'obligation de trouver des partenaires ou des garants brésiliens (le système du *fiador*), obligatoires pour pouvoir investir ; conditions d'ailleurs récemment assouplies. Or, outre que les marchés étaient verrouillés par certaines grandes familles brésiliennes, les barrières linguistiques et psychologiques (mentalités et perceptions différentes quant aux priorités, aux horaires, aux conceptions du travail...) furent fatales, obligeant nombre d'entre eux soit à renoncer à leur projet, soit à étudier d'autres opportunités

²⁴ *France-Guyane*, 26 mars 1999.

géographiques, telles le Pará, nettement plus prometteur en terme de débouchés, et plus développé économiquement, donc peut-être plus proche psychologiquement²⁵.

De leur côté les éventuels investisseurs amapéens pourtant motivés se trouvaient confrontés au problème de l'obligation du visa et de ses délais d'obtention... et réalisaient l'étroitesse du marché guyanais allié à de forts coûts de production et de salaires. Ainsi, contrariant un projet de coopération initial, les producteurs de palmiers s'alliaient avec des entreprises de l'Hexagone et non de Guyane pour emballer et distribuer les cœurs de palmiers amapéens dans l'Union Européenne. Une fois de plus la Guyane était à l'écart des échanges entre Brésil – et même Amapá - et France.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane faisait en 2003 le constat que « *les décisions en matière de législation locale doivent être prises au niveau fédéral pour le Brésil et des ministères français, voire européens pour la Guyane*²⁶ », et son président proposait que les chefs d'entreprise brésiliens puissent obtenir un visa en passant par la SEBRAE²⁷ ; quant aux particuliers, dans le cadre du projet de package touristique, il leur fallait simplement prouver, notamment à l'aide d'une déclaration de revenus, que le tourisme était réellement le but du voyage²⁸. Mais force est de reconnaître là encore que ces facilitations ne se sont toujours pas produites. Voulué pourtant au plus haut sommet de l'État, c'est sur des modalités entrant dans les prérogatives régaliennes de ce dernier que la coopération se voyait ainsi littéralement torpillée.

Enfin, il ne faut pas négliger le poids des protectionnistes nationaux et supranationaux (Union Européenne et Mercosud), qui fait que les approvisionnements et accords préférentiels se faisaient à l'intérieur de ces groupes. L'Oyapock sépare aussi des regroupements économiques distincts, pour ne pas dire rivaux.

Les gouvernements nationaux furent également incriminés, les Amapéens par exemple observant qu'en dépit de leur enthousiasme, le gouvernement fédéral, et notamment l'Itamaraty, mobilisèrent peu leurs ressources politiques, techniques, financières et logistiques dans les projets prioritaires de cette coopération (Ruellan/Cabral/Moulin, 2007). Ils eurent l'impression d'être livrés à eux-mêmes face à des enjeux qui soit n'étaient pas prioritaires nationalement (cas de l'interruption du goudronnage de la BR 156), soit imposaient de donner trop d'initiatives

²⁵ Entretiens avec Georges Euzet, alors chef de cabinet du Président de Région, Cayenne, avril 2001, et Philippe Byron, ancien chargé de mission à l'ADAP à Macapá, Remire-Montjoly, avril 2003.

²⁶ *Le Développement*, CCIG Guyane, janvier 2004.

²⁷ C'est désormais l'ADAP qui en est chargée.

²⁸ *France-Guyane*, 27 septembre 2005

internationales à un État fédéré, au détriment d'une compétence régaliennne de l'État qui freinait ainsi des quatre fers.

D'autre part les chefs d'entreprise guyanais se plaignent d'être systématiquement court-circuités ou oubliés lors des visites de décideurs politiques ou économiques français au Brésil, comme si leur présence et celle de la Guyane à proximité du Brésil n'était toujours pas prise en compte.

Ainsi face à ces difficultés, qui se retrouvaient également aux Antilles, le Préfet de la Guadeloupe, responsable de la mise en œuvre du programme Interreg IV, déclarait :

« Reconnaissons que la coopération régionale est difficile à mettre en œuvre, tout particulièrement dans les Caraïbes : obstacles linguistiques et culturels, disparités de développement, barrières commerciales, l'insuffisance des moyens de communication et de transports²⁹. »

Il amenuisait cependant ce pessimisme apparent par le fait que s'agissant de démarches nouvelles tournant le dos à une politique ancienne de relations exclusives avec l'Europe, il fallait accorder du temps à la mise en place de ces relations et ne pas négliger l'importance des prises de contact qui déjà avaient été permises :

« En même temps, Interreg III a permis de franchir deux étapes importantes : avec nos partenaires des Caraïbes il a favorisé les échanges et les rencontres, il a permis la mise en place d'un travail en commun et son organisation et ensuite, dans les régions d'outre-mer, il a contribué à fédérer les différents acteurs de la coopération régionale. Aujourd'hui, des habitudes de travail ont été prises. Par ailleurs, la période 2000-2006 a connu une certaine dispersion des sources de financement de la coopération régionale, avec les risques de confusion que cela entraîne³⁰... »

De même, étaient également mentionnés par les élus l'isolement, l'étroitesse des marchés locaux, les coûts de production, de transport, les difficultés pour créer des plateformes économiques et le nombre insuffisant d'acteurs susceptibles de porter des projets innovants.

Mais les attitudes des socioprofessionnels sont contradictoires sans être exemptes d'un certain optimisme. Alors que le MEDEF-Guyane semblait se désintéresser des relations extérieures, la CCIG créait en avril et juillet 2009 deux antennes, à Paramaribo puis Macapá, avec compétences sur le Pará et l'Amazonas pour accompagner les projets d'investisseurs guyanais. Le choix de ces États et territoires montre que le POA agit finalement comme un aiguillon pour la reprise d'une coopération économique qui paraît désormais d'autant plus prometteuse qu'elle semble adoubee par l'Union Européenne et que la Guyane en est reconnue comme le pilote. Même si ces projets économiques tardent encore à émerger...

²⁹ « Interreg IV Caraïbes : l'intégration régionale au secours du développement local », M. Maudet, *Antilla* n° 1321, 16 octobre 2008.

³⁰ Id.

Au niveau national les intentions semblent également contradictoires. Le fait qu'aucun élu guyanais ni décideur économique n'était présent lors de la visite du président français Sarkozy à Brasilia en septembre 2009 montre bien d'un côté que les relations France-Bésil même économiques ne passent toujours pas par la Guyane. Mais le même président Sarkozy, dans le train de mesures adopté en novembre 2009 suite au conseil interministériel sur l'Outre-mer, reconnaissait solennellement la nécessité pour la Guyane de se fournir auprès de ses voisins, le Brésil étant nommément cité, et préconisait la constitution d'un grand « marché commun des Guyanes ». Sans d'ailleurs que cela ait fait l'objet de concertation avec les pays concernés, ni même avec l'Union Européenne qui se voyait court-circuitée dans ses prérogatives. Cette reconnaissance de la part de l'État découlait aussi des volontés exprimées par les Guyanais lors des états-généraux qui avaient suivi les conflits sociaux survenus dans les quatre DROM en 2008 et 2009, montrant que finalement il enfourchait, tardivement, une option dont les Guyanais et l'Union Européenne avaient depuis longtemps perçu l'intérêt, sinon le côté indispensable.

Mais, comme l'affirme Bansart (2008) à propos des tentatives d'intégration régionale dans la région :

« Les multiples tentatives d'intégration se sont faites en fonction de l'économie. On pensait sans doute que celle-ci est la locomotive qui meut le train du développement. Les échecs montrent que ce n'est pas vrai³¹. »

De fait, quand furent signés les accords de 1996, c'est la coopération économique qui avait été mise en avant, mais du fait des mentalités et du fort protectionnisme, ce sont essentiellement les coopérations scolaires, culturelles et scientifiques qui se développèrent, montrant l'aspect identitaire de cette coopération qui s'avère finalement plus efficace que le côté économique. Et cela est confirmé par la situation actuelle des projets présentés dans le cadre du Programme Opérationnel Amazonie, qui touchent essentiellement l'axe scientifique et culturel mais pas vraiment l'axe économique, sauf pour des études de faisabilité.

En outre, les partenaires sud-américains de la Guyane sont encore habitués à des interventions du côté français et européen (donc du « Nord ») sur la base de subventions (de l'AFD par exemple), et n'entrevoient pas encore les contreparties nécessaires à une authentique démarche de coopération « gagnant-gagnant »³². Or celle-ci est déjà handicapée par des obstacles administratifs nullement réglés par des accords de coopération qui n'ont eux-mêmes pas permis

³¹ Andrés Bansart : « Les intégrations latino-américaines », in Hannequart Isabelle (dir.) : *Union Européenne-Mercosul entre concurrence et solidarité*. Colloque du GERCIE, L'Harmattan, 2008, p. 34.

³² Entretien avec Maïta Manguer, chargée de mission au POA, 10 décembre 2009.

de juguler la forte immigration en provenance du Brésil. La coopération régionale n'a ainsi toujours pas permis une intégration par les échanges.

Pourtant, des espoirs résident actuellement dans le partenariat que désire depuis longtemps déjà mettre en place la CCIG avec la superintendance de la zone franche de Manaus, la SUFRAMA, quatrième zone franche du monde. Un protocole d'accord a été signé le 5 mai 2010 dans la foulée du projet de Zone franche industrielle d'Exportation prévu autour du port de Dégrad des Cannes, afin d'y mettre aux normes européennes des produits ayant transité par les ports francs de Manaus et Santana. Mais là encore la Guyane se cantonne à un rôle de zone de transit, de sas pour des produits *made in Brazil* qui valorisent sa position d'interface, sans que cela puisse a priori permettre un essor de la production guyanaise qui permettrait de corriger le déséquilibre en sa défaveur. Et alors même que cette zone franche était initialement prévue à Saint-Georges, qui se voit ainsi dépossédée de l'atout de sa position frontalière.

d) Echec des projets-phares, espoirs du POA

Précisément, la zone franche sur l'Oyapock pour y « européeniser » des produits brésiliens était l'un des projets phares des accords bilatéraux de 1996, qui comportaient un autre projet symbolique avec la construction commune d'une centrale hydro-électrique sur l'Oyapock. Près de quinze ans après, aucun des projets n'est sorti de terre, et ne semble près de le faire...

Le projet le plus symbolique de cette coopération régionale consistait en la construction de centrales hydro-électriques sur le fleuve Oyapock par une *joint-venture* guyano-brésilienne associant à 51 % des banques françaises et à 49 % la société brésilienne Eletrobrás, desservant aussi bien le bassin d'Oiapoque comme celui de Saint-Georges, avec des financements de l'AFD, alors qu'une autre micro-centrale était prévue en aval de Saut-Maripa, à une dizaine de kilomètres en amont de Saint-Georges. Rapidement, des désaccords entre Français et Brésiliens firent que les premiers se désengagèrent du projet, remplacés par un groupe britannique qui finalement ne donna pas suite au projet. Un investisseur privé français serait actuellement intéressé, à travers la création d'une société franco-brésilienne, la CAGEL, mais rien n'est encore décidé, alors que vient d'être décidée la construction d'une seconde centrale hydroélectrique sur l'Araguari. Stratégique pour l'État brésilien, la région de l'Oyapock semble ne pas l'être pour l'Amapá.

Quand au projet de zone franche sur l'Oyapock, il semble apparemment abandonné, au profit du port de Dégrad des Cannes sur l'Île de Cayenne. Pour des raisons de stratégie économique, l'Amapá s'opposait à l'exportation de matières premières, notamment de bois brut, afin d'en développer la transformation sur son territoire et d'éviter une domination économique typique des termes de l'échange entre pays du « Tiers-monde » et pays développés. Or cette fourniture de matières premières afin qu'elle soit transformée en Guyane, donc en Union Européenne, était l'un des projets symboliques de la coopération transfrontalière. L'Amapá comptait davantage sur des investissements de chefs d'entreprise guyanais, ce qui ne s'avéra guère facile. Et, pour percer le marché européen, le Brésil n'a pas besoin de la Guyane et passe directement par la France, comme le font même des entreprises agro-alimentaires amapéennes. D'autre part, cette zone franche risquait de concurrencer celle de Macapá-Santana qui n'a jamais connu le développement espéré ni les résultats escomptés (Silva, 2006).

On peut ainsi expliquer ces échecs par la faible implication des partenaires concernés et les difficultés dues aux différences de législations. Mais la situation périphérique de la Guyane et de l'Amapá les rend d'autant moins prioritaires notamment pour les administrations ; alors que ces territoires, la Guyane surtout, n'ont tous deux qu'une faible marge de manœuvre politique, économique et technologique, et ne peuvent donc pallier les carences des partenaires institutionnels ou économiques défaillants. En outre la bureaucratie est redoutable des deux côtés, et toutes les difficultés précédemment citées ont eu raison des motivations pour l'affronter, eu égard aux faibles retombées finalement espérées.

Pourtant d'autres projets semblent plus aptes à voir le jour, peut-être parce qu'ils paraissent techniquement plus viables, et les implications financières moins importantes. Si celui de la pêcherie de Calçoene, associée à Saint-Georges, bute sur un problème technique concernant le maintien de la chaîne du froid, non assurée, celui du retraitement de la biomasse à Saint-Georges, dont pourrait bénéficier la rive brésilienne, semble sur le point de se concrétiser.

De même, le projet de fibres optiques à travers le pont de l'Oyapock pour permettre l'accès internet à haut débit en Amapá depuis la Guyane, à l'image de la coopération entre le Roraima et l'État vénézuélien de Bolívar qui a permis de raccorder le petit État brésilien périphérique au réseau internet vénézuélien³³. Macapá, du fait de la largeur de l'Amazonie, est en effet l'une des deux capitales brésiliennes non encore desservies par le haut débit. L'Amapá, séparé géographiquement du reste du Brésil mais dans le prolongement de la Guyane, va ainsi être raccordé grâce à un partenariat désormais officialisé par les autorités nationales respectives avec

³³ Entretien avec Mme Ana Lélia Benincá Beltrame, consule-générale du Brésil à Cayenne, 30 juin 2009.

une entreprise guyanaise, en collaboration avec Telebrás et France-Telecom (carte 88). La coopération régionale basée sur une solidarité géographique trouve ici tout son sens, mais cet exemple est encore isolé. Au moins montre-t-il que contrairement aux idées reçues, la Guyane a bien des atouts à offrir à son voisin, en jouant sur la carte technologique et sa position géographique.

Quant au POA, il est encore prématuré d'en faire un bilan quand les programmes en sont encore à s'ébaucher et les équipes à se constituer. Mais l'on voit déjà que les projets, qui se sont de fait multipliés (cf. annexe XIV) concernent les domaines scientifiques et médicaux, scolaires, touristiques et culturels, et non le secteur économique ou industriel. Les relations peinent toujours à s'établir faute de compétences locales et à cause de l'appartenance de la Guyane et de l'Amapá à deux regroupements économiques différents voire rivaux, mais aussi à des ensembles socio-économiques bien distincts par le niveau de vie et de développement.



Carte 88. Liaison prévue par fibres optiques entre Cayenne et Macapá, et la liaison avec la centrale hydroélectrique de Tucuruí (source : Ministère brésilien des Communications, Secrétariat des Télécommunications, septembre 2010).

Deux ans après la signature, onze projets ont déjà été approuvés, dont le budget prévisionnel s'établit déjà à 51 % des montants alloués par le FEDER, alors que 60 % des crédits concernent pour le moment des projets impliquant le Brésil³⁴. Ces projets tournent essentiellement autour des transports, de la sécurité civile, des technologies d'information et de communication, l'environnement et le tourisme. Les porteurs du côté guyanais sont aussi bien institutionnels (DDE, Comité régional du Tourisme, Sécurité Civile, Parc Naturel Régional), que privés (société Bérénice Productions), ou encore des ONG comme le WWF.

³⁴ Programme de Coopération transfrontalière « Amazonie » Guyane-Brazil-Suriname, programme opérationnel, p. 45.

Mais l'une des premières difficultés auxquelles se heurtèrent les porteurs surtout de projets économiques était que le FEDER n'avance pas de fonds, mais rembourse au contraire les dépenses éligibles déjà engagées par les partenaires, d'où la nécessité d'un préfinancement qui suppose une trésorerie d'avance, ce qui a découragé nombre de porteurs. La Préfecture de Guyane a finalement prévu un fonds de préfinancement des subventions européennes pour les projets à caractère économique, plafonnée à 50.000 euros par projet³⁵. Ce geste, d'initiative donc nationale, traduisait une fois de plus la difficulté à établir un partenariat pour des projets impliquant le développement économique, alors que tout comme les premières actions de coopération régionale qui suivirent les accords de 1996, ce sont les domaines environnementaux, culturels et scientifiques qui émergent.

Du coup la demande existe mais n'est que peu relayée par les politiques, alors que les complications administratives et le protectionnisme propre à ces ensembles demeurent. Le POA semble cependant avoir trouvé une certaine vitesse de croisière : en un an 75% des fonds *ad hoc* du FEDER étaient déjà utilisés, neuf projets ayant déjà démarré, tournant notamment autour du tourisme et des liaisons internet. Cela en ferait l'un des programmes transfrontaliers les plus avancés de l'Union Européenne³⁶, sans que soient résolus certains problèmes structurels propres à la situation particulière de la Guyane.

Cependant, la perspective d'une coopération accrue par l'ouverture du pont sur l'Oyapock provoque désormais nombre d'initiatives de la part des décideurs locaux. Ainsi le concept Euramsud initié par la CCIG veut placer la Guyane comme carrefour entre Europe et Amérique du Sud, à proximité des marchés communs tels que le Mercosud, l'AELE et l'AEC. Cela implique de penser à la création de zones franches d'exportation³⁷, comme sur le port de Dégrad des Cannes, alors que l'État d'Amazonas espère une facilitation des échanges économiques et commerciaux entre la Guyane et la zone franche de Manaus. Mais comme nous l'avons vu ce projet s'effectue au détriment de la zone franche anciennement prévue sur l'Oyapock, qui n'a pas vu le jour faute d'implication des deux côtés. Enfin, des partenaires jusqu'ici peu impliqués dans les relations internationales sont à la recherche de partenaires brésiliens dans le cadre de projets frontaliers, tels l'Agence Régionale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane, ou certains cabinets de consultants. Le Brésil semble devenir un partenaire naturel.

³⁵ Entretien avec Maïta Manguer, chargée de mission au POA, 10 décembre 2009.

³⁶ Informations données par Jean-Eric Romagne, chargé de mission et responsable du POA auprès de la Région Guyane, lors des Journées de la Coopération régionale à la CCIG, Cayenne, 29 juin et 1^{er} juillet 2010.

³⁷ *Le Développement*, CCIG, janvier 2004

B – DE NOMBREUX CONFLITS DE COMPETENCES

Mais la nouveauté de ce type de relations, les traditions jacobines de la République française s’opposant à la volonté guyanaise d’une plus grande marge de manœuvre, ainsi que les conflits politiques entre président brésilien et gouverneur amapéen firent exploser au grand jour les enjeux contradictoires de cette coopération régionale, sans pour autant la remettre en cause. Les différents partenaires percevaient qu’ils étaient tous solidaires et ne pouvaient plus reculer. Encore fallait-il laisser aux mentalités le temps de s’adapter à ce qui constitue bien une véritable rupture dans les relations intra-étatiques, voire internationales. Ce qui évidemment n’allait pas sans provoquer quelques incidents, d’ailleurs plus internes aux États qu’internationaux.

1. Les rivalités nationales et internes

a) Prévalence d’une certaine méfiance.

Après la signature des accords de 1996 et la rencontre au sommet de 1997, la première opposition au projet de pont transfrontalier vint de la Marine brésilienne. L’optique du Brésil, souvent séparé de ses voisins par des fleuves, était bien de les relier un peu partout par des ponts, mais la Marine craignait que le projet initial de celui sur l’Oyapock empêchât ses bateaux de passer. Ce qui lui valut d’être rehaussé de quelques mètres. Il ne faut pas négliger le fait que cette politique concerne un territoire frontalier, d’où son aspect sensible. Ainsi, outre les réticences de l’Assemblée locale, la volonté du gouverneur amapéen Waldez Góes d’étendre les bénéfices de la zone de libre commerce de Macapá et Santana au *município* d’Oiapoque a fait l’objet d’un veto de la part du Congrès national du fait de la situation de cette commune comme « zone stratégique de frontière³⁸ ».

D’autre part, les ambassades concernées n’ont que peu de relations entre elles à ce sujet, la coopération décentralisée portant selon elles atteinte à leurs prérogatives, même s’il est bien stipulé désormais qu’elles doivent favoriser la coopération régionale avec les Outre-mers proches³⁹. Il est à noter qu’au ministère brésilien des Relations extérieures, c’est le département « Europe » qui gère les relations avec la Guyane... Ce qui se conçoit bien sûr politiquement, tout

³⁸ *Le Développement*, CCIG, janvier 2004.

³⁹ Mais il existe depuis un Ambassadeur de France spécialement chargé de la coopération régionale dans les DFA (actuellement l’universitaire Fred Constant).

en montrant aussi qu'elle n'est pas nécessairement perçue comme un territoire voisin doté de sa personnalité propre, mais comme un territoire d'abord français.

Cette méfiance au niveau national s'exprime aussi au niveau des parlements. Ainsi, dans le domaine des migrations, l'accord-cadre de 1996 qui donnait un cadre juridique à la réadmission des Brésiliens en situation irrégulière sur le sol français, a tardé à être avalisé par le parlement brésilien. Entré en vigueur le 24 août 2001, le Consulat du Brésil à Cayenne ne l'a mis en pratique que plus tardivement, en raison officiellement de problèmes logistiques⁴⁰.

D'autre part ce même parlement brésilien n'a toujours pas ratifié l'accord franco-brésilien sur la lutte conjointe contre l'orpaillage clandestin, alimentant la crainte manifestée en Guyane que l'abandon de celle-ci ne soit la contrepartie de l'achat par le Brésil des avions Rafale français. Ajoutons cependant que le Brésil est également touché par le phénomène de l'orpaillage clandestin portant atteinte à sa souveraineté, aussi des militaires brésiliens participent quelquefois aux opérations *Harpie* dans lesquelles ils se forment au contact de leurs homologues français qui ont déjà une certaine expérience de la chose. D'autre part le transfert de technologie qui accompagne la vente des avions Rafale est certainement un argument plus important que les activités de quelques milliers de *garimpeiros* dont l'État brésilien ne profite que peu étant donné le côté illicite de cette activité, y compris de la part des commanditaires basés à Oiapoque, qui ne reversent évidemment pas la part qu'ils doivent à l'administration fiscale brésilienne.

Mais un autre problème apparaît, tout aussi gênant mais impliquant peu la volonté propre des États même s'ils n'ont pas cherché à les résoudre : les différences de statut entre les partenaires au niveau régional. Ainsi l'observation de l'ancien maire de Saint-Georges et par ailleurs chargé de la coopération au Conseil régional, Georges Elfort est-elle significative :

« Dans les faits la plupart des pays alentours sont réticents à prendre des engagements avec la Guyane car ils ignorent le degré de marge de manœuvre dont nous disposons. A leurs yeux, nous ne sommes pas la France et nous n'avons pas d'homologues pour échanger. Avec le Brésil, nous sommes contraints de discuter avec le gouverneur qui lui-même n'a pas tous les pouvoirs. Au Surinam, il n'y a pas d'équivalent à notre institution⁴¹. »

Cela peut sonner comme un reproche implicite aux États nationaux de ne pas donner de structures permettant aux échelons locaux de pouvoir coopérer de façon égale, mais cette situation découle aussi des différences statutaires propres aux différents ensembles concernés par cette coopération, situation souvent plus subie localement que désirée. Toutefois, le consulat brésilien de Cayenne fut lui transformé en consulat-général en 2006 : cela lui octroyait plus de

⁴⁰ F. Farine, *Antilla*, 15 février 2002.

⁴¹ Cité par M. Maudet, *Antilla*, 16 octobre 2008.

compétences et un meilleur budget, et montrait l'importance désormais acquise par la Guyane grâce à cette politique de coopération.

b) Des acteurs aux intérêts parfois divergents

Ces différentes conceptions et arrière-pensées se retrouvaient dans le choix des acteurs de la coopération régionale. La mise en œuvre du projet revenait, au début, non pas aux élus locaux mais aux diplomates : l'ambassadeur de France au Brésil et le directeur-général du département Europe au ministère brésilien des Relations extérieures, le statut européen de la Guyane faisant qu'elle ne pouvait relever du département Amérique du Sud !

Côté brésilien une grande latitude était encore récemment laissée à l'État d'Amapá, dont le gouverneur peut recevoir l'ambassadeur de France ou le secrétaire d'État français à l'Outre-mer sans être systématiquement chaperonné par un représentant de l'État fédéral, ni que celui-ci y voie une quelconque volonté séparatiste, au contraire de la France. Mais les subventions nationales dont bénéficie l'Amapá pour plus de 90 % de son budget sont un moyen de le contrôler, d'où la nécessité pour ce dernier de diversifier ses ressources et ses bailleurs de fonds. En outre, le rôle accru du gouvernement fédéral (à travers le responsable de la division Europe du Ministère brésilien des Relations Extérieures) lors des rencontres transfrontalières de septembre 2010 montre l'intérêt nouveau acquis pour l'État brésilien par cette frontière, au détriment des élus amapéens qui se voient ainsi dépossédés de la marge d'initiative dont ils bénéficiaient jusqu'alors⁴².

Côté français, le président de la Région bénéficie des compétences légales pour définir des projets de coopération, mais le partenariat avec l'État, représenté par le Préfet, est nécessaire pour la redistribution des indispensables fonds européens. D'autre part, si les relations directes entre président de région et gouverneur de l'Amapá ne posent pas de problèmes, c'est le Préfet qui dirige la délégation guyanaise lors des traditionnelles rencontres transfrontalières, ou des réunions à Brasilia. L'État compte bien être un des acteurs de cette coopération locale « décentralisée », dans une région bien trop stratégique pour laisser aux élus locaux trop d'initiative. Ce qui n'allait pas manquer de provoquer des frictions entre pouvoir régional et national. Mais, comme le faisait déjà remarquer Bansart à propos de l'Unasud (2008) :

⁴² Cela n'était cependant pas nouveau : le journal *France-Guyane* s'étonnait en 2002 de voir la délégation amapéenne menée par le ministre intérimaire des Affaires Étrangères, quand un pays jacobin comme la France semblait paradoxalement laisser toute latitude au président de la Région Guyane (« Frein à l'insularité », *France-Guyane*, 5 février 2002).

« Les intégrations transfrontalières doivent conformer des espaces stratégiquement fort importants au point de vue du développement harmonieux. Une nouvelle proposition vient de surgir qui irait plus loin et verrait plus loin que le Mercosul [...] Le seul territoire qui n'en ferait pas partie serait la Guyane française. Mais une certaine autonomie régionale de ce département d'outre-mer lui permettrait peut-être de ne pas rester à l'écart de cet ensemble⁴³. »

D'où l'intérêt pour les élus guyanais que la Guyane cesse d'être Région monodépartementale, pour devenir une collectivité territoriale d'outre-mer régie par l'article 74, qui verrait – théoriquement - un amoindrissement potentiel du rôle du Préfet et surtout une attribution directe des fonds européens sans passer par l'État. L'aménagement statutaire dans le cadre de l'article 73, désiré finalement par les électeurs en janvier 2010, devrait néanmoins permettre cette modification grâce à la loi d'orientation pour l'Outre-mer de 2000.

Car il y a bien sûr l'Union Européenne, pour laquelle la Guyane peut constituer une tête de pont pour des échanges avec un pays émergent et un sous-continent en voie d'intégration, et de plus en plus prometteur. Généreux bailleur de fonds spécifiques à la coopération frontalière pour la Guyane, l'Europe dont de nombreux hauts fonctionnaires de la Commission ont sillonné la Région ne peut néanmoins la subventionner, pour le moment encore, que par l'intermédiaire de l'État français, à travers le Préfet dont les élus guyanais se seraient bien passés.

Il ne faut pas négliger non plus le poids des acteurs privés : sans eux, la coopération économique ne serait que vaines imprécations. MEDEF-Guyane comme CCIG, malgré des rivalités dues à des conflits personnels, ce qui empêcha d'ailleurs une mutualisation des actions, espéraient depuis bien avant les accords de coopération un partenariat leur permettant de bénéficier de matières premières brésiliennes à bas prix ou de s'implanter dans un marché prometteur mais encore inconnu. Pourtant, sans doute faute d'une culture de partenariat avec la classe politique ou d'expérience dans le domaine international, les chefs d'entreprise guyanais furent peu nombreux à faire la démarche de s'informer auprès du Conseil régional pour les financements, voulant même se passer d'intermédiaires, qui plus est politiques, alors que ceux-ci sont nécessaires pour des relations outre-frontière.

Les membres de l'équivalent brésilien, la SEBRAE (Service d'Appui aux Entreprises), comptaient de leur côté percer le marché européen par l'intermédiaire de partenaires guyanais. Ainsi, dès le 20 novembre 1998 était signé à Cayenne un accord de coopération industrielle, technique et commerciale entre la CCIG et la Fédération des Industries de l'Amapá (FIAP) pour encourager les relations entre décideurs des deux collectivités. Depuis, l'Amapá s'est doté d'un

⁴³ A. Bansart, « Les intégrations latino-américaines » in : I. Hannequart, *Union Européenne-Mercosul entre concurrence et solidarité*. Colloque du GERCIE, L'Harmattan 2008, p. 39.

nouvel outil pour les relations entre entreprises amapéennes et guyanaises : l'ACIA (Association Commerciale et Industrielle de l'Amapá), qui montre que finalement le gouvernement de l'Amapá prend au sérieux cette coopération après une certaine période de flottement.

Outre ces différences nationales d'acteurs et d'enjeux, cette coopération présente une autre originalité : elle unit comme nous le savons une région éloignée d'un pays riche et une région pauvre d'un pays émergent, étrangement frontaliers : la coopération régionale Guyane-Amapá peut donc être perçue, juridiquement au moins, comme un des très rares exemples mondiaux de véritable coopération transfrontalière Nord-Sud, ce qui n'est pas la moindre de ses singularités... Mais nombreux en Guyane sont ceux qui pensent que l'Amapá essaie de profiter abusivement de la situation : l'habitude est prise qu'en cas de rencontres ce soit toujours la Guyane qui fournisse les avances, subventions et billets d'avion, en somme, qu'au lieu d'un partenariat d'égal à égal la Guyane s'inscrive davantage dans un créneau d'aide au développement au bénéfice de son voisin moins favorisé⁴⁴. Comme si les acteurs avaient, en somme, intériorisé la situation socio-économique de leurs territoires respectifs.

2. Entre États et régions

a) Rivalité de compétences Région Guyane-État

Jaloux de leurs prérogatives nationales, les États centraux se méfièrent rapidement des libertés que prenaient Guyane et Amapá mais, tradition jacobine oblige, c'est côté français que ces rivalités allaient prendre le plus d'ampleur, avec même plusieurs « incidents diplomatiques ».

En 1999, les trois DFA, dont la délégation était menée par le président du Conseil régional de Guyane Antoine Karam représentaient comme d'habitude la France au sommet de l'Association des États de la Caraïbe. Mais sur le grave problème de l'autorisation de passage de bateaux chargés de déchets nucléaires dans la mer des Antilles, Antoine Karam, qui désapprouvait personnellement cette autorisation, dut l'approuver au nom de la République française qui l'avait mandaté. Conscient de l'opposition qu'il y avait entre certains intérêts des pays de la Caraïbe dont il se sentait solidaire, et des puissances européennes dont il était officiellement un des représentants, il manifestait publiquement qu'il avait voté à contrecœur, et déclarait qu'il fallait « *redéfinir les relations entre la France, l'AEC et les DFA, dont manifestement les intérêts sont*

⁴⁴ Entretien avec Olivia Victor, chef du service Coopération au Conseil régional de Guyane, 20 juin 2008.

*contradictoires [...] Les marges de manœuvre des DFA doivent être revues pour agir dans l'intérêt de nos régions et de nos populations*⁴⁵ ». Il citait alors le cas des Antilles néerlandaises, qui tout en relevant officiellement de la Couronne néerlandaise, pouvaient signer des accords internationaux. Mais leur statut fait aussi qu'elles sont en dehors de l'Union Européenne, donc ne bénéficient pas, ou peu, de sa généreuse manne.

Moins d'un mois plus tard, au mois de mai, le Conseil régional se rendait au Surinam, à l'invitation du président de cet État. La présence de l'ambassadeur de France, cherchant à s'imposer systématiquement sur le président de la Région lors des réunions officielles, fut à l'origine de plusieurs problèmes protocolaires. Le président surinamien avait alors convoqué l'Ambassadeur et déclaré que c'est le président de l'exécutif d'un territoire voisin qui avait été invité, et non le représentant de la France, et qu'il pouvait inviter qui il voulait⁴⁶. Quant à Antoine Karam, il se répandit dans la presse sur « l'attitude colonialiste » de l'ambassadeur de France. Le zèle de l'ambassadeur, qui ne faisait qu'interpréter, de façon certes assez rigide, l'esprit de la Constitution, traduisait aussi la méfiance de l'État central vis à vis d'un pouvoir régional qui cherchait sans doute un peu trop à s'émanciper à son goût, un État qui peinait à s'adapter aux situations nouvelles issues des lois de décentralisation, et n'avait sans doute pas apprécié l'attitude des élus régionaux à l'AEC.

Cela faisait assez violemment réagir Antoine Karam qui déclarait que « *la coopération régionale est une chose trop sérieuse pour nos régions pour que nous en laissions la conduite à l'État centralisateur jacobin*⁴⁷ », reprochant aux autorités de tutelle leur manque d'implication et l'accumulation de discours sans concrétisation pour une politique vitale pour l'avenir et le développement de la Guyane.

Dans la foulée, opposés pourtant politiquement, les trois présidents des DFA, Lucette Michaux-Chevry pour la Guadeloupe, Alfred Marie-Jeanne pour la Martinique et Antoine Karam pour la Guyane publiaient le 1^{er} décembre 1999 la « déclaration de Basse-Terre », manifeste revendiquant une plus grande autonomie et des relations facilitées avec les pays voisins. Ce texte fut peu apprécié du gouvernement socialiste de l'époque, qui y vit une nouvelle marque de défiance. L'exercice du pouvoir rendait ainsi la gauche étrangement soupçonneuse à l'égard de volontés autonomistes de l'Outre-mer qu'elle soutenait pourtant lorsqu'elle était dans l'opposition... Ainsi la jusque là fort peu autonomiste Lucette Michaux-Chevry déclara-t-elle plusieurs années après : « *l'État dit que la coopération c'est vous* [les commissions permanentes

⁴⁵ *La Presse de Guyane*, 21 avril 1999.

⁴⁶ « La Guyane chaperonnée au Surinam », *France-Guyane*, 3-4 mai 1999.

⁴⁷ *France-Guyane*, 27 octobre 1999.

des Conseils régionaux et généraux], *mais ce sont les ambassadeurs qui la font. Nous avons un comportement d'infériorité vis à vis de l'autorité* »⁴⁸, montrant qu'il y avait encore loin de l'esprit de la Décentralisation à l'application par la coopération régionale, mais aussi que les perceptions nationales et régionales étaient fort variables selon la couleur politique des exécutifs...

C'est pourtant le gouvernement du socialiste Lionel Jospin qui fit voter la loi d'orientation sur l'outre-mer en 2000, qui élargissait les prérogatives internationales des DOM et leur permettait même de signer des accords avec des États souverains. Mais, quand celui-ci se rendit en voyage officiel à Brasilia en 2001 pour y signer notamment l'accord sur le pont de l'Oyapock, il ne crut pas bon d'y inviter le président de la région Guyane, pourtant concerné en premier lieu. Invité lui par le président brésilien Cardoso en dépit de leurs divergences politiques, le gouverneur Capiberibe s'étonnait publiquement de l'absence de son homologue guyanais. Lionel Jospin avait pourtant déclaré à Fernando Henrique Cardoso que « *l'Amapá est notre État-frère au Brésil* ». Mais la France est « une et indivisible », et le Brésil semblait montrer une attitude plus sereine que la France à l'égard des relations internationales de ses États. En guise de compensation, le gouvernement français nomma Antoine Karam président de la commission bilatérale d'étude pour la construction du pont, commission qui cessa de fait le jour de la signature officielle par les deux États, le 15 juillet 2005.

Mais en 2001 toujours, quand pour la première fois un ministre français, le ministre de l'Outre-mer Christian Paul, se rendit en visite officielle au Surinam, il ne pouvait faire moins qu'y inviter toute la classe politique de la Région, du président aux parlementaires. Antoine Karam n'était pourtant, une fois de plus, pas en odeur de sainteté auprès du gouvernement socialiste, pour avoir accompagné un mois plus tôt le président de la République Jacques Chirac lors d'un déplacement à la Réunion⁴⁹. Socialiste lui-même, même si son parti, le PSG, était distinct du Parti socialiste, Antoine Karam était jusqu'alors considéré comme un allié par le gouvernement face aux tentatives de déstabilisation potentielles du Président, et il se trouvait pris dans les conflits de la cohabitation qui pour lui n'étaient qu'une affaire « franco-française ».

La première conférence de coopération régionale Antilles-Guyane, événement désormais institué, se tint à Basse-Terre en Guadeloupe le samedi 8 février 2003, en présence d'un ambassadeur spécialement chargé de ce thème, dont rôle était la coordination entre État, élus et ambassades des pays concernés. Outre la présence des préfets, des présidents des Conseils régionaux et généraux de Guyane, Guadeloupe et Martinique, on notait des représentants de

⁴⁸ *France-Guyane*, 15 mars 2007.

⁴⁹ *France-Guyane*, 15 juin 2001.

Sainte-Lucie, Surinam, Trinidad et Venezuela. Antoine Karam y déclara que « *nos politiques internationales ne doivent pas interférer défavorablement avec la politique étrangère de la France. Ce n'est pas notre but*⁵⁰. » Cette convergence est d'ailleurs la condition pour que les régions d'Outre-mer puissent signer des accords internationaux : en venant proposer son adhésion à l'OTCA à Manaus en 2004, décision proprement régionale, Antoine Karam avait pris soin de venir avec le Préfet « pour avoir la caution de l'État⁵¹. » Mais « *plus que jamais, il faut laisser plus d'espace aux élus que nous sommes pour développer ce que j'appelle la « coopération internationale locale*⁵² », poursuivait-il.

Il apparaît aussi que la Région Guyane cherche des relations plus directes en tant que Région ultrapériphérique avec l'Union Européenne, en court-circuitant un échelon national qu'elle trouve trop pesant, et nous verrons ultérieurement un autre exemple avec l'adhésion finalement ratée à l'OTCA. Le président de la Région déclarait vouloir un État partenaire et non un État tutélaire, en souhaitant un meilleur partage des compétences permis par une évolution institutionnelle⁵³.

Mais malgré la volonté commune d'insertion des DFA dans les organismes régionaux respectifs manifestée lors de la deuxième conférence à Cayenne en septembre 2004, la volonté de coopération transfrontalière, qui nécessitait forcément une plus grande marge de manœuvre et d'initiative des régions françaises concernées, ainsi que la participation *ès qualités* à ces organisations internationales (Antoine Karam demandait par exemple une intégration totale à l'OTCA et un statut de membre observateur dans la CARICOM) se heurtait à une mentalité politique française restée fondamentalement centralisatrice y compris à gauche. Malgré la décentralisation les gouvernements craignaient en effet que ces accords de coopération ne remettent en cause cette prérogative régaliennne de l'État, qu'ils étaient peu disposés à concéder aux échelons administratifs « inférieurs⁵⁴ ».

La méfiance de l'État vis-à-vis de ces nouvelles compétences régionales en matière de relations extérieures, s'est aussi manifestée par le veto du président Chirac à l'adhésion des DFA à l'AEC en tant que membres associés : au nom de l'unité de la nation seule la France pour lui pouvait adhérer *ès qualités*, quitte à se faire représenter par les DFA (Chicot, 2005).

⁵⁰ *France-Guyane*, 11 février 2003.

⁵¹ Entretien avec Antoine Karam, Cayenne, 5 juin 2010.

⁵² *France-Guyane*, 11 février 2003.

⁵³ Id.

⁵⁴ Un fait significatif lors de la rencontre des présidents Lula da Silva et Sarkozy à Saint-Georges en février 2008, relaté par Antoine Karam : le président Lula demande à ce que les responsables locaux assistent aux discours des présidents à leurs côtés. Le gouverneur de l'Amapá Waldez Góes s'exécute bien volontiers, mais c'est le Préfet de Guyane qui monte sur l'estrade et rejoint le président Sarkozy et non le président de Région. Ainsi, pour la France, le Préfet, représentant nommé de l'État, s'impose encore sur l'exécutif élu de la Région, à la grande surprise des Brésiliens qui ne connaissent pas cet échelon politique. D'autre part les élus guyanais avaient été « oubliés » dans un premier temps lors du déjeuner offert en l'honneur des deux présidents...

Pourtant, les ambassades françaises à l'étranger ont désormais pour objectif de faciliter l'insertion régionale des DROM-COM-POM, avec le projet d'y intégrer des représentations permanentes des Outre-mers concernés, comme demandé dans les états-généraux tenus dans les DROM au cours de l'année 2009. Et le POA que nous avons vu est un programme signé directement entre l'Union Européenne et la Guyane en tant que coordinateur des projets internationaux et redistributeur de la manne européenne, néanmoins l'État exerce une sorte de surveillance en participant à travers le Préfet à toutes les réunions et commissions, puisque cela s'inclut toujours malgré tout dans ses compétences régaliennes, sans parler du CNES qui est également un des contributeurs.

Il aura fallu finalement les graves crises sociales survenues en Guyane en novembre 2008 puis aux Antilles début 2009 pour que le gouvernement, cherchant à désamorcer les conflits, organise dans les trois DFA des états-généraux dans lesquels élus et socioprofessionnels insistèrent sur la nécessité de mieux pouvoir coopérer économiquement et institutionnellement avec leur environnement géographique, ce que préconisait déjà le rapport Lise-Tamaya de 1999, partiellement repris par la LOOM de 2000. Ce à quoi le président Sarkozy répondit favorablement suite au conseil interministériel du 6 novembre 2009, pour les raisons précédemment évoquées. Même s'il est encore trop tôt pour en voir les retombées, d'autant plus qu'aucun moyen concret n'a pour cela été abordé, on voit à quel point ce sont des pressions locales qui ont converti le gouvernement à une politique pourtant décidée officiellement depuis 1990, mais dans laquelle il n'avait jamais voulu s'impliquer au départ peut-être par crainte de forces centrifuges. Alors qu'il en découvre tardivement à présent l'intérêt pour renforcer ses relations avec un Brésil en pleine affirmation économique et diplomatique.

L'originalité du statut régional français, moins autonome en apparence qu'un État brésilien mais disposant d'un budget contrairement à un district surinamien, sans compter la présence d'un Préfet, est un élément qui a longtemps troublé les partenaires de la Guyane, qui ne savaient pas ce qui était de la compétence régionale ou de la compétence nationale, et donc ne savaient pas nécessairement à qui s'adresser sans craindre de provoquer un incident protocolaire... Il est clair que le passage de cette coopération à un stade supérieur implique, au moins du côté français, une simplification et une clarification administrative, dont la fusion entre le département et la Région qui s'opèrera suite au référendum de janvier 2010 ne constitue qu'une amorce.

b) Conflit politique entre Amapá et gouvernement brésilien

Les conflits n'étaient pas de même nature côté brésilien. Le Brésil est un État fédéral, même si la marge de manœuvre des États est bien moins développée qu'aux États-Unis ou en Allemagne par exemple. Mais les gouverneurs sont élus au suffrage universel, les États dotés d'une assemblée législative, d'une constitution, d'un drapeau, d'un hymne, et sans l'équivalent d'un préfet.

On pouvait supposer une crainte de l'État de voir l'Amapá aspiré par des relations avec l'Union Européenne avec laquelle il allait être relié par une route, contrairement au reste du Brésil. Mais les rivalités ne furent causées que par de la politique politicienne. Malgré les bienfaits qu'attendait le président Cardoso de la coopération avec la Guyane et la France, de nombreux observateurs, locaux il est vrai, affirment que les retards dans les financements fédéraux pour le goudronnage de la BR 156 entre Macapá et Oiapoque, officiellement dus à des restrictions budgétaires, s'expliquaient en fait par les incessantes critiques du gouverneur Capiberibe à l'égard de la politique fédérale du président Cardoso. De fait, deux ans après l'historique rencontre de Saint-Georges de l'Oyapock, l'État fédéral n'avait toujours pas versé un *centavo* pour cette route. En outre, face aux difficultés budgétaires, le goudronnage fut bien plus tard « provisoirement » abandonné afin de favoriser le désenclavement du port de Santarém dans le Pará, finalement plus stratégique à cause de l'exportation du soja. Ce qui montre le peu de retombées qu'attendait à ce moment le gouvernement fédéral de l'ouverture à la Guyane...

C'est cette même rivalité politique qui explique qu'un prêt concédé par l'AFD à l'État d'Amapá fut mal accueilli par le gouvernement brésilien, alors que c'était précisément l'un des avantages de la coopération régionale avec la Guyane. Et c'est toujours une absence de volonté politique fédérale qui explique l'absence de création d'un poste de dédouanement à Oiapoque, condition pourtant nécessaire à l'établissement de relations commerciales entre les deux régions. Il ne faut pas négliger que tout comme l'État français, le Brésil ne voit peut-être pas d'un bon œil l'établissement de relations internationales impliquant ses États fédérés sans passer par l'État central. Ainsi la politique volontariste de l'ADAP vers les pays étrangers suscita un rappel à l'ordre du ministère des Relations Extérieures, alors que l'opposition au gouvernement local dénonçait une menace de rattachement à la France (Ruellan/Cabral/Moulin, 2007).

D'autre part, tout comme en Guyane, la décision d'implantation du Parc national des Tumucumaque en 2002, grandement suscité par le projet français, fut nationale et perçue comme « autoritaire », ce qui occasionna une certaine frustration de la part des élus amapéens (cf. 1^{ère} partie), même si l'Assemblée législative (équivalent du Conseil régional en France) fut associée

à l'élaboration. Mais la population et les élus d'Oiapoque faute d'accès aux ressources et à la connaissance ne participèrent quasiment pas à la consultation publique, alors qu'une importante surface de cette commune, appartenant à l'État qui allait désormais la gérer directement, échappait totalement à ses autorités municipales (Irving, 2006 ; Silva, 2006).

Il n'en reste pas moins que les accords de coopération permettent quelque initiative de la part des territoires concernés. Ainsi l'exemple du protocole d'intention de coopération dans le domaine de la pêche signé entre Amapá et Guyane : les gouvernements centraux, non consultés, craignaient que cela n'ouvre les eaux territoriales respectives à des bateaux étrangers (Ruellan/Cabral/Moulin, 2007). Néanmoins ils n'annulèrent pas ces dispositions.

Mais un accord début 2010 entre la Protection civile de Guyane et son équivalent amapéen de la *Defesa civil*, censé concrétiser la déclaration d'intention de septembre 2009, fut rejeté par l'Itamaraty qui n'avait pu étudier les termes de l'accord, faute de l'avoir reçu à temps : il ne s'agit pas dans ce cas précis d'un conflit à proprement parler, mais d'un exemple de la difficulté des échelons régionaux à se soustraire à une pesante tutelle nationale même pour de simples relations transfrontalières, y compris dans un cadre fédéral comme celui du Brésil. Le projet fut d'ailleurs relancé de plus belle et constitue l'un des aspects les plus concrets de la coopération entre Guyane et Amapá.

Enfin, il ne faut pas négliger non plus la structure elle-même très centralisée des États fédérés, dont la capitale est généralement systématiquement favorisée. L'impression prévaut à Oiapoque que l'État fédéral s'engage surtout pour Macapá la capitale, contrairement à ce qui se passe à Saint-Georges, largement subventionnée par la France et l'Union Européenne même si cette commune se plaint de l'absence d'un plan de développement qui lui serait propre.

Les dernières tendances permettent cependant un relatif optimisme : alors que le président Sarkozy comme nous l'avons vu semble vouloir davantage lâcher la bride aux départements-régions d'outre-mer, notamment la Guyane qui se voit encouragée à davantage coopérer avec ses voisins même s'il n'est pas dit de quelle manière, le président Lula semblait de son côté réellement motivé pour inaugurer le pont sur l'Oyapock avant la fin de son mandat prévue pour décembre 2010⁵⁵, et la route BR 156, longtemps négligée, est maintenant asphaltée par trois entreprises distinctes qui semblent avancer spectaculairement. Après avoir affiché un intérêt de façade pour un rapprochement surtout voulu comme symbolique sans y mettre les moyens techniques, financiers et statutaires, les gouvernements centraux semblent maintenant avoir pris la mesure de l'intérêt de leur voisinage politique et géographique, comme le montre leur

⁵⁵ Le pont sera finalement inauguré après son départ de la présidence.

implication croissante dans les rencontres transfrontalières. Intérêts régionaux et nationaux semblent s'être rejoints, ce qui relancera peut-être une motivation locale encore souvent perçue à tort ou à raison comme défaillante⁵⁶. Mais Guyane et Amapá ne sont vus en fait par leurs États respectifs que comme des pions, des voies de passage pour faciliter les échanges économiques, alors qu'eux mettent leurs espoirs dans cette coopération pour se développer et s'affirmer. Ce qui ne garantit pas une pérennisation des politiques nationales à leur égard s'ils venaient pour une raison ou pour une autre à quitter les circuits de la mondialisation.

C – LA GUYANE : UNE « CONTINENTALISATION » ENCORE CHIMÉRIQUE ?

Pourtant il est incontestable que l'insertion et surtout la notoriété de la Guyane, pour ne pas dire sa visibilité, se sont spectaculairement accrues en Amérique du Sud depuis 1996. Sommes-nous en train d'assister à la « continentalisation » souhaitée par les élus et finalement encouragée par l'Union Européenne ? En fait c'est au monde amazonien plus qu'à l'Amérique du Sud en général que s'intègre la Guyane, ce qui tourne déjà spectaculairement le dos à des siècles d'isolement. Mais elle reste en butte à certains problèmes liés à sa perception par ses voisins, et à des problèmes toujours non résolus dus à sa situation politique et socio-économique européenne qui empêchent une meilleure intégration, tout en favorisant des déséquilibres dus à une frontière « Nord-Sud » toujours particulièrement poreuse.

1. La persistance d'une image « coloniale » au Brésil et en Amérique du Sud

Ainsi, un autre obstacle à cette coopération, surtout au niveau national, et à l'intégration continentale censée en découler, reste le maintien de certaines perceptions héritées de l'histoire coloniale. Nous en avons en seconde partie évoqué le rôle, or elles semblent n'avoir toujours pas été dépassées par un certain nombre d'acteurs politiques comme économiques, sans parler des habitants. La Guyane en tant que territoire français n'est toujours pas reconnue unanimement comme légitime en Amérique du Sud, aussi bien en Amapá qu'à Brasilia, mais souvent pour des raisons différentes.

⁵⁶ Il semble que si le gouverneur Waldez s'impliquait personnellement peu, ses services avaient néanmoins la tâche de s'investir le plus possible dans le POA (témoignage de Maïta Manguer, chargée de mission au POA, 10 décembre 2009). Son successeur Camilo Capiberibe, à peine investi, semble déjà très actif en matière de coopération en dépit – ou à cause – des difficultés financières de l'Etat.

a) *Des élus amapéens toujours hostiles*

Effectivement, l'histoire du long conflit frontalier dont on a pu voir l'utilisation nationaliste par l'historiographie semble avoir laissé des traces, et de même que de nombreux Guyanais soupçonnent le Brésil de vouloir s'étendre outre-Oyapock, la France semble toujours soupçonnée selon certains Brésiliens, notamment militaires, de vouloir sinon conquérir l'Amapá ou l'Amazonie, du moins de vouloir déposséder le Brésil de cette dernière par une opération d'internationalisation où la Guyane aurait sa part.

La thématique colonialiste revient souvent dans la bouche de certains élus amapéens proches de l'ex-président et toujours sénateur PMDB José Sarney, par conséquent hostiles à João Capiberibe et sa politique. Celle-ci incluait un rapprochement avec ce territoire voisin que Sarney, en dépit d'une francophilie affichée comme président de la République (et maranhense), perçut toujours comme une « enclave coloniale ». Nous avons déjà évoqué le cas du sénateur également PMDB Gilvam Borges connu pour ses déclarations en faveur d'une rectification frontalière ou surtout d'une annexion de la Guyane que lui-même demande de ne pas trop prendre au sérieux. Il n'en reste pas moins que les élus amapéens, relayés par une certaine presse locale, portent souvent devant l'Assemblée des dénonciations de mauvais traitements subis par les expulsés brésiliens – évidemment majoritairement originaires de l'Amapá - en réclamant des protestations officielles sinon des mesures de rétorsion contre la France. Et certains journaux amapéens tels le *Jornal da Fronteira* de dénoncer photos à l'appui l'horrible réalité vécue par les Brésiliens de Guyane, en n'évoquant bien sûr que le cas des clandestins... en l'assortissant de la dénonciation de la présence coloniale française en Guyane. Alors même que les Guyanais sont fréquemment désignés en Amapá sous le vocable de *franceses* plutôt que de *guyanenses*...

Néanmoins, dans un État fédéré dont l'histoire locale contrairement à la Guyane est longuement enseignée aux écoliers, et où les Amérindiens reçoivent un enseignement primaire dans leur propre langue, dans un pays qui s'est arraché à sa métropole près de 200 ans auparavant même s'il resta quelques temps encore aux mains de la même dynastie, dans un continent où la Guyane est le dernier territoire non insulaire relevant encore d'une puissance européenne et dont le statut a longtemps empêché toute intégration régionale, cette accusation comporte un certain fondement. Les Amapéens voient bien d'autre part que ceux qui font respecter l'autorité à leurs dépens comme le Préfet, les gendarmes et un grand nombre de policiers, notamment ceux de la PAF, viennent plus souvent de l'Hexagone que de la Guyane.

Cependant, Gilvam Borges et son collègue du même parti le député *estadual* (régional) Paulo José da Silva Ramos, ex-président de la Commission des Relations extérieures et de la Défense à l'assemblée législative de l'Amapá (jusqu'en 2010), ne dénoncent pas cette situation uniquement pour des raisons idéologiques au demeurant tout à fait respectables et compréhensibles vues d'Amérique latine. Ainsi, ils se gardent bien de préciser auprès de leurs lecteurs ou électeurs que d'une part cette situation correspond à un désir de la population guyanaise, d'autre part qu'elle comporte ses avantages pour une partie de la population amapéenne bien contente de profiter – en tout cas pour ceux de plus en plus rares il est vrai qui sont régularisés – des services, salaires et allocations permis par l'extension territoriale de la France en Guyane, sans compter l'argent envoyé au pays. Mais cette situation permet surtout aux deux parlementaires de se poser en défenseurs ostensibles des Amapéens.

Cela fut particulièrement net lors des « rencontres transfrontalières » initiées par les deux hommes en juin 2009 à Oiapoque. L'objectif était de discuter des conséquences qu'allait amener l'ouverture du futur pont sur l'Oyapock pour les populations riveraines et leurs activités. Furent invités, pour donner un aspect officiel, le gouverneur Waldez Góes et le président Karam, le responsable du département Europe au ministère brésilien des Affaires étrangères, la consule générale du Brésil, la maire de Saint-Georges et bien sûr son homologue d'Oiapoque qui par ailleurs était l'hôte de la manifestation, les décideurs économiques comme le président de la CCIG... Soupçonnant le piège et flairant l'opération politique, étant donné que Gilvam Borges et Paulo José Ramos n'avaient pas les compétences ou le rôle officiel pour organiser ce genre de manifestation même si l'intérêt en était incontestable, la plupart des invités (Waldez Góes, les diplomates, les élus guyanais...) se récusèrent sous des prétextes divers plus ou moins diplomatiques, alors que le Conseil régional n'envoyait que son responsable de la coopération régionale, par ailleurs ancien maire de Saint-Georges.

Cette manifestation se révéla en effet une dénonciation de « l'occupation coloniale » de la Guyane par la France, surtout parce que celle-ci gênait les activités des Brésiliens dans le domaine de l'orpaillage. Le dernier à protester ne fut pas le maire d'Oiapoque, lui-même commerçant spécialisé dans la vente de matériel d'orpaillage... et l'on sait à quel point les opérations Anaconda et Harpie avaient eu des conséquences néfastes sur l'économie de cette ville, où sont de notoriété publique basés les commanditaires. On vit encore Gilvam Borges et Paulo José Ramos réclamer officiellement la régularisation par la France de tous les clandestins brésiliens installés en Guyane et surtout... la légalisation de tous les placers clandestins. Face à cette dénonciation claire de la présence française et de l'obstacle qu'elle constituait pour les activités illicites de certains ressortissants brésiliens, et à ce qui apparaissait nettement comme

une opération de propagande destinée à montrer aux électeurs amapéens combien étaient pugnaces leurs élus, la maire de Saint-Georges, le représentant du Conseil régional et le président de la CCIG eurent la nette impression de s'être fait flouer, et n'hésitèrent pas à dire en des termes parfois violents que cela desservait plutôt la coopération régionale⁵⁷.

Certes, cela n'est pas forcément représentatif de l'opinion amapéenne⁵⁸, il n'en reste pas moins que la politique migratoire du gouvernement – car c'est une des compétences régaliennes de l'État - quel qu'en soit le bien fondé peut constituer une pierre d'achoppement ou être instrumentalisée par ceux, nombreux, pour lesquels la présence de la France en Guyane est illégitime. Ainsi, la Guyane n'est vue pour certains Amapéens exerçant des responsabilités politiques, peut-être d'ailleurs pour des raisons plus démagogiques qu'idéologiques, que comme un front pionnier où les Brésiliens peuvent s'affranchir des lois nationales. La présence « coloniale » de la France est donc pour eux un frein à une exploitation prédatrice de la Guyane d'autant plus normale que celle-ci n'est perçue géographiquement que comme un prolongement territorial de l'Amapá, donnant ainsi raison aux nombreux tenants guyanais d'une invasion future et prise de possession de leur région par le Brésil.

Conscients cependant des dégâts que cela pouvait constituer pour les relations bilatérales, et peut-être à l'initiative de responsables nationaux au gouvernement ou de leurs propres partis politiques, ces mêmes élus amapéens en visite en Guyane faisaient amende honorable lors d'une conférence de presse à Cayenne le 20 novembre 2009, expliquant que la présence brésilienne en Guyane comme la coopération régionale devaient se faire dans le respect des lois de chaque pays. Mais, là encore, ces tergiversations ont apporté de l'eau au moulin des détracteurs de la coopération avec le Brésil dans sa forme actuelle, tels Gérard Police (2010⁵⁹).

b) Une hostilité également manifestée par des élus nationaux

Cette hostilité amapéenne est relayée nationalement par certains parlementaires : rappelons les efforts de Gilvam Borges pour dénoncer la politique de la France en Guyane au Sénat brésilien. Le sénateur PMDB du Rio Grande du Sud Pedro Simon, personnalité nationale de premier plan, s'offusquait ainsi du fait que la rencontre entre les présidents Chirac et Cardoso en 1997 se soit

⁵⁷ Témoignages recueillis par Laurent Marot sur RFO, juin 2009, retranscrits plus diplomatiquement par *France-Guyane*, 6 juin 2009.

⁵⁸ C'est néanmoins l'un des thèmes principaux de l'ouvrage de Gérard Police : *Éudorado : le discours brésilien sur la Guyane française*. Ibis Rouge 2010.

⁵⁹ Ainsi que ses chroniques sur le site *Blada.com*, cf. bibliographie.

effectuée « pratiquement sur ce qui reste du colonialisme dans le monde⁶⁰ ». Le PT n'était pas en reste : l'influent sénateur Aloysio Mercadante, du PT de São Paulo et l'un des proches compagnons du président Lula⁶¹, allait reprendre cette accusation, mais cette fois-ci pour des raisons idéologiques, tenant à l'anticolonialisme et au tiers-mondisme initiaux de son parti. Il dénonçait en effet en août 2008 la « situation coloniale » encore vécue par deux territoires sud-américains, la Guyane française et les Iles Malouines, précisant même que le Brésil aurait un jour ou l'autre à affronter ce problème, sans dire cependant de quelle façon⁶².

Or cela survenait quelques mois après que les chefs d'État brésilien et français se furent rencontrés dans ce département français d'Amérique où ils avaient jeté les bases d'une nouvelle coopération, notamment scientifique⁶³, ce qui montrait bien finalement la perception ambivalente par le Brésil de la Guyane française. Néanmoins cette déclaration, qui jeta un froid certain en Guyane, n'alla pas plus loin : les autorités nationales, et Lula le premier, avaient trop besoin du partenariat de la France, ne serait-ce que parce qu'il participait aussi au nécessaire développement de l'Amapá pour le renforcement de cette partie de la frontière.

Aussi le président Sarkozy en visite officielle à Brasilia en septembre 2009 pouvait déclarer : « *La France, puissance amazonienne, n'est plus vécue de façon quasi-coloniale, et le Brésil nous demande d'être à ses côtés pour faire une proposition sur la protection de l'Amazonie*⁶⁴. » On notera cependant le « quasi-colonial » car Nicolas Sarkozy avait certainement en tête les déclarations du sénateur Mercadante. Mais ce n'est pas seulement l'État brésilien qui avait besoin du partenariat de la France à travers la Guyane : ses États amazoniens ont bien compris eux aussi l'intérêt de la situation française et européenne de la Guyane en signant avec cette dernière et l'Union Européenne le Programme Opérationnel Amazonie, faisant preuve d'un pragmatisme qui tranche avec les déclarations du sénateur Mercadante contre une « situation coloniale » dont les Brésiliens de Guyane, comme ceux de l'Amapá et des régions voisines, profitent largement.

En outre, après les chaleureuses rencontres entre les présidents Lula et Sarkozy à Brasilia et à Paris, l'invitation faite au second par le premier de se rendre au sommet des pays amazoniens en décembre 2009 confirme la boutade du président brésilien précédemment citée, faisant de la France un pays du Mercosud grâce au pont de l'Oyapock. Lula, en bon syndicaliste, est un

⁶⁰ G. Police, op. cit. , 2010, p. 114.

⁶¹ Il est devenu depuis ministre des Sciences et techniques dans le gouvernement de Dilma Rousseff (2011).

⁶² « Mercadante propõe declaração sobre « enclaves coloniais » na América do sul ». R. Nardelli, *Agência Senado*, <http://www.senado.gov.br/noticias/print.aspx?codNoticia=77686>, 19 août 2008. Cf. annexe IX).

⁶³ Plan d'action franco-brésilien, 12 février 2008. Cf. annexe X.

⁶⁴ *RFO Flash*, 7 septembre 2009. guyane.la1ere.fr/.../cooperation-la-guyane-sur-lagenda-de-sarkozy-au-bresil_9104.html -

pragmatique, qui a besoin de l'appui de la France pour ses ambitions diplomatiques comme de son partenariat pour les problèmes environnementaux.

c) Les ambiguïtés de l'ouverture de l'OTCA à la France et la Guyane

Cette perception de la Guyane comme territoire colonial explique également la gêne manifestée par certains membres de l'OTCA, alors que le président brésilien Lula avait relayé la demande d'adhésion de la Guyane en 2004. Et c'est bien l'ambiguïté de son statut qui a mis sa participation en échec : alors qu'un élu guyanais, nous l'avons vu, devait initialement mener la délégation française lors du sommet d'Iquitos en 2005, la France décida que ce serait son ambassadeur au Pérou, mais ce fut finalement le directeur du département Amérique au Ministère des Affaires étrangères. La présence de ce dernier indisposa de nombreux chefs d'État, au premier rang desquels le vénézuélien Chávez, estimant qu'une délégation devait être menée par un représentant du peuple et non un haut fonctionnaire. A la rigueur, selon le président du Conseil régional, se seraient-ils accommodés du ministre des Affaires étrangères, ou mieux encore, du Président de la République, ce qui aurait montré une certaine considération :

« Les autorités des pays voisins ont un regard un peu gêné sur la Guyane, parce qu'ils considèrent que nous ne sommes pas un État, et que la France non plus n'est pas représentative de l'Amérique du sud, sur le plan géographique, parce que la France c'est l'Europe⁶⁵. »

Les présidents des républiques sud-américaines représentées à l'OTCA acceptaient néanmoins la présence de la France, ce qui montrait une évolution certaine de leur perception, mais sous certaines conditions. Cependant, faute d'avoir pu se faire représenter par ses élus, la Guyane n'a plus jamais participé aux travaux de l'OTCA, en dehors du projet impliquant les lycéens en 2006, mais le partenaire était alors un organisme national décentralisé, le Rectorat de la Guyane, et non le Conseil régional. La France n'entend pas déléguer à la Guyane sa participation aux sommets amazoniens, elle veut y siéger en tant qu'État étant donnés les aspects stratégiques abordés, sans y mettre cependant les moyens.

Mais sa présence ne va pas encore de soi, comme l'a montré l'échec du sommet de l'OTCA à Manaus en novembre 2009, pour préparer le sommet mondial sur l'environnement de Copenhague, et auquel était invité en tant que « représentant d'un État amazonien » le président

⁶⁵ Entretien avec Antoine Karam, ancien président du Conseil régional, Cayenne, 5 juin 2010.

français Sarkozy⁶⁶. Malgré les efforts de Lula, qui recherche son soutien, le seul chef d'État amazonien présent outre ce dernier fut le Guyanien Bharrat Jagdeo. Nombreux furent alors les observateurs à estimer que la présence de la France avait indisposé les autres chefs d'État, même si les excuses furent très diplomatiques, alléguant d'emplois du temps chargés, comme si leurs problématiques amazoniennes étaient peu prioritaires⁶⁷. Mais une autre hypothèse émise sur ces absences était non pas la présence de la France en tant que telle, mais la position européenne quant à la politique climatique à adopter avant le sommet de Copenhague, et qui demandait un effort accru notamment aux pays amazoniens⁶⁸. On peut d'ailleurs faire observer qu'aucun État ne dénonça frontalement la participation française, largement adoubee par le Brésil. Reconnaissance de ses avantages? Ou bien volonté de ne pas froisser le puissant Brésil? La France se heurte encore, quoi qu'il en soit, à un problème de légitimité, et ne dialogue avec les autres États amazoniens que sur la base de discussions bilatérales aux enjeux d'abord nationaux.

En fait, certains États au premier rang desquels le Venezuela, acceptent la Guyane mais rechignent à accepter la France en tant que « puissance coloniale » ; d'autre part, si la Guyane y représente la France, le statut d'« invité d'honneur » de cette dernière ne sied ni à son rang ni à ses ambitions (Chicot, 2006). Même dans le cadre de l'OTCA la Guyane est encore enserrée dans un carcan « français » qui entrave un rapprochement qu'elle voudrait d'égal à égal avec ses voisins sud-américains. Cette « acceptation », à défaut d'une adhésion, n'a donc pas donné aux Guyanais l'intégration qu'ils espéraient dans le monde amazonien : la Guyane en fait n'est associée que comme région française, et pour des projets de relativement faible envergure. Pourtant, c'est bien à une initiative d'un service de l'État (le Rectorat) qu'elle dut cette première intégration concrète avec le projet Orellana, montrant le rôle des personnalités et de leur volontarisme plus que des statuts pour développer la coopération.

Finalement, c'est en tant que redistributrice de la manne européenne que la Guyane – et la France à travers elle – acquiert une légitimité sud-américaine par les partenariats qu'elle permet et incite, tout en permettant également à la France d'être considérée comme un pays amazonien par la plus grande puissance de la région. Mais c'est en même temps cette situation française et européenne qui entravera sans doute durablement cette intégration après avoir permis la légitimation de sa présence. Une Guyane souveraine n'aurait évidemment aucun problème de légitimité, à l'image du Guyana et du Surinam, mais n'offrirait pas le même intérêt tout en étant plus vulnérable... Le défi est de favoriser une intégration sud-américaine qui ne remettrait pas en

⁶⁶ « França precisa assumir seu lado sul-americano, diz Lula », www.terra.com.br, 10 novembre 2009.

⁶⁷ Il y avait néanmoins une volonté de ne pas se rencontrer de la part des présidents du Venezuela et de la Colombie, alors en froid diplomatique sur fond de guérilla dans ce dernier.

⁶⁸ « Sarkozy à Manaus en tant que « président de la Guyane », www.brasilyane.com, 26 novembre 2009.

cause l'appartenance française ou européenne, tout en s'affranchissant de certaines habitudes, jacobine pour l'État, assistée pour la Guyane. Mais les mentalités sont-elles prêtes ?

2. Une frontière Nord-Sud qui peine à s'ouvrir

a) Une immigration toujours pas jugulée.

Outre le développement d'un partenariat économique et commercial, les signataires français des accords de 1996 espéraient que le développement promis de l'Amapá permettrait une réduction des flux migratoires en direction de la Guyane, quand d'autres pensaient au contraire que ceux-ci seraient favorisés par la construction de la RN2 de Cayenne vers Saint-Georges, et par le pont une fois celui-ci mis en service.

De fait, si l'on estime toujours la population brésilienne à environ 20 à 25.000 personnes en Guyane, les reconduites de Brésiliens à la frontière ont quadruplé depuis les accords de coopération, passant de 1.000 à 4.000 comme le montre le graphique suivant :

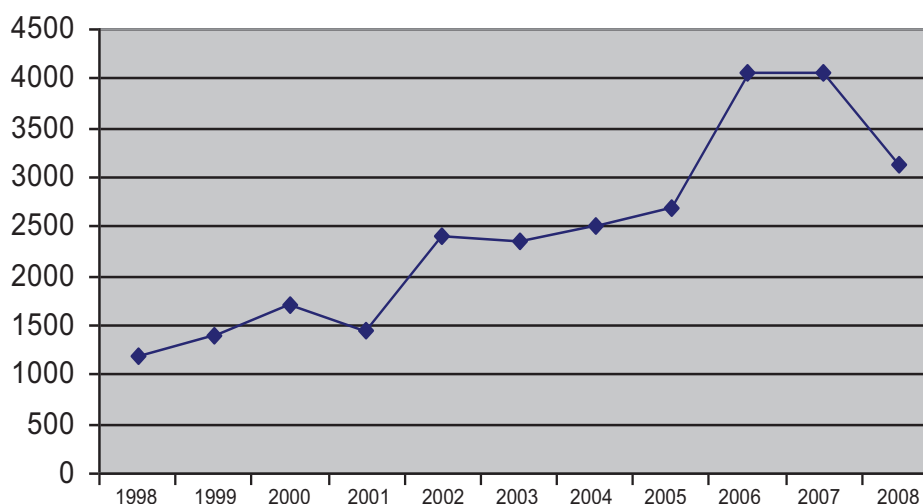


Figure 24. Evolution des reconduites de Brésiliens à la frontière (source : DDPAF Guyane). Les résultats attendus ne se sont produits que douze ans après les premiers accords.

Il est évident que l'ouverture de la route nationale n° 2 vers Cayenne, a fonctionné ces dernières années comme un appel d'air pour des Brésiliens candidats à l'émigration. Mais ils s'y font aussi plus facilement attraper que lorsqu'ils tentaient le passage en bateau vers Cayenne, bien plus dangereux, ou passaient par la forêt, et retenteront le passage à peine expulsés. Ce sont donc souvent les mêmes personnes qui apparaissent plusieurs fois dans les statistiques... En outre, ils

sont plus faciles et moins chers à expulser en raison de la proximité de leur pays d'origine, même si ces opérations ressemblent du coup à un tonneau des Danaïdes.

Cela dit, il semble que la relative amélioration économique que connaît l'Amapá commence à tarir l'émigration économique vers la Guyane, rendue moins intéressante par le fort chômage endémique qui y sévit et les contrôles policiers de plus en plus fréquents, ainsi que la présence d'un poste de gendarmerie permanent sur la RN2, risquant de ne pas rentabiliser les fortes sommes payées aux passeurs. Selon le Consulat-général du Brésil, de nombreux Brésiliens établis en Guyane chercheraient à rentrer au Brésil, où existent des possibilités d'emploi ainsi que des allocations similaires à celles versées par la France, du type *Bolsa Familia*, sans craindre les contrôles policiers ni la nécessité d'une aléatoire régularisation. Cela expliquerait le fléchissement des reconduites constaté en 2008, que l'on peut également attribuer aux barrages et contrôles dans le cadre des opérations Harpie, par lequel « les gens ont été maintenus à l'extérieur du dispositif ou à l'intérieur et ont été asphyxiés » (Farine, 2009a).

Il n'empêche que se poursuit encore une immigration familiale comme le montre la récente constitution à Cayenne d'un nouveau bidonville peuplé de ressortissants brésiliens primo-arrivants, jouxtant le quartier informel déjà ancien de Matinha.



Photo 25. Le tout récent bidonville proche des quartiers de Matinha et Digue Leblond, à Cayenne. Coincé entre un quartier pavillonnaire et la mangrove, il montre que l'immigration familiale en provenance du Brésil ne s'est pas tarie (photo S. Granger, juillet 2009).

S'il est vrai que la croissance économique actuelle de l'Amapá semble réduire l'émigration vers la Guyane, il n'en reste pas moins qu'il était en 2008 un des très rares États fédérés brésiliens à connaître une diminution de son indicateur de développement humain, ce qui peut agir sur les

flux migratoires en provenant⁶⁹. Mais la majorité des tentatives de passage vers la Guyane seraient maintenant le fait de candidats à l'orpaillage clandestin, attirés par d'avantageux cours de l'or, la plus grande partie des Brésiliens expulsés étant désormais des orpailleurs⁷⁰.

b) Une frontière qui se ferme

En fait, le domaine de l'orpaillage semble bien celui où les relations économiques entre Guyane et Brésil sont les plus développées, même si c'est de façon tout à fait involontaire... Le problème est que cette pression migratoire toujours vive entraîne les autorités françaises à se montrer de plus en plus intolérante à l'égard des Brésiliens d'Oiapoque qui franchissaient autrefois le fleuve pour effectuer quelques achats à Saint-Georges, visiter de la famille ou simplement « voir la France », mais repartaient ensuite sans avoir aucunement l'intention de s'y fixer. Saint-Georges et Oiapoque constituaient autrefois un *no man's land* où le ressortissant de l'autre rive pouvait accoster sans visa ni document à condition de ne pas aller au-delà. Désormais les piroguiers brésiliens ne peuvent dépasser le débarcadère de Saint-Georges alors qu'ils déambulaient autrefois dans la ville (surtout pour racoler les passagers), et il semble que les policiers de la PAF appliquent cette injonction y compris aux touristes brésiliens qui en l'absence de visa se voient reconduits par la première pirogue. La mésaventure serait notamment survenue aux députés *estaduais* amapéens Manoel Mandi et Paulo José Ramos, dont on a pu constater l'hostilité à la présence française en Guyane⁷¹, puis plus récemment à des journalistes de l'Amapá. De même, comme nous l'avons vu, le projet de carte de résident transfrontalier qui existe pourtant à d'autres frontières brésiliennes est remis aux calendes grecques. Partisan de relations facilitées entre les deux rives de l'Oyapock, le maire de Saint-Georges de l'époque, Georges Elfort, tenait en 2000 ces propos prémonitoires :

« Ici, on a toujours toléré la présence d'habitants d'une rive sur l'autre rive. C'est une coutume. Pourquoi tolérer quelque chose qui existe déjà ? Je ne vois pas l'intérêt d'une telle carte, ça risque de créer des problèmes qui n'ont jamais existé : demain, si vous n'habitez pas ici, il vous faudra un passeport pour aller sur l'autre rive. Ce sera

⁶⁹ Le gouvernement de l'Amapá ainsi que la mairie de Macapá, tenus par les cousins Góes, semble avoir pratiqué à une large échelle les détournements de subventions fédérales. Une grande opération policière a mis fin à leurs agissements en septembre et décembre 2010, permettant l'élection du fils de João Capiberibe, Camilo, à la tête de l'État d'Amapá le 31 octobre, ce qui pourrait relancer la coopération avec la Guyane.

⁷⁰ Information confirmée par le Consulat-général du Brésil à Cayenne.

⁷¹ Sur cette anecdote survenue début 2009 et qui a choqué tant les élus amapéens que guyanais, les interprétations divergent : selon les uns le député aurait été arrêté alors qu'il effectuait ses emplettes dans une épicerie de Saint-Georges ; selon d'autres sources locales, y compris brésiliennes, il aurait cherché en fait à gagner Cayenne sans visa et été arrêté au barrage de Bélizon, ce qui pose évidemment différemment le problème...

plus une contrainte et ça risque de créer des conflits entre les gendarmes, la population et les visiteurs. Je pense qu'il faut mettre un poste de la Police de l'Air et des Frontières mais qu'il faut laisser la libre circulation⁷². »

Il ne se doutait évidemment pas que le futur réservait un sort encore pire à la circulation transfrontalière, en interdisant carrément l'accès à Saint-Georges pour les habitants d'Oiapoque car la route vers Cayenne était désormais libre depuis Saint-Georges. Et l'attitude de la PAF, dont il appelait pourtant la présence de ses vœux a, comme il le prévoyait, occasionné certaines tensions à Saint-Georges, comme la manifestation organisée par les habitants en octobre 2009 pour protester contre l'accroissement de la répression. Tensions qui ne sont certainement pas étrangères au vote des habitants de Saint-Georges lors de la consultation statutaire de janvier 2010 : ces derniers furent les seuls avec ceux d'Ouanary (également sur l'Oyapock) et Saint-Elie (très liée à l'orpaillage) à accorder la majorité de leurs suffrages à une évolution statutaire donnant théoriquement plus de compétences internationales à la nouvelle collectivité.

En représailles la police fédérale brésilienne, qui n'exige pas le visa mais un simple tampon sur le passeport de ceux qui se rendent dans le reste du Brésil, exige désormais des Français ce fameux tampon pour ceux qui passent la nuit à Oiapoque, et conseille même de le faire aux touristes qui déambulent dans la ville en plein jour... Quinze ans après les premiers accords de coopération régionale et alors même que se termine la construction du pont sur l'Oyapock, ce fleuve devient finalement plus difficile à franchir, menaçant les anciennes solidarités transfrontalières, plus importantes pour les habitants de Saint-Georges que la menace d'une invasion démographique brésilienne.

La coopération régionale qui devait faciliter la communication sur tous les plans entre la Guyane et le Brésil bute ainsi, après la quasi disparition des lignes aériennes, sur les difficultés tant logistiques qu'administratives accrues pour les Guyanais et les Brésiliens désirant se rendre chez le voisin. Et à Cayenne plusieurs manifestations culturelles ou scientifiques ont dû se dérouler sans les invités brésiliens prévus, qui n'ont pu s'y rendre faute d'un visa obtenu à temps... Lequel visa s'imposerait aussi aux voyageurs en transit sur une éventuelle ligne Manaus-Cayenne-Paris si cet autre aspect de la coopération se concrétisait...

Le problème est bien que cette coopération s'effectue entre deux régions situées de part et d'autres de la fameuse ligne « Nord-Sud » séparant les pays en fonction de leur niveau de développement. La pression migratoire unilatérale qui en résulte est source de méfiance et occasionne des réflexes de protection de la part du pays récepteur qui lui fait fermer de plus en

⁷² Cité par P. Zecchini, *Dynamique d'une immigration : les Brésiliens en Guyane française*. Mémoire de maîtrise de géographie, Aix-Marseille I, p. 236.

plus sa frontière⁷³. Pourtant, ainsi que nous l'avons vu en fin de première partie, la Guyane ne constitue pas un débouché aussi intéressant que les métropoles brésiliennes ou d'autres pays d'émigration, et les seuls Brésiliens potentiellement attirés par un séjour en Guyane sont issus de régions relativement peu peuplées.... Aussi cette quasi-paranoïa guyanaise et française, quoique partiellement justifiée notamment pour ce qui est de l'orpailage, s'appuie sur un fantasme qui porte un grave préjudice à des relations guyano-brésiliennes appelées de toutes façons à s'amplifier. Sans compter quelquefois des problèmes linguistiques, retardant la signature d'accords faute de traduction prévue en portugais...

c) Un rôle de tampon assigné à un Est guyanais encore mal intégré

Pour des motifs techniques et surtout financiers (le franchissement à l'endroit le plus resserré du fleuve Oyapock), la route d'accès au pont sur l'Oyapock évitera Saint-Georges. Or, depuis sa récente prolongation la RN 2 contourne désormais Régina, si bien que les déjà peu nombreux véhicules entre la capitale guyanaise et le terminus de Saint-Georges, estimés à 336 par jour (Rogié, 2009), ne s'y arrêtent plus. Oiapoque, pour son animation diurne et nocturne et ses coûts nettement inférieurs à ceux de sa voisine guyanaise, sera d'autant plus attractive qu'elle sera desservie presque directement par le pont, dont la voie d'accès à la BR 156 n'est que peu éloignée du centre-ville. Même faiblement à l'écart, Saint-Georges risque ainsi de se retrouver dans la situation de Régina, que la perte de sa situation de terminus a privée, pour les Guyanais en tout cas, de tout intérêt autre que touristique.

Néanmoins Saint-Georges garde toujours son intérêt de porte d'entrée de la Guyane, et par là-même de la France et de l'Union Européenne. Son développement espéré et plus que prévisible peut constituer pour de nombreux Brésiliens des possibilités d'emploi même clandestin dans le domaine de la construction, les demandeurs d'emploi de Saint-Georges préférant peut-être, ce qui fut d'ailleurs dénoncé par la maire de Saint-Georges, continuer à vivre des allocations. Saint-Georges voudrait se développer économiquement par des investissements et des implantations d'entreprise, mais devra d'abord sans doute subir un développement démographique dû à la forte pression migratoire exercée par les Brésiliens en raison des différences de niveau de vie entre les deux rives.

⁷³ Seuls les ressortissants d'États sud-américains éloignés géographiquement de la Guyane : Argentine, Chili, Equateur, Paraguay et Uruguay sont dispensés du visa. Source : rapport GISTI, 2006.

Cette peur récurrente de l'invasion brésilienne – démographique et non militaire cette fois – mais aussi la nécessité de s'adapter à une situation nouvelle issue de l'ouverture prochaine du pont sur l'Oyapock, ont amené, outre l'installation de la PAF, au récent renforcement de l'unité de la Légion Etrangère installée à Régina, suivant de peu celle d'un poste de contrôle de la Gendarmerie à Bélizon (peu avant Régina quand l'on vient de Cayenne) destinée à protéger la RN 2 des incursions de braqueurs que l'on avait évoquées en deuxième partie. La zone comprise entre Saint-Georges et Régina se voit donc assigner un rôle de tampon par les autorités françaises, alors que le peuplement brésilien y est déjà probablement majoritaire⁷⁴. Comme si la frontière de la Guyane était finalement renforcée sur l'Approuague afin de mieux protéger la Guyane « utile » du littoral. L'INSEE estime ainsi que les 847 habitants à Régina pour l'année 2006 seraient en réalité autour de 2.000, le barrage de Bélizon confinant dans cette commune de nombreux clandestins candidats à l'émigration vers Cayenne⁷⁵, et concourant paradoxalement par ce rôle de tampon à un dynamisme démographique auquel le contournement par la RN2 faillit être fatal.

Ainsi, si la perception de la Guyane reste coloniale pour certains politiciens brésiliens, on voit que côté français le Brésil constitue toujours une menace d'invasion migratoire, quitte à ce que les mesures pour s'en protéger gênent le partenariat avec la plus grande puissance du sous-continent et risquent de renforcer l'isolement de la Guyane.

	Population 1999	Population 2009	Variation
Camopi	1.032	1.623	+ 57,1 %
Ouanary	92	90	- 2,2 %
Régina	763	860	+ 12,4 %
Saint-Georges	2.153	4.218	+ 101,2 %
Total Est guyanais	4.040	6.791	+ 68,1 %
Guyane	157.213	226.426	+ 44,0 %
Part de l'Est	2,6 %	3,0 %	+ 15,4 %

Tableau 23. Évolution des communes de l'Est guyanais (source : INSEE). Une croissance indéniable, due en grande partie aux Brésiliens même s'ils ne sont pas tous recensés, mais qui ne suffit pas à atténuer le déséquilibre démographique en faveur du littoral.

Cependant, cela a aussi permis localement une prise de conscience que l'accroissement des relations avec le voisin est une réalité inévitable à laquelle il faut se préparer, alors que les communes de l'Est guyanais sont particulièrement isolées ou enclavées. Aussi ces dernières se sont-elles associées au sein d'un syndicat de commune en novembre 2002, afin de mutualiser leur effort d'équipement et de développement pour faire face à l'accroissement des relations

⁷⁴ La maire de Saint-Georges estime à 75 % la part de la population brésilienne dans sa commune (*France-Guyane*, 6 juin 2009).

⁷⁵ Jean-Marie Fotsing, directeur de l'IRD en Guyane, *France-Guyane*, 30 septembre 2010.

avec le voisin brésilien. Les perspectives – ou plutôt les craintes – issues de la politique de coopération régionale transfrontalière auront au moins permis de briser l'isolement d'un Est guyanais encore à l'écart et dépeuplé, et de l'amener à une nécessaire démarche d'intercommunalité qui là encore tourne le dos à la politique locale traditionnelle, par la prise de conscience de solidarités à affirmer face aux autres acteurs de la coopération.

3. Risques et limites de l'intégration

a) Des déséquilibres au détriment de la Guyane

Les perspectives d'échanges accrues masquent le fait que les situations ne sont pas égales de part et d'autres de l'Oyapock : le Brésil a pour lui le chantage à la pression migratoire, et l'avantage d'une forte production à des coûts nettement inférieurs à ceux de la Guyane, handicapée elle par son faible marché et ses coûts européens soutenus par la France et l'Union Européenne. Ainsi sur les 500 emplois créés par la construction du pont transfrontalier sur l'Oyapock, aucun n'est français, constate la maire de Saint-Georges, faisant allusion au marché remporté par une entreprise brésilienne⁷⁶. Le danger reste toujours une invasion non seulement d'hommes, mais aussi de produits empêchant tout décollage agricole et industriel de la Guyane par une concurrence faussée par un trop fort différentiel de coûts.

Ainsi, Patrick Labranche, alors président de la Chambre d'agriculture, déclarait en 2004 :

« [Saint-Georges] est devenu un pôle de développement économique très important, et l'arrivée du pont risque de nous poser quelques problèmes. Si nous n'occupons pas l'espace, nos voisins le feront avec des coûts moins chers, une main d'œuvre bon marché. En somme, une concurrence féroce. Les agriculteurs ont la volonté de produire, et s'ils ne bougent pas, les Brésiliens le feront à leur place⁷⁷ ! »

On retrouve cette image de Saint-Georges comme cheval de Troie de l'invasion de la Guyane, mais la perception des Brésiliens ici n'est pas forcément négative, encore moins chez la maire de Saint-Georges : réputés localement travailleurs, ils ne font que profiter de leur dynamisme alors que les Guyanais peuvent être démotivés par l'assurance de toucher des allocations quelle que soit la situation économique, ce que pointait également Gérard Police dans son ouvrage polémique (2010).

⁷⁶ « L'arche des rêves et des désillusions », *France-Guyane*, 7 juillet 2009.

⁷⁷ « Guyane-Brésil : la CCIG rêve d'une coopération en toute légalité ». *France-Guyane*, 3 juin 2004

Aussi, pour le président brésilien Lula, cette concurrence est de bonne guerre :

« Si le Brésil réussit à produire des biens de qualité, meilleur marché que ceux produits en France et en Europe, il est juste que les Français de Guyane achètent des produits brésiliens meilleur marché et de bonne qualité. Nous ne devons avoir aucune crainte par rapport à la croissance du commerce entre la Guyane française et le Brésil. D'autant qu'à travers la Guyane française, la France peut avoir plus de facilités à vendre du vin et du fromage aux Brésiliens⁷⁸. »

Cette déclaration conquérante montre une vision de l'économie française non exempte de clichés et traduit peut-être, à moins que ce ne fût de l'humour, une méconnaissance des réalités des exportations françaises vers le Brésil. Ce à quoi le président Sarkozy, ne relevant pas l'allusion, répondait :

« La Guyane n'est pas un marché suffisant pour avoir un développement économique endogène. Le Brésil est 40 % plus grand que l'Europe des 27. Ses besoins sont immenses et sa croissance est de 7 %. Quand on a 700 km de frontières avec un géant pareil, ce n'est pas un risque, c'est une opportunité. Et je n'ai pas l'intention de mettre la Guyane française sous cloche⁷⁹. »

Cela semblait bien sonner comme le glas du protectionnisme, mais encore fallait-il donner à la Guyane les moyens de mieux affronter cette concurrence, car ce ne sont évidemment pas le vin et le fromage qui allaient permettre un rééquilibrage des échanges : ainsi furent envisagées des mesures telles la suppression du visa, une université de la biodiversité, un centre de coopération policière transfrontalière, la lutte contre les maladies... D'autre part les statuts et instruments s'étant rapidement avérés insuffisants, cela amena les demandes d'évolution statutaire présentées par l'exécutif guyanais, et déjà évoquées dans les conclusions du rapport Bouis en 2002 :

« Les deux régions (Guyane française et Amapá) ont d'ores et déjà atteint la limite de leur marge de manœuvre en se heurtant à l'inadéquation des programmes communautaires et des systèmes de financement. Elles requièrent donc des adaptations de ces instruments, ou de nouveaux dispositifs pour leur permettre de répondre aux défis qu'elles se sont posés⁸⁰. »

C'est ce à quoi répondait finalement, à la demande des décideurs politiques et socioprofessionnels consultés lors des états-généraux, le président français Nicolas Sarkozy en donnant satisfaction tant au plan politique, par le référendum statutaire en janvier 2010, qu'économique, en encourageant la constitution d'un marché commun à l'échelle du plateau des Guyanes et les relations avec le Brésil, sans cependant dévoiler les modalités techniques. Et non

⁷⁸ « Les habitants de Saint-Georges pas encore convaincus par le pont », P.-Y. Carlier, *France-Guyane* 13 février 2008.

⁷⁹ Id.

⁸⁰ L. Bouis, 2002. *Les relations entre l'Union Européenne et le Mercosur*. Conseil Economique et Social, p. 64.

sans provoquer la méfiance de certains élus : le président de la République prenait en exemple la viande brésilienne pour laquelle l'accès serait facilité en Guyane. Mais ne mettrait-il pas ainsi en péril le fragile élevage guyanais et l'agriculture en pleine émergence ? La députée Chantal Berthelot, elle-même agricultrice, touchait ainsi du doigt les contradictions de la coopération régionale, nécessaire pour l'affirmation et l'approvisionnement de la région, mais pour laquelle la Guyane faisait figure de parent pauvre du fait de sa faible production et population. Si le but et la volonté commune étaient bien d'insérer la Guyane dans la mondialisation, encore fallait-il lui donner les moyens de ne pas en être victime, à l'image du projet initialement guyanais d'emballage de cœurs de palmiers amapéens, finalement réalisé par une entreprise du sud de la France, chargée ensuite de les commercialiser dans l'Hexagone et l'Union Européenne. L'Amapá quelquefois court-circuite lui-même la Guyane, mais l'Europe lui offre un marché plus sûr et plus étendu palliant l'inconvénient des coûts de transport.

Enfin, l'impuissance tant de la France que de la Guyane à lutter efficacement contre l'orpaillage clandestin, et les protestations brésiliennes contre la répression exercée par les autorités françaises provoquèrent une rencontre à Cayenne entre des parlementaires amapéens de la Commission des Relations extérieures et de la Défense, menés par Paulo José Ramos, avec le Préfet et des élus de Guyane en novembre 2009. La solution qui fit l'objet d'un consensus fut le financement par la Guyane, la France et l'Union Européenne de la réinstallation et de la formation des *garimpeiros* rapatriés en Amapá. Il fut d'autre part signalé du côté brésilien, lors de la VIème rencontre transfrontalière à Cayenne en septembre 2010, que la France devait comprendre « [qu'] *il ne peut y avoir de lutte efficace sans stratégie de développement économique et social pour offrir une alternative durable aux orpailleurs clandestins*⁸¹. » Ainsi s'est pratiqué, comme à Ceuta et Melilla, une espèce de chantage migratoire, allié à des pressions politiques par un *lobbying* sur la presse et le Congrès brésilien, qui a amené la France à participer au financement du développement de l'Amapá, à travers des projets transfrontaliers financés par le POA, ou internes à l'Amapá financés par l'AFD. Cela lui permet aussi de garder une image positive dans la région, alors qu'elle a stratégiquement besoin du Brésil. Le partenariat d'égal à égal, ou « gagnant-gagnant » initialement prévu se voit de temps en temps forcer la main par la pression brésilienne à laquelle ne peuvent résister la Guyane, sur le plan démographique, ni la France, sur le plan diplomatique. La Guyane reste encore victime du déséquilibre démographique et des représentations attachées à son statut français et européen.

⁸¹ Procès-verbal de la VIème réunion de la Commission mixte de Coopération transfrontalière franco-brésilienne, cf. annexe XVI.

b) Une politique encore jugée peu prioritaire localement

Aussi cette politique ne fait pas encore l'unanimité, et pas seulement par crainte des flux migratoires supposés favorisés. Nombreux sont les Guyanais à penser que l'avenir de la Guyane est d'abord dans la France et l'Europe, qui seules ont les moyens par leurs transferts de la développer. Aussi le renforcement de relations avec des voisins aussi redoutés que dépréciés apparaît presque comme une lubie de certains élus.

Ce sentiment se révéla particulièrement suite à l'affaissement en novembre 2009 du pont du Larivot reliant Cayenne à l'ouest de la Guyane. Le maire de Macouria, commune périphérique ainsi séparée de la capitale, contesta alors la construction d'un pont frontalier avec le Brésil au moment où celui de Cayenne ne pouvait plus remplir sa fonction, et précisait : « *On me parle d'échanges culturels... J'aurais compris si c'était Rio en face. Mais là, c'est Oiapoque et Macapá !*⁸² ». Sa réaction, non isolée, était symptomatique de la fragilité de la Guyane et de son manque d'intégration interne, sacrifiée pour certains à une intégration régionale perçue, à tort ou à raison, comme moins prioritaire. Elle traduisait surtout le scepticisme de nombreux élus envers la coopération régionale, non forcément avec le Brésil, mais avec cette partie déshéritée et elle-même enclavée.

De fait, les services de l'État reconnaissent de leur côté que la coopération ne nécessite pas une qualité maximale pour la route reliant Cayenne au Brésil : « *on a estimé que le trafic serait faible, en face c'est l'Amapá, pas un géant. On a donc choisi la solution la moins coûteuse* »⁸³ déclarait un responsable de la DDE de Guyane en évoquant un enduit superficiel recouvrant la latérite⁸³. La nouvelle route, qui ne pourra de toute façon accueillir les camions de 35 tonnes⁸⁴, ne mit effectivement pas longtemps avant d'être parsemée de nids de poules... On a donc assisté d'un côté à une volonté de vitrine du savoir-faire français en milieu tropical pour les infrastructures, avec de grands espoirs mis dans la coopération pour sortir la Guyane de son isolement, de l'autre à un réalisme froid par rapport aux véritables retombées de cette route, sacrifiant la qualité car ne désenclavant la Guyane que pour mieux la relier à un autre territoire enclavé.... Comme si, en somme, les élus comme les services de l'État n'attendaient pas grands chose de la coopération, et retenaient surtout du pont sur l'Oyapock son aspect symbolique. Ils semblent du coup peu disposés à y mettre les moyens pour favoriser ces nouvelles relations, d'autant plus que subsistent les menaces de submersion tant migratoire qu'économique.

⁸² Cité dans *France-Guyane*, 22 décembre 2009.

⁸³ F. Farine, « Du Brésil à la Guyane, la route des pionniers », *Antilla*, 18 janvier 2001.

⁸⁴ « L'arche des rêves et des désillusions », *France-Guyane*, 7 juillet 2009.

D'autre part, la Guyane reste encore victime de certaines crispations identitaires : ainsi, malgré les besoins croissants notamment pour les brevets de technicien supérieur (BTS), le proviseur (d'origine guyanaise) d'un grand lycée de Cayenne décidait le remplacement d'un poste de portugais par un poste de créole à la rentrée 2011. Pour anecdotique qu'il soit, ce fait montre que l'ouverture de la Guyane sur son environnement suscite encore une peur identitaire, quand l'Amapá au contraire développe l'enseignement du français et semble attendre avec impatience l'ouverture du pont. Comme si nombre de Guyanais, avalisant déjà une position de perdant dans cette intégration naissante, se recroquevillaient sur leur propre culture, qu'ils estiment à tort ou à raison menacée par cette ouverture...

D'autre part l'absence de liaisons aériennes paralyse pour le moment toutes les possibilités d'interface offertes par la Guyane. L'échec du projet de ligne aérienne vers Manaus, la suppression de celle vers Macapá et la réduction du nombre de vols vers Belém, par décision de la compagnie française Air Caraïbes, ont compromis les possibilités de porte d'entrée du continent sud-américain qu'offrait la Guyane, sans que les États, et surtout la France car les liaisons entre Amapá et reste du Brésil se sont au contraire améliorées, aient semblé chercher une quelconque solution. Et ce malgré les promesses sans cesse repoussées d'ouverture du ciel guyanais à la concurrence étrangère...

Enfin, la rencontre très médiatisée des présidents français et brésilien Sarkozy et Lula à Saint-Georges le 12 février 2008, deuxième du genre après celle entre Jacques Chirac et Fernando Henrique Cardoso en novembre 1997, a suscité localement un certain scepticisme. La décontraction affichée par le président Lula, par ailleurs plus acclamé que le président français, est passée auprès d'une population guyanaise très à cheval sur l'apparence vestimentaire comme une marque de désinvolture, comme s'il avait voulu montrer à quel point il ne prenait pas la Guyane et cette rencontre au sérieux. La connivence affichée avec le président Sarkozy alors que les élus guyanais étaient marginalisés (photo 26), le désintérêt total des journalistes français dépêchés sur place, plus intéressés comme le montraient leurs questions par la situation politique à Neuilly-sur-Seine en cette veille d'élections municipales que par cette frontière inédite offerte par la France avec le Brésil, tout cela contribua à un renforcement de l'idée ancrée chez nombre de Guyanais que la coopération régionale ne comptait que peu, et était en fait une affaire franco-brésilienne, dont la Guyane ferait les frais au nom des intérêts supérieurs de la France en Amérique du sud.

c) Une insertion politique limitée dans le continent

Les différentes lois sur l'Outre-mer, notamment la LOOM de 2000, permettent déjà à la Guyane, dans le cadre du statut actuel régi par l'article 73, de signer des accords avec des États souverains. Encore faut-il le mettre en œuvre... Ce fut d'ailleurs l'un des arguments des adversaires du passage à l'article 74 : les élus n'ont pas utilisé toutes les compétences permises par l'article 73, notamment dans le domaine international, alors même que les conditions de respect de la politique étrangère de l'État sont pour l'instant faciles à tenir, grâce aux bonnes relations qu'entretient la France avec tous les pays de la région, y compris Cuba et le Venezuela.

Paradoxalement, c'est le président Lula qui reconnut le plus la sud-américanité de la Guyane, non pour elle-même, mais pour l'appliquer à la France en général, afin d'en raffermir un partenariat stratégique. La Guyane devenait donc pour le Brésil un élément de son rapprochement avec la France, mais au détriment de sa personnalité propre.



Photo 26. Rencontre des présidents Lula et Sarkozy à Saint-Georges, 12 février 2008 (cliché Nicolas Fabre). Complicité affichée, mais les Guyanais sont à l'écart...

Ainsi, lors de la fameuse rencontre de février 2008 à Saint-Georges (photo 26), les deux présidents avaient signé une déclaration conjointe (voir l'annexe X), consistant en un « plan d'action franco-brésilien » qui concernait largement la Guyane et son voisin amapéen : encouragements pour les travaux du pont sur l'Oyapock et des voies d'accès, coopération

éducative notamment pour l'enseignement du portugais, projet de création d'un centre d'études et de recherches sur la biodiversité... avec en outre des outils de coopération clairement définis et identifiés à travers un protocole de coopération décentralisée.

Mais ce plan mettait surtout en avant les enjeux diplomatiques et économiques nationaux, à travers le soutien officiellement affiché de la France à la candidature du Brésil pour un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, et l'annonce de transfert de technologie militaire française au bénéfice du Brésil⁸⁵. Cela montrait l'intérêt stratégique pour le Brésil du partenariat avec la France, aussi lui fallait-il soigner cette dernière.

La Guyane acquérait alors un intérêt nouveau pour le Brésil par le voisinage quelle conférait avec la France. Ainsi, avant le sommet amazonien de Manaus en 2009, le président Lula avait-il exhorté cette dernière à « mieux assumer son côté amazonien » et à « regarder vers l'Amérique du Sud, continent dont elle fait partie⁸⁶. » Ce à quoi le président Sarkozy répondait en se félicitant que la France ait « un pied en Amérique du Sud⁸⁷ » à travers cette invitation qui la faisait reconnaître comme « un pays amazonien et d'Amérique latine » en dépit d'un statut limité de membre observateur au sein de l'OTCA⁸⁸. Cet adoubement par le Brésil de la France comme un pays « amazonien » prolonge sa reconnaissance comme État frontalier lors des accords de 1996, mais représente de sa part une véritable volte-face après des décennies d'indifférence, voire de discrète hostilité à sa présence dans le continent. Le Brésil avait plus que jamais besoin de cette proximité qui s'exerçait par la Guyane.

Mais si cette reconnaissance et ce rapprochement avec la France à travers la frontière guyanaise peuvent sonner comme une manœuvre pragmatique pour obtenir un soutien de poids, afin de transformer sur le plan diplomatique l'essai de son émergence économique, la France, à travers une identité amazonienne nouvellement assumée, a également besoin du soutien d'un Brésil soudain perçu lui aussi comme frontalier. Le sommet de Manaus fut ainsi, pour certains observateurs, une « opportunité pour relancer une diplomatie [française] peu écoutée sur le climat⁸⁹ », après ses échecs essuyés dans les autres régions du monde en vue de préparer le sommet sur l'environnement de Copenhague. L'alliance affichée avec le Brésil permettait de relancer cette diplomatie vers les pays du sud en montrant, à travers « l'alliance entre un vieux pays industriel et un nouveau pays émergent », qu'une entente entre Nord et Sud était possible⁹⁰.

⁸⁵ Plan d'action franco-brésilien, annexe X.

⁸⁶ « A França ainda não soube tirar proveito de sua posição na América do sul [...] A França precisa assumir seu lado sul-americano, olhar para a União Europeia [...] e ter um olhar para a América do sul, continente de que a França também faz parte ». www.terra.com.br, 10 novembre 2009.

⁸⁷ « Duo Sarkozy-Lula pour un sommet amazonien a minima », E. Jarry, *France-Guyane*, 26 novembre 2009.

⁸⁸ « Sarkozy tente de rallier les pays amazoniens à ses objectifs », nouvelobs.com, 27 novembre 2009.

⁸⁹ « La France relance sa diplomatie du climat », C. Jaigu, *Le Figaro*, 26 novembre 2009.

⁹⁰ Id.

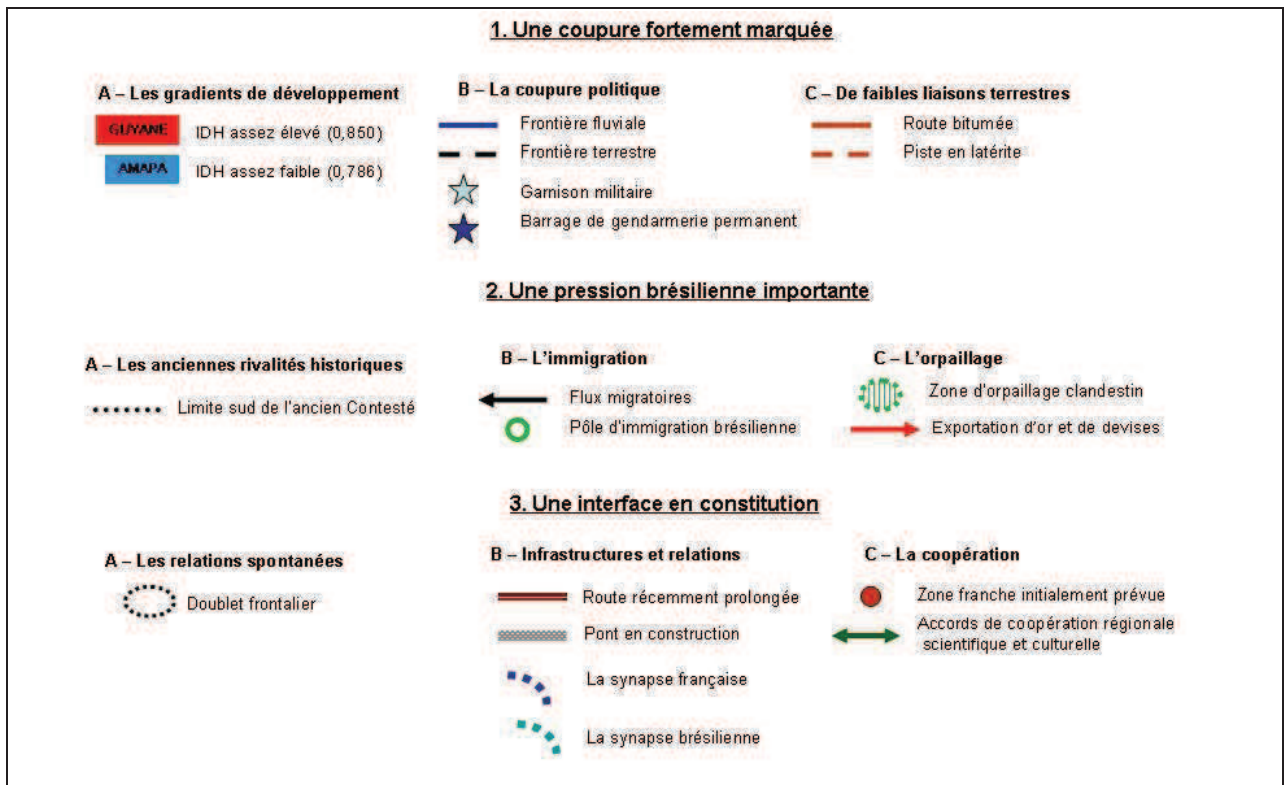
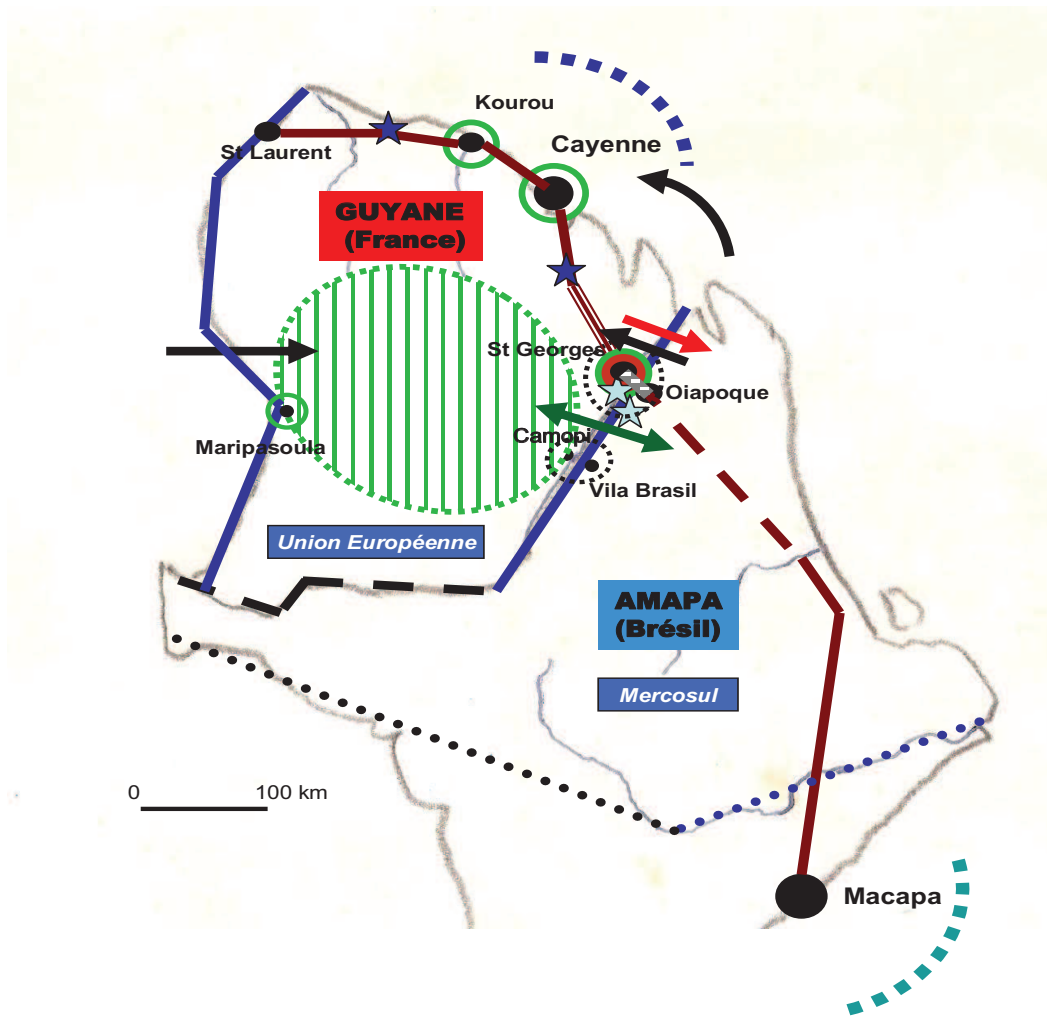
Or la France ne pouvait se le permettre qu'en tant que « pays amazonien », situation qu'elle doit, pour le Brésil, grâce à la Guyane, qui acquiert désormais une nouvelle importance stratégique comme région française. D'autre part, le Brésil était à ce moment l'unique puissance étrangère potentiellement intéressée par l'achat d'avions Rafale, alors que les avions de guerre français basés en Guyane participent régulièrement à des exercices avec l'Armée brésilienne. Ainsi, selon un câble états-unien révélé par la fameuse source Wikileaks, le président Sarkozy voulait faire de sa relation avec le Brésil, passant par le transfert de technologie du Rafale qui confortait le rôle de ce pays comme puissance militaro-industrielle, « un modèle de point d'entrée de la France en Amérique latine, et au-delà⁹¹. »

Mais, alors que la Guyane cherchait par cette insertion une nouvelle identité pleinement amazonienne et sud-américaine, elle est désormais handicapée par son appartenance à une France qui découvre tardivement un intérêt national à cette même identité, et qui l'utilise à son détriment – mais sans grand succès – pour tenter de s'affirmer au sein de l'OTCA.

Surtout, pour l'Amérique du Sud, elle reste d'abord, malgré son intégration aux projets de l'IIRSA, une région européenne. Ainsi, quand lors de son deuxième sommet à Cochabamba en Bolivie en décembre 2006, la CSAN prit la décision de supprimer l'obligation du passeport et du visa pour tout ressortissant sud-américain se rendant dans un autre pays du sous-continent, seule la Guyane française fut exclue de ce dispositif. La réciprocité est en effet impossible du côté français en raison des importants flux migratoires vers la Guyane, et de la non-distinction juridique entre les Guyanais et les autres Français.

De plus, l'Union Européenne, malgré les nombreux accords, se pose toujours en concurrente des marchés communs américains tels le Mercosud, notamment dans le domaine agricole où les frictions sont les plus graves. La Guyane sera donc, en tant que région française et européenne, le seul territoire du sous-continent qui restera en grande partie fermé aux habitants et aux échanges avec les autres pays malgré les volontés mutuelles d'ouverture. L'intégration ratée à l'OTCA du fait de la trop grande implication de l'État français, malgré l'appui brésilien, et l'exclusion de la CSAN puis de l'Unasud lui signifient donc qu'elle est toujours une région étrangère au continent, dépendante d'un État européen, la France, qui n'est pas reconnu comme amazonien ou sud-américain. Le repositionnement sud-américain entamé par la Guyane sera pour longtemps encore entravé par cette appartenance française et européenne qui lui est, malgré tout, encore plus vitale.

⁹¹ « Le couple France-Brésil, le sous-marin nucléaire et le Rafale », N. Nougayrède, *Le Monde*, 7 décembre 2010.



Carte 89. Les dynamiques frontalières entre Guyane et Brésil (croquis S. Granger).

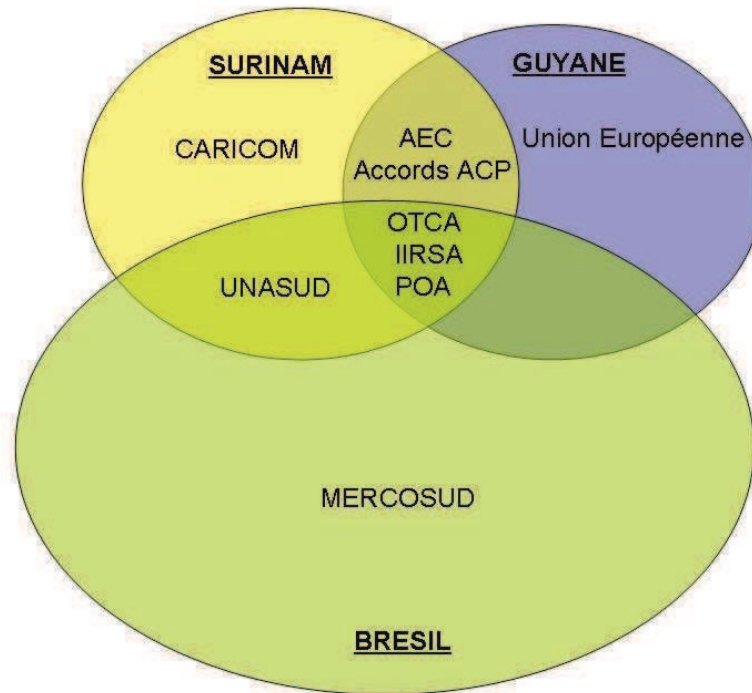


Figure 26. L'intégration de la Guyane et ses voisins dans les schémas régionaux.



Carte 90. L'intégration partielle et « par délégation » de la Guyane dans son environnement régional (d'après image satellitale CNES/Atlas de Guyane IRD).

Conclusion du second chapitre : une division « Nord-Sud » encore insurmontable

Malgré les déclarations hostiles pour des raisons souvent opportunistes de certains politiciens brésiliens, la Guyane s'est malgré tout vue partiellement reconnaître comme un territoire amazonien sinon sud-américain, paradoxalement grâce à son statut de région française et européenne qui en fait un intéressant partenaire pour des projets transfrontaliers. C'est la Région Guyane qui est chargée de redistribuer aux régions voisines la manne européenne à travers les projets du Programme Opérationnel Amazonien, dont la signature suivit de peu l'acceptation grâce à elle de la France comme membre observateur de l'OTCA. Et l'inauguration du pont sur l'Oyapock couronne sa volonté et ses efforts d'intégration terrestre. La Guyane est désormais un partenaire dont le statut d'interface est reconnu tant par l'Union Européenne que par les pays de la région.

Mais la Guyane est française, donc du « Nord ». Or c'est là que le bât blesse. L'Oyapock est un mini Rio-Grande, certes plus convivial mais surtout beaucoup plus poreux. La Guyane n'est encore qu'un petit territoire peu peuplé, comparativement à son immense et puissant voisin qui a toujours constitué une menace, fantasmatique mais avec des aspects réels comme le montre le problème peu soluble de l'orpaillage clandestin. Car cette intégration s'est d'abord faite de façon illicite, à son corps défendant, par les nombreux trafics et immigrants clandestins profitant de la proximité d'une région vide, mais riche du fait de son statut français et européen. Ceux-ci ont fait prendre conscience de sa sud-américanité à la Guyane, en montrant aussi que les solutions passaient par une coopération avec les pays voisins et pas seulement par la France et l'Europe.

Ainsi la Guyane est une enclave européenne dans un continent aux indices de développement encore largement insuffisants, d'où l'eldorado qu'elle constitue encore pour de nombreux Brésiliens, mais aussi désormais Péruviens et Colombiens, comme si cette notoriété croissante allant de pair avec son intégration régionale en faisait une nouvelle destination pour d'autres Sud-Américains attirés jusque là plutôt par l'Argentine ou le Brésil pour les migrations frontalières. Cible donc de nouvelles migrations régionales sinon réellement frontalières.

Comme le Rio Grande donc, comme Ceuta et Melilla au Maroc, l'Oyapock est une frontière « nord-sud », de ces frontières que les pays du Nord essaient de protéger et renforcer au maximum afin d'éviter une invasion venue du Sud. C'est aussi ce qui provoque une fermeture croissante de la frontière qui va renforcer la coupure jusque là bien théorique – et en fait surtout mentale – de l'Oyapock. Le *no man's land* que constituaient Oiapoque et Saint-Georges n'existe pratiquement plus : autrefois tolérés puisqu'ils ne pouvaient aller plus loin en Guyane, les Brésiliens sont désormais refoulés dès qu'ils posent le pied à Saint-Georges sans visa depuis que

cette ville est reliée au reste de la Guyane. Du coup les policiers fédéraux brésiliens sont eux-mêmes plus stricts vis-à-vis de touristes français à Oiapoque, même si, rapports Nord-Sud obligent justement, ils ne menacent aucunement la souveraineté brésilienne, mais l’Amapá a besoin de leurs devises... L’intégration de la Guyane à sa région d’appartenance s’est donc accompagnée d’une coupure renforcée avec sa voisine brésilienne avec laquelle les liens de solidarité étaient autrefois énormes étant donné l’isolement partagé des deux rives de l’Oyapock. La remarque déjà ancienne de Jean-Michel Hoerner sur la coopération transfrontalière dans l’Union Européenne semble s’appliquer pleinement au cas guyano-amapéen : « *On semble assister à un curieux paradoxe, comme si les États-nations désireux d’effacer les barrières séculaires qui les séparaient, venaient à craindre pour leur existence propre*⁹². » Mais c’est surtout la Guyane qui semble concernée, et qui fait figure presque de forteresse assiégée face à un Brésil que, comme le proclamait un célèbre slogan de la période du « miracle brésilien » des années 70⁹³, plus personne ne parvient à retenir.

Faute d’intérêt local la zone franche n’a d’ailleurs pas vu le jour alors qu’un nouveau quartier d’habitation d’Oiapoque fait désormais face – certains diraient de manière menaçante – à Saint-Georges. Du coup l’on assiste à une région transfrontalière seulement informelle : les solidarités sont surtout illicites, comme les passages vers la rive guyanaise de Brésiliens et de viande bovine interdite par l’Union Européenne, malgré la coopération scientifique entre les Parcs naturels.

Donc une région transfrontalière attendue mais qui ne s’est pas constituée, les autorités françaises ayant au contraire accru le rôle de tampon de la portion guyanaise entre Oyapock et Approuague par le renforcement des contrôles, barrages et même garnisons militaires. Finalement, par l’amélioration des liaisons routières entre Guyane et Brésil, les accords de coopération régionale ont au bout d’une décennie paradoxalement provoqué la fermeture croissante d’une frontière destinée à être davantage ouverte, mais qui est d’abord une frontière nord-sud, avec tout ce que cela sous-entend de menace migratoire et d’invasion de produits à bas prix, amenant un protectionnisme accru en même temps qu’un durcissement des contrôles et formalités administratives. Et le paradoxe, encore un, veut que la Guyane s’ouvre politiquement au reste de l’Amérique du Sud, y soit de plus en plus intégrée, mais devienne encore plus difficile d’accès pour ses ressortissants, à la fois par la raréfaction de l’offre aérienne et le durcissement des conditions d’entrée. Comme si la France, dont c’est une compétence régaliennne, voulait signifier que la Guyane est d’abord une région française, et en tant que telle un *limes* de l’Europe dans l’Amérique du Sud. Un rapport du GISTI de 2006 résume bien ce

⁹² J. M. Hoerner, *Géopolitique des territoires*, Presses universitaires de Perpignan, 1996, p. 203.

⁹³ « *Ningüém mais segura este país !* » (plus personne ne retient ce pays !).

paradoxe, pour qui « *la coopération régionale se réduit à faciliter la reconduite d'immigrés sans papiers vers leur pays*⁹⁴ », avant de conclure :

« Au lieu d'entraîner la Guyane et ses voisins dans une lutte contre l'immigration clandestine, une autre politique de la France reconnaissant que la Guyane est sud-américaine avant d'être française ou en l'étant, ne serait-elle pas plus constructive⁹⁵ ? »

C'est bien tout le paradoxe de cette coopération régionale et de ses enjeux : voulue par les pouvoirs locaux pour s'ouvrir sur les voisins, ne risque-t-elle pas d'être instrumentalisée par les États, la France surtout, contre les peuples dont elle devait favoriser la rencontre ? Mais si la signature du POA permet de tempérer légèrement, pour le moment, le pessimisme du GISTI, du fait d'une immigration encore incontrôlée les enjeux autour de cette frontière ne sont effectivement pas les mêmes selon les différentes échelles de pouvoir.

⁹⁴ Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés : *Etrangers de Guyane, Guyane étrangère à son entourage*. Rapport, Cayenne, 2006.

⁹⁵ Id., p. 20.

Conclusion de la troisième partie : la Guyane et l'Amérique du Sud : des enjeux trop contradictoires qui freinent l'intégration régionale

Malgré tout, les objectifs assignés au début à la coopération sont presque en passe d'être atteints : la Guyane jouit d'une plus grande notoriété dans le sous-continent, s'intègre à des projets régionaux, signe dans le cadre du POA des accords avec plusieurs territoires amazoniens – dont un État, le Surinam - au nom d'une Union Européenne qui reconnaît et valorise son rôle d'interface. 2012 verra donc la mise en service d'un pont la reliant par voie terrestre au Brésil, lequel permettra à son voisin brésilien, l'Amapá, de se désenclaver en direction de l'Europe et du plateau des Guyanes. La France est désormais reconnue, au moins par le Brésil, comme une puissance amazonienne, pour le plus grand bonheur de ce dernier qui renforce ainsi son partenariat avec une puissance stratégique tardivement perçue comme frontalière, et qui participe en outre financièrement au développement de ses régions déshéritées du nord !

La coopération régionale, surtout grâce aux outils et à l'impulsion donnés par l'Union Européenne, a bien permis une amorce de repositionnement de la Guyane, désormais reconnue comme un partenaire régional. Sa volonté de rapprochement avec son voisin amapéen s'insérait tout à fait dans la politique de coopération transfrontalière de l'Union Européenne destinée à réduire les écarts de développement de part et d'autres des frontières communautaires. Mais du coup son intérêt pour ses partenaires et voisins réside dans son appartenance française et européenne, elle ne possède rien en propre qui puisse les intéresser. La multiplicité des enjeux comme des partenaires peut faire de cette coopération régionale un jeu de dupes, et les obstacles encore nombreux se doivent à des tensions tant internes qu'externes.

En effet les paradoxes sont nombreux : c'est parce qu'elle était européenne que la Guyane était ostracisée par ces pays, et c'est parce qu'elle est européenne qu'elle est maintenant admise et recherchée. D'autre part, cette reconnaissance devait permettre aux Guyanais de s'assumer géographiquement et culturellement sinon politiquement, en échappant le plus possible à l'emprise d'une France considérée étouffante. Mais pour les Brésiliens, notamment les voisins de l'Amapá, c'est bien la France qui est recherchée à travers ce partenariat avec une Guyane qui finalement ne les intéresse que parce qu'elle est française ! C'est-à-dire comme exutoire pour les populations pauvres du nord et du Maranhão, comme partenaire technique et financier avec des compétences et des ressources (transférées, bien sûr) que l'on ne trouve généralement que dans les pays riches. Même si le Brésil connaît un certain développement, il se produit surtout au sud et concerne encore assez peu ses territoires amazoniens ou périphériques. La Guyane française, qui sera bientôt mieux reliée à l'Amapá et au plateau des Guyanes, peut alors y suppléer.

D'autre part, la reconnaissance d'une frontière commune permise par l'activisme des autorités locales d'Amapá et de Guyane en 1996 a surtout profité aux échelons nationaux : la France, encore grande puissance économique et diplomatique, et le Brésil, grande puissance économique mais également diplomatique en émergence, ont réalisé que par l'Amazonie elles avaient des intérêts communs : pour la première utiliser le partenariat du Brésil pour tenter une percée dans le monde amazonien, pour le second, lui reconnaître cette nouvelle facette amazonienne pour obtenir son soutien dans la course mondiale à l'affirmation diplomatico-politique, mais aussi pour mieux négocier avec l'Union Européenne. Du coup, en s'imposant sur les autorités de la Région Guyane et de l'État d'Amapá, lequel jouissait jusque là d'une certaine marge de manœuvre lors des rencontres transfrontalières...

En effet, comme le montrent de façon appuyée les chercheurs brésiliens sur la question, l'objectif d'intégration à la mondialisation compte plus que le rapprochement des hommes. La coopération régionale Guyane-Brésil s'insère dans un processus typique de l'actuelle globalisation des échanges, qui implique recompositions territoriales et intégrations régionales, où tout est fait pour faciliter la circulation des marchandises, au détriment de celle des hommes, violemment réprimée sous sa forme migratoire. La reconnaissance de la situation géographique sud-américaine de la Guyane est aussi le constat mutuel des possibilités d'accroissement des marchés permis par une situation d'interface récemment découverte, comme le confirme le récent accord entre la SUFRAMA et la CCIG, par lequel Cayenne espère devenir le relais entre la zone franche de Manaus et le marché européen.

Pourtant les hommes y trouvent aussi leur compte, le désenclavement de la rive française de l'Oyapock a profité tant à ses habitants qu'à ceux du reste de la Guyane, tout en facilitant dans un premier temps une immigration brésilienne vers le littoral guyanais qui ne l'avait de toutes façons pas attendue. Même si cette route a mis davantage Saint-Georges dans l'orbite de Cayenne, son impact dans les échanges est encore assez mince, mais elle dynamise clairement une région de l'Oyapock jusqu'ici assoupie car restée en marge de la Guyane. Cette dynamique pourrait-elle être cassée par la concurrence de la ville d'Oiapoque et de l'État d'Amapá ? Cet État enclavé en plein essor est effectivement en passe d'acquérir une importance nouvelle pour le Brésil, et pourrait gravement concurrencer une production guyanaise encore embryonnaire, par les facilités offertes par la France pour permettre son développement, à travers les accords de libre-échange, le financement du pont ou de projets de partenariat...

Mais les contradictions peuvent être internes aux États. Car Manaus ainsi que nous venons de le voir se pose aussi comme porte d'entrée potentielle de l'Europe en Amérique du Sud, non

seulement par sa zone franche mais surtout par sa position de carrefour aérien, si le projet de ligne aérienne Cayenne-Manaus revient à nouveau sur le devant de la scène, comme c'est probable. On peut remarquer que cela déplacerait l'axe de l'intérêt brésilien pour la Guyane, qui ne passerait plus forcément par l'Amapá, qui risque de se voir à nouveau relégué à sa situation traditionnelle de cul-de-sac malgré le pont, mais par Manaus, qui deviendrait à son tour une porte d'entrée vers l'Union Européenne alors que sa zone franche donne des signes d'essoufflement.

Toutefois, même avec une législation ou un statut permettant une adhésion ès-qualités à certains organismes internationaux, malgré le désir – pas toujours partagé - de nombreux élus et chefs d'entreprise d'une meilleure intégration sud-américaine, celle-ci restera pour l'instant une région avant tout française et européenne. La France, soutenue en cela par de nombreux Guyanais, tend la main au Brésil et même à l'Amazonie à travers la Guyane, mais empêche toujours – et même de façon croissante - leurs ressortissants d'y accéder.

Cette appartenance française et européenne procure à ses habitants quasiment le plus haut niveau de vie du continent. Il est peu probable que ceux-ci, comme vient de le montrer le résultat du référendum statutaire de janvier 2010, se détachent de ces ensembles pour permettre une intégration vers un continent qui a plus représenté pour eux une menace voire un repoussoir qu'un partenaire prometteur. Cependant la situation du Brésil est en train d'évoluer, de même que sa perception par des Guyanais de plus en plus nombreux à s'y rendre, à en apprendre la langue, même à y acquérir des logements à Mosqueiro ou à Fortaleza... Qui sait si finalement si le cœur des Guyanais ne balancera pas à la fin du XXIe siècle ?

CONCLUSION GENERALE : LA GUYANE DANS L'AMERIQUE DU SUD : **UNE IMPOSSIBLE CONTINENTALISATION ?**

Notre étude s'arrête au moment précis où les présidents Sarkozy et Dilma Rousseff, qui succède à Lula, s'appêtent à inaugurer le pont sur l'Oyapock, symbole d'une intégration de la région française de Guyane dans un sous-continent sud-américain avec lequel elle partagea une longue ignorance mutuelle. Cet événement, auquel Lula espérait assister avant la fin de son mandat le 1^{er} janvier 2011, viendra en point d'orgue de toute une série d'accords et de politiques qui ont permis un repositionnement progressif de la Guyane comme une région également sud-américaine.

A cet égard, l'invitation faite à la France par le Brésil au sommet de l'OTCA à Manaus en 2009, où Lula l'avait exhortée à mieux assumer son côté amazonien et à regarder vers l'Amérique du Sud « dont elle fait partie », sonne-t-elle enfin pour la Guyane comme la reconnaissance de sa situation de région sud-américaine ? Il semble qu'en fait elle soit d'abord reconnue par ses voisins comme une région française en Amérique du Sud, situation qui leur procure plus d'avantages que si elle disposait de sa personnalité propre au sein du sous-continent, mais ceux-ci semblent peu désireux de voir la France à travers elle acquérir une certaine importance dans leur continent. En ce sens, le repositionnement désiré de cet associé français et européen vers l'Amazonie et l'Amérique du sud, la continentalisation en somme de ce territoire doublement périphérique, reste largement incomplet, et témoigne des difficultés de l'échelon régional à s'insérer dans la mondialisation indépendamment des intérêts d'un échelon national qui veut garder la main malgré – ou justement à cause de - l'apparent affaiblissement du rôle des États.

Par l'étude des relations historiques et de la géopolitique brésilienne nous avons tenté de déterminer l'origine de l'isolement de la Guyane et des sentiments qu'elle suscitait, pour montrer que l'intérêt du Brésil ne consistait pas à s'emparer d'un territoire certes vulnérable, et dont une partie importante est probablement peuplée majoritairement de ressortissants brésiliens. La résolution favorable au Brésil du litige autour du Territoire contesté franco-brésilien était davantage la rectification d'une frontière dont il contestait la délimitation qu'une manifestation d'expansionnisme aux dépens du territoire guyanais. Mais ces siècles de rivalités d'origine coloniale ont occasionné une méfiance mutuelle de part et d'autre de la frontière.

Or le Brésil est depuis la colonisation le géant de l'Amérique du Sud, et l'a fait sentir précisément par des réajustements frontaliers toujours à son avantage, justifiés par une dynamique pionnière qui ne s'est jamais démentie, d'où ces craintes voire ces accusations

d'expansionnisme manifestées par ses voisins, Guyane comprise. Cependant, traditionnellement pacifique, c'est par l'intégration continentale qu'il veut s'imposer comme la grande puissance régionale, comme l'ont montré son rôle moteur dans la constitution de l'OTCA, du Mercosud et de l'Unasud, et l'intégration du Surinam et du Guyana dans ces schémas d'intégration continentaux. Dans cette stratégie d'ouverture vers les Guyanes et les Caraïbes, le Brésil ne pouvait plus ignorer la Guyane française, qui lui offre une frontière avec la France, la plus longue même de cet État.

Mais des enjeux différents et souvent contradictoires s'exercent de la part des différents acteurs locaux, nationaux ou supranationaux sur ce territoire singulier qu'est la Guyane, unique territoire continental sud-américain rattaché à une puissance tutélaire située sur un autre continent, un associé français et européen en Amérique du Sud. S'estimant marginalisée par le « centre » français, la Guyane cherche de plus en plus une intégration à un nouveau centre, son environnement géographique amazonien et sud-américain à travers le Brésil, encouragé par l'instance supranationale que constitue l'Union Européenne, quand les États nationaux, sans se soucier de son identité propre, l'utilisent désormais pour exploiter une situation frontalière qu'ils avaient jusqu'ici largement ignorée.

Peut-on alors parler de continentalisation ? Si par ce terme on entend une intégration progressive dans des schémas d'intégration continentaux dont la Guyane était jusque là exclue, il est clair que l'admission partielle à l'OTCA en 2004, l'intégration au programme sud-américain IIRSA, la signature du Programme opérationnel Amazonie en 2008, sans compter le symbole que représentera la liaison physique avec le Brésil à travers le pont de l'Oyapock dont l'inauguration est prévue, au moment où nous écrivons ces lignes, pour l'année 2012, témoignent d'un énorme chemin parcouru vers une reconnaissance sud-américaine et une plus grande intégration continentale depuis les accords avec l'Amapá en 1996. Ceux-ci ont permis l'apparition d'une nouvelle territorialité par un repositionnement de la Guyane comme une région également amazonienne, voire sud-américaine, en lançant une dynamique et des relations qui n'ont fait que s'amplifier à travers le rôle particulier du Brésil. En ce sens, comme pour le Québec avec l'ALENA, la continentalisation des Guyanais comporte un aspect psychologique : alors qu'ils se trouvent en pleine quête identitaire depuis les mouvements de décolonisation et l'affirmation du Tiers-Monde, le ressenti de leur éloignement du centre métropolitain, de leur assistanat et de leur aliénation culturelle, quand les flux migratoires les mettent en contact avec leurs voisins, les incite de plus en plus à tourner leur regard vers ces voisins jusqu'ici craints ou ignorés.

Outre l'isolement politique, les relations économiques entre la France (et l'Union Européenne) et le Brésil ne sont jamais passées par une Guyane trop excentrée et marginale. Si l'on met à part le maillon qu'elle constitue dans le projet IIRSA de route transguyanaise, qui certes permettra une plus grande intégration physique rompant sa situation de quasi-insularité, elle n'a jamais présenté un attrait par elle-même. Elle fait cependant de la France un pays amazonien, et lui donne une nouvelle perception pour le Brésil par ce caractère frontalier qui en fait le centre d'enjeux à la fois contradictoires et concordants.

La Guyane constitue ainsi un enjeu par sa situation de région française frontalière du Brésil. Fervent partisan d'un pont sur l'Oyapock dont il n'est pas à l'origine, le président brésilien Lula a déclaré : « *La France a un avantage sur les autres pays d'Europe, celui d'être le seul d'entre eux à avoir une frontière commune avec le Brésil*⁹⁶. » Les méfiances de nature coloniale subsistent, mais par la Guyane le Brésil peut exercer certaines pressions, frontalières et migratoires par exemple, voire, en la considérant comme une « puissance amazonienne », procurer certaines satisfactions diplomatiques à la France en la flattant de la sorte. Il recherche en effet son soutien et son partenariat dans sa stratégie d'affirmation mondiale, qui passe notamment par un statut de membre permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU, tout en cherchant un débouché et un désenclavement pour ses régions encore déshéritées du nord, voire des aides financières pour le développement de l'Amapá frontalier et le reclassement des orpailleurs expulsés de Guyane.

En ce sens, la Guyane a bien été un élément de la récente stratégie brésilienne d'affirmation régionale, et celle-ci a permis un certain repositionnement sud-américain du territoire français par un changement de sa perception, qui de colonie anachronique est devenu un relais des ambitions brésiliennes vers la France et l'Europe. Mais elle reste de fait exclue en étant le seul territoire sud-américain non admis à l'Unasud, même si, toujours pragmatique, le Brésil se satisfait d'un statut qui laisse à la Guyane de faibles compétences, mais lui permet ainsi des relations plus directes et autrement plus stratégiques avec la France...

Or celle-ci assume cette situation frontalière de manière très ambiguë. Si elle cherche plus qu'avec les autres à utiliser une collectivité d'outre-mer comme interface avec un autre continent, elle craint d'abord l'enjeu migratoire et économique que peut représenter la Guyane pour de nombreux Sud-Américains à proximité, qui y voient les avantages d'une région européenne. Cette appartenance française et européenne a en effet suscité pour les pays de la zone un intérêt facilitant son intégration dans des projets et programmes officiels, quand les

⁹⁶ Cité dans *Le Monde* hors-série, « Brésil, un géant s'impose », septembre-octobre 2010, p. 11.

relations avec eux s'effectuaient jusque là surtout de façon illicite. Ses équipements et son niveau de vie français, son rattachement au marché européen attirent en effet plus qu'un milieu naturel et culturel peu original pour ses voisins. L'Amapá recherchait ainsi clairement la France en signant les accords de coopération transfrontalière en 1996.

Or, sans doute pour ces raisons, la frontière entre la Guyane et le Brésil se referme paradoxalement depuis quelques années. L'offre de liaisons aériennes s'est considérablement raréfiée, montrant le peu de priorité et de rentabilité de cet axe de communication. Surtout, depuis 2003, la ville de Saint-Georges, marge dans la périphérie mais surtout longtemps unique couture avec le Brésil, est interdite comme le reste de la Guyane aux Brésiliens sans visa, lequel est de plus en plus difficile à obtenir alors qu'il n'est plus demandé pour la France hexagonale. La Guyane est d'abord une région française, et la France veut la protéger de flux migratoires et de coûts différentiels qui pourraient la déstabiliser. La frontière guyano-brésilienne est une frontière « Nord-Sud », et les pays voisins, le Brésil en premier lieu, sont vus comme une menace potentielle pour un département-région français dont les relations privilégient davantage la France et l'Europe. Cela risque de perpétuer, voire de renforcer l'isolement qu'elle a toujours subi, et donc cette situation totalement périphérique : finalement, le raccordement routier de Saint-Georges à Cayenne et la prochaine ouverture du pont ont brisé une région transfrontalière de fait en renforçant la coupure représentée par la frontière politique.

Mais l'autre enjeu représenté par la Guyane et son intégration régionale est de permettre à la France une affirmation en tant que pays amazonien qu'elle entend bien assumer. Elle l'a montré par la création, sans concertation locale au départ, du Parc amazonien, puis son implication au sein de l'OTCA dont la Guyane était pourtant à l'initiative. Cela s'effectue au détriment des velléités autonomistes d'élus qui comptaient sur cette coopération pour s'affirmer et se développer. Car il est clair que les motivations identitaires et émancipatrices qui guidaient les initiateurs du rapprochement de la Guyane avec son continent d'origine n'ont pas été satisfaites : si pour eux l'intégration continentale était un moyen d'échapper à une tutelle pesante de la France – sans nécessairement renier son appartenance – et d'acquérir une personnalité propre, surtout à travers un partenariat avec le prestigieux Brésil, force est de reconnaître que pour ce dernier, plus que la Guyane c'est la France qui est devenue un partenaire amazonien, avec lequel la frontière est désormais reconnue et assumée. Or si l'Union Européenne permet à la Guyane de jouer son rôle d'interface comme autorité de gestion du Programme Opérationnel Amazonie, la France, découvrant tardivement sa facette amazonienne, la double pour en faire un laboratoire de la biodiversité, et surtout s'imposer sur le champ diplomatique local à travers l'OTCA, où elle

fut officiellement invitée en tant que puissance tutélaire de la Guyane. Elle profite ainsi de sa prééminence en matière diplomatique pour tenter une intégration politique dans le monde sud-américain, relayée par un Brésil pour lequel son voisinage compte bien plus que celui de la Guyane. Mais cette présence trop ostensible de la France, au sommet de l'OTCA en 2005 comme au sommet amazonien de Manaus en 2009, indispose de nombreux chefs d'État sud-américains, qui semblent continuer de dénier sa légitimité dans cet espace.

Aussi, malgré un certain soutien local, l'intégration de la Guyane au sein de l'OTCA est sur le point d'échouer du fait d'une trop forte implication nationale à son détriment, alors que c'est la France sans les élus guyanais qui était recherchée et invitée par le président Lula dans les rencontres internationales impliquant l'Amazonie. Le Brésil reconnaît la France comme le véritable partenaire, mais ne parvient pas à faire partager ce sentiment aux autres États de la région.

Le repositionnement guyanais est donc incomplet, et montre combien l'affirmation est difficile pour une région à la fois trop périphérique et trop intégrée à sa « métropole ». Faute d'un statut lui donnant une personnalité propre et d'une véritable force économique et culturelle, la Guyane n'est vue localement que comme un appendice, une excroissance de la France en Amérique du Sud et non comme un territoire sud-américain doté de sa personnalité propre. Contrairement au Québec dont l'absence de souveraineté n'empêche pas l'affirmation politique et continentale, elle n'est pas seulement victime d'un statut qui l'empêche de s'intégrer correctement aux différentes associations régionales, mais aussi de sa faible notoriété et de son indigence tant démographique qu'économique qui posent un vrai problème de crédibilité.

Ainsi, la mondialisation des échanges et les différentes politiques d'intégration ont provoqué des recompositions territoriales auxquelles même un territoire aussi périphérique que l'associat français d'Amérique du Sud ne pouvait échapper. Mais le processus de continentalisation de la Guyane se heurte aux enjeux multiples pour le Brésil, pays jeune qui s'impose comme la grande puissance de la région et à qui elle doit finalement sa légitimation sud-américaine, et pour une France ancienne puissance coloniale vieillissante, encore jalouse de ses compétences régaliennes sans y mettre tous les moyens, avec l'Union Européenne pour arbitre. Sa faiblesse institutionnelle, démographique et économique risque de la maintenir dans une éternelle situation périphérique, alors que son attrait et sa prospérité résident dans une appartenance européenne souvent contestée et perçue comme artificielle, et qui freinera son intégration dans un continent qui a finalement moins à lui offrir.

Au moins, si la Guyane n'est pas encore reconnue comme une véritable région sud-américaine, son statut d'interface entre Europe et Amérique du Sud est-il de plus en plus exploité. Il faudra suivre maintenant les conséquences spatiales et économiques du pont sur l'Oyapock tant à l'échelle locale par la synapse qu'il constituera pour deux régions longtemps enclavées au sein d'ensembles eux-mêmes périphériques, qu'à l'échelle régionale, pour voir s'il permettra un renforcement de l'intégration régionale tant de l'Amapá que de la Guyane.

Pour cette dernière, à l'aube d'un changement statutaire qui verra prochainement la fusion du Conseil général et du Conseil régional, il sera intéressant d'étudier l'évolution des perceptions et des politiques régionales. Malgré les freins la Guyane n'a sans doute pas terminé son repositionnement sud-américain, et celui-ci sera peut-être favorisé par une éventuelle augmentation de l'offre aérienne. Un signe est révélateur de ce changement de perception du Brésil et de la volonté des Guyanais de s'ouvrir sur leur environnement extérieur : de plus en plus nombreux sont les jeunes Guyanais à effectuer des stages ou à vouloir poursuivre leurs études au Brésil...

Après avoir été une terre d'exil avec le Bagne, la Guyane sera donc de plus en plus amenée à jouer un rôle d'interface entre deux continents qui lui sont éloignés, et entre lesquels sa marge de manœuvre restera très étroite. Mais aussi, surtout, entre deux pays, la France et le Brésil, qu'un diplomate brésilien qualifiait joliment de « séparés par l'océan mais unis par ce territoire contigu et ce beau fleuve de l'Oyapock⁹⁷. » Il faudra désormais que les intérêts divergents, les méfiances et les arrière-pensées n'entravent pas cette nouvelle vocation pour un territoire qui semble enfin trouver sa place entre des ensembles qui l'avaient toujours marginalisé.

⁹⁷ Marcelo Jardim, chef du département Europe au Ministère brésilien des Affaires étrangères, cité dans *France-Guyane* du 22-23 mars 1999.

ANNEXES

- I – Les traités frontaliers entre la France et le Brésil
- II – Extraits du Traité d’Utrecht, 1713
- III – Sentence du Conseil fédéral de Berne fixant la frontière sur l’Oyapock, 1900
- IV – Historique de la coopération entre la Guyane et le Brésil
- V – Accord-cadre de coopération de 1996 entre la France et le Brésil (extrait)
- VI – « Coopération régionale. Guyane et Amapá officialisent leurs relations » (*La Presse de Guyane*, 13 juin 1996)
- VII – Un humoriste brésilien propose de vendre l’Amapá à la France (*Jornal do Brasil*, 22 février 2002).
- VIII – La Guyane acceptée dans l’OTCA (*France-Guyane*, 18 septembre 2004)
- IX – La “situation coloniale” de la Guyane française dénoncée par un sénateur brésilien (*Agência Senado*, 19 août 2008)
- X - Plan d’action franco-brésilien de 2008
- XI – Accord entre la France et le Brésil contre l’exploitation illégale de l’or, décembre 2008.
- XII – Le pont sur l’Oyapock (*France-Guyane*, 13-14 décembre 2008)
- XIII - Le Programme opérationnel Amazonie
- XIV – Synthèse des échanges commerciaux entre la Guyane et le Brésil en 2009 (CCIG)
- XV – Flux et échanges commerciaux régionaux de la Guyane en 2009 (INSEE et Douanes)
- XVI – Evolution par commune et nationalités de la population guyanaise 1999-2009 (INSEE)
- XVII – Evolution par *município* de la population de l’Amapá 2000-2010 (IBGE)
- XVIII – Procès verbal de la 6^{ème} Commission mixte transfrontalière, août-septembre 2010
- XIX – Le Contesté franco-brésilien dans la bande-dessinée

ANNEXE I – LES TRAITÉS FRONTALIERS ENTRE LA FRANCE ET LE BRÉSIL

7 juin 1494. Traité de Tordesillas, le pape Alexandre VI fixe les limites entre l'Amérique espagnole (Guyanes) et portugaise (Brésil), sans le savoir sur l'estuaire de l'Amazone.

4 mars 1700. Traité provisionnel entre la France et le Portugal sur la neutralisation de la rive occidentale de l'Amazone.

11 avril 1713. Traité d'Utrecht entre la France et le Portugal, établissant la frontière sur le fleuve « Japoc ou Vincent-Pinçon ».

10 août 1797. Traité de Paris établissant la frontière sur le fleuve Calçoene.

6 juin 1801. Traité de Badajoz établissant la frontière sur le fleuve Araguari.

29 septembre 1801. Traité de Madrid établissant la frontière sur le fleuve Carapanatuba.

27 mars 1802. Traité d'Amiens rétablissant la frontière sur le fleuve Araguari.

19 février 1810. Traité anglo-portugais rétablissant la frontière sur l'Oyapock.

28 août 1817. Convention de Paris sur la restitution à la France de la Guyane française, établissant la frontière sur le fleuve Oyapock.

1841. Accord franco-brésilien de neutralisation du territoire contesté entre Oyapock et Araguari.

10 avril 1897. Traité de Rio de Janeiro sur le principe d'un arbitrage international confié à la Confédération Helvétique pour la résolution du différend frontalier entre la France et le Brésil.

1^{er} décembre 1900. Traité de Berne, sentence du Conseil fédéral helvétique plaçant définitivement la frontière sur l'Oyapock.

1937-38. La commission mixte néerlandais-franco-brésilienne reconnaît le point de trijonction entre le Brésil et les Guyanes hollandaise et française.

1955. Accord de Rio de Janeiro, résolution du litige sur les sources du fleuve Oyapock. Décision d'abornement de la frontière sur la ligne de crête.

Juillet 1956-janvier 1957. Expédition dirigée par Jean Hurault pour reconnaître la frontière franco-brésilienne sur la ligne de crête des monts Tumuc-Humac.

Septembre-novembre 1961. Edification des bornes-frontières 5, 6 et 7 depuis le Kérindioutou.

Juillet-octobre 1962. Edification des bornes-frontières 1 à 4 depuis le Maroni.

3 juillet 1980. Accord entre la France et le Brésil relatif à la délimitation de la frontière entre le Brésil et le département français de la Guyane, reconnaissant définitivement le Kérindioutou comme le collecteur principal du fleuve Oyapock.

30 janvier 1981. Traité de Paris sur la délimitation de la frontière maritime entre la France et le Brésil.

Mars 1991. Rencontres franco-brésiennes sur le détail des travaux d'abornement de la frontière (trois bornes supplémentaires demandées par le Brésil), réalisés en **octobre-novembre**.

15 juillet 2005. Accord franco-brésilien pour la construction d'un pont binational sur le fleuve Oyapock.

ANNEXE II – EXTRAITS DU TRAITÉ D'UTRECHT ENTRE LA FRANCE ET LE BRÉSIL ÉTABLISSANT LA FRONTIÈRE ENTRE LEURS COLONIES RESPECTIVES

Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV, roi de France, et Jean V, roi de Portugal, portant cession et renonciation de la part de Sa Majesté Très Chrétienne en faveur de Sa Majesté Portugaise, à toutes les terres appelées Cap du Nord, à toutes celles des deux costés de la rivière des Amazones et à la navigation et commerce de cette rivière sous la garantie offerte et acceptée de la reine de la Grande-Bretagne, fait à Utrecht le 11 avril 1713.

VIII – Afin de prévenir toute occasion de discorde qui pourroit naître entre les sujets de la couronne de France et ceux de la couronne de Portugal, Sa Majesté T.C. se désistera pour toujours, comme Elle se désiste dès à présent par ce traité [...] tant en son nom que celui de ses hoirs, successeurs et héritiers, de tous droits et prétensions qu'elle peut et pourra prétendre sur la propriété des terres appelées du Cap de Nord, et situées entre la rivière des Amazones et celles de Japoc ou de Vincent Pinson, sans se réserver ou retenir aucune portion desdites terres, afin qu'elles soient désormais possédées par Sa Majesté Portugaise, ses hoirs, successeurs et héritiers avec tous les droits de souveraineté, d'absolue puissance et d'entier domaine, comme faisant partie de ses états et qu'elles lui demeurent à perpétuité, sans que Sa dite Majesté Portugaise, ses hoirs, successeurs et héritiers puissent jamais être troublés dans ladite possession par Sa Majesté T.C. ni par ses hoirs, successeurs et héritiers.

IX – [...] Il sera libre à Sa Majesté Portugaise de faire bâtir dans les terres mentionnées au précédent article autant de nouveaux forts qu'Elle trouvera à propos [...]

X – Sa Majesté T.C. reconnoît par le présent traité que les deux bords de la rivière des Amazones, tant le méridional que le septentrional, appartiennent en toute propriété, domaine et souveraineté, à Sa Majesté Portugaise, et promet tant pour Elle que pour tous ses hoirs, successeurs et héritiers, de ne former jamais aucune prétention sur la navigation et l'usage de ladite rivière, sous quelque prétexte que ce soit.

XI – [...Sa Majesté T.C.] se désiste de tout droit qu'elle pourroit avoir sur quelque autre domaine de Sa Majesté Portugaise, tant en Amérique que dans toute autre partie du monde.

XII – Et comme il est à craindre qu'il y ait de nouvelles dissensions entre les sujets de la Couronne de France et les sujets de la Couronne de Portugal à l'occasion du commerce que les habitans de Cayenne pourraient entreprendre de faire dans le Maragnan et dans l'embouchure de la rivière des Amazones, Sa Majesté T.C. promet, tant pour Elle que pour ses hoirs, successeurs et héritiers, de ne point consentir que lesdits habitans de Cayenne, ni aucun autre sujet de Sa dite Majesté aillent commercer dans les endroits susmentionnés et qu'il leur sera absolument défendu de passer la rivière de Vincent Pinson pour y négocier et pour acheter des esclaves dans les terres du Cap de Nord ; comme aussi Sa Majesté Portugaise promet tant pour Elle que pour ses hoirs, successeurs et héritiers qu'aucuns de ses sujets n'iront commercer à Cayenne.

XIII – Sa Majesté T.C. promet aussi en son nom, et en celui de ses hoirs, successeurs et héritiers, d'empêcher qu'il y ait des missionnaires français ou autres sous sa protection, dans toutes lesdites terres, censées appartenir incontestablement par ce traité à la couronne de Portugal, la direction spirituelle de ces peuples restant entièrement entre les mains des missionnaires portugais, ou de ceux qu'on y enverra de Portugal.

XIV – Sa Majesté T.C. et Sa Majesté Portugaise n'ayent rien tant à cœur que le prompt accomplissement de ce traité d'où s'ensuit le repos de leurs sujets, on est convenu qu'il aura toute sa force et vigueur immédiatement après la publication de la paix.

Fait à Utrecht le 11 avril 1713

(L.S.) Huxelles

(L.S.) Conde de Tarouca (L.S.) Mesnager

(L.S.) Dom Luíz da Cunha

**ANNEXE III - SENTENCE DU CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE DANS LA QUESTION
DES FRONTIÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE ET DU BRÉSIL DU 1^{ER}
DÉCEMBRE 1900**

Vu les faits et motifs ci-dessus,

Le Conseil fédéral suisse, en sa qualité d'arbitre appelé par le gouvernement de la République française et par le gouvernement des Etats-Unis du Brésil, selon le traité d'arbitrage du 10 avril 1897, à fixer la frontière de la Guyane française et du Brésil, constate, décide et prononce :

I

Conformément au sens précis de l'article 8 du traité d'Utrecht, la rivière Japoc ou Vincent Pinçon est l'Oyapoc qui se jette dans l'Océan immédiatement à l'ouest du Cap d'Orange et qui par son thalweg forme la ligne frontière.

II

A partir de la source principale de cette rivière Oyapoc jusqu'à la frontière hollandaise, la ligne de partage des eaux du bassin des Amazones, qui dans cette région, est constituée dans sa presque totalité par la ligne de faite des monts Tumuc-Humac, forme la limite intérieure.

Ainsi arrêté à Berne dans notre séance du 1^{er} décembre 1900.

La présente Sentence, revêtue du sceau de la Confédération suisse, sera expédiée en trois exemplaires français et trois exemplaires allemands. Un exemplaire français et un exemplaire allemand seront communiqués à chacune des deux parties par les soins de notre département politique, le troisième exemplaire français et le troisième exemplaire allemand seront déposés aux archives de la confédération suisse.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
le président de la Confédération, Hauser,
le chancelier de la Confédération, Ringier.

ANNEXE IV – HISTORIQUE DE LA COOPÉRATION OFFICIELLE ENTRE LA GUYANE ET LE BRÉSIL

24 juillet 1984. Institution d'une commission binationale chargée de régler les problèmes transfrontaliers.

3-5 décembre 1985. 1^{ère} réunion de la Commission à Brasilia.

1-11 septembre 1986. Voyage d'études du Conseil régional de Guyane au Brésil, signature d'un protocole d'accord avec la ville de Salvador de Bahia.

1^{er} juin 1991. Signature d'un protocole de coopération entre l'État d'Amapá et le Conseil régional de Guyane.

20-22 novembre 1991. Visite de représentants de l'État du Pará en Guyane.

3 juillet 1992. Signature d'un protocole d'accord de coopération entre la CCIG et la Fédération des Industries et du Commerce de l'État du Pará.

Octobre 1993. Mission du CRIIT-Guyane (Centre régional d'Innovation et de Transfert de Technologie), projet d'ouverture d'un laboratoire utilisant des produits brésiliens à Cayenne.

18-25 avril 1994. Visite en Guyane de l'Association des maires de l'île de Marajó.

28 mai 1996. Signature à Paris de l'accord-cadre de coopération entre la France et le Brésil, dont l'article 6 porte sur la coopération transfrontalière entre l'Amapá et la Guyane française (cf. annexe V).

11 juin 1996. Déclaration d'intention en matière de coopération régionale entre la Guyane et l'État d'Amapá (cf. annexe VI).

30 juillet 1996. Première réunion du groupe de travail Guyane-Amapá.

17-18 septembre 1997. Première consultation franco-brésilienne sur la coopération transfrontalière Guyane-Amapá à Brasilia, demande officielle de la construction d'un pont reliant les deux territoires.

25 novembre 1997. Rencontre des chefs d'Etat français, Jacques Chirac, et brésilien, Fernando Henrique Cardoso, à Saint-Georges de l'Oyapock, qui entérinent la décision de construction d'un pont binational.

8 juin 1998. Réunion sur la carte de circulation transfrontalière.

20 novembre 1998. Protocole d'accord entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane et la Fédération des Industries de l'Amapá.

29 janvier 1999. Inauguration du Centre français Danielle-Mitterrand à Macapá.

18-19 mars 1999. Deuxièmes consultations franco-brésiliennes sur la coopération transfrontalière à Cayenne.

2001. Institution d'une commission mixte bilatérale relative à la construction du pont sur l'Oyapock.

28-30 janvier 2002. Troisièmes consultations transfrontalières à Macapá.

9 mai 2002. Deuxième réunion de la commission bilatérale France-Brésil à Brasilia, relative au projet de construction d'un pont sur l'Oyapock.

Mai 2003. Rencontre franco-brésilienne à Cayenne sur les modalités d'accords juridiques entre la France et le Brésil.

Septembre 2004. Une délégation du Conseil régional de Guyane et de la CCIG participe à la Foire industrielle de Manaus et est reçue par le gouvernement de l'État d'Amazonas. Projet d'une ligne aérienne Cayenne-Manaus. La France est admise comme membre observateur de l'OTCA pour la Guyane, mais celle-ci en est de fait évincée (cf. annexe VIII).

17 janvier 2005. Visite en Guyane du gouverneur de l'État du Pará Simão Jatene.

15 juillet 2005. Signature officielle de l'accord pour la construction du pont binational.

25 novembre 2005. Signature à Cayenne d'une convention de jumelage entre les villes de Cayenne et Salvador de Bahia.

1^{er} décembre 2005. Le consulat du Brésil à Cayenne devient Consulat-général par le décret n° 5.599 du président de la République fédérative du Brésil.

26 juin-31 juillet 2006. La Guyane participe au projet scientifique *Orellana* initié par l'OTCA.

12 février 2008. Rencontre des présidents français, Nicolas Sarkozy, et brésilien, Luís Inácio Lula da Silva, à Saint-Georges. Projet d'un centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne (cf. annexe X).

12-13 juin 2008. Quatrièmes consultations transfrontalières à Cayenne.

21 juin 2008. Signature d'un accord de coopération entre le Parc naturel régional de Guyane et le Parque nacional de Cabo Orange.

1^{er} juillet 2008. Signature du Programme Opérationnel Amazonie, projet européen impliquant la Guyane, le Surinam, et les États brésiliens d'Amapá, Pará et Amazonas (cf. annexe XII).

23 décembre 2008. Signature d'un accord entre la France et le Brésil relatif à la lutte contre l'orpaillage clandestin (cf. annexe XI).

14 juillet 2009. Inauguration de l'antenne de la CCIG à Macapá.

13-14 août 2009. Cinquièmes consultations transfrontalières à Macapá. Inauguration du Centre culturel Franco-amapaense de Macapá.

7 septembre 2009. Signature à Brasilia d'une déclaration d'intention entre la France et le Brésil pour la coopération en matière de sécurité civile entre la Guyane et l'État d'Amapá.

9 novembre 2009. Premières journées franco-brésiliennes de l'Enseignement professionnel à Belém.

8-9 décembre 2009. 1^{ère} réunion du Groupe de travail sur la santé à la frontière Brésil-Guyane.

10 juin 2010. Rencontre des universités et établissements de recherche français et brésiliens de la zone transfrontalière à Macapá.

21 août 2010. Signature de la charte interprofessionnelle entre transporteurs des deux côtés de la frontière à Macapá.

23-24 août 2010. Réunion à Paris du groupe de travail franco-brésilien sur les questions migratoires.

31 août-1^{er} septembre 2010. Sixièmes consultations transfrontalières à Cayenne (cf. annexe XVI).

24-25 novembre 2011. Septièmes consultations transfrontalières à Macapá.

15 décembre 2011. Le président du Conseil régional de Guyane Rodolphe Alexandre, utilisant ses nouvelles prérogatives internationales, rencontre officiellement la présidente du Brésil Dilma Rousseff.

2^{ème} semestre 2012 ? Inauguration prévue du pont sur l'Oyapock.

ANNEXE V – EXTRAITS DE L’ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Gouvernement de la République fédérative du Brésil d’une part, le Gouvernement de la République française d’autre part, ci-après dénommées « les parties » :

[...] Souhaitant développer leurs relations de bon voisinage dans la zone frontalière située de part et d’autres de leur frontière commune,

Ayant à l’esprit l’appartenance du Brésil au MERCOSUL et de la France à l’Union Européenne, et conscients de l’importance du dialogue de plus en plus étroit qui se développe entre ces deux ensembles régionaux,

Ont convenu des dispositions suivantes : [...]

Article VI

Les deux parties tiennent chaque année des consultations visant à favoriser la coopération transfrontalière dans tous les domaines d’intérêt commun et à examiner les projets développés par les collectivités locales des deux pays, dans le cadre des législations nationales. Des représentants de ces collectivités locales peuvent être associés à ces travaux.

Ce groupe de consultations se réunit alternativement au Brésil et en France.

[...] Fait à Paris le 28 mai 1996, en deux exemplaires en langue portugaise et française, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République fédérative du Brésil,

Luiz Felipe LAMPREIA

Ministre des Relations extérieures de la République fédérative du Brésil

Pour le Gouvernement de la République française,

Hervé de CHARRETTE

Ministre des Affaires Etrangères de la République française

Coopération régionale – Guyane et Amapa officialisent leurs relations



La délégation guyanaise était reçue par le Gouverneur de l'État d'Amapa João Capiberibe

Désormais la Guyane et l'Amapa vont développer une coopération privilégiée.

C'est mardi 11 juin au cours d'une visite officielle des autorités guyanaises à Macapa qu'est intervenue la signature de la déclaration d'intention entre les deux régions représentées pour la Guyane par le président de Région Antoine Karam, le président du Conseil général Stéphane Pinéra-Horth et le préfet de Région Pierre Dartout et pour l'État d'Amapa, par le gouverneur João Capiberibe.

Côté Guyane, une importante délégation avait fait le déplacement à Macapa, aux côtés des exécutifs régionaux et départementaux, le préfet, le député Léon Bertrand, le président de l'Association des Maires André Lecante, le vice-président du Conseil général Pierre Désert, et le président de l'ANT Serge Payet.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu durant cette journée, l'occasion pour les participants de mieux faire connaissance et d'approfondir les thèmes de cette future collaboration entre les deux régions amazoniennes.

Il faut savoir en effet que le thème central de cette coopération sera le développement

durable. Les principaux partenaires de cet accord, s'inscrivant dans le cadre plus général de la coopération franco-brésilienne, seront les pouvoirs publics, Institutions nationales, régionales et locales ; les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) de développement et d'environnement.

Objectifs affichés : le développement et l'application de la recherche scientifique et technique, la réalisation concrète d'opérations de développement, publiques et privées (expertises, études préalables, créations d'entreprises).

Parmi les thèmes retenus pour cette coopération dans le domaine économique : la connaissance et le zonage des richesses, des potentialités et des fragilités de l'Amapa ; des démarches permettant à la fois de conserver et d'utiliser les richesses des milieux naturels de l'Amapa, en particulier la biodiversité ; la production agricole, agro-forestière et forestière ; la transformation de produits naturels, la pêche et l'aquaculture, le tourisme, la production énergétique et la distribution d'énergie, la

recherche et l'exploitation minières.

D'autres domaines de coopération pourront également être explorés tels que l'éducation, la santé, la culture et l'environnement.

Afin de développer sans tarder cette volonté réciproque de coopération entre les deux régions, il s'avère nécessaire de mettre en place des fonds financiers, lesquels vont permettre d'organiser des visites de travail, des études préalables ainsi que la recherche de moyens financiers nationaux et internationaux.

Ainsi il est prévu d'ici la fin du mois de juillet une réunion préparatoire à Oiapoque et St-Georges, pour finaliser et programmer diverses opérations. Enfin, une réunion du groupe de travail se tiendra d'ici la fin du mois de septembre à Cayenne.

Declaração de intenção entre o Conselho regional da região Guiana, o Departamento da Guiana francesa e o Governo do Estado do Amapá

A Região Guiana e o Estado do Amapá têm uma fronteira terrestre comum.

o Acordo-Quadro de cooperação franco-brasileiro, assinado no dia 28 de maio de 1996 pelo presidente da República Francesa, Senhor Jacques Chirac, e pelo presidente da República Federativa do Brasil, Doutor Fernando Henrique Cardoso, levou em consideração esta situação no seu artigo 6, que se refere à cooperação transfronteiriça entre a Guiana e o Estado do Amapá.

Como responsáveis eleitos da Guiana e do Estado do Amapá, o presidente Antoine Karam, o presidente Stéphane Pinéra-Horth e o Governador João Alberto Capiberibe, afirmam a solidariedade dos interesses que ligam a Região Guiana e o Estado do Amapá.

Consideram que as complementariedades das duas economias regionais os estimulam a conceber projetos conjuntos transfronteiriços, na linha das preocupações mencionadas no Acordo-Quadro franco-brasileiro de 28 de maio de 1996.

Esta cooperação transfronteiriça será inspirada na preocupação fundamental de contribuir para melhorar a situação das populações da Guiana e do Amapá.

Em vista destas considerações, o senhor presidente Antoine Karam, o presidente Stéphane Pinéra-Horth e o Governador João Alberto Capiberibe, estão de acordo em criar um grupo de trabalho de cooperação regional, que se reunirá no mínimo duas vezes por ano, alternadamente na Guiana e no Amapá.

Este grupo de trabalho estudará as modalidades de cooperação regional e apoiará o desenvolvimento de projetos que reforcem esta cooperação. Este grupo de trabalho deverá informar à Comissão geral franco-brasileira o andamento da cooperação regional. Esta cooperação será exercida nos domínios comuns de competência da Região Guiana, do Conselho geral da Guiana e do Estado do Amapá, respeitando os compromissos internacionais da França e do Brasil.

Déclaration d'intention entre le Conseil régional de la Région Guyane, le Département de la Guyane française et le gouvernement de l'État d'Amapa

La Région Guyane et l'État d'Amapa ont une frontière terrestre commune.

L'accord cadre de coopération franco-brésilienne signé le 28 mai 1996 sous l'autorité du président de la République Française M. Jacques Chirac et celle du président de la République Fédérative du Brésil, le Docteur Fernando Henrique Cardoso a pris en compte cette situation dans son article 6 relatif à la coopération transfrontalière entre la Guyane et l'État d'Amapa.

En tant que responsables élus de la Guyane et de l'État d'Amapa le président Antoine Karam, le président Stéphane Pinéra-Horth et le gouverneur João Alberto Capiberibe affirment la solidarité d'intérêts qui lie la Région Guyane et l'État d'Amapa.

Ils considèrent que les complémentarités que présentent les deux économies régionales les engagent à concevoir des projets communs de nature transfrontalière dans la ligne des préoccupations mises en évidence par l'accord cadre franco-brésilien du 28 mai 1996.

Cette coopération transfrontalière sera inspirée par la préoccupation fondamentale de contribuer à améliorer la situation des populations résidant en Guyane et dans l'État d'Amapa.

En vertu de ces considérations, M. le président Antoine Karam, le président Stéphane Pinéra-Horth et M. le gouverneur João Capiberibe sont d'accord pour créer un groupe de travail de coopération régionale, qui se réunira au minimum deux fois par an alternativement en Guyane et à l'Amapa.

Ce groupe de travail étudiera les modalités de la coopération régionale et favorisera le développement des projets qui renforceront cette coopération. Ce groupe de travail devra informer la Commission générale franco-brésilienne de la mise en œuvre de la coopération régionale. Cette coopération sera menée dans les domaines communs de compétence de la Région Guyane, du Conseil général de la Guyane et de l'État d'Amapa et dans le respect des engagements internationaux de la France et du Brésil.

ANNEXE VII – UN HUMORISTE BRÉSILIEN PROPOSE DE VENDRE L'AMAPÁ À LA FRANCE... POUR ACHETER L'URUGUAY !

O AMAPÁ É INVIÁVEL, SIM!

O Ministério Público do Amapá quer processar o jornal mineiro *Hoje em Dia* por um texto do jornalista Eduardo Almeida Reis, publicado na véspera do Natal. No artigo, o colega afirma que o Amapá é "inviável" e defende a sua venda para o "estabelecimento de um estado palestino". O texto afirma ainda que "com o valor da venda talvez pudéssemos pagar nossa dívida externa".

Eduardo Reis não chega a ser tão radical quanto o escritor alagoano Graciliano Ramos que, desiludido com o seu estado natal, defendia o seu afundamento e o surgimento de um "Golfo das Alagoas", o que permitiria, finalmente, ao Brasil desenvolver-se. O velho Graça dizia que não havia país desenvolvido sem golfo, daí... Já pensaram em processá-lo por isso?

Os procuradores de Macapá não gostaram da sugestão do jornalista mineiro. Consideraram-na "ofensiva à honra e ao patrimônio cultural do povo amapaense" e pleiteiam uma indenização de nada menos que R\$ 50 milhões. A primeira coisa que ficamos sabendo por causa dessa ação é o preço da honra e da cultura do povo amapaense. Elas dão para comprar exatas 5 mil Bestas (aquela van do transporte clandestino). Só isso?

A segunda é que existe uma verdadeira indústria para processar meios de comunicação, principalmente no interior, fixando (e muitas vezes obtendo) altos valores processuais e que terminam frequentemente em fechamento de jornais. O caso mineiro é típico. Cada brasileiro, de acordo com a Constituição, pode ter a opinião que quiser. Certo? Pelo visto não. Pelo menos no Amapá não. Dizer que o Amapá é inviável é crime? Parece que ao norte da linha do Equador é crime sim. Agora pensem: é viável um estado que elege o pai de Roseana [Sarney] como senador?

Ao considerar a venda do Estado e o uso do dinheiro para pagar a dívida externa, o Eduardo Reis não está nem sendo original. Já houve quem defendesse (a sério) a troca da Amazônia inteira pela dívida externa e, recentemente, o governo liquidou na bacia das almas boa parte do patrimônio público brasileiro, cujos valores totais dariam para comprar vários Amapás (basta apenas considerar a Vale do Rio Doce), sob o pretexto de usar o dinheiro para dar melhor educação, saúde e segurança aos brasileiros.

Você viu? Nem eu, nem José. E olhe que aí tem motivo para um processo bem mais fundamentado do que o do insigne Ministério Público Oiapoqueense. Pra começo de conversa, ao contrário do colega mineiro, nossas autoridades não estavam brincando em serviço.

Pois, corro o risco, e junto-me à opinião mineira. Ouso, e digo que o Amapá é inviável! E declaro mais. Se continuarmos pelo caminho que vamos, o Brasil inteiro é inviável! Gente, a essa altura já devo estar devendo uns U\$ 500 bilhões! Como eu não tenho essa grana (e duvido que meus padrões aqui no JB tenham), peço aos leitores para se manifestarem num amplo plebiscito e responderem a essas duas perguntas.

A - O Amapá é viável?

B - O Brasil é viável?

[...] Respondendo ao plebiscito, os leitores farão o favor de ajudar a pagar a monumental indenização que o poder público certamente me fará desembolsar por estar insultando a "honra e cultura" nacionais. Já pensaram quantas Bestas seria possível comprar? Bestas, semoventes, não automotivas, somos nós, os eleitores, que vivemos sendo engabelados a cada pleito que passa [...]

Mas, voltando ao Amapá tenho uma proposta muito melhor. Em lugar de transformá-lo num estado palestino, o que daria muita confusão e traria o Adolf... perdão, Ariel Sharon para muito perto da gente, sugiro vender para a França. As vantagens seriam muitas, mas basta citar duas:

1 - Desempregamos o Sarney.

2 - Os amapaenses se tornarão franceses e terão direito a todas as benesses que isso implica. Passaporte da Comunidade Econômica Européia, SMIC ou salário mínimo francês, equivalente a R\$ 1.920,00, auxílio familiar e de desemprego substanciais, remédios e assistência médica de graça, educação de qualidade e aposentadoria digna. No Amapá até os índios daqui cruzam a fronteira para receber benefícios do lado francês. Índio pode até querer apito mas não é nada bobo, cara pálida...

O que faríamos com o dinheiro arrecadado? Pagaríamos a dívida? Melhoraríamos a saúde e a educação?

Que nada! Comprariamos o Uruguai! Ih! Acabei de arranjar uma encrenca internacional, valha-me São Benedito! Mas, pensando bem, a proposta também tem muitas vantagens:

1 - Vamos tirar dos gaúchos aquela mania de fronteira, Chê!

2 - O Brizola vai, enfim, passar a ter terras no Brasil.

3 - Vamos ganhar Punta del Este e os argentinos (se sobrar alguma coisa por lá), não precisarão mais invadir Floripa todos os anos para vir ao Brasil.

4 - Seremos hexacampeão mundiais de futebol e apagaremos para sempre o vexame da copa de 50. Naquele ano teremos sido campeões e vice!

5 - Poderemos competir na copa com dois times, como a Inglaterra, que tem três e nos veremos livres do Felipão. O Romário sempre poderá jogar no outro time.

6 - Nosso nível econômico, cultural e social vai melhorar bastante.

7 - E, *last but not least*, ficaremos mais perto de nossa eterna capital: Buenos Aires!

Fritz UTZERI, *Jornal do Brasil*, 22 de fevereiro de 2002.

La Guyane acceptée dans l'organisation des pays Amazoniens

Décidé mardi lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de tous les pays de l'OTCA, la Guyane devrait accéder l'an prochain à un statut d'observateur de l'organisation des Etats amazoniens.

Depuis mardi, c'est officiel, la Guyane siègera aux côtés des huit pays signataires du traité d'Amazonie à l'Organisation de coopération du traité d'Amazonie (OCTA). Telle est la bonne nouvelle que Rosalia Arteaga Serrano a annoncé mercredi à la délégation Guyanaise qui s'est rendue à la seconde foire internationale de Manaus. La veille, les ministres des affaires étrangères des huit pays signataires ont donné leur accord à l'unanimité.

En vérité, c'est la France qui accèdera au poste d'observateur, mais les pouvoirs seront concédés à la collectivité régionale.

Lors de la création de l'organisation dans les années quatre-vingt, les pays signataires avaient refusé la candidature de la Guyane en raison de son statut français et européen, l'Amazonie étant l'élément fondamental de cette union de travail. Aujourd'hui, la dimension européenne de la Guyane est perçue comme un atout et les réticences ont disparu.

Malgré tout, la Guyane ne pourra accéder à un statut de membre, mais d'observateur, toujours en raison de son statut européen, encore prédominant sur sa situation américaine et amazonienne. « L'accès à l'OTCA est une grande avancée pour nous », se réjouit

Antoine Karam, président du conseil régional.

L'organisation a pour mission première d'inciter la coopération entre les pays signataires de la convention, dans l'intérêt de l'Amazonie. Ainsi, l'OTCA développe ses activités de coopération autour de la gestion des ressources naturelles, la technologie, la compétitivité régionale.

« Dès l'an prochain, vous siégerez à notre rencontre prévue à Quito », annonce Rosalia Arteaga Serrano. La secrétaire générale devra se rendre à Cayenne au mois d'octobre prochain pour assister à la réunion des parcs naturels régionaux de France.

Pour la Guyane, le siège d'observateur de l'OTCA représente un moment historique de son implantation dans l'environnement amazonien.

Elle pourra ainsi prendre part aux débats et initiatives de ses voisins, concernant des intérêts communs. L'OTCA devrait commencer dès maintenant à définir quel sera le rôle exact de la Guyane en tant qu'observateur, puisqu'elle sera le premier pays à bénéficier de ce statut au sein de l'organisation.

« Nous passons d'une existence passive à une phase active de la vie de notre organisation », ajoute la secrétaire générale



La secrétaire générale de l'OTCA a informé les élus de Guyane que les pays signataires du traité d'Amazonie ont accepté que la Guyane accède à un statut d'observateur au sein de l'organisation.

qui a pris ses fonctions depuis le mois de mai 2004.

« Nous ne pouvons plus considérer l'Amazonie dans les seules frontières administratives de nos pays. Au contraire, il nous faut travailler ensemble, dans l'intérêt de la forêt et de nos pays », insiste la secrétaire générale de l'organisation.

C'est dans cette optique

que l'introduction de la Guyane marque le début d'une nouvelle ère en symbiose avec ses pays frères de l'Amazonie.

Dans son discours d'inauguration de la foire internationale,

le président Lula, de la République du Brésil, traduisait cette dynamique de coopération en déclarant : « Pendant 500 ans, les pays de l'Amazonie se tournaient le dos, y com-

pris le Brésil. Désormais, cette page de l'histoire est définitivement tournée ».

Gauthier Horth

REPERES

Le traité d'Amazonie

Le traité d'Amazonie est une initiative du Brésil. Il a été conçu dans l'idée de mettre en commun les efforts des pays amazoniens, dans leur intérêt et dans celui de la forêt. Dans les années quarante, la création de l'OTCA reflète la volonté des pays de concrétiser les accords passés. La structure est restée dans un état latent pendant plusieurs années, jusqu'à la nomination de l'Equatorienne Rosalia Arteaga Serrano au secrétariat général, au mois de mai dernier. Ce n'est que maintenant que la structure internationale entre véritablement en action.

Huit pays

Les huit pays signataires du traité d'Amazonie et membres de l'OTCA : Le Surinam, le Guyana, le Brésil, le Venezuela, l'Equateur, le Pérou, la Bolivie et la Colombie.



De gauche à droite, Rosalia Arteaga Serrano, secrétaire générale de l'OTCA, Jean De Glinasty, ambassadeur de France au Brésil et Georges Eifort, vice-président du Conseil régional de la Guyane, délégué à la coopération régionale et maire de Saint-Georges, frontière entre la Guyane et le Brésil.



La secrétaire générale de l'OTCA, Rosalia Arteaga Serrano, recevant un présent de Antoine Karam, président du Conseil régional.

ANNEXE IX – LA “SITUATION COLONIALE” DE LA GUYANE FRANÇAISE DENONCÉE PAR UN SÉNATEUR BRÉSILIEN



SERVIÇO DE IMPRESSÃO

Mercosul

19/08/2008 - 19h22

Mercadante propõe declaração sobre "enclaves coloniais" na América do Sul



O senador Aloizio Mercadante (PT-SP) encaminhou proposta para que o Parlamento do Mercosul aprove uma declaração favorável a uma solução pacífica e negociada para a situação da Guiana Francesa e das Ilhas Malvinas, consideradas pelo parlamentar como "enclaves coloniais" na América do Sul. Para o senador, a constituição da União das Nações Sul-Americanas (Unasul) deve ser feita por Estados soberanos.

Pela proposta, o Parlamento deve declarar seu entendimento de que a Guiana Francesa e as Ilhas Malvinas "constituem-se em territórios sob domínio colonial, ainda que tal domínio seja disfarçado por eufemismos jurídico-políticos de difícil aceitação para os povos da América do Sul".

O senador quer ainda que os parlamentares do bloco registrem sua percepção de que "tal situação historicamente anacrônica é incompatível com os princípios democráticos e libertários que conformam a União Européia". E que façam um apelo ao Parlamento Europeu para que intermedeie os esforços para o estabelecimento de um diálogo de alto nível entre a União Européia e o Mercosul que resulte numa solução diplomática para essas questões.

Mercadante sugere ainda que o Parlamento do Mercosul manifeste sua estranheza com o fato de que, "em sentido contrário aos amplos movimentos históricos de descolonização verificados em âmbitos mundial e hemisférico, até hoje a Guiana Francesa mantenha seu *status* de Departamento Ultramarino da República Francesa, eufemismo pomposo para uma realidade decididamente colonial". O senador pretende também que os parlamentares do bloco expressem seu inconformismo "com o fato de que o Reino Unido até hoje se empenhe em manter sob seu controle as Ilhas Malvinas, território que pertence de direito à República Argentina, Estado-Parte do Mercosul".

A proposta poderá entrar em pauta na 13ª sessão ordinária do Parlamento do Mercosul, que começa no dia 15 de setembro. A 12ª sessão ordinária, que começou na segunda-feira (18), foi encerrada nesta terça-feira (19).

Rita Nardelli / Repórter da Agência Senado (Reprodução autorizada mediante citação da Agência Senado)

ANNEXE X - PLAN D'ACTION FRANCO-BRÉSILIEN

DÉCLARATION CONJOINTE DE M. LUIZ INACIO LULA DA SILVA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL ET DE M. NICOLAS SARKOZY, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Georges de l'Oyapock – Mardi 12 février 2008

Le Président de la République fédérative du Brésil, M. Luiz Inácio Lula da Silva et le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, se sont réunis en Guyane, le 12 février 2008.



Elysee.fr - Tous droits réservés

Forts de leur volonté commune de développer le partenariat stratégique entre la France et le Brésil dans ses dimensions transfrontalière, bilatérale et internationale, les deux présidents sont convenus du plan d'action suivant :

1 – Sur le plan international, les deux Présidents :

Sont convenus d'agir de concert pour promouvoir une réforme équitable du Conseil de sécurité des Nations unies, visant à lui conférer une représentativité plus large et d'y promouvoir l'accession du Brésil comme membre permanent. Le Président Sarkozy a réitéré sa détermination à œuvrer à l'élargissement du G-8 aux grandes puissances émergentes, dont le Brésil.

Se sont félicités des progrès d'UNITAID et ont salué la prochaine tenue à Brasilia de son conseil exécutif, qui permettra la promotion d'UNITAID en Amérique du Sud.

Entendent contribuer au succès du 5ème sommet entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes, à Lima, en mai 2008. Ils ont souligné l'importance des thèmes qui doivent être traités durant le sommet au sein de ses deux segments consacrés, d'une part, aux questions de la pauvreté, de l'inégalité et de l'inclusion, et, d'autre part, au développement durable : environnement, changement climatique, énergie.

Ont décidé de veiller au succès du 2ème sommet Brésil – Union européenne, qui se tiendra au Brésil, durant la présidence française de l'Union européenne. Dans cet esprit, ils ont réaffirmé le rôle particulier joué par le Brésil et la France dans le renforcement du dialogue entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Union européenne.

Ont reconnu l'intérêt de la France, présente en Amazonie, à participer aux activités de l'Organisation du traité de coopération amazonienne (OTCA) et l'appui du gouvernement brésilien à la demande française de rapprochement institutionnel avec l'Organisation.

2 – Pour favoriser une meilleure connaissance mutuelle, les deux Présidents :

Ont décidé d'engager sans délai la construction du Pont sur l'Oyapock, avec pour objectif son inauguration en 2010. Symbole de la proximité entre la France et le Brésil, ce pont permettra la jonction, par la route, de Macapá et Cayenne et sera porteur de multiples bénéfices pour le développement économique et social de la région. La Commission intergouvernementale se réunira au cours du premier semestre 2008, pour valider les travaux techniques relatifs à cet ouvrage d'art, lancer l'appel d'offre international pour la sélection de l'entreprise qui sera chargée de la construction du pont et pour fixer les modalités de répartition des coûts sur une base équitable pour éviter que la partie française ne soit amenée à payer des taxes et impôts nationaux.

Ont donné instruction de poursuivre la construction des voies d'accès au pont des deux côtés de la frontière.

Ont décidé d'encourager la mise en place de liaisons aériennes entre la Guyane et le Brésil, sur la base de l'accord bilatéral en vigueur en matière d'aviation.

Ont décidé de redoubler d'efforts pour faire de l'Année de la France au Brésil en 2009 un succès comparable à celui de l'Année du Brésil en France en 2005. Ils sont convenus que cet événement devrait aussi faire mieux connaître au public brésilien la richesse humaine, artistique et naturelle de la Guyane française.

Ont apporté leur soutien au développement de l'enseignement du portugais en Guyane, notamment par la création de programmes internationaux au sein d'établissements d'enseignement. Les deux Présidents considèrent que l'apprentissage des langues est un facteur de compréhension mutuelle entre les peuples et de promotion de la diversité culturelle au sein de cette région.

Ont décidé de promouvoir la coopération éducative, notamment pour l'enseignement supérieur et l'enseignement technique, plus particulièrement dans l'Etat de l'Amapá et en Guyane française.

3 – Pour protéger et valoriser l'environnement commun à leurs deux pays, les deux Présidents :

Sont convenus de développer la coopération entre les administrations du Parc national amazonien de Guyane et du Parc national des montagnes du Tumucumaque des Etats de l'Amapá et du Pará avec pour objectifs de faciliter les échanges d'expériences et une meilleure coordination en matière de gestion, de surveillance et d'échanges des données et d'informations concernant ces aires protégées, créant ainsi une dynamique commune pour favoriser l'éco-tourisme dans une optique de développement durable, respectueux de la bio-diversité et des populations.

Ont salué l'initiative du Président Lula de créer un Centre d'études et de recherches sur la biodiversité dans la ville d'Oiapoque, avec pour objectif de développer la coopération universitaire et scientifique pour le développement durable de l'Amazonie, avec l'appui de l'Université fédérale de l'Amapá et d'autres institutions. Ils ont manifesté l'intention d'étudier la création d'une Académie franco-brésilienne de la biodiversité se fondant sur la coopération entre ce futur centre d'Oiapoque et le pôle universitaire et scientifique de Guyane.

4 – Pour mener des actions conjointes visant à maintenir l'ordre public le long de la frontière, les deux Présidents :

Ont décidé de réunir la commission mixte transfrontalière à Cayenne, le 29 mai 2008, avec pour objectif de consolider et harmoniser les relations entre l'Etat de l'Amapá et la Guyane et de renforcer la coopération dans la région frontalière dans les domaines social, consulaire, économique, commercial et environnemental.

Ont décidé d'institutionnaliser leur coopération en matière de sécurité au niveau régional, notamment à travers la création d'un centre de coopération policière transfrontalière, afin

d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les trafics, conformément au Protocole dont la négociation devrait être conclue lors de la prochaine réunion de la commission mixte transfrontalière.

Sont convenus de mettre en œuvre des actions de coopération et de sécurité visant à coordonner, de manière transparente et concertée, la prévention, l'identification et la répression des actions préjudiciables à l'environnement.

Sont convenus d'intensifier de manière décisive la lutte contre l'orpillage clandestin et sa répression en se fixant pour objectif la négociation d'un accord bilatéral dans le cadre de la commission mixte transfrontalière.

Ont souligné la nécessité de renforcer leur coopération contre la pêche illicite par des actions conjointes régulières entre les marines brésilienne et française à travers : des échanges réguliers d'informations sur les activités illicites des embarcations de pêche dans la zone maritime d'intérêt commun au Brésil et à la Guyane, les infractions constatées et leurs traitements administratifs ; la création de points de contact opérationnels pour faciliter les échanges d'informations ; au besoin, l'organisation de patrouilles navales conjointes ou coordonnées pour améliorer la surveillance de la zone maritime d'intérêt commun au Brésil et à la Guyane.

5 – Pour développer de nouveaux outils de coopération, les deux Présidents :

Sont convenus de renforcer la coopération décentralisée conformément aux principes fondamentaux de la coopération franco-brésilienne dans ce domaine, tels qu'ils ont été établis à Marseille en mai 2006 et à Belo Horizonte en novembre 2007. Ils se sont félicités de la signature, ce jour, d'un protocole sur la coopération décentralisée additionnel à l'Accord cadre de coopération de 1996.

Ont mentionné le rôle de l'Agence française de développement – AFD – pour développer les échanges et, dans une perspective de développement durable, mieux intégrer la Guyane dans son environnement régional.

Ont souligné l'intérêt d'exploiter les possibilités offertes par les moyens satellitaires notamment en matière d'évolution forestière. Ils encourageront la conclusion d'accords entre institutions de recherche des deux pays.

Entendent promouvoir la coopération entre l'Institut Pasteur et les institutions de santé des Etats de l'Amapá et du Pará, en particulier pour une meilleure efficacité de la lutte contre la dengue, la fièvre jaune et le paludisme.

Sont convenus de mettre à profit les progrès enregistrés par le « groupe de travail franco-brésilien sur l'innovation et les sciences fondamentales et appliquées » institué par le Protocole d'intention du 15 juillet 2005, en lançant des appels à projets en vue de leur sélection en juillet 2008.

Ont salué la signature de l'Accord relatif à la coopération dans le domaine de la défense et au statut de leurs forces militaires (SOFA), signé à Paris le 29 janvier.

Se sont entendus pour poursuivre le rapprochement entre les forces armées françaises présentes en Guyane et les forces armées brésiennes.

Ont relevé les fortes potentialités de coopération entre les deux pays dans les domaines de la défense, du nucléaire civil et des biocarburants, et ont décidé de les explorer de manière approfondie.

ANNEXE XI – ACCORD ENTRE LA FRANCE ET LE BRÉSIL CONTRE L'EXPLOITATION ILLEGALE DE L'OR

Le 28 décembre 2010

JORF n°0106 du 7 mai 2009

Texte n°15

DECRET

Décret n° 2009-508 du 4 mai 2009 portant publication du protocole de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil pour le développement durable du biome amazonien, tant du côté français que du côté brésilien, signé à Rio de Janeiro le 23 décembre 2008 (1)

NOR: MAEJ0909540D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution ;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 modifié relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France ;

Vu le décret n° 69-392 du 24 avril 1969 portant publication de l'accord de coopération technique et scientifique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil, signé à Paris le 16 janvier 1967 ;

Vu le décret n° 95-140 du 6 février 1995 portant publication de la convention sur la Diversité Biologique adoptée à Rio de Janeiro le 5 juin 1992 ;

Vu le décret n° 97-764 du 15 juillet 1997 portant publication de l'accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil, signé à Brasilia le 28 mai 1996,

Décète :

Article 1

Le protocole de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil pour le développement durable du biome amazonien, tant du côté français que du côté brésilien, signé à Rio de Janeiro le 23 décembre 2008, sera publié au Journal officiel de la République française.

Article 2

Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères et européennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

PROTOCOLE

DE COOPÉRATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU BIOME AMAZONIEN, TANT DU CÔTÉ FRANÇAIS QUE DU CÔTÉ BRÉSILIEN

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil, Ci-après dénommés les « Parties » ;

Dans le cadre du Partenariat stratégique franco-brésilien,

Soulignant la primauté du développement durable en vue de l'éradication de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des populations amazoniennes ;

Conscients de leur convergence de vue sur les défis du développement durable du biome amazonien, tant du côté français que du côté brésilien, et du besoin d'établir comme priorité la valorisation économique des produits forestiers ;

Considérant l'Accord de coopération technique et scientifique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil, signé à Paris le 16 janvier 1967 ;

Considérant la Convention sur la Diversité Biologique adoptée à Rio de Janeiro le 5 juin 1992 dont les deux Parties sont signataires ;

Considérant l'Accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil, signé à Brasilia le 26 mai 1996 ;

Considérant le Mémorandum d'entente entre le ministère de l'écologie et du développement durable de la République française et le ministère de l'environnement de la République fédérative du Brésil sur la coopération en matière d'environnement et de développement durable du 16 octobre 2004 ;

Considérant la déclaration conjointe des Présidents de la République française et de la République fédérative du Brésil, adoptée le 12 février 2008, à Saint-Georges de l'Oyapock, relative au Partenariat stratégique franco-brésilien ;

Ayant à l'esprit le Protocole additionnel à l'Accord de coopération technique et scientifique relatif à la création du centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne, signé ce jour à Rio de Janeiro ;

Rappelant également les décisions appropriées du Forum des Nations unies sur les forêts et l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies, le 17 décembre 2007 ;

Ayant à l'esprit l'intérêt des Parties de favoriser le développement durable du biome amazonien, tant du côté français que du côté brésilien, avec une attention particulière pour les communautés locales, tout en observant les dynamiques territoriales existantes ;

Ayant à l'esprit la décision des deux Parties de choisir le développement durable du biome amazonien, tant du côté français que du côté brésilien, comme l'un des axes du Plan d'Action du Partenariat stratégique franco-brésilien adopté ce jour ;

Sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1er

L'objectif du présent Protocole est de renforcer la coopération bilatérale en vue de la promotion du développement durable dans le biome amazonien, tant du côté français que du côté brésilien, et de la valorisation sociale, économique et environnementale des ressources naturelles de la région.

Article 2

1. La coopération bilatérale concerne les domaines d'action prioritaires suivants :

- a) L'aménagement du territoire, la réglementation foncière et le zonage écologique et économique ;
- b) L'évaluation de l'état des ressources naturelles du biome amazonien, tant du côté français que du côté brésilien par l'utilisation de données et techniques de télédétection, y compris satellitaires ;
- c) Le développement, la promotion et la diffusion de la gestion durable de la forêt ;
- d) La valorisation énergétique des produits forestiers et des sous-produits de la transformation du bois et l'amélioration des processus industriels de transformation du bois et de ses sous-produits en énergie.
- e) Le développement d'études et la promotion de l'échange d'expériences sur la gestion forestière durable à faible impact, la viabilité économique de la gestion forestière durable et le développement de technologies en vue de l'exploitation durable des espèces forestières ;
- f) La valorisation économique des produits forestiers ligneux et non ligneux, et de la biodiversité, notamment par l'identification des produits et des marchés potentiels, des méthodologies d'organisation de filières de production et du développement de technologies innovantes ;
- g) Des méthodologies d'inventaires des forêts, de la faune et de la biodiversité ;
- h) La gestion pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ;
- i) Le partage juste et équitable des avantages dérivés de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources.

2. La définition des domaines prioritaires n'exclut pas que d'autres puissent être identifiés ultérieurement,

d'un commun accord, par les deux Parties.

Article 3

La coopération fondée sur le présent Protocole de coopération peut prendre les formes suivantes, conformément aux lois et règlements respectifs des Parties en vigueur :

- a) L'élaboration d'activités et de projets de coopération technique et scientifique dans les domaines prévus à l'article 2 ;
- b) La mise en œuvre de programmes de renforcement institutionnel et de formation, y compris par l'échange de chercheurs, de fonctionnaires, d'experts et de techniciens, afin de renforcer la compétence des spécialistes des deux Parties ;
- c) L'envoi de missions techniques pour la diffusion et l'échange d'expériences et de meilleures pratiques ;
- d) La participation réciproque de chercheurs, de fonctionnaires et d'experts à des événements et projets exécutés ou réalisés par l'une des deux Parties ;
- e) La facilitation de l'accès à la bibliographie spécialisée et l'échange d'informations sur la conservation et le développement durable du biome amazonien, tant du côté français que du côté brésilien ;
- f) La publication conjointe dans des revues scientifiques ;
- g) La facilitation de l'accès et du transfert de technologies relatives à la conservation et au développement durable du biome amazonien.

Article 4

Les Parties encouragent l'établissement et l'approfondissement des relations de coopération entre leurs organismes publics et privés compétents en matière de développement durable du biome amazonien.

Article 5

1. Chaque Partie désigne un coordinateur chargé de la mise en œuvre du présent Protocole dans son pays.
2. Les Parties créent un comité mixte de coordination, co-présidé par les deux coordinateurs ou leurs représentants et composé d'un nombre égal de membres désignés par les deux Parties.
3. Ce comité mixte définit et décide les actions de coopération à mener et coordonne leur mise en œuvre de part et d'autre, dans les domaines visés à l'article 2. Il est ainsi chargé de :
 - a) la définition des orientations de ce partenariat ;
 - b) l'évaluation des actions menées ;
 - c) la définition des actions futures.
4. Le comité mixte peut également créer des groupes de travail ad hoc.
5. Le comité mixte se réunit alternativement en France et au Brésil, une fois par an, ou selon une périodicité appropriée décidée par les deux parties.

Article 6

1. Réaffirmant la souveraineté de chaque Partie sur ses ressources biologiques et l'autorité de chaque Partie pour déterminer l'accès aux ressources génétiques ayant pour origine leurs territoires respectifs, les parties s'engagent à observer, conformément aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique et à la législation du pays où le matériel biologique a été collecté, des procédures relatives :
 - a) à la collecte, à l'envoi et au transport de matériel biologique ;
 - b) à l'accès aux ressources génétiques ;
 - c) au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.
2. L'accès aux ressources génétiques est soumis au consentement préalable informé de la Partie qui fournit lesdites ressources et sur la base d'un accord mutuel, à moins que cette Partie n'en décide autrement, conformément à la législation nationale du pays fournissant lesdites ressources et à l'article 15 de la Convention sur la diversité biologique, tout en garantissant le partage juste et équitable des avantages découlant de l'accès à ces ressources.
3. Les Parties garantissent que l'accès aux connaissances, aux innovations et aux pratiques traditionnelles associées aux ressources génétiques appartenant à des communautés indigènes et

locales sera réalisé sur la base du consentement préalable informé de ces communautés et selon un accord mutuel, avec notamment comme objectif, de permettre un partage juste et équitable des avantages découlant de cet accès, conformément aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique et à la législation du pays auquel appartiennent ces communautés.

Article 7

1. Conformément aux législations nationales et aux accords internationaux en vigueur dans les deux pays, notamment aux dispositions de l'article 16.5 de la Convention sur la diversité biologique, les Parties mettent en œuvre les mesures adéquates pour protéger leurs droits de propriété intellectuelle préexistants et ceux résultant de la mise en œuvre du présent Protocole.
2. Les conditions d'acquisition, de maintien et d'exploitation commerciale des droits de propriété intellectuelle sur les éventuels produits ou procédés obtenus en application du présent Protocole sont précisées dans le cadre de projets, contrats ou programmes de travail spécifiques.
3. Les projets, contrats ou programmes de travail spécifiques définissent également les conditions de confidentialité des informations, dont la révélation ou la diffusion pourraient représenter un risque pour l'acquisition, le maintien et l'exploitation commerciale des droits de propriété intellectuelle sur les éventuels produits ou procédés qui résultent du présent Protocole.
4. Les projets, contrats ou programmes de travail précisent, si nécessaire, les règles et les procédures relatives à la résolution de différends en matière de propriété intellectuelle survenant dans le cadre du présent Protocole.

Article 8

Les Parties mettent en œuvre les actions prévues par le présent Protocole selon les limites de leurs disponibilités et prévisions budgétaires et en conformité avec leurs législations internes respectives.

Article 9

Tout différend entre les Parties portant sur l'interprétation ou la mise en œuvre du présent Protocole est réglé par la négociation directe entre elles, par voie diplomatique.

Article 10

1. Le présent Protocole entre en vigueur à la date de sa signature et a une durée de cinq (5) ans, tacitement renouvelable pour des périodes égales successives.
2. Chacune des Parties peut dénoncer le présent Protocole à tout moment, au moyen d'une notification écrite par voie diplomatique. La dénonciation produit ses effets six (6) mois après la date de la notification. Les parties décideront d'un commun accord de la poursuite éventuelle des activités en cours dans le cadre du présent Protocole.
3. Ce Protocole de coopération peut être modifié ou amendé par accord mutuel écrit entre les Parties, par voie diplomatique. Ces modifications et amendements sont annexés au présent Protocole, dont ils sont partie intégrante.

Fait à Rio de Janeiro, le 23 décembre 2008, en deux exemplaires originaux, dans les langues française et portugaise, les deux faisant également foi.

Fait à Paris, le 4 mai 2009.

Par le Président de la République :
Nicolas Sarkozy

Le Premier ministre,
François Fillon

Le ministre des affaires étrangères et européennes,
Bernard Kouchner

Pour le Gouvernement de la République française :
Bernard Kouchner,
ministre des affaires étrangères et européennes

Pour le Gouvernement de la République fédérative du Brésil :
Celso Amorim,
ministre des relations extérieures

(1) Le présent accord est entré en vigueur le 23 décembre 2008.

L'APPEL D'OFFRES EST LANCÉ POUR LE PONT SUR L'OYAPOCK

3

- ▶ **Un partenariat** La France et le Brésil financent à part égale le projet
- ▶ **Le coût** 50 millions de reais soit actuellement 18 millions d'euros
- ▶ **Un lien entre deux pays** Le pont à haubans se situera à la Pointe Morne

« Un ouvrage exceptionnel »

L'appel d'offres pour la construction du pont sur l'Oyapock a été lancé jeudi. Les travaux devraient débuter courant deuxième trimestre 2009 et finir fin 2010.

Pour ou contre, il faut le reconnaître, les photos montages réalisées par les techniciens brésiliens font rêver. En d'autres termes, pas très élégants certes mais évocateurs : ce pont, il a de la g... L'ouvrage, « exceptionnel dans une carrière », dit Claude Le Reun, responsable du service routes à la Direction départementale de l'équipement (DDE), commence à prendre sérieusement de la consistance, suite au lancement de l'appel d'offres, jeudi. « Ce dernier concerne les entreprises brésiliennes, guyanaïses, françaises et européennes », poursuit Claude Le Reun.

Deux partenaires

Qu'il semble lointain, cet accord de 2005 signé entre les deux chefs d'États concernés, Lula et Chirac. Un accord qui a placé la France en tant que partenaire à part entière, alors que beaucoup pensaient que ce serait un ouvrage essentiellement brésilien. « Quand je suis revenu en Guyane en 2004, le projet existait déjà. Mais à cette époque, je pensais qu'on serait peu impliqué », se souvient Claude Le Reun.

Prix, qualité, technique et répartition

Depuis, la route a été longue, agrémentée de nombreuses discussions. Il a en effet fallu beaucoup d'échanges, ne serait-ce que pour établir les critères de cet appel d'offres, au sein de la commission intergouvernementale qui s'est réunie le 9 septembre 2007. « La délégation française, pilotée par l'ambassadeur de France et le préfet, a beaucoup insisté pour que les entreprises françaises et



Un montage réalisé par les techniciens brésiliens, avec l'Oyapock en arrière-plan / illustrations DR

européennes, puissent y répondre ». Quatre critères ont été retenus : le prix, la qualité technique de l'ouvrage, la répartition entre entreprises françaises et brésiliennes – critère qui compte pour 25 % – et le coût de la maintenance. Le troisième point favorise selon la DDE « le groupement des entreprises. Une entreprise française qui se présente seule aura une note de zéro, même chose pour une entreprise brésilienne. » Les sociétés, de part et d'autre de l'Oyapock, ont donc intérêt à présenter un projet en commun. Cette commission a également dû

arrêter des dispositions techniques et juridiques qui ne sont évidemment pas les mêmes des deux côtés du fleuve. « Il a fallu insister pour qu'ils acceptent les normes européennes. Ils ont accepté, si elles étaient équivalentes aux normes brésiliennes. L'important était que les entreprises françaises et européennes ne soient pas désavantagées ».

Passer trois criques

Le pont devant normalement être construit à la Pointe Morne, la route, de 5 km environ de Saint-Georges, devra passer par trois criques. « Notre inquiétude portait sur les sols, de mauvaise qualité. C'est de la vase, des sols compressibles... » Des sols qui ont nécessité des sondages complémentaires dont les résultats sont arrivés en novembre. « L'appel d'offres pour la route devrait être lancé en janvier », poursuit Claude Le Reun. La déforestation a déjà eu lieu et une piste d'accès réalisée. Ce qui semble le plus probable, pour passer les criques, c'est un système de buses comme il en existe déjà en Guyane, notamment entre Saint-Laurent et Apatou. Le budget pour ces 5 km, entièrement à la charge de l'État : 15 millions d'euros. O. C. ■



Claude Le Reun, responsable du service routes à la DDE, était à Kourou de 1989 à 1996, puis est revenu en Guyane en 2004 / photo O. C.

REPÈRES

■ **Le dossier d'appel d'offres.** Un appel d'offres qui est d'ores et déjà possible de consulter (en français) sur le site du ministère des transports brésilien <http://www1.dnit.gov.br/editais/consulta/resumo.asp?NUMIDEdital=11231>. Côté français, un communiqué indique qu'un « avis d'information est en cours de publication dans les organes habituels ».

■ **Le financement.** Financé pour 50 % par l'État français, sur un budget estimé à 50 millions de reais (soit, selon le cours actuel, 18 millions d'euros), l'ouvrage mesurera 378 m de longueur et 13,70 de large. Il sera constitué de deux voies, et d'une voie pour piétons et cyclistes sur un seul côté.

■ **Quelques chiffres.** Le pont fera 378 m de longueur sur 13,70 de large, pour deux voies. Sur une voie, séparément de la chaussée, il y aura une voie pour piétons et cyclistes d'une largeur de 2,80 m. Les fondations du pont seront ancrées dans le sol jusqu'à 25 m de profondeur. L'inquiétude portait sur les câbles, en acier, au regard de l'humidité de la région. Le dispositif retenu est celui de gaines de protection en polyéthylène. Ce procédé a déjà été utilisé dans des pays d'Asie.

■ **Le choix du pont à haubans.** Deux raisons essentiellement : la première est d'ordre esthétique, les deux parties, le Brésil et la France, voulant que ce premier ouvrage commun soit marquant. Ensuite, pour une raison environnementale : éviter que les piles (piéris du pont) soient dans la rivière. Ce choix a également été préféré à un pont classique pour ne pas empêcher la navigabilité du fleuve.



Le pont à haubans sera érigé à la Pointe Morne, à cinq kilomètres de Saint-Georges

LE FAIT DU JOUR

COURRIER.GUYANE@MEDIA-ANTILLES.FR
ET ENVOYEZ PAR SMS FG AU 97000



PO Amazonie : les grandes lignes

L'objectif de ce programme de coopération est de favoriser le développement de la Guyane et des pays voisins limitrophes dans le contexte d'une coopération transfrontalière, efficace au moyen de stratégies conjointes. Il concentre son aide sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières en faveur du développement territorial.

La Région Guyane met en relief les spécificités de notre territoire qui se situe dans un double environnement :

Celui de l'Amazonie, au sein de ce programme se propose de faciliter la coopération et l'insertion de la Guyane.

Mais aussi au sein de l'Union européenne, à laquelle la Guyane appartient, tout en présentant des caractéristiques tout à fait spécifiques qu'elles partagent avec les autres régions ultra-périphériques et qui justifient un statut particulier au sein de l'UE.

Les zones de coopérations

Cet espace de coopération se compose de deux zones différentes : la Guyane et les pays tiers que sont le Surinam et le Brésil avec ses trois Etats amazoniens : Amapa, Amazonas et Para.

L'Amazonie :

un contexte territorial inédit

Ce programme de coopération unique se distingue des autres espaces de coopération de par sa situation géographique qui donne un caractère particulier à l'espace transfrontalier Amazonie.

La Guyane possède les seules frontières de l'UE avec des pays du continent sud américain.

Quels peuvent être les bénéficiaires de ce PO Amazonie ?

Les particuliers ne peuvent être les bénéficiaires du PO Amazonie. Seules sont éligibles les personnes morales de droit public ou privé installées dans l'espace communautaire de coopération : collectivités locales et leurs groupements, syndicats mixtes, Etats; établissements publics, GIP, Fédération socio-professionnelles, associations, entreprises, chambres consulaires, organismes de recherche etc.

Le budget de ce programme

Le budget total du PO Amazonie pour la période 2007/2013 s'élève à 17.107,032€.

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) contribue au financement du PO Amazonie à hauteur de 75 % soit 12.830,274 €.

La contribution de la contrepartie nationale composée de la Région Guyane, du CNES, de l'Etat français et du Conseil général, s'élève à 4.276,758 € soit 25 % du budget.

Les axes prioritaires

Axe 1 : structurer les territoires transfrontaliers et leur gestion pour assurer leur développement durable.

Axe 2 : développer les activités transfrontalières et l'attractivité de l'espace de coopération (développement des activités économiques).

Axe 3 : des sociétés ouvertes et solidaires : stimuler le rapprochement des populations et le développement de services transfrontaliers (éducation, formation, encourager le multilinguisme).

Axe 4 : assistance technique à la mise en œuvre du programme de coopération (gestion, suivi, contrôle accompagnement et publicité du programme par l'autorité de gestion la Région Guyane).

Les projets éligibles

Pour être éligible les projets doivent s'inscrire dans l'un des axes prioritaires du PO Amazonie et réunir au moins deux des critères suivants :

- Le développement conjoint du projet ;
- La mise en œuvre conjointe ;
- La dotation conjointe en tifs ;
- Le financement conjoint.

Où se renseigner

Au secrétariat technique conjoint
du PO Amazonie
Cité administratif
de la Région Guyane
Tél. 0594 27.10.52
Fax : 0594 27.10.51
email : stc@cr-guyane.fr



**SYNTHÈSE DES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE
LA GUYANE ET LE BRÉSIL EN 2009**

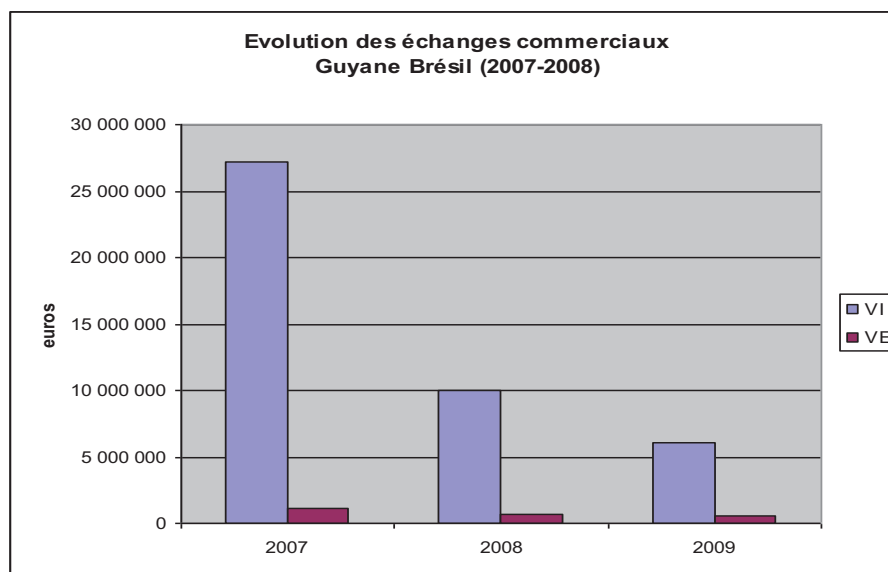
Introduction

Les échanges commerciaux entre la Guyane et le Brésil ont diminué entre 2007 et 2009.

En 2009, les exportations guyanaises vers le Brésil ont atteint €578.377 contre €1.130.837 en 2007, soit une baisse de 44%.

Les importations en provenance du Brésil ont également enregistré une forte baisse, passant de €10.038.420 en 2008 à €6.101.320 en 2009, soit une chute de 39%.

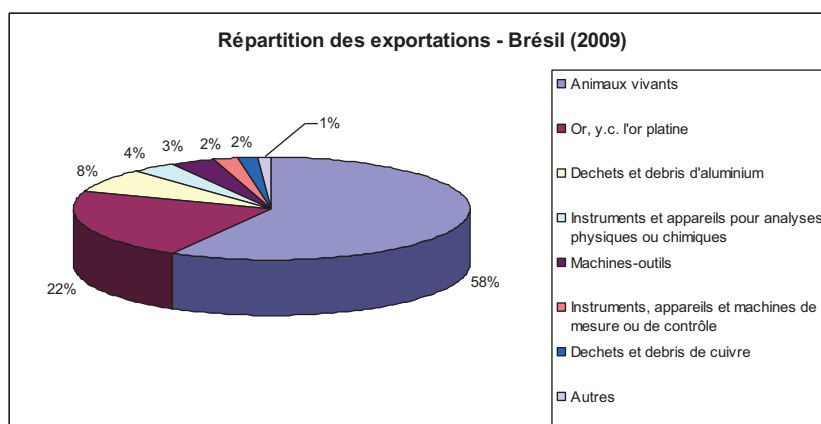
Selon les statistiques du Service des Douanes, la part du Brésil dans les exportations totales Guyanaises a diminué, représentant seulement 0,48% en 2009 (0,63% en 2008). Il en est de même pour nos achats en provenance du Brésil, qui ont représenté en 2009, 0,64% du total des importations guyanaises contre 0,58% en 2008.



Structure de nos exportations à destination du Brésil (2009)

Sur l'année 2009, les ventes guyanaises au Brésil ont atteint un montant de €578.377.

Les principaux produits exportés vers le Brésil ont été les animaux vivants (58%), l'or (22%) et les déchets/débris d'aluminium (8%).



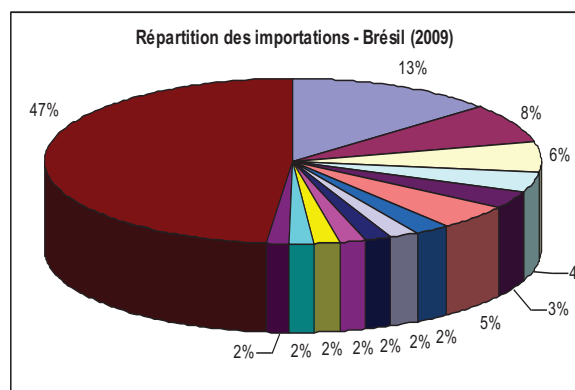
Structure de nos importations en provenance du Brésil (2009)

Sur l'année 2009, les ventes brésiliennes en Guyane ont atteint €6.101.320.

Malgré la proximité géographique, le Brésil est seulement notre 14^{ème} fournisseur juste après la Turquie (€6.155.005). En 2008, le Brésil était notre 12^{ème} fournisseur.

Descriptif	VI 2009 (euros)	VI2009 (%)
Meubles pour chambres à coucher	826 293	14%
Bitume de pétrole	458 392	8%
Meubles pour salles à manger et de séjour, en bois	369 521	6%
Carreaux et dalles de pavement en céramique, vernissés ou émaillés	242 134	4%
Bois contre-plaques	204 946	3%
Chaussures, a dessus en matière plastique, a semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique,	312 582	5%
Préparations alimentaires	131 391	2%
Portes et leurs cadres	109 213	2%
Constructions préfabriquées en bois	106 782	2%
Parties des machines et appareils pour le travail des matières minérales	103 324	2%
Meubles en bois pour cuisine	102 086	2%
Boissons non-alcooliques (à l'exclusion des eaux et des jus de fruits ou de légumes)	99 322	2%
Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, dessus en cuir naturel	94 712	2%
Autres	2940622	48%
TOTAL 2009	6101320	100%

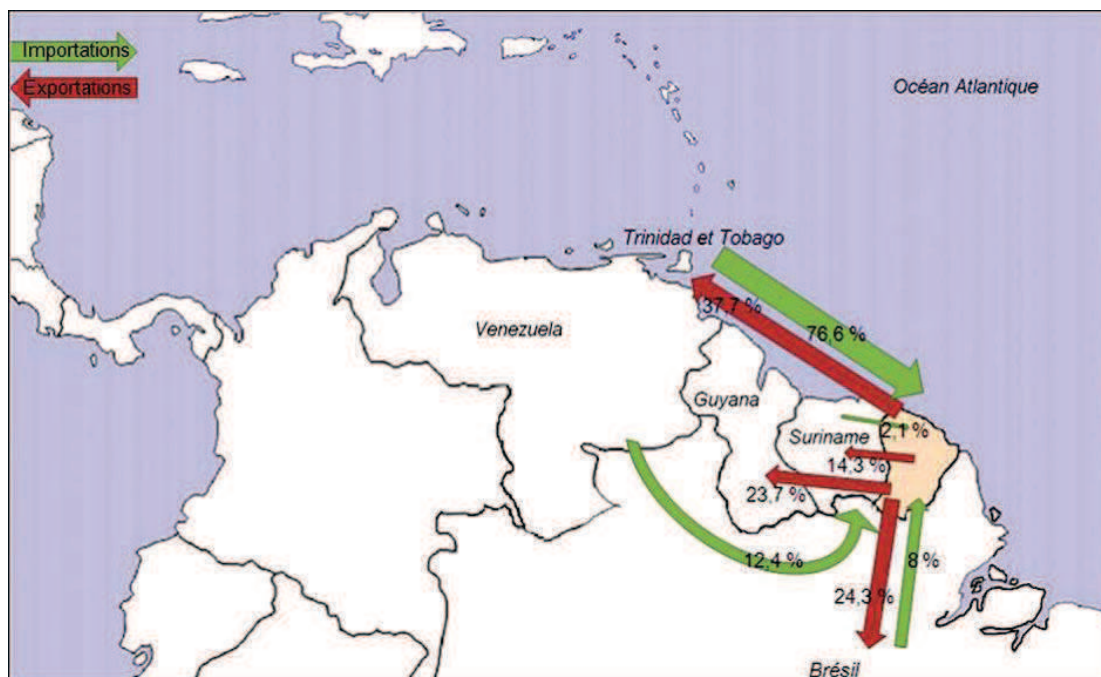
L'achat de meubles, tout confondu, est le premier poste de nos importations en provenance du Brésil représentant 22%, suivi du bitume de pétrole avec 8%, des chaussures en matière plastique (5%) puis des carreaux et dalles de pavement (4%), et du bois contre-plaqué (3%).



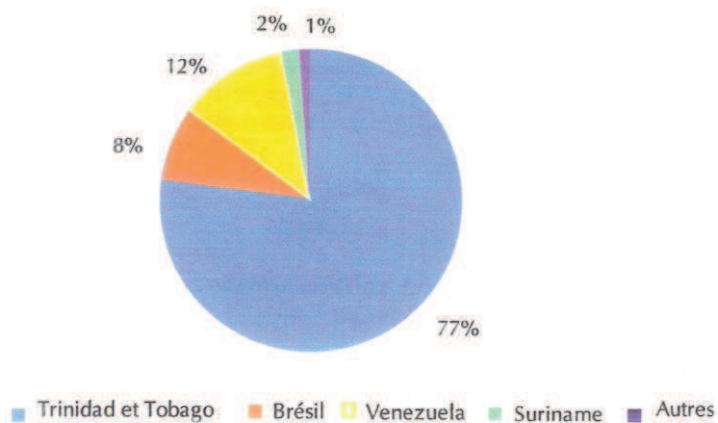
Pour plus d'informations, contacter le Service d'Appui à l'International de la CCIG :

Représentation de la CCIG à Macapa
Tel/Fax : +55 9632232034
a.dasse@guyane.cci.fr

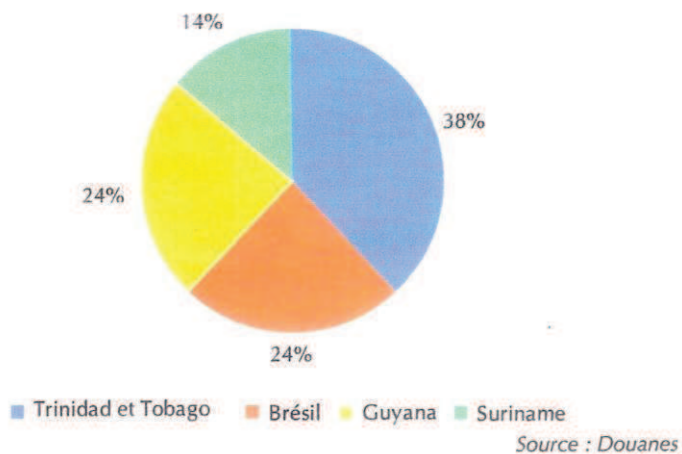
ANNEXE XV - Flux commerciaux et échanges régionaux de la Guyane 2009 (source *Antiane* n° 74, INSEE Antilles-Guyane, juillet 2011).



Répartition des importations régionales de la Guyane, 2009



Répartition des exportations régionales en 2009



Annexe XVI - Évolution de la population de la Guyane par commune entre 1999 et 2009
(source : INSEE)

	Population 2009	Population 1999	Variation
Apatou	6.612	3.637	+ 81,8 %
Awala-Yalimapo	1.317	887	+ 48,5 %
Camopi	1.623	1.033	+ 57,1 %
Cayenne	57.318	50.395	+ 13,7 %
Grand-Santi	4.542	2.844	+ 59,7 %
Iracoubo	2.027	1.422	+ 42,5 %
Kourou	25.708	19.074	+ 34,8 %
Macouria	9.202	5.049	+ 68,8 %
Mana	8.959	5.450	+ 64,4 %
Maripasoula	7.615	3.652	+ 108,5 %
Matoury	26.639	18.037	+ 47,7 %
Mtsinéry-Tonnégrande	2.146	1.037	+ 106,9 %
Ouanary	90	92	- 2,2 %
Papaïchton	3.980	1.652	+ 140,9 %
Régina	860	765	+ 12,4 %
Remire-Montjoly	19.260	15.538	+ 24,0 %
Roura	2.657	1.781	+ 49,2 %
Saint-Elie	515	239	+ 115,5 %
Saint-Georges	4.218	2.096	+ 101,2 %
Saint-Laurent	37.755	19.167	+ 97,0 %
Saül	159	160	- 1,7 %
Sinnamary	3.224	2.783	+ 15,8 %
Total	226.426	156.790	+ 44,4 %

Evolution par nationalité 1999-2008 (source INSEE)

	2008	1999	Taux de variation
étrangers	81.597	46.576	+ 75,2 %
% dans la pop	37,2 %	29,7 %	
Haïtiens	20.471	14.143	+ 44,7 %
%	25,1 %	30,4 %	
Dominicains	751	673	+ 11,6 %
%	0,9 %	1,4 %	
Surinamiens	31.223	17.654	+ 76,9 %
%	38,3 %	37,9 %	
Guyaniens	3.966	2.372	+ 67,2 %
%	4,9 %	5,1 %	
Brésiliens	20.071	7.171	+ 179,9 %
%	24,6 %	15,4 %	
autres Américains	1.718	582	+ 195,2 %
%	2,1 %	1,3 %	
dont Péruviens	516 (0,6 %)		
Autres Européens	869	846	+ 2,7 %
%	0,4 %	1,8 %	
Autres	1.160	1.449	- 19,9 %
%	0,5 %	3,1 %	
Pop. totale	219.266	156.790	+ 39,8 %

Annexe XVII : Evolution 2000-2010 de la population de l'Amapá par *município* (source : IBGE).

	Population 2010	Population 2000	Taux de variation
Macapá	398.204	283.308	+ 40,6 %
Amapá	8.069	7.121	+ 13,3 %
Calçoene	9.000	6.370	+ 41,3 %
Cutias	4.696	2.280	+ 106,0 %
Ferreira Gomes	5.802	3.562	+ 62,9 %
Itaubal	4.265	2.894	+ 47,4 %
Laranjal do Jari	39.942	28.515	+ 40,1 %
Mazagão	17.032	11.986	+ 42,1 %
Oiapoque	20.509	12.886	+ 59,2 %
Pedra Branca do Amapari	10.772	4.009	+ 168,7 %
Porto Grande	16.809	11.042	+ 52,2 %
Pracuúba	3.793	2.286	+ 65,9 %
Santana	101.262	80.439	+ 25,9 %
Serra do Navio	4.380	3.293	+ 33,0 %
Tartarugalzinho	12.563	7.121	+ 76,4 %
Vitória do Jari	12.428	8.560	+ 45,2 %
Total	669.526	475.672	+ 40,8 %

**ANNEXE XVIII - PROCÈS VERBAL DE LA VI^{ÈME} RÉUNION DE LA COMMISSION
MIXTE DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE FRANCO-BRÉSILIENNE,
CAYENNE, LE 31 AOÛT ET 1^{ER} SEPTEMBRE 2010**

1. Les Gouvernements de la République française et de la République fédérative du Brésil ont tenu à Cayenne, les 31 août et 1^{er} septembre 2010, la VI^{ème} réunion de la commission mixte de coopération transfrontalière franco-brésilienne, conformément à l'article 6 de l'accord-cadre de coopération, signé le 28 mai 1996. Ce mécanisme s'inscrit dans le prolongement des consultations précédentes réalisées à Brasilia (17-18 septembre 1997), Cayenne (18-19 mars 1999), Macapá (29-30 janvier 2002), Cayenne (12-13 juin 2008) et Macapá (13-14 août 2009).

2. La délégation française était placée sous la présidence de Mme Elisabeth Beton-Delègue, Directrice des Amériques et des Caraïbes au Ministère des Affaires étrangères, et de M. Daniel Ferey, Préfet de la région Guyane, et la délégation brésilienne était conduite par M. Santiago Mourão, Directeur d'Europe au Ministère brésilien des Relations extérieures. La composition complète des deux délégations est jointe en annexe au présent procès-verbal.

3. Cette VI^{ème} CMT revêtait un relief particulier pour être la dernière avant l'ouverture du pont sur l'Oyapock. Les deux délégations se sont accordées pour considérer que le pont allait entraîner une transformation profonde du contexte transfrontalier. Il sera indéniablement un des vecteurs importants de la coopération transfrontalière et du développement économique conjoint de la Guyane et de l'Amapá. Le pont est en voie de devenir une réalité puisque le chantier devrait être livré le 10 décembre 2010, comme l'a affirmé l'entreprise constructrice aux chefs de délégation au cours d'une visite du chantier à l'issue de la CMT, ce qui ouvre la voie à une possible inauguration par les deux Présidents, avant la fin du mandat du Président Lula, comme ils s'y étaient engagés lors de leur rencontre le 12 février 2008 à Saint-Georges de l'Oyapock. Dans ces conditions, les deux délégations se sont accordées pour réunir rapidement, par visioconférence, la Commission intergouvernementale, qui ne s'est plus réunie depuis avril 2009, pour valider les choix techniques, les surcoûts dus aux travaux complémentaires en matière de fondations et le calendrier final de la construction.

4. La réunion a suivi un ordre du jour traitant des thèmes suivants : intégration et infrastructures ; compte rendu de la première réunion du groupe de travail du mécanisme bilatéral de consultations sur les questions migratoires ; relations économiques Amapá-Guyane ; éducation (enseignement primaire, secondaire et technique ; coopération universitaire) et culture ; environnement ; santé et points divers.

5. Intégration/infrastructures :

a/ accord sur les transports routiers internationaux

Deux questions restent en suspens. S'agissant de la question des assurances, la partie française a insisté sur l'urgence qui s'attache à recevoir de la partie brésilienne les réponses au questionnaire adressé fin juillet sans quoi la réunion proposée à Rio de Janeiro à ce sujet pourrait difficilement se tenir aux dates avancées (23 et 24 septembre 2010). L'examen de l'exemption de visa pour les équipages devait, selon la partie française, être traité par les instances compétentes en marge de la négociation qui doit s'ouvrir très prochainement (normalement début octobre) pour définir le statut de frontalier.

Dans la perspective de l'ouverture du pont, les services de sécurité sanitaire des deux pays ont rappelé les normes réglementant l'importation d'animaux, de végétaux ou de produits alimentaires d'origine animale ou végétale. Les deux parties se sont accordées pour créer une commission sur ces questions. La partie brésilienne attend de la délégation française une proposition concernant la composition de cette commission et la date de la première réunion.

Les parties ont exprimé également le souhait de créer un sous-groupe de travail sur les questions de sécurité routière.

b/ liaison aérienne régionale entre la Guyane et l'Etat de l'Amapá

Les deux parties ont réitéré le caractère essentiel que représente, pour le développement économique, la création d'une liaison aérienne régionale entre la Guyane française et l'Etat de l'Amapá. La partie brésilienne exprime sa préférence pour une liaison Cayenne-Oiapoque-Macapá. La partie française signale que, les liaisons aériennes relevant de la compétence de l'Union européenne, le conseil européen des ministres des transports devrait en octobre donner mandat à la commission européenne pour négocier avec le Brésil un accord « ciel ouvert » qui permettrait à toutes les compagnies françaises et brésiliennes de desservir des lignes régionales. Le calendrier espéré est de conclure un accord avant la fin octobre 2011.

c/ desserte postale

Les délais sont actuellement très longs entre la Guyane et l'Amapá (courrier transitant par Paris et São Paulo). La partie française propose la tenue d'une réunion entre services des postes pour étudier les problèmes pendants que l'ouverture du pont pourrait solutionner.

d/ communication : liaison par fibre optique

Les deux parties se sont accordées pour la création d'un groupe de travail sur les TIC Guyane – Brésil – Suriname, pour mener à bien trois missions : la création d'une liaison haut débit par fibre optique Saint-Georges – Oiapoque avant la fin 2010 (jugée prioritaire par la partie brésilienne) ; la mise en place à moyen terme d'une connexion Guyane – Macapá, via Calçoene, par voie hertzienne ; et la liaison par fibre optique, à plus long terme, Amapá – Guyane – Suriname.

e/ mise en place du Centre de coopération policière (CCP)

Pour la délégation brésilienne, la mise en place du centre de coopération policière dépend de la ratification de l'accord du 7 septembre 2009 par les parlements brésilien et français, alors que la partie française a d'ores et déjà pris les dispositions nécessaires pour que le centre puisse être opérationnel dès l'ouverture du pont.

La partie brésilienne précise que la mise en place du CCP ne remettra pas en cause le maintien en poste de l'ODL de la police fédérale à Cayenne ainsi que celui placé auprès de la PAF de Saint-Georges.

Les parties se sont accordées pour qu'une réunion se tienne dans les meilleurs délais (début octobre en un lieu à définir) entre les représentants de la police et des ministères des affaires étrangères des deux pays.

f/ coopération en matière de sécurité civile

Les deux parties ont pris acte de l'excellente coopération en matière de sécurité civile dans le prolongement de la déclaration d'intention signée à Brasilia le 7 septembre 2009. Le projet d'accord bilatéral relatif à la coopération transfrontalière en matière de secours d'urgence et le plan d'assistance mutuelle, préparé entre services compétents de Guyane et de l'Amapá, sont remis officiellement à la partie brésilienne. L'accord doit pouvoir être signé au plus tôt, et si possible avant l'ouverture du pont, préalablement à la signature du plan afin de lui donner la base juridique nécessaire aux futures opérations de secours. La partie brésilienne demande que soient précisées les modalités d'intervention des hélicoptères pour les évacuations d'urgence.

g/ création d'un Conseil du fleuve Oyapock et projet pilote européen de développement du bassin de l'Oyapock

La partie française soumet à l'accord de la partie brésilienne la proposition de création d'un Conseil du fleuve Oyapock sur le modèle du conseil créé par la France et le Suriname pour le fleuve Maroni. Ce projet s'inscrit dans la stratégie franco-brésilienne de développement concerté des régions de l'Amapa et de la Guyane. Parallèlement, la partie française fait une présentation du Programme opérationnel (PO) Amazonie.

Les acteurs locaux ont proposé que le Conseil du fleuve joue un rôle de gouvernance pour la mise en œuvre du projet pilote de l'UE, divergeant sur ce point de la position de la partie brésilienne qui estime que le projet pilote de l'UE est de la responsabilité des instances fédérales et doit s'articuler avec le programme fédéral de développement des zones frontalières en voie de mise en œuvre. A ces réserves

près, la partie brésilienne a donné son accord de principe à la création d'un Conseil du fleuve Oyapock, le modèle du Conseil du Maroni étant une bonne base de travail.

La partie brésilienne a présenté dans ce cadre un projet de coopération bilatérale en vue de réaliser un inventaire de la zone de pêche du bassin de l'Oyapock, incluant le recensement des pêcheurs et des ressources halieutiques et l'étude du développement de la pisciculture. Elle a sollicité pour ce projet, un complément de financement européen du P.O. Amazonie destiné à l'achat d'équipements et à la construction et l'équipement d'un centre de distribution des produits de la pêche à Oiapoque.

6. Résultats de la réunion du groupe de travail du mécanisme bilatéral de consultations sur les questions migratoires (Paris les 23 et 24 août 2010) :

La partie française et la partie brésilienne rendent compte des résultats de la réunion du groupe de travail prévu par l'arrangement administratif du 7 septembre 2009 relatif à la création d'un mécanisme bilatéral de concertation sur les questions migratoires qui s'est tenue à Paris les 23 et 24 août 2010.

La partie française demande une réponse rapide au projet de procès-verbal de cette réunion remis le 25 août à la délégation brésilienne. Elle s'est félicitée que cette réunion ait permis de s'accorder sur l'ouverture de négociations début octobre sur le statut de frontalier. Elle a rappelé que l'exemption de visas pour la Guyane n'est pas envisageable à ce stade. Elle a souligné également que les contraintes budgétaires pesant sur les administrations françaises ne permettent pas d'envisager l'ouverture d'une antenne consulaire à Oiapoque.

La délégation brésilienne a rappelé la grande importance qu'elle porte aux facilités qui seront trouvées pour faciliter la circulation des personnes entre le Brésil et la Guyane.

Les deux parties ont demandé que le «comité local conjoint» pour traiter de la question reconduites/réadmissions, prévu lors de la réunion de Paris, se réunisse dans les meilleurs délais.

Les deux délégations souhaiteraient que des groupes de touristes, des équipes de sport ou des groupes artistiques puissent voyager sans visa, sous la responsabilité de leur agence de voyage ou de leur transporteur et sur présentation d'une liste des personnes à la PAF. Les mêmes dispositions pourraient s'appliquer aux groupes participant aux diverses foires organisées en Guyane.

Les deux délégations ont convenu de réfléchir, dans le cadre du statut de frontalier, au cas spécifique des passagers des piroguiers, pour lesquels des arrangements pourraient être trouvés, sous réserve d'un passage obligatoire au poste frontière de contrôle pour la présentation impérative du passeport. En outre, il pourrait être envisagé que les propriétaires de pirogue respectant les normes de sécurité se constituent en opérateurs de tourisme, à titre individuel ou en coopérative et soient inscrits sur un registre ad hoc.

7. Relations économiques Amapá/Guyane :

a/ activités de la CCI de Guyane en Amapá

Les deux parties se sont félicitées de l'ouverture d'un bureau de la CCI Guyane à Macapá. Elles se réjouissent que le Brésil soit l'invité d'honneur de la prochaine foire internationale de Cayenne. La CCI a organisé plusieurs missions d'entrepreneurs à Macapá, dont la dernière en date a réuni des associations syndicales de transporteurs de marchandises et de voyageurs de Guyane et de l'Amapá. A cette occasion, a été signée une « Charte professionnelle » entre professionnels des deux régions en vue de travailler en partenariat et préconisant, entre autres, aux autorités françaises et brésiliennes, une rupture de charge à la frontière durant une période transitoire de 5 ans. La partie brésilienne remettra ce document aux autorités compétentes tout en rappelant que le pont doit devenir un axe essentiel du développement économique régional et faciliter la circulation entre les deux pays.

b/ action de l'AFD en Amapá

Les deux parties se sont également félicitées de l'intérêt porté par l'AFD au plan de développement de l'Amapá. Elles ont insisté pour que les autorités de cet Etat répondent aux propositions de l'AFD formulées par lettre adressée le 7 mai 2010, d'autant plus qu'une réponse, permettrait à l'AFD de programmer une mission à Macapá pour étudier les divers axes de coopération proposés et les modalités d'une installation pérenne dans la ville.

La délégation brésilienne indique qu'une des priorités actuelles de l'Amapá est l'urbanisation d'Oiapoque (qui correspond à un des secteurs prioritaires pour l'AFD).

8. Education et Culture :

a/ enseignement réciproque des langues nationales

Les deux parties se sont félicitées de l'évolution de l'enseignement du portugais en Guyane et du français dans l'Etat d'Amapá.

La partie française a souligné que le portugais sera rapidement la seconde langue étrangère étudiée en Guyane. En ce qui concerne la formation de professeurs de portugais, la partie brésilienne a rappelé la possibilité d'inclure la Guyane dès 2011 dans son programme de lecteurs universitaires pour dispenser des cours de langue et de civilisation brésiliennes, moyennant une contrepartie française (logement, per diem). Des discussions sont en cours entre le Consulat général du Brésil à Cayenne et l'Université.

L'Etat d'Amapá de son côté se place en deuxième position au Brésil en nombre d'apprenants du français. La délégation brésilienne a salué le rôle joué par l'Institut culturel Danièle Mitterrand, depuis son inauguration en août 2009. Elle sollicite que cet institut ouvre une antenne à Oiapoque. La partie française va étudier la possibilité d'ouvrir à Oiapoque un centre associé de l'Alliance française en collaboration avec le Centre culturel Danièle Mitterrand.

La partie française a exprimé sa préoccupation concernant la réforme de l'ENEM (équivalent du baccalauréat français) qui prévoit désormais l'anglais comme seule langue étrangère à l'examen, et a demandé que l'option du «français» soit maintenue. La partie brésilienne a indiqué qu'une certaine flexibilité était possible vis-à-vis de cette réforme et que tout Etat fédéré pouvait faire un autre choix que l'anglais.

b/ perspective de création d'écoles internationales ou d'écoles binationales

La partie française a annoncé qu'une section internationale est créée à l'école primaire de Saint-Georges à la rentrée 2010 dont une partie de matières sera enseignée en portugais. Il est prévu d'ouvrir à court terme une section internationale à Cayenne. La partie française signale qu'en matière d'enseignement professionnel, qui est un des grands axes du partenariat stratégique France-Brésil, des actions sont déjà menées avec l'échange d'élèves dans les filières du tourisme et de l'hôtellerie et du bois. La délégation française a rappelé le succès des 1ères journées franco-brésiliennes de l'enseignement professionnel en novembre 2009 à Belém et a annoncé la tenue des 2èmes journées à Cayenne en novembre 2010. Elles seront notamment l'occasion de promouvoir la formation à distance pour les sites isolés.

La partie brésilienne a souligné l'expérience que le Brésil a acquise en matière d'école binationale transfrontalière et a présenté plus spécialement le projet mis en place avec l'Uruguay. Elle propose la création d'une école sur ce modèle à la frontière avec la Guyane. La partie française marque son intérêt pour ce projet qui sera soumis au Ministère français de l'Education Nationale. Les deux parties ont considéré que la proximité de Saint-Georges et d'Oiapoque devait rendre ce projet facile à élaborer. Un groupe de travail devra rapidement en définir les modalités.

c/ coopération universitaire

Outre la coopération dans le cadre du Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne (voir ci-après), la délégation française a présenté le développement de la Plateforme de coopération éducative W@PAS (Web Amazonien Pour l'Amérique du Sud), support de coopération éducative entre, en premier lieu, la Guyane et le Brésil et, plus largement, entre la France et l'Amérique du Sud, qui devrait être opérationnelle en octobre 2010.

9. Environnement

a/ mise en œuvre du Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne (CFBBA) et de la coopération pour le développement durable du biome amazonien

La partie française a présenté le projet d'appui au volet à la coopération universitaire transfrontalière du CFBBA (suite à la rencontre des universités et établissements de recherche français et brésiliens de la zone transfrontalière tenue à Macapá le 10 juin 2010) qui va faire l'objet de la diffusion prochaine d'un appel à projets, en vue d'une sélection de projets en mars 2011. Elle a fait un point d'étape sur le volet scientifique du Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne, dont le démarrage est subordonné, côté français, à la signature d'un accord entre l'Agence nationale de recherche (ANR) française et le CNPq brésilien. La partie brésilienne a annoncé que, pour sa part, les ressources financières sont dès à présent disponibles. Les deux parties se sont accordées pour convoquer rapidement le 2ème comité binational du CFBBA en France.

En ce qui concerne la coopération pour le développement durable du biome amazonien, la délégation brésilienne a rappelé sa demande, formulée lors de la 1^{ère} réunion du comité mixte de coordination qui a eu lieu à Brasilia en août 2009, d'images SPOT sur le bassin amazonien, jugées essentielles notamment pour le cadastrage des zones rurales amazoniennes. La partie française a invité la partie brésilienne à envoyer une demande formelle par la voie officielle accompagnée d'un dossier technique complet, notamment sur les zones concernées.

La partie française a annoncé la tenue à Cayenne les 4 et 5 novembre 2010 d'un colloque international sur la biodiversité amazonienne. Les deux parties se sont accordées pour organiser, à cette occasion, la 2^{ème} réunion du comité mixte de coordination prévu par l'accord sur le développement du biome amazonien.

b/ coopération entre aires protégées

La partie française a présenté le projet de « déclaration conjointe de coopération entre le Brésil et la France en matière de zones protégées à la frontière entre l'Amapa et la Guyane », élaboré conformément aux conclusions du premier séminaire sur les aires protégées des zones frontières organisé du 26 au 28 mai 2009 à Brasilia. Une version consolidée de ce texte devrait être communiquée à la fin septembre.

Les deux parties ont exprimé leur satisfaction quant aux nombreux autres projets de coopération entre parcs nationaux ou en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité qui ont été présentés. La prochaine CMT fera un bilan de leur mise en œuvre. La partie française a rappelé l'intérêt qu'il y avait à tenir avant fin 2010, le séminaire sur la protection de la biodiversité et la lutte contre l'exploitation aurifère illégale dans la région, acté par la CMT 2009.

c/ coopération pour la protection du milieu marin et la lutte contre la pêche illicite

Les deux parties se sont accordées pour renouveler des opérations coordonnées en mer contre la pêche illégale. Après de bons résultats en 2008/2009, la situation s'est détériorée depuis le début 2010, faute de nouvelles opérations. La coopération est donc plus que jamais nécessaire et une nouvelle opération est programmée dans les prochaines semaines. Il est également indispensable de mener des études sur les ressources halieutiques. Dans ce cadre, la partie française a remis à la partie brésilienne un projet de déclaration d'intention relative à la coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable en mer. Elle a considéré qu'il était important également de mener une réflexion sur la pollution marine. Les deux parties ont soutenu la proposition de réunir un groupe de travail sur ces diverses questions au début du mois d'octobre à Cayenne ou à Macapá.

d/ coopération dans le domaine de la lutte contre l'exploitation aurifère illégale

L'ONG WWF a présenté son projet relatif au suivi de la déforestation liée à l'exploitation aurifère sur le plateau des Guyanes et souhaiterait qu'une table-ronde intergouvernementale Brésil-Guyane-Suriname soit organisée sur le sujet, initiative pour laquelle les deux parties sont convenus qu'elle devrait se tenir avant la fin de l'année. La partie française a rappelé la nécessité de ratifier l'accord sur la lutte contre l'exploitation aurifère illégale, signé le 23 décembre 2008. Elle a regretté que les échanges d'information soient encore insuffisants. Elle a jugé comme indispensable la mise en œuvre d'échanges réguliers sur les modes opératoires réciproques, de stages conjoints en matière de renseignement et de stages linguistiques et d'immersion d'agents des deux pays dans des unités opérationnelles. Elle a appelé de ses vœux une meilleure coordination des actions programmées de part et d'autre et le développement de dispositifs «miroir» sur les deux rives du fleuve pour mieux évaluer le trafic.

La partie brésilienne a déclaré que le Brésil est engagé résolument dans la lutte contre l'exploitation aurifère illégale et a demandé à la France de comprendre qu'il ne peut y avoir de lutte efficace sans stratégie de développement économique et social pour offrir une alternative durable aux orpailleurs clandestins. Elle donne son accord pour le renforcement des échanges entre forces de sécurité.

Les deux parties se sont accordées en outre pour renforcer la coopération judiciaire (point déjà souligné à la CMT de 2009) et pour examiner la situation juridique exacte de l'Oyapock en vue de faciliter les contrôles sur le fleuve.

10. Santé

a/ intensification des coopérations à la frontière Brésil-France

Les deux parties ont exprimé leur satisfaction pour les résultats significatifs obtenus par le groupe de travail sur l'intensification des coopérations en matière de santé depuis la dernière CMT et elles ont approuvé le manuel opérationnel rédigé en concertation entre services de santé brésilien et français.

b/ coopération en matière MST/VIH/Sida

Les deux parties se sont accordées pour institutionnaliser la commission sur les MST/VIH/Sida comme émanation du groupe de travail et se sont félicitées que le plan d'action opérationnel élaboré après la réunion de cette commission en décembre 2009 puisse être mis en œuvre rapidement après le recrutement par la partie française, en concertation avec la partie brésilienne d'un chef de projet, ce qui permettra de renforcer la prévention et la prise en charge des malades.

c/ coopération en matière de vigilance sanitaire

La partie française a rappelé que la 1^{ère} réunion de la commission de vigilance sanitaire sur la dengue et le paludisme qui s'est tenue en avril 2010, a aussi traité du suivi de l'épidémie de grippe A (H1N1). Elle a reconnu que les échanges en matière épidémiologique étaient à améliorer. Elle a proposé d'établir une stratégie commune de vaccinations pour 2011 et souhaite avancer sur la création d'un carnet de santé commun.

La partie brésilienne a exprimé son intérêt sur ces deux propositions mais a indiqué qu'elle devait les soumettre au ministère de la santé. Elle a insisté sur la mise en place d'un contrôle épidémiologique à la frontière, ce que la France ne met pas en place en dehors des situations épidémiques. Elle a souhaité en outre développer l'échange d'informations sur les situations d'urgence avec comme objectif l'élaboration d'un document commun.

11. point divers

a/ mouche des fruits/mouche de la carambole

La partie brésilienne a rappelé que cette question revêtait une importance particulière pour le Brésil en raison de sa position de grand pays exportateur de fruits. La partie française a présenté les dispositions prises depuis la dernière CMT (mission d'experts communes fin septembre, demande d'homologation d'un insecticide dont le premier test sur le terrain débutera en octobre). La partie s'est déclarée satisfaite de ces avancées et a souhaité réfléchir à un protocole technique de surveillance commune et à un futur accord de coopération.

b/ Jeux Inter-Guyanes

La partie française a présenté les Jeux Inter-Guyanes qui réunissent 400 athlètes scolarisés de 14 à 18 ans et se déroulent environ deux fois par an dans des villes du plateau des Guyanes. Depuis 2007 à l'initiative du rectorat de la Guyane, l'Amapá est invité et pourrait faire partie des organisateurs dès 2011 en souscrivant le nouveau protocole d'accord dont la signature est prévue en novembre 2010 à Georgetown (Guyana) où se tiennent les prochains jeux. Le Guyana est toutefois réticente à la participation de l'Amapá en raison du coût que représente la participation d'une centaine d'athlètes supplémentaires. La partie brésilienne a exprimé son intérêt pour ces Jeux et transmettra cette demande aux autorités

compétentes afin qu'elles apportent une réponse rapidement compte tenu du calendrier (prochains Jeux en novembre).

La partie française a présenté enfin le projet de créer une base sportive avancée en Guyane dans la perspective de la Coupe du Monde de football en 2014 et des Jeux Olympiques de Rio en 2016 afin de permettre à certaines équipes européennes de s'acclimater au climat de la région.

12. Les deux parties se sont accordées pour maintenir un rythme annuel aux réunions de la CMT. La date et le lieu de la prochaine réunion seront déterminés par voie diplomatique.

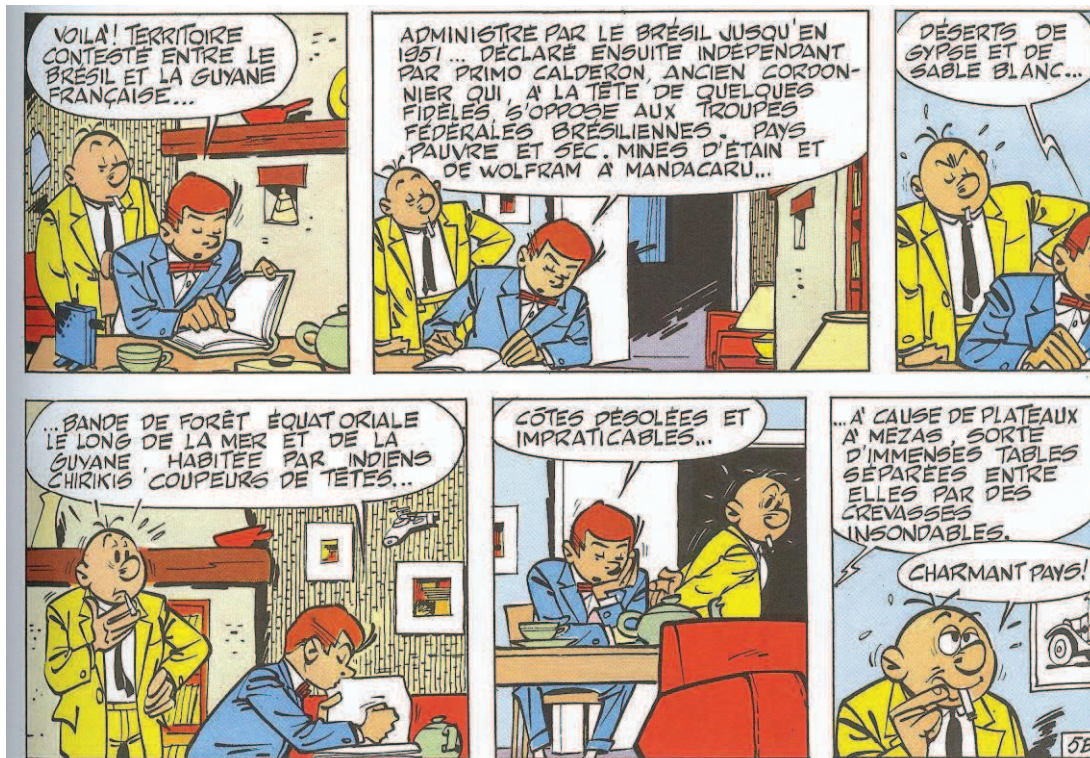
POUR LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL

Elisabeth Beton-Delègue
Directrice des Amériques et des Caraïbes
Ministère des Affaires étrangères et européennes

Santiago Mourão
Directeur du Département d'Europe
Ministère des Relations extérieures

ANNEXE XIX - LE CONTESTÉ FRANCO-BRÉSILIEN DANS LA BANDE-DESSINÉE



Maurice TILLIEUX, *Gil Jourdan : l'Enfer de Xique-Xique*, Dupuis 1967. Une géographie fantaisiste du Contesté, mais des toponymes (cactus) présents dans le Nordeste brésilien...

LE MACHO-FICHU UNE ENCLAVE IRRATIONNELLE ENTRE LE BRÉSIL ET LA GUYANE



Le Macho Fichu est le plus petit état d'Amérique Latine, coincé entre la Guyane et le Brésil. sa surface est de 45 000 km² et sa population de 158.000 habitants. la capitale Vlalagadou la légendaire compte 23 000 habitants. la langue officielle est le français, mais l'espagnol y est majoritaire.

Le pays relativement escarpé est couvert par la forêt amazonienne. Il offre peu de voies de communications en dehors du fleuve principal le Koudgnololi, que les plus téméraires remontent jusqu'à Padéssouli, la légendaire, anciennement bâtie sur la rive de l'or qui en langage

indien Ptikoutsèque signifie "on n'est pas sorti de l'auberge".

Carte ethnologique :

La population du Macho Fichu se compose de :
 -Blancs : 40 % de la population (anciens bagnards, aventuriers etc...)
 -Noirs : 18 %
 -Métis : 10 %
 -Mulâtres : 23 %
 -Mulâtres : plus efficaces que les chevaux dans ce pays escarpé. Les 35 % manquants représentent les Indiens Ptikoutsèques vivant le long du Koudgnololi dans le massif du Macho Fichu (auquel le pays emprunte son nom) et les Yspéainboques le long de son affluent le Passéssouli.

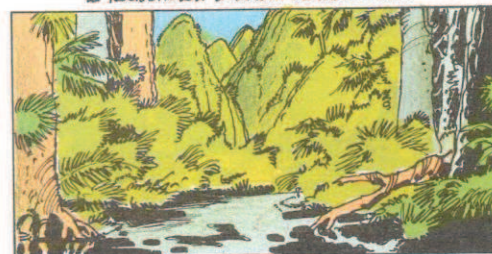
Carte politique :

Autrefois le pays n'existait pas : cette portion de forêt vierge à cheval sur le Brésil et la Guyane est devenue indépendante suite à une erreur de tracé d'un cartographe passablement émêché, qui par amusement avait entouré au feutre une tache de cognac, lors du redécoupage des frontières coloniales.



L'affaire se faulant innocemment à travers tous les cribles et comités d'études de l'ONU, fut officialisée et le pays devint indépendant dans l'indifférence totale de la population. La présidence du pays fut fourguée au seul homme à peu près cultivé que rencontrèrent les responsables de l'ONU : le

LE KOUDEGNOLOLI EN AMONT DE PADÉSSOULI.



Maréchal des Logis OSSISSOULO un mulâtre auto-promu depuis lors Général, toujours en exercice, mais qui beau joueur remet son madat dans les urnes tous les 75 ans.

Le Général OSSISSOULO tente de louables efforts pour sortir le pays du sous-développement, en y encourageant notamment le TOURISME. Son action est cependant entravée par les révolutionnaires pro Castristes, les légendaires "Picleros" chez lesquels s'engagent en masse les indiens Ptikoutsèques, (qui trouvent le régime trop doux).

Les indiens, bien que ne sachant pas lire, sont fervents adeptes de la pensée de Karl Marx, ils sont, dit-on, en dehors des horribles tortures qu'ils infligent aux étrangers, d'un commerce agréable.

Les Picleros détiennent le massif du Macho Fichu où se situeraient les légendaires mines d'or que cherchèrent en vain les conquistadors, et dont la réalité reste très controversée chez les historiens et géologues. Toute investigation d'ampleur semble cependant difficile du fait du milieu particulièrement hostile et des attaques incessantes des picleros maîtres du terrain.



Malo LOUARN, *L'or du Macho Fichu*, Ouest-France 1985. Une vision encore plus humoristique, et un Contesté bizarrement hispanophone. D'ailleurs, il faut passer par le Venezuela pour s'y rendre depuis la France...



* HOJE, A ILHA DE MARACÁ É UMA RESERVA BIOLÓGICA LOCALIZADA A 100 QUILOMETROS AO NORTE DE BOA VISTA, NO MUNICÍPIO DE AMAJARI, ESTADO DE RORAIMA.

Hugo PRATT, *Rendez-vous à Bahia*, 1970 (*Sous le signe du Capricorne*, réédition Casterman, Pixel Média 2006 pour la version brésilienne). Après avoir longé la côte sud-américaine de Paramaribo à Salvador en passant par Saint-Laurent du Maroni, Corto Maltese et ses amis décident de voguer vers l'île de Maracá, dans l'ancien Contesté franco-brésilien, que la traduction brésilienne situe curieusement dans le Roraima...



Hugo PRATT, *L'Aigle du Brésil*, mêmes références. L'île de Maracá est cette fois-ci correctement située, malgré un anachronisme sur la carte : le « Territoire d'Amapá » n'existait pas encore au moment où se déroule l'histoire, pendant la première Guerre mondiale.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

I – OUVRAGES, MEMOIRES, RAPPORTS, ARTICLES SCIENTIFIQUES

ABBAL Odon, 2006. « La République de Counani », inédit, parution prévue dans les *Actes des Mardis de Monnerville*, Kourou, éditions Ibis rouge, Matoury, 10 p.

ABONNENC Emile, **HURAU** Jean et **SABAN** Roger, 1957. *Bibliographie de la Guyane française*. Maisonneuve et Larose, Paris, 278 p.

ABREU João Capistrano de, 1907. *Capítulos da história colonial*. Rio de Janeiro, 320 p.

ACEVEDO MARÍN Rosa, 1992. « A influência da Revolução francesa no Grão Pará », in J.C. da Cunha (org.) : *Ecologia, desenvolvimento e cooperação na Amazônia*, UNAMAZ série Cooperação Amazônica, n° 11, Belém, pp. 34-59.

ACEVEDO MARÍN Rosa, 2006. « La Guyane française et l'Empire atlantique portugais. L'invasion de Cayenne : actes et acteurs d'un conflit de frontières », in *L'histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*, actes du colloque du 16 au 18 novembre 2005 à Cayenne, Ibis Rouge, Matoury, pp. 541-554.

ADAS Melhem et Sérgio, 1999. *Panorama geográfico do Brasil: contradições, impasses e desafios socioespaciais*. Editora Moderna, São Paulo, 3^a edição, 596 p.

AFD-CEROM-IEDOM-INSEE, 2008. *Guyane-Suriname, une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée*. Décembre. Cayenne, 64 p.

AFD-CEROM-IEDOM-INSEE, 2011. *Guyane-Amapá, mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges*. Août. Cayenne, 76 p.

ALEXANDRE Rodolphe, 2003. *De Pétain à De Gaulle, la Guyane sous Vichy, 1940-1943*, Editions Anne C., Cayenne. 146 p.

ALICINO Padre Rogério, 1971. *Clevelândia do Norte: corajosa e patriótica iniciativa pela nacionalização e povoamento das fronteiras do ex-contestado franco-brasileiro*, Biblioteca do Exército, Rio de Janeiro, 136 p.

ALMEIDA Alfredo Wagner Berno de, 1995. « Exportações das tensões sociais na Amazônia: Brasivianos, brasuelanos e brajolas, identidades construídas no conflito ». *Travessia* n° 21, janvier-avril, São Paulo, pp. 28-36.

ALMEIDA Alfredo Wagner et **CARVALHO** Guilherme (org.), 2009. *O plano IIRSA na visão da sociedade civil pan-amazônica*, Actionaid, Belém, 248 p.

ALMEIDA Cândido Mendes de, 1868. *Atlas do Império do Brasil*, réédition Universidade Cândido Mendes, 2000, 36 p. + cartes.

ALMEIDA Paulo Roberto de, 2009. « L'intégration de l'Amérique du Sud : une perspective historique et un bilan ». In C. Girault (dir) : *Intégrations en Amérique du sud*. Presses Sorbonne nouvelle, pp. 23-37.

ALTAVILA Jayme de, 1940. *Portugal e Brasil de D. João VI*, Casa Ramalho editora, Maceió, 154 p.

AMILHAT-SZARY Anne-Laure, 2005. *Géopolitique et frontières en Amérique latine*. HAL-SHS, www.halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00252981_v1/ (dernière consultation le 12/09/11).

ANCEL Jacques, 1938. *Géographie des frontières*, Gallimard, Paris, 210 p.

- ANDRADE** Julieta de, 1984. *Cultura crioula e Lanc-patua no Norte do Brasil*. Escola de Folclore, São Paulo, 310 p.
- ANDRADE** Manuel Correia de, 1989. *Geopolítica do Brasil*, Ática, São Paulo, 64 p.
- ANDRADE** Manuel Correia de, 1997. *Tordesilhas, um marco geopolítico*. Fundação Joaquim Nabuco, ed. Massangana, Recife, 130 p.
- ANDRE C., COUDERC M., GRANDI J.**, 1981. *L'avenir d'un continent, puissances et périls en Amérique du Sud*, FEDN, Paris, 166 p.
- APESTEGUY** Christine et **THERY** Hervé, 1978. « Les frontières du Nord-Brésil, de l'indépendance au Pacte amazonien », *Cahiers des Amériques latines* n° 18, Paris, pp. 69-76.
- APESTEGUY** Christine, **MARTINIÈRE** Guy et **THERY** Hervé, 1979. « Frontières en Amazonie, la politique du Brésil et l'intégration de l'Amérique du Sud », *Problèmes d'Amérique latine*, LIII, Paris, pp. 76-98.
- AROUCK** Ronaldo de Camargo, 2002. *Brasileiros na Guiana francesa, fronteiras e construções de alteridades*. NAEA/UFPA, Belém, 223 p.
- ARTUR** Jacques-François, inédit, fin XVIIIe. *Histoire des colonies françaises de la Guiane*, édité par Ibis Rouge, Matoury, 2002, 800 p.
- Atlas da História do Brasil**, 1997. Editora Scipione, 3^a edição, 80 p.
- Atlas de l'Amérique latine**, 2006. Sous la direction d'Olivier Dabène. Editions Autrement, Paris, 80 p.
- Atlas de France RECLUS**, 1998. Vol. 13 : *Les Outre-mers*. Sous la direction d'Henry Godard, La Documentation Française, Paris, 130 p.
- Atlas illustré de la Guyane**, 2001. Sous la direction de Jacques Barret. IRD, Cayenne. 216 p.
- AVIOUTSKII** Viatcheslav, 2006. *Géopolitiques continentales, le monde au XXI^e siècle*. Armand Colin, Paris, 400 p.
- AUBERT DE LA RUE** Edgar, 1950. « Les Oyampis de l'Oyapock », *Journal de la Société des Américanistes* n° 39, Paris, pp. 85-86.
- BACKHEUSER** Everardo, 1952. *Geopolítica geral e do Brasil*, Biblioteca do Exército, Rio de Janeiro. 276 p.
- BAILLY** Antoine, **FERRAS** Robert, **PUMAIN** Denise, 1995. *Encyclopédie de géographie*. Economica, Paris, 2^{ème} édition, 1.167 p.
- BANDEIRA** Luiz Alberto Moniz, 1985. *O expansionismo brasileiro*, Revan, Brasília, 256 p.
- BANSART** Andrés, 2008. « Les intégrations latino-américaines », in Hannequart Isabelle (dir.) : *Union Européenne-Mercosul entre concurrence et solidarité*. Colloque du GERCIE, L'Harmattan, Paris, pp. 31-42.
- BARATA** Joaquim Magalhães Cardoso, 1944. *Uma viagem às Guianas, anexo ao relatório apresentado ao Sr presidente da República pelo coronel Joaquim de Magalhães Cardoso Barata, interventor federal no Pará*. Imprensa nacional, Rio de Janeiro, 38 p.
- BARBET** Philippe et **CASTILHO** Maria dos Reis, 2009. « L'évolution des relations commerciales et les contentieux commerciaux entre l'Union Européenne et le Brésil », in C. Girault (dir.) : *Intégrations en Amérique du sud*, Presses Sorbonne nouvelle, pp. 217-240.
- BARBOSA** Mário de Lima, 1923. *Les Français dans l'histoire du Brésil*, Librairie Blanchard, Paris, 484 p.

- BARROSO** Gustavo, 1958. *Segredos e revelações da história do Brasil*, O Cruzeiro, Rio de Janeiro, 287 p.
- BATAILLON** Claude, **DELER** Jean-Paul, **THERY** Hervé, 1991. *Géographie universelle tome 3 : Amérique latine*. Editions Belin, collection Reclus, Paris, 480 p.
- BATISTA** Luiz Olavo, 2001. *L'intégration économique régionale en Amérique latine*. CEDIM, éditions Montchrestien, Paris, 296 p.
- BAUD** Pascal, **BOURGEAT** Serge et **BRAS** Catherine, 2003. *Dictionnaire de géographie*. Hatier, Paris, 605 p.
- BECKER** Bertha, 1982. *Geopolítica da Amazônia*, Zahar, Rio de Janeiro, 233 p.
- BECKER** Bertha, 1991. "Geografia política e gestão do território no limiar do século XXI", *Revista brasileira de Geografia* vol. 53 n° 3, julho-setembro, Rio de Janeiro, pp. 169-182.
- BECKER** Bertha, 2009. *Amazônia – Geopolítica na virada do III Milênio*, Garamond, Rio de Janeiro, 168 p.
- BELLARDIE** Tristan, 2006. « La Guyane oubliée : l'exemple du Contesté franco-hollandais (1860-1891), in *L'histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*, actes du colloque du 16 au 18 novembre 2005 à Cayenne, Ibis Rouge, Matoury, pp. 523-540.
- BELY** Lucien, 1999. « Le Brésil des diplomates européens à l'époque moderne », in Queirós Mattoso Katia (dir.), *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux XVIe-XXe siècles*, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, pp. 93-109.
- BENCHIMOL** Samuel, 1978. *O Pacto amazônico e a Amazônia brasileira*. Faculdade de Estudos sociais, Universidade do Amazonas, Manaus, 43 p.
- BENJAMIN** Didier et **GODARD** Henri, 1999. *Les Outre-mers français : des espaces en mutation*. Ophrys, Gap, 268 p.
- BENNASSAR** Bartolomé et **MARIN** Richard, 2000. *Histoire du Brésil, 1500-2000*. Fayard, Paris, 630 p.
- BENOIT** Sébastien, 2000. *Henri-Anatole Coudreau, dernier explorateur français en Amazonie*. L'Harmattan, Paris, 152 p.
- BIANCODINI** Patrick et **TABARLY** Sylviane, 2010. « Les frontières externes et les limites internes en Guyane, entre fragmentation, ruptures et interfaces », *Géoconfluences*, juin 2010. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontScient9.htm> (dernière consultation le 12/09/2011).
- BLANQUER** Jean-Michel, 2005. « Les Guyanes et les Amériques entre continentalisation et « océanisation », *Etudes de la Documentation Française, Amérique Latine*, Paris, pp. 69-79.
- BODINEAU** Pierre et **VERPEAUX** Michel, 1998. *La coopération locale et régionale*. PUF collection Que Sais-je, n° 3374, Paris, 128 p.
- BOHOU** Jean-Marie, 2003. *Contribution à l'analyse de la pensée géopolitique des stratèges brésiliens sur la politique de conquête des « aires stratégiques » de nature géographique (1945-95) : théories et pratique politique*, thèse de géopolitique Paris III, IHEAL, 411 p.
- BOITEUX** Lucas Alexandre, 1939. *Nossas campanhas navaes: a conquista de Cayenna*. Imprensa naval, Rio de Janeiro, 32 p.
- BONNETON** Vania, 1998. *La Guyane dans les Guyanes, de la coopération spontanée à la coopération institutionnelle*. DEA Géographie et pratiques du développement, Paris X.

- BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE** Madeleine, 2008. *La frontière, enjeu de pouvoir multi-scalaire : les échelles nationale, régionale et locale françaises face au franchissement de la frontière franco-brésilienne de l'Oyapock*. Mastère 2 de géographie, IUP Paris XII, 127 p.
- BOUIS** Lucien, 2002. *Les relations entre l'Union Européenne et le Mercosur*. Rapport du Conseil Economique et Social, Paris, 100 p.
- BOURDIER** Frédéric, 2002. *Rapport intermédiaire du projet « Flux migratoires, réceptivité au sida et interventions sanitaires en Amapá, nord du Pará (Brésil) et en Guyane française »*, Université Bordeaux 2/Museu Goeldi, Belém, 74 p.
- BOURDIER** Frédéric, 2004. *Migration et sida en Amazonie française et brésilienne*. Ibis Rouge, Matoury, 250 p.
- BOURGAREL** Sophie, 1994. *Santé et géographie en Guyane*. L'Harmattan, Paris, 240 p.
- BOUYER** Frédéric, 1867. *La Guyane française, notes et souvenirs d'un voyage exécuté en 1862-1863*, Hachette, réédition Delabergerie, Cayenne, 1990, 316 p.
- BRACKELAIRE** Vincent, 1998. « Dynamiques amazoniennes autour de la Guyane », *JATBA, Revue d'Ethnologie*, vol. 40 (1-2), Paris, pp. 635-646.
- BRASIL** Marília Carvalho, 1997. « Os fluxos migratórios na região Norte nas décadas de 70 e 80: uma análise exploratória », *Cadernos de Estudos sociais* vol. 13 n° 1, janeiro-junho, Recife, pp. 61-84.
- BROGGIO** Céline et **DROULERS** Martine, 2006. « Démocratisation et territoire au Brésil », *Géocarrefour* vol. 81 n° 3, Lyon, pp. 223-233.
- BRUNELLE** Dorval, 1989. « Continentalisation et continentalisme ». *Interventions économiques, pour une alternative sociale* n° 22-23, UQAM, Montréal, pp. 131-146. Edition électronique : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html
- BRUNET** Roger et **DOLLFUS** Olivier, 2000. *Mondes nouveaux, géographie universelle tome 1*. Editions Belin, collection Reclus, Paris, 480 p.
- BUCLET** Benjamin, 2007. « L'Organisation du Traité de Coopération Amazonienne : intégration régionale contre internationalisation ? » In : Taglioni et Théodat (org.), *Coopération et intégration, perspectives panaméricaines*, L'Harmattan, Paris, pp. 229-252.
- BURAC** Maurice, 1994. « Les Antilles françaises et le reste de la Caraïbe ». In : Burton R. et Reno F., *Les Antilles-Guyane au rendez-vous de l'Europe : le grand tournant ?* Economica, Paris, pp. 223-255.
- BURNS** Edward Bradford, 1985. « As relações internacionais do Brasil durante a primeira República », in Fausto Boris (dir.), *História geral da civilização brasileira, III*, Difel, Rio de Janeiro, pp. 375-400.
- BUSSI** Michel, 2009. *Un monde en recomposition, géographie des coopérations territoriales*. Publications des Universités de Rouen et du Havre, Mont-Saint-Aignan, 316 p.
- CALMONT** André, 1975. *La croissance urbaine dans les pays tropicaux : Cayenne, la ville et sa région*. Thèse de géographie, Bordeaux III, 361 p.
- CALMONT** André, 1992. « Aspects et problèmes de l'immigration en Guyane française », *Historiens et Géographes*, Paris, n° 335, pp. 339-357.
- CALMONT** Régine, 1994. « Départementalisation et migrations frontalières : le cas de la Guyane » in Burac M. (dir.) : *Guadeloupe, Martinique et Guyane dans le monde amazonien*, Karthala, pp. 187-193.

- CALÓGERAS** João Pandiá, 1930. *Formação histórica do Brasil*. Réédition Editora nacional, São Paulo, 410 p.
- CALÓGERAS** João Pandiá, 1933. *A política exterior do Império*, Brasiliana, Rio de Janeiro, 619 p.
- CANAMERAS** Gilbert, 1979. *Le sous-impérialisme brésilien en Amérique latine*. DEA d'Etudes politiques, Paris II.
- CARDOSO** Ciro Flamarion, 1984. *Economia e sociedade em áreas periféricas: Guiana francesa e Pará (1750-1817)*. Graal, Rio de Janeiro, 204 p.
- CARDOSO** Ciro Flamarion, 1999. *La Guyane française (1715-1817), aspects économiques et sociaux*, Ibis Rouge, Matoury, 424 p.
- CARDOSO** Francinete dos Santos, 2003. *Entre Conflitos, Negociações e Representações: o Contestado Franco-Brasileiro na última década do século XIX*. Mestrado NAEA/UFPa, Belém, 225 p.
- CARELLI** Mario, **THERY** Hervé, **ZANTMAN** Alain, 1987. *France-Brésil, bilan pour une relance*. Entente, 275 p.
- CARROUÉ** Laurent, 2002. *Géographie de la mondialisation*. Colin, Paris, 294 p.
- CARVALHO** Guilherme, 2004. *A integração sul-americana e o Brasil: o protagonismo brasileiro na implementação da IIRSA*, FASE, Belém, 78 p.
- CARVALHO** João Renôr Ferreira de, 1998. *Momentos de história da Amazônia*, Ética, Imperatriz, 260 p.
- CARVALHO** José Alberto Magno et **CAMPOS** Marden Barbosa de, 2006. "A variação do saldo migratório internacional do Brasil entre as duas últimas décadas: uma indicação de diminuição significativa do fluxo de emigrantes brasileiros". *Estudos Avançados*, São Paulo, v. 20, n° 57, p. 55-58.
- CARVALHO** Valéria Nely César de, 1995. « Soberania e confronto na Amazônia brasileira (1850-1910) », *Anuário de Estudos Americanos*, LII-2, Séville, pp. 121-150.
- CASTRO** Celso (org.), 2006. *Amazônia e defesa nacional*, FGV Editora, Rio de Janeiro, 172 p.
- CASTRO** Celso et **SOUZA** Adriana Barreto, 2006. "A defesa militar da Amazônia: entre história e memória". In : Castro Celso (org.), *Amazônia e defesa nacional*, FGV Editora, Rio de Janeiro, pp. 31-67.
- CASTRO MARTÍNEZ** Pedro, 1980. *Fronteras abiertas, expansionismo e geopolítica en el Brasil contemporáneo*, Siglo XXI, Málaga, 208 p.
- CAVALCANTI** José Francisco de Moura, 1992. *Brasis que vivi*, Fundação Joaquim Nabuco, ed. Massangana, Recife, 308 p.
- CERVO** Amado Luis, 1981. *O parlamento brasileiro e as relações exteriores (1826-1889)*, UnB, Brasília, 254 p.
- CERVO** Amado Luis, 1985. « A política brasileira de limites no século XIX », *Revista brasileira de Política internacional* n° 111-112, julho, Brasília, pp. 49-61.
- CERVO** Amado Luis, 1999. « La politique extérieure du Brésil au XIXe siècle (1808-1912) », in *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux XVIe-XXe siècles*, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, pp. 193-207.

- CERVO** Amado Luis et **BUENO** Clodoaldo, 2002. *História da política exterior do Brasil*, IBRI/UnB, Brasília, 526 p.
- CHARLET** Laurent et **BOUDOU** Alain, 2002. « Cet or qui file un mauvais mercure », *La Recherche* n° 359, Paris, décembre, pp. 52-59.
- CHAUNU** Pierre, 1964. *L'Amérique et les Amériques*, Armand Colin, Paris, 470 p.
- CHAUNU** Pierre, 1969. *Conquête et exploitation des Nouveaux mondes (XVIe siècle)*, PUF, Paris, 446 p.
- CHERUBINI** Bernard, 1988. *Cayenne ville créole et polyethnique*. Karthala, Paris, 261 p.
- CHIAVENATO** Júlio, 1981. *Geopolítica, arma do fascismo*, Global editora, São Paulo, 104 p.
- CHICOT** Pierre-Yves, 2005. *La compétence internationale des collectivités territoriales françaises, l'action extérieure des départements-régions des Antilles et de la Guyane*. L'Harmattan, Paris, 361 p.
- CHICOT** Pierre-Yves, 2006. « Les compétences internationales des DRFA : l'exemple de la Guyane. » In : Faberon J.Y. (dir.), *Les collectivités françaises d'Amérique au carrefour des institutions*, Actes du colloque de l'Institut du Droit d'Outre-mer, La Documentation française, Paris, pp. 315-328.
- CLAVAL** Paul, 2006 (a). *La fabrication du Brésil*, Belin, Paris, 384 p.
- CLAVAL** Paul, 2006 (b). « Le Brésil et la scène mondiale », in : *Le Brésil, géopolitique et environnement actuels*, Grafigéo, PRODIG 2006, Paris, pp. 11-20.
- COELHO** Maria Célia Nunes, 1998. *A ocupação da Amazônia e a presença militar*, Atual Editora, São Paulo, 48 p.
- COELHO** Pedro Motta Pinto, 1992. *Fronteiras na Amazônia: um espaço integrado*, IPRI, Brasília, 159 p.
- COETA** René-Claude, 2004. *L'ex-contesté franco-brésilien, points de vue*, Editions du Lau, Le Pradet, 110 p.
- CORBIN** Hisakhana Pahoona, 2007. *Brazilian migration to Guyana as a livelihood strategy, a case study approach*. Mestrado NAEA/UFPa Belém, 2007, 178 p.
- CORRÊA** Paulo Henrique da Rocha, 1965 (a). *O Brasil e as Guianas*, Irmãos Boso Editores, São Paulo, 112 p.
- CORRÊA** Paulo Henrique da Rocha, 1965 (b). *Rumos do Brasil*, Ibel, Catanduva, 93 p.
- CORRÊA** Paulo Henrique da Rocha, 1973. «Unámonos a Brasil», *Marcha*, Montevideo, 24 août.
- CORREIA FILHO** Eng. Virgílio, 1945. «A geografia como fator das vitórias do Barão do Rio Branco», *Revista brasileira de Geografia*, vol. 7 n° 2, abril-junho, Rio de Janeiro, pp. 261-303.
- CORTESÃO** Jaime, 1958. *Raposo Tavares e a formação territorial do Brasil*, Imprensa Nacional, Rio de Janeiro, 458 p.
- CORTESÃO** Jaime, 1969, *A colonização do Brasil*, Portugalia editora, Lisbonne, 367 p.
- COSTA** Sérgio Corrêa da, 2004. *Crônica de uma guerra secreta*. Record, Rio de Janeiro, 532 p.
- COSTA** Wanderley Messias da, 1988. *O Estado e as políticas territoriais no Brasil*. Editora da Universidade de São Paulo, 86 p.

- COSTA** Wanderley Messias da et **THERY** Hervé, 2009. « Le Brésil et l'Amérique du Sud : scénarios géopolitiques et défis de l'intégration ». In : C. Girault (dir.), *Intégrations en Amérique du Sud*, Presses Sorbonne nouvelle, Paris, pp. 135-151.
- COUDREAU** Henri Anatole, 1884. *Etudes sur les Guyanes et l'Amazonie*, Challamel Aîné, Paris, 495 p.
- COULOMBE** Lisa, 1993. « Les migrations transfrontalières : un champ d'études en devenir », *Etudes internationales*, vol. XXIV, n° 1, mars, Québec, pp. 203-212.
- COUTAU-BEGARIE** Hervé, 1985. « Géopolitique théorique et géopolitique appliquée en Amérique latine », *Hérodote* n° 57, 2ème trimestre, Paris, pp. 160-179.
- COUTO** Jorge, 1998. *A construção do Brasil*. Edições Cosmos, Chamusca (Portugal), 416 p. (1^{ère} édition 1995).
- CREDAL**, 1981. « Les phénomènes de « frontière » dans les pays tropicaux », *Travaux et mémoires de l'IHEAL* n° 34, Paris, 456 p.
- CRUSOL** Jean, 1991. *La coopération entre les Etats ACP et les Territoires et Départements d'Outre-mer de la zone caraïbe*. Rapport Conseil Economique et Social, Paris, 198 p.
- CRUSOL** Jean, 2003. *Les Antilles-Guyane et la Caraïbe. Coopération régionale et globalisation*. L'Harmattan, Paris, 246 p.
- CURADO** Silvaro da Cruz, 2005. « La géographie militaire portugaise concernant le Brésil du XVIIIe siècle », *Stratégique* n° 82-83, Institut de Stratégie comparée et Commission française d'Histoire militaire, Paris, <http://www.stratisc.org/Strat8283-6.htm> (dernière consultation le 12/98/2011).
- DANESE** Sérgio França, 1999. «A diplomacia no processo de formação nacional do Brasil», *Política Externa* vol. 8 n° 1, juin, São Paulo, pp. 98-117.
- DANGLADES** Claude, 1990. *Les Portugais en Guyane 1809-1817*, mémoire de maîtrise d'Etudes portugaises, Paris III, Etudes ibériques.
- DATAR**, 2001. *Les fonds structurels européens*. La Documentation française, Paris, 100 p.
- DESSE** Michel et **JALABERT** Laurent, 2007. « Les départements français d'Amérique : assimilation, dépendance, et crise identitaire de 1945 à nos jours », in : Taglioni et Théodat (org.), *Coopération et intégration, perspectives panaméricaines*, L'Harmattan, Paris, pp. 165-183.
- DEVEZE** Michel, 1968. *Les Guyanes*, PUF collection Que Sais-Je, n° 1315, Paris, 128 p.
- DEVEZE** Michel, 1977. *Antilles, Guyanes, la mer des Caraïbes de 1492 à 1789*, SEDES, Paris, 384 p.
- DIGIÁCOMO** Colonel de infantaria Mauri, 1986. *Ocupação da faixa de fronteira do Brasil com a Guiana francesa. Participação do Exército, reativação da colônia militar do Oiapoque, trabalho especial*, Escola Superior de Guerra, Rio de Janeiro.
- DOLIGÉ** Éric, 2009. *Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur la situation des départements d'outre-mer*. Rapport au Sénat, Paris, 462 p.
- DOMENACH** Hervé et **PICOUET** Michel, 1988. *Dynamique de la population et migration en Guyane*. Centre ORSTOM de Cayenne, 48 p.

- DRESSLER HOLOHAN** Wanda, 1993. « La politique européenne de coopération régionale transfrontalière et les modalités de son application dans le cadre français. » *Espaces et Sociétés* n° 70-71, Paris, pp. 113-154.
- DROULERS** Martine, 1995. *L'Amazonie*. Nathan, Paris, 192 p.
- DROULERS** Martine, 1999. « Frontières au Brésil, changement de sens », *Bulletin de l'association des Géographes français*, n° 3, Paris, pp. 250-259.
- DROULERS** Martine, 2001. *Géohistoire du Brésil*, PUF, Paris, 308 p.
- DROULERS** Martine et **LE TOURNEAU** François-Michel, 2000. « Amazonie : la fin d'une frontière ? » *C.M.H.L.B. Caravelle* n° 75, Toulouse, pp. 109-135.
- DU REAU** Tancrede, 2000. *L'affaire de Mapá et le Contesté franco-brésilien : dernières prétentions françaises en Amérique du sud*, mémoire de maîtrise d'histoire, Aix-Marseille I.
- DURAND** Marie-Françoise, **LEVY** Jacques, **RETAILLÉ** Denis, 1993. *Le monde, espaces et systèmes*. FNSP/Dalloz, Paris, 550 p.
- DURANDIN** Catherine, 1977. « L'idéologie de la sécurité nationale au Brésil », *Notes et Etudes documentaires* n° 4391-4392-4393, 17 juin, Paris, pp. 5-18.
- ELY** Roland, 1999. « Brazilian presence in the Guianas : João VI to João Figueiredo, 1807-1985 », *Revista/review interamericana*, Puerto-Rico, n° 1-4, pp. 145-168.
- EMERAUDE SARL**, 2001. *Etude sur les incidences socio-économiques de l'ouverture de la RN2 sur l'espace transfrontalier de l'Est guyanais*. Conseil régional de Guyane, 2 vol., Cayenne, 162 p.
- ETAT DU MONDE (L')**, 2007. Editions La Découverte, Paris, 430 p.
- FAERMAN** Marcos, 1998. « O ocaso das fronteiras », *Problemas brasileiros*, julho/agosto, São Paulo, pp. 4-13.
- FARIAS** Deborah Barros Leal, 2000. « O Brasil e o CARICOM », *Revista brasileira de Política internacional*, vol. 43 n° 1, janeiro-junho, Brasília, <http://dx.doi.org/10.1590/S0034-73292000000100003> (dernière consultation le 12/09/2011).
- FAVIER** Jean, 1991. *Les Grandes découvertes*, Fayard, Paris, 620 p.
- FIGUEIREDO** Tenente-colonel José de Lima, 1942. « Fronteiras amazônicas », *Revista brasileira de Geografia* vol. 4 n° 3, julho-setembro, Rio de Janeiro, pp. 501-544.
- FLEXA** Rodrigo Arco e, 1999. « Pátria distante ». *Problemas brasileiros*, novembro-dezembro, São Paulo, pp. 16-21.
- FONTES** Carlos, s.d. « Emigração brasileira », *Lusotopia*, consulté le 8 avril 2010. <http://lusotopia.no.sapo.pt/indexBREmigrantes.html>.
- FORNEROD** Nicolas, 2001. *Sur la France équinoxiale*, coédition Alliance française de São Luis et Academia Maranhense de Letras, São Luis, 104 p.
- FOUCHER** Marilza de Melo, 1989. « A Amazônia através das correspondências consulares », in : *L'Amazonie en France, production scientifique et culturelle*, Casa de Estudos franceses, UFPA, Belém, pp. 38-39.
- FOUCHER** Michel, 1986. *L'invention des frontières*, FEDN, Paris, 326 p.
- FOUCHER** Michel, 1991. *Fronts et frontières*, Fayard, Paris, 692 p.

- FREITAS** Luis Aimberê, 1998. *Fronteira Brasil/Venezuela, encontros e desencontros*. Corprint-Gráfica Editora, São Paulo, 262 p.
- FREITAS** Mário Augusto Teixeira de, 1941. “A redivisão política do Brasil”, *Revista Brasileira de Geografia* vol. 3 n° 3, julho-setembro, Rio de Janeiro, pp. 533-554.
- FRENAY** Pierre, 1993. *Les frontières de la Guyane*, rapport IGN, Paris, 17 p.
- FRENAY** Pierre, 2005. « Missions d'abornement de la frontière Guyane-Brésil, extraits du journal de marche ». *Cahiers historiques de l'IGN* n° 5, janvier, pp. 67-78, 80-91, 110-131.
- GADENNE** Clotilde, 1999. « Amazonie convoitée », *Infos Brésil* n° 145, mars, Paris, pp. 14-16.
- GARROT** Emmanuel, 1998. « Un regard sur l'historiographie de la politique extérieure brésilienne », in Rolland D. (coord.), *Le Brésil et le monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, L'Harmattan, Paris, pp. 227-248.
- GEHRE** Thiago, 2009. *Dossiê Contencioso Brasil-Guiana*, Universidade federal de Roraima. www.ufr.br/dossie---contencioso-brasil-guiana.
- GERAUD** Marie-Odile, 2001. « Destination Amazonie, le modèle brésilien dans la société guyanaise », *Miroirs identitaires*, Centre d'Etudes et de Recherches comparatives en Ethnologie, Montpellier, n° 2, printemps. <http://alor.univ-montp3.fr/cerce/r2/m-o.g.htm> (dernière consultation le 12/09/11).
- GIRAULT** Christian (dir.), 2009. *Intégrations en Amérique du Sud*. Presses Sorbonne nouvelle, Paris, 281 p.
- GISTI**, 2006. *Etrangers de Guyane, Guyane étrangère à son entourage*. Cayenne, 20 p.
- GÓES FILHO** Synésio Sampaio, 1991. *Navegantes, bandeirantes, diplomatas, um ensaio sobre a formação das fronteiras do Brasil*. IPRI, Brasília, 289 p.
- GOMES** Flávio dos Santos (dir.), 1999. *Nas terras do Cabo Norte*, Editora Universitária/UFGA, Belém, 408 p.
- GOMES** Flávio dos Santos, **QUEIROZ** Jonas Marçal de, **COELHO** Mauro Cezar, 1999. *Relatos de fronteiras: fontes para a História da Amazônia, séculos XVIII e XIX*, Editora Universitária/UFGA, Belém, 190 p.
- GORGEON** Catherine, 1985. *Gestion urbaine d'une immigration : l'île de Cayenne*. Thèse d'urbanisme, IAR Aix-Marseille III, 353 p.
- GOYCOCHÊA** Luis Felipe de Castilhos, 1943. *Fronteiras e fronteiros*, Brasiliana, Rio de Janeiro, 298 p.
- GOYCOCHÊA** Luis Felipe de Castilhos, 1963. *A diplomacia de Dom João VI em Caiena*, Gráfica Tupy Ltda, Rio de Janeiro, 271 p.
- GRANGER** Stéphane, 2001. « Coopération régionale », in Barret Jacques (dir.) : *Atlas illustré de la Guyane*, IRD, Cayenne, pp. 98-99.
- GRANGER** Stéphane, 2003. « Le contesté franco-brésilien dans l'imaginaire guyanais », *Guaiana* n° 6, 4ème trimestre, CRDP Cayenne, pp. 9-10.
- GRANGER** Stéphane, 2005. « Le Brésil et la Guyane, des voisins bien singuliers », *Guaiana* hors-série, spécial Brésil, CRDP Cayenne, novembre, p. 11-16.
- GRANGER** Stéphane, 2007 (a). « Guyane et Surinam, à l'intersection des migrations caraïbes et sud-américaines », in GEODE Caraïbes, « Dynamiques migratoires dans la Caraïbe », *Terres d'Amérique* n° 6, Karthala, Paris, pp. 287-302.

- GRANGER** Stéphane, 2007 (b). « La Guyane, une région ultrapériphérique en quête d'intégration », in Mam-Lam-Fouck Serge (dir.), *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui, un département français dans la région des Guyanes*, Ibis Rouge, Matoury, pp. 129-143.
- GRANGER** Stéphane, 2010. « Quarante ans de spatial en Guyane : une domination contestée ». In Sayago D., Tourrand, J.F., Bursztyn M. *et alii* : *L'Amazonie, un demi-siècle après la colonisation*, éditions Quae, Versailles, pp. 125-139.
- GUDYNAS** Eduardo, 2008. « La nouvelle géographie amazonienne : entre la mondialisation et le régionalisme ». In : *Mondialisation.ca*, www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=8092 (dernière consultation le 12/98/2011).
- GUICHONNET** Paul et **RAFFESTIN** Claude, 1974. *Géographie des frontières*, PUF, Paris, 133 p.
- GUYOT** Philippe et **MOCHEL** Flavia, 2006. « Daniel de La Touche de La Ravardière : la colonisation française en Guyane et au Maranhão (Brésil) au début du XVIIe siècle », in *L'histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*, actes du colloque du 16 au 18 novembre 2005 à Cayenne, Ibis Rouge, Matoury, pp. 287-314.
- HANDELMANN** Heinrich, 1860. *História do Brasil*, Réed. Imprensa Nacional, Rio de Janeiro, 1931, 715 p.
- HENRY** Arthur, 1950. *La Guyane, son histoire 1640-1946*, Laporte, Cayenne, 338 p.
- HERMANN** Jacqueline, 2006. « O Brasil espanhol », *Nossa História*, ano 4, n° 38, Fundação Biblioteca Nacional, Rio de Janeiro, pp. 51-52.
- HIDAIR** Isabelle, 2005. *Anthropologie du carnaval guyanais, une reproduction en réduction de la société créole guyanaise*. Publibook, Paris, 105 p.
- HO CHOUNG TEN** Jean-Pierre, 2003. « L'Etat libre du Counani ou l'expression d'une Guyane indépendante », *Guaïana* n° 6, 4ème trimestre, CRDP Cayenne, pp. 5-8.
- HOERNER** Jean-Michel, 1996. *Géopolitique des territoires, de l'espace approprié à la suprématie des Etats-nations*. Presses universitaires de Perpignan, 342 p.
- HURAUULT** Jean, 1948. *Mission astro-géodésique de l'Oyapoc*, 1947, rapport de fin de mission, IGN, Paris, 131 p.
- HURAUULT** Jean, 1972. *Français et Indiens en Guyane*, réédition Guyane Presse diffusion 1989, Cayenne, 224 p.
- HURAUULT** Jean, 2005. « Mission de délimitation de la frontière Guyane française-Brésil, journal de marche ». *Cahiers historiques de l'IGN* n° 5, janvier, pp. 19-64 et 92-99.
- INSEE**, 2006. *Atlas des populations immigrées de Guyane*. Cayenne, 32 p.
- INSERM**, 2009. *Migrations et soins en Guyane, rapport final à l'AFD*. Cayenne, 121 p.
- INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE LA DEFENSE NATIONALE**, 1983. *Le Brésil, situation politique et relations extérieures*. Section des Affaires diplomatiques, février, Paris.
- IRVING** Marta de Azevedo, 2006. « Le parc national Montanhas de Tumucumaque (Brésil), un laboratoire pour la gestion de la biodiversité dans le cadre d'une coopération régionale en Amazonie ? » *Cahiers du Brésil contemporain* n° 63-64, Paris, p. 233-256.
- JOLIVET** Marie-José, 1982. *La question créole, essai de sociologie sur la Guyane française*. ORSTOM, collection Mémoires n° 96, Paris, 503 p.

- JORGE** Artur Guimarães de Araújo, 1999. *Rio Branco e as fronteiras do Brasil*, Senado federal, Brasília, 165 p.
- JOSPIN** Sophie et **THERY** Hervé, 2000. « Brésil-Venezuela, un nouvel axe au nord du continent ? », *Limes* n° 3, Paris. <http://doc.sciencespo-lyon.fr/Signal/index.php?r=article/view&id=62013>
- KAMP** Renato, 2009. *Guianas, o Arco Norte da América do Sul*. RKF, São Paulo, 176 p.
- KUCINSKY** Bernardo, 1979. « A Amazônia e a Geopolítica do Brasil ». *Encontros com a Civilização brasileira* n° 11, maio, Rio de Janeiro, pp. 12-19.
- LABOURDETTE** Jean-François, 1998. « La diplomatie française et le Brésil » in Queirós Mattoso Katia (dir.), *Naissance du Brésil moderne 1500-1808*, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, pp. 249-271.
- LACOSTE** Yves, 1982. *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*. 2^{ème} édition Maspero, Paris, 213 p.
- LACOSTE** Yves, 1995. *Dictionnaire de géopolitique*, Flammarion, Paris, 1700 p.
- LACOSTE** Yves (dir.), 1998. *Dictionnaire géopolitique des Etats*, Flammarion, Paris, 677 p.
- LACROIX** Maria de Lourdes Lauande, 2002. *A fundação francesa de São Luís e seus mitos*, Lithograf, São Luis, 160 p.
- LAPORTE** Paul, 1915. *La Guyane des écoles*, Imprimerie Corps, réédition Atipa (Cayenne) /Karthala (Paris), 1983, 188 p.
- LARCHÉ** Jacques (président), 2000. *Rapport d'information au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale à la suite des missions effectuées en Guyane, Martinique, Guadeloupe et Réunion*. Rapport au Sénat, Paris, 90 p.
- LASSERRE** Frédéric et **GONON** Emmanuel, 2008. *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*. Armand Colin, Paris, 348 p.
- LEÃO** Armando Zurita, 2001. *Amazônia, fronteira e internacionalização de conflitos, o aviamento das brasileiras trabalhadoras de sexo no Suriname*, IDA, Belém, 79 p.
- LE BOËDEC** Guillaume, 2007. «Le détroit de Gibraltar, les limites d'un espace modèle de la lutte européenne contre les migrations irrégulières », *EchoGéo* n° 2, septembre 2007, 18 p. <http://echogeo.revues.org/1488> (dernière consultation le 12/09/2011).
- LEITE** Cleantho de Paiva, 1978. « O Brasil e o Caribe », *Revista brasileira de Política internacional* n° 81/84, 1^o-2^o semestre, Brasília, pp. 5-23.
- LEITE** Duarte, 1958. *História dos descobrimentos*. Cosmos, Lisbonne, 717 p.
- LE ROUX** Jack, 2008. *Atlas historique de la Guyane du XVIe au XIXe siècle*. Editions du Valhermeil, Saint-Ouen l'Aumône, 128 p.
- LESSA** Antônio Carlos Moraes, 2000. *A parceria bloqueada, as relações entre França e Brasil 1945-2000*, thèse d'histoire, université de Brasília, 264 p.
- LEVY** Jacques et **LUSSAULT** Michel (dir.), 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, Paris, 1034 p.
- LEZY** Emmanuel, 1989. *Guyane, de l'autre côté des images*, L'Harmattan, Paris, 236 p.
- LEZY** Emmanuel, 1998 (a). *Guyane Guyanes, perception et organisation de l'espace entre Orénoque et Amazone*, thèse de géographie, Paris X-Nanterre, 1147 p.

- LEZY** Emmanuel, 1998 (b). « France-Brésil, l'histoire d'une merveilleuse rupture », *Cahiers des Amériques latines* n° 28/29, IHEAL, Paris, pp. 69-91.
- LEZY** Emmanuel, 1999. « L'implantation française en Guyane, XVIIe et XVIIIe siècles », in Vidal L. et d'Orgeix E. (dir.), *Les villes françaises du Nouveau Monde*, Somogy, Paris, pp. 90-95.
- LIMA** Manuel de Oliveira, 1908. *Dom João VI no Brasil, 1808-1821*, Jornal do Comércio, Rio de Janeiro, rééd. José Olympio, Rio de Janeiro, 1945, 790 p.
- LINS** Álvaro, 1946. *O Barão de Rio Branco, biografia pessoal e história política*, José Olympio, Rio de Janeiro. Réédition Editora nacional, Rio de Janeiro, 1965, 537 p.
- LISE** Claude et **TAMAYA** Michel, 1999. *Les départements d'outre-mer aujourd'hui : la voie de la responsabilité*. Rapport à M. le Premier Ministre, Paris, 207 p.
- LOBATO** Sidney da Silva, 2009. « Lições de história da Amazônia: a obra de Artur César Ferreira Reis », in A. Oliveira e R. Rodrigues (org.) : *Amazônia, Amapá, escritos de história*. Paka-Tatu, Belém, 2009, pp. 77-101.
- LONCAN** Andrée, 1990. « Le rideau de l'Amazonie », in : Huygues-Belrose Vincent (dir.), *La Grande Encyclopédie de la Caraïbe*, Sanoli, Paris, pp. 90-105.
- LONDRES** Albert, 1928. *L'homme qui s'évada*. Editions de France, rééd. Arlea, Paris, 1999, 126 p.
- LOURENÇÃO** Humberto, 2006. "O Sistema de Vigilância da Amazônia (SIVAM): velhas controvérsias, novos desafios", in : Castro Celso (org.), *Amazônia e defesa nacional*, FGV Editora, Rio de Janeiro, pp. 119-142.
- Mc CANN** Franck, 1998. « Le Brésil et les Etats-Unis, des relations complexes à l'épreuve du long terme, XIXe-XXe siècles », in Rolland D. (coord.), *Le Brésil et le monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, L'Harmattan, Paris, pp. 25-58.
- MACHADO** Igor José de Renó, « Imigração em Portugal », *Estudos Avançados* n° 20 (57), 2006, São Paulo, pp. 119-135.
- MACIAS** Marie-Carmen, 2007. « Coopération à la frontière Mexique-Etats-Unis : l'intégration sous surveillance ». In : Taglioni F. et Théodat J.M. (org.), *Coopération et intégration, perspectives panaméricaines*, L'Harmattan, Paris, pp. 35-50.
- MAGNOLI** Demétrio, 1997. *O corpo da pátria*, Unesp, São Paulo, 320 p.
- MAM LAM FOUCK** Serge, 1987. *Histoire de la société guyanaise. Les années cruciales : 1848-1946*, Editions Caribéennes, Paris, 249 p.
- MAM LAM FOUCK** Serge, 1992. *Histoire de la Guyane contemporaine 1940-82 : les mutations sociales, économiques et politiques*. Editions Caribéennes, Paris, 448 p.
- MAM LAM FOUCK** Serge, 1996. *Histoire générale de la Guyane française. Les grands problèmes guyanais : permanence et évolution*, Ibis rouge, Matoury, 264 p.
- MANZUR** Tânia Maria Gomes, 1999. « Opinião pública e política externa do Brasil do Império a João Goulart: um balance histórico », *Revista brasileira de Política internacional*, 42/1, Brasília, pp. 30-61.
- MARQUES** A. H. de Oliveira, 1998. *Histoire du Portugal et de son empire colonial*, Karthala, Paris, 614 p.
- MARQUES** Adriana, 2006. "Presença militar na Amazônia : a visão do Poder Legislativo", in Castro Celso (org.), *Amazônia e defesa nacional*, FGV Editora, Rio de Janeiro, pp. 69-96.

- MARTIN-PANNETIER** Andrée et **SALKIN** Yves, 1985. *Conflits en Amérique latine, essai de typologie*, FEDN, Paris, 396 p.
- MARTINIÈRE** Guy, 1978 (a). « Les stratégies frontalières du Brésil colonial et l'Amérique espagnole », *Cahiers des Amériques latines* n° 18, Paris, pp. 45-68.
- MARTINIÈRE** Guy, 1978 (b). « Frontières coloniales en Amérique du Sud : entre « Tierra firme » et « Maranhão », *Cahiers des Amériques latines* n° 18, Paris, pp. 147-182.
- MARTINIÈRE** Guy, 1987. « L'indépendance des Amériques et la Révolution française : l'enjeu géopolitique des Caraïbes aux Guyanes », *Cahiers des Amériques latines* n° 5, Paris, pp. 5-36.
- MARTINIÈRE** Guy, 1999. « Géopolitique de la France aux Amériques », in Vidal L. et d'Orgeix E. (dir.), *Les villes françaises du Nouveau Monde*, Somogy, Paris, pp. 13-15.
- MARTINS** Carmentilla das Chagas, 2008. *Relações bilaterais Brasil-França: a nova perspectiva brasileira para a fronteira Amapá-Guiana francesa no contexto global*. Mestrado de sciences sociales, université de Brasilia, 162 p.
- MARTINS** Rosiane Ferreira, 2010. *Brasileiros em situação clandestina na Guiana française: uma etnografia das relações e representações sociais entre migrantes*, Mestrado de sociologie, UFPa, Belém, 132 p.
- MASTEAU** Antoinette, 1998. *La frontière franco-brésilienne de l'Oyapock Guyane-Amapá, essai de géographie politique et culturelle*. Thèse de géographie IHEAL Paris III, 761 p.
- MATHIS** Constant, 1902. « Contribution à la géographie médicale du territoire contesté franco-brésilien », *Archives de Médecine navale* n° 77, éditions Octave Doin, Paris, pp. 104-119.
- MATTOS** Carlos de Meira, 1975. *Brasil, geopolítica e destino*. Co-édition Bibliex et Livraria José Olympio, Rio de Janeiro, 110 p.
- MATTOS** Carlos de Meira, 1977. *A geopolítica e as projeções do poder*, Bibliex, Rio de Janeiro, 147 p.
- MATTOS** Carlos de Meira, 1980. *Uma geopolítica pan-amazônica*, Bibliex, Rio de Janeiro, 216 p.
- MATTOS** Carlos de Meira, 1984. *Geopolítica e trópicos*, Bibliex, Rio de Janeiro, 158 p.
- MATTOS** Carlos de Meira, 1990. *Geopolítica e teoria de fronteiras*, Bibliex, Rio de Janeiro, 116 p.
- MAURO** Frédéric, 1977. *Le Brésil du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle*, SEDES, Paris, 254 p.
- MAURO** Frédéric, 2000, « Pour une histoire des occasions manquées, la France et le Brésil 1500-1700. » *Derroteros de la Mar del Sur*, año 8 n° 8, Lima.
<http://derroteros.perucultural.org.pe/nume8.shtml>
- MEIRA** Sílvio, 1975. *Fronteiras sangrentas, heróis do Amapá*, Rio de Janeiro, 130 p.
- MENDONÇA** Francisco, 2006. « Le Brésil, enjeux et défis d'une "puissance annoncée" », in : *Le Brésil, géopolitique et environnement actuels*, Grafigéo, PRODIG 2006, Paris, pp. 31-40.
- MENÉNDEZ** Mário, 1995. « De « maquiladoras » à NAFTA : le Mexique entre rêve et réalité ». In : *La frontière Mexique-Etats-Unis : rejets, osmose et mutations*. Publications de l'Université de Provence, Aix en Provence, pp. 229-239.
- MENINO** Frederico, 2005. "Ah, se eu fosse americano do norte", *Discutindo geografia*, São Paulo. <http://www.hiphopdosul.com.br/principal.php?arq=mostra-materia&id=22> (dernière consultation le 12/09/2011).

- MENU Régis**, 1988. *La France puissance caraïbe, aspects géostratégiques*, Centre des Hautes Etudes sur l’Afrique et l’Asie moderne, FNSP, Paris, 48 p.
- MERCIER Guy**, 2009. « La géographie de Paul Vidal de La Blache face au litige guyanais : la science à l’épreuve de la justice », *Annales de Géographie* n° 667, mai-juin 2009, Paris, pp. 294-317.
- MERLE Jean-François**, 1997. *Guyane 1997 : état des lieux et propositions*. Rapport à M. le Secrétaire d’Etat à l’Outre-Mer, Paris, 86 p.
- MEYER Michel**, 2005. *La nouvelle diplomatie commerciale brésilienne*. L’Harmattan, Paris, 164 p.
- MIEVILLY Sabine**, 2002. *Pourquoi maintenir les DOM dans la République française ? Analyse géopolitique à partir du cas guyanais*. Ibis Rouge, Matoury, 348 p.
- MINISTERE DE L’EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, CETE Normandie-Centre, DDE de la Guyane**, 1998. *Impact socio-économique de la continuité routière Saint-Georges de l’Oyapock Saint-Laurent du Maroni*. OGEFA-AU&S, Strasbourg, 137 p.
- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES**, 2009. *Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures*, www.diplomatie.gouv.fr/cncd. (dernière consultation le 12/09/11).
- MIYAMOTO Shiguenoli**, 1995. *Geopolítica e poder no Brasil*, Papirus, Campinas, 258 p.
- MIYAMOTO Shiguenoli**, 2004. « A política brasileira de defesa e segurança: algumas considerações », in Ministério da Defesa, *O Brasil no cenário internacional de defesa e segurança, pensamento brasileiro sobre defesa e segurança*, vol. 2, Brasília, pp. 179-198.
- MOOMOU Jean**, 2004. *Le monde des Marrons du Maroni en Guyane (1772-1860), la naissance d’un peuple : les Boni*. Ibis Rouge, Matoury, 216 p.
- MORAES Antônio Carlos Robert**, 2008. *Território e História no Brasil*. Annablume, São Paulo, 3ème édition, 154 p.
- MORAES NETO Geneton**, 1997. *Dossiê Brasil*, Editora Objetiva, Rio de Janeiro, 249 p.
- MORAES NETO Geneton**, 2004. « Moura Cavalcanti: o presidente delira no palácio: quer anexar a Guiana francesa ao Brasil! », *Geneton.com.br*, <http://www.geneton.com.br/archives/000091.html> (dernière consultation le 12/09/2011).
- MORAIS Paulo Dias**, 2009. *Governadores do Amapá, principais realizações*. Gráfica Editora, Macapá, 103 p.
- MORAIS Paulo Dias et ROSÁRIO Ivoneide Santos do**, 1999. *Amapá: de capitania a território*, Valcan, Macapá, 132 p.
- MORAIS Paulo Dias et Jurandir**, 2000. *O Amapá em perspectiva*. Valcan Ltda, Macapá, 160 p.
- MORAIS Paulo Dias et Jurandir**, 2009. *Geografia do Amapá*. JM Editora, Macapá, 80 p.
- MOREAU-DEFARGES Philippe**, 1994. *Introduction à la géopolitique*, Seuil, Paris, 250 p.
- MOUILLOT Réjane**, 2001. *Le territoire de l’or en Guyane française, spécificités de l’espace aurifère*. Maîtrise de géographie, université de Paris X-Nanterre, 122 p.
- MOULIN Nilson (org.)**, 2000. *Amapá, um norte para o Brasil*, Cortez Ed., São Paulo, 144 p.
- MOUREN-LASCAUX Patrice**, 1990. *La Guyane*, L’Harmattan, Paris, 186 p.

- MOUTOUSSAMY** Ernest, 1988. *Les DOM-TOM, enjeu géopolitique, économique et stratégique*. L'Harmattan, Paris, 151 p.
- MUNIZ** João de Palma, 1922. *Adesão do Grão-Pará à independência*. Thèse d'histoire, réédition de la *Revista do Instituto de História e Geografia do Pará*, ano VI vol. IV par le Conselho Estadual da Cultura, Belém 1973, 700 p.
- NASCIMENTO** Durbens Martins, 2006. "Projeto Calha Norte: a Amazônia segundo a política de defesa nacional", in : Castro Celso (org.), *Amazônia e defesa nacional*, FGV Editora, Rio de Janeiro, pp. 97-117.
- NERY** M.F. J. de Santa-Anna (dir.), 1889. *Le Brésil en 1889*. Librairie Delagrave, Paris, 699 p.
- NOGUEIRA** Colonel aviador Wilson Rezende, 1968. *Analisar os problemas atuais e potenciais que possam perturbar a vitalização da faixa de fronteiras com a Guiana francesa, Suriname, Guiana, Venezuela e Colômbia*, Trabalho de turma, Escola Superior de Guerra, Rio de Janeiro, 32 p.
- OLIVEIRA** Márcia Maria de, 2006. "A mobilidade humana na tríplice fronteira: Peru, Brasil e Colômbia", *Estudos avançados* n° 20 (57), 2006, São Paulo, pp. 183-196.
- OLIVEIRA** Roberto Monteiro de, 1984. *A cartografia da Amazônia colonial e a definição das suas fronteiras*. Mestrado Universidade estadual paulista Júlio de Mesquita Filho, São Paulo.
- OLIVEIRA** Roberto Monteiro de, 1997. *A última página do Gênesis: a formação territorial do Estado brasileiro na Amazônia oriental: o caso do Amapá*. Thèse de géographie USP, São Paulo, 1228 p.
- ORRU** Jean-François, 2001. *Les communes isolées de Guyane et la France, de la colonisation à la globalisation*. Thèse de géographie IHEAL, Paris III, 633 p.
- OTHILY** Georges, 2006. *Rapport de la commission d'enquête sur l'immigration clandestine*. Rapport au Sénat, Paris, 237 p.
- PADRÓS** Enrique Serra, 2007. "Em marcha pelo Uruguai", *Revista de História da Biblioteca Nacional*, ano 2 n° 19, abril, Rio de Janeiro, pp. 69-73.
- PEBAYLE** Raymond, 1989. *Les Brésiliens pionniers et bâtisseurs*. Flammarion, Paris, 362 p.
- PEBAYLE** Raymond, 1996. « Un exemple d'émigration brésilienne aux États-Unis », *Revue européenne des Migrations internationales*, volume 12 n° 2, Poitiers, pp. 235-239.
- PEREIRA** Colonel Renato Barbosa Rodrigues, 1945. "O Barão do Rio Branco e o traçado das fronteiras do Brasil", *Revista brasileira de Geografia*, vol. 7 n° 2, abril-junho, Rio de Janeiro, pp. 187-244.
- PEREIRA** Maria Cunha, 2006. « Processos migratórios na fronteira Brasil-Guiana », *Estudos Avançados* n° 20 (57), São Paulo, pp. 209-219.
- PERRIER-BRUSLE** Laetitia, 2007. « Intégration en Amazonie bolivienne », in : Taglioni et Théodat (org.), *Coopération et intégration, perspectives panaméricaines*, L'Harmattan, Paris, pp. 253-275.
- PETOT** Jean, 1986. *L'or de Guyane*. Editions Caribéennes, Paris, 249 p.
- PIANTONI** Frédéric, 2002. *Pouvoir national et acteurs locaux, l'enjeu des mobilités dans un espace en marges*. Thèse de géographie, université de Poitiers, 474 p.
- PIANZOLA** Maurice, 1991. *Des Français à la conquête du Brésil, XVIIe siècle, les Perroquets jaunes*, L'Harmattan, Paris, 216 p.

- PICANÇO** Estácio Vidal, 1981. *Informações sobre a história do Amapá*, Imprensa oficial Macapá, 157 p.
- PINTO** General de divisão Lauro Alves, 1969. *Analisar as relações entre Brasil, Venezuela, Guiana, Suriname e Guiana francesa*, Trabalho de turma, Escola Superior de Guerra, Rio de Janeiro, 138 p.
- PINTO** Manoel de Souza, 2008. *O fetiche do emprego: relações de trabalho de brasileiros na Guiana francesa*. Thèse de sociologie, UFPA/NAEA, Belém, 274 p.
- PLENET** Claude, 2005. *Les fonds structurels européens*. Ibis Rouge, Matoury, 112 p.
- POLDERMAN** Marie, 2004. *La Guyane française 1676-1763, mise en place de la société coloniale*, Ibis Rouge, Matoury, 724 p.
- POLICE** Gérard, 2007. « Fantasmies et réalités de l'invasion de la Guyane par le Brésil », in Mam-Lam-Fouck Serge (dir.), *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui, un département français dans la région des Guyanes*, Ibis Rouge, Matoury, pp. 555-574.
- POLICE** Gérard, 2010. *Éudorado : le discours brésilien sur la Guyane française*. Ibis Rouge, Matoury, 511 p.
- PORTO** Jadson, 2006. *Amapá: principais transformações econômicas e institucionais – 1943 a 2000*, Macapá, édition de l'auteur, 198 p.
- POTELET** Janine, 1993. *Le Brésil vu par les voyageurs et marins français 1816-1840*, L'Harmattan, Paris, 432 p.
- POUYLLAU** Michel et Daniel, 1982. « Géopolitique et géostratégies du Venezuela », *Hérodote* n° 27, 4^{ème} trimestre, Paris, pp. 125-153.
- PRADEAU** Christian, 1994. *Jeux et enjeux des frontières*. Presses universitaires de Bordeaux, 362 p.
- PRADEAU** Christian, 2003. « Brésil et Cône sud : des frontières entre *regnum* et *dominum* ». *Les Cahiers d'Outre-Mer* n° 222, avril-juin, Bordeaux, pp. 125-148.
- PRATS** Raymond, 1978. « Accords transfrontaliers en Amérique latine », *Cahiers des Amériques latines* n° 18, Paris, pp. 107-128.
- PRIVAT** Marc-Emmanuel, 2003. « Frontières de Guyane, Guyane des frontières ». www.terresdeguyane.fr/articles/frontieres/default.asp (dernière consultation le 12/09/11).
- PROST** Catherine, 1998. *Organisation et rôle géopolitique de l'Armée au Brésil*, thèse de géopolitique, Paris VIII, 629 p.
- PUYO** Jean-Yves, 2008. « Quels aménagements pour une France équinoxiale ? » In : Guicharnaud-Tellis Michèle (dir.), *Regards croisés entre la France et le Brésil*, L'Harmattan, Paris, pp. 43-64.
- QUADROS** Jânio, 1972. *Os dois mundos das três Américas*. Editora Martins, São Paulo, 495 p.
- QUEIROZ** Jonas Marçal de, 1999. « História, mito e memória: o Cunani e outras repúblicas », in Gomes, Flávio dos Santos (dir.), 1999, *Nas terras do Cabo Norte*, Editora Universitária/UFPA, Belém, pp. 319-347.
- RAFFESTIN** Claude, 1980. *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Paris, 249 p.
- RAIOL** Osvaldino, 1992. *A utopia da terra na Amazônia (a geopolítica no Amapá)*, Gráfica Ltda, Macapá, 240 p.

RAUZDUEL Rosan, 1995. *Introduction à la sociologie du développement de la Guadeloupe*. Publisud, Paris, 118 p.

RECLUS Elisée, 1894. « Guyane contestée franco-brésilienne », in *Géographie universelle, tome XIX : Amérique du sud, l'Amazonie et la Plata*, Hachette, Paris, pp. 85-90.

REIS Artur César Ferreira, 1949. *Território do Amapá, perfil histórico*, Imprensa nacional, Rio de Janeiro, 184 p.

REIS Artur César Ferreira, 1953. *Portugueses e Brasileiros na Guiana Francesa*, Ministério da Educação e Saúde, Rio de Janeiro, 31 p.

REIS Artur César Ferreira, 1965. *A Amazônia e a cobiça internacional*, Edinova, Rio de Janeiro, 2de édition, 213 p.

REIS Artur César Ferreira, 1993. *Limites e demarcações na Amazônia brasileira, a fronteira colonial com a Guiana francesa*, Secult, Belém, 250 p. (1ère édition Imprensa Nacional, Rio de Janeiro, 1947).

REIS Rossana Rocha et **SALES** Teresa, *Cenas do Brasil migrante*. Boitempo 1999, São Paulo, 311 p.

REITEL Bernard et **MOINE** Alexandre, 2005. « Entre Rhin et Jura, des espaces transfrontaliers où émergent des dissymétries spatiales ». *Mappemonde* n° 77, Toulouse, juin.
<http://mappemonde.mgm.fr/num5/articles/res05101.html> (dernière consultation le 12/09/11).

RENARD Jean-Pierre (dir.), 1997. *Le géographe et les frontières*. L'Harmattan, Paris, 300 p.

RENARD Jean-Pierre et **PICOUET** Patrick, 1993. « Frontières et territoires », *La Documentation Photographique* n° 7016, avril, Paris, 42 p.

RENO Fred, **MERION** Julien et **DESHAYES** Fred, 2004. *Petit dictionnaire du débat politique, Guadeloupe, Guyane et Martinique*. Ibis Rouge, Matoury, 174 p.

Réponse du Gouvernement de la République française au mémoire des Etats-Unis du Brésil sur la question de frontière soumise à l'arbitrage du gouvernement de la confédération suisse, 1899. Paris, Imprimerie Nationale, 396 p. + cartes.

REVEL-MOUROZ Jean, 1978. « Economie frontalière et organisation de l'espace. Réflexions à partir de l'exemple Mexique-États-Unis. » *Cahiers des Amériques latines* n° 18, Paris, pp. 7-16.

REVEL-MOUROZ Jean, 1979. « Coopération et conflits dans les zones frontalières en Amérique latine ». *Problèmes d'Amérique latine* LIII, n° 4533-4534, Paris, pp. 31-44.

REYNAUD Alain, 1995. « Centre et périphéries », in Bailly, Ferras et Pumain (org.) : *Encyclopédie de la géographie*, Economica, Paris, p. 592.

RIO BRANCO José Maria da Silva Paranhos, baron de, 1899. *Frontières entre le Brésil et la Guyane française, 1er et 2ème mémoires du Brésil*. 9 volumes + atlas, Imprimerie nationale, Paris et Imprimerie Staempfli, Berne.

RIVIERE D'ARC Hélène, 1978. « La formation du lieu Amazonie au XIXe siècle », *Cahiers des Amériques latines* n° 18, Paris, pp. 185-213.

RIVIERE D'ARC Hélène, 1981. « Frontières politiques et frontières de colonisation, le Brésil et ses voisins », in « Les phénomènes de « frontière » dans les pays tropicaux », *Travaux et mémoires de l'IHEAL* n° 34, Paris, pp. 419-430.

ROCHA Paulo André Bentes et **SILVA** Gutemberg de Vilhena, 2009. « Amapá e Guiana Francesa: 12 anos de cooperação transfronteiriça nos domínios da educação e turismo », in

Governo do Estado do Amapá/UEAP, *II Jornada de iniciação científica da UEAP, livro de resumos expandidos*, 24 e 25 de setembro, Macapá, pp. 215-222.

RODRIGUES Francilene, 2006. "Migração transfronteiriça na Venezuela", *Estudos Avançados* n° 20 (57), 2006, São Paulo, pp. 197-207.

RODRIGUES Lysias Augusto, 1947. *Geopolítica do Brasil*, Biblioteca militar, Rio de Janeiro, 140 p.

RODRIGUES Lysias Augusto, 1953. *Estrutura geopolítica da Amazônia brasileira*. Hors-série de la *Revista do Instituto de Geografia e História militar do Brasil*, Rio de Janeiro.

ROGIE Olivier, 2009. *Etude sur le transport frontalier entre Saint-Georges de l'Oyapock en Guyane et Oiapoque au Brésil*, ORC SARL/DDE Guyane, Cayenne, 35 p.

ROLLAND Denis, 1998. « Pour une histoire des relations internationales d'une puissance émergente ». In : Rolland D. (coord.) : *Le Brésil et le monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, L'Harmattan, Paris, pp. 9-24.

ROLLAND Denis, 1998. « L'instrumentation différentielle des cultures étrangères : le Brésil, l'Argentine et la culture française », in : Rolland D. (coord.) : *Le Brésil et le monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, L'Harmattan, Paris, pp. 105-126.

ROMANI Carlo, 2003. *Clevelândia-Oiapoque : aqui começa o Brasil. Trânsitos e confinamentos na fronteira com a Guiana francesa (1900-1927)*. Thèse d'histoire, UE Campinas, 466 p.

ROMANI Carlo, 2010. « O "massacre" do Amapá », a guerra imperialista que não houve », *C.M.H.L.B. Caravelle* n° 95, Toulouse, pp. 85-118.

ROSENFELD Martin, **GÓIS** Pedro, **LENZ** Anika, **REA** Andrea et **REYNTJENS** Pascal, 2009. « Immigration brésilienne en Europe, dimensions transnationales », *Hommes et Migrations* n° 1281, septembre-octobre, Paris, pp. 54-63.

ROSIERE Stéphane, 2003. *Géographie politique et géopolitique, une grammaire de l'espace politique*. Ellipses, Paris, 320 p.

ROSIERE Stéphane, 2008. *Dictionnaire de l'espace politique, géographie politique et géopolitique*. Armand Colin, Paris, 320 p.

ROUQUIÉ Alain, 1998. *Amérique latine, introduction à l'Extrême-Occident*. Seuil, collection Essais, 2^{ème} édition, Paris, 492 p.

RUBIO Nathalie, 2005. « Les départements français d'outre-mer, régions ultrapériphériques de l'Union Européenne », in : Van Eeuwen D. et Duquette M. (org.), *Les nouveaux espaces de l'intégration, les Amériques et l'Union Européenne*, CREALC/IEP, Karthala, Paris, pp. 253-264.

RUELLAN Alain et Françoise, 1999. *Le Développement durable en Amapá (Brésil)*. CDTM Montpellier, 92 p.

RUELLAN Alain, **CABRAL** Manuel et **MOULIN** Nilson, 2007. *Desenvolvimento sustentável no Amapá: uma visão crítica*. Ed. Abaré, Fundação João Mangabeira, Brasília, 290 p.

SALKIN Yves, 1989. « Regard stratégique sur les Guyanes », *Défense Nationale*, juillet, Paris, pp. 125-136.

SANGUIN André-Louis, 1977. *La géographie politique*. PUF, Paris, 183 p.

- SANTILLI** Márcio, 1990. « Projet Calha Norte, politique indigéniste et frontières nord-amazoniennes », *Ethnies* n° 11-12, Paris, pp. 116-127.
- SANTOS** Antônio Carlos Rodrigues dos, 2009. *Geografia do Amapá, a (re)produção do espaço amapaense e seus contrastes*. Gráfica JM, Macapá, 115 p.
- SANTOS** Fernando Rodrigues dos, 1998. *História do Amapá, da autonomia territorial ao fim do janarismo, 1943-1970*. Macapá, 86 p.
- SANTOS** Fernando Rodrigues dos, 2003. *Amapá no século XV, rota de expedições de reconhecimento*. Macapá, 92 p.
- SANTOS** Haroldo Eurico Amoras dos, 2009. *Em que medida a integração no contexto amazônico é uma opção realmente necessária e factível?* Universidade federal de Roraima, Boa Vista. www.ufr.br/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id
- SARAIVA** José Flávio Sombra, 1998. « La politique étrangère brésilienne de la Guerre froide à la “globalisation” », in : Rolland D. (coord.) : *Le Brésil et le monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, L’Harmattan, Paris, pp. 179-198.
- SARNEY** José, 1998. *Amapá, a terra onde o Brasil começa*, Senado federal, Brasília, 270 p.
- SAROTTE** Monique, 1955. *Le Contesté de l’Oyapoc*, IGN, Paris.
- SARRAUTE SAINZ** Santiago et **THERY** Hervé, 2008. « Coopération décentralisée : les relations bilatérales entre les collectivités locales d’Amérique latine et de l’Union Européenne », *Mappemonde* n° 89, Toulouse, <http://mappemonde.mgm.fr/num17/articles/art08103.html> (dernière consultation le 12/09/2011).
- SASAKI** Elisa, « A migração para o Japão », *Estudos Avançados* n° 20 (57), 2006, São Paulo, pp. 99-117.
- SCHILLING** Paulo, 1981. *Expansionismo brasileiro: a geopolítica do general Golbery e a diplomacia do Itamaraty*. Global Editora, São Paulo (1978 pour l’édition originale argentine, Cid Editor, Santa Fé), 288 p.
- SCHOOYANS** Michel, 1973. *Destin du Brésil, la technocratie militaire et son idéologie*, Duculot, Bruxelles, 230 p.
- SCHOOYANS** Michel, 1977. *Demain le Brésil ? Militarisme et technocratie*, Editions du Cerf, Paris, 169 p.
- SCHWARZBECK** Frank, 1982. « La Guyane, un département français comme les autres ? », in *Amérique latine* n° 12, octobre-décembre, Paris, pp. 3-11.
- SELCHER** Wayne A., 1986. « As relações Brasil-América latina », *Política e Estrategia*, IV, 4., São Paulo, pp. 554-581.
- SERGES** Dorothee, 2009. « De la rencontre culturelle à l’interculturalité, modalités de reconnaissance de la « brasilianité » en Guyane française ? » *Hommes et Migrations* n° 1281, septembre-octobre, Paris, pp. 102-111.
- SILVA** Golbery do Couto e, 1967. *Geopolítica do Brasil*, José Olympio, Rio de Janeiro, 276 p.
- SILVA** Guilherme Carvalho da, 2006. *Oiapoque, uma parábola na floresta. Estado, integração e conflitos no extremo norte da Amazônia brasileira*. Mestrado de géographie, UFPA, Rio de Janeiro, 152 p.

SILVA Gutemberg de Vilhena, 2009. « Integração física sul-americana, redes técnicas, território e escala de ação no Planalto das Guianas », in A.W. de Almeida et G. Carvalho (org.), *O plano IIRSA na visão da sociedade civil pan-amazônica*, Actionaid, Belém, 2009, pp. 212-248.

SILVA Gutemberg de Vilhena et **RÜCKERT** Aldomar, 2009. « A fronteira Brasil-França, mudança de usos político-territoriais na fronteira entre Amapá (BR) e Guiana francesa (FR) », *Confins* n° 7. <http://confins.revues.org/index6040.html> (dernière consultation le 12/09/2011).

SILVA Joaquim Caetano da, 1861. *L'Oyapoc et l'Amazone, question brésilienne et française*. 3^{ème} édition A. Lahure, Paris 1899, 2 tomes, 460 et 506 p.

SILVA Ricardo Marques et **OLIVEIRA** Tito Carlos Machado de, 2008. “O mérito das cidades-gêmeas”, *Revista OIDLES (Observatório Iberoamericano del Desarrollo local y la Economía social)* vol. 2 n° 5, décembre, Málaga, www.eumed.net/rev/oidles/05/msmo.htm (dernière consultation le 12/09/2011).

SOARES Álvaro Teixeira, 1972. *História da formação das fronteiras do Brasil*, Conselho Federal de Cultura, Rio de Janeiro, 399 p.

SOARES Ana Paulina Aguiar, 1995. *Travessia: análise de uma situação de passagem entre Oiapoque e Guiana francesa*, Mestrado USP São Paulo, 114 p.

SOARES José Carlos de Macedo, 1939. *Fronteiras do Brasil no regime colonial*. José Olympio, Rio de Janeiro, 239 p.

SOARES Luis Filipe de Macedo, 2004. « O Brasil no cenário regional de defesa e segurança », in Ministério da Defesa, *O Brasil no cenário internacional de defesa e segurança, pensamento brasileiro sobre defesa e segurança*, vol. 2, Brasília, pp. 149-170.

SOCIE Michel, 2004. *Etude et propositions concernant la desserte extérieure de la Guyane*, Ministère de l'Équipement, des Transports et de l'Aménagement du Territoire, Paris, 42 p.

SOLANO Daniel, 2010. « Le Brésil et la coopération Sud-Sud : l'Amérique du sud prioritaire », *Diploweb*, 13 mars, www.diploweb.com › *Amérique* › *Amérique du Sud*.

SOUBLIN Jean, 2003. *Cayenne 1809, la conquête de la Guyane par les Portugais du Brésil*, Karthala, Paris, 174 p.

SOUCHAUD Sylvain, 2001. « Nouveaux espaces en Amérique du Sud : la frontière paraguayobrésilienne ». *Mappemonde* n° 61, Montpellier, pp. 19-23.

SOUCHAUD Sylvain, 2002. *Pionniers brésiliens au Paraguay*, Karthala, Paris, 406 p.

SOUTOU Georges-Henri, 1999. « Le général de Gaulle et le Brésil (1958-1969) », in Queirós Mattoso Katia (dir.), *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux XVIe-XXe siècles*, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, pp. 321-338.

SPRANDEL Marcia Anita, 2006. « Brasileiros na fronteira com o Paraguai », *Estudos Avançados* n° 20 (57), São Paulo, pp. 137-156.

STEINMAN Rebeca, 2002, « Brasil e América do Sul, questões institucionais de fronteira ». Grupo Retis, Rio de Janeiro, <http://www.igeo.ufri.br/fronteiras/pesquisa/fronteira/p02avulsoso2.htm> (dernière consultation le 12/09/2011).

TAGLIONI François, 1997. « L'Association des Etats de la Caraïbe dans les processus d'intégration régionale : quelle insertion pour les Départements Français d'Amérique ? » *Annales d'Amérique latine et des Caraïbes* n° 14-15, CREALC, Aix-en-Provence, pp. 147-167.

- TAGLIONI** François et **THEODAT** Jean-Marie, 2007. « La coopération panaméricaine en question. In : *Coopération et intégration, perspectives panaméricaines*, L'Harmattan, Paris, pp. 13-32.
- TAMBS** Lewis, 1974. « Geopolitics of the Amazon », in *Mar in the Amazon*, University Presses of Florida, Gainesville, 329 p.
- TARAVELLA** Romain, 2009. *De la mine à la vitrine, état des lieux et perspectives de la traçabilité de l'or guyanais*. Rapport du WWF, Cayenne, 46 p.
- TAUBIRA** Christiane, 2008. *Les accords de partenariat économique entre l'Union Européenne et les pays ACP*. Rapport à M. le Président de la République, Paris, 204 p.
- TAUBIRA-DELANNON** Christiane, 2001. *L'or en Guyane, éclats et artifices*. Rapport à M. le Premier Ministre, Paris, 155 p.
- TAVARES** Aurélio de Lyra, 1979. *Brasil França ao longo de 5 séculos*, Biblioteca do Exército, Rio de Janeiro, 336 p.
- THEIJE** Marjo de, 2007. « Insegurança próspera: a vida dos migrantes brasileiros no Suriname », *Revista Antropológicas*, ano 11, vol. 18(1), Recife, pp. 71-93.
- THEODAT** Jean-Marie, « Boc Banic-Banica, un fleuve pour deux ». *EchoGéo* n° 2, 2007, URL : <http://echogeo.revues.org/1350> (dernière consultation le 12/09/2011).
- THERY** Hervé, 1978. « Les conquêtes de l'Amazonie : quatre siècles de lutte pour le contrôle d'un espace », *Cahiers des Amériques latines* n° 18, Paris, pp. 129-146.
- THERY** Hervé, 1995. *Pouvoir et territoire au Brésil, de l'archipel au continent*. Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 232 p.
- THERY** Hervé, 2000. « Le continent Brésil », *Hérodote* n° 98, 3ème trimestre, Paris, pp. 9-27.
- THERY** Hervé, 2003. « Une Guyane brésilienne ? », *Cahiers des Amériques latines* n° 43, Paris, pp. 103-122.
- THERY** Hervé et **MELLO** Nelli Aparecida de, 2003. « L'Etat brésilien et l'environnement en Amazonie : évolutions, contraintes et conflits », *L'Espace géographique* tome 32 n° 1, Paris, pp. 3-20.
- THERY** Hervé et **MELLO** Nelli Aparecida de, 2005. *Atlas do Brasil. Disparidades e dinâmicas do território*. EdUsp Imprensa oficial, São Paulo, 312 p.
- THUAL** François, 1993. « Dilatations brésiliennes » in *Géopolitiques au quotidien*, Dunod. Paris, 197 p.
- THUAL** François, 1996. *Géopolitique de l'Amérique latine*, Economica, Paris, 108 p.
- THUAL** François, 1996. « La puissance brésilienne » in *Méthodes de la géopolitique*, Ellipses, Paris, pp. 111-116.
- TOUCHET** Richard, 1993. *Le contesté franco-brésilien, de la découverte de l'or dans le Carsewène à l'arbitrage de 1900 : les répercussions en Guyane française*, Mémoire de maîtrise d'histoire, UAG, Fort-de-France, 225 p.
- TRAVASSOS** Mário, 1935. *Projeção continental do Brasil*. Editora nacional, São Paulo, 206 p.
- TREMBLAY** Diane-Gabrielle, 2002. « Mondialisation et continentalisation du travail », in : *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail*. Presses de l'Université de Québec, Montréal, pp. 1-24.

- TROUSSIER** Jean-François, 1976. « La Guyane en questions », *Revue Tiers-Monde*, tome XVII n° 65, janvier-mars, PUF, Paris, pp. 721-737.
- TUROT** Henri, 1908. *En Amérique latine*, Vuibert et Nony, Paris, 362 p.
- VALLADÃO** Alfredo G. A., 1990. « Le Brésil : l'adieu à la *geopolítica* », *Hérodote* n° 57, 2ème trimestre, Paris, pp. 180-196.
- VAN EEUWEN** Daniel, 1997. « Union Européenne-Mercosur : la coopération interrégionale à l'épreuve », in : *Annales d'Amérique latine et des Caraïbes* n° 14-15, CREALC, Aix-en-Provence, pp. 255-278.
- VAN EEUWEN** Yolande, 1989. « Surinam, de la révolte des sergents au retour à la démocratie », *Problèmes d'Amérique latine* n° 91, 1er trimestre, Paris, pp. 25-46.
- VAUGE** Christian, 1991. « La coopération scientifique et technique », in : S. Parvaux et J. Revel-Mouroz (org.) : *Images réciproques du Brésil et de la France, actes du colloque organisé dans le cadre du projet France-Brésil*, IHEAL, collection Travaux et mémoires n° 46, t.2, Paris, pp. 969-971.
- VIANNA** Hélio, 1958. *História diplomática do Brasil*, Bibliex, Rio de Janeiro, 211 p.
- VIDAL DE LA BLACHE** Paul, 1901. « Le contesté franco-brésilien », *Annales de Géographie* volume 10 n° 49, notes et correspondance, Paris, pp. 68-70.
- VIDAL DE LA BLACHE** Paul, 1917. *La France de l'Est*. Armand Colin, Paris (réédition La Découverte, Paris, 1994), 280 p. + préface.
- VIGNON** Robert, 1985. *Gran Man Baka*. Davol, Paris, 384 p.
- VINCENTI-BASSEREAU** Claude, 1952. *Catalogue des documents concernant la Guyane française conservés à la Bibliothèque Nationale, département des Manuscrits*.
- VIRAPOULLE** Jean-Paul, 2003. *Les départements d'outre-mer, régions ultrapériphériques et traits d'union de l'Europe, stratégie de mise en œuvre de l'article 289§2 du Traité d'Amsterdam pour les départements français d'outre-mer*. Rapport à M. le Premier Ministre, Paris, 111 p.
- VLACH** Vânia Farias, 2000. « L'instauration de l'Etat-nation Brésil, 1930-1960 », *Hérodote* n° 98, 3ème trimestre, Paris, pp. 63-95.
- VOLVEY** Anne (dir.). 2006. *L'Amérique latine*, Atlande, Neuilly, 216 p.
- WACKERMANN** Gabriel, 2003. *Les frontières dans un monde en mouvement*. Ellipses, 2^{ème} édition, Paris, 188 p.
- ZECCHINI** Pierre, 2001. *Dynamique d'une immigration : les Brésiliens en Guyane française*. Mémoire de maîtrise de géographie, Aix-Marseille I, 313 p.
- ZIBECHI** Raúl, 2009. « Le Brésil est-il en train de construire son propre pré-carré ? » *RISAL.info*, Bruxelles, 4 mars, <http://risal.collectifs.net/spip.php?article2406>

II – ARCHIVES, BROCHURES, DOCUMENTS OFFICIELS

A – DOCUMENTS D'ARCHIVES

Archives départementales de Guyane, Cayenne :

Série D 2 : Contesté franco-brésilien

Série D 5 : consulats étrangers à Cayenne

Série D 10 : relations politiques avec le Portugal et le Brésil

Série D 40 : relations économiques Brésil et Portugal

Fonds Lohier, série 8M (Contesté franco-brésilien)

Fonds Soublin (occupation de la Guyane par les Portugais)

Microfilms, série C (inspections géographiques)

série D (relations extérieures)

série E (missions d'exploration)

série F (immigration et colonisation)

Microfilms de la sous-série C14, « correspondance en provenance de la Guyane française », cote correspondant aux collections des Archives de l'Outre-mer à Aix en Provence. Registres 85 et 86 (source : Inventaire des archives coloniales, Archives nationales, 1977).

Bibliothèque départementale Franconie, Cayenne

Frontières entre le Brésil et la Guyane française, mémoires présentés par les Etats-Unis du Brésil au Gouvernement de la Confédération suisse, arbitre choisi selon les stipulations du Traité conclu à Rio de Janeiro, le 10 avril 1897 entre le Brésil et la France. 9 vol., + atlas.

Centre de Documentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Cayenne

Dossier « Coopération régionale »

Comissão demarcadora de Limites, Belém :

Relatórios do Ministério das Relações Exteriores

Archives du Consulat du Brésil à Cayenne

Escola superior de Guerra (EsG), Rio de Janeiro

Rapports de mission des officiers en poste aux frontières

Archives du Ministère brésilien des Affaires Etrangères, Brasilia :

Resenha de política exterior do Brasil (1964-90) : relations avec la République coopérative du Guyana et la République du Surinam. Relations avec la France.

B – BROCHURES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Académie de la Guyane, SSA, 2003. *Elèves du second degré par nationalité détaillée, année scolaire 2000-2001.*

Accord-cadre de coopération entre le gouvernement de la République fédérative du Brésil et le Gouvernement de la République française, 28 mai 1996.

Allocation du ministre en introduction aux débats sur la coopération régionale dans le Plateau des Guyanes et aux Caraïbes, Cayenne, 10 septembre 1992.

Allocutions prononcées par Monsieur Jacques Chirac, président de la République et Monsieur Fernando Henrique Cardoso, président de la République fédérative du Brésil lors de l'accueil à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock, Guyane, mardi 25 novembre 1997.

Annexes au procès-verbal des premières consultations franco-brésiliennes en matière de coopération transfrontalière Guyane-Amapá (Brasilia, 17-18 septembre 1997).

Assemblée nationale, 2006. Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil relatif à la construction d'un pont routier sur le fleuve Oyapock reliant la Guyane française et l'État de l'Amapá. Enregistré le 10 mai 2006.

CCI Guyane, s.d. Coopération régionale.

CCI Guyane, 1990. Conférence sur la coopération régionale, 5-6 avril.

CCI Guyane, 1994. Quel avenir pour la Guyane ? Conférence à l'occasion de la visite de Jacques Chirac, 7 septembre.

CCI Guyane, 1997. Conférence "Quel avenir pour la Guyane" à l'occasion de la visite du président Jacques Chirac, 7 septembre.

CCI Guyane, 1998. Protocole d'accord de coopération de la Chambre régionale de commerce avec le Système de la Fédération des Industries d'Amapá. Cayenne, 20 novembre.

Commission des Communautés européennes, 2007. Communication de la commission Stratégie pour les Régions ultrapériphériques : bilan et perspectives. Bruxelles, 12 septembre.

Conférence de Coopération Régionale dans la zone Antilles-Guyane. Discours d'Antoine KARAM, Président de Région - Lundi 20 Septembre 2004. http://www.cr-guyane.fr/ressources/File/la_guyane/discours/20092004.pdf (dernière consultation le 12/09/11).

Congrès des élus de Guyane, 2009. Fondements du projet de société, annexe à la résolution adoptée n° 7, 2 septembre, 33 p.

Conseil de l'Europe, Mission opérationnelle transfrontalière, 2006. Guide pratique de la coopération transfrontalière.

Conseil interministériel de l'Outre-mer, 2009. Mesures du CIOM déclinées par territoire : Guyane. Palais de l'Élysée, vendredi 6 novembre.

Conseil régional de Guyane, 2000. Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane, novembre.

Convenção celebrada entre Portugal e a França para a restituição da Guyana franceza e a demarcação dos seus limites com a Guyana portuguesa assinada em Paris, 28 de agosto de 1817.

Déclaration d'intention entre le Conseil Régional de la Région Guyane, le département de la Guyane française et le gouvernement de l'État d'Amapá. 11 juin 1996.

DIACT/FSE/FEDER, 2008. L'Europe s'engage en France, 2007-2013.

Direction départementale de l'Équipement de Guyane, s.d. Route panaméricaine, liaison de Régina à Saint-Georges de l'Oyapock.

Discurso do governador Waldez Góes na Guiana francesa, 21/03/03.

INSEE, Recensement général de la population de 1946 à 2006.

Livre rouge de l'Etat de Counani, mémorandum adressé aux puissances au sujet de la reconnaissance officielle de l'Etat libre, janvier 1906.

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 2006. Fiche de synthèse : le commerce extérieur de la Guyane en 2005. Actualisation au 31 juillet.

Ministério da Defesa, s.d. Programa Calha Norte. Secretaria de Política, Estrategia e Assuntos internacionais, Departamento de Política e Estrategia.

Ministério das Comunicações, Secretária das Telecomunicações, 2010. Relatório de participação na VIa reunião da comissão mista de Cooperação transfronteiriça Brasil-França.

Objectif Coopération Territoriale européenne 2007-2013, 2007. Programme de Coopération transfrontalière « Amazonie » Guyane-Brésil-Suriname, programme opérationnel.

OTCA, s.d. Plano estratégico 2004-2012.

Parc Naturel Régional de la Guyane et Parque Nacional do Cabo Orange, 2008. Signature de l'accord de coopération entre le PNRG et le PNCO le 21 juin.

Plan d'action franco-brésilien. 12 février 2008.

Préfecture de la Région Guyane, 2000. Document unique de Programmation 2000-2006 pour la Région Guyane.

Procès-verbal des 3èmes consultations franco-brésiliennes en matière de coopération transfrontalière Brésil-France, Macapá, du 29 au 30 janvier 2002, et discours du président de Région.

Procès-verbal de la 6^{ème} réunion de la Commission mixte de coopération transfrontalière franco-brésilienne, Cayenne, le 31 août et 1^{er} septembre 2010.

Programme de Coopération transfrontalière « Amazonie » Guyane-Brésil-Suriname, programme opérationnel.

Protocole d'intentions de coopération industrielle, technique et commerciale avec l'État du Pará, Brésil (Belém, 3 juillet 1992).

Rencontre bilatérale Amapá-Guyane, Macapá 23 au 29 juin 1998, document de synthèse.

SARNEY José, "O Amapá vai ser forte". Discours prononcé au Sénat fédéral, Brasília, 17 mars 1992, 24 p.

SEICOM, 2009. *Principais indicadores econômicos do Estado do Amapá em 2009*. Governo do Estado do Amapá, Macapá, 6 p.

Sentence du Conseil fédéral suisse dans la question des frontières de la Guyane française et du Brésil du 1^{er} décembre 1900. Berne, 850 p.

Tratado de Paris. Delimitação marítima entre Brasil e Guiana Francesa, 30 de janeiro de 1981.

Traité de paix entre sa Majesté christianissime et sa Majesté portugaise, conclu à Utrecht le 11 avril 1713.

Traité d'arbitrage conclu à Rio de Janeiro le 10 avril 1897 entre la République des Etats-Unis du Brésil et la République française.

III - ARTICLES DE PRESSE

A - PRESSE QUOTIDIENNE

« Un combat à la Guyane », *Le Petit Parisien*, Paris, 9 juin 1895.

“Os submissos”, *O Liberal*, Belém, 31 octobre 1961.

« Opération Rebraca ou retour au Brésil », *La Presse de Guyane*, Cayenne, 24 décembre 1974.

« Rocard : plaidoyer pour la coopération régionale » et « Le sommet de Cayenne », D. Lointier, *France-Guyane*, Cayenne, 7 avril 1990.

« La Région donne la main à Amapá », B. Villeneuve, *France-Guyane*, Cayenne, 1^{er} juin 1991.

« Brésil-Venezuela : fièvre de l’or dans la Sierra de Parima », J. J. Sévilla, *Libération*, Paris, 5 février 1992.

« Coopération régionale. Guyane-B Brésil : établir un courant d’échanges ». *France-Guyane*, Cayenne, 23-24 novembre 1992.

« Immigration : la bouteille à l’encre », G. Matuzac, *France-Guyane*, Cayenne, 10 août 1993.

« Deux hommes... et une reconstruction », B. Villeneuve, *France-Guyane*, Cayenne, 15 décembre 1995.

« Le difficile arbitrage entre l’or vert et l’or jaune de Guyane », R. Cans, *Le Monde*, Paris, 7 février 1996.

« Coopération régionale – Guyane et Amapá officialisent leurs relations ». *La Presse de Guyane*, Cayenne, 13 juin 1996.

« Entrevista com o general Cardoso, chefe do Gabinete militar », *O Estado de São Paulo*, 4 novembre 1996.

« La Guyane hésite entre exploiter l’or ou protéger la forêt », V. Tardieu, *Le Monde*, Paris, 7 août 1997.

« L’Amazonie sous le feu des militaires », J.J. Sévilla, *Le Monde*, Paris, 5 juin 1998.

« La coopération régionale attend l’Europe », K. Alcide, *France-Guyane*, Cayenne, 7 septembre 1998.

« Coopération Guyane-Suriname, le fruit d’une volonté commune. » C. Simon, *France-Guyane*, Cayenne, 10-11 octobre 1998.

« Queda do real atrai brasileiros a Caiena », L.M., *O Liberal*, Belém, 8 février 1999.

« G7 des régions défavorisées », R.C. Minidoque, *France-Guyane*, Cayenne, 8-9 mars 1999.

« Saint-Georges : le pont de l’avenir ». D.S.J., *France-Guyane*, Cayenne, 20-21 mars 1999.

« Le point de rencontre entre deux mondes ». D. Saint-Jean, *France-Guyane*, Cayenne 22-23 mars 1999.

« Le développement passe par la coopération ». *La Presse de Guyane*, Cayenne, 23 mars 1999.

« Coopération régionale : mise en garde d’Epailly », K. Alcide, *France-Guyane*, Cayenne, 26 mars 1999.

« Coopération régionale : les instruments juridiques sont à revoir, selon Antoine Karam ». *La Presse de Guyane*, Cayenne, 21 avril 1999.

- « La Guyane chaperonnée au Surinam », *France-Guyane*, Cayenne, 3-4 mai 1999.
- “Cabralzinho, o herói que o Amapá não esquece”, A. Pires da Costa, *Jornal dos Municípios*, Macapá, 14 mai 1999.
- « Le Brésil invité d’honneur au Salon du livre de Cayenne », S. Urbajtel, *Le Monde*, Paris, 28 mai 1999.
- « La Guyane défendue. Antoine Karam en Martinique pour faire entendre la différence guyanaise en matière de coopération régionale », *France-Guyane*, Cayenne, 27 octobre 1999.
- « La Panaméricaine rapproche la Guyane du Brésil », J.J. Sévilla et S. Urbajtel, *Le Monde*, Paris, 8 janvier 2000.
- « Le pont de l’Oresund au service d’une région transfrontalière entre le Danemark et la Suède », A.J., *Le Monde*, Paris, 2-3 juillet 2000.
- « Le pont jette le froid entre Matignon et les élus », A. Kwateh, *France-Guyane*, Cayenne, 12 avril 2001.
- « Christian Paul débarque en terrain déminé », A. Kwateh, *France-Guyane*, Cayenne, 15 juin 2001.
- « Le premier pas d’une coopération avec le Surinam », D. Saint-Jean, *France-Guyane*, Cayenne, 19 juin 2001.
- « Pour l’or de Maripasoula », L. Marot et F. Farine, *Le Monde*, Paris, 7 juillet 2001.
- « A França é como o Brasil, um país amazônico », Entrevista com Alain Rouquié, *Folha do Amapá*, Macapá, 7 juillet 2001.
- « La France et le Brésil pour une coopération renforcée sur leur frontière », *La Presse de Guyane*, Cayenne, 5 novembre 2001.
- « Saint-Georges demain », M. Filou, *France-Guyane*, Cayenne, 23 janvier 2002.
- « J.A. Capiberibe : “Nous établissons des rapports entre l’homme et la nature” » et « Frein à l’insularité », *France-Guyane*, Cayenne, 5 février 2002.
- « O Amapá é inviável, sim! », F. Utzeri, *Jornal do Brasil*, Rio de Janeiro, 22 février 2002.
- “A contribuição dos migrantes na construção do Amapá”, R. De Cássia, *Folha do Amapá*, Macapá, 16 mars 2002.
- « Ipoucin : le coup de grâce », D. Vannier, *France-Guyane*, Cayenne, 17-18 mars 2002.
- « Melilla, porte africaine pour l’Europe », F. Musseau, *Libération*, Paris, 25 juin 2002.
- « Une « frontière de l’Europe » bien fragile », H.G., *France-Guyane*, Cayenne, 29-30 juin 2002.
- « Governo cria área no Parque para instalações militares » et « Brasil terá o maior parque de floresta tropical do mundo », *Folha do Amapá*, Macapá, 23 août 2002.
- “Criado o maior parque de floresta tropical do mundo”, *Jornal do Dia*, Macapá, 23 août 2002.
- « Un nouveau parc brésilien nargue les frontières guyanaises », D. Vannier, *France-Guyane*, Cayenne, 27 août 2002.
- « Descoberta pesquisa ilegal de urânio », *O Liberal*, Belém, 18 octobre 2002.
- « Vers une coopération plus franche. Réactions. » *France-Guyane*, Cayenne, 11 février 2003.
- « De la Sikini à Sapokaï, les villages des garimpeiros partent en fumée », D. Vannier, *France-Guyane*, Cayenne, 26 février 2003.

« Oiapoque encaisse les effets des opérations Anaconda », D. Vannier, *France-Guyane*, Cayenne, 19 mars 2003.

« La coopération relancée », P. Girard, *France-Guyane*, Cayenne, 25 mars 2003.

« João Alberto Capiberibe : "Il faut vivre ensemble" », *France-Guyane*, Cayenne, 1^{er} avril 2003.

« La coopération régionale passe par les parcs ». M. Filou, *France-Guyane*, Cayenne, Paris, 8 avril 2003.

« L'étrange fantasme brésilien d'une invasion internationale », Ch. Rayes, *Libération*, Paris, 17 mai 2003.

« Guyane-Brésil : la CCIG rêve d'une coopération en toute légalité ». *France-Guyane*, Cayenne, 3 juin 2004.

« Les pays amazoniens veulent inviter la Guyane à leur réunion », *France-Guyane*, Cayenne, 17 septembre 2004.

« La Guyane acceptée dans l'Organisation des Pays Amazoniens », G. Horth, *France-Guyane*, Cayenne, 18-20 septembre 2004.

« 3 questions à Antoine Karam ». *France-Guyane*, Cayenne, 23 septembre 2004.

« Amapá: do Barão à união, o contestado não se extinguiu », A. Feijão, *Diário do Amapá*, Macapá, 3 janvier 2005.

« Cayenne et Belém amorcent un premier rapprochement ». P. Girard, *France-Guyane*, Cayenne, 19 janvier 2005.

« João Capiberibe, em nome do desenvolvimento humano com respeito ao meio ambiente », *Folha do Amapá*, Macapá, 11 mars 2005.

«Diário de um repórter que se aventurou pelos perigos da BR-156», H. Moreira, *Folha do Amapá*, Macapá, 29 avril 2005.

«Na fronteira do inferno», D. Gomes, *Folha do Amapá*, Macapá, 17 juin 2005.

« La Guyane veut séduire les Brésiliens », K. Alcide, *France-Guyane*, Cayenne, 27 septembre 2005.

« La frontière la plus inégalitaire du monde », I. Moré, *Le Monde*, Paris, 20 octobre 2005,

« Le sud du Pérou attend la route interocéanique », C. Barbier, *Le Monde*, Paris, 9 décembre 2005.

« A Oiapoque, une prostitution sans âge ni frontière », D. Vannier, *France-Guyane*, Cayenne, 21-22 janvier 2006.

« Meninas brasileiras vivem escravas no Suriname » ; « Boates favorecem exploração sexual juvenil » ; « Adolescentes são exploradas em troca de ouro » ; « Oiapoque é porta para a exploração sexual comercial » ; « Crianças são vítimas de exploração sexual » ; « Mulheres usam filhos para obter vistos » ; « Caiena deporta 500 brasileiros em 5 meses », J. Almeida, *O Liberal*, Belém, semaine du 21 janvier 2006.

« Sur l'Oyapock, la PAF se lance dans la coopération », P. Landry, *France-Guyane*, Cayenne, 13 mars 2006.

« Saint-Georges : l'insaisissable pont franco-brésilien », P. Landry, *France-Guyane*, Cayenne, 29 mai 2006.

« Guyane : la malédiction de l'or jaune », L. Marot, *Le Monde*, Paris, 16 juin 2006.

- « La Guyane, interface entre l'Europe et L'Amazonie », M. Filou, *France-Guyane*, Cayenne, 2 novembre 2006.
- « Influença norte-americana sobre vizinhos do Brasil estaria causando desemprego e avanços do crime organizado e da violência », *Jornal do Brasil*, Rio de Janeiro, 29 janvier 2007.
- « Michaux-Chevry en chaire de la coopération régionale ». K. Alcide, *France-Guyane*, Cayenne, 15 mars 2007.
- « Echange de bons procédés à la frontière sino-russe », B. Pedroletti, *Le Monde*, Paris, 5 octobre 2007.
- « Les habitants de Saint-Georges pas encore convaincus par le pont » et « La fin des visas pour nos voisins ? », P.-Y. Carlier, *France-Guyane*, Cayenne, 13 février 2008.
- « Lula « oublie » de parler de la lutte contre l'orpaillage clandestin », P.Y. Carlier, *France-Guyane*, Cayenne, 15 février 2008.
- « La coopération avec le Brésil suspendue aux futurs accords », P.Y. Carlier, *France-Guyane*, Cayenne, 13 juin 2008.
- « Veille sur le paludisme, un niveau préoccupant », *France-Guyane*, Cayenne, 19 décembre 2008.
- « Fronteira não pode ficar “a reboque” de índios, diz general », H. Correa et S. Lima. *Folha de São Paulo*, 29 juin 2008.
- « Un ouvrage exceptionnel », O.C., *France-Guyane*, Cayenne, 13-14 décembre 2008.
- « Le Brésil veut devenir la puissance militaire régionale ». J. P. Langellier, *Le Monde*, Paris, 19 décembre 2008.
- « Veille sur le paludisme, un niveau préoccupant », *France-Guyane*, Cayenne, 19 décembre 2008.
- « Les dégâts dus à l'orpaillage s'étendent », P.Y. Carlier, *France-Guyane*, Cayenne, 6 février 2009.
- « Plus simple d'aller à Paris qu'à Saint-Georges pour les Brésiliens », D. Saint-Jean, *France-Guyane*, Cayenne, 6 juin 2009.
- « L'incroyable voyage des zébus de Guérilla », P.Y. Carlier, *France-Guyane*, Cayenne, 18 juin 2009.
- « L'arche des rêves et des désillusions », I. L., *France-Guyane*, Cayenne, 7 juillet 2009.
- « Cayenne-Macapá : quelle solution ? » P.Y. Carlier, *France-Guyane*, Cayenne, 18 août 2009.
- « Amapá et Guyane réfléchissent à un retour des garimpeiros », P.Y. Carlier, *France-Guyane*, Cayenne, 20 août 2009.
- « Oiapoque, base arrière de l'orpaillage illégal en Guyane », L. Marot, *Le Monde*, Paris, 13 octobre 2009.
- « La France relance sa diplomatie du climat », C. Jaigu, *Le Figaro*, Paris, 26 novembre 2009.
- « Duo Sarkozy-Lula pour un sommet amazonien a minima », E. Jarry, *France-Guyane*, Cayenne, 26 novembre 2009.
- « Les Brésiliens d'Albina rapatriés », *France-Guyane*, Cayenne, 29 décembre 2009.
- « Au cœur de l'orpaillage illégal », S. Bouillaguet, *France-Guyane*, Cayenne, 7-8 juin 2010.

« La Guyane, un relais entre l'Europe et l'Amazonie ». D. Saint-Jean, *France-Guyane*, Cayenne, 29 juin 2010.

« Régina : « prime or la proue, la rose sans épine, agrafe la poupe ». J.M. Fotsing, *France-Guyane*, Cayenne, 30 septembre 2010.

« Pont de l'Oyapock : inquiétude sur les délais ». O. Cormier, *France-Guyane*, Cayenne, 14 octobre 2010.

« Le couple France-Brésil, le sous-marin nucléaire et le Rafale », N. Nougayrède, *Le Monde*, Paris, 7 décembre 2010.

B – BULLETINS SPECIALISES ET PRESSE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE OU MENSUELLE

Articles anonymes :

« Guyane : Carsewenne, la Californie de 1895 ». *L'Illustration*, Paris, n° 2707, 12 janvier 1895.
Revue *Parallèle 5*, Cayenne, 1950-1955.

“Guerrilha imaginária”, *Visão*, São Paulo, 13 octobre 1961.

« A invasão estrangeira na região indígena do Amapá », *Enfoque amazônico* n° 1, Brasília, 10 mai 1986.

« Coopération avec le Brésil », *Le Développement*, CCIG Cayenne, novembre 1992.

« Amapá : développer autrement. » *Courrier de la Planète* n° 35, Montpellier, juillet-août 1996.

“Calha Norte revitalizado”, *AM-21*, Belém, mai 2000, pp. 40-42.

« Le commerce des DFA avec le reste de la Caraïbe », *Antiane Eco*, INSEE Antilles-Guyane n° 44, mai 2000.

“O Brasil diz não”, *Veja*, São Paulo, 6 septembre 2000, pp. 42-49.

« Intégration régionale : le Plateau des Guyanes », in *Le Courrier ACP-UE*, Paris, septembre-octobre 2001.

« Secteur aurifère, état des lieux », *Le Développement*, CCIG Cayenne, janvier-février 2002.

« Nous sommes prêts pour la coopération régionale », *Le Développement*, CCIG Cayenne, janvier 2004.

« Immigration et coopération transfrontalière », *Le Développement*, CCIG Cayenne, avril 2007.

« Faciliter les échanges transfrontaliers à l'est », *Le Développement*, CCIG Cayenne, octobre 2007.

« Coopération régionale », *Le Développement*, CCIG Cayenne, octobre 2009.

« Brésil, un géant s'impose », *Le Monde hors-série*, Paris, septembre-octobre 2010.

« Rendez-vous Brésil-Guyane-Suriname », *Le Développement*, CCIG Cayenne, novembre 2010.

Articles signés :

ABT Caroline, **OLIVE** Virginie, **RIEUBLANC** Eve, **SATGE** Robert, 2011. « Commerce extérieur : des atouts pour la Guyane à mieux valoriser », *Antiane Eco*, INSEE Antilles-Guyane n° 74, juillet, pp. 12-15.

- ALFAISIE** Louis et **DI SILVESTRO** Sébastien, 2002. « Surinam vs Guyana », *La Voix du Fleuve*, Saint-Laurent du Maroni, 14 février.
- ATTICOT** Marie-Annick, 2003. « La coopération transfrontalière Guyane-Brésil, état des lieux », *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 46 n° 3, Paris, pp. 78-81.
- BIOT** Jean-Pierre, 1996. « Guyane, le département le plus menacé par les clandestins », *Paris-Match* n° 2434, Paris, 18 janvier.
- CAILLET** H., 1904. « Relations commerciales entre les Guyanes et le Bassin de l'Amazonie », *Office national du Commerce extérieur, notes commerciales* n° 52, Paris, juin.
- CAIXETA** Nely, 1985. « A atração do mais forte ». *Veja*, São Paulo, 20 février, pp. 32-34.
- CAVALCANTI** Kléster, 1998. « Asfalto na selva », *Veja*, São Paulo, 30 septembre.
- DOUMENGE** Jean-Pierre, 2001. « Une galaxie de destins encore incertains », *Géo* n° 274, décembre. Paris, pp. 126-128.
- FARINE** Frédéric, 2001. « Du Brésil à la Guyane, la route des pionniers », *Antilla*, Fort de France, 18 janvier.
- FARINE** Frédéric, 2002. « Christian Paul et le rapprochement Guyane-Amapá ». *Antilla* n° 975, Fort de France, 15 février.
- FARINE** Frédéric, 2007. « Plus de 60.000 immigrants sur 210.000 habitants en Guyane », *La Semaine Guyanaise* n° 1214, Cayenne, 10 mars, encart pp. III-V.
- FARINE** Frédéric, 2009a. « Plus de 50.000 étrangers non expulsables », *La Semaine Guyanaise* n° 1336, Cayenne, 1^{er} août, pp. 9-13.
- FARINE** Frédéric, 2009b. « Derrière l'écran des reconduites », *La Semaine Guyanaise* n° 1338, Cayenne, 15 août, pp. 10-16.
- FERRAZ** Sílvio, 1996. “Acima do equador (os brasileiros buscam fortuna na Guiana francesa)”, *Veja*, São Paulo, 10 de julho, pp. 54-55.
- HUTH** Myriam, 2010. « Mortalité infantile en Guyane : la situation inquiète les autorités de santé », *La Semaine Guyanaise* n° 1402, 3 novembre 2010, pp. 9-13.
- KLINKE** Ángela, 1998. “Amapá, Estado alternativo”, *Isto É*, São Paulo, 24 juin, pp. 62-65.
- KRIEGER** Gustavo, 2000. « No país dos *bush-negroes* », *Época*, São Paulo, 31 de janeiro, pp. 74-77.
- LECIK** Elisabeth, 2010. « Un barrage au Brésil divise les Boliviens », *Alternatives Internationales* n° 46, mars, Paris, pp. 16-18.
- LEMOINE** Maurice, 2001. « Or “sang” contre or vert en Guyane française », *Le Monde diplomatique*, Paris, février.
- LIMA** Maurício, 1999. “Milagre na floresta, o Amapá faz acordos com a França”, *Veja*, São Paulo, 1^{er} décembre.
- LOHIER** Michel, 1954. « Impressions d'un voyage au Brésil », *Parallèle 5*, Cayenne, 1^{er} février.
- MARQUES** Hugo et **CASTRO** Roberto, 2007. « Marcha para a fronteira », *Isto É*, São Paulo, 24 octobre, pp. 44-48.
- MARVAUD** Angel, 1911. « Les relations entre le Brésil et la Guyane française », *France-Amérique* n° 17, Paris, mai.

MAUDET Mélanie, 2008. « Interreg IV Caraïbes : l'intégration régionale au secours du développement local », *Antilla* n° 1321, Fort de France, 16 octobre.

MICHAUX V. et **ANDRÉ** L., 2001. « De l'autre côté de la frontière », *Courrier ACP*, Paris, juillet –août.

RANGEL Rodrigo, 2006. « O contrabando do urânio brasileiro », *Isto É*, São Paulo, 17 juin.

SIMAS FILHO Mário, 2001. « Escravos brasileiros ». *Isto É*, São Paulo, 20 décembre.

TEIXEIRA Duda, 2008. « Onde é perigoso ser brasileiro », *Veja*, São Paulo, 10 décembre, pp. 106-110.

TOUCHE Antoine, 1930. « Les relations commerciales entre la France et le Brésil », *France-Amérique* n° 217, Paris, janvier.

C- ARTICLES EN LIGNE

« O meu vizinho francês », www.amazonpress.com.br, 6 avril 2001.

« Carta amazônica pedirá proteção contra intervenção estrangeira », Hans Rogério Zimmermann, Laboratório de Micrometeorologia – CCNE, 26 novembre 2005, http://rav.ccne.ufsm.br/hans/index.php?option=com_contact&Itemid=3

« Notre grand voisin », René Ladouceur, *Blada.com*, 23 octobre 2006. http://blada.com/chroniques/2006/1543-Notre_grand_voisin.htm (dernière consultation le 31/08/2011).

« Anti-discours sur la coopération régionale Guyane-Brésil », Gérard Police, *Blada.com*, 21 janvier 2008. http://www.blada.com/chroniques/2008/2803-Anti-discours_sur_la_cooperation_regionale_Bresil-Guyane.htm (dernière consultation le 31/08/2011)

« Encontro poderá trazer banda larga para Roraima ». Portal do Governo do Estado de Roraima, 21 juin 2008, www.portal.rr.gov.br/arn/index.php?

“Mercadante propõe declaração sobre « enclaves coloniais » na América do sul”. R. Nardelli, *Agência Senado*, <http://www.senado.gov.br/noticias/print.aspx?codNoticia=77686>, 19 août 2008 (dernière consultation le 12/09/2011).

« La pièce maîtresse du puzzle », Gérard Police, *Blada.com*, 30 août 2008. http://www.blada.com/jodlas/3496-La_Piece_maitresse_du_puzzle_par_Gerard_Police.htm (dernière consultation le 31/08/2011)

« Séquestrer la coopération », Gérard Police, *Blada.com*, 8 mai 2009. http://www.blada.com/chroniques/2009//4365-Sequestrer_la_cooperation.htm (dernière consultation le 31/08/2011)

« Coopération : la Guyane sur l'agenda de Sarkozy au Brésil », *RFO Flash*, 7 septembre 2009. guyane.la1ere.fr/.../cooperation-la-guyane-sur-lagenda-de-sarkozy-au-bresil_9104.html –

« L'Union Européenne à Ceuta et Melilla », *Europa Press*, IP/09/1284, 8 septembre 2009, <http://europa.eu/rapid/pressReleaseActions.do?reference=IP12484>

“Inauguração da ponte sobre o rio Tacutu, fronteira Brasil-Guiana”, Portal do Governo do Estado de Roraima, 14 septembre 09, www.portal.rr.gov.br/index.php?

“Número de estrangeiros no Brasil é o menor da história”, *International press*, 26 octobre 2009. <http://www.ipcdigital.com/br/Noticias/Brasil/Numero-de-estrangeiros-no-Brasil-e-o-menor-da-historia>,.

« França precisa assumir seu lado sul-americano, diz Lula », www.terra.com.br, 10 novembre 2009.

« Sarkozy à Manaus en tant que « président de la Guyane », www.brasilyane.com, 26 novembre 2009.

« Sarkozy tente de rallier les pays amazoniens à ses objectifs », nouvelobs.com, 27 novembre 2009.

« Oiapoque : lobbying des orpailleurs contre les forces de l'ordre », www.brasilyane.com, 13 mars 2010.

« Amapá : les plus hauts salaires du Brésil », www.brasilyane.fr 2 juin 2010.

« As zonas francas verdes », <http://amapanocongresso.blogspot.com/2008/12/zona-franca-verde.html>. Consulté le 11 août 2010.

« Emigration : des centaines d'Haïtiens émigrés dans l'Amazonas », www.brasilyane.com du 17 février 2011.

« Uma procissão de haitianos », *Veja on line*, veja.abril.com.br/.../brasil/as-desprotegidas-portas-do-brasil – 17 juin 2011 (consulté le 21/06/2011).

IV - DOCUMENTS DIVERS

A - FILMS DOCUMENTAIRES ET DE FICTION

BARRAT Marc, 2009. *Orpailleur*. 90 mn.

BESNARD Eric, 2010. *600 kilos d'or pur*. 100 mn.

CROS Roland, 2002. *Guyane/Brésil, au milieu coule l'Oyapock*, Collection Galilée série Frontières, SCEREN/CNDP, Paris, 26 mn.

CROS Roland, 2003. *Les sept bornes du désert vert*, SCEREN/CNDP, Paris, 52 mn.

FLEOUTER Patrick, 2003. *Bolivie-Brésil, la frontière de tous les trafics*, Collection Galilée série Frontières, SCEREN/CNDP, Paris, 26 mn.

THEBIA Annick et **SOURTY** Benoît, 2011. *Le Territoire contesté, une épopée diplomatique franco-brésilienne*. La Lanterne, Paris, 49 mn.

THEBIA Annick et **SOURTY** Benoît, 2011. *Un pont entre l'Europe et l'Amérique du Sud*. La Lanterne, Paris, 52 mn.

WIELS Geneviève, 2004. *Dessine-moi une frontière*, RFO/FMC, 52 mn.

B - ROMANS ET BANDES-DESSINEES EVOQUANT DES RELATIONS GUYANO-BRESILIENNES OU LE CONTESTE FRANCO-BRESILIEN

CARREY Emile, 1857. *Les métis de la savane*. Lévy Frères, Paris, 328 p. Un roman situé dans le Territoire contesté.

FREITAS Décio, 2005. *A miserável revolução das classes infames*. Editora Record, Rio de Janeiro, 239 p. Le rôle d'anciens déportés en Guyane dans la révolution du *Cabanagem* au Pará.

GABRION Pierre-Yves, 1987. *Mémoires du capitaine Moulin-Rouge*. Milan, Toulouse, 2 t. de 48 p. Les pérégrinations d'un duo improbable de marins de Manaus à la Guyane dans les années 20.

LE CORNEC Jean-François, 2010. *Terre sans mal ? (Huitramannaland)*. Ibis Rouge, Matoury, 108 p. Une fiction contemporaine revisitant le territoire de Counani.

LOUARN Malo, 1985. *L'or du Macho Fichu*. Ed. Ouest France, Rennes, 48 p. Une vision humoristique de l'ancien Contesté devenu indépendant.

MAFFRE Laurent, 2006. *L'homme qui s'évada*. Actes Sud BD, Arles, 126 p. L'adaptation du livre d'Albert Londres suit l'évadé Dieudonné depuis son évasion du bagné jusqu'à Belém.

PRATT Hugo, 1970. *Corto Maltese, Rendez-vous à Bahia*. Casterman, Bruxelles, 20 p. Escale à Saint-Laurent du Maroni en direction du Brésil pendant la 1^{ère} Guerre mondiale.

PRATT Hugo, 1970. *Corto Maltese, l'Aigle du Brésil*. Casterman, Bruxelles, 20 p. Le voyage retour, dans un Amapá tout juste rattaché au Brésil.

SARNEY José, 2000. *Saraminda*, Siciliano, São Paulo (Gallimard pour la traduction française), 250 p. Un roman lyrique dont le Contesté est le cadre, inspiré de personnages réels.

TILLIEUX Maurice, 1967. *Gil Jourdan, L'enfer de Xique-Xique*, Dupuis, Marcinelle-Charleroi, 48 p. Une autre vision humoristique d'un Contesté fictif et contemporain.

V - ENTRETIENS

Colonel Roberto de Paula AVELINO, responsable du Projet *Calha Norte*, Brasilia, Ministère de la Défense, 11 juillet 2003.

Ana Lélia Benincá BELTRAME, consule-générale du Brésil à Cayenne, 19 novembre 2008 et 30 juin 2009.

Paulo Traballi BOZZI, consul du Brésil à Cayenne, septembre 2005.

Marie-José BRAGA, responsable des relations avec le Brésil au MEDEF-Guyane, Cayenne, 20 mai 2003.

Rémi-Louis BUDOC, directeur de l'aéroport international de Cayenne-Rochambeau et du port de Dégrad des Cannes pour la CCIG, Cayenne, 10 mai 2009.

Philippe BYRON, chargé de mission au Conseil régional de Guyane, ancien chargé de mission à l'ADAP, Remire-Montjoly, 11 avril 2003. Chargé de mission à Guyane-Technopole (avec **Benjamin OULIAC**), Cayenne, 16 mars 2006.

Carlos Augusto Loureiro de CARVALHO, consul-général du Brésil à Cayenne, 26 juin 2008.

Octávio CORTES, directeur adjoint de la division Europe au Ministère brésilien des Relations Extérieures, Brasilia, Itamaraty, 10 juillet 2003.

Georges EUZET, directeur de cabinet du Président du Conseil régional, Cayenne, avril 2001.

André GENTEUIL, délégué régional de l'Office des Migrations Internationales, Cayenne, 4 septembre 1998.

Denis GIROU et **Frédéric FARRUGIA**, responsables du GIS Silvolab, Kourou, mai 2000.

Guy GROSSIN, retraité de l'Aviation civile, historien de l'aviation en Guyane. Cayenne, 3 décembre 2009.

Antoine KARAM, ancien président du Conseil régional de Guyane. Cayenne, 5 juin 2010.

Ana Fátima Pinheiro KOHLER, attachée culturelle au Consulat du Brésil à Cayenne, 17 décembre 1998.

Maïta MANGUER, chargée de mission au Secrétariat Technique Conjoint du Programme Opérationnel Amazonie, Cayenne, 10 décembre 2009.

Dalvací do Socorro MARTINS, directrice du Centre culturel Franco-amapáense, Macapá, 23 décembre 2009.

Laurent POLIDORI, directeur du laboratoire de télédétection de l'IRD, Cayenne, janvier 2006.

Norton de Mello RAPESTA, consul du Brésil à Cayenne, 23 avril 1998.

Carlos Alberto Ribeiro REIS, consul du Brésil à Cayenne, 17 janvier 2002.

Alain RUELLAN, ancien directeur de l'IRD, agronome spécialiste de l'Amapá, Cayenne, 8 mars 2000.

Carla Amorim da SILVA, ADAP, gouvernement de l'Amapá, Macapá, 21 décembre 2010.

Jean SOUBLIN, journaliste et historien, Paris, juillet 2005.

Olivia VICTOR, chef du service Coopération au Conseil régional de Guyane, Cayenne, 20 juin 2008.

Lidiane Rodrigues VIEIRA, ADAP, gouvernement de l'Amapá, Cayenne, 27 avril 2008.

TABLE DES DOCUMENTS

I - Tableaux

1. Les différences de développement entre la Guyane et la France hexagonale	29
2. Caractéristiques des RUP lors de leur création	45
3. Structure géographique des échanges de la Guyane en 2007	56
4. Evolution démographique des deux communes frontalières	62
5. Trafic aérien passagers par destination au départ et à l'arrivée de Cayenne en 2008.....	70
6. Situation des communes frontalières	77
7. Le déséquilibre des territoires frontaliers	89
8. Evolution comparée de la population officielle de Saint-Georges et d'Oiapoque	94
9. Evolution des principales nationalités recensées en Guyane	104
10. Estimations par nationalité croisées avec les chiffres de la Préfecture	105
11. Reconduites de Latino-Américains (Caribéens compris) à la frontière en Guyane	113
12. Evolution de la population brésilienne en Guyane	117
13. Répartition des terres de l'Amapá selon le statut administratif	174
14. Caractéristiques démographiques comparées de l'Amapá et de la Guyane	183
15. Les principaux contingents brésiliens à l'étranger	198
16. Principaux doublets frontaliers ceinturant le Brésil	221
17. Disparités de développement entre États frontaliers	658
18. Grands indicateurs statistiques de la zone concernée par le POA	693
19. Les indices de développement humain dans la zone de coopération du POA	693
20. Les échanges entre la Guyane et le Brésil de 1995 à 1997	715
21. Part du Brésil dans le commerce extérieur de la Guyane en 2005	715
22. Part du Brésil dans les exportations et importations guyanaises, en valeur	715
23. Évolution des communes de l'Est guyanais	748

II – Figures et graphiques

1. PIB par habitant de la Guyane et de la grande région	31
2. Indices de développement humain de la Guyane et de la grande Région	31
3. Les extrêmes pour la mortalité infantile en Amérique latine et dans la Caraïbe	31
4. Les dix régions européennes les plus pauvres en 1999	44
5. Les financements européens pour la Guyane	47
6. IDH comparé de la Guyane et des nouveaux pays membres de l'Union Européenne	49
7. Structure des importations de la Guyane en 2007	56
8. Structure des exportations de la Guyane en 2007	56
9. Trafic aérien passagers par destination au départ et à l'arrivée de Cayenne en 2008	70
10. Evolution comparée de la population officielle de Saint-Georges et d'Oiapoque	94
11. Evolution de la population immigrée en Guyane par nationalités	104
12. La population étrangère en règle en 2007	105
13. Taux de croissance 2005-2007 de la population étrangère	105
14. Comparaison entre les chiffres du RGP 1999 et de la Préfecture pour 2007	105
15. Evolution de la population brésilienne en Guyane	117
16. Evolution de la proportion des Brésiliens dans la population étrangère totale	117
17. Evolution de la déforestation annuelle par hectare en Guyane du fait de l'orpaillage.. ...	141
18. Démocratisation et territorialisation au Brésil	180
19. Le carré de Travassos	455
20. Les douze premiers fournisseurs du Guyana en 2001	496
21. Les douze premiers fournisseurs du Surinam en 2001	496

22. Coopération et territoires : tentative de formalisation par Michel Bussi	624
23. Les échanges entre la Guyane et le Brésil de 1995 à 1997	715
24. Evolution des reconduites de Brésiliens à la frontière	743
25. Évolution des communes de l'Est guyanais	742
26. L'intégration de la Guyane et ses voisins dans les schémas régionaux	758

III - Cartes

1. La Guyane au sein du monde américain	9
2. La Guyane, un département français	9
3. La ZEE de la Guyane	40
4. Les pays ACP	49
5. Organisation régionale de la Guyane	64
6. Evolution de la population guyanaise 1999-2007	65
7. La Guyane entre insularité et continentalité	66
8. Liaisons routières et aériennes depuis la Guyane	69
9. Anciennes liaisons aériennes transitant par Cayenne	69
10. Accords d'intégration économique en Amérique du Sud	73
11. Les Etats membres de l'OTCA	73
12. Les Etats membres de l'UNASUD	73
13. Articulation des communes frontalières avec les capitales régionales	77
14. Les dynamiques du désenclavement de la frontière	80
15. Les dynamiques frontalières du doublet Saint-Georges et Oiapoque	95
16. Foyers d'émigration vers la Guyane et densités de population	107
17. La Guyane à la convergence des flux pionniers et illicites en Amazonie	113
18. Origine géographique des Brésiliens de Guyane en 2000	120
19. Parcours et mode de transport de l'immigration clandestine brésilienne	120
20. La population brésilienne en Guyane en 1999, et sa part dans la population totale	124
21. Principaux quartiers informels d'habitat brésilien dans l'île de Cayenne	124
22. L'extension des dégâts de l'orpaillage sur le sol guyanais	141
23. La pression brésilienne en Guyane	149
24. L'Amapá dans le Brésil	154
25. Distances des capitales régionales par rapport aux capitales nationales	154
26. Le réseau routier et ferroviaire de l'Amapá	158
27. Les réserves indigènes en Amapá	160
28. Les écosystèmes en Amapá	165
29. Hydrographie de l'Amapá	165
30. Implantation des activités minières en Amapá	169
31. Les aires préservées en Amapá	174
32. La création de <i>municípios</i> en Amapá	180
33. Evolution de la population communale en Amapá, 2000-2009	183
34. Les projets de pôles de développement de l'Amapá	194
35. L'Amapá, de l'enclavement à l'ouverture	195
36. L'émigration brésilienne dans le monde	204
37. L'orpaillage brésilien au Surinam	216
38. Nature des principaux flux transfrontaliers autour du Brésil	217
39. Les doublets frontaliers autour du Brésil	220
40. Le partage du monde défini par les traités de Tolède et Tordesillas	242
41. Carte de Bellin (1763) montrant les différentes Guyanes européennes	256
42. Pénétration du territoire brésilien par les Portugais	273
43. Les traités frontaliers du XVIIIe siècle	275

44. Le contesté du Pirara entre Brésil et Guyane britannique	283
45. L'origine des frontières brésilienne	283
46. Les Territoires fédéraux créés en 1943	286
47. Les conflits frontaliers en Amérique du sud septentrionale	291
48. La ligne Schomburgk et l'extension de la Guyane britannique outre-Essequibo	294
49. Carte faisant apparaître la « Guaiana essequiba » comme territoire vénézuélien	294
50. Limites contestées et zones de gisement pétrolier entre Guyana et Surinam	296
51. Le contesté franco-hollandais	299
52. Carte canadienne reprenant la revendication surinamienne	299
53. Les zones d'attrance dans les Guyanes	299
54. La capitainerie luso-brésilienne du Cap Nord	307
55. Reproduction moderne de la carte de Guillaume Delisle de 1716	318
56. Les différents fleuves cités par Artur entre Oyapock et Araguari	321
57. Carte de Delancour, 1798, montrant l'extension maximale de la Guyane	331
58. Carte portugaise de la Guyane occupée	338
59. Extrait de la carte de la Colombie et des Guyanes de Malte-Brun (1832)	349
60. Les dynamiques du Territoire contesté	355
61. Carte montrant les territoires revendiqués par la France d'après Coudreau	357
62. Le présumé ancien bras septentrional de l'Araguari d'après Vidal de La Blache	389
63. Nouvelle limite entre la Guyane française et le Brésil	391
64. Projet d'Amérique du sud vassalisée par les Nazis	407
65. Litiges territoriaux entre France et Brésil	424
66. Délimitations maritimes obtenues au traité de Paris (1981)	428
67. Carte officielle brésilienne de la frontière entre la Guyane et le Brésil	430
68. La « bande frontalière » au niveau de l'Amazonie	442
69. Les litiges territoriaux résolus du Brésil vus par Backheuser	453
70. Les éléments sensibles en Amazonie (or et réserves indigènes)	460
71. La perméabilité du territoire brésilien vue par le général Golbery	464
72. Les marqueurs de frontière vus par le général Golbery	464
73. Les noyaux de peuplement du territoire brésilien, vus par le général Golbery	465
74. Localisation des pelotons de frontière	468
75. Les aires frontalières d'échanges et d'irradiation, selon Meira Mattos	474
76. Principaux axes routiers projetés en Amazonie, projetés par Meira Mattos	474
77. Les « bandes formatrices de frontière d'après Cortesão	475
78. Aire concernée par le Projet Calha Norte	519
79. Les politiques nationales pour l'Amazonie (M. Droulers)	525
80. Les projets de l'IIRSA	529
81. Les liaisons routières du Plan Arco Norte	529
82. Axes nationaux d'intégration et de développement en Amazonie	531
83. L'incorporation de l'Acre au Brésil	560
84. La zone Caraïbes prévue par les fonds Interreg	636
85. Les parcs nationaux en Guyane et Amapá	641
86. Possibilités de carrefour aérien offertes à Cayenne par Manaus	683
87. Zone d'intervention du Programme Opérationnel Amazonie	692
88. La ligne prévue de fibres optiques de Macapá à Cayenne depuis Tucuruí	723
89. Les dynamiques frontalières entre Guyane et Brésil	757
90. L'intégration de la Guyane dans son environnement régional	758

IV – Photographies

1. L'Union Européenne à Saint-Georges	47
---	----

2. Le nouveau quartier de Vila Vitória, extension d’Oiapoque	94
3. Quelques aperçus de l’impact culturel du Brésil en Guyane	133
4. Le site de Dorlin avant sa destruction par la Gendarmerie nationale	139
5. Un magasin à Oiapoque spécialisé dans la vente de matériel d’orpaillage	144
6. La BR 156 entre Oiapoque et Calçoene en saison des pluies	158
7. Défrichements le long de la BR 156 près d’Oiapoque	194
8. Buste de La Ravardière à São Luis do Maranhão	305
9. Le fort Diamant près de Cayenne	356
10. Le monument aux soldats français morts à Mapá au cimetière de Cayenne	374
11. Monument et inscription à la gloire de Cabral à Amapá	381
12. Statue de Cabralzinho à Macapá	381
13. Rio Branco et la délégation brésilienne qui négocia le traité de Berne	389
14. Buste érigé à Macapá en l’honneur de Rio Branco	400
15. Monument du centenaire du verdict de Berne érigé en 2000 à Oiapoque	400
16. Le fleuve Calçoene	400
17. Monument marquant l’entrée du Brésil à Oiapoque	405
18. Jean Hurault, Pierre Frenay et J. A. de Miranda Pombo devant la borne-frontière n° 1.	426
19. Les lycéens du projet Orellana	687
20. Le projet de pont sur l’Oyapock	688
21. Le pont de l’Oyapock en novembre 2010	689
22. Le pont de l’Oyapock en avril 2011	689
23. Le centre Danielle-Mitterrand à Macapá	705
24. Le centre culturel franco-amapéen à Macapá	705
25. Le nouveau bidonville de la Matinha à Cayenne	744
26. Rencontre des présidents Lula et Sarkozy à Saint-Georges, février 2008	754

V - Reproductions

1. Couverture de l’ouvrage <i>La Guyane</i> de Patrice Mouren-Lascaux	149
2. Le premier drapeau de la République de Counani	365
3. Le deuxième drapeau de la République de Counani	367
4. Mine d’or dans le Carsewenne	370
5. La mort du capitaine Lunier vue par le <i>Petit Parisien</i>	374

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE - LA GUYANE ENTRE APPARTENANCE EUROPEENNE, REPOSITIONNEMENT SUD-AMERICAIN ET STRATEGIE CONTINENTALE BRESILIENNE	7
1^{ERE} PARTIE : LA GUYANE, UNE REGION FRANÇAISE D'AMERIQUE SOUS LA PRESSION BRESILIENNE	21
CHAPITRE 1 – LA GUYANE FRANÇAISE, UNE EXCEPTION POLITIQUE ET ECONOMIQUE AU SEIN DU SOUS-CONTINENT SUD-AMERICAIN	25
I - UN TERRITOIRE EUROPEEN EN AMERIQUE DU SUD	26
A – UN DEPARTEMENT ET UNE REGION DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE	26
1. Les contradictions d'une périphérie de la France en Amérique du Sud	26
<i>a) outre-mer et ultrapériphérie</i>	<i>26</i>
<i>b) une périphérie intégrée ? Limites et contradictions du système « domien »</i>	<i>28</i>
2. Un département et une région d'outre-mer	32
<i>a) une départementalisation demandée</i>	<i>32</i>
<i>b) une région monodépartementale en quête d'évolution</i>	<i>35</i>
3. Un élément de projection de la puissance française	36
<i>a) une appartenance jamais remise en cause</i>	<i>36</i>
<i>b) mais quel enjeu pour la France ?</i>	<i>38</i>
B - UNE REGION ULTRAPERIPHERIQUE DE L'UNION EUROPEENNE	42
1. Les enjeux d'une Guyane européenne	42
<i>a) une région sud-américaine dans l'Europe</i>	<i>42</i>
<i>b) la politique communautaire à l'égard de l'Outre-mer</i>	<i>43</i>
2. La Guyane région ultrapériphérique	45
<i>a) un effet bénéfique</i>	<i>45</i>
<i>b) mais des effets pervers</i>	<i>46</i>
II – UN ISOLAT EN VOIE DE CONTINENTALISATION ?	51
A – DE L'EXCLUSIF COLONIAL A L'ISOLEMENT CONTINENTAL	51
1. Des relations quasi exclusives avec la Métropole et l'Union Européenne	51
<i>a) l'associat : une conséquence de la départementalisation</i>	<i>51</i>
<i>b) la Guyane dans le protectionnisme communautaire européen</i>	<i>54</i>
<i>c) du concept de continentalisation</i>	<i>57</i>
2. Un espace français enclavé en Amérique du Sud	61
<i>a) le rôle limité des facteurs physiques</i>	<i>61</i>
<i>b) les dynamiques internes : un territoire éclaté</i>	<i>62</i>
<i>c) un impossible désenclavement externe ?</i>	<i>67</i>
<i>d) une intégration régionale progressive à l'ombre du Brésil</i>	<i>71</i>

B - UNE COUTURE RECENTE ET ATYPIQUE AVEC LE BRESIL	74
1. Une frontière en évolution: de la marge à l'interface ?.....	75
<i>a) la frontière, un espace encore enclavé</i>	<i>75</i>
<i>b) une coupure artificielle due à l'histoire</i>	<i>81</i>
<i>c) une région transfrontalière informelle</i>	<i>83</i>
<i>d) de nouvelles fonctions assignées à la frontière</i>	<i>86</i>
2. Une frontière séparant de forts gradients de développement	88
<i>a) des flux typiques de relations « Nord-Sud »</i>	<i>88</i>
<i>b) un concept pertinent ?.....</i>	<i>91</i>
Conclusion du 1^{er} chapitre : une région française et européenne en Amérique du Sud	96
CHAPITRE II – LA GUYANE DANS LA DYNAMIQUE D'EXTERNALISATION DU BRESIL	100
I – L'IMPACT DE LA PRESSION MIGRATOIRE BRESILIENNE SUR LA GUYANE.	97
A – EVOLUTION DES FLUX ET DE LA POPULATION BRESILIENNE EN GUYANE	101
1. Une immigration davantage en provenance d'Amérique du Sud	102
<i>a) permanence et mutation des migrations caraïbes</i>	<i>102</i>
<i>b) le Surinam plaque tournante ?.....</i>	<i>107</i>
<i>c) une continentalisation par l'immigration ?.....</i>	<i>109</i>
2. La population brésilienne : des flux en augmentation apparente	114
<i>a) une immigration récente</i>	<i>114</i>
<i>b) une immigration généralement frontalière et souvent provisoire</i>	<i>118</i>
B – UN IMPACT CULTUREL ET SPATIAL SUR LA GUYANE	121
1. Une identité spécifique et affirmée	121
<i>a) spécialisation professionnelle et spatiale</i>	<i>121</i>
<i>b) une perception ambiguë par la population guyanaise</i>	<i>123</i>
<i>c) une communauté affirmée mais peu organisée</i>	<i>127</i>
<i>d) un impact culturel croissant</i>	<i>131</i>
2. La pression la plus forte : l'orpillage brésilien	134
<i>a) une activité traditionnellement brésilienne</i>	<i>135</i>
<i>b) l'impact spatial et environnemental</i>	<i>138</i>
<i>c) une pression frontalière</i>	<i>142</i>
<i>d) un enjeu de souveraineté nationale</i>	<i>146</i>
II – L'ETAT D'AMAPÁ : UN MIROIR BRESILIEN EN RAPIDE EXPANSION	151
A – UN ESPACE EN MARGE DU BRESIL MAIS PROLONGEANT LES GUYANES	151
1. Une périphérie du Brésil en voie d'intégration politique	152
<i>a) du Territoire fédéral à l'État fédéré</i>	<i>152</i>
<i>b) un État « d'outre-Amazone »</i>	<i>153</i>
<i>c) un État enclavé</i>	<i>157</i>
2. Un prolongement des Guyanes en territoire brésilien	159
<i>a) un même peuplement amérindien, un métissage inégalement partagé</i>	<i>160</i>

b) <i>le milieu naturel : une Guyane brésilienne</i>	163
B – UNE PERIPHERIE DOMINEE	167
1. un État extraverti, encore tributaire de ses ressources naturelles	167
a) <i>exploitation intensive des ressources minérales</i>	168
b) <i>l'exploitation des ressources forestières et halieutiques</i>	171
2. Une forte dépendance de l'État central	173
a) <i>une compétence limitée de l'Amapá sur ses propres terres</i>	173
b) <i>la fragmentation communale, moyen de domination des élites ?</i>	178
C – LES DYNAMIQUES SPATIALES ET DEMOGRAPHIQUES	182
1. Une population jeune et mobile	182
a) <i>déséquilibres démographiques et sociaux</i>	182
b) <i>dynamiques migratoires</i>	185
2. Les dynamiques spatiales	187
a) <i>une macrocéphalie urbaine typique</i>	187
b) <i>le port de Santana et la tentative de zone franche</i>	188
c) <i>les potentialités, entre Amazone, fronts pionniers et Caraïbes</i>	190
III – LE CONTEXTE BRESILIEN : ENTRE EXTERNALISATION ET CONTINENTALISATION DES ACTIVITES ET DES TENSIONS	196
A – L'EXTERNALISATION DES TENSIONS SOCIALES PAR L'EMIGRATION	197
1. Une émigration économique « classique »	197
a) <i>un solde migratoire négatif</i>	197
b) <i>l'eldorado états-unien</i>	199
2. Une inversion des flux migratoires	201
a) <i>le retour des « Dekasseguis »</i>	201
b) <i>migrations d'origine coloniale et de retour en Europe</i>	202
B – CONTINENTALISATION DES ACTIVITES PRIMAIRES ET DES TENSIONS	205
1. Extension des fronts agricoles dans les frontières méridionales	205
a) <i>Etats-tampons et dynamiques pionnières</i>	205
b) <i>dynamiques centrifuges dans des régions intégrées au système brésilien</i>	209
2. L'extension transfrontalière des fronts aurifères dans les frontières amazoniennes	212
a) <i>dynamiques frontalières inverses</i>	212
b) <i>extension des fronts aurifères au Venezuela et au Surinam</i>	214
3. Intégration et dépendance : agglomérations transfrontalières, projets routiers et barrages	218
a) <i>les doublets frontaliers : des situations très diverses, voire opposées</i>	218
b) <i>le Roraima, un jumeau de l'Amapá ?</i>	223
c) <i>les routes et les barrages : vecteurs d'intégration ou de satellisation ?</i>	225
Conclusion du second chapitre : une pression moindre qu'aux autres frontières	229
Conclusion de la première partie : la Guyane, une région française sous la pression brésilienne	232

2^{EME} PARTIE : LA GUYANE ENTRE MENACE ET ENJEU POUR LE BRESIL	235
CHAPITRE I – LA DIFFICILE FIXATION DES FRONTIERES	239
I – LES GUYANES ET LE BRESIL, ENJEUX DES CONVOITISES EUROPEENNES	240
A – L’AFFIRMATION TERRITORIALE DES GUYANES MALGRE UNE LEGITIMITE CONTESTEE ..	241
1. Les conséquences du traité de Tordesillas	241
<i>a) les grandes découvertes et le partage du monde</i>	241
<i>b) les circonstances de la « découverte » du Brésil</i>	243
<i>c) le Brésil et les Guyanes, une découverte conjointe ?</i>	246
2. La conquête des Guyanes dans le contexte européen	249
<i>a) la remise en cause du « testament d’Adam »</i>	249
<i>b) les puissances maritimes européennes à la conquête de l’Eldorado</i>	251
<i>c) les conséquences des rivalités européennes</i>	256
3. La mise en valeur des Guyanes : vers la « caraïbisation »	261
<i>a) un nouveau rôle assigné aux Guyanes</i>	261
<i>b) un peuplement problématique</i>	263
<i>c) l’utilisation imprévue du milieu naturel : quilombos et marronnage</i>	266
B – LES LITIGES FRONTALIERS	269
1. La délimitation d’une « île-Brazil » par les Portugais	269
<i>a) conquérir l’intérieur : les Guyanes contournées</i>	269
<i>b) consolider : l’uti possidetis juris</i>	273
<i>c) rectifier : le rôle décisif du baron de Rio Branco</i>	278
<i>d) affirmer : marches et bornage définitif au XXe siècle</i>	284
2. Les litiges inter-guyanais	287
<i>a) entre nature et refuge : des conceptions divergentes de la frontière</i>	288
<i>b) Venezuela-Guyane britannique puis Guyana</i>	291
<i>c) Guyana-Surinam</i>	295
<i>d) Surinam-Guyane française</i>	297
II – LE CAS PARTICULIER DE LA FRONTIÈRE GUYANO-BRÉSILIENNE	301
A – DES LIMITES TROP VAGUES : NAISSANCE DU PROBLEME DU TERRITOIRE CONTESTE	301
1. De la France équinoxiale au Traité d’Utrecht : vers une reconnaissance	301
<i>a) la France équinoxiale, du Maranhão à la Guyane</i>	301
<i>b) Portugais et Français aux portes de l’Amazonie</i>	306
<i>c) première neutralisation due aux litiges frontaliers</i>	310
<i>d) le traité d’Utrecht (1713) : un accord qui ne résout rien...</i>	312
2. Les remises en cause, de l’Oyapock à l’Araguari	316
<i>a) une localisation rapidement contestée</i>	316
<i>b) mais une volonté partagée d’échanges commerciaux</i>	323
<i>c) explorateurs et révolutionnaires : l’hostilité grandit</i>	327
<i>d) victoire provisoire de la thèse française (1801)</i>	330

3. Conséquence : l'occupation de la Guyane par les Portugais (1809-1817)	333
a) <i>enjeux de la conquête</i>	333
b) <i>de l'occupation à la restitution</i>	337
c) <i>des visées expansionnistes en Guyane ?</i>	341
B – FIXATION DEFINITIVE DE LA FRONTIERE : ENJEUX TERRITORIAUX ET ECONOMIQUES ...	347
1. La neutralisation, conséquence d'impossibles négociations	348
a) <i>vers une surenchère des revendications françaises</i>	348
b) <i>nouvelle neutralisation du territoire entre Oyapock et Araguari</i>	351
c) <i>des impasses diplomatiques causées par l'Amazone</i>	356
d) <i>nouveaux enjeux économiques</i>	358
2. De Counani à Mapá, l'enjeu de la souveraineté territoriale	364
a) <i>une tentative de sécession : la république de Counani</i>	364
b) <i>l'apogée de la crise : « l'incident » de Mapá (1895)</i>	369
c) <i>un enjeu nationaliste pour le Brésil, mal perçu par les Français</i>	376
d) <i>mais des volontés nationales d'apaisement</i>	382
3. Le règlement définitif, fruit d'une vision géopolitique brésilienne	385
a) <i>le traité d'arbitrage de 1897</i>	385
b) <i>à Berne, une nouvelle application de la géopolitique brésilienne</i>	387
c) <i>Vidal de La Blache contre Rio Branco : l'affrontement de deux conceptions de la géographie</i>	392
d) <i>un territoire contesté sacrifié par la France ?</i>	397
C – LES CONSEQUENCES TERRITORIALES ET PSYCHOLOGIQUES	401
1. La création du territoire d'Amapá pour se protéger des Français	401
a) <i>l'intégration du Contesté à l'Etat du Pará : un territoire marginal</i>	401
b) <i>territorialités mal définies : les enjeux culturels et démographiques</i>	404
c) <i>l'enjeu défensif : création du Territoire d'Amapá (1943)</i>	406
2. La crainte d'une invasion brésilienne en Guyane	411
a) <i>un sentiment de mutilation et de menace encore perceptible</i>	411
b) <i>la frontière et le commerce, entre incidents et tentatives de rapprochement</i> ...	416
c) <i>le poids des évolutions statutaires</i>	420
3. Une démarcation difficile de la frontière	422
a) <i>une mise en œuvre tardive</i>	422
b) <i>délimiter la frontière intérieure</i>	424
c) <i>les suites : une frontière en pleine forêt</i>	427
Conclusion du premier chapitre : des légitimités mutuellement contestées	431
 CHAPITRE II – LA GUYANE DANS LA PROJECTION CONTINENTALE DU BRESIL	435
I – LA GEOPOLÍTICA BRÉSILIENNE ET LES FRONTIÈRES AMAZONIENNES : UNE GÉOPOLITIQUE ESSENTIELLEMENT DÉFENSIVE	436
A – AUX ORIGINES DE LA GEOPOLITIQUE BRESILIENNE : LA PRISE DE CONSCIENCE D'UNE GRANDE PUISSANCE EN DEVENIR	436

1. Nécessité d'une politique de puissance et d'affirmation territoriale	436
a) <i>le rêve de grande puissance</i>	436
b) <i>le rôle des frontières dans l'affirmation de cette puissance</i>	441
2. Théoriciens de la puissance territoriale et espace brésilien	443
a) <i>la géopolitique allemande et le rapport à l'espace</i>	444
b) <i>Mackinder et Spykman : la projection continentale des grandes puissances</i> ...	446
3. L'enjeu guyanais vu par les pionniers : Backheuser et Travassos	449
a) <i>la pression britannique dénoncée par Everardo Backheuser</i>	449
b) <i>les menaces vues par les officiers Mário Travassos et Lysias Rodrigues</i>	454
B – LA PRIORITE POUR LES GENERAUX : LA SECURITE DU TERRITOIRE	456
1. L'Amazonie et les nouvelles préoccupations géopolitiques	456
a) <i>le rôle de l'Ecole supérieure de Guerre, dite « la Sorbonne »</i>	456
b) <i>le nouvel enjeu amazonien</i>	458
2. Golbery et la doctrine de la sécurité nationale	461
a) <i>une géographie de la sécurité nationale</i>	461
b) <i>la concrétisation</i>	466
3. Meira Mattos et les noyaux frontaliers : vers la « Pan-Amazonie »	469
a) <i>la projection atlantique de la puissance brésilienne</i>	469
b) <i>vers une politique de coopération frontalière avec les Guyanes</i>	470
C – UNE POLITIQUE EXTERIEURE MARQUEE PAR L'ANTICOMMUNISME	476
1. Le Brésil, une puissance atlantiste à la volonté hégémonique	476
a) <i>l'alignement sur les Etats-Unis</i>	476
b) <i>une volonté hégémonique brésilienne ?</i>	479
c) <i>une nécessaire ouverture vers l'extérieur</i>	482
2. Les projections amazoniennes et caraïbes	483
a) <i>désenclavement et intégration de l'Amazonie et des Guyanes : le TCA</i>	483
b) <i>les enjeux de l'ouverture vers la Caraïbe</i>	486
II – LES GUYANES DANS LA « ZONE DE SÉCURITE » DU BRÉSIL	488
A – LES GUYANES ENJEUX DE LA GUERRE FROIDE	488
1. Les dangers de l'instabilité et de l'orientation « progressiste » du Guyana	488
a) <i>une région instable et menaçante aux portes du Brésil</i>	488
b) <i>des tensions à la satellisation</i>	491
2. La satellisation du Surinam	494
a) <i>la Révolution des Sergents : Cubains et Libyens aux portes du Brésil</i>	494
b) <i>l'intervention brésilienne : ingérence et aides financières</i>	497
3. Des sentiments ambivalents sur la Guyane française	500
a) <i>un territoire peu sensible mais sous-développé</i>	500
b) <i>des risques pour l'Amapá voisin</i>	505
c) <i>les dangers de la présence française en Guyane pour le Brésil</i>	508
d) <i>mais une « situation coloniale » finalement avantageuse</i>	512

B – ENJEUX DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN AMAZONIE SEPTENTRIONALE	516
1. Le projet Calha Norte : la menace vient toujours du nord	516
<i>a) des enjeux toujours défensifs</i>	516
<i>b) une reprise plus « civile »</i>	520
<i>c) un « complément » ou un concurrent technologique : le projet SIVAM</i>	523
2. Le plan Arco Norte : de la défense à l'intégration	527
<i>a) du plan Arco Norte à l'IIRSA : faire de l'Amazonie un nœud routier</i>	527
<i>b) la conséquence : des Guyanes livrées au Brésil ?</i>	530
III – RÉALITÉ DES CONVOITISES BRÉSILIENNES SUR LA GUYANE	535
A – DES PROJETS D'INVASION ET D'ANNEXION DES GUYANES ET DE LA FRANÇAISE EN PARTICULIER	535
1. L'obsession sécuritaire du brigadier Lysias Rodrigues	535
<i>a) les dangers d'une présence contestée</i>	536
<i>b) une Guyane présentée comme pro-brésilienne</i>	538
<i>c) un enjeu stratégique</i>	540
2. L'extrémisme expansionniste de Paulo Henrique da Rocha Corrêa	543
<i>a) l'anticolonialisme comme prétexte à l'expansionnisme</i>	543
<i>b) l'intégration de la Guyane dans un projet amazonien</i>	545
B – UNE IMPOSSIBLE CONCRETISATION ?	545
1. L'échec du « projet » du président Jânio Quadros	550
<i>a) une diplomatie ambiguë</i>	550
<i>b) une invasion de la Guyane réellement planifiée ?</i>	552
<i>c) le projet « janiste » entre réalité et fantasme</i>	555
2. Un précédent réussi : la conquête de l'Acre	559
<i>a) l'Acre, un territoire bolivien dans le prolongement du Brésil</i>	559
<i>b) l'intégration au Brésil : une annexion déguisée</i>	561
<i>c) la Guyane : un nouvel Acre en perspective ?</i>	563
Conclusion du second chapitre : une Guyane plus menaçante que convoitée pour le Brésil	567
Conclusion de la seconde partie : entre Guyane et Brésil, des convoitises et peurs mutuelles	568

3^{EME} PARTIE : LA COOPÉRATION RÉGIONALE, UN ENJEU D'INTÉGRATION ET D'AFFIRMATION 571

CHAPITRE I – ENJEUX, REPRÉSENTATIONS ET OUTILS DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE GUYANE-AMAPÁ 575

I – VERS UN RAPPROCHEMENT INSTITUTIONNEL 576

A – LE CONTEXTE ET LES VOLONTÉS LOCALES, NATIONALES ET CONTINENTALES 576

- 1. La Guyane en quête identitaire** 576
 - a) une nouvelle politique nationale pour l'outre-mer* 576
 - b) une volonté d'affirmation identitaire en Guyane* 574
 - c) premiers rapprochements et accords de coopération* 581
- 2. La nécessaire affirmation de l'Amapá, État oublié du Brésil** 583
 - a) un Etat jeune et sans moyens* 583
 - b) le Plan de Développement Durable (PDSA) du gouverneur Capiberibe* 584
- 3. Caraïbes et Amérique latine en plein processus d'intégration** 586
 - a) CARICOM et AEC dans la Caraïbe* 586
 - b) pactes et accords en Amérique du Sud* 589
 - c) des Guyanes davantage intégrées au monde sud-américain* 591
 - d) accords bilatéraux Europe-Amérique du Sud et rapprochement franco-brésilien..* 593

B – ENTRE PROJECTION CONTINENTALE ET AFFIRMATION IDENTITAIRE, DES ENJEUX PARFOIS CONTRADICTOIRES 596

- 1. L'accord de coopération de 1996 : une volonté locale pilotée par les États** 596
 - a) la coopération régionale Guyane-Amapá : une décision binationale voulue par les élus locaux* 596
 - b) la concrétisation sur place, pilotée par les États* 598
 - c) les orientations des premières actions locales* 600
- 2. Les enjeux nationaux et supranationaux : intégration dans la mondialisation et affirmation de la puissance** 601
 - a) la France : une projection de la puissance sur le sous-continent sud-américain ...* 601
 - b) l'Union Européenne : développement régional et partenariat* 604
 - b) le Brésil : l'accès à la technologie et au marché européens* 606
- 3. Les enjeux locaux, entre reconnaissance, développement et désenclavement** 609
 - a) l'Amapá : profiter du voisinage de la France* 610
 - b) la Région Guyane : se désenclaver et s'affirmer face à la Métropole* 613
 - c) autres enjeux locaux : commune frontalière et chambres consulaires* 618

II – LA COOPÉRATION RÉGIONALE TRANSFRONTALIÈRE : PRINCIPES ET EXEMPLES 621

A – LES OUTILS JURIDIQUES ET FINANCIERS 621

- 1. De la notion de coopération** 621
 - a) principaux concepts et typologie* 621
 - b) la conception européenne de la coopération régionale* 624

2. Compétences propres et outils nationaux	626
<i>a) les évolutions législatives et statutaires</i>	626
<i>b) impulsions nationales et intégrations régionales</i>	630
<i>c) la coopération décentralisée impliquant la Guyane et le Brésil</i>	632
3. La législation européenne et les fonds communautaires	634
<i>a) les enjeux pour l'Union Européenne</i>	634
<i>b) un outil financier communautaire : les fonds Interreg</i>	635
4. Les autres partenaires institutionnels	637
<i>a) les partenaires économiques</i>	637
<i>b) un exemple de coopération « symétrique » : les parcs naturels</i>	639
B – LA COOPERATION REGIONALE : UNE PRATIQUE EN EXPANSION	642
1. La coopération transfrontalière dans l'Union Européenne et le Mercosud	642
<i>a) quelques enjeux de coopération régionale transfrontalière dans l'UE</i>	642
<i>b) la coopération régionale transfrontalière en Amérique du Sud</i>	646
2. La coopération transfrontalière dans les zones de contact « Nord-Sud »	648
<i>a) l'Union Européenne également frontalière du Maroc</i>	648
<i>b) entre Etats-Unis et Mexique, asymétrie et intégration</i>	652
<i>c) d'autres Oypocks dans le monde</i>	655
C – LA COOPERATION REGIONALE EN GUYANE ET AU BRÉSIL	659
1. La Guyane : une volonté de coopérations multiples	659
<i>a) les grands axes de la coopération régionale</i>	659
<i>b) les pays ACP</i>	662
<i>c) les régions ultrapériphériques de l'Union Européenne (RUP)</i>	665
2. La coopération avec le Plateau des Guyanes	666
<i>a) une autre frontière asymétrique</i>	666
<i>b) une coopération plus difficile qu'avec le Brésil</i>	668
3. La coopération régionale en Amazonie brésilienne	670
<i>a) des projets transfrontaliers en Amazonie</i>	671
<i>b) Roraima-Guyana : un problème de crédibilité et d'implications</i>	673
Conclusion du premier chapitre : la coopération régionale, un enjeu qui va au-delà d'un simple accord transfrontalier	675
 CHAPITRE DEUX – L'AMAZONIE, UNE NOUVELLE TERRITORIALITÉ POUR LA GUYANE ?	679
I – LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL AMAZONIE : UN NOUVEL ENJEU DE POUVOIR LOCAL	680
A – UNE GUYANE MOINS OSTRACISÉE EN AMÉRIQUE DU SUD	680
1. La prise de conscience d'une situation d'interface	680
<i>a) une perception ambiguë de la Guyane</i>	680
<i>b) vers une diversification des partenaires brésiliens</i>	682
2. L'intégration de la Guyane dans des projets panaméricains	684

a) admission partielle à l'OTCA	684
b) l'intégration de la Guyane dans l'IIRSA : le pont sur l'Oyapock	688
B – LE PROGRAMME OPERATIONNEL AMAZONIE : LA GUYANE COMME INTERFACE	
RECONNUE	690
1. Les enjeux d'un programme européen de coopération transfrontalière	691
a) un projet européen basé sur le développement durable et les échanges	691
b) enjeux locaux et supranationaux	694
2. Une mise à l'écart de l'échelon national ?	697
a) un apparent effacement des États	697
b) la Guyane partenaire amazonien	699
II– UNE IMPOSSIBLE RECOMPOSITION TERRITORIALE ?	701
A – LES PRINCIPALES ACTIONS : DES RESULTATS TRES INEGAUX	701
1. Dans les rapprochements humains : un succès menacé par des difficultés administratives et structurelles	701
a) succès d'une coopération scientifique déjà ancienne	701
b) des échanges culturels dynamiques... dans une certaine ambiguïté	703
c) l'essor du tourisme, mais pas des liaisons aériennes	708
2. L'échec des relations économiques	711
a) les problèmes administratifs : difficultés des relations « nord-sud »	711
b) faiblesse des échanges économiques	714
c) des relations déséquilibrées	717
d) échec des projets-phares, espoirs du POA	721
B – DE NOMBREUX CONFLITS DE COMPETENCE	724
1. Les rivalités nationales et internes	725
a) prévalence d'une certaine méfiance... ..	725
b) des acteurs aux intérêts parfois divergents.....	727
2. Entre États et régions	729
a) rivalités de compétences Région Guyane-État	729
b) conflit politique entre Amapá et gouvernement brésilien	734
C – LA GUYANE : UNE « CONTINENTALISATION » ENCORE CHIMERIQUE ?	736
1. La persistance d'une image « coloniale » au Brésil et en Amérique du Sud	736
a) des élus amapéens toujours hostiles	737
b) une hostilité également manifestée par des élus nationaux	739
c) les ambiguïtés de l'ouverture de l'OTCA à la France et la Guyane	741
2. Une frontière nord-sud qui peine à s'ouvrir	743
a) une immigration toujours pas jugulée	743
b) une frontière qui se ferme	745
c) un rôle de tampon assigné à un Est guyanais encore mal intégré.....	747
3. Risques et limites de l'intégration	749
a) des déséquilibres au détriment de la Guyane	749
b) une politique jugée peu prioritaire localement	752
c) une insertion politique limitée dans le continent	754

Conclusion du second chapitre : une division « Nord-Sud » encore insurmontable	759
Conclusion de la troisième partie : la Guyane et l'Amérique du Sud : des enjeux trop contradictoires qui freinent l'intégration régionale	762
CONCLUSION GÉNÉRALE : LA GUYANE DANS L'AMÉRIQUE DU SUD, UNE IMPOSSIBLE CONTINENTALISATION ?	765
Annexes	771
I – Les traités frontaliers entre la France et le Brésil	772
II – Extraits du Traité d'Utrecht, 1713	773
III – Sentence du Conseil fédéral de Berne, 1900	774
IV – Historique de la coopération entre la Guyane et le Brésil	775
V – Accord-cadre de coopération de 1996 entre la France et le Brésil (extrait)	777
VI – « Coopération régionale. Guyane et Amapá officialisent leurs relations ».....	778
VII – Un humoriste brésilien propose de vendre l'Amapá à la France.....	779
VIII – La Guyane acceptée dans l'OTCA	781
IX - La « situation coloniale » de la Guyane française dénoncée par un sénateur brésilien ...	782
X - Plan d'action franco-brésilien de 2008	783
XI – Accord entre la France et le Brésil contre l'exploitation illégale de l'or	786
XII – Le pont sur l'Oyapock	790
XIII– Le Programme opérationnel Amazonie	791
XIV – Synthèse des échanges commerciaux entre la Guyane et le Brésil en 2009	792
XV – Flux commerciaux régionaux de la Guyane en 2009	794
XVI – Evolution par commune de la population guyanaise 1999-2009	795
XVII – Evolution par <i>município</i> de la population amapéenne 2000-2010	796
XVIII – Procès-verbal de la 6 ^{ème} commission mixte transfrontalière, août-septembre 2010....	797
XVII – Le Contesté franco-brésilien dans la bande-dessinée	804
Bibliographie	807
Table des documents	843

LA GUYANE ET LE BRÉSIL, OU LA QUÊTE D'INTÉGRATION CONTINENTALE D'UN DÉPARTEMENT FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

L'objectif général de ce travail est d'expliquer la nature des relations particulières entre une région française d'Amérique du Sud, la Guyane, et le Brésil, que l'histoire coloniale a rendus frontaliers, au moment où dans un contexte général d'intégrations continentales s'amorce entre eux un rapprochement institutionnel mettant un terme à quatre siècles de rivalités et d'ignorance réciproque.

Mais la Guyane subit une forte pression migratoire et environnementale de la part d'un Brésil particulièrement dynamique, ainsi que les contraintes d'une appartenance française et européenne perçue comme étouffante en dépit des avantages qu'elle procure. En pleine quête identitaire, elle aimerait s'intégrer à un environnement géopolitique que le Brésil cherche de son côté à organiser à son profit dans sa stratégie d'affirmation continentale.

Au moment où se construit un pont sur l'Oyapock entre les deux voisins, les récents accords de coopération régionale visent à une « continentalisation » de la Guyane, dans une Amérique du Sud dans laquelle elle était jusque là peu intégrée, mais elle doit se débattre entre de multiples enjeux régionaux, nationaux voire supranationaux qui la dépassent.

Mots clés : *Guyane, Amapá, Amazonie, Brésil, frontières, continentalisation, coopération et intégration régionales, immigration, géopolitique.*

FRENCH GUIANA AND BRASIL, OR THE QUEST FOR A CONTINENTAL INTEGRATION OF A FRENCH DEPARTMENT IN AMERICA

The overall objective of this paper is to explain the nature of the special relationship between a French region of South America, French Guiana, and Brazil that colonial history made neighbors, at the time when in a general context of continental integration these two countries are starting to knit closer institutional links putting an end to four centuries of rivalry and mutual ignorance.

But French Guiana is undergoing high migration and environmental pressure on the part of a particularly dynamic Brazil, as well as the constraints of a french and european membership felt as choking in spite of the benefits it provides. In the midst of its search for its own identity quest, French Guiana would like to integrate into a geopolitical environment than Brazil on its side seeks to organize to its benefit, as part of its strategy for continental assertion.

At the time when a bridge over the Oyapock river between the two neighboring is being built, recent regional cooperation agreements are aimed at "continentalization" French Guiana, in South America which it has so far been little integrated, but it must struggle between of multiple regional, national or supranational issues, which it is far too small.

Keywords : *French Guiana, Amapá, Amazonia, Brazil, boundaries, continentalization, regional cooperation and integration, migrations, geopolitics.*

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE - PARIS 3
ED 122 (Europe latine et Amérique latine)
Géographie-Aménagement
Paris 3 – Centre Bièvre, 1 rue Censier, 75005 PARIS

Photo de couverture : le pont de l'Oyapock, novembre 2011 (photo S. Granger).